LE

CORRESPONDANT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME SOIXANTE-QUATRIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE — TOME VINGT-HUITIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DE TOURNON, 29

1865

LE
CORRESPONDANT

Nous reproduisons dans leur intégrité l'ensemble des documents que le Saint-Père a adressés à tous les évêques du monde chrétien par l'Encyclique du 8 décembre et dont le retentissement est si grand. Nous sommes heureux d'ouvrir notre humble publicité aux enseignements du chef de l'Église au moment où celle qui leur est due légitimement leur est refusée en vertu de l'application inattendue d'une loi de l'an X.

Quand l'Encyclique du 8 décembre a été portée à la connaissance du public, nous l'avons reçue avec cette soumission filiale qui accueille et même devance chez tout catholique la parole du Souverain Pontife.

Nous ne nous sommes pas permis de la commenter. Nous nous sommes gardés également d'ouvrir l'oreille aux interprétations passionnées dont elle a été sur-le-champ et en sens divers l'objet dans la presse.

Nous avons paisiblement attendu les instructions de nos pasteurs légitimes, les évêques, à qui elle était adressée, et qui avaient seuls qualité et mission du chef de l'Église pour en faire apprécier le sens et la portée.

Cette attente a été longue à se réaliser, on sait pourquoi. Par une circulaire du 1er de ce mois, M. le garde des sceaux, faisant application de l'article 1er de la loi du 18 germinal an X, a interdit la publication d'une partie de l'Encyclique et d'un des documents qui y étaient joints.

Si nous avions eu besoin d'être éclairés sur la légitimité d'une pareille interdiction qu'aucun concordat n'a reconnue, rien n'aurait été mieux fait pour nous en montrer les dangers que la situation

étrange où, dans le cas présent, il n'a pas tenu au gouvernement de placer les catholiques de France.

Ils restaient en présence de censures pontificales dont quelques-unes touchent aux matières les plus graves de la vie civile, et intéressent, par conséquent, non-seulement leur croyance, mais leur conduite. Beaucoup de ces propositions étaient extraites d'anciennes allocutions pontificales dont la collection n'est point entre les mains des fidèles, et qui seules pourtant peuvent en déterminer l'exacte application. Si jamais instructions autorisées et venant de haut furent attendues, c'est en ce cas. Et cependant l'espoir même en était refusé, tandis que les actes pontificaux restaient exposés à toutes les calomnies de la presse irréligieuse, et tandis que le gouvernement lui-même, en les déclarant contraires aux constitutions de l'État, établissait un conflit entre les deux lois politique et religieuse auxquelles un Français catholique est soumis.

Heureusement le courage de nos évêques a été à la hauteur de leur mission et de notre attente. Plusieurs ont protesté ; quelques-uns se sont même exposés aux poursuites de la justice administrative ; d'autres, pour faire connaître leur pensée, ont eu recours, à défaut de la publicité officielle qui leur était interdite, à cette publicité commune de la presse qui est la défense de tous les droits méconnus.

A mesure qu'ils ont parlé, le jour s'est fait, les préventions sont tombées, et peu à peu on voit se dissiper les fantômes dont on a essayé d'effrayer l'esprit public.

Ainsi, de Rome même, Mgr l'évêque de Nîmes a déclaré, dans une lettre à M. le garde de sceaux, que l'Encyclique ne contenait aucune proposition inconciliable, *dans les termes où elle s'exprime*, *avec les bases de la constitution française*. Mgr l'évêque de Blois, dans une lettre au même ministre, affirme que l'Encyclique n'est point, comme le supposaient par un *déplorable malentendu* des hommes honorables, une déclaration de guerre aux lois *sur la tolérance* et *sur la liberté des cultes*. Il a démontré non moins victorieusement, d'après les paroles du Pape lui-même, que les *progrès de la civilisation moderne* avec lesquels le Saint-Père, dans la quatre-vingtième proposition du *Syllabus*, condamne l'erreur de ceux qui prétendent *qu'il doit transiger*, ne sont ni les progrès véritables ni la vraie civilisation, mais les actes oppressifs et violents auxquels l'esprit révolutionnaire prodigue ces noms spécieux.

Les paroles suivantes de Mgr l'évêque de Strasbourg méritent aussi d'être recueillies :

« Pie IX, successeur du Pontife qui souscrivit avec tant de bonheur au Concordat français de l'an X ; Pie IX, successeur d'un autre Pontife qui fit savoir aux évêques de Belgique que ceux-ci pouvaient, en toute sûreté de conscience, prêter serment de fidélité à la très-libé-

rale Constitution du nouveau royaume, Pie IX n'a jamais entendu inciter les catholiques de France au mépris des lois qui régissent leur patrie, et sous l'empire desquelles elle a rendu à l'Église plus de services peut-être que nulle autre nation. Ah! ce serait outrager sa grande âme que de discuter plus longtemps un tel grief. Oui, nous pouvons rester bons catholiques, et respecter sincèrement, non par force, mais par raison et par conscience, les droits que nos compatriotes des autres cultes tiennent de l'histoire, des mœurs et des lois de la France. »

Nous avons entendu les archevêques de Besançon et de Tours, les évêques de Nantes, de Metz, d'autres encore qui ont pris courageusement la parole, et que nous voudrions tous nommer.

Enfin, un prélat qui n'a jamais manqué depuis dix ans à la défense des droits du Saint-Siége, ni à la réfutation d'aucune des calomnies dirigées contre lui, Mgr l'évêque d'Orléans, a consacré le second chapitre d'une brochure éloquente qui est depuis hier entre les mains de tout le monde, à traiter les principales questions que fait naître le texte de l'Encyclique. Nous ne pouvons qu'y renvoyer nos lecteurs.

Ces communications, encore incomplètes, nous permettent pourtant déjà de déterminer assez nettement les devoirs que l'Encyclique du 8 décembre impose aux catholiques engagés dans les luttes de la presse et de la vie politiques.

Ces devoirs nous paraissent éclaircis, mais non changés. Le Saint-Père leur dénonce avec une solennité nouvelle des erreurs de principe dont ils doivent préserver non moins leur pensée que leur langage. Il ne leur demande pas de sortir des institutions de leur pays et de méconnaître soit les nécessités impérieuses, soit les progrès véritables de leur temps.

Représentant immuable de l'unité dans la vérité, pas plus aujourd'hui qu'hier il ne peut considérer comme un bien l'indifférence religieuse érigée en système dans beaucoup de lois modernes; mais, pas plus aujourd'hui qu'hier non plus, il ne demande aux catholiques de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, des États-Unis, de refuser l'obéissance ou le serment aux constitutions de leur pays, qui établissent la liberté civile des cultes.

Il ne les détourne donc pas de faire appel, pour le bien de l'Église elle-même, à toutes les garanties du droit commun et aux libertés publiques que leurs institutions consacrent, et, en retour de la force qu'ils y puisent, de porter à ces institutions elles-mêmes, sans les croire parfaites, un dévouement plein de loyauté.

Dans cette mesure, qu'il s'est toujours proposé de ne pas dépasser, *le Correspondant* croit pouvoir continuer l'œuvre à laquelle il s'est voué, et poursuivre, en même temps que la défense de l'Église, le développement de nos institutions politiques dans le sens de la

liberté. Il a la confiance de rester fidèle dans cette voie à la subordination catholique dont il a toujours eu la ferme volonté de ne pas s'écarter. Les faits montreront la sincérité de ses paroles en même temps qu'ils feront voir que la pleine soumission du fidèle n'entraîne pour les catholiques, l'oubli d'aucun des devoirs, ni l'abandon d'aucun des droits du citoyen.

Plus le chef de l'Église est attaqué, plus nous sentons croître dans nos âmes l'ardent désir de nous consacrer à la défense de la cause immortelle dont il est ici-bas le courageux et auguste représentant.

Pour la Rédaction,
LÉON LAVEDAN.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE PIE

PAR LA DIVINE PROVIDENCE NEUVIÈME DU NOM

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, LES PRIMATS, LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE

Rome, 21 décembre 1864.

PIE IX, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Avec quelle sollicitude et quelle vigilance pastorale les Pontifes Romains Nos Prédécesseurs ont rempli la charge et le devoir qui leur a été confié par Jésus-Christ lui-même dans la personne du bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, de paître les agneaux et les brebis, en sorte qu'ils n'ont jamais cessé de nourrir fidèlement des paroles de la foi et de la doctrine du salut tout le troupeau du Seigneur et de

Roma, 21 decembris 1864.

PIUS PP. IX

VENERABILES FRATRES,

SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

Quanta cura ac pastorali vigilantia Romani Pontifices Prædecessores Nostri, exsequentes demandatum sibi ab ipso Christo Domino in persona Beatissimi Petri Apostolorum Principis officium, munusque pascendi agnos et oves nunquam intermiserint universum Dominicum gregem sedulo enutrire verbis fidei, ac salutari doctrina imbuere, eumque ab venenatis pascuis

le détourner des pâturages empoisonnés, tous le savent, tous le voient, et vous mieux que personne, Vénérables Frères. Et en effet, Nos mêmes Prédécesseurs, gardiens et vengeurs de l'auguste religion catholique, de la vérité et de la justice, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, n'ont jamais rien eu de plus à cœur que de découvrir et de condamner par leurs Lettres et Constitutions, monuments de sagesse, toutes les hérésies et toutes les erreurs qui, contraires à notre divine foi, à la doctrine de l'Église catholique, à l'honnêteté des mœurs et au salut éternel des hommes, excitèrent souvent de violentes tempêtes et appelèrent sur l'Église et sur la société civile de déplorables calamités.

C'est pourquoi, avec une vigueur apostolique, ils s'opposèrent constamment aux coupables machinations des méchants, qui, semblables aux flots de la mer en furie, jetant l'écume de leur honte, et promettant la liberté, bien qu'esclaves de la corruption, se sont efforcés par de fausses maximes et par de pernicieux écrits, d'arracher les fondements de l'ordre religieux et de l'ordre social, de faire disparaître du monde toute vertu, de dépraver toutes les âmes, de soustraire à la règle des mœurs les imprudents et surtout la jeunesse inexpérimentée, et de la corrompre misérablement afin de la jeter dans les filets de l'erreur, et enfin de l'arracher du sein de l'Eglise catholique.

Déjà, comme vous le savez très-bien, Vénérables Frères, à peine, par le secret conseil de la Providence et sans aucun mérite de Notre

arcere, omnibus quidem ac Vobis præsertim compertum, exploratumque est, Venerabiles Fratres. Et sane iidem Decessores Nostri, augustæ catholicæ religionis, veritatis ac justitiæ assertores et vindices, de animarum salute maxime solliciti nihil potius unquam habuere, quam sapientissimis suis Litteris, et Constitutionibus detegere et damnare omnes hæreses et errores, qui Divinæ Fidei nostræ, catholicæ Ecclesiæ doctrinæ, morum honestati, ac sempiternæ hominum saluti adversi, graves frequenter excitarunt tempestates, et christianam civilemque rempublicam miserandum in modum funestarunt. Quocirca iidem Decessores Nostri Apostolica fortitudine continenter obstiterunt nefariis iniquorum hominum molitionibus, qui despumantes tamquam fluctus feri maris confusiones suas, ac libertatem promittentes, cum servi sint corruptionis, fallacibus suis opinionibus, et perniciosissimis scriptis catholicæ religionis civilisque societatis fundamenta convellere, omnemque virtutem ac justitiam de medio tollere, omniumque animos mentesque depravare, et incautos imperitamque præsertim juventutem a recta morum disciplina avertere, eamque miserabiliter corrumpere, in erroris laqueos inducere, ac tandem ab Ecclesiæ catholicæ sinu avellere conati sunt.

Jam vero, uti Vobis, Venerabiles Fratres, apprime notum est, Nos vix

part, fûmes-Nous élevé à la Chaire de Pierre, qu'en voyant, le cœur navré de douleur, l'horrible tempête soulevée par tant de doctrines perverses, ainsi que les maux immenses et souverainement déplorables attirés sur le peuple chrétien par tant d'erreurs, suivant le devoir de Notre ministère apostolique et les illustres exemples de Nos Prédécesseurs, Nous avons élevé la voix ; et dans plusieurs Encycliques, Allocutions prononcées en Consistoire et autres Lettres apostoliques, Nous avons condamné les principales erreurs de notre si triste époque. En même temps, Nous avons excité votre admirable vigilance épiscopale ; Nous avons averti et exhorté tous les enfants de l'Église catholique, Nos fils bien-aimés, d'avoir en horreur et d'éviter la contagion de cette peste cruelle. Et en particulier dans Notre première Encyclique du 9 novembre 1846, à vous adressée, et dans deux Allocutions, dont l'une du 9 décembre 1854, et l'autre du 9 juin 1862, prononcées en Consistoire, Nous avons condamné les monstrueuses erreurs qui dominent surtout aujourd'hui, au grand malheur des âmes et au détriment de la société civile elle-même, et qui, sources de presque toutes les autres, ne sont pas seulement la ruine de l'Église catholique, de ses salutaires doctrines et de ses droits sacrés, mais encore de l'éternelle loi naturelle gravée de Dieu même dans tous les cœurs et de la droite raison.

Cependant, bien que Nous n'ayons pas négligé de proscrire souvent

dum arcano divinæ Providentiæ consilio nullis certe Nostris meritis ad hanc Petri Cathedram evecti fuimus, cum videremus summo animi Nostri dolore horribilem sane procellam tot pravis opinionibus excitatam, et gravissima, ac nunquam satis lugenda damna, quæ in christianum populum ex tot erroribus redundant, pro Apostolici Nostri Ministerii officio illustria Prædecessorum Nostrorum vestigia sectantes Nostram extulimus vocem, ac pluribus in vulgus editis Encyclicis Epistolis et Allocutionibus in Consistorio habitis, aliisque Apostolicis Litteris præcipuos tristissimæ nostræ ætatis errores damnavimus, eximiamque vestram episcopalem vigilantiam excitavimus, et universos catholicæ Ecclesiæ Nobis carissimos filios etiam atque etiam monuimus et exhortati sumus, ut tam diræ contagia pestis omnino horrerent et divitarent. Ac præsertim Nostra prima Encyclica Epistola die 9 novembris anno 1846 Vobis scripta, binisque Allocutionibus, quarum altera die 9 decembris anno 1854, altera vero 9 junii anno 1862 in Consistorio a Nobis habita fuit, monstrosa opinionum portenta damnavimus, quæ ac potissimum ætate cum maximo animarum damno, et civilis ipsius societatis detrimento dominantur, quæque non solum catholicæ Ecclesiæ, ejusque salutari doctrinæ ac venerandis juribus, verum etiam sempiternæ naturali legi a Deo in omnium cordibus insculptæ, rectæque rationi maxime adversantur, et ex quibus alii prope omnes originem habent errores.

Etsi autem haud omiserimus potissimos hujusmodi errores sæpe proscri-

et de réprimer ses erreurs, la cause de l'Église catholique, le salut des âmes divinement confié à Notre sollicitude, le bien même de la société humaine demandent impérieusement que Nous excitions de nouveau votre sollicitude à condamner d'autres opinions, sorties des mêmes erreurs comme de leur source. Ces opinions fausses et perverses doivent être d'autant plus détestées que leur but principal est d'empêcher et d'écarter cette force salutaire dont l'Église catholique, en vertu de l'institution et du commandement de son divin Fondateur, doit faire usage jusqu'à la consommation des siècles, non moins à l'égard des particuliers qu'à l'égard des nations, des peuples et de leurs souverains, et de détruire l'union et la concorde mutuelle du sacerdoce et de l'empire, toujours si salutaire à l'Église et à l'État.

En effet, il vous est parfaitement connu, Vénérables Frères, qu'aujourd'hui il ne manque pas d'hommes qui, appliquant à la société civile l'impie et absurde principe du *Naturalisme*, comme ils l'appellent, osent enseigner que « la perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et les fausses. » De plus, contrairement à la doctrine de l'Écriture, de l'Église et des saints Pères, ils ne craignent pas d'affirmer que « le meilleur gouvernement est celui où l'on ne reconnaît

bere et reprobare, tamen catholicæ Ecclesiæ causa, animarumque salus Nobis divinitus commissa, atque ipsius humanæ societatis bonum omnino postulant, ut iterum pastoralem vestram sollicitudinem excitemus ad alias pravas profligandas opiniones, quæ ex eisdem erroribus, veluti ex fontibus erumpunt. Quæ falsæ ac perversæ opiniones eo magis detestandæ sunt, quod eo potissimum spectant, ut impediatur et amoveatur salutaris illa vis, quam catholica Ecclesia ex divini sui Auctoris institutione et mandato, libere exercere debet usque ad consummationem sæculi non minus erga singulos homines, quam erga nationes, populos summosque eorum Principes, utque de medio tollatur mutua illa inter Sacerdotium et Imperium consiliorum societas et concordia, quæ rei cum sacræ tum civili fausta semper extitit ac salutaris[1]. Etenim probe noscitis, Venerabiles Fratres, hoc tempore non paucos reperiri, qui civili consortio impium absurdumque *naturalismi*, uti vocant, principium applicantes audent docere, « optimam societatis publicæ rationem, civilemque progressum omnino requirere, ut humana societas constituatur et gubernetur, nullo habito ad religionem respectu, ac si ea non existeret, vel saltem nullo facto veram inter falsasque religiones discrimine. » Atque contra sacrarum Litterarum, Ecclesiæ, sanctorumque Patrum doctrinam, asserere non dubitant, « optimam esse con-

[1] Gregor. XVI Epist. Encycl. « *Mirari*, » 15 aug. 1832.

pas au pouvoir l'obligation de réprimer, par le sanction des peines, les violateurs de la religion catholique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique le demande. » En conséquence de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, on ne peut plus fatale à l'Église catholique et au salut des âmes, et que Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, appelait un *délire*, savoir, que « la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme, qui doit être proclamé et assuré dans tout État bien constitué; et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse la limiter. » Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent pas, ils ne considèrent pas qu'ils prêchent une *liberté de perdition*, et que, s'il est toujours permis aux opinions humaines d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes qui oseront résister à la Vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité extrêmement nuisible que la foi et la sagesse chrétiennes doivent soigneusement éviter, conformément à l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

Et parce que là où la religion est bannie de la société civile, et la doctrine et l'autorité de la révélation divine rejetées, la vraie notion

ditionem societatis, in qua imperio non agnoscitur officium coercendi sancitis pœnis violatores catholicæ religionis, nisi quatenus pax publica postulet. » Ex qua omnino falsa socialis regiminis idea haud timent erroneam illam fovere opinionem catholicæ Ecclesiæ, animarumque saluti maxime exitialem a rec. mem. Gregorio XVI Predecessore Nostro *deliramentum* appellatam[1], nimirum « libertatem conscientiæ et cultuum esse proprium cujuscumque hominis jus, quod lege proclamari et asseri debet in omni recte constituta societate, et jus civibus inesse ad omnimodam libertatem nulla vel ecclesiastica, vel civili auctoritate coarctandam, quo suos conceptus quoscumque sive voce, sive typis, sive alia ratione palam publiceque manifestare ac declarare valeant. » Dum vero id temere affirmant, haud cogitant et considerant, quod *libertatem perditionis*[2] prædicant, et quod « si humanis persuasionibus semper disceptare sit liberum, nunquam « deesse poterunt, qui veritati audeant resultare, et de humanæ sapientiæ « loquacitate confidere, cum hanc nocentissimam vanitatem quantum debeat « fides et sapientia christiana vitare, ex ipsa Domini nostri Jesu Christi in« stitutione cognoscat[3]. »

Et quoniam ubi a civili societate fuit amota religio, ac repudiata divinæ

[1] Eamdem Encycl. « *Mirari.* »
[2] S. Aug. Epist. 105, al. 166.
[3] S. Leonis Epist. 164, al. 133. § 2 dit. Ball.

de la justice et du droit humain s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du vrai droit, on voit clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, osent publier que « la volonté du peuple, manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique ou de telle autre manière, constitue la loi suprême, indépendante de tout droit divin et humain ; et que dans l'ordre politique les faits accomplis, par cela même qu'ils sont accomplis, ont la valeur du droit. »

Mais qui ne voit, qui ne sent très-bien qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice ne peut avoir d'autre but que d'amasser, d'accumuler des richesses, et d'autre loi, dans tous ses actes, que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de se procurer des jouissances? Voilà pourquoi les hommes de ce caractère poursuivent d'une haine cruelle les ordres religieux, sans tenir compte des immenses services rendus par eux à la religion, à la société et aux lettres ; pourquoi ils déblatèrent contre eux en disant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister, faisant ainsi écho aux calomnies des hérétiques. En effet, comme l'enseignait avec tant de vérité Pie VI, Notre Prédécesseur, d'heureuse mémoire : « L'abolition des ordres religieux blesse l'État qui fait profession publique de suivre les conseils évangéliques ; elle blesse une manière de vivre recommandée par l'Église comme conforme à la doctrine des apôtres ; elle blesse, enfin, les illustres fondateurs d'ordres, que nous vénérons sur nos autels, qui ne les ont établis que par l'inspiration de Dieu. »

revelationis doctrina et auctoritas, vel ipsa germana justitiæ humanique juris notio tenebris obscuratur et amittitur, atque in veræ justitiæ legitimique juris locum materialis substituitur, vis inde liquet cur nonnulli certissimis sanæ rationis principiis penitus neglectis posthabitisque audeant conclamare, « voluntatem populi, publica, quam dicunt, opinione vel alia ratione manifestatam constituere supremam legem ab omni divino humanoque jure solutam, et in ordine politico facta consummata, eo ipso quod consummata sunt vim juris habere. » Verum ecquis non videt, planeque sentit, hominum societatem religionis ac veræ justitiæ vinculis solutam nullum aliud profecto propositum habere posse, nisi scopum comparandi, cumulandique opes, nullamque aliam in suis actionibus legem sequi, nisi indomitam animi cupiditatem inserviendi propriis voluptatibus et commodis? Eapropter hujusmodi homines acerbo sane odio insectantur Religiosas Familias quamvis de re christiana, civili, ac litteraria summopere meritas, et blaterant easdem nullam habere legitimam existendi rationem, atque ita hæreticorum commentis plaudunt. Nam ut sapientissime rec. mem. Pius VI Decessor Noster docebat, « regularium abolitio lædit statum publicæ professionis consilio-
« rum evangelicorum, lædit vivendi rationem in Ecclesia commendatam
« tamquam Apostolicæ doctrinæ consentaneam, lædit ipsos insignes funda-

Ils vont plus loin, et dans leur impiété ils prononcent qu'il faut ôter aux citoyens et à l'Église la faculté de donner publiquement l'aumône, et « abolir la loi qui, à certains jours fériés, défend les œuvres serviles pour vaquer au culte divin. » Tout cela sous le faux prétexte que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la véritable économie publique.

Non contents de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure de la famille. Enseignant et professant la funeste erreur du *communisme* et du *socialisme*, ils affirment que « la société domestique ou la famille emprunte toute sa raison d'être du droit purement civil ; et, en conséquence, que de la loi civile découlent et dépendent tous les droits des parents sur les enfants, même le droit d'instruction et d'éducation. » Pour ces hommes de mensonge, le but principal de ces maximes impies et de ces machinations est de soustraire complétement à la salutaire doctrine et à l'influence de l'Église l'instruction et l'éducation de la jeunesse, afin de souiller et de dépraver par les erreurs les plus pernicieuses et par toute sorte de vices, l'âme tendre et flexible des jeunes gens.

En effet, tous ceux qui ont entrepris de bouleverser l'ordre religieux et l'ordre social, et d'anéantir toutes les lois divines et humaines, ont toujours fait conspirer leurs conseils, leur activité et leurs efforts à tromper et à dépraver surtout la jeunesse, ainsi que Nous l'avons insinué plus haut, parce qu'ils mettent toute leur espérance dans la corruption des jeunes générations. Voilà pourquoi le clergé régulier

« tores; quo super altaribus veneramur, qui non nisi a Deo inspirati eas « constituerunt societates[1]. » Atque etiam impie pronunciant, auferendam esse civibus Ecclesiæ facultatem « qua eleemosynas christianæ caritatis causa palam erogare valeant, » ac de medio tollendam legem « qua certis aliquibus diebus opera servilia propter Dei cultum prohibentur, » fallacissime prætexentes, commemoratam facultatem et legem optimæ publicæ œconomiæ principiis obsistere. Neque contenti amovere religionem a publica societate, volunt religionem ipsam a privatis etiam arcere familiis. Etenim funestissimum *Communismi* et *Socialismi* docentes ac profitentes errorem asserunt « societatem domesticam seu familiam totam suæ existentiæ rationem a jure dumtaxat civili mutuari ; proindeque ex lege tantum civili dimanare ac pendere jura omnia parentum in filios, cum primis vero jus institutionis educationisque curandæ. » Quibus impiis opinionibus, machinationibusque in id præcipue intendunt fallacissimi isti homines, ut salutifera catholicæ Ecclesiæ doctrina ac vis a juventutis institutione et educatione prorsus eliminetur, ac teneri flexibilesque juvenum animi perniciosis quibusque erroribus, vitiisque misere inficiantur ac depraventur. Si-

[1] Epist. ad Card. de la Rochefoucauld. 10 martii 1791.

et séculier, malgré les plus illustres témoignages rendus par l'histoire à ses immenses services dans l'ordre religieux, civil et littéraire, est de leur part l'objet des plus atroces persécutions ; et pourquoi ils disent que « le clergé étant ennemi des lumières, de la civilisation et du progrès, il faut lui ôter l'instruction et l'éducation de la jeunesse. »

Il en est d'autres qui, renouvelant les erreurs funestes et tant de fois condamnées des novateurs, ont l'insigne impudence de dire que la suprême autorité donnée à l'Église et à ce Siége Apostolique par Notre-Seigneur Jésus-Christ est soumise à l'autorité civile, et de nier tous les droits de cette même Église et de ce même Siége à l'égard de l'ordre extérieur. Dans le fait, ils ne rougissent pas d'affirmer « que les lois de l'Église n'obligent pas en conscience, à moins qu'elles ne soient promulguées par le pouvoir civil; que les actes et décrets des Pontifes Romains relatifs à la religion et à l'Église ont besoin de la sanction et de l'approbation, ou tout au moins de l'assentiment du pouvoir civil ; que les constitutions apostoliques portant condamnation des sociétés secrètes, soit qu'on y exige ou non le serment de garder le secret, et frappant d'anathème leurs adeptes et leurs fauteurs, n'ont aucune force dans les pays où le gouvernement civil

quidem omnes, qui rem tum sacram, tum publicam perturbare, ac rectum societatis ordinem evertere, et jura omnia divina et humana delere sunt conati, omnia nefaria sua consilia, studia et operam in improvidam præsertim juventutem decipiendam ac depravandam, ut supra innuimus, semper contulerunt, omnemque spem in ipsius juventutis corruptela collocarunt. Quocirca nunquam cessant utrumque clerum, ex quo, veluti certissima historiæ monumenta splendide testantur, tot magna in christianam, civilem, et litterariam rempublicam commoda redundarunt, quibuscumque infandis modis divexare, et edicere, ipsum Clerum « utpote vero, utilique scientiæ et civilitatis progressui inimicum, ab omni juventutis instituendæ educandæque cura et officio esse amovendum. »

At vero alii instaurantes prava ac toties damnata novatorum commenta, insigni impudentia audent, Ecclesiæ et hujus Apostolicæ Sedis supremam auctoritatem a Christo Domino ei tributam civilis auctoritatis arbitrio subjicere, et omnia ejusdem Ecclesiæ et Sedis jura denegare circa ea quæ ad exteriorem ordinem pertinent. Namque ipsos minime pudet affirmare « Ecclesiæ leges non obligare in conscientia, nisi cum promulgantur a civili potestate; acta et decreta Romanorum Pontificum ad religionem et Ecclesiam spectantia indigere sanctione et approbatione, vel minimum assensu potestatis civilis ; constitutiones Apostolicas [1], quibus damnantur clandestinæ societates, sive in eis exigatur, sive non exigatur juramentum de secreto

[1] Clement XII « *In eminenti.* » Benedict. XIV « *Providas Romanorum.* » Pii VII « *Ecclesiam.* » Leonis XII « *Quo graviora.* »

tolère ces sortes d'agrégations; que l'excommunication fulminée par le Concile de Trente et par les Pontifes Romains contre les envahisseurs et les usurpateurs des droits et des possessions de l'Église, repose sur une confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre civil et politique, et n'a pour but que des intérêts mondains; que l'Église ne doit rien décréter qui puisse lier la conscience des fidèles relativement à l'usage des biens temporels; que l'Église n'a pas le droit de réprimer par des peines temporelles les violateurs de ses lois; qu'il est conforme aux principes de la théologie et du droit public de conférer et de maintenir au gouvernement civil la propriété des biens possédés par l'Église, par les congrégations religieuses et par les autres lieux pies. »

Ils n'ont pas honte de professer hautement et publiquement les axiomes et les principes des hérétiques, source de mille erreurs et de funestes maximes. Ils répètent, en effet, que « la Puissance ecclésiastique n'est pas, de droit divin, distincte et indépendante de la puissance civile; et que cette distinction et cette indépendance ne peut exister sans que l'Église envahisse et usurpe les droits essentiels de la puissance civile. »

Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'audace de ceux qui, ne supportant pas la saine doctrine, prétendent que « quant aux jugements du Siége Apostolique, et à ses décrets ayant pour objet évident le bien général de l'Église, ses droits et la discipline, dès qu'ils ne touchent pas aux dogmes de la foi et des mœurs, on peut

servando, earumque asseclæ et fautores anathemate mulctantur, nullam habere vim in illis orbis regionibus ubi ejusmodi aggregationes tolerantur a civili gubernio; excommunicationem a Concilio Tridentino et Romanis Ponctificibus latam in eos, qui jura possessionesque Ecclesiæ invadunt et usurpant, niti confusione ordinis spiritualis ordinisque civilis ac politici, ad mundanum dumtaxat bonum prosequendum; Ecclesiam nihil debere decernere, quod obstringere possit fidelium conscientias in ordine ad usum rerum temporalium; Ecclesiæ jus non competere violatores legum suarum pœnis temporalibus coercendi; conforme esse sacræ theologiæ, jurisque publici principiis, bonorum proprietatem, quæ ab Ecclesia, a Familiis religiosis, aliisque locis piis possidentur, civili gubernio asserere, et vindicare. » Neque erubescunt palam publiceque profiteri hæreticorum effatum et principium, ex quo tot perversæ oriuntur sententiæ, atque errores. Dictitant enim « Ecclesiasticam potestatem non esse jure divino distinctam et independentem a potestate civili, neque ejusmodi distinctionem et independentiam servari posse, quin ab Ecclesia invadantur et usurpentur essentialia jura potestatis civilis. » Atque silentio præterire non possumus eorum audaciam, qui sanam non sustinentes doctrinam contendunt « illis Apostolicæ Sedis judiciis, et decretis, quorum objectum ad bonum generale Ecclesiæ, ejusdemque

refuser de s'y conformer et de s'y soumettre sans péché, et sans aucun détriment pour la profession du catholicisme. » Combien une pareille prétention est contraire au dogme catholique de la pleine autorité divinement donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même au Pontife Romain de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, il n'est personne qui ne le voie clairement et qui ne le comprenne.

Donc, au milieu de cette perversité d'opinions dépravées, Nous, pénétré du devoir de Notre charge apostolique, et plein de sollicitude pour notre sainte Religion, pour la saine doctrine, pour le salut des âmes qui nous est confié d'En-Haut et pour le bien même de la société humaine, Nous avons cru devoir élever de nouveau Notre voix. En conséquence, toutes et chacune des mauvaises opinions et doctrines signalées en détail dans les présentes Lettres, Nous les réprouvons par Notre Autorité Apostolique, les proscrivons, les condamnons, et Nous voulons et ordonnons que tous les enfants de l'Église catholique les tiennent pour réprouvées, proscrites et condamnées.

Outre tout cela, vous savez très-bien, Vénérables Frères, qu'aujourd'hui les ennemis de toute vérité et de toute justice, et les ennemis acharnés de notre sainte Religion, au moyen de livres empoisonnés, de brochures et de journaux répandus aux quatre coins du monde, trompent les peuples, mentent sciemment et disséminent toute autre espèce de doctrines impies. Vous n'ignorez pas non plus qu'à notre époque il en est qui, poussés et excités par l'esprit de Sa-

jura, ac disciplinam spectare declaratur, dummodo fidei morumque dogmata non attingat, posse assensum et obedientiam detrectari absque peccato, et absque ulla catholicæ professionis jactura. » Quod quidem quantopere adversetur catholico dogmati plenæ potestatis Romano Pontifici ab ipso Christo Domino divinitus collatæ universalem pascendi, regendi, et gubernandi Ecclesiam, nemo est qui non clare aperteque videat et intelligat.

In tanta igitur depravatarum opinionum perversitate, Nos Apostolici Nostri officii probe memores, ac de sanctissima nostra Religione, de sana doctrina, et animarum salute Nobis divinitus commissa, ac de ipsius humanæ societatis bono maxime solliciti, Apostolicam Nostram vocem iterum extollere existimavimus. Itaque omnes et singulas pravas opiniones ac doctrinas singillatim hisce Litteris commemoratas Auctoritate Nostra Apostolica reprobamus, proscribimus atque damnamus, easque ab omnibus catholicæ Ecclesiæ filiis, veluti reprobatas, proscriptas atque damnatas omnino haberi volumus et mandamus.

Ac præter ea, optime scitis, Venerabiles Fratres, hisce temporibus omnis veritatis justitiæque osores, et acerrimos nostræ religionis hostes, per pestiferos libros, libellos, et ephemerides toto terrarum orbe dispersas populis illudentes, ac malitiose mentientes alias impias quasque disseminare do-

tan, en sont venus à ce degré d'iniquité de nier le Dominateur, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et de ne pas trembler d'attaquer avec la plus criminelle impudence sa divinité. Ici Nous ne pouvons Nous empêcher de vous donner, Vénérables Frères, les louanges les plus grandes et les mieux méritées, pour le zèle avec lequel vous avez eu soin d'élever votre voix épiscopale contre une si grande impiété.

C'est pourquoi, dans les Lettres présentes, Nous Nous adressons encore une fois à vous avec amour, à vous qui, appelés à partager Notre sollicitude, Nous êtes, au milieu de nos grandes douleurs, un sujet de consolation, de joie et d'encouragement par votre religion, par votre piété, et par cet amour, cette foi, ce dévouement admirables avec lesquels vous vous efforcez d'accomplir virilement et soigneusement la charge si grave de votre ministère épiscopal, eu union intime et cordiale avec Nous et avec ce Siége Apostolique. En effet, Nous attendons de votre excellent zèle pastoral, que, prenant le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, et fortifiés dans la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous vous attachiez chaque jour davantage à faire en sorte que, par vos soins redoublés, les fidèles confiés à votre garde « s'abstiennent des mauvaises herbes que Jésus-Christ ne cultive pas parce qu'elles n'ont pas été plantées par son Père. » Ne cessez donc jamais d'inculquer à ces mêmes fidèles que toute vraie félicité découle pour les hommes de notre auguste Reli-

ctrinas. Neque ignoratis, hac etiam nostra ætate, nonnullos reperiri, qui Satanæ spiritu permoti et incitati eo impietatis devenerunt, ut Dominatorem Dominum Nostrum Jesum Christum negare, ejusque Divinitatem scelerata procacitate oppugnare non paveant. Hic vero haud possumus, quin maximis meritisque laudibus Vos efferamus, Venerabiles Fratres, qui episcopalem vestram vocem contra tantam impietatem omni zelo attollere minime omisistis.

Itaque hisce Nostris Litteris Vos iterum amantissime alloquimur, qui in sollicitudinis Nostræ partem vocati summo nobis inter maximas Nostras acerbitates solatio, lætitiæ, et consolationi estis propter egregiam, qua præstatis religionem, pietatem, ac propter mirum illum amorem, fidem, et observantiam, qua Nobis et huic Apostolicæ Sedi concordissimis animis obstricti gravissimum episcopale vestrum ministerium strenue ac sedulo implere contenditis. Etenim ab eximio vestro pastorali zelo expectamus, ut assumentes gladium spiritus, quod est verbum Dei, et confortati in gratia Domini nostri Jesu Christi, velitis ingeminatis studiis quotidie magis prospicere, ut fideles curæ vestræ concrediti « abstineant ab herbis noxiis, quas « Jesu Christus non colit, quia non sunt plantatio Patris [1]. » Atque eisdem fidelibus inculcare nunquam desinite, omnem veram felicitatem in homi-

[1] Ignatius M. ad Philadelph., 3.

gion, de sa doctrine et de sa pratique, et qu'il est heureux le peuple dont Dieu est le Seigneur. Enseignez « que les royaumes reposent « sur le fondement de la foi, et qu'il n'y a rien de si mortel, et qui « nous expose plus à la chute et à tous les dangers, que de croire qu'il « nous suffit du libre arbitre que nous avons reçu en naissant, sans « plus avoir autre chose à demander à Dieu, c'est-à-dire qu'oubliant « notre auteur, nous osions renier sa puissance pour nous montrer « libres. » Ne négligez pas non plus d'enseigner « que la puissance « royale n'est pas uniquement conférée pour le gouvernement de ce « monde, mais par-dessus tout pour la protection de l'Église, et que « rien ne peut être plus avantageux et plus glorieux pour les chefs « des États et les rois que de se conformer à ces paroles que Notre « très-sage et très-courageux Prédécesseur saint Félix écrivait à « l'empereur Zénon, c'est-à-dire de laisser l'Église catholique se « gouverner par ses propres lois, et de ne permettre à personne de « mettre obstacle à sa liberté..... Il est certain, en effet, qu'il est de « leur intérêt, toutes les fois qu'il s'agit des affaires de Dieu, de suivre avec soin l'ordre qu'il a prescrit, et de subordonner, et non de « préférer, la volonté royale à celle des prêtres du Christ. »

Mais si nous devons toujours, Vénérables Frères, nous adresser avec confiance au Trône de la grâce pour en obtenir miséricorde et

nes ex augusta nostra religione, ejusque doctrina et exercitio redundare, ac beatum esse populum, cujus Dominus Deus ejus [1]. Docete « catholicæ « Fidei fundamento regna subsistere [2], et nihil tam mortiferum, tam præceps « ad casum, tam expositum ad omnia pericula, si hoc solum nobis putantes « posse sufficere, quod liberum arbitrium, cum nasceremur, accepimus, « ultra jam a Domino nihil quæramus, id est, auctoris nostri obliti, ejus potentiam, ut nos ostendamus liberos, abjuremus [3]. » Atque etiam ne omittatis docere « regiam potestatem non ad solum mundi regimen, sed maxime « ad Ecclesiæ præsidium esse collatam [4], et nihil esse quod civitatum Principibus, et Regibus majori fructui, gloriæque esse possit, quam si, ut « sapientissimus fortissimusque alter Prædecessor Noster S. Felix Zenoni « Imperatori præscribebat, Ecclesiam catholicam..... sinant uti legibus suis, « nec libertati ejus quemquam permittant obsistere..... Certum est enim, « hoc rebus suis esse salutare, ut, cum de causis Dei agatur, justa ipsius « constitutum regiam voluntatem Sacerdotibus Christi studeant subdere, « non præferre [5]. »

Sed si semper, Venerabiles Fratres, nunc potissimum in tantis Ecclesiæ,

[1] Psal. 143.
[2] S. Cœlest. Epist. 22 ad Synod. Ephes. apud Coust. p. 1200.
[3] S. Innocent. I Epist. 29 ad Episc. Conc. Carthag. apud Coust. p. 891.
[4] S. Leonis Epist. 156 al. 125.
[5] Pii VII Epist. Encycl « *Diu satis,* » 15 maii 1800.

secours en temps opportun, nous devons le faire surtout au milieu de si grandes calamités de l'Église et de la société civile, en présence d'une si vaste conspiration des ennemis et un si grand amas d'erreurs contre la société catholique et ce saint Siége Apostolique. Nous avons donc jugé utile d'exciter la piété de tous les fidèles, afin que, s'unissant à Nous, ils ne cessent d'invoquer et de supplier par les prières les plus ferventes et les plus humbles le Père très-clément des lumières et des miséricordes; afin qu'ils recourent toujours dans la plénitude de leur foi à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a rachetés pour Dieu par son sang, qu'ils demandent avec instance et continuellement à son très-doux Cœur, victime de sa brûlante charité pour nous, d'entraîner tout à lui par les liens de son amour, et afin que tous les hommes, enflammés de son très-saint amour, marchent dignement selon son cœur, agréables à Dieu en toutes choses, et portant des fruits en toutes sortes de bonnes œuvres. Or, comme les prières des hommes sont plus agréables à Dieu s'ils viennent à lui avec des cœurs purs de toute souillure, Nous avons résolu d'ouvrir aux fidèles chrétiens, avec une libéralité Apostolique, les trésors célestes de l'Église confiés à Notre dispensation, afin qu'excités plus vivement à la vraie piété, et purifiés de leurs péchés par le Sacrement de Pénitence, ils répandent avec plus de confiance leurs prières devant Dieu et obtiennent sa grâce et sa miséricorde.

En conséquence, Nous accordons, par la teneur des présentes

civilisque societatis calamitatibus, in tanta adversariorum contra rem catholicam, et hanc Apostolicam Sedem conspiratione tantaque errorum congerie, necesse omnino est, ut adeamus cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno. Quocirca omnium fidelium pietatem excitare existimavimus, ut una Nobiscum Vobisque clementissimum luminum et misericordiarum Patrem ferventissimis humillimisque precibus sine intermissione orent, et obsecrent, et in plenitudine fidei semper confugiant ad Dominum Nostrum Jesum Christum, qui redemit nos Deo in sanguine suo, Ejusque dulcissimum Cor flagrantissimæ erga nos caritatis victimam enixe jugiterque exorent, ut amoris sui vinculis omnia ad seipsum trahat, utque omnes homines sanctissimo suo amore inflammati secundum Cor Ejus ambulent digne Deo per omnia placentes, in omni bono opere fructificantes. Cum autem sine dubio gratiores sint Deo hominum preces, si animis ab omni labe puris ad ipsum accedant, idcirco cælestes Ecclesiæ thesauros dispensationi Nostræ commissos Christifidelibus Apostolica liberalitate reserare censuimus, ut iidem fideles ad veram pietatem vehementius incensi, ac per Pœnitentiæ Sacramentum a peccatorum maculis expiati, fidentius suas preces ad Deum effundant, ejusque misericordiam et gratiam consequantur.

Hisce igitur Litteris auctoritate Nostra Apostolica omnibus et singulis

Lettres, en vertu de Notre autorité apostolique, à tous et à chaque fidèle de l'un et l'autre sexe de l'univers catholique, une Indulgence plénière en forme de Jubilé, à gagner dans l'espace d'un mois, durant toute l'année prochaine de 1865, et non au delà, mois désigné par Vous, Vénérables Frères, et par les autres Ordinaires légitimes, en la même manière et forme que Nous l'avons accordée, au commencement de Notre Pontificat, par Nos Lettres apostoliques en forme de Bref du 20 novembre 1846, envoyées à tous les Évêques de l'univers, et commençant par ces mots : *Arcano Divinæ Providentiæ consilio*, et avec tous les mêmes pouvoirs accordés par Nous dans ces Lettres. Nous voulons cependant que toutes les prescriptions contenues dans les susdites Lettres soient observées, et qu'il ne soit dérogé à aucune des exceptions que Nous avons faites. Nous accordons cela, nonobstant toutes dispositions contraires, même celle qui serait digne d'une mention spéciale et individuelle et d'une dérogation. Et pour écarter tout doute et toute difficulté, Nous avons ordonné qu'un exemplaire de ces Lettres vous fût remis.

« Prions, Vénérables Frères, prions du fond du cœur et de toutes « les forces de notre esprit la miséricorde de Dieu, parce qu'il a lui-« même ajouté : *Je n'éloignerai pas d'eux ma miséricorde*. Demandons, « et nous recevrons, et si l'effet de nos demandes se fait attendre parce « que nous avons grièvement péché, frappons, car il sera ouvert à « celui qui frappe, pourvu que ce qui frappe la porte ce soient les

utriusque sexus catholici orbis fidelibus Plenariam Indulgentiam ad instar Jubilæi concedimus intra unius tantum mensis spatium usque ad totum futurum annum 1865 et non ultra, a Vobis, Venerabiles Fratres, aliisque legitimis locorum Ordinariis statuendum, eodem prorsus modo et forma qua ab initio supremi Nostri Pontificatus concessimus per Apostolicas Nostras Litteras in forma Brevis die 20 mensis Novembris anno 1846 datas, et ad universum episcopalem vestrum Ordinem missas, quarum initium « Arcano Divinæ Providentiæ consilio, » et cum omnibus eisdem facultatibus, quæ per ipsas Litteras a Nobis datæ fuerunt. Volumus tamen, ut ea omnia serventur, quæ in commemoratis Litteris præscripta sunt, et ea excipiantur, quæ excepta esse declaravimus. Atque id concedimus, non obstantibus in contrarium facientibus quibuscumque, etiam speciali et individua mentione ac derogatione dignis. Ut autem omnis dubitatio et difficultas amoveatur, earumdem Litterarum exemplar ad Vos perferri jussimus.

« Rogemus, Venerabiles Fratres, de intimo corde et de tota mente mi-« sericordiam Dei, quia et ipse addidit dicens : Misericordiam autem meam « non dispergam ab eis. Petamus et accipiemus, et si accipiendi mora et « tarditas fuerit quoniam graviter offendimus, pulsemus, quia et pulsanti « aperietur, si modo pulsent ostium preces, gemitus, et lacrymæ *nostræ*, « quibus insistere et immorari oportet, et si sit unanimis oratio.., unus-

« prières, les gémissements et les larmes, dans lesquels nous devons « insister et persévérer, et pourvu que la prière soit unanime...; « que chacun prie Dieu non-seulement pour lui-même, mais pour tous « ses frères, comme le Seigneur nous a enseigné à prier. » Et afin que Dieu exauce plus facilement nos prières et nos vœux, les vôtres et ceux de tous les fidèles, prenons en toute confiance pour avocate auprès de lui l'Immaculée et très-sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui a détruit toutes les hérésies dans le monde entier, et qui, mère très-aimante de nous tous, « est toute suave..., et pleine de mi-« séricorde..., qui se montre accessible à toutes les prières, qui est « très-clémente pour tous, et qui embrasse avec une immense affec-« tion et une tendre pitié tous nos besoins. » En sa qualité de Reine, debout à la droite de son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ornée d'un vêtement d'or et varié, il n'est rien qu'Elle ne puisse obtenir de Lui. Demandons aussi les suffrages du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et de Paul, son compagnon dans l'apostolat, et ceux de tous les saints du ciel, ces amis de Dieu qui, possèdent déjà le royaume céleste, la couronne et la palme, et qui désormais sûrs de leur immortalité, restent pleins de sollicitude pour notre salut.

Enfin, demandant à Dieu de tout notre cœur l'abondance de tous les dons célestes, Nous donnons du fond du cœur et avec amour, comme gage de Notre particulière affection, Notre bénédiction apo-

« quisque oret Deum non pro se tantum, sed pro omnibus fratribus, sicut « Dominus orare nos docuit [1]. » Quo vero facilius Deus Nostris, Vestrisque, et omnium fidelium precibus, votisque annuat, cum omni fiducia deprecatricem apud Eum adhibeamus Immaculatam sanctissimamque Deiparam Virginem Mariam, quæ cunctas hæreses interemit in universo mundo, quæque omnium nostrum amantissima Mater « tota suavis est... ac plena misericordiæ... omnibus sese exorabilem, omnibus clementissimam præbet, omnium necessitates amplissimo quodam miseratur affectu [2], » atque utpote Regina adstans a dextris Unigeniti Filii Sui Domini Nostri Jesu Christi in vestitu deaurato circumamicta varietate nihil est, quod ab Eo impetrare non valeat. Suffragia quoque petamus Beatissimi Petri Apostolorum Principis, et Coapostoli ejus Pauli, omniumque Sanctorum Cælitum, qui facti jam amici Dei pervenerunt ad cælestia regna, et coronati possident palmam, ac de sua immortalitate securi, de nostra sunt salute solliciti.

Denique cælestium omnium donorum copiam Vobis a Deo ex animo adprecantes, singularis Nostræ in Vos caritatis pignus apostolicam Benedictionem ex intimo corde profectam Vobis ipsis, Venerabiles Fratres, cun-

[1] S. Cyprian. Epist. 11.
[2] S. Bernard. Serm. de duodecim prærogativis B. M. V. ex verbis Apocalyp.

stolique, à vous, Vénérables Frères, et à tous les fidèles, clercs et laïques confiés à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 décembre de l'année 1864, dixième année depuis la Définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu,

Et de Notre Pontificat la dix-neuvième.

Pie IX, Pape.

RÉSUMÉ

RENFERMANT LES PRINCIPALES ERREURS DE NOTRE TEMPS QUI SONT SIGNALÉES DANS LES ALLOCUTIONS CONSISTORIALES, ENCYCLIQUES ET AUTRES LETTRES APOSTOLIQUES DE N. T. S. P. LE PAPE PIE IX.

§ I.

Panthéisme, naturalisme et rationalisme absolu.

I. Il n'existe aucun Être divin, suprême, parfait dans sa sagesse et sa providence, qui soit distinct de l'universalité des choses, et Dieu est identique à la nature des choses, et par conséquent assu-

ctisque Clericis, Laicisque fidelibus curæ vestræ commissis peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die VIII Decembris anno 1864, decimo a Dogmatica Definitione Immaculatæ Conceptionis Deiparæ Virginis Mariæ, Pontificatus Nostri anno decimonono.

Pius PP. IX.

SYLLABUS

COMPLECTENS PRÆCIPUOS NOSTRÆ ÆTATIS ERRORES QUI NOTANTUR IN ALLOCUTIONIBUS CONSISTORIALIBUS, IN ENCYCLICIS ALIISQUE APOSTOLICIS LITTERIS SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI PII PAPÆ IX.

§ I.

Pantheismus, Naturalismus et Rationalismus absolutus.

I. Nullum supremum, sapientissimum, providentissimumque Numen divinum exsistit ab hac rerum universitate distinctum, et Deus idem est ac

jetti aux changements ; Dieu, par cela même, se fait dans l'homme et dans le monde, et tous les êtres sont Dieu et ont la propre substance de Dieu. Dieu est ainsi une seule et même chose avec le monde, et par conséquent l'esprit avec la matière, la nécessité avec la liberté, le vrai avec le faux, le bien avec le mal, et le juste avec l'injuste.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

II. On doit nier toute action de Dieu sur les hommes et sur le monde.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

III. La raison humaine, considérée sans aucun rapport à Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal ; elle est à elle-même sa loi, elle suffit par ses forces naturelles pour procurer le bien des hommes et des peuples.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

IV. Toutes les vérités de la religion découlent de la force native de la raison humaine; d'où il suit que la raison est la règle souveraine d'après laquelle l'homme peut et doit acquérir la connaissance de toutes les vérités de toute espèce.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Encycl. *Singulari quidem*, du 17 mars 1856.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

rerum natura, et iccirco immutationibus obnoxius ; Deusque reapse fit in homine et mundo, atque omnia Deus sunt et ipsissimam Dei habent substantiam ; ac una eademque res est Deus cum mundo, et proinde spiritus cum materia, necessitas cum libertate, verum cum falso, bonum cum malo, et justum cum injusto.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

II. Neganda est omnis Dei actio in homines et mundum.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

III. Humana ratio, nullo prorsus Dei respectu habito, unicus est veri et falsi, boni et mali arbiter, sibi ipsi est lex, et naturalibus suis viribus ad hominum ac populorum bonum curandum sufficit.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

IV. Omnes religionis veritates ex nativa humanæ rationis vi derivant ; hinc ratio est princeps norma qua homo cognitionem omnium cujuscumque generis veritatum assequi possit ac debeat.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.
Epist. encycl. *Singulari quidem*, 17 martii 1856.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

V. La révélation divine est imparfaite, et par conséquent sujette à un progrès continuel et indéfini qui réponde au développement de la raison humaine.

Encycl. *Qui pluribus,* du 9 novembre 1846.
Alloc. *Maxima quidem,* du 9 juin 1862.

VI. La foi du Christ est en opposition avec la raison humaine, et la révélation divine non-seulement ne sert de rien, mais elle nuit à la perfection de l'homme.

Encycl. *Qui pluribus,* du 9 novembre 1846.
Alloc. *Maxima quidem,* du 9 juin 1862.

VII. Les prophéties et les miracles exposés et racontés dans les saintes Écritures sont des fictions poétiques, et les mystères de la foi chrétienne sont le résumé d'investigations philosophiques ; dans les livres des deux Testaments sont contenues des inventions mythiques, et Jésus lui-même est un mythe.

Encycl. *Qui pluribus,* du 9 novembre 1846.
Alloc. *Maxima quidem,* du 9 juin 1862.

§ II.

Rationalisme modéré.

VIII. Comme la raison humaine est égale à la religion elle-même, les sciences théologiques doivent être traitées comme les sciences philosophiques.

Alloc. *Singulari quadam perfusi,* du 9 décembre 1854.

V. Divina revelatio est imperfecta et iccirco subjecta continuo et indefinito progressui qui humanæ rationis progressioni respondeat.

Epist. encycl. *Qui pluribus,* 9 novembris 1846.
Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

VI. Christi fides humanæ refragatur rationi; divinaque revelatio non solum nihil prodest, verum etiam nocet hominis perfectioni.

Epist. encycl. *Qui pluribus,* 9 novembris 1846.
Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

VII. Prophetiæ et miracula in sacris Litteris exposita et narrata sunt poetarum commenta, et christianæ fidei mysteria philosophicarum investigationum summa ; et utriusque Testamenti libris mythica continentur inventa ; ipseque Jesus Christus est mythica fictio.

Epist. encycl. *Qui pluribus,* 9 novembris 1846.
Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

IX. Tous les dogmes de la religion chrétienne sans distinction sont l'objet de la science naturelle ou philosophie ; et la raison humaine n'ayant qu'une culture historique, peut, d'après ses principes et ses forces naturelles, parvenir à une vraie connaissance de tous les dogmes, même les plus cachés, pourvu que ces dogmes aient été proposés à la raison comme objet.

Lettre à l'Archevêque de Frising, *Gravissimas*, du 11 décembre 1862.
Lettre au même, *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

X. Comme autre chose est le philosophe et autre chose la philosophie, celui-là a le droit et le devoir de se soumettre à une autorité qu'il a reconnue lui-même être vraie ; mais la philosophie ne peut ni ne doit se soumettre à aucune autorité.

Lettre à l'Archevêque de Frising, *Gravissimas*, du 11 décembre 1862.
Lettre au même, *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XI. L'Église non-seulement ne doit, dans aucun cas, sévir contre la philosophie, mais elle doit tolérer les erreurs de la philosophie et lui abandonner le soin de se corriger elle-même.

Lettre à l'Archevêque de Frising, *Gravissimas*, du 11 décembre 1862.

§ II.

Rationalismus moderatus.

VIII. Quum ratio humana ipsi religioni æquiparetur, iccirco theologicæ disciplinæ perinde ac philosophicæ tractandæ sunt.

Alloc. *Singulari quadam perfusi*, 9 decembris 1854.

IX. Omnia indiscriminatim dogmata religionis christianæ sunt objectum naturalis scientiæ seu philosophiæ ; et humana ratio historice tantum exculta potest ex suis naturalibus viribus et principiis ad veram de omnibus etiam reconditioribus dogmatibus scientiam pervenire, modo hæc dogmata ipsi rationi tamquam objectum proposita fuerint.

Epist. ad Archiep. Frising. *Gravissimas*, 11 decembris 1862.
Epist. ad eumdem, *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

X. Quum aliud sit philosophus, aliud philosophia, ille jus officium habet se submittendi auctoritati, quam veram ipse probaverit ; at philosophia neque potest, neque debet ulli sese submittere auctoritati.

Epist. ad Archiep. Frising. *Gravissimas*, 11 decembris 1862.
Epist. ad eumdem, *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XI. Ecclesia non solum non debet in philosophiam unquam animadvertere, verum etiam debet ipsius philosophiæ tolerare errores, eique relinquere ut ipsa se corrigat.

Epist. ad Archiep. Frising. *Gravissimas*, 11 decembris 1862.

XII. Les décrets du Siége apostolique et des Congrégations romaines empêchent le libre progrès de la science.

Lettre à l'Archevêque de Frising, *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XIII. La méthode et les principes d'après lesquels les anciens docteurs scolastiques ont cultivé la théologie, ne conviennent plus aux nécessités de notre temps et au progrès des sciences.

Lettre à l'Archevêque de Frising, *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XIV. On doit s'occuper de philosophie, sans tenir aucun compte de la révélation surnaturelle.

Lettre à l'Archevêque de Frising, *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

N. B. Au système du rationalisme se rapportent pour la majeure partie les erreurs d'Antoine Günther, qui sont condamnées dans la lettre au cardinal archevêque de Cologne *Eximiam tuam*, du 15 juin 1847, et dans la lettre à l'évêque de Breslau *Dolore haud mediocri*, du 30 avril 1860.

§ III.

Indifférentisme, Latitudinarisme.

XV. Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie d'après la lumière de la raison.

Lett. Apost. *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XII. Apostolicæ Sedis, Romanarumque Congregationum decreta liberum scientiæ progressum impediunt.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XIII. Methodus et principia, quibus antiqui doctores scholastici Theologiam excoluerunt, temporum nostrorum necessitatibus scientiarumque progressui minime congruunt.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XIV. Philosophia tractanda est, nulla supernaturalis revelationis habita ratione.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

N. B. Cum rationalismi systemate cohærent maximam partem errores Antonii Günther, qui damnatur in Epist. ad Card. Archiep. Coloniensem *Eximiam tuam*, 15 junii 1847, et in Epist. ad Episc. Wratislaviensem *Dolore haud mediocri*, 30 aprilis 1860.

XVI. Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir le salut éternel dans le culte de n'importe quelle religion.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Ubi primum*, du 17 décembre 1847.
Encycl. *Singulari quidem*, du 17 mars 1856.

XVII. Au moins doit-on bien espérer du salut éternel de tous ceux qui ne vivent pas dans le sein de la véritable Église du Christ.

Alloc. *Singulari quadam*, du 9 décembre 1854.
Encycl. *Quanto conficiamur*, du 17 août 1863.

XVIII. Le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu aussi bien que dans l'Église catholique.

Encycl. *Noscitis et Nobiscum*, du 8 décembre 1849.

§ IV.

Socialisme, Communisme, Sociétés secrètes, Sociétés bibliques, Sociétés clérico-libérales.

Ces sortes de pestes sont à plusieurs reprises frappées de sentences formulées dans les termes les plus graves par l'Encyclique

§ III.

Indifferentismus, Latitudinarismus.

XV. Liberum cuique homini est eam amplecti ac profiteri religionem, quam rationis lumine quis ductus veram putaverit.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XVI. Homines in cujusvis religionis cultu viam æternæ salutis reperire æternamque salutem assequi possunt.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.
Alloc. *Ubi primum*, 17 decembris 1847.
Epist. encycl. *Singulari quidem*, 17 martii 1856.

XVII. Saltem bene sperandum est de æterna illorum omnium salute, qui in vera Christi Ecclesia nequaquam versantur.

Alloc. *Singulari quadam*, 9 decembris 1854.
Epist. encycl. *Quanto conficiamur*, 17 augusti 1863.

XVIII. Protestantismus non aliud est quam diversa ejusdem christianæ religionis forma, in qua æque ac in Ecclesia catholica Deo placere datum est.

Epist. encycl. *Noscitis et Nobiscum*, 8 decembris 1849.

Qui pluribus, du 9 novembre 1846, par l'Allocution *Quibus quantisque*, du 20 avril 1849, par l'Encyclique *Noscitis et nobiscum*, du 8 décembre 1849, par l'Allocution *Singulari quadam*, du 9 décembre 1854, par l'Encyclique *Quanto conficiamur mœrore*, du 10 août 1863.

§ V.

Erreurs relatives à l'Église et à ses droits.

XIX. L'Église n'est pas une vraie et parfaite société pleinement libre ; elle ne jouit pas de ses droits propres et constants que lui a conférés son divin Fondateur, mais il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Église et les limites dans lesquelles elle peut les exercer.

Alloc. *Singulari quadam*, du 9 décembre 1854.
Alloc. *Multis gravibusque*, du 17 décembre 1860.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XX. La puissance ecclésiastique ne doit pas exercer son autorité sans la permission et l'assentiment du gouvernement civil.

Alloc. *Meminit unusquisque*, du 30 septembre 1861.

§ IV.

Socialismus, *Communismus*, *Societates clandestinæ*, *Societates biblicæ*, *Societates clerico-liberales*.

Ejusmodi pestes sæpe gravissimisque verborum formulis reprobantur in Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novemb. 1846 ; in Alloc. *Quibus quantisque*, 20 april. 1849 ; in Epist. encycl. *Noscitis et Nobiscum*, 8 dec. 1849 ; in Alloc. *Singulari quadam*, 9 decemb. 1854 ; in Epist. encycl. *Quanto conficiamur mœrore*, 10 augusti 1863.

§ V.

Errores de Ecclesia ejusque juribus.

XIX. Ecclesia non est vera perfectaque societas plane libera, nec pollet suis propriis et constantibus juribus sibi a divino suo Fundatore collatis, sed civilis potestatis est definire quæ sint Ecclesiæ jura ac limites, intra quos eadem jura exercere queat.

Alloc. *Singulari quadam*, 9 decembris 1854.
Alloc. *Multis gravibusque*, 17 decembris 1860.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XX. Ecclesiastica potestas suam auctoritatem exercere non debet absque civilis gubernii venia et assensu.

Alloc. *Meminit unusquisque*, 30 septembris 1861.

XXI. L'Église n'a pas le pouvoir de définir dogmatiquement que la religion de l'Église catholique est uniquement la vraie religion.

Lett. Apost. *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

XXII. L'obligation qui concerne les maîtres et les écrivains catholiques se borne aux choses qui ont été définies par le jugement infaillible de l'Église, comme des dogmes de foi qui doivent être crus par tous.

Lettre à l'Archevêque de Frising, *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XXIII. Les Souverains Pontifes et les Conciles œcuméniques se sont écartés des limites de leur pouvoir ; ils ont usurpé les droits des princes, et ils ont même erré dans les définitions relatives à la foi et aux mœurs.

Lett. Apost. *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

XXIV. L'Église n'a pas le droit d'employer la force ; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXV. En dehors du pouvoir inhérent à l'épiscopat, il y a un pouvoir temporel qui lui a été concédé ou expressément ou tacitement

---

XXI. Ecclesia non habet potestatem dogmatice definiendi, religionem catholicæ Ecclesiæ esse unice veram religionem.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

XXII. Obligatio, qua catholici magistri et scriptores omnino adstringuntur, coarctatur in iis tantum, quæ ab infallibili Ecclesiæ judicio veluti fidei dogmata ab omnibus credenda proponuntur.

Epist. ad Archiep. Frising *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XXIII. Romani Pontifices et Concilia œcumenica a limitibus suæ potestatis recesserunt, jura principum usurparunt, atque etiam in rebus fidei et morum definiendis errarunt.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

XXIV. Ecclesia vis inferendæ potestatem non habet, neque potestatem ullam temporalem directam vel indirectam.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XXV. Præter potestatem episcopatui inhærentem, alia est attributa tem-

par l'autorité civile, révocable par conséquent à volonté par cette même autorité civile.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXVI. L'Église n'a pas le droit naturel et légitime d'acquérir et de posséder.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.
Encycl. *Incredibili*, du 17 septembre 1863.

XXVII. Les ministres sacrés de l'Église et le Pontife Romain doivent être exclus de toute gestion et autorité sur les choses temporelles.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XXVIII. Il n'est pas permis aux Évêques de publier même les Lettres apostoliques sans la permission du Gouvernement.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

XXIX. Les grâces accordées par le Pontife Romain doivent être regardées comme nulles, si elles n'ont pas été demandées par l'entremise du Gouvernement.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

---

poralis potestas a civili imperio vel expresse vel tacite concessa, revocanda propterea, cum libuerit, a civili imperio.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XXVI. Ecclesia non habet nativum ac legitimum jus acquirendi ac possidendi.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.
Epist. encycl. *Incredibili*, 17 septembris 1863.

XXVII. Sacri Ecclesiæ ministri Romanusque Pontifex ab omni rerum temporalium cura ac dominio sunt omnino excludendi.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XXVIII. Episcopis, sine Gubernii venia, fas non est vel ipsas apostolicas litteras promulgare.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

XXIX. Gratiæ a Romano Pontifice concessæ existimari debent tamquam irritæ, nisi per Gubernium fuerint imploratæ.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

XXX. L'immunité de l'Église et des personnes ecclésiastiques tire son origine du droit civil.

Lett. Apost. *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

XXXI. Le for ecclésiastique pour les procès temporels des clercs, soit au civil, soit au criminel, doit absolument être aboli, même sans consulter le Siége apostolique et sans tenir compte de ses réclamations.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.
Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

XXXII. L'immunité personnelle, en vertu de laquelle les clercs sont exempts de la milice, peut être abrogée sans aucune violation de l'équité et du droit naturel. Le progrès civil demande cette abrogation, surtout dans une société constituée d'après une législation libérale.

Lettre à l'Évêque de Montréal, *Singularis nobisque*, du 29 septembre 1864.

XXXIII. Il n'appartient pas uniquement par droit propre et inné à la juridiction ecclésiastique de diriger l'enseignement des choses théologiques.

Lettre à l'Archevêque de Frising, *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XXX. Ecclesiæ et personarum ecclesiasticarum immunitas a jure civili ortum habuit.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

XXXI. Ecclesiasticum forum pro temporalibus clericorum causis sive civilibus sive criminalibus omnino de medio tollendum est etiam inconsulta et reclamante Apostolica Sede.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.
Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

XXXII. Absque ulla naturalis juris et æquitatis violatione potest abrogari personalis immunitas, qua clerici ab onere subeundæ exercendæque militiæ eximuntur; hanc vero abrogationem postulat civilis progressus, maxime in societate ad formam liberioris regiminis constituta.

Epist. ad Episc. Montisregal. *Singularis nobisque*, 29 sept. 1864.

XXXIII. Non pertinet unice ad ecclesiasticam jurisdictionis potestatem proprio ac nativo jure dirigere theologicarum rerum doctrinam.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XXXIV. La doctrine de ceux qui comparent le Pontife Romain à un prince libre et exerçant son pouvoir dans l'Église universelle, est une doctrine qui a prévalu au moyen âge.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXXV. Rien n'empêche que par un décret d'un Concile général ou par le fait de tous les peuples le souverain pontificat soit transféré de l'Évêque romain et de la ville de Rome à un autre Évêque et à une autre ville.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXXVI. La définition d'un Concile national n'admet pas d'autre discussion, et l'administration civile peut traiter toute affaire dans ces limites.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXXVII. On peut instituer des Églises nationales soustraites à l'autorité du Pontife Romain et pleinement séparées de lui.

Alloc. *Multis gravibusque*, du 17 décembre 1860.
Alloc. *Jamdudum cernimus*, du 18 mars 1861.

XXXVIII. Trop d'actes arbitraires de la part des Pontifes Romains ont poussé à la division de l'Église en orientale et occidentale.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXXIV. Doctrina comparantium Romanum Pontificem Principi libero et agenti in universa Ecclesia, doctrina est quæ medio ævo prævaluit.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XXXV. Nihil vetat, alicujus Concilii generalis sententia aut universorum populorum facto, summum Pontificatum ab Romano Episcopo atque Urbe ad alium Episcopum aliamque civitatem transferri.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XXXVI. Nationalis Concilii definitio nullam aliam admittit disputationem, civilisque administratio rem ad hosce terminos exigere potest.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XXXVII. Institui possunt nationales Ecclesiæ ab auctoritate Romani Pontificis subductæ planeque divisæ.

Alloc. *Multis gravibusque*, 17 decembris 1860.
Alloc. *Jamdudum cernimus*, 18 martii 1861.

XXXVIII. Divisioni Ecclesiæ in orientalem atque occidentalem nimia Romanorum Pontificum arbitria contulerunt.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

§ VI.

Erreurs relatives à la société civile, considérée soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Église.

XXXIX. L'État, comme étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XL. La doctrine de l'Église catholique est opposée au bien et aux intérêts de la société humaine.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Quibus quantisque*, du 20 avril 1849.

XLI. La puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, possède un pouvoir indirect négatif sur les choses sacrées. Elle a par conséquent non-seulement le droit qu'on appelle d'*exequatur*, mais encore le droit qu'on nomme d'*appel comme d'abus*.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XLII. En cas de conflit légal entre les deux pouvoirs, le droit civil prévaut.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

§ VI.

Errores de societate civili tum in se, tum in suis ad Ecclesiam relationibus spectata.

XXXIX. Reipublicæ status, utpote omnium jurium origo et fons, jure quodam pollet nullis circumscripto limitibus.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XL. Catholicæ Ecclesiæ doctrina humanæ societatis bono et commodo adversatur.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.
Alloc. *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849.

XLI. Civili potestati vel ab infideli imperante exercitæ competit potestas indirecta negativa in sacra; eidem proinde competit nedum jus quod vocant *exequatur*, sed etiam jus *appellationis*, quam nuncupant *ab abusu*.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XLII. In conflictu legum utriusque potestatis, jus civile prævalet.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XLIII. La puissance laïque a le pouvoir de casser, de déclarer et rendre nulles les conventions solennelles (*Concordats*) conclues avec le Siége apostolique, relativement à l'usage des droits qui appartiennent à l'immunité ecclésiastique, sans le consentement de ce Siége et malgré ses réclamations.

Alloc. *In consistoriali,* du 1er novembre 1850.
Alloc. *Multis gravibusque,* du 17 décembre 1860.

XLIV. L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs et le régime spirituel. D'où il suit qu'elle peut juger des Instructions que les pasteurs de l'Église publient, d'après leur charge, pour la règle des consciences; elle peut même décider sur l'administration des sacrements et les dispositions nécessaires pour les recevoir.

Alloc. *In consistoriali,* du 1er novembre 1850.
Alloc. *Maxima quidem,* du 9 juin 1862.

XLV. Toute la direction des écoles publiques dans lesquelles la jeunesse d'un État chrétien est élevée, si l'on en excepte dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, peut et doit être attribuée à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des

XLIII. Laica potestas auctoritatem habet rescindendi, declarandi ac faciendi irritas solemnes conventiones (vulgo *Concordata*) super usu jurium ad ecclesiasticam immunitatem pertinentium cum Sede Apostolica initas, sine hujus consensu, immo et ea reclamante.

Alloc. *In consistoriali,* 1 novembris 1850.
Alloc. *Multis gravibusque,* 17 decembris 1860.

XLIV. Civilis auctoritas potest se immiscere rebus quæ ad religionem, mores et regimen spirituale pertinent. Hinc potest de instructionibus judicare, quas Ecclesiæ pastores ad conscientiarum normam pro suo munere edunt, quin etiam potest de divinorum sacramentorum administratione et dispositionibus ad ea suscipienda necessariis decernere.

Alloc. *In consistoriali,* 1 novembris 1850.
Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

XLV. Totum scholarum publicarum regimen, in quibus juventus christianæ alicujus Reipublicæ instituitur, episcopalibus dumtaxat seminariis aliqua ratione exceptis, potest ac debet attribui auctoritati civili, et ita quidem attribui, ut nullum alii cuicumque auctoritati recognoscatur jus immi-

écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix ou l'approbation des maîtres.

Alloc. *In consistoriali*, du 1er novembre 1850.
Alloc. *Quibus luctuosissimis*, du 5 septembre 1851.

XLVI. Bien plus, même dans les séminaires des clercs, la méthode à suivre dans les études est soumise à l'autorité civile.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

XLVII. La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Église, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le désir des gouvernants et le niveau des opinions générales de l'époque.

Lettre à l'Archevêque de Fribourg, *Quum non sine*, du 14 juillet 1864.

XLVIII. Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Église, et

scendi se in disciplina scholarum, in regimine studiorum, in graduum collatione, in delectu aut approbatione magistrorum.

Alloc. *In consistoriali*, 1 novembris 1850.
Alloc. *Quibus luctuosissimis*, 5 septembris 1851.

XLVI. Immo in ipsis clericorum seminariis methodus studiorum adhibenda civili auctoritati subjicitur.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

XLVII. Postulat optima civilis societatis ratio, ut populares scholæ, quæ patent omnibus cujusque e populo classis pueris, ac publica universim Instituta, quæ litteris severioribusque disciplinis tradendis et educationi juventutis curandæ sunt destinata, eximantur ab omni Ecclesiæ auctoritate, moderatrice vi et ingerentia, plenoque civilis ac politicæ auctoritatis arbitrio subjiciantur, ad imperantium placita et ad communium ætatis opinionum amussim.

Epist. ad Archiep. Friburg. *Quum non sine*, 14 julii 1864.

XLVIII. Catholicis viris probari potest ea juventutis instituendæ ratio, quæ sit a catholica fide et ab Ecclesiæ potestate sejuncta, quæque rerum

qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et la vie sociale sur cette terre.

Lettre à l'Archevêque de Fribourg, *Quum non sine,* du 14 juillet 1864.

XLIX. L'autorité séculière peut empêcher les Évêques et les fidèles de communiquer librement entre eux et avec le Pontife Romain.

Alloc. *Maxima quidem,* du 9 juin 1862.

L. L'autorité séculière a par elle-même le droit de présenter les Évêques, et peut exiger d'eux qu'ils prennent en main l'administration de leurs diocèses avant qu'ils aient reçu du Saint-Siége l'institution canonique et les lettres apostoliques.

Alloc. *Nunquam fore,* du 15 décembre 1856.

LI. Bien plus, la puissance séculière a le droit d'interdire aux Évêques l'exercice du ministère pastoral, et elle n'est pas tenue d'obéir au Pontife Romain en ce qui concerne l'institution des évêchés et des Évêques.

Lett. Apost. *Multiplices inter,* du 10 juin 1851.
Alloc. *Acerbissimum,* du 27 septembre 1852.

LII. Le Gouvernement peut, de son propre droit, changer l'âge prescrit pour la profession religieuse, tant des femmes que des hom-

dumtaxat naturalium scientiam ac terrenæ socialis vitæ fines tantum modo vel saltem primarium spectet.

Epist. ad Archiep. Friburg. *Quum non sine,* 14 julii 1864.

XLIX. Civilis auctoritas potest impedire quominus sacrorum Antistites et fideles populi cum Romano Pontifice libere ac mutuo communicent.

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

L. Laica auctoritas habet per se jus præsentandi Episcopos, et potest ab illis exigere ut ineant diœcesium procurationem, antequam ipsi canonicam a S. Sede institutionem et apostolicas litteras accipiant.

Alloc. *Nunquam fore,* 15 decembris 1856.

LI. Immo laicum gubernium habet jus deponendi ab exercitio pastoralis ministerii Episcopos, neque tenetur obedire Romano Pontifici in iis quæ episcopatum et Episcoporum respiciunt institutionem.

Litt. Apost. *Multiplices inter,* 10 junii 1851.
Alloc. *Acerbissimum,* 27 septembris 1852.

LII. Gubernium potest suo jure immutare ætatem ab Ecclesia præscriptam pro religiosa tam mulierum quam virorum professione, omnibusque

mes, et enjoindre aux communautés religieuses de n'admettre personne aux vœux solennels sans son autorisation.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

LIII. On doit abroger les lois qui protégent l'existence des familles religieuses, leurs droits et leurs fonctions ; bien plus, la puissance civile peut donner son appui à tous ceux qui voudraient quitter l'état religieux qu'ils avaient embrassé et enfreindre leurs vœux solennels ; elle peut aussi supprimer complétement ces mêmes communautés religieuses, aussi bien que les églises collégiales et les bénéfices simples, même de droit de patronage, attribuer et soumettre leurs biens et revenus à l'administration et à la volonté de l'autorité civile.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.
Alloc. *Probe memineritis*, du 22 janvier 1855.
Alloc. *Cum sæpe*, du 26 juillet 1855.

LIV. Les rois et les princes, non-seulement sont exempts de la juridiction de l'Église, mais même ils sont supérieurs à l'Église quand il s'agit de trancher les questions de juridiction.

Lett. Apost. *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

religiosis familiis indicere, ut neminem sine suo permissu ad solemnia vota nuncupanda admittant.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

LIII. Abrogandæ sunt leges quæ ad religiosarum familiarum statum tutandum, earumque jura et officia pertinent ; immo potest civile gubernium iis omnibus auxilium præstare, qui a suscepto religiosæ vitæ instituto deficere ac solemnia vota frangere velint ; pariterque potest religiosas easdem familias perinde ac collegiatas Ecclesias et beneficia simplicia etiam juris patronatus penitus extinguere, illorumque bona et reditus civilis potestatis administrationi et arbitrio subjicere et vindicare.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.
Alloc. *Probe memineritis*, 22 januarii 1855.
Alloc. *Cum sæpe*, 26 julii 1855.

LIV. Reges et Principes non solum ab Ecclesiæ jurisdictione eximuntur, verum etiam in quæstionibus jurisdictionis dirimendis superiores sunt Ecclesiæ.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

LV. L'Église doit être séparée de l'État, et l'État séparé de l'Église.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

§ VII.

Erreurs concernant la morale naturelle et chrétienne.

LVI. Les lois de la morale n'ont pas besoin de la sanction divine, et il n'est pas du tout nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu le pouvoir d'obliger.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

LVII. La science des choses philosophiques et morales, de même que les lois civiles, peuvent et doivent être soustraites à l'autorité divine et ecclésiastique.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

LVIII. Il ne faut reconnaître d'autres forces que celles qui résident dans la matière, et tout système de morale, toute honnêteté doit consister à accumuler et augmenter ses richesses de toute manière, et à se livrer aux plaisirs.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.
Lett. Encycl. *Quanto conficiamur*, du 10 août 1863.

LV. Ecclesia a Statu, Statusque ab Ecclesia sejungendus est.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

§ VII.

Errores de Ethica naturali et Christiana.

LVI. Morum leges divina haud egent sanctione, minimeque opus est ut humanæ leges ad naturæ jus conformentur aut obligandi vim a Deo accipiant.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

LVII. Philosophicarum rerum morumque scientia, itemque civiles leges possunt et debent a divina et ecclesiastica auctoritate declinare.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

LVIII. Aliæ vires non sunt agnoscendæ nisi illæ quæ in materia positæ sunt, et omnis morum disciplina honestasque collocari debet in cumulandis et augendis quovis modo divitiis ac in voluptatibus explendis.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.
Epist. encycl. *Quanto conficiamur*, 10 augusti 1863.

LIX. Le droit consiste dans le fait matériel ; tous les devoirs des hommes sont un mot vide de sens, et tous les faits humains ont force de droit.

Alloc. *Maxima quidem,* du 9 juin 1862.

LX. L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles.

Alloc. *Maxima quidem,* du 9 juin 1862.

LXI. Une injustice de fait couronnée de succès ne préjudicie nullement à la sainteté du droit.

Alloc. *Jamdudum cernimus,* du 18 mars 1861.

LXII. On doit proclamer et observer le principe de *non-intervention.*

Alloc. *Novos et ante,* du 28 septembre 1860.

LXIII. Il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes et même de se révolter contre eux.

Lett. Encycl. *Qui pluribus,* du 9 novembre 1846.
Alloc. *Quisque vestrum,* du 4 octobre 1847.
Lett. Encycl. *Noscitis et Nobiscum,* du 8 décembre 1849.
Lett. Apost. *Cum catholica,* du 26 mars 1860.

LIX. Jus in materiali facto consistit, et omnia hominum officia sunt nomen inane, et omnia humana facta juris vim habent.

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

LX. Auctoritas nihil aliud est nisi numeri et materialium virium summa

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

LXI. Fortunata facti injustitia nullum juris sanctitati detrimentum affert.

Alloc. *Jamdudum cernimus,* 18 martii 1861.

LXII. Proclamandum est et observandum principium quod vocant de *non interventu.*

Alloc. *Novos et ante,* 28 septembris 1860.

LXIII. Legitimis principibus obedientiam detrectare, immo et rebellare licet.

Epist. encycl. *Qui pluribus,* 9 novembris 1846.
Alloc. *Quisque vestrum,* 4 octobris 1847.
Epist. encycl. *Noscitis et Nobiscum,* 8 decembris 1849.
Litt. Apost. *Cum catholica,* 26 martii 1860.

LXIV. La violation d'un serment, quelque saint qu'il soit, et toute action criminelle et honteuse opposée à la loi éternelle, non-seulement ne doit pas être blâmée, mais elle est tout à fait licite et digne des plus grands éloges, quand elle est inspirée par l'amour de la patrie.

Alloc. *Quibus quantisque,* du 29 avril 1849.

§ VIII.

Erreurs concernant le mariage chrétien.

LXV. On ne peut établir par aucune raison que le Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ,* du 22 août 1851.

LXVI. Le sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat et qui peut en être séparé, et le sacrement lui-même ne consiste que dans la seule bénédiction nuptiale.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ,* du 22 août 1851.

LXVII. De droit naturel, le lien du mariage n'est pas indissoluble,

LXIV. Tum cujusque sanctissimi juramenti violatio, tum quælibet scelesta flagitiosaque actio sempiternæ legi repugnans, non solum haud est improbanda, verum etiam omnino licita, summisque laudibus efferenda, quando id pro patriæ amore agatur.

Alloc. *Quibus quantisque,* 20 aprilis 1849.

§ VIII.

Errores de matrimonio christiano.

LXV. Nulla ratione ferri potest, Christum evexisse matrimonium ad dignitatem sacramenti.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

LXVI. Matrimonii sacramentum non est nisi quid contractui accessorium ab eoque separabile, ipsumque sacramentum in una tantum nuptiali benedictione situm est.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

LXVII. Jure naturæ matrimonii vinculum non est indissolubile, et in

et dans différents cas le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.
Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

LXVIII. L'Église n'a pas le pouvoir d'apporter des empêchements dirimants au mariage ; mais ce pouvoir appartient à l'autorité séculière, par laquelle les empêchements existants peuvent être levés.

Lett. Apost. *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

LXIX. L'Église, dans le cours des siècles, a commencé à introduire les empêchements dirimants non par son droit propre, mais en usant du droit qu'elle avait emprunté au pouvoir civil.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXX. Les canons du Concile de Trente qui prononcent l'anathème contre ceux qui osent nier le pouvoir qu'a l'Église d'opposer des empêchements dirimants, ne sont pas dogmatiques ou doivent s'entendre de ce pouvoir emprunté.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXXI. La forme prescrite par le Concile de Trente n'oblige pas sous

---

variis casibus divortium proprie dictum auctoritate civili sanciri potest.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.
Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

LXVIII. Ecclesia non habet potestatem impedimenta matrimonium dirimentia inducendi, sed ea potestas civili auctoritati competit, a qua impedimenta existentia tollenda sunt.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

LXIX. Ecclesia sequioribus sæculis dirimentia impedimenta inducere cœpit, non jure proprio, sed illo jure usa, quod a civili postestate mutuata erat.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXX. Tridentini canones qui anathematis censuram illis inferunt qui facultatem impedimenta dirimentia inducendi Ecclesiæ negare audeant, vel non sunt dogmatici vel de hac mutuata potestate intelligendi sunt.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXXI. Tridentini forma sub infirmitatis pœna non obligat, ubi lex civilis

peine de nullité, quand la loi civile établit une autre forme à suivre et veut qu'au moyen de cette forme le mariage soit valide.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXXII. Boniface VIII a le premier déclaré que le vœu de chasteté prononcé dans l'ordination rend le mariage nul.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXXIII. Par la force du contrat purement civil, un vrai mariage peut exister entre chrétiens ; et il est faux, ou que le contrat de mariage entre chrétiens soit toujours un sacrement, ou que ce contrat soit nul en dehors du sacrement.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.
Lettre de S. S. Pie IX au roi de Sardaigne, du 9 septembre 1852.
Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.
Alloc. *Multis gravibusque*, du 17 décembre 1860.

LXXIV. Les causes matrimoniales et les fiançailles, par leur nature propre, appartiennent à la juridiction civile.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.
Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

N. B. — Ici peuvent se placer deux autres erreurs : l'abolition du

---

aliam formam præstituat, et velit ac nova forma interveniente matrimonium valere.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXXII. Bonifacius VIII votum castitatis in ordinatione emissum nuptias nullas reddere primus asseruit.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXXIII. Vi contractus mere civilis potest inter christianos constare veri nominis matrimonium ; falsumque est, aut contractum matrimonii inter christianos semper esse sacramentum, aut nullum esse contractum, si sacramentum excludatur.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.
Lettera di S. S. PIO IX al Re di Sardegna, 9 settembre 1852.
Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.
Alloc. *Multis gravibusque*, 17 decembris 1860.

LXXIV. Caussæ matrimoniales et sponsalia suapte natura ad forum civile pertinent.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.
Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

N. B. — Huc facere possunt duo alii errores : de clericorum cœlibatu

célibat ecclésiastique et la préférence due à l'état de mariage sur l'état de virginité. Elles sont condamnées, la première dans la Lettre Encyclique *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846, la seconde dans la Lettre Apostolique *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

§ IX.

Erreurs sur le principat civil du Pontife Romain.

LXXV. Les fils de l'Église chrétienne et catholique disputent entre eux sur la compatibilité de la royauté temporelle avec le pouvoir spirituel.

Lett. Apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXXVI. L'abrogation de la souveraineté civile dont le Saint-Siége est en possession, servirait, même beaucoup, à la liberté et au bonheur de l'Église.

Alloc. *Quibus quantisque*, du 20 avril 1849.

N. B. — Outre ces erreurs explicitement notées, plusieurs autres erreurs sont implicitement condamnées par la doctrine qui a été exposée et soutenue sur le principat civil du Pontife Romain, que tous les catholiques doivent fermement professer. Cette doctrine est

abolendo et de statu matrimonii statui virginitatis anteferendo. Confodiuntur, prior in Epist. Encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846, posterior in Litteris Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

§ IX.

Errores de civili Romani Pontificis principatu.

LXXV. De temporalis regni cum spirituali compatibilitate disputant inter se christianæ et catholicæ Ecclesiæ filii.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851

LXXVI. Abrogatio civilis imperii, quo Apostolica Sedes potitur, ad Ecclesiæ libertatem felicitatemque vel maxime conduceret.

Alloc. *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849.

N. B. — Præter hos errores explicite notatos, alii complures implicite reprobantur proposita et asserta doctrina, quam catholici omnes firmissime retinere debeant, de civili Romani Pontificis principatu. Ejusmodi doctrina

clairement enseignée dans l'Allocution *Quibus quantisque*, du 20 avril 1849; dans l'Allocution *Si semper antea*, du 20 mai 1850 ; dans la Lettre Apostolique *Cum catholica Ecclesia*, du 26 mars 1860 ; dans l'Allocution *Novos*, du 28 septembre 1860; dans l'Allocution *Jamdudum*, du 18 mars 1861 ; dans l'Allocution *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

§ X.

Erreurs qui se rapportent au libéralisme moderne.

LXXVII. A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes.

Alloc. *Nemo vestrum*, du 26 juillet 1855.

LXXVIII. Aussi c'est avec raison que, dans quelques pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui s'y rendent y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

LXXIX. Il est faux que la liberté civile de tous les cultes, et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publi-

luculenter traditur in Alloc. *Quibus quantisque*, 20 april. 1849; in Alloc. *Si semper antea*, 20 maii 1850; in Litt. Apost. *Cum catholica Ecclesia*, 26 mart. 1860; in Alloc. *Novos*, 28 sept. 1860; in Alloc. *Jamdudum*, 18 mart. 1861; in Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

§ X.

Errores qui ad liberalismum hodiernum referuntur.

LXXVII. Ætate hac nostra non amplius expedit religionem catholicam haberi tanquam unicam status religionem, ceteris quibuscumque cultibus exclusis.

Alloc. *Nemo vestrum*, 26 julii 1855.

LXXVIII. Hinc laudabiliter in quibusdam catholici nominis regionibus lege cautum est, ut hominibus illuc immigrantibus liceat publicum proprii cujusque cultus exercitium habere.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

LXXIX. Enimvero falsum est, civilem cujusque cultus libertatem, itemque plenam potestatem omnibus attributam quaslibet opiniones cogita-

quement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'*Indifférentisme*.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

LXXX. Le Pontife Romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.

Alloc. *Jamdudum cernimus*, du 18 mars 1861.

tionesque palam publiceque manifestandi, conducere ad populorum mores animosque facilius corrumpendos, ac indifferentismi pestem propagandam.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

LXXX. Romanus Pontifex potest ac debet cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civilitate sese reconciliare et componere.

Alloc. *Jamdudum cernimus*, 18 martii 1861.

LE

CHEMIN DE FER DES ALPES

ET LES ROUTES QU'IL DOIT REMPLACER

Notre siècle est aux ingénieurs. Ce sont eux qui modestement le disent, et à l'appui de cette prise de possession ils invoquent les éléments domptés et les immenses ouvrages dont ils couvrent le globe. Bien des réserves seraient à faire contre une prétention si ambitieuse, mais il faut l'avouer cependant, si les générations qui se succèdent impriment à chaque époque une physionomie distincte, la nôtre recevra un caractère tout spécial des efforts tentés de toutes parts pour étendre et faciliter les relations des peuples entre eux. On s'y emploie avec une application incessante : la science, mise au service de l'industrie, a centuplé nos moyens d'action, et permet aujourd'hui d'exécuter avec succès ce que l'on n'aurait pas osé entreprendre il y a cent ans. Il n'est plus de barrière qui soit infranchissable, plus d'obstacle que l'on ne cherche à détruire.

Les Européens ont fait subir leur ascendant aux nations éloignées de l'extrême Orient, et, triomphant d'un isolement soupçonneux, les ont forcées de sortir d'un repos séculaire. Quels résultats ne doit-on pas attendre d'une activité pareille, lorsqu'ils l'exercent dans des circonstances plus favorables et sur leur propre territoire ! Pour étudier, en effet, les travaux les plus étonnants et les plus gigantesques, il n'est pas nécessaire de s'éloigner des rives de la Méditerranée, ce

théâtre des premiers efforts de notre civilisation. Là se creuse le grand canal de Suez, qui rendra les mers indiennes voisines de nos ports ; là aussi on va ouvrir à nos locomotives un passage au travers des Alpes.

On s'étonnera peut-être que nous placions au même rang ces deux grandes entreprises. La dernière, sans doute, frappe moins l'imagination, et ne saurait avoir des conséquences aussi importantes. Elle est digne d'attention cependant, et mérite une place à part dans l'histoire des sciences appliquées, comme ayant nécessité l'emploi de toutes les ressources que possèdent les ingénieurs de notre époque. Elle représente la limite extrême de leur pouvoir, et restera un témoignage impérissable des difficultés que nous avons réussi à vaincre, de celles devant lesquelles nous avons dû reculer.

Si déjà ce n'est pas sans une peine extrême que l'on parvient à diriger une voie ferrée, soumise à tant d'exigences de tracé, de faibles pentes et de courbes à grands rayons, dans un terrain simplement accidenté, on admettra sans peine que des montagnes aussi hautes et aussi tourmentées que les Alpes devaient présenter d'immenses obstacles. Ils sont tels que jamais depuis les temps les plus reculés, les besoins du commerce ni les seuls intérêts matériels des peuples n'ont eu le crédit de faire ouvrir dans ces régions inhospitalières une voie accessible aux plus grossières voitures. Une assertion si étrange peut exciter l'incrédulité, mais le fait est certain et il faut bien s'incliner devant le témoignage irrécusable de l'histoire. Le chemin de fer destiné à relier Chambéry et Turin, aura le singulier mérite d'être la première route tracée dans les Alpes occidentales, pour un motif autre que la guerre. La guerre, dont les besoins sont excessifs, dont les exigences n'ont point de bornes, la guerre seule avait paru justifier les sacrifices de temps, de travail et d'argent, au prix desquels des voitures chargées peuvent franchir ces formidables barrières. Pour assouvir leurs passions, pour satisfaire leurs haines furieuses, les hommes n'hésitaient pas à se livrer à des efforts qui leur paraissaient trop rudes dès qu'il ne s'agissait que de leur avantage commun. Il est même des passages dont les habitants du pays ne soupçonnaient pas l'existence, qu'ils croyaient inaccessibles aux piétons, et dont la découverte est due aux besoins impérieux des armées. Chose plus singulière encore, ces voies, créées dans un intérêt militaire et qu'il aurait suffi d'entretenir pour en faire profiter les peuples voisins, ont été souvent abandonnées par insouciance ou détruites d'une manière systématique pendant les périodes de paix. Ainsi, après cinquante ans de tranquillité, la route du littoral, qui traverse des régions plus peuplées et où les montagnes, sans être moins abruptes, sont beaucoup moins élevées, était, à la fin du siècle dernier, dans

un tel état de dégradation, que le célèbre voyageur Saussure dut renoncer à se faire suivre de Gênes à Nice par les mulets chargés de ses bagages. La voie de mer était si exclusivement employée pour toutes les communications, qu'il eut même quelque peine à trouver des guides capables de lui enseigner les sentiers étroits et glissants tracés sur les derniers contre-forts des Alpes!

L'histoire des routes des Alpes est donc celle des invasions de l'Italie ou de la France. Dès les temps anciens, Annibal en commence la série. On a beaucoup écrit sur sa marche fameuse, sans pouvoir bien préciser par quels lieux il a passé. Les uns, s'appuyant sur le récit de Tite Live, lui font remonter la Durance et l'un de ses affluents, le Guil, pour franchir la grande chaîne aux cols de Queyras. D'autres prennent pour autorité Polybe, qui, avant d'écrire son histoire, était venu visiter le pays, et veulent y trouver que le général carthaginois, suivant l'Isère et la Romanche, a dû passer par Briançon et le col du mont Genèvre. L'obscurité et les contradictions des textes autorisent toutes ces hypothèses. S'il nous était permis d'y joindre notre avis, nous dirions qu'Annibal, en se rendant du pays des Allobroges à celui des *Taurini*, n'a, sans doute, profité d'aucun des cols fréquentés aujourd'hui. Ses guides cherchèrent à le perdre et le firent errer pendant neuf jours dans les hautes montagnes, cela est constant. Les bois, très-étendus alors, l'empêchaient de découvrir et d'atteindre les passages les plus favorables, et lorsque ayant atteint le faîte, il fut contraint d'ouvrir une route pour ses éléphants sur le versant italien, toujours plus abrupte que le versant opposé, il campa dans des lieux où la neige récente couvrait déjà celle qui n'avait pas fondu depuis l'hiver précédent. Ce fait, sur lequel les commentateurs n'ont pas insisté, nous semble capital, car il exclut tous les cols désignés comme étant celui choisi par ce grand général. Aucun n'atteint l'altitude de 2,900 mètres, qui est la limite des neiges perpétuelles. Quel qu'ait été ce col, la descente en fut pénible, mais les traditions de collége, fondées sur une erreur de Tite Live ou sur une fausse interprétation de cet historien, ont beaucoup exagéré l'importance des travaux qu'Annibal dut exécuter afin de s'ouvrir une route. Pour gravir les montagnes, il n'eut à lutter que contre les mauvaises dispositions des habitants : pour les redescendre, il fut, en divers endroits, obligé d'élargir le passage, et pendant ces retards, son armée, dénuée de bagages, souffrit énormément du froid et du manque de vivre. Un chemin tracé ainsi à la hâte par le soldat, qui cessait un moment de marcher ou de combattre, était peu de chose. Il ne pouvait avoir qu'une existence éphémère. Aussi, quand Polybe, cette grande autorité sur les sujets militaires, et le géographe Strabon citent, au nombre des routes qui traversent les Alpes, celle par le pays des Taurini, *qua usus*

sit Annibal, il faut entendre seulement la direction générale et non le point précis où fut franchie la grande chaîne.

Annibal laissa donc une trace plus profonde de son passage dans la mémoire des hommes que sur les lieux qu'il avait foulés. Il n'en fut pas de même des Romains, qui, pour assurer leur domination dans les Gaules, y exécutèrent des travaux plus durables. Ils semblaient construire pour l'éternité, et les paysans provençaux montrent encore, sous le nom de *lou camin Aurélian*, la plus ancienne route pavée qui ait existé hors de l'Italie. C'est la voie aurélienne, commencée par Aurelius Cotta l'an 512 de Rome et continuée plus tard à travers les rivages de la Ligurie, l'Esterel, Aix et Marseille, jusqu'à Arles. D'autres voies encore furent ouvertes entre l'Italie et les Gaules, mais jusqu'aux derniers temps de l'Empire, le nombre en resta limité à quatre. Celle déjà citée ; une autre allant de Milan à Arles, cette grande métropole du Midi, suivait les vallées de la Doire et de la Durance[1] et franchissait le col du mont Genèvre. Les deux dernières étaient regardées comme des embranchements d'une même route, qui sous Auguste fut construite au travers du pays des Salasses, habitants de la vallée d'Aoste, où elle se bifurquait. Par les Alpes grecques elle conduisait à Vienne et à Lyon, et par les Alpes pennines à Strasbourg et à Mayence. Les *geminæ fauces*, dont il s'agit, furent de bonne heure très-fréquentées, ce sont les célèbres passages du petit et du grand Saint-Bernard. Il est vraisemblable que César, dans ses rapides voyages, se servait déjà du col du petit Saint-Bernard, celui des quatre passages connus des Romains, qui le conduisait plus directement dans la Gaule centrale, car la route de la Durance, qu'il avait prise lors de sa première campagne, fait des détours qui ont dû le frapper. Un intérêt militaire de premier ordre avait nécessité la construction de ces quatre routes, que surveillaient des postes échelonnés de distance en distance et des colonies militaires. L'avantage qu'y pouvaient trouver les populations des montagnes ne fut pris en aucune considération, et comme, nombreuses et sauvages, elles rançonnaient les voyageurs, poussant l'audace jusqu'à faire contribuer des détachements en armes[2], on usa à leur égard des dernières rigueurs. César et ses lieutenants les avaient rudement châtiées ; elles reprirent leur indépendance pendant les guerres civiles, mais Auguste, devenu maître de l'empire, résolut de réprimer à jamais

[1] De nombreuses rivières, en France et dans les pays voisins (la Dordogne, l'Adour, le Douro, le Dourdou, etc.), portent des noms où l'on reconnaît la présence d'un radical commun. Il décèle une origine gauloise : le mot *dour* existe encore dans le dialecte breton et signifie eau.

[2] L'armée de Decius Brutus, qui traversa les Alpes après la défaite de Modène, dut payer un tribut d'une drachme par tête, pour obtenir le passage.

leurs excès. Il décréta l'extermination totale des montagnards, et ses généraux exécutèrent cet ordre avec une incroyable cruauté. Terentius Varron vengea sur les Salasses l'outrage fait à l'armée de Brutus : il vendit comme esclaves les 36,000 habitants qui avaient survécu à la guerre, et son camp devint la colonie d'Augusta Prætoria, Aoste, où il laissa 3,000 de ses soldats. Lorsque écrivait Strabon, les hautes vallées des Alpes étaient encore désertes et les forêts qui couvraient les pentes cachaient pour longtemps encore tous les cols autres que ceux où passaient les quatre routes militaires des Romains.

Il ne faut pas attacher, du reste, à ce nom de routes romaines une idée de perfection analogue à celle que réveille le souvenir des beaux ouvrages que nous sommes habitués à admirer. La difficulté des travaux, celle plus grande de l'entretien, peut-être aussi des raisons d'économie, avaient conduit à ne donner aux routes des Alpes que des dimensions très-restreintes. La législation de la voirie romaine fixait la largeur d'une *via* à huit pieds, pour le passage de deux chariots, celle de l'*actus* à quatre pieds, pour un seul chariot : l'*iter*, de deux pieds, était destiné aux cavaliers et aux bêtes de somme, enfin le *semi-iter* ou *semita*, d'un pied seulement de largeur, ne pouvait servir qu'aux piétons. Le livre de poste, qui nous est parvenu sous le nom d'itinéraire d'Antonin, ne qualifie de *via* que la seule route du littoral et applique aux trois autres la simple dénomination d'*iter*. Les historiens parlent dans le même sens. Le passage par les Alpes pennines, dit Strabon, n'est point accessible aux bêtes de somme, quant à celui des Alpes grecques, il est plus large et meilleur, *prolixior*. Nous pouvons donc admettre que sous la domination romaine les bêtes de somme seules pouvaient franchir habituellement les hautes Alpes. Tel était, du reste, à peu près encore l'état des choses à la fin du dernier siècle. Les efforts des Cantons Suisses et des Savoyards, pour assurer leurs relations avec l'Italie, n'avaient abouti qu'à entretenir des chemins de mulets, et l'on citait comme des tours de force malaisés à imiter le succès de quelques voyageurs qui avaient réussi à transporter leur voiture à bras d'homme et sans la démonter.

Il ne nous a pas été possible de découvrir à quelle époque on a commencé à faire usage de différents cols aussi favorables que les précédents et qui pourtant, n'ont été pratiqués que beaucoup plus tard, ceux de Tende, de l'Argentière, du mont Cenis, du Simplon[1].

[1] Voici l'altitude de ces différents passages au-dessus de la mer : col de Tende, 1,800 mètres; col de l'Argentière, 2,020; col du mont Genèvre, 1,940; col du mont Cenis, 2,070; col du petit Saint-Bernard, 2,190 ; col du grand Saint-Bernard, 2,470 ; col du Simplon, 2,000 ; la limite des neiges éternelles est à 2,900 mètres. Il ne faut pas considérer l'élévation comme un indice assuré de la difficulté des passages, car l'âpreté des lieux a une importance au moins égale.

Ce fut sans doute lorsqu'à la décadence de l'empire ces hautes régions servirent de refuge aux malheureux qui fuyaient les violences des barbares et les exactions des agents du fisc. Poursuivis par leurs oppresseurs, ils ne parvenaient à leur échapper qu'en passant d'un versant à l'autre par des sentiers inconnus au reste des hommes. A cette époque et à d'autres plus récentes, les hautes vallées des Alpes furent ainsi repeuplées par des émigrations de proscrits : des Vaudois se sont perpétués jusqu'à nos jours dans les vallées d'Angrogne et de Luzerne ; des Sarrazins, moins heureux, ont habité les vallées de Queyras et de Barcelonnette, d'où le connétable du royaume d'Arles, Bérard de Jard, les chassa vers l'an 1000. Le désert prévalut de nouveau dans ces deux fertiles vallées, jusqu'au moment où les pâtres de la Crau y conduisirent les troupeaux de moutons qui n'ont plus cessé d'y retourner tous les étés. Pendant ces fortunes diverses, beaucoup de passages inconnus jusqu'alors durent être fréquentés, mais de simples sentiers suffisaient aux besoins modestes des habitants, et depuis que le pacage a détruit de vastes étendues de bois, on en a tracé à peu près partout ; il y a bien peu d'endroits que l'on puisse dire maintenant inaccessibles aux piétons. Notons cependant un ouvrage fort singulier, dans l'une des parties les plus écartées, voisine du grand mont Viso, *la Traversette*, passage qui doit son nom à un souterrain de cent à cent vingt mètres, creusé dans une roche dure, on ignore absolument quand et par qui. La tradition locale attribue cette percée à François Ier, qui l'aurait fait exécuter pour le passage de ses troupes, mais il paraît certain que dans aucune de ses expéditions en Italie, le roi chevalier ne prit cette direction. Ce travail précurseur de ceux de notre temps aurait cependant eu pour motif un intérêt militaire, selon les gens du pays.

Mais il ne faut pas aller jusqu'au seizième siècle pour voir les routes que les intempéries avaient détruites, réparées de nouveau pour le passage des armées. Lorsque Charlemagne vint renverser la royauté des Lombards, il fit passer ses cavaliers bardés de fer, par les trois cols du mont Cenis, du grand et du petit Saint-Bernard et des ordres que l'on ne se hasardait pas à enfreindre, furent donnés d'avance pour rendre ces passages accessibles aux bêtes chargées. Cette expédition, les mesures prévoyantes qui en avaient assuré le succès, les conséquences qu'elle eut, laissèrent une impression durable dans l'esprit des montagnards, et le nom du duc Bernard, oncle du grand empereur, est resté depuis lors attaché au mont Joux (*mons Jovis*), par lequel il avait conduit un partie de l'armée.

Ces soins, renouvelés à chaque guerre nouvelle, attestent l'état d'abandon où bientôt après on laissait des chemins d'un entretien trop pénible. A mesure cependant que se perfectionnait le matériel

des armées, il fallait bien trouver le moyen de lui assurer un passage. Au quinzième siècle, on ne pensait pas en Italie que Charles VIII pût emmener avec lui la belle artillerie que venaient de créer les frères Bureau. Il y réussit cependant, grâce à d'incessantes précautions, en démontant les canons, en les guindant ou les retenant avec des cordages. Le roi, dit Pierre Desrey, témoin oculaire, prit sa route par Briançon, Cézanne, Oulx, Chaumont et Suze, *où il entra dans le pays de Savoye*. Une aussi lourde artillerie ne pourrait maintenant suivre cette direction. On réussit à l'y conduire alors, mais au retour il fallut l'abandonner dans l'Apennin. Après les travaux ordonnés par Charles VIII, le col du mont Genèvre devint la grande route d'Italie. Les Suisses, soudoyés par les ennemis de François I[er], lui barrèrent ce passage ainsi que ceux du mont Cenis et du Saint-Bernard, il se jeta dans la vallée de Barcelonnette, d'où le col de l'Argentière, que l'on ne croyait pas accessible, lui ouvrit par la vallée de la Sture une entrée nouvelle en Italie. Celle du mont Genèvre par Suze ou par Fenestrelle resta cependant préférée, et de cette époque date l'importance attachée par nos rois à la possession de Saluces et de Pignerol.

On pourrait presque dire qu'à chaque période de guerres correspond l'ouverture d'un nouveau passage. Le connétable de Lesdiguières qui dans sa longue carrière avait parcouru toutes ces montagnes, de la Savoie à la mer, fut l'un des ardents promoteurs de l'amélioration de la viabilité, mais il disposait de peu de moyens. Les généraux de Louis XIV, Catinat, Villars, Berwick surtout, faisant de savantes manœuvres pour envahir le Piémont ou pour protéger la France, créèrent un grand nombre de routes pour assurer la marche et les approvisionnements de leurs armées. Leur habile adversaire Victor Amédée ne leur cédait en rien.

On ne reculait pas devant l'emploi des moyens les plus extraordinaires. Ainsi, en 1692, Victor Amédée s'ouvre un passage par les cols de l'Argentière et de Vars, envahit le Dauphiné, brûle Gap et Embrun. Catinat réunit à Briançon toutes les troupes disponibles et descend la Durance jusqu'auprès du rocher de Montdauphin, mais il est trop faible pour attaquer un ennemi supérieur dans des positions formidables. Il voudrait menacer sa ligne d'opération, mais descendre dans la vallée c'est se perdre, et des escarpements affreux l'empêchent de tourner par les hauteurs les camps de l'ennemi. Cette difficulté n'arrête pas l'audacieux général, il fait creuser des trous dans le rocher à pic, y enfonce des troncs d'arbres sur lesquels il jette un plancher ; fantassins, cavaliers, artillerie, tout y passe, l'armée piémontaise est au moment de perdre ses communications avec l'Italie et se voit forcée, sans combats, de regagner en toute hâte la rout

par laquelle elle est venue. Les bergers montrent encore à de grandes hauteurs les traces de ce hardi travail, mais ils n'y voient qu'un ouvrage des fées et plus d'un ne passe qu'en se signant auprès des arbres de Catinat.

De grands soins furent donnnés alors aux chemins qui servaient à franchir la chaîne principale, mais lorsque les Français furent réduits à la défensive, ils songèrent à établir une route parallèle aux grandes Alpes, afin de pouvoir porter rapidement leurs forces devant les points menacés. Ce système fut mis en œuvre par Villars et surtout par Berwick dont les soldats achevèrent un réseau de routes, de Chambéry à la mer, supérieur à ce qui existe de nos jours.

Les habitants du Dauphiné, de la Provence et de la Savoie auraient pu profiter de tous ces chemins qui n'avaient pas été ouverts à leur intention, ils y auraient trouvé une compensation aux maux de la guerre, mais le défaut d'un entretien que la rigueur du climat rend plus indispensable et plus coûteux que partout ailleurs, en a fait disparaître une grande partie. D'autres ont été détruits exprès, pour nuire à l'ennemi, comme celui du Galibier. Les Piémontais, rentrés en Savoie à la paix de 1714, ont escarpé le col et fait ébouler les terres sur une grande étendue, en sorte que ce passage si utile entre la Savoie et le haut Dauphiné ne pourrait être rétabli qu'au prix de grandes dépenses et dans de moins bonnes conditions qu'autrefois. Aussi, lorsque les guerres de la Révolution amenèrent derechef les Français sur les Alpes, ils n'y trouvèrent aucun chemin que l'artillerie pût utiliser sans des manœuvres périlleuses. Les cols du mont Cenis et du grand Saint-Bernard, quoique les plus fréquentés, étaient très-inférieurs à cet égard à celui du petit Saint-Bernard. Il en était de même de la route du littoral ou de la Corniche. Elle empruntait le territoire des Génois et de plusieurs petits princes, qui ne pouvaient s'entendre sur les travaux à y faire. C'était donc une des plus délabrées, et l'armée des Alpes, ne pouvant recevoir d'approvisionnements, ni par terre, ni par mer, eut à supporter les plus rudes privations sur les côtes de la Ligurie, jusqu'au moment où elle envahit la vallée du Pô. On sait, au prix de quels efforts, peu d'années après, le Premier consul réussit à conduire au delà des monts le matériel de l'armée qui se couvrit à Marengo d'une gloire impérissable.

Ce que l'on sait moins, c'est qu'on aurait pu éviter ce grand travail du démontage et du transport des affuts par pièces détachées, qui n'amenait en Italie qu'une artillerie fort disloquée. Le service si important des reconnaissances fut presque aussi incomplétement exécuté dans l'armée française que dans l'armée autrichienne. On ne signala pas au général en chef l'existence

du fort de Bard, qui faillit faire échouer toutes ses combinaisons, on le renseigna mal sur le col du petit Saint-Bernard, qui débouche dans la même vallée que le grand, et par où l'artillerie aurait passé, moyennant quelques soins et des réparations que les colonnes en marche pouvaient faire ; tout cela sans altérer en rien l'ensemble du projet général. Ce fait est signalé dans les Mémoires du duc de Raguse, l'un des principaux acteurs de cette campagne mémorable. On était inexcusable de si mal connaître les lieux, car il eût été facile de se renseigner sans sortir de Paris. Il suffisait d'ouvrir le livre si instructif et si consciencieux de Saussure, qui est peut-être encore le meilleur ouvrage à consulter sur la topographie des Alpes occidentales. Non-seulement cet exact observateur note le fort de Bard, mais encore d'autres endroits de la même route plus périlleux encore, car la route est en encorbellement sur des précipices, pour que l'on puisse la détruire rapidement au besoin.

Si maintenant nous voulons savoir pourquoi, après un siècle de paix, la route du grand Saint-Bernard, si utile aux Suisses, celle du mont Cenis, la plus recherchée par les Savoyards et les voyageurs qui viennent de Lyon, étaient inférieures comme viabilité à la route du petit Saint-Bernard, c'est encore par des considérations militaires que l'on va nous répondre. L'expérience des guerres antérieures avait dévoilé aux Piémontais la grande importance de ce débouché pour prendre à revers les armées françaises, qu'elles se bornent à occuper la crête des Alpes ou qu'elles cherchent à descendre dans les vallées de la Doire Ripuaire et du Pô. Ils avaient donc fait disparaître les principaux obstacles qui, là comme ailleurs, ne se trouvent pas vers le sommet des monts occupés par de vastes prairies, ni sur le versant français, presque toujours moins abrupte, mais bien sur le versant italien, qui se compose d'une suite d'étranglements et de ressauts très-rudes à franchir.

Dans la longue période que nous venons de parcourir, on n'avait jamais tracé à travers les Alpes que des routes peu dignes de ce nom, praticables à peine pour les bêtes de sommes, rarement et au prix de grands dangers pour les voitures chargées.

Les choses ont bien changé aujourd'hui. Le voyageur qui veut se rendre en Italie trouve, quelque direction qu'il choisisse, d'excellents chemins, presque toujours bien entretenus. C'est encore à la guerre qu'il en est redevable. Aussitôt que la victoire de Marengo l'eut mis en possession paisible de la haute Italie, le premier consul se préoccupa d'éviter à l'avenir les difficultés qui avaient entravé sa marche. Il ordonna à la fois la démolition de toutes les forteresses situées au-delà des Alpes, et la construction de six routes : celles de la Corniche, du col de Tende, du mont Genèvre, du mont Cenis, du

grand Saint-Bernard et du Simplon, dont le choix avait été arrêté d'après des raisons stratégiques. Les ingénieurs se mirent aussitôt à l'ouvrage et ces grands travaux furent presque entièrement exécutés de 1801 à 1812. L'empereur, malgré la multiplicité de ses occupations, accorda toujours une sollicitude particulière à l'exécution des ordres qu'il avait donnés pour assurer les communications rapides entre la France et l'Italie. Les projets lui étaient soumis, et la solution des difficultés principales était donnée par lui-même. Pour la route du mont Genèvre on avait étudié deux tracés : l'un par Fénestrelles, et la vallée du Clusone, l'autre par Exilles et la vallée de la Doire. Cette dernière direction utilisait une partie de la route déjà faite du mont Cenis, elle traversait des pays moins abruptes, était plus économique et plus aisée à tracer. L'empereur n'admit pas ces raisons. « Je suis fort mécontent, disait-il, de voir qu'on veuille me ramener à la route de Briançon à Suze. Je n'en veux pas. Il me faut une route allant de Briançon dans les plaines d'Italie, garantie par la place de Fénestrelles, sans que de Suze et du mont Cenis on puisse me l'intercepter. Que les ingénieurs des ponts et chaussées s'arrangent en conséquence et ne me parlent plus d'un embranchement dont je ne veux pas. »

A la chute de l'empire, la coalition ne se contenta pas de nous enlever le Piémont, le Valais et la Savoie, elle dirigea aussi son attention sur les communications que nous avions créées entre les deux versants des Alpes, et les considérations militaires qui nous avaient porté à les construire les lui rendirent suspectes. Ordonner leur destruction eût été un acte de vandalisme et l'on recula devant la réprobation qu'il aurait excité. Ces routes si récemment ouvertes étaient déjà parcourues par de nombreux voyageurs, par beaucoup de marchandises, et les intérêts civils commençaient à faire entendre leur voix dans les combinaisons politiques. Ostensiblement donc on se contenta de prescrire la construction de forteresses, pour fermer aux armées françaises l'accès des plaines de l'Italie, mais par des articles secrets, le roi de Sardaigne dut s'engager à ne pas laisser ouvrir de nouvelles routes à travers les Alpes et à ne pas faire de grosses réparations à celle du mont Genèvre, qui seule, depuis la nouvelle délimitation des territoires, débouchait directement en France. Ces prescriptions ont été observées jusqu'en 1848, malgré les pressantes réclamations des localités déshéritées, et l'importance chaque jour plus grande d'un bon système de communications pour la prospérité des peuples. A partir de 1848, on le sait, la politique des rois de Sardaigne changea complétement de face. Amenés à s'appuyer sur la France pour s'opposer à l'Autriche, ils s'attachèrent à améliorer les routes qu'auparavant ils entretenaient à peine, et ils firent commencer par les cols du petit Saint-Bernard (vallées de la Doire Bal-

téa et de l'Isère), et de l'Argentière (vallées de la Sture et de l'Ubaye), des routes auxquelles on travaille encore, et que le manque de fonds n'a pas permis d'achever. Les habitants des deux versants des Alpes furent heureux de ce changement de principes, mais on ne peut se le dissimuler, cette fois encore une raison militaire l'avait seule motivé.

Il ne pouvait toujours en être ainsi. Les voyages rapides sont une économie d'argent non moins que de temps ; la facilité avec laquelle s'échangent les produits est une des principales sources de la fortune publique et la puissance des États, à son tour, s'accroît avec la richesse des particuliers. Tout le monde aujourd'hui est pénétré de ces vérités. Aussi, lorsque l'on commença le réseau des chemins de fer de la péninsule italique, on le vit avec regret séparé du reste de l'Europe par une barrière que bien des ingénieurs croyaient infranchissable. Lorsqu'une question importante préoccupe beaucoup d'esprits intelligents, il est rare qu'on ne lui trouve pas une solution. L'Autriche eut l'honneur du premier succès. La route de Vienne à Trieste traverse les Alpes noriques, entre Vienne et Bruck. Un concours fut ouvert en 1850, pour la construction d'une locomotive susceptible de parcourir les pentes et les courbes du tracé adopté pour franchir le fameux passage du Sœmmering. Le col le plus bas de cette montagne est à 1,000 mètres environ au-dessus de la mer et à 500 mètres au-dessus des vallées avoisinantes. On s'élevait progressivement par des rampes de 25 millimètres par mètre, et les contreforts ou la chaîne principale étaient dépassés à l'aide d'une série de souterrains dont la longueur totale atteignait sept kilomètres. Le point de partage des pentes devait se trouver dans un souterrain de deux kilomètres. Quant aux courbes, on les avait réduites à 300 mètres de rayon dans les pentes et à 190 mètres en terrain horizontal. Ces conditions semblaient alors excessives. Si ce chemin était à faire aujourd'hui, on modifierait sans doute ces données et on n'hésiterait pas à adopter des pentes plus fortes, s'il le fallait, pour augmenter le rayon des courbes. Une certaine sensation se produisit dans le monde industriel, lorsque l'on apprit que deux des machines présentées avaient satisfait à toutes les épreuves. Des locomotives allaient pour la première fois franchir les Alpes. La satisfaction était prématurée cependant, car au bout de quelques mois les machines primées se trouvaient hors de service, à la suite de dislocation et de la rupture fréquente de divers organes. La cause de cet insuccès reconnue, les constructeurs s'occupèrent d'améliorer et de modifier leurs machines. Ils ont réussi, et les grandes locomotives du système Engerth traînent des convois de 120 tonnes, avec une vitesse de vingt à vingt-deux kilomètres à l'heure, sur les rampes du Sœmmering.

Quelque incomplet qu'il eût été d'abord, le résultat obtenu en Autriche attira l'attention des habiles ingénieurs de l'Italie. Ils étudièrent avec ardeur le passage des Alpes occidentales, qui présente des difficultés beaucoup plus grandes que celui de la chaîne du Sœmmering. On assure que longtemps avant cette époque, M. Sommeiller, s'était proposé, pour but de ses recherches, le grand problème dont l'heureuse solution lui est due. Ce serait un argument en faveur de cette maxime de Buffon : que le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience. Avant d'arriver cependant à la phase définitive que nous allons décrire, il fallut traverser une longue période remplie par la présentation de projets insensés ou incomplets, par la proposition de travaux que l'on ne connaissait aucun moyen d'exécuter.

La première mesure à prendre était de faire un choix entre les directions proposées pour traverser la grande chaîne, en balançant les avantages de chacune d'elles avec les obstacles qu'on y trouvait. Le gouvernement Piémontais se prononça sans hésiter pour la ligne de Turin à Chambéry, qui se trouvait tout entière sur son territoire, le mettait en relation plus directe avec Lyon, Paris et l'Europe occidentale, offrait enfin des difficultés d'exécution beaucoup moindres qu'une route dirigée vers la Suisse. Les vallées que parcourt la route du mont Cenis obtinrent également la préférence sur celles qui aboutissent au petit Saint-Bernard, parce qu'elles abrègent la distance et ont une moindre longueur de terrains très-accidentés, mais il ne s'en suivait pas que la chaîne dût être franchie au col même du mont Cenis. Les voies ferrées sont soumises à d'autres conditions d'établissement que les routes ordinaires. Celles-ci développent leurs rampes jusqu'au faîte et doivent rechercher les cols les plus bas. L'obligation de n'admettre que de faibles pentes et des courbes d'un grand rayon empêche celles-là de s'élever aussi haut, et d'ailleurs elles resteraient inutiles une partie de l'année si elles atteignaient la région des grandes neiges. Du moment où la montagne devait être traversée par un souterrain, on était conduit à préférer, au point le plus bas de la chaîne, celui où elle présente la moindre épaisseur, quelle que soit du reste la hauteur. C'est entre les villages de Fourneaux, en Savoie, et de Bardonnèche, en Piémont, à 24 kilomètres au sud-ouest du mont Cenis, et presque au-dessous du pic de Fréjus, que cette condition est remplie.

Depuis fort longtemps déjà la montagne de Fréjus avait été indiquée comme l'endroit le plus propice au tracé d'une voie ferrée entre la France et le Piémont. Les premières études sérieuses furent faites par un ingénieur belge, M. Maus, qui proposait de s'élever dans les deux vallées parallèles de l'Arc et de la Doire, par des rampes de trois cen-

timètres par mètre, jusqu'à une hauteur de 1,250 mètres au-dessus de la mer. Cette hauteur paraissait la plus grande à laquelle on pût atteindre sans avoir trop à souffrir des neiges, et il restait, entre les deux versants, une distance de près de 13 kilomètres à franchir par un souterrain à creuser dans la roche dure.

L'avant-projet de M. Maus fut l'objet d'une discussion approfondie. Il proposait des courbes de trois cents mètres de rayon, au moins, compatibles avec une bonne exploitation ; des rampes, de trois centimètres par mètre, qui semblaient fortes, mais l'exemple de Sœmmering, les rampes de deux centimètres que l'on acceptait sur le chemin français du Dauphiné, donnaient l'espoir de triompher de cet obstacle, et le gouvernement Piémontais était disposé à en accepter de plus grandes aux abords de l'Apennin, sur la ligne de Turin à Gênes. Restait un travail sans précédent dans les annales de l'industrie, le percement d'une galerie de douze à treize kilomètres dans une roche dure, sans le secours de puits intermédiaires. Les plus grands souterrains qu'ait exigés la construction des chemins de fer, et parmi lesquels on peut compter ceux de Rolleboise, entre Paris et Rouen, de Blaisy, entre Tonnerre et Dijon, et de la Nerthe, près de Marseille, ne dépassent pas quatre kilomètres. Pour accélérer le travail, on a percé sur la ligne de parcours un certain nombre de puits verticaux, de manière à attaquer la galerie sur un grand nombre de points à la fois. On creuse ainsi des tronçons de trois ou quatre cents mètres, faciles à raccorder entre eux, et quelques années suffisent à terminer un ouvrage qui eût exigé un laps de temps beaucoup plus long, si on se fût contenté de l'entreprendre par les deux bouts. Il ne pouvait être question d'appliquer ce procédé aux Alpes, qui dominaient de plus de seize cents mètres le niveau de la galerie. Forer une vingtaine de puits de cette profondeur, c'eût été substituer à une œuvre déjà bien ardue une autre plus impraticable encore. La lenteur des procédés de percement connus n'était pas une moindre difficulté. Exploiter la pierre par les moyens ordinaires de roctage, la pince et le pic à roc, la poudre et la barre à mine, n'aurait pas demandé moins de quarante ans. Puis il fallait aviser à renouveler incessamment l'air vicié par la respiration des ouvriers, leurs lampes et les gaz délétères produits par l'explosion de la poudre. Cela est déjà fort pénible dans des galeries de cinq à six cents mètres, que serait-ce donc à une distance dix fois plus grande ! M. Maus ne pouvait produire un moyen assuré et pratique d'opérer le renouvellement de l'air. Pour accélérer le percement, il proposait un système de scies circulaires qui devaient découper la pierre en blocs adhérents au fond seulement et faciles à détacher par quelques coups de masse. On aurait évité ainsi l'emploi de la poudre et l'infection qui

en résulte, mais en réalité la difficulté n'était que déplacée. Pour substituer avec avantage une machine aux bras des hommes, il faut un moteur puissant, et l'industrie ne possède de tels que le vent, l'eau et la vapeur. Le vent et les chutes d'eau ne peuvent être utilisés que dans des endroits déterminés, et quant aux machines à vapeur, leurs dimensions, les torrents de fumée qui s'en dégagent, l'énorme quantité d'air à fournir au foyer, alors que l'on ne savait comment se procurer celui nécessaire aux hommes, étaient des raisons péremptoires d'en repousser l'emploi. M. Maus espérait pouvoir établir ses machines à l'extérieur et en transmettre l'action sur le lieu du travail par l'intermédiaire de rouages et de cordes, ce qui eût été praticable pour une faible distance, mais ne l'était plus à plusieurs kilomètres, à cause des frottements, de l'extension des cordes et de mille autres difficultés faciles à apprécier.

Convaincu que si la solution du problème échappait pour le moment, le progrès des arts mécaniques ne manquerait pas d'en fournir une tôt ou tard, le gouvernement sarde concéda les deux tronçons du chemin de fer de Turin à Suze et de Chambéry à Modane, laissant une lacune destinée à exercer l'esprit inventif des ingénieurs. Provisoirement elle devait être comblée par un service de poste pour les voyageurs, par le roulage pour les marchandises. En Piémont, le chemin de fer est exécuté et n'a présenté quelques difficultés qu'aux approches de Suze. En Savoie, il s'arrête à Saint-Michel, à vingt kilomètres de Modane. Sauf de fortes pentes dans la vallée d'Arc, on n'a eu à vaincre que des obstacles ordinaires et on se trouve dans des conditions d'exploitation à peu près normales. Tout l'intérêt du chemin de fer des Alpes se concentre donc sur la fameuse lacune, le grand souterrain commencé depuis quelques années avec un succès chaque jour plus assuré et dont le mérite est rehaussé par le talent des hommes qui s'en étaient occupés avec moins de bonheur.

C'est à un Savoyard, M. Sommeiller, secondé dans ses premières recherches par deux ingénieurs piémontais, MM. Grandis et Grattoni, qu'est dû le projet de percement adopté, et c'est M. Sommeiller qui dirige les travaux avec une remarquable habileté, depuis qu'ils sont entrepris. Ils s'exécutent en régie, aux frais du gouvernement italien, quoiqu'une partie se fasse en territoire français, et, malgré l'annexion, M. Sommeiller est resté le directeur des travaux. C'était justice. Une dépossession, à laquelle personne ne pensait d'ailleurs, eût compromis l'entreprise elle même, cet ingénieur s'étant réservé par des brevets la possession exclusive de ses inventions. Loin d'en faire un mystère, du reste, il est le premier à les divulguer. Les machines construites d'après ses premières idées ont subi l'épreuve d'essais préalables devant une commission piémontaise. La pratique

et une étude incessante ont suggéré de grandes améliorations, elles sont, pour la plupart, décrites dans des rapports ou des ouvrages spéciaux, et l'accès des ateliers est ouvert à toutes les personnes que ce sujet intéresse et même aux simples visiteurs. Malgré les considérations impérieuses qui obligent à éviter l'encombrement dans la galerie elle-même, on y est aussi admis, sur la présentation d'une carte délivrée par les ingénieurs de la *direction technique*, pour nous servir de la dénomination officielle, les lundis, mercredis et samedis de chaque semaine, de deux heures à quatre. Cette restriction paraîtra suffisamment justifiée, si l'on songe qu'à chaque tête d'attaque un grand nombre d'ouvriers, des wagons, des wagonnets, des chevaux, des machines se pressent dans un espace qui n'a pas huit mètres de largeur vers l'entrée et moitié moins à la tête du travail.

Partons donc pour le village de Fourneaux, avec la certitude d'être bien accueilli. Le chemin de fer Victor-Emmanuel nous emmène à travers un pays pittoresque, ravissant même, tant que l'on ne s'est pas engagé dans la vallée de l'Arc. Alors les montagnes s'élèvent, sans prendre le caractère de grandeur habituel aux Alpes, et se resserrent de manière à ne laisser qu'une étroite bande de terrain de chaque côté du torrent. De distance en distance, à la rencontre d'un ravin, le vallon s'élargit, permet quelques cultures, et une petite population s'y est agglomérée. Tels sont les bourgs de la Chambre, de Saint-Jean, et de Saint-Michel, *terminus* actuel du chemin de fer. Saint-Michel, dont la principale industrie consiste à exploiter dans quelques restaurants les voyageurs qui attendent les voitures où ils vont monter en quittant leurs wagons, pourrait cependant acquérir une certaine importance, car le sol y récèle de puissants gisements d'anthracite, à peine effleurés jusqu'à présent. Il est vrai que les capitaux manquent, les bras valides émigrent chaque année vers l'intérieur de la France et la compagnie du chemin de fer, malgré son évident intérêt, ne se préoccupe aucunement de vivifier ou même de desservir les contrées que la ligne traverse. Les rails ne sont posés, les terrains ne sont acquis que pour une seule voie ; les gares sont provisoires et de la plus extrême exiguïté. On ne paraît pas avoir cru qu'il se trouvât dans les localités intermédiaires des voyageurs ou des marchandises à transporter. La ligne entière semble construite pour l'usage exclusif des personnes qui se rendent de Paris ou de Lyon à Turin ou à Milan, et encore le confortable qu'on leur accorde est des plus médiocres. La compagnie du chemin de fer a pris à forfait l'entretien de la route de terre, entre Saint-Michel et Suze, et les flots de poussière qui recouvrent un empierrement usé, attestent de quelle manière déplorable le traité est exécuté. Il est vrai que malgré le prix élevé du transport, et l'obstacle que les neiges

apportent au transit pendant l'hiver, cette route supporte chaque année le transport de 45,000 voyageurs et de 25,000 tonneaux de marchandises. Les douanes, les droits de barrière s'ajoutent aux circonstances défavorables pour entraver le progrès des échanges de marchandises. Le nombre des voyageurs, au contraire, s'accroît chaque année. A l'arrivée de l'express, la cour de la gare de Saint-Michel est encombrée de diligences qui s'élancent au grand trot jusqu'à Lans-le-bourg, où commencent les fortes rampes des trois grands lacets par lesquels on s'élève au plateau du mont Cenis.

Mais notre intention n'est point d'aller jusque-là. Arrêtons-nous au village de Fourneaux, à seize kilomètres de Saint-Michel, et jetons en passant un coup d'œil sur la gorge où doit se développer le chemin de fer. L'Arc depuis sa source, au pied du versant méridional du mont Iseran, jusqu'à sa jonction avec l'Isère, parcourt un demi-cercle complet et absorbe les eaux de nombreux torrents et de plusieurs glaciers. Il roule sur un lit de cailloux une eau pressée, abondante, et rarement limpide. Comme toutes les rivières à régime torrentiel, il promène un cours capricieux d'un côté à l'autre de l'étroite vallée qu'il dévaste plutôt qu'il ne l'arrose, et cependant une route peut se tracer de Saint-Michel jusqu'à Fourneaux et même jusqu'à Modane, sans exiger des courbes d'un petit rayon. Les pentes suivent forcément celles du terrain et la nécessité de les conserver très-faibles près des gares conduit à les augmenter ailleurs jusqu'à trois centimètres par mètre. La ligne ferrée atteindra ainsi le village de Modane, le contournera par une courbe de 400 mètres de rayon, partie en remblai, partie en déblai, pour retourner en arrière en longeant le flanc de la montagne, jusqu'à la bouche du souterrain, qui se montre béante à une centaine de mètres au-dessus de Fourneaux.

Le désir de réduire la longueur déjà si grande du souterrain, engageait à en reporter l'entrée le plus haut possible ; la crainte de voir la voie encombrée par les neiges portait à l'abaisser. Un moyen terme a été choisi entre ces deux exigences, et l'on a tenu surtout grand compte de la commodité des abords ; car la percée étant perpendiculaire à la montagne, tandis que le chemin de fer se développe sur ses flancs, une courbe de raccordement est indispensable de chaque côté. Sur le versant français, exposé au nord, l'entrée est à 1203 mètres au-dessus du niveau de la mer ; du côté Piémontais, exposé au midi, à 1335 mètres, et c'est presque le fond de la vallée.

La crainte des neiges nous paraît parfaitement fondée, puisque chaque hiver il s'en forme de grands amas, qui souvent glissent le long des pentes jusqu'aux rives de l'Arc ; la route de terre elle-même en est couverte à une trop grande hauteur pour que les voi-

tures puissent circuler. Sur les plateaux, les tourmentes en forment souvent des amas qui dépassent dix mètres d'épaisseur. Pendant quatre ou cinq mois de l'année, le service des diligences est suspendu entre le Molaret, au-dessus de Suze et Lans-le-bourg en Savoie, à 1,400 mètres d'altitude. Des traîneaux les remplacent, et s'arrêtent eux-mêmes lorsque soufflent les tempêtes. Alors toute circulation est interrompue. Cependant, comme les appréciations diffèrent, tout le monde n'a pas attaché la même importance à cet obstacle. Un Anglais, M. Fell, remarquant que l'exécution du grand souterrain durera encore plusieurs années, a proposé aux gouvernements français et italien d'établir sans subvention une ligne de rails sur la route de terre existante. Il remplacera les essieux fixes des wagons et des locomotives ordinaires par des articulations, afin de suivre les tournants si courts de plusieurs lacets; pour franchir les rampes, il compte sur l'emploi de machines nouvelles, à la fois très-puissantes et très-légères, conditions qui paraissent s'exclure dans l'état actuel de l'art de la traction. M. Fell espère atteindre par ces moyens, une vitesse de seize kilomètres par heure avec des trains de dimensions réduites, ce qui serait un fort beau résultat dans les conditions difficiles où il se place, et des expériences sur une grande échelle vont, dit-on, être prochainement entreprises au-dessus de Lans-le-bourg. Nous souhaitons vivement le succès de cette entreprise hardie, mais nous pensons que pour obtenir les résultats annoncés, de nouveaux et grands progrès de la mécanique appliquée sont encore nécessaires. Nous ne croyons pas surtout, si l'on réussit à faire marcher des trains de Saint-Michel à Suze par le système Fell, qu'il soit d'une exploitation assez avantageuse pour lutter contre la voie ferrée, lorsque le percement sera terminé.

L'entreprise de M. Fell, quelle qu'en soit l'issue, amènera de nouveaux progrès dans le tracé des chemins de fer en pays de montagne, on ne peut donc que s'en féliciter, mais elle a été l'occasion de remarques critiques sur la lenteur des opérations du percement. Cela n'est pas juste : on n'a pas songé à tout ce qu'il y avait à faire avant même de mettre la main à l'œuvre. La détermination exacte de l'axe du souterrain, de manière que les galeries ouvertes aux deux extrémités vinssent concorder exactement au même point, était déjà une chose fort délicate. Elle exigeait l'emploi d'instruments d'une extrême précision, maniés par des observateurs habiles. Ces travaux géodésiques furent commencés pendant l'automne de 1857, aussitôt après l'adoption des projets d'ensemble, sous la direction de M. Borelli, chargé aujourd'hui de la direction du percement à Bardonnèche, et terminés en 1858, par M. Copello, chef du service en Savoie. L'entrée de Fourneaux servant de point de départ, on jalonna une ligne dans

la direction de celle de Bardonnèche et après plusieurs essais on parvint à l'atteindre, mais ce n'était encore qu'une opération préliminaire, qui ne comportait pas une précision suffisante. Un repère fixe en maçonnerie fut installé à 2,949 mètres d'altitude, au point où la ligne tracée coupait le faîte de la montagne, on y transporta un théodolite pourvu d'une excellente lunette astronomique, et de ce point culminant on redescendit en posant de distance en distance des repères fixes, jusqu'au fond des deux vallées et même jusqu'aux flancs opposés, où l'on établit des observatoires dans le prolongement exact de l'axe du souterrain. Dans ces observatoires on a fixé d'une manière invariable, des lunettes que l'on dirige alternativement vers les repères du faîte et vers un signal de feu dans le souterrain. On vérifie ainsi tous les deux ou trois mois la marche du travail, pour s'assurer qu'il n'y a aucune déviation latérale. Il est intéressant de rechercher le degré d'exactitude qui comportent les observations et les instruments employés. Le théodolite transporté au faîte des Alpes permettait de mesurer les angles à cinq secondes près ; si cette erreur maximum a été commise, l'axe formera une ligne brisée au milieu de sa longueur, donnant à l'une des deux extrémités une déviation de vingt-neuf centimètres. Telle est du moins l'évaluation des ingénieurs chargés de cette importante opération. La fixation de chacun des deux observatoires est susceptible d'une autre erreur de vingt centimètres, qui peut s'être légèrement accrue dans l'opération du retour vers les bouches du souterrain, mais comme le tracé a été vérifié plusieurs fois avec un grand soin, sans donner des différences bien sensibles, on peut admettre que les deux attaques des travaux se rencontreront au centre de la montagne avec une erreur de quarante ou cinquante centimètres, tout au plus. L'axe du souterrain ainsi déterminé, on procéda à la mesure de la longueur et à celle de la différence de niveau entre les deux bouches. Pour cela, on établit un réseau de triangles reliant chacune des deux bouches entre elles et avec la grande triangulation de l'état-major piémontais. Quatre-vingt-six angles, appartenant à vingt-huit triangles, furent ainsi mesurés au moins dix fois, la plupart vingt fois, et les plus importants soixante fois. La longueur déduite de deux séries distinctes de triangles est de 12,220 mètres, avec une erreur possible de trois à quatre mètres, que l'on doit considérer comme assez forte, mais qui peut venir en partie de la triangulation de l'état-major. Le nivellement, d'une exécution plus difficile encore, a donné les cotes que nous avons déjà citées, mais nous expliquerons plus loin par quel artifice on a annullé l'erreur dont il est susceptible.

Tous ces travaux géodésiques furent menés avec une grande célérité, dans les conditions les plus pénibles. Le vent, les brouillards,

les variations atmosphériques, y apportèrent beaucoup d'entraves. Ce genre d'opérations n'était pas très-familier aux ingénieurs habiles qui s'en chargèrent, enfin elles offrent des difficultés toutes spéciales aux montagnes, dont l'attraction peut donner des déviations impossibles à prévoir, parfois même à évaluer. C'est ce qui peut expliquer comment tant de soins et d'excellents instruments laissent encore une incertitude de quatre mètres sur la longueur du souterrain. M. Copello, après voir exposé ces faits dans ses rapports à l'administration piémontaise, insiste aussi sur les privations que ses collaborateurs et lui ont eu à supporter, et qui égalent presque celles des militaires en campagne. Pendant plusieurs mois il fallut vivre et observer dans des chalets agrestes, pour ne pas dire sauvages, et dépourvus des plus minimes commodités de la vie. Bardonnèche, un bourg de 1,400 âmes, était dans une vallée perdue que ne desservait aucune route, et les habitants, manquant de moyens de subsistance, émigraient en masse chaque année vers des climats plus heureux. Fourneaux, trois fois moins considérable que Bardonnèche, était plus favorisé, en ce sens que la grande route d'Italie le traverse, mais le traitement des mines de galène argentifère, qui a motivé le nom du village, y a cessé depuis longtemps, et c'est un hameau des plus pauvres, où l'on doit faire venir de Saint-Michel toutes choses, jusqu'au pain que l'on mange. C'est assez dire quelles difficultés matérielles devait rencontrer l'installation des chantiers et celle des ouvriers eux-mêmes.

On profita de ce long séjour dans les montagnes que l'on allait percer pour examiner avec soin la nature des roches que l'on rencontrerait et l'épaisseur probable de chacune d'elles. La montagne de Fréjus, dans son ensemble, est formée de couches calcaires, plus ou moins modifiées par la présence d'autres minéraux, et dont la pente générale est du sud-ouest au nord-est. M. Élie de Beaumont et les géologues qui l'avaient visitée pensaient que les terrains se trouvaient dans leur position originaire, les plus anciens en dessous, c'est-à-dire du côté du Piémont, et les plus récents vers la Savoie. Comme il arrive souvent parmi les savants, un examen plus minutieux fit voir que les choses n'étaient pas aussi certaines qu'on le croyait, et que la direction primitive des couches aurait bien pu être plus profondément modifiée qu'il n'avait paru au premier abord. M. Élie de Beaumont a maintenu son avis, et c'est une autorité imposante, mais des hommes d'un grand savoir aussi croient que, lors de l'apparition des masses de roches plutoniennes qui traversent la Savoie depuis l'Oysans jusqu'au mont Blanc, les couches sédimentaires voisines de Fourneaux ont été complétement renversées, les plus récentes ayant été rejetées par-dessous. L'issue de ce débat

importe beaucoup à la science pure, mais fort peu à l'exécution du percement. Ce qui est plus grave, c'est que le voisinage des roches ignées a changé d'une façon très-fâcheuse la texture de la pierre calcaire ; elle a pris une consistance grenue, cristalline, est devenue fort dure et a souffert l'infiltration de très-nombreux filons de divers minéraux, surtout de quartz d'une grande dureté. En même temps les feuillets ont été plissés, de manière à se présenter sous toutes sortes d'inclinaisons, au grand désespoir des mineurs, dont cela contrarie beaucoup le travail. Du côté de Fourneaux et sur une épaisseur probable de 1,500 à 2,000 mètres, règnent des calcaires d'un gris d'ardoise, parsemés de légères parcelles de mica, et prenant quelquefois une nuance verdâtre. On leur donne le nom de calcaires à anthracite, parce qu'ils renferment de fréquents gîtes de ce combustible. La montagne contient aussi, vers Modane et près de Saint-Michel, des minerais de fer et de la galène ou plomb sulfuré. Quelques filons sans valeur de ces minéraux ont été rencontrés dans le percement. Le calcaire à anthracite est le plus souvent compacte et homogène, mais il présente aussi beaucoup d'anomalies, des feuillets de dureté très-irrégulière, des fissures où l'outil s'engage sans qu'on puisse le retirer, ce qui oblige à abandonner le trou de mine commencé. Après cette roche se présente, sur une épaisseur de 400 à 600 mètres, un banc de calcaire grenu, une sorte de grès de la plus grande dureté, qui sera très-difficile à percer, si l'homogénéité de la roche ne vient compenser ce désavantage. Pendant deux ou trois kilomètres on rencontrera ensuite des calcaires compactes et magnésiens, du moins c'est leur apparence au sommet de la montagne, mais en suivant ce banc sur les versants voisins on s'est aperçu qu'à des niveaux inférieurs, et sous l'influence, suppose-t-on, des roches éruptives, la composition de la pierre s'altère ; elle se change en un gypse anhydre et cristallin assez dur, mais moins que les roches précédentes. Enfin, du côté de Bardonnèche et sur plus de la moitié de la longueur du souterrain, sept à huit kilomètres environ, la montagne est formée d'un calcaire à texture schisteuse très-irrégulier et coupé dans tous les sens de veines de quartz en nombre infini. Ces indications n'ont, on le pense bien, rien d'absolu, mais jusqu'à présent aucune remarque n'est venue les contredire.

Après avoir ainsi complétement exploré les alentours de Fourneaux et de Bardonnèche, dirigeons-nous vers le lieu du travail, laissons de côté les ateliers, les pompes et les machines établies dans la vallée, nous les reverrons en détail tout à l'heure. Ce qui attire l'attention de l'ingénieur et même du simple touriste, c'est le souterrain lui-même. Ce trou, percé à 106 mètres de hauteur au-dessus du sol de la vallée, intrigue tous les passants, qui se demandent avec une sorte

d'inquiétude comment feront les locomotives pour arriver jusque-là. Tandis que la vallée, en effet, court de l'est à l'ouest, le souterrain est percé presque exactement dans la direction nord-sud et le raccordement nécessaire entre ces deux directions ne pourrait atteindre la bouche actuelle qu'en restant suspendu pendant une très-grande longueur à quatre-vingts ou cent mètres au-dessus du sol. Un tel travail serait impraticable ; le raccordement doit se faire en souterrain et ne rencontrera la percée actuelle qu'à près de quatre cents mètres de l'ouverture. Cette longueur de galerie ne sera donc pas utilisée, et elle semble avoir été creusée inutilement. Il n'en est rien, les moyens de vérification dont on dispose, la boussole par exemple, n'auraient pas permis de diriger avec une exactitude suffisante, sur une longueur de plus de 12,000 mètres, un souterrain ayant à chaque extrémité une courbe interdisant la vérification incessante de la direction au moyen de repères extérieurs et fixes. On s'est donc résigné à ouvrir un surcroît de galerie de 400 mètres au moins du côté de Fourneaux, de plus de 200 mètres du côté de Bardonnèche, pour avoir une percée en ligne droite, facile à aligner des observatoires extérieurs. On a déjà commencé à creuser le raccordement du côté de Bardonnèche, celui de Fourneaux ne se fera qu'à la fin du travail. Les ouvertures actuelles sont donc de fausses têtes ; on les a cependant construites avec le même soin que le reste de la galerie.

Gravissons la longue rampe qui mène des ateliers de Fourneaux à la bouche du souterrain, ou l'escalier de près de six cents marches accolé au grand plan incliné qui sert au transport des matériaux ; jetons un coup d'œil sur cette porte d'une architecture simple et de bon goût, et entrons après nous être muni de la lampe et du manteau de caoutchouc dont on a soin de pourvoir tous les visiteurs. De ce côté, en effet, où les installations n'ont jamais été faites qu'après avoir été essayées à Bardonnèche, on n'a pas encore établi l'éclairage au gaz des chantiers, et chaque ouvrier travaille à la clarté d'une lampe fumeuse que les courants d'air éteignent assez souvent, et dont la faible lueur nuit à la rapidité du travail.

La galerie présente l'aspect ordinaire d'un tunnel de chemin de fer, sauf qu'en dehors de la double voie déjà posée, il existe, le long des murs de piédroits de la voûte, deux trottoirs dallés de soixante-dix centimètres de largeur. Tout le revêtement est en pierres de taille de quatre-vingts centimètres de queue, dont le parement est taillé à la grosse pointe, mais dont les lits sont ajustés avec grand soin. Si l'on réfléchit que la galerie ayant sept mètres soixante centimètres de largeur et six mètres de hauteur, chaque mètre courant exige seize mètres cubes de maçonnerie, soit environ deux cent mille mètres cubes pour le tout, on se demande si une portion de

cette dépense n'aurait pas pu être évitée. Or nous devons avouer que les surfaces de roc apparentes, au moment où nous avons visité la percée, nous ont paru très-saines et parfaitement susceptibles de se soutenir d'elles-mêmes.

Dès les premiers pas on reconnaît que la précaution de se pourvoir d'un vêtement de caoutchouc n'est pas inutile, l'eau suinte de toutes parts. Cela provient de ce que l'air envoyé par les machines dans la galerie est très-chargé d'humidité, mais aussi de ce que la galerie elle-même joue dans la montagne le rôle d'un immense tuyau de drainage, et appelle toutes les filtrations provenant de la surface. En un seul point cependant l'eau est assez abondante pour constituer une petite source, et si l'on examine la rigole de décharge ménagée entre les rails, on voit avec surprise que le volume total en est assez faible. Une autre remarque que l'on peut faire de suite, c'est que l'on gravit une pente assez forte. Les auteurs du projet ont voulu, pour une double raison, avoir un point culminant au milieu du souterrain. Il en résulte que de l'entrée de Fourneaux jusque-là on s'élèvera de cent trente-six mètres, soit de vingt-deux millimètres à peu près par mètre, inclinaison très-forte pour une voie ferrée ; du côté opposé, il y aura une pente très-faible, trois mètres environ, on y sera donc presque en palier. Si l'on avait admis une pente uniforme entre les deux bouches, elle aurait pu être réduite à onze millimètres seulement, mais alors il aurait fallu pomper sans cesse les eaux d'infiltration du côté de Bardonnèche, à une hauteur qui eût été en croissant jusqu'à soixante-six mètres à la fin du percement, et l'on n'a pas osé ajouter cette difficulté à celles que l'on avait à vaincre. En outre, l'adoption de deux pentes opposées annulle les erreurs de nivellement qui ont pu être commises. Pourvu que la direction en plan soit bonne et nous avons dit que l'erreur, si grande qu'on la suppose, est très-faible, les deux attaques remontant à la rencontre l'une de l'autre doivent forcément se réunir, un peu plus près, un peu plus loin, cela importe peu. Une erreur n'aurait d'autre effet que d'allonger l'une des branches et de diminuer l'autre de la même quantité.

A mesure que l'on avance la température s'élève, et quoique l'air extérieur soit déjà frais, vu la saison avancée, le thermomètre ne tarde pas à indiquer 30° et 35° centigrades dans l'intérieur de la galerie. Il ne faut pas s'en étonner. Lorsque dans nos climats on s'enfonce dans l'intérieur du sol, la chaleur s'accroît d'un degré pour trente-cinq mètres environ d'approfondissement. L'eau des puits artésiens de Grenelle et de Passy, qui jaillit d'une profondeur de cinq cent cinquante mètres, en nombres ronds, est déjà tiède. Si la même progression se continuait, à six mille mètres on atteindrait

une température de près de 200 degrés, qu'aucune créature vivante ne pourrait supporter. Un accroissement semblable n'est pas à présumer en pénétrant au centre d'une montagne exposée au refroidissement de toutes parts et couverte de neige pendant la moitié de l'année, mais comme les pronostics fâcheux ne manquent jamais à une entreprise nouvelle, on n'a pas manqué de prédire que les ouvriers ne tarderaient pas à être exposés à une chaleur de cinquante degrés, supérieure à celle du Sénégal. Rien n'autorise à le craindre jusqu'à présent. La température est chaude, mais nullement gênante, et lorsqu'on est parvenu à la tête du travail, la détente de l'air envoyé par les machines suffit pour entretenir une agréable fraîcheur. Lorsque le percement sera terminé, la grande différence de niveau des deux bouches, l'exposition de la plus élevée au midi, de la plus basse au nord, feront probablement naître un courant d'air assez fort; le souterrain tout entier remplira le rôle d'une gigantesque cheminée d'appel, qui prendra à très-peu près la température de l'air extérieur.

Continuons notre marche; nous avons déjà rencontré des charretiers emmenant les débris du forage, d'autres apportant du ballast, des rails pour la pose de la voie, des bois pour les échaffaudages et les cintres, des pierres, du mortier, des outils, et nous demandons, avec quelque inquiétude, comment tant d'ouvriers divers peuvent travailler sans se nuire les uns aux autres, dans un espace aussi restreint. Ce souci ne diminue pas, lorsqu'on nous apprend que deux cent cinquante ouvriers, de tous les corps de métiers, sont sans cesse occupés dans le souterrain, et à chacune des entrées. L'art extrême avec lequel des ateliers si nombreux et si variés sont répartis, n'est pas l'un des moindres mérites des ingénieurs. Bientôt des explosions se font entendre : on a fait partir des pétards pour exploiter le roc, et des nuages d'une fumée infecte, se rapprochent avec lenteur de la bouche de la galerie, chassés par l'afflux d'air neuf que l'on envoie incessamment au fond. Les gaz produits par l'explosion de la poudre passent à travers tous les ateliers; c'est une incommodité qui se renouvelle périodiquement et ne laisse pas d'être notable. Lorsqu'ils vous atteignent, la respiration est pénible, les lampes brûlent difficilement. On s'est préoccupé de cet inconvénient, et du côté de Bardonnèche on a établi dans la galerie un faux plancher qui la divise en deux. L'air neuf est introduit par le bas, et l'air vicié est attiré à travers la partie supérieure par une cheminée d'appel de trente-cinq mètres d'élévation, adossée au rocher. C'est une installation coûteuse, que l'on n'a pas encore organisée à Fourneaux, où cependant l'évacuation est plus difficile, à cause de la pente que doivent descendre des fluides dont la tendance naturelle est de s'élever.

A douze cents ou treize cents mètres de l'entrée, nous rencontrons les ateliers de maçons qui construisent la voûte, plus loin les charpentiers qui ajustent les cintres. Passons, car ils n'offrent aucun intérêt particulier. Au delà on élève les piédroits et nous quittons les trottoirs que nous avons suivis jusqu'alors ; il nous faut marcher avec précaution au milieu des débris, des matériaux de tout genre qui gisent sur le sol et que l'on apporte sans cesse. Un bruit assourdissant nous annonce la présence des ouvriers mineurs. Répartis sur tout le pourtour de la galerie, ils détachent avec la pince et le pic à roc les morceaux ébranlés qui cèdent à ces instruments, mais la plupart frappent sans relâche avec la barre à mine, pour creuser les pétards, dont l'explosion doit donner à la galerie la largeur voulue. La présence de ces ouvriers ne manque pas d'exciter la surprise des curieux attirés par les machines qui, dit-on, pulvérisent la roche. Ces machines, que nous rencontrerons tout à l'heure, ont pour seul objet de creuser les trous de mine plus rapidement que ne le feraient les hommes. Leur action est coûteuse et sans avantage là où il est possible de placer des ouvriers en nombre suffisant, mais elles ont l'avantage de déployer une très-grande force motrice sur un espace restreint. Aussi on ne s'en sert que pour ouvrir une petite galerie de dimensions réduites : environ trois mètres soixante-dix centimètres de largeur sur trois mètres de hauteur. On emploie les procédés ordinaires pour porter cette galerie préparatoire à la largeur définitive, parce que les ouvriers peuvent être répartis sur une grande étendue. L'expérience a justifié cette mesure, car c'est toujours la petite galerie qui règle l'avancement du tout. Les ouvriers que nous venons de rencontrer sont chargés de cet élargissement ; ils travaillent absolument comme des carriers qui exploiteraient du moellon.

Jusqu'à ce moment la galerie à grande largeur que nous avons parcourue était garnie d'une double voie ferrée, parcourue par les wagons montants ou descendants ; au milieu, la rigole d'écoulement restait libre et les tuyaux d'aérage étaient placés au-dessus de nos têtes, à la naissance de la voûte. Il n'en est plus de même dans cette partie plus étroite où nous allons nous engager. Les conduits d'air sont enfouis dans la rigole, les ouvriers pressés circulent avec peine, et pourtant il n'y a qu'un double cours de rails, d'une faible largeur, mais les wagonnets y passent sans cesse, chargés de décombres ou d'outils, les uns neufs, les autres hors de service. On sent que l'on approche du lieu où la besogne devient sérieuse, car toutes les figures prennent un air de gravité. Enfin la tête de la galerie est occupée presqu'entière par un grand bâtis en bois, monté sur quatre roues, sorte de chariot destiné à porter les machines à forer, que M. Sommeiller appelle les *perforatrices*.

Ces instruments, comme tous ceux employés au souterrain des Alpes, ont été fabriqués d'abord à l'usine de Seraing, d'après les dessins de M. Sommeiller, dont l'esprit inventif a eu sujet de s'exercer ici, car toutes les machines dont il se sert sont nouvelles, quelques-unes même fondées sur des principes nouveaux. Tandis qu'on les préparait, et pour ne pas perdre de temps, on a commencé le forage à la main, par les procédés ordinaires. On a creusé ainsi, à Fourneaux, depuis le printemps de 1858 jusqu'au 1er février 1863, 921 mètres ; à Bardonnèche, depuis le mois de novembre 1857 jusqu'au 12 janvier 1861, 724 mètres. Cela donne un avancement inférieur à 17 mètres par mois de chaque côté, et en supposant que l'on eût pu continuer avec cette vitesse, le travail entier aurait duré plus de trente ans.

On comprend l'importance d'augmenter la rapidité des opérations à l'aide de machines. Celles qu'a imaginées M. Sommeiller sont destinées à faire mouvoir des barres à mines, perçant des trous de quatre et de neuf centimètres ; elles frappent de 180 à 200 coups par minute, avec un effort équivalent à 90 kilogrammes. Des secousses si fortes et si répétées sembleraient devoir détraquer rapidement les appareils les plus solides ; il a fallu cependant, pour ménager l'espace, en réduire le poids à 200 ou 300 kilogrammes, et le rôle qu'elles remplissent ne se borne pas à porter des coups, comme un marteau. Pour que la tête de l'outil ne s'engage pas dans le trou qu'il creuse, il faut lui imprimer un mouvement de rotation sur lui-même ; il exécute un tour complet au bout de seize coups. La course de la barre à mine ne doit pas dépasser une certaine limite, variable selon la nature de la pierre à broyer ; la machine se plie à cette exigence et avance d'elle-même lorsque le trou s'est approfondi. Enfin le métal, bien que fortement trempé, s'use vite, surtout lorsqu'il frappe sur du quartz ; au signal du mineur, la machine recule alors rapidement et s'arrête pour que l'on puisse remplacer l'outil avarié.

On reste muet d'admiration à la vue d'un appareil qui exécute avec tant d'aisance et de précision un travail aussi compliqué. Volontiers on se croirait dupe de quelque habile prestidigitateur, tant une pensée intelligente semble présider à ces mouvements à la fois réguliers et variés. La pierre cède peu à peu, le foret s'y enfonce, qu'un silex se rencontre et au contact du fer jaillit une pluie d'étincelles ; autre merveille, la chaleur pourrait altérer la trempe de l'outil, aussitôt un mince filet d'eau pénètre jusqu'au fond du trou, rafraîchit la barre à mine et enlève en même temps toutes les parcelles de pierre désorganisée. Vous approchez pour voir de plus près ce merveilleux appareil : prenez garde, il vous a pris aussi pour victime, et de la tête

aux pieds vous êtes moucheté de fines gouttes d'huile. Si par malheur vous avez entr'ouvert le caoutchouc protecteur, vos vêtements sont perdus.

Le chariot dont on se sert à Fourneaux porte onze machines semblables, et elles percent à chaque reprise de travail 80 à 90 trous d'une profondeur variable, le plus souvent de 80 centimètres de profondeur, mais nous avons pu apercevoir les traces de forages plus profonds, atteignant même $1^{m},40$. L'ambition des ingénieurs est de faire régulièrement deux reprises par vingt-quatre heures, et cela, en effet, apporterait une régularité très-favorable à la rapide et bonne exécution des travaux. Mais bien des obstacles viennent contrarier leurs désirs, sans parler des journées qu'il faut sacrifier pour le prolongement des rails et des tuyaux de tout genre, ou pour le remplacement des machines.

Nous n'avons point parlé encore du moteur qui donne la vie à ces appareils si ingénieusement disposés ; au premier abord on croirait une petite machine à vapeur à haute pression, mais l'absence de foyer écarte cette supposition. Obligé, pour remplacer l'air vicié par la respiration des hommes, les lampes et la combustion de la poudre, d'amener au fond de la galerie une quantité d'air considérable, M. Sommeiller a eu l'idée de l'y envoyer comprimé au sixième de son volume, et d'utiliser la force élastique qu'il déploie en repassant à son état primitif, pour faire marcher tous les appareils de forage et la pompe à eau elle-même. Cet emploi de l'air comprimé est une chose capitale : sur lui seul repose la possibilité d'exécution des travaux, et il résout d'un seul coup les deux grandes difficultés qui avaient jusqu'alors arrêté les ingénieurs. Aussi M. Sommeiller s'en montre-t-il justement fier.

Ce n'est pas que l'idée d'utiliser l'air comprimé comme moteur n'eût pas encore été mise en avant, mais elle l'avait été d'une manière théorique seulement, et jamais l'on n'avait présenté une machine fondée sur ce principe et susceptible de marcher. M. de Caligny, le premier, en avait parlé. M. Colladon, l'éminent physicien génevois, avait émis la pensée que l'air comprimé pourrait être appliqué au percement des Alpes, mais sans dire comment. Le prince de Polignac a traité cette question d'une façon plus complète ; dans deux mémoires présentés à l'Académie des sciences, il a insisté sur l'avantage de l'air comprimé pour transmettre les forces à de grandes distances. Ses calculs établissent l'économie de force qui en résulterait souvent, et il en proposait l'application à la Monnaie de Paris. La force considérable que produit en pure perte le barrage de la Seine lui semblait, par cet intermédiaire, pouvoir remplacer la machine à vapeur dont la cheminée colossale verse des torrents d'une fumée noire sur tout le

quartier avoisinant. L'idée était excellente, on l'appliquera sans doute un jour, mais elle n'était pas appuyée d'un projet de machine. Avant M. Sommeiller, aucune expérience directe ne permettait de dire si l'air comprimé pouvait être transporté sans déperdition à six kilomètres. On ne connaissait point de pompe capable de le soumettre à la pression énorme de six atmosphères. Cela s'est vu pour la première fois à Bardonnèche et à Fourneaux. En ce dernier endroit la compression est opérée au bord de l'Arc par un système de machines qui méritent une visite spéciale. Elles sont sur le bord de la route, et à 1800 mètres de l'entrée du tunnel. Deux tuyaux en fonte de vingt centimètres de diamètre et d'un centimètre d'épaisseur, qui se continuent jusqu'à l'extrémité de la grande galerie, y amènent cet air sans perte sensible de pression. Alors des tuyaux provisoires les prolongent jusqu'à un réservoir placé en arrière du chariot des perforatrices. De ce réservoir partent des tuyaux de caoutchouc enveloppés de forte toile et de cordelettes, qui transmettent l'air séparément à chacune des machines à forer, et les suivent dans toutes leurs positions. La consommation moyenne est de trois litres d'air comprimé par seconde pour chaque machine, et comme il y en a onze, la galerie est pourvue de près de deux cents litres d'air pur à la pression ordinaire pendant ce temps si court. Des prises peuvent être faites, en outre, sur tous les points des tuyaux de conduite, et après l'explosion des pétards, on en dégage une quantité beaucoup plus grande. Les tuyaux en caoutchouc se prêtent à tous les déplacements que l'on fait subir aux machines à forer, qui sont mises successivement en face de chacun des trous à percer. Ils font un fort bon service, mais ne sauraient offrir la même garantie de solidité que les tuyaux de fonte. Aussi, pour éviter les pertes d'air dans le cas d'une rupture, des soupapes de sûreté ont été établies à l'entrée du réservoir et à la tête de chacun des tuyaux mobiles.

Les machines à forer, après une période d'épreuve nécessaire pour former le nombreux personnel destiné à les manœuvrer, ont fonctionné d'une manière très-satisfaisante, mais sans atteindre la rapidité de travail que les essais faits à l'extérieur donnaient lieu d'espérer. On pouvait le prévoir, à cause de l'inégale dureté de la roche, qui fait le tourment des mineurs, et de la gêne résultant de l'entassement dans un si petit espace, et autour d'une machine volumineuse, des trente-neuf personnes attachées à son service. M. Sommeiller n'a vu là qu'une excitation à chercher de nouvelles améliorations. Il a rendu les machines à forer plus simples et plus solides, malgré une diminution de poids, enfin et surtout il a changé complétement la forme du chariot support employé à Bardonnèche. A partir du 1[er] juillet 1863, il en a réduit beaucoup les dimensions, et

par suite il ne donne plus à la petite galerie que 2^{m},70 de largeur sur 2^{m},60 de hauteur. C'est une surface d'environ sept mètres carrés à ouvrir, au lieu d'une surface de onze mètres. Sept machines à forer au lieu de onze suffisent à cette besogne, et alors on ne perce en général que soixante-dix trous, ce qui permet une grande accélération du travail. Avec ces perfectionnements, on a pu s'avancer de deux cent cinquante-trois mètres pendant le deuxième trimestre de l'année 1863, tandis que pendant le premier on n'avait percé que cent soixante-treize mètres.

Lorsque les trous ont été ainsi préparés sous la direction de deux maîtres mineurs, on les sèche à l'aide d'un jet d'air comprimé, puis le chariot qui porte les machines à forer est retiré derrière de fortes portières en chêne, et les pétardiers prennent la place des mécaniciens. Ils chargent, amorcent et bourrent les pétards, auxquels on met le feu d'une manière méthodique. Sans cette précaution, l'explosion des premiers pétards pourrait endommager les autres. Pour éviter cet inconvénient et obtenir le plus grand effet possible de la poudre employée, les trous de neuf centimètres, placés vers le centre, restent vides ; ils servent seulement à déterminer la direction de la rupture, en affaiblissant la résistance, et l'on enflamme les pétards huit par huit, en commençant par le centre et finissant à la circonférence. Cette partie de l'opération dure assez uniformément trois heures et demie. On ouvre alors les robinets à air et les terrassiers arrivent, ils trouvent la roche brisée en morceaux très-maniables, et les chargent sur les wagonnets, qui circulent de chaque côté de la voie réservée au chariot des machines. Ces wagonnets eux-mêmes, parvenus dans la grande galerie, sont vidés dans les wagons de service. Deux heures ou deux heures et demie sont nécessaires pour le déblai complet des débris. Aussitôt qu'il est terminé, on prolonge, s'il le faut, les rails mobiles, on remet le chariot en place et le forage des trous recommence. C'est là la partie délicate et très-variable du travail. Elle peut durer depuis six jusqu'à quatorze heures et plus ; on y consacre huit heures en moyenne, et si l'on ajoute ce temps à celui exigé par les deux autres opérations, on reconnaîtra que l'on dépasse souvent la demi-journée qui devrait suffire à une reprise ; il en résulte alors une perte de temps et une interruption dans la régularité si nécessaire du travail.

Donnons quelques-uns des principaux résultats de la marche du travail, depuis qu'il a pris des allures normales. En 1863, à l'attaque de Fourneaux, pour chaque dizaine de mètres percés dans la petite galerie, on a foré plus de mille trous de mine de quatre-vingt-cinq centimètres de profondeur moyenne, brûlé cinq cent soixante-dix kilogrammes de poudre, deux mille mètres de mèches. Il a fallu renvoyer aux

ateliers, outre les réparations faites sur place, quarante-trois machines et seize cents barres à mines. La grandeur de ces nombres fait voir la difficulté du travail. L'attaque de Bardonnèche a donné des résultats peu différents. La poussière du quartz, en pénétrant dans les organes les plus délicats des machines, est la principale cause de leur usure rapide. On peut, dès à présent, prévoir que le percement amènera la destruction de deux milles machines à forer.

Presque toujours la roche qu'on a eue à percer était dure et susceptible de se soutenir par elle-même, mais on a aussi traversé des veines plus tendres, qu'il a fallu étançonner. Il est même survenu quelquefois des éboulements. Dans le calcaire à anthracite, cet accident est à craindre chaque fois que l'on rencontre une couche de ce combustible, mais il n'en est résulté que peu d'accidents. A l'attaque de Bardonnèche, le 15 septembre 1862, les ouvriers occupés au forage furent cernés par un éboulement considérable, survenu en arrière de l'endroit où ils se trouvaient. Ils furent en proie à une violente terreur jusqu'au moment où l'un d'eux pensa à la rigole couverte, destinée à l'écoulement des eaux. Tous se retirèrent sans accident par là, et on se servit même de ce conduit pour déblayer l'éboulement par les deux extrémités à la fois. Ces incidents, on le conçoit sans peine, arrêtent complétement les travaux, mais d'autres causes encore amènent des chômages ; les réparations au chariot des machines, la prolongation des tubes à air, les réparations aux compresseurs. Il y a toujours de vingt à trente journées par an perdues ainsi, malgré les efforts que l'on fait pour accélérer le percement, qui se continue sans désemparer la nuit comme le jour.

Après avoir examiné en détail les travaux de la galerie, nous devons une visite aux appareils à qui tous les autres doivent le mouvement. Ici encore nous pourrons constater le soin extrême qu'apporte M. Sommeiller à perfectionner sans relâche les instruments et les procédés qu'il a inventés.

A Bardonnèche, où les appareils à comprimer l'air furent établis d'abord, il se trouvait plusieurs ruisseaux, d'un débit médiocre, mais dont la pente était rapide. Le ruisseau de Mélezet, dont les sources ont une température assez constante a été préféré. Un canal de dérivation de plus de trois kilomètres de longueur et voûté en totalité, pour le soustraire à l'action du froid, amène un mètre et demi d'eau par seconde et donne une chute de vingt-six mètres, fort supérieure à celles que l'industrie utilise d'ordinaire. Les machines dites à *colonne d'eau*, sont à peu près les seules qui soient employées dans ces circonstances, mais on ne jugea pas à propos de s'en servir. MM. Grandis, Grattoni et Sommeiller en imaginèrent une toute différente et ayant une certaine parenté avec le *bélier hydraulique* de Pascal. L'eau se préci-

pitant dans un tube recourbé, descend d'abord et remonte par la vitesse acquise dans la branche opposée où, à l'aide d'un jeu de soupapes, elle emprisonne l'air dans un renflement ou réservoir, avant de s'écouler définitivement par son poids. Les oscillations de cette énorme colonne, dont le poids est de quinze mille kilogrammes, se renouvellent trois fois par minute et ébranlent violemment l'appareil. Aussi, malgré la solidité exceptionnelle de la construction, beaucoup de pièces ont été brisées par les chocs que produit la moindre irrégularité dans le jeu des soupapes, un gravier, une branche d'arbre échappée aux bassins d'épuration, ou toute autre cause. Le résultat était cependant assez satisfaisant, puisque dans le courant de l'année 1862 on a pu envoyer au fond de la percée de Bardonnèche, huit millions quatre cent mille mètres cubes d'air et renouveler en totalité dix-sept fois par jour la capacité entière de la galerie à petite section.

Dix compresseurs à choc manœuvrent à Bardonnèche, où ils refoulent l'air dans un nombre égal de récipients en tôle de trois millimètres d'épaisseur et de dix-sept mètres de capacité. Toutes les soupapes sont mises en mouvement par une petite machine *aéromobile*, qui emprunte son moteur aux récipients eux-mêmes. Il y a donc un mouvement continuel d'air envoyé par les compresseurs dans les récipients, et d'air en sortant pour pénétrer dans la galerie. Selon que l'une de ces quantités surpasserait l'autre, la pression augmenterait ou diminuerait dans les récipients, si l'on n'y avait paré par une disposition spéciale. Les récipients sont en communication avec un réservoir plein d'eau et placé à cinquante mètres plus haut. C'est un régulateur, une sorte de manomètre gigantesque, qui maintient toujours une pression de six atmosphères, le liquide qui entre et sort ainsi librement compensant la quantité d'air qui peut se trouver en excès ou en défaut.

A Fourneaux, les conditions d'établissement étaient toutes différentes. La pente de l'Arc est bien moindre que celle du torrent de Mélezet, en revanche le volume de l'eau y dépasse tous les besoins. Une dérivation de six cent quarante mètres de longueur amène six mètres cubes par seconde et pourrait donner beaucoup plus, mais la chute est un peu inférieure à six mètres. Cette chute fait mouvoir six roues en-dessus des plus belles et des mieux organisées qui existent. Pressé par le temps, et ne voulant rien donner au hasard, M. Sommeiller pensa d'abord à copier strictement le système qui réussissait à Bardonnèche. Pour cela, il fallait élever l'eau de l'Arc à vingt-six mètres et la faire redescendre dans les compresseurs à choc. C'était une sorte de contre-sens mécanique, que l'on a fort critiqué, sans songer qu'on ne connaissait alors aucune autre machine susceptible de comprimer l'air à six atmosphères. M. Sommeiller lui-même ne se dissimulait

pas ce que cette voie détournée avait de défectueux, et tout en faisant installer ses machines, il en étudiait d'autres basées sur un principe différent.

Que l'on suppose un piston se mouvant dans la partie horizontale d'un tube recourbé en forme d'U, rempli d'eau par le bas, d'air par le haut. Dans ce mouvement alternatif, l'air sera seccessivement comprimé dans chacune des branches et, à l'aide d'un système de soupapes approprié, on pourra l'emmagasiner dans des réservoirs où la pression soit maintenue à six atmosphères par le même artifice qu'à Bardonnèche. Ce système, dont le principe est si simple à exposer, rencontrait d'étranges difficultés dans l'application. Elles ont été si parfaitement vaincues que les compresseurs à choc montés à Fourneaux n'y ont jamais servi; des pièces en ont été à diverses reprises envoyés à Bardonnèche, pour remplacer celles brisées ou détériorées, et on s'occupe en ce moment à installer des compresseurs à pompe à l'entrée italienne du souterrain. Chacune des roues de Fourneaux peut comprimer par seconde trente litres d'air, ce qui fait pour les six plus de quatre-vingt-treize mille mètres cubes d'air réduits au volume de quinze mille cinq cents mètres cubes en vingt-quatre heures. Cette quantité dépasse de beaucoup les besoins actuels; mais un autre perfectionnement préoccupe encore M. Sommeiller. Il songe à supprimer les régulateurs et à porter la compression de l'air à dix atmosphères, pour augmenter la force motrice dont il dispose aux ateliers de forage, et, par suite, la célérité du travail. Cela peut entraîner une révolution complète dans les procédés employés, car si l'on comprime l'air davantage, on en comprimera moins, et comme cet air, après avoir mis les machines en mouvement, sert à aérer la galerie, ce qui n'est pas sa fonction la moins importante, il faudra compléter la ventilation d'une autre manière. A ce propos, M. Sommeiller fait remarquer que, pour ce dernier objet, l'emploi de l'air comprimé n'est pas le plus avantageux, et il pense à utiliser la chute de divers ruisseaux pour faire mouvoir des souffleries ordinaires, et envoyer dans la galerie de l'air non comprimé.

A Bardonnèche, les réservoirs sont assez rapprochés de l'entrée du souterrain, ils en sont très-loin à Fourneaux, et dans ce trajet la perte de pression est nulle. On a constaté qu'à quatre kilomètres elle n'excède pas un dixième d'atmosphère, et elle ne dépassera pas trois dixièmes lorsqu'on sera au centre de la montagne. Ce résultat est dû à l'heureuse disposition des tuyaux. Les joints sont formés par une rondelle de caoutchouc serrée dans une gorge; de distance en distance on a ménagé des joints de dilatation, faits sur le principe de la *boîte à brûler*. Les tuyaux reposent sur des rouleaux, qui permettent un libre jeu aux mouvements produits par les variations de tempéra-

ture. Bien que cette partie des appareils fonctionne en général à la satisfaction des ingénieurs, on a constaté à plusieurs reprises des pertes de pression anormales, allant jusqu'à une atmosphère, dont on ne s'est pas rendu compte. Nous présenterons à cet égard une explication qui nous semble plausible. L'air comprimé est dans les appareils toujours en contact avec l'eau, et cela le rend très-pur, très-sain ; il est dépourvu de cette odeur désagréable que l'on reproche aux calorifères et aux ventilateurs à air chaud : mais, par suite de ce contact il doit contenir une certaine quantité de vapeur d'eau, variable selon la température. La pression totale se compose par conséquent de celle due à l'air et de celle due à la vapeur. Or, si un refroidissement subit a lieu quelque part sur le parcours des tuyaux, la vapeur en se condensant doit produire aussi un abaissement instantané de pression, qui ne cesse que par l'afflux d'une nouvelle quantité d'air du réservoir.

En résumé, comme ventilation, le résultat est satisfaisant, mais il reste à obtenir à Fourneaux une évacuation plus rapide des gaz de la poudre ; soit que l'on divise la galerie en deux, ainsi qu'on l'a fait à Bardonnèche, soit qu'on les appelle directement à l'extérieur par un tuyau spécial. Cette nécessité deviendra plus pressante à mesure que l'on s'approfondira. Comme moteur, le succès des compresseurs à pompe est éclatant et l'application n'en restera certainement pas bornée au souterrain des Alpes. Aucun des procédés connus ne permet, à beaucoup près, de transmettre aussi bien une force motrice à de grandes distances et les machines aéromobiles peuvent s'employer aux mêmes usages que les machines à vapeur. M. Sommeiller peut revendiquer avec un légitime orgueil l'honneur d'avoir découvert une nouvelle manière d'appliquer les forces de la nature. Des chutes d'eau existent en grand nombre dans des endroits où il n'est pas possible de les utiliser directement, — le barrage de la Monnaie en offre un exemple au centre de Paris — désormais rien n'empêchera d'en tirer parti à une grande distance, même à plusieurs lieues. On a aussi remarqué que l'air comprimé semblait résoudre la question de la distribution des forces à domicile. Ce serait un moyen de faire mouvoir des métiers dans tous les logements d'ouvriers, à l'aide d'un moteur unique placé chez le fabricant. Sous ce rapport, la machine de M. Sommeiller mérite l'attention bienveillante du moraliste non moins que celle de l'ingénieur. Quels avantages ne trouverait-on pas dans beaucoup de villes industrielles à substituer la fabrication à domicile au travail des manufactures. Et ces laborieux habitants des Vosges et du Jura qui déploient, pendant les longs loisirs de l'hiver leurs talents si variés de quincaillers, d'ébénistes ou d'horlogers, combien n'augmenteraient-ils pas leurs ressources par ce moyen si commode d'u-

tiliser des chutes d'eau éloignées de leurs chalets et qui aujourd'hui se perdent sans emploi ? Peu à peu leurs exemples, leurs succès, seraient imités par les montagnards de nos Alpes, qui maintenant émigrent, ne pouvant subsister dans des régions trop peu fertiles, et souvent ne reviennent plus dans leur pauvre pays.

Nous avons borné notre visite aux points capitaux des établissements de Fourneaux et de Bardonnèche. Il faudrait dépasser beaucoup les bornes de cette étude pour examiner en détail l'aménagement de tous les ateliers accessoires. Ils sont très-bien établis, mais n'offrent aux yeux que ce que l'on peut rencontrer ailleurs. Disons seulement que de la réparation des outils on a été conduit à la fabrication sur place d'un grand nombre d'entre eux. Aujourd'hui, le nombre des ouvriers de tout genre réunis à chaque entrée, terrassiers, mineurs; mécaniciens, maçons, tailleurs de pierres, charpentiers, etc., s'élève à près de 1,300. Cette agglomération a transformé les lieux. Beaucoup d'ouvriers sont établis à poste fixe avec leurs familles. D'autres se renouvellent incessamment. Ce sont des Piémontais, qui s'éloignent dès qu'ils ont amassé un petit pécule. La morale publique souffre parfois de leur présence, mais, depuis l'annexion, une brigade de gendarmerie maintient un ordre que quarante carabiniers ne pouvaient ou ne voulaient pas obtenir. Pour loger, pour approvisionner cette population nouvelle, il a fallu que l'administration créât des installations et des marchés. Vu la pauvreté des deux villages, l'exiguïté des ressources qu'on pouvait se procurer dans un rayon étendu, ce n'était pas l'une des moindres difficultés de l'entreprise. Elle a été vaincue comme les autres, mais elle a laissé un souvenir pénible à l'habile ingénieur des travaux, car il y revient souvent dans ses rapports.

Le percement des Alpes réussira, personne n'en doute aujourd'hui après l'avoir visité, mais deux questions sont sur les lèvres de tout le monde : quand sera-t-il terminé, quelle en sera la dépense. S'il fallait juger de la durée totale par l'avancement actuel des travaux, on devrait l'évaluer à vingt-cinq ans environ ; ce serait une appréciation inexacte. Le forage de la galerie a été entrepris en 1857, aussitôt après le vote approbatif des chambres piémontaises, tant afin d'utiliser les fonds votés pour cet exercice même, que parce que l'on a pensé que ce qui pourrait être exécuté par les procédés manuels avant la construction des machines serait autant de gagné. On a vu par les chiffres donnés plus haut, que l'on a pu creuser ainsi 1645 mètres. Puis, lorsque les machines à forer ont été prêtes, il a fallu passer par une période d'essais assez longue pour les mettre en action et pour dresser le nombreux personnel destiné à les faire marcher, à Bardonnèche d'abord, à Fourneaux ensuite. Le forage méca-

nique n'a pris des allures régulières que depuis 1862 à Bardonnèche et le mois de mars 1863 à Fourneaux. A partir de ces époques, la rapidité n'a cessé de s'accroître. Au milieu du mois d'octobre dernier, en avait percé 2,200 mètres en Piémont et 1650 mètres en Savoie. On avançait alors de 50 mètres par mois à la bouche sud et de 42 seulement à l'entrée nord. Cette différence tient principalement, nous l'avons dit, à la réduction opérée dans les dimensions de la galerie d'attaque. Quant elle sera faite du côté de Fourneaux, rien n'empêchera d'y percer aussi 50 mètres par mois. Cela est d'autant plus important que les deux attaques devant se rencontrer au milieu du souterrain, l'achèvement dépend de la moins avancée. Au 1er janvier 1865, il y avait à fort peu près, 4,000 mètres de percés sur 12,200, et tout donne lieu de croire que l'année 1872 verra achever ce grand travail, car on peut compter sur un forage de 1,100 mètres au moins par an. Peut-être même, d'ici là, M. Sommeiller aura-t-il trouvé de nouveaux moyens d'accélération. Il y en a un déjà dont nous avons fait mention, la compression de l'air portée à onze atmosphères, pression énorme, très-rarement employée dans les arts, et qui donnera une puissance nouvelle aux outils. Dans quelle proportion la rapidité du forage des trous de mine en sera-t-elle accrue ? il est difficile de l'apprécier, rien de pareil n'ayant été essayé. Malgré les améliorations qui seront certainement introduites, il faut aussi compter sur différentes causes de ralentissement, la rencontre possible de mauvais terrains et surtout les pertes de temps et de force qui croîtront avec la distance. Les ouvriers auront chaque jour plus de chemin à parcourir, les ordres, les matériaux viendront de plus loin. Les ingénieurs le savent, et ils n'en sont nullement effrayés, quoiqu'un sentiment de réserve bien entendu les empêche de jamais mentionner une date lorqu'on les interroge sur la fin probable des travaux.

M. Sommeiller et ses collaborateurs se préoccupent sans cesse d'imprimer une activité nouvelle à l'œuvre qu'ils ont entreprise et il ne se passe pas d'année sans qu'un perfectionnement important soit apporté aux machines ou aux procédés de forage. Tout le monde pourtant ne paraît pas persuadé de leur zèle et de leur capacité, car ils sont accablés par la plaie des inventeurs, par des hommes à qui une idée plus ou moins bizarre a traversé le cerveau et qui viennent la proposer sans avoir expérimenté ce qu'elle a de pratique, sans avoir réfléchi que, fût-elle excellente, elle ne conviendrait probablement pas. Il n'a pas fallu moins de deux ans pour mettre complétement en train les chantiers actuels ; quelle ne devrait pas être la valeur de nouveaux procédés pour mériter une telle perte de temps ! Des changements moins radicaux ont été aussi proposés. Creuser de

grands trous de mine, qui auraient une action plus puissante ; mais alors la roche serait débitée en très-gros morceaux, dont le déblai serait extrêmement long. Substituer le fulmi-coton à la poudre ordinaire. Le dernier mot n'est pas dit encore sur ce nouvel engin, mais il est connu des hommes de l'art, et, jusqu'à présent, il ne leur a pas paru tenir tout ce que l'on s'en promettait. On a parlé aussi de découper la pierre en blocs, n'adhérant que par le fond, soit pour creuser toute la galerie, soit pour creuser les trous de mine seulement. L'attention de M. Sommeiller a été particulièrement attirée sur ce point, car cela avait été proposé par M. Maus, son prédécesseur. Il a eu sans doute des motifs sérieux d'y renoncer : d'ailleurs les machines de ce genre essayées en Europe, d'origine américaine pour la plupart, n'ont pas réussi.

Disons enfin quelques mots d'une erreur singulière échappée à un éminent ingénieur, M. Perdonnet, et que nous nous garderions de relever, si elle n'avait été reproduite dans des publications récentes. Pour éviter l'usure si rapide de l'acier dans le choc répété de la barre à mine contre la pierre, on a, dit-il, armé la tête des forets d'un *diamant noir*. Le diamant, on le sait, est le plus dur des corps connus, et la variété assez rare qui est de couleur noire passe pour avoir une dureté plus grande encore. Mais il faut prendre garde que cette qualité peut se concilier avec une extrême fragilité, ainsi l'acier des ressorts de montre se brise sous l'effort qui ploye en tous sens le fer doux. Le diamant, qui raye tous les corps, ne résiste pas au choc du plus modeste marteau, bien loin de pouvoir supporter la puissante action des machines de M. Sommeiller, beaucoup trop prudent pour compromettre ainsi cette précieuse gemme.

S'il est intéressant pour le public de savoir quand il pourra se servir du souterrain des Alpes, il l'est aussi de savoir de quel prix il payera cette jouissance. Nos données, à cet égard, sont fort incomplètes, nous avons lieu de croire cependant que le travail est fait chèrement. Plus haut, nous avons exprimé l'idée que l'on eût pu se dispenser d'exécuter partout un revêtement coûteux ; cette économie n'est peut-être pas la seule qu'il serait possible de faire. Dans tous les ateliers il y a un grand luxe de personnel, de surveillance, et sans nuire au bien du service on pourrait y faire d'importantes réductions. Mais les travaux sont faits en régie pour le compte du gouvernement italien, qui n'y regarde pas de si près ; on va voir qu'il n'y perd pas du reste. Rien n'est plus variable que la dépense des souterrains de chemins de fer, ils coûtent de 600 francs à 3,000 francs le mètre courant, selon les circonstances. M. Sommeiller, dans un de ses rapports, a exprimé l'espoir que celui des Alpes ne dépasserait pas le chiffre de 4,000 francs, montant de sa première évaluation. Admet-

tons donc pour les 12,200 mètres la somme ronde de 48 millions [1].

Lors de la signature du traité qui consacra l'anexion de la Savoie, le gouvernement piémontais réclama par un article spécial l'honneur de terminer seul le souterrain des Alpes. C'était une vanterie; moins de deux ans après, il réclamait une subvention à la France. Une convention signée le 7 mai 1862 alloua 19 millions, payables après l'ouverture, si le travail était achevé le 1er janvier 1888, avec une majoration de 500,000 francs par année gagnée jusqu'au 1er janvier 1878 et de 600,000 francs pour chaque année gagnée avant ce terme. Si, comme cela est probable, le souterrain est livré à la circulation au 1er janvier 1873, la France payera donc 27 millions. De plus elle paye chaque année l'intérêt à 5 pour cent des sommes dépensées, calculées sur le pied de 3,000 francs par mètre courant de souterrain creusé.

Ce n'est pas tout. Le chemin de fer Victor-Emmanuel, devenu français et auquel notre gouvernement paye une garantie d'intérêt, devait solder à celui de Turin une subvention de 20 millions pour le percement des Alpes. Sur cette somme, sept seulement nous sont attribués. Si l'on additionne ce que le souterrain rapportera au royaume d'Italie, 27 millions d'une part et 13 de l'autre, on trouve que la dépense sera à fort peu près couverte et qu'il aura fait une excellente spéculation, tandis que nos charges restent sans compensation aucune. Vraiment, ces Italiens ont l'air de trouver la France assez riche pour payer *leur* gloire.

Eh bien, malgré d'aussi grands avantages, la question financière menace en ce moment l'avenir de la percée des Alpes. Pour que la spéculation réussisse, il faut faire l'avance des fonds et ils sont rares à Turin. Dans la détresse extrême du trésor, on songe à abandonner les travaux à une compagnie, ce qui serait fâcheux de tous points, car un changement de direction amènera forcément un temps d'arrêt dans les travaux. S'il devait en résulter la retraite de M. Sommeiller ce serait un résultat déplorable. M. Sommeiller n'est pas seulement le principal auteur des projets, il est l'âme de l'exécution, et bien qu'on ne puisse jamais dire qu'un homme est indispensable, au point même où il a conduit les travaux, on perdrait beaucoup à se priver de sa féconde ardeur.

PIERRE DE BUIRE.

[1] M. Menabrea, ministre des travaux publics, a parlé d'une dépense de 65 millions, mais il y comprenait celle afférente à la section du chemin de fer de Suze à Bardomèche, de 34 kilomètres, que l'on ne peut estimer à moins de 17 millions.

LA QUESTION DE COCHINCHINE

Tableau de la Cochinchine, par E. Cortambert et L. de Rosny. 1862, — *Onze mois de sous-préfecture en Cochinchine*, par L. de Grammont. 1863. — *Histoire et description de la basse Cochinchine*, traduit du chinois par G. Aubaret. 1863. — *L'expédition de Cochinchine en* 1861, par L. Pallu. 1864. — *La question de Cochinchine au point de vue des intérêts français*, par H. Abel. 1864. — *La Cochinchine française en* 1864, par G. Francis. 1864. — *Rapports* de l'amiral Bonard et *Articles* de M. Rieunier dans la *Revue maritime et coloniale*. 1861-1864. — *Courrier de Saïgon*. Janvier à novembre 1864.

I

Un écrivain auquel de longs voyages et de patientes études ont donné une connaissance profonde des choses extra-européennes, a fait ici même l'histoire de la première partie de l'expédition franco-espagnole en Cochinchine[1]. Dans un récit qu'aucun de nos lecteurs n'a oublié, M. A. Benoist d'Azy a suivi les amiraux Rigault de Genouilly et Page à Touranne et à Saïgon, et fait valoir la nécessité qu'il y avait pour la France de poursuivre une guerre d'où dépendaient le salut de nos missionnaires et la vie de plusieurs milliers de chrétiens annamites. « Si la question de Cochinchine n'est décidée par les troupes que, par suite des circonstances, nous avons en Chine, disait en terminant M. Benoist d'Azy, elle ne le sera jamais. Les résultats même atteints au nord seront compromis. Les Chinois verront qu'une résistance persévérante peut lasser notre courage. La France

[1] *Correspondant* du 25 février 1861.

aurait la honte de se retirer en sacrifiant toute une population compromise par elle, en laissant sans vengeance la mort odieuse de ses plus chers enfants, aussi courageux sous la soutane que sous l'uniforme. »

La déplorable situation que la brusque interruption des hostilités dans l'empire d'Annam nous eût créée, dans tout l'extrême Orient, n'avait point échappé aux réflexions du gouvernement français. Il attendait, pour obéir aux vœux de l'opinion publique, que la conclusion de la guerre de Chine lui permît d'envoyer à Saïgon nos forces, à cette époque retenues sur les rives du Peï-ho; ce qui eut lieu, suivant le désir exprimé par M. Benoist d'Azy, immédiatement après la signature du traité de Pékin. Une partie du corps expéditionnaire fut alors dirigée sur Saïgon, et l'amiral Charner en prit le commandement (janvier 1861).

L'état dans lequel l'amiral trouva le petit corps d'occupation était assez critique. Profitant de ce que l'expédition de Chine avait dégarni Saïgon de défenseurs, les Annamites s'étaient efforcés, à plusieurs reprises, d'écraser sous leur nombre la petite garnison franco-espagnole; mais grâce à l'intrépidité de nos soldats, leurs efforts ayant toujours échoué, ils s'étaient livrés patiemment à d'immenses travaux d'attaque, et avaient donné à leurs lignes un développement extraordinaire, dont on a estimé l'étendue à 12 kilomètres. « De là, dit un rapport officiel, ils poussaient continuellement vers nous de nouvelles parallèles, et menaçaient notre position de Saïgon, où ils nous tenaient enfermés. » Avec un corps de troupes s'élevant à environ trois mille hommes, l'amiral Charner se porta sur-le-champ vers les lignes dites de Kiloa, qu'occupait l'ennemi, et l'en délogea, tandis que l'amiral Page remontait la rivière de Saïgon avec une division composée d'une frégate, d'une corvette, de trois avisos et de cinq canonnières, et détruisait les forts et les barrages que l'ennemi avait construits pour assurer sa retraite vers le nord. Ce n'était là qu'une leçon, et l'on connaissait assez les Annamites pour savoir le peu de cas qu'ils étaient capables d'en faire. L'expédition de My-thô fut décidée.

Indépendamment de l'effet salutaire que pouvait produire sur la cour de Hué la prise de la capitale du Dinh-tuong, on détruisait surtout en elle la position la plus importante des mandarins annamites sur le Mé-kong, ce qui nous rendait maîtres des embouchures de cette puissante artère, et rejetait l'ennemi sur les terrains bas des provinces de l'ouest. En appuyant, sur ce point, les limites occidentales de notre nouveau territoire, nous conquérions en même temps toute la province de Dinh-tuong, c'est-à-dire la partie la plus fertile de la basse Cochinchine. Enfin, My-thô, abordable par

mer du côté du sud, était en outre la tête de l'admirable canal par lequel s'écoule vers Saïgon tout le mouvement commercial du pays.

Du 10 au 13 avril, une division de petites canonnières et d'embarcations, soutenue par un corps de débarquement, se dirigea vers la ville par d'étroits canaux, en enlevant tous les forts et les barrages accumulés aux approches de la ville. Pendant ce temps, une seconde division de canonnières, sous les ordres de l'amiral Page, franchissait les barres du grand fleuve du Cambodge, brisait les obstacles qui l'obstruaient, arrivait devant My-thô le 11 avril, et forçait l'ennemi à l'évacuer le 12 ; le lendemain, nos troupes entraient dans la ville[1].

C'est après ce beau fait d'armes que l'amiral Bonard succéda à l'amiral Charner (août 1861). Les instructions que cet officier avait reçues du ministre de la marine ne permettaient nulle équivoque ; il devait porter nos frontières à l'est de Saïgon, comme son prédécesseur les avait portées à l'ouest, de façon à étreindre la route de Hué entre les montagnes de la côte. De là l'expédition de Bien-hoâ. Le 14 décembre 1861, le corps expéditionnaire se mettait en campagne, et en quatre jours il dispersait trois mille Annamites retranchés dans un camp fortifié, à trois lieues au nord de Saïgon, et s'emparait de Bien-hoâ, d'où les troupes annamites s'enfuyaient en désordre. Toutefois, celles-ci s'étant ralliées non loin du cap Saint-Jacques, l'amiral s'y porta par mer et les en chassa vigoureusement. Le 24 février suivant, l'amiral attaquait encore l'ennemi dans Long-lap, sur la route de Hué, se rendait maître de Phuc-to, bien au delà des points de frontière reconnus les meilleurs, et forçait l'armée annamite de l'Est à renoncer pour toujours à l'offensive.

Cette campagne s'achevait à peine, qu'un autre point du territoire ennemi sollicitait l'attention du commandant en chef. Chassé de l'Ouest, de l'Est et Sud-Est, l'ennemi s'était concentré de nouveau dans l'Ouest, à Vinh-long. Cette ville était d'autant propre à préoccuper l'amiral que, située sur la rive droite du bras septentrional du Cambodge, elle est placée, à l'égard de My-thô, dans la position de Bien-hoâ, vis-à-vis de Saïgon, c'est-à-dire qu'elle pouvait exercer sur My-thô la plus déplorable influence, et Vinh-long profitait pleinement de cette faculté. Résidence d'un vice-roi, elle était devenue, depuis la prise de My-thô, le siége de la résistance ouverte ou sourde que nous rencontrions à chaque pas ; c'est de là que les émissaires de Tu-duc se répandaient dans la province de Dinh-tuong pour exciter ses habitants à la révolte ; c'est de là aussi que la piraterie (un mal

[1] C'est dans cette expédition que fut tué le brave capitaine de frégate Bourdais, à l'instigation duquel, dit M. de Grammont, elle fut résolue.

endémique dans tout l'extrême Orient), tirait ses encouragements et ses ressources. L'actif commandant en chef du corps expéditionnaire ne permit pas à ce germe malveillant de se développer. Quittant les frontières du nord, il se porta immédiatement sur Vinh-long. Le 20 mars, les troupes débarquaient à quelques kilomètres de la place, qui était défendue par huit forts et de nombreuses estacades. Notre flotille, composée de deux avisos et de neuf canonnières, prenait part à la lutte, et le 22 au soir tous les forts extérieurs étaient enlevés. Le lendemain les Annamites évacuaient la citadelle, où nos troupes de terre et de mer les remplaçaient aussitôt.

La vigueur qui avait présidé à cette courte campagne, la rapidité et la sûreté des coups terrifièrent la cour de Hué; l'amiral Bonard rendit sa terreur plus vive encore. Profitant de la saison pendant laquelle la haute Cochinchine et Hué en particulier s'approvisionnaient de riz du côté de la mer, depuis que nous nous étions emparés de leur grenier ordinaire, l'amiral envoya *le Forbin* dans la rivière de Hué pour intercepter les communications de la capitale. Le commandant de ce bâtiment devait s'assurer en même temps si l'empereur annamite était décidé, comme on le disait, à envoyer des ambassadeurs pour entamer des négociations. La réponse du gouvernement annamite n'ayant pas paru satisfaisante, l'amiral dépêcha une seconde fois *le Forbin* devant Hué avec mission de signifier à Tu-duc que, s'il voulait sérieusement la paix, il devait s'empresser de la demander et de verser sur-le-champ une somme de cent mille ligatures (environ cent mille francs), comme à compte sur l'indemnité qui nous était due pour frais de guerre, sinon il était disposé à poursuivre la guerre avec vigueur.

Les Annamites eussent bien voulu parlementer encore, et suivant les habitudes diplomatiques de l'extrême Orient, gagner du temps; mais le Tonkin était en pleine révolte[1]. Inquiété par ce mouvement dont il ne pouvait prévoir la fin, manquant de riz, et redoutant enfin les menaces de l'amiral, le gouvernement annamite se décida à envoyer l'argent. Huit jours après *le Forbin* arrivait à Saïgon avec deux représentants de la cour de Hué, le ministre des rites et le ministre

[1] Le prince Lê, chef de cette insurrection, se dit parent de l'empereur Tu-duc; et c'est par une proclamation adressée au peuple au commencement de 1862, et dans laquelle il revendique ses droits au trône, qu'il a levé l'étendard de la révolte. Parvenu, dans le courant de l'année, à se recruter des partisans et à se composer un noyau d'armée respectable, il put, en quelques mois, s'emparer de quatre provinces de l'ouest, et même menacer Kécho, la capitale du Tonkin. Suivant les uns, ce rebelle ne serait qu'un prétendant, comme les troubles qui se produisent périodiquement dans les pays indo-chinois en ont tant vu naître; suivant les autres, le prince Lê serait chrétien et un ami des Français; et les missionnaires auraient joué un grand rôle dans cette affaire arrivée si à propos pour contraindre Tu-duc à la paix

des armes. Le 28 mai, les négociations commençaient à bord du *Duperré*, et le 5 juin elles aboutissaient à un traité par lequel cession était faite à la France par le gouvernement annamite des trois provinces de Saïgon, My-thô et Bien-hoâ.

II

Le résultat obtenu par l'amiral Bonard a été interprété de diverses façons ; en voyant la France installée à tout jamais sur ce point lointain du globe, et contrainte de fonder à grands frais un établissement sans base aucune dans le pays, les uns ont pensé que l'amiral avait dû dépasser les limites de ses instructions, les autres, au contraire, très au fait des questions orientales et sachant quelle source de fortune et d'influence peut être la Cochinchine pour notre pays, ont vivement reproché à l'amiral d'avoir arrêté la conquête par un traité « inexécutable. »

Les premières critiques portent sur une faute que nul officier de l'armée de mer ou de terre ne saurait commettre, et il faut connaître bien peu les devoirs qui lient les amiraux au ministre de la marine, pour supposer que M. Bonard ait pu s'en affranchir un instant, en assumant sur lui les conséquences d'une décision aussi importante que celle qui a changé la nationalité des trois provinces de la basse Cochinchine. Cet officier n'a fait ici, comme dans tout le reste, qu'obéir aux ordres qu'il avait reçus de Paris ; et on ne peut que le louer au contraire de la remarquable promptitude qu'il a mise à les exécuter. S'il a fait reconnaître par la cour de Hué la conquête qu'il avait été chargé d'achever, c'est que ses instructions le lui commandaient, et le seul instigateur de la conduite de l'amiral est le cabinet des Tuileries.

Nos lecteurs savent déjà, par M. Benoist d'Azy, les graves motifs qui ont amené la France et l'Espagne en Cochinchine. Il s'agissait avant tout d'arracher au martyre un grand nombre de missionnaires européens et de chrétiens indigènes. Cette œuvre accomplie, devions-nous conserver simplement Saïgon et ne laisser en Cochinchine que les troupes nécessaires à la police de ce point d'observation, gage essentiel de la mise à exécution de cette liberté des cultes que nous venions d'imposer à la cour de Hué ?

Lorsque les grandes puissances européennes, qui se surveillent sans cesse l'une et l'autre, n'observent pas les traités qu'elles ont signés, peut-on croire qu'une nation orientale, c'est-à-dire la personnification la plus complète de la duplicité, se montrera plus scrupuleuse à l'endroit de sa parole? L'histoire de nos rapports les plus récents avec les Chinois devait également nous éclairer sur la confiance que l'on peut fonder sur la parole des gouvernements établis sur le sol bouddhique. Ce n'est pas seulement quelques centaines d'hommes qu'il eût fallu pour garder un comptoir à Saïgon, mais une armée entière qui, à l'exemple de celle d'Algérie, eût dû se trouver toujours prête à repousser les attaques dont elle eût été sans cesse l'objet. En admettant que les brigands à la solde de la cour de Hué eussent laissé, sans l'inquiéter, notre modeste établissement, est-il permis de supposer que les autorités annamites eussent respecté les clauses relatives aux chrétiens et aux missionnaires? Les sanglantes représailles auxquelles se sont livrés les mandarins cochinchinois sur les indigènes qui nous ont accueillis, et sur nos coreligionnaires en général, depuis notre premier débarquement, expliquent assez la nature des sentiments que nourrit le mandarinat pour les Européens et ceux qui professent leur culte.

Dans les deux cas, la proposition que nous venons de rapporter n'était point acceptable. Une tâche plus digne de la France que celle qui consistait à n'occuper que Saïgon, nous incombait en Cochinchine ; cette tâche consistait à reprendre dans l'extrême Orient une politique traditionnelle, et aux nécessités de laquelle il n'était plus possible de se soustraire à l'époque où l'amiral Rigault de Genouilly reçut l'ordre de s'emparer de la baie de Touranne.

C'est aux dernières années du règne du roi Louis XIV qu'il faut remonter pour rencontrer l'idée de fonder un établissement français en Cochinchine, idée qui reçut même un commencement d'exécution. En 1787, un traité fut signé entre le cabinet de Versailles et celui de Hué, dont les dispositions étaient les suivantes. En échange d'un corps auxiliaire d'environ quinze cents hommes, le roi de Cochinchine nous cédait en toute propriété, comme en souveraineté, la péninsule de Touranne et l'île de Poulo-Condore. Le port de Touranne devait appartenir concurremment aux deux puissances, et nous étions autorisés à y créer tous les établissements jugés utiles tant à notre navigation et à notre commerce qu'au carénage et à la construction de nos vaisseaux. Nous devions, de plus, jouir d'une liberté absolue d'échange et de circulation dans tout le pays, à l'entière exclusion des autres peuples. Enfin, les deux alliés se promettaient un mutuel secours en cas de guerre. Malheureusement, le traité ne reçut pas d'exécution de la part de la France, beaucoup par la faute du comte

de Conway, gouverneur de nos établissements de l'Inde, et plus encore en raison des événements de 1789.

La marine étant le point de départ obligatoire de tout projet d'établissement dans ces mers, on conçoit que de longues années se passèrent avant que la France ne fût en état de renouveler ses tentatives. Pourtant, vers 1820, lorsque nos armements se trouvèrent un peu moins restreints, que le gouvernement de la Restauration se fut convenablement assis en Europe, et que les hommes d'État purent tourner les regards vers nos colonies, ils en trouvèrent le nombre singulièrement diminué. Nous avons dit dans une précédente étude[1] ce qui fut essayé à Madagascar, où les nécessités de notre politique coloniale nous ont si souvent attirés. Ces mêmes besoins ne pouvaient manquer d'éveiller dans l'esprit du cabinet des Tuileries le désir de ressaisir en Cochinchine la situation exceptionnelle que la France avait été si près d'y rencontrer autrefois. On obtint aisément du ministre de la marine, qu'il tenterait de renouer simplement les relations qui jadis nous avaient rapprochés du gouvernement annamite. Un navire fut armé et confié à un marin d'une rare distinction, le capitaine de vaïsseau de Bougainville, que nous voyons apparaître dans les eaux de Touranne, au mois de janvier 1825. Il était chargé de remettre à l'empereur d'Annam une lettre du roi de France et des présents. Le moment était assez mal choisi. Depuis la mort de l'illustre évêque d'Adran, à l'instigation duquel le traité de Versailles avait été signé, nous n'avions plus aucun représentant à Hué. Le nouvel empereur, Min-mang, loin de partager les idées qui avaient engagé Ghia-long, son précédesseur, à s'entourer de nos compatriotes, était, au contraire, tout dévoué à la politique exclusiviste des gouvernements indo-chinois. Il refusa de recevoir la lettre du roi Louis XVIII, ainsi que les présents, et déclara formellement qu'il ne voulait avoir de relation avec aucune puissance européenne. Le capitaine de Bougainville n'avait ni les instructions ni les forces nécessaires pour faire accepter par la force ce qu'on refusait de recevoir de bonne grâce. Il se retira.

Mais lorsque notre puissance, fortifiée par la paix, se fut affermie, lorsque notre marine et notre commerce commencèrent à se développer, il fallut absolument jeter les yeux au delà de ces mers, que la Grande-Bretagne couvre de ses bâtiments, et du côté de cet extrême Orient, où les Anglais, les Hollandais, les Espagnols et les Portugais possédaient tant de cités florissantes. On ne tarda pas alors à remarquer qu'on pouvait se rendre de Haïti à Bourbon, de Chandernagor aux îles de la Société, sans rencontrer, dans ces

[1] *Correspondant* du 25 août 1865.

immenses espaces de 3 à 5,000 lieues, une seule fois, et sur aucun point, notre pavillon. Aussi, quand en 1843, l'amiral Cécille conduisit en Chine la mission dirigée par M. de Lagrenée, tous deux reçurent du ministre des affaires étrangères des instructions très-détaillées à cet égard. « Il ne convient pas à la France, disait M. Guizot, d'être absente dans une aussi grande partie du monde, où déjà les autres nations de l'Europe ont pris pied. Il ne faut pas, en cas d'avaries, que nos bâtiments ne puissent se réparer que dans la colonie *portugaise* de Macao, dans le port *anglais* de Hong-kong, ou enfin à l'arsenal de Cavite, dans l'île *espagnole* de Luçon. »

Le projet d'établissement était donc sérieusement arrêté ; il restait à choisir le lieu qui réunirait les conditions les plus favorables de salubrité, de ravitaillement, de proximité de l'empire chinois, enfin de sécurité comme rade commerciale et militaire. A cet effet, les instructions passaient en revue les divers points qui semblaient pouvoir réaliser les termes du programme. Le groupe des Anambas et celui des Natunas étaient d'abord écartés, à cause du voisinage de Singapour, de Sumatra et de Bornéo, déjà aux mains d'autres possesseurs. Les îles de Poulo-Condore et de Cham-Collão, vis-à-vis de Touranne, provoquaient également des objections, principalement suggérées par le climat. Toutefois on semblait d'accord sur ce fait, que, seule, une île offrirait des garanties suffisantes : Basilan, située près de Mindanao, à l'extrémité de l'archipel des Soulou. « Si elle n'est pas, était-il dit, sur la route des bâtiments qui vont d'Europe en Chine, elle est sur celle des navires qui vont de l'océan Pacifique et de l'Australie dans les ports de Chine et des Philippines, ou qui se rendent en Europe à contre-mousson. » Connaissant, comme nous la connaissons aujourd'hui, la navigation de ces mers, et la pratiquant plus fréquemment qu'il y a vingt ans, nous ne pouvons que nous féliciter de ce qu'aucune suite n'ait été donnée au projet d'occupation d'une île aussi complétement en dehors de toute circulation maritime, que Basilan. Ce projet fut étudié avec soin, on exécuta des reconnaissances hydrographiques, et une convention éventuelle fut même conclue, qui nous assurait la soumission future des chefs indigènes. Il ne fallut pas moins que les graves complications diplomatiques de 1845, unies à nos expéditions dans la Plata et à Madagascar, pour faire abandonner une pensée à la réalisation de laquelle on attachait la plus haute importance.

Cette importance a-t-elle diminué depuis lors ? La nécessité que faisait valoir M. Guizot, loin de s'amoindrir, est devenue au contraire plus puissante et plus impérieuse, à mesure que les races occidentales se sont plus largement répandues au dehors, que les peuples extra-européens ont cessé d'être, pour nous, les habitants de pays

inconnus. Pour leur part, ceux de l'extrême Orient ont fait vers nous un pas qu'il n'est pas encore possible de mesurer, mais qui est certainement immense. Une entreprise telle que l'expédition anglo-française en Chine ne s'est pas faite, on le comprendra facilement, sans avoir laissé des germes qui contiennent assurément la transformation de l'empire chinois. Il suffit de jeter les yeux sur ce qui s'y est déjà accompli depuis la prise de Pékin, pour entrevoir ce que l'avenir réserve à ce pays, qui ne demandait qu'à rompre l'enveloppe où le rationalisme, joint à un système politique, remarquablement institué d'ailleurs, le retenait à l'état de chrysalide. Les lumières que nous avons fait briller sur les bords du Peï-ho ont rayonné sur toutes les contrées voisines : au Japon, au Cambodge et à Siam, dont nous voyons chaque jour les représentants venir apporter à l'Europe le tribut de leur émerveillement et le gage d'une sympathie dont ils n'avaient pas cru jusqu'alors que nous fussions dignes.

Pendant que ces peuples ouvrent leur pays à l'activité des Européens, ceux-ci étendent chaque jour davantage les territoires qu'ils possèdent sur ce second nouveau monde. C'est la Russie, qui, de la Sibérie, est descendue jusqu'à l'Amour, et convoite la Mantchourie, la Corée et le Japon ; c'est l'Angleterre, qui multiplie ses stations à Hong-kong, à Malacca, à Poulo-Pinang, à Singapour, à Sarawak, accroît ses possessions hindoues, et rêve à l'établissement d'un chemin de fer entre Bombay et Pékin ; l'Espagne, qui commence à se trouver trop à l'étroit dans les Philippines ; l'Amérique, qui cherche un lieu de relâche pour ses nombreux steamers ; la Hollande enfin, qui augmente tous les jours sa large couronne des îles de la Sonde.

La France pouvait-elle demeurer insensible en face d'un pareil mouvement ? Il serait insensé de le prétendre, à une heure surtout où les grandes nations chrétiennes ont un rôle si élevé à jouer sur le globe, où la lutte des influences est si vive, et où enfin l'industrie et le commerce, ces grands civilisateurs, élargissent d'heure en d'heure et allongent la voie dans laquelle ils commencent seulement à marcher d'un pas ferme et résolu.

Aucun de ces faits ne pouvait échapper aux hommes qui connaissent le mieux la situation de la France hors d'Europe, c'est-à-dire à ceux qui se groupent autour du ministre de la marine et des colonies, et qui trop souvent ont eu à souffrir, depuis le commencement de ce siècle, de l'ironie avec laquelle était accueilli dans l'extrême Orient le pavillon qu'ils ont mission de faire flotter. A leur instigation éclairée, et avant même que notre escadre n'eut quitté le port, il fut irrévocablement décidé que l'on mettrait en action le plan héréditaire et traditionnel dont nous avons exposé les vicissitudes. Cette fois on n'hésita qu'entre la Corée et la Cochinchine. Bien que la posi-

tion de la Corée en face du Peï-ho, disons mieux, en face de Pékin, dût nous assurer une influence politique qui n'était certes pas à dédaigner, on y renonça assez promptement : le pays était pauvre, le climat inhospitalier ; puis c'eût été pour nos paquebots un bout de ligne par trop reculé. C'est ainsi que Touranne devint, dans l'esprit de chacun, le siége de notre future colonie. On sait par quelle heureuse inspiration ce point fut abandonné pour Saïgon, et comment, de victoire en victoire, nous avons fini par nous établir dans les trois provinces qui constituent la basse Cochinchine.

III

Nous avons dit au milieu de quelles circonstances fut acceptée en 1862, par le gouvernement annamite, une paix qu'il avait jusqu'alors repoussée. Tu-duc accorda tout ce qu'on lui demanda, c'est-à-dire la cession dont nous avons parlé, et une indemnité de vingt millions au profit de la France et de l'Espagne, et payables dans un délai de dix ans. En revanche, le traité stipulait que la citadelle de Vinh-long, récemment enlevée par nos troupes, serait restituée au roi d'Annam, lorsque la rébellion existant alors dans les provinces de Gia-dinh (Saïgon) et de Dinh-tuong, aurait cessé. Cet abandon a été trouvé fâcheux. Vinh-long, en effet, par l'influence que lui donne sa situation, peut singulièrement entraver nos efforts dans la basse Cochinchine ; et ce n'est pas sans motifs que les critiques auxquelles nous avons fait allusion plus haut, ont prétendu que nous eussions dû la garder, comme nous avons conservé Bariah et My-thô, et avec Vinh-long le territoire qu'elle commande aux deux points de vue stratégique et économique.

Cette convention n'a pas éveillé que ce seul regret. On s'est demandé si le désir de vivre en paix avec la France, qui se trouve exprimé dans le traité, et l'intention que Tu-duc y montre également de laisser nos missionnaires exercer leur saint apostolat, étaient aussi sincères que les représentants de l'empereur d'Annam l'ont affirmé. Plusieurs ne se sont pas abusé sur ces protestations de dévouement et d'amitié ; et dans les stipulations que l'amiral Bonard était, avec juste raison, si satisfait d'avoir obtenues, ils n'ont vu qu'une simple trêve entre la guerre d'hier et la révolte de demain. Les événements n'ont point déjoué leurs prévisions. Loin de mettre fin à la rébellion

de Go-cong, qui éclata peu de temps après la prise de Vinh-long, cette insurrection s'est propagée comme une traînée de poudre jusque dans le Binh-long et le Tay-ninh-huyen. La province de Bien-hoâ, qui n'avait été inquiétée jusque-là que par les bandes irrégulières du haut Binh-an, fut sillonnée en tous sens par les gens à demi-barbares des derniers chaînons des Moï, et par des *corps réguliers* venus du Binh-thuan. Pour la première fois depuis notre apparition dans le pays, les villages riches et nombreux, placés autour de Bariah, s'insurgèrent, à l'imitation des provinces voisines, et secrètement appuyés à la frontière ennemie, appelèrent à leur aide tous les gens malintentionnés qui s'y étaient réunis.

Ouvertement, la conduite du gouvernement annamite était tout autre. Il s'empressait de payer une annuité de la contribution de guerre; de nommer comme gouverneurs des provinces qui enclavent notre possession, les deux hommes qui avaient fait le traité de Saïgon, Phan-tanh-gian et Lam-gien-thiep ; de nous envoyer une proclamation impériale, faite ainsi qu'il était convenu, et adressée par le Grand-Conseil aux habitants des provinces cédées, afin de leur annoncer le nouvel état de choses amené par la paix : l'obéissance à leurs nouveaux maîtres y était ordonnée; les fonctionnaires annamites, encore sur notre territoire, devaient se retirer auprès des deux gouverneurs; enfin les rebelles recevaient l'injonction de rentrer dans leurs foyers, sous peine des corrections infligées au crime de désobéissance à l'autorité impériale. Pour compléter ces diverses mesures, qui toutes étaient conformes à l'esprit de la convention, ces deux gouverneurs vinrent à Saïgon pour régler les détails du cérémonial relatif à sa ratification, qui devait avoir lieu à Hué, et ils se rendirent dans cette capitale pour y faire exécuter les préparatifs nécessaires à la réception des plénipotentiaires.

Mais au même moment, l'escorte du subside jetait quinze cents soldats dans le Binh-thuan, pour soulever le cercle de Bariah, tandis que d'autres émissaires de Tu-duc portaient aux différents chefs de la révolte les marques de sa satisfaction. Depuis, l'amiral Bonard et le colonel Palanca ont étouffé ce mouvement, mais non sans des pertes regrettables, et seulement après une série de combats qui dura jusqu'au mois de mars de l'année suivante.

La cour de Hué a-t-elle agi plus loyalement, en assurant sa protection à nos missionnaires? « Je viens de conférer les saints ordres à trois prêtres et à un sous-diacre annamites, écrit Mgr Jeantet, vicaire apostolique du Tonkin, aux *Annales de la propagation de la foi*[1]. D'autre part, les anciens missionnaires européens se hâtent de re-

[1] Numéro de juillet 1864.

venir à leurs postes, et de nouveaux arrivent ; les uns au grand jour, et avec des passe-ports officiels ; les autres en secret, préférant à des garanties de liberté que les mandarins *rendent illusoires et tracassières*, l'apostolat dans l'ombre, sous la seule garde de la Providence.» Cette lettre est datée de juin 1863. Depuis lors, la situation de nos missionnaires dans les provinces annamites s'est-elle améliorée? Nous ne croyons pas que les persécutions aient recommencé, bien que Mgr Jeantet signale quatre prêtres indigènes *encore retenus en prison*, mais il ne faut pas espérer que notre religion soit jamais respectée ni libre dans l'Annam. Sa doctrine est trop contraire à l'esprit du mandarinat, et les lettrés comprennent trop bien où la diffusion des principes évangéliques, parmi les Annamites, mènerait l'autorité qu'ils se sont arrogée sur ce peuple intelligent, bien qu'énervé par un joug de plusieurs siècles.

Nous concevons donc parfaitement les réclamations qu'a fait naître les résultats du traité, et dont le plus grave, à notre sens, est d'avoir placé la basse Cochinchine sous deux autorités fort différentes. « Le vaste delta du Cambodge trouvons-nous dans une brochure qu'on nous envoie de Saïgon[1], forme un tout indivisible, et ses tronçons séparés s'agiteront sans repos jusqu'à leur nouvelle réunion. Le traité a réduit notre conquête à une pointe poussée en pays ennemi. Nous sommes, en effet, flanqués d'ennemis, avoués ou non, sur ce vaste développement de frontières que nous avons acceptées, à l'est et tout le long du fleuve qui nous sépare des trois provinces du sud. Dans cette position, notre colonie ressemble à un coin enfoncé dans un tronc vigoureux : toutes les forces vives ou latentes, toutes les élasticités seront naturellement en jeu, jusqu'à l'expulsion de ce corps étranger. Cette position fausse est plus ruineuse pour nous que pour l'empire d'Annam ; elle nous tient perpétuellement en alerte, et il en résulte ce fait affligeant, mais significatif, qu'il nous faut plus de forces et de dépenses pour garder nos trois provinces, qu'il ne nous en faudrait pour maintenir toute la basse Cochinchine sous notre autorité, si le traité de 1862 n'était venu couper les ailes à notre victoire. » Les trois provinces du sud, laissées à Tu-duc, valent donc mieux que les vingt millions d'indemnité qu'il s'est engagé à nous verser en dix ans ; et pour cette seule raison, les critiques que nous reproduisons n'ont que trop de fondement. Toutefois, si le point de vue auquel on doit se mettre pour juger les affaires de Cochinchine a varié depuis l'époque où le traité a été signé, on doit se souvenir des circonstances qui l'ont amené, et il n'est ni juste ni sage de blâmer la conduite d'un officier qui n'avait pas d'ailleurs à

[1] *Examen de la brochure de M. Abel*, par M. des Taurnays. Saïgon, mai 1864.

prévoir un avenir alors très-mystérieux. Il faut se rappeler seulement de quelle brillante façon il a terminé en un an une conquête dont on n'entrevoyait pas l'issue, et que c'est lui qui a réalisé l'œuvre si dignement commencée par les amiraux Rigault de Genouilly, Page et Charner, le rêve si longtemps caressé par la France, dans les mers de la Chine.

Le gouverneur actuel de la colonie a fait disparaître une partie des inconvénients qui résultaient du traité de l'amiral Bonard, quant à l'influence qu'il est nécessaire que nous exercions au Cambodge. Tout récemment Aburah, le roi actuel, a fait venir M. de la Grandière, et spontanément lui a offert de substituer le protectorat de la France à celui qu'ont tour à tour imposé à son pays, Hué et Bankok [1]. Indépendamment de l'intérêt politique qui s'attache à ce protectorat, il offre encore, au point de vue industriel, une importance particulière, puisque l'entrepôt du Cambodge, dans la basse Cochinchine, est Cho len, qui nous appartient. D'après le *Courrier de Saïgon* le Cambodge serait d'une fécondité égalant, si elle ne dépasse pas, celle de la Cochinchine, et il cite parmi les produits les plus essentiels l'indigo, le coton, la soie, le riz, les sésames. Le haut Cambodge possède aussi des bois à brûler et des bois de construction d'une qualité remarquable, et entre autres des sapins. Le sol produit du fer. Enfin son grand lac (Bien-hô) a suffi à lui seul pour alimenter en poisson salé, non-seulement le Cambodge proprement dit, mais encore toutes les provinces du Sud. Ce commerce avait même pris dans les dernières années une telle extension, que les pêcheries du lac approvisionnaient aussi un grand nombre des marchés de la haute Cochinchine. Néanmoins la vie fait encore défaut à ce pays dont la vieille civilisation brilla à une certaine heure d'un grand éclat, et qui s'étendit, assure-t-on, du golfe du Bengale à la mer de Chine. Maintenant protégé par un gouvernement bienveillant et dont l'intérêt est de le voir renaître, le Cambodge retrouvera aisément son ancienne splendeur ; car son peuple, comme celui d'Annam, a plus de qualités que de défauts, et ces derniers tiennent plus à son asservissement qu'à son tempérament. C'est un grand enfant auquel ne manque, pour devenir un homme, que les idées dont nos missionnaires et nos négociants sont les dépositaires. Les uns sont déjà établis au Cambodge, et ils peuvent aujourd'hui se livrer libre-

[1] C'est hier seulement qu'on a établi un représentant de notre pays à Siam, dans la personne de M. Aubaret, aujourd'hui consul de France à Bankok. L'Angleterre y possède des agents depuis longtemps déjà. L'un d'eux, sir J. Bowring, a même écrit sur cette contrée une description extrêmement remarquable, *The Kingdom and people of Siam*, qui ne saurait faire oublier cependant l'œuvre si intéressante de Mgr Pallegoix sur le *Royaume thaï*.

ment à leur sainte moisson. On s'occupe de développer l'activité des autres en leur offrant la sécurité qui leur est nécessaire. « Un commencement de service, nous écrit-on, fonctionne même depuis quelque temps pour assurer le trafic des jonques qui descendent avec les produits du Cambodge et remontent ensuite chargés des nôtres. Douze barques, montées par des soldats de la marine impériale, partent de Saïgon deux fois la semaine, remontant jusqu'à Caï-tia, petite ville située sur l'une des branches du Cambodge. D'innombrables barques annamites, chinoises, cambodgiennes, s'alignent au milieu de ces deux vigies. Il est sans exemple que les pirates de rivière aient osé faire une démonstration contre ces convois, si petit que soit le nombre des soldats chargés de veiller ainsi à l'avant et à l'arrière. »

IV

Lorsque les victoires de Ki-hoâ, de My-thô et de Bien-hoâ eurent décidé du sort de la basse Cochinchine, les aventuriers qui abondent dans les mers de la Chine, dit l'éloquent historien de l'expédition de 1861, M. Pallu : montagnards du Fo-kien, insulaires d'Haynan, Cantonnais, Arabes, Hindous, gens des tribus de Karing et de Xong, se dirigèrent vers Saïgon. Les brigands qui, de temps immémorial, abondent à la moindre secousse dans la basse Cochinchine, reparurent ; les provinces de Saïgon et de My-thô furent menacées d'une véritable dissolution sociale.

Dans cet état, le commandant en chef, l'amiral Charner estima qu'il fallait momentanément borner la conquête si l'on ne voulait assister à la ruine du territoire qui venait de tomber entre nos mains. L'épuisement des troupes, décimées par le choléra, par la fièvre et par la dyssenterie, la saison de l'hivernage étaient sans doute des raisons puissantes pour s'arrêter. Elles venaient cependant après les devoirs que les Français s'étaient créés en enlevant un territoire de trois mille lieues carrées à ses anciens maîtres. « Croyez-vous donc que je puisse rendre la justice de si loin, dit un empereur d'Orient à un exarque de l'Asie mineure ? — Pourquoi nous avez-vous conquis, si vous ne pouvez nous gouverner ? » Toute la règle des guerres de conquête est dans ce trait de sens commun.

Si disposé à bien faire que fût l'amiral Charner, il lui fallait encore connaître la constitution du peuple qu'il venait de soumettre ; et il n'était, à cet égard, qu'imparfaitement renseigné. On l'est davantage

aujourd'hui, et même tout à fait. Nous profiterons donc des nombreux documents qui ont été publiés sur l'organisation civile de la Cochinchine pour donner au lecteur une idée des lois du pays que l'amiral avait à réorganiser.

Le gouvernement de l'empire annamite, tel qu'il existe toujours dans les provinces soumises à la cour d'Annam, est le despotisme pur ; il laisse l'empereur dans une sphère tout à fait auguste. Ce souverain ne s'occupe que de la direction générale des affaires et il n'est soumis à aucune responsabilité. L'administration de son empire, réglée par une constitution, échoit à un conseil supérieur composé de sept ministres préposés à la guerre, aux finances, à la justice, aux travaux publics, aux rites et aux lettres. Ce sont les mandarins de premier rang. Deux mandarins du second rang dirigent, avec le titre de vice-roi, l'un le Tonkin, l'autre la basse Cochinchine. Le premier est à Kécho ; le deuxième résidait à Saïgon [1]. Sous l'autorité du vice-roi, chaque province avait son gouverneur particulier, chef unique, civil et militaire, résidant dans la citadelle principale. Dans la basse Cochinchine cependant, la disposition naturelle du territoire avait fait établir une exception à cette règle générale : les petites provinces avaient été mises sous la tutelle des plus grandes. C'était donc un petit royaume ayant quatre chefs principaux, y compris le vice-roi : ce qui, chez nous, se traduirait par un gouverneur-général et trois gouverneurs particuliers. Mais ce n'était là qu'une sorte de surveillance politique qui laissait à chaque province ses rouages particuliers.

Chaque gouverneur, qui porte le nom de *Tong-doc* ou de *Tuan-phu*, selon que l'importance de son chef-lieu est plus ou moins grande, a sous ses ordres, comme chef des divers services administratifs, quatre grands mandarins, qui sont : 1° le *Quan-bô-chânh*, chargé de l'administration supérieure, de la levée de l'impôt et du contingent ; c'est le mandarin civil ; 2° le *Quan-an*, qui juge en appel de la juridiction des *phus* (préfets) et *huyens* (sous-préfets), sauvegarde les lois, et surveille les fonctionnaires civils en matière judiciaire ; 3° le *Quan-chân-lanh-binh*, commandant les troupes et chargé de veiller à la sécurité du territoire ; 4° le *Quan-lai*, sous la direction duquel sont les écoles de lettres et tout ce qui se rapporte à l'instruction publique. C'est parmi ces mandarins que se recrutent les *Quan-an* ou mandarins de la justice. Tous ces fonctionnaires sont eux-mêmes surveillés par des inspecteurs ordinaires ou des grands inspecteurs périodiquement délégués, les premiers par le gouverneur vice-roi, les seconds par l'em-

[1] Depuis notre conquête des trois provinces du nord de la basse Cochinchine, ce dernier vice-roi a dû changer de siége et s'installer à Vinh-long.

pereur lui-même, pour se renseigner sur l'état politique et commercial des provinces.

En dehors du chef-lieu de la province, et à chaque centre de population choisi pour préfecture, se trouvent les *phus* et *huyens*, résumant dans leurs mains les deux autorités administratives et judiciaires. Chaque phu a sous ses ordres deux ou trois huyens dirigeant les sous-préfectures. Ces arrondissements sont eux-mêmes divisés en cantons dont le nombre varie de deux à six, qui sont placés sous l'autorité de fonctionnaires nommés *cai-tông* et *pho-tông* (chefs et sous-chefs de canton). Leur mission consiste à faire rentrer l'impôt et le contingent. Le pho-tông est l'adjoint du chef de canton ; il est chargé de la police générale dans l'étendue de la circonscription ; il a donc action sur toutes les communes, mais généralement il se borne à s'occuper de celles qui sont groupées autour de sa demeure. Le tông a souvent deux phô-tong sous ses ordres ; dans ce cas le second pho-tông habite près du chef de canton, dont il est en quelque sorte la cheville ouvrière.

Il était difficile d'imaginer quelque chose de plus simple que ce mécanisme ; mais la surprise redoubla quand, jetant les yeux sur les constitutions qui régissent les états voisins, on les compara aux institutions sages, fortes et prévoyantes que nous venons d'analyser. On s'est expliqué cette anomalie en se rendant compte de la nécessité où se trouva le gouvernement de Hué, de conserver sous sa domination les peuples de la basse Cochinchine lorsque les Annamites s'en emparèrent au siècle dernier. Les motifs qu'il y avait pour les mandarins de retenir les populations annexées par des lois raisonnables étaient d'autant plus impérieux, que la facilité de vivre presque partout sur ce sol privilégié, les routes naturelles et innombrables que présentent les rivières, l'humeur assez inconstante des habitants, et parfois le désir d'échapper à des haines, à des injustices ou à des arrêts arbitraires, tels qu'il s'en produit au moment des conquêtes, rendaient chez les vaincus les déplacements extrêmement fréquents. Aujourd'hui encore, dit M. L. de Grammont, « un village cochinchinois vous fond dans la main avec la même rapidité qu'il a mis quelquefois à s'agglomérer. »

Le législateur annamite a donc enfermé le pays tout entier dans les réseaux d'une administration à la fois bienfaisante et ferme. Toutefois cela n'aurait peut-être pas suffi si on n'avait pas donné aux indigènes des institutions municipales capables de les fixer dans leur village, comme déjà on les avait fixés dans le pays : de là, la constitution de la commune annamite.

Les communes sont des subdivisions de canton, soit quatorze ou quinze par canton. Trois fonctionnaires administrent chacune de ces

communes : deux fonctionnaires non responsables et un fonctionnaire responsable, qui est le maire. Les deux premiers fonctionnaires sont élus par les notables de la commune, et le premier d'entre eux prend le titre de *huong-than*. Il est chargé de diriger toutes les affaires civiles et il donne les ordres pour les corvées à fournir ; pour les dépenses de la commune, il se réunit au maire et au second notable, et, tous trois, forment un conseil. Le second notable s'appelle *huong-ho* ; il est chargé de la police du village, des rondes à faire la nuit et du service des postes pour la sûreté publique. Quant au maire (*tom-truong* ou *ong-xa*) il fait exécuter les ordres qu'il reçoit des mandarins, s'occupe de la collection de l'impôt et de son versement au chef-lieu, lève les soldats et pourvoit à leur remplacement en cas de décès ou de désertion. La durée de ses fonctions est indéfinie, comme celle de deux notables. Élus par le suffrage libre, ceux-ci ont toute la confiance des habitants qui se reposent tranquillement sur eux de toutes décisions à prendre, et, lorsque ces décisions ont été prises, le meilleur parti a été choisi, disent-ils.

Quand nos canons eurent fait s'écrouler tout cet échafaudage administratif, les fonctionnaires nommés par la cour de Hué, les gouverneurs, les phus et les huyens s'enfuirent ; seuls les chefs de canton, les maires et les officiers municipaux restèrent dans leurs villages. Les proclamations qui furent adressées aux Annamites, dans les mois de mars et d'avril 1861, leur garantirent leurs lois, leurs usages et leurs mœurs. L'horreur de l'occupation européenne, si bien entretenue chez eux, se tut, heureusement ; les villages firent leur soumission et réclamèrent un maître. Ces circonstances si particulières indiquaient clairement les mesures qu'il fallait prendre. On avait devant soi l'organisation dont nous avons parlé plus haut ; on la conserva ainsi que les divisions territoriales du pays, et on installa dans les places qui s'y trouvaient vacantes des officiers, qui furent les délégués directs du commandant en chef auprès des populations. Les uns reçurent les attributions des phus, les autres furent nommés huyens, etc.

Ce système, qui est celui de l'amiral Charner, n'a pas échappé aux critiques, sans doute parce qu'on a oublié les circonstances toutes spéciales au milieu desquelles il fut adopté. Lorsque les motifs qui avaient présidé à son établissement se modifièrent, on reconnut qu'il exigeait beaucoup de personnel, entraînait des installations coûteuses, absorbait les fonctionnaires dans un océan de détails, laissait une importance fâcheuse aux interprètes et aux lettrés, amenait enfin, par une pente presque inévitable, à de plus grandes dépenses[1].

[1] L. de Grammont.

L'amiral Charner ne resta pas assez longtemps en Cochinchine pour apporter à son organisation les modifications que le temps a depuis indiquées. Il ne faut pas oublier non plus que ce système se produisait à une heure où l'on ne connaissait pas encore parfaitement les indigènes, et où il fallait d'ailleurs contenir une population frémissante. Peu à peu on s'instruisit, et l'on sut que derrière les Annamites il y avait des hommes, il est vrai assez grossiers et ignorants, mais intelligents, curieux de savoir et d'un caractère très-doux.

Cette douceur frappa l'amiral Bonard. « La conquête, pensa-t-il, nous a livré, en Cochinchine, la direction d'un peuple pourvu de lois, d'institutions propres et de chefs tirés de son sein. Pourquoi ne lui conserverait-on pas toutes ces choses, comme nous l'avons fait pour les Arabes, qui ont gardé leur Coran, leurs cheiks, leurs caïds et leurs agas ? » La tentation de remettre en vigueur l'état de choses existant avant la conquête paraissait d'autant plus justifiable que le système, déjà adopté dans cette partie de l'Asie par les Hollandais et les Espagnols, avait donné à Java et aux Philippines les meilleurs résultats. Or, ce qu'on a pu réaliser sur de vastes territoires, habités par une population accessible aux passions religieuses ou politiques, pourquoi ne l'eût-on pas tenté dans un pays incomparablement plus petit, où abondaient les moyens de surveillance et de contrôle, et où s'était implantée une race plus sociable et plus facile à gouverner ? Rien ne s'opposant à l'essai, on le fit. Il était trop tôt ; et l'insurrection qui éclata sur la fin du commandement de l'amiral Bonard lui démontra que sa générosité avait devancé l'époque où il sera possible d'appliquer son système avec convenance.

L'un et l'autre mode d'administration que nous venons d'indiquer ont fait place aujourd'hui à un système mixte, qui consiste simplement à se servir des meilleurs éléments que contient la constitution indigène, et de tous les hommes de bonne volonté, Français ou Annamites. Il est à remarquer cependant que si l'intention de pratiquer ce dernier système apparaît très-nettement dans les actes du gouverneur actuel de la Cochinchine, et tend tous les jours à s'accréditer dans les trois provinces, il ne paraît avoir été encore possible de l'appliquer que dans la province de Saïgon. « Ici, nous écrit-on, les fonctionnaires indigènes qui entravaient la marche des affaires ont été supprimés ; ailleurs, ils ont été remplacés par des officiers français. » Quant aux deux autres provinces, elles se trouvent dans des conditions assez particulières pour qu'il ait fallu y maintenir les deux autres systèmes. « Ainsi, dit notre correspondant, la province de Bien-hoâ a dû être laissée sous le régime qui annihile le mieux la vieille hiérarchie annamite, le régime militaire. Voisine de la fron-

tière et continuellement travaillée par les agents de Hué, cette province est restée telle qu'au début de notre conquête ; il serait donc dangereux, en présence des éléments de trouble qui s'y conservent, de soustraire ses maires et leurs administrés à la tutelle ferme et vigilante de nos officiers de terre et de mer. La province de My-thô, au contraire, est complétement rentrée dans l'ancienne voie annamite ; il n'y a absolument d'éliminés de son administration que le Tong-dôc, le Quan-bo-chanh et le Quan-an, qui sont des officiers français au lieu de mandarins annamites. » Quant à l'organisation de la commune, l'amiral de la Grandière l'a respectée. Le maire est toujours présenté par les notables ; mais au lieu d'être nommé par le mandarin de la province, il l'est maintenant par le gouverneur de la Cochinchine. Ses attributions lui ont été conservées. Toujours comme autrefois c'est l'autorité supérieure qui fixe la quotité de l'impôt que doit payer chaque commune par personne inscrite, par unité et qualité des terres cultivées communales et particulières, le nombre des soldats et l'impôt afférent à chaque soldat, la nature et la quantité des corvées à fournir par chaque commune ; pour sa part le conseil communal est resté responsable de l'exécution des charges qui lui incombent, c'est-à-dire qu'il s'occupe, sans immixtion de l'autorité extérieure, de la répartition et de la rentrée des impôts, en assumant lui la responsabilité qu'implique nécessairement la liberté d'action dont il jouit.

Ce mélange de surveillance et de liberté qui préside à l'administration nouvelle de la Cochinchine paraît répondre aux besoins actuels du pays ; car, depuis qu'il est en vigueur, aucune manifestation hostile un peu sérieuse ne s'est produite, ce qui permet à l'amiral d'y apporter les modifications qu'il juge le plus favorables au développement de l'individualité indigène.

V

Mais suffit-il d'organiser une colonie pour être digne de la posséder, et de plus graves devoirs n'incombent-ils pas aux représentants des nations chrétiennes qui s'ingèrent dans les affaires des peuples barbares ? Est-ce assez de leur rendre la justice et de veiller à leur bien-être matériel ; ne faut-il pas aussi chercher par tous les moyens possibles à les faire monter au niveau de leurs maîtres? Nous sommes

heureux d'avoir à constater qu'aucun des officiers qui se sont succédé dans le commandement de la Cochinchine n'a failli à cette seconde partie de la tâche. Tous se sont occupés de l'instruction du peuple annamite ; et ce qui fut, dans le principe, une nécessité réclamée par le service, est devenue depuis l'objet d'une attention assidue.

Cette entreprise n'était point aisée. Les agents que l'amiral Charner envoya sur tous les points du pays qu'il venait de soumettre, purent le constater lorsqu'ils eurent à entrer en communication directe avec les populations qu'on leur avait confiées. Aucun ne savait l'annamite ; et l'annamite, comme le chinois, paraissait alors une langue impénétrable. En outre, les seuls livres que l'on possédât en 1861 sur cette langue se réduisaient à un dictionnaire, d'un prix assez élevé, et à quelques vocabulaires en quatre langues : ils supposaient la connaissance du latin, et par conséquent ils étaient impropres à répandre la langue indigène parmi tous ceux qui savaient lire. L'amiral Charner fit rédiger en hâte un vocabulaire français-annamite et annamite-français : le système des signes inventés par le P. Alexandre de Rhodes, qui permet de marquer sans le secours de notes toutes les modulations d'une langue chantante, fut conservé sur le nouveau vocabulaire. En attendant qu'il fût répandu à Saïgon, une école fut instituée pour former des interprètes, qui fut confiée à un prêtre d'une grande condescendance, qui savait bien la langue qu'il était appelé à enseigner. Son auditoire se composait de quelques officiers et surtout de marins et de soldats qui obtinrent des dispenses spéciales et qui résolurent de rester dans le pays. La plupart de ces Français persévérèrent dans leur projet et devinrent des interprètes auxquels on put accorder quelque confiance[1].

Cet enseignement convenablement installé, il nous restait un service bien plus facile, plus légitime, et même plus important à rendre à nos nouveaux sujets et à nous-mêmes ; c'était d'apprendre aux

[1] Ce collége existe toujours ; il ne compte malheureusement guère plus de cinq ou six élèves ; les sujets font défaut. On nous fait remarquer ici que l'étude du chinois manque complétement à son programme. Il faut regretter cette lacune, car si la connaissance de l'annamite est suffisante dans la conversation habituelle, celle du chinois est indispensable dès qu'il s'agit d'une pièce écrite relative à une affaire politique ou civile, et nos officiers se trouvent, sous ce rapport, beaucoup trop à la merci des indigènes qui font auprès d'eux le service d'interprètes lettrés. M. de la Grandière obvie à cet inconvénient par la réorganisation du *Collége de lettrés* que nous avons trouvé tout établi à Saïgon quand nous nous emparâmes de cette ville. Mais comme, en rendant à ce genre d'instruction son ancienne importance, on ne peut qu'éloigner davantage les indigènes de notre civilisation, l'amiral, tout en conservant ce collége, a pris le soin de n'y admettre que des jeunes gens appartenant à des familles chrétiennes.

Annamites, avec les vingt-quatre lettres de notre alphabet, le moyen de lire et d'écrire leur propre langue en caractères latins. Le lettré chinois, on le sait, passe au moins la moitié de sa vie à acquérir, non des connaissances, mais l'instrument même des connaissances, qui sont les caractères. C'est n'être pas savant que de n'en pas savoir au moins quelque dix ou vingt mille. On peut bien écrire sa langue en en sachant moins, mais on n'est pas sûr d'être compris des autres. L'intelligence de l'Annamite et du Chinois s'use dans cette ingrate étude, et la science même de ces peuples les réduit à vieillir dans une longue enfance.

Un autre avantage, plus immédiat, devait encourager M. l'amiral Charner à débarrasser l'instruction publique de l'emploi des caractères jusqu'alors en usage ; l'ennemi de notre domination est moins le sentiment national que la vive répulsion que nous inspirons au lettré et au fonctionnaire annamites. Ici, comme en Chine, le corps des lettrés et des fonctionnaires forme une caste, qui doit son prestige à cette science que nous définissions tout à l'heure et qui est la condition de son existence. Le jour où elle sera convaincue d'être vaine et inutile, cette caste orgueilleuse et méprisante tombera avec le principal obstacle qui s'oppose à la complète diffusion de nos idées dans notre nouvelle colonie.

La pensée de l'amiral Charner trouva dans les missionnaires des instruments tout prêts à la réaliser et qui se mirent à l'œuvre avec ardeur. Les débuts furent malaisés, car on n'avait pas compté avec des embarras que l'inexpérience des hommes et des choses devait empêcher de prévoir. Il fallait commencer par réunir un certain nombre d'enfants dans le nouvel établissement construit à la hâte et composé de quelques paillotes. On fit appel aux chefs de village. Ceux-ci ne demandaient pas mieux que d'envoyer des enfants à Saïgon pour qu'on les élevât et les instruisît, à la condition toutefois qu'ils garderaient les leurs. Ils s'imaginaient sans doute qu'il s'agissait d'une espèce particulière de recrutement, et qu'en conséquence ils devaient procéder comme lorsqu'il s'agit de corvées. Ils levèrent donc des enfants pour l'école comme des soldats pour la milice, moyennant juste rétribution aux parents, sur lesquels retombait la charge. On les détrompa, et le nombre des élèves s'éleva si bien que lorsque l'amiral Bonard vint prendre le gouvernement il trouva la maison trop étroite, et le nombre des enfants trop restreint. Il porta à cent le nombre des boursiers. Peu à peu le chiffre se compléta ; en ce moment les bourses sont briguées comme dans un concours.

Si exigus que soient encore les résultats de l'expérience, ils sont cependant assez considérables pour éveiller les plus sérieuses espérances. La plupart des enfants de l'école de l'évêque d'Adran peuvent

désormais lire et écrire leur langue en caractères européens, et quelques mois leur suffisent pour acquérir une science qui leur coûterait dix années de travail s'ils en étaient réduits à leurs propres caractères. De plus, un bon nombre, et c'est le plus grand, lisent le français avec un accent étranger fort prononcé, il est vrai, mais avec une certaine facilité, et même peuvent nommer, dans notre langue, tous les objets qu'on leur présente. Plusieurs enfin, une vingtaine environ, parlent le français, non bien correctement, mais assez cependant pour servir d'interprètes dans quatre ou cinq postes auprès de nos officiers.

Ce n'est pas le seul service que les élèves de l'évêque d'Adran se soient montrés capables de rendre. L'an dernier on fit un double essai : trois ou quatre furent mis à la disposition de la direction télégraphique, afin de s'initier à la connaissance de l'alphabet qu'on y emploie, et s'exercer au maniement des merveilleuses machines qui déjà font rayonner la pensée de Saïgon à My-thô et Bien-hoâ. D'autres furent envoyés à l'imprimerie pour y apprendre la partie matérielle de cet art ; d'autres enfin à la reliure. Tous ont montré beaucoup d'aptitude et d'intelligence, et, après quelques semaines d'apprentissage, ils savaient tout ce qu'ils pouvaient savoir, vu l'état de leurs études et leurs connaissances antérieures[1].

Ces expériences ont une signification capitale, et c'est pourquoi nous avons cru devoir nous y étendre. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire ici, si l'on veut développer ce dont cette école n'est que le germe. Il faut lui donner des succursales que l'on répandra sur les points les plus peuplés de la colonie, et surtout en confier la direction à des personnes qui n'aient pas, comme les missionnaires, une tâche aussi spéciale que celle qu'ils ont à remplir en Cochinchine, des personnes dont l'enseignement est la vocation et l'état. M. de la Grandière le sent fort bien, et si nous en croyons l'un de nos correspondants, il aurait demandé vingt frères de la Doctrine Chrétienne, qui prendraient la direction de l'école de Saïgon et fonderaient dans les grands centres et dans les villages chrétiens des écoles publiques. Une école supérieure serait confiée à six pères lazaristes. Par les relations que ces religieux établiraient avec les indigènes, par l'exemple de leurs vertus, de leur douce charité, par l'ascendant qu'ils prendront sur les familles, ils prépareront, à n'en pas douter, le travail

[1] Sept de ces jeunes gens, sur la demande du commandant du *Duperré*, ont quitté les bancs de l'école pour le pont de ce vaisseau. « Ils ont très-bonne tenue, dit *le Courrier de Saïgon*, ils sont propres à toute heure, comme l'est le matelot le dimanche à 8 heures du matin ; ils ont la prestance d'un soldat de l'Empire, saluent à la rançaise, et ce qui est le plus à remarquer, prouvent une fois de plus, par leur intelligence de la manœuvre, que l'Annamite est né marin. »

des missionnaires auxquels ils pourront encore venir en aide pour l'instruction des catéchumènes.

M. de la Grandière a également compris que l'établissement du christianisme doit marcher de pair en Cochinchine avec la propagation de notre civilisation. L'une n'est-elle pas d'ailleurs la conséquence de l'autre ? et il serait facile de faire des Annamites des hommes éclairés, libres et laborieux, si en même temps qu'on les convie au travail on leur faisait connaître les devoirs de la créature envers Dieu, envers soi-même et envers ses semblables, hauts et graves devoirs hors desquels un peuple ne saurait trouver ni force ni grandeur.

L'œuvre que nous indiquons sera d'autant plus facile qu'il n'existe en Cochinchine aucune croyance ayant des racines un peu profondes. La religion des Annamites est le bouddhisme, mais un bouddhisme tellement mitigé, tellement mêlé de croyances aux bons et aux mauvais génies, qu'il est presque méconnaissable. L'État ne le reconnaît, non plus qu'aucune autre religion. Comme en Chine, les hauts fonctionnaires s'en tiennent à la morale de Confucius. Les temples et les prêtres se ressentent de la tiédeur du peuple ; les uns sont petits et mal tenus, les autres peu nombreux et peu respectés.

C'est en 1624 que le christianisme fut introduit en Cochinchine par les jésuites portugais. Entre cette époque et la nôtre, une quantité de religieux espagnols et français s'y sont succédé; et si beaucoup d'entre eux ont vu le martyre interrompre leur apostolat, les persécutions n'ont pu empêcher les autres de conquérir à notre culte un nombre de chrétiens qui s'élevait à 530,000 en 1859, dont 22,000 dans la basse Cochinchine. La guerre, en amenant des déplacements incessants, les massacres qui ont eu lieu à l'origine de notre occupation à Bien-hoâ et à Ba-hué, ont malheureusement arrêté les progrès de la foi ; mais ce progrès reprend aujourd'hui son essor dans les provinces qui nous appartiennent, et, d'après ce qu'on nous écrit, les conversions y auraient augmenté dans la proportion de 30 p. 100 sur le nombre de celles qui ont eu lieu dans le cours des trois dernières années. Le nombre des catéchumènes a suivi la même progression ; et si les baptêmes ne sont pas aussi multipliés qu'il faudrait le souhaiter, c'est que les pauvres journaliers ne pourraient, sans compromettre leur existence matérielle, consacrer quelques jours à l'étude des vérités indispensables pour recevoir les premiers sacrements.

Le personnel apostolique actuel, il n'est pas inopportun de le remarquer, ne saurait suffire à l'évangélisation d'une population d'au moins un million d'âmes, et répandue sur un aussi vaste espace que celui de la Cochinchine. Il se compose de dix-sept missionnaires eu-

ropéens, disséminés dans dix-sept postes différents, où ils administrent les indigènes convertis et évangélisent ceux qui ne le sont pas, sous la direction de Mgr Lefebvre, évêque d'Isauropolis et vicaire apostolique de la basse Cochinchine. Deux autres sont employés au séminaire de Saïgon; un dirige l'école française, un autre, enfin, remplit les fonctions d'aumônier auprès des Sœurs, et instruit les enfants de l'orphelinat de la Sainte-Enfance et de l'école des filles. Quant au nombre des prêtres indigènes, il est loin d'avoir subi une augmentation depuis le commencement de la guerre. Tous ont été martyrisés peu avant l'occupation ; les seuls qui aient échappé à la fureur des mandarins sont au nombre de huit seulement, qui partagent avec les missionnaires tous les soins du ministère.

Pour remédier à cette insuffisance du clergé ainsi qu'à la position mal définie qui lui est faite, l'amiral de la Grandière a, dit-on, demandé à la métropole l'établissement d'un diocèse français et un budget qui lui permît de faire face aux besoins que nous venons de signaler. « Les missions étrangères seraient, en outre, dit une lettre de Saïgon, engagées à lui envoyer un nombre de prêtres qui augmentera son personnel ecclésiastique, sans cependant le porter au point où il devrait être pour arriver promptement au but qu'il faut se proposer. Le clergé indigène se recrute difficilement de quelques élèves annamites du Collége général des missions de Poulo-pinang. Ces jeunes gens, choisis trop jeunes, manquent souvent de vocation et font perdre ainsi aux missions le fruit de leurs pénibles sacrifices; ceux d'entre eux, qui peuvent recevoir les ordres mineurs, sont exposés à de graves dangers par le défaut d'un grand séminaire à Saïgon où ils puissent terminer, à l'abri de tentations de toutes sortes, les hautes études théologiques nécessaires pour recevoir les ordres majeurs. Cependant l'institution d'un clergé indigène est une indispensable nécessité ; il procurerait de nombreuses conversions par sa connaissance approfondie de la langue et des instincts du peuple, et par l'ascendant que lui donnerait l'amour-propre de l'indigène, flatté de voir un Annamite revêtu du caractère sacerdotal. »

Cet utile établissement sera constitué lorsque notre colonie sera érigée en diocèse, ainsi que paraît le désirer l'amiral, et lorsque aussi on aura pourvu aux besoins matériels du culte, qui sont nombreux et urgents. Saïgon n'a pas d'évêché, et la plupart des villages chrétiens manquent d'églises et de presbytères ; ce qui s'explique par la pauvreté des populations, encore incapables de s'imposer les sacrifices nécessaires à ces fondations.

VI

Au lendemain de la conquête, on ne saurait demander aux Annamites tout ce que leur intelligence nous permet d'espérer. Ils sont encore ce que leurs lois les ont faits, et rien de plus, agriculteurs et bateliers, professions qui s'excluent en apparence, mais qui en réalité s'accordent à cause du retour périodique des saisons favorables pour ensemencer. Lorsque nous arrivâmes en Cochinchine, nous avons donc trouvé toute l'industrie et tout le commerce aux mains des Chinois. Depuis, rien de changé à cet égard, et cela s'explique. Le Chinois a sur l'Européen l'immense avantage de connaître les indigènes qui sont habitués depuis longtemps à faire avec lui toutes leurs transactions. Ces Asiatiques ont des délégués dans les marchés de l'intérieur, et on estime qu'il y en a une centaine dans chaque huyen en correspondance avec les maisons de Saïgon et même de Chine.

Il en résulte que les bénéfices immenses que procure le commerce du riz se réalisent encore à l'étranger. Les jonques chinoises arrivent avec la mousson de N. E., chargées de poteries communes et d'objets grossiers de peu de valeur qui suffisent à solder toutes leurs cargaisons de retour; elles repartent avec la mousson du N. O. apportant leurs riches chargements aux maisons de Hong-kong, Canton, Shanghaï, qui se couvrent de leurs faibles déboursés, encaissent d'énormes différences. Ces bénéfices sont les seuls appâts qui attirent le Chinois en Cochinchine, mais sans l'y fixer. Il vient avec rien dans le seul but de s'enrichir le plus promptement possible, vit sobrement et rentre au bout de quelques années dans sa patrie avec la totalité des bénéfices qu'il a réalisés. M. de la Grandière espère remédier à cette instabilité des laborieux enfants du Céleste-Empire, en constituant pour ces Asiatiques la propriété sur des bases solides. L'essai en est tenté au grand entrepôt de Cholen; il a été bien accueilli par les négociants chinois qui annoncent l'intention de faire venir leurs familles et de s'établir dans un pays où ils trouvent une sécurité et une probité administrative inconnues dans tout l'extrême Orient. Pour donner un exemple de la confiance des Chinois de Cholen dans leurs nouveaux tuteurs, il nous suffira de citer l'empressement qu'ils ont mis à ac-

quérir les terrains de l'État, que le gouverneur y mit en vente en septembre dernier. La lutte des enchères a été si vive que le prix de quelques lots vendus a atteint sept piastres. Ce qu'a fait M. de la Grandière, à Cholen, explique, il est vrai, cette plus value du sol. Il y a fait percer de grandes artères et dégager les quais ; en sorte que le mouvement commercial, dissimulé jadis au fond de vastes cours qui rétrécissaient et assombrissaient le fleuve, s'étale maintenant en plein soleil. La population, autrefois si turbulente, de Cholen s'est calmée, et moralisée par le spectacle civilisateur que lui donne Saïgon, elle essaye en ce moment de rivaliser avec celle de la capitale ; déjà, quelques maisons à étages, originalement décorées, rompent la monotonie du rez-de-chaussée uniforme, seul en usage avant notre arrivée en Cochinchine. Cette ambition que l'on ne saurait trop encourager va jusqu'à vouloir doter Cholen de bateaux à vapeur, qui donneraient une nouvelle activité aux entreprises commerciales.

Le riz, comme nous l'avons dit, est le grand produit de la Cochinchine. Il y croît et s'y multiplie avec une abondance extraordinaire. Dans la province de Bien-hoâ, écrit M. de Grammont, une mesure de riz donne de quinze à vingt fois son volume, et cette province est celle qui possède le moins de rizières et où le rendement est le moins fort. Dans le Gia-dinh, cette proportion s'élève de 1 à 40, même de 1 à 50. Dans la province de My-thô, c'est, dans les bonnes années, et avec deux récoltes, jusqu'à 60 et 80 que monte le rendement. L'étendue de terrain qui, le produit actuellement dans les trois provinces que nous occupons, est de 105,000 hectares. Cette quantité de rizières fournit, année très-moyenne, 210,000 tonneaux de riz cargo, qui représentent une valeur locale d'environ 35 millions de francs. En faisant une part très-large à la quantité nécessaire pour la nourriture de la population, l'impôt et les semailles, la colonie peut livrer facilement au commerce extérieur 100,000 tonneaux environ de sa récolte annuelle. Cette quantité tend à s'augmenter beaucoup par le retour à la culture des terrains abandonnés depuis la guerre, et dont la superficie dépasse 80 mille hectares, et par l'amélioration d'une certaine catégorie de rizières dont les procédés d'irrigation sont très-imparfaits, et dont le rapport n'est que les 6/15 de celui des rizières placées dans les conditions ordinaires. Comme le remarque M. Francis, la substitution de moyens mécaniques au mode actuel de récolter et de décortiquer le riz, accroîtra également le rendement des terres dans une proportion très-notable.

Le riz, ce grain précieux, qu'on a nommé avec justesse, le blé des Asiatiques, n'est pas le seul produit qu'on puisse exiger de la Cochinchine quoique ce soit aujourd'hui le principal ; et ses fécondes plaines ont donné autant de coton, de tabac, d'arachides, de cannes

à sucre, de maïs, d'indigo, de bétel, de bois que la consommation et l'exportation chinoises lui en ont demandé jusqu'ici. D'autres sources de richesse ont été découvertes, depuis l'occupation, par nos agents et nos officiers, qui ont émerveillé ceux qui n'avaient lu ni Louheiro, ni Crawfurd, ni Gutzlaff [1], et qui ne se rendaient point compte de ce qu'on doit attendre d'un pays arrosé comme l'est la Cochinchine, et situé enfin entre les 12e et 18e degrés, c'est-à-dire sur la partie de l'Asie la plus favorisée. Les lois annamites, qui interdisaient au peuple, comme celles du Japon, toute relation avec les Européens et toute excursion au delà des frontières, n'étaient point faites d'ailleurs pour répandre au dehors la connaissance de ses ressources. Ces mesures n'existent plus aujourd'hui dans la partie du pays qui est devenue française; elles ont été remplacées par un régime plus libéral. Il en est résulté que l'Annamite, qui ne demandait jadis à son champ que ce qui était nécessaire à son existence, en exige maintenant davantage. Certes il a encore beaucoup à faire pour obtenir tous les résultats désirables. Ainsi tel village qui cultive avec dix buffles une dizaine d'hectares de cannes à sucre petites, sèches, souvent étouffées par les herbes et les racines, en cultiverait, sans plus de peine, le double avec un rendement bien supérieur, si la charrue et la herse venaient remplacer les instruments tout primitifs dont il fait usage, et si les habitants de ce village savaient, comme en Angleterre et aux États-Unis, mettre à profit le vent, les cours d'eau et la vapeur. De plus les défrichements sont fort mal faits, les assolements inconnus, et les engrais partout dédaignés, excepté pour le tabac. Les Annamites ne savent pas mieux soigner leurs bestiaux que leurs plantes. La production des buffles et des bœufs ne saurait donc leur être trop recommandée, car la consommation augmente, et l'on est obligé d'aller chercher au Cambodge les troupeaux nécessaires.

On peut adresser les mêmes reproches aux Annamites à propos du coton qu'ils laissent croître à l'aventure. Ce coton, dit M. Rieunier, est de l'espèce courte-soie et rivalise, en ce moment même, c'est-à-dire dans les plus mauvaises conditions de culture et de préparation première, avec celui de la Nouvelle-Orléans ; il est doux, soyeux, fin au toucher, d'un beau blanc ; dans le courant de l'année 1860, la basse Cochinchine en a expédié sur des marchés fort éloignés, à travers mille obstacles sérieux, de 10 à 15,000 piculs environ, soit près de deux millions de livres, et sur cette quantité 6,000

[1] *Flora cochinchinensis*, pelo Louheiro. Lisboa, 1790. *Journal of an ambassy to the courts of Siam and Cochinchina*, by Crawfurd. London, 1828. *Notes on the Geography of the Cochinchinese empire*, by Gutzlaff (Journal of the geographical Society of London. 1849).

piculs ont été vendu à Saïgon à raison de 18 ligatures le piculou à 207 huitièmes environ la livre. Ces résultats montrent ce qu'on peut attendre de plantations régulières et d'exploitations bien dirigées.

La canne à sucre occupe une superficie à peu près égale à celle qui est consacrée au coton, soit de 2,500 à 3,000 hectares. Son rendement s'élève à 7,500 tonneaux de sucre, dont une partie s'exporte dans le Nord par jonques et barques de mer. Cette quantité représente une valeur de 4 millions. Le tabac est cultivé en Cochinchine sur une étendue d'environ 4,000 hectares, produisant près de 5,000 tonneaux de feuilles, dont la valeur sur place est de 1,200,000 francs.

Les échantillons envoyés en France ont fait juger assez favorablement de la culture de cette plante et de la perfection que ses produits peuvent atteindre pour que M. le marquis de Chasseloup-Laubat ait adressé à M. de la Grandière une boîte de semence des crus de la Havane avec une notice sur la culture des tabacs, qu'il désire voir répandre dans le pays lorsqu'elle sera traduite en annamite. Quant aux tabacs cochinchinois, « bien qu'inférieurs à ceux de Manille, dit le rapport des experts de la manufacture de Paris, ils sont préférables à ceux de l'extrême Orient qui ont été soumis jusqu'à ce jour à notre examen. »

L'industrie des vers à soie, très-populaire, en Cochinchine, s'y exerce pour ainsi dire nulle part et partout. En aucun endroit on ne pourrait trouver réunis tous les éléments nécessaires à une grande exploitation. Celui qui cultive le mûrier n'élève pas les vers, et réciproquement. Chaque vase annamite est souvent le siége d'une petite magnanerie dont la production atteint à peine quelques livres de soie, tissée par des moyens tout primitifs. Telle quelle cette industrie occupe 2,000 hectares de mûriers et donne environ 6,000 kilogrammes de soie brute, valant 240,000 francs.

Pour compléter la série d'expériences agricoles auxquelles on se livre en ce moment, une décision récente a doté Saïgon d'une pépinière à laquelle sera adjoint un entrepôt zoologique. « Les premiers semis d'arbres ont réussi, dit le *Courrier*, et les jeunes pousses promettent déjà un large choix. » Comme celles qui ont été établies dans nos landes de Gascogne, cette pépinière servira en même temps de jardin d'essai pour l'introduction en Cochinchine des plantes industrielles ou autres que pourront lui fournir celles de nos colonies étrangères dont le climat se rapproche du sien.

Mais ce qui fait le plus défaut en Cochinchine ce sont des institutions de crédit, car l'argent y est très-rare. La crise a partout été pénible à l'époque de la guerre, où l'on a vu les objets de première nécessité tripler et quadrupler de prix. En sorte que beaucoup de propriétaires

et de cultivateurs ont eu des besoins pressants de numéraire et ont emprunté à tout prix en engageant leurs terres et leurs effets. Ces circonstances, chez une nation peu scrupuleuse, avaient amené un trafic éhonté très-difficile à réprimer. Les plus modérés prêtaient à 5 p. 100 par mois, en stipulant qu'au bout de six mois on leur rendait le double de la somme avancée, et quand le malheureux débiteur ne pouvait pas payer, on saisissait ses biens et on lui faisait renouveler ses billets aux plus dures conditions. Il paraît même que les spéculateurs asiatiques n'étaient pas les seuls qui se livrassent à ce commerce. Les banquiers ou prêteurs d'argent européens, suivant l'exemple des financiers chinois et indigènes, en étaient bien vite arrivés à ne délivrer leurs fonds qu'à 5 et 7 p. 100 par mois, sur garanties hypothécaires, représentant généralement quatre fois la valeur de la somme prêtée.

Pour obvier à ces maux on a fondé dans les cinq grandes villes de la colonie : Saïgon, Cholen, My-thô, Bien-hoâ et Bariah, cinq bureaux de prêts sur gages. D'après les termes du décret c'est le tiers au moins de la valeur des objets engagés que les fermiers devront avancer ; quant à l'intérêt, il sera remboursé raison de 3 p. cent par mois. Ce taux de 3 p. c. paraît un peu élevé, au premier abord ; il le devient moins lorsqu'on réflchit aux conditions économiques dans lesquelles se trouve actuellement la Cochinchine. Cet intérêt ne représente que le produit net des industries les moins favorisées d'un pays où le moindre champ rapporte 36 et 40 p. cent. C'est d'ailleurs le taux légal annamite, malheureusement toujours dépassé faute d'un système de répression bien organisé. Les usuriers chinois l'ont donc trouvé trop faible, « et, disait le *Courrier* en avril, ils montrent peu d'empressement à soumissionner, trouvant de meilleurs placements à leurs fonds. »

Cette substitution de l'État aux banques illicites nous amène à signaler d'autres mesures non moins exigées par la morale que la première, et dont profitera également le trésor de la colonie : nous entendons parler de l'affermage des jeux.

Les Annamites sont très-joueurs ; les Chinois le sont plus encore. Il a fallu réglementer les maisons de jeux, comme on avait réglementé l'intérêt du prêt. Leur ferme, adjugée une première fois à raison de 71,000 piastres, n'a pu l'être, l'an dernier, qu'à 50,000, et 31 maisons ont disparu. Faut-il attribuer cette diminution aux progrès moraux de la population, ou a quelque autre cause économique? Nous ne saurions répondre ; on ne peut méconnaître, en tous cas, que la réglementation des jeux, en faisant la part du feu, permet d'interdire les maisons de jeux dans la province et dans tous les lieux autres que ceux où elles sont autorisées.

Ces mesures que nous venons d'énumérer disent assez l'intérêt tout paternel que le gouvernement français montre pour ses nouveaux administrés. Nous y avons insisté à dessein, car l'esprit de notre race y est tout entier, avec cette bienveillance et ce désintéressement qui le distinguent. Quelques spéculateurs, élevés à je ne sais quelle misérable école, se sont donc étrangement trompés en supposant notre gouvernement disposé à mettre à leur disposition des indigènes levés de force. « Il veillera, au contraire, dit son organe, le *Courrier, de Saïgon*, à ce que les indigènes qu'emploieront les Européens soient de bonne volonté et reçoivent un salaire librement débattu. » D'autres spéculateurs n'ont pas été mieux avisés en sollicitant des avances du gouvernement. « L'État, déclare nettement l'organe que nous venons de citer, ne peut se faire banquier, et le pourrait-il qu'il ne le devrait pas. Nous sommes trop habitués en France à voir la main de l'Etat partout et dans tout : nous lui demandons souvent ce que nous ne devons attendre que de notre activité et de notre intelligence personnelles, et nous n'avons pas encore compris que l'immixtion ou plutôt l'intrusion de l'Etat dans les affaires industrielles, c'est la mort de la concurrence, qui est l'âme de l'industrie. L'État ne doit aux citoyens que la sécurité, la justice et quelques services bien définis; il ne sort jamais de ces attributions qu'au préjudice des particuliers. »

On ne saurait trop applaudir à une telle déclaration de principes qui, malgré sa clarté et les faits par lesquels le gouverneur de la colonie l'a appuyée, n'a pas été bien comprise de quelques-uns de ceux à qui elle s'adressait. Ils y ont vu la secrète intention de ne point favoriser, ainsi qu'il conviendrait, l'établissement des Européens en Cochinchine. Ils se sont trompés. Tout en veillant sur la race qui lui est confiée, M. de la Grandière ne perd pas de vue les intérêts européens. Il sait que la France n'a pas versé le sang de ses enfants pour fonder en Cochinchine, à l'usage de quelques fonctionnaires ou de quelques capitalistes, un état analogue à celui qu'administraient les Franciscains à Monterey avant l'intrusion des Nord-Américains en Californie. Pour attirer ces Européens, il a décidé que les terrains abandonnés qui environnent Saïgon seraient divisés par lots de vingt à trente hectares chacun et seraient concédés à qui voudrait s'y établir. Il a voulu, de plus, que les conditions de ces ventes fussent très-douces. Ce n'est pas, en effet, par des prix élevés qu'il eût attiré des colons en Cochinchine. Tous ceux qui possèdent dans la mère patrie, si mince que soit leur propriété, n'émigrent pas, surtout lorsqu'il s'agit d'abandonner un pays où la vie est aussi douce et aussi facile qu'en France. En Angleterre, en Irlande, en Allemagne même, il faut l'excessive misère qui dévore

les classes inférieures pour qu'elles quittent la patrie. Ce ne sont donc pas les petits rentiers, les cultivateurs aisés, les ouvriers vivant bien de leur salaire qui alimentent ce grand courant d'émigration qui a son origine sur les deux rives de la Manche et ses extrémités aux États-Unis et sur divers points du Pacifique. Lorsque, par hasard, les métropoles ont cherché à les transplanter, ce n'a jamais été sans des frais excessifs et des déceptions complètes. Les véritables émigrants sont les pauvres, les déclassés et enfants perdus de tous les pays : population suspecte, si l'on veut, mais qui seule est capable de brûler ses vaisseaux, sachant bien qu'autrement ils sombreraient. C'est ce monde aux principes peu sûrs peut-être, mais capable des plus grands efforts qui a fondé l'État si prospère de la Californie, et qui, à cette heure, implante si brillamment la civilisation anglo-saxonne dans le Far-West, dans le groupe néo-zélandais et sur la côte orientale d'Australie. Si le succès a été grand, les commencements ont été, il est vrai, difficiles ; mais le crime et l'erreur ne portent-ils pas en eux-mêmes leur châtiment? La loi de Lynch a épuré ces sociétés naissantes que le travail a ensuite anoblies. Des turbulences passées il ne reste pas même le souvenir ; et le voyageur qu'attirent leurs peintures chercherait vainement aujourd'hui, c'est-à-dire au lendemain de l'enfantement, les âpres luttes des premiers jours. Il n'a plus sous les yeux que le fortifiant spectacle de peuples sages, robustes et laborieux, les manifestations d'une civilisation qui ne le cède en rien à celle que leurs aventureux aïeux ont apportée d'Europe.

M. de la Grandière sait tout cela parce qu'il sait l'histoire de son temps. Mais s'il tient à la disposition des Européens qui désirent s'établir en Cochinchine les terrains sans maîtres, il ne saurait déposséder les paysans annamites au profit des premiers venus. On ne doit pas non plus se dissimuler que l'introduction forcée d'un certain nombre d'Européens dans l'intérieur du pays ne serait pas, en ce moment, de nature à calmer les appréhensions d'un peuple timoré qui, malgré les immenses avantages que nous lui promettons, a eu beaucoup à souffrir de notre premier établissement. D'ailleurs, comme le remarque *le Courrier*, ce qu'il importe aujourd'hui c'est de réparer les maux de la guerre ; c'est de rendre la sécurité aux campagnes et le calme aux esprits, de rappeler à leurs travaux les agriculteurs qui les ont abandonnés, en un mot, de restituer aux plaines cochinchinoises toute leur force productive en y ramenant trois cent mille paires de bras qui ne demandent qu'à y revenir.

La population actuelle de notre colonie s'élève, d'après les calculs les plus certains, à 1,100,000 habitants; son chiffre normal est d'environ 1,400,000. Ce chiffre, la Cochinchine le retrouvera lorsque les

Annamites se seront bien pénétré des sentiments qui nous animent à leur égard, c'est-à-dire lorsque nous aurons détruit l'influence qu'exercent encore sur eux leurs mandarins. Ceux qui ont fui pour aller grossir les bandes de l'insurrection, et qui n'ont plus de ressources maintenant que dans le brigandage, reprendront leurs occupations pacifiques. Il ne faut pas oublier que quelques mois seulement nous séparent de l'époque troublée où l'amiral Bonard arrêtait la guerre par le traité de Hué. En un si court espace de temps le peuple ne saurait avoir repris toutes ses habitudes. Cette inquiétude qu'il manifeste encore explique les cinq millions en moins qui se remarquent dans le total des affaires de 1863 comparé à celui de 1862. Ce déficit n'a pas empêché l'État de prélever une somme de trois millions sur ce mouvement d'affaires; et, comme le remarquait M. Arman dans la dernière discussion du budget, « il est facile de prévoir le moment où toutes les dépenses seront équilibrées par l'impôt; où il sera possible de prélever la dépense de l'armée elle-même sur les revenus du pays[1]... »

Ce sont là des vérités qu'aucun de ceux qui connaissent la Cochinchine ne contesteront, et qu'attestent d'ailleurs les documents qui nous arrivent de Saïgon. Nous concevons donc comment le gouvernement français, mis en demeure d'opter entre l'abandon de la Cochinchine et sa conservation, ait tout récemment opté pour ce dernier parti, qui est le plus éclairé. Pour sa part, l'homme distingué, qui a pris à tâche de doter notre pays d'un nouveau joyau, est loin de penser que le profond sillon creusé par la France sur le sol annamite, et ensemencé du plus pur de son grain, doive rentrer un jour dans les domaines de l'empereur de Hué. En ce moment même il s'occupe de transformer Saïgon en un port de guerre et de commerce digne du rôle que nous avons choisi dans l'extrême Orient. On trouve aujourd'hui à Saïgon tout ce qui constitue l'outillage d'un port militaire : scieries mécaniques, ateliers de toutes sortes, forges, fonderies, corderie[2], enfin des halles de travail et une briqueterie, industries où les Annamites font merveille. Malheureusement pour la marine, dès qu'un ouvrier indigène commence à connaître son état et devient habile, l'industrie privée le lui enlève, ce qui n'est un mal que dans un sens.

[1] Séance du 18 mai 1864.

[2] La Cochinchine produit en grande quantité la célèbre ortie de chêne dont les qualités textiles peuvent rivaliser avec nos bons chanvres de France. Et, comme le remarquait M. Arman qui, on le sait, dirige à Bordeaux un des chantiers maritimes les plus vastes de l'Europe, les forêts cochinchinoises fournissent du bois de teak, à qualité égale et à 25 et 30 pour 100 au-dessous du prix que nous le payons aux possessions anglaises de l'Inde.

Indépendamment des travaux que la marine militaire fait exécuter dans ses chantiers, elle vient d'achever un bassin pour ces canonnières dont l'inauguration a eu lieu au mois d'avril dernier. Cet essai, qui a parfaitement réussi, a éveillé l'attention de quelques négociants qui ont facilement obtenu du gouvernement des terrains convenables et à bas prix pour y établir des docks pour le commerce.

De son côté, le génie militaire ne reste pas inactif, et il pourvoit à tous les travaux de construction et de réparations des fortifications, bâtiments militaires, ponts et chaussées et bâtiments civils, pendant que le corps des ingénieurs hydrographes, représenté par MM. Vidalin et Héraud, complète les beaux travaux dont la géographie et la navigation sont redevables à MM. Ed. Ploix et Manen, leurs prédécesseurs dans les eaux cochinchinoises. Les autres services enfin, l'artillerie, l'administration de la marine, ceux de la trésorerie, des postes, du télégraphe, le service de santé rivalisent d'entrain ; et nous le comprenons. La Cochinchine est l'œuvre de la marine. C'est elle qui, après en avoir signalé l'importance, dans le court espace de six années, l'a conquise, organisée et rendue productive; et si les officiers qui ont eu à s'expliquer sur cette colonie l'ont fait avec tant de chaleur, c'est qu'ils ont à cœur de prouver qu'il n'y a pas seulement parmi eux ce qu'on est habitué à y voir, c'est-à-dire des marins proprement dits, des soldats, des savants et des diplomates, mais encore des hommes qui ont respiré l'air du temps et auxquels les idées qui transforment actuellement le monde ne sont pas étrangères.

Cela ne suffirait pas cependant pour nous engager à conserver la Cochinchine, si nous n'avions à y remplir un devoir que l'histoire ne nous pardonnerait pas d'avoir oublié, et qui retient encore en Chine quelques-uns de nos compatriotes. Il y a, en outre, dans l'occupation des trois provinces annamites, si on la considère au point de vue de ce qu'on peut en penser à l'étranger, une question d'amour-propre national qu'il est important de satisfaire. On a dit pendant longtemps que nous n'étions pas un peuple colonisateur ; le reproche n'est pas dénué de fondement, quoique nous ayons plusieurs fois donné les preuves du contraire ; mais il ne faut pas méconnaître que le peu de succès obtenu par nous dans nos colonies a surtout dépendu de deux causes : de la situation même et du peu d'importance de ces colonies, et du régime économique qui a longtemps pesé sur le développemeet de notre commerce. Ce dernier régime, aujourd'hui condamné, a déjà disparu en partie de notre législation, et notre industrie, délivrée des entraves qui réduisaient ses opérations, commence à solliciter des pays inter-tropicaux les matières premières que réclament ses manufactures réveillées. Déjà nos colonies, libres elles-mêmes de vendre leurs pro-

duits à leurs voisins, ne suffisent plus à notre consommation, et c'est à l'étranger, auquel nous payons naturellement des droits d'origine, que nous sommes contraints de demander une partie des matières dont nos colonies ne sont plus en mesure de nous approvisionner. En face d'une pareille situation, était-il sage d'abandonner une colonie où tant de sérieux motifs nous ont attirés, et où nous retiennent de graves devoirs et de si impérieuses nécessités ?

LÉON RENARD.

MOUVEMENT ARTISTIQUE

EN PROVINCE

DEUX EXPOSITIONS A RENNES : — EXPOSITION ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE.
EXPOSITION DE FAÏENCES BRETONNES.

I

La ville de Rennes, fidèle à tous les grands souvenirs du passé, attachée entre toutes aux principes qui doivent diriger la vie, et professant pour les traditions des aïeux un respect qui est un culte, vient de nous donner par deux fois, en un intervalle assez court, le spectacle d'une activité archéologique, embrassant tout à la fois l'art et l'histoire, que nous serions heureux, pour notre compte, de voir imiter partout.

Il y a quelques mois, en effet, Rennes nous conviait à une exposition archéologique du plus haut intérêt, très-élevée quant à son but, très-compréhensive quant à l'art et à la science dont elle recherchait les manifestations, très-féconde en résultats.

Il y a quelques jours nous étions son hôte encore.

Cette dernière fois il ne s'agissait plus que d'un congrès d'amateurs s'occupant d'art céramique ; mais ce congrès était chargé de résoudre diverses questions assez importantes pour l'histoire artistique et industrielle de la Bretagne.

La première réunion convoquée à Rennes se proposait d'étudier une exposition artistique et archéologique pour laquelle on avait fouillé la Bretagne tout entière, depuis le château superbe, dont les maîtres opulents possèdent des galeries empruntées aux grandes écoles de la France et de l'Espagne, de l'Allemagne et de la Hollande, des Flandres ou de l'Italie, jusqu'à la chaumière du paysan, dans laquelle on n'a conservé que quelque humble vestige d'art national. Partout ailleurs de telles tentatives sont dignes de sympathie et d'encouragement, car le spectacle du beau, sous quelque forme qu'il se révèle à nous, élève les idées, épure les sentiments, ennoblit l'homme tout entier. Mais peut-être en Bretagne plus que partout ailleurs de tels efforts devaient-ils être plus particulièrement entourés de la faveur de tous. La Bretagne, en effet par suite de sa situation géographique, et bien plus encore de son caractère propre, et, si j'ose dire, de son tempérament, est restée plus longtemps que toute autre de nos provinces en dehors du mouvement qui emportait le reste de la France. Il n'est pas dans nos idées de l'en blâmer systématiquement. Nous les aimons, au contraire, ces races fermes et stables, liées étroitement à leurs principes, redoutant l'aventure inconnue, et pour lesquelles le mot *changement* n'est point le synonyme nécessaire du mot *progrès*. Mais il ne faut pas que ce louable attachement à ce qui fut noble dans le passé dégénère en immobilité irréfléchie et obstinée. C'est ce que le vénérable archevêque de Rennes explique, avec une grande justesse d'expression et un grand bonheur de pensée dans le discours resté célèbre qu'il prononça lors de l'inauguration du chemin de fer de Paris à Rennes. La conciliation entre ce qu'il y a de juste dans les idées anciennes, et ce qu'il y a de légitime dans les aspirations modernes, tel est le but que doivent se proposer partout les gens de bien. Et que l'on ne nous reproche point ces idées trop ambitieuses à propos d'une simple exposition. Les artistes furent souvent des initiateurs, et les arts sont toujours l'expression d'une civilisation et d'une époque.

L'exposition artistique et archéologique de Rennes comprenait des peintures à l'huile, des pastels, des aquarelles, des gouaches, des miniatures et des dessins ; des antiquités proprement dites, empruntées à l'Égypte, à la Grèce, à l'Étrurie, au monde romain, à l'époque celtique, à la civilisation gallo-romaine : elle comprenait des marbres, des albâtres, des terres cuites et des statues en bois ; des meubles du moyen âge, de la Renaissance et des deux siècles qui la suivirent ; une riche collection d'ivoires artistiques, des fers forgés et ciselés, des orfévreries d'art, et des bijoux de style, de nombreux spécimens d'horlogerie, provenant d'une époque où le cachet utilitaire n'avait point effacé sous la banalité des modèles l'originalité des types, des

porcelaines de Sèvres, des faïences de partout, et des émaux, les uns peints à larges traits d'après les procédés ordinaires, les autres cloisonnés; les verreries et les cristaux de l'Allemagne et de l'Italie, Venise luttant avec Prague ; des tapisseries des Gobelins ou de Beauvais ; des manuscrits des beaux siècles de la calligraphie et de la miniature ; les merveilles de l'imprimerie, l'incunable à côté des éditions princeps ; en un mot le beau sous les manifestations les plus diverses ; enfin des panoplies et des trophées d'armes, souvenirs de tous les peuples chez lesquels les hommes ont cultivé l'art de s'entretuer, complétaient ce rare et curieux ensemble.

Quand on visite certaines villes de l'étranger, en Italie, par exemple, Sienne, la cité au doux langage ; en Allemagne, Munich, cette création d'un roi artiste, ou Berlin, dont les idées de conquête et de caporalisme n'ont pas absorbé toute l'énergie, on éprouve un véritable bonheur à contempler ces tableaux des écoles primitives, désignés sous le nom, assez impropre d'ailleurs, de tableaux gothiques ; on éprouve je ne sais quelle émotion douce à contempler ces premiers essais de l'art qui, s'ils ont l'inexpérience et la faiblesse de l'enfance, en ont aussi le charme naïf et la séduction. Paris ne possède que très-peu de tableaux de ce genre, dont le plus beau spécimen chez nous est cette admirable toile de Frà Beato Angelico da Fiesole, représentant une sorte d'intronisation dans la gloire céleste de la très-sainte Mère de Dieu, aux pieds de laquelle se groupe la troupe bénie des martyrs, des vierges et des anges. On assure que Frà Beato Angelico peignit ce tableau à genoux : tout ce que je sais, c'est qu'on est tenté de se mettre à genoux devant lui, tant il est imbu profondément de la poésie des légendes sacrées. Souvent ces tableaux gothiques, avec l'expression calme et rêveuse des figures, la suavité et la pureté des profils, la sveltesse élégante et chaste des corps, le rhythme tranquillement balancé des lignes, l'extase enthousiaste du regard, la pâleur tendre et harmonieuse du coloris, ont je ne sais quoi qui remue le cœur et qui prend l'âme.

L'exposition de Rennes avait réuni neuf de ces tableaux gothiques naturellement consacrés tous les neuf à la reproduction de sujets religieux, et réunissant à un degré élevé les qualités de leur genre. Cinq de ces tableaux appartenaient à l'Italie ; les quatre autres à l'Allemagne.

Le sentiment religieux est si naturel à l'homme que, dans toutes les civilisations, les arts, à leur début, se consacrent exclusivement au service de la religion. Toutes leurs manifestations sont des mani-

festations du sentiment religieux : leur premier idéal est un idéal religieux. Plus tard cet idéal s'altère : l'eau du fleuve est moins pure à mesure que le courant s'éloigne de sa source, cachée dans les cimes voisines du ciel. L'art païen, tout aussi bien que l'art chrétien, consacra à la religion ses inspirations premières, c'est-à-dire les plus hautes. Mais quelle différence profonde entre l'idéal du paganisme et celui que le souffle chrétien fit pénétrer dans les arts renouvelés. L'artiste grec ne découvre dans son Dieu rien de plus beau que l'homme, et sous le nom d'anthropomorphisme il se voue exclusivement au culte de la forme matérielle : le corps est toujours admirable chez lui ; mais, à de rares exceptions près, il ne voit rien au delà de ce corps. La ligne souple et gracieuse qui détermine un contour d'épaules ou une chute de reins, limite son horizon. L'art chrétien a un point de départ diamétralement opposé. Ce que lui voit avant tout, c'est l'âme : il supprimerait volontiers le corps comme un obstacle qui l'empêche de voir cette âme tout entière et sans voile, et puisqu'il est condamné à le reproduire, en attendant que nous soyons devenus de purs esprits, il ne s'en sert que dans l'indispensable mesure ou il lui est indispensable de s'en servir. Aussi, voyez comme il l'amoindrit et l'exténue. C'est l'âme, l'âme seule, l'âme transparente et visible qui préoccupe l'artiste chrétien au moment où il tient le pinceau ou l'ébauchoir à la main : et de même c'est l'âme qui nous préoccupe à notre tour quand nous contemplons ses œuvres.

Ces idées ne nous avaient jamais frappé plus vivement qu'en examinant les tableaux gothiques de l'exposition de Rennes ; jamais je n'avais mieux compris, cette réserve volontaire que le peintre s'imposait à lui-même ; jamais je n'avais mieux senti qu'une expression plus dramatique dans le mouvement aurait nui au sentiment de douce piété, et de grâce attendrie qu'il s'efforçait de donner à ses figures : le mysticisme religieux s'accomoderait mal de qualités plastiques plus saillantes. Ajoutez deux sentiments nouveaux à peu près inconnus au monde antique, la pudeur et la mélancolie, avec le respect de la souffrance sanctifiée, en voilà assez pour constituer l'art nouveau. Du reste ce ne sont point seulement les arts plastiques qui se placèrent ainsi sous l'influence du sentiment religieux : toutes les formes qui servent à manifester la pensée nous sont venues de l'Église. La première poésie du moyen âge fut celle de la liturgie catholique ; la première éloquence retentit dans la chaire, de même que la première musique fut le plain-chant du chœur des cathédrales.

En sortant du moyen âge et du monde gothique, nous nous trouvons dans le plein épanouissement de la renaissance italienne, qui a eu cette singulière fortune de pouvoir saisir dans la nature, pour

exprimer et rendre sa conception de la beauté, des formes typiques inconnues avant elle, perdues depuis, mais qui ont produit ces œuvres de haut style, aujourd'hui consacrées par l'admiration du monde et fixées dans nos âmes comme les modèles immuables du beau. Malheureusement l'exposition de Rennes n'a pas pu nous présenter un grand nombre de tableaux de cette époque. Les œuvres qui lui appartiennent, rares et recherchées, ne quittent guère le cabinet de leurs heureux possesseurs. Il a donc fallu se rejetter sur une époque penchant déjà vers la décadence, — le dix-septième siècle, — qui, cependant fournit encore de beaux noms et de belles toiles. Qu'il me suffise de citer Zucarelli, le Guerchin, Dominique Feti, Sasso-Ferrato, Serquozi, celui que l'on appelait le *Michel-Ange des batailles*, Trevisiani, Salvator Rosa, Pierre de Cortone, et Servandoni, cet architecte peintre qui, venu de Florence à Paris, y érigea la façade monumentale de la belle église de Saint-Sulpice.

Les organisateurs de l'exposition de Rennes étaient parvenus à réunir douze tableaux de l'école espagnole. Né plus tard que l'art italien, l'art espagnol a conservé plus longtemps dans leur puissance et leur pureté les grandes traditions de l'art religieux. C'est un effet saisissant celui que produit, la première fois qu'on y pénètre, une galerie espagnole. On se sent transporté au cœur même de cette Espagne, qui a eu de Dieu un sentiment plus profond, et pour Dieu un amour plus vif que l'Italie elle-même. En contemplant les œuvres de Louis de Moralès, si tendre et si suave, que ses contemporains l'avaient surnomé le Divin; de Zurbaran, ce Giotto de l'Espagne, de Murillo, le poëte de la peinture, on comprend l'Espagne de sainte Thérèse, disant à Jésus son Dieu : « O padecer, o morir ! » ou souffrir ou mourir ! Oui le génie espagnol est là tout entier, avec son ascétisme profond, avec ses contemplations émues, ses aspirations au ciel, ses élans, qui dédaignent la terre, et ses apothéoses sereines, qui voient descendre les archanges dans leur gloire au-devant des saints. Ah! qui rendra à nos artistes la charité et la foi, sans lesquelles on ne fait rien de grand? Je comprends maintenant devant cette peinture à la louange de Dieu, — où l'art continue la prière, — je comprends que ces grands hommes, moines ou soldats — mais toujours héros — portassent le cilice sous la robe ou sous la cuirasse. Je crois maintenant ce qu'on m'a dit, qu'avant de saisir le pinceau, ils déchiraient leurs flancs sous les lanières de la discipline, pour retrouver le sentiment de l'idéal chrétien, dans les extases de la douleur volontaire.

L'exposition de Rennes comptait douze toiles de l'école espagnole, dont quelques-unes, signées des noms glorieux de Vélasquez, d'Alonzo Cano, et de Murillo, étaient dignes de leurs auteurs et pouvaient donner une juste idée de leur genre et de leur manière.

L'école allemande, à laquelle tout le nord de l'Europe est allé demander des inspirations et des leçons, et qui atteignit l'apogée de son influence et de son génie dans la première moitié du seizième siècle, ne fut qu'assez incomplétement représentée à Rennes, et, on n'y voyait que six tableaux allemands, de maîtres secondaires, et d'une époque relativement inférieure.

Il est vrai que l'on avait pris sa revanche avec les Flamands, grands et petits. Cette féconde école, subdivisée elle-même en des groupes si nettement distincts et si parfaitement caractérisés, n'avait pas fourni moins de quarante-sept tableaux, parmi lesquels plusieurs toiles des deux maîtres des Flandres : Rubens et Van-Dyck. L'œil ébloui et charmé allait des portraits aristocratiques du peintre de Charles Ier aux kermesses anversoises de son illustre rival, en se détournant parfois vers les toiles de Paul Brill et de Breughel le vieux, des deux Téniers et de Philippe de Champaigne ; vers les scènes militaires de Van der Meulen, les paysages de Wieldens ou de Jean Van Bloemen, que les Italiens avaient surnommé *Orizonte*.

Les Flamands vous amènent tout naturellement aux Hollandais, leurs voisins, à ces lutteurs énergiques auxquels la nature avait tout refusé, et qui ont su tout conquérir : — leur sol sur la mer, leur couleur sur le brouillard ; leur liberté sur des maîtres oppresseurs. Les premiers de tous dans les genres secondaires, sans aspirer à un idéal qu'il ne leur eût peut-être pas été donné d'atteindre, ils ont eu du moins le mérite de comprendre que Dieu a mis dans la nature divers types de beauté, et que le beau a ses degrés comme le bien. Penchés vers la terre, et regardant de près, comme tous ceux dont la vue a plus de finesse que d'étendue, ils ont saisi avec justesse et rendu avec force le côté intime et familier de l'existence ; aucun des aspects du foyer domestique ne leur est échappé, et, à force d'art, ils sont parvenus à rendre la laideur pittoresque, et parfois même attrayante. L'exactitude de leurs dessins, le fini de leur touche, l'harmonie de leurs couleurs, la science du clair-obscur, poussée jusqu'à ses dernières limites, les ont imposés à l'admiration du monde, et une galerie n'est point complète où ils ne sont point représentés.

L'exposition de Rennes avait pu réunir cinquante-quatre de leurs toiles. Rembrandt, le plus grand d'entre les Hollandais, celui qui domine l'école de toute la hauteur de son génie, ce prodigieux artiste, si peu soucieux des traditions et des règles, isolé de tous dans sa puissante originalité, sans lien avec ses prédécesseurs, sans rapports avec ses contemporains, universel au même point que Shakespeare, grand peintre, comme lui grand poëte, ne tenant compte ni des temps, ni des lieux, dépassant les limites de la nature et de la vérité, n'obéis-

sant qu'à la fantaisie, mais élevant son caprice jusqu'au génie, demeure dans sa grandeur solitaire, comme une des individualités les plus nettes, les plus tranchées et les plus attractives qui soient dans le monde de l'art. L'exposition de Rennes avait une toile du maître, et une toile authentique : le portrait d'un jeune homme coiffé d'un bonnet de fourrure, et rendu avec tout le prestige de la vie.

Après Rembrandt, toute analyse des Hollandais devient impossible, et l'on ne peut plus que citer. Glissons rapidement sur les noms de Van Eckhout, le meilleur élève du maître, celui qui peut donner la plus juste idée de sa manière ; de Mirevel, de Honthorrst, de Miéris, d'Albert Cuyp, de Salomon Ruysdaël, de Netscher et de Philippe Wouwermans.

Pour avoir cédé la place d'honneur à ses rivales, l'école française n'a point abdiqué cependant, et l'exposition de Rennes lui avait donné dans son programme toute l'importance qu'elle mérite. Les qualités du génie français se retrouvent dans sa peinture comme dans toutes ses manifestations artistiques et intellectuelles. Ces qualités, tout le monde les connaît ; on les appelle la clarté, l'ordre, la mesure, l'harmonie, la grâce, la justesse des rapports, la vérité des expressions ; toutes ces qualités, enfin, que l'on a comprises et définies d'un mot en les nommant la raison appliquée. Plus peintres que nous par tempérament et inspiration, les Italiens et les Flamands sont moins penseurs ; ils se préoccupent davantage de l'effet pittoresque ; nous, au contraire, de la portée morale, historique ou littéraire du sujet. Ce serait, à ce point de vue comme à beaucoup d'autres, une curieuse histoire à faire que celle de l'art français, supérieur à celui des autres nations de l'Europe pendant les premiers siècles du moyen-âge, précipité tout à coup sur la pente d'un déclin encore inexpliqué, quand déjà l'Italie ranimée s'emparait de la prééminence ; national encore par l'inspiration pendant toute la durée du seizième siècle, bien que tributaire de l'Allemagne pour ses procédés chimiques et matériels ; puis, détourné de sa voie lorsque les peintres florentins appelés par François Ier fondèrent l'école de Fontainebleau. A partir de ce moment et jusqu'aux premières années du dix-huitième siècle, la France resta sous l'influence italienne. Watteau, le premier, dans des œuvres dont pourtant la convention n'était pas assez sévèrement exclue, nous rendit l'esprit français avec son élégance, sa grâce et son charme. Jamais pinceau ne fut plus facile et plus brillant ; jamais touche plus spirituelle ; jamais couleur plus petillante.

Après Watteau vient Boucher. Celui-ci cacha son art sous la livrée élégante de la mode, et fut une des plus saisissantes expressions de ce dix-huitième siècle, gouverné par des femmes futiles et corrom-

pues, et dont l'idéal ne fut ni le sublime ni le beau, mais seulement le joli.

Mais déjà la Révolution, éclatant comme un coup de foudre aux oreilles de ceux qui n'en avaient pas su prévoir les approches, disperse aux quatre coins du monde cette société frivole, et brûle tout ce qu'elle adorait. Par haine du rococo Pompadour, David remonte jusqu'à l'art sévère de l'antiquité, et fonde cette école académique, pastiche grec et romain, qui ne manqua point de grandeur sous ses mains puissantes, mais grandeur factice, dont ses pâles imitateurs montrèrent bientôt le vide et le néant.

Trente ans plus tard, l'idée romantique, malgré les résistances désespérées des vieux systèmes, s'empare violemment de toutes les manifestations de la pensée, et donne à l'art aussi bien qu'aux lettres une forme nouvelle. On le voit, jamais école ne passa plus que l'école française à travers des manifestations diverses, opposées, je vais plus loin, ennemies. On peut dire que ces renouvellements l'empêchèrent de périr. Tandis que d'autres allaient s'éteignant dans le marasme, celle-ci, au contraire, portait haut son flambeau toujours allumé : c'est encore elle qui éclaire l'Europe aujourd'hui.

L'exposition de Rennes avait réuni soixante-dix-sept tableaux, panneaux et toiles, appartenant à la France, et suffisant à donner une idée juste de presque toutes les révolutions successives que nous venons de signaler dans l'art national. Elle ne pouvait point se proposer un autre but, et elle l'a glorieusement atteint, avec Nicolas Poussin, Sébastien Bourdon, Claude Lorrain, Charles Lebrun, Le Bourguignon, Jean Jouvenet, Bon Boulongne, Patel, Hyacinthe Rigault, François Desportes, Antoine Coypel, Watteau, Vanloo, Oudry, Lancret, Jean Restout, Chardin, Boucher, Claude Vernet, Greuze, Watelet, Charlet, Biaz et même Alfred Dedreux.

Les ordonnateurs de la fête avaient rangé à part, et comme s'ils eussent voulu en faire une catégorie spéciale, certains portraits, œuvres des maîtres de diverses écoles, représentant divers personnages historiques ; c'était, pour ainsi dire, la galerie de famille de l'humanité. On y remarquait principalement les portraits de Philippe IV d'Espagne, par Vélasquez ; celui d'Henriette de France, par Van Dyck ; de Malebranche, par Philippe de Champaigne ; de madame Roland, par Greuze ; celui de Duguesclin, conservé avec un soin pieux dans la famille du connétable, datant très-authentiquement de la fin du quinzième siècle, et reproduisant les traits du héros breton d'après quelque image de pierre, qui lui donnait un caractère vraiment singulier de grandeur simple, en harmonie avec ce que la tradition nous a conservé de lui.

Les pastels, les gouaches, les aquarelles, les miniatures et les des-

sins avaient fourni au catalogue 122 numéros. Quelques-uns de ces dessins étaient signés des plus grands noms des écoles française, allemande et italienne; on remarquait parmi eux deux paysages à la plume, par madame Élisabeth de France, sœur de l'infortuné Louis XVI. La foule loyale, vraiment bretonne, s'arrêtait avec un douloureux respect devant ces deux souvenirs, rendus augustes et sacrés par la sincérité du talent, non moins que par la majesté de la vertu et la poésie du malheur.

Sur les quatorze pastels exposés, onze étaient des portraits de femmes. Il n'y avait à cela rien d'étonnant en vérité. Si le pastel n'atteint pas à l'intensité de ton que l'on rencontre dans la peinture à l'huile ; s'il n'en possède ni l'intensité, ni la force, ni la profondeur, la fraîcheur de ses teintes, l'éclat et le velouté qu'il peut donner aux carnations, en fait, en quelque sorte, la spécialité du portrait de femme, et l'exposition de Rennes en renfermait plusieurs échantillons remarquables, et qui furent très-vivement goûtés.

Si la galerie de tableaux de l'exposition en fut la partie la plus visitée ; si, comme on devait s'y attendre, elle obtint les préférences de la foule, sa partie archéologique et historique n'en fut pas moins l'objet d'un sérieux intérêt.

La première section de l'exposition archéologique comprenait les objets d'art et les souvenirs de l'antiquité parvenus jusqu'à nous. Ici, comme presque partout, la vieille Égypte, mère vénérable de tant de civilisations, se trouve placée au premier rang. Une stèle calcaire, provenant des tombeaux de Thèbes, la ville aux cent portes, et chargée d'hiéroglyphes et de figures ; de petites statuettes votives en bronze, en bois et en terre cuite, telles que l'on avait coutume de les déposer dans les sépultures ; des Osiris, des Horus, des Anubis et toutes sortes de petites images d'animaux sacrés et divinisés par un peuple chez lequel, selon l'énergique parole de Bossuet, « tout était Dieu, excépté Dieu lui-même, » tel était l'apport de l'Égypte. Si, pour les visiteurs familiers de toutes les grandes collections européennes, il n'avait rien de nouveau et de spécialement attractif, il n'en était pas moins une véritable révélation pour les Bretons pur sang, qui n'avaient jamais quitté le sol de leur province !

La civilisation grecque, issue de l'égyptienne, fille plus belle que sa mère, éclosion merveilleuse de la plus brillante fleur du génie humain, a vu ses débris payés au poids de l'or : un bas-relief de Phidias, un marbre de Praxitèle, un bronze de Lysippe, suffisent à la gloire d'une collection. Mais toutes les collections ne sauraient se procurer cette bonne fortune rare. Rennes avait dû se contenter de deux petits vases à une seule anse, de ceux que l'on désignait sous le

nom d'*œnochoé*, d'une origine athénienne parfaitement démontrée, en terre cuite et peinte.

L'art étrusque n'avait fourni qu'une seule pièce de céramique ; c'était un vase de la forme la plus élégante, avec une tête de femme, peinte ; plus, deux bronzes fort remarqués : une Minerve et un Mercure.

Un petit buste en bronze tout empreint de la patine des siècles, à l'effigie de l'empereur Adrien, la tête ceinte d'une couronne de laurier, revêtu d'une cuirasse à épaulières, à écailles imbriquées ; deux statuettes de femmes, en terre cuite ; une lampe et quelques fragments de poterie, telle est la part de l'archéologie romaine.

Avec les Celtes, les Bretons se retrouvaient sur leur terrain, et l'on s'en apercevait bien à la richesse et à l'abondance de cette partie de leur exposition. Jamais, on peut le dire hardimeut, jamais musée de province ne nous avait présenté une collection plus nombreuse et plus diverse d'objets appartenant à l'antiquité celtique.

Faisons tout d'abord une observation pour ces époques anté-historiques, qui semblent encore voisines des grandes révolutions du globe. L'archéologie est obligée de s'appuyer sur la géologie, et les hypothèses plus ou moins bien échafaudées des deux sciences ne nous amènent point encore à la certitude absolue, à l'évidence démontrée. Plus d'une fois il faudra se contenter d'une supposition.

Une hache en silex, à peine dégrossie, et trouvée dans le diluvium de Saint-Acheul, près d'Amiens, représente l'âge de pierre dans toute sa grossièreté native. Le granit travaillé, le grès poli, nous révèlent un premier progrès ; avec les armes en agate, aussi précieuses par la richesse de la matière que par la perfection de la main d'œuvre, nous touchons déjà au luxe, mais sans arriver encore à l'emploi des métaux. Comment les Celtes, qui avaient façonné la pierre avec une si ingénieuse diversité, qui avaient fait avec le silex des flèches, des dards, des javelots, des couteaux à double tranchant, en arrivèrent-ils au bronze? Faut-il voir là un simple perfectionnement local trouvé par une raison que guidait l'expérience? Est-ce, au contraire, avec l'apport d'une tribu étrangère placée plus haut dans l'échelle de la civilisation ? C'est ce qu'aucune recherche n'est parvenu encore à établir d'une façon positive. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'après avoir longtemps rencontré la pierre seule, on se trouve tout à coup en présence du métal ; et, avec le métal, nous avons aussitôt la plus grande variété des formes ; nous avons le contour capricieux et la ligne sinueuse ; nous avons le manche orné et la poignée ciselée.

Mais, grâce à Dieu, ce ne fut point seulement la civilisation meurtrière de la guerre qui se trouva représentée à l'exposition de Rennes. Tout ce qui, chez les Celtes nos pères, avait été employé pour les

mille nécessités de la vie pratique, avant la conquête romaine, le marteau du forgeron, le ciseau du tailleur de pierre, l'outil du bûcheron et celui du charpentier, tout se retrouvait façonné en bronze à l'exposition archéologique.

Les parures n'y tenaient pas moins de place que les armes et les outils, et ce que les Romains appelaient jadis d'une expression générique très-compréhensible « *mundus muliebris* » avait fourni au congrès un de ses éléments de curiosité les plus piquants. Quelle abondance et quelle variété dans ces mille colifichets, destinés à rehausser la beauté de nos blondes aïeules. Colliers de coquillages, rangées de globules et de petites plaques en cristal de roche et en agate, émaux, verroteries de couleurs, terres vitrifiées, hausse-cols, plastrons, bracelets, anneaux pour les chevilles, en grosses perles de métal, tantôt soudées entre elles et tantôt réunies par deux petites chaînettes, serpents ciselés aux capricieux enroulements, bagues d'argent, bijoux d'or, figurations artistiques des cerfs, des sangliers et des gigantesques aurochs, hôtes disparus de nos forêts détruites, rien n'y manquait et tout excitait un intérêt qui, du premier jour au dernier, ne s'est pas un seul instant démenti.

A la suite de la civilisation gauloise vint la civilisation gallo-romaine. On sait qu'un des traits caractéristiques de la conquête romaine c'était de se superposer aux civilisations vaincues, au lieu de les détruire. Ils laissaient à leurs sujets lointains leurs dieux et leurs mœurs ; mais, par le seul ascendant de la victoire et d'une civilisation supérieure, ce qu'ils n'imposaient point, ils savaient le faire accepter. Parfois aussi, le génie des vaincus, doué d'une facilité puissante d'assimilation, courait de lui-même au-devant du changement et se consolait de l'indépendance perdue en jouissant des bienfaits souvent onéreux de Rome. C'est ce qui arriva aux Gaulois nos pères. Ils mirent une complaisance singulière à imiter les arts de leurs nouveaux maîtres. C'est à ce besoin d'imitation qu'il faut attribuer ce joli réchaud en bronze, trouvé à Rennes, et cet autre bronze représentant un amour porte-flambeau ; ces petites fioles à parfums en verre léger, presque aérien, connues sous le nom de lacrymatoires, et que l'on plaçait dans les tombeaux, toutes remplies de parfums ; ces fragments de poteries en terre rougeâtre, trouvés dans la campagne aux environs de Rennes ; ces tuiles à rebords, ces briques et ces deux carreaux de lambris, en ardoises, représentant tous deux un poisson en relief, accompagné, sur l'un des carreaux, par un bœuf marin, et, sur l'autre, par un de ces chevaux aux pieds recourbés en nageoire que l'on appelait hippocambe.

La deuxième section archéologique de l'exposition embrassait le moyen âge, la Renaissance et les dix-septième et dix-huitième siècles.

Cette section, très-intéressante, comprenait des objets d'art en marbre, en albâtre, en pierre calcaire, en terre cuite, en bois, en ivoire, en divers métaux, en porcelaine, en faïence, en verreries... et même des tapisseries, sans oublier les manuscrits, les livres rares et les émaux précieux.

Rennes nous a montré peu d'objets en marbre; elle avait cependant emprunté à l'art italien deux statuettes de la Vierge et un Saint-Michel d'une grande et fière tournure, terrassant le dragon; l'art français de Louis XV lui avait donné une Bacchante moins chaste que maniérée, et le règne de Louis XVI, ramené à la nature par l'aimable et charmante jeunesse de Marie-Antoinette, deux bustes d'enfants de Houdon, pétris de grâce et d'innocence. L'albâtre gypseux, si commun en Italie, avait fourni la matière de divers petits retables d'autels, aux figurines expressives et animées; on remarquait tout près de là un bas-relief en pierre calcaire, imitant par la sculpture une fort belle peinture de Paul Véronèse : saint Sébastien percé de flèches entre les mains des saintes femmes. L'école de Clodion, et peut-être le maître lui-même, avait communiqué l'animation et le frémissement de la vie à quelques belles terres cuites; le bois s'était façonné en statuettes d'un caractère très-intime et très-fin, et l'on ne savait vraiment à qui donner la préférence, quand on avait à choisir entre l'évangéliste saint Luc, la sainte Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, et la duchesse Anne de Bretagne, debout et couronnée. Mais que dire des ivoires au grain souple et délicat, aux teintes d'ambre blond, si harmonieusement suave, représentant, dans des triptyques ou des diptyques fouillés profondément, toutes les grandes scènes des deux testaments? On voyait aussi quelques délicieuses statuettes de la même matière.

Le bronze avait prêté sa souple ductilité à toutes sortes de modèles expressifs, à ces deux statuettes florentines, par exemple, que l'on admirait autant qu'on les enviait; à ce groupe pathétique du Laocoon; à cette statue aérienne du Mercure, de Jean de Bologne; à cette Vénus anadyomène; à cette Diane chasseresse, avec la biche Cérynée aux pieds d'airain et aux cornes d'or; à ces bustes de la renaissance française, tels que le Henri IV et la Marie de Médicis.

Le fer, malgré sa dureté, est sujet à trop d'altérations pour offrir une grande quantité d'objets véritablement anciens; Rennes ne nous présentait rien en ce genre qui remontât au delà du quinzième siècle. Mais, du moins, quelques objets étaient remarquables par le fini de leur travail et la beauté de leur exécution; tel était, par exemple, ce beau casque de chevalier avec sa visière mobile, ou bien encore ces gantelets, ces fragments de cottes de mailles, ces poignards de miséricorde et ce petit trophée de fers à cheval, de couteaux et d'éperons

de toutes formes ; les verroux, les heurtoirs, les chaînes et chaînettes, les coffrets avec serrures à secrets et ornements découpés, mille combinaisons de clefs plus ingénieuses les unes que les autres, et une serrure en style ogival flamboyant, que l'on eût pu présenter comme un spécimen de la ferronnerie française.

Les objets de l'orfévrerie religieuse ou mondaine, soit qu'elle eût pour objet Dieu, les souverains ou les femmes, étaient représentés à Rennes d'une façon vraiment splendide. On débutait par un beau calice en cuivre doré, avec cette inscription en lettres gothiques anguleuses du quinzième siècle, qu'on lisait autour de la coupe, et que je reproduis sans altérer son orthographe : « AGNUS DEI QUI TOLIS PECA MDI. » Ce calice affecte la forme qu'ont aujourd'hui nos ciboires. Sur le pied, un petit cartouche représente le Sauveur du monde sur l'arbre de la croix ; à droite et à gauche, la Vierge mère et Madeleine éplorée. Tout près de ce calice, on avait placé un fragment de reliquaire, en cuivre doré, appartenant à la même époque. C'était un clocheton triangulaire, portant sur chacun de ses pans une figure d'évêque, abritée sous un dais ogival orné de trèfles.

Si le quinzième siècle est encore presque exclusivement religieux, le seizième se sécularise, ou pour mieux dire se *paganise :* de chrétien il devient mythologique. L'Italie, plus voisine que nous de la Grèce, fut la grande païenne de la Renaissance. L'exposition de Rennes n'avait offert qu'un seul échantillon de l'art de cette époque. C'était un brûle-parfums, assez beau pour qu'on l'attribuât à Benvenuto Cellini : il était en vermeil, gravé et ciselé avec une véritable perfection de travail. On voyait à la base des médaillons de jaspe, sertis dans l'argent; aux quatre coins une statuette, également d'argent. Comme couronnement de l'ensemble un groupe du même métal : un Hercule furieux qui jette à la mer le malheureux Lychas. L'école française était représentée par un petit coffret carré, servant d'écrin à bijoux, avec les quatre saisons sur ses quatre faces ; par une châtelaine en cuivre doré, avec pierres de couleurs ; par un chapelet à gros grains de jaspe, séparés par des ornements en vermeil. Le dix-septième siècle avait légué la croix d'or de Henriette de France, fille de Henri IV et veuve de Charles Ier, deux fois couverte du sang le plus cher, princesse infortunée entre toutes, et qui dut bien souvent détourner ses regards de la terre pour les reporter au ciel. La croix est en or, avec peinture en émail, figurant d'un côté le Christ en croix, et de l'autre la mère des douleurs.

Le dix-huitième siècle plus frivole n'a guère songé qu'à laisser de lui des images gracieuses dans ses mille bijoux, également remarquables par la perfection de l'art et la richesse de la matière. Ici, nous ne pouvons qu'indiquer et non point décrire.

L'exposition de Rennes avait également recherché avec beaucoup d'ardeur les émaux, qui ont cet avantage sur tant d'autres manifestations de l'art, de garder inaltérable la forme et la couleur qu'on leur a confiées. On sait que les émaux se divisent en deux catégories : les émaux des orfévres et les émaux des peintres ; les émaux des orfévres, que l'on appelle aussi parfois émaux *incrustés* ou *cloisonnés*, furent les seuls en vogue jusqu'à la Renaissance. C'est à cette catégorie qu'appartiennent tous ces admirables reliquaires affectant généralement des formes architecturales, imitant tantôt de petites églises gothiques, tantôt des tombes romaines ou byzantines ; ce sont encore des émaux cloisonnés que ces crucifix de dimensions diverses, et tous ces petits objets consacrés au culte et ornés de médaillons, d'inscriptions et de monogrammes. Dans les émaux des peintres, au contraire, le métal n'est plus que l'accessoire : il reçoit la couleur, comme ferait une toile ou un panneau. Rennes a pu offrir à ses visiteurs une assez grande quantité d'émaux, soit français, soit allemands, permettant de suivre les progrès et la décadence de cet art original, qui fut en si grand honneur jadis, et qui tend à disparaître de jour en jour.

L'industrie verrière, si délicate et si fragile, et qui cependant parvient à faire traverser les siècles à ses légers produits, occupait à Rennes des vitrines nombreuses et bien garnies, devant lesquelles l'admiration du visiteur se partageait entre l'Allemagne et l'Italie, entre Venise et Prague. C'était un très-beau verre que celui d'Auguste, l'électeur de Saxe, daté de 1571, avec les deux épées en sautoir, timbré du bonnet électoral ; mais on remarquait davantage encore le grand vidercome de 1621, orné de l'inscription allemande que je traduis : « Le saint-empire romain, avec ses membres, » et représentant, en effet, dans une immense série d'écussons artistement groupés, et surmontés de l'aigle de l'Empire à deux têtes et couronnée, tous les titulaires de l'ancienne confédération germanique. Ce très-beau spécimen de la verrerie allemande, se faisait remarquer par la richesse et l'éclat des émaux, la finesse harmonieuse de son grain verdâtre, et sa vibrante sonorité.

La Bohême avait envoyé de belles coupes, de grands verres à pieds richement gravés, des corbeilles à jour bizarrement découpées et des cristaux élégants,

Mais tout cela pâlissait devant cette verrerie de Venise qui est bien la plus belle du monde, si pure de forme, si fine de pâte, si riche de tons, tantôt d'un blanc d'opale, tantôt d'un vert d'émeraude, tantôt d'un bleu de saphir. Voyez plutôt avec quelle souplesse de tour et de détour cette double spirale blanche monte en serpentant dans le pied de ce joli vase ! Comme ces rubans roses se nouent et se dé-

nouent avec grâce autour de cette coupe évasée ! Et, dans toutes ces formes diverses, quelle légèreté aérienne !

Comme si les habiles ordonnateurs de cette exposition n'avaient voulu rien négliger de ce qui peut révéler l'industrie et le goût de l'homme, appliqués à la décoration et à l'embellissement de ses demeures, ils avaient suspendu çà et là, aux murailles de la galerie, ces belles trames tissées par les Gobelins, avec leurs bouquets de fleurs entremêlées de fruits, aux teintes si suavement fondues, si vives pourtant ! Auprès de ces illustres rivaux, Beauvais montrait sans crainte des guirlandes d'Amours ailés et jouflus, frais et brillants comme des fleurs de mai.

La partie archéologique de l'exposition se terminait par une série de manuscrits et de livres imprimés ; remarquables, les premiers par leur perfection, les seconds, par leur rareté. Le regard s'arrêtait d'abord sur un splendide évangéliaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, fondée dans le courant du onzième siècle par le duc de Bretagne, Allain III, et reproduisant les évangéliaires en lettres onciales de l'époque carlovingienne. La version est celle de saint Jérôme, connue sous le nom de Vulgate, transcrite avec une recherche calligraphique qui en ferait à elle seule une œuvre d'art. En tête du manuscrit se trouve une miniature de Dieu le Père ; puis vient le canon des quatre Évangiles, disposé en quatre colonnes concordantes ; puis les quatre textes sacrés, précédés chacun du portrait de son auteur. Sur la nouvelle couverture, on a eu le bon goût de conserver les fragments de l'ancienne reliure à plaques de vermeil repoussé, où l'on distingue encore parfaitement sur une croix grecque la tête de Dieu le Père, avec la main droite bénissant entre l'alpha et l'oméga, tel qu'on le voit dans tous les monuments byzantins. D'autres manuscrits nous font traverser les douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles avec le luxe de leurs lettres coloriées, et la grâce infinie de leurs images.

Les premiers livres imprimés n'eurent d'autres prétentions que de reproduire les manuscrits, confinés par leur cherté trop grande entre quelque mains privilégiées. C'est ce dont il était facile de se convaincre en étudiant quelques-uns des *incunables* de l'exposition de Rennes, avec lettres de couleur, capitales en or, gravures, encadrements, vignettes et impression qui ne laissent rien à désirer, même si on les compare aux plus beaux exemplaires de la typographie moderne.

Telle fut cette première exposition de Rennes, couronnée par un succès qui ne laissait véritablement rien à désirer à ceux qui l'avaient courageusement entreprise. Ils avaient créé l'intérêt, excité la sym-

pathie, attiré la foule ; il y avait maintenant dans cette ville, si longtemps immuable, comme un courant d'idées qui reportait les esprits vers les objets d'art et les antiquités. Un second pas devait bientôt suivre le premier, et à l'exposition que nous avons essayé de décrire, succéda bientôt celle qui est encore ouverte, au moment où nous écrivons, dans une des salles de l'hôtel de ville.

II

Ainsi que l'on a pu aisément s'en convaincre, si l'on a bien voulu prendre la peine de nous lire, cette première exposition, d'un caractère un peu indéterminé, s'appliquait à toutes les branches de l'archéologie et de l'art : la seconde, au contraire, est beaucoup plus exclusive : elle n'admet que la faïence, et rien autre chose. Elle a aussi, disons-le tout de suite, un autre but que de satisfaire une simple curiosité : elle se propose d'étudier et de résoudre plusieurs questions industrielles et artistiques, intéressant non-seulement Rennes, mais la Bretagne tout entière.

On sait quelle fut l'importance des arts céramiques dans presque toute l'Europe, et particulièrement en France à partir de la deuxième moitié du quinzième siècle et pendant le dix-septième et le dix-huitième tout entiers. Il est, je pense, assez inutile de faire ressortir ici l'importance et l'antiquité de la céramique : elle date des premiers jours du monde, et dut satisfaire aux premiers besoins de l'homme. L'argile détrempée, façonnée à la main, et séchée au soleil, voilà le vase primitif. Mais le monde antique avait un tel sentiment de la beauté, et il éprouvait un tel besoin de la réaliser dans ses œuvres, qu'à cette forme grossière, ébauche d'un art qui n'existait pas encore, il sut bientôt donner le prestige de la forme et le charme de la couleur. Rien de plus gracieux que les vases grecs ou les vases étrusques, conservés comme par miracle à travers les bouleversements des siècles, et dont les motifs d'ornementation, diversifiés avec une abondance si ingénieuse, excitent toujours notre admiration. Quand, aux premiers siècles de notre ère, les invasions roulèrent sur le vieux monde avec leurs flots barbares, toutes les manifestations de la pensée artistique furent également comprimées d'abord, et bientôt supprimées. La frêle céramique fut brisée en éclats sous le lourd marteau qui avait écrasé tant de bronzes superbes, tant de marbres

promis à la sereine immortalité. On peut dire que jusqu'au neuvième siècle on ne produisit pas un vase dont la forme ou la couleur méritât la moindre attention. Mais à ce moment, quand les Arabes nous envahirent par l'Espagne et la Sicile, en même temps, ils nous apportèrent de l'Orient lointain des traditions précieuses, qui furent pour nous comme un premier réveil et une première renaissance. Les vases italiques et siciliens ; les plats hispano-arabes sont des échantillons de cette renaissance, que rien ne saurait suppléer dans l'histoire de l'art. Deux siècles plus tard, alors que, depuis longtemps déjà, l'empire romain d'Orient n'était plus que le bas-empire grec, l'influence byzantine pénétrant en Allemagne y apportait les éléments d'un art nouveau. L'éducation de l'Europe se faisait ainsi au nord et au midi, elle en avait vraiment besoin après ce long interrègne de la barbarie. Laissons passer trois siècles encore et les relations internationales très-suivies de la Hollande avec la Chine et le Japon, vont achever ce que déjà les Byzantins et les Arabes ont si bien commencé. La France, au milieu de ce mouvement général, ne reste pas inactive, et si, comme en d'autres circonstances, l'initiative ne vient pas d'elle, elle entre du moins résolûment dans la voie qui lui est ouverte et y marche à pas rapides. Guidée par l'Allemagne au nord, et au midi par l'Italie, elle ne tarde point à devenir la rivale de celles qui furent ses institutrices et ses maîtresses. Rouen, Nevers et Moustiers, sans oublier Strasbourg et Marseille, purent montrer des produits indigènes qui ne craignirent point la comparaison avec les fabriques étrangères.

Un moment oubliés au milieu de cette coupable négligence qui nous fit détourner notre attention frivole des plus réels mérites de nos pères, les produits de la céramique française, par un retour qui n'est qu'une justice, sont aujourd'hui l'objet d'une véritable faveur; jamais on ne les avait recherchés avec une ardeur plus vive. Les amateurs enthousiastes se les disputent à prix d'or sous le feu des enchères. Les anciens centres de fabrication comme Rouen et Nevers, ont créé des musées spéciaux pour y recueillir les chefs-d'œuvre de leur art national.

La Bretagne, à laquelle pourtant personne ne pourra reprocher de ne point accorder au passé le culte et le respect dont il est digne, était restée jusqu'ici en dehors de ce mouvement général.

C'est ce que n'ont pas voulu tolérer plus longtemps les deux hommes à l'esprit élevé et au cœur patriotique, par les soins desquels avait été organisée la première exposition.

Le hasard, qui sert parfois les savants tout aussi bien que les simples mortels, avait fait tomber entre les mains de M. le docteur Aussant une très-belle pièce de faïence polychrome, datée et signée : « Rennes, rue Hue, 1771. » L'atelier d'où cette pièce était sortie devait

en avoir produit d'autres; il y avait donc eu une fabrique bretonne. Une fois sur la voie, l'induction ne s'arrêta plus : s'il y avait eu une fabrique il est probable qu'il y en avait eu plusieurs. On a cherché tant et si bien que l'on a fini par trouver, et c'est précisément le résultat de ces longues et patientes investigations, que MM. Aussant et André ont voulu nous faire connaître, au moyen de la seconde exposition dont nous rendons compte en ce moment. Le but n'a pas été avoué ainsi du premier coup : on craignait peut-être de ne pas l'atteindre, et il était au moins inutile de paraître essayer, si l'on ne devait pas réussir. Il ne fut donc question tout d'abord que d'une exposition céramique générale, qui n'avait rien de particulièrement applicable à la Bretagne. Tous les détenteurs de faïences anciennes furent invités à les apporter à Rennes. Les organisateurs ne semblaient se réserver que l'ordre et l'arrangement des précieux objets. Seulement, quand les portes de l'exposition furent ouvertes au public, et que l'on aperçut à la place d'honneur, sur la table du milieu, une nombreuse série d'objets fabriqués en Bretagne, et portant fièrement leurs marques d'origine, il ne fut point malaisé de comprendre quel avait été le véritable but de ce congrès pacifique.

Disons tout d'abord que le coup d'œil général était charmant.

Un des plus grands mérites, et la cause la plus certaine du succès qu'obtient aujourd'hui la faïence chez nous, c'est incontestablement son bel effet décoratif et l'admirable parti que l'on en peut tirer pour les embellissements intérieurs. Quand un rayon de soleil éclairait cette salle aux proportions harmonieuses elle était véritablement resplendissante. Cette faïence peinte, émaillée, brillante, avait des tons d'une incomparable richesse.

Nous avons dit que les habiles ordonnateurs de la fête, pour mieux faire honneur à leur chère Bretagne, avaient réuni et groupé autour d'elle les échantillons de céramique qu'il leur avait été donné de réunir. La disposition et l'arrangement laissaient véritablement peu de chose à désirer, soit sous le rapport de la disposition logique des groupes, soit sous celui de l'harmonie générale des formes et des couleurs.

A l'un des angles du parallélogramme dessiné par la salle on remarquait un grand vase en argile d'origine romaine, trouvé dans des fouilles aux environs de Rennes, ainsi qu'un certain nombre de poteries de la même provenance. Quelques vases celtiques découverts en Bretagne, encore tout remplis de monnaies armoricaines, avaient pour le patriotisme local un intérêt très-rare. Il est vrai que le touriste et le simple amateur étaient plus agréablement impressionnés par une très-jolie et très-importante collection de faïences du midi de la France et de l'Italie : Faenza, Pezarro, Gubio, Venise, Gênes, Marseille et Moustiers. Ici se rencontre tout ce qui flatte, tout ce qui

plaît, tout ce qui charme. La pâte est de la plus belle qualité, l'émail du ton à la fois le plus vif et le plus doux, le motif du décor de la fantaisie la plus ingénieuse et la plus variée. Il serait difficile de faire aussi bien ; il serait impossible de faire mieux. Tout à côté de ces irréprochables spécimens du Midi, on a placé, sans redouter pour eux le voisinage, dangereux pourtant, quelques échantillons fort réussis des riches et toujours très-artistiques faïences de ce Delft si renommé, qui savait également bien imiter le Japon, son premier imitateur, et se montrer à son tour franchement original. Parmi les visiteurs les uns préféraient les Delft polychromes, aux tons variés, si merveilleusement fondus dans leur incomparable éclat; d'autres aimaient mieux le simple camaïeu bleu, dont l'unique couleur, par l'habile dégradation des teintes, arrive à des effets si puissants.

Quand on parle d'art et que l'on cite l'Angleterre il n'est pas défendu de se défier un peu. Les organisateurs de l'exposition de Rennes ont eu plus d'indulgence que nous n'en aurions eu peut-être à leur place, en admettant certains produits anglais qui peuvent avoir leur mérite comme utilité pratique et comme bon marché, mais qui n'ont rien à démêler avec l'art, ni comme forme, ni comme couleur. Je veux parler de ce service aux lignes anguleuses et roides, à pâte blanche, rehaussée d'un filet vert trop vif. Cela peut être très-commode, mais je doute que ce soit très-beau.

Notre grande fabrique de Nevers n'est que très-imparfaitement représentée à Rennes. On sait que Nevers a traversé quatre périodes différentes, qui lui ont vu imiter tour à tour l'Italie, la Perse et la Hollande, puis enfin s'élever jusqu'à l'originalité, et devenir lui-même. Disons, toutefois, que, contrairement à ce qui arrive d'ordinaire dans les arts, cette originalité ne lui porta pas bonheur. Il est vrai qu'il avait choisi un bien mauvais moment, puisqu'il commença à faire ses preuves aux plus tristes jours de notre histoire, quand déjà l'art, comme tout le reste, s'était abîmé dans le grand naufrage de la royauté. L'industrie de Nevers, en voulant devenir nationale, cessa d'être artistique. Presque tous les produits de cette époque sont déplorablement vulgaires. Et, malheureusement, ce sont à peu près les seuls qui soient en ce moment représentés à Rennes. J'en excepte toutefois une petite plaque camaïeu, d'un gris bleuâtre infiniment doux, à deux personnages, et formant un véritable tableau : il est impossible de rien voir de plus suave et de plus doux.

La partie de l'exposition céramique que l'on pourrait intituler *vieux Rouen* est celle de toutes qui a intéressé le plus vivement les amateurs expérimentés aussi bien que le commun des visiteurs. Du reste, il faut bien le reconnaître, il en est à peu près ainsi partout ou le

vieux Rouen entre en concurrence avec les faïences françaises ou étrangères. Il y a dans sa forme quelque chose de carré, de puissant et de magistral, et je ne sais quelle simplicité hautaine qui vous met en garde tout d'abord et vous avertit que vous êtes en face d'un concurrent envers lequel, qui que vous soyez, il vous faudra compter. Rouen, ceci est incontestable, a donc eu un très-grand succès à Rennes ; j'avoue,— et la chose n'est pas toujours inutile à dire,— que ce succès était mérité. Quels beaux échantillons de la corne normande simple ou triple, ou tronquée. Tout le monde la connaît cette corne de la faïence normande, véritable corne d'abondance qui répand des fleurs et des fruits. Ici, c'était la corne double, enroulant dans un nœud souple et inextricable ses deux fines pointes, tandis que sa double ouverture, large et béante, se dirige vers les deux extrémités du plat ; plus loin la corne est simple et elle se retourne par un gracieux mouvement, comme celle de la Pomone antique ; plus près, elle est tronquée au tiers de sa longueur, et s'évase doucement pour laisser s'épanouir une gerbe de fleurs, autour desquelles voltigent des papillons aux ailes peintes, et des insectes fantastiques et multicolores.

Mais deux pièces de Rouen attiraient particulièrement l'attention : l'une était une sorte de plaque en camaïeu bleu avec cul-de-lampe, rinceaux et arabesques, d'une élégance, d'une précision et d'une netteté, à laquelle vraiment il eût été impossible de rien trouver à redire. Ce beau plateau, en effet, obéissait de tous points à la grande loi qu'ont portée les maîtres des arts céramiques et qui veut que le *vide* et le *plein* soient dans une proportion exacte et se balancent symétriquement, de telle sorte qu'il y ait autant de blanc que de couleurs.

Peut-être, cependant, a-t-on admiré plus encore une fontaine polychrome que Monsieur de Rennes à bien voulu tirer de son archevêché pour en faire honneur à l'exposition. Il est impossible de rien voir de plus grandiose et de mieux entendu que cette fontaine, genre Louis XIV, du plus magnifique et du plus imposant aspect, digne du palais d'où elle sort, où elle retournera bientôt.

Mais, ainsi que je le disais il n'y a qu'un instant, dans la pensée des organisateurs de l'exposition de Rennes, toutes ces faïences, de provenances diverses, n'avaient été amenées là que pour servir d'escorte aux faïences bretonnes, et rendre plus solennelle encore l'exhibition que l'on en voulait faire.

La faïence bretonne, et je donne à ce mot un peu plus d'extension peut-être qu'il n'en devrait avoir, si l'on voulait s'en tenir à une exactitude géographique absolue, comprend six groupes différents, et que l'on peut sans trop de peine distinguer les uns des autres.

Le groupe le plus ancien est celui de Nantes : il remonte au temps des Valois, et accuse l'influence italienne. Mais, à vrai dire, l'influence italienne ne se fait-elle pas sentir à ce moment de notre histoire dans l'art français tout entier. Sans doute les Italiens qui vinrent s'établir à Nantes, loin des yeux et par conséquent de la faveur du souverain, n'avaient pas l'éclatant génie de ceux que François Ier et ses successeurs surent attirer et retenir auprès d'eux. Mais qu'importe? à cette époque privilégiée, n'y avait-il point, dans le génie italien, quelque chose qui s'imposait par l'ascendant d'une civilisation plus puissante ? Ce quelque chose suffit pour que les Italiens importés à Nantes donnassent aux fabriques du pays ce cachet particulier, plus facile à reconnaître qu'à définir, et où se retrouvent le génie de l'Italie, et sa main !

Tout à côté du groupe nantais, nous rencontrons celui de Quimper, qui ne remonte pas plus haut que les dernières années du dix-septième siècle (1694). Ici, il serait bien impossible de reconnaître la moindre trace de l'influence italienne. Les fabricants de Quimper ont eu pour initiateurs et pour maîtres les artistes rouennais, dont mille indices accusent le vif souvenir. C'est, en effet, le même caractère général d'ornementation ; ce sont aussi les mêmes couleurs dominantes : le jaune, le brun, le rouge, et un certain violet sombre. Mais la justice nous ordonne de reconnaître que ces couleurs ont, à Quimper, beaucoup moins de finesse et beaucoup moins d'éclat qu'à Rouen. La pâte de Quimper est aussi beaucoup plus lourde, beaucoup plus matérielle. — Je n'ose pas dire plus grossière. — Mais il est un autre trait, plus caractéristique encore, où l'on reconnaît la faïence de Quimper. C'est celui-ci : le vernis de sa couverte est craquelé irrégulièrement, comme dans certaines pièces d'origine chinoise ; ce que l'on ne trouve jamais dans le vieux Rouen. Mais si les artistes de Rouen ont été les premiers maîtres des fabricants de Quimper, ils n'ont pas été leurs seuls maîtres. Ceux-ci, en effet, ont également copié les Hollandais, et quelques-uns de leurs camaïeux bleus rappellent — quoique d'un peu loin — ceux de Delft, sans toutefois en avoir ni la légèreté, ni la sonorité. Ajoutons que, très-souvent, la cuisson mal réussie laisse passer le bleu du décor dans le blanc de la couverte, de telle sorte que les deux couleurs opposées ne tranchent point l'une sur l'autre avec assez de netteté.

Quimperlé sera notre troisième groupe. Sous plus d'un rapport, ses faïences sont supérieures à celles de Quimper : la pâte est, en effet, généralement plus tendre et plus délicate ; le décor est aussi plus gracieux. Nous avons eu l'occasion d'admirer à Rennes des lampes d'église du plus charmant effet.

L'exposition actuelle ne comprend aucun échantillon des fabriques

de Brest ; nous ne pouvons donc les citer ici que pour mémoire, en regrettant cette lacune involontaire.

Le petit port du Croisic, que les nécessités de son commerce mettaient chaque jour en relation avec la Hollande, lui firent aussi de nombreux emprunts. C'est bien en effet à l'influence hollandaise qu'il faut attribuer ces grands plats blancs, à bords gaudronnés, au fond desquels on aperçoit, comme unique décor, le chapeau typique des Provinces-Unies. Parfois aussi, sur les bords du plat, on voit un léger semis de fleurs jaunâtres, d'un ton vif et gai. Longtemps en activité, les fabriques du Croisic ont abondamment produit, et aujourd'hui encore on peut, malgré les explorations et les fouilles des commis-voyageurs en archéologie, faire d'assez riches récoltes dans ses environs. Le Croisic a également imité, mais sur une échelle beaucoup plus restreinte, quelques fabriques espagnoles, celles de Valence, par exemple, avec ses *escopeteros*, ses *matamores* et ses *capitans*, que l'on reconnaît aisément à la fierté de leur démarche, à l'héroïsme de leurs moustaches et à l'affectation théâtrale de leur tournure.

Soit qu'ils aient été poussés par un orgueil national bien facile à comprendre, soit qu'ils aient été servis à souhait par les circonstances, les organisateurs de l'exposition de Rennes ont réuni une assez grande quantité de produits de l'industrie de leur vieille capitale. Cette industrie ne remonte, du reste, dans la ville de Rennes, qu'à une antiquité très-peu vénérable. Les pièces les plus anciennes ne datent guère que de la moitié du dix-huitième siècle. Mais ici encore, comme à Nantes, deux cents ans plus tôt, nous sommes forcés de reconnaître l'influence italienne. Les particularités de l'histoire locale confirment d'ailleurs les inductions de l'archéologue et de l'artiste. Nous voyons en effet mentionnée dans les archives de la ville l'arrivée d'une petite colonie de Florentins. Mais ces Italiens du dix-huitième siècle, enfants dégénérés des grands maîtres du moyen-âge et de la Renaissance, emportés sur le déclin d'une décadence rapide, n'avaient pas conservé le précieux dépôt des traditions.

Aussi, quand ils essayèrent de fabriquer pour la Bretagne des statuettes de vierges, d'anges et de saints, ils donnèrent à leurs œuvres sans foi un regrettable cachet de sensualisme et de manière. Dans ce Christ qui se préoccupe d'élégance mondaine, dans ce saint Jean-Baptiste, dont on a eu l'impardonnable tort de vouloir faire ce que l'on appelle vulgairement un joli garçon, dans ces madones, dont la maternité coquette semble jouer à la poupée avec le divin enfant, on retrouve pourtant ce faire facile et cette exécution pleine de charme et de grâce qui signent une œuvre sans qu'il soit besoin de voir le nom de l'auteur, et qui la baptisent italienne.

Rennes, dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle, posséda deux fabriques en pleine activité, et desservies l'une et l'autre par des ouvriers provençaux. L'une de ces fabriques, située dans la rue Hue, que l'on appelle aujourd'hui la rue de Paris, nous offre, çà et là, comme de lointaines imitations de Moustiers. Son plus bel échantillon est, sans contredit, une fontaine monumentale à décors polychromes, avec oiseaux, fleurs et arabesques. Sans être d'un aussi grand style que la fontaine de Rouen, style Louis XIV, exposée par M. l'archevêque de Rennes, cette fontaine, qui appartient au genre Pompadour, est très-jolie de ton et fort agréable de lignes ; et si nous avons un regret, c'est de ne pas rencontrer ici de plus nombreux spécimens de la même valeur.

Un fait caractéristique, et qu'il est impossible de passer sous silence, c'est la prédominance, dans le décor de cette très-belle pièce, du violet-manganèse. Nous devons ajouter comme détail technique que cette couleur, au lieu d'être appliquée au lavis et par larges couches, est pointillée dans la couverte, et que, sous l'action du feu, elle subit de légères boursouflures.

Nous avons dit que l'on ne rencontrait qu'assez rarement ces beaux échantillons de la fabrique rennoise. Presque tous les produits exposés portent l'empreinte d'un cachet utilitaire et commercial, où l'art n'a que fort peu de chose à voir. Le violet-manganèse, que nous avons déjà cité à propos de la fontaine de M. le docteur Aussant, fait presque tous les frais du décor de ces faïences, soit qu'il représente des fleurs, des oiseaux ou des personnages humains.

L'autre fabrique de Rennes, bien qu'elle ait assez souvent essayé des reproductions de Moustier polychrome, a produit aussi un assez grand nombre de statuettes en émail blanc, dont quelques-unes, d'un très-grand type, ont une pureté toute classique. Il est vrai que ce ne ne sont là que des copies ; mais le modèle est presque toujours excellent.

Telles sont, dans leur ensemble, les deux expositions successives dont la ville de Rennes a été le théâtre, et que nous avons essayé de faire connaître à nos lecteurs. L'une a été la conséquence de l'autre, et toutes deux ont été fécondes en résultats. La première a réveillé l'attention et ranimé le goût du public, qui trop souvent, hélas! se détourne des préoccupations spéculatives et désintéressées. La seconde a permis de résoudre des problèmes depuis longtemps posés, et qui intéressent la Bretagne au premier chef, et, non moins qu'elle, l'histoire générale de l'art. La faïence jouit présentement d'une faveur et d'une vogue que ne saurait lui disputer aucune autre branche de la curiosité : on ne se contente pas de la rechercher, on l'imite. La manufacture de Sèvres est entrée dans cette voie, et elle a tenté des

reproductions du vieux Rouen; M. de Beaumont s'est voué au style persan, qu'il popularise parmi nous.

Diehl, artiste et industriel tout à la fois, arrive, dans ses productions décoratives, à des effets très-puissants : nous avons vu chez lui des pièces considérables et de la plus sérieuse importance. Tout effort qui nous remettra en face des vieux maîtres doit être encouragé.

LOUIS ÉNAULT.

ÉLÉGIES

I

Petite fleur, sur ma fenêtre,
Dans ce champ long d'un demi-pas,
Fleuris pour consoler ton maître
Du grand jardin que je n'ai pas.

Lorsqu'accoudé sur mon pupitre,
Tout à coup je vois, en rêvant,
Le soleil qui dore ma vitre
Et ta tige qui tremble au vent ;

Quand je t'arrose feuille à feuille,
Quand, pour t'admirer de plus près,
Soir et matin je me recueille
Penché sur ton berceau de grès ;

Adieu, ville ; adieu prison noire
Où rôdent les esprits méchants ;
Adieu le livre et l'écritoire,
Mon cœur a pris la clef des champs !

Je passe en rêve au pied des haies,
Des nids joyeux j'entends la voix ;
Couché sous les hautes futaies
J'aspire encor l'odeur des bois.

Je retrouve en pleine verdure
Les sommets d'où je t'apportai ;
Un petit coin de la nature
M'a rendu son immensité.

Dans cette branche de bruyère,
Dans un seul brin d'herbe jauni,
Je vois la beauté toute entière,
La grandeur de l'être infini.

Le monde à mes yeux se déploie,
Et, si mince qu'y soit ma part,
Une fleur suffit à la joie
De mon âme et de mon regard.

Je songe à des jardins célestes...
En vain mon champ me fut ôté,
Petite fleur, si tu me restes,
Dieu ne m'a pas déshérité.

II

LE NID DE LA MUSE.

— « Où donc la Muse, où survit-elle
A tous les dieux qui ne sont plus?
Où donc sa retraite immortelle
Ouverte à de rares élus?

Faut-il l'attendre auprès des hommes,
Aux lieux que j'aime, où j'ai souffert?
Loin, bien loin du monde où nous sommes,
Faut-il la chercher au désert? » —

Partout, chez l'homme et dans les choses,
Sur la cime, au creux du ravin,
Dans les cyprès, autour des roses,
Partout chante l'oiseau divin.

Sur la bruyère, en chasseresse;
En glaneuse, au bord des sillons;
Sous le bandeau de la prêtresse,
Sous la pourpre et sous les haillons;

Dans la paix et dans la tourmente,
Aux jours de deuil, aux jours d'espoir,

Oui, la Muse est partout présente
Et sourit à qui sait la voir.

Mais, après maintes nuits d'étude,
Peut-être, ô pâle amant de l'art,
Dans la foule, ou la solitude,
Elle n'est pour toi nulle part.

Sous ses parures les plus belles
Tu peux, dans son plus frais jardin,
Toi qui l'attends, toi qui l'appelles,
La coudoyer avec dédain ;

Si, dans ta jeunesse ignorée,
Tu ne la vis amante ou sœur ;
Si Dieu ne te l'a pas montrée
A ton foyer et dans ton cœur.

III

L'HÉRITAGE.

Au modeste enclos des ancêtres
Qui sait borner son horizon ?
Sous un toit fidèle à ses maîtres
Qui meurt fidèle à sa maison ?

Qui peut, tête blonde ou front chauve,
Retrouver son nid ou son port,
Et dormir dans la même alcôve
Du lit de noce au lit de mort?

Plus d'autre immuable héritage
Que le désir et la douleur ;
Le vent qui tourmente notre âge
Rase une tour comme une fleur.

Il faut dresser, plier sa tente,
Tout changer d'hier à demain ;
Entre les regrets et l'attente
Flotte, hélas, pauvre cœur humain !

Aux vieux murs des aïeux que j'aime
J'adhère en vain, lierre obstiné ;
L'ouragan m'a saisi moi-même,
Et me voilà déraciné.

Où donc le jardin, la tourelle.
La vigne et le préau joyeux?
Où donc l'église maternelle,
Les berceaux, les tombeaux d'aïeux?

Je n'ai plus de ces biens antiques ;
Nomade, errant je ne sais où.
Rien, hormis ces humbles reliques
Que l'on peut suspendre à son cou.

Je dors sous des toits éphémères
Où jamais je ne reviendrai ;
Mais j'emporte, au moins, de mes pères,
Leur âme... et je la garderai !

Je vis pour eux, en leur présence ;
J'interroge, et leur vieille foi
Me répond dans ma conscience...
Et le passé résiste en moi.

Avec eux, je rêve sans cesse
D'un grand manoir, sur les sommets,
Où nous vivrons dans l'allégresse
Sans plus nous séparer jamais.

IV

LE REPOS SACRÉ.

La voix du coq et de l'aurore
A réveillé le moissonneur ;
Mais rien, ici, ne bouge encore
Hors moi seul, oisif promeneur.

Pas un frisson, pas une haleine
N'ont ridé l'or des blés épais ;
Pas un bruit dans l'immense plaine ;
La nature entière est en paix.

On dirait que tout se repose...
Non, tout se hâte avec lenteur;
L'esprit caché dans toute chose
Poursuit son travail créateur.

La fleur fait doucement sa graine,
Le bourgeon s'allonge en rameau,
La ruche s'emplit sous le frêne,
L'œuf se brise et devient l'oiseau.

Sous ces blés prêts à mettre en gerbe,
Fourmis, cigales et grillons,
Mille insectes, cachés sous l'herbe,
Creusent après nous leurs sillons.

L'onde invisible qui serpente
Fuit des fossés vers le ruisseau,
Et la pierre, en suivant sa pente,
Glisse de la cime au coteau.

Partout, aux veines de la terre,
Coule un mystérieux ferment;
La vie accomplit son mystère
Du charbon vil au diamant.

Jamais la grande œuvre ne chôme;
Poussés d'une invisible main,
Pas de soleil et pas d'atome
Qui s'attardent sur leur chemin.

Mais de l'astre à la fleur, à l'aigle,
Au blé qui jaunit dans mon champ,
Tout suit sa mesure et sa règle ;
Pas un bruit qui ne soit un chant.

Voyez quelle paix infinie
Dans l'éternelle activité !
Tout se meut avec harmonie,
L'homme seul demeure agité.

Il ne produit rien dans la joie,
Comme l'arbre produit ses fleurs ;
Le plaisir même le foudroie ;
Son travail est une douleur.

Qu'il aille ou plus lent ou plus vite,
Ses chars grincent dans les sentiers,
Et du chanteur l'oreille évite
La voix rauque de ses métiers.

A ces leçons de la nature,
L'homme a beau voir, il ne croit pas ;
Pour lui la vertu se mesure
Au bruit qui se fait sous ses pas.

Moi, nourri dans ce monde agreste
Toujours calme et toujours dispos,
Je le vois à l'œuvre, et j'atteste
La fécondité du repos.

Je sais ce que l'âme y recueille
Alors qu'elle y semble dormir ;
Sans voir s'agiter une feuille,
Sans voir un brin d'herbe frémir.

Je sais quel concert ineffable,
Quand tout reste silencieux ;
J'écoute, étendu sous l'érable,
Immobile et fermant les yeux.

Je sais quelle moisson bénie
Mûrit ce repos bienfaisant,
Et quelle éloquence infinie
Le cœur y gagne en se taisant.

VICTOR DE LAPRADE.

L'AGRICULTURE FRANÇAISE

L'ANNÉE 1864

Ce qui touche de près ou de loin à l'industrie rurale prend dans notre pays une importance tous les jours plus grande. Aussi croyons-nous utile de jeter un rapide coup d'œil sur l'année qui vient de finir pour rechercher quelles auront été en France, pendant cette courte période, les tendances et les mouvements du monde agricole. En pareille matière, comme en beaucoup d'autres, il ne convient pas d'oublier trop vite le passé. C'est souvent lui seul qui éclaire l'avenir.

On comprendra sans doute que nous rappelions tout d'abord avec tristesse les noms des meilleurs soldats du progrès agricole morts en 1864, — et encore nous ne les citerons pas tous : — les noms, par exemple, de MM. Laherard, dans la Haute-Saône ; Courborieu, dans le Lot-et-Garonne ; Félix Réal, dans l'Isère ; Sabatier d'Espeyran, dans le Gard ; Lamairesse, dans la Marne. M. Pichat, comme directeur de l'école de la Saulsaie, M. Parade, comme directeur de l'école forestière de Nancy, et M. Minan-Goin, l'ancien directeur des cultures de Mettray, comme inspecteur général de l'agriculture, étaient probablement connus d'un assez grand nombre de nos lecteurs. Néanmoins, nous n'oserons pas raconter ici leur vie si utile. A peine pouvons-nous consacrer un peu de place à la mémoire de M. Baudement, de M. V. de Tracy, et du frère Menée, dont les principaux travaux se rattachent cependant à d'intéressantes questions sur lesquelles doit revenir cet examen rétrospectif.

M. Baudement est mort le 31 décembre 1863, à l'âge de quarante-sept ans. Après la chute de l'Institut agronomique de Versailles, où il avait été nommé professeur de zootechnie à la suite d'un très-brillant concours, M. Baudement avait vu créer pour lui au conservatoire des arts et métiers une chaire qui lui permit de continuer son professorat. Jusqu'alors on n'étudiait guère les animaux qu'en eux-mêmes et eu égard au milieu hygiénique où ils sont placés. L'importance du milieu économique, c'est-à-dire l'alliance des lois de l'économie rurale avec les lois physiologiques, a eu Baudement comme véritable initiateur ; et la vivacité de certains débats, récemment ouverts au sein de la Société centrale d'agriculture, prouve combien il avait raison de donner à la science cette direction nouvelle. Un tel service mérite toute la reconnaissance des cultivateurs.

Victor Destutt, comte de Tracy, avait passé par l'école polytechnique et par les champs de bataille du premier empire avant de s'occuper d'agriculture. Longtemps membre de nos grandes assemblées parlementaires, ministre de la marine après le 20 décembre 1848, il se retira des affaires le 2 décembre 1851, laissant partout le souvenir d'un esprit sagement libéral et d'un cœur chaudement dévoué au bien public. Mais ce qui doit principalement être signalé par nous, c'est la persévérance avec laquelle M. de Tracy cherchait à ramener nos grands propriétaires à l'exploitation directe d'une partie de leurs domaines. D'intelligents travaux lui avaient permis d'augmenter dans une très-forte proportion la rente de ses terres ; et le désir de cet homme honorable était d'entraîner les autres au même succès en leur faisant rendre à leur pays les mêmes services. C'est un des membres de la haute société française qui aura contribué le plus, par ses écrits[1] et par son exemple, au retour que l'on constate vers les choses rurales. Il y aurait ingratitude de notre part à ne pas louer sa mémoire de tout le bien qu'il a pu opérer dans ce sens.

Le frère Menée (M. Jean-Julien Baron) tendait à un semblable résultat, tout en suivant une voie différente. Lorsqu'il est mort à Beauvais, le 10 juin 1864, il avait pu organiser depuis neuf ans déjà le premier Institut normal agricole que possède la France. Élever des professeurs d'agriculture, tel est le but que se propose la maison de Beauvais ; et la ferme qui lui est adjointe remplit parfaitement les intentions du fondateur en initiant les futurs professeurs à tous les détails de la meilleure pratique. Une œuvre de ce genre convenait au temps où elle fut créée. Nous sommes donc heureux d'avoir à féliciter de son opportune entreprise l'ordre des Frères de la doctrine chré-

[1] Les *Lettres sur l'Agriculture* de M. de Tracy méritaient le succès qu'elles ont obtenu.

tienne, et nous devons d'autant plus applaudir à cet effort, qu'il rapproche sur un terrain étranger à toute passion hostile l'habit religieux et nos populations rurales.

Plusieurs personnes reprochent à notre époque son goût pour les statues. Beaucoup de municipalités dont le zèle se trouve sans doute excité par la fièvre d'embellissements que Paris propage sur toute la France, construisent volontiers des monuments en l'honneur d'hommes dont le nom leur semble devoir être recommandé au souvenir du public. Ces manifestations sont-elles quelquefois un peu excessives ? Nous n'avons pas à le discuter. En tout cas, Daubenton et M. de Gasparin ont rendu à l'agriculture française des services trop incontestables pour que les statues, qu'ont permis de leur élever des souscriptions généreuses, puissent donner lieu à la moindre critique. Celle de Daubeton a été inaugurée le 13 novembre, non pas à Montbard, mais dans le Jardin d'acclimatation de Paris. La place choisie convenait bien à une statue du modeste savant à qui l'on doit l'acclimatation des moutons mérinos.

La statue du comte de Gasparin est érigée à Orange, où ce célèbre agronome était né, et où il est mort. Les fêtes auxquelles son inauguration donna lieu ont été fort brillantes. La science profonde de M. de Gasparin, la noblesse de son caractère, la dignité de sa vie l'avaient rendu cher à tous ceux qui ont pu le connaître. Aussi une foule compacte de concitoyens et d'étrangers se pressait-elle au pied du monument élevé à sa mémoire ; et comme ce triomphe posthume était décerné avec un éclat extraordinaire par les agriculteurs à un de leurs maîtres les plus éminents, nous avons le droit de nous enorgueillir de la journée du 11 septembre 1864.

On n'élève guère de statues aux hommes qu'après leur mort. Les vivants, quand on se montre reconnaissants envers eux, reçoivent d'autres récompenses[1] ; et les décorations sont la récompense qu'on leur accorde le plus volontiers. Un certain nombre de croix ont été données en 1864 pour services rendus à l'agriculture. Nous nous proposons, cependant, de ne citer aucun nom. La liste ne serait pas trop longue ; mais, pourquoi ne pas l'avouer, parmi ces décorations il en est auxquelles tout le monde a applaudi, il en est d'autres qui paraissent moins justifiées ; et nous préférons n'avoir pas à parler de ces dernières.

[1] Nous devons, à propos de récompenses, signaler ici la pension viagère de six mille francs, qui a été accordée par les chambres à M. Crespel-Delisse pour les services exceptionnels rendus par lui à l'industrie sucrière indigène.

Qu'on nous permette seulement, à ce propos, de rappeler le bruit fait en 1863 par les procédés de M. Daniel Hooïbrenk. Bien des personnes doivent se souvenir que M. Hooïbrenk prétendait avoir découvert un procédé de fécondation artificielle qui augmentait dans une proportion inouïe le rendement en grain des céréales. Il suffirait de promener sur les épis d'un champ une corde tendue à laquelle on fixe des brins de laine dont plusieurs sont enduits de miel. L'auteur du procédé affirmait que les stigmates du blé, ainsi emmiellés, reçoivent, conservent et par conséquent utilisent le pollen répandu de tous côtés par le choc des brins de laine laissés secs sur la corde. M. Hooïbrenk fut aussitôt décoré. Beaucoup de cultivateurs achetèrent des cordes de fécondation, les promenèrent avec soin dans leurs champs, et eurent, au moment de la récolte, la preuve certaine que ledit procédé... n'avait pas la moindre valeur. Ce résultat négatif fut constaté jusque dans le sein de la Société centrale d'agriculture. Il ne surprit guère les gens à qui la botanique avait appris que les étamines du blé ont déjà perdu leur pollen quand elles sont sorties des barbes de l'épillet. Mais, si triste qu'il soit, nous avons dû le signaler parce que les expériences relatives au procédé dont il s'agit ont été faites en 1864, et ont défrayé pendant assez longtemps la polémique des journaux agricoles.

On aurait tort de conclure du mécompte de M. Hooïbrenk que toutes les hardiesses des novateurs doivent rester stériles. Seulement, il vaut mieux accueillir la plupart de leurs assertions avec une grande prudence. On finira probablement par semer des truffes, par couper des céréales, la nuit, à la lumière électrique et à l'aide d'excellentes moissonneuses, par colmater des landes immenses avec les terres des collines voisines. Que sais-je encore ? Mille projets, aujourd'hui chimériques, deviendront demain réalisables comme le sont devenus les chemins de fer et la télégraphie électrique. Néanmoins, il restera toujours quelque chose à faire, car Dieu ne livrera jamais aux hommes le dernier mot de ses secrets. Aussi persistons-nous à douter de certains résultats que plusieurs personnes veulent se promettre des progrès de la météorologie. On arrivera, nous le croyons, à établir mieux qu'autrefois des moyennes relatives aux phénomènes généraux qui peuvent réagir sur le climat de nos principales régions. Bien des dictons populaires prouvent déjà qu'il existe entre le passé et l'avenir météorologique plus ou moins de rapports. Mais des données fort vagues s'adressant à des régions si étendues que, soit ici, soit là, un météore quelconque viendra toujours donner à la prédiction faite un semblant d'exactitude, ne sauraient suffire aux cultivateurs. Il leur faut, à longue échéance s'il est possible, à courte échéance si

l'on ne peut pas mieux, la fixation d'un lieu déterminé et d'une époque, nous dirions volontiers d'une date précise.

La société tout récemment créée sous le titre un peu long d'Association pour l'avancement de l'astronomie, de la physique du globe et de la météorologie[1] semble incliner, comme nous, vers « les prédictions à courte échéance fondées sur l'emploi de la télégraphie électrique, qui sont déjà si précieuses pour notre marine marchande. » Des esprits moins timides veulent aller plus loin et nous rédiger un an d'avance, comme Mathieu Laensberg, l'almanach du temps futur. A l'expérience seule appartient de prononcer entre ces hardis esprits et la Société pour l'avancement de la météorologie. Mais, sans vouloir décourager personne, nous devons craindre que les prophètes à longue échéance n'aient beaucoup moins de succès que nous ne souhaiterions leur en voir obtenir. Il va sans dire que nous parlons là de succès sérieux, car les succès de librairie ressortent souvent à un autre domaine qu'à celui de la science.

L'année 1864 est, du reste, une preuve irrécusable de l'intérêt que nous aurions à pouvoir régler sur le temps futur nos semailles et nos divers travaux agricoles. Au lieu d'une neige abondante qui eût abrité les plantes sous son bienfaisant manteau, et dont la fusion eût noyé dans l'eau froide des légions d'insectes et d'animaux nuisibles, nous avons eu en janvier 1864 de grands froids secs, suivis de gels et de dégels successifs : et, pendant le printemps, des gelées tardives qui exercèrent une influence désastreuse sur beaucoup de blés et sur beaucoup de trèfles. Puis vinrent un été et un automne d'une sécheresse tout à fait extraordinaire. Grâce à Dieu, le mal souffert par les blés fut en partie réparé dans plusieurs contrées. Aussi la France a-t-elle eu, l'an dernier, une récolte de blé meilleure qu'on ne s'y attendait, assez bonne même dans son ensemble, quoique très-inégalement répartie. Mais elle a eu, ce qui est très-grave à nos yeux, à cause de la diminution de fumier qui en résultera pour les années suivantes, une fort misérable récolte de fourrages. Les mieux partagés parmi tous nos cultivateurs ce sont les producteurs de cidre et les producteurs de vins.

Heureux hommes que ceux-ci ; et, chose singulière, heureux surtout par suite des ravages que l'oïdium a si longtemps exercés sur leurs vignes ! Les récoltes des premières années où se déclara la maladie avaient été si faibles qu'une hausse considérable en résulta dans

[1] C'est à cette utile Société que le ministre de l'Instruction publique a bien voulu faire prêter le concours de nos écoles normales primaires comme centres d'observations météorologiques.

le prix des vins. On se mit cependant à l'œuvre avec ardeur. La lutte fut bravement conduite ; et comme le soufrage permit de diminuer l'intensité du fléau, en même temps que furent perfectionnés les soins multiples donnés à la vigne, taille, abris, cultures de toutes sortes, on finit avec un peu moins de rendement par gagner beaucoup plus d'argent qu'autrefois. Depuis lors les hauts prix se sont maintenus, grâce au développement de la fortune publique, grâce à l'extension des habitudes de bien-être qu'ont prises toutes les classes de la société, grâce aux débouchés nouveaux ouverts hors France à nos vins ; et aujourd'hui la fortune sourit aux vignerons comme elle ne le fait à aucuns autres cultivateurs. N'était la question fiscale du vinage, qui touche très-particulièrement nos départements méridionaux, on n'entendrait de leur part que félicitations et chants de joie.

Les nouveaux débouchés que nous signalons sont dus aux facilités plus grandes accordées depuis 1861 à notre commerce avec les nations étrangères. Nous qui aimons en toutes choses le développement de la liberté, nous sommes rassurés sur les résultats à venir de cette révolution économique. Mais tout le monde n'est pas édifié à cet égard comme on devrait l'être, et le bas prix du blé fait regretter à certains esprits la ruine du gênant système qui portait le nom d'échelle mobile. Les personnes qui éprouvent ces regrets ont raison de se plaindre du prix actuel des céréales et des souffrances qui en résultent pour beaucoup de producteurs. Elles ont tort d'imputer à la liberté commerciale des malheurs que celle-ci n'a pas fait naître. Pour que la liberté pût être mise en cause dans cette circonstance, il faudrait que le chiffre des importations de céréales en 1864 fût supérieur au chiffre des exportations ; or, c'est tout le contraire qui a lieu, et dans une proportion considérable. Des crises monétaires, des préoccupations politiques et bien d'autres troubles inséparables du travail de transition que subit sous nos yeux la société moderne, sont venus aggraver une situation commandée déjà par l'état général des récoltes en Europe et par les excédants des céréales en grenier, que nous avait légués la moisson de 1863, l'une des plus abondantes qu'on ait vues dans le nord et dans le centre de la France. Sous le régime de l'échelle mobile, les prix du blé sont descendus bien plus bas ; et comme ce fameux système ne savait jamais fonctionner en temps convenable, les souffrances des cultivateurs seraient certainement plus grandes s'il existait encore. Il faut, d'ailleurs, en prendre son parti. Le goût de la réglementation, après avoir longtemps dominé, cède tous les jours, même dans les campagnes, du terrain au goût de de la liberté. C'est ce que prouve avec évidence le nombre de com-

munes qui ont prononcé, en 1864, la suppression de leurs vieux bans de vendanges. L'esprit public commence à se montrer en cela d'accord avec les faits. Le seul désir que nous puissions avoir maintenant c'est que la marche commencée s'accentue d'avantage, entraînant à la suite des libertés commerciales les libertés économiques qui peuvent manquer encore, et à la suite de celles-ci les libertés politiques auxquelles nous ne songeons pas assez.

Nous serions heureux d'avoir à annoncer l'introduction dans la grande culture d'une plante fourragère nouvelle, pouvant rendre à nos champs les services que leur rendent déjà la luzerne et le trèfle, quand on n'en abuse pas. Le maïs cuzco et le trèfle jaune des sables avaient été proposés en 1864 plus vivement que les années précédentes. Le maïs cuzco n'a pas répondu aux promesses faites pour lui; et le trèfle jaune n'a pas été bien sérieusement expérimenté, non plus que la luzerne de Chine, dite Mou-siù. Celle-ci est cultivée dans certaines provinces russes, et avait également été signalée à l'attention publique. La plante dont on s'est occupé davantage, c'est le brome de Schrader.

Un jeune et habile cultivateur, M. Lavallée, lut en février dernier, devant la Société centrale d'agriculture un mémoire fort intéressant sur le brome de Schrader ; et, depuis lors, cette plante resta soumise à une foule d'essais dont la presse agricole a exactement rendu compte. La plupart des expériences ont été suivies de résultats favorables. Le nombre des insuccès est de beaucoup le moindre. Toutefois, nous n'oserions pas encore assigner au brome de Schrader sa véritable place dans la constitution de nos prairies artificielles. Nous savons des insuccès qui n'ont pas été portés à la connaissance du public. Et puis, nous ne saurions oublier avec quel enthousiasme le seigle multicaule, le ray-grass, la chicorée sauvage et bien d'autres plantes, ont été accueillies tour à tour, sans entrer pour cela dans le domaine de la grande culture. Les bromes donnent un fourrage assez médiocre. Comme toutes les graminées, ils constituent des prairies temporaires moins avantageuses que ne font les légumineuses. Celles-ci ne réussiraient pas sans doute dans plusieurs terres dont le brome de Schrader paraît se contenter. Nous serions néanmoins fort surpris si cette plante, dont l'utilité relative n'est pas contestée par nous, finissait par rendre autant de services qu'elle a fait de bruit en 1864.

Le but principal auquel il faut tendre en agriculture, et en vue duquel on devrait augmenter davantage l'étendue des prairies artificielles, c'est l'augmentation des masses de fumier que la ferme peut

produire. Le fumier ordinaire est, en effet, le meilleur de tous les engrais. On a, cependant, raison d'en employer d'autres si lui-même fait défaut. Les composts et les guanos naturels ou fabriqués sont les agents de fertilisation auxquels beaucoup de cultivateurs s'empressent d'avoir recours. On avait annoncé, dès 1863, la prochaine arrivée en France d'un nouveau guano provenant des îles de Swan, dans le golfe du Mexique. Ce guano, dont la valeur réelle peut déjà être connue, car il contient en très-forte proportion du phosphate de chaux doué d'une remarquable solubilité, n'a paru sur nos marchés qu'en août dernier.

L'arrivée de cette nouvelle substance avait suivi de près un événement que nos agriculteurs virent d'abord avec inquiétude et dont ils cessèrent de se préoccuper dès qu'on sut que le commerce des engrais n'en serait pas atteint. Nous voulons parler de l'occupation des îles Chinchas par les Espagnols. Heureusement la complication est restée politique. Elle sera débattue entre l'Espagne et le Pérou sans que l'agriculture européenne en puisse subir aucune conséquence. Mais ce qui a excité en 1864, dans notre public agricole, une émotion non encore apaisée, c'est la question des engrais au point de vue législatif.

Le commerce des engrais artificiels atteint en France un chiffre qui dépasserait 500 millions de francs. Comme ce genre d'industrie est un de ceux où les plus déplorables abus se sont le plus effrontément produits, un certain nombre de départements avaient fini par le réglementer. Grâce aux mesures ainsi prises, on ne vendait plus aux cultivateurs autant de tourbe sous le nom de noir animal, ni autant de matières inertes sous le nom de guanos. Mais divers arrêts rendus par la cour de cassation, et qui déclaraient que la police des engrais n'est pas de la juridiction des préfets, amenèrent en 1864 la cessation des mesures préventives administrativement appliquées sur plusieurs points du territoire. Le ministre de l'agriculture et du commerce adressa à l'Empereur un rapport sur cette grosse affaire ; et une commission, dont font partie des hommes très-compétents, fut appelée « à donner son avis sur l'utilité et l'opportunité d'une loi destinée, soit à prévenir, soit à réprimer les fraudes commises dans le commerce des engrais. » L'avis n'est pas encore donné, la loi n'est pas encore proposée à l'adoption des chambres. Aussi le débat reste-t-il ouvert. Les uns, défenseurs de la réglementation en toute circonstance, réclament, au nom des intérêts agricoles, une *bonne* loi qui prévienne et rende désormais impossibles les anciens abus. Les autres, partisans fidèles des principes de la liberté commerciale, soutiennent qu'aucune loi ne peut prévenir tous les abus et qu'il faut se borner à la répression des fraudes commises en affirmant la pré-

sence, dans une substance vendue, de quantités d'éléments utiles qui ne s'y trouveraient pas. Ces derniers demandent donc qu'on ne réglemente pas plus un commerce qu'un autre, celui des engrais pas plus que celui des grains, celui des huiles ou celui du bois. Ils affirment que la création de laboratoires semblables à celui de la Loire-Inférieure, où l'analyse des engrais est faite pour qui la demande, moyennant un prix tarifé d'avance, résume tout ce qui est à désirer par rapport à l'industrie des engrais. N'est-ce pas à chacun, en effet, qu'il incombe un peu de savoir ce qu'il veut acheter, et de faire vérifier, en cas de doute, la nature de la marchandise annoncée? Enfin, n'y a-t-il pas danger pour le parfait développement de notre industrie et de notre propre caractère à nous mettre toujours à la lisière ; la lisière fût-elle tenue par la plus bienveillante, la plus intelligente et la moins tracassière de toutes les administrations possibles?

Quels qu'ils soient, les engrais commerciaux ont tous un tort grave : celui de n'être pas des engrais complets. Lors même qu'ils contiennent en proportion convenable, et dans un état de facile assimilation, l'azote, les phosphates ou les autres substances dont la végétation peut avoir besoin, ils ne contiennent jamais assez de ce que le fumier de ferme donne seul aux champs, l'humus en quantité suffisante. Ces divers engrais constituent, à proprement parler, des amendemeuts, des stimulants, plutôt que des engrais véritables ; et il y a souvent danger à les employer seuls, surtout quand on les consacre à des cultures industrielles dont les produits vendus exportent loin de la ferme les éléments de fertilité que ces produits ont puisé dans le sol. Pour avoir abusé de cultures industrielles faites sans fumier, la Virginie, le Maryland, le Kentucky, après avoir épuisé la richesse de leur territoire, en avaient été amenés à remplacer leur industrie rurale par l'élève des nègres. L'appauvrissement du sol sera toujours la conséquence plus ou moins prochaine des systèmes de culture qui ne baseront pas leur avenir snr l'augmentation du fumier fourni par les animaux domestiques. C'est ce que le célèbre professeur Liebig et les chimistes de son école ne semblent pas avoir suffisamment compris. Aussi, ne serions-nous pas éloignés d'attribuer à un emploi irrationnel d'engrais incomplets une partie des affections maladives qui semblent vouloir s'adresser tour à tour à presque tous nos végétaux cultivés.

Quoi qu'il en soit de l'origine, du développement et de la marche de ces terribles affections, après avoir vu devenir et rester malades les pommes de terre, les vignes, les mûriers, les oliviers, etc., voici que nous assistons sans doute au développement d'une crise analogue dans une de nos plus importantes cultures, celle de la betterave. La

récolte de 1863 avait déjà donné lieu, en France, en Autriche et en Prusse et des plaintes sérieuses. Le rendement en sucre était diminué par un état nouveau de la précieuse racine. Le mal s'est reproduit en 1864 et on a pu le caractériser. La présence d'une végétation cryptogamique, que le microscope permet de découvrir, détermine dans la betterave une altération profonde. Ajoutons que les feuilles de cette plante ont été, l'année dernière, attaquées plus que jamais par de petits animaux dont la forme et les dimensions rappellent celles des asticots. Ainsi menacées au dedans et au dehors, les betteraves peuvent ne donner bientôt que des récoltes inférieures à celles sur lesquelles l'industrie base ses calculs, et compromettre en partie les ressources fourragères de notre agriculture.

Malheureusement, les végetaux ne sont pas seuls atteints. Les maladies dont souffraient déjà souvent plusieurs de nos animaux domestiques continuent à sévir sur eux. Peut-être, il est vrai, ces maladies tiennent-elles quelquefois à ce que, se nourrissant de substances dont la végétation s'est faite dans un milieu mal équilibré, nos animaux ne trouvent pas dans les plantes qu'ils consomment tout ce dont leurs organes ont besoin. C'est du moins une explication qui, si elle ne s'applique pas aussi facilement à la péripneumonie épizootique des bêtes bovines et au sang de rate des moutons, a été invoquée à propos des vers à soie.

Les désastres subis par nos sériciculteurs en 1864 sont immenses. Leur industrie a été moins atteinte dans le département de l'Aude; mais partout ailleurs on n'entend que des cris de détresse. Si la graine du Japon, la seule en laquelle on conserve une lueur d'espérance, venait à ne pas se comporter mieux que les autres, la sériciculture serait bien près d'être morte en France[1].

Pourquoi ces fatales maladies ne frappent-elles pas plutôt le ver blanc du hanneton, dont les dégats se sont fait sentir en 1864 sur de très-grandes étendues de terrain? On a signalé, à la fin de l'année dernière, la découverte d'un parasite, sorte de ver solitaire, qui exerçait ses ravages sur la larve du hanneton. Puisse le bienfaisant parasite continuer activement son mystérieux travail! La rapide multiplication chez nous de ce ver solitaire, — à le supposer d'origine lointaine — serait mille fois plus utile que celle du kangurou ou celle du nilgau. Aussi nous permettrons-nous de signaler humblement cette étude au zèle de la Société d'acclimatation.

[1] Il est juste d'ajouter ici que la Société d'acclimatation vient de prêter son concours à l'introduction en France d'une grande quantité de graines du Japon.

Ce sera, sans aucun doute, le plus signalé service que la Société d'acclimatation ait rendu à la France depuis qu'elle existe.

Nos autres animaux domestiques n'ont pas souffert comme les vers à soie. Le manque de fourrages a fait diminuer leur nombre et aura compromis la santé de beaucoup d'entre eux en obligeant leurs propriétaires à les soumettre à une diète excessive ; mais, l'agriculture française n'a eu à déplorer en 1864 les atteintes d'aucune épizootie plus grave que d'habitude.

Ne devons-nous pas signaler, à propos d'animaux domestiques, une certaine tendance de la part des éleveurs à se préoccuper sérieusement de leurs races locales et à recourir un peu moins aux délicates opérations du croisement? C'est ce que semble prouver l'ouverture des deux *Herd-book* établis l'année dernière pour la race flamande par la Société d'agriculture du Pas-de-Calais, et pour la race charolaise par la Société d'agriculture de la Nièvre. Peut-être ces tendances seraient-elles également accusées chez nos éleveurs de chevaux si l'administration des haras les abandonnait davantage à leurs propres instincts. Mais la question chevaline, si complexe déjà, a été remaniée trop souvent par chacune de nos successives administrations des haras pour que nous puissions savoir encore quel en sera le dernier mot. En tout cas, voici un épisode de 1864 que nous devons rapporter. M. le directeur général des haras, dont toutes les tendresses sont acquises au beau cheval de remonte et au cheval de luxe, ne peut guère se préoccuper des avantages que trouvent les éleveurs d'une contrée à conserver à leurs chevaux une robe de couleur particulière qui serve à confirmer, auprès de leurs acheteurs, les autres caractères distinctifs de la race. Il a donc cherché, dans ses actes et par ses circulaires, à proscrire la robe gris clair ou gris cendré à laquelle tiennent tant nos producteurs de chevaux percherons. Tandis que le Perche et la Beauce s'inquiétaient d'une pareille mesure, la Normandie déclarait à la Société centrale par l'organe de M. de Kergorlay qu'elle était consternée de voir l'administration des haras disposée à ne plus diriger la production chevaline. Le Perche se plaignait donc d'un excès de direction en même temps que la Normandie se plaignait de n'être plus dirigée assez. Cela nous montre une fois de plus les nombreux inconvénients que présente l'intervention de l'État dans nos affaires privées. Néanmoins, nous comprenons bien l'émotion d'éleveurs, habitués jusqu'à ce jour à profiter très-particulièrement de cette intervention, qui voient leur industrie se rapprocher des conditions plus logiques d'indépendance où l'industrie des chevaux de trait a toujours su vivre.

Si le cultivateur savait déjà pouvoir modifier assez facilement la couleur de la robe des animaux qu'il fait naître, il ne croyait pas encore avoir une égale action sur le sexe des produits obtenus. Le vieux problème de la procréation des sexes à volonté vient cependant

d'être agité de nouveau. Cette fois il nous est revenu par la voie de Genève. Restera-t-il longtemps sur le tapis? A vrai dire, nous ne le croyons pas. Mais comme il s'agit, dans notre rapide examen, de signaler les faits plutôt que de les approfondir, on nous pardonnera de ne pas nous arrêter davantage sur cet étrange sujet.

Une simple mention suffira sans doute aussi à la mesure prise par l'administration des tabacs pour mettre à la disposition des horticulteurs et des propriétaires de moutons les jus de tabac dont ils ont souvent besoin. L'intention est excellente; malheureusement les formalités à remplir sont telles que le nombre des demandes s'en trouvera notablement diminué, comme il en a déjà été pour le drainage.

En ce qui concerne nos animaux domestiques, la plus grande nouveauté de 1864, c'est l'ouverture d'un concours spécial pour les volailles grasses. L'époque ordinaire des concours de boucherie ne coïncidant pas avec celle où le commerce des volailles se montre le plus actif, on a reporté au mois de décembre la tenue du concours ouvert pour celles-ci. Le mois de février eût été mieux choisi par rapport à notre consommation intérieure; mais décembre avec ses fêtes de Noël est le mois où la gourmande Angleterre nous achète les plus grandes quantités de volailles. On a donc eu raison de se conformer aux usages de notre commerce d'exportation.

La chair des volailles est un plat de haut luxe; et la France n'en est pas encore à voir accompli le souhait de Henri IV, que la poule soit mise au pot le dimanche dans toutes les familles de nos paysans. On serait déjà bien heureux si la consommation de la viande de boucherie était aussi considérable qu'il faut le désirer. Certaines personnes comptent sur la chair du cheval pour combler une partie de cette lacune. Nous avons vu, pendant 1864, se renouveler les généreux efforts de la Société protectrice des animaux. Une commission nommée dans son sein a procédé avec zèle à des distributions qui n'ont pas été mal accueillies par les indigents. A Lyon, un banquet, dont se sont entretenus les journaux, a rassemblé autour d'une table bien servie plusieurs partisans de la viande de cheval. Nous ne discuterons avec la Société protectrice des animaux, ni le point assez délicat de savoir si le cheval aime mieux être tué pour être mangé qu'être tué pour faire du noir ou du fumier, ni le point plus délicat encore de savoir qui elle protége — des hommes ou des chevaux — dans ses distributions. Mais ce sur quoi nous croyons devoir soulever un peu de doute, c'est sur l'importance même des ressources que la viande de cheval peut vraiment apporter à l'alimentation publique. On n'estime pas à plus de trois millions le nombre des chevaux entretenus par la France, qui consomme en viande, chaque année, à peu près l'équivalent de cinq millions de têtes bovines. Combien de

chevaux sur ces trois millions peuvent servir à la boucherie? Ce ne sont pas les bêtes assez bien portantes, quoique déjà vieilles et fatiguées, qu'on mène sur le marché de Paris; car on voit le prix moyen des chevaux hors d'âge s'élever jusqu'à 400 francs, et rarement descendre à 300 francs, tandis qu'on ne peut guère retirer d'un cheval en bon état plus de 200 kilogrammes de viande. Tant qu'un cheval peut travailler, ses muscles vivants se payent plus cher que de la viande de boucherie. Ce ne sont pas non plus les vieilles rosses étiques qui passent chez l'équarisseur quand elles ne sont plus bonnes à rien; car ces bêtes-là n'ont que la peau et les os. Ce sont donc seulement, pour ainsi dire, les animaux blessés ou tués par accident en plein état d'embonpoint. Encore une fois, combien y a-t-il par an, sur nos trois millions de chevaux, de bêtes, qui se trouvent dans cette condition?

Après avoir réfléchi à toutes ces données, l'on conviendra sans doute avec nous que la nourriture des pauvres peut, à l'occasion, utiliser quelques chevaux, mais qu'il n'est pas permis de baser sur cette ressource un bien gros approvisionnement. Cela est prouvé, d'ailleurs, par la boucherie de la ville de Vienne (Autriche), que l'on cite souvent à ce propos. On n'a pu, en trois ans, y abattre pour leur chair que 4,725 chevaux, dont la viande n'a pu être distribuée qu'à des nécessiteux. Réduite à ces termes, l'hippophagie reste intéressante quand on songe aux pauvres qui ne peuvent pas acheter de viande; mais elle cesse d'avoir l'importance qu'on a parfois le tort de vouloir lui prêter.

Après avoir parlé des animaux qui existent, il nous reste maintenant à parler de ceux qui n'existent peut-être pas: des *léporides* dont on s'était déjà occupé en 1863. Le lièvre et la lapine peuvent-ils se marier et donner naissance à un hybride fécond, le léporide, dont les uns affirment et dont les autres nient l'existence? Il suffirait sans doute d'exhiber la bête ainsi discutée pour imposer silence aux contradicteurs. Jusqu'à ce jour on n'a pas employé cet argument, ou du moins on ne l'a employé qu'avec un petit nombre d'amis intimes, de telle sorte que le débat n'est pas parvenu à son terme. L'honorable M. Gayot, ne voulant pas laisser le public s'en tenir au procédé de ce bohémien qui se contentait de montrer le père et la mère du produit obtenu par lui d'une carpe et d'un lapin, et qui avait été mangé la veille même par son chien; M. Gayot, disons-nous, a voulu vider la difficulté par voie d'expérience. Il a donc annoncé en 1864 à la Société d'agriculture, qu'il commençait une série d'expériences délicates dont les résultats seront racontés par lui en 1865. C'est, en effet, le plus simple, le meilleur moyen de préciser l'histoire du léporide; et nous devons remercier M. Gayot d'y avoir recours.

Des animaux passons aux machines. Ce que l'on pourrait citer comme chose nouvelle, c'est seulement un *épurateur hippique* qui sert à préparer bien et vite l'avoine destinée à la nourriture des chevaux. Ce n'est pas là une grosse machine. Cependant nous ne voyons rien de plus à signaler à l'attention de nos lecteurs. Il a encore été parlé de tubes à traire les vaches, mais pour en constater les nombreux inconvénients. On s'est aussi occupé comme toujours de labourage à la vapeur et de machines à moissonner. On a même organisé des concours spéciaux sur plusieurs points de la France, pour les moissonneuses mécaniques et pour les charrues à vapeur. Mais, malgré d'intelligents efforts, comme ceux qui ont été tentés à Roanne, nos constructeurs, en 1864, ont laissé les problèmes soulevés par ces deux espèces d'engins à peu près au même point qu'autrefois.

Dans l'état actuel des choses, les moissonneuses mécaniques peuvent déjà quelquefois remplacer avec avantage les bras des faucheurs. Elles restent, cependant, des machines délicates, exigeant de fréquentes réparations, et dont l'emploi n'est vraiment utile qu'entre les mains d'ouvriers adroits, animés des meilleures intentions [1]. En substituant au mouvement de va-et-vient des scies ordinaires, un mouvement rotatif qui rend le tirage et l'usure beaucoup moindres, M. Laumeau (de Versailles) et M. Letessier (de Nantes) nous paraissent avoir bien compris le sens dans lequel le travail des moissonneuses doit être amélioré. La scie de M. Laumeau et les couteaux de M. Letessier sont peut-être des souvenirs plutôt que de véritables inventions ; ils n'ont pas fonctionné sans accidents dans les épreuves auxquelles on les a soumis ; mais il ne faudrait pas préjuger d'après un premier essai l'avenir de leurs machines. Nous ne désespérons pas, quant à nous, de voir certaines modifications amener peu à peu les moissonneuses et les faucheuses au degré de perfection où sont déjà parvenues les faneuses, et qui peut seul en assurer une complète adoption par nos populations rurales.

Avec les charrues et les piocheuses à vapeur, surgissent beaucoup d'autres problèmes. Dans quelles circonstances, et jusqu'à quel point de telles machines peuvent-elles remplacer nos attelages avec avan-

[1] Je rappellerai à ce propos, car on ne peut le dire trop souvent, que les machines de concours sont ordinairement bien meilleures que celles livrées au commerce par leurs constructeurs. Elles sont, en outre, servies, pendant les concours, par des hommes spéciaux qui ont une habitude parfaite de leur travail, et qui, d'ailleurs, ne pourraient pas continuer longtemps les efforts qu'ils accomplissent pour opérer avec une rapidité surprenante. D'où il résulte que les résultats obtenus dans ces circonstances ne doivent pas être admis comme pouvant se reproduire dans la pratique ordinaire.

tage? Une semblable discussion nous mènerait sans doute trop loin.

Nous nous bornerons donc à constater que le concours de Roanne n'a pas fait faire un seul pas à la question, quoique l'idée de la vapeur dans les champs, comme l'introduction de la vapeur dans un plus grand nombre de fermes, gagne tous les jours du terrain.

L'année 1865 se montrera-t-elle plus féconde, et aurons-nous alors à nous réjouir d'un plus grand nombre de bonnes nouveautés? Peut-être.

En tous cas, il en est une, le semoir centrifuge, disséminant sa graine au loin comme fait la main de l'homme, mais avec beaucoup plus de régularité et beaucoup plus de promptitude, qui nous semble probable. Ce semoir nous viendrait d'Amérique, après avoir passé par hasard des mains d'un brocanteur de Londres dans celles d'un ingénieur prussien qui, d'abord, n'en connaissait pas mieux l'usage. Ce qu'il convient surtout de désirer pour les prochaines années, c'est la substitution d'une force inanimée à celle des pauvres animaux qui nous servent de moteurs dans l'emploi des manèges. Les machines à vapeur actuelles sont très-chères, leur conduite exige la présence d'un ouvrier très-habile. Des machines à air, à gaz, ou construites d'après un tout autre système, viendront-elles enfin prêter à l'industrie agricole un concours plus économique et mieux en rapport avec les conditions ordinaires de nos fermes moyennes? L'avenir le dira. Nous ne pouvons, nous, que le souhaiter ardemment.

L'Administration de l'agriculture nous a donné, en 1864, un nouveau gage de son zèle. Elle a imposé à ses inspecteurs généraux des recherches, des surveillances, qui porteront principalement sur plusieurs points un peu négligés jusqu'ici. Ces efforts doivent aboutir aux meilleurs résultats.

Signalons encore comme une chose heureuse la loi du 8 juin 1864. Elle complète, pour ce qui concerne le gazonnement, la loi de 1860 sur le reboisement des montagnes. Les diverses mesures à prendre relativement à l'exécution de ces deux lois ont été déterminées par un règlement d'administration publique, dont l'application rendra les plus grands services au midi de la France, en régénérant des espaces immenses ruinés par les anciens abus de la dépaissance.

On aurait tort, toutefois, de croire que l'administration ne puisse pas aider aux progrès de l'agriculture sans s'adresser directement aux cultivateurs. L'influence indirecte exercée par une foule d'autres mesures ne saurait être contestée davantage. Telles sont les lois de

finances qui frappent un produit extrait, comme le sucre de betteraves ou le vin, de végétaux cultivés sur notre propre sol. Telles sont les plus grandes facilités données sur nos routes à la circulation des matières encombrantes à l'aide desquelles opère l'agriculture. Nous ne saurions donc trop signaler l'importance extrême des chemins de fer vicinaux, dont l'administration pourra sans doute faire hâter l'établissement dans plusieurs départements où l'intelligence des bonnes choses est assez développée pour permettre de semblables entreprises. C'est en Alsace, et pendant l'année 1864, que les premiers chemins de cette espèce auront été inaugurés. Le Haut et le Bas-Rhin avaient partagé avec les villes ainsi desservies les frais de construction. Aujourd'hui les nouvelles lignes ne relient encore que Strasbourg à Barr, Molsheim et Wasselone, Haguenau à Niederbronn, et Sainte-Marie-aux-Mines à Schlestadt. Mais il faut espérer que le bon exemple donné par l'Alsace sera contagieux ; car voici déjà le département de la Seine-Inférieure et celui de l'Hérault qui vont se couvrir à leur tour d'un réseau de chemins de fer d'intérêt local.

Quant à la question des sucres, elle a été agitée de nouveau devant le Corps législatif. La loi fiscale votée en 1864 admet pour la première fois l'industrie sucrière indigène au bénéfice du drawback, c'est-à-dire au bénéfice du remboursement de l'impôt perçu, en cas d'exportation.

Aujourd'hui les sucreries sont toutes de grosses usines qui ne peuvent pas se contenter des seules betteraves cultivées sur leurs terres. Elles exigent l'avance d'un très-fort capital et ont besoin d'être alimentées par d'autres producteurs. Les distilleries, au contraire, s'établissent à moins de frais et vivent plus facilement des ressources d'une ferme, pourvu que celle-ci soit d'une notable étendue. Le sucre est, cependant, bien préférable à l'alcool. C'est une substance alimentaire de réelle nécessité, vendable en quantités énormes, dont il faut souhaiter l'accroissement de consommation tout autant qu'il faut souhaiter que n'augmente pas davantage la consommation déjà trop grande des liqueurs fortes. Malheureusement la fabrication du sucre par des procédés et dans des conditions purement agricoles n'a pas pu être encore organisée comme l'a été la fabrication de l'alcool. Finira-t-on par rendre l'industrie sucrière abordable par un grand nombre de cultivateurs qui vendraient ensuite à la raffinerie ou aux consommateurs peu aisés les produits obtenus ? Des personnes compétentes affirment que ce problème vient d'être résolu et que 1865 verra appliquer dans plusieurs fermes les procédés inventés en 1864 par M. Kessler. Je le souhaite, et crois la chose possible malgré toute la complication du problème.

Les progrès pratiques de notre industrie rurale ne sont pas dus qu'à l'initiative individuelle et aux efforts de l'administration. Ils sont aidés aussi par les savants travaux de plusieurs Sociétés, dont la plus connue est la Société centrale d'agriculture. La réputation de celle-ci est si universellement établie qu'elle a eu l'honneur insigne d'être consultée en 1864 par les Mormons sur la résistance presque insurmontable opposée par leurs cannes, sorghos et betteraves à la fabrication du sucre [1]. Tous les travaux de la Société centrale mériteraient sans doute qu'on les rappelât au souvenir des cultivateurs ; mais aucune des discussions soulevées dans son sein en 1864 n'a eu plus de retentissement que la question des reproducteurs de sang pur ou de sang mêlé. L'honorable directeur de l'École d'Alfort, M. Magne, avait fait naître le débat en lisant une note où il accordait un peu libéralement aux étalons métis une facilité de créer des races nouvelles contre laquelle ses contradicteurs ont chaudement protesté. MM. Moll, Bella, de Dampierre, de Behague, Gayot, Huzard et beaucoup d'autres ont successivement pris part à la joute. Celle-ci a été des plus longues et des plus vives. Peut-être aurions-nous préféré voir la docte compagnie s'égarer un peu moins dans tous les aboutissants du débat, préciser mieux dès le premier jour les termes exacts du procès et la stricte signification des mots employés. On aurait alors discuté moins longtemps, et la conclusion eût été plus facile. Toutefois nous considérons cet épisode de 1864 comme l'un des plus heureux qui se soit produit depuis longtemps à la Société centrale. Le public agricole saura mieux qu'auparavant ce qui est indispensable pour constituer une race ; et il se confirmera dans sa tendance actuelle à n'user du croisement, surtout du métissage, qu'avec une prudente mesure.

En dehors de la Société centrale, des voix amies de l'agriculture se font également entendre dans des circonstances et avec une autorité diverses. L'année 1864 semble avoir été plus féconde que ses devancières au point de vue de l'enseignement agricole. Un cours de génie rural a été fondé au Conservatoire des Arts et métiers ; et si la mort de M. Baudement y a laissé vide sa chaire de zootechnie, un zootechnicien ardent et instruit, M. Sanson, a organisé ailleurs à ses frais, risques et périls, un cours libre qui pourra combler cette lacune, — lacune d'autant plus regrettable que le corps enseignant de nos écoles vétérinaires menace de ne pas pouvoir se recruter aussi facilement qu'il en serait besoin. C'est ce que laisse craindre, du moins, l'insuccès des concours ouverts en 1864 pour plusieurs emplois de

[1] Cette résistance paraîtrait tenir à l'exès de sel que contiennent les terres cultivées par les Mormons.

chefs de service. Heureusement la situation grave où se trouvent nos écoles vétérinaires reste exceptionnelle et n'affecte pas les autres branches de la science rurale.

M. le docteur J. Guyot et M. Guérin-Menneville ne se sont pas dévoués avec moins de zèle que les autres années, l'un à ses missions viticoles, l'autre à ses recherches au profit de nos pauvres éleveurs de vers à soie. On peut constater une égale ardeur dans les départements où se trouvaient ouvertes déjà des conférences agricoles et dans ceux où M. du Breuil va successivement professer son cours d'arboriculture. Enfin un certain nombre d'hommes, qu'il serait trop long de nommer, ont profité de nos derniers concours régionaux pour organiser pendant la durée de ces intéressantes solennités des leçons d'agriculture qui ont été généralement très-suivies. Nous sommes convaincus que tant d'efforts ne resteront pas stériles.

Le Conseil général des Deux-Sèvres, s'associant à tout ce mouvement de propagande, a même émis en 1864 le vœu que l'enseignement agricole fût bientôt introduit dans nos écoles primaires. Il sera toujours bon d'inculquer de sages principes aux enfants qui fréquentent ces écoles. Mais il faut reconnaître aussi que l'enseignement agricole ne peut pas être confié dans des écoles primaires à des maîtres de villages sans qu'on ait mis d'abord entre leurs mains un petit manuel qui n'existe pas encore et qui ne devra pas être le même pour tous les départements de la France. Laissera-t-on, d'ailleurs, le professeur développer son sujet à sa guise? Lui confiera-t-on, du moins pour le jardinage et la taille des arbres une sorte de champ d'essais où se feront les démonstrations pratiques, etc.? Bien des points difficiles à résoudre se trouvent dans un semblable enseignement. Nous devons donc aujourd'hui nous borner à dire où en sont les choses. C'est tout ce que nous pouvons nous permettre dans cette rapide revue.

Tels sont, en ce qui concerne l'agriculture française, les événements et les caractères principaux de l'année 1864. Ils paraîtront peu saillants sans doute, car ils se bornent pour ainsi dire à être la suite toute naturelle des nombreuses améliorations réalisées pendant les années précédentes. Il semble, néanmoins, qu'on pourrait attribuer à 1864 un caractère, non pas entièrement nouveau, mais mieux accentué que jamais : nous voulons parler de l'intervention plus active des femmes du monde et du clergé dans la vie rurale du pays.

La part prise à nos derniers concours par M. l'abbé Didelot (de Maire-Meuse) comme exposant de fort bonnes charrues modifiées par lui, et la bienveillance manifestée à l'égard des sociétés d'agriculture

de la Gironde par Mgr Donnet qui a voulu encourager de sa présence et de sa parole la réunion de Villandraut, ne sont pas les seules preuves récentes que l'on pourrait citer de cette heureuse tendance. L'Institut de Beauvais, la Colonie agricole pénitentiaire si bien dirigée dans les Bouches-du-Rhône par M. l'abbé Fissiaux, celle organisée par les trappistes dans le département de l'Orne, et cent autres faits témoignaient déjà que le clergé français n'avait pas oublié les services rendus autrefois à l'agriculture de notre pays par les ordres religieux.

Quant aux femmes, qui étaient déjà représentées dans le sein de la Société centrale par madame Cora Millet et par madame Louis Vilmorin, elles ont figuré en 1864 avec un éclat et en nombre inusité dans notre mouvement agricole. Une dame, madame la baronne Jacobi, a obtenu au concours régional de Pau la prime d'honneur que lui disputaient plusieurs concurrentes. A ce concours et à d'autres, des récompenses ont été accordées à des dames. Nous avons entendu associer le nom de madame Witt et celui de madame Pavy aux noms de leurs maris quand on a décerné des médailles d'or à leurs exploitations. Personne n'ignore l'élan que madame la princesse Bacciocchi imprime par elle-même à l'agriculture du Morbihan, les soins qne madame de Tanquerel des Planches et tant d'autres donnent à la direction de leurs fermes.

Si l'espoir que nous osons concevoir à ce sujet n'est pas déçu plus tard, la France devra se féliciter de compter le prêtre et la femme au nombre de ses pionniers du progrès agricole. Le clergé trouverait là un puissant moyen d'influence, une nouvelle occasion de contact avec le public ; et la femme serait vite récompensée de son éloignement de la ville par bien des joies d'intérieur.

Nous aimons trop la vie rurale pour ne pas en faire un éloge que plusieurs trouveront peut-être excessif. Mais comment ne pas aimer, quand on l'a une fois goûtée, cette existence calme et remplie tout à la fois d'incessantes occupations, indépendante, ordinairement large et aisée, qui développe et maintient la force du corps, et qui n'exclut ni les nobles travaux de l'esprit ni les jouissances de l'art ? D'ailleurs, vivre à la campagne n'est pas, pour tout propriétaire qui exploite, un exil absolu loin de l'élégance et des relations du monde. A la campagne on doit, il est vrai, pouvoir se suffire à soi-même ; il faut savoir consacrer à un travail agréable les tristes jours de pluie et les longues soirées d'automne. Cependant la vie rurale est possible, elle serait même aimable pour beaucoup de personnes qui l'éviteraient moins si elles la connaissaient davantage. Que de considérations on pourrait invoquer en faveur d'un retour plus général encore à la vie et aux travaux des champs ! N'est-ce pas là que certains hommes re-

trouveraient plutôt l'influence perdue, s'ils voulaient y employer leur intelligence et leur fortune à l'amélioration de leurs domaines ?

Nos populations rurales ne sont pas toujours plus morales que nos populations urbaines. Elles sont ordinairement moins généreuses ; mais ne deviendraient-elles pas meilleures du jour où elles trouveraient dans des intérêts et dans un travail commun de nouveaux et salutaires points de contact avec leurs guides naturels ? Cela est à désirer pour le plus grand bien de tout le monde. C'est ce que nous souhaitons à notre pays pour les années prochaines.

L. Villermé.

LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 1er JANVIER 1865

ET LE RAPPORT DE M. FOULD

L'année 1864 s'est écoulée sans que M. le ministre des finances ait inséré au *Moniteur* son rapport annuel sur la situation financière du pays. Cette dérogation à un usage constant a donné lieu à des commentaires généralement peu favorables. On a fait remarquer que, dans les années mêmes où le gouvernement s'était montré le moins prodigue de communications de ce genre, le rapport avait été envoyé au *Moniteur* en même temps que le projet de budget était transmis au conseil d'État; on a rappelé qu'en 1862 deux rapports avaient été publiés aux mois d'octobre et de décembre, qu'en 1863, la publication du rapport ayant eu lieu le 2 décembre, M. le ministre des finances avait cru devoir expliquer ce retard par les circonstances exceptionnelles qui lui avaient fait une loi de chercher des ressources extraordinaires et l'avaient amené à proposer un emprunt de 300 millions. Un retard plus grand encore semblait menacer la fin de 1864 de quelque révélation analogue, et les bruits les plus divers circulaient sur les projets financiers du gouvernement. Tantôt il était question d'un emprunt de 500 millions décoré par avance du titre d'emprunt de la paix; tantôt il s'agissait de l'aliénation de 200 millions de biens domaniaux dont on allait jusqu'à désigner les acquéreurs. Une note insérée au *Moniteur* du 29 décembre a dissipé momentanément ces bruits en affirmant que la situation du Trésor était des plus rassurantes, et a

annoncé que l'exercice 1865 se solderait par un excédant de recettes de 18 millions. Cette annonce a été le signal d'un vif mouvement de reprise sur les fonds publics. Enfin le rapport de M. Fould a paru dans le *Moniteur* du 10 janvier. Si ce document a été accueilli avec moins de satisfaction par la spéculation, il a été salué par les applaudissements stéréotypés de la presse officieuse, à laquelle s'est joint le *Journal des Débats*, désireux sans doute de faire oublier les études si consciencieuses et si concluantes que M. Léon Say venait de publier, dans ses colonnes, sur les finances de la ville de Paris. Les journaux anglais n'ont pas non plus marchandé leurs éloges à M. le ministre des finances, en les subordonnant toutefois, réserve dont la presse officieuse n'a tenu aucun compte, à la réalisation de ses plans et de ses espérances. Nous nous proposons d'apprécier, à notre tour, le mérite des calculs et des prévisions de ce rapport, en suivant, autant que possible, le plan tracé par son auteur.

M. Fould passe successivement en revue les budgets de 1863, 1864, 1865 et 1866. Le premier est définitivement clos, les deux suivants sont en cours d'exercice, et le dernier n'est qu'à l'état de préparation. Avant d'aborder chacun de ces exercices, nous déclarons que nous laisserons complétement de côté les procédés de classification imaginés par M. Fould ; la division purement fictive du budget en ordinaire et extraordinaire a, suivant nous, le double inconvénient d'empêcher toute vue d'ensemble et d'autoriser la création d'un mirage dangereux en permettant d'établir sur le papier un excédant de ressources momentané et trop souvent imaginaire[1].

EXERCICE 1863

M. Fould se borne à dire que cet exercice donnera un résultat meilleur qu'il ne l'avait prévu et n'ajoutera qu'un déficit de 28 millions

[1] C'est grâce à cette ingénieuse division de l'ordinaire et de l'extraordinaire que M. Haussmann et les apologistes de son administration réussissent à se persuader et s'efforcent de persuader que la gestion financière de la Préfecture de la Seine est excellente, et que les budgets ordinaires de la Ville de Paris se soldent par un excédant en recettes de 45 millions. La constatation de cet excédant ne peut malheureusement causer qu'une satisfaction très-passagère, car si les dépenses auxquelles il est appliqué sont qualifiées d'extraordinaires, elles présentent pour la plupart le même degré d'urgence que celles portées au budget ordinaire. D'ailleurs, au point de vue de l'étude de la situation financière, il est impossible de s'arrêter à cette classification. « Comme l'examen des dépenses, dit avec raison M. Magne dans une récente brochure, ne peut pas être fait séparément, puisqu'elles concourent toutes au résultat final de l'exercice, la question de savoir si elles doivent faire l'objet, de plusieurs sections du même budget, ou de plusieurs budgets distincts n'a qu'une valeur secondaire. »

aux anciens découverts. Si l'on s'arrêtait à ce chiffre, la physionomie de l'exercice 1863 serait presque satisfaisante, puisque ceux qui l'ont précédé se sont soldés par un découvert plus considérable ; mais pour se rendre un compte exact des choses, il importe de se représenter les résultats généraux de l'exercice et de se demander si l'administration n'a pas eu recours à des ressources exceptionnelles sans lesquelles le chiffre du découvert eût été plus élevé.

Rappelons d'abord les chiffres d'ensemble :

Le budget primitif des dépenses avait été arrêté à.	2,065,000,000
Le budget rectificatif a été fixé à.	132,000,000
Et le budget complémentaire a été de.	94,000,000
L'ensemble des dépenses de l'exercice aurait été de	2,291,000,000
Si, d'après le rapport du 9 janvier et par suite sans doute de l'importance imprévue prise par certaines annulations de crédits, il ne convenait de retrancher.	15,000,000
Le total sera donc de.	2,276,000,000

et dépassera de 61 millions les dépenses définitives de l'exercice 1862, et de 60 millions celles de l'exercice 1859, qui a dû supporter les charges de la guerre d'Italie.

Ces résultats ont été appréciés bien différemment. Dans des discours qui ont rappelé les plus grands jours de nos discussions parlementaires et auxquels nous avons été heureux de faire de nombreux emprunts, MM. Berryer et Thiers ont exprimé les plus vives inquiétudes et ont affirmé que jamais la situation n'avait été plus tendue. Mais ils n'ont pas réussi à ébranler la foi robuste de l'honorable M. Calley Saint-Paul, qui a défendu avec conviction et chaleur notre régime financier. « La situation, s'est-il écrié, est excellente; la commission a rappelé les *merveilles des temps actuels*. Je ne suis pas très-enthousiaste de ma nature; je trouve cependant que non-seulement la commission n'a rien exagéré, car il *s'agit des temps peut-être les plus beaux de notre histoire*, mais qu'elle aurait pu ajouter que si le gouvernement a bien géré les affaires du pays, les affaires et la situation de chacun de nous se sont également améliorées; si, en effet, chacun de nous est plus riche, c'est que les affaires publiques ont été bien gérées. » Sans chercher à s'élever à ce degré de lyrisme, MM. Rouher et Vuitry ont soutenu la même thèse avec un talent réel. Entre ces appréciations si diverses, nous prenons les résultats de l'exercice pour juges, et nous sommes amenés à conclure

que la dépense est loin d'avoir été entièrement couverte par des ressources normales.

En effet, en laissant de côté les 170 millions de rentes appartenant à la Caisse d'amortissement qui, comme les années précédentes et conformément aux votes des Chambres, ont été détournés de leur affectation fondamentale pour être appliqués à l'ensemble des dépenses publiques, nous sommes en mesure de relever les recettes suivantes qui ont profité pour la première fois à l'exercice 1863, ou qui présentent un caractère entièrement exceptionnel. Telles sont :

1° Les augmentations apportées aux tarifs des impôts indirects.	71,500,000
2° Le solde disponible des obligations trentenaires et les versements des compagnies de Lyon et d'Orléans.	65,000,000
3° L'indemnité chinoise.	10,000,000
4° L'ajournement du payement à faire à la Banque.	5,000,000
5° Le montant des obligations des compagnies du Nord, de l'Est et de Lyon.	17,000,000
6° Le produit de 1,429,620 fr. de rentes, provenant de la conversion des obligations trentenaires, primitivement affectées aux subventions dues aux Compagnies de chemin de fer et rendues disponibles par les nouvelles conventions intervenues entre l'État et les Compagnies.	32,000,000
Total.	200,500,000
qui, ajoutés au découvert définitivement accusé par M. Fould, soit.	28,000,000
représentent	228,500,000

Sans les ressources exceptionnelles, ou particulières à l'exercice 1863, que nous venons d'examiner, cet exercice se serait soldé avec un découvert de 228 millions et demi.

Cependant nous avons lu dans un document émané de l'administration, que « si l'on déduisait d'un côté les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine, et de l'autre les ressources extraordinaires qui les compensent en partie, l'exercice 1863, ramené à ses dépenses normales et à ses propres forces, se solderait *avec un excédant de recettes considérable!* » Si cette observation reposait sur des chiffres rigoureusement établis, elle nous paraîtrait au moins singulière, car elle équivaudrait à dire que si l'on avait dépensé moins d'argent on serait plus riche, et l'aveu de cette vérité banale n'apporterait aucun soulagement à la détresse du trésor. Mais l'assertion que nous venons de si-

gnaler n'a pas même le mérite d'être basée sur des faits incontestables. La malheureuse politique qui a porté nos armes au Mexique et surchargé lourdement, pour plusieurs années, les budgets des ministères de la guerre et de la marine, n'est pas la cause unique des embarras de nos finances. En effet, nous venons de voir que l'exercice 1863 avait exigé des ressources supplémentaires jusqu'à concurrence de. 228,500,000
L'expédition du Mexique n'a demandé en 1863 qu'environ. 110,000,000

Il est donc avéré, qu'alors même que cette expédition n'aurait pas eu lieu, l'exercice, réduit à ses ressources normales, loin de se solder avec un excédant de recettes considérables, aurait encore laissé un déficit de 118,500,000

Ainsi, l'exercice 1863 présente absolument la même physionomie que les précédents et est en réalité bien plus éloigné de l'équilibre que ne sembleraient l'indiquer les 28 millions de découvert relevés par le rapport.

EXERCICE 1864

Le budget primitif, voté pendant la session de 1863, s'élevait à. 2,105,000,000
Le budget rectificatif, voté pendant la session de 1864, l'a accru de. 140,000,000

Et l'a porté au chiffre total de. 2,245,000,000

Le budget de 1863 ayant dépassé. 2,276,000,000

l'exercice 1864 présenterait une dépense en moins de 31 millions, si toutefois il n'était pas exposé à s'enrichir d'un budget complémentaire. Nous nous attendions à trouver dans le rapport de M. Fould des renseignements précis sur ce point, ou tout au moins des calculs approximatifs analogues à ceux que nous avait fournis, pour l'année précédente, le rapport publié à une époque moins avancée de l'exercice, c'est-à-dire le 2 décembre 1863. Cependant il n'en a rien été, et M. Fould s'est borné aux déclarations les plus vagues qui puissent s'imaginer. Il affirme, il est vrai, que les prescriptions du senatus-consulte du 31 décembre 1861, sur les crédits supplémentaires qui avaient été méconnues en 1862 et 1863, ont été strictement exécutées en 1864. Nous nous réjouirions volontiers de cette heureuse innovation si nous étions tout à fait sûr qu'elle s'est réalisée, mais il existe encore

quelques incertitudes à son endroit, puisque, après avoir dit que l'insurrection algérienne a exigé l'envoi de renforts considérables, M. Fould exprime l'espoir qu'elle ne nécessitera aucun supplément de crédit, et ajoute « que si cette éventualité se présentait, ce qui ne peut être complétement apprécié, elle serait renfermée dans des limites très-restreintes. » Nous nous étonnons d'ailleurs du vague dans lequel M. Fould s'est renfermé. S'il lui a été possible, dans le rapport publié en 1862 et 1863, de donner des évaluations approximatives pour l'expédition du Mexique, qui s'effectuait à une distance dix fois plus grande de nos côtes, pourquoi se montre-t-il plus discret lorsqu'il s'agit de faits consommés dans un pays plus rapproché, et avec lequel les communications sont si nombreuses? Or, si minimes que soient ces crédits supplémentaires, le vote n'en aura pas moins lieu après que la dépense aura été engagée ou consommée, et le senatus-consulte de 1860 comptera une infraction de plus à ses dispositions.

Il semble donc résulter du rapport de M. Fould, qu'en dehors des suppléments de crédit que pourra réclamer la répression de l'insurrection algérienne, les dépenses devront se maintenir dans les termes fixés par les budgets primitifs et rectificatifs, c'est-à-dire ne pas dépasser 2,245,000 francs.

Les prévisions, quant aux recettes, seront-elles rigoureusement réalisées? Suivant M. le ministre des finances, le chiffre primitif eût été atteint si les droits perçus sur l'entrée des sucres bruts venant de l'étranger, n'avaient laissé une diminution de 50 millions. Cette diminution serait le résultat du changement apporté à la législation des sucres par la loi du 7 mai 1864 et devrait être en grande partie atténuée par les rentrées qui seront faites, en vertu de la même loi, dans les quatre premiers mois de l'année 1865.

La législation des sucres touchant de très-près aux intérêts du Trésor, il importe de dire quelques mots des vicissitudes par lesquelles elle a passé dans ces derniers temps, vicissitudes d'ailleurs qui renferment un grand enseignement politique et financier. S'il est une matière qui demande à être traitée avec circonspection, c'est évidemment la législation des sucres, en raison des intérêts divers et même opposés qu'elle met en présence : ceux des colonies, de la production indigène, de la marine marchande française, de l'industrie du raffinage, du trésor public et de la consommation intérieure du pays. Depuis près de quatre ans, toutefois, cette législation présente un caractère d'instabilité aussi contraire à l'équilibre du budget que défavorable au commerce. La loi du 23 mai 1860, avait abaissé de 50 pour 100 les droits sur le sucre en les réduisant de 48 francs à 24 francs les 100 kilog. Cette loi protégeait le sucre indigène privé du bénéfice de l'exportation avec prime, en assujettissant, à une surtaxe de

3 fr. 60, le sucre exotique de provenance hors d'Europe. Elle conservait aussi à notre marine marchande un avantage dont elle jouissait déjà, en n'admettant au bénéfice du drawback ou restitution des droits acquittés à l'entrée que les sucres raffinés provenant de sucres bruts étrangers importés directement par navires français de pays hors d'Europe. Ce bénéfice était considérable pour les raffineurs et entraînait un sacrifice réel de la part du Trésor, car la prime payée à la sortie était calculée sur un rendement fixé par la loi même à environ 76 kilogrammes de sucre raffiné par 100 kilogrammes de sucre brut, et ce rendement était inférieur de 10 à 14 pour 100 au rendement réel. Quelques mois à peine après l'adoption de l'ensemble de ces mesures, l'administration recourut à la voie expéditive des décrets pour modifier, à elle seule, ce qui avait été établi de concert avec les représentants du pays. Le 16 janvier 1861, un premier décret supprimait la surtaxe acquittée par les sucres exotiques ; un autre décret rendu le 20 octobre réduisait à fort peu de chose les surtaxes de pavillon et d'entrepôt ; enfin un décret du 24 juin 1861 admettait au bénéfice du drawback les sucres importés par des navires étrangers. Les effets de cette téméraire innovation ne se firent pas attendre : de puissantes raffineries s'organisèrent dans nos principaux ports, les sucres étrangers y affluèrent, les recettes de l'administration des douanes accusèrent momentanément une progression inouïe, mais cette progression, après avoir excité les transports enthousiastes de la presse officieuse, ne tarda pas à être compensée et notablement dépassée par l'accroissement des drawbacks. La prime portant sur l'ensemble des droits acquittés à l'entrée et par conséquent sur la surtaxe de pavillon imposée aux navires étrangers, la marine étrangère profita seule de cet accroissement considérable de l'importation des sucres étrangers destinés au raffinage, tandis que notre marine nationale vit décliner ses opérations ; enfin nos colonies furent presque ruinées. Les profits des raffineurs et les pertes du Trésor s'augmentèrent encore lorsque la loi du 2 juillet 1862, revenant sur celle de 1860, éleva de 50 pour 100 les droits perçus sur les sucres, en les portant à 36 francs, sans qu'aucune précaution eût été prise à l'endroit des drawbacks, dont le montant s'accrut encore ; ils s'étaient élevés à 8 millions en 1860, ils dépassèrent 22 millions en 1861, 40 millions en 1862, et atteignirent 60 millions en 1863. Une loi, votée pendant la session de 1863, avait apporté une première atténuation à ces inconvénients, en élevant le rendement légal à 79 et 82 kilogrammes pour 100 suivant la qualité des sucres, et en décidant que le drawback ne comprendrait plus que la moitié de la surtaxe de pavillon. Mais ces atténuations ne suffisaient pas pour remédier au mal, et une autre loi plus radicale, votée pendant la session de 1864 et promulguée le 7 mai, a

remanié complétement le régime des sucres. Voici ses principales dispositions : Une détaxe de 5 francs par 100 kilogrammes est accordée, jusqu'au 1er janvier 1870, aux colonies françaises au lieu de celle de 3 fr. 50 qui leur était précédemment allouée. Le régime du drawback est supprimé, et remplacé par l'admission temporaire en franchise des sucres non raffinés de toute origine, moyennant la remise d'obligations cautionnées, libérables dans les quatre mois de leur délivrance, soit par le payement des taxes, soit par l'exportation au raffinage ou la mise en entrepôt d'une quantité de sucres raffinés correspondant au rendement légal qui varie de 78 kilogrammes à 84 par 100, suivant la qualité des sucres bruts. Enfin le bénéfice de la nouvelle loi est applicable aux sucres indigènes qui jusqu'alors n'avaient pas eu de prime à leur sortie.

Quelles seront les conséquences de ces changements au point de vue financier? Il nous est impossible de les apprécier avec exactitude. Cependant nous devons reconnaître que le Trésor peut bien n'être pas arrivé encore au terme de ses sacrifices. En effet, il devra supporter la différence entre le chiffre actuel de la détaxe coloniale et celui qui existait précédemment. D'un autre côté, si l'élévation du chiffre du rendement légal impose une perte moins forte sur chaque opération, l'admission du sucre indigène au bénéfice de la franchise temporaire n'augmentera-t-elle pas notablement les quantités exportées, et ne compensera-t-elle pas ainsi les heureux résultats de l'élévation du rendement? Nous n'avons pas besoin d'insister davantage sur les inconvénients de variations si nombreuses, si brusques et si mal combinées. Qu'il nous suffise de dire que, lorsqu'un pareil travail de désorganisation a été une fois entrepris, il n'est pas aisé aux plus habiles eux-mêmes de l'arrêter et de revenir d'une manière certaine à de meilleurs errements.

En rentrant maintenant sur le terrain de l'exercice 1864, devons-nous, avec M. le Ministre des finances, attribuer entièrement aux nouvelles lois la diminution de 50 millions sur les évaluations primitives du budget, ne voir dans cette diminution qu'un fait temporaire et admettre que la plus grande partie de ces 50 millions rentrera pendant les quatre premiers mois de 1865 ? Nous n'insisterons pas sur la différence que nous trouvons entre le chiffre de 50 millions et celui beaucoup plus élevé donné par *le Moniteur* du 15 janvier à l'*État comparatif des recettes de l'année* 1864 *avec les années* 1863 et 1862. Nous sommes disposé à croire que, par un procédé elliptique, auquel le rapport du 10 janvier a trop souvent recours, M. Fould a donné le chiffre définitif, compensation faite des drawbacks, prévus en 1863 et qui n'avaient plus été payés depuis le 15 juin 1864. Nous sommes aussi disposé à croire que les agents du Trésor ont

entre les mains des obligations cautionnées, remises par les possesseurs de sucres bruts dans les derniers mois de 1865; mais nous savons par les déclarations faites au nom du gouvernement dans le Corps législatif, qu'un certain ralentissement s'est produit dans la consommation, et nous regrettons que M. le Ministre des finances n'en ait tenu aucun compte, qu'il n'ait pas fait connaître les résultats comparatifs de la fabrication et de la consommation des sucres indigènes pendant les années 1863 et 1864, qu'il n'ait pas indiqué, au moins approximativement, le montant des obligations cautionnées, et qu'il ne nous ait pas fait connaître si les quantités qui ont fait l'objet de ces obligations au 31 décembre, équivalent à celles qui auraient acquitté les droits à l'entrée pendant la même période de l'année 1863.

La diminution des droits perçus sur les sucres n'est pas le seul contre-temps qui soit venu déconcerter les prévisions de l'administration. La négociation des rentes mexicaines remises au Trésor, en vertu du traité de Miramar, devait produire une somme de 40 millions de francs affectée aux dépenses du budget rectificatif : cette négociation n'a pas eu lieu.

Le traité de Miramar étant, aux yeux de l'administration, appelé à exercer une certaine influence sur plusieurs des budgets que nous examinons, il nous a paru convenable d'en résumer ici les principales dispositions financières. Ce traité fixe à forfait, à 270 millions, le montant des avances faites ou à faire par la France depui le commencement de l'expédition jusqu'au 1er juillet 1864, et stipule la remise immédiate au Trésor français de titres de rente mexicaine 6 pour 100 représentant, au cours de 60 francs, une valeur de 54 millions. Le surplus de la créance soit 216 millions, est stipulé productif d'intérêts à 3 pour cent et est remboursable jusqu'à parfait payement. En outre, à partir du 1er juillet 1864, le gouvernement mexicain doit payer l'entretien et la solde de nos troupes, sur le pied de 1,000 francs par an et par homme, ce payement devant s'effectuer par douzième, le dernier jour de chaque mois, entre les mains du payeur de l'armée. Enfin, ce gouvernement s'oblige encore à rembourser les avances faites pour l'entretien d'un service de paquebots fonctionnant tous les deux mois entre le Mexique et la France, et évaluée, à forfait, à 200,000 francs par mois. Le Mexique doit se libérer de sa dette par le payement d'annuités de 25 millions, imputables d'abord sur les avances faites pour le service des paquebots et l'entretien des troupes, ensuite sur le montant des intérêts et du principal des 216 millions formant le reliquat de notre principale créance, en dernier lieu sur les indemnités dues à des sujets français. En supposant que les clauses du traité de Miramar soient ponctuellement exécutées, il faudrait au moins dix années pour que la France rentre dans ses dé-

boursés. Tels sont les engagements pris par le nouvel empire que nous nous efforçons d'acclimater dans les régions transatlantiques. Cette tentative d'acclimatation réussira-t-elle? Première question sur laquelle les meilleurs esprits se croient autorisés à émettre les doutes les plus sérieux. En effet, il est incontestable que les changements politiques qui se sont accomplis au Mexique, sous nos auspices, ont rencontré partout une résistance acharnée de la part d'une classe nombreuse de la population et que la valeur et la patience de nos troupes ont pu seules triompher momentanément de cette résistance. Il est bien permis de penser que toute pensée de réaction ne disparaîtra pas du jour au lendemain, et qu'il faudra pendant longtemps encore y couper court par l'occupation simultanée de tous les points principaux d'un pays trois fois grand comme la France, sans moyens de communications régulières et dont les diverses parties sont souvent séparées les unes des autres par des provinces presque inhabitées. Les populations américaines, d'ailleurs, qu'elles appartiennent à la race dite latine ou à la race anglo-saxonne paraissent peu disposées à accueillir les bienfaits qui leur viennent de l'Europe. Si la race saxonne formule la loi de Monroe, la race latine nous paraît se charger de l'appliquer et l'insuccès aujourd'hui constaté des tentatives de l'Espagne pour reconquérir son ancienne colonie de Saint-Domingue, est de nature à inspirer des craintes aux personnes les mieux disposées à entrevoir avec confiance l'avenir de l'empire européen qui cherche à s'implanter au Mexique [1]. En outre, on peut compter sur le mauvais vouloir des États-Unis qui se fera jour sous une forme ou sous une autre et viendra certainement entraver l'œuvre au succès de laquelle nous attachons tant de prix. Enfin, alors même que les influences du dehors ne seraient pas à redouter, le désordre est tellement invétéré dans ce malheureux pays qu'il faudrait des années pour remettre ses finances à flot. Les ressources que les bud-

[1] Nous lisons dans *la France* du 18 janvier 1865 des réflexions fort judicieuses à propos de l'abandon projeté de Saint-Domingue par les Espagnols : « Nous sommes persuadés que si l'Espagne voulait envoyer d'un seul coup dans cette île 8 à 10,000 hommes, elle parviendrait à étouffer l'insurrection. Rien ne serait si facile que d'environner et d'incendier les bois où se cachent les malheureux nègres et mulâtres. Mais quelle gloire recueillerait l'Espagne d'un triomphe obtenu par des moyens aussi barbares! Que dirait l'Europe le jour où l'Espagne ne dominerait à Saint-Domingue que par la force ? » Le même journal qualifie en ces termes le décret royal qui propose l'abandon de Saint-Domingue : « Cette résolution sera la consécration par l'Espagne du principe des nationalités, et une honorable concession faite à ce sentiment d'humanité qui doit porter tout gouvernement civilisé à faire prévaloir sur la force des armes la puissance de la raison, de la justice et de l'opinion. » Que tout cela est bien dit, et comme nous voudrions voir les mêmes sentiments nous guider dans notre intervention au Mexique !

gets de 1864 et des années suivantes devront tirer du Mexique, sont donc très-problématiques, et M. le ministre des finances qui a escompté pour 25 millions, une créance de 118 millions sur l'Espagne, créance liquide due, par un pays autrement solvable, ne peut guère s'étonner que, même après le traité de Miramar, nous n'envisagions pas avec autant de sécurité que lui les rentrées à provenir du Mexique. Mais, en ce qui concerne l'exercice 1864, nous objectera-t-on, nos craintes sont dénuées de fondement : le Trésor a, dans son portefeuille, pour 54 millions de francs en titres de rente mexicaine, cette rente est cotée à la Bourse de Paris, il est donc nanti d'une valeur réelle, et M. le ministre des Finances espère qu'il ne tardera pas à la négocier dans des conditions avantageuses. L'administration avait déjà conçu les mêmes espérances en 1864 ; quoi qu'il en soit, si la négociation de cette masse de papiers s'effectue, elle ne pourra avoir lieu que très-lentement, et si les besoins du Trésor exigent une prompte réalisation, nous pouvons prédire que cette réalisation s'accomplira avec une dépréciation autrement notable que celle subie, il y a trois ans, par les titres de rente sarde, vendus en bloc par M. Forcade de la Roquette. Il est question, il est vrai, depuis quelques jours, de relever les rentes mexicaines de leur défaveur par l'émission d'un nouvel emprunt compliqué d'une loterie organisée sur la plus grande échelle, et dont les concessionnaires se chargeraient des titres remis au Trésor. Nous espérons, à notre tour, que ce projet ne sera pas mis à exécution, car il est de la famille de ceux qui contribuent à jeter sur notre marché un malaise dont il lui est si difficile de se remettre. Nous ne pouvons voir quels services ce nouvel emprunt rendrait à la France et à son crédit, car s'il permettait au gouvernement de rentrer dans ses avances, il exposerait à des pertes certaines le grand nombre de petits capitalistes que l'appât des gros intérêts entraîne vers les opérations les plus suspectes.

Le rapport de M. Fould nous apprend cependant que le Trésor, détenteur de ces titres de rente, aura touché les intérêts échus en 1864 et, qu'en outre, le gouvernement mexicain a régulièrement soldé les 12 millions et demi de francs, qui devaient être acquités sur ses propres ressources pendant le second semestre de 1864 et qui, conformément aux prévisions, ont été affectés aux dépenses du budget rectificatif. Nous devons rappeler, que lorsque l'emprunt a été émis, il a été précisément prévu que les ressources du Mexique ne sauraient faire face avant deux ans au service des intérêts et que la commission qui siége à Paris devrait pourvoir aux échéances sur les rentrées de l'emprunt. Quant aux douze millions et demi de francs payés pendant le deuxième semestre de 1864, ils devaient avoir une autre origine et provenir de rentrées opérées sur les contribuables

mexicains. Cette partie du programme ne paraît pas avoir été complétement exécutée. Depuis le 1er juillet dernier, le courrier de la Vera-Cruz, au moins une fois à notre connaissance, au lieu d'espèces sonnantes destinées au gouvernement français, a apporté des traites sur la commission mexicaine de Paris qui y aura sans doute fait honneur en aliénant à vil prix une partie des rentes qui était restée disponible, l'emprunt n'ayant pas été entièrement couvert [1].

M. le Ministre des finances ne veut pas considérer comme un déficit la non-réalisation des rentes mexicaines appartenant au Trésor; nous admettons qu'il en soit ainsi, sous la réserve bien entendu d'événements qui pourraient déprécier cette valeur dans une proportion plus ou moins grande, mais nous constatons en même temps que la non-réalisation des rentes mexicaines a constitué un véritable découvert, puisqu'elle a entraîné la nécessité de recourir à la dette flottante jusqu'à concurrence des 40 millions primitivement affectés aux besoins de l'exercice 1864 et que le Trésor est à découvert toutes les fois qu'il est obligé d'exercer un recours de ce genre. M. le Ministre des finances est, par conséquent, mal fondé à dire que ses prévisions sont atteintes dans leur ensemble. Qu'il nous permette de lui rappeler que lorsqu'il a dressé le bilan des charges léguées par les gouvernements précédents au gouvernement actuel, il a pris pour base, comme il en avait le droit, le chiffre des découverts, au 1er janvier 1852, soit 651 millions, sans tenir compte des valeurs qui étaient alors dans le portefeuille du Trésor, valeurs représentant environ 300 millions et d'un recouvrement autrement certain que les titres de la rente mexicaine.

L'exercice 1864 se soldera donc par un découvert provenant :

1° Des dépenses supplémentaires faites en Algérie;
2° Des diminutions dans la perception des droits sur les sucres;
3° De la non-réalisation de la rente mexicaine;

BUDGET DE 1865.

Le budget de 1865 a été voté pendant la session de 1864, dans les conditions suivantes :

Les recettes ont été évaluées à	2,101,000,000
La dépense à	2,100,000,000
Il y a donc été prévu un excédant de recettes de	1,000,000

[1] Voir *the Economist* des 22 et 29 octobre 1864.

Le budget primitif des dépenses de 1864 ayant été voté au chiffre de	2,105,000,000
Et celui de 1865 n'atteignant que	2,100,000,000
Il semblerait que nous sommes en face d'une réduction de	5,000,000

dans les dépenses. Il n'en est rien. Cette atténuation apparente est la conséquence des changements intervenus dans la législation des sucres. Le crédit de 42 millions, qui, sous le régime de la législation précédente, aurait été affecté au payement du drawback et que conservait le projet de budget présenté antérieurement au vote de la loi du 7 mai 1864, a disparu, après le vote de cette loi, du budget des dépenses, en même temps que les prévisions des recettes de l'impôt étaient diminuées de la même somme. En tenant compte de cette différence de 42 millions, nous arrivons à constater que le budget primitif de l'exercice 1865 présente en réalité une augmentation de plus de 37 millions sur celui de 1864.

Ce budget ne peut manquer, pendant le cours de l'exercice, de comporter d'importantes rectifications ; ces rectifications sont même déjà prévues ; et, dès la fin du mois de décembre dernier, le projet de loi qui les concerne a été renvoyé à l'examen du Conseil d'État. Jamais l'administration des finances ne s'était montrée aussi hâtive dans l'établissement du budget rectificatif. En 1863 et en 1864, les exposés détaillés de la situation de l'Empire, adressés aux grands corps de l'État dès le début de la session, alors même que l'exercice était commencé, ne contenaient aucune indication à ce sujet. Personne n'avait considéré ce silence comme une lacune. En effet, si le budget a été établi et voté dans les conditions d'exactitude absolue qu'impliquent de sages prévisions, si des événements nouveaux et importants ne se sont pas produits dans l'intervalle de six mois environ qui sépare le vote de ce budget du premier jour où il reçoit son application, il ne peut y avoir lieu d'indiquer aucune rectification ; c'est seulement dans le cours de l'exercice et sous le coup d'événements complétement imprévus qu'il peut y avoir des modifications à apporter aux évaluations des recettes et des dépenses. Nous avons donc éprouvé quelque étonnement en voyant, à l'aurore même de l'exercice, le budget rectificatif nous apparaître avec le chiffre déjà considérable de 81 millions pour les dépenses.

Ce chiffre se décompose ainsi :

Ministère de la guerre (Mexique, Algérie).	36,000,000
Ministère de la marine (*id.* et Cochinchine). . . .	29,000,000
A reporter.	65,000,000

Report.	65,000,000
Ministère des travaux publics.	4,300,000
Ministère des finances : Hôtel des Postes, 6,000,000 — Refonte des monnaies d'argent, travaux des forêts, gazonnement des montagnes. 3,000,000	9,000,000
Ministère de l'instruction publique, de l'intérieur, de la Maison de l'Empereur, et l'Algérie.	2,600,000
Total.	81,000,000

Il suffit de parcourir ces chiffres pour reconnaître qu'avec un peu de bonne volonté l'administration aurait été parfaitement en mesure de classer la plupart de ces crédits parmi ceux du budget extraordinaire présenté au Corps législatif pendant la session de 1864. Pourquoi n'a-t-elle pas demandé, à cette époque, 65 millions de plus pour les deux départements de la Guerre et de la Marine, puisque le traité de Miramar fixait le *minimum* du concours militaire que la France devait prêter au maintien de l'empire improvisé par elle? Évidemment parce qu'elle ne l'a pas voulu. Aussi sommes-nous en droit de dire que le budget rectificatif dont le Conseil d'État est saisi en ce moment, a moins pour objet de redresser des évaluations déconcertées par des événements imprévus que de réparer des omissions qu'il eût été facile d'éviter.

En dehors de toutes les complications qui peuvent se produire dans cet exercice à peine commencé, nous avons donc à compter avec un

budget primitif de dépenses évaluées à.	2,100,000,000
et des rectifications atteignant le chiffre de	81,000,000
soit en tout.	2,181,000,000

En face des dépenses du budget rectificatif, M. Fould place les recettes qu'il estime devoir s'élever à près de 100 millions et qu'il résume de la manière suivante :

1° Annulation de crédits.	36,000,000
2° Plus-value des impôts.	31,000,000
3° Annuité due par le Mexique.	25,000,000
Sommes à recevoir des compagnies de Lyon et d'Orléans.	3,000,000
Solde du crédit réservé aux inondations.	1,000,000
Produits divers.	3,300,000
Total.	99,300,000
Les dépenses étant calculées à.	81,000,000
il resterait un excédant de recettes de..	18,000,000

Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce que cet excédant a d'hypothétique à l'heure où nous écrivons ; il ne subsistera qu'à deux conditions : d'abord qu'aucun événement imprévu ne viendra augmenter les dépenses, ensuite que les recettes seront réalisées dans leur intégrité. Ces deux conditions peuvent bien n'être pas remplies ; et, en ce qui concerne les recettes notamment, il nous paraît que M. le Ministre des finances s'est attaché à ne nous faire envisager que les circonstances les plus favorables.

Il espère d'abord trouver 36 millions dans les annulations de crédits, représente ce chiffre comme un minimum, et invoque à l'appui de son opinion les faits consommés dans les exercices précédents. Jusqu'ici, les ressources provenant des annulations avaient été évaluées moins haut à l'avance ; au budget rectificatif de 1863, elles sont portées pour 20 millions ; au budget rectificatif de 1864, elles figurent pour 30 millions. Il est vrai que ces évaluations ont été dépassées, mais ce dépassement tient aux chiffres élevés qu'ont atteint les suppléments de crédit dans ces deux exercices ; et comme dans l'état actue du budget rectificatif, les dépenses supplémentaires sont fixées à une somme bien moins considérable que celle qui a été atteinte en 1863 et 1864, les chances d'annulation ont dû diminuer, et il est permis de craindre que le chiffre de 36 millions ne soit pas obtenu.

Ensuite M. Fould pense que la plus-value des impôts dépassera 31 millions. Cette plus-value lui paraît incontestable, les impôts ayant été calculés avec une grande modération dans le budget voté il y a huit mois. Sur quelles bases repose cette plus-value annoncée comme si certaine? Le rapport est complétement muet sur ce point, et cependant quelques éclaircissements nous auraient été très-utiles car les moyens de contrôle applicables aux précédents budgets rectificatifs nous font maintenant défaut. Jusqu'ici, en effet, l'administration prenant les produits réalisés pendant les deux premiers mois de l'exercice, établissait une sorte de proportion entre les recettes opérées et celles à opérer, et se fondait sur l'augmentation acquise pendant ce laps de temps, pour en induire celle qui se produirait pendant le reste de l'année. Il était d'autant plus nécessaire de suivre la même marche que la progression des impôts indirects s'est arrêtée en 1864.

Conformément à l'usage, les impôts ont été calculés, au budget de 1865, d'après les faits de recettes constatés pendant l'année qui a précédé le vote du budget, c'est-à-dire en 1863. En tenant compte de la réduction de 42 millions qu'entraîne la nouvelle législation des sucres, les recettes de 1864 sont encore inférieures à celles de 1863 de 50 millions ; il faudra donc que l'exercice actuel se solde

avec une augmentation de 81 millions tant pour couvrir ce déficit, que pour réaliser la plus value de 31 millions portée au budget rectificatif, et il importe de ne pas oublier que la nouvelle législation sucrière peut nous ménager de désagréables surprises.

Quant à l'annuité de 25 millions due par le Mexique, sera-t-elle payée? Nous avons dit plus haut les motifs qui nous empêchaient de résoudre affirmativement cette question.

Ainsi, en face de dépenses inévitables le budget rectificatif n'apporte que des ressources plus ou moins éventuelles. En outre, au budget primitif, de 1865 figurent déjà également certaines ressources dont la réalisation pourrait bien laisser de graves mécomptes. Tels sont notamment les recouvrements des créances sur la Chine et la Cochinchine estimés à 11 millions, et le reliquat du produit de la vente des rentes mexicaines qui est compté pour 13,900,000 francs. Il nous paraît donc évident que M. Fould agit avec un peu de précipitation en reportant au budget de 1866 un excédant de 18 millions qui est des moins assurés.

BUDGET DE 1866.

Sans donner les chiffres généraux du budget ordinaire, M. Fould nous annonce qu'il est présenté en équilibre et même en excédant de plus d'un millon et demi. Le budget extraordinaire s'élève en dépense à. 145,500,000

Le budget extraordinaire de 1865 n'était que de. . 118,000,000

Il y a une augmentation de. 27,500,000

Cette augmentation s'explique par l'élévation du crédit, affecté à la garantie d'intérêt due aux diverses compagnies de chemins de fer, de 13,500,000 francs, chiffre du budget de 1865, à 31 millions.

Cette garantie, qui a commencé à fonctionner partiellement à dater du 1er janvier 1864, et qui grévera désormais nos budgets, résulte principalement des conventions passées en 1857 et 1858. Aux termes de ces conventions, l'État s'était engagé à payer aux six grandes Compagnies entre lesquelles se divise notre réseau, des subventions pour l'exécution d'un certain nombre de lignes relativement onéreuses. En outre le réseau de chaque Compagnie avait été divisé en ancien et en nouveau, et l'État s'était obligé à garantir un minimum d'intérêt pour la dépense à laquelle la construction du nouveau réseau avait été évaluée, tout en maintenant à l'ancien une sorte de revenu réservé. Une partie des subventions avait été acquittée en

obligations trentenaires qui paraissaient devoir constituer un fonds spécialement affecté à cet usage, quand six mois après la souscription publique ouverte avec grand fracas par M. Forcade de la Roquette, alors ministre des finances, M. Fould, qui lui succéda, crut s'apercevoir des inconvénients de la multiplicité des titres de la dette publique, et proposa la conversion des obligations trentenaires en rente 3 pour 100. Parmi celles qui se présentèrent des premières pour concourir à cette opération figuraient naturellement les 108,381 obligations qui étaient restées dans le portefeuille du Trésor dans le but d'être remises aux diverses Compagnies aux époques convenues : ces obligations furent remplacées par des titres de rente 3 pour 100.

En 1863, les subventions et les garanties allouées à certaines Compagnies, et notamment à celles du Midi et de l'Ouest, furent reconnues insuffisantes. D'un autre côté, le moment parut venu de procéder à un remaniement général du réseau de chaque Compagnie qui fut étendu dans des proportions considérables, auxquelles l'approche des élections ne fut peut-être pas étrangère[1]. Les garanties d'intérêt et les subventions furent augmentées, et, en même temps, une combinaison ingénieuse, ajourna l'exigibilité des engagements du Trésor. Le point de départ de la garantie de l'État qui avait été généralement fixé au 1er janvier 1865, fut reculé pour quelques lignes appartenant à la compagnie du Midi, jusqu'au 1er janvier 1870. De plus les subventions furent stipulées payables en quatre-vingt-douze annuités imposant chacune au Trésor une charge de 22 millions. Enfin le reliquat des rentes provenant de la conversion des obligations trentenaires devint disponible, et l'administration ayant oublié d'en opérer l'annulation, ce reliquat se trouva fort à propos, six mois plus tard, pour procurer 32 millions qui ont contribué à atténuer d'autant le découvert de 1863.

L'année 1865 sera la première qui aura vu la garantie d'intérêt figurer au budget à côté de l'annuité des subventions. Cependant M. le Ministre des finances, en établissant le budget extraordinaire de cette année, s'était d'abord proposé d'y inscrire seulement les subventions.

[1] Telle est du moins l'opinion d'un homme compétent en matière de travaux publics, M. Audiganne. « Aux yeux de l'observateur le moins porté à s'alarmer, écrivait-il, les conventions de 1863, en ce qui touche à l'expansion des lignes, nous ont lancés d'un bond fort avant dans la carrière. Il n'en peut guère être autrement. La détermination du troisième réseau se faisait à la veille des élections générales, c'est-à-dire dans un moment où l'on devait tenir à donner tout de suite la satisfaction la plus large possible au désir de la population ; le danger n'était pas en semblable occurrence qu'on se tint en deçà de la borne indiquée. » *Revue des Deux Mondes*, tome XLVIII, p. 636. Voir aussi l'intéressante brochure de M. de Salvandy, intitulée : *les Chemins de fer devant l'opinion publique*, et le travail que M. Jules Michel a publié sous ce titre : *l'Enquête sur les chemins de fer*.

Quant aux garanties, il lui semblait qu'elles constituaient moins des dépenses réelles que de simples avances recouvrables qu'il convenait de porter dans les écritures de l'administration à un compte spécial qui recevrait ultérieurement les remboursements effectués. A première vue, le système de M. le Ministre des finances semblait mettre à la charge de la dette flottante le service des garanties d'intérêt. Telle fut l'impression de la Commission du budget, impression d'autant plus vive qu'elle ne pouvait voir avec faveur une combinaison qui paraissait destinée à accroître la dette flottante au lendemain du jour où l'administration venait de proclamer si hautement la nécessité de contenir cette dette dans d'étroites limites. La Commission du budget déclara donc qu'il s'agissait à ses yeux d'une dépense dont le caractère était essentiellement budgetaire, que, par conséquent, cette dépense devait être couverte à l'aide des ressources ordinaires des exercices qu'elle affectait, et non par une émission spéciale de bons du Trésor qui grossirait périodiquement la dette flottante pour aboutir ensuite à une consolidation analogue à celle que venait d'opérer l'emprunt de 300 millions. Les organes du gourvernement répondirent qu'ils partagaient cette manière de voir et que la proposition n'avait eu d'autre objet, dans la pensée du ministre, que de le mettre en mesure de payer la compagnie de l'Est qui jouit de la garantie à partir de 1864. Malgré ces explications, la Commission trouva le procédé peu correct et jugea que l'inscription immédiate d'un crédit au budget était commandée « par des considérations d'ordre financier, et par un devoir de sincérité. » Cette réclamation fut accueillie et un premier crédit de 13 millions et demi a été ouvert au budget de 1865. M. Fould, en établissant le budget de 1866, s'est conformé à ce précédent et évalue à 31 millions le crédit nécessaire pour cet exercice. Nous applaudirions complétement à cette détermination si l'évaluation de M. Fould se rapportait exactement à la dépense qui sera effectuée, mais nous sommes autorisé à croire que la garantie gouvernementale dépassera singulièrement les indications du rapport. Dès aujourd'hui, il est avéré que trois compagnies, celles de l'Est, de l'Ouest et d'Orléans réclameront à elles seules 43 millions (15 pour les deux premières et 13 pour la dernière) et il est très-vraisemblable que la compagnie du Midi aura aussi des répétitions à exercer. Nous constatons donc de ce chef une lacune d'au moins 15 millions au budget extraordinaire, et nous espérons que la future commission du budget, jalouse de maintenir les traditions si louables que sa devancière lui a laissées, saura encore une fois obtenir du Conseil d'État la substitution des chiffres réels aux chiffres hypothétiques.

Ainsi, dans les termes ou le budget de 1866 est présenté, il est évident que les prévisions ministérielles seront dépassées quant aux dé-

penses. En sera-t-il de même pour les recettes? Avec nos éléments actuels d'appréciation, nous avons lieu de craindre, au contraire, que ces dernières prévisions ne soient pas même atteintes. Quels fonds faire en effet sur l'excédant de 18 millions de recettes provenant du budget rectificatif de 1865 ? Quelle assurance avons-nous que les 29 millions d'indemnité à recevoir du Mexique, de la Chine et de la Cochinchine seront rigoureusement acquittés? Aussi, nous est-il permis de dire que, loin de se présenter à nous avec l'excédant de recettes de 2 millions qu'entrevoit M. Fould, le budget de 1866 se présente avec une insuffisance : 1° de 14 millions dans la prévision des dépenses; 2° de 18 millions dans celle des recettes; soit avec un déficit de 30 millions, en tenant compte des 2 millions de boni indiqués au rapport, déficit qui pourrait s'accroître si tout ou partie des indemnités de 29 millions dues par le Mexique, la Chine et la Cochinchine n'était pas régulièrement payé. Enfin, en admettant que toutes les prévisions de M. Fould se vérifient, il resterait encore à pourvoir aux dépenses du budget rectificatif, et nous devons faire remarquer que toutes les ressources qui dans les années précédentes étaient affectées à cet usage seront épuisées ou rentreront dans les cadres du budget extraordinaire, à l'exception toutefois de celles qui pourraient résulter, soit des annulations de crédits, soit de l'accroissement du produit des impôts, que, d'après les calculs mêmes de M. Fould, il y aurait témérité à évaluer au delà de 31 millions.

Le rapport de M. le Ministre des finances nous fait entrevoir que « dans un très-prochain avenir les ressources du Trésor pourront s'augmenter, et si, comme il est permis de l'espérer, les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine, qui figurent encore dans le budget rectificatif de 1865 par les 65 millions, diminuent successivement et finissent par disparaître, il y aura là des ressurces considérables dont l'emploi sera ultérieurement déterminé. » Les espérances que M. Fould émet en 1865 ont déjà été exprimées par lui en 1864, elles se retrouvent dans tous les documents annuels émanés soit de lui, soit de ses prédécesseurs, et nous courons risque de vivre encore très-longtemps sur ces espérances.

DETTE FLOTTANTE, DÉCOUVERTS ET AMORTISSEMENT.

Après avoir apprécié les résultats généraux des exercices 1863, 1864, et indiqué ses prévisions pour les années 1865 et 1866, M. le Ministre des finances passe à l'examen de la dette flottante. Le chiffre de cette dette atteignait 936 millions au 1er janvier, représenté en

partie par 307 millions de bons du Trésor exigibles à des échéances assez rapprochées. L'administration jugea avec raison que cette partie de la dette flottante était trop considérable et pourrait exposer le Trésor aux plus grands embarras en cas de crise. Les craintes de l'administration étaient d'autant plus fondées que le chiffre de la dette flottante ne constitue pas à lui seul les engagements immédiatement exigibles du Trésor, et qu'il convient d'y ajouter notamment ceux qu'il a contractés, par l'intermédiaire de la Caisse des consignations, vis-à-vis des déposants aux Caisses d'épargne qui peuvent demander leur remboursement immédiat, et qui au 1er janvier 1864 étaient créanciers de 436 millions représentés par 141 millions compris dans la dette flottante et pour le surplus, soit 295 millions, par des rentes achetées sans leur concours. Or, on sait quelle complication cette nature d'engagements a apportée en 1848 à la situation déjà si embarrassée du Trésor, et alors toutefois il n'y avait à faire face qu'à 202 millions placés en rente [1]. En outre, la dette flottante de l'État n'est plus la seule de son genre, et, depuis 1859, nous voyons à côté d'elle, celle de la ville de Paris dont la limite légale est fixée au chiffre considérable de 100 millions ; l'État n'en est pas, il est vrai, le débiteur direct, mais en cas de crise, il lui serait peut-être difficile de décliner toute responsabilité en raison de l'étroite dépendance où se trouve l'administration de la ville de Paris vis-à-vis du pouvoir central.

Pour toutes ces raisons, la consolidation de la dette flottante était une opération que la prudence recommandait ; M. Fould proposa d'y procéder en créant la somme de rentes nécessaire pour produire un capital de 300 millions qui devait être affecté à la réduction des découverts, et par conséquent à l'extinction de la plus grande partie des bons du Trésor. La création du nouvel emprunt ne devait rien ajouter aux charges publiques, puisqu'elle substituait seulement les titres de la dette consolidée à ceux de la dette flottante, c'était une simple transformation de dette. L'opposition au Corps législatif, sans méconnaître la nécessité de l'opération, insista pour que des précautions fussent prises afin qu'elle ne fût pas détournée

[1] La responsabilité éventuelle que l'organisation actuelle des Caisses d'épargne fait peser sur le Trésor, ne saurait être trop signalée. C'est pour cela que nous citons à l'appui de la thèse que nous venons de développer les lignes suivantes, empruntées au Rapport présenté à l'Empereur, le 20 février 1855, par M. Magne, alors ministre des finances. « ... Les découverts produits par les budgets antérieurs à la révolution de février 1848, ne s'élevaient, en apparence, qu'à la somme de 581 millions (581,388,165); mais, en réalité, ils atteignaient le chiffre de près de 800 millions, car on n'a pas oublié que 202 millions (202,316,175), prélevés sur les fonds des Caisses d'épargne et affectés aux dépenses de l'État, quoique convertis en rentes, n'en restaient pas moins exigibles à la volonté des déposants qui n'avaient pas consenti à la transformation de leurs titres. »

de son but, et proposa de fixer, pour l'avenir, une limite plus étroite à l'émission des bons du Trésor. De son côté, la commission composée exclusivement de membres appartenant à la majorité n'était pas étrangère à ces préoccupations et si elle consentait pourtant à ne pas présenter d'amendement dans ce sens, c'était sur l'observation des commissaires du gouvernement qu'il était préférable d'attendre l'époque du vote du budget pour opérer cette restriction, le Trésor ne pouvant trouver dans les premiers versements de l'emprunt les ressources suffisantes à l'extinction immédiate d'une notable partie des bons. L'emprunt fut voté, puis émis, en janvier 1864, à 66 francs 30 centimes, payables en dix termes égaux, dont le dernier était exigible le 21 novembre, ce qui mettait en réalité le prix de la rente à 65 francs 24 centimes. Les souscriptions de 6 francs de rente étaient déclarées irréductibles. Les manifestations qui se produisent habituellement en pareille circonstance, se renouvelèrent dans les grandes villes ; les caisses désignées pour recevoir les souscriptions, étaient assiégées par une foule de souscripteurs plus ou moins sérieux [1]. En même temps, les spéculateurs voulant tout à la fois se mettre à l'abri contre les éventualités politiques, et profiter de l'écart qui existait entre le 3 p. 100 et l'emprunt coté à un taux plus élevé, vendaient à la fois les inscriptions de rente qu'ils avaient et celles qu'ils n'avaient pas, dans la proportion du chiffre d'emprunt qu'ils pensaient devoir leur être allouée et qu'ils comptaient libérer immédiatement, en profitant de la faculté d'anticipation que leur avait accordée M. le ministre des finances. Le succès de la souscription fut tel que, pour 300 millions qui étaient demandés, 3,022,346,000 francs furent offerts et que, en dehors des souscriptions irréductibles, chaque souscripteur eut droit seulement à 5 francs 21 centimes par chaque 100 francs de rentes qu'il avait demandées. En annonçant ce résultat, M. Fould voyait dans l'empressement avec lequel le pays avait répondu à son appel, « une nouvelle preuve de sa confiance dans le gouvernement de l'Empereur et de la securité qu'inspire à tous le crédit de la France. » Il prenait en même temps une mesure qui semblait devoir confondre les vendeurs téméraires d'ancien 3 0/0; il suspendait la faculté de payer par anticipation les termes non échus avant même qu'il eut pu être fait usage de cette faculté. Toutefois, les personnes

[1] *La Semaine financière* du 23 janvier 1864 contenait cette curieuse correspondance de Lyon : « Il s'est organisé ici une industrie qui consiste à faire souscrire chaque jour une foule de commissionnaires auxquels on paye une journée de 4 à 5 francs, et qui apportent en échange sept certificats pris dans chaque bureau, lesquels certificats d'inscription se négocient de 1 fr. 50 à 2 fr. dans les galeries de notre Bourse, et constituent encore un bénéfice net de 8 à 10 francs pour l'entrepreneur de cette spéculation. »

étrangères aux affaires elles-mêmes ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'elles s'étaient singulièrement trompées sur le caractère de cette démonstration : après la clôture de la souscription, tous ceux qui avaient vu leurs offres réduites dans de si grandes proportions, purent acheter à la Bourse les titres d'emprunt soit aux conditions mêmes de leur émission, soit encore plus bas, et il fut assez généralement admis que les milliards offerts à M. le ministre des finances étaient plus fictifs que réels [1].

L'emprunt une fois effectué il restait à pourvoir aux mesures de précaution destinées à empêcher dorénavant l'accroissement abusif des bons du Trésor. Uue disposition de la loi des finances de l'exercice 1865 réduisit les limites dans lesquelles cette faculté pourra être

[1] Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de rapporter ici les appréciations de la presse financière sur les conditions dans lesquelles l'emprunt s'est réalisé ; elles forment le commentaire naturel du rapport que M. Fould publia à cette occasion, et renferment plus d'une indication piquante sur cet épisode de l'histoire de nos finances. On lisait dans *la Semaine financière* du 30 janvier 1864 : « Sans doute il n'y a point à se faire d'illusion sur l'énormité de ce chiffre ; il a été grossi par l'idée que chacun a eue du prorata d'après lequel l'emprunt serait réparti, mais l'effort des souscripteurs pour atteindre au prorata sur lequel on comptait n'en constate pas moins l'empressement universel du public... « Les perspectives politiques et financières du moment ne permettant pas de se passer de garantie et de précautions, chacun vendait du 3 pour 100 dans la proportion que lui indiquaient ses appréciations, ses conjectures, ses calculs de probabilité sur les résultats à attendre de la souscription. »

Nous empruntons au journal *le Conseiller* du même jour les lignes suivantes : « Quelque brillants que puissent paraître les résultats du nouvel emprunt, ils n'ont pour nous aucune signification précise. Que de capitalistes, grands et petits, dans la prévision d'une réduction plus ou moins considérable, ont souscrit dix et vingt fois au-delà de leurs forces pour s'assurer la fraction de rente qu'ils désiraient ! Il nous est donc malheureusement impossible de distinguer, dans le total des souscriptions effectuées, le véritable chiffre des capitaux réellement disponibles. » *Le Conseiller* insérait dans le même numéro une correspondance de Lyon que voici : « Je commence par vous dire que, dans la prévision d'un arbitrage favorable, on s'est mis à vendre énormément de 3 pour 100 et à tout prix, même à 66,20. Mais aussi, pour équilibrer ces ventes, on a souscrit largement, à ce point que Lyon seul, d'après le relevé officiel publié aujourd'hui, a fourni plus de 110 millions en capital. soit exactement un chiffre de 5,466,184 francs de rente. Si, d'après ce résultat, il était permis de juger de notre patriotisme, vous avoueriez qu'il pourrait se passer de commentaire. Mais il y a là l'application plus que jamais véridique d'un vieil adage populaire : *Auri sacra fames*, qu'on pourrait traduire ainsi : Soif insatiable de l'or. *Confessons-le donc en toute humilité, c'est la soif de l'or plus que l'amour de la patrie qui, pendant huit jours, a fait assiéger les bureaux des receveurs.* »

L'Industrie du même jour publiait ces lignes dans sa revue financière : « Ces nombres énormes proviennent en partie, on le sait, de ce que les banquiers ou grands capitalistes s'apercevant, à la marche de la souscription, de la faible proportion d'emprunt à laquelle ils seraient réduits, ont, à la dernière heure, formé des demandes démesurées pour obtenir des quantités correspondantes à leurs ventes préalables. »

exercée à 150 millions, dans lesquels ne sont compris ni les bons délivrés à la Banque de France, en garantie de ses avances, ni ceux qui ont été créés à la suite des prêts faits à l'industrie en 1860 et 1861. Mais ces limites elles-mêmes, il faut le reconnaître, n'ont rien d'infranchissable, puisqu'en cas de nécessité elles peuvent être dépassées, au moyen d'émissions supplémentaires autorisées par décrets impériaux insérés seulement au *Bulletin des lois* et soumis à la sanction du Corps législatif à sa prochaine session.

Pendant l'intervalle qui s'est écoulé entre la souscription de l'emprunt et sa complète libération, le bruit que les versements s'opéraient péniblement, a pris assez de consistance pour qu'il ait donné lieu à un démenti du *Constitutionnel* reproduit par le *Moniteur*, démenti qui a représenté comme insignifiant le chiffre des versements arriérés. On a regretté à cette époque que ce chiffre n'ait pas été publié, il se serait commenté de lui-même et c'est le rapport seul de M. Fould qui nous a appris que plus d'un mois après l'échéance du dernier versement, 15 millions étaient encore dus par les porteurs retardataires. Le Trésor a donc encaissé 285 millions sur l'emprunt de 300 millions : il semblerait, à première vue, que la dette flottante a dû se réduire d'autant, puisque, d'après le rapport du 1er décembre 1863, le produit de l'emprunt devait être « employé au remboursement des bons du Trésor et à rendre à la circulation une somme correspondante à celle qu'il lui demanderait. » Il résulte pourtant du rapport du 9 janvier que le chiffre de cette dette s'élève encore au 1er janvier 1865 à 808 millions, et par conséquent que 128 millions seulement ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et, conformément à l'article 3 de la loi qui a autorisé l'emprunt, à l'extinction des découverts. M. Fould indique les causes qui, indépendamment du retard dans les versements dont nous venons de parler, maintiennent à la dette flottante un chiffre aussi élevé, ce sont :

1° Le retard dans le recouvrement sur les droits des sucres.	50,000,000
2° La non-réalisation des rentes mexicaines. . . .	54,000,000
3° La partie des avances faites par le Trésor, pour l'emprunt Grec, les prêts à l'industrie et les Compagnies de paquebots qui dépassent le fond disponible des cautionnements de.	30,000,000
Ensemble.	134,000,000

Et enfin la nécessité d'entretenir une encaisse au Mexique, en Cochinchine, aux Colonies, en Algérie et à Rome, encaisse dont M. le Ministre des finances ne nous fait pas connaître l'importance, et qui

doit sans doute s'élever à 22 millions pour compléter l'emploi des 285 millions recouvrés sur l'emprunt. Nous ferons observer à propos de cette nomenclature que nous nous étonnons d'y trouver à un titre quelconque, les avances pour l'emprunt Grec, les prêts à l'industrie et aux Compagnies de paquebots, car il s'agit d'avances dont le recouvrement est très-douteux ou dont le remboursement est ajourné à une époque assez éloignée par les conventions mêmes qui les ont constituées, et il n'était jamais entré dans les prévisions de personne que, contrairement à toute vraisemblance ou aux arrangements précédemment pris, le Trésor recevrait ces diverses sommes en 1864, à moins que l'administration n'eût conçu le plan dont elle ne nous a pas fait la confidence, de relever encore une fois le taux des cautionnements, déjà notablement augmenté il y a deux ans, de façon à mettre leur fonds disponible au niveau de ces avances.

M. Fould estime que le chiffre des découverts, qui atteignait 960 millions, sera réduit à 660 millions, à la fin de l'exercice 1863 par l'application à l'extinction de ces découverts des 300 millions de l'emprunt. Cette évaluation nous paraît inadmissible. En effet, des explications mêmes de M. le Ministre des finances, il résulte qu'à l'époque qu'il indique, il faut, soit déduire du chiffre de 300 millions, soit ajouter à celui de 660 millions :

1° Pour le déficit dans les impôts indirects. . . .	50,000,000
2° Pour la fraction des rentes mexicaines non réalisées affectée à l'exercice.	41,100,000
Total.	95,100,000
qui, ajoutés aux chiffres indiqués par le rapport.. .	660,000,000
porteraient le montant des découverts, au moment où nous écrivons, à.	745,000,000

Nous remarquerons, en outre, qu'en redressant les chiffres de M. Fould, nous considérons comme opérée la rentrée des 15 millions arriérés de l'emprunt, et que nous ne portons pas en ligne de compte le crédit supplémentaire qui sera vraisemblablement demandé pour solder les dépenses imprévues motivées par l'insurrection algérienne. Des rentrées, il est vrai, peuvent avoir lieu, soit par la négociation des rentes mexicaines, soit par l'acquittement des obligations cautionnées pour les sucres libérables pendant les quatre premiers mois de l'année 1865, mais ces éventualités ne suffisent pas pour éteindre dès aujourd'hui les découverts, et pourront seulement les atténuer lorsqu'elles se produiront.

Le rapport ne parle de l'amortissement que pour annoncer la présentation prochaine d'un projet de loi relatif à l'annulation des rentes inscrites au nom de la Caisse. Cette annulation ferait disparaître du budget une somme de 67 millions portée à la fois en recette et en dépense. Nous souscririons volontiers à cette mesure si elle coïncidait avec la reprise de fonctionnement de l'amortissement réduit à ses dotations annuelles. Mais M. Fould ne nous promet rien de pareil et nous avons le regret de constater la profonde indifférence de l'administration, pour l'accomplissement des engagements sacrés du Trésor envers ses créanciers, et pour les conséquences fâcheuses de l'inexécution de ces engagements sur le crédit de l'État.

Dans son rapport du 1er décembre 1863, M. Fould s'est efforcé de démontrer que l'amortissement était désormais superflu, les créanciers de l'État trouvant dans l'éventualité de la reprise des chemins de fer, après l'expiration de leur concession, une ample compensation à la suspension de l'amortissement de la dette publique. Il nous est impossible de faire grand fonds sur une éventualité qui se produira dans cent ans, si toutefois elle n'a pas été escomptée à l'avance par un gouvernement besogneux ou désireux d'assurer, aux dépens de l'avenir, l'extension immédiate du réseau de nos voies ferrées. Les défenseurs de l'administration ne réussissent pas mieux à repousser les réclamations relatives à l'amortissement, en professant qu'il ne peut fonctionner qu'avec des excédants de recettes, à moins de prendre d'une main ce qu'il rendrait de l'autre. Nous sommes tout à fait d'avis que les excédants de recettes sont nécessaires au fonctionnement normal de l'amortissement, et c'est pour cela que nous regrettons la persistance d'errements financiers qui ne permettent pas de constituer ces excédants [1].

CRISE FINANCIÈRE.

L'attention de M. le ministre des finances devait naturellement se porter sur la crise financière qui, depuis deux ans, pèse sur toutes les transactions et dont le signe le plus évident a été l'élévation constante du taux de l'escompte à la Banque de France qui s'est même maintenu pendant quelque temps à 8 p. 100. Cette crise a donné lieu

[1] La question de l'amortissement est traitée avec beaucoup de compétence et de clarté au point de vue de l'histoire et de la politique, dans une brochure que M. Calmon, ancien député, vient de publier sous ce titre : *le Rapport de M. Fould, les Crédits et l'Amortissement.* Paris, Dentu, 1865.

à une vive polémique qui a trop préoccupé l'opinion publique, pour que, sans examiner aujourd'hui les causes de la crise, nous ne rappelions pas et l'origine et les phases principales du débat [1]. La crise commerciale et monétaire s'est compliquée à la fin de 1862 et au commencement de 1863, de la surexcitation donnée au marché des fonds publics par les efforts tentés pour porter les valeurs industrielles aux prix les plus élevés, et pour émettre des papiers de toutes les couleurs et de toutes les provenances. Au moment où l'effervescence de la spéculation paraissait se calmer un peu, on a appris que les fondateurs du Crédit mobilier, toujours à la recherche d'affaires nouvelles, avaient traité avec les actionnaires de la Banque de Savoie, et se proposaient d'étendre à la France entière la sphère d'action de cet établissement, jusqu'alors réduite à nos deux nouveaux départements, et voulaient donner au modeste capital de cette entreprise l'importance que comportaient ses nouvelles destinéees. Il est facile de comprendre quel coup de bourse grandiose eût favorisé l'émission des actions de la Banque de Savoie, ainsi régénérée, et quels profits personnels et immédiats les patrons de cette régénération en auraient pu tirer.

La Banque de France, qui avait eu le tort de ne pas proposer aux actionnaires de la Banque de Savoie des conditions assez favorables pour les déterminer à lui rétrocéder leur privilége, protesta avec énergie contre des projets qui prenaient leur point de départ, dans la violation du contrat intervenu entre l'État et elle en 1857, lors du renouvellement de son privilége. Alors parut une brochure anonyme sous ce titre : *Réorganisation du système des banques : Banque de France, — Banque de Savoie.* L'auteur de cette brochure, annonçait qu'elle n'avait d'autre but que de rechercher les causes de la crise et les moyens d'y remédier. A l'entendre, la solution était des plus simples ; la Banque de France était seule la cause, et par conséquent seule responsable de la crise financière, elle sacrifiait constamment l'intérêt du commerce à celui de ses actionnaires, s'efforçant, par tous les moyens, de maintenir l'escompte au taux le plus élevé. Il fallait donc détruire son monopole, non pas pour y substituer la liberté des banques d'émission, mais uniquement pour le communiquer à une institution plus jeune, la Banque de Savoie, qui aurait indubitablement toutes les perfections dont on regrettait l'absence chez son aînée, et fixerait désormais à 4 pour 100 les colonnes d'Hercule du taux de l'escompte, en étendant à des proportions jusque alors inconnues les bienfaits de la circulation fiduciaire par la créa-

[1] Nous nous proposons d'examiner très-prochainement, dans un article spécial, les causes de la crise financière, la question des banques et des institutions de crédit.

tion d'une foule de billets de banque. Cette publication réussit à déplacer momentanément le débat et à le restreindre à la question dite de la liberté des banques. Elle devint le signal d'une mêlée générale dans laquelle s'engagèrent à la fois les économistes et les hommes familiers à la pratique des opérations de banque. Le privilége de la Banque trouva d'ardents défenseurs. MM. d'Eichtal, Wolowski, Victor Bonnet et Léon Say se prononcèrent pour l'unité de la monnaie fiduciaire qui fut combattue dans une certaine limite par M. Léonce de Lavergne. D'autres publicistes, comme MM. Maurice Aubry et Rey, indiquèrent les réformes que leur paraissait comporter l'organisation de la Banque de France. Les pouvoirs publics eux-mêmes furent mis en demeure de se prononcer et une discussion solennelle eut lieu au Sénat sur une pétition qui demandait une enquête. Dans le sein de cette haute assemblée, M. Michel Chevalier prit la défense de la pétition avec l'ardeur de convictions, qu'on pouvait attendre d'un administrateur du Crédit mobilier, jaloux de doter promptement, son pays et son grand établissement de spéculation, de tous les bienfaits et de tous les bénéfices que la Banque de Savoie agrandie ne manquerait pas de produire, mais il s'attira une vigoureuse réfutation de M. Rouher, ministre d'État, et le dépouillement du scrutin montra qu'il n'avait réussi à convaincre que M. Leroy de Saint-Arnaud, qui, après avoir parlé dans le même sens que M. Michel Chevalier, fut seul à voter avec lui pour l'enquête qui fut momentanément écartée[1].

L'intensité de la crise ne diminuait pas plus que le nombre des brochures. Les auteurs de cette campagne résolurent de frapper un coup décisif. Une nouvelle brochure, signée cette fois par M. Isaac Pereire, fut publiée, sous ce titre, *La Banque de Franee et l'Organisation du Crédit en France*, en automne 1864, et distribuée avec profusion. Comme l'auteur de la brochure anonyme de l'année précédente, qui passait pour lui avoir communiqué son travail, M. Isaac Pereire, dans une argumentation habile, pressante, vive parfois même jusqu'à la personalité, faisait peser la responsabilité de la crise sur la Banque, et concluait en proposant, comme panacée certaine, la création d'un établissement rival, non plus avec les 40 millions qu'il avait réclamés un an plus tôt pour la banque de Savoie agrandie, mais avec

[1] *De la Monnaie de Papier et des Banques d'Émission*, par M. Ad. d'Eichtal. — *La liberté des banques d'Émission et le taux de l'Intérêt*, par M. Victor Bonnet. — *La Question des banques*, par M. Wolowski. — *Les Banques d'Émission et d'Escompte*, par M. Maurice Aubry. — *Les Débats sur la Banque de France, résumé et conclusion*, par M. J. A. Rey. — *Sept lettres sur quelques questions d'économie politique et sociale*, par M. Goullin. Paris, 1864. — Guillaumin et Cᵉ, 14, rue de Richelieu.

un capital de 500 millions. En même temps des pétitions circulaient parmi les commerçants de Paris et de Lyon, à l'effet de solliciter directement de l'administration l'enquête dont le sénat avait presque unanimement rejeté le principe. L'idée d'une enquête était en elle-même chose excellente, il s'agissait seulement de la replacer sur le véritable terrain où elle devait porter, c'est-à-dire sur l'ensemble des causes du mal dont le commerce et la presse signalaient la gravité à l'attention des pouvoirs publics. C'est ce que comprit admirablement la Banque de France. Loin donc de décliner l'enquête, comme ses adversaires s'y attendaient, elle en revendiqua à son tour l'initiative en demandant qu'elle portât, non-seulement sur elle-même, mais aussi sur tous les établissements de crédit, et notamment sur le Crédit mobilier dont les opérations à ses yeux, comme aux yeux d'un grand nombre de gens, passaient pour avoir influé sur la crise.

Le gouvernement a adhéré avec raison aux diverses demandes qui lui étaient adressées, et sur un rapport émané de MM. Fould et Behic, ministres des finances et du commerce, publié le même jour que celui de M. Fould sur la situation financière, l'enquête a été ordonnée. Nous applaudissons, quant à nous, de toutes nos forces, à cette mesure qui s'accorde si bien avec ce régime de lumière et de libre discussion où les intérêts publics et privés trouvent leur véritable sauvegarde. Nous avons feuilleté les recueils où sont consignés les témoignages recueillis, dans des circonstances analogues, en Angleterre, et nous avons pu voir combien les déclarations, même intéressées, des hommes les plus compétents représentant les opinions les plus diverses, avaient contribué à éclairer le peuple anglais sur la marche qu'il importait de suivre dans ces graves questions. Nous souhaitons pour l'honneur de notre pays, que la commission à laquelle cette grande mission vient d'être confiée, la comprenne et la remplisse de la même manière, qu'elle interroge toutes les opinions, que la raison d'État n'intervienne pas pour fixer, au nom d'intérêts particuliers, une limite arbitraire à ses investigations ou pour ajourner indéfiniment ses travaux, et qu'enfin l'opinion publique qui juge en dernier ressort, soit saisie à son tour de la question par la prompte publication d'un compte rendu fidèle et complet des résultats de l'enquête.

CONCLUSIONS

M. Fould résume en ces termes l'exposé de la situation financière : « L'année 1863 laissera un découvert inférieur de 15 millions à celui

qui avait été prévu, l'année 1864 se soldera très-probablement en équilibre ; en 1865 nos dépenses militaires seront réduites : pour la guerre de 20 millions, pour la marine de 23 ; ensemble 40 millions ; et enfin nous reporterons au budget de 1866 une somme de 18 millions provenant de l'excédant des ressources de 1865... L'ensemble de la situation se présente donc sous un aspect favorable. »

L'étude à laquelle nous venons de nous livrer nous amène à des conclusions un peu différentes. En effet, si l'année 1863 ne laisse ne laisse qu'un déficit de 28 millions, ce résultat vient de ce que, en dehors des rentes de l'amortissement, 200 millions de ressources nouvelles ou exceptionnelles ont été affectés aux besoins de l'exercice. Il nous paraît peu probable que l'exercice 1864 se solde en équilibre et tout nous porte à croire qu'au contraire il laissera un découvert, dont les explications insuffisantes du rapport de M. Fould ne nous permettent pas d'apprécier, même approximativement, le chiffre. La réduction de 40 millions annoncée pour 1865 dans les budgets de la guerre et de la marine, ne porte pas sur les prévisions du budget primitif, ce qui aurait quelque importance, mais seulement sur celles du budget rectificatif ; elle n'implique aucun changement de système ; elle est ausi des plus incertaines, puisque, malheureusement, les événements ne peuvent se préjuger. Alors même que ces réductions se réaliseraient, l'équilibre du budget reposerait encore sur des bases très-fragiles, et pourrait faire place, en fin de compte, à un découvert dont nous avons indiqué les causes éventuelles. Il nous est donc impossible d'admettre, dès à présent, que cet exercice laisse un excédant de 18 millions de ressources, qui assurera l'équilibre de 1866 ; et nous avons vu que, si cet excédant n'existait pas, le chiffre des dépenses en 1866 dépasserait de 30 millions celui des recettes.

L'ensemble de la situation ne nous apparaît donc pas sous un jour aussi favorable qu'à M. Fould ; nous y retrouvons le principe des embarras dont nous avons, à plusieurs reprises déjà, signalé la gravité dans les colonnes de ce recueil. La dépense suit toujours la même progression. Chaque année le budget préparé avec les apparences de l'équilibre et d'un excédant de recettes, a besoin en cours d'exercice du renfort d'allocations considérables, qui elles-mêmes à leur tour devenues insuffisantes, exigent de nouveaux suppléments. Chaque année aussi il est pourvu à ces excédants de dépense, soit par des expédients de trésorerie qui finiront par manquer, soit par l'accroissement de la dette consolidée, soit par l'accumulation des découverts laissés à la charge de la dette flottante, soit par l'aggravation des impôts, soit par l'emploi simultané de plusieurs de ces moyens ou de tous ensemble.

Que faut-il donc faire pour remédier aux graves inconvénients de notre situation financière? Il faut reconnaître que le chiffre des dépenses publiques est trop élevé, que cette élévation excessive, loin de favoriser la prospérité du pays, en arrête l'essor, et que nous devons entrer résolûment dans la voie des économies, en renonçant dans notre politique extérieure aussi bien que dans notre politique intérieure à tout projet qui nous paraîtrait s'inspirer de l'esprit d'aventure, si séduisant que des projets de ce genre puissent nous sembler.

Nous nous affranchirons des dangers de l'esprit d'aventure dans la politique extérieure en écartant jusqu'à l'idée de ces expéditions, qui tantôt successivement, tantôt simultanément, promènent le drapeau de la France sous toutes les latitudes, et le mettent parfois au service des idées les plus opposées. Pour écarter sûrement l'idée de ces expéditions il n'y a qu'un moyen : faire passer nos armements de terre et de mer du pied de paix armée, qui est le premier pas vers la guerre, au pied de paix. La réduction de nos forces de terre et de mer, sera pour l'Europe le gage le plus évident de nos intentions pacifiques, en même temps qu'elle apportera un soulagement réel à nos embarras financiers. Mais, il ne faut pas se faire d'illusion à ce sujet, la réduction de notre état militaire qui tranquillisera l'Europe et qui sera bientôt imité par elle, ne consiste pas dans le renvoi momentané, d'un nombre plus ou moins considérable d'hommes dans leurs foyers, c'est la réduction des cadres eux-mêmes qui produira cet effet et que nous réclamons avec instance. Depuis la guerre de Crimée, nos cadres sont ceux de la guerre. Si nous voulons sincèrement la paix, pourquoi les conserver sur ce pied? Personne en Europe ne songe à attaquer la France, nous pouvons donc prendre impunément l'initiative du désarmement. Nous sommes persuadé, quant à nous, que la mesure qui diminuerait d'un bataillon les cadres de chaque régiment, réduirait le nombre des officiers supérieurs, concilierait les nécessités de la paix et les besoins du Trésor avec le respect dû aux positions acquises en opérant seulement ces réductions par voie d'extinction, nous sommes persuadé, disons-nous, qu'une semblable mesure ferait, pour la paix du monde, plus que toutes les propositions de congrès et de conférence.

Nous échapperons aux témérités de l'esprit d'aventure à l'intérieur en nous interdisant les changements improvisés dans les diverses branches de l'administration publique, la substitution irréfléchie d'un système à l'autre en matière fiscale, substitution dont nous avons démontré les inconvénients à propos de la législation des sucres, et enfin en renonçant à cette extension démesurée des travaux publics qui grève de charges si lourdes les budgets de l'État, des départements et des villes. Ne cherchons pas à faire en un jour l'œuvre d'un

mois, et en un mois celle d'une année. Ne permettons pas de croire que nous voulons reconstruire tous les monuments du passé, et ne rien laisser à faire à l'avenir. Réglons les entreprises sur les ressources dont nous sommes certains de disposer, et plaçons au dernier rang les travaux qui sont réellements improductifs ou n'ont qu'un but monumental, tels que ceux que l'on exécute en ce moment aux Tuileries, entre le pavillon Lesdiguières et la grille du Carrousel, tels encore que ceux qui ont pour objet la construction d'un nouvel hôtel des Postes sur l'emplacement de l'église de l'Assomption, et pour lesquels un premier crédit de 6 millions est inscrit au budget rectificatif de 1865. Ne nous laissons pas entraîner par le désir d'exécuter immédiatement des travaux plus utiles déstinés à accroître les facilités de la navigation et de la voirie. Soyons convaincus que toutes les entreprises exécutées depuis vingt ans ont donné une ample satisfaction aux intérêts généraux du pays, que celles dont on réclame maintenant la prompte exécution, à l'effet de compléter l'outillage national, intéressent surtout les départements et les localités, et que dans ces questions d'intérêt relativement secondaire, c'est à ceux que la solution touche presque exclusivement qu'incombe aussi l'obligation de faire la dépense[1].

Si nous réussissons à éviter les aventures à l'intérieur et à l'extérieur, nous ne serons plus tentés de recourir à tous ces expédients financiers qui procurent des ressources momentanées au prix des sacrifices les plus onéreux ; les projets tels que celui de la *Caisse des travaux publics*, dont l'adoption aurait surchargé la dette flottante de plusieurs centaines de millions, n'oseront plus se présenter ; les contribuables ne verront plus chaque année leurs impôts augmentés sous une forme ou sous une autre par la loi de finances ; le Grand Livre de la dette publique sera réellement fermé pour ne se rouvrir qu'aux jours où des besoins exceptionnels se produiront ; l'amortissement fonctionnera ; et le crédit de l'État aussi bien que celui des particuliers s'élèvera au niveau que comportent la richesse et la grandeur de la France.

Le plan que nous traçons n'a rien de chimérique, car nous voyons les excellents résultats produits par son application chez d'autres

[1] Nous ne saurions trop recommander à nos départements l'excellent exemple que viennent de leur donner ceux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, où près de deux cent kilomètres de chemins de fer vicinaux viennent d'être exécutés, presque entièrement aux frais des localités intéressées et des départements. L'État n'est intervenu dans la dépense que par une subvention relativement minime. Nous en dirons autant des sacrifices faits par les villes de Marseille et du Havre, pour l'agrandissement de leurs ports de commerce, et dans un autre ordre d'idées de ceux que la ville de Nancy s'est imposés pour établir une Faculté de Droit.

peuples de l'Europe. En Angleterre, où il est pratiqué depuis longues années, sa valeur n'est contestée par personne. En nous bornant à prendre nos exemples dans la gestion du chancelier actuel de l'échiquier, M. Gladstone, voici quelle a été la progression descendante de la dépense :

1860-1861.	72,500,000 liv. st.
1861-1862.	70,838,000
1862-1863.	69,303,000
1863-1864.	67,056,000
1864-1865 (évaluation) . . .	66,890,000

Depuis le commencement de cette période, les prévisions de l'habile chancelier de l'échiquier ont été trompées en ce sens que les dépenses ont été moins fortes et les recettes plus considérables qu'il ne les avait annoncées. Le budget de 1863-1864 a laissé, à lui seul, un boni de 100 millions de francs provenant pour plus de 75 millions de l'excédant des recettes et pour le surplus des économies réalisées dans les dépenses. Dans les cinq années de l'administration de M. Gladstone, les contribuables ont profité des diminutions de taxes s'élevant à 9,415,000 livres (235 millions de francs) dans lesquelles l'exercice actuel 1864-1865 figure, à lui seul, pour 2,747,000 livres (94,775,000 francs), et malgré cet énorme dégrèvement, malgré la crise financière qui a entraîné l'élévation du taux de l'escompte à 9 pour 100, les progrès de la richesse publique et privée ont été telles que les recettes de 1864-1865 seront seulement inférieures de 16 millions de francs à celles de l'exercice précédent, qui ont atteint 70,208,000 liv. st., et laisseront encore un excédant considérable sur le chiffre des dépenses. En même temps les excédants de recettes ont permis de consacrer chaque année des sommes considérables au rachat de la dette publique dont le capital, qui

s'élevait à la fin de la guerre de Crimée à. . .	805,000,000 liv. st.
a été ramené à.	788,500,000 —
avec une réduction de.	16,500,000 liv. st.

(412 millions et demi de francs [1]).

A qui devons-nous attribuer ces résultats si différents de ceux que M. Fould constate, est-ce à l'habileté supérieure de M. Gladstone? Nous ne le pensons pas, et nous ne croyons pas méconnaître les éminentes qualités de l'illustre financier anglais, en disant que tout

[1] Nous empruntons ces chiffres si instructifs à l'excellent travail que M. Victor Bonnet a publié sur la comparaison des budgets de la France et de l'Angleterre.

autre ministre aurait obtenu des résultats à peu près analogues, grâce aux institutions politiques de son pays.

Nous avons trop haute opinion du génie et des ressources de la France pour admettre qu'elle soit perpétuellement condamnée à voir les succès de son ancienne rivale et à désespérer de les égaler. Notre société, il est vrai, repose sur des bases qui ne comportent pas des institutions identiques; mais, nous voyons aussi d'autres pays, que leur constitution sociale rapprochent davantage de nous, la Hollande et la Belgique notamment, obtenir les mêmes résultats, avec des institutions différentes de celles de l'Angleterre, mais qui assurent non moins efficacement le contrôle permanent et respecté de l'opinion publique par l'organe de la représentation nationale et d'une presse libre, et nous ne cesserons d'espérer, espérance d'ailleurs tout à fait constitutionnelle, que nous devrons un jour les mêmes bienfaits à l'action des mêmes causes.

Henry Moreau.

P. S. Au moment où nous terminions ces lignes, le *Moniteur* du 20 janvier publiait le tableau de la production et de la consommation des sucres indigènes pendant les campagnes 1863-1864 et 1864-1865. Il ressort de ce tableau, dont M. Fould aurait bien dû nous communiquer les résultats généraux, dans son rapport du 9 janvier, que les mises en consommation, provenant soit des fabriques, soit des entrepôts, ont été, en 1863, de . . . . 43,767,106 kil.
et ne se sont élevées, en 1864, qu'à 7,484,678
et que, par conséquent, il y a eu l'année dernière une diminution de . . . . 35,282,428 kil.

qui, à raison de 36 francs par 100 kil., représente une perte de près de 13 millions. En outre, les quantités expédiées aux entrepôts sous le régime de l'admission temporaire atteignent 37,003,037 kil. qui évidemment sont destinés à l'exportation après raffinage et sur lesquels les droits s'élèvant aussi à environ 13 millions, ne seront vraisemblablement pas perçus. Ainsi, sur les 50 millions de diminution que M. Fould a constatés, et dont il espère retrouver la plus grande partie dans les quatre premiers mois de l'année, voilà déjà plus de la moitié, 26 millions, qui lui échappent sans retour, et il peut n'être pas au bout de ses mécomptes, si les sucres étrangers et coloniaux, sur lesquels les renseignements nous font absolument défaut, donnent les mêmes résultats que les sucres indigènes.

H. M.

L'EUROPE ET LE SECOND EMPIRE

Sous ce titre, M. le comte de Carné doit publier, la semaine prochaine [1], un volume où sont exposées et appréciées toutes les grandes questions de politique intérieure et étrangère qui ont occupé depuis douze ans l'opinion publique. Les partis, l'autorité, la liberté, la guerre, les traités, etc., y sont tour à tour passés en revue, et l'élévation des pensées, le calme des jugements, la loyauté du langage nous semblent promettre à cet écrit une vive attention et un franc succès.

Nous en détachons la préface, qui fait à la fois connaître le plan du livre et l'esprit qui l'a dicté.

LÉON LAVEDAN.

Je voudrais déterminer le caractère politique du second Empire, en appréciant son attitude et ses actes dans une des crises les plus graves qu'ait jamais traversées l'Europe.

Rien n'est plus facile que d'assigner les causes historiques de la transformation générale à laquelle nous assistons depuis 1848; rien n'est plus chanceux que d'en pressentir les conséquences définitives. Le monde a vu des jours plus agités que les nôtres; des haines plus implacables ont souvent ensanglanté l'histoire. Au spectacle de misères et de ruines, suscitées par des passions ardentes ou par de froides ambitions, nous pouvons opposer

[1] Librairie Ch. Douniol.

le tableau d'une sécurité plus générale et d'un bien-être mieux réparti. Les grandes guerres ont fini avec le grand Empire : depuis 1815, il en a été des luttes internationales à peu près comme des perturbations intérieures. Les unes et les autres ont été courtes, non que les oppositions ne fussent profondes, mais parce qu'en prolongeant le conflit on aurait compromis de si nombreux intérêts, que cette perspective a toujours commandé la modération aux gouvernements comme aux partis. La peur n'a pas produit de notre temps des résultats moins efficaces que la sagesse.

Mais durant le repos précaire obtenu par l'accord des intérêts, les difficultés sont demeurées entières ; et des problèmes redoutables, intéressant les bases de la société, ont pu se poser impunément par l'effet même de la confiance qu'entretenait le bon ordre extérieur. La douceur des mœurs n'a pas déterminé le rapprochement des esprits ; les passions se sont trouvées amorties par l'égoïsme, sans grand bénéfice pour la morale, et la décomposition même des partis n'a guère profité qu'au scepticisme. Promptement lassée, après le 24 février, des institutions républicaines qui la contraignaient à des efforts très-salutaires, mais malheureusement peu compatibles avec la faiblesse de son tempérament politique, la France, à la veille d'une échéance universellement redoutée, a cherché contre l'anarchie, au 2 décembre, un refuge dans la dictature. Elle a paru durant dix ans oublier les doctrines qu'elle avait portées dans tout l'univers, en les arrosant de son sang, et son attitude a laissé croire à ceux qui pouvaient avoir quelque intérêt à le penser, qu'on parviendrait avec un peu d'habileté à rayer du symbole de 1789 tout ce qui élève et moralise les hommes par l'application de leurs plus nobles facultés à la gestion des affaires publiques.

Ces illusions sont aujourd'hui en voie de se dissiper. Peu d'écrivains oseraient exprimer l'espoir qui leur reste pourtant bien cher, de voir en France la liberté disparaître sous l'égalité, et l'intelligence fléchir sous le sensualisme, de manière à permettre au pouvoir de ne gouverner la démocratie que par ses vices. La nation, qui avait laissé dormir les idées constitutionnelles, mais sans se donner le tort plus grave de les renier, s'est remise, aux élections de 1863, à la solution du problème posé depuis bientôt un siècle. Elle tente un nouvel effort pour concilier le gouvernement par l'opinion, condition nécessaire d'une société libre, avec la centralisation du pouvoir, condition à peu près inévitable d'une société démocratique. Mais elle a repris cette fois le cours de ses généreuses traditions avec une mesure dont elle avait trop longtemps manqué ; et sans s'exagérer la rapidité d'un mouvement dont la modération constitue la puissance, on peut espérer qu'il ne s'arrêtera plus avant que la France n'ait retrouvé les principales garanties nécessaires à la sécurité de ses intérêts et à la vérité du gouvernement représentatif.

Mais lors même que la cause de la liberté pourrait être considérée comme à peu près gagnée dans un prochain avenir, les problèmes à résoudre ne demeureraient pas moins nombreux. Aux obstacles qu'a rencontrés la génération antérieure à la nôtre, pour faire concorder l'esprit de l'administration avec celui des institutions politiques, est venue se joindre un élément dont nul publiciste européen n'avait eu jusqu'à présent à mesurer la

portée. Le suffrage universel, principe générateur de notre constitution dispose souverainement du sort de la France, en attendant qu'il règle celui du monde ; contre lui, la discussion est impossible, et la résistance plus impossible encore, puisque dans ce principe le droit vient se combiner avec la force.

La proclamation de ce dogme par un peuple assez puissant pour le faire prévaloir est le plus grand événement des temps modernes. Quel chemin a fait cette idée depuis qu'elle est sortie de la sphère des théories pour passer dans celle des conventions internationales ! Le jour où la validité des traités a été subordonnée à l'assentiment des majorités, l'Europe historique s'est affaissée sur ses bases, et l'œuvre des publicistes, comme celle des diplomates, s'est trouvée mise à néant. Il n'a plus subsisté entre les cabinets que des rivalités, souvent contenues, mais quelquefois stimulées par la terreur qu'inspire à tous le formidable principe sous le coup duquel chacun d'eux se sent placé. Aussi, depuis la guerre d'Italie et l'adjonction de la Savoie, qui a provoqué la première application du suffrage universel dans la sphère internationale, le monde donne-t-il un spectacle que les plus fervents ennemis de l'ancien ordre monarchique n'auraient pas même osé rêver. Les rois s'en vont comme s'en sont allés les dieux ; le droit antique est mort ; il est mort comme le grand Pan, foudroyé par l'avénement de la loi nouvelle. La France, qui a enfanté la pensée sous laquelle la terre s'agite comme un homme ivre [1], a reçu d'une pareille maternité de grands devoirs. Il m'a paru utile de les indiquer, en recherchant quelle est sa mission véritable en Europe, au sein de cette décomposition universelle, et en mettant en regard de cette mission les actes accomplis par le second Empire. Tel est l'objet principal de cette étude.

Deux voies s'ouvrent devant le gouvernement que la France s'est donné en 1852. Si l'Empire se préoccupait moins de reculer ses frontières que de fortifier ses institutions en les complétant ; s'il cherchait en même temps la solution des questions pendantes au dehors dans des données assez larges pour la préparer, il pourrait être à la fois et le restaurateur d'un gouvernement libre et le puissant initiateur d'un nouvel ordre européen. S'il abdiquait l'originalité d'un pareil rôle pour stimuler ou l'esprit de conquête ou l'esprit révolutionnaire, il aurait bientôt à compter avec la faction fort disposée à l'accepter à titre d'instrument, fort résolue à le renverser si elle s'en trouvait jamais la force.

Dans le cas où la politique révolutionnaire prévaudrait un jour dans ses conseils, l'Europe recommencerait, depuis les rives de la Baltique jusqu'à celles de la mer Noire, une sorte de guerre de Trente Ans, durant laquelle les monarchistes, les constitutionnels, les républicains et les socialistes, viendraient jouer le rôle des Danois, des Suédois, des Impériaux et des Français. Une guerre, entreprise afin de refaire la carte du monde selon le principe des nationalités, emporterait d'ailleurs, avec le gouvernement assez téméraire pour l'entreprendre, les dernières espérances de la liberté dans le monde. Avec quel concours faire prévaloir une pareille politique,

[1] Agitatione agitabitur terra sicut ebrius. Isaïe, xxiv, 20.

repoussée par d'innombrables intérêts, si ce n'est avec celui de ces sectaires Conventionnels et Césariens, tout prêts à immoler le droit à la force, et le citoyen à l'État, divinité jalouse dont ils sont les prêtres, et dont la liberté est la victime?

Je touche ici à l'une des questions principales sur lesquelles j'appellerai dans cet écrit l'attention de mes lecteurs. Les lois qui ont présidé, dans tous les siècles, au développement de la pensée publique, en France, conduisent à envisager comme moralement certaine une victoire de l'opposition électorale dans un délai plus ou moins rapproché. Déjà dominante dans les grands centres, l'opposition ne peut manquer de dominer un jour dans les campagnes, car nos populations rurales ne sont point séparées, comme en Angleterre, des populations urbaines dont elles reflètent les idées et reproduisent les exemples, aussi constamment que la province suit les modes de Paris. Mais à qui profitera cette victoire? Sera-ce aux hommes dont le programme se résume dans de nouvelles restrictions à la liberté individuelle et dans une guerre de propagande; sera-ce aux partisans des idées libérales, qui tous ont accepté la dénomination de partisans de la paix? Si le triomphe de l'opposition est plus que probable à une certaine heure, il appartiendra au Gouvernement, et à lui seul, de faire bénéficier de cette victoire soit les hommes de la révolution, soit les hommes de la liberté. Selon le contre-coup que la direction donnée aux affaires jusqu'au jour de cette épreuve décisive, aura imprimé aux couches mobiles du suffrage universel, l'administration provoquera l'entrée dans la chambre élective de candidats qui, sans appartenir au socialisme, en deviendraient les précurseurs inévitables, ou bien elle préparera l'avénement des amis de ce régime pacifique et modéré que, dans sa longue Odyssée, la France poursuit à travers tant d'écueils.

L'Empire est sorti, voici quatorze ans, d'une situation dans laquelle l'aveuglement des partis, demeurés irréconciliables en présence d'un péril commun, avait rendu la république et la monarchie également impossibles. Il s'est moins présenté comme un gouvernement de choix que comme un gouvernement de nécessité, et la France éperdue ne lui a imposé d'autre condition que de la délivrer de ses propres craintes. Elle lui a donné un blanc-seing plutôt qu'un programme, de telle sorte que les interprétations les plus diverses ont pu se produire sur la pensée et sur les projets du chef de l'État.

Constamment protégé par la fortune durant ces années si pleines, l'Empire n'a pas toujours mis son bonheur au service de la même idée. Il a cherché, à la première phase de son établissement, un concours auquel il a renoncé dans la seconde. La politique qui conduisait nos soldats en Crimée pour faire respecter, même au profit des Turcs, l'état territorial réglé par les traités, différait notablement de celle qui les envoyait chasser les Autrichiens de l'Italie au profit des Piémontais. Qu'est-il besoin d'ajouter que les catholiques, auxquels on conseillait de répudier, avant la guerre de 1859, des garanties inutiles en présence d'un pouvoir appelé à recommencer l'œuvre de Charlemagne et de saint Louis, n'entrevoyaient pas Castelfidardo dans les nuages d'encens brûlés durant le pèlerinage de Bretagne? Les actes

se sont donc modifiés comme les alliances ; ce n'est pas aux mêmes sources que la politique impériale a puisé toutes ses inspirations ; ce ne sont ni les mêmes pensées, ni les mêmes influences qu'elle s'est efforcée de faire prévaloir. Quand il travaillait à réveiller le souvenir de la constitution de l'an VIII et des assemblées qui l'avaient appliquée dans une servilité silencieuse, le législateur agissait autrement qu'au jour où sa confiance, évoquant la parole du sépulcre, préparait les nobles luttes dont le pouvoir n'a pas recueilli moins de profit que la nation.

En rappelant les principaux événements accomplis depuis le commencement du règne, j'aurai donc à suivre dans ses évolutions diverses la pensée souveraine qui me paraît toucher, par l'action combinée des choses et des idées, à l'heure d'une option décisive entre deux principes et entre deux conduites. Je rechercherai avec la plus entière sincérité quels sont au fond ses véritables intérêts politiques, en France comme en Europe, afin de pressentir avec moins d'invraisemblance des résolutions qui ne sauraient plus être ajournées.

Aux difficultés inséparables en tout temps d'une pareille tâche les circonstances en ont ajouté de spéciales : on peut bien croire que je ne les méconnais pas. Mais si je me résous à les braver, c'est que je regarde comme possible d'exprimer ma pensée tout entière sans contrevenir aux lois de mon pays, que je voudrais observer, lors même que je n'aurais pas à les craindre. Ces lois n'ont laissé en dehors du cercle où toutes les controverses sont permises que le droit de la dynastie et le droit du suffrage universel, dont l'assentiment a imprimé à l'établissement impérial la seule consécration qu'entende aujourd'hui reconnaître la France. Il faudrait une fatuité dont peu de gens sont doués, pour affronter, en présence de sept millions de suffrages, le ridicule d'afficher un avis différent. Que serait le murmure d'un ruisseau perdu dans l'océan ? Je ne me suis pas défendu toute ma vie contre les illusions des partis pour les épouser dans ma vieillesse. Ma vo-« lonté n'est garrottée ni d'offense ni d'obligations, n'estant subject à aucun « engagement pénétrant et intime [1]. » J'aborderai toutes les questions dans les termes mêmes des institutions de 1852. Il ne m'en coûtera rien pour porter dans ce débat le dégagement d'esprit qu'il faut d'ailleurs signaler comme l'un des meilleurs symptômes du temps où nous entrons. On commence à n'être plus que du parti de ses idées, et à ne plus stipuler que pour elles.

Je termine par une dernière considération. La responsabilité personnelle revendiquée avec tant d'insistance par le chef de l'État n'aurait aucun sens, si elle ne le rendait, pour la discussion respectueuse de ses actes, justiciable de l'opinion de ses contemporains. L'histoire, écrite par ceux qui la font, ou tout au moins par ceux qui la voient faire, est la seule qui laisse dans la mémoire des hommes des traces profondes. Thucydide et Xénophon ont été acteurs ou témoins de la plupart des scènes qu'ils racontent. César, Salluste et Tacite ont assisté aux triomphes ou souffert des misères dont ils sont demeurés les peintres immortels. Qu'ils aient parlé à pleine poitrine, à l'air

[1] Montaigne, liv. III.

vivifiant de la liberté, ou bien, qu'en élevant le châtiment à la hauteur des crimes, ils aient écrit avec l'indignation contenue que suscite et impose la tyrannie, l'on sent dans leurs pages l'émotion circuler avec la vie, et l'on y retrouve la trace de leurs joies comme celle de leurs larmes. Il n'est point inutile à la vérité historique que les passions colorent le récit dans lequel elles se reflètent, au risque même d'en altérer la sévère exactitude. Interdire aux contemporains de porter un jugement sur les faits qui leur rendent l'existence facile ou amère, parce que leur appréciation pourrait être passionnée, ce serait organiser contre la postérité la conspiration du silence. Un Gouvernement fort ne saurait l'entendre ainsi ; il doit vouloir laisser ses conséquences à la haute responsabilité qui les réclame. Apprécier des actes politiques sans les faire émaner du trône serait aujourd'hui violer la Constitution dans une de ses dispositions principales, et le droit exclusif attribué au souverain implique un droit corrélatif de contrôle plus logique encore peut-être que sous les institutions antérieures. Je place donc ma pensée sous la sauvegarde d'une législation que j'ai la ferme volonté de respecter, heureux si je contribue à élargir par mon exemple le champ des discussions loyales, où le courage de l'éloge ne coûte pas plus à l'indépendance de l'écrivain que le courage du blâme.

Dévoué toute ma vie à la cause de la liberté constitutionnelle, que j'envisage comme inséparable de la moralité de mon pays au dedans et de son honneur au dehors, j'ai espéré ne lui être pas inutile en écrivant ces pages. Si quelques personnes opposent à la vivacité de mes convictions le calme de mes jugements, je leur dirai qu'il m'en a coûté beaucoup pour demeurer, au milieu d'émotions trop naturelles, au diapason de l'histoire : je m'y suis maintenu cependant, au risque de tromper quelquefois l'attente de mes lecteurs, parce que, dans la disposition actuelle de l'esprit public en France, le service le plus signalé que nous puissions rendre à nos idées, c'est de leur sacrifier nos passions.

Comte DE CARNÉ.

REVUE CRITIQUE

I. *Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la cour*, par M. A. Floquet, 1 vol. — II. *Les renaissances de Don Juan : Don Juan converti*, par M. Désiré Laverdant, 2 vol. — III. *Théâtre d'Alarcon*, traduit pour la première fois de l'espagnol, par M. Alphonse Royer, 1 vol.

I

L'année littéraire s'ouvre, chez nous, par un ouvrage d'une importance à part : nous voulons parler du volume dont viennent de s'augmenter les savantes études de M. Floquet, sur la vie de Bossuet[1]. L'attente du public aura été un peu longue, sans doute ; car il y a dix ans, si nous ne nous trompons, qu'a paru la première partie de ce grand travail ; mais personne aujourd'hui n'aura la pensée de s'en plaindre. Ce volume est, de tout point, supérieur aux précédents. L'intérêt s'y est élevé comme la position du personnage auquel il est consacré, et l'historien certes n'a rien épargné pour se maintenir à la hauteur de son sujet. Assurément, on pourrait relever ici encore, au point de vue de la composition et du style, des défauts de proportion et des archaïsmes de diction, moins rares qu'on ne le voudrait ; mais ces imperfections, d'un ordre tout secondaire, sont le résultat, les unes de l'inégale abondance des documents, les autres de la fréquentation assidue des écrivains du temps, lesquels, pour être du dix-septième siècle, ne sont pas généralement des classiques.

M. Floquet s'était arrêté, dans son travail, à l'époque où Louis XIV, après avoir acquitté envers Bossuet la dette de l'Église de France en l'élevant à l'é-

[1] *Bossuet, précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV, et évêque à la cour*, par M. A. Floquet, 1 vol. in-8. — Didot, éditeur.

vêché de Condom, venait de le choisir, entre tous les prélats, pour lui confier l'éducation de son fils. Ce n'est donc plus seulement l'orateur incomparable, le théologien savant, le puissant controversiste dont nous allons suivre ici la carrière et les travaux : c'est l'instituteur de génie, l'évêque régulier, le suprême consolateur des déceptions et des revers de cour, le modérateur des passions religieuses du corps ecclésiastique, devenu, tout en restant prédicateur et apologiste hors ligne, le premier des écrivains didactiques de son temps.

De tous les genres d'intérêt qu'offre cette période de la vie de Bossuet, le plus direct et le plus grand, pour nous catholiques du dix-neuvième siècle, est celui qui résulte des rapports qu'offre la situation actuelle de l'Église de France avec celle dont Bossuet réussit à conjurer les périls. Entre 1865 et 1682, il y a bien des ressemblances en effet. Le volume que publie M. Floquet ne pouvait donc, à cet égard, venir dans des circonstances plus opportunes. Parmi les points d'histoire qu'il est appelé à éclairer, il en est un qui emprunte à la polémique du jour un à-propos tout particulier : c'est la conduite de Bossuet dans la lutte entre Louis XIV et Innocent XI. L'abus que l'on fait du nom de ce grand évêque rend plus que jamais nécessaire de rechercher quelle part il eut dans ce conflit et quel esprit inspira ses actes. L'enquête à laquelle M. Floquet s'est livré sur cette question fait pleine justice des imputations calomnieuses dont Bossuet a été l'objet, et dissipe au moins tous les doutes qui pourraient rester sur la pureté de ses sentiments catholiques.

Lorsque fut convoquée l'assemblée du clergé de 1682, Bossuet qui, depuis dix ans, par délicatesse de conscience, avait donné sa démission de l'évêché de Condom, où il s'était vu dans l'impossibilité de résider au moins trois mois de l'année, venait à peine d'être nommé évêque de Meaux. L'intention manifeste du roi était qu'il fît partie de l'Assemblée, et il y fut en effet nommé un des premiers. L'influence qu'il y exerça fut considérable. Mais, pour se la bien expliquer, il faut jeter un coup d'œil en arrière sur les douze ans qu'il venait de passer à la cour. La vie qu'il avait menée dans ce séjour de la dissipation et des intrigues avait formé un contraste frappant avec celle des autres prélats, que leur naissance, leurs fonctions ou leurs intérêts y retenaient. Aussi, Massillon s'exprima-t-il avec autant de vérité que d'esprit quand, pour caractériser sa conduite, il dit que le précepteur du Dauphin avait été, non pas un *évêque de cour*, mais un *évêque à la cour*.

C'est à Paris, dans le vieux Louvre, au rez-de-chaussée, du côté de l'horloge, que, le 29 novembre 1670, Bossuet entra dans l'exercice de ses fonctions de précepteur du Dauphin.

Lorsqu'on a suivi la marche ascendante de ce génie et qu'on voit la grandeur des services qu'il était appelé à rendre à l'Église, si on l'avait laissé marcher librement dans sa voie, on en veut presque à Louis XIV de l'avoir enlevé aux grands travaux de l'apostolat pour l'attacher à l'étroite et ingrate

tâche de bégayer les éléments des lettres avec un enfant inattentif et borné. N'était-ce pas un vol fait à la religion et à la France, que ce détournement au profit d'un seul d'un esprit né pour régner sur le monde des intelligences? Oui, c'en eût été un sans doute avec une âme moins fortement trempée que celle de Bossuet. Jamais cour, en effet, ne se rua avec plus d'emportement dans les dissipations que celle de France à cette époque; non-seulement les fêtes s'y succédaient, mais les voyages faisaient partie des fêtes, et, quand le monarque changeait de résidence, sa famille entière, et tous ceux qui y étaient attachés devaient le suivre. Bossuet, dans les premières années surtout, courut donc, comme les autres, à la suite de son élève, de Saint-Germain à Fontainebleau et du Louvre à Versailles. « Mais, jamais homme, dit M. Floquet (page 227), ne posséda une aussi grande puissance de recueillement. Sa volonté ferme et la force souveraine qu'il avait sur son âme lui avaient ménagé en lui-même une inviolable retraite où les passions du monde ne durent jamais pénétrer, non plus que ses bruits, et cette cour tumultueuse lui était un désert. »

La régularité et le calme qu'il y garda toujours, il les fit régner, malgré l'agitation au milieu de laquelle il vivait, autour de son royal élève. Et, en cela, il fut efficacement aidé par le roi, plus attentif qu'on ne l'a supposé jusqu'ici, dit l'historien de Bossuet (page 34), à tout le détail de l'éducation du dauphin. « Louis XIV avait décidé qu'il y aurait pour lui, tous les jours, *travail* et *récréation*, sans que Monseigneur dût jamais (même aux dimanches) être entièrement dispensé de l'étude. » Du reste, le temps de cette éducation fut partagé de telle sorte par Bossuet, d'accord avec Montausier, que le prince pût étudier tous les jours sans en ressentir de fatigue. Les détails du règlement quotidien qui fut alors établi, et que M. Floquet a recueilli aux sources mêmes, c'est-à-dire au poëme latin de Jean de La Faye, sur l'éducation du dauphin (*Delphineis*), sont très-curieux et pourraient être étudiés encore avec fruit.

Au surplus, quelque rigide que pût être, en elle-même, cette discipline, elle dut paraître douce à l'enfant royal, du moment que l'évêque de Condom fut chargé de l'appliquer; car le régime auquel on l'avait soumis antérieurement n'était pas moins sévère, et l'ancien précepteur n'avait ni le tact, ni l'art, ni la paternelle condescendance du nouveau. Le président de Périgny, homme d'aussi peu d'intelligence que d'instruction et soumis en toutes choses au dur et impérieux Montausier, avait astreint le malheureux héritier du trône aux vieilles pratiques des écoles de son temps, le forçant à loger l'une après l'autre dans sa mémoire, sans les rattacher à quoi que ce fût, *les origines de tous les mots grecs et de tous les mots latins*, en lui infligeant, sans respect de sa naissance, d'humiliantes fustigations, quand son cerveau de six ans se refusait à cette barbare nomenclature. Dès le premier jour, Bossuet qui avait, à l'exclusion de tout autre, la charge des leçons, et qui tint à s'en acquitter toujours personnellement, substitua à ce procédé de

pédant, bon tout au plus pour le cloître, une méthode spéciale, appropriée non-seulement à l'usage du prince, mais à la position qu'il devait avoir dans le monde, cherchant, comme il le dit dans le serment qu'il prêta en qualité le précepteur, à « former l'esprit de son royal élève par *la connaissance des lettres, des sciences propres à un très-grand prince.* » Dès lors furent proscrites toutes les minuties, toutes les études de pure et vaine curiosité, et l'enseignement restreint aux seules choses qui devaient être utiles dans la suite au jeune prince. Ajoutez à cette simplification préalable l'agrément la clarté de parole du maître et son affectueuse condescendance; car, et c'est un témoignage que lui rendent unanimement tous ceux qui le virent à l'œuvre, Bossuet était, dans ses rapports avec son élève, particulièrement dans ses leçons, d'une patience intarissable et d'une ingénieuse bonté.

Combien se sont donc trompés ceux qui, le croyant tout d'une pièce, — ce qui, pour le dire en passant, n'est le fait que des gens médiocres, — et, ne voyant en lui que le polémiste religieux et l'orateur, ont blâmé Louis XIV de l'avoir placé auprès de son fils, et ont voulu voir la faiblesse de l'élève dans la supériorité même du maître.

D'abord est-il vrai que la médiocrité du Dauphin fût telle qu'on l'a dit par esprit de dénigrement et amour du contraste? Est-il prouvé qu'il n'y avait de grandeur d'aucune sorte dans le fils du grand roi, et que le disciple de l'Aigle de Meaux n'ait, en quoi que ce soit, fait honneur à son maître? Dès le début de son ouvrage, M. Floquet s'attache à combattre l'opinion qui a jusqu'ici prévalu à cet égard, et qui ne repose guère, dit-il, sur d'autres documents que les *Mémoires de Saint-Simon*. « Or, ajoute M. Floquet, Saint-Simon est, dans ce cas particulier, une autorité récusable. » L'ambitieux et incommode duc et pair détestait, dans le Dauphin, le conservateur présumé des traditions du gouvernement de Louis XIV, et l'époux de la protectrice et de l'amie des princes de la maison de Lorraine. L'avénement probable du Dauphin était la ruine de tous ses rêves. La prévision en était amère à ce cœur brûlant d'ambition et de fiel. Si cela arrivait, il était certain de n'avoir pas plus de part au gouvernement sous le fils qu'il n'en avait eu sous le père. Aussi priait-il Dieu de le délivrer de *cette épine cruellement poignante*. On pourrait objecter, il est vrai, que le Dauphin, étant mort avant que Saint-Simon rédigeât ses Mémoires, on ne voit pas, si son antipathie pour ce prince n'était venue que de la crainte de le voir régner, pourquoi il n'aurait pas désarmé à son endroit. Mais ce serait mal connaître Saint-Simon, que de croire que la haine, une fois entrée dans son cœur, ait jamais pu en sortir! Comme celle du bouledogue, dès que sa dent venimeuse a mordu, elle ne saurait lâcher. Nous l'avouons donc, si la croyance à l'incapacité du Dauphin n'était fondée que sur le témoignage de Saint-Simon, il faudrait la mettre au rang des calomnies dont l'histoire des rois et des princes est pleine. Mais, l'opinion que cherche à combattre M. Floquet est antérieure à la publication des

célèbres Mémoires ; c'est une tradition qui remonte à l'époque même du prince, et que son caractère et sa conduite n'ont que trop autorisée.

Qu'il faille, dans une certaine mesure, accuser de ses défauts le formalisme étroit de son gouverneur, l'incapacité de ses premiers maîtres, et surtout le despotisme soupçonneux de son père, cela ne fait point doute ; mais toujours est-il qu'avant même qu'il fût remis à Montausier et à Périgny, le dauphin s'était montré d'une indolence et d'un entêtement désespérant [1], et que, de l'aveu de M. Floquet lui-même, il manqua toujours de la première condition qui, selon Buffon, fait les hommes de génie : l'attention. Le Dauphin était incapable d'application. Combien de fois Bossuet n'en gémit-il point, et ne désespéra-t-il pas du résultat des peines qu'il se donnait pour combattre ce défaut et semer le bon grain dans cette terre rebelle à la culture. Il existe de lui, en latin, un traité plein de force sur cette infirmité capitale (*de Incogitantia*), composé particulièremont pour son élève, mais dont il ne paraît pas avoir jamais recueilli grand profit. Sans doute, le Dauphin montra quelques vertus : de la bonté, de la générosité, de la reconnaissance pour ses maîtres, de la bravoure devant l'ennemi (n'était-il pas Bourbon?) ; il n'est que trop vrai, néanmoins, que les efforts de Bossuet, du moins dans l'ordre des choses intellectuelles, n'eurent qu'un médiocre résultat. Ne semble-t-il pas le reconnaître lui-même dans la lettre qu'il écrivit au pape sur l'éducation qu'il allait terminer, et où perce, vers la fin, une pensée de découragement à peine dissimulée : « Nous avons planté, nous avons arrosé, dit-il ; c'est à Dieu désormais de donner l'accroissement, comme il a donné la vie. »

Cette éducation, remise en de si puissantes mains, avait attiré les yeux de toute l'Europe. Cela se conçoit ; Louis XIV était le roi-type ; l'éducation de son fils, comme la construction de ses fastueux palais, devait servir de modèle pour la plupart des souverains. Il n'y en avait pas un, même entre ceux qui le haïssaient le plus, qui n'aspirât à le copier en tout. Nous ne savons si Louis XIV avait ambitionné ce succès-là ; mais ce qu'il y a de positif au moins, c'est qu'il avait voulu que l'éducation de son fils servît à tout son royaume et que, méthodes et livres, tout ce que l'on mettrait en usage pour son instruction fût immédiatement rendu public. Ce qu'il avait souhaité encore, c'est que l'enseignement qu'il recevrait fût à la hauteur de tous les progrès des sciences et des lettres, et que les hommes les plus capables fussent appelés à y contribuer. C'est là une belle pensée. Bossuet s'y associa avec d'autant plus d'empressement, qu'il appréciait mieux que personne tout ce qu'il y avait à faire alors chez nous pour le développement de l'instruction publique. Ceux qui se figurent que tout était parfait au dix-septième siècle, feront bien de lire les détails où entre M. Floquet, sur l'état des différentes branches d'études, vers 1670, à l'occasion des livres composés par Bossuet pour l'instruction de son élève. Ils trouveront là, sur les motifs qui

[1] Voy. Amédée Roux, *Montausier et son temps*, 1 vol. in-8. — Durand.

portèrent le prélat à écrire sur tant d'objets étrangers à ses préoccupations habituelles, et, en apparence, si au-dessous de lui, sur les méthodes qu'il créa ou qu'il adopta, sur les collaborateurs qu'il appela à son aide, des renseignements peu connus et d'un souverain intérêt. Nous quittons avec regret ce sujet où Bossuet avait, dès le premier jour, prouvé sa haute supériorité, pour suivre le prélat dans ses rapports avec le monde, où il ne devait pas prendre une attitude moins imposante et s'attirer moins de respect.

Le monde, Bossuet ne le voyait pas; il vivait, nous l'avons dit, étranger à la cour, tout appliqué à ses fonctions de précepteur, qu'il remplissait assidûment, ne consentant à se faire remplacer par son suppléant, Daniel Huet, depuis évêque d'Avranches, que dans le cas d'empêchement absolu, pour cause de maladie ou pour d'impérieux devoirs à remplir au dehors. Ce genre de vie, si différent de celui que menaient les autres prélats de la cour, lui avait acquis l'estime et la vénération de tout ce qu'il y avait autour du roi d'âmes vraiment chrétiennes. Louis XIV était un de ceux qui l'appréciaient le plus, sous ce rapport. Il avait eu l'occasion de reconnaître, en même temps que sa haute intelligence du cœur humain, son zèle à la fois ardent et discret pour le salut des âmes, dans la longue et laborieuse direction de madame de la Vallière. Aussi, quand le sultan de l'Occident, resté chrétien par l'intelligence au milieu des égarements de son cœur, fut, un instant, saisi d'inquiétude et de remords, c'est à Bossuet et à Bossuet seul qu'il confia en toute intimité ses troubles, ses combats, ses angoisses. On a été odieusement injuste envers le grand et pieux évêque dans cette histoire de la séparation momentanée de Louis XIV et de madame de Montespan; ceux qui ne l'ont pas calomnié l'ont ridiculisé. On voudrait qu'en cette circonstance, il se fût prêté à de coupables accommodements, ou qu'il eût été victime d'une mystification concertée entre la favorite, heureuse de le compromettre et de lui fermer ainsi à jamais la bouche, et son royal et indigne amant. M. Floquet combat par des raisons sans réplique cette double assertion, qui ne repose, en fait, que sur des propos de courtisans et de femmes jalouses ou mal informées, et ne serait pas moins injurieuse pour le roi que pour l'évêque. Leur caractère, à l'un et à l'autre, serait, à défaut d'autres raisons, une réponse suffisante à ces bruits aussi invraisemblables au moins que malveillants. Que Bossuet ait pu être dupe, c'est ce que contredit l'opinion même de ceux qui lui prêtent ce ridicule, puisqu'ils le présentent en même temps comme l'un des courtisans les plus avisés. Quant à croire qu'il ait pu descendre à de lâches compromis avec sa conscience, le respect des gens de bien dont il fut toujours entouré et qui ne fit qu'augmenter de jour en jour, ne saurait, en vérité, le permettre; cela répugne à tout ce que l'on sait de lui. On peut l'accuser de faiblesse : de bassesse, jamais. La pénétration de l'esprit, le grand sens et la noblesse du cœur sont des qualités qui, de tout

temps et partout, chez ses amis comme chez ses ennemis, ont été reconnues à Bossuet.

Mais que parlons-nous d'ennemis? Bossuet n'en eut jamais, au moins dans la période de sa vie dont il est, en ce moment, question : on ne lui connut alors que des adversaires. C'est que, de même que tous les vrais grands hommes, Bossuet était bon. Il en donna la preuve dans l'empressement qu'il mit toujours à obliger, dans les égards qu'il eut toujours pour ceux qu'il combattit, dans l'amitié même qu'il leur témoigna durant la lutte et après leur défaite; témoins, entre autres, ses efforts pour faire oublier à Richard Simon la rigueur avec laquelle il s'était cru obligé de poursuivre ses dangereux essais d'exégèse biblique, et pour l'engager parmi les soldats de l'orthodoxie. M. Floquet établit en effet d'une manière péremptoire (page 403 et suiv.) que c'est au triste docteur Pirot, et non à l'évêque de Condom, qu'il faut imputer la perte que fit l'Église d'un homme qui, sagement dirigé, aurait pu lui rendre de si grands services.

Son équité envers le ministre Claude, équité que celui-ci n'imita point, est une preuve encore de l'élévation du caractère de Bossuet. Rien de plus célèbre que la conférence de l'auteur de l'*Exposition de la doctrine catholique* avec l'éloquent et subtil ministre de Charenton. Ce tournoi théologique rentre dans un ordre de services qui contribua plus que tous ceux qu'il put rendre à l'Église à lui concilier l'admiration, la reconnaissance et le respect, nous voulons dire la polémique avec les protestants. Ramener ces chrétiens égarés, honnêtes pour la plupart et dont beaucoup cherchaient passionnément la vérité, était alors le grand souci de l'Église, en France notamment. L'excellence des procédés, la supériorité de la méthode, la solidité du savoir, la charité parfaite, la loyauté et la cordialité que Bossuet avait portées, dès le début, dans ses discussions avec les réformés ; les succès éclatants, les conversions imposantes qu'il avait obtenus par ses entretiens et par ses écrits, et en particulier par le livre de l'*Exposition de la doctrine catholique* dont M. Floquet nous raconte, avec des détails si neufs, la longue et curieuse histoire, lui avaient fait, dans le clergé, une position qui, la différence des temps étant donnée, n'avait d'analogie et de précédent, en France, que dans la vie de son compatriote, l'illustre abbé de Clairvaux.

Voilà ce qu'était Bossuet dans l'estime de l'Église de France quand s'ouvrit l'assemblée de 1682. Tout le monde sait pour quel objet elle était convoquée. Ce qu'on sait moins, et sur quoi nous renseignent précieusement des notes du temps que nous ferons peut-être bientôt connaître, c'est l'esprit de gallicanisme outré qui présida à l'élection des députés appelés à y siéger, ce sont les manœuvres qui en éloignèrent tout ce qui aurait pu faire contre-poids à cette opinion. Dès lors, le gouvernement possédait l'art de diriger la conscience des électeurs, et l'on verra, par les documents dont nous venons de parler, s'ils sont publiés un jour, que

notre siècle n'a rien inventé de nouveau en ce genre de stratégie représentative.

Les sentiments dont étaient animés les députés, prélats et docteurs, qui furent envoyés à l'assemblée, étaient généralement conformes à ceux des ministres qui avaient dirigé leur élection. La plupart étaient des gallicans passionnés. Bossuet aussi était gallican ; c'était, chez lui, une tradition de famille et de province ; comme la majorité des Bourguignons du temps, ses grands parents, du côté de son père et de sa mère, avaient été anti-ligueurs. Peut-être était-ce aussi le résultat de son éducation faite au collége de Navarre. Si supérieur que l'on soit, on n'est pas en vain de son temps, de son pays, de sa famille, de son *groupe*, comme dirait M. Sainte-Beuve; si dégagé que l'on puisse être de tous ces milieux, on en garde involontairement quelque chose. Bossuet, prêtre savant, régulier, irréprochable sur le chapitre des mœurs (ce qui n'était pas le cas pour tous, dans les hautes sphères), un peu dépensier peut-être, ainsi qu'il le reconnaît et le confesse lui-même (lettre à M. de Bellefonds. Floquet, 267), mais sans ambition, sans besoins inférieurs ; Bossuet, que sa science et son génie plaçaient d'ailleurs à une hauteur si grande au-dessus de ses contemporains, avait une partie de leurs préventions et de leurs infirmités : il avait peur, non des papes, mais de ce qu'on appelait alors et qu'on appelle encore la politique pontificale. Mais cette crainte n'altérait pas, chez lui, la foi à la primauté du Vicaire de Jésus-Christ et du successeur de saint Pierre, et son dévouement à l'unité de l'Église était profond, absolu, inviolable et tendre... Oui, tendre ; car Bossuet avait l'âme aimante. C'est un côté de cette grande nature qu'on n'a pas assez mis en lumière jusqu'ici, mais que M. Floquet fait bien ressortir. Qui parla jamais de l'Église romaine avec un accent de dévouement plus affectueux que lui dans le discours qu'il prononça devant l'assemblée du clergé, sur l'unité de l'Église ? Cette assemblée — il le savait — nourrissait pour Rome de bien autres dispositions. S'il avait voulu la flatter, s'il avait recherché, comme on l'en a accusé, la faveur des ministres qui l'avaient appelée ; s'il avait été le courtisan qu'on dit, aurait-il tenu ce langage filial ?

Du reste, cet attachement de cœur à la chaire de saint Pierre, combiné avec les opinions dominantes de son pays et de son temps, datait de loin chez Bossuet. « Dès 1651, à Navarre, dans sa *mineure ordinaire*, sous les auspices de son affectionné maître Nicolas Cornet (ce théologien d'une doctrine si sûre), en présence de tout ce qui se trouvait là, de docteurs, de prélats, de savants religieux, d'ecclésiastiques éminents, on l'avait ouï, dit M. Floquet (page 547), attribuer la finale et souveraine décision des questions de foi à l'Église présidée par le Pape et agissant en union avec lui. Dans Metz, à quinze années de là (1666), appliqué à désabuser le ministre calviniste Paul Ferry des injustes préjugés de sa secte à l'égard du Saint-Siége : « L'Église catholique, lui avait-il dit, honore l'Église romaine comme la

« maîtresse de toutes les Églises. Elle croit que l'apôtre saint Pierre et ses « successeurs ont reçu de Jésus-Christ l'autorité principale pour régir le « peuple de Dieu, entretenir l'unité du corps et conserver le sacré dépôt de « la foi ; *mais elle n'oblige pas à reconnaître l'infaillibilité de la doctrine*, ail- « leurs que dans le corps de l'Église catholique. » Zélé, avec conviction, avec amour, pour *la primauté du pape* (*de droit de divin*) ; s'indignant en son cœur à la seule pensée que des évêques se pussent, si peu que ce fût, éloigner de ce centre d'unité ; que les Églises, « se cantonnant », comme il parlait, pussent méconnaître cette *chaire principale*, déclarée supérieure par Jésus-Christ lui-même : « L'Église, disait-il dans l'oraison funèbre de la « reine d'Angleterre (1669), l'Église est LE TOUT de l'épiscopat ; le Saint-Siége « est son centre. L'épiscopat pourrait-il s'attacher jamais, contre sa nature, « à la royauté comme à son chef ? » ... « Dans l'autorité de se siége consiste le « salut, le soutien de l'Église et de la catholicité. Seulement il ne faut mettre « cette autorité essentielle que dans les choses dont tous les catholiques sont « d'accord (1681). » Dans son *Exposition*, traduite à Rome, en irlandais, en italien, mise en lumière dans cette capitale du monde chrétien, par les presses de la congrégation de la Propagande, approuvée, consacrée, on peut le dire, par deux très-favorables brefs du pape Innocent XI ; louée et admirée par les cardinaux Bona, Chigi, Brancaccio (sans nommer ici tant d'autres théologiens romains), Bossuet n'avait pas proposé une autre doctrine, ni tenu un autre langage. « *Écartant*, dit-il, *les choses dont on dispute « dans les écoles et qui ne sont pas de foi catholique, nous mettons l'autorité « essentielle de ce siége dans les points dont toutes les Églises catholiques* sont « d'accord », proposant uniquement ce que les catholiques y reconnaissent sans contestation. »

Les sentiments de Bossuet n'étaient donc un mystère pour personne et la cour de Rome pas plus que celle de Versailles ne les ignorait. Peut-être semblaient-ils trop romains en France vers 1682 ; mais, à Rome, lors de la publication, par les presses de la Propagande, de l'*Exposition de la doctrine catholique*, ils n'avaient pas paru trop gallicans.

Or, ce sont ces sentiments que Bossuet essaya de faire prévaloir et qu'il fit prévaloir en effet dans l'assemblée extraordinaire de 1682.

Cette assemblée s'était réunie sous l'empire d'une irritation extrême. Le gouvernement français et la magistrature avaient offensé la cour romaine par de violents et inqualifiables procédés ; de son côté, le pape Innocent XI avait publié des Brefs qui avaient blessé la couronne et mortifié les évêques. Le feu était partout, un schisme semblait imminent. S'il n'éclata point et ne fut pas consommé, il faut en faire honneur à Bossuet et peut-être à Louis XIV. Pour ce qui est de Bossuet, il vit le danger de bonne heure et en frémit. Dès 1681 il se mit en mesure de le conjurer ; ce n'est qu'au dernier moment que le roi se rangea à son avis.

Bossuet — c'est le fait le plus neuf, le plus solidement établi par M. Flo-

quet, — Bossuet n'était pas du tout l'homme absolu, altier et violent qu'on nous a peint : c'était au contraire un esprit d'une bénignité constante, ennemi des résolutions impétueuses et des mesures extrêmes, inclinant toujours vers les voies les plus douces et les procédés les plus conciliants. Du jour où il fut nommé député à l'Assemblée du clergé, il travailla à empêcher que les mésintelligences qu'il voyait croître entre Rome et la France ne fissent explosion. « Il appréhendait extrêmement, dit M. Floquet, d'y voir se produire de ces périlleuses questions dont la discussion, mettant aux prises les écoles, les docteurs, les évêques, pourrait ouvrir la voie à des contestations plus vives encore et, finalement, aboutir au schisme, « le plus « grand des maux dont puisse être affligée l'Église. »

Or, ce qu'il redoutait arriva. Ni son admirable discours sur l'*unité de l'Église*, ni ses efforts conciliants dans les discussions de l'Assemblée ne purent empêcher qu'un certain nombre d'évêques, François de Harlay à leur tête, aigris de plus en plus et de plus en plus empressés à flatter les ministres, ne fissent décider qu'on traiterait les questions de l'*autorité du Saint-Siége*. L'Assemblée était sans pouvoir pour cela; car les assemblées du clergé de France, élues pour le *don gratuit* que le premier ordre de l'État offrait au roi, n'avaient aucune attribution canonique. Vainement l'évêque de Meaux, aidé par quelques députés sages et par lui éclairés, voulut-il faire écarter une question inutile, inopportune et dangereuse. Colbert, qui aurait voulu abaisser le monde entier devant Louis XIV, obtint de ce prince qu'il demanderait à l'Assemblée des *propositions en forme* où serait *déclarée* l'ancienne doctrine du royaume sur les bornes des deux puissances. Bossuet, pour gagner au moins du temps et laisser l'émotion se calmer, ou offrir à quelque incident favorable à la paix l'occasion de se produire, demanda que *toute la tradition de l'Église sur ce point* à remonter jusqu'aux premiers siècles, fût alors soigneusement recherchée; mais le roi, circonvenu par Colbert, Harlay et le P. Lachaise, témoigna de l'impatience, et l'Assemblée, craignant que, dans cette circonstance encore, Sa Majesté eût lieu de dire : « J'ai failli attendre ! » chargea un de ses membres, Gilbert de Choiseul, évêque de Tournay, de rédiger les résolutions qu'on lui demandait. L'évêque de Tournay n'était pas animé d'intentions mauvaises; mais c'était un esprit moins retenu que l'évêque de Meaux, et, contre son intention, le projet de rédaction qu'il avait présenté pour les propositions à formuler, conduisait à une rupture inévitable entre la France et le Saint-Siége. Choiseul le reconnut, à la suite d'une discussion très-vive au sein de l'Assemblée; et, « se confessant vaincu, dit M. Floquet, en adhérant d'esprit et de cœur aux doctrines fortement et irréfragablement établies par l'évêque de Meaux, il résigna spontanément au grand prélat l'importante mission de rédiger les propositions demandées à l'Assemblée par Louis XIV et ses ministres » (page 560).

Les *quatre propositions* que présenta alors et que fit adopter Bossuet sont

connues et jugées ; nous n'avons pas à les apprécier ici au point de vue de la doctrine. Envisagées au point de vue de l'histoire, ces maximes n'ont pas le caractère qu'elles offrent quand on les considère abstractivement et en elles-mêmes. Le grand évêque qui les formula et la majorité des prélats et des docteurs qui les adoptèrent étaient animés d'intentions pures, et nous aurions calomnié le clergé, si, en disant, comme nous l'avons fait, que la France, au temps dont nous parlions, fut à deux doigts du schisme, nous avions voulu faire entendre qu'elle y inclinait sciemment dans la personne de ses pasteurs. Non assurément, les évêques en corps ne penchaient point vers le schisme. Si cette lamentable séparation fût arrivée, elle eût été le fait des ministres du roi, d'une partie de la magistrature et d'une étroite minorité de l'épiscopat. Le clergé était excellent et les évêques généralement pleins de zèle pour la foi.

Ce fut même, en grande partie, qu'on le sache bien, ce zèle pour la foi qui inspira aux évêques les déclarations de 1682, celles du moins qui touchent plus particulièrement aux limites des droits du pape. L'opinion erronée qu'avaient les protestants à cet égard, était un grand obstacle à leur retour. Ce retour était alors la grande préoccupation de l'épiscopat. La Réforme était travaillée d'inquiétude, une réaction contre l'entraînement du seizième siècle se manifestait dans toute l'Europe. Les individus étaient pris de doutes cruels sur la légitimité des motifs qui avaient porté leurs pères à se séparer de l'Église romaine, et des peuples entiers, qui s'étaient trouvés jetés comme à leur insu dans l'hérésie, la Suède, par exemple, aspiraient à en sortir. Aider à ce mouvement était ce que l'épiscopat avait le plus à cœur. Or, « dans ce grand travail, commencé avec zèle, suivi persévéramment pour obtenir la réunion des religionnaires, les calomnies contre le Saint-Siége, les mensongères déclarations sur son *autorité*, représentée comme envahissante, despotique, hostile aux peuples, menaçante pour les puissances, avaient été en tous lieux, dit M. Floquet (page 563), la pierre d'achoppement, en en mot le plus sérieux obstacle aux efforts des prédicateurs, des controversistes, des docteurs et des évêques; les *simples*, dans la Réforme (et où les simples ne forment-ils pas le plus grand nombre ?) s'étaient laissé persuader que « dans le catholicisme, » s'ils avaient la faiblesse d'y revenir, « on les contraindrait d'admettre comme articles de foi toutes les prétentions imputées à l'Église romaine par ceux qui, au seizième siècle, avaient rompu avec elle. » Dans son *Exposition de la doctrine catholique*, Bossuet, onze ans auparavant, s'était expliqué, sur ce point, de façon à ôter les derniers doutes aux protestants. Cependant l'Assemblée du clergé, lorsque dans ses premières séances, elle s'occupa des moyens de réunir les réformés, reconnut que les préventions, sur ce chapitre, étaient toujours très-répandues et que les idées de souveraineté universelle, de prétention sur le temporel des empires prêtées au Saint-Siége par ses détracteurs étaient en tous lieux, notoirement,

le plus grand obstacle, au zèle et aux efforts du clergé catholique. Elle pensa, en conséquence, ajoute M. Floquet, que les maximes du royaume, sur ce point, déclarées dans une assemblée générale du clergé de France, auraient pour effet de renverser l'une des plus fortes barrières demeurées debout entre l'Église romaine et les réformés.

C'est sous l'influence de ce sentiment élevé, et non sous l'empire d'un coupable éloignement pour Rome; c'est dans la pensée, non de se rendre indépendants du Saint-Siége, mais de faciliter l'œuvre la plus importante et la plus désirable du temps, que la plus grande partie des évêques signèrent la déclaration de 1682. C'est un fait, dit l'historien de Bossuet, qui « demeurera hors de tout doute pour qui aura considéré, sainement apprécié les divers *actes* alors délibérés entre eux (les membres de l'Assemblée), d'un commun accord. Émises, *déclarées* à regret (par Bossuet surtout, comme on a vu), du moins ces *propositions* allaient-elles, pensait-on, être, dans la conjoncture, une péremptoire réponse de l'épiscopat à tant d'assertions mensongères sur l'Église catholique; un pressant appel à tant de Français abusés, et, tout ensemble, un gage éclatant de sécurité aux nations *séparées*, à leurs rois, à leurs princes, imbus jusque-là de cette fausse et injuste pensée que « reconnaître le pape, était se donner un maître qui les pourrait déposer quand il lui plairait de le faire. »

Donc, tout en la déplorant, il faut reconnaître que, de la part au moins de la majorité de l'Assemblée, cette déclaration de 1682 fut faite à bonne intention; et, quant au grand homme qui la rédigea et la fit adopter, loin de l'anathématiser, il faut le remercier. Bossuet a eu tort d'être gallican, mais il n'en a pas moins, au jour du danger, sauvé d'un schisme l'Église de France. Cela ne justifie point la Déclaration, mais cela aide à comprendre comment Bossuet a été amené à l'écrire et dans quel esprit il l'a conçue. L'Assemblée n'en était pas moins incompétente pour faire un acte de cette nature, et ce serait le désespoir de Bossuet, s'il vivait encore, d'avoir fourni pour lui, sans le vouloir, il est vrai, l'arme dont se sont servis depuis tous les oppresseurs de l'Église.

II

Il y a dans les littératures modernes, un type qui, pour la vérité et la profondeur, vaut les plus célèbres de l'antiquité. C'est Don Juan. Don Juan personnifie la corruption morale dans la société chrétienne, comme, dans la société païenne, Achille personnifiait la vertu guerrière ou Antigone la piété filiale. C'est une création du même ordre et d'une portée au moins égale.

Quoique d'origine récente, puisqu'il ne date que de la première moitié

du dix-septième siècle, le type de Don Juan a fait le tour du monde et a déjà été consacré par trois ou quatre chefs-d'œuvre. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, la Suède, l'Amérique même, si nous ne nous trompons, l'ont emprunté à l'Espagne et lui ont imprimé le sceau de leur génie particulier. Chaque peuple a aujourd'hui son Don Juan.

Une étude comparative de ces productions à la fois identiques et diverses offrirait beaucoup d'intérêt. Qu'y aurait-il de plus curieux en effet, que de rechercher à quoi ont tenu les transformations qu'a subies, dans ses naturalisations successives, le héros symbolique du théâtre espagnol?

Est-ce là ce dont M. Laverdant s'est occupé dans le livre qu'il vient de publier : *les Renaissances de Don Juan*[1]? Nous ne saurions le dire, en vérité. Il y a tant de choses dans ce livre et la forme en est si particulière, le style si individuel, que nous n'osons pas nous flatter d'en avoir bien saisi la donnée principale. M. Laverdant a en outre une façon de procéder qui lui est propre ; la vieille méthode d'exposition lui répugne ; marcher graduellement n'est point son fait. Sa pensée brise à chaque instant le frein de la logique, et embrasse dans ses élans les plus intrépides synthèses. Un sommaire de chapitre pris au hasard, le dix-huitième, par exemple, en fournira la preuve. La rédaction en est de l'auteur lui-même :

« *Don Juan, Faust, Don Quichotte :* L'homme est double et triple ; Dieu principe de l'unité. L'unité rompue, restent deux moitiés ennemies ; le genre noble, l'homme en trois morceaux : Don Juan, Faust, Don Quichotte. La plus belle moitié de l'humanité, hors de Dieu, profanée, dédaignée, ridiculisée : Dona Anna, Marguerite, Dulcinée du Toboso. Babel et Babylone. Hercule et Alexandre, prototypes de la chevalerie errante! Les saints supplantés par les géants. Don Juan et Othello. Le nouvel Adam, bandit philosophe et femme sensible. Le meilleur de tout, Don Quichotte, catholique sincère et indépendant, fait réaliser, pour Sancho Panza son paradis terrestre en l'île de Barataria. Don Juan se met à analyser l'analyse et commence à douter du doute. D'où vient le mal? Glorification de la chair en Dieu. Le culte de la virginité. Monstruosité de l'homme-dieu païen : impatience des dieux modernes. Le Dieu de Christophe Colomb est-il bien Dieu? Il mérite de l'être. »

Tout cela en 34 pages (de 433 à 467)! Comment voulez-vous que s'y reconnaisse un pauvre esprit habitué à cheminer avec les lisières d'Aristote et de Port-Royal? Ajoutez que la langue, obligée d'emboîter le pas, fait des enjambées fantastiques et ne se tire d'affaire qu'à force de créations, de transformations et de sauts périlleux, toutes choses qui naturellement n'ajoutent pas à la clarté.

Donc il nous est impossible de dire au juste ce que s'est spécialement

[1] *Les Renaissances de Don Juan*, histoire morale du théâtre moderne, par Désiré Laverdant, 2 vol. — Hetzel, édit., rue Jacob, 18.

proposé M. Laverdant. *Les Renaissances de Don Juan* annoncent beaucoup d'érudition; l'auteur paraît avoir étudié à fond le cycle de Don Juan, depuis l'espagnol Tirso de Molina, le créateur de cette étrange personnification, jusqu'au Suédois Almquist, et au Slovaque Limbech, en passant par Molière, Shadwell, Gœthe, Grabbe, Wise, Khalert et Pouschkine. C'est là le meilleur côté du travail de M. Laverdant, mais celui malheureusement sur lequel il a le moins appuyé. Plusieurs des auteurs qui défilent là, ne sont que nommés. Quel intérêt cependant n'aurait pas offert une étude comparée de tous ces ouvrages? Qui n'eût aimé à faire connaissance avec cette postérité lointaine du *Burlador de Séville*, avec ces fils du Don Juan méridional, nés sous le ciel terne des Slaves ou dans les brumes des enfants d'Odin? Comme quelques pages de traduction ou d'analyse auraient été bien reçues! Cela n'eût-il pas eu plus d'attrait pour nous, que les complaisants retours auxquels M. Laverdant se livre sur tout ce qui, au théâtre ou dans le roman, s'est, de nos jours, en France, inspiré de Don Juan? Sauf un conte charmant de Mérimée et un poëme trop peu connu de Gustave Levavasseur, y a-t-il là, de bonne foi, rien qui mérite d'être rappelé? Quelle figure, nous le demandons à M. Laverdant, font, entre l'œuvre du vieux Tellez et celles de Gœthe ou de Poushkine, les drames et les fictions à la vapeur qu'il enregistre et analyse avec un soin si empressé!

Moins que personne, nous le gagerions, M. Laverdant croit à la valeur des œuvres envers lesquelles il est si prodigue d'éloges. Mais que voulez-vous? Dans le métier littéraire, le métier dramatique surtout, on est bon camarade.

Et ego pastor in Arcadia.

M. Laverdant a fait, lui aussi, un drame sur Don Juan, un drame en *sept* actes, avec chœurs à la manière antique, et dont les deux volumes intitulés : *les Renaissances de Don Juan*, sont la préface. M. Laverdant, on le voit, fait bonne mesure en tout!

Le drame de M. Laverdant est écrit à un point de vue *rédemptif*, — il nous permettra bien ce mot, lui qui en a tant créé d'autres. — On a, jusqu'ici, damné Don Juan : il a voulu le sauver. Selon lui, Don Juan est une grande âme tombée qui n'aspire qu'à se relever. Tirso de Molina, qui l'a inventé, ne l'a pas compris. Son implacable cœur d'espagnol croisé de maure, n'a conçu pour sa création que de la haine, et il a impitoyablement livré son héros aux flammes de l'enfer. Molière a pénétré plus avant dans cette nature d'élite, il en a touché la fibre vivante et sympathique, mais d'une main discrète, et, par une contradiction que la crainte des jansénistes suffit à expliquer, il l'a également damné. Tous ceux qui, sous son nom, ou sous un autre, comme Gœthe, ont remis Don Juan en scène, lui ont cherché une autre fin. Mais aucun n'a trouvé la véritable, celle qu'appelait l'élévation de son esprit, la grandeur de son cœur, son éducation catholique et le milieu national

où il vivait. Don Juan devait revenir à la foi de sa mère et mourir en héros chrétien.

C'est sur cette donnée édifiante mais contestable, qu'est fondé le drame de M. Laverdant. Ce drame, comme de raison, a pour titre : *Don Juan converti*[1]. Ce n'est pas une œuvre taillée pour la scène, mais une légende dialoguée. L'intérêt n'y manque point, mais le dialogue en est faible, et réclame souvent, pour être compris, le secours du *scenario*. Aux personnages de Molina, l'auteur en a ajouté plusieurs autres, Rosa, jeune sœur de Don Juan, Dona Maria, sa mère, Francisque, le pauvre créé par Molière, Torquemada et les familiers de l'Inquisition, les frères de la Sainte-Hermandad et Christophe Colomb. La pièce commence où finit celle de Tirso, par la scène du gouffre entr'ouvert, laquelle ne serait qu'une fantasmagorie de carbonari. Dans la conception de M. Laverdant, Don Juan ne tomberait pas dans l'abîme, mais s'accrocherait à la statue du Commandeur, qu'il dépouillerait de son masque sous lequel il trouverait un estafier du Saint-Office. Ce personnage et ses satellites mis en fuite, Don Juan rentre chez sa mère, tandis qu'on célèbre ses funérailles. Alors commence une nouvelle vie pour lui ; l'indulgente tendresse de cette mère, la vue de sa jeune sœur éprise d'un honnête amour, la découverte qu'il fait d'un fils qui lui est né de la première femme qu'il a séduite, attendrissent peu à peu son cœur et lui font deviner et désirer des jouissances plus pures et plus délicates que celles après lesquelles il a couru jusque-là. Sans être converti encore, il est ébranlé. Lassé de ses exploits galants, il aspire à d'autres. Le chevalier chrétien s'éveille chez le libertin incrédule. Chacun parle en ce moment de l'expédition de Christophe Colomb, qui cherche un monde pour le donner à Dieu. Don Juan se lie à l'illustre aventurier, dont la conversation enthousiaste l'a séduit et s'embarque avec lui sur son vaisseau où, à son insu, la mère de son fils et sa mère à lui l'ont précédé sous l'habit de religieuses de Fontevrault. On lève l'ancre, la flotte part, la révolte y éclate, mais elle s'apaise à la vue du nouveau continent ; et, avec l'insurrection, tombe le dernier lien qui retenait Don Juan dans l'incrédulité. Il descend converti sur la terre d'Amérique.

Tout n'est pas neuf, il s'en faut, dans la conception et les incidents de ce drame. Il ne manque pas néanmoins d'une certaine grandeur. Ce que nous en aimons le mieux, c'est l'idée d'associer Don Juan à Christophe Colomb. Si quelqueh omme pouvait avoir prise sur l'imagination du fougueux hidalgo, c'était assurément le spirituel et poétique Génois.

Resterait cependant à décider si, en le traitant ainsi, on ne fausse pas le type primitif de Don Juan. Ce type est une création toute théologique. Or, que dit la théologie à l'endroit de certains vices? Que leur habitude prolongée

[1] 1 vol. Hetzel.

tarit si profondément dans l'homme la source de la vertu, que, à moins d'une rénovation surnaturelle, il n'en saurait plus rien jaillir. Les vices de Don Juan n'appartiennent-ils pas à cette catégorie ? C'étaient des gens à vues profondes que les dramaturges espagnols du dix-septième siècle, et il faut être de quelque force quand on se pose en critiqne vis-à-vis d'eux. En face des deux volumes que M. Laverdant consacre à établir la supériorité de sa donnée sur celle de Tirso de Molina, on comprend que nous n'essayions pas de discuter avec lui. Son plaidoyer compte plus de sept cents pages, et nous ne disposons pas de sept cents lignes. Au surplus, nous n'en voulons point au *Don Juan converti;* il émane d'un bon sentiment, et nous lui souhaitons de vivre dans les lettres autant que le Don Juan réprouvé du prieur de Soria.

III

Ces grands dramaturges espagnols dont nous parlions tout à l'heure et dont les créations puissantes, disions-nous, sont si peu comprises en deçà des Pyrénées, ont trouvé chez nous un interprète intelligent et laborieux. Grâce à M. Alphonse Royer, nous avons pu déjà en lire et en apprécier deux : Cervantes, dont nous ne connaissions que le roman, et Tirso de Molina, dont le *Don Juan*, après avoir produit deux ou trois chefs-d'œuvre et fourni matière à tant de théories, n'avait pas encore trouvé un seul traducteur [1]. Moins connu, mais plus original peut-être et surtout plus habile, est celui que nous donne aujourd'hui M. Royer. Alarcon [2] n'a jamais été traduit non plus, en France ni ailleurs. Nul autre cependant n'aurait dû tenter davantage notre curiosité. Nous lui devons, en effet, la première de nos grandes comédies. C'est de lui qu'a été emprunté et traduit en partie *le Menteur*. Mais une fatalité étrange s'attacha de bonne heure au nom d'Alarcon. D'abord Corneille ne le connut pas et il attribua à Lope de Vega la pièce dont il s'était inspiré. Ses compatriotes s'y trompèrent eux-mêmes ; et, quand la comédie de Corneille leur arriva, ils crurent, comme lui, qu'elle était une des dix-huit cents pièces du *phénix de l Espagne;* et ils la retraduisirent dans leur langue. Il n'y avait pourtant pas dix ans qu'Alarcon était mort (1639 ; le *Menteur* est de 1642). Mais il n'avait jamais été populaire, et telle était la réputation de Lope de Vega, que tout ce qui avait du succès à la scène lui était attribué dans la foule. Alarcon n'avait jamais eu pour lui que l'admiration des esprits cultivés.

Ce n'était pas pourtant un lettré formé aux écoles d'Europe, qu'Alarcon.

[1] *Théâtre de Cervantes.* 1 vol. — *Théâtre de Tirso de Molina*, 1 vol. in-12. Michel Lévy, éditeur.

[2] *Théâtre d'Alarcon*, traduit par M. A. Royer. 1 vol. in-12, Michel Lévy, éditeur.

Il était né au Mexique, dans la province de Tasco, et ce n'était plus un enfant quand il vint en Espagne, d'où était sa famille. Son père, de très-noble origine, mais probablement très-pauvre, avait fait partie de ces *désespérés*, comme dit Cervantes, que le défaut de fortune et l'amour des aventures conduisaient dans le nouveau monde. Le goût des lettres et l'amour de la gloire en ramenaient son fils. Le malheureux n'avait, pour arriver au but où il aspirait, d'autre ressource que son esprit. La nature ne l'avait doué que de ce côté, car il était petit, de chétive apparence, laid et bossu de la poitrine et du dos. Mais son originalité, sa verve brillante, sa bonne humeur rachetaient apparemment tous ces défauts. On le voit en effet, bientôt après son arrivée, mêlé aux joyeuses mascarades des étudiants de Séville et égayant de ses vers satiriques leurs tournois littéraires. Plus tard, nous le trouvons lié à tout ce que Murcie, Valence et Madrid avaient d'écrivains et de poëtes distingués, ornant leurs livres de ses *dizains* élogieux, sans ressentiment des épigrammes que lui attirait sa difformité, parce que, sans doute, il les rendait avec usure. Pourvu d'un emploi de finance assez lucratif, à ce qu'il paraît, et qu'il devait sans doute à ses relations dans la bonne société, il cultiva la poésie par goût, on peut le croire, et non point par besoin, comme la plupart des beaux esprits de son pays et de son temps.

Cela explique le caractère de ses pièces et la nature du succès qu'elles obtinrent. Écrites pour les gens de goût, elles firent, semble-t-il, plus d'effet à la lecture qu'à la scène. Le peuple, dont l'auteur n'était pas, qu'il avait peu pratiqué et dont il prisait peu les suffrages, apparemment, ne lui fit pas, à son tour, grand accueil, ou du moins ne garda pas de ses pièces un bien long souvenir.

Ces pièces, il faut l'avouer, n'ont rien de populaire ; les sujets en sont généralement héroïques ou aristocratiques ; l'action en est prise dans les légendes chevaleresques ou dans la vie et les habitudes des hautes classes ; ce sont des drames de caractère plutôt que des comédies de mœurs. L'auteur y peint l'idéal plutôt que la réalité de la vie espagnole. Le peuple s'y reconnaissait moins que dans les *fac-simile* que les dramaturges espagnols lui mettaient sous les yeux.

Alarcon est donc, de tous les poëtes dramatiques de l'Espagne, au dix-septième siècle, celui qui se rapproche le plus de nous. Ses pièces ne sont pas coulées dans le moule classique, qui n'était pas encore inventé, mais elles en ont le contour arrêté, la sobriété, la tenue. D'abord elles ne sont point partagées en *journées*, comme celles de ses compatriotes, mais en *actes*, et ces actes ne vont jamais au delà de trois, division plus naturelle que l'autre, ont dit quelques rhéteurs. Il ne faudrait pas toutefois y chercher nos unités, celle de lieu surtout ; jamais on n'a plus largement usé qu'Alarcon de la faculté de changer la scène de place. Puis le bouffon, chez lui, se mêle rarement au tragique ; ses valets sont amusants, mais sans trivialité, et ils entrent plus avant dans l'action que chez Lope de Vega. Ce n'est que pour

se conformer à l'usage qu'il leur a laissé le nom de *gracioso*. Les plaisanteries qu'il leur met à la bouche ont généralement de la portée, et il se sert d'eux comme les anciens faisaient du chœur pour moraliser et donner aux gens leur paquet. C'est Encinas, l'un d'eux qui fait, par exemple, ce joli portrait des chevaliers d'aventure qui suivaient la cour :

Que le diable soit de Séville,
De toutes ces confusions !
Et par quelles illusions,
Dans les dédales de la ville
Don Fernand, depuis plus d'un jour,
Échappe-t-il à notre vue
Sans qu'une recherche assidue
Nous l'ait fait trouver? C'est la Cour !
Rien n'y change. Je sais un homme,
Un joueur; quand dans un tripot
Il a tiré de quelque sot,
En façon d'emprunt, une somme,
Dans un autre bouge il s'en va,
Comme s'il passait en Tarquie.
Si quelque dupe à lui se fie,
De sa bourse il l'allégera.
Il poursuit son pèlerinage
Et n'épargne aucun bon endroit,
Sur chacun percevant son droit.
Puis il revient avec courage
A son premier bouge enfumé.
Les joueurs changent de repaire;
Il n'y trouvent plus le compère
Que son savoir-faire a plumé.
S'il le trouve, par ses entrailles,
Il jure que c'est un oubli,
Ou bien il dit d'un ton poli ;
Que vieille dette a des écailles.

Il y a d'ailleurs du Frontin dans ce gaillard, ayant empoché une bonne somme pour aider un chevalier dans un mauvais coup, où il n'y va rien moins que de la vie, il le quitte absolument comme le valet de M. Turcaret :

Adieu ! si jamais vous mourez,
Je viens vous tenir compagnie.
Maintenant ma tâche est finie,
Les valets sont régénérés,
Je suis aujourd'hui leur Pélage.

C'est encore dans la bouche d'un valet, celle de Tristan, le *gracioso* du *Menteur* ou de la *Vérité suspecte* (la verdad sospechosa), comme dit l'espagnol, qu'Alarcon a placé cette rude satire des *fraises*, sorte de circonvallation en toile de Hollande, appelées *cruches* par le peuple en Espagne, et chez nous *plats à barbe*, qu'hommes et femmes portaient, de son temps, autour du cou :

« Don Garcia. — Cela me sied-il bien?

« Tristan. — Divinement, seigneur. Honneur à l'inventeur de ce feuillage

hollandais. Avec une fraise empesée, quelle difformité ne cache-t-on pas? Je sais une dame à qui certain ami donna grand souci tant qu'elle le vit avec sa fraise. Mais un jour qu'elle l'aperçut sans elle, il perdit toute son affection, parce que certaines coutures sur un cou jauni annonçaient les restes d'anciennes écrouelles; le nez s'était allongé, on voyait des oreilles longues d'une palme, et la mâchoire semblait celle d'une vieille femme. Enfin le galant demeura si différent de ce qu'il avait coutume de paraître, que celle qui l'enfanta ne l'aurait pas reconnu. »

Corneille a naturellement passé ce trait, les fraises n'étant plus de mode, dans le beau monde, au temps où il composa son *Menteur*. Il y a bien d'autres différences entre les deux pièces. Les comparer serait curieux et nous le ferions avec plaisir, si l'espace nous le permettait. Elles ne perdraient, du reste, ni l'une ni l'autre au parallèle. Nous ne voudrions pas répondre toutefois que, près de *la Verdad sospechosa*, l'allure du *Menteur* ne parût un peu lourde. Cinq actes sur ce thème, c'est long. Serait-ce déprécier Corneille, que de dire que, dans ses trois petits actes, Alarcon, sans être moins noble aux endroits obligés, est généralement plus dégagé, plus alerte?

La Verdad sospechosa est la première des pièces d'Alarcon qu'ait traduites M. A. Royer; mais ce n'est pas, selon nous, la meilleure. *Acquérir des amis* (Gañar amigos) nous semble de tout point supérieure; l'héroïsme castillan s'y déploie avec une ampleur sans égale. Les caractères y sont nombreux et bien développés. La pièce est d'ailleurs intéressante et bien conduite. Un gentilhomme, Fernando Godoy, poursuivi par la police pour avoir tué un homme en duel, cherche un refuge dans la maison du marquis Fadrique, premier ministre du roi Don Pedro le justicier. Le marquis lui promet sa protection, mais il n'a pas plus tôt pris cet engagement, qu'il apprend que le gentilhomme tué en duel est son frère, et le meurtrier son rival en amour. La nature chancelle un instant chez lui, mais la fidélité à la parole jurée l'emporte; Don Fadrique conduit son protégé en lieu sûr, et, sur le refus que celui-ci fait de dire son nom, il le provoque au combat, et lui accorde la vie quand il l'a vaincu et pourrait le tuer, selon les lois du duel. Mais tandis que le marquis sauve ainsi deux fois la vie au meurtrier de son frère, il devient lui-même victime de la vengeance d'un ami qu'il a voulu sauver de la colère du roi, et qui, interprétant mal sa démarche et la prenant pour une trahison, est devenu son ennemi mortel? Pour échapper au châtiment qui va le frapper, le marquis n'aurait qu'à dire un mot, mais il perdrait ses ennemis qu'il voit éclairés et repentants à la dernière heure; ce mot, il refuse de le dire. Heureusement le roi intervient, comme le *deus ex machina* du drame antique, pour dénouer la situation et récompenser l'héroïque vertu du grand ministre qu'il a un instant soupçonné.

A côté de ce noble drame, M. A. Royer a placé la plus charmante comédie d'intrigue que l'on puisse lire : *Changer pour trouver mieux* (Mudarse por mejorarse). En voici la substance : Léonore, une petite fille de province, est

venue de Séville à Madrid, chez doña Clara, sa tante, pour y attendre l'occasion d'un mariage. Elle a de la beauté, de la naissance, mais peu de fortune. La tante, qui doit lui servir de chaperon, est une veuve coquette qui se laisse courtiser depuis deux ans par un jeune homme qu'elle adore, mais qui n'en est pas, lui, aussi vivement épris ; car, à peine a-t-il vu la nièce, qu'il lui déclare son amour. Quand Léonore lui reproche d'oublier sa tante, il lui répond : « Je change parce que je trouve mieux. » Léonore se sent d'abord attirée vers le jeune homme, et ils conviennent ensemble d'une ruse très-ingénieuse pour se parler et s'entendre même en présence de doña Clara. Mais la jeune fille très-avisée a bientôt vu clair dans la manœuvre du galant, et compris où il veut en venir. Aussi, comme le mariage est le but où elle vise, elle amène du même coup à lui donner son titre et sa main un marquis très-épris de ses charmes et qui comptait, lui aussi, triompher à meilleur marché de son inexpérience. Aux reproches que lui fait son premier adorateur, furieux d'avoir été joué par un enfant, elle répond naïvement mais avec résolution : « Vous avez perdu l'occasion de me conquérir. — Comment, cruelle, un si prompt changement ? — J'ai changé pour trouver mieux. »

Et la camérière s'empresse d'ajouter, en manière de moralité : « Elle le paye en sa même monnaie. »

Nous ne dirons rien du *Tisserand de Ségovie* qui termine le volume. On le connaît, il a été traduit en français il y a longtemps déjà par M. Ferdinand Denis. C'est un drame à grand spectacle, très-rempli, très-sombre et qui tranche avec toutes les autres créations de l'auteur. On est là en plein moyen âge espagnol ; Maures et chrétiens se croisent sur la scène. Il y a force coups d'épées. La vengeance est l'âme de la pièce. Mais celui qui s'en repaît a dans le cœur de si légitimes ressentiments, il s'est montré d'ailleurs si brave contre les ennemis de sa religion et de son pays que l'on ressent une sorte de sympathie pour lui. C'est du reste le sentiment qu'exprime le roi lui-même quand il a tout appris :

« Le roi. Fernando, je dois à votre courage et à celui de vos gens la victoire que je remporte aujourd'hui. Quand votre juste vengeance serait un crime, je dois vous rendre, en récompense de vos exploits, la place dans mes bonnes grâces que l'envie vous avait enlevée. Que vos soldats s'avancent, je veux les connaître et les récompenser. »

Ces quatre pièces, choisies entre les vingt dont se compose l'œuvre d'Alarcon, offrent chacune, à en juger du moins par l'analyse que le traducteur nous donne des seize autres, le spécimem exact des divers genres dans lesquels l'auteur a écrit. Espérons que M. Alphonse Royer ne s'en tiendra pas à cet échantillon.

P. Douhaire.

REVUE SCIENTIFIQUE

Caractère du mouvement scientifique actuel. — Mouvement analogue vers la fin du siècle dernier. — La vulgarisation des sciences. — Soirées scientifiques de la Sorbonne. — Leçon de M. Milne-Edwards : Instinct des insectes ; les Abeilles solitaires et les Abeilles sociétaires. *Desiderata.* — Leçon de M. Boutan : Conversion des liquides en vapeur ; causes qui retardent ou favorisent l'ébullition de l'eau. — Leçon de M. Payen : l'Éclairage au gaz — Leçon de M. Fernet : la Photographie ; les émaux photographiques. — Leçon de M. Würtz : l'Eau. — Cours de science vulgarisée, par M. l'abbé Moigno. — Expérience de M. Sainte-Claire-Deville sur la dissociation de l'oxyde de carbone. L'eau froide dans le feu.

On peut comparer, non sans justesse, le mouvement scientifique actuel à celui d'un fleuve dont les eaux, grossies par les pluies et par de nombreux affluents, s'élèvent graduellement en précipitant leur marche, puis s'échappent de leur lit et inondent les plaines voisines. Ainsi les sciences, longtemps contenues dans les hautes murailles que les préjugés avaient élevées entre elles et le vulgaire, ont suivi leur cours accéléré en s'accroissant chaque jour d'éléments nouveaux ; et voici que maintenant elles débordent et se répandent au dehors, en dépit des obstacles et en vertu d'une loi d'équilibre aussi constante, aussi infaillible que celle qui préside à l'écoulement des liquides. Elles ne forment encore, il est vrai, sur le terrain social, qu'une couche superficielle ; mais il est permis d'espérer qu'elles ne tarderont pas à s'y infiltrer profondément, et que désormais elles demeureront parmi nous aussi populaires que le sont les lettres et les arts.

Ce même phénomène d'expansion des connaissances scientifiques s'était produit déjà, peut-être avec plus d'énergie , vers la fin du siècle dernier. Les sciences venaient alors de prendre tout à coup un prodigieux essor. Ce fut, non seulement en France, mais dans toute l'Europe et jusqu'en Amérique, une véritable explosion. Époque glorieuse entre toutes pour l'esprit humain ! Faut-il rappeler les noms des grands hommes qui l'ont illustrée, les travaux immortels qu'elle vit s'accomplir, les découvertes admirables

qu'elle vit éclore, et dont notre siècle n'a fait, après tout, que déduire les corollaires, combiner et multiplier les applications? Linné en Suède, Buffon, Daubenton, Jussieu en France, écrivaient avec une sagacité profonde et un talent magique l'histoire de la nature. Haüy créait la minéralogie et la crystallographie; Clairaut, Euler, d'Alembert, Lagrange, Bailly, Monge, Delambre, Lalande, appliquaient leur génie aux sciences abstraites et à l'étude du système de l'Univers. Cavendish, Priestley, Schéele, Lavoisier surtout, faisaient succéder aux recherches chimériques des alchimistes des expériences raisonnées et des observations exactes; ils découvraient l'*air inflammable* (hydrogène), l'*air vital* (oxygène), l'azote; ils déterminaient la composition exacte de l'air, de l'eau, des terres et des acides, remplaçaient par une théorie rationnelle de la combustion l'ancienne hypothèse du phlogistique, posaient, en un mot, les bases de la chimie moderne. En physique, c'était l'électricité qui révélait à d'infatigables observateurs ses étonnants phénomènes : Franklin démontrait l'identité de cet agent mystérieux avec la « matière de la foudre, » et inventait le paratonnerre ; Muschenbrœck construisait la bouteille de Leyde, et Galvani entrevoyait l'électricité dynamique. — Que sais-je encore ? James Watt créait la machine à vapeur, que le marquis de Jouffroy essayait d'appliquer à la propulsion des navires. Les frères Montgolfier et le physicien Charles résolvaient enfin le problème de l'aérostation, qui deviendra peut-être un jour, en se transformant, la navigation aérienne.

Le public ne pouvait demeurer froid et indifférent en présence de tant de miracles. Un flot d'enthousiasme envahit rapidement toutes les classes de la société : « La cour et la ville, » comme on disait alors, — Paris et la province, — la noblesse, le clergé, la magistrature, la bourgeoisie furent saisis d'une sorte de fièvre. Il n'était bruit partout que d'expériences et de découvertes nouvelles. On lisait avidement les écrits de Buffon et de Franklin ; on se pressait aux leçons de l'abbé Nollet et du physicien Charles. Les académies de Bordeaux, de Toulouse, de Lyon, de Dijon, d'Arras rivalisaient de zèle et de libéralité avec celle de Paris pour l'encouragement des recherches scientifiques. Le roi faisait électriser sous ses yeux à Versailles une compagnie de ses gardes, et les dames de la cour n'hésitaient pas à se soumettre à leur tour aux commotions produites par la bouteille de Leyde. Quand les ballons parurent, ce fut bien autre chose encore. On sait qu'un marquis (le marquis d'Arlandes) osa le premier, avec Pilastre des Roziers, s'aventurer dans les airs. Son exemple fut suivi, à Versailles, à Paris et à Lyon, par les plus illustres personnages, notamment par le duc d'Orléans, qui exécuta avec les frères Robert une ascension dont le résnltat faillit être fatal.

Malheureusement les événements politiques vinrent bientôt faire à ces attrayantes occupations une terrible diversion. La Révolution éclata. Le progrès des sciences n'en fut point ralenti, mais le public cessa de le suivre

avec le même intérêt. La lutte des partis, le bouleversement de toutes choses, le tumulte de la guerre ne lui en laissaient pas le loisir; et lorsque après vingt-cinq ans le calme et la paix se rétablirent, on avait oublié les sciences. Le réveil très-remarquable et très-salutaire, sans contredit (ce fut presque une seconde renaissance), qui marqua le rétablissement en France de la monarchie constitutionnelle, fut presque exclusivement politique, littéraire et artistique.

Je ne dirai point mon sentiment sur l'état actuel des lettres, des arts, encore moins de la politique : ce serait sortir de mes attributions. Je me borne à constater et à saluer comme un très-heureux symptôme le mouvement qui a commencé de se produire, il y a quelques années à peine, et qu'on a désigné sous le nom de vulgarisation des sciences. Ce mot de *vulgarisation* sonne mal, je le sais, à certaines oreilles. Vulgariser la science, a-t-on dit, n'est-ce pas la profaner, amoindrir sa dignité? Nullement, selon moi. La science ne saurait déchoir en se faisant accessible à tous ceux qui la cherchent de bonne foi. Qu'est-elle autre chose que la lumière des intelligences, et qui osera dire que la lumière se déshonore en pénétrant dans les plus humbles réduits? — Cessons donc de disputer sur les mots. Aussi bien s'en faut-il encore de beaucoup que la science soit devenue populaire, dans le sens rigoureux de cette expression. Les esprits déjà éclairés et cultivés peuvent seuls la comprendre, en goûter les charmes austères, en apprécier les bienfaits, en suivre la marche avec profit. Ce n'est donc pas à la populace que s'adressent les vulgarisateurs, ils perdraient leur temps et leur peine : c'est aux gens du monde, aux lettrés ; c'est aussi à une classe indéterminée, mais de plus en plus nombreuse, Dieu merci ! qui compte dans son sein des bourgeois, des gens d'affaires ou de loisir, des ouvriers, et qui recherche et saisit, avec un empressement qu'on ne saurait trop louer et encourager, les occasions et les moyens de s'instruire. C'est là, ce me semble, un public pour lequel on peut écrire, auquel on peut parler sans craindre de se compromettre. Plusieurs savants éminents l'ont pensé ainsi, puisque tout récemment, à l'exemple d'écrivains et d'orateurs beaucoup plus obscurs et moins autorisés, ils ont voulu se faire les instituteurs de cette multitude. Je fais ici allusion, on le devine, aux conférences scientifiques qui se sont ouvertes, au printemps de 1864, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, et qui se continuent cette année avec un succès soutenu.

On sait que ces conférences ont été organisées, sous les auspices du ministre de l'instruction publique, par un comité formé en majorité, — sinon même en totalité, — de membres de l'Institut. On sait aussi qu'elles sont gratuites. L'année dernière elles étaient absolument publiques : les cartes ne conféraient d'autre privilége que celui d'entrer par la porte de droite au lieu d'entrer par la porte de gauche. Cette année, on a cru devoir décider que les personnes munies de cartes blanches, vertes ou jaunes, seraient

seules admises, et ces cartes n'ont été délivrées que sur demande écrite. Cette décision me paraît regrettable, parce qu'elle exclut des soirées de la Sorbonne une foule de gens très-honorables, très-désireux de s'instruire et qui eussent volontiers *fait queue* pendant une heure à la porte de l'amphithéâtre, mais qui, par timidité ou par inexpérience, faute d'avoir su comment formuler leur demande et à qui l'adresser, n'ont pu se procurer la carte obligatoire. Ce n'est donc plus là de l'enseignement populaire, et les ennemis de la vulgarisation doivent être satisfaits.

Je ne reviendrai pas sur les leçons faites pendant la première campagne ; mais il n'est peut-être pas sans intérêt de nous arrêter quelques intants à celles qui ont eu lieu depuis la réouverture. M. Milne-Edwards a traité de l'instinct et de l'intelligence des animaux ; M. Boutan, de la conversion des liquides en vapeur ; M. Payen, de l'éclairage au gaz ; M. Fernet, de la photographie ; M. Würtz, de l'eau.

Prenant pour texte de sa leçon cette parole de Linné : *Natura maxime miranda in minimis*, M. Milne-Edwards a considéré surtout l'instinct chez les insectes, notamment chez les abeilles solitaires. Ces hyménoptères offrent, en effet, un des exemples les plus frappants de cette faculté qui porte invinciblement l'animal à accomplir, soit pour sa propre conservation, soit plutôt pour la conservation et le développement de sa postérité, des actes très-compliqués, très-savants, à mettre en œuvre des combinaisons très-ingénieuses, et cela d'emblée, sans apprentissage aucun, et comme par divination. Je n'en citerai que deux exemples. Une abeille solitaire, le *xylocope* ou perce-bois, creuse dans le tronc des arbres des galeries d'abord horizontales, puis verticales, d'une assez grande profondeur. Elle récolte de la cire et du miel. Avec le miel elle pétrit une boulette de matière alimentaire, au milieu de laquelle elle dépose un premier œuf. Avec la cire elle construit une cloison horizontale, formée de couches annulaires et concentriques, qui ferme la cellule. Sur cette cloison elle dépose un second œuf avec la provision destinée à la future larve, et établit au-dessus une deuxième cloison de cire ; et ainsi de suite jusqu'au sommet de la cavité verticale. Cette œuvre terminée, l'abeille meurt : elle ne verra jamais ses enfants. Ceux-ci éclosent à l'état de larves, consomment la nourriture que la prévoyance maternelle a mise à leur disposition, subissent leur double métamorphose, et, lorsqu'ils sont devenus insectes ailés, sortent de leur retraite pour accomplir un travail identiquement semblable.

Une autre abeille solitaire, dont la larve est carnassière, emploie pour assurer la subsistance de sa progéniture vermiforme un procédé plus surprenant encore, mais, il faut le dire, très-cruel. Elle creuse sa galerie dans la terre et la surmonte d'une cheminée recourbée en crosse, afin que la pluie n'y tombe pas. Puis elle se met en chasse et entraîne dans cette sorte de tanière des chenilles. Mais si elle tuait ces chenilles, elles se gâteraient avant l'éclosion des œufs; si elle les laissait vivantes et en bonne

santé, elles s'en iraient. Que fait notre abeille ? Elle pique les chenilles avec son dard, lequel distille un venin que M. Claude Bernard étudiera sans doute un de ces jours; ce venin ne tue pas l'insecte : il le paralyse seulement et le tient engourdi, immobile, jusqu'à ce que les larves, venant au monde, se mettent à dévorer tranquillement sa chair fraîche et succulente.

Tout le monde connaît l'industrie merveilleuse et les mœurs des abeilles sociétaires, des guêpes et des fourmis. Mais ces insectes n'obéissent pas seulement à des instincts aveugles : on a pu constater chez eux des preuves non douteuses d'intelligence. Ils savent modifier leurs actions suivant les circonstances, pourvoir aux besoins imprévus, conjurer les dangers, s'avertir entre eux de ce qui les intéresse. Huber, le célèbre apiculteur de Genève, en cite la preuve suivante : Une de ses ruches ayant été un soir dévastée par un grand sphinx tête-de-mort, les abeilles, dès le lendemain, se mirent à mastiquer la porte de leur ruche, et la réduisirent à un petit trou qui leur permettait d'aller et de venir une à une, mais par lequel le gros corps et les larges ailes du sphinx ne pouvaient passer. Quand vint la saison où les papillons achèvent leur courte vie, les abeilles, n'ayant plus d'invasion à craindre, abattirent leur rempart. L'année suivante, comme il n'y eut point de sphinx, elles laissèrent leur porte toute grande ouverte.

Ces détails et bien d'autres, que les auditeurs écoutaient avec le plus vif plaisir, ont malheureusement occupé la plus grande partie de la leçon de M. Milne-Edwards, et le temps a manqué à l'illustre naturaliste pour donner à l'étude de l'instinct et de l'intelligence, dans les autres classes du règne animal, le développement que comportait un tel sujet.

La conférence de M. Boutan, sur la conversion des liquides en vapeurs, m'a paru mieux conçue. Le professeur avait mesuré avec une précision presque mathématique le temps qu'il pouvait y consacrer, et il en avait disposé les parties en conséquence. Les expériences très-nombreuses et très-heureusement choisies, sur lesquelles se sont appuyées ses démonstrations, avaient été préparées avec soin, et aucun accident n'est venu en déranger l'exécution. Bref, tout s'est passé à souhait dans cette soirée, qui a été peut-être, jusqu'à présent, la mieux réussie. Le sujet, par lui-même, offrait un intérêt sérieux et d'une haute portée scientifique. Le jour s'est fait depuis peu sur les points les plus importants de cette vaste question des changements d'état des corps, et en particulier des circonstances propres à faciliter ou à retarder la conversion des liquides en vapeurs et le retour des fluides aériformes à l'état liquide. On sait aujourd'hui, par exemple, que l'air dissous dans l'eau ou adhérent aux parois du vase qui la contient, en favorise puissamment l'ébullition. Dans les conditions ordinaires, l'eau bout à 100 degrés sous la pression normale de l'air, mesurée par une colonne barométrique de 0^m, 76. Mais de l'eau distillée, dont l'air a été éliminé aussi complétement que possible, introduite dans un ballon de verre dont les parois ont été également purgées d'air, peut être portée jusqu'à 106 degrés sans bouillir.

Que l'on y projette une pincée de poudre métallique, l'ébullition se produit aussitôt avec énergie, parce que cette poudre a entraîné et introduit avec elle dans le liquide une petite quantité d'air. On doit à M. Dony (de Gand) la démonstration d'un phénomène plus extraordinaire encore. Ce savant a rempli jusqu'à moitié un tube de verre avec de l'eau distillée ; le tout étant purgé de toute trace, de toute particule d'air, il a fait le vide dans la partie supérieure du tube et l'a fermé à la lampe; puis il a chauffé ; il a chauffé jusqu'à 140 degrés, et l'eau n'a point bouilli; elle est demeurée intégralement à l'état liquide ; seulement sa masse s'est divisée, disloquée en deux globules, dont l'un a été projeté violemment et a brisé le tube. Le point d'ébullition d'un liquide, — disons même la possibilité de sa transformation en vapeur, — dépendent donc bien moins de la pression qu'il supporte que de la nature des parois avec lesquelles il est en contact et de la quantité d'air interposé dans sa masse. M. Dufour (de Genève) en mettant une goutte d'eau en suspension dans un autre liquide avec lequel cette eau ne pût se mélanger, en a élevé la température jusqu'à 160°, sans qu'il y eût ébullition. Par contre, M. Cagniard-Latour a démontré que l'eau aérée peut, sous une pression suffisamment énergique, se convertir intégralement en vapeur dans un espace double seulement de celui qu'elle occupe à l'état liquide, tandis que, sous la pression normale de l'atmosphère, le volume de la vapeur à 100 degrés est égal à 1700 fois celui de l'eau à la même température.

L'histoire de l'éclairage au gaz, les procédés mis en œuvre successivement, jusqu'au moment présent, pour l'extraction, l'épuration et la combustion du gaz de houille; les précautions à prendre pour éviter les explosions et les incendies ; la nature et les propriétés des autres gaz, tels que l'acide sulfhydrique et l'oxyde de carbone, dont le dégagement accompagne celui de l'hydrogène carboné ; les avantages économiques que présente la peinture au blanc de zinc sur la peinture au blanc de céruse, à raison de l'action que l'acide sulfhydrique exerce sur ce dernier corps : telles ont été, avec quelques autres questions incidentes, les matières traitées un peu confusément par M. Payen. La conférence faite par ce savant chimiste a été sans doute très-instructive pour la plupart de ses auditeurs, et les choses qu'il a dites sont fort bonnes à savoir pour tout le monde; mais on les trouve aujourd'hui dans la plupart des ouvrages de chimie, notamment dans le *Traité de chimie industrielle* de M. Payen lui-même. Il serait donc superflu de nous y arrêter.

Les renseignements historiques, théoriques et pratiques sur la photographie sont plus abondants encore : on les rencontre, premièrement dans tous les traités de physique, au chapitre de la lumière ; deuxièmement dans plusieurs traités de chimie; troisièmement dans les dictionnaires encyclopédiques; quatrièmement dans une foule de brochures plus ou moins volumineuses, où l'art de la photographie, ses principes, ses applications, ses

perfectionnements, sont exposés *ex professo*, soit par des savants, soit par des praticiens. Ajoutons que la presse scientifique ne manque pas de tenir les lecteurs des journaux au courant de toutes les innovations qui se produisent — et Dieu sait s'il s'en produit! — dans cet art éminemment populaire. Aussi suis-je tenté de regretter, pour ma part, que M. Fernet, jeune professeur d'un grand mérite et physicien très-laborieux, dont l'Académie a entendu récemment une intéressante communication relative aux courants d'induction, n'ait pas choisi pour sa conférence un sujet plus inédit et moins complexe; ou qu'il n'en ait pas hardiment élagué toutes les parties devenues banales, pour insister davantage sur les faits vraiment nouveaux, sur les progrès accomplis ou en voie de s'accomplir. Parmi ces progrès, il en est qui méritaient une mention particulièrement honorable. Telle est, entre autres, la fabrication des émaux photographiques. Le procédé employé dans cette fabrication est le même que pour la photographie au charbon. Ce dernier consiste à enduire les plaques de verre gélatinées ou collodionées, d'une solution de bichromate de potasse mêlé à du noir de fumée. Le bichromate de potasse devient insoluble dans tous les points exposés à la lumière; on n'a donc qu'à laver la plaque après l'opération, pour enlever les parties non impressionnées. On emploie aussi, de la même manière et avec le même résultat, une dissolution de sucre; après avoir exposé la plaque à la lumière, on la lave; le sucre est devenu insoluble dans les endroits où les rayons solaires sont venus frapper. Si l'on y passe un pinceau chargé de noir de fumée, ce noir de fumée s'attache au sucre et l'on a un cliché négatif à l'aide duquel on tire aisément ensuite des épreuves positives. On comprend sans peine maintenant que, dans l'un ou l'autre procédé, il suffise de substituer au noir de fumée des poudres très-fines de matières vitrifiables diversement colorées, et de passer les plaques au four pour obtenir de véritables émaux, reproduisant les objets avec une parfaite exactitude et avec de vives couleurs. On peut aujourd'hui, grâce à cet artifice ingénieux, faire faire son portrait en émail pour une cinquantaine de francs.

La cinquième conférence a été faite, ainsi que je l'ai dit, par M. Würtz. Déjà l'on avait entendu l'année dernière une brillante leçon de ce professeur sur l'oxygène. Cette année, M. Würtz a parlé de l'eau. Ces deux sujets, certes, ne sont pas neufs pour les personnes déjà versées dans les connaissances chimiques; mais les cours de la Sorbonne (je parle de ceux du soir) ne s'adressent pas à des savants, et puisqu'il s'agissait d'initier des *non savants* aux principes fondamentaux de la chimie, l'histoire de l'air et celle de l'eau devaient être présentées dès le début. Là est, en effet, le point de départ, la clef de cette vaste science. Il en est d'ailleurs des admirables découvertes des Cavendish, des Priestley et de notre grand Lavoisier, comme d'une belle partition, qu'on peut entendre plusieurs fois avec un égal plaisir, pourvu qu'elle soit bien exécutée. M. Würtz répéterait demain ses deux leçons sur

l'air et sur l'eau, que la plupart de ses auditeurs voudraient encore y assister, et j'avoue que je serais du nombre.

Le public parisien a si bien pris goût à l'enseignement des sciences ; il a tellement à cœur de se tenir au courant de leurs progrès, que non content de recueillir les enseignements que lui donne à cet égard la presse périodique, non content d'acheter et de lire les ouvrages de science vulgarisée dont le nombre augmente chaque année, non content enfin de se porter en foule les vendredis aux soirées de la Sorbonne, il consent volontiers à payer sa place aux leçons de professeurs nullement officiels, ni plus ni moins qu'au concert ou au théâtre.

Au mois de novembre dernier, mon savant confrère, M. l'abbé Moigno, annonçait qu'il ferait une fois par mois, dans le local de la Société d'encouragement, un cours de science vulgarisée, une « revue orale des progrès accomplis. » Le meilleur monde s'est rendu à son appel, et je ne doute pas que les cours du savant abbé ne soient suivis assidûment pendant toute l'année. Les dames n'y sont ni les moins empressées ni les moins attentives. Il faut bien avouer que M. Moigno a donné à ses leçons une allure un peu mondaine, autant du moins que j'en ai pu juger par la séance de ce mois, la seule à laquelle j'aie assisté. Sous prétexte d'acoustique, une éminente artiste, madame Charlotte Dreyfus, a fait entendre, sur l'orgue de salon de M. Alexandre, des airs de la *Muette*. La lanterne magique électrique, les stéréoscopes américains, les photographies microscopiques ont occupé une bonne partie de la soirée. Personne n'a songé à s'en plaindre. Ce que je reprocherais plutôt à M. l'abbé Moigno, c'est de s'imposer un programme trop étendu. Il est impossible de passer en revue, dans l'espace de deux heures, une vingtaine de questions n'ayant, pour la plupart, aucun lien entre elles, et de donner à l'exposé de chacune le développement convenable. Il en est nécessairement qui sont à demi sacrifiées ; mieux vaudrait les sacrifier tout à fait que de se condamner à un excès de fatigue, insuffisamment compensé par le profit qui en résulte pour les auditeurs.

Parmi les nombreux sujets abordés par M. l'abbé Moigno, et traités en général, je me hâte de le proclamer, avec autant de clarté que de concision, je n'en signalerai qu'un seul : c'est la remarquable expérience de M. H. Sainte-Claire-Deville, sur la dissociation de l'oxyde de carbone. On sait que M. H. Sainte-Claire-Deville s'est voué particulièrement à l'étude expérimentale des actions exercées sur les corps par les très-hautes températures. Or, si la chaleur favorise ordinairement, à un certain degré, l'affinité chimique, et détermine la combinaison des corps, presque toujours aussi, à un degré plus élevé, elle produit l'effet contraire et détruit en partie les composés qu'elle-même a formés. C'est ce dernier phénomène que M. H. Sainte-Claire-Deville a désigné sous le nom de *dissociation*, et qu'il a assimilé à l'évaporation des substances volatiles au-dessous de leur point d'ébullition, en définissant la tension de dissociation de la même manière que la tension de vapeur. Pour

recueillir les produits de la dissociation de l'oxyde de carbone, à savoir l'oxygène qui est gazeux, et le carbone qui est solide, M. Deville a construit un appareil qui permet de condenser un corps volatil par le refroidissement, au sein du feu le plus violent. Le procédé est d'une simplicité merveilleuse. Un tube en porcelaine, engagé dans un fourneau à rèverbère, est fermé à ses deux extrémités par des bouchons de liége. C'est dans ce tube que circule l'oxyde de carbone, soumis à l'action dissolvante de la chaleur. Mais ce même tube est traversé suivant son axe par un autre beaucoup plus petit, en laiton très-mince, parcouru incessamment par un rapide courant d'eau froide, qui ne s'échauffe jamais à plus de dix degrés. C'est sur ce dernier tube que se fixe le carbone, soustrait par son contact avec sa paroi froide à l'action de la température ambiante, tandis que le gaz dissocié est recueilli en dehors de l'appareil.

« Pour donner une idée de la manière étrange dont cet appareil fonctionne, dit M. H. Sainte-Claire-Deville, je dirai qu'on peut impunément enduire le tube métallique des substances organiques les plus altérables, telles que la teinture de tournesol, les plonger dans le brasier ardent au milieu duquel j'opère, et constater ainsi certaines décompositions. Si la couche de substance altérable est suffisamment mince, elle sera toujours protégée contre l'action du feu par le courant d'eau fraiche qui traverse le tube métallique. Il suffit, que celui-ci ait de minces parois, et que sa matière soit conductrice de la chaleur. »

ARTHUR MANGIN.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 23 janvier.

Le *Times*, examinant l'autre jour l'ensemble des affaires publiques de son pays, s'écriait avec une satisfaction profonde : « Les annales domestiques de la Grande-Bretagne sont heureusement monotones ! » Et en effet, tandis que les deux chefs de l'opposition s'occupent, l'un à traduire Homère, l'autre à préconiser dans des fêtes agricoles le perfectionnement de l'espèce ovine, lord Palmerston, ne voulant pas être en reste de bucolique avec M. Disraëli, va faire entendre une églogue aux cultivateurs de Romsey, puis rentre au fond de son domaine pour y attendre en paix la réunion des Communes.

Ce n'est pas sans envie que nos yeux contemplent ce tableau, dont le calme et la sérénité contrastent si fort avec le choc d'incidents qui nous agite. Chez nous, les grands esprits ne trouvent guère le loisir des distractions poétiques, et les pipeaux de Virgile n'auraient aucune chance de percer au milieu du concert discordant qui assourdit l'opinion.

Nous nous expliquons plus haut au sujet de l'Encyclique. Ce document, ainsi que les nombreuses protestations épiscopales que la circulaire de M. le ministre des cultes a soulevées, servent de thème passionné à la discussion des journaux, et, spectacle instructif, ce sont les organes qui accusent le plus amèrement l'Encyclique de proscrire la liberté que l'on voit applaudir avec le plus d'entrain à l'interdiction formulée par M. Baroche. *Le Temps* qui, le mois dernier, trouvait « correct » tout ce qui se fait en Italie, reprend aujourd'hui cette expression favorite pour l'appliquer à l'acte restrictif du 1er janvier, et quant aux feuilles de la démocratie domestique, il va sans dire qu'il leur paraît admirable de fermer la bouche aux évêques de France au nom même des *libertés* et des *franchises de l'Église gallicane!* Un écrivain qui n'est pas suspect s'est indigné de ce scandale, et il faut louer M. de

Girardin d'avoir courageusement crié à ces inconséquents : « Vous prétendez défendre la liberté, et ce que vous acclamez, c'est la censure! »

Ils ne s'arrêtent pas là; en entendant les évêques réclamer une simple application du droit commun et la même faculté que les professeurs dans leurs chaires et les publicistes dans les journaux, ces prétendus libéraux s'emportent et appellent d'énergiques rigueurs contre d'aussi monstrueuses prétentions. « Cette situation est déplorable, dit l'un, et il importe d'y mettre un terme dans le plus bref délai possible[1]. » — « Et l'État outragé, dit l'autre, que va-t-il faire? Usera-t-il du recours au Conseil d'État? Ce serait une sanction bien peu proportionnée aux circonstances[2]... » Un troisième laisse voir tout le fond de sa pensée en rappelant avec timidité qu'il existe une loi portant la peine du bannissement[3]. — De pareilles provocations sont écœurantes, et nous avons hâte d'en détourner les yeux pour signaler quelques-unes des singularités et des contradictions qui pullulent dans cette affaire.

Après le pouvoir invoquant les *franchises* de l'Église gallicane pour réduire les prélats au silence, vient la presse officieuse qui, pour justifier la mesure de M. le ministre des cultes, répète sur tous les tons que la Restauration et le gouvernement de Juillet offrent des précédents analogues. Qu'est-ce à dire? Quand nous réclamons la liberté de la presse, le droit de réunion et d'association tels qu'ils étaient réglés par les lois de la monarchie parlementaire, on nous répond : « Cette monarchie est tombée, et le gouvernement impérial n'éprouve nulle envie de l'imiter pour aboutir à une chute semblable. » Puis, quand nous nous élevons contre certaines mesures restrictives, on nous répond de nouveau : « De quoi vous plaignez-vous? Nous ne faisons qu'imiter la Restauration et le gouvernement de Juillet ! » Il nous semble cependant qu'il faudrait choisir.

Cette presse officieuse, qui nage dans la variation comme le poisson dans l'eau, va plus loin encore. Elle ajoute qu'il faut distinguer entre le citoyen usant d'un droit général et l'homme agissant au nom d'une fonction. Le magistrat, le professeur, dit-elle, ne sauraient introduire, l'un dans le libellé d'un arrêt, l'autre dans l'enseignement officiel d'une chaire, les idées qu'il leur est parfaitement loisible de soutenir ailleurs, dans des brochures ou des articles de journaux; et il n'en va pas autrement des évêques. Soit ; mais quand sept de ces évêques, en dehors de leur cathédrale et de leur chaire, usant précisément de ce droit de la brochure qu'on leur concède aujourd'hui, ont cru devoir dire en citoyens ce qu'ils pensaient de l'action électorale, pourquoi leur consultation, qui n'était pas un mandement, a-t-elle été poursuivie et condamnée? Ici encore il faudrait choisir ; car la logique et l'honnêteté ne semblent pas permettre qu'on

[1] *L'Opinion nationale.*
[2] *Le Temps.*
[3] *L'Indépendance belge*, citée complaisamment par plusieurs journaux français.

bâillonne alternativement, au nom du même principe, l'évêque et le citoyen. Interdire au prêtre le temple en lui offrant la ressource du forum, puis le bannir du forum en lui enjoignant de rentrer dans le temple, c'est trop d'un pour le moins.

La Russie despotique et l'Italie révolutionnaire sont, avec la France, les seuls États où le pouvoir civil ait défendu la promulgation de l'acte pontifical. Ni la Prusse, qui ne compte que sept millions de catholiques sur vingt-six millions d'habitants, ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni la Belgique n'ont mis obstacle sous ce rapport à la mission de l'épiscopat.

L'entrave apportée par le gouvernement italien à la publication de l'Encyclique fait assez voir quelle liberté resterait à l'Église le jour où son chef ne pourrait plus ouvrir les lèvres ni lancer une bulle sans le *placitum* de la maison de Savoie ; bloqué dans le Vatican, il n'y saurait faire un geste ou prononcer un mot sans l'assentiment préalable de Turin ou de Florence, et la direction des âmes dans l'univers entier se trouverait à la merci d'un petit capitaine sarde ou d'un avocat toscan. Si les défenseurs du principat temporel avaient besoin d'un argument nouveau, la politique unitariste se chargerait elle-même de le fournir.

Pendant qu'à Naples une bande égarée brûlait sur une place publique le document du 8 décembre, un cardinal et un journaliste causaient, le premier déclarant, si l'on en croit le second, qu'il sympathise « avec les idées du *Correspondant*, de M. de Montalembert, de M. de Falloux, de M. l'évêque d'Orléans, » et ajoutant qu'il « accepte franchement la convention du 15 septembre. » Ce rapprochement donne à lui seul la mesure de la conformité des idées du cardinal à celles de ce recueil et des hommes éminents qui le patronnent ou l'encouragent. Aucun d'eux n'a porté ses hommages aux pieds du prince Humbert, *le Correspondant* n'a pas souvenir d'avoir fait l'éloge du P. Passaglia, et, pour ce qui concerne M. de Falloux, se proclamer d'accord avec lui en adhérant au traité franco-piémontais, tout cela deux mois après la publication de l'*Itinéraire de Turin à Rome*, c'est vraiment tomber dans une contradiction trop flagrante pour qu'il soit besoin de la relever davantage.

Qui croirait qu'en présence de cette situation générale, qu'en face de l'interdiction qui condamne le clergé de France au mutisme et de la passion qui allume à Naples un bûcher pour tâcher d'y recommencer Wittenberg, *le Siècle* ose trouver l'épiscopat trop libre et l'accuse de « rêver le retour de l'inquisition ! » N'est-ce pas remarquable de justesse et d'à-propos ? Nous ne demanderons pas qui l'on brûle, mais seulement qui l'on frappe d'avertissements et de suspension? La vaillante *Union de l'Ouest* et l'excellente *Gazette du Midi* sont là pour répondre, ou plutôt leurs blessures témoignent pour elles, car la feuille courageuse de M. de Cumont ne pourra recouvrer la parole qu'au mois de mars, date lointaine, que sauront attendre avec patience les sympathies de ses lecteurs.

Un incident, contemporain de l'Encyclique et que certaines interprétations ont voulu rattacher à l'acte pontifical, a eu sa part de l'émotion publique au début de ce mois. Nous voulons parler de la nomination du prince Napoléon à la vice-présidence du Conseil privé. Après les discours accentués que le cousin de l'Empereur a tenus au Sénat sur la question romaine, sa brusque entrée dans un conseil qui lui avait été fermé six ans a pu sembler significative, mais le temps seul pourra nous apprendre qui, de l'orateur de Limoges prônant la décentralisation administrative avec l'expansion individuelle, ou du tribun du Luxembourg, appelant le siége de Pierre un « vieux vase fêlé » et le domaine de l'Église « une tache d'encre » sur la carte, vient d'entrer solennellement dans le premier conseil du souverain.

Pour le moment, la clairvoyance de ceux qui prétendaient discerner dans l'avénement du prince Napoléon l'indice d'une détente à l'intérieur et la victoire des tendances progressistes sur les idées réactionnaires au sein du pouvoir, est singulièrement prise en défaut. Des rigueurs multipliées contre la presse, le retrait de l'autorisation de faire des conférences signifié à MM. de Broglie, Cochin et de Lavergne à l'heure même où il est permis à d'autres d'esquisser publiquement des Grégoire VII de fantaisie, enfin le spectacle offert par l'élection de la Charente-Inférieure ont répondu à ces hâtives espérances, et la théorie de M. l'inspecteur académique de la Rochelle sur l'*obligation* où sont les instituteurs de donner au gouvernement, non-seulement leur vie, mais encore leur conscience, montre avec éclat où nous en sommes sous ce rapport. La circulaire de M. Surrault restera comme un des plus curieux documents des annales contemporaines, et ceux qui plus tard burineront l'histoire n'auront garde d'oublier ces instructions étonnantes : « Les fonctions *obligent* ceux qui en ont été reconnus dignes à donner au gouvernement tout leur dévouement, *et aux candidats* qu'il a choisis *leur vote* et leur concours le plus franc et le plus empressé... Entrez donc résolûment, monsieur l'instituteur, dans le rôle qui vous est tracé *par votre position même*... »

Malheureux instituteurs ! l'administration, qui s'efforce de propager le petit *Moniteur* à un sou par tous les moyens possibles, les avait déjà transformés en courtiers de librairie, en leur offrant l'appât de cinq francs de remise par abonnement ; les voilà maintenant enrôlés comme agents électoraux et recruteurs de suffrages, et il ne paraît pas qu'ils soient moins *obligés* dans un cas que dans l'autre. Quel métier ! Encore un peu, et ils seront sans doute *obligés* de tout faire, sauf l'école !

Ce n'est pas là, nous en sommes sûrs la destinée que M. Duruy rêvait pour eux ; c'est par d'autres moyens qu'il songeait à l'amélioration de leur traitement ! S'il veut relever du même coup le courage et la dignité de ces modestes et précieux auxiliaires, qu'il se reporte aux origines de la belle loi de 1833, cet impérissable titre d'honneur de M. Guizot, qu'il s'inspire de l'admirable circulaire que le ministre adressait alors à tous les instituteurs

de France. Quelle grandeur! Comme l'humble magister de village y est relevé à ses yeux et aux yeux de tous! Comme le caractère de sa mission y resplendit, comme sa neutralité au milieu de la commune et ses devoirs sévères envers tous y sont tracés avec noblesse!

« Pas d'esprit de secte ou de parti dans votre école, dit avec gravité l'homme d'État; l'instituteur doit s'élever au-dessus des querelles passagères qui agitent la société. La foi dans la Providence, la sainteté du devoir, la soumission à l'autorité paternelle, le respect dû aux lois, au prince, aux droits de tous; tels sont les sentiments qu'il s'attachera à développer...

« Il n'y a point de fortune à faire, il n'y a guère de renommée à acquérir dans les obligations pénibles que l'instituteur accomplit. Destiné à voir sa vie s'écouler dans un travail monotone, quelquefois même à rencontrer autour de lui l'injustice ou l'ingratitude de l'ignorance, il s'attristerait souvent et succomberait peut-être s'il ne puisait sa force et son courage ailleurs que dans les perspectives d'un intérêt immédiat et purement personnel. Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux le soutienne et l'anime; que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes et secrètement contribué au bien public devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule. C'est sa gloire de ne prétendre rien au delà de son obscure et laborieuse condition, de s'épuiser en sacrifices à peine comptés de ceux qui en profitent, de travailler enfin pour les hommes et de n'attendre sa récompense que de Dieu. »

Qu'il y a loin de cet instituteur idéal de 1833, de ce type touchant et élevé au raccoleur de bulletins, au courtier commercial, au tribun campagnard de 1865! La passion a chassé la neutralité, la politique a envahi l'école, l'homme de tous est devenu l'instrument d'un parti, il divise au lieu de rapprocher, il sème la rancune à la place de la lumière, et cette participation aux passagères querelles dont voulait l'isoler le législateur compromet tristement sa pure et pacifique mission au milieu du peuple. Rendons-le bien vite à son vrai caractère et à ses patriotiques fonctions; laissons le petit *Moniteur* s'organiser tout seul avec ses priviléges; laissons les électeurs choisir eux-mêmes leurs mandataires, et la morale publique n'y gagnera pas moins que la liberté.

Nous approchons de la session législative, et l'écho des parlements étrangers nous aide à attendre la discussion de nos chambres.

A Turin, c'est toujours la situation financière qui occupe le premier plan, et les périls du présent ne semblent avoir été conjurés qu'au prix des charges les plus écrasantes pour l'avenir. Le ministre s'apprête à exposer au parlement le résultat de ses combinaisons, et si nous en croyons *le Constitutionnel*, qui ne doit pas calomnier l'Italie nouvelle, « les chiffres développés par M. Sella ne seront pas brillants : l'année actuelle se présente avec un déficit de 670 millions, » qui ne pourront être comblés qu'avec des ressources extraordinaires. Lesquelles? L'emprunt est difficile; la

vente des biens domaniaux impossible, puisqu'on vient d hypothéquer sur eux les 150 millions prêtés par l'Angleterre; et quant aux anticipations d'impôt, on ne saurait recourir deux fois de suite à un aussi extrême et ruineux procédé.

Provisoirement, on marche comme on peut ; et après l'unité politique et législative, on réalise l'unité de banque par la suppression de la banque de Toscane, qui avait continué jusqu'ici son fonctionnement indépendant avec un capital de 10 millions. Turin l'absorbe, comme tout le reste, et puisse l'unité de banqueroute ne pas couronner cette gloutonne et universelle unification !

Bien plus sensée se montre l'Espagne, et la courageuse détermination qu'elle vient de prendre à l'égard de ses anciennes colonies américaines doit mériter à son gouvernement les félicitations de tous les politiques consciencieux et sages. Il y a quatre ans, elle avait cru les Dominicains envieux de vivre, comme autrefois, à l'ombre de son drapeau, et un décret avait prononcé la réintégration de ce territoire dans la vieille monarchie ; mais on s'était trompé sur les vrais sentiments de la jeune république ; une guerre acharnée s'est ouverte, et l'Espagne a sacrifié ses meilleurs soldats avec ses derniers millions sans parvenir à dompter une résistance où se reconnaît l'énergique caractère d'un mouvement national. S'obstiner à la lutte dans de pareilles conditions eût été une double faute, et, au risque d'une mortelle impopularité, le maréchal Narvaez a résolûment proposé l'abandon de Saint-Domingue à la reine et au Congrès. Le document où il motive cette détermination est plein de franchise : « La conflagration, dit-il, s'est étendue de ville en ville, et aujourd'hui la partie espagnole de l'île présente au monde civilisé le spectacle d'un peuple entier en armes, repoussant comme des tyrans ceux qui se croyaient appelés comme des sauveurs... Le gouvernement est arrivé à cette conclusion, que c'est une illusion de croire que le peuple dominicain, en totalité ou en majorité, ait désiré ou réclamé son annexion à l'Espagne ; que la guerre, devenue générale, n'est plus une lutte contre quelques sujets rebelles, mais une guerre de conquête contraire à l'esprit de la population espagnole... »

Un tel langage, nous le répétons, est un acte de courage en face des préférences avouées de la couronne et de l'orgueil historique de la nation ; et si le duc de Valence, dont les déclarations pacifiques s'adressent aussi bien au Pérou qu'à Saint-Domingue, termine à l'amiable le conflit où l'Espagne est si malencontreusement engagée, il aura rendu un grand service à son pays, en lui permettant de se consacrer aux réformes intérieures, de développer ses ressources, et de trouver, dans un accroissement de bien-être et de liberté, d'amples compensations à la gloire.

La politique de conquête, reniée à Madrid, est reprise à Berlin, où le discours du roi Guillaume et les explications de son ministre ne laissent plus aucun doute sur les vues de la Prusse à l'égard des duchés. « Ma politique,

a dit nettement le roi, aura pour tâche d'assurer *cette conquête* par des institutions qui permettent aux duchés d'employer et de faire valoir leurs ressources dans l'intérêt du développement des forces de terre et de mer *de la patrie commune.* » C'est donc bien l'incorporation des provinces de l'Elbe que poursuit M. de Bismark, et les feuilles allemandes assurent qu'il ne dissimule plus son but au cabinet de Vienne. Mais l'assentiment de l'Autriche n'est pas la seule difficulté de l'entreprise. Outre que la Chambre prussienne s'est prononcée par un vote formel en faveur de l'indépendance du Sleswig-Holstein sous le sceptre du duc d'Augustenbourg, il y a, entre cette Chambre et le gouvernement, une question constitutionnelle à vider qui a pris les proportions les plus graves et qui domine en ce moment tout l'ensemble de la situation. Employer la gloire militaire à l'étouffement des libertés est un procédé connu, mais qui ne réussit pas toujours, et M. de Bismark éprouve avec surprise que les lauriers ne suffisent pas à tout. M. de Grabow, dans une allocution qui paraît une véritable réponse au discours du trône, s'est fièrement écrié : « On veut étouffer par les exploits militaires l'opinion publique déjà trois fois mise à l'épreuve; on veut forcer la Chambre des députés à faire acte de soumission et lier les artères de la vie constitutionnelle de la nation. Mais la conscience publique restera inflexible ; elle maintiendra l'inviolabilité de la Constitution ! »

La fraction catholique de l'assemblée, demeurée jusqu'ici flottante, vient d'abandonner hautement le parti féodal pour se ranger du côté de l'opposition libérale, et son chef, l'honorable M. Reichensperger, a déclaré que l'arrangement du conflit ne lui semblait possible que par la reconnaissance explicite du droit constitutionnel du pays et par la diminution de l'armée,— point, on le sait, sur lequel la couronne demeure intraitable.

On se montre donc également décidé des deux parts à ne rien céder, et quelle que soit la dextérité dont M. de Bismark ait fait preuve depuis qu'il est aux affaires, on ne peut se défendre de quelque inquiétude en présence d'une situation aussi tendue. Dissoudra-t-on la Chambre ? Des élections nouvelles n'aboutiraient vraisemblablement qu'à un nouvel échec pour le pouvoir. Un coup d'État supprimera-t-il la constitution pour établir à sa place le gouvernement personnel ? Le jeu serait dangereux, et cependant on n'aperçoit pas une troisième issue.

Voilà où aboutissent ces systèmes aveugles qui croient fortifier l'autorité de tout ce qu'ils retranchent à la liberté, et qui se trouvent un jour acculés dans une impasse, avec l'alternative d'une reculade qui serait une faiblesse ou d'une témérité qui serait une folie.

On paraît compter beaucoup en Allemagne sur la présence à Vienne du prince Frédéric-Charles de Prusse, « le héros d'Alsen, » pour amener une entente étroite entre les deux puissances, et amortir du même coup les difficultés intérieures par le succès complet de la politique étrangère. Mais comment s'étonner, en face de tous ces incidents, du mouvement qui porte

de plus en plus les États secondaires de la Confédération à se dégager d'un système qui les condamne au rôle de satellites de deux grands autres, pour former un groupe indépendant, servant de contre-poids à la Prusse et à l'Autriche ? La Saxe, que doit alarmer la turbulence de son ambitieux voisin, et la Bavière, qui se fatigue de l'emploi de comparse, sont à la tête de ce mouvement; mais peut-il aboutir sans prendre au dehors son point d'appui, et d'autre part l'Allemagne serait-elle prudente de faire intervenir, au milieu de ses démêlés, une protection étrangère?

Quoi qu'il en soit, il semble difficile que l'organisation politique de la Confédération puisse longtemps subsister dans ses conditions actuelles, et le travail pénible, mais persévérant, qui s'accomplit sous ce rapport de l'autre côté du Rhin, devra nécessairement conduire à une dissolution prochaine ou à une refonte complète de la fédération.

Au contraire, la crise formidable qui déchire depuis quatre ans la grande Confédération américaine semble marcher, à la suite des soldats victorieux de Shermann, vers une heureuse issue. La présence de ce général au cœur même des provinces séparatistes, la chute de Savannah, l'attitude paralysée du gouvernement de Richmond permettent de croire que la soumission du Sud approche. Et si le désespoir des planteurs les poussait, comme on en donne déjà la vague nouvelle, à émanciper les noirs et à les armer pour prolonger la lutte, ils n'auraient fait qu'accomplir eux-mêmes un peu plus tôt, en condamnant le principe de leur révolte, ce que le triomphe du Nord eût assuré quelques mois plus tard aux applaudissements du monde : l'abolition de l'esclavage.

Léon Lavedan.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ANNE-PAULE-DOMINIQUE DE NOAILLES, MARQUISE DE MONTAGU. — 1 vol. in-12, chez Douniol et Dentu.

Le Correspondant, par la plume de M. Léon Arbaud, a déjà entretenu ses lecteurs de cet ouvrage avant qu'une nouvelle édition l'eût fait passer, de la publicité restreinte à laquelle il avait été d'abord destiné, à la disposition de tous. Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui la mise en vente de cette nouvelle édition. Le récit à la fois simple et pathétique de la vie de madame de Montagu, si belle, si héroïque, si vraiment chrétienne, si pleine d'enseignements salutaires pour toutes les conditions et toutes les circonstances, a sa place désormais marquée dans toutes les bibliothèques catholiques, et deviendra la lecture favorite de ceux qui ont encore conservé le culte du bien, de la justice et des grands principes qui sont aussi bien la consolation de l'âme dans les épreuves que le salut des sociétés dans leurs périls.

HISTOIRE D'ATTILA ET DE SES SUCCESSEURS, par M. Amédée Thierry, nouvelle édition. 2 beaux vol. — Chez Didier.

M. Amédée Thierry, mettant de côté la fantasmagorie de convention qui a fait d'Attila un personnage plus légendaire qu'historique, a pu pénétrer jusqu'à l'homme et le peindre dans sa réalité, grâce aux fragments très-précieux de Priscus et aux chroniques trop brèves de Prosper d'Aquitaine et d'Idace. Rien n'est plus intéressant que ce portrait exact d'un homme dont on a fait un mythe et un symbole. Cependant comme l'histoire la plus exacte et la plus sévère ne doit pas dédaigner ce qui naît de l'imagination des peuples, la fin du second volume contient une analyse détaillée des légendes latines, des poëmes germaniques et scandinaves, et en particulier des traditions hongroises, si remarquables par leur poésie originale et leurs conceptions souvent étranges, qui ont transformé diversement le souvenir du fléau de Dieu. On peut y voir combien est multiple l'Attila populaire, suivant le siècle et le peuple qui l'ont rêvé; et celui-là n'est pas moins curieux à étudier que l'Attila réel.

L'édition nouvelle que publie M. Amédée Thierry a été révisée d'après des documents communiqués à l'auteur par l'Académie de Hongrie, et elle contient un intéressant chapitre sur la bataille de Châlons, livrée il y a quatorze siècles à la place même où se trouve le camp actuel de manœuvres. C'est à la demande de l'empereur que ce chapitre a été ajouté, et il complète bien l'ouvrage, qui a déjà été l'objet de plusieurs traductions hongroises.

HOMÉLIES SUR LES PARABOLES, par le R. P. VENTURA DE RAULICA, traduites de l'italien par M. l'abbé FALCIMAGNE. — 2 volumes. — Chez Vaton.

Ces deux volumes sont une œuvre posthume; ils comprennent les discours prononcés par le célèbre théatin pendant le carême de 1846, dans la basilique du Vatican, et on peut dire qu'ils sont dignes de l'auditoire d'élite pour lequel ils ont été faits. Le père Ventura avait résolu de fournir la station entière par une suite d'homélies empruntées aux seules paraboles de l'Évangile. Comme on prêche à Rome presque tous les jours pendant la station quadragésimale, l'entreprise ressemblait à un tour de force, mais la difficulté fut vaincue et le succès considérable.

L'habile et élégant traducteur a fait très-heureusement passer dans notre langue la mâle énergie de l'original, et comme certains lecteurs français pourraient être, de prime abord, surpris de quelque verdeur d'expression, de quelque virulence de diatribe, le traducteur prend soin de rappeler que la chaire italienne est en général plus libre d'allures que la nôtre, plus audacieuse de langage que dans aucun autre pays catholique.

Ce livre ne s'adresse pas seulement au clergé, mais aux hommes du monde, à tous ceux qui cultivent les lettres et qui apprécient la belle et forte éloquence.

Les Moralistes sous l'Empire romain, par C. Martha, chargé du cours de poésie latine au Collége de France, 1 vol. Hachette.

L'auteur s'est proposé de tracer le tabeau des esprits et des âmes sous l'empire romain, et pour limiter son cadre, il s'est attaché spécialement à quelques moralistes, philosophes ou poëtes, qui, par la diversité de leur génie, de leur condition et de leurs ouvrages, lui ont paru représenter chacun une face particulière de la société antique pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Sénèque, Perse, Épictète, Dion Chrysostome, Marc-Aurèle, Juvénal, Lucien, sont les figures, les types choisis par l'auteur, qui cherche à établir que tous les grands esprits de la philosophie antique allaient à leur insu au-devant de la loi nouvelle, comme si Dieu avait voulu aplanir ainsi la voie aux vérités chrétiennes.

Cette étude pourrait accuser davantage l'idée qui la domine ; elle est écrite du reste avec élégance et se lit avec intérêt.

La divine Synthèse, *ou l'exposé dans leur enchaînement logique des preuves de la religion révélée*, par M. l'abbé Guilbert, archiprêtre, curé de Valognes. — Paris, Ch. Douniol ; — Valognes, G. Martin.

Sous ce titre : *la divine Synthèse*, etc., un prêtre du diocèse de Coutances, M. Guilbert, curé de Valognes, a publié un livre d'exposition et d'apologétique catholique, déjà honoré des plus augustes suffrages. Il y a rassemblé, avec une sobriété qui est un mérite de plus, les principales raisons apportées dans les siècles passés, et en particulier dans le nôtre, pour prouver l'immortelle vérité du christianisme. Quatre chapitres composent cet ouvrage. Dans le *premier*, l'auteur traite de la révélation surnaturelle dont il établit la possibilité, la nécessité relative, et la réalité. Le *deuxième chapitre* développe les preuves de la révélation mosaïque, et montre, épars chez les peuples gentils, les vestiges de la révélation primitive. Le *troisième chapitre* est consacré à Notre-Seigneur.

Méconnaître ou nier que Jésus-Christ remplisse l'histoire, ce n'est pas seulement nier le plus grand événement qui se soit produit dans le monde, c'est encore nier l'action providentielle de Dieu sur l'humanité ; aussi toute négation de Jésus-Christ implique-t-elle, qu'on le veuille ou non, une négation de Dieu. « Comme Dieu, dit Bossuet, il est avant tous les temps ; et comme homme, il a été, il est et il sera hier, aujourd'hui et aux siècles des siècles ; hier attendu, aujourd'hui donné, et prêt à se donner encore plus au siècle futur [1]. » C'est contre lui, contre sa réalité historique, contre sa divinité, contre l'authenticité et l'inspiration de son évangile, que l'incrédulité contemporaine a dirigé tous ses efforts. M. Guilbert a répandu la lumière où un art que nous ne voulons pas juger s'est plu à amasser des nuages ; nous recommandons, comme digne d'une sérieuse étude, les pages où il dessine l'adorable figure de Jésus-Christ et prouve sa divinité. L'Église remplit le *quatrième et dernier chapitre* du livre que nous analysons. L'auteur en présente la notion, le but et le plan. Entre tant de miracles incontestables opérés dans le sein de cette société surnaturelle, il signale surtout le miracle plus grand encore de sa durée féconde et triomphante, à travers tant d'obstacles humainement insurmontables. On l'a dit excellemment : l'Église n'est pas seulement l'objet de notre foi, elle est encore un motif de crédibilité ; et de tous, aucun n'est mieux accommodé que celui-là à l'intelligence de l'universalité des hommes. Les âmes de notre siècle semblent avoir été spécialement frappées par le fait de l'existence de l'Église, et par l'argument victorieux qui en ressort ; on sait avec quelle force et quel éclat le père Lacordaire le leur a présenté dans ses magnifiques conférences. M. Guilbert s'est inspiré de tous les travaux contemporains sur ce grand objet ; il a demandé à l'histoire ses témoignages qui, rassemblés par des mains parfois indifférentes ou hostiles, ont glorifié le passé de l'Église, et fait justice d'erreurs et de mensonges séculaires. En même temps, il a montré l'influence sociale de l'Église, et sa sollicitude pour tout ce qui rend les peuples meilleurs et plus heureux. Tel est, dans sa forte et substantielle concision, l'ouvrage auquel M. Guilbert a consacré les rares loisirs que lui laissent les fonctions du saint ministère. Ce livre est une œuvre éminemment sacerdotale, car il a été inspiré par le généreux amour des âmes. Il a reçu les approbations de NN. SS. le cardinal de Bonnechose et l'évêque de

[1] Bossuet, *Lettres*.

Coutances et d'Avranches. Ce travail vient à propos ; il résume les principaux arguments de l'apologétique chrétienne, trop peu connus de nos contemporains. Il est solide et digne d'un prêtre : il fait honneur à son talent comme à sa foi... Ces paroles ne sont pas de nous, ce sont celles que Mgr l'archevêque de Paris, avec la double autorité de son talent et de sa science, adressait à l'auteur.

Augustin Largent,
Prêtre de l'Oratoire.

Le dialecte et les chants populaires de la Sardaigne, par M. A. Boullier. 1 vol. in-8°. — Paris, Durand, rue des Grès.

Voici un coin encore inexploré et même entièrement inconnu du domaine des lettres. On avait la France littéraire, l'Allemagne littéraire, l'Italie littéraire, etc. ; on aura désormais la Sardaigne littéraire. Qui s'y serait attendu ? Or, selon M. Boullier, non-seulement l'île de Sardaigne marcherait de pair dans l'histoire des lettres avec les grandes nations du continent, mais elle aurait le pas sur elles pour la date et serait leur doyenne. Jusqu'ici on croyait que le premier monument authentique de la langue romane datait du neuvième siècle (845) et que l'on ne trouvait, dans cette langue, quelque chose de vraiment littéraire que plus de cent ans après. Erreur ! La langue sarde, langue essentiellement romane, a des documents littéraires et autres qui remontent à l'an 740. C'est d'abord une lettre d'un évêque du pays. Personne ne l'a vue, par exemple, que M. le chevalier Pietro Marini qui l'a publiée en 1840 dans une brochure tirée à petit nombre et littéralement introuvable. Ce sont ensuite de véritables ouvrages en vers et en prose, qui s'échelonnent du huitième à la fin du neuvième siècle. Nous avons, pour garantie du fait, M. le chevalier Marini déjà nommé, M. Pillitu qui les a déchiffrés, et M. Boullier qui nous le révèle. Certes, nous ne doutons pas de la bonne foi, de la sincérité, de la probité littéraire de ces messieurs; mais n'est-on pas en droit de soupçonner leur talent en diplomatique? Donc, jusqu'à ce qu'ils aient fourni la preuve des faits qu'ils avancent, nous persisterons, avec toute l'Europe savante, à regarder le fameux serment de Louis le Germanique comme le plus ancien titre de la langue romane. Quant au caractère du dialecte roman qu'on parle en Sardaigne et à la valeur de ses poésies populaires, il faut s'en rapporter à ce qu'en dit M. Boullier, les chants sardes étant inédits et même oraux encore, pour la plupart. Du reste, ce que M. Boullier nous en fait connaître ne manque pas d'originalité. Si son livre est lu avec défiance, il ne le sera donc pas sans intérêt.

P. D.

Les Petites Chroniques de la science, par S. Henry Berthoud. — 1 volume. — Garnier frères.

L'auteur du *Monde des Insectes* et des *Contes du docteur Sam* vient de publier la quatrième année de ses *Petites Chroniques de la science.*

Comme les volumes précédents du même ouvrage, celui-ci est exclusivement écrit pour les gens du monde, sans jargon scientifique, nettement, clairement, et sous une forme toujours intéressante. Le spirituel causeur qui raconte jour par jour, et pour ainsi dire heure par heure, les découvertes scientifiques et industrielles de l'année, devise avec ses lecteurs comme il le ferait au milieu de quelques amis. Il a sa manière de dire à lui, qui fait de la collection des *Petites Chroniques de la science* une œuvre originale, sans précédent, instructive, et par-dessus tout amusante.

Souvenirs d'un pèlerinage aux lieux saints, par M. l'abbé Ducret, professeur à Chambéry.

M. l'abbé Ducret faisait partie de la caravane française qui accomplit, au printemps de 1863, le pèlerinage de Terre Sainte. Depuis, il a conçu l'heureuse pensée de recueillir les notes prises au jour le jour pendant le voyage, et il en a composé un récit plein de couleur et d'attrait. Le style en est élégant et naturel, les tableaux d'une poésie religieuse et élevée; aussi le livre a-t-il obtenu déjà un large succès parmi les populations catholiques de la Savoie. L'auteur a reçu les témoignages les plus flatteurs, et par-dessus tous un bref dans lequel le souverain pontife donne la plus haute approbation à son travail.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH.

MADAME ROLAND

Mémoires de Mme Roland, publiés avec des notes, par C. A. Dauban. 1 vol, in-8, chez Plon. — *Étude sur Mme Roland et son temps, suivie des Lettres de Mme Roland à Buzot,* par C. A. Dauban. 1 vol. in-8, chez Plon. — *Mémoires de Mme Roland écrits durant sa captivité.* Nouvelle édition, par M. Faugère. 2 vol. in-12, chez Hachette.

Vice ou vertu, la curiosité est un des caractères dominants de notre époque. Après avoir traversé les phases successives des plus généreux et des plus nobles enthousiasmes : réveil de la foi religieuse et élan d'ordre public au sortir du cataclysme de la Révolution, passion de gloire militaire sous le premier Empire, aspirations ardentes vers la liberté après la chute de Napoléon, le peuple français, indifférent, lassé, ne nous paraît témoigner depuis quelques années et jusqu'à nouvel ordre que des goûts et des appétits de vieillard. Il aime l'argent, il veut ses aises, il a des curiosités de collectionneur ; à défaut des chefs-d'œuvre qu'il ne crée plus, il restaure les monuments des âges écoulés. Il faut en convenir, jamais on n'a mieux que de notre temps compris, respecté, complété ou réparé les édifices qu'éleva le génie de nos pères. Il en est à peu près dans les lettres comme en architecture. La génération actuelle édite curieusement, soigneusement, scrupuleusement les chefs-d'œuvre de nos classiques ; elle publie une foule de documents très-intéressants qui serviront un jour de thème à quelque écrivain de génie. Notre grande Révolution à elle seule fournit au zèle des chercheurs et des éditeurs une mine inépuisable.

Ne nous en plaignons point : grâce à ces documents originaux, la lumière se fait sur les personnages que les passions de l'esprit de parti, la haine ou l'engouement avaient trop longtemps défigurés ou obscurcis.

Une des figures que l'on a ainsi appris, par les publications récentes, à mieux connaître, est M[me] Roland, l'Égérie, l'inspiratrice des Girondins. C'est d'elle que nous nous occuperons aujourd'hui. Le rôle politique de M[me] Roland a duré moins de deux années. Sur le théâtre de la vie publique, où l'orgueil d'une âme intrépide lui faisait ambitionner de monter, elle a passé comme un météore. Le stoïcisme avec lequel, belle et encore jeune, elle affronta une mort hideuse, environne le souvenir de M[me] Roland d'une auréole de respect et de pitié que nous ne serons pas tentés de lui ravir. Vivante, elle inspira des admirations et des haines égales à la violence de ses propres passions. Sa mémoire a été fort controversée; mais à trois quarts de siècle de distance du drame sanglant où M[me] Roland fut acteur et victime, un jugement impartial sur cette personne extraordinaire est devenu beaucoup plus facile.

M. Dauban et M. Faugère nous en ont fourni d'ailleurs les éléments en faisant paraître à la fois deux éditions *complètes* de ses *Mémoires*, monument impérissable de la fermeté de son âme et de la liberté de son esprit pendant la longue détention qui précéda son supplice. Ce livre vit le jour pour la première fois moins de deux ans après la mort de l'auteur. Le 8 novembre 1793, l'héroïne républicaine gravit les marches de l'échafaud révolutionnaire, et dès le printemps de 1795, Bosc, le fidèle ami de Roland et de sa femme, fit imprimer ces Mémoires qui étaient à ses yeux la justification nécessaire, la glorification, l'apothéose de la femme supérieure qui les avait écrits. C'est ce qu'il exprimait en les intitulant : « Appel à l'impartiale pos-« térité par la citoyenne Roland, femme du ministre de l'intérieur, « ou recueil des écrits qu'elle a rédigés pendant sa détention aux « prisons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie. » Un tel titre ne porte-t-il pas sa date dans son tour emphatique et déclamatoire?

Une chose digne de remarque et qui peut faire tristement mesurer le terrain parcouru depuis soixante ans, en montrant jusqu'où conduit la manie des révélations, c'est que Bosc d'Antic, publiant en pleine réaction thermidorienne (époque, on en conviendra, sans pruderie et de mœurs faciles) les Mémoires d'une femme dont il prisait le talent et le caractère au plus haut degré, crut devoir faire subir à son manuscrit ce qu'on appelle des mutilations. De nos jours, deux hommes justement considérés, jouissant de l'estime publique, investis de fonctions importantes, livrent sans scrupule à la publicité certains passages d'une révoltante impudeur,

supprimés dans toutes les éditions précédentes. Nous avons lu avec un véritable regret et un non moins vif étonnement ce passage de l'introduction de M. Faugère, où cet éditeur croit se justifier d'avoir été moins réservé que son grand-oncle Bosc : « Il a sup-
« primé également, par d'autres motifs non moins respectables,
« des pages dans lesquelles l'auteur s'exprimait sur certaines cir-
« constances de sa vie avec une franchise et une liberté de langage
« qui, malgré la délicatesse et l'art de la forme, peuvent en effet
« prêter à la critique et choquer plus d'un lecteur. J'avais moi-même
« eu d'abord l'intention de suivre l'exemple de Bosc en opérant les
« mêmes retranchements ; mais j'ai pensé qu'à l'époque *réaliste*,
« comme on dit, et si curieuse en toutes choses à laquelle nous vi-
« vons, il ne serait pas possible de dérober longtemps ces pages à la
« publicité, puisque le manuscrit des Mémoires est maintenant déposé
« à la Bibliothèque impériale. »

Avec ce désir de satisfaire la curiosité effrénée d'une époque *réaliste*, on arriverait à exposer dans nos musées tout ce qui forme les honteuses collections des *cabinets secrets*, et nous ne saurions comprendre que le bon goût, si ce n'est le respect de la décence publique, n'ait point averti les nouveaux éditeurs de Mme Roland qu'il ne fallait pas laisser, dans un livre que des femmes pouvaient lire, et non sans profit au point de vue historique, des détails que rien ne peut absoudre de mettre sous leurs yeux. Un ouvrage qui s'adresse nécessairement à toutes les classes de lecteurs ne doit pas contenir des scènes dont un tribunal n'entendrait le récit qu'après avoir prononcé le huis clos. Il va sans dire que notre observation s'applique aussi bien à l'édition de luxe sortie des presses de Plon, qu'à l'édition in-12 de la maison Hachette, car l'une et l'autre renferment les passages qu'à notre avis on avait eu raison de faire disparaître. En les supprimant dans les premières éditions, Bosc et Champagneux avaient eu plus de respect pour Mme Roland qu'elle n'en avait montré elle-même. Leur rétablissement nous force en effet à reconnaître que dans l'âme énergique de cette Porcia plébéienne (comme elle a été si bien appelée ici même par M. Foisset), des qualités toutes viriles n'avaient laissé aucune place à la délicatesse. Si Mme Roland a montré de la chasteté dans sa conduite, elle n'en avait point dans l'imagination et elle manquait absolument de goût. Son cœur était froid, sa tête ardente, et tous ses sentiments n'eurent pour siége que le cerveau. Fanatique de Rousseau, elle est littérairement de son école, comme en sont plus ou moins tous les écrivains de notre siècle ; elle est de plus poursuivie à son insu de la manie d'imitation du maître. On ne saurait douter que les *Confessions* de Jean-Jacques n'aient fourni le moule aux Mémoires de Mme Roland ; et quelle différence entre

l'imitateur et le modèle! Nous l'avouons, le cynisme chez une femme est à nos yeux chose tellement monstrueuse que, fût-elle douée des facultés les plus rares, elle ne pourrait avoir pour nous ni séduction ni attrait.

Mais il est temps d'aborder le récit d'une vie mêlée aux événements les plus tragiques de notre histoire et de chercher à y démêler le vrai caractère d'une femme qui allia dans une âme d'une trempe peu ordinaire des qualités et des défauts fort opposés. Pour y parvenir, nous ne nous bornerons pas à nous servir des Mémoires écrits par Mme Roland avec le vif sentiment de douleur et d'indignation que lui causa la chute de son parti; elle y oublie sans cesse que les hommes dont elle stigmatise la bassesse ou les fureurs étaient ses alliés, ses amis de la veille. L'ivresse révolutionnaire dont elle avait subi le vertige se dissipait alors; elle ne croyait plus l'avoir éprouvée, et les jugements qu'elle porte en 1793, sont tous différents de ceux qu'elle portait en 1791. Nous emprunterons beaucoup aux correspondances de Mme Roland, et surtout aux lettres adressées à Bancal des Issarts, beaucoup aussi au volume extrêmement curieux que M. Dauban a joint à sa publication des *Mémoires*. Pièces originales inédites ou devenues extrêmement rares, extraits de lettres ou fragments de souvenirs des contemporains, enfin citations nombreuses de journaux du temps : tels sont les documents qui composent, dans ce volume, au texte de Mme Roland, une glose qui l'explique, l'éclaircit et le complète.

I

Marie-Jeanne Phlipon naquit à Paris le 18 mars 1754. Son père, obscur graveur, actif, glorieux, léger de mœurs et sans lettres, habitait le second étage de la maison qui fait l'angle du quai des Orfèvres et du Pont-Neuf. Gatien Phlipon employait un assez grand nombre d'ouvriers, et son art eût suffi à lui fournir une existence décente; le désir de faire fortune le porta vers le commerce, il voulut devenir riche et finit par se ruiner. « Marguerite Bimont, sa femme, lui avait « apporté en dot, avec fort peu d'argent, une âme céleste et une « charmante figure. » Mme Roland paraît avoir eu pour sa mère un très-vif attachement; elle en fait un aimable portrait. Douce, pieuse et bonne, évidemment Marguerite Bimont eût mérité que la délicatesse de son âme et l'agrément de son esprit fussent associés à un

mari plus digne de la comprendre. « Mais, à défaut du bonheur qu'elle « ne pouvait se promettre, elle faisait régner la paix qui en tient « lieu, » nous dit Mme Roland, et elle ajoute : « Il faut savoir se ré- « duire ; les jouissances sont toujours plus rares qu'on ne l'imagine, « mais les consolations ne manquent jamais à la vertu. » Cinq enfants avaient été les fruits de ce mariage ; la jeune Manon fut la seule que la Providence conserva à sa mère, et elle se trouva de la sorte fille unique.

C'est dans cet intérieur d'infime bourgeoisie, étroit, prosaïque et inintelligent, que se développa fort au hasard, en lisant sans méthode, sans choix, sans réserve, tout ce qui lui tombait sous la main, une enfant d'une remarquable et très-précoce intelligence. Dès ses premières années, Marie Phlipon fit voir une volonté indomptable, une mémoire extraordinaire, une âme grande et théâtrale, un esprit raisonneur, une imagination hardie et en même temps une nature droite et froide qui lui faisait aimer l'ordre et l'étude. Ainsi douée, Marie Phlipon aurait eu besoin d'une direction sévère et éclairée, que personne autour d'elle n'était en état de lui imprimer. Fiers et émerveillés des succès de leur fille, ses parents n'épargnèrent rien pour développer les dispositions qu'elle faisait voir pour les arts aussi bien que pour les lettres. Un jeune ecclésiastique, frère de Mme Phlipon, mort chanoine de Vincennes, l'abbé Bimont, se plut à lui apprendre le latin. Au reste, tout lui était bon ; elle eût, nous dit-elle, « répété « l'Alcoran si on lui eût appris à le lire.» Elle se représente à sept ans, « levée à cinq heures du matin, lorsque tout dormait dans la maison, « se glissant doucement avec une petite jaquette, sans songer à se « chausser, jusqu'à la table placée dans un coin de la chambre de sa « mère, sur laquelle était son travail, et elle copiait, elle répétait ses « exemples avec tant d'ardeur que ses succès devenaient rapides... « Elle dévorait tout et recommençait les mêmes livres quand elle en « manquait de nouveaux. La rage d'apprendre la possédait tellement, « qu'ayant déterré un traité de l'art héraldique, elle se mit à l'étu- « dier. »

Le malheur de notre héroïne, intelligence d'élite fourvoyée dans un milieu souverainement médiocre, fut de se sentir toujours supérieure à ceux qui l'environnaient. Il en résulta un orgueil sans mesure et un besoin d'effet dont nous trouvons la déplaisante empreinte dans tout ce qu'écrit, tout ce que fait Mme Roland. A dix ans, Manon, qu'on pousse au dessin, qui grave au burin des fleurs et des ornements et cultive la musique, a déjà lu la Bible et Plutarque, qu'elle se vante d'avoir porté à l'église en guise de *Semaine-sainte*, et qui « la rend « républicaine sans qu'elle songeât à le devenir. » Elle aborde Locke, Fénelon, le Tasse, quelques écrits de Voltaire, entre autres *Candide*,

et la pieuse Mme Phlipon, qui mène tous les jours sa fille à la messe, ne voit pas le moindre inconvénient à cette lecture[1].

Cette étrange éducation ne pouvait produire que le chaos dans une imagination sans frein. Néanmoins, à onze ans, saisie d'un accès de piété qui lui fait désirer de se préparer avec recueillement à sa première communion, Manon obtient de ses parents d'être mise au couvent chez les Dames de la Congrégation du faubourg Saint-Marcel; elle y passe toute une année et y devient l'édification de la communauté. Nous rencontrons dans les *Mémoires* écrits sous les verrous de l'Abbaye, bien des années après cette époque où, *baignée de larmes et ravie d'amour céleste*, la jeune Manon approchait de la table sainte, quelques pages du plus suave coloris sur son séjour au couvent, et nous souhaiterions fort qu'elles n'aient pas été seulement un artifice littéraire destiné à produire cet effet vraiment saisissant de contraste entre les dangers et l'horreur de la situation présente et la douceur et le recueillement des heures de l'enfance.

Le lecteur jugera du talent déployé dans ce tableau de l'intérieur d'un cloître :

Comment du fond d'une prison, au milieu des bouleversements politiques qui ravagent mon pays et entraînent tout ce qui me fut cher, rappeler et peindre aujourd'hui ce temps de calme et de ravissements ? Quelle fraîcheur de pinceau peut rendre les douces émotions d'un jeune cœur sensible et tendre, avide de bonheur, commençant à sentir la nature et n'apercevant que la divinité ? La première nuit que je passai au couvent fut agitée; je n'étais plus sous le toit paternel, je me sentais bien loin de cette bonne mère qui sûrement pensait à moi avec attendrissement : une faible lueur éclairait la chambre où l'on m'avait couchée avec quatre autres enfants de mon âge. Je me levai doucement, j'allai près de la fenêtre ; le clair de lune permettait de distinguer le jardin sur lequel elle avait vue. Le plus profond silence régnait dans ces lieux ; je l'écoutais pour ainsi dire avec une sorte de respect; de grands arbres projetaient çà et là leur ombre gigantesque et promettaient un sûr abri à la méditation tranquille. Je levai les yeux vers le ciel, il était pur et serein; je crus sentir la présence de la divinité qui souriait à mon sacrifice et m'en offrait déjà la récompense dans la paix consolante d'un séjour céleste ; des larmes délicieuses coulèrent lentement sur mon visage, je réitérai mon dévouement avec un saint transport, et je fus goûter le sommeil des élus.

Marie Phlipon eut pour directeur au couvent de la Congrégation « un religieux de Saint-Victor qui avait accepté la charge de confesser « les pensionnaires. Il était propre à ce ministère par son âge de plus

[1] Mme Roland, quelques pages plus loin, nous dit sérieusement : « Jamais livre contre les mœurs n'est tombé sous ma main ! »

« de cinquante ans, par son caractère modéré, son esprit sage, qui
« tempéraient l'austérité de ses mœurs et de ses manières. »

Il dirigeait, dit Mme Roland, mes affections pieuses sur tout ce que la morale a de sublime et se plaisait à développer par la religion le germe des vertus, sans y mêler un mysticisme ridicule ; je l'aimai comme un père, et, durant trois années qu'il a vécu après ma sortie du couvent, je venais de très-loin à Saint-Victor, la veille des grandes fêtes, pour me confesser à lui.

Il faut avouer, ajoute la déiste et républicaine épouse du dernier ministre de Louis XVI, que la religion catholique, très-peu convenable à un jugement sain, éclairé par des connaissances et soumettant les objets de sa croyance aux règles du raisonnement, est très-propre à captiver l'imagination qu'elle frappe par le grand et le terrible, en même temps qu'elle occupe les sens par des cérémonies mystérieuses alternativement douces et mélancoliques. L'éternité, toujours présente à l'esprit de ses sectateurs, les appelle à la contemplation; elle les rend sévères appréciateurs du bien et du mal, tandis que des pratiques journalières, des rites imposants viennent soulager l'attention, la soutenir et présenter des moyens faciles de s'avancer toujours vers le but proposé.

Une novice prit le voile peu après mon arrivée au couvent. Les fleurs, les lustres brillants, les rideaux de soie, de somptueux parements décorèrent l'église et l'autel ; l'assemblée fut nombreuse ; elle remplissait la partie extérieure avec cet air de fête qu'une famille revêtait en pareille circonstance comme pour les noces d'un enfant. Triomphante et parée, la jeune victime parut à la grille dans la plus grande pompe qu'elle dépouilla bientôt pour reparaître couverte d'un voile blanc et couronnée de roses. J'éprouve encore le tressaillement que me fit ressentir sa voix légèrement tremblante lorsqu'elle chanta mélodieusement le verset d'usage : *Elegi*, etc. « C'est ici « que j'ai choisi ma demeure et que je l'établis pour jamais. » Je n'ai point oublié les notes de ce petit morceau, je le répète aussi exactement que si je l'eusse entendu hier, et je voudrais pouvoir le chanter en Amérique. Grand Dieu ! quel accent j'y mettrais aujourd'hui !

. . . .

J'aurais à retracer trop de scènes semblables, si je voulais rappeler toutes celles que les émotions d'une tendre piété ont gravées dans mon cœur. Le charme et l'habitude de ces sensations devinrent tels pour moi, qu'ils n'ont pu s'effacer. La philosophie a dissipé les illusions d'une vaine croyance, mais je puis encore assister avec intérêt à la célébration de l'office divin, quand elle se fait avec gravité ; j'oublie le charlatanisme des prêtres, le ridicule de leurs histoires ou l'absurdité de leurs mystères ; je ne vois plus que la réunion d'hommes faibles implorant le secours d'un Être suprême ; les misères de l'humanité, l'espoir consolant d'un rémunérateur occupent ma pensée ; les images étrangères s'évanouissent, les passions se calment, le goût de mes devoirs s'avive.

Ces principes religieux obscurcis, ces *superstitions* abandonnées laissèrent en effet dans son âme une impression qu'il faut constater.

Mme Roland convient qu'elle leur dut de devenir vigilante « sans être agitée. »

« On ne sait pas, dit-elle, le bien que produit pour toute la vie « l'habitude de la retenue, n'importe comment elle est contractée ; elle « a pris sur moi un tel empire, que j'ai conservé par morale et par « délicatesse la sévérité que j'avais par dévotion. »

L'année même de sa première communion, la jeune Manon se lia avec M^elles^ Cannet, pensionnaires comme elle au couvent de la Congrégation, d'une amitié qui dura autant que leur vie. Manon y portait l'ardeur, ou plutôt l'exagération qui la dominait ; ardeur qui à toutes les époques et en toute circonstance a beaucoup plus existé chez elle dans le langage que dans le sentiment même. Jeune fille ou mariée, dévote ou incrédule, amie, épouse ou amante (pour nous servir de son langage), Marie Phlipon s'est constamment fait tableau à elle-même ; elle n'est point infidèle à la vérité en exprimant un sentiment, une impression qui tout à l'heure vont s'effacer, non, mais elle est dans un rôle et le remplit avec la véhémence de sa puissante nature. Lorsque Henriette et Sophie Cannet, rappelées dans leur famille, retournèrent à Amiens en 1769, il s'établit entre les trois amies une correspondance extrêmement suivie, jusqu'au moment du mariage de Melle Phlipon. On a publié ces lettres, qui mènent notre héroïne de sa seizième à sa vingt-sixième année ; écrites dans toute la liberté d'un esprit ouvert aux plus vives et aux plus diverses curiosités, par une personne fort au courant dans sa retraite du mouvement de la littérature et des arts, ces lettres offrent d'ailleurs un assez piquant tableau de la vie des petits bourgeois parisiens avant la révolution. Malgré le talent réel déployé dans cette correspondance, on y suivrait avec plus de charme encore l'épanouissement d'une intelligence distinguée, si l'âme était naïve et si l'on ne sentait trop souvent dans ces épanchements de l'amitié un exercice de rhétorique.

Cependant la studieuse jeune fille continue ses lectures, son orgueil s'accroît avec l'étendue de ses connaissances, sa foi s'ébranle, elle en parle à son directeur qui lui fournit tous les apologistes de la foi chrétienne, et la voilà étudiant Bergier, Gauchat, Abbadie, Hollande, Clarke. Ce que notre raisonneuse cherchait et ce qu'elle trouva dans ces défenseurs de l'orthodoxie, c'étaient les titres des ouvrages qu'ils réfutaient, pour se les procurer. C'est ainsi que le *Dictionnaire philosophique*, les *Questions encyclopédiques*, le *Bon Sens* du marquis d'Argens, Diderot, d'Alembert, Raynal, lui passèrent successivement par les mains. Allant de Descartes et Malebranche à Helvétius et Spinosa, elle fut cartésienne, incrédule et s'arrêta au déisme, en continuant fort longtemps encore à suivre les pratiques de l'Église catholique.

La souffrance, l'irritation que causent à cette philosophe stoïcienne l'inégalité des rangs et la condition inférieure où le sort l'a placée, commencent vers cette même époque à se faire sentir à son cœur et à révolter son amour-propre. Comme les aiguillons de la vanité blessée eurent une grande influence dans les passions haineuses qui égarèrent Mme Roland, il est important d'en marquer le début. Nous allons reproduire le récit qu'elle fait d'un certain voyage à Versailles, qu'il faut, je crois, placer vers 1771 :

Nous fîmes un voyage à Versailles, ma mère, le petit oncle, Mlle d'Hannaches et moi ; ce voyage n'avait d'autre but que de me montrer la cour, le lieu qu'elle habitait et de s'amuser de ce spectacle. Nous logeâmes dans le château. Mme Legrand, femme de la Dauphine, connue de l'abbé Bimont par son fils dont il était camarade, n'étant pas de quartier, nous prêta son appartement. Il était sous les combles, dans un même corridor que celui de l'archevêque de Paris et tellement rapproché, qu'il fallait que ce prélat s'observât pour que nous ne l'entendissions pas parler ; la même précaution nous était nécessaire. Deux chambres, médiocrement meublées, dans la hauteur desquelles on avait ménagé de quoi coucher un valet, dont l'abord était détestable par l'obscurité du corridor et l'odeur des lieux d'aisances, telle était l'habitation dont un duc et pair de France s'honorait d'avoir la pareille pour être plus à portée de ramper chaque matin au lever des Majestés : c'était pourtant le rigoriste Beaumont. Les petits et grands couverts de toute la famille séparée ou réunie, les messes, les promenades, le jeu, les présentations nous eurent pour spectateurs durant huit jours. Les connaissances de Mme Legrand nous procuraient des facilités. La philosophie, l'imagination, le sentiment et le calcul étaient également exercés chez moi. Je n'étais point insensible à l'effet d'un grand appareil, mais je m'indignais qu'il eût pour objet de relever quelques individus déjà trop puissants et fort peu remarquables par eux-mêmes ; j'aimais mieux voir les statues des jardins que les personnes du château, et ma mère me demandant si j'étais contente de mon voyage : — Oui, lui répondis-je, pourvu qu'il finisse bientôt : encore quelques jours, et je détesterai si fort les gens que je vois, que je ne saurai que faire de ma haine.

On frémit à ce propos de vaniteuse jeune fille, quand on songe à quels emportements fut poussée l'âme de cette femme, dont l'orgueil ne pouvait supporter une supériorité sociale. Nous ne la verrons que trop cruellement expier sa monstrueuse vanité !

Qu'on nous permette encore la citation d'une anecdote dont la trace irritée subsista ineffaçable dans l'esprit de Mme Roland.

La jeune Manon eut la petite vérole à dix-huit ans et a soin de nous apprendre que « le poli de la peau ne fut pas même altéré chez elle par cette maladie », qui pourtant mit sa vie en danger. Sa convalescence fut pénible et très-longue ; un séjour à la campagne ayant

été jugé nécessaire à son complet rétablissement, Mme Phlipon confia sa fille à une grand'tante, Mme Besnard, laquelle dans sa jeunesse avait été au service de l'opulent Haudry, fermier général, et s'était mariée à un homme de sa maison (Mme Roland dit un intendant). Les Besnard conservaient un logement au château de Soucy chez leur ancien maître.

Lorsque je fus arrivée chez Mme Besnard, elle désira que nous allassions faire une visite au château où la belle-mère et la belle-sœur d'Haudry se tenaient avec lui et faisaient les honneurs de sa maison. Cette visite se rendait modestement avant dîner ; j'entrais sans nul plaisir dans le salon où Mme Pénault et sa fille nous recevaient avec une grande politesse, il est vrai, mais qui sentait un peu la supériorité. Je recevais des compliments qui me flattaient peu et que je relevais avec finesse, lorsque certains parasites à croix de Saint-Louis, toujours errants chez l'opulence comme les ombres au bord de l'Achéron, se mêlaient de les renforcer. Il arriva une fois à Mme Pénault de nous inviter à dîner ; je ne fus jamais plus étonnée que d'apprendre que c'était non pas avec elle, mais à l'office. Je sentais bien que M. Besnard y ayant fait autrefois son rôle, je ne devais pas, par égard pour lui, paraître mécontente de m'y trouver ; mais je jugeais aussi que Mme Pénault devait arranger les choses différemment et nous épargner cette politesse malhonnête. Nous nous rendîmes à l'invitation. Ce fut un spectacle nouveau pour moi que celui de ces déités du second ordre ; je ne me doutais pas de ce que c'était que des femmes de chambre jouant la grandeur. Elles s'étaient préparées pour nous recevoir et faisaient véritablement bien doublure. Toilette, maintien, petits airs, rien n'était oublié. Les dépouilles encore fraîches de leurs maîtresses prêtaient à leur parure une richesse que l'honnête bourgeoisie s'interdisait ; la caricature du bon ton y joignait un genre d'élégance aussi étrangère à la modestie bourgeoise qu'au goût des artistes ; cependant le caquet et la tournure en auraient encore imposé à des provinciales. C'était pis chez les hommes : l'épée de M. le maître, les soins de M. le chef, les politesses et les vêtements brillants des valets de chambre ne pouvaient racheter la gaucherie des manières, l'embarras du langage quand ils voulaient le faire paraître distingué, ou la trivialité des expressions lorsqu'ils oubliaient de s'observer. La conversation fut toute remplie de marquis, de comtes, de financiers dont les titres, la fortune, les alliances paraissaient être la grandeur, la richesse et l'affaire de ceux qui s'en entretenaient. Le jeu suivit le repas ; le taux en était élevé ; c'était celui de la partie ordinaire de ces demoiselles, qui ne manquaient pas de la faire chaque jour.

J'aperçus un nouveau monde, dans lequel je trouvais la répétition des préjugés, des vices et des sottises d'un monde qui ne valait guère mieux pour paraître davantage. Je songeais au mot de Montesquieu, que les financiers soutiennent l'État comme la corde soutient le pendu. Je concevais que des publicains qui, trouvaient moyen de s'enrichir à ce point et de se servir de cette opulence pour s'unir à des familles que la politique des cours faisait regarder comme essentielles à l'éclat du royaume et utiles à sa défense, ne

pouvaient appartenir qu'à un régime détestable et à une nation bien corrompue. Je ne savais pas qu'il est un régime plus affreux encore et une corruption plus hideuse. Mais qui l'aurait imaginé?

Ce récit se complète vingt ans plus tard :

L'année dernière, ajoute Mme Roland, sortant de cette belle salle à manger que l'élégant Calonne a fait disposer dans l'hôtel du contrôle général, occupé depuis par le ministre de l'intérieur [1] je trouve sur mon passage, dans la seconde antichambre, un grand homme à cheveux blancs, d'un air décent, qui m'aborde avec respect. — Madame, j'espérais parler au ministre lorsqu'il sortirait de table, j'avais à l'entretenir. — Monsieur, vous allez le voir dans l'instant ; il a été arrêté dans la pièce précédente, mais il va passer. — Je salue et je continue mon chemin pour rentrer dans mon appartement.

Quelque temps après, Roland y passait ; je lui demande s'il a vu une personne que je lui dépeins, qui paraissait craindre de ne pas le rencontrer. — Oui, c'est M. Haudry. — Quoi ! le ci-devant fermier général qui a mangé tant de biens? — Lui-même. — Et qu'a-t-il à faire avec le ministre de l'intérieur? — Il a des rapports à cause de la manufacture de Sèvres, à la tête de laquelle il est placé.

Quel jeu de la fortune ! Nouveau texte à méditation ; j'en avais déjà trouvé un bien grand lorsque j'entrai pour la première fois dans ces appartements qu'habitait Mme Necker aux jours de sa gloire ; je les occupe pour la seconde fois, et ils ne m'attestent que mieux l'instabilité des choses humaines ; du moins les revers ne me prendront jamais à l'improviste.

Nous ne suivrons pas Mme Roland dans la longue énumération qu'elle a faite des nombreux et obscurs prétendants qui briguèrent sa main ; elle était alors dans tout l'éclat d'une jeunesse et d'une beauté dont elle a trouvé plaisir à nous décrire les charmes en un style pour le coup fort *réaliste*. Il est certain qu'elle était jolie, resplendissante de fraîcheur et de santé, mais sa personne manquait d'élégance. Mme Phlipon, souffrante, et agitée du pressentiment d'une mort prochaine, que rien pourtant ne semblait justifier, eût souhaité laisser sa fille établie, mais aucun des partis qui se présentaient ne flattait l'ambition ni ne touchait le cœur de Manon. Les appréhensions de Mme Phlipon ne tardèrent pas à se réaliser ; elle succomba, frappée d'une apoplexie foudroyante, le 8 juin 1775. Ni son mari ni sa fille n'étaient préparés à ce coup qui les atterra. La perte en effet était immense, irréparable et profondément sentie. Manon comprit à cet instant tout ce qui la séparait de son père et se sentit véritablement orpheline. Elle fut quinze jours entre la vie et la mort

[1] Cet hôtel faisait face à la rue Ventadour sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, il a été démoli pour le prolongement de la rue.

et trouva encore dans l'affection de la bonne Mme Besnard les soins qui la ranimèrent. Après deux mois donnés à un désespoir voisin du délire et devant lequel échouaient toutes les consolations et tous les moyens de distraction, l'abbé Legrand, directeur de la jeune affligée, eut l'idée de lui apporter la *Nouvelle Héloïse* (C'est à n'y pas croire !). Il connaissait bien cette imagination aussi mobile que passionnée, et le moyen étrange dont il se servit réussit complétement; la diversion opéra un effet immédiat : « J'avais vingt et un ans, j'avais beaucoup lu, « dit Mme Roland, je connaissais un assez grand nombre d'écrivains, « historiens, littérateurs et philosophes ; mais Rousseau me fit alors une « impression comparable à celle que m'avait faite Plutarque à huit ans. « Il sembla que c'était l'aliment qui me fût propre et l'interprète du « sentiment que j'avais avant lui, et que lui seul savait m'expliquer. »

Il est vraiment fort extraordinaire que les écrits, la renommée, l'existence même de Rousseau, aient pu si longtemps être ignorés d'une personne avide des choses de la littérature et toujours en quête de lectures. Quoi qu'il en soit, cette tardive révélation du génie le plus en sympathie avec sa propre nature et qu'elle devait admirer avec fanatisme fut un événement important dans la vie de Mme Roland. Elle raconte, dans une lettre adressée à Mlles Cannet, la tentative infructueuse qu'elle fit en 1777 pour pénétrer jusqu'à Rousseau : « On n'entre pas dans les temples avec plus de vénération qu'elle n'en avait en frappant à son humble porte; elle ne vit que Thérèse. » Quelques mois plus tard, on vient de lui donner les œuvres de Rousseau, elle écrit : « Avoir tout Jean-Jacques en sa posses- « sion, pouvoir le consulter sans cesse, se consoler, s'éclairer et s'éle- « ver avec lui à toutes les heures de la vie, c'est un délice, une « félicité qu'on ne peut goûter qu'en l'adorant comme je fais. »

Depuis la mort de sa mère, la vie de Mlle Phlipon, de plus en plus sédentaire, s'assombrit des inquiétudes et des chagrins que lui cause l'inconduite de son père. En vain essaye-t-elle de lui rendre son intérieur agréable, il néglige le travail, dissipe la petite fortune de sa fille et se livre à d'ignobles distractions. Manon sentit que le mariage était son seul refuge. Mais où rencontrer l'ami, le protecteur qu'elle rêve ? Un homme de lettres, jeune et dont le nom n'a point conquis la célébrité, mais qui, s'il avait eu de la fortune, eût offert au moins une position sociale en harmonie avec les habitudes d'esprit et les goûts fort peu démocratiques de Mlle Phlipon, la Blancherie, admis chez son père et bien accueilli, demanda la main de Manon ; puis il ne tarda guère à être éconduit. Des deux parts, on s'était rendu compte que l'affaire ne serait pas avantageuse. Mme Roland, dans ses *Mémoires*, parle de la Blancherie, de ses projets de mariage et de leur rupture comme de la chose la plus indifférente ; dans la corres-

pondance avec ses amis d'Amiens, le jeune littérateur se présente sous un tout autre aspect. Manon, qui vient précisément de lire la *Nouvelle Héloïse*, y exprime pour lui une de ces passions, soi-disant brûlantes, qui naissaient dans cette tête de feu, mais où le cœur n'entrait guère. Nous sommes disposé à n'y voir qu'un procédé, une sorte d'exercice littéraire.

La raison de Mme Roland, dans toute sa vie privée, a généralement gouverné ses actions; mais elle ne sut jamais mettre de mesure dans son langage, ni parlé, ni écrit. Ainsi, c'est dans le moment même où Mlle Phlipon aligne ses tirades exaltées d'un si pauvre goût, qu'elle témoigne à son père, cet ouvrier grossier, vaniteux et léger, dont le niveau moral et intellectuel est mille fois au-dessous du sien, une piété filiale vraiment touchante; excellente ménagère, économe, industrieuse, elle ne se livre aux écarts de son imagination qu'après avoir pourvu au bien-être et au bon ordre de la maison.

A cette même époque (1776), et concurremment avec l'image de la Blancherie, qui pâlit à l'horizon, nous voyons poindre un autre personnage qui bientôt occupera le premier plan. Ce n'est rien moins que Roland.

Quelques détails biographiques nous paraissent indispensables ici.

Jean-Marie Roland de la Platière était né à Villefranche, le 19 janvier 1734, d'une fort ancienne et fort honorable famille de bourgeoisie. Il avait donc vingt ans de plus que Mlle Phlipon. Le plus jeune de cinq frères qui la plupart étaient entrés dans les ordres, et ne se sentant point de vocation pour l'état ecclésiastique, Roland résolut, ses études achevées, d'aller chercher fortune aux Indes. Il était sur le point de s'embarquer, lorsqu'un crachement de sang survint et lui fit interdire le voyage. Il se rendit à Rouen, où l'un de ses parents était inspecteur général des manufactures. Frappé de l'instruction, de l'ordre et du zèle de son jeune cousin, celui-ci lui ouvrit la carrière dans laquelle en effet Roland ne tarda pas à se distinguer. Devenu inspecteur des manufactures dans la généralité d'Amiens, Roland s'était lié avec Mlles Cannet et leur frère, et celles-ci, en lui vantant l'esprit sérieux, le talent épistolaire, les grâces et la raison de leur amie, lui inspirèrent le désir de la connaître.

Les fonctions de Roland le forçaient à de fréquents voyages. Dans l'une de ses courses à Paris, il fut porteur d'une lettre de Mlle Sophie Cannet pour Mlle Phlipon :

> Elle te sera remise, écrivait la bonne amie, par le philosophe dont je t'ai quelquefois fait mention, M. Roland de la Platière, homme éclairé, de mœurs pures, à qui l'on ne peut reprocher que sa trop grande admiration pour les anciens aux dépens des modernes qu'il déprise, et le faible d'aimer trop à parler de lui.

Le philosophe trouva qu'on ne lui avait rien dit de trop sur la jolie et savante Manon, qui, de son côté, écrivait le 9 mai 1776 :

J'ai interrompu ma lettre, ma bonne amie, en l'honneur de M. Roland, qui est venu nous voir et a passé ici deux heures. J'ai appris cette fois à l'apprécier ; la solidité de son jugement, l'agrément de sa conversation, la variété de ses connaissances, tout cela m'a charmée.

L'impression très-profonde que Manon avait faite sur le cœur et sur l'esprit de Roland, le ramena souvent au quai des Orfèvres ; sympathie de goûts et admiration vive pour l'intelligence aussi bien que pour les agréments de la jeune fille, estimé pour son caractère, tout semblait devoir le décider, et néanmoins il ne se déclarait pas. En 1778, Roland partit pour l'Italie ; son voyage devait être long. Il confia à Mlle Phlipon des manuscrits qu'il lui demanda de lire et de conserver jusqu'à son retour. En prenant congé d'elle, il lui présenta l'un de ses frères, prieur du collége de Cluny, homme d'un mérite réel, d'un caractère aimable, qui vint la voir de temps en temps et lui donnait des nouvelles du voyageur. L'absence dura dix-huit mois ; pendant ce temps, la situation de la pauvre Manon ne s'était pas améliorée. Témoin impuissant et affligé de l'inconduite de son père, elle lui voyait dévorer son petit patrimoine maternel, et les chances d'établissement devenaient par conséquent, pour elle, de plus en plus difficiles. Dans cette période d'inquiétudes et d'abandon, les seuls bons moments de Manon étaient ceux qu'elle passait à Vincennes, chez son oncle l'abbé Bimont, et l'on croira sans peine que l'image de M. Roland lui apparaissait souvent à ses heures solitaires. Il revint enfin. Après cinq ans d'hésitations, de combats entre sa raison et sa passion, il fit l'aveu de ses sentiments, aveu auquel il fut répondu non-seulement avec reconnaissance, mais avec un attachement alors aussi sincère que tendre.

Dans une lettre jusqu'ici inédite que nous devons à M. Dauban, adressée par Mlle Phlipon à M. Roland, précisément à l'époque où, assurée enfin de ses intentions, elle craint que son père ne s'oppose à l'accomplissement de son mariage, nous lisons :

De mon lit, ce 21 février.

Il n'est pas sept heures, je m'éveille, et la première émotion que j'éprouve est celle d'un sentiment qui me ramène vers son objet. Le jour que j'aperçois ne sera pas embelli par l'espérance prochaine de revoir cet objet ; mais le charme de l'entretenir ne sera pas entièrement perdu pour moi, et mes premières expressions lui seront adressées. — Je me suis couchée tard, j'ai peu dormi ; cependant je me trouve fraîche et tranquille. Sans être gaie, je goûte avec complaisance cette espèce de sécurité douce et consolante que

pondance avec ses amis d'Amiens, le jeune littérateur se présente sous un tout autre aspect. Manon, qui vient précisément de lire la *Nouvelle Héloïse*, y exprime pour lui une de ces passions, soi-disant brûlantes, qui naissaient dans cette tête de feu, mais où le cœur n'entrait guère. Nous sommes disposé à n'y voir qu'un procédé, une sorte d'exercice littéraire.

La raison de Mme Roland, dans toute sa vie privée, a généralement gouverné ses actions ; mais elle ne sut jamais mettre de mesure dans son langage, ni parlé, ni écrit. Ainsi, c'est dans le moment même où Mlle Phlipon aligne ses tirades exaltées d'un si pauvre goût, qu'elle témoigne à son père, cet ouvrier grossier, vaniteux et léger, dont le niveau moral et intellectuel est mille fois au-dessous du sien, une piété filiale vraiment touchante ; excellente ménagère, économe, industrieuse, elle ne se livre aux écarts de son imagination qu'après avoir pourvu au bien-être et au bon ordre de la maison.

A cette même époque (1776), et concurremment avec l'image de la Blancherie, qui pâlit à l'horizon, nous voyons poindre un autre personnage qui bientôt occupera le premier plan. Ce n'est rien moins que Roland.

Quelques détails biographiques nous paraissent indispensables ici.

Jean-Marie Roland de la Platière était né à Villefranche, le 19 janvier 1734, d'une fort ancienne et fort honorable famille de bourgeoisie. Il avait donc vingt ans de plus que Mlle Phlipon. Le plus jeune de cinq frères qui la plupart étaient entrés dans les ordres, et ne se sentant point de vocation pour l'état ecclésiastique, Roland résolut, ses études achevées, d'aller chercher fortune aux Indes. Il était sur le point de s'embarquer, lorsqu'un crachement de sang survint et lui fit interdire le voyage. Il se rendit à Rouen, où l'un de ses parents était inspecteur général des manufactures. Frappé de l'instruction, de l'ordre et du zèle de son jeune cousin, celui-ci lui ouvrit la carrière dans laquelle en effet Roland ne tarda pas à se distinguer. Devenu inspecteur des manufactures dans la généralité d'Amiens, Roland s'était lié avec Mlles Cannet et leur frère, et celles-ci, en lui vantant l'esprit sérieux, le talent épistolaire, les grâces et la raison de leur amie, lui inspirèrent le désir de la connaître.

Les fonctions de Roland le forçaient à de fréquents voyages. Dans l'une de ses courses à Paris, il fut porteur d'une lettre de Mlle Sophie Cannet pour Mlle Phlipon :

> Elle te sera remise, écrivait la bonne amie, par le philosophe dont je t'ai quelquefois fait mention, M. Roland de la Platière, homme éclairé, de mœurs pures, à qui l'on ne peut reprocher que sa trop grande admiration pour les anciens aux dépens des modernes qu'il déprise, et le faible d'aimer trop à parler de lui.

II

La première année du mariage qui satisfaisait à la fois l'ambition et le cœur de Mlle Phlipon se passa tout entière à Paris, où Roland avait été appelé par les intendants du commerce, qui voulaient faire de nouveaux règlements pour les manufactures.

Auteur de divers mémoires d'économie politique, rurale ou commerciale, Roland appartenait dès lors à plusieurs sociétés savantes. Austère dans ses mœurs, il avait le ton cassant, était profondément instruit, laborieux, intègre et universellement estimé. Roland avait et affichait en tout des principes de liberté ; ses manières, quoique simples, annonçaient un homme grave et bien né. Il était de haute stature, maigre et chauve. Sa voix était mâle et son parler bref. Pénétré de son propre mérite, Roland avait pour l'intelligence de sa femme une admiration qui s'accrut de jour en jour. Elle nous assure n'avoir acquis « qu'après assez longtemps le droit de le contredire ; » mais il faut avouer que l'empire dont elle sut s'emparer fut absolu.

Roland imprimait alors des articles pour le *Dictionnaire des manufactures*, il mettait au net le manuscrit de ses voyages en Italie. Sa femme se fit avec un dévouement infatigable son copiste et son correcteur d'épreuves. Son attentive tendresse allait jusqu'à lui faire préparer elle-même les aliments qui convenaient à un estomac délicat. C'est pendant cette laborieuse *année de miel* que Mme Roland suivit, pour se délasser, un cours de botanique au Jardin des Plantes et se lia avec Bosc, que ses travaux dans cette branche de la science devaient faire siéger plus tard à l'Institut. Puis le ménage regagna Amiens, où Mme Roland devint mère et nourrice.

Une transformation considérable commençait à s'opérer dans l'esprit de la jeune femme, que nous avons vue à peu près exclusivement occupée de littérature et d'art ; les théories politiques devenaient sa principale étude. Un voyage en Angleterre, accompli avec Roland en 1784, offrit à cette vive intelligence un curieux modèle d'institutions libérales. Mais la passion d'égalité qui dès l'enfance lui rendait odieuse toute apparence de priviléges accordés à la noblesse ne s'accommodait pas volontiers d'un régime constitutionnel où la liberté s'appuie sur une aristocratie puissante.

Roland obtint en 1784 d'échanger l'inspection des manufactures

de la généralité d'Amiens pour celle de la généralité de Lyon. Cette mutation le ramenait dans son pays natal; dès lors il passa deux mois d'hiver seulement à Lyon, et le reste de l'année au domaine paternel, ce clos de la Platière, situé en vue des bois d'Alix, près du village de Thézée, à deux lieues de Villefranche. Au retour d'Angleterre, et pendant que son mari allait prendre possession de son nouveau poste, M[me] Roland était restée à Paris pour y faire les démarches nécessaires à l'obtention des lettres d'anoblissement que le ménage désirait ardemment. Le succès ne couronna pas les demandes de M[me] Roland; l'anoblissement ne fut pas accordé, et ce refus laissa une irritation profonde dans l'âme des deux *démocrates*.

Les *Mémoires* ne pouvaient passer sous silence cette demande d'anoblissement dont les publicistes de la Montagne tiraient avantage contre le ministre républicain; ils s'expriment ainsi:

> On a reproché à Roland d'avoir sollicité des lettres de noblesse : voici la vérité. Sa famille en avait les priviléges depuis plusieurs siècles par charges, mais qui ne les transmettaient point ; et par l'opulence qui en soutient toutes les marques, armoiries, chapelle, livrées, fief, etc. L'opulence disparut, et Roland crut avoir droit, par son travail, à assurer à ses descendants un avantage dont ses auteurs avaient joui et qu'il aurait dédaigné d'acheter. Il présenta ses titres en conséquence, pour obtenir des lettres de reconnaissance de noblesse ou d'anoblissement... Je ne sais pas quel est l'homme qui à cette époque (1784), dans sa situation, eût cru contraire à sa sagesse d'en faire autant.

Il faut bien le reconnaître, la passion d'égalité de M[me] Roland n'a été le plus souvent que la haine des supériorités auxquelles son ambition ne pouvait atteindre.

De 1784 à 1789 il n'y a guère d'événements à enregistrer dans la vie des *châtelains* de la Platière. Les fonctions et les goûts de Roland le font souvent voyager, ses relations se multiplient et s'étendent, ses travaux économiques se poursuivent ; sa femme, dont on connaît la facilité épistolaire, entretient, au nom de tous deux, une correspondance suivie avec Bosc, Lanthenas, Bancal des Issarts. Elle accompagne Roland en Suisse, y voit Lavater et s'étonne de ne pas trouver une statue de Rousseau à Genève. De plus en plus associée aux études de son mari, devenue par l'énergie de ses décisions toute-puissante sur son âme, elle possède ce qui manque tout à fait à Roland, une facilité de rédaction, une éloquence ardente et verbeuse qui l'éblouit et le domine. N'étaient les passions politiques qui fermentaient au fond des cœurs et dont la jeune femme excitait la violence, le séjour champêtre de la Platière eut offert alors le modèle achevé de la paix domestique et de l'union conjugale.

Nous sommes loin de vouloir excuser les haines démocratiques qui égarèrent Mme Roland ; les excès de l'esprit de parti, toujours blâmables, nous paraissent plus impardonnables encore chez une femme ; cependant il est de stricte justice de rappeler que ce délire, à la fin du siècle dernier, s'empara des esprits jusque-là les plus sages et les plus modérés, ce que Mme Roland n'avait certes jamais été. La fièvre d'opinions la plus ardente qui ait jamais saisi aucun peuple régnait alors dans toute la France. A la veille de s'entre-déchirer dans des convulsions civiles dont soixante ans écoulés ne sont pas encore parvenus à effacer les traces, la nation se trouvait pour un moment unanime dans ses aspirations vers des réformes nécessaires. Les classes privilégiées donnaient les premières l'exemple du mouvement qui devait bientôt après se tourner contre elles avec fureur. La royauté était en tête et Louis XVI travaillait à faire rentrer l'ordre et la liberté dans le gouvernement de la monarchie, avec une bonne foi, une générosité, un amour du bien public auxquels l'ingratitude révolutionnaire donna les humiliations du Temple et l'échafaud pour salaire. Tout fermentait à la fois, les plus nobles aspirations et les passions haineuses les plus mauvaises. La France était comme une vaste chaudière où bouillonnaient confondus les éléments d'un monde nouveau. Encore bien peu de temps, et de ce chaos d'idées et de désirs de progrès allait sortir, au lieu d'une réforme graduelle, bienfaisante et durable sur tous les points de l'État et de la société, une révolution qu'aucune force humaine ne pourrait plus arrêter et qui devait laisser après son passage sur le sol de notre pays bien plus de ruines que de conquêtes.

Roland avait été chargé par la Société d'agriculture de Lyon de la rédaction de ses cahiers pour les états généraux ; à la première formation de la municipalité, il fut appelé dans le corps électoral ; il fournissait, ainsi que sa femme et son frère le curé de Longpont, de nombreux articles au *Courrier de Lyon* qu'avait fondé Champagneux pour hâter la propagande révolutionnaire. Un de ces articles, dû à la plume de Mme Roland et où elle rendait compte de la fête de la Fédération lyonnaise, fut tiré à soixante mille exemplaires. Veut-on, du reste, avoir une idée de l'inconcevable violence des passions de Mme Roland, qu'on lise cette lettre écrite le 26 juillet 1789 à Bosc :

Non, vous n'êtes pas libres ; personne ne l'est encore. La confiance publique est trahie ; les lettres sont interceptées. Vous vous plaignez de mon silence, je vous écris tous les courriers. Il est vrai que je ne vous entretiens plus guère de nos affaires personnelles : quel est le traître qui en a d'autres aujourd'hui que celles de la nation? Il est vrai que je vous ai écrit des choses plus vigoureuses que vous n'en avez fait ; et cependant, si vous n'y

prenez garde, vous n'aurez fait qu'une levée de boucliers. Je n'ai pas reçu non plus la lettre de vous que notre ami Lanthenas m'annonce. Vous ne me dites point de nouvelles, et elles doivent fourmiller. Vous vous occupez d'une municipalité, et vous laissez échapper des têtes qui vont conjurer de nouvelles horreurs.

Vous n'êtes que des enfants ; votre enthousiasme est un feu de paille, et si l'Assemblée nationale ne fait pas en règle le procès de deux têtes illustres, ou que de généreux Décius ne les abattent, vous êtes tous f...... Si cette lettre ne vous parvient pas, que les lâches qui la liront rougissent en apprenant que c'est d'une femme, et tremblent en songeant qu'elle peut faire cent enthousiastes qui en feront des millions d'autres.

Peu après la fédération, la municipalité de Lyon députa Roland auprès de l'Assemblée Constituante pour plaider les intérêts de la ville obérée de 40 millions : dette écrasante qu'elle demandait qui fût mise à la charge de l'État. Sa femme l'accompagna à Paris, où ils arrivèrent le 20 février 1791. On vient de voir à quel diapason était monté l'esprit de Mme Roland ; sa première pensée fut de courir à l'Assemblée. Elle vit le *puissant* Mirabeau, l'*étonnant* Cazalès, les *astucieux* Lameth, le *froid* Barnave. Elle remarqua avec dépit que les talents étaient plus éminents dans le côté droit de l'Assemblée, qu'elle appelle le *côté noir*, que chez les *patriotes*.

Brissot avec lequel Roland et sa femme étaient en correspondance, averti de leur arrivée, les vint voir. Il leur amena Pétion, Robespierre, Buzot et quelques autres membres de l'Assemblée. Bientôt on convint de se réunir en conférences chez Mme Roland, dont nous connaissons l'esprit d'ordre et l'habileté dans la tenue d'une maison, et qui était fort bien logée rue de la Harpe. Elle assistait avec une passion silencieuse à ces comités, « où se projetèrent quelques « bons décrets qui passèrent » et que sans doute elle avait inspirés.

A cette époque de la Révolution les événements se pressent ; Mirabeau meurt le 2 avril 1791, et Mme Roland, à la veille du départ pour Varennes, écrit à Bancal des Issarts, alors en Auvergne :

Les papiers publics vous auront appris la mort prématurée de Mirabeau ; prématurée quant à l'âge, mais non sans doute quant à l'usage qu'il avait fait de la vie, et très à-propos pour sa gloire. Cette fin hâtive et presque subite d'un homme à grands talents et qui a véritablement servi la chose publique, a je ne sais quoi de solennel et de triste dont on ne peut éviter l'impression. Je suis loin de partager l'enthousiasme de tant de personnes pour l'être étonnant que l'on regrette, et pourtant je hais la mort d'avoir été si prompte à saisir cette grande proie, quoique la réflexion m'oblige d'applaudir au décret du sort.

La nouvelle du départ du roi causa un trouble inouï aux Jaco-

bins, et Mme Roland constate avec mépris dans ses *Mémoires* la peur dont Robespierre fut plus particulièrement saisi ; on sait qu'il était poltron.

Je le trouvai, dit-elle, dans l'après-midi chez Pétion, où il disait avec inquiétude que la famille royale n'avait pas pris ce parti sans avoir dans Paris une coalition qui ordonnerait la Saint-Barthélemy des patriotes et qu'il s'attendait à ne pas vivre dans les vingt-quatre heures. Pétion et Brissot disaient au contraire que cette fuite du roi était sa perte et qu'il fallait en profiter ; que les dispositions du peuple étaient excellentes, qu'il serait mieux éclairé sur la perfidie de la cour par cette démarche que n'auraient pu le faire les plus sages écrits, qu'il fallait préparer les esprits à la République. Robespierre, ricanant à son ordinaire et se mangeant les ongles, demandait ce que c'était qu'une république?

L'arrestation du roi vint calmer la frayeur de Robespierre et consterner les honnêtes gens. Mme Roland en fait ainsi part à son ami Bancal des Issarts :

23 juin 1791.

J'allai aux Jacobins; ils étaient aussi nombreux, et la séance commença aussi solennellement que la veille. Je ne sais si je vous ai dit qu'on y avait renouvelé avec un transport inexprimable, genou en terre, épée nue à la main, le serment de vivre libre ou de mourir. Le jeu couvert des 89 et la vue de ce faquin de Lafayette répandaient l'inquiétude : tout à coup arrivent courriers sur courriers apportant la nouvelle que le roi et sa femme avaient été arrêtés par une petite municipalité des frontières de la Champagne et de la Lorraine, celle de Varennes, près Stenay ; le zèle et le danger ont appelé de proche en proche trente à quarante mille gardes nationaux qui environnent nos grands brigands. Que fera-t-on d'eux? C'est un problème curieux à résoudre. Il me semble qu'il faudrait mettre le mannequin royal en séquestre et faire le procès à sa femme.

. . . .

Tant que la paix avait duré, je m'en étais tenue au rôle paisible et au genre d'influence qui me semblent propres à mon sexe ; lorsque le départ du roi a déclaré la guerre, il m'a paru que chacun devait se dévouer sans réserve. Je suis allée me faire recevoir aux sociétés fraternelles, persuadée que le zèle et une bonne pensée peuvent être quelquefois très-utiles dans les instants de crise. Je ne sais plus me tenir chez moi et je vais voir les braves gens de ma connaissance pour nous exciter aux grandes mesures.

Ces citations font frémir, mais elles sont nécessaires pour apprécier le caractère, le degré de responsabilité, la furieuse manie de la femme qui, parlant sans cesse de fraternité, de sensibilité, avait mis hors de l'humanité les nobles et les rois. Le 1er juillet 1791, elle avait tracé ces lignes :

La seule chose qui me paraisse constante, c'est que l'impulsion vers la liberté est si forte et si généreuse qu'il faudra que nous arrivions à cette liberté, fût-ce à travers une mer de sang. Les nations ne peuvent rétrograder : la chute des trônes est arrêtée dans la destinée des empires, et si nous ne jouissons pas des fruits de la perfection sociale et politique, du moins nous la préparerons à nos neveux.

Malgré ce que Mme Roland a dit de la pusillanimité de Robespierre, elle compte encore à ce moment sur lui :

Pétion, écrit-elle, a été envoyé au-devant du roi. Buzot sort de maladie et peut à peine se faire entendre ; heureusement que Robespierre est là ; il empêchera l'Assemblée de prendre une résolution fatale à la nation et à la liberté. — Quant à nous, voici ce que nous pensons et ce que nous disions à Buzot après minuit : Remettre le roi sur le trône est une ineptie, une absurdité, si ce n'est une horreur ; le déclarer en démence, c'est s'obliger à nommer un régent, etc. Faire le procès à Louis XVI serait sans contredit la plus grande, la plus juste des mesures, mais vous êtes incapables de la prendre ; eh bien ! mettez-le, non en interdit proprement dit, mais en *suspens*.

Voilà où Mme Roland en était arrivée ; mais les événements trompèrent ses espérances. Le rassemblement du Champ de Mars, dont le but était de faire déclarer la déchéance du roi, fut dissipé par la force, et la mission qui avait retenu Roland cinq mois à Paris étant terminée, le ménage dut retourner dans sa province. Roland et sa femme s'arrêtèrent quelques jours à Lyon et y fondèrent une société populaire qui fut affiliée aux Jacobins de Paris, après quoi ils allèrent achever l'automne à la campagne. L'exaltation politique de Mme Roland ne la disposait guère à se plaire dans le calme et la solitude des champs. Au moment de retomber *dans toute la nullité* de la province, on la voit s'en désoler. Elle avait, il est vrai, emporté dans son cœur une image qui suffisait à en troubler le repos ; depuis qu'elle avait connu Buzot, le plus homme d'action de tous les députés avec lesquels Mme Roland se trouvait en rapports, elle s'était senti pour son talent, son caractère et sa personne un penchant qui bientôt allait devenir une ardente passion. En comparant le jeune et brillant tribun (il avait six ans de moins qu'elle), que son imagination transformait sans doute en président de la République, avec le méthodique et austère compagnon de sa vie, elle s'aperçut qu'il *manquait de parité* entre elle et son mari, que l'ascendant « d'un caractère dominateur, joint à vingt années plus qu'elle, rendait de trop l'une de ces supériorités. »

C'est lorsqu'elle était dans ces dispositions de l'âme, qu'arriva la nouvelle de la suppression des inspecteurs de manufactures. Le mé-

nage tint conseil sur le parti à prendre. Roland inclinait à se fixer à la campagne ; il aimait les travaux agricoles et y voyait un moyen sûr d'accroître tranquillement sa fortune. Des lettres de cette époque nous le montrent occupé à réaliser des acquisitions de biens nationaux, de compte à tiers avec Lanthenas et Bancal. Mme Roland, qui était bien le dominateur des deux, lui persuada qu'il valait mieux retourner à Paris, afin d'y surveiller le règlement de sa pension de retraite après quarante années de service, et d'y poursuivre ses travaux encyclopédiques.

Ils y revinrent, en effet, le 15 décembre 1791 et Roland fut nommé, dans les premiers mois de 1792, au comité de correspondance des Jacobins, foyer révolutionnaire, où dominait alors Brissot. « A cette époque, la cour intimidée, nous dit Mme Roland, imagina que la nomination d'un ministère pris parmi les patriotes de l'Assemblée lui ferait regagner un peu de popularité. » Brissot eut l'idée d'y faire entrer Roland ; celui-ci, sondé s'il accepterait le ministère de l'intérieur, « ne s'effraya point de la responsabilité : le sentiment de ses forces lui inspirait la confiance d'être utile à la liberté et à son pays. »

On sait que, présenté au roi, Roland affecta de paraître devant lui en chapeau rond et sans boucles de souliers, au grand scandale du maître des cérémonies. Laborieux et rompu à l'administration, Roland fut promptement au courant des diverses parties de son département ; mais homme de parti et non point homme d'État, il ne porta dans ses deux ministères qu'une pensée et n'eut qu'un but : celui de hâter la chute de la monarchie en avilissant la royauté. Il ne fut, comme ses amis les Girondins, qu'un démolisseur.

La loyauté généreuse du roi avait pourtant fait une impression vive sur l'âme droite de son nouveau ministre. Mais Mme Roland a soin de nous apprendre qu'elle y mit bon ordre.

Lorsque Louis XVI eut pris des ministres patriotes, il ne s'occupa que du soin de leur inspirer de la confiance, et il y réussit si bien pendant trois semaines, que j'ai vu Roland et Clavières, enchantés des dispositions du roi, ne voir que le meilleur ordre de choses, et se flatter que la Révolutinn était finie. — Bon Dieu, leur disais-je, chaque fois que je vous vois partir pour le conseil avec cette belle confiance, il me semble toujours que vous êtes prêts à faire une sottise. — Je vous assure, répondait Clavières, que le roi sent parfaitement que son intérêt est lié à l'observation des lois qu'on vient d'établir ; il en raisonne trop pertinemment pour n'être pas convaincu de cette vérité. — Ma foi, ajoutait Roland, s'il n'est pas un honnête homme, il est le plus grand coquin du royaume ; on ne dissimule pas comme cela. — Et moi je répliquais que je ne pouvais croire à l'amour pour la Constitution d'un homme nourri dans les préjugés du despotisme et l'habitude de

sa jouissance, et dont la conduite dans les derniers temps prouvait l'absence du génie et de la vertu.

Les décrets de proscription, portés contre les prêtres non assermentés, répugnaient invinciblement à la conscience du roi, et il remettait de conseil en conseil à y donner sa sanction. Roland et Servan montraient l'insistance la plus acharnée pour l'obtenir. En même temps, à l'insu du roi, les ministres proposèrent et firent voter à l'Assemblée la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris, armée destinée à tenir en bride le pouvoir exécutif.

Pour arriver à forcer Louis XVI à la ratification de ces mesures, Roland avait proposé à ses collègues d'adresser une lettre au roi. Cette insolente lettre, que Mme Roland se vante d'*avoir tracée d'un trait* fut remise le 11 juin. Le monarque indigné destitua le 12 Servan, Duranthon et Roland. Lorsque ce dernier vint annoncer sa destitution à sa femme : « J'espère bien, lui répliqua-t-elle, que ce congé « est encore mieux mérité de votre part que de celle de personne. « Mais c'est bien le cas de ne pas attendre que le roi l'annonce à l'As« semblée, et puisqu'il n'a pas profité des leçons de votre lettre, je ne « vois rien de plus conséquent au courage de la lui avoir écrite, que « la hardiesse d'en envoyer copie à l'Assemblée. En apprenant votre « renvoi, elle en verra la cause. »

Après la lecture de la lettre, l'Assemblée déclara que les trois ministres emportaient les regrets et la confiance de la nation et ordonna que la lettre imprimée serait envoyée aux départements. Mme Roland put donc écrire : « L'utilité et la gloire suivaient la retraite de « mon mari. Je n'avais pas été fière de son entrée au ministère, je le « fus de sa sortie. »

Le ménage atteignait enfin la popularité dont il était idolâtre ! Elle ne l'environna pas longtemps ; mais ce brusque renvoi laissa au cœur de Roland et surtout de sa femme une haine implacable pour la famille royale. C'est ce sentiment qui dictait à Mme Roland quelques jours après, lors de l'invasion des Tuileries par le peuple, au 20 juin, en parlant de la reine abreuvée d'outrages, ce propos odieux : « Que j'aurais voulu voir sa longue humiliation !

Pendant ce ministère de trois mois, Mme Roland avait commencé, ce qu'elle fit bien davantage encore au second ministère de son mari, à donner des dîners dont elle faisait les honneurs avec beaucoup d'enjouement. Elle-même nous dit que, sachant à merveille, quand il le fallait, vivre de pain sec, elle était sensible à la bonne chère. Nous verrons plus tard quel parti saura tirer *des dîners de la citoyenne Roland* l'affreux journal du père Duchesne, lorsque Hébert excitera les

fureurs populaires contre cette infortunée qu'il ne désignera plus que sous le sobriquet de la *reine Coco*.

Dans ce premier ministère, comme dans le second, Roland employa les fonds secrets de son département à combattre ce qu'il appelait l'influence de la cour, par des instructions populaires répandues à profusion. La *Sentinelle* de Louvet que l'on placardait en affiches, n'eut pas d'autre origine et fut ainsi subventionnée. Ces productions de la presse révolutionnaire dont il inondait le pays étaient le moyen de gouvernement favori de Roland. Ses ennemis en firent plus tard le prétexte de furieuses dénonciations.

III

Le petit salon de la rue de la Harpe, où l'ex-ministre et sa femme étaient retournés, se rouvrit aux conciliabules politiques. Aux amis de l'année précédente, à Brissot, Pétion, Buzot, Robespierre, Servan, s'étaient joints Danton, Louvet, Barbaroux et bien d'autres. Le beau chef des fédérés marseillais y était fort assidu, et Mme Roland a fait de lui un portrait si enthousiaste que, depuis la publication des *Mémoires*, c'est-à-dire depuis soixante-dix ans, l'opinion publique le désignait comme l'objet de la passion que Mme Roland avouait sans en nommer le héros. La découverte du portrait de Buzot que Mme Roland possédait dans sa prison et qu'on veut même qu'elle ait porté en allant à l'échafaud, celle des lettres qu'elle adressait de l'Abbaye à Buzot proscrit, ont fait cesser toute incertitude sur l'identité de l'homme qu'elle aimait et enlevé à Barbaroux son auréole de héros de roman, car des révélations non moins certaines ne permettent pas davantage de croire que Charlotte Corday ait eu pour lui l'inclination qu'on lui prêtait gratuitement; il ne reste donc plus à l'Antinoüs Girondin que la *gloire* d'avoir organisé le 10 août.

Durant le mois de juillet qui précéda cette terrible journée, le trouble et l'anxiété remplissaient tous les esprits, en dehors comme au sein de l'Assemblée, à la cour comme dans ces bas-fonds de la société dont les meneurs s'appliquaient à remuer la lie.

> Nous causions souvent avec Barbaroux et Servan, a écrit Mme Roland, de l'excellent esprit du Midi, de l'énergie des départements de cette partie de la France et des facilités que présenterait ce local pour y fonder une république si la cour triomphante venait à subjuguer le Nord et Paris : car il ne

fallait pas retomber dans l'esclavage, mais tout tenter pour établir quelque part un gouvernement libre.— « Ce sera notre ressource, disait Barbaroux, si les Marseillais que j'ai accompagnés ici ne sont pas assez bien secondés par les Parisiens pour réduire la cour ; j'espère cependant qu'ils en viendront à bout et que nous aurons une Convention qui donnera la République pour toute la France. » — Nous jugeâmes bien, sans qu'il s'expliquât davantage, qu'il se préparait une insurrection; elle paraissait inévitable, puisque la cour faisait des préparatifs qui annonçaient le dessein de subjuguer.

Mme Roland se défend d'avoir été dans la confidence du 10 août. Sa dénégation n'a point, à cet égard, amené la conviction dans notre esprit. Elle est sujette à oublier ce dont il ne lui convient plus de se souvenir. Au surplus voici les termes qu'elle emploie.

Tout le monde connaît la révolution du 10 août ; je n'en sais pas plus que le public à cet égard ; car, instruite de la grande marche des affaires tant que Roland a été homme public, et *la suivant avec intérêt*, *même lorsqu'il n'était plus en place*, je n'ai jamais été confidente de ce qu'on peut appeler les *petites manœuvres*, de même qu'il n'a jamais été agent de cette espèce.

Mme Roland a beau dire, elle n'est point innocente de la *petite manœuvre* du 10 août, dont le résultat fut de donner satisfaction au ressentiment de sa féroce vanité, mais qui, à son insu comme à l'insu de ses amis, inaugurait la domination sanglante d'un pouvoir nouveau, la Commune de Paris.

Le 10 au soir, l'Assemblée législative, au milieu de laquelle la famille royale a cherché un asile, déclare la patrie en danger et la nation appellée à former une Convention nationale. Un conseil exécutif composé de Roland, Danton, Servan, Clavières, Monge et Lebrun est mis à la tête de l'administration. Le 13, sous prétexte de la préserver des dangers qui pourraient la menacer, on enferme la famille royale au Temple. Les ambassadeurs étrangers quittent la France; le territoire est envahi. Que fait cependant Roland ?

Rentré triomphalement au ministère de l'intérieur, il renouvelle les bureaux et s'entoure de ses créatures. Champagneux est nommé secrétaire général, Lanthenas a le bureau des sciences et arts. Dans le salon somptueux où se pressent ses admirateurs, Mme Roland peut se croire un moment reine de France. C'est elle qui rédige les circulaires et les proclamations du conseil exécutif, qui inspire, excite, enflamme le zèle des patriotes de l'Assemblée. L'activité de plume qu'elle déploye est inouïe, elle-même s'enivre de ce qu'elle écrit : elle croit tout sauvé quand elle a tracé une amplification de rhétorique.

Depuis le 10 août, la Commune, agissant de son propre mouvement, multiplie les visites domiciliaires, ordonne et opère des arrestations sans nombre ; les prisons regorgent de détenus ; les sinistres rumeurs d'une prochaine occupation de Paris par l'étranger sont semées dans une population que la disette des subsistances exaspère. Le ministre de l'intérieur ignore tout, ou du moins n'empêche rien. — Au milieu de cette orageuse atmosphère de révolution, Mme Roland, ivre d'orgueil et que dévore à la fois un amour romanesque et d'ardentes passions politiques, croit gouverner les partis comme elle domine encore un sentiment qui remplit moins son cœur que son imagination.

Elle donne ces dîners dont Louvet égaye et charme les convives.

> Louvet, dont je rechercherai toujours, dit-elle, l'agréable société. Les gens de lettres et les personnes de goût connaissent *ses jolis romans*, où la grâce de l'imagination s'allie à la légèreté du style, au ton de la philosophie, au sel de la critique. La politique lui doit des ouvrages plus graves, dont les principes et la manière déposent également en faveur de son âme et de ses talents.

Pareille appréciation, dans la bouche d'une femme, du roman de Faublas et de son auteur, n'est guère moins étrange que ces dîners donnés entre l'assaut des Tuileries, au 10 août, et l'égorgement des prisonniers aux journées de septembre. Mais avant d'entrer dans le détail de scènes hideuses, nous placerons ici le portrait qu'a tracé Lemontey, député à l'Assemblée législative, du ministre de l'intérieur et de sa femme.

> ... Les yeux et la chevelure de Mme Roland étaient d'une beauté remarquable ; son teint délicat avait une fraîcheur et un coloris qui la rajeunissaient singulièrement. Au commencement du premier ministère de son mari, elle n'avait rien perdu de son air d'adolescence et de simplicité ; son mari ressemblait à un quaker dont elle eût été la fille, et son enfant voltigeait autour d'elle avec des cheveux flottants jusqu'à la ceinture ; on croyait voir des habitants de la Pensylvanie transplantés dans le salon de M. de Calonne.

Dans quel gouffre ce pauvre *quaker* ne fut-il pas jeté par l'ambition d'une femme ! La mémoire de Roland ne se lavera jamais de la tache que lui imprime le hideux souvenir des journées de septembre. Le dimanche 2, la nouvelle de la prise de Verdun jeta la terreur dans la capitale, les aboyeurs de carrefours assuraient que le roi de Prusse était en marche sur Paris, le peuple se porta autour des prisons et vers cinq heures du soir les misérables apostés par la Commune commencèrent le massacre des prisonniers. Les égorgements con-

tinuent le 3, le 4, le 5 : l'assemblée est dans la stupeur et ne prend aucune mesure, et Roland dont le devoir eût été de courir aux prisons, d'y périr plutôt que de laisser des cannibales poursuivre leur œuvre de sang, adresse à l'Assemblée une lettre longue, diffuse, où, selon sa coutume, il prodigue les éloges à sa propre vertu. En restant ministre après cette atroce boucherie, il en a assumé une part de responsabilité. Le 13 septembre enfin, nouvelle lettre de Roland adressée aux Parisiens. Sans doute, cette lettre semblera innocente si on la compare à la circulaire, où Danton, ministre de la justice, fait l'apologie des journées de septembre et engage tous les départements à en célébrer de semblables. Mais la sanguinaire infamie de Danton ne peut faire pardonner la lâcheté de Roland.

L'expiation va commencer.

La Convention nationale a remplacé l'Assemblée législative, la royauté est abolie en France, la République est proclamée. Le procès du roi va s'instruire; Roland est toujours ministre. Il appartient comme sa femme à la partie relativement modérée de la Convention, qu'on désigne sous le nom des Girondins. Une lutte terrible, acharnée, s'établit dans cette arène de la Convention entre la Commune, soutenue par la Montagne et les Girondins. Mme Roland est en butte aux outrages, aux calomnies, aux menaces de mort. Elle a été, elle est encore sans pitié pour cette fille des Césars, cette infortunée Marie-Antoinette que les calomnies et les outrages ont poursuivie sans obtenir d'elle un sentiment de commisération ou de respect; la voici à son tour l'objet des grossières, des infâmes invectives du père Duchesne. Oh! alors, et quand ses amis sont en cause, elle a de magnifiques indignations, des imprécations énergiques.

M. Dauban dans son étude sur Mme Roland a donné quelques curieux échantillons du journal d'Hébert ; ils jettent une étrange lumière sur l'état de la société à cette lamentable époque. Nous n'en citerons qu'un fragment et nous prions les lecteurs du *Correspondant* de ne point se laisser rebuter par le dégoût qu'un tel langage leur inspirera comme à nous.

Un jour Hébert arrive avec une députation chez le ministre de l'intérieur ; il traverse la salle à manger (c'est un jour de *dîner*), il voit les convives. Le fait lui paraît si grave qu'il y reviendra dans sa déposition au procès des Girondins. En attendant il en fait le sujet du grotesque et infâme récit qu'on va lire.

Je dis donc f... que Coco Roland, ou le roi Roland, si on veut, se dédommage calément des anciens carêmes qu'il a faits, et à ce sujet il faut que je raconte certaine aventure très-véridique qui pourra un jour former un bon chapitre de l'histoire du vertueux Roland.

Il y a quelques jours, f... une demi-douzaine de sans-culottes que je ne craindrai pas de nommer : Grenard, administrateur du département ; Moulinet Duplex, membre de la Commune ; Poussin et Auger, commissaires de la section de la République, vint en députation chez ce vieux tondu ; malheureusement c'était au moment de la bouffaille. — Que fouloir fous? leur dit le suisse, en les arrêtant à la porte. — Nous voulons parler au vertueux Roland. — L'être point ici de virtueux, réplique le gros portier, bien gras et bien tondu, en allongeant la patte ni plus ni moins qu'un ci-devant procureur de la Normandie. — Ce n'est pas à nous à la graisser, lui dit l'ami Grenard ; nous devons passer francs comme des capucins, car nous sommes envoyés par les sans-culottes. A ce mot, le suisse rentre dans sa loge comme un colimaçon dans sa coquille aussitôt qu'il a montré ses cornes. Nos sans-culottes enfilent le corridor et dans l'antichambre du vertueux Roland ils ne peuvent se faire jour à travers de la valetaille dont il était rempli. Vingt cuisiniers, chargés des plus fines fricassées, criaient à pleine tête : — Gare, gare, ouvrez le passage, ce sont les entrées du vertueux Roland ; d'autres : les hors-d'œuvres du vertueux Roland; d'autres : les rôts du vertueux Roland ; d'autres : les entremets du vertueux Roland. — Que voulez-vous? dit le valet de chambre du vertueux Roland à la députation. — Nous voulons parler au vertueux Roland. — Il n'est pas visible maintenant. — Dites-lui qu'il doit toujours l'être pour les magistrats du peuple.

Le valet va rendre le propos tout frais au vertueux qui vient en rechignant, la gueule pleine et la serviette sur le bras : La République est sûrement en danger, dit-il, pour me faire ainsi quitter mon dîner, etc. — Roland conduit mes b. . . dans son cabinet ; d'abord par la salle à manger, où il y avait plus de trente piqueurs d'assiettes. Au haut bout et à la droite du vertueux Roland était placé Bussatier ; à la gauche, le dénonciateur de Robespierre, le petit f...quet de Louvet, qui, avec sa figure de papier mâché et ses yeux creux, lançait des regards de convoitise à la femme du vertueux Roland, etc., etc. — Hébert raconte ensuite que Poussin, un des membres de la députation, veut passer par l'office sans lumière et renverse le dessert du vertueux Roland.

Ils vont après rendre compte de leur démarche au Département et surtout des copieux dîners du vertueux Roland. — A la nouvelle de la perte de son dessert, la femme du vertueux Roland s'arrachait de rage ses cheveux postiches.

Dans une autre feuille du 20 décembre 1797, Hébert s'attaque plus directement encore à la personne de Mme Roland.

Nous avons détruit la royauté, et f... nous laissons s'élever à la place une autre tyrannie plus odieuse encore. La tendre moitié du vertueux Roland mène aujourd'hui la France à la lisière, comme les Pompadour et les du Barry. Brissot est l'écuyer de cette nouvelle reine, Louvet son chambellan, Buzot le grand chancelier, Fauchet son aumônier, Barbaroux son capitaine des gardes, que Marat appelle mouchard ; Vergniaud le grand maître des cérémonies, Guadet son échanson, Lanthenas l'introducteur. Telle est f...

aujourd'hui la nouvelle cour qui fait maintenant la pluie et le beau temps dans la Convention et dans les départements.

Elle se tient tous les soirs, à l'heure des chauve-souris, dans le même lieu où Antoinette manigançait une nouvelle Saint-Barthélemy avec le comité autrichien. — Comme la ci-devant reine, Mme Coco, étendue sur un sopha, entourée de tous ces beaux esprits, raisonne à perte de vue sur la guerre, la politique, les subsistances. C'est dans ce tripot que se fabriquent toutes les affiches.

C'en est fait, la Montagne et Robespierre l'emportent. La mort du roi est votée. Les Girondins qui comptaient dans leurs rangs les seuls grands talents, les seules âmes généreuses de la Convention, avant de succomber s'associent au meurtre de Louis XVI. Comme l'a dit admirablement M. de Lamartine, « Pilates de la monarchie et du roi, ils « livrent l'une au peuple sans être convaincus de ses vices, ils livrent « l'autre aux Jacobins sans être convaincus de sa criminalité, ver- « sent en public un sang qu'ils déplorent en secret et se lavent les « mains devant la postérité! S'il y a, ajoute-t-il, un crime dans « le meurtre par vengeance, dans le meurtre par lâcheté il y en a « deux. »

Cependant Roland dénoncé, attaqué, menacé, était toujours ministre, et au milieu de ces déchirements civils, de ces dangers, de ce désordre, l'amour de Mme Roland pour celui qu'elle n'appelle que le *courageux* Buzot avait atteint le dernier terme de l'exaltation. Il éclate enfin : non-seulement elle a fait l'aveu de son amour à celui qui l'inspire et le partage, elle en fait l'aveu à son mari.

J'honore, a-t-elle dit dans ses Mémoires, je chéris mon époux comme une fille sensible adore un père vertueux à qui elle sacrifierait même son amant, mais j'ai trouvé l'homme qui pouvait être cet amant, et demeurant fidèle à mes devoirs, mon ingénuité n'a pas su cacher les sentiments que je leur soumettais. Mon mari, extrêmement sensible d'affection et d'amour-propre, n'a pu supporter l'idée de la moindre altération dans son empire, son imagination s'est noircie, sa jalousie s'est irritée, le bonheur a fui loin de nous ; il m'adorait et je m'immolais à lui et nous étions malheureux. Si j'étais libre, je suivrais partout ses pas pour adoucir ses chagrins et consoler sa vieillesse ; une âme comme la mienne ne laisse jamais les sacrifices incomplets ; mais Roland s'aigrit à l'idée d'un sacrifice, et la connaissance une fois acquise que j'en fais un, renverse sa félicité : il souffre de le recevoir et ne peut s'en passer.

Dans cette occurrence, nous ne nous sommes point rangé du parti de la femme *incomprise;* notre intérêt, jusqu'à un certain point notre respect, restent au pauvre Roland. Il aimait, il admirait sa femme avec toute l'ardeur et la ténacité d'une âme qui, une fois subjuguée, ne connaissait pas l'inconstance. Son désespoir

nous paraît naturel et fort touchant ; quoi qu'en dise celle qui lui portait ce coup affreux, il nous semble en souffrir bien plus dans son cœur que dans son amour-propre.

Ces orages domestiques éclatèrent au moment où la situation de Roland était la plus menacée et où la tempête révolutionnaire soufflait avec la plus extrême violence. Il y eut pourtant encore, avant la chute, un jour de joie enivrante pour l'orgueil de Mme Roland. Le 7 décembre 1792, un certain Achille Viard vint dénoncer à l'Assemblée un prétendu complot ayant pour but le rétablissement de la monarchie ; il nommait comme faisant partie de ce complot avec des nobles et des évêques réfugiés en Angleterre, Talleyrand, Fauchet et Roland, et la femme de celui-ci. Après les explications nettes et catégoriques du ministre de l'intérieur, la Convention déclara que la citoyenne Roland serait aussi entendue et la manda à sa barre. Elle vint : sa dignité, sa bonne grâce hardie, son sang-froid, la fermeté de ses réponses charmèrent l'Assemblée. *Le Moniteur* constate qu'on l'applaudit à plusieurs reprises, mais que quelques rumeurs éclatèrent sur des bancs à l'extrémité. Invitée aux honneurs de la séance, Mme Roland traversa la salle aux applaudissements de la grande majorité de l'Assemblée. A ce moment Marat, debout près de la tribune s'écrie : « Voyez le silence du public, il est plus sage que nous. »

Ce succès d'amour-propre ne précéda guère la sortie définitive du pouvoir. Roland au ministère n'était plus qu'un embarras et une difficulté pour les Girondins ; il saisit le premier prétexte pour donner une démission, indispensable. Pendant le procès du roi, les représentations de *l'Ami des lois* de Laya, protestation courageuse contre les crimes qui se commettaient, applaudie avec enthousiasme par les uns, sifflée violemment par les autres, fut l'occasion de quelques troubles au Théâtre-Français et aux alentours de la salle. Les Jacobins demandaient un décret qui interdît les représentations de la pièce. Le ministre de l'intérieur refusa de signer une interdiction qu'il trouvait contraire à la liberté des théâtres. Il offrit sa démission le 18 janvier et en même temps envoya à l'Assemblée les comptes de sa gestion. La démission fut acceptée le 22, mais les comptes ne furent jamais examinés malgré ses vives instances, et bien au contraire Roland, déclaré suspect, reçut l'injonction de ne point quitter Paris.

La veille de sa sortie du ministère, pour répondre aux plus cruelles imputations il fut obligé d'écrire au *Moniteur* : « Il est faux et atroce « de répandre que je cherche à fuir, je n'ai rien à cacher et je sais « mourir. »

Malgré les efforts désespérés des Girondins et à l'instigation de la Commune, la Convention avait institué le tribunal révolutionnaire, elle

réorganise le Comité de salut public, avec des pouvoirs qui mettaient sous ses ordres le conseil exécutif. Le mois de mai aggrave la situation à l'intérieur comme à l'extérieur : revers de nos armées, soulèvement de la Vendée et de la Bretagne, disette, toutes les calamités de la République servent au triomphe des Jacobins. On sait les conséquences de l'insurrection du 31 mai ; un premier décret d'accusation est lancé contre les trente-deux plus illustres Girondins : le 2 juin, nouvelle insurrection parisienne et second décret de proscription, qui s'étend aux soixante et treize députés qui osent protester contre la tyrannie de la Montagne.

Mme Roland ne pouvait manquer d'être enveloppée dans la proscription qui atteignait ses amis, le 2 juin à sept heures du matin elle fut arrêtée et conduite à la prison de l'Abbaye. Roland, qu'un ordre d'arrestation avait cherché la veille, avait quitté son domicile, et parvint à gagner Rouen, où de vieilles demoiselles lui fournirent un asile sûr. Buzot se rendit d'abord à Évreux, sa ville natale, puis à Caen où il trouva Barbaroux et Gorsas, et les proscrits demeurèrent quelque temps dans cette ville, devenue momentanément un centre de résistance.

La détention de Mme Roland dura cinq mois et il faut reconnaître qu'elle fit voir pendant cette longue captivité une énergie rare. Conservant dans les cachots les habitudes d'ordre, d'étude, de régularité, de soin, qui l'avaient distinguée toute sa vie, elle se crée, entre les tristes murailles qu'on la force d'habiter, des occupations, que dis-je, des distractions. Préoccupée, avant tout, du rôle qu'elle jouera dans l'avenir, elle rédige ses Mémoires et les adresse à la postérité. Il est impossible de ne point ressentir le respect que mérite son indomptable intrépidité, et en même temps de n'être point repoussé par l'absence absolue des deux qualités inhérentes à tout cœur de femme, la pudeur et la tendresse. Mère, le sentiment maternel n'a chez elle ni entraînements, ni illusions, ni douces faiblesses ; elle pourvoit avec prudence au sort de sa fille, mais la pensée d'Eudora orpheline n'arrive qu'à peine à l'attendrir.

C'est l'indignation, c'est la haine qui ont vraiment possédé l'âme de Mme Roland. Vaincue avec le parti de la liberté, elle a de sublimes imprécations contre les oppresseurs; ses accents s'empreignent, pour flétrir les crimes du parti triomphant, d'une énergie sans égale. Mais, dans ce cœur incapable d'une bassesse, nous avons vainement cherché la trace, même fugitive, de la pitié pour un ennemi malheureux. Aussi, déiste sincère, elle ne voit dans la divinité qu'un seul de ses attributs, la justice; elle n'invoque que le Dieu des vengeances et, comme elle le dit le Dieu *rémunérateur*. Quant au Dieu des miséricordes et de l'amour, son orgueil ne lui permet pas de l'invoquer pour elle-

même; sa haine n'en veut point pour ses ennemis. Voilà pourquoi elle abandonna dès sa jeunesse les doctrines du christianisme. Les préceptes de charité, d'humilité et de mansuétude, répugnaient invinciblement à sa nature.

Mme Roland fut poursuivie jusque dans sa prison par l'abjecte fureur d'Hébert. Craignant sans doute que cette victime ne fût oubliée, il prend soin de la rappeller aux vengeances révolutionnaires, et des crieurs apostés viennent faire retentir ses calomnies sous les fenêtres de la prison où il la sait enfermée.

Cependant, plus favorisée que tant d'autres détenus, Mme Roland communique avec des amis dévoués. Bosc et Champagneux la visitent souvent, elle fait par leur intermédiaire passer à Buzot les lettres longtemps ignorées, qu'un hasard tout fortuit à remis en lumière : elle en reçoit de lui. C'est à Bosc qu'elle confie au fur et à mesure qu'elle les écrit, les cahiers des Mémoires, qui contiennent son apologie. Grandpré, inspecteur général des prisons, qui doit sa place à Roland, cherche, autant qu'il est en son pouvoir, à adoucir les horreurs de la prison de sa femme.

Instruite du lieu où Roland a trouvé asile, tranquille sur son sort, elle se livre toute entière, sans scrupule, sans remords à sa passion pour Buzot. Les lettres qu'elle lui écrivit de l'Abbaye sont au nombre de quatre. Elles offrent le plus singulier mélange de protestations d'amour, d'exaltation politique, de familiarité et d'emphase.

Mme Roland appelle Buzot « mon bien-aimé », elle le tutoye, elle couvre ses lettres et son portrait de baisers, elle les porte sur son cœur.

J'ai été, lui écrit-elle le 12 juin, dans les plus cruelles angoisses jusqu'à ce que j'aie été assurée de ton évasion ; dès que je t'ai su au Calvados, j'ai repris ma tranquillité. Continue, mon ami, tes généreux efforts ; Brutus désespéra trop tôt du salut de Rome aux champs de Philippes ; tant qu'un républicain respire, qu'il a sa liberté, qu'il garde son énergie, il doit, il peut être utile. Quant à moi, je saurai attendre paisiblement le retour du règne de la justice, ou subir les derniers excès de la tyrannie, de manière à ce que mon exemple ne soit pas non plus inutile... Si j'ai craint quelque chose, c'est que tu ne fisses pour moi d'imprudentes tentatives. — Il s'agit bien de savoir si une femme vivra ou non après toi ; il est question de conserver ton existence et de la rendre utile à notre patrie. Le reste viendra après.

Dans une autre lettre du 3 juillet, elle dit :

Fière d'être persécutée dans ce temps où l'on proscrit le caractère et la probité, je l'eusse, même sans toi, supportée avec dignité; mais tu me la rends douce et chère. Les méchants croient m'accabler en me donnant des

fers... les insensés! Que m'importe d'habiter ici ou là? Ne vais-je pas partout avec mon cœur, et me resserrer dans une prison, n'est-ce pas me livrer à lui sans partage?... Si je dois mourir.. eh bien! je connais de la vie ce qu'elle a de meilleur, et sa durée ne m'obligerait peut-être qu'à de nouveaux sacrifices... L'instant où je me suis le plus glorifiée d'exister, où j'ai le senti plus vivement cette exaltation d'âme qui brave tous les dangers et s'applaudit de les courir, est celui où je suis entrée dans la Bastille que les bourreaux m'avaient choisie. Je trouvais délicieux de réunir les moyens d'être utile à X...[1] à une manière d'être qui me laissait plus à toi. J'aimerais à lui sacrifier ma vie pour acquérir le droit de donner à toi mon dernier soupir.

Et le 6 juillet, elle écrit encore :

Je me suis fait apporter, il y a quatre jours, *this dear picture* que, par une sorte de superstition, je ne voulais pas mettre dans ma prison; mais pourquoi se refuser cette douce image, faible et précieux dédommagement de la présence de l'objet. Elle est sur mon cœur, cachée à tous les yeux et souvent baignée de mes larmes. Va, je suis pénétrée de ton courage, honorée de ton attachement et glorieuse de tout ce que l'un et l'autre peuvent inspirer à une âme fière et sensible. Je ne puis croire que le ciel ne réserve que des épreuves à des sentiments si purs et si dignes de sa faveur. Cette sorte de confiance me fait soutenir la vie et envisager la mort avec calme. Quiconque sait aimer comme nous, porte avec soi le principe des plus grandes et des meilleures actions, le prix des sacrifices les plus pénibles, le dédommagement de tous les maux. Adieu, mon bien-aimé, adieu.

Dans cette même lettre, Mme Roland motive de la sorte son refus de se prêter à des projets d'évasion : « Si j'avais à braver seule des « dangers pour aller te rejoindre ; mais sortir des fers pour aller en « reprendre d'autres que personne ne voit... cela ne presse nulle- « ment. » Elle revient, le 7 juillet, sur cette pensée que la prison la délivre « de ces devoirs, d'autant plus rigoureux qu'ils sont respec- « tables pour un cœur honnête ; de ces contradictions des lois ou des « préjugés de la société avec les plus douces inspirations de la na- « ture. »

Aucun regard jaloux n'épie l'expression de ce qu'on éprouve ou l'occupation que l'on choisit; personne ne souffre de votre inaction ou de votre mélancolie; personne n'attend de vous des efforts ou n'exige des sentiments qui ne soient pas en votre pouvoir. Je ne m'étais pas même permis de me décharger du bonheur d'un autre qu'il m'était si difficile de faire, les événements m'ont procuré ce que je n'eusse pu obtenir sans une sorte de crime. Comme je chéris les fers où il m'est libre de t'aimer sans partage et de m'occuper de toi sans cesse! Poursuis généreusement ta carrière, sers ton pays, sauve la liberté; chacune de tes actions est une jouissance pour

[1] Roland.

moi et ta conduite est mon triomphe. Je ne veux point pénétrer les desseins du ciel, je ne me permettrai pas de former de coupables vœux, mais je le remercie d'avoir substitué mes chaînes à celles que je portais auparavant.

Quelle étrange énigme psychologique présente le caractère de la femme qui a tracé ces lignes! Est-ce là le langage de l'amour vrai, profond, irrésistible? Ne serait-ce encore qu'une passion de tête, où les souvenirs littéraires auraient leur part? Ce sentiment est-il dégagé de toute réminiscence de Rousseau? Ne fallait-il pas un Saint-Preux à cette nouvelle Julie? Nous n'en décidons point; mais nous n'oublions pas que la femme qui écrit ces lettres est mariée, que celui à qui elle les adresse est lié lui-même à une jeune et irréprochable épouse, et tout cet étalage des grands mots de vertu, de délicatesse, de devoir et de sacrifice, nous choque comme un son faux dans une situation coupable.

Mme Roland eut un moment la pensée du suicide, le jour où elle crut Buzot arrêté; elle demanda du poison à Bosc, mais celui-ci lui fit comprendre qu'il y avait plus de courage à attendre son sort, et elle l'attendit. Le 1er novembre 1793, elle fut transférée à la Conciergerie, deux jours après, elle comparut devant le tribunal révolutionnaire. Mme Roland s'y montra digne et fière; elle marcha souriante à la mort.

Le 8 novembre, vers quatre heures du soir, une charrette sortit de la cour de la Conciergerie; elle portait deux victimes : Mme Roland et Lamarque, le directeur de la fabrication des assignats. Une foule immense stationnait sur les quais, car la nouvelle de la condamnation s'était vite répandue, et des forcenés environnaient la charrette en vociférant et montrant le poing aux condamnés. Impassible et dédaigneuse à ces outrages, Mme Roland s'aperçut que le malheureux Lamarque pliait sous le poids d'une horrible terreur, elle lui parla, l'encouragea, parvint à le ranimer. On dit qu'en approchant de la place de la Révolution et découvrant une statue de la liberté placée là pour la fête de l'anniversaire du 10 août, elle s'écria : « O liberté! que de crimes on commet en ton nom! »

« Le tort de Mme Roland, a dit ici même un homme éminent, fut, « hélas! de n'avoir voulu être qu'une païenne dépaysée après dix-huit « cents ans de lumières et de vertus chrétiennes. Sa mort fut héroïque, « mais sans repentir, sans prières, froide et mêlée d'ostentation comme « de stoïcisme, bien que son cœur de femme se retrouve dans la piété « dont elle fit preuve envers son compagnon de supplice. Qu'il y a loin « de cette mort à celle de la pieuse Mme Élisabeth! »

LÉON ARBAUD.

AU DÉSERT

I

Avant que l'isthme de Suez ait achevé de disparaître, je voudrais dire ce qu'il était quand je le parcourus, il y a quelques années. Aujourd'hui, des milliers d'ouvriers ont envahi ses solitudes. Des machines formidables remuent le sable de ses dunes dorées. Au lieu des puits rares, et d'autant plus précieux, qu'il y fallait chercher à l'aveuglette, un canal y amène l'eau du Nil. Que dis-je? l'industrie française a su y créer un lac, comme au bois de Boulogne. Le désert s'en va. Et cependant, qui n'a pas vu le désert, qui n'a pas vécu sous la tente, ne connaît pas les émotions les plus vives et les plus fortes, les impressions les plus solennelles qu'il soit donné à l'âme humaine de ressentir.

Depuis vingt jours déjà, la cange qui nous avait ramenés de la haute Égypte, après quatre mois de navigation sur le Nil, dormait au mouillage de Boulak. Ni mon compagnon de voyage ni moi, nous ne pouvions nous arracher aux merveilles du Caire. Augustin (je le désignerai seulement par ce prénom) avait toujours quelque mosquée nouvelle à visiter, et moi, pour commencer mes visites, j'attendais en vain une guérison qui n'arrivait pas. Cependant la saison s'avançait. Le mois d'avril tirait à sa fin. Il fallait songer au départ.

Pour se rendre du Caire à Jérusalem, la plupart des touristes ne connaissent qu'une route. Ils regagnent Alexandrie, où le paquebot des Messageries impériales les prend, et, en deux jours, les transporte à Jaffa. Le lendemain on est dans la cité sainte. Mais cette façon confortable et rapide de voyager ne faisait point notre compte. En

voyage, l'économie du temps n'est qu'un leurre. Le meilleur moyen de l'employer, c'est d'en avoir beaucoup à perdre. Augustin et moi, nous avions résolu, chacun de notre côté, d'aller à Jérusalem par terre, à travers le désert. Le premier qui en ouvrit la bouche trouva l'autre tout préparé. La décision fut reprise en commun. Après avoir vécu sur le Nil, nous voulions vivre sous la tente. Voyager, n'est-ce pas courir après l'inconnu? Et comment connaître l'Arabe nomade, si l'on n'a partagé dans une certaine mesure, ses mœurs, ses peines et ses joies?

Il fut donc arrêté d'un commun accord que nous formerions une caravane, qui, après avoir touché à Suez, remonterait l'isthme du midi au nord pour atteindre El-Arich, la dernière station égyptienne, d'où elle entrerait en Palestine par Gaza et Ascalon.

Aussitôt commencèrent les préparatifs du départ. Malgré ses nombreux défauts, notre drogman Abdallah nous avait donné, depuis quatre mois, assez de preuves de fidélité et de dévouement pour mériter de rester attaché à notre service. Ce n'est pas qu'il se distinguât de ses pareils par des qualités transcendantes. Aussi ignorant que pas un d'eux, il les égalait tous en verbiage et en jactance. Jamais, de peur de rencontrer le vide, nous n'avions osé sonder sa probité. Mais il consentait à nous servir, ce qui est quelque chose, au lieu de faire de nous ses valets. De plus, il était musulman, et, à ce titre, ne buvait ni vin ni liqueurs. Combien de voyageurs avions-nous rencontrés, mis à sec par leurs drogmans juifs, renégats ou maltais! Ce qu'Abdallah, par instinct de nationalité arabe, empruntait à notre ménage ou à notre bourse, notre cave le regagnait, grâce à ses scrupules religieux, et ainsi s'établissait, entre le vice d'origine et la vertu d'habitude, une compensation toute à notre avantage. Considéré à ce point de vue, dont je ne nierai pas la vulgarité, le mahométisme a du bon, pour ceux qui n'en sont pas.

Un contrat en bonne et due forme, passé au consulat de France, et enregistré, obligeait Abdallah à nous conduire et à nous défrayer de tout, dans notre voyage en Syrie, moyennant un napoléon par personne et par jour. Il s'engageait « à nous fournir toutes les montures « nécessaires, tant pour nos personnes que pour nos bagages, cha-« meaux et dromadaires, chevaux, ânes et mulets; *item*, tous les « objets de campement, tente, lits, matelas, couvertures, chaises et « table; *item*, les provisions de bouche, eau, vin, sucre, café, thé, « biscuit, conserves, sans oublier la vaisselle et les couverts, ni les « bougies pour l'éclairage. » Il nous promettait deux repas par jour, plus une collation au café le matin. Tous les frais de quarantaine, gardes pour la nuit, escortes aux endroits dangereux, séjour dans les couvents, pourboires aux guides et soldats, devaient être à sa charge.

Le contrat indiquait la route à suivre, et fixait la marche dans le désert à sept heures et demie par jour. Enfin tout était prévu de ce qui pouvait assurer notre sécurité et notre bien-être, et Abdallah se trouvait chargé, sous sa responsabilité personnelle, de nous conduire, sains et saufs, jusqu'à Beyrouth.

Ce ne fut pas chose facile que de trouver des chameaux. L'époque des caravanes était passée. Les gens qui ont l'entreprise de ces sortes de voyages sont des Arabes de quelque tribu du désert, qui, venus au Caire avec des marchandises, pour ne point s'en retourner chez eux à vide, louent leurs bêtes à des voyageurs. Tous ces Bédouins avaient déjà quitté le Caire. En cherchant bien, on finit cependant par découvrir, au fond d'un misérable okel, deux pauvres diables attardés. Trop heureux eux-mêmes de n'être pas réduits à partir seuls, ils se montrèrent coulants sur le marché, et notre drogman dut réaliser, dans cette première opération, un assez joli bénéfice. Ils étaient d'El-Arich, ce qui donnait à croire qu'ils en connaissaient la route. Toutefois, je remarquai que la condition de passer à Suez les chagrinait un peu. En effet, les gens d'El-Arich évitent avec raison un aussi grand détour, et même, au lieu de couper diagonalement à travers le désert, ils préfèrent descendre le long du Delta jusqu'à Péluse, afin d'avoir toujours de l'eau, puis ils suivent le littoral de la mer jusqu'au ravin que domine leur triste village.

Nous ignorions ces détails. Mais Abdallah savait certainement à quoi s'en tenir. Il se garda de parler, et les chameliers imitèrent son silence prudent. D'ailleurs, que leur demandions-nous? de prendre à rebrousse-poil leur route habituelle, rien de plus. Étant donné un rectangle dont ils connaissaient les côtés ouest et nord, il s'agissait d'en côtoyer l'angle sud-est, c'est-à-dire de faire précisément l'inverse de ce qu'ils savaient. Un Arabe ne s'embarrasse pas pour si peu.

Au surplus, je le répète, il n'y avait pas à choisir. Il fallut accepter les chameaux galeux de ces Bédouins infimes. Comme bêtes de somme, pour porter nos bagages, ce n'était que demi-mal. Mais Augustin réclamait un dromadaire. Il déclara à première vue qu'il ne voudrait à aucun prix de celui qu'on lui offrait. On fouilla de nouveau la ville et les bazars, et l'on exhuma enfin, je ne sais d'où, un dromadaire un peu plus présentable, c'est-à-dire un peu moins pelé, dont mon compagnon de voyage dut se contenter, faute de mieux.

Pour moi, je me trouvais à l'abri d'un tel souci. Je possédais un cheval. Pourquoi l'avais-je acheté? Je n'en sais vraiment rien. C'était dans la haute Égypte, près d'un village appelé Farchoût. Il y a là une sucrerie appartenant à un des frères du vice-roi. L'ingénieur français qui la dirigeait me montra ce cheval qu'il avait ramené de

Syrie et dont il ne savait que faire. Moi-même, voyageant en barque, je n'en avais nul besoin. Cependant, je l'achetai : c'était un étalon de taille médiocre, de formes rien moins qu'irréprochables ; mais la robe d'un noir de jais, le crin abondant, l'œil de gazelle à fleur de tête. Après tout, sa meilleure qualité était encore de ne coûter que quatre cents piastres, environ quatre-vingt-dix francs, et ce bel argent français, tombant dans la main d'un compatriote, à une si grande distance de la patrie, lui fit tant de plaisir ! Bref, entre une aquarelle et un dessin, après avoir essayé la bête pendant une demi-heure, sans me rendre bien compte jusqu'à quel point elle était dressée, je l'achetai et la baptisai du nom de Farchoût. O mon coursier, tu n'eus jamais à te plaindre de ton maître ! Mais moi, en puis-je dire autant? Que de fois tu m'as forcé d'embrasser ma mère, à la façon de Brutus! que de fois...! L'histoire en serait trop longue. Toujours est-il qu'une semaine avant notre départ du Caire je ne connaissais pas encore Farchoût. Un de nos matelots avait été chargé de l'y conduire directement, pendant que nous visitions la province de Fayoûm. Or, l'hospitalité du chef des Bédouins de cette province, auquel nous étions recommandés, avait été si généreuse, il nous avait si bien promenés sur ses chevaux sellés à la bédouine, que j'avais gardé, et des chevaux et de la selle, un déplorable souvenir. Pendant plus de quinze jours, au Caire, il m'avait fallu aller à pied : l'âne même devenait un supplice. Et Farchoût restait à l'écurie ! Enfin, à peine guéri, il me parut nécessaire d'habituer Farchoût à ma personne. La première expérience eut lieu un jour que nous allions, sur les instances du consul de France, voir à sa campagne le jeune hippopotame, aujourd'hui citoyen du Jardin des Plantes, cadeau tout récent du vice-roi à l'empereur. Augustin et Abdallah chevauchaient chacun sur un bourricot. Je les dominais de ma hauteur, et je m'avançais fier et roide, lorsqu'au détour d'une ruelle, des chameaux qui passaient effrayèrent Farchoût. Il se cabre, il rue, il recule jusqu'à la boutique d'un épicier, et, faute de me bien connaître, il se débarrasse de ma personne. Un sac de bouchons amortit la chute. Mais les bouchons échappés du sac, se mettent à rouler dans toutes les directions. L'épicier court en jurant après sa marchandise. Les gamins dévalisent la boutique. Les chameaux s'embarrassent l'un dans l'autre, grognant comme le chameau seul sait grogner. Des marchandes en plein vent se sauvent à grands cris, de peur d'être écrasées. Un corps de garde se trouvait là : les soldats en sortent pour augmenter le tumulte. Au milieu de ce brouhaha, j'essayais de me remettre en selle avec l'aide du factionnaire, qui avait daigné quitter pour moi le bas qu'il tricotait. Enfin tout s'apaise. Mais je n'en fus pas quitte sans une pluie de bakchis, c'est-à-dire de pourboires, dont il me fallut abreuver et

les soldats, et les marchandes, et l'épicier, et les gamins. En France tout finit par des chansons. En Égypte tout finit par des bakchis.

A part cet incident, qui m'apprit à régler mes rapports avec Farchoût, la promenade fut délicieuse sous les belles allées de Schoubrah. L'hippopotame nous prodigua ses gentillesses. Mais le soir, quand notre petit escadron repassa par la ruelle, je vis le malheureux épicier courant encore après ses bouchons.

II

Notre départ fut fixé au 28 avril. Abdallah ne se possédait plus. Il était de son naturel grand faiseur d'embarras; il redoubla dans cette occasion. En course dès le matin, toujours affairé, toujours en nage, et criant à tue-tête, il tombait comme une bombe au milieu de nos chambres, pendant la sieste, ou à telle autre heure indue. Il fallait tout quitter pour admirer la vaisselle qu'il avait choisie, pour éprouver la solidité des couchettes, pour goûter le vin ou les provisions, débattre l'admission de tel ou tel article, et le plus souvent mettre le holà entre lui et les gens de l'hôtel que ses grandes manières excédaient. Il ne manquait pas de nous présenter chacune de ses trouvailles comme un trait de génie. L'objet le plus vulgaire, acheté par lui, acquérait entre ses mains une valeur centuple. La vantardise était le péché mignon d'Abdallah ; il devait ce défaut à des touristes italiens qu'il avait servis plusieurs mois. Ce fut pendant huit jours une impayable comédie où nous jouions nous-mêmes un plaisant rôle. Car, notre contrat commençant à courir dès le 21 avril, dès ce moment Abdallah nous considéra comme sa chose. Son zèle ne nous laissait ni trêve ni repos ; nous ne pouvions faire un pas, nous lever, nous asseoir, qu'il n'accourût, la brosse au poing, pour nettoyer nos habits, nos chapeaux, nos chaussures; tant il avait à cœur de tenir propres *ses* voyageurs ! A la table d'hôte, il prenait dans le plat les meilleurs morceaux et il en chargeait nos assiettes; il les eût arrachés de la bouche des convives. Son esclave (car maître Abdallah s'était donné le luxe d'un esclave) ne nous quittait pas plus que notre ombre. Enfin nous n'étions plus à nous-mêmes. Lui seul réglait nos mouvements et les moindres détails de notre existence. Parfois, je surprenais l'œil d'Abdallah fixé sur nous ; c'était un regard tout chargé de tendresse et d'orgueil, celui de l'éleveur qui prépare des sujets pour les primes du concours régional.

Les derniers jours se passèrent en visites d'adieux. Les gens qui restent sont pessimistes pour ceux qui partent. Une sollicitude touchante poussait chacun à nous effrayer : celui-ci nous parlait des bêtes féroces, celui-là des Bédouins prêts à nous détrousser. L'un nous voyait déjà mourant de faim et de soif, l'autre nous prédisait les tortures du khamsin, ce vent terrible qui souffle à l'équinoxe du printemps, et que nous devions infailliblement rencontrer en route. C'était à qui nous accablerait de conseils, à qui nous enseignerait de nouvelles précautions à prendre. Le résultat de tant de bruit fut de nous faire oublier la principale, qui était d'emporter une boussole.

Quant aux armes, l'expérience nous avait appris l'utilité positive qu'on en retire, moins comme moyens de défense que comme moyens d'intimidation. En Orient, l'important n'est pas d'avoir de bonnes armes, mais, bonnes ou mauvaises, d'en faire parade à tout venant. Aussi, j'achetai au bazar une sorte de gaîne en maroquin d'un rouge éclatant pour signaler de loin mes détestables pistolets. Abdallah se pourvut d'un fusil soi-disant anglais, et de trois pistolets dépareillés et impotents, dont les crosses, dépassant sa ceinture, lui donnaient l'air d'un bachi-bozouk. Son grand sabre, recourbé en queue de caniche, achevait l'armement. Joignez à cela le fusil à deux coups d'Augustin, les quatre lances nubiennes que nous avait offertes Soliman-Kachef, une douzaine de poignards plus ou moins damasquinés, des cartouchières à peu près garnies, une provision de poudre anglaise, française et arabe, de balles et de plomb de tout calibre, et vous aurez une idée de notre arsenal, peu formidable au fond, mais très-apparent; c'est là l'essentiel.

Ainsi s'organisait peu à peu notre départ. Que de lenteurs encore! que de cris! que de disputes, ou, pour me servir d'une expression locale, que de barouffes! Enfin, le 28 avril, à midi, tout se trouva chargé. La maison et le mobilier, le cellier et la cave, la garde-robe et la cuisine, voire même la basse-cour, tout tenait sur quatre chameaux. Deux autres portaient seulement des barriques fermées au cadenas et des outres pleines d'eau du Nil : provision plus importante que les autres, et malheureusement insuffisante, ainsi que nous en devions faire la triste expérience.

Quand cette caravane déboucha sur la place de l'Esbekieh, où j'étais allé prendre le café, elle avait vraiment bon air. Les chameaux marchaient à la file, amarrés l'un à l'autre, balançant de chaque côté de leur bosse leur lourde charge qui servait encore de siége au cuisinier Mohammed et à l'esclave Zitân. Le dromadaire d'Augustin s'avançait seul, attendant son maître, derrière Farchoût, sur lequel se pavanait Abdallah. Des deux chameliers, l'un portait une longue perche, sorte de bannière aux trois couleurs qui signalait notre na-

tionalité ; l'autre ne portait que son bâton passé derrière la nuque et soutenu par ses deux bras, à la manière des ours savants. En tête, trottinait un âne. C'est une tradition aussi vieille que le désert : dans toute caravane organisée selon les règles, un âne doit ouvrir la marche. De là, une anecdote qui défraye depuis un temps immémorial le corps du consulat du Levant. Un consul français (c'est toujours le dernier en exercice), invité à dîner chez son collègue anglais, se préparait à prendre la tête pour passer dans la salle à manger, quand le consul russe accourt, et, en vertu de je ne sais quel droit chimérique, réclame la préséance. — « Passez, » lui dit aussitôt le représentant du gouvernement et de l'esprit français ; puis, se tournant vers ses collègues des autres nations : « Il paraît, messieurs, que nous sommes en caravane. »

III

Une trentaine de lieues séparent Suez du Caire. En droite ligne, il n'y en aurait peut-être que vingt-cinq ; mais la route des caravanes remonte légèrement vers le nord, pour éviter les dernières assises de la chaîne du Mokatam. Avant que la compagnie des Indes anglaises n'eût construit le chemin de fer qui fonctionne aujourd'hui, elle parcourait cette route dans des voitures attelées de mules, et elle l'avait divisée en quatorze stations ou relais, placés ainsi à peu près à cinq milles l'un de l'autre. Chaque station était marquée par une petite maison blanche portant un numéro d'ordre, et rigoureusement fermée, hors le temps du transport de la malle.

Il avait été convenu que, le jour du départ, nous ne dépasserions pas la deuxième station. Pendant que nos chameaux s'y rendaient au pas, nous allions encore serrer la main à quelques amis, et c'est dans la voiture du maître de l'hôtel que nous rejoignîmes le rendez-vous.

En sortant du Caire par la porte Bab-en-Nasr, deux routes se présentent : celle de gauche traverse de suite un canal, puis s'enfonce sous les magnifiques allées de Schoubrah, que Marilhat aimait tant à peindre ; celle de droite est la route de Suez ; elle passe devant un quartier de cavalerie, elle court pendant quelque temps entre deux haies de nopals, enfin elle franchit le même canal sur un pont arabe, et, presque immédiatement après, commence le désert. Au milieu d'une plaine de sable, une chaussée, plantée d'arbres en espérance, conduit à un palais tout flambant neuf que le bizarre Abbas-Pacha

s'est fait bâtir, au milieu des tombeaux de ses prédécesseurs sur le trône d'Égypte. Un architecte de Constantinople, ni grec ni byzantin, a élevé cette construction difforme, plâtrée et enluminée ainsi qu'une guinguette, asile infâme des débauches du vice-roi. Plus loin, nous rencontrerons sur la même route un autre palais du même genre, destiné aux femmes celui-là, et perdu aussi en plein désert. Comme Tibère fuyant à Caprée pour n'avoir d'autres témoins que ses complices, c'est au désert qu'Abbas-Pacha allait cacher ses vices immondes. Mais quelle étrange folie pousse les grands criminels vers la solitude? Ils pensent fuir leur conscience, et ils s'y retrouvent seuls avec elle.

L'Égypte a gardé un souvenir à la fois horrible et bouffon de ce souverain, Caligula mêlé d'Héliogabale, auquel il n'a manqué qu'un Suétone. A tous les excès de la dépravation orientale, il joignait quelques traits de la démence particulière aux Césars romains. S'il ne fit pas de son cheval un consul, il traitait ses pigeons et ses chiens mieux que des pachas. Un domestique nombreux était attaché à chacune de ces intéressantes bêtes, d'autant mieux choyées qu'elles se recommandaient par une monstruosité plus caractéristique. Un pigeon à deux têtes l'eût rendu fou de bonheur. Pour un chien à deux queues, il paya des sommes folles. Encore n'y en avait-il qu'une de vraie : l'autre ne tarda pas à tomber. Heureusement l'inventeur s'était sauvé à Malte.

Sous Abbas-Pacha, l'Égypte descendit aussi bas que peut descendre une nation du dix-neuvième siècle. Toutes les créations de Méhémet-Ali et d'Ibrahim, il les laissa dépérir, quand il n'aida pas à leur ruine. A gauche de la route de Suez, dans la direction de l'ancienne Héliopolis, on voit les restes désséchés des grandes plantations entreprises par Méhémet-Ali pour reculer les limites du désert. Un système d'irrigation bien entendu amenait l'eau à cette oasis improvisée. Le sable a comblé les canaux et l'eau n'en connaît plus le chemin.

Le paysage prend un aspect de plus en plus austère et grandiose. Toute trace de culture disparaît. Pas une voix humaine ne se fait entendre. Nous sommes bien décidément seuls. Les croupes nues du Mokattam se dressent au midi, et leurs derniers anneaux viennent mourir à nos pieds. La route les contourne, puis elle se dirige plus franchement vers l'est à travers une plaine ondulée. Enfin, le terrain s'affaisse : dans le fond d'un vallon s'aperçoit une petite maison blanche : c'est la deuxième station.

Non loin de là, deux bras de la montagne forment en se prolongeant un cirque naturel, jonché de pierres et de débris de roches. Un peu de fumée qui s'en élève signale notre campement. C'est l'heure

où le soleil va dire adieu à cette nature désolée. Les ombres s'allongent et le silence remplit la solitude. Seul, ce petit coin du désert, éclairé d'un dernier rayon, présente une scène animée. La tente déjà dressée nous attend. Les chameaux agenouillés reçoivent en grognant leur pitance. Les hommes s'occupent à transporter les bagages déchargés çà et là. Accroupi devant ses fourneaux, le cuisinier prépare le repas du soir, pendant qu'Abdallah va et vient, distribuant des coups de courbache. A peine nous a-t-il découverts qu'il nous salue d'une décharge de coups de pistolet, dont le bruit s'éteint aussitôt, sans que nul écho le répète.

Autour de notre tente, un spectacle singulier s'offre à nos regards. Des bois pétrifiés jonchent le sol. On se croirait au milieu d'un défrichement que les bûcherons viennent de quitter. Les éclats sont tout frais ; les morceaux refendus gardent la trace de la cognée. A nos pieds gît un arbre, dont le tronc divisé en tranches semble un long serpent abattu à coups de hache. La coupure est si nette que chaque tranche laisse voir les différents tissus admirablement conservés par cet embaumement minéral. Des pétrifications analogues se rencontrent en grand nombre sur les plateaux du Mokattam, et nous ne sommes pas loin de la colline, visitée de tous les touristes, qui a reçu le nom de *Forêt pétrifiée*.

La nuit commençait à nous envelopper d'une ombre transparente. Nous devions faire le lendemain une longue journée de marche. Il était temps de songer au repos. D'ailleurs le dîner nous appelait, et quel dîner ! Pour fêter l'hôte qui nous avait accompagnés jusque-là, Abdallah ne ménagea rien. Il fit flèche de tout bois, et je pus croire un moment que toutes nos provisions allaient sauter du premier coup. Des lanternes de papier suspendues au plafond de la tente et à des bâtons fichés en terre donnaient à notre campement l'air fastueux d'un bal champêtre. La nappe neuve, la faïence anglaise vierge d'écornures, les cristaux brillants de propreté, dénotaient une entrée en ménage. Le repas fut un festin de noces. Une dinde apportée du Caire couvrait à elle seule la moitié de la table. Autour se groupaient la plupart des mets que notre cuisinier Mohammed avait retenus des différents services par où il avait passé. Aux Italiens il devait l'art du macaroni. Des Anglais il s'était approprié le pouding. Un voyageur de retour de l'Inde lui révéla les secrets du karric. Les Américains lui avaient légué une sorte de crêpe roulée dont le nom m'échappe. Par bonheur il ne servit jamais d'Espagnols : aussi sa cuisine était-elle passable. Les vins les plus généreux arrosèrent ce menu cosmopolite. Rouges ou blancs, Abdallah versait à tour de bras. Il ne nous fit grâce d'aucune des liqueurs dont il avait farci notre cave. Bon gré mal gré, il fallut fumer dans toutes les pipes, dans tous les chu-

chés et narguilhés qu'il emportait pour la route. Aussi son triomphe fut complet. Notre hôte ne voulait plus nous quitter, tant cette première soirée lui paraissait le prélude d'une vie de Cocagne.

Déjà tout dormait autour de nous, bêtes et gens. Notre hôte qui projetait un voyage à la découverte des sources du Nil, s'étendit par terre sur un tapis. Pour nous, il s'agissait d'éprouver nos lits de campagne. Nous nous couchâmes donc vulgairement entre deux draps. Je ne rêvai toute la nuit que festins babyloniens dressés à chaque étape du désert dans des palais de diamants et servis par un peuple de houris, sous la courbache du majordome Abdallah!

IV

Le lendemain, de bonne heure, nous étions sur pied. Un coup de pistolet, tiré par Abdallah, servit de boute-selle. Pendant que nous disions adieu à notre hôte qui nous quittait pour ne plus nous revoir, nos gens s'efforçaient d'organiser le départ. Seller Farchoût, équiper le dromadaire d'Augustin, ce ne fut pas une longue affaire. Mais avec les chameaux, il faut bien d'autres façons. Le chameau est, de sa nature, un animal grognon et maussade. Quand il se couche, il grogne, et il grogne pour se relever. Il grogne aussi pour manger, et, après son repas, il grogne de plus belle. Figurez-vous huit chameaux ensemble, et imaginez la cacophonie que produisent ces grognements à l'unisson. On sait avec quelle facilité le chameau s'accroupit. Afin de le maintenir dans cette position, une corde lie le pied et la cuisse d'un des membres antérieurs. Pendant qu'on le charge, il se contente de murmurer sourdement. Mais si l'on tourne les talons, il se relève, se croyant chargé, et, debout sur ses trois pieds, le voilà qui geint à fendre l'âme. Il faut alors de nouveau le faire accroupir, ce qui provoque des lamentations nouvelles, et recommencer l'opération. Bien plus, entre ces bêtes habituées à marcher de compagnie, il existe une telle solidarité, que le mouvement de l'une est aussitôt imité par toutes les autres. Chaque grognement réveille des échos fraternels. De là, un tapage et une confusion inexprimables. Nos chameliers, courant d'une bête à l'autre, ne savaient à laquelle entendre. Encore novices au chargement de nos bagages, ils s'y prenaient mal et se voyaient obligés de recommencer. L'esclave, le cuisinier, et Abdallah lui-même n'en savaient pas plus long qu'eux.

Ployer la tente, relever les couchettes, rouler les tapis, serrer la vaisselle, autant d'exercices absolument nouveaux auxquels personne n'était fait. D'ailleurs le festin de la veille avait éparpillé tout le ménage. La tâche n'en devenait que plus difficile, et la comédie plus risible de voir ces malheureux courir après une assiette, pendant que les éclats de voix d'Abdallah se mêlaient aux cris discordants des chameaux. L'âne seul broutait paisible dans un coin.

Après une heure et plus de tumulte et de désordre, fatigués, assourdis, empêchés d'agir par le soin de notre dignité, et las de voir notre autorité méconnue, nous prenons le meilleur parti. Laissant là nos gens se débattre, chacun de nous enfourche sa monture, et nous partons en avant.

La route n'offre aucune difficulté, aucune chance d'erreur. Ce n'est pas une chaussée indiquée par des piquets ou des tas de pierres. Au milieu de la plaine immense vous apercevez seulement comme une traînée, semblable à la trace que laisse le râteau sur le sable d'un jardin, ou la robe d'une femme à la mode sur la poussière des boulevards. Des sentiers étroits, juxtaposés et parallèles, forment une piste large et continue. Chaque caravane a tracé le sien. Ils se côtoient sans jamais se mêler, et, tantôt en droite ligne, tantôt en courbe ondulée, ils suivent constamment la même direction. Ailleurs, quelques brins d'herbe désséchés, quelques cailloux épars, diversifient la surface du sol. Sur ces sentiers la dent du chameau a rasé les brins d'herbe, et son pied a enfoncé les cailloux, en sorte que la route tranche comme un fleuve de poussière cendrée sur les tons fauves du terrain.

C'est là que nous chevauchons, faisant, nous aussi, notre apprentissage. Augustin cherche la meilleure position à prendre sur son dromadaire, et, pour le moment, il n'en trouve aucune. J'essaye d'assortir l'allure de Farchoût à celle de son compagnon de route. Au pas, il ne peut le suivre. Au trot, il le devance. Nous voilà bien embarrassés. Enfin, le dromadaire consent, en grognant, à allonger un peu moins ses grandes jambes de sauterelle, et le cheval adopte un amble hâtif qui lui permet de garder son rang.

Nous allons, heureux et quelque peu fiers. Nous allons devant nous, respirant l'air à pleins poumons, portant nos regards sur la circonférence plate que l'horizon enserre autour de nous. Rien n'arrête le regard. Rien ne s'élève au-dessus du caillou et du brin d'herbe. Nous causons joyeusement. Rien n'interrompt nos causeries. Rien ne répond à nos rires. Même le pas de nos montures, assoupi par le tapis de sable, est impuissant à troubler le silence universel. Peu à peu les réflexions muettes succèdent aux paroles. Le silence nous gagne aussi. Nous cheminons sans mot dire. Est-il possible d'être si seuls? Et

parfois l'un de nous se retourne, pour voir si la caravane n'arrive pas.

Rien, et le soleil monte. A mesure qu'il monte, sa chaleur nous pénètre. Il atteint bientôt le zénith, et verse sur nos têtes un rayon perpendiculaire. A trávers toutes les enveloppes qui composent notre coiffure, nous sentons ce rayon sur le cerveau comme une piqûre d'épingle. Deux calottes blanches d'un tissu de coton serré, un bonnet de laine rouge, et, par-dessus, un chapeau des Indes en écorce revêtue de foulard, il semble que ce soit un rempart suffisant contre la chaleur. Non ; la flèche d'or de Phœbus Apollo sait encore nous atteindre. Il faut compléter les moyens de défense en jetant sur cet édifice un fichu de cotonnade rouge à raies de soie jaune que l'on nomme Kouffie, et dont les effiloches, agitées par la brise, forment devant nos yeux un voile mouvant.

Le silence et la chaleur, ces deux impressions absorbantes, engourdissent à la fois notre corps et notre âme, quand tout à coup un point se montre devant nous à l'horizon. Nous voilà réveillés. En quelques secondes il grandit subitement, et nous reconnaissons un arbre. Le même soupir de satisfaction sort de nos deux poitrines et la conversation se ranime.

Un arbre ! c'est un événement. Nos bêtes le sentent bien, car le dromadaire allonge le pas, et Farchoût se prend de gaieté. J'arrive plus vite que je ne voudrais auprès de l'arbre, dont le feuillage, à mesure que j'approche, me paraît singulier. On le dirait mêlé de fruits de diverses couleurs. Ces fruits sont des haillons, et l'arbre est un arbre saint. Les pieux pèlerins de la Mecque ne manquent jamais, en passant, de suspendre à ses branches, comme des ex-voto, des morceaux de leurs vêtements. Une telle coutume n'a rien que de touchant et de respectable : néanmoins elle provoque chez Farchoût des transports d'une joie tellement folle, que mon noir coursier, sans calculer l'humiliation qu'il m'inflige, force son cavalier chrétien à se prosterner devant l'arbre musulman. Le châtiment ne se fait pas attendre. Il s'en suit un temps de galop qui nous amène très-vite auprès de deux autres arbres, à quelque distance du premier. Apparemment ceux-là sont moins saints : car Farchoût consent à se tenir tranquille. Le feuillage du Mimosa n'est pas des plus touffus, et cependant l'ombre légère qu'il projette me paraît un bienfait. C'est là qu'un peu remis de ma dévotion à contre-cœur, j'attends l'arrivée d'Augustin. Il ne tarde à me rejoindre. Bientôt nous voyons venir Abdallah, qui précède la caravane. Bêtes et gens sont les bienvenus. La caravane, en ce moment, c'est le déjeuner, et nous en avons grand besoin. Toutefois Abdallah a décidé qu'on ne ferait halte qu'à la troisième station anglaise. Comme il tient les clefs de l'office, nous le suivons docilement.

Avez-vous entendu parler de ces bastides marseillaises qui se dressent en foule sur les croupes arides de la montagne de Notre-Dame de la Garde ? c'est là que le petit marchand et le riche portefaix vont passer leur journée du dimanche. Un mât, surmonté d'un drapeau, y rappelle le bois dont sont faits les arbres. Mais, pour se garantir du soleil, le Marseillais ingénieux a trouvé un moyen infaillible. Il tourne autour de sa maison. Ainsi, chaque heure du jour lui apporte, en un lieu différent, l'ombrage propice des murs.

Notre halte reproduit un dimanche marseillais. La station est une maison carrée et blanchie à la chaux. Nous tournons tout autour, notre assiette à la main. Puis la sieste, ébauchée dans un coin, s'achève dans un autre. La caravane entière se repose. Les chameaux mangent leur poignée de fèves, et les chameliers leur poignée de dattes. Augustin prend son fusil, et part. Je le soupçonne d'espérer la rencontre d'une bête féroce, quelque lion peut-être, et je pars aussi pour dessiner ce beau coup. Mais il y aurait une autre chasse à faire. Ah ! si j'étais géologue ! Les cailloux les plus étranges jonchent le sol, ceux-ci brillants comme le cristal, ceux-là calcinés et tordus comme les scories d'une immense usine. O désert, voilà tes fleurs. L'idée me vient d'en former un herbier. Mais je m'arrête bien vite, et laisse à des voyageurs moins chargés de bagages l'honneur de dresser la flore minérale du désert.

Le reste de la journée se passa sans incident. Désormais nous marchions en bon ordre, chacun à notre rang. La solitude nous parut moins lourde. La nature devenait de plus en plus désolée. Non-seulement l'arbre a disparu, comme une superfluité du paysage, mais le brin d'herbe lui-même cesse de se montrer, et le caillou s'est évanoui. Un sable fin, compacte et résistant, couvre seul, pour me servir de l'expression d'un illustre critique d'art, la croûte du fromage terrestre. Sur une colline de sable, vers la gauche, s'élèvent des murailles blanches. C'est le palais dont j'ai parlé, la bastille des femmes d'Abbas-Pacha. Pourquoi m'en cacherai-je ? On n'est pas Français sans avoir dans la tête un grain de chevalerie. Ma pensée saute par-dessus ces murailles. Je vois, couchées sur des divans, ces victimes d'un despotisme absurde. L'ennui les dévore, le soleil les aveugle, l'oisiveté les tue. Le vent du désert leur souffle ses ardeurs. Et pas un arbre pour les rafraîchir, pas une eau murmurante pour les aider à vivre. Le maître lui-même reste absent. Dans ces cerveaux éteints, dans ces cœurs fermés, une solitude plus affreuse que celle qui nous entoure. La brute des ménageries jouit d'un sort cent fois préférable. Que cette réalité ressemble peu aux contes des Mille et une Nuits ! Le mahométisme a donné jadis toute sa poésie. Aujourd'hui il écrit sa prose.

Un spectacle plus saisissant s'offrit bientôt à notre droite. La route se rapproche des montagnes. A mesure que nous avançons, ces croupes rocheuses grandissent, elles se superposent en larges assises, elles se couronnent de plateaux abrupts. C'est le désert encore, la désolation et l'aridité. Mais c'est un désert de pierre fièrement taillé, coupé de larges échancrures où s'engouffrent des ombres d'un bleu intense, tandis que les surfaces éclairées se colorent des tons les plus violents. Le soleil, qui descend à l'horizon, leur jette des rayons obliques, allonge leur silhouette sur le sol zébré de longues lignes sombres, et, quand il a disparu, laissant la plaine enveloppée de ténèbres, on voit encore longtemps briller ces sommets rougeâtres, comme des phares qui guident les pas du voyageur.

C'est en effet au pied des assises inférieures que nous allons échouer, une heure après le coucher du soleil. Derrière cette chaîne de montagnes se trouve la vallée de l'égarement, la route suivie par les Israélites à leur sortie d'Égypte. Au lieu de tourner le Mokattam en remontant vers le nord, ils le longèrent au sud, en s'enfonçant droit devant eux dans la vallée, et ils se trouvèrent ainsi perdus au milieu des ramifications de la chaîne arabique qui s'étendent jusqu'à la rive occidentale de la mer Rouge. Il ne faut rien moins que ces grands souvenirs, et l'espoir de rencontrer quelques chakals rôdeurs de nuit, pour nous faire patienter, pendant que la caravane installe son campement. Les scènes du matin se renouvellent en sens inverse. Le cuisinier Mohammed a eu la précaution de plumer des poulets chemin faisant, et cependant il ne parvient à nous servir le repas du soir qu'à dix heures passées. Après la table, le lit, récompense trop méritée d'une chevauchée de quatorze heures.

V

C'est au désert surtout que les jours se suivent et se ressemblent. La journée du 30 avril s'écoula comme celle de la veille, moins les gaietés de Farchoût, et nous conduisit de la station huit, où nous avions couché, à la station treize où nous couchâmes. Le même spectacle s'offrit à nos regards, si ce n'est qu'en un endroit la caravane eut à traverser le lit desséché d'un torrent dont le sable conservait cependant assez d'humidité latente pour nourrir quelques arbustes épineux. Le campement s'établit encore au pied des montagnes. In-

struits par l'expérience, nous avions déjeuné le matin avant de partir, et il fallut attendre jusqu'à dix heures du soir notre maigre souper, composé des mêmes mets. Le même succès couronna nos velléités de chasse, et les songes seuls eurent le pouvoir de nous montrer les troupes de gazelles et les bandes de chakals inutilement cherchées aux environs de la tente.

Le lendemain, partis à sept heures, il nous fut facile de reconnaître que nous approchions d'une contrée habitée. Le désert perdait peu à peu sa physionomie. D'abord se montra vers la gauche une sorte de fort ou de château en ruines nommé Adgeroud. Plus loin une enceinte fortifiée protége un puits, Bîr-Souéis, où les caravanes ne manquent pas de s'abreuver, quand elles trouvent la porte ouverte : car Suez ne possède pas d'eau douce. Une demi-heure après, une silhouette commence à se dessiner à l'horizon. Au-dessus d'une ligne de maisons basses on aperçoit deux ou trois minarets et quelques mâts de navires. Encore un quart d'heure et nous entrons à Suez. La caravane s'arrête sur le rivage du port. Notre tente se dresse à deux pas des barques marchandes, au milieu d'une foule de femmes et de gamins, qui naturellement, nous demandent le bakchis.

Suez est une pauvre ville. Je dirai même, qu'après le Caire, cette ville nous fit l'effet d'un grand village. Mais on y sent la vie commerciale, entretenue par le va et vient de la grande route des Indes. Le bazar présente un aspect très-pittoresque. C'est toujours au bazar que se dépense, en Orient, la majeure partie du temps du voyageur. Je ne sais quelle emplette nous conduisit chez un marchand maltais. Reconnaissant en nous des Français, il crut faire preuve de savoir vivre, en nous offrant *le petit verre*. Pendant que nous dégustions son brandy, il engagea une discussion, — sur quel sujet ? on le devine peut-être, — sur la Bible. A Suez, le passage de la mer Rouge défraye encore toutes les conversations. On en parle comme d'un événement de l'année. Le temps a passé, balayant les empires ; les races les plus diverses se sont succédé dans ces contrées foulées par l'armée des Pharaons. Mille objets en apparence plus vivants, le commerce, la navigation, l'industrie, semblent devoir se disputer l'attention des riverains de la mer Rouge, et le plus vivant de tous, c'est toujours la Bible. L'imagination populaire revoit sans cesse les Israélites près d'être engloutis, et le miracle qui les sauva. Le gouvernement le plus ombrageux pourrait sans danger proclamer à Suez la liberté de la presse. S'il s'y fondait des journaux, tous n'auraient qu'un thème, la Bible, et les questions à l'ordre du jour pâliraient devant une question plus éternelle que la question d'Orient : où et comment les Israélites ont-ils passé la mer Rouge ?

Les voyageurs les plus graves acceptent généralement comme bien

fondée l'opinion qui place le passage de la mer Rouge à Adgeroud, ce château aperçu par nous le matin même. On pense que la mer se prolongeait au delà jusqu'aux lacs amers et que des atterrissements successifs ont comblé la distance qui sépare ces lacs de Suez. Je ne commettrai pas la faute de me jeter sans préparation dans une question aussi délicate. Cependant l'aspect des lieux provoque une objection sérieuse. Comme on retrouve immédiatement au-dessus de Suez les vestiges du canal creusé par les Ptolomée, sinon par les rois de Perse, il paraît difficile d'admettre que la période de mille ou douze cents ans, qui sépare ces deux époques de celle de la sortie d'Égypte, ait suffi à la nature pour produire un ensablement aussi considérable et aussi brusquement interrompu [1].

Je ne songeais guère à résoudre ce problème, tandis que mes pas s'égaraient le long des sables rougeâtres laissés à découvert par la marée. Augustin m'avait quitté pour courir aux puits de Moïse. Je restais là, captivé par un charme indéfinissable. Depuis trois jours, mon âme s'était faite au sentiment de la solitude. Près de cette ville tumultueuse j'éprouvais un plaisir infini à rêver. Le ciel était si beau, l'air si pur, la mer si bleue, le passé si riche de souvenirs, l'avenir si riche d'espérances! Aujourd'hui encore, quand ma main touche par hasard les coquillages ramassés ce jour-là sur la plage déserte, je crois sentir une bouffée d'air salin qui réveille en moi cette délicieuse rêverie.

Je rêvais si bien qu'un passant me prit pour un Allemand et me salua en langue tudesque. Je me levai un peu confus et rejoignis la ville, où il fallut rentrer dans la vie réelle en surveillant l'emplette d'une provision de café moka.

VI

Le voyage du désert ne commence réellement qu'après Suez. Jusque-là, comme les navires qui longent les côtes de l'Italie, on n'a pas perdu la terre de vue. Mais, en quittant Suez, on navigue en pleine

[1] A ceux qui voudraient approfondir la question, je dois indiquer l'ouvrage de M. Lottin de Laval, *Voyage dans la péninsule arabique du Sinaï*, où j'ai trouvé, non sans plaisir, la confirmation scientifique de ce qui n'était pour moi qu'une impression locale.

mer de sable. Il n'y a plus de route, ou plutôt la route n'est écrite qu'au ciel, et les étoiles seules en marquent la trace.

Au sortir de la ville, nous longeons d'abord l'extrémité de la mer Rouge, qui va vers le nord-est former le fond du golfe héroopolite. Bientôt nous la quittons pour nous diriger en droite ligne à travers une plaine revêtue d'une croûte blanchâtre. Chaque pas du chameau produit un léger craquement et s'enfonce comme dans la neige durcie. A droite, à gauche, une chaîne de montagnes ferme l'horizon. Aucune végétation ne vient distraire le regard. Seulement, devant nous, marche, ainsi que la nuée des Israélites, le phénomène connu sous le nom de mirage. Il semble que le désert veuille nous souhaiter la bienvenue en nous montrant de suite son savoir-faire. Chacun de nous y pensait d'avance. Dès sa première apparition, le phénomène s'entend saluer par son nom. Et cependant chacun de nous s'y laisse prendre. De même, les tours de Robert Houdin ne sont un secret pour personne : pourquoi surprennent-ils toujours et pourquoi les applaudit-on? Nous aussi, nous nous sentons tentés d'applaudir, tant la surface blanche qui miroite à l'horizon imite bien la nappe tranquille d'un lac : on voit s'y refléter, renversées, les silhouettes des arbres et des rives abruptes. A mesure que nous avançons, le tableau s'efface, et va se reformer plus loin avec une perfection égale : « Bravo, désert ! » — Mais là, sur notre gauche, ce n'est plus le mirage, c'est bien de l'eau. D'ailleurs, la carte l'indique, nous devons approcher des lacs amers. En effet, cette fois, l'image se maintient : le lac s'étend, se développe. A la bonne heure. Rien de plus facile, après tout, que de distinguer la réalité du trompe-l'œil. Et nous marchons, le regard fixé sur cette réalité séduisante, quand tout d'un coup notre regard cesse de voir, ce qu'il voyait si bien. Adieu les lacs amers. Plus rapide qu'une bougie qu'on éteint, la vision s'est évanouie, comme par un coup de baguette. Encore un pas, elle reparaît. Et ainsi de suite pendant des heures. Le mirage nous devance en nous raillant, et, toujours dupes de l'illusion, nous donnons enfin gain de cause au désert, ce grand magicien, et au soleil, son compère.

Autre surprise : le simoun. La brise s'échauffe peu à peu. En même temps, elle s'épaissit. Oui, si étrange que paraisse l'expression, je ne saurais mieux rendre le singulier effet que produit le vent du désert. On le voit prendre corps et couleur. Tout se couvre d'un voile blanchâtre, et ce voile blanchâtre, qui voltige dans l'air, vous presse à vous étouffer. Un malaise indéfinissable saisit les hommes et les animaux. Heureusement le simoun voulut bien se contenter de nous donner ces signes avant-coureurs de sa présence. Il s'abstint de souffler plus fort. Il nous épargna les rudes épreuves auxquelles succombent les caravanes. Un Français, qui fut l'un des hauts dignitaires de Méhé-

met-Ali, Linant-Bey, nous avait raconté, comment, dans une de ses courses au désert, il faillit devenir victime du redoutable khamsin. Seul sur son dromadaire, qui sentait venir le vent, il fuyait à travers le grand désert du Sinaï, et le vent, devançant sa course, l'enveloppait de tourbillons épais. Sa monture épouvantée baissait la tête, reniflait le sable, butait à chaque pas. Lui-même, aveuglé, ne savait plus diriger sa course folle. Il se décida à mettre pied à terre. Une petite table qu'il emportait pour ses travaux d'ingénieur, lui servit d'abri. Il jeta dessus la tente et les couvertures; puis, blotti entre les quatre pieds, la tête du dromadaire serrée contre ses genoux, il attendit. Il attendit longtemps, épuisant goutte à goutte sa provision d'eau, ranimant de son mieux la pauvre bête, son unique espoir, comptant les heures, et luttant, comme le condamné, contre l'idée envahissante de la mort. Enfin, vers le soir, la tempête se calma, il put se dégager. Le sable, amoncelé autour de son frêle abri, formait une montagne que quelques heures de plus auraient changée en un tombeau.

Malgré la bénignité du simoun, l'aventure de M. Linant nous trottait par la cervelle. Aussi, lorsque la caravane, dirigée par nos chameliers vers une touffe d'arbres que l'on apercevait à droite, s'arrêta pour y camper, nul ne songea à réclamer, malgré l'heure peu avancée du jour. Il n'était que quatre heures après midi. D'ailleurs le plaisir de voir des arbres nous empêchait de songer à rien. Des arbres ! Que les marronniers des Tuileries me pardonnent ! Après tout, la valeur des mots ne change-t-elle pas selon les latitudes ? Les Grecs appelaient le Céphise et l'Eurotas des fleuves. Je puis donner le nom d'arbres aux mimosas rabougris, aux euphorbes clair-semées qui vivaient là des souvenirs d'une eau tarie depuis près de vingt siècles. Car c'est dans le lit même du canal creusé jadis par les Ptolémée que notre campement était établi. La hauteur des berges et la résistance des touffes épineuses opposaient une barrière au vent. On pouvait suivre de l'œil à travers la plaine le fleuve de sable entrecoupé de verdures grises qui signale le premier essai de percement de l'isthme de Suez. Une particularité le distingue. Au lieu d'être tracé en ligne droite comme tous les canaux, l'ancien canal des Ptolémée décrit des sinuosités sans nombre : précaution ingénieuse, puisqu'en divisant la surface et en contrariant les courants, on pouvait espérer paralyser l'action envahissante des sables : précaution insuffisante, car le sable a tout envahi.

C'est surtout les jours suivants qu'il nous fut facile de nous rendre compte de l'action des sables. Nous entrions dans la zone du désert nommé le *désert qui marche*. Des dunes énormes semblent jetées çà et là au hasard : elles se lient l'une à l'autre, se mêlent, s'emboîtent, par

des dégradations insensibles qui creusent cependant entre elles de profondes vallées. Des buissons épineux, que l'on croirait symétriquement semés, apparaissent de distance en distance, ceux-ci tout à fait découverts, ceux-là à moitié envahis, d'autres ensevelis pour longtemps, d'autres enfin revenant à la lumière. Car le sable marche incessamment. Un grain pousse l'autre, et ces deux grains, en roulant, entraînent leurs voisins, jusqu'à ce qu'un obstacle les arrête et les accumule. Alors se forme une nouvelle dune qui s'en ira aussi, grain à grain, combler une vallée récente. Et ainsi de suite pendant des siècles. Quelle ironie dans ce travail stérile de la nature !

VII

Monter, descendre ; chercher à droite, à gauche, les pentes les moins roides ; imprimer sur le sable des traces en zig-zag que le sable dévore aussitôt, telle est notre marche pendant trois jours. Une discipline tacite règle nos mouvements : chacun garde son rang avec une fidélité toute militaire. En tête, un chamelier en éclaireur, puis l'âne, le plus heureux de tous, car il ne porte rien, et il n'est pas porté. Le premier chameau a pour charge la tente soigneusement roulée et les couchettes ployées dans un sac ; le second, les malles et les tapis ; le troisième, la caisse à vaisselle et la caisse à vin ; le quatrième, une petite tente qui sert de cuisine, les provisions de café et d'orge, et les tapis de nos hommes ; le cinquième et le sixième, la provision d'eau. Abdallah vient ensuite, puis Augustin et moi ; enfin, derrière nous, le second chamelier ferme la marche. Le cuisinier Mohammed s'est établi sur le cinquième chameau avec ses cages à poules. De temps en temps sa main pénètre dans une des cages, on entend un cri strident, et peu après l'on voit des plumes voltiger au gré des vents. C'est le dîner qui s'apprête. Pendant que nous causons, pendant que nous rêvons, Mohammed plume des poulets. Le désert déploie devant lui ses magnificences ; la caravane monte, descend, cherche sa route ; un accident suspend la marche : Mohammed plume toujours. Il ne s'arrête qu'après avoir immolé à Esculape un nombre de victimes suffisant pour nos appétits blasés.

Le père Labat, grand voyageur, ou plutôt grand rédacteur de voyages, dit quelque part qu'on ne doit jamais omettre dans une relation les détails de cuisine. Hélas ! je voudrais bien satisfaire les mânes

du père Labat. Mais où prendre les détails qu'il réclame? En nommant les poulets, j'ai nommé le potage, l'entrée et le rôti. Ajoutez-y les œufs, le riz, le macaroni et quelques conserves qui s'en allaient à vue d'œil sans espoir de retour, vous aurez l'invariable menu des vingt ou trente repas que le désert nous vit dévorer à belles dents. Le déjeuner se composait d'œufs durs, de poulet froid, et de biscuit de mer détrempé la veille; nourriture frugale et d'un apprêt facile, que l'on prenait sans désarçonner, ou quelquefois à l'ombre d'un buisson. Au dîner, le poulet se faisait bouillon, puis il se faisait bœuf, il redevenait omelette et enfin il se transformait en rôti. Le karric indien, le pilau à la turque, remplaçaient parfois l'insipide breuvage de malade qui servait de préface au dîner. Mais c'était seulement les grands jours, quand un arrêt prématuré avait permis à Mohammed d'allumer ses grands fourneaux. Nous n'avions d'autre pain que le biscuit de mer, d'autre dessert que les figues sèches de Smyrne, les dattes et les amandes. Le thé et le café aidaient à la digestion, déjà trop facile, de ces maigres festins. Heureux encore de pouvoir les arroser de quelques verres de vin de France. Certes, je ne veux pas, à propos de désert, recommencer l'éloge du vin; mais je puis dire en passant que, de toutes les privations, la plus sensible pour un Français est peut-être celle de la liqueur dont l'éducation nous apprend à faire notre lait. Les autres peuples n'ont pas de boisson aussi intimement incorporée à leur existence. L'Allemand renonce sans peine à la bière; l'Anglais et le Chinois lui-même peuvent se passer de thé; mais sans vin, il n'y a plus de Français. Chaque fois que, dans notre voyage de la haute Égypte, le hasard nous a mis en présence d'un compatriote, une des premières questions que lui arrachait l'effusion du sentiment patriotique était celle-ci : « Avez-vous du vin? »

Avec le régime que j'ai décrit, on comprendra quelle joie nous transporta soudain, lorsqu'un jour nous vîmes venir à nous un Bédouin porteur d'un mouton. Ce jour-là, nos chameliers, partis dès le matin avec leurs bêtes à la recherche d'un puits, ne finissaient pas de revenir. Cependant l'heure s'avançait. Du sommet d'une dune, nous cherchions à les découvrir, et la patience commençait à nous échapper. Tout à coup un point noir apparut au fond d'un entonnoir de sable. Le point grandit en approchant. C'était un être vivant; bien plus, un être humain. Ami ou ennemi? nous allions le savoir. Et nous le regardions marcher. A portée de voix, il s'arrêta. C'est alors qu'entre ses bras, à demi caché par les plis de son manteau en poil de chameau, il nous sembla reconnaître un mouton presque aussi noir que lui. Nous le hélâmes, et bientôt le mouton eut passé de ses mains dans celles de Mohammed, qui s'empressa de le dépouiller.

Il y eut fête au camp ce jour-là. Non-seulement le mouton apportait

une diversion à nos menus ordinaires, mais surtout quelle diversion pour nos regards que la rencontre d'êtres humains ! Les visages réunis d'Abdallah et de Mohammed, de l'esclave et des chameliers ne composaient pas non plus aux yeux un menu bien appétissant. Ce jeune Bédouin nous parut beau. Peu après arriva sa mère. Elle l'avait envoyé en éclaireur, et, ne le voyant pas revenir, elle accourait. C'est avec elle que fut conclu le marché du mouton. Elle nous apprit qu'ils étaient là, en plein désert, seuls avec leur troupeau. Elle retourna nous chercher du lait de brebis, puis tous deux s'accroupirent en comptant leur argent, et nous regardèrent manger et boire. Je laisse à penser quel régal ! Chacun eut sa part du laitage, et chacun laissait éclater une joie d'enfant. Rien de plus amusant que de voir l'esclave noir tremper ses grosses lèvres dans le breuvage blanc et nous montrer son museau barbouillé comme celui d'un jeune chat tombé dans la crème. Plaisirs innocents qui nous reportaient au temps des patriarches. Aussi nos chameliers, de retour à midi, furent-ils accueillis par un discours dont la dignité sévère rappelait l'éloquence primitive d'Abraham et de Jacob.

Au surplus, c'était peine perdue. Nos chameliers, je l'ai dit, ignoraient le vrai chemin. Au lieu de se diriger franchement sur le nord ou de couper le désert en diagonale du sud au nord-est, ils obliquaient sans cesse vers le couchant. A Suez, on leur avait indiqué les quelques puits qui jalonnent la route. Retrouver ces puits était leur idée fixe. Cette obstination à vouloir abreuver leurs chameaux nous étonnait profondément, Augustin et moi. Imbus tous deux des mêmes notions d'histoire naturelle, nous leur citions M. de Buffon. Nous parlions de cette fameuse poche dans laquelle le coursier des déserts emporte sa provision d'eau. Ils nous regardaient en souriant, et obliquaient de plus en plus, à la recherche du Bîr Tiheh, du Bîr Makdal ou du Bîr Aboû roûq (Bîr veut dire puits) ; et nous, la carte déployée sur l'arçon de la selle, nous constations la perte de temps que nous coûtait cette recherche évidemment superflue, puisque la fameuse poche permet au chameau de voyager plusieurs jours sans boire. Il fallut en faire notre deuil. Si nous parvenions à empêcher les chameliers de nous arrêter dès le milieu du jour pour courir après leurs puits, le lendemain, au lever, il se trouvait que bêtes et gens avaient décampé, et force était de les attendre. Nous avions tout le temps, alors, de nous repaître des impressions du désert.

VIII

La vie civilisée en offrit-elle jamais de pareilles? J'aimais à m'égarer au milieu des dunes jusqu'à un endroit où je ne pouvais plus rien apercevoir du campement. Perdu entre deux immensités, le ciel et le désert, je réfléchissais à cette situation nouvelle. Un air vif et pur gonflait ma poitrine. Ici, plus de lois, plus d'autorité, plus de liens sociaux. Je suis libre, je suis maître, je suis roi. L'endroit où je pose mon pied m'appartient. L'endroit où je plante ma tente est mon royaume. Nul ne vient me le disputer. Ma tente enlevée, j'emporte mon royaume avec moi, léguant la terre que je quitte au premier occupant, et ce successeur d'un empire éphémère, qui viendra dans des mois, dans des années, dans des siècles peut-être, n'y retrouvera plus trace humaine. Si je rencontre un homme, il est mon égal, jusqu'à ce qu'il devienne mon ennemi. Nous n'avons aucun droit l'un sur l'autre, et nous ne nous devons rien.

J'en étais là de mes réflexions, et le sentiment de l'indépendance absolue m'enivrait d'une joie sauvage, lorsque j'aperçus à quelques pas, au-dessus du sable, un petit museau rose surmonté de deux yeux noirs qui me regardaient fixement. Je lui souris, je l'appelai. La bête effrayée se dressa sur deux longues pattes, minces comme des fils, et se sauva en sautillant. C'était une gerboise, charmant animal qui tient de la souris, de la gazelle et du kangourou. Cette apparition de la grâce au milieu des âpretés du désert me jeta dans des réflexions plus douces. Je ne suis donc pas le seul être qui respire en ces lieux désolés? Ici même, où la mort semble m'environner de toutes parts, la vie s'affirme, la vie peuple les solitudes. O puissance indéfinie de la création! Mais si la nature produit ces êtres vivants, comment les nourrit-elle? Cependant elle les nourrit. Une invisible main les protége. Moi-même, au milieu de tant de périls, la faim, la soif, le simoun, la mort, quelle force m'arme et me soutient? C'est alors que la notion de la Providence apparaît, claire comme l'air qu'on respire, lumineuse comme le soleil, vivifiante comme l'atmosphère. On se relève plus fort, parce qu'on a cessé d'être seul.

Non, quoi qu'on en ait dit, ce ne sont pas les magnificences de la nature qui parlent le plus haut en faveur du Créateur. Dans un riche paysage, trop de détails se disputent mon admiration et m'arrêtent

à mi-chemin du ciel. L'homme s'y laisse toujours trop voir. Mais le désert, avec quelle netteté, avec quelle solennité le désert prêche Dieu ! Jamais on ne sent Dieu si près de soi que dans la solitude. C'est lui, le grand être vivant qui l'habite et la remplit. On le salue comme le maître, invisible et présent partout. Je comprends maintenant pourquoi le désert est la patrie des contemplatifs. La réflexion y devient un rouage inutile. Il suffit d'ouvrir les yeux, et, sans le vouloir, on pense Dieu, parce qu'on le voit.

Il paraîtra bizarre à quelques lecteurs (à un petit nombre, j'espère) que deux voyageurs français, jeunes encore, chevauchant à travers l'isthme de Suez, n'aient rien trouvé de mieux à faire que d'y découvrir Dieu. Eh quoi ! pas de couplets de vaudevilles, pas de calembredaines pour tromper leurs loisirs ! Étaient-ils donc si dépourvus de souvenirs joyeux, de folles équipées, d'histoires galantes ? Le Créateur et la Providence, austères lieux communs dont la vie civilisée nous a sevrés depuis longtemps, tristes distractions de la solitude ! — Hélas ! je dois le confesser en toute humilité, notre répertoire en valait bien un autre, ou plutôt ne valait pas mieux qu'un autre. Augustin avait quelque peu navigué. Je venais de traverser la vie d'atelier. Mais, depuis cinq mois, nous vivions sur ces redites. Depuis ce même temps, il me racontait le Poitou, pendant que je lui racontais la Provence, et nous nous étions donné l'un à l'autre tout ce que nous savions de Paris, de Londres, de Naples et de Rome. Parfois encore un motif d'opéra, un refrain campagnard, une cantilène d'Ischia, détonaient au milieu du silence et provoquaient quelques minutes de causerie. Puis le silence nous enveloppait de nouveau de son voile, et chacun se remettait à songer, l'œil ouvert, comme si l'immensité étouffait les paroles, comme si l'infini, dont elle est l'image, exerçait sur la pensée l'irrésistible séduction d'un mirage moral.

Nous allions ainsi, au pas de nos montures, toujours au pas, sans trouver les journées longues, sans désirer le terme du voyage, l'âme tranquille et satisfaite. Le sable impalpable qui remplit l'air s'était infiltré dans les ressorts de nos montres et les avait arrêtés. Le ciel seul nous avertissait de la fuite du temps. Les heures coulaient à notre insu. Quand l'ombre de la caravane s'allongeait sur le sol, nous savions que la fin du jour était proche. Chacun alors marchait plus léger. Car, si douce que soit l'allure, sept ou huit heures de marche deviennent un fardeau dont on aime à se délivrer. L'âme n'a pas senti la fatigue, mais le corps engourdi appelle un repos qui lui rendra sa souplesse.

Le soir, en voyage, c'est la poésie du jour. Et cependant le désert ne connaît pas les splendeurs du soleil couchant. Dans un ciel sans

nuages, sans vapeurs, sans chauds reflets, le globe lumineux s'abaisse : une butte de sable le dérobe aux regards. On le cherche des yeux : il a disparu. Et déjà, du côté opposé, monte un crépuscule violet.

Point de signal, point de cri. D'un commun accord chacun s'arrête. Le chamelier a dirgé nos pas au fond d'un entonnoir de sable. Là commence un peu de tumulte, qu'étouffe la grande voix du silence, aussi sensible dans ces plaines brûlées que sur les glaciers des Alpes.

A une extrémité du vallon se dresse la tente : un pavillon de toile soutenu au centre par une perche, tendu aux extrémités par huit cordes que des piquets fixent au sol, et, au-dessous du pavillon, une muraille de toile octogone : telle est l'habitation du désert. Des tapis couvrent le sol. Autour de l'axe central s'accumulent les selles, les malles, les armes. Les couchettes occupent le fond. Sur le devant, près de la porte, la table et les tabourets nous attendent.

Tout à côté de la tente, Farchoût, entravé des deux pieds de devant, fouille dans un sac d'orge éventré. L'âne se promène mélancoliquement à quelques pas. Plus loin, les grandes caisses de l'office, les tonnes d'eau, les sacs de provision forment une ligne qui se termine à la cuisine. Celle-ci est une petite tente pyramidale à six pans, dont la face antérieure se relève à moitié. Le cuisinier, accroupi, se hâte d'allumer son fourneau, pendant qu'Abdallah met tremper le biscuit, et que l'esclave suspend aux bâtons fichés en terre les outres pleines d'eau du Nil, et les lanternes de papier. Les poules, délivrées d'une longue prison, s'ébattent malgré l'heure tardive, et picorent autour des cages ouvertes.

A vingt pas du campement, les chameaux se reposent, la tête allongée sur le sable. Le chamelier passe dans leurs rangs comme un général, et distribue à chacun une poignée de fèves. Son compagnon est allé à la découverte. Il revient quelques moments après, indiquant où est le puits, et le convoi s'y dirige. Moi-même je les suis, curieux de voir un puits du désert.

C'est au fond d'un vallon plus large et plus plat que celui du campement. Des herbes d'un vert pâle, des joncs revêches, des buissons épineux, signalent le voisinage de l'eau. Un trou s'ouvre au milieu du sable. Le chamelier entre jusqu'aux genoux dans ce gouffre béant; il y puise l'eau avec un sac de cuir, et remplit à mesure la jatte de bois apportée sur les chameaux. Chaque bête s'abreuve à son tour; il faut pour chacune la valeur de deux de ces jattes. On conçoit quelle opération longue et pénible.

Cependant la nuit est tout à fait venue, et l'obscurité prête à ce tableau un charme fantastique. A mesure que je m'éloigne, je vois grandir la silhouette monumentale des chameaux. Les uns, accrou-

pis, semblent d'énormes sphinx; les autres, debout, forment une masse noire soutenue par de longues colonnes, et d'où se détachent de gigantesques serpents. De l'autre côté du mamelon que je gravis, m'apparaît une scène plus douce. De petites lumières rouges éclairent la blancheur de nos maisons de toile, et la flamme du foyer projette sur le sol des ombres vacillantes.

Le souper est servi, autant dire dévoré. Un narguilhé, fumé à petits coups, sert de transition entre le repas et le sommeil, pendant que les feux s'éteignent et que le ciel s'illumine. Là-haut, la lune tient cour plénière au milieu des étoiles. Encore un regard à ce beau spectacle, encore un souvenir à la patrie absente, et chacun s'endort sur sa couchette dure.

Au matin, Abdallah, réveillé le premier, réveille tout son monde. On donne la provende aux bêtes. On entasse sur les chameaux le mobilier, la maison et la basse-cour. L'office et la cuisine disparaissent les derniers, après un déjeuner frugal. Et puis nous partons. Du sommet d'une dune je me retourne pour dire adieu à notre gîte de la nuit. Que reste-t-il de notre passage? quelques os que les chakals et les oiseaux de proie achèveront de ronger, un piétinement du sable bientôt effacé par la brise, et ce que l'homme laisse toujours après lui sur la terre, un peu de cendre.

IX

Le neuvième jour de notre voyage fut un grand jour. Dès le matin, le pays prend un aspect nouveau. Les dunes de sable, moins hautes, se couvrent de buissons plus rapprochés. A gauche, vers midi, nous avons aperçu un bois de palmiers. Enfin, une heure environ avant le coucher du soleil, nous arrivons à une oasis.

Une oasis! c'est-à-dire une île dans cette mer de sable dont nous gravissons péniblement chaque vague. Une oasis! c'est-à-dire la verdure, les oiseaux, les fleurs; c'est-à-dire la vie; c'est-à-dire quelque chose de l'homme qui ne soit pas nous. L'oasis d'El-Qatieh ne nous montre cependant aucun visage humain. C'est une solitude au milieu de la solitude, une île déserte dans l'océan désert. Mais des ruines y parlent d'habitants disparus. Un mur de briques encore debout, deux de ces constructions à dômes ovoïdes, qui recouvrent des tombeaux de saints personnages, y attestent la vie sociale. Sur un sol, jadis cul-

tivé, un figuier de Pharaon dresse son tronc noueux à écorce lisse et étend ses longues branches tourmentées. A son ombre, où nous nous asseyons, se sont assises des créatures humaines. Les dattiers dont nous sommes entourés leur ont donné des fruits, et, comme nous, elles ont pris plaisir à voir la chevelure grise des tamaris secouée par le vent au-dessus des joncs qui garnissent les bas-fonds marécageux.

A défaut de nos semblables, d'autres êtres vivants animent la solitude. Au milieu des arbres voltige une nuée d'oiseaux. Leurs cris, leurs mouvements rapides, leur plumage étincelant sous les rayons du soleil, donnent à la nature un air de fête. Notre mémoire cherche en vain à leur appliquer un nom. Ils sont verts, ils sont jaunes, ils sont bleus, le bec long et fin, une aigrette sur la tête, le corps de la grosseur d'une grive. Seraient-ce de vulgaires étourneaux? Non. Sans doute quelque génie des contes arabes a envoyé dans ces bosquets ces hôtes merveilleux pour nous souhaiter la bienvenue. Et nous, ingrats et cruels, en récompense du spectacle de vie dont ils régalent nos yeux, nous voudrions leur apporter la mort. Peine perdue; ils sont insaisissables : poudre et plomb n'y font rien. Leur plumage aux reflets métalliques a la dureté du métal. La cime élevée des palmiers, d'où ils s'échappent en tournoyant et où ils rentrent aussitôt, les protége contre notre fureur. Vingt coups de fusil ne réussissent pas à abattre un seul de ces oiseaux enchantés.

Serons-nous plus heureux ailleurs? Une masse noire s'agite à travers les joncs; il en sort un petit animal, puis deux, puis trois, puis cinq, enfin la mère elle-même. C'est une famille de sangliers. Tous ces petits marcassins trottinent gentiment, et nous les regardons trottiner; car notre petit plomb ne leur ferait pas grand mal. Mais nous avons des balles à la maison, c'est-à-dire sous la tente. A demain donc. Partie différée n'est pas perdue. Quelques pas plus loin, des chakals se sauvent à notre approche. Après une poursuite inutile, nous rentrons au campement, et jamais chasseur bredouille ne s'assit à table d'un meilleur appétit.

Cette promenade champêtre nous a rafraîchis. Campés sur une éminence, à l'extrémité de l'oasis, la vue de la verdure réjouit nos regards. A peu de distance se trouve le puits, et tout auprès les restes d'un abreuvoir construit par l'armée d'Ibrahim-Pacha lors des guerres de Syrie. La conversation s'anime. Le dîner promet d'être gai. Et cependant quel déboire nous y attend! Déjà le potage a un petit goût singulier. Mais, aussitôt que nous essayons de boire... horreur! Quelle est donc cette eau? Abdallah avoue qu'il l'a prise au puits voisin. — « Et l'eau du Nil? Notre provision? » — Il nous montre les tonnes vides. Alors commence un flux de paroles, un déluge d'expli-

cations en italien, en arabe, en français, où la vérité se noie sans qu'il soit possible de la saisir. Abdallah accuse les chameliers de lui avoir bu son eau. Les chameliers, interpellés, insinuent qu'Abdallah a bien pu vendre, à Suez, la moitié de la provision. Des deux côtés un mystère d'iniquité, qu'il serait imprudent d'approfondir, dans la dépendance où nous sommes des uns et des autres. Résignons-nous. D'ailleurs cette eau est si claire, si limpide, si fraîche ! Elle n'en a pas moins une saveur saline qui dénature le vin et empoisonne les aliments. Abdallah nous promet pour le lendemain un puits sans goût. Il a beau faire, et prêcher la patience, nos regrets n'en sont que plus vifs. O Nil, père nourricier de l'Égypte, pourquoi t'avons-nous quitté? ou pourquoi ne pas nous suivre au désert? Et ce dîner, si bien commencé, se termine en élégie.

Hélas ! nous n'en étions qu'à la préface de nos malheurs !

Le lendemain matin, la partie de chasse projetée nous rendit un peu de joie. Munis de plomb et de balles, nous redescendons vers l'oasis, discutant déjà à quelle sauce il faudrait manger le sanglier. Tout à coup, au sortir d'un bosquet de palmiers, nous apercevons dans la clairière deux animaux dont je ne puis à première vue définir la nature. Arrêtés côte à côte, ils se caressent, la tête de l'un passée sur l'encolure de l'autre. N'était l'absence des longues oreilles, on jurerait des ânes. Augustin, moins novice, reconnaît des sangliers de la plus belle espèce, et déjà il se demande s'il tirera. Nous n'avons ni couteau ni baïonnette. Que faire contre un animal de cette force arrivant furieux sur le chasseur? Nous approchons cependant, en nous glissant d'arbre en arbre, en étouffant nos pas, de peur d'interrompre cette scène conjugale. Enfin, le coup devient tellement beau qu'Augustin n'y tient plus; il tire, il tire deux fois. A-t-il touché? Je ne sais. Mais les bêtes se mettent à courir... dans une direction opposée à la nôtre. Nous sommes sauvés, et le gibier aussi.

Une longue battue à travers le marécage n'amena aucun résultat. Nos marcassins de la veille avaient déménagé. Les oiseaux nous narguaient de plus belle. Pas l'ombre d'une caille ni d'une perdrix, pas même une de ces alouettes qui, sur les bords du Nil, nous faisaient de si bons pilaus! Il fallut revenir l'oreille basse et ajouter cette mésaventure à celles que comptait déjà notre carrière de chasseur.

Autant la journée de la veille avait été gaie, autant celle-ci fut triste. Le paysage devenait d'une monotonie désespérante. Toujours les mêmes mamelons de sable jaune, pommelés de buissons d'un vert pâle. Un moment l'abaissement du terrain nous permit d'apercevoir la mer à notre gauche. Le soir, on campa près d'un puits dont l'eau n'avait rien de trop désagréable, mais, pour la première

fois depuis notre départ du Caire, il se trouva là des moustiques qui nous firent, pendant la nuit, une guerre acharnée.

En revanche, la journée du lendemain nous réservait des émotions de tout genre. Dès le matin, le paysage commença à prendre plus d'accent. Les buissons se rapprochaient et formaient des masses de verdure. Le sol, mieux soutenu, et mêlé d'une plus forte quantité de terre végétale, présentait des accidents plus caractérisés. Parfois, la largeur des plans et la belle disposition des lignes prêtaient à cette nature âpre un style plein de grandeur. Tout à coup, au débouché d'une petite gorge, se montrèrent les tentes noires d'un campement de Bédouins. Amis ou ennemis? telle est la première question que l'on s'adresse. Il fallait passer devant, coûte que coûte. La caravane ne ralentit pas sa marche, mais chacun se préparait à tout événement. Serait-ce la poudre qui parlerait, ou le bakchis? Quelques hommes s'approchèrent en nous donnant le salut. On leur répondit, et l'on causa. Ils nous apprirent qu'ils étaient là une famille plongée dans la tristesse par l'absence du chef, enlevé à ses enfants. « Et où se trouve ce père infortuné? — Hélas! il est en prison au Caire. » — Inutile de demander pour quels méfaits. Mais, soit que les enfants n'eussent pas hérité des instincts maraudeurs du père, supposition inadmissible, soit plutôt que l'étalage de nos armes inoffensives leur inspirât un sentiment de respect, la conversation en resta là. On se salua de part et d'autre en se souhaitant toutes sortes de prospérités, et nous continuâmes notre route, très-édifiés de cet amour filial qui regrettait surtout, dans l'absence du père, la possibilité de nous détrousser, et pénétrés de reconnaissance pour le gouvernement Égyptien.

Quelques instants après, un magnifique spectacle s'offrit à nos regards. La mer déployait à l'horizon son immensité d'azur. Mais, entre la mer et le rivage, comme une frange d'argent cousue à un manteau bleu, s'étendait une surface blanche qui étincelait sous les feux du soleil. C'est un étang de sel, encore désigné aujourd'hui par le nom dont les Croisades l'ont baptisé, le *lac du roi Baudouin*. Nous nous hâtons de descendre de colline en colline pour admirer de plus près cet étrange phénomène, et bientôt nous foulons la surface même du lac.

Le sel gemme forme une croûte grumeleuse et résistante. Le pied des chameaux s'y pose sans enfoncer. Mais le sabot de Farchoût l'entame quelquefois; seulement, au-dessous de cette première couche, il en rencontre une autre d'une dureté extrême. On se croirait sur la mer de glace du mont Blanc. Les chameliers nous ramassent des morceaux épars à la surface. Rien de plus brillant et de plus transparent que ces cristaux. Le goût seul empêche de les confondre avec

le cristal de roche. A mesure que nous avançons, l'impression devient saisissante. Une plaine d'une éblouissante blancheur nous entoure et se prolonge à perte de vue. A peine aperçoit-on à gauche, comme un ruban de couleur indigo, la ligne de la mer. Le ciel lui-même paraît noir. La réverbération est insupportable. Je me hâte d'abaisser sur mes yeux mon voile bleu, souvenir des courses d'Epsom. Qui m'eût dit, quand je foulais le beau gazon vert des pelouses anglaises, qu'un jour, à l'ombre de ce voile, je traverserais l'isthme de Suez dans toute sa longueur, de la mer Rouge au lac Baudouin?

Cependant nous avions plus besoin que jamais d'y voir clair. Il paraît que nous étions en pays de guerre. Abdallah venait de prendre langue auprès d'un Bédouin. Sur notre gauche, dans le désert de sel, on signalait un parti d'Arnautes, je n'ose dire un escadron, qui avait perdu sa route. A droite, dans le désert de sable, deux tribus de Bédouins se donnaient la chasse. C'étaient deux frères ennemis. Déjà des razzias de moutons et de chèvres avaient été opérées par l'un et par l'autre. On se cherchait pour livrer bataille, et les Arnautes accouraient prêter main forte à celui des deux brigands dont la complicité assurait au gouvernement les plus gros bénéfices.

Trois ennemis, c'était trop. Car on sait ce que valent les Arnautes. Brigands officiels, recrutés parmi les peuplades de l'Albanie, ils remplissent un rôle analogue à celui des reîtres au moyen âge. La population les redoute beaucoup plus que l'ennemi, et le gouvernement les absout, parce que le pillage est leur paye. De quelque côté que nous poussât notre mauvais génie, il fallait se résigner d'avance, sinon à combattre, au moins à payer rançon.

Que faire, sinon aller en avant, et nous cacher le mieux possible? Il s'agissait toutefois de trouver un puits. Mais il fut convenu, qu'une fois le puits atteint, s'il était libre, on s'y arrêterait sans poursuivre davantage. En effet, à peine avions-nous dépassé le milieu du lac, que le plus jeune chamelier, envoyé à la découverte, signala le voisinage du puits. On s'enfonça alors dans un petit défilé, et, malgré l'heure peu avancée du jour, la tente se dressa sans bruit, protégée par la hauteur des dunes.

Tout à coup, quelle fut notre surprise, en voyant Abdallah décharger en l'air son fusil et ses pistolets! Il nous engagea à en faire autant. — « Mais, malheureux! tu trahis notre présence et tu perds notre poudre! » — « Non, nous répondit-il avec un sourire de triomphe, j'apprends aux maraudeurs que nous sommes armés, et que nous avons de la poudre de reste, puisque nous la jetons aux moineaux! » — Telle est la logique arabe. Elle eut raison cette fois. Car aucun incident ne vint troubler ni la soirée ni la nuit. Les Bédouins se le tinrent pour dit et nous laissèrent tranquilles.

Hélas ! la crainte des maraudeurs était notre moindre supplice. Ce campement si commode et si sûr ne tarda pas à nous révéler ses inconvénients. Nos habits se couvraient d'une poussière blanche. Nos armes suaient. Notre chair s'imprégnait de sel. L'évaporation du lac nous enveloppait comme d'un brouillard. Horreur ! Ce qu'éprouve la sardine bretonne, quand, au sortir de l'eau, on la roule dans le sel conservateur, nous l'éprouvions alors, et tel fut notre saisissement de cette triste découverte, qu'il ne nous vint même pas à l'idée de chercher une comparaison plus noble. Et cependant, de même que la femme de Loth, nous nous sentions peu à peu changés en statues de sel.

Si les vapeurs salines envahissaient ainsi jusqu'à nos personnes, il n'est pas difficile d'imaginer quel goût pouvait avoir l'eau d'un puits placé dans de telles conditions. La première gorgée fut rejetée; la seconde, avalée avec effort, provoqua des nausées affreuses. Mais la soif était là, une soif continue, progressive, implacable. Il fallait boire. Et plus nous buvions, plus notre gorge enflammée appelait un breuvage qui l'humectait sans la rafraîchir. Je ne sais ce qu'est le tourment de la faim ; mais le supplice de la soif, j'en éprouvai alors toutes les angoisses, et je le tiens pour la plus douloureuse torture à laquelle puisse être soumise la machine humaine. Les aliments cuits dans cette eau devenaient immangeables. Le thé lui-même, et le café, car on essaya de tout, composaient des breuvages sans nom, et, plus nous tentions de corriger le sel par le sucre, plus la combinaison des deux saveurs soulevait nos répugnances. La seule boisson qui nous procura une sensation de fraîcheur relative, ce fut le vin. En y trempant du biscuit, nous obtenions du moins un aliment que le goût du sel ne défigurait pas. Aussi y allions-nous de tout cœur, et les bouteilles succédaient aux bouteilles. Abdallah nous regardait faire consterné. — « Tant pis pour toi, lui disions-nous, tu as fait sauter notre eau, nous ferons sauter ta cave. » — Et nous trouvions à ce massacre une volupté amère. Mais bientôt la soif reparut plus intense, plus ardente, plus inassouvie que jamais. Alors une sorte de fureur s'empara de nous. Après un verre de vin nous vidions une cruche d'eau, et nous revenions au vin, et à l'eau ensuite, sans réussir à calmer notre soif de damnés. Quelle soirée ! Et quelle nuit ! Longtemps la rage nous empêcha de songer au repos. Nous poursuivions Abdallah d'invectives, et le campement muet retentissait des éclats de notre colère. Puis enfin, étendus dans nos couchettes, pendant combien d'heures il fallut appeler le sommeil ! et quelle fatigue encore que ce sommeil agité, haletant, troublé par des songes horribles !

En nous levant, nous étions brisés. La journée fut triste et sombre.

Toujours ce lac, toujours ce sel, toujours cette réverbération sans pitié, et toujours la soif dévorante! Cependant quelques gazelles se montraient le long du chemin. A chaque instant le bruit de notre marche faisait échapper des chakals blottis sous les buissons. Rien ne pouvait nous distraire. Nous songions avec terreur aux souffrances qui nous attendaient le soir. L'eau se trouva un peu moins mauvaise, ou peut-être l'habitude nous la rendit telle. Mais la nuit n'en fut pas meilleure, et, le matin, je m'aperçus que mon corps était tout entier couvert d'une éruption de boutons pourprés.

X

Heureusement, nous en avions fini avec les lacs salés, et chaque pas nous rapprochait de la mer. Je la découvris le premier. O mer, qui baignes les rivages de la France et de l'Italie, salut! Et, d'un temps de galop, j'arrivai seul sur une douce plage où venait mourir la vague azurée. Des milliers de crabes s'amusaient à se faire porter par la vague jusqu'à la limite du sable mouillé, et ils redescendaient à sa rencontre de toute la vitesse de leurs petits pieds, pour recommencer ensuite le même jeu. L'exemple des crabes était un bon conseil. En un clin d'œil, je le suivis. Laissant Farchoût brouter les touffes de pourpiers, je m'élançai dans cette mer si bleue, si calme, si fraîche! Avec quelle volupté mon corps échauffé s'y plongea! Quel plaisir même, malgré son amertume, d'en remplir ma bouche brûlante! Non, jamais bain ne me sembla ni plus beau ni plus doux, pas même dans le golfe de Naples, quand le petit marinier de Sainte-Lucie nous suivait en chantant ses barcarolles, ni dans la grotte de Capri où l'on se croit porté par des flots d'argent.

Ce bain délicieux fut le signal de la délivrance. Au bout de quelques heures, après avoir traversé des bois de palmiers et de hautes montagnes de sable, nous touchions à la terre promise. Sur une montagne plus élevée que les autres est juché El-Arich, dominant un ravin profond qui descend vers la mer entre des bosquets touffus. Ce ravin devient torrent pendant l'hiver. L'été le dessèche, mais il suffit de creuser le sable à l'extrémité inférieure pour trouver l'eau douce. Un chamelier, expédié en avant, avait reçu l'ordre de nous en apporter une abondante provision. A peine étions-nous installés sous un arbre, près de la forteresse, il revenait, et nous, sai-

sissant chacun une petite outre de cuir, nous la vidions d'un trait. Boire sans soif est un plaisir, dit-on. Mais boire après une soif de trois jours, c'est infuser dans ses veines plus que la santé, la vie.

Nos chameliers, je l'ai dit, étaient d'El-Arich. Le plaisir de revoir la patrie l'emportant chez eux sur tout autre sentiment, aussitôt le campement dressé, ils disparurent. Abdallah, gagné à leurs intérêts, nous représenta en vain combien il serait doux de passer la journée et la nuit en ce lieu habité. Dès le premier aspect nous avions jugé El-Arich et il nous tardait d'en partir pour atteindre enfin la frontière de la Palestine. Il fut décidé qu'on décamperait une heure avant le coucher du soleil. Mais cette résolution dérangeait sans doute d'agréables projets. Car, pour la première fois depuis son entrée à notre service, Abdallah se fâcha et refusa d'obéir. Il fallut se fâcher aussi, et cela devant la moitié de la population accourue pour voir des voyageurs français. Il fallut en venir aux grands moyens, c'est-à-dire, lever la courbache (lisez la cravache, si vous aimez mieux). Mais Abdallah ne la laissa pas retomber. Il me regarda avec un bon sourire de nègre, en me disant, dans son italien corrompu : — « Pardieu, seigneur, je crois que vous allez me battre. » — Le maître désarmé, le serviteur devint charmant. Une visite au gouverneur acheva de tout pacifier. M. Linant nous avait remis une lettre pour lui. Un renégat italien qui habite El-Arich, voulut bien lui exposer nos griefs et servir d'interprète contre notre propre intrerprète. Le gouverneur nous donna un kawas, chargé de faire exécuter nos ordres. C'était un grand diable de six pieds, maigre et sec à prendre feu du premier coup, vrai Don Quichotte du désert, avec des dents d'anthropophage. Ce porte-respect, ou plutôt cet épouvantail, nous accompagnait par derrière, tandis que le renégat nous guidait par devant. On nous fit visiter la citadelle, vieux fort démantelé, où quelques pièces de canon mal montées attestent l'incurie orientale. On nous promena à travers les rues, entre deux rangs de maisons basses, carrées et soigneusement closes. On nous montra ce qui reste des anciens jardins d'El-Arich. C'était jadis une ville assez coquette, dont le sol produisait en abondance des fruits et des légumes. Le sable qui marche a tout envahi. Il est vrai que l'industrie des habitants n'oppose rien à la marche du sable. Pendant l'hiver, des pluies continues remplissent le lit du torrent. Ils regardent pleuvoir. Et, le printemps venu, ils regardent l'eau s'écouler peu à peu, s'évaporer, rentrer sous terre. La sécheresse revient. Le désert gagne chaque année du terrain. Ils le regardent s'avancer jusqu'au jour où il se repliera sur eux comme un linceul.

Tel est le fatalisme mahométan, ou plutôt tel il était ; car le voisinage des grands travaux de l'isthme aura pour résultat, je l'espère,

de secouer cette apathie et d'enseigner à ces populations misérables l'art de ne pas succomber sous les forces inertes de la nature. Hélas ! même en ces lieux désolés, la nature ne demande qu'à être vaincue. Une goutte d'eau, et le sable se fertilise. Un tronc d'arbre creusé en canal, et la fertilité se maintient. Un aqueduc, et elle s'étend, en refoulant les influences délétères. Telle que nons l'avons vue, la pauvre ville d'El-Arich est ce que l'on peut voir de plus triste. Tout y paraît dur et revêche. La visite dont nous honorèrent pendant notre dîner, deux hauts fonctionnaires du pays, ne modifia en rien cette impression, et ne diminua nullement notre désir d'en partir le plus tôt possible.

Mais le soir, j'eus une preuve que la fécondité morale tient aussi à bien peu de chose. Comme la nature physique, la nature humaine ne demande qu'à produire le bien, et, même au sein de la barbarie et de la misère, une fleur délicate peut germer dans le désert du cœur. Après bien des lenteurs calculées, bien des retards volontaires, nous avions fini par lever le camp. Les chameliers restaient, pour nous rejoindre le lendemain avec les gros bagages. Nous partions seuls, c'est-à-dire accompagnés d'Abdallah, de son esclave, et du kawas. La nuit était déjà venue. Comme nous traversions les plateaux autrefois fertiles qui s'étendent à l'est d'El-Arich, une ombre noire se leva derrière un pan de mur, et se mit à courir après nous. La population nous avait assez poursuivis de ses importunités pendant le jour. Il nous en avait coûté bon nombre de bakchis. On cria à ce retardataire : « Va-t-en, tu n'auras rien. » — Il persista et finit par nous rattraper. C'était une vieille femme, couverte d'un sarrau bleu, pieds nus, la tête voilée. Elle s'approcha de moi et me mit dans les mains une tomate et deux concombres. Puis, sans attendre ni remercîments, ni bakchis, elle disparut, en disant à Abdallah : — « Il a une mère ; elle sera heureuse de savoir que j'ai donné à son fils de quoi se rafraîchir après les souffrances du désert. »

Pauvre femme inconnue, dont j'ignore le nom, dont je n'ai même pas vu les traits, qui, dans ta misère, te dépouillais pour un étranger, ton souvenir restera toujours vivant au fond de mon cœur, et je bénirai toujours ton offrande. Seulement, tu te trompais, je n'avais plus de mère, et je n'ai pu lui dire ta sainte action. Mais toi, certainement, tu avais un fils.

XI

En partant d'El-Arich le soir même de notre arrivée, notre intention était de gagner un jour, c'est-à-dire d'aller coucher dès le lendemain à Kân-Iounès, pour arriver le surlendemain à Gaza. La route est longue. Mais désormais nous en avions fini avec les âpretés et les ennuis du désert. Nous marchions pleins de courage et de joie. Une chevauchée de trois heures à la fraîcheur de la nuit nous conduisit près de Karoûb, au fond d'un petit vallon presque boisé ; c'est-à-dire qu'on y voyait, outre des buissons, quelques arbustes. La petite tente de la cuisine, seule déballée pour perdre moins de temps, nous servit de toit. Le tapis, étendu sur le sol, fut notre lit. Je m'y étendis tout habillé, ayant près de moi, comme un talisman plus sûr que nos armes, les fruits de la pauvre femme, et jamais songes plus doux ne bercèrent le sommeil d'un voyageur loin de sa famille et de sa patrie.

Le lendemain, qui était le 11 mai, on partit de bonne heure. L'aspect du pays changeait à vue d'œil. On rencontre bien encore de temps en temps des monticules de sable. Mais la terre végétale dont il est mélangé lui donne une teinte plus grise. Il ne porte plus seulement cette végétation épineuse et couleur de cendre qui semble le cilice de la solitude. Une herbe verte y pousse en liberté ; parfois même, ô bonheur, s'étendent à perte de vue des landes de bruyères. Et des fleurs, oui des fleurs, en égayent la surface. Bientôt nous découvrons une large vallée. Mes yeux me trompent-ils ? Non, ce que j'aperçois là-bas, c'est bien du blé. Du blé ! Dieu soit loué ! Nous voilà rentrés dans la grande famille humaine.

Des Arabes pasteurs conduisent à travers la plaine de grands troupeaux de moutons. Plus loin, dans la prairie, paissent des vaches, sous la garde d'une jeune fille qui file la laine. La route circule entre deux terrains cultivés, et de temps en temps nous croisons des convois de chameaux dont le conducteur nous salue d'un air affable. C'est la vie patriarcale avec sa paix et ses grandeurs. C'est la nature avec la solennelle beauté que lui donne une civilisation encore jeune. A notre gauche, la mer bleue termine l'horizon. A notre droite, les vallées se succèdent, toujours plus animées, dominées par les montagnes dont les plateaux arides vont rejoindre le désert. Chaque pas nous apporte une sensation nouvelle, tantôt les aboiements d'un chien,

. . . . *Mugitusque boum*,

ou le chant cadencé d'un berger, tantôt le murmure amoureux d'une tourterelle cachée dans les branches d'un chêne. Et, nous mettant à l'unisson de cette nature vivante, nous chantons à pleine voix, avec toutes les joies de notre âme, l'hymne de la jeunesse, de la vie et de l'amour.

Douce et charmante ivresse, bien différente de celle qui nous berçait au désert ! Il semble que chaque pas nous rapproche de la France. Tout ce qui s'offre à nos regards a son point de comparaison dans nos souvenirs. Aussi les heures s'écoulent rapidement, la journée paraît courte, et, quoiqu'en selle depuis l'aurore, nous ne sentons pas la fatigue.

Mais la civilisation ne va pas sans des ruines. A un endroit nommé Rafah, nous apercevons deux colonnes de granit encore debout, et d'autres couchées à leurs pieds dans la maçonnerie d'un puits desséché. A partir de là, le terrain devient plus accidenté ; on traverse à tout instant des entonnoirs de sable garnis de bruyères. Puis la nuit nous gagne, et c'est au milieu des ténèbres que nous arrivons à Kân-Iounès, entre deux haies de nopals qui servent de clôture à des jardins.

A Kân-Iounès commence la quarantaine des provenances d'Égypte. Des gardes s'emparent de nous et nous isolent de nos semblables. Nous pourrions avoir la peste ! En attendant le souper, au risque de nous donner le choléra, nous dévalisons une marchande d'abricots qui a laissé ses paniers trop près du lazaret. Ce sont des fruits chétifs, tachés, à peine mûrs, pestiférés peut-être, mais ce sont des fruits, et nos palais, naguère infectés de saumure, leur trouvent un goût délicieux.

La journée du 12, la quinzième depuis le départ du Caire, devait voir la fin de notre voyage. On ne quitta Kân-Iounès que passé dix heures, après une bonne nuit, une longue toilette à l'eau fraîche, et surtout un confortable déjeuner, où la réapparition de la côtelette, trop longtemps exilée, acheva de cimenter l'alliance avec la civilisation, et compléta les adieux à la vie sauvage. La nature devient de plus en plus belle. Les vallées s'élargissent. Les arbres croissent en nombre et en variété. Ce ne sont plus des fantômes d'arbres, mais des chênes robustes, des figuiers touffus, projetant une ombre sérieuse. La caravane traverse le lit d'un torrent desséché, puis un second où coule encore un filet d'eau. Elle est douce et bonne à boire. Car c'est bien le moindre hommage que l'on doive au premier ruisseau qu'on rencontre, de descendre de cheval pour s'y abreuver.

Devant nous cheminent deux hommes de race noire, chaussés de sandales, coiffés de calottes de feutre, et pauvrement vêtus de tuniques jadis blanches. L'un paraît vieux, l'autre est un jeune homme bien découplé. Leurs jambes grêles ont blanchi sous la poussière des chemins. Un bâton est tout leur bagage. Ils nous saluent d'une voix douce

et humble. Nous les interrogeons : — Où allez-vous? — « A la ville sainte (El Qods, Jérusalem). — Nous aussi. D'où venez-vous? » — De l'Abyssinie. — Et nous, nous venons de la France. Depuis quand marchez-vous? — Depuis un an. » — Reste à savoir à quelle religion appartiennent ces pieux pèlerins. Mais ici la conversation s'embrouille. Abdallah les revendique pour l'honneur de Mahomet. Nous voudrions les saluer du nom de frères. Il est constant cependant qu'ils font leurs dévotions à tous les marabouts qu'ils rencontrent, c'est-à-dire à tous ces tombeaux qui recouvrent des saints musulmans d'une sainteté souvent équivoque. Le gouvernement égyptien, pour cette œuvre pie, leur fournit des secours de route. Bref, la question reste indécise. Quoi qu'il en soit, nous témoignons notre admiration à ces hommes de foi et nous leur souhaitons bon voyage jusqu'à la Ville Sainte, où toutes les religions se donnent rendez-vous.

A mesure que nous approchons de Gaza, le paysage prend un caractère plein de grandeur. Parfois, la disposition des terrains reproduit les beaux aspects de la campagne romaine. Vers deux heures après-midi, nous débouchons sur une plaine où se déploie le plus charmant spectacle. Une ville italienne semble répandue là, moitié dans la plaine, moitié au sommet d'un coteau, avec ses maisons carrées blanchies à la chaux ou couleur de terre, avec ses jardins verdoyants, d'où s'élèvent, d'espace en espace, de belles masses d'arbres. C'est Gaza. Déjà nous nous promettons un plaisir infini à parcourir ces lieux enchanteurs. Mais les gardes qui ne nous ont pas quittés depuis Kân-Iounès dirigent la caravane vers une construction basse, entourée de murs et complétement isolée au milieu de la plaine. Les portes s'ouvrent et se referment sur nous. Au lazaret pour quatre jours, telle est la consigne. Et nous, en bons Français, façonnés au respect des consignes, nous nous soumettons sans murmurer.

XII

Lazaret ou prison, c'est tout un. Dans une cour ou dans une cellule, la captivité produit les mêmes effets et provoque les mêmes sentiments. La résignation adoucit les premières heures, la curiosité les distrait. On a changé de demeure, et l'intérêt que l'homme porte toujours à la maison qu'il habite lui fait regarder avec une sorte de complaisance celle même qu'il habite à contre-cœur. Mais que cet intérêt s'éteint vite ! Et que la résignation a l'haleine courte!

A peine l'aiguille du temps a-t-elle accompli un tour de cadran, que déjà, fatiguée de la suivre, la résignation s'envole, laissant au prisonnier l'ennui pour seul compagnon.

Oui, sans doute, dans cette caserne longue et basse qui occupait tout un côté d'une vaste cour, on nous donna les meilleures chambres, plafonnées et stuquées, et je pris un véritable plaisir à constater qu'un Français y avait vécu avant nous. Que dis-je? un artiste : car les murs portaient encore les râclures de sa palette, et dans un coin il avait peint de grandeur naturelle, un mousquetaire, souvenir des théâtres du boulevard. Oui, la partie de la cour qui nous était dévolue, laissait à la promenade un espace suffisant. Bien plus, à l'extrémité du bâtiment où nous étions logés, un escalier de bois grimpait au niveau de la toiture, et cet escalier, nous en avions seuls la jouissance. On découvrait de là la plaine, la ville et les faubourgs. Oui, c'était un beau spectacle et ce belvédère me parut tout d'abord une bonne fortune.

Mais enfin, quand j'eus monté et descendu dix fois l'escalier, arpenté vingt fois la cour, regardé cent fois le mousquetaire, je pris également en haine le mousquetaire, la cour et l'escalier, et ma pensée, sautant par-dessus les murs, me reportait à ce désert que nous quittions à peine et où cependant nous avions souffert.

Après cette vie sans contrôle, sans entraves, ces horizons sans limites, cette marche sans repos, après la liberté souveraine du désert, se voir pris entre quatre murailles, quelle déchéance ! Le mouvement était devenu pour nous une habitude, l'espace un besoin. Il nous fallait la lumière, l'air. Nos chambres nous paraissaient sombres, la chaleur de la cour nous suffoquait. Je passais mes journées au sommet de l'escalier, comme l'oiseau captif qui se perche toujours sur le plus haut échelon, et, quand j'avais regardé le paysage pendant de longues heures, pour me reposer, je dessinais. A droite on apercevait le mont Samson, couronné par une mosquée qui marque l'endroit où le fort des forts porta les portes de la ville. Je dessinai le mont Samson. Devant mes regards s'étendait la plaine entrecoupée de diverses cultures : tout près du lazaret se trouvait une mare où les troupeaux venaient boire. Je dessinai la mare. Plus loin s'étendait un long coteau portant la moitié de la cité de Gaza, tandis que l'autre moitié se perdait au milieu des bosquets dont la verte ceinture fermait l'horizon. Je dessinai le coteau, les bosquets et la ville. Il fallait que l'ennui qui pesait sur mes épaules fût bien lourd. Car, après deux ou trois croquis, d'un champ toujours plus vaste, je m'astreignis enfin à reproduire, avec tous ses détails, ce panorama compliqué. Vraie besogne de prisonnier que je ne puis revoir sans me sentir saisi d'une irrésistible envie de sortir.

Et cependant nous étions là en compagnie. A l'autre extrémité de la cour et dans un enclos voisin se trouvaient parqués des Bédouins au nombre de deux mille. Alliés d'un des deux frères ennemis dont j'ai parlé plus haut, ils venaient d'opérer une magnifique razzia de chameaux et de bêtes à cornes. Mais, au moment de repasser la frontière, on les avait arrêtés et internés au lazaret. Les tribus dépouillées rôdaient tout autour, attendant leur sortie, et déjà avaient eu lieu, par-dessus les murs, des pourparlers entre les chefs pour choisir un champ de bataille. Combattre n'était rien. Ce qui importait, c'était de sauver le butin. Aussi les pillards attendaient le plus patiemment du monde la fin de leur quarantaine, et ne demandaient même qu'à la prolonger, dans l'espoir qu'une circonstance imprévue les débarrasserait de l'ennemi.

Pour compléter cette population de bêtes et de gens, le troisième jour arrivèrent cent quinze chameaux chargés de café et d'esclaves. On commença par les faire entrer, sauf à les loger ensuite. Le déballage dura plus de deux heures, au milieu de cris assourdissants, d'un concert d'injures, et de disputes sans fin accompagnées de quelques coups de bâton. A mesure que les nouveaux venus envahissaient un pouce de terrain, les premiers occupants criaient à tue-tête en appelant la garde. Car le moindre contact avec les arrivants aurait eu pour résultat d'allonger leur quarantaine. Les gardes du lazaret essayaient en vain de dominer le tumulte ; le désordre les débordait. Nos gens se sauvèrent dans un coin et s'y pelotonnèrent avec nos bagages. Mais hélas ! ô fortune ennemie ! quatre poules rebelles, sourdes à la voix de Mohammed et d'Abdallah, égarèrent leurs pas au milieu de la grande caravane, dont elles durent dès lors partager les destins. Et de fait, on ne nous les rendit que deux jours après notre sortie de quarantaine.

La lecture de la Bible et du *Guide-Richard*, l'étude attentive de la carte de l'expédition d'Égypte remplissaient mal les heures que nous laissaient les repas et le sommeil. Après deux nuits de douze heures, il nous fut impossible de dormir davantage. Quant aux repas, nous ne demandions qu'à les prolonger. Mais le principal nous manquait, la matière première faisait défaut. Abdallah expédiait des messagers à la ville, mandait au guichet les fournisseurs et les paysans. Malgré tous ses efforts, il arrivait tout au plus à combler les vides de nos provisions, singulièrement diminuées depuis le Caire, sans fournir à nos palais, pourtant bien complaisants, des jouissances assez vives, assez variées, et surtout assez durables.

La carte nous apprit que nous avions parcouru, en quinze jours, une route d'environ quatre cent quarante kilomètres, ce qui donne une moyenne de sept à huit lieues par jour. Mais, en réalité, rien de

moins régulier que notre marche. Telle journée avait été de quatre lieues, telle autre de dix. Généralement, il nous fallait un peu plus d'une heure pour faire quatre kilomètres ; d'où il suit que nous passions d'ordinaire huit à neuf heures à cheval, et que, certains jours, nous en avions passé douze. Une fatigue aussi constante pendant deux semaines eût été impossible ailleurs qu'au désert, c'est-à-dire dans les conditions tout exceptionnelles que présente un immense espace presque plat, aussi sec que possible, rafraîchi continuellement par des brises du nord et du nord-est.

Quant à la Bible, en nous racontant comment Samson brisa ses liens, elle nous inspira le plus violent désir de briser les nôtres. Mais comment ébranler ces colonnes que l'on appelle des fonctionnaires turcs? Le docteur ne paraissait pas, le nazir non plus. Enfin, le 15 mai, vers le soir, arriva un gros homme qui n'était ni le nazir ni le docteur. Il nous fit mettre en rang et tirer la langue, ce que j'exécutai pour ma part avec la joie d'un écolier de douze ans; puis on nous enferma dans nos chambres, soigneusement calfeutrées, en compagnie de réchauds sur lesquels brûlaient des herbes odoriférantes, ou prétendues telles. Cette tentative d'asphyxie ne dura guère que quelques minutes. Dès que le gardien eut tourné les talons, les nôtres firent justice de ces herbes empestées. L'opération accomplie, on nous déclara sains, ce qui ne nous surprit nullement, et libres, ce qui nous réjouit outre mesure.

Libres! Quelle folle joie nous saisit en entendant ce mot! Je me mis à danser avec Augustin, et je voulais faire danser le fonctionnaire. Il y avait encore une nuit à passer; mais notre prison venait de changer subitement d'aspect. Le repas fut exquis, la soirée délicieuse sur la plate-forme de l'escalier, et le sommeil bercé des rêves les plus doux. Le lendemain matin, lorsque, vers neuf heures, la porte s'ouvrit devant nous, je quittai presque à regret ma pauvre cellule, et l'auteur du mousquetaire que j'y laissais prisonnier, me parut un bien grand peintre.

A Gaza, nous attendaient des aventures qui forment un épisode caractéristique et méritent d'être contées à part. Désormais, nous rentrions dans les contrées habitées par les hommes. Mais quels hommes! Que de fois, en les voyant à l'œuvre, ici voleurs et là bourreaux, nous avons regretté l'isolement où nous venions de vivre, et comme nous aurions volontiers racheté, au prix de nouvelles souffrances, les joies vivaces et les austères impressions du désert!

LÉON LAGRANGE.

LE PSAUME DE LA POLOGNE

Super flumina Babylonis.

On me demande une parole d'adieu, un hommage suprême, comme un dernier salut sur la tombe de leurs soldats martyrs.

J'accepte l'honneur qui m'est offert.

Grande et chère Pologne ! quand le monde entier, las de te voir sainte et juste, ensevelirait dans le silence ton héroïsme et tes malheurs, fidèles à notre destinée comme à la tienne, nous saurions élever jusqu'à la fin le cri de notre douleur et de notre scandale.

Non ! et je l'avouerai pour ma part, quand j'ai commencé à parler de toi, et que tant de jeunes, fières et nobles âmes répondaient par des acclamations à ma parole ; quand nous te suivions d'un regard plein d'angoisses et de désirs sur tes champs de bataille ; quand toutes nos feuilles publiques, toutes nos tribunes, toutes nos chaires sacrées retentissaient de ton nom, et que la parole même des plus puissants souverains semblait prendre devant l'histoire l'engagement de te secourir, alors, non, jamais je n'aurais cru à ce qu'il faut voir et subir maintenant. — Qui parle de toi ? qui s'occupe de toi ? qui se demande ce que sont devenus tes bataillons ? qui pense à tes exilés, à tes blessés, à tes pauvres ?... Tes pauvres ! hier riches et grands seigneurs, réduits aujourd'hui à recevoir, à cinq cents lieues de leurs domaines incendiés, le morceau de pain que leur tend une pitié distraite ! Qui sait seulement qu'en cette heure même quelques prêtres généreux[1], dans un coin de Paris, recueillent tes malheureux enfants,

[1] Les prêtres de l'Oratoire, fondateurs et directeurs de l'*Œuvre du catholicisme en Pologne*.

et empêchent de mourir de faim ces héros que toute l'Europe acclamait hier, quand sur eux planaient encore les espérances de la victoire? C'est à ce phénomène d'oubli, à cette audace du silence, à cet abandon païen des vaincus que nous ne pouvions croire alors, et que nous refusons maintenant de nous résigner, nous Français en France ; et c'est de ce sommeil inepte et malsain que nous voudrions tirer quelques âmes dignes d'être éveillées devant le plus auguste malheur que Dieu ait offert depuis des siècles à la vénération des hommes.

Mais comment parler? que dire qui n'ait été dit, et ne soulève aujourd'hui cette espèce d'impatience blasée qui refuse de s'intéresser encore à un crime trop connu? Comment émouvoir les cœurs — et il le faut cependant, car si l'heure est passée où nous pouvions secourir ces grands chrétiens sur leurs champs de bataille, l'heure est venue de les accueillir après leurs revers, et de leur donner ce que l'homme antique ne refusait point aux suppliants : le pain et le feu. Que dire enfin à ces glorieux vaincus? Comment relever leur âme? comment témoigner assez de respect pour leurs malheurs? Quelle langue leur parler, qui ne rappelle ni les vaines promesses dont nous avons trop enivré leur courage, ni les plaintes plus vaines encore de ceux qui prédisent une fois de plus la fin de la Pologne : *Finis Poloniæ !*

Tandis que, sans espérance, je cherchais ce langage, digne de consoler un peuple de martyrs, je me suis rappelé qu'Israël captif avait laissé le témoignage de ses douleurs, mais aussi de son indestructible espoir dans un chant immortel. J'ai récité ce chant, et chaque mot du psaume antique m'a paru plein d'une opportunité saisissante pour le nouvel Israël, qui, lui aussi, pleure mais n'oubliera pas sa Jérusalem! Eh bien! relisons le vieux psaume; et à l'exemple des Pères, qui l'ont fait cent fois, appliquons aux malheurs qui nous entourent la plainte du chant éternel. C'est la seule forme dans laquelle, pour ma part, j'oserai toucher encore à cette infortune trop grande ; et peut-être un rayon de courage et de consolation, échappé de la page sacrée, viendra-t-il illuminer quelque noble front surchargé de tristesse, d'abattement et de regrets.

Trois sentiments sont tour à tour exprimés dans le cantique de la captivité d'Israël : la douleur de l'exil, l'amour de Jérusalem, l'espérance dans l'avenir. Je reprends ces trois sentiments, et je veux les méditer avec nos frères de Pologne.

Je dirai leurs tristesses d'exil; je dirai les joies de leur amour national; je parlerai enfin de l'avenir.

I

Super flumina Babylonis. — Les fleuves de Babylone... les fleuves étrangers... les fleuves qui n'arrosent pas la terre natale... les fleuves dont les échos redisent des mots inconnus... O fleuves amers !

Il est si doux, dans les jours heureux, assis sur la rive d'une onde aimée, de saluer d'un sourire confiant le flot qui s'éloigne, et de comparer à sa fuite l'oubli des maux qui semblent s'envoler de l'âme ! Hélas ! c'est encore l'oubli que l'exilé rencontre sur la rive étrangère, mais c'est l'oubli cruel, c'est la distraction de l'égoïsme, c'est la légèreté du bonheur qui n'a pas le temps de s'arrêter dans sa course pour comprendre qu'on souffre à côté de lui...

Que Dieu te soutienne, noble exilé, qui, cet hiver, promèneras dans notre grande ville, à travers l'étourdissant éclat de son luxe et l'insolente élégance de ses plaisirs, une âme obsédée d'ombres funèbres et des dernières images de la justice égorgée. Je compatis à ta souffrance ! je voudrais te reconnaître dans la foule et te serrer la main. Ferme les yeux, et ne t'irrite pas d'entendre parler de tout l'univers sans qu'il soit question de toi ! Tout ce peuple qui ne sait plus prononcer ton nom n'avait, hier encore, que toi sur les lèvres ; et si la Providence ramène un rayon de soleil dans tes destins, tout ce peuple te reviendra ! Porte maintenant en chrétien, c'est-à-dire sans mépris et sans colère, le poids de l'oubli ; songe que les ondes du fleuve succèdent aux ondes, et que la couleur des flots est moins inconstante que la destinée des hommes !

Super flumina !... Mais je prévois une douleur plus poignante que celle même de l'oubli, et Babylone ne la ménage pas aux vaincus ; c'est l'indifférence à l'endroit de la justice. Je ne m'étonne point de cette indifférence : Babylone est dans les plaisirs. Ne dérangez point ses guirlandes de fleurs ; ne troublez point ses fêtes ; ne lui parlez point de s'armer pour la justice : elle est dans les mains de ses esclaves occupées à répandre sur son corps des parfums précieux. Ne lui parlez point de la plus sainte des guerres : elle ne pense qu'à voir s'augmenter son or, et à y puiser chaque jour le raffinement de voluptés nouvelles.

Regardez cet homme, étendu sur un sofa, dans le coin de ce

palais. On dit que son influence est grande, et que de sa parole dépendra le sort de la justice. Son visage est nourri, luisant, parfumé : nul ne pourrait dire son âge. Il attend l'heure d'entrer dans une assemblée politique. Il paraît dormir, et il ne s'éveillera guère plus pour traiter les affaires du monde. Il vient de passer trois nuits sans sommeil. De temps en temps un sourire étrange fait frissonner ses lèvres. Cependant on l'entraîne vers l'assemblée ; on parle, on dispute. Lui, a oublié des papiers d'État, mais il ouvre un écrin et il considère un collier de perles ; et pendant que se règle la vie ou la mort d'un peuple, il regarde à sa montre et s'impatiente. Celle qui l'attend dans son carrosse trouve, elle aussi, trop longues les affaires publiques. Elle se console en pensant qu'elle est, depuis quinze jours, une puissance politique ; et elle plonge, pour se distraire, ses doigts chargés d'or dans le portefeuille d'un homme d'État. — Voilà pourquoi Babylone ne s'occupe guère de connaître le juste et l'injuste.

Porte encore, noble victime, le poids de cette indifférence ; porte-le, puisque Dieu le veut ; mais je ne te demande point cette fois de le faire sans irritation et sans dégoût. Il est, je le sais, insupportable d'entendre couvrir d'un grand langage, et cacher sous des raisons d'État, la défaillance secrète de cœurs corrompus qui veulent jouir et n'être point troublés dans leurs festins. Sache seulement que, Dieu merci, ceux-là ne sont pas seuls dans le monde, et qu'il en est d'autres qui gardent fidèlement l'horreur de l'injustice et le don de souffrir devant le scandale hideux de ses réussites.

Super flumina Babylonis... Je connais une autre autre amertume des fleuves de l'exil ; mais qu'elle est cruelle ! l'exilé peut s'écrier ici avec le Prophète : « Voilà, dans la paix que vous m'avez faite, l'amertume la plus amère : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima*[1] *!* » C'est la calomnie ; c'est l'outrage ajouté à l'oubli et à l'indifférence pour la justice. Tout cela est logique, tout cela s'enchaîne bien. L'injustice veut justifier ses violences en avilissant sa victime, et ceux qui ont trahi la cause du droit accepteront la calomnie pour justifier leur trahison. Tout cela devait se prévoir, et se trouvait par avance dans les instincts du cœur humain corrompu ; car enfin, si hautain et si violent que soit le persécuteur, il sent le besoin de calmer un peu la raison publique qui l'entoure, et de fournir au moins à ses complices ou à ses complaisants des fantômes de raisons pour les maintenir dans la fidélité de son service. — « Qu'est-ce que ce peuple polonais ? Peuple de révoltés et de turbulents ! peuple ingouvernable, même par lui-même, et plus divisé dans son propre sein

[1] Isaïe, XXXVIII, 17.

qu'il n'est impatient du joug étranger ; voisin incommode, qui força la grande Catherine d'intervenir dans ses affaires, pour assurer la paix du monde ; peuple impatient de toute loi, et toujours en discordes, et qui, trois ou quatre fois en moins d'un siècle a remis en question la paix de toute l'Europe ; peuple de révolutionnaires, qui s'est trouvé là dans toutes les mauvaises heures des nations depuis cinquante ans, prêt à offrir à toutes les insurrections le secours de ses rancunes et de ses colères inoccupées. Peuple léger, libertin et corrompu, atteint d'un mépris séculaire pour le lien sacré du mariage, ainsi que cela est raconté dans les histoires, et se trouve même dans certains dictionnaires au mot *Pologne* ou *Polonais*. Hommes et femmes d'une nature dangereuse, séduisante, à la fois entraînante et faible, qui ont porté dans le monde l'exemple détestable de leurs troubles, de leurs passions et de leurs désordres... Telle est la Pologne ! »

— Vous qui venez d'entendre ces dernières paroles, froidement prononcées sur des tombes de martyrs, avez-vous rencontré sur votre route ce que l'Évangile appelle un pharisien ? Il y en a de plusieurs sortes ; il y a le pharisien de la religion ; il y a le pharisien de l'honneur ; il y a le pharisien de la politique : et il n'est pas impossible que les trois se trouvent en un seul. Au lieu de répondre à ce personnage — car c'est lui qui vient de parler — je vous propose, lecteur, de le regarder de près quelques instants. Le pharisien de la politique moderne est un homme solennel, majestueux, grave et digne. Tout ce qui offense la lettre, la dernière lettre, le révolte ; et tout ce qui dérange je ne sais quelle inerte production, muette et laide, qu'il appelle l'*ordre*, lui paraît un crime. Quand il entend parler d'un peuple faible, cet homme fronce le sourcil ; il pense aussitôt que les faibles sont mécontents, les mécontents agités, les agités dangereux, et les êtres dangereux bons à lapider. Mais, au fond, tout ce qu'il ne comprend pas lui paraît mériter le même châtiment. Correct dans l'austérité, aux heures officielles, il possède alors des vertus très-apparentes, et, pour ainsi dire, énormes. Il a moins d'esprit, caché ou apparent ; mais l'étroitesse de sa pensée lui donne l'avantage d'une roideur inflexible dans ses jugements. Il y est trop pauvre pour y pouvoir hésiter ; et, n'ayant jamais qu'une seule idée à la fois, il est indomptable à la soutenir. Cette sûreté de vues et cette netteté de décision l'enchantent, et il s'admire. Heureux déjà de se sentir par les vertus morales supérieur au reste des hommes, il arrive à comprendre en outre qu'il est leur maître par l'intelligence, et pendant qu'il le croit en lui-même, il l'impose autour de soi par sa grande mine.

L'injustice ne saurait chercher dans le monde de plus utile ni de

plus fidèle allié. Cet homme grave, une fois saisi par une formule dans son petit esprit, et flatté par une génuflexion dans son incommensurable orgueil, cet homme grave ne bronche plus, et répète la seule idée qu'il possède, avec toute la supériorité qui lui appartient. Mettez-le dans la magistrature, dans la presse, dans les emplois politiques, il est bon partout. C'est lui qui dit gravement les inepties cruelles, les mensonges diplomatiques, les banalités sanglantes. Nul ne l'égale pour mettre un air de vertu dans une bassesse, et de solennité dans une infamie. Cet homme est inexorable pour les vaincus... Ne craignez rien... il sait se défier du cœur dans les affaires, et ne pas s'attendrir comme les femmes et les poëtes dans ses jugements politiques. Aussi donne-t-il au persécuteur le conseil prévu de ne jamais se relâcher dans ses poursuites. C'est cet homme qui, tout à l'heure, jugeait devant nous la Pologne : c'est de lui que Jésus a dit, prévoyant le rôle qu'il remplirait partout dans la suite des siècles : Race de vipères ! *Progenies viperarum* [1].

Supporte, noble exilé, la race des vipères ; supporte l'orgueil des pharisiens et les lâches et ineptes jugements qu'ils prononceront sur toi ! Supporte les calomnies de l'injustice, ses perfidies, ses précautions, ses lâchetés, et le succès apparent de ses vils efforts pour ternir ton caractère et ta gloire. Songe que la croix toute seule eût été trop peu de chose pour l'amour du Christ qui voulait souffrir pour nous, et qu'il l'a revêtue d'opprobres avant de l'inonder de son sang. Considère Jésus calomnié par l'ignoble vertu des pharisiens, avant de rendre le dernier soupir ; et sois sûr que la froide et impitoyable attitude de ces faux sages lui fut plus douloureuse que les verges de la flagellation et les soufflets des soldats. — Ah ! la calomnie après le malheur ! Je comprends que cette douleur est si grande et qu'elle soulève dans le cœur des flots si brûlants de dégoût et de mépris, que je ne puis cette fois la calmer qu'en la jetant aux pieds de la croix. Sois un homme pour supporter l'oubli ; sois un chrétien pour supporter l'indifférence à l'endroit de la justice ; sois un saint pour supporter la calomnie dans la persécution, et pardonnons à la race des vipères !

Super flumina Babylonis... fleuves étrangers, rivages déserts, flots amers d'oubli, d'indifférence et de calomnie : *illic sedimus*, c'est donc près de vous que s'arrêtèrent nos pas ! — *sedimus* : nous nous sommes assis, dit le texte : et je comprends encore dans ce mot une poignante douleur.

Combien de fois, et avec quelle éloquence m'a-t-elle été confiée cette nouvelle douleur ! Combien de fois ai-je entendu l'un de ces

[1] Matth. XII, 34.

patriotes désarmés me dire, en me racontant ses durs combats : C'était bien, alors ! nous avions l'âme pleine d'espoir, et, dans les jours mauvais, l'action et le péril soutenaient l'ardeur. On souffrait ; mais on sentait que la souffrance prouvait l'amour, et qu'il pouvait amener son triomphe. Les hasards périlleux occupent et portent le cœur. Il faut penser vite, décider promptement, agir comme on décide, et tout à coup tout changer selon le caprice et l'humeur des batailles. Il y a l'entraînement du combat, la fraternité du compagnon de guerre, les épisodes de chaque engagement, les mâles récits, et parfois les héroïques gaietés du bivouac. O forêts où nous cachions la nuit les feux de nos petits bataillons, bois obscurs de vieux chênes et de pins chargés de neige, où, le soleil couché, l'ennemi n'osait plus nous suivre ; collines du pays, dont les haies vives et les bosquets touffus cachaient leurs défenseurs, nuits obscures qui protégiez nos retraites, clartés de l'aube qui éclairiez nos retours soudains, terre de la patrie à laquelle nous donnions sans regret nos sueurs, notre sang et nos larmes ! où êtes-vous ? Je ne vous vois plus ! assis à un foyer vulgaire, inutile et désarmé, il ne me reste plus qu'à me coucher dans mon impuissance : *Illic sedimus*, et à pleurer en me souvenant de la patrie : *Et flevimus cum recordaremur Sion !*

Flevimus... les larmes ! — Il y a quelque chose de sacré dans les larmes de l'homme ; et je plains, avec un peu d'horreur, celui qui peut, sans trouble, voir un homme pleurer. Je sais qu'il y a les larmes de la faiblesse, et de ces mots attendrissements qui méritent le blâme plus que le respect. Je connais ces larmes ; et, elles-mêmes je les crains encore. Mais les larmes des forts ! les larmes des douleurs viriles ! les larmes du patriote exilé ! les larmes du guerrier vaincu ! Qu'elles sont terribles à voir, et qu'elles ont sur le cœur une étrange puissance ! Cette puissance, elles l'ont encore, et n'en doutez pas, sur le cœur même de Dieu, quand elles coulent pour la justice ! Mais pourquoi vous oublierais-je, larmes des mères, des épouses, des sœurs, des fiancées, et de tous ces cœurs tendres et forts qui ont donné à la sainte cause de la justice mille fois plus qu'eux-mêmes, et auxquels il ne reste plus qu'un amour crucifié dans un souvenir sanglant : *Amor crucifixus?* Que vous me semblez puissantes, larmes de l'amour déchiré, pour porter dans le cœur de Dieu les plaintes suprêmes de la justice ; et que vous êtes effrayantes pour le persécuteur ! Croit-on que ce soit peu de chose que de mettre contre soi des larmes humaines ? O vous tous qui faites pleurer, prenez garde !... Vous triomphez, vous êtes forts, vous êtes armés de raisonnements et bardés de sophismes, comme les forts d'autrefois étaient bardés de fer, et vous dites : Qu'est-ce je que crains ? ils pleurent, et si je ne les réduis pas à se soumettre, ma vengeance, du moins, aura bu

leurs larmes! » — Prenez garde! Savez-vous ce que l'Apocalypse appelle « le vin de la colère de Dieu, dans le calice de la colère de Dieu..., *de vino iræ Dei,.. in calice iræ Dei*[1]? » Croyez-le, c'est un vin fait de sang et de larmes. Il s'échappe du pressoir où les forts foulent aux pieds le droit des faibles, où les âmes justes, où les âmes sœurs, où les cœurs droits souffrent violence. Dieu le recueille dans des vases terribles, « *in vasa iræ suæ*[2]. » Un jour vient où la mesure est pleine. Une dernière larme fait déborder le vase ; alors retentit la parole du Seigneur à ses anges : « Allez, et répandez sur la terre la colère de Dieu : *Effundite phialas iræ Dei super terram*[3]. » Et bienheureux celui que ne poursuit pas ce torrent vengeur !

Mais entendons les dernières plaintes d'Israël captif. Il chante ainsi : « Aux saules du chemin, sur les rives de l'exil, nous avons suspendu nos lyres, parce que ceux qui nous conduisaient captifs nous demandaient les chants de la patrie ; et ceux qui nous arrachaient à la patrie disaient : « Chantez-nous les hymnes des fêtes de Sion. Mais comment pourrions-nous chanter les chants du Seigneur sur la terre étrangère ? — *In salicibus... suspendimus organa nostra. Quomodo cantabimus canticum Domini?* » — C'est le deuil d'Israël ; c'est le silence d'un peuple qui honore son malheur, c'est l'horreur d'un plaisir goûté loin de Jérusalem.

Nous l'avons retrouvée, cette tristesse d'Israël, dans le cœur de la noble et admirable nation, qu'un noble et admirable cœur a nommée « *une nation en deuil*[4]. » Elle a fait taire ses chants, elle a cessé ses fêtes ; les femmes ont pris le deuil, et le persécuteur s'est trouvé aux prises avec un ennemi nouveau et insaisissable : la tristesse ; non la tristesse de l'abattement, mais la tristesse fière et intrépide ; celle qui par son silence parle, et par son immobilité agit. Que n'a-t-il pas tenté pour vaincre cet insupportable fantôme, et arracher un sourire à ce spectre ? Il a organisé des fêtes ; il a multiplié les plaisirs ; il a fait appel à toutes les séductions, des plus délicates aux plus viles. Il a invité les vaincus à ses fêtes : les vaincus ont refusé de venir ; il leur a ordonné de venir, ils n'ont point paru. Il a fait connaître à des femmes que, si elles se montraient une seule fois au bal, elles auraient la grâce de leur mari : une d'elles y est allée... c'était à Grodno. Entrée dans la salle du bal, elle croyait avoir tout fait : Ordre lui est donné de danser, si elle veut le salut de celui qu'elle aime : *Hymnum cantate nobis!* La tristesse est devenue le grand conspirateur qu'il a fallu surveiller partout, poursuivre par-

[1] Apoc., XIV, 10.
[2] Jérém., L, 25.
[3] Apoc., XVI, 1.
[4] Voy. *Une nation en deuil*, par M. le comte de Montalembert.

tout, mais que, nulle part, on n'a pu réduire. A bout de ressources, on a voulu déshonorer ce deuil inflexible, et l'on a jeté sur les épaules des dernières des courtisanes les voiles funèbres de la nation. Vain et abject outrage ! Le cœur ne s'y trompera pas ! On ne déshonore pas comme on veut la sainte affliction de l'amour. Elle porte en soi-même la défense de son honneur et de sa touchante dignité.

Si j'osais, appuyé sur les exemples de la nation, adresser la parole aux jeunes Polonais qui devront vivre dans l'exil, je leur dirais : Persistez dans cette attitude sévère d'un peuple qui souffre, qui combat et qui attend. Prenez garde au plaisir. Défiez-vous de ceux qui vous l'offriront, et défiez-vous de vous-mêmes. Craignez le plaisir, de tout temps le premier ministre des tyrannies. Pourquoi vous citerais-je tant d'exemples des histoires sacrées ou profanes, où l'on voit l'âme des peuples dissoute par la mollesse et la volupté ? Regardez autour de vous, et comprenez. Je ne saurais vous offrir un plus frappant exemple que vous-mêmes. Vous rappelez-vous ce général Bibikoff, gouverneur de l'Université de Kiew, qui vous laissait comme mot d'ordre cette seule parole : « Messieurs, *amusez-vous*[1] *!* » Méditez ce mot, jeunes Polonais, car il est profond. Pour moi, j'y vois le chef-d'œuvre de vos ennemis. Si, au lieu d'une jeunesse chaste, ardente, passionnée pour les souvenirs de ses pères et les saintes traditions nationales, ils pouvaient bientôt ne plus avoir devant eux que des troupeaux de libertins fatigués et stupéfiés, je vous assure qu'ils parleraient avec plus de confiance de la pacification de la Pologne. Mais par bonheur, ceci vous regarde, Polonais ; et après ce que vous avez su faire pour la justice, on a le droit de compter sur vous. Sachez donc, partout où vous êtes, porter avec honneur le deuil de votre grande patrie. Faites-le respecter autour de vous. Vos ennemis vous accusent d'être une nation légère, entraînée comme sont les faibles âmes par les premiers frémissements du plaisir, et incapables de résister à un chant de fête. Étonnez-les par la gravité de votre vie. D'ailleurs, je le sais, le conseil que je vous adresse en ce moment a été deviné par votre instinct national, et les provocations de vos corrupteurs officiels, leurs efforts pour vous ensevelir dans les accablements du libertinage ont provoqué parmi vous un admirable mouvement de révolte. Maintenez ce mouvement : c'est la révolte de la liberté de votre âme, qui défend, dans sa pureté, le trésor des pensées viriles, des sages audaces et des forces nécessaires à l'exécution de tout grand dessein !

[1] Voy. *l'Église catholique en Pologne,* par le P. Lescœur, de l'Oratoire, p. 102.

II

Jusqu'à ce moment, chers exilés, je n'ai parlé que de vos douleurs. Mais je serais injuste et aveugle si je ne disais rien de vos consolations. Dieu en a donné de grandes à votre destinée austère : il n'y a point de martyre qui n'ait ses joies.

Le chant d'Israël m'avertit que tout n'est point désespoir dans la captivité. Tout à coup, du sein de sa tristesse, et comme à travers ses voiles funèbres, le grand captif pousse un cri d'amour, fort, ardent, passionné. Il a vu dans ses rêves sa Jérusalem. A cette vue, il a oublié toutes ses douleurs ; il ne sent plus ses chaînes, il ne sait plus s'il erre sur les rivages de Babylone, il oublie le joug chaldéen ; Jérusalem, Jérusalem ! voilà tout son souvenir, et il n'y a plus rien dans son âme que l'immortelle joie d'un si grand amour.

Écoutez-le : « Si je t'oublie, ô Jérusalem, que ma main droite tombe oubliée de moi ! Que ma langue se glace dans ma bouche, si ton souvenir pâlit dans mon cœur ; si je ne sais plus trouver dans Jérusalem la source de toutes mes joies ! — *Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui; si non proposuero Jerusalem in principio lætitiæ meæ.* » Voilà tes joies, cher exilé ; voilà ta vie, ton activité, ton travail, tes espérances, ce qui doit diriger tous tes efforts, occuper les heures de tous tes jours, remplir ton âme : en un mot voilà l'objet de ton amour. Israël disait : *Jérusalem !* du même cœur et avec la même foi, dis : *Varsovie !*

De quoi te parlerais-je après cela ? Je ne sais plus plaindre celui qui aime. Vous dites qu'il souffre ? Je réponds qu'il aime : et ce seul mot est plein de souveraines consolations. C'est le secret de ces joies étranges et de ces allégresses ineffables que l'on rencontre dans l'âme des persécutés ; et de ces incomparables bonheurs qu'a ressentis en lui-même quiconque a eu l'honneur de souffrir pour une grande cause.

Pour l'honneur de l'âme humaine, et en actions de grâces à Dieu, son créateur et son soutien, je veux redire ici quelques-unes de ces divines joies.

La première joie du persécuté, c'est que l'âme, fille de Dieu, est, de sa nature, libre ; et non-seulement libre au dedans d'une sainte liberté intérieure qui la rend inaccessible à toutes les violences, mais

libre au dehors, et douée par avance de quelque commencement de l'agilité angélique.

Veut-on me permettre d'introduire une formule qui précisera ma pensée ? Je dis : *l'âme est*. Je dis ensuite : *l'âme passe*. Si tous n'avaient pas compris, j'expliquerai ma pensée ; mais si le persécuteur m'a entendu, j'affirme qu'il sait déjà ce que je veux dire.

D'abord l'*âme est*. Elle est insaisissable, imprenable, irréductible. Elle est, et elle défie toutes les forces de l'univers. Elle est secrète. Elle, si maîtresse du corps pour parler, elle a sur lui un empire plus souverain, s'il est possible, pour s'envelopper de silence. Elle a ses desseins, elle a son secret, elle se tait, et nulle personne au monde ne peut lui arracher un signe. Ces yeux si expressifs sauront éteindre leur flamme, et ne plus montrer qu'une vague indifférence ; ces lèvres, tout à l'heure brûlantes d'éloquence, savent s'enchaîner elles-mêmes, et demeurer souriantes dans des silences terribles, « *conticescit et timetur*[1]. » Ce corps tout entier se conforme en esclave à la volonté de son immortelle maîtresse, et se plie à tout cacher et à tout envelopper comme d'un rempart. Ainsi retirée dans ses hautes et inaccessibles retraites, l'âme libre attend. Qu'importent vos triomphes du dehors? Un jour les apporte et un jour les anéantit. Vous faites de l'exil ? on en reviendra. — Vous faites du silence forcé ? on parlera plus tard. — Vous faites de la violence ? la violence fortifie la victime. — Vous faites de la calomnie? on ne vous croit plus. — — C'est l'âme qu'il faudrait atteindre, saisir, étouffer, déprimer, comprimer... ô triomphes ! — Mais, ô défaite éternelle ! rien et rien n'est ici possible au persécuteur. Il a réuni des armées ; il a des lieutenants fameux ; il a des trésors ; il a des armes nouvelles et terribles : une seule âme l'arrête, et tout est dit. C'est peut-être l'âme d'un enfant, l'âme d'une jeune fille... Que faire ? Cette âme veut se taire : comment la faire parler ? Cette âme veut parler : comment s'assurer de son silence? Pauvre persécuteur, tu me fais pitié, et j'ai compassion de toi. Que faire ? Réfléchissons. Tu peux tuer cet enfant cent fois par heure : mais tu ne peux toucher à son âme. Un seul mot qu'elle te refuse, tu ne peux l'avoir ; et un mot qu'elle veut dire en mourant, tu ne peux l'étouffer. Tu ne peux l'empêcher de léguer à ses frères, dans son dernier soupir, un amour triomphant, et de s'écrier une dernière fois sous le glaive : vive ma patrie !

L'âme est, et je dis aussi *l'âme passe ;* et vous ne l'arrêtez pas. Elle passe. C'est la grande joie préparée par Dieu aux persécutés. Comment arrêter l'ange dans son vol ? Où est-il ? Et si vous avez cru l'apercevoir aujourd'hui, où sera-t-il demain ? Comment saisir ce

[1] Saint Ambroise.

subtil et incorporel messager? Toutes les gardes et toutes les sentinelles du monde y perdent leurs soins. Elles veillent, mais c'est fait : l'âme a passé !

Tu me demandes, ô persécuteur, les secrets de cet invincible passage. Pourquoi te les dirais-je? Mais pourquoi les tairais-je aussi ? car c'est ici que tu ne peux rien, rien voir et rien saisir.

C'est un regard, un signe, un mot, un mouvement, un souffle, une ombre. C'est moins encore... ouvrez les yeux... étendez les bras... Que tenez-vous ? — Rien. — L'âme a passé !

Que veux-tu faire, ô persécuteur ? — Je veux que Silvio et Oroboni ne soient plus rien l'un pour l'autre. — Quels moyens as-tu de les séparer?— J'ai de triples murailles, des palissades, des portes de fer, des verrous, des régiments de sbires et une armée de trois cents mille hommes à mettre en sentinelle. — C'est bon, tiens ferme et veille. — Dix ans s'écoulent. Où en es-tu de ton œuvre ? — Un signe, un chant, un cri, une larme, une miette de papier dans une miette de pain, un mot transmis par un enfant, deux ou trois points tracés sur un lambeau, avec le sang, à l'aide d'une épingle, ont entretenu pendant dix années l'amitié des deux grands patriotes. Un jour que personne n'a prévu, deux portes se sont trouvées ouvertes, un gardien distrait, une sentinelle écartée... Oroboni et Silvio sont tombés dans les bras l'un de l'autre, et le ravissement des larmes d'une tendresse grandie dans le malheur a effacé dix années de Spielberg ! — l'âme a passé.

C'est la grande histoire des âmes séparées par la persécution : c'est leur victoire ! Elles ont reçu de Dieu, leur père, contre l'excès du malheur, le don d'enfermer dans un témoignage insaisissable, impalpable, imperceptible, l'expression immortelle de tout elles-mêmes, et de pouvoir tout se dire et tout se donner dans une forme qui n'est plus de la terre, et que pourraient seuls saisir au passage les anges de Dieu !

L'âme passe. — Elle passe en ce moment, la grande âme polonaise, elle passe, et je le sais, le long des steppes glacés de la Sibérie ; elle descend des déserts asiatiques ; elle suit cette longue et funèbre route de huit cents lieues, bordée de colonies exilées ; elle recueille au passage les larmes des mères, les espérances des fils, les encouragements, les souvenirs, les tendres prières, un mot, une recommandation, une nouvelle désirée, un nom, un serment ; elle arrive jusqu'à notre Europe. Les anges de Dieu la portent. Elle va consoler dans leurs refuges des cœurs fraternels, et entretenir en eux cette flamme de l'espoir, le suprême trésor des vaincus.

Bénissez Dieu, chers exilés, d'avoir fait l'âme de l'homme si grande, si pénétrante et si libre ; et profitez de cette liberté pour

recommencer sans relâche les affaires de la justice. Jouissez aussi des admirables consolations que cette liberté vous apporte. Elles sont admirables, en effet, et vous ne saviez pas vous-même, avant de l'avoir éprouvé, ce que peut le cœur de l'homme à travers le temps et l'espace. Qu'importe le signe où l'âme s'est cachée pour traverser les déserts et arriver jusqu'à vous? L'écriture était brève : j'en conviens ; la parole a été transmise à la hâte: je le sais ; c'est un signe tracé la nuit, c'est un nom, un mot, une paille brisée, un grain de poudre... Celui qui les a reçus à huit cents lieues de distance en pleurera longtemps de bonheur! Le signe était petit, mais l'âme était grande: et c'est l'âme qui a passé !

Je vous demande de bénir Dieu pour une autre joie qu'il vous donne ; joie d'exil, mais grande encore, et trop présente à vos âmes, chers Polonais, pour que je doive en dire plus d'une parole : c'est la joie de trouver sur les rives étrangères un grand nombre de cœurs prêts à partager vos souffrances, et qui, depuis longtemps, luttent et espèrent avec vous. J'ai parlé des amertumes des fleuves de l'exil... Laissez-moi ne pas oublier la consolation des sympathies profondes, et de cette réelle fraternité d'espérances qui vous accueille parmi nous et ne vous manquera pas. Si je regarde notre France, je n'y connais point une voix libre, noble et éloquente qui n'ait parlé pour vous. Rien n'a manqué à l'éclat de votre cause, rien: pas même l'honneur d'avoir été combattue par ceux dont il aurait fallu regretter l'alliance. La France a deux épées : l'épée de la parole et l'épée des batailles ; l'épée de Mirabeau et l'épée d'Austerlitz. S'il lui était donné d'unir souvent ces deux glaives, dans le même moment, pour la défense de la justice, ma patrie serait trop grande dans le monde et sa gloire dépasserait sans doute les limites des choses humaines. L'épée de Sébastopol et de Solferino n'a point encore brillé dans les champs qui verront votre délivrance: qu'il soit permis à un Français qui aime l'histoire de la France, et brûle de jalousie pour sa grandeur, de croire qu'hier la fortune s'était offerte, et de craindre que sa patrie n'ait manqué, cette fois, à l'heure de la Providence. Mais, Dieu merci, l'heure de traiter dans le monde les affaires de la justice revient souvent dans l'histoire de cette chère France, et, malgré tout, j'ai foi dans l'avenir.

Je ne rappellerai plus qu'une seule de vos joies, chers exilés ; mais si élevée qu'elle soit, j'espère qu'elle soutient beaucoup d'entre vous ; et je demande à Dieu de la faire assez grande pour compenser au centuple les amertumes de l'heure présente. Serai-je compris de tous dans ce que je vais dire? Je veux parler de la joie du sacrifice, et de la convenance éternelle que Dieu a faite entre les grandes âmes et les grandes épreuves. Il semble, en effet, qu'elles soient préparées

l'une pour l'autre, qu'elles s'attendent, qu'elles se reconnaissent. M. de Chateaubriand a écrit : « Il n'y a d'affreux que le commencement du malheur ; au comble de l'adversité, l'âme rencontre des régions tranquilles et sereines. » — Plaise à Dieu que vous ayez découvert ces saintes régions, et que vous sachiez goûter, avec l'élévation que la religion met dans l'homme, la douceur de cette paix qui vient aux chrétiens de la croix, et qui repose l'âme dans une sérénité inaccessible. N'eussions-nous pas constamment sous les yeux le modèle de la justice crucifiée, n'eussions-nous pas l'honneur de l'adorer tous les jours, il y aurait déjà, pour les nobles cœurs, une sorte de fière jouissance à supporter un malheur qui passe l'ordinaire, et à sentir sur son front la couronne d'une infortune de choix. Mais nous qui avons reçu Jésus-Christ, nous devons plus et mieux comprendre ; entrer plus avant dans l'intelligence du sacrifice ; nous réjouir d'appartenir à la race des hommes qui souffrent et meurent avec Jésus pour enfanter la liberté du monde ; tenir à honneur de fournir à la terre notre part de la divine immolation !

Polonais, bénissez donc encore notre grand Dieu de vous avoir faits, dans le monde, les victimes et non les bourreaux de la justice : et portez avec un saint orgueil et une intime joie les stigmates de votre martyre national !

III

Achevons le cantique.

Israël a chanté ses douleurs d'exil ; il a dit ses joies, contenues dans un seul mot : Jérusalem ; il jette un dernier regard sur l'avenir et parle hardiment de ses espérances.

Elles sont revêtues d'une expression terrible. Israël n'a pas reçu l'Évangile ; il a entendu dire par ses pères : « Œil pour œil, dent pour dent ; » et ce précepte des vengeances intimes, il l'applique sans trembler à toute la vengeance d'un peuple : « Seigneur, s'écrie-t-il, souviens-toi des fils d'Édom, au jour des victoires de Jérusalem ! Souviens-toi de ceux qui ont crié : la mort ! la mort ! détruisons ce peuple jusque dans ses fondements ! Ah ! cruelle fille de Babylone ! Bienheureux qui te rendra les maux que tu nous a fait souffrir ! Bienheureux qui tiendra dans sa main tes petits enfants et les brisera contre la pierre ! — *Beatus qui tenebit, et allidet parvulos tuos ad petram !* »

— Colère, colère de l'homme, qu'il est difficile de te chasser entièrement de son cœur ! et que le spectacle des insolences de l'injustice y allume des flammes soudaines et, ce semble, irrésistibles !

Que de fois — dois-je l'avouer ? — en lisant les récits des insupportables outrages dont le despotisme russe, depuis près d'un siècle, accable la Pologne, que de fois j'ai senti cette vieille flamme de la vengeance antique courir dans mes veines, mon cœur battre, et mes lèvres répéter presque involontairement le cri d'Israël : « O Dieu, souviens-toi du persécuteur! souviens-toi de ceux qui ont crié : la mort ! la mort ! Souviens-toi de celui qui a ordonné l'outrage, l'exil, le supplice... Souviens-toi des bêtes fauves qui ont exécuté les ordres : *Memor esto, Domine, filiorum Edom !* »

Et si j'ai ressenti la colère, moi, étranger à ce peuple, quelles ardeurs doivent brûler le cœur des patriotes au souvenir de tant d'horreurs qu'il a fallu subir ; mais que dis-je ? devant le spectacle de ces horreurs persistantes et chaque jour renouvelées ? Vais-je redire encore une fois les actes de ce martyre? Je l'ai fait ailleurs, et je ne le ferai plus. J'ai pour me taire plus d'une triste raison. Un grand nombre d'esprits, en ce temps, sont décidément victimes d'un abaissement morbide qui les rend indignes d'être émus même par de tels récits ; et c'est ajouter à leur dégradation que de leur proposer des sentiments dont ils sont devenus incapables. Et quant aux cœurs vivants, ils connaissent aussi bien que moi la suite de cette lamentable histoire. Taisons-nous donc sur l'horrible amas de cruautés, de perfidies, d'hypocrisies, de corruption calculée, de mensonges, de férocité capricieuse, de lâcheté, de boue et de sang qui est là-bas, et qui se dresse devant l'Europe comme un immense remords, peut-être déjà comme une sérieuse menace.

Polonais ! prenez votre cœur à deux mains, et au lieu de la colère païenne, et au lieu des appétits de la vengeance, jetez sur l'avenir un regard digne d'un peuple chrétien.

Vous auriez le droit de tenir à vos persécuteurs un langage terrible.

Vous pourriez dire au Maître partout présent, partout invoqué, mais partout et toujours insaisissable, qui gouverne toutes les Russies, et pouvait illustrer son règne d'une autre gloire que celle des horreurs de Pologne, qu'il ne suffit pas, pour avoir les mains pures de sang, de fermer les yeux et les oreilles pendant un massacre, et de ne point entendre les cris des victimes. N'est-ce point Néron qui était délicat, et M. de Robespierre qui était sensible ? Voilà une sorte de bonté qui ne trouve pas grâce devant Dieu. Dieu n'aime pas l'homme qui, par goût ou par faiblesse, s'est taché du sang de

l'homme, et il le châtie selon son caractère. L'empereur Nicolas, le plus orgueilleux des souverains, a été frappé à l'heure la plus humiliée de l'histoire de son empire. De son lit de mort, il a pu voir tomber avec les remparts de Sébastopol le prestige de la puissance russe en Occident, et s'évanouir un à un les rêves de son immense orgueil. Mais comme les grands ont plusieurs manières de contrarier la Providence, la Providence a plusieurs manières de les flageller... L'histoire a écrit hier la justice de Dieu, on peut croire qu'elle l'écrira demain.

Vous pourriez dire à cette aristocratie russe, j'entends celle que n'a point encore atteint le mouvement libéral, et qui s'est montrée par aveuglement ou par bassesse si implacable à votre égard, que le châtiment de Dieu la menace de près dans une révolution sociale effrayante par les caractères qu'elle annonce ; que les pillages des châteaux de la Lithuanie, et le partage des terres aux paysans, pourront bien s'étendre au delà des domaines des victimes, et que le jour où cet incendie s'allumera aux torches des barbares, habile et puissante est la main qui saura l'éteindre !

Vous pourriez dire à vos ennemis que l'heure est proche peut-être, où les supplices qu'ils ont portés ou approuvés chez vous leur seront connus. Ces mères de famille, ces jeunes épouses, qui, dans le sein d'une superbe opulence, ont écouté, sans pleurer, ni frémir, ni demander grâce, le récit de vos excessives infortunes, sauront peut-être l'horreur de ces nuits d'épouvante où il faut voir une horde sauvage briser les portes d'un château, tout envahir, tout violenter jusqu'aux suprêmes insultes et à la mort, et porter la souillure de ses mains du cadavre du père au visage profané de la fille. Alors, devant les pleurs des enfants, et à l'aspect des blondes chevelures rougies et roidies dans le sang, elles se rappelleront ce qu'elles entendaient hier sans s'émouvoir. En ce moment terrible, la Pologne leur apparaîtra sous la figure d'une mère. Elles crieront à Dieu : « Sauvez mes enfants ! » — Mais le fantôme maternel leur répondra : « Où sont les miens ? Leur sang retombe sur la tête de vos fils ! » . . . .

. . . Eh bien ! non, non, arrête-toi mon cœur ! Tu n'es pas venu pour maudire les hommes, ni pour attirer sur un seul d'entre eux la colère céleste.

Non, pas de désir de vengeance : même celle de Dieu ! Non, pas d'espoir dans les cruelles représailles ! Non, pas de fureur, pas de haine, pas de malédictions ! Non, chers Polonais, là n'est point l'avenir.

L'avenir, c'est la justice.

L'avenir, c'est le droit triomphant par la force du droit et son in-

domptable réclamation ; et cet avenir de droit et de justice, après Dieu, c'est vous qui le tenez dans vos mains.

Je voudrais adresser mes dernières paroles à la jeunesse polonaise : c'est bien elle qui tient l'avenir ; et qu'elle est digne du plus ardent intérêt cette noble et chère jeunesse, contre laquelle tout a été fait, qu'on a tenté d'abaisser, de corrompre, de désarmer de toutes les manières, et qui erre maintenant dans le monde, dans les villes de France, d'Angleterre, d'Italie, sans soutien, sans conseils, peut-être sans ambition et sans but !

Ah ! je me sens pressé de lui parler cœur à cœur, et comme un ami dont on ne doute pas, et qui a tous les droits, peut et doit parler à son ami.

Chers jeunes gens, amis et frères de Pologne, souvenez-vous d'abord que dans la grande lutte que vous aurez à soutenir vos armes sont celles des idées : ces idées maîtresses qui tôt ou tard décident des faits et mènent l'histoire : l'honneur, la liberté, le droit, la justice. Connaissez vos armes ! Étudiez-les, comme font les guerriers. Apprenez à posséder toutes les ressources qu'elles vous offrent, et ne cédez point à la désolante tentation de les abandonner pour d'autres armes qu'il n'est point temps de saisir, et qui, trop souvent depuis bientôt un siècle, ont trahi le courage de vos pères. Croyez que votre ennemi n'a jamais de plus grand désir que de vous voir quitter le terrain des luttes morales pour descendre sur un champ de bataille ; et, qu'à l'heure présente, un Polonais qui prend un fusil le reçoit de la main et par le conseil de Mourawief. Rappelez-vous le mot du prince Gortschakoff au noble comte Zamoïski, à Varsovie, pendant les massacres : « Mais battez-vous donc ! je vous donnerai des armes ! » Pendant ce temps, Adam Czartoryski vous suppliait de ne pas tirer le glaive. Lequel de ces deux conseils portait le salut de la nation : celui du général russe, ou celui de votre grand patriote ? Hélas ! les événements vous l'ont trop dit ! Polonais, vous n'avez plus à nous prouver que vous êtes de bons soldats. Tout l'univers le sait : La garde russe le sait mieux que personne. Jeunes frères des deux cents de Wengrow, vous sauriez mourir en chantant, nous le savons tous, comme vos frères sont morts, sur les canons russes. Je vous demande une plus difficile victoire : vivez ! Recommencez contre vos ennemis la lutte de l'opinion, la seule décisive aux temps où nous sommes, et gardez dans vos veines un sang qui appartient à la Pologne, votre mère, et qu'elle vous demandera demain.

Je vous supplie, au nom de l'avenir, de ne pas croire seulement à l'avenir, mais de le préparer. Ne dites pas que vous êtes sans but. D'abord vous avez tous le même but à atteindre : celui qu'Israël

chantait en ce beau vers : *Ut ædificentur muri Jerusalem* [1] ! Relevez-vous enfin murailles de Sion !

Mais ce but, éloigné peut-être — Dieu seul le sait — exige de vous des efforts prochains. Chacun de vous doit, tous les jours, avoir apporté sa pierre à la reçonstruction de l'avenir. — Et que faire ? me direz-vous. — Je réponds : Travaillez, étudiez, méditez, comparez, jugez ; lisez l'histoire, surtout l'histoire des deux derniers siècles. Pensez par vous-même. Habituez-vous à décider dans les questions de la justice. Devenez habiles dans les sciences qui intéressent la conduite et la direction des hommes : l'économie politique, les sciences pratiques, les sciences sociales. Entrez dans nos écoles ; étudiez les mathématiques, devenez ingénieurs dans nos départements, officiers dans nos armées : l'heure venue, la France qui vous aime saura vous rendre à la Pologne. Exercez-vous à l'art de la parole, l'art royal, l'art des victoires ; devenez des orateurs capables un jour de plaider votre cause devant les conseils des nations. Suivez de près les progrès intellectuels, scientifiques et industriels des peuples qui mènent le monde. Regardez à tout, intéressez-vous à toute bonne et utile affaire. Prenez des exemples ; recueillez des souvenirs ; écoutez les conseils, mais à la condition de les juger devant Dieu, et de vous réserver le libre choix ; apprenez — ceci est la science suprême — à faire le bien librement ; en un mot, soyez aujourd'hui des hommes : Dieu vous fera demain des citoyens.

Jeunes Polonais, aimez-vous les uns les autres. Si vos pères ont rencontré trop inévitablement dans leur douloureuse histoire des raisons de divisions et de discordes, profitez de votre jeunesse pour oublier les discordes, et ne voyez en vous tous qu'un bataillon fraternel et sacré, quelque chose de semblable à cette cohorte romaine des Fabius, qui gardaient le même rang dans la bataille, comme ils portaient le même nom et le même sang. Bien que le malheur ait cruellement nivelé vos rangs, vos destinées ne sont point pareilles : Il y a parmi vous, comme toujours parmi les hommes, les riches et les pauvres, les grands et les petits, les forts et les faibles. Aidez-vous, soutenez-vous les uns les autres. Tenez à honneur de mettre le moins possible la sympathie étrangère, même amie, même admiratrice, dans les affaires de votre noble infortune. Vous savez mieux que moi, ayant plus souffert, les ombrageuses délicatesses de la dignité personnelle : n'exposez aucun d'entre vous soit à souffrir par scrupule de fierté, soit à se courber sous le faix du malheur.

Enfin, et par-dessus toutes choses, demeurez fidèles à Dieu, à sa vérité, à sa loi, à son église. Je ne prétends rien vous apprendre en vous disant qu'il y a des liens immortels entre votre cause et celle

[1] Ps. IV, 20.

du catholicisme dans le monde. Nul n'a le droit de dire autant que vous : « Nous sommes les fils des saints : *Filii sanctorum sumus*[1]. » Vos pères sont morts pour la défense de la civilisation chrétienne; vous portez au cœur le sang de Sobieski. Réjouissez-vous de cette intime alliance entre les choses chrétiennes et vos destinées nationales. Un seul regard jeté sur l'histoire suffit à tout homme pour comprendre que rien ne dure dans le monde comme Jésus-Christ et son Église. Vous avez là, croyez-le, de puissants et victorieux alliés. Restez du côté de Jésus-Christ, roi du passé, roi de l'avenir; gardez son nom pour cri de guerre; et puisque le mouvement de la pensée nous a conduits aux pieds de Dieu, finissons ces discours en répétant une admirable prière de votre poëte national Krasinski, digne de terminer, avec toute la grandeur du christianisme, le cantique d'Israël :

« Seigneur, ce que nous te demandons, ce n'est pas l'espérance : elle tombe sur nous comme une pluie de vie ; ce n'est pas la mort de nos ennemis : cette mort est écrite sur les nuages de demain ; ce ne sont pas des armes : tu en as mis dans nos âmes. Nous te demandons de nous donner une intention pure au fond de nos cœurs ! Esprit-Saint, toi qui nous enseignes que la plus grande puissance, c'est la force du sacrifice ; que la plus grande raison, c'est la vertu, fais que nous puissions par l'amour entraîner les peuples vers le but que nous poursuivons !

« Faut-il donc être meurtrier avec les meurtriers, criminel avec les criminels ? Faut-il mentir, tuer, haïr, blasphémer ? Le monde nous crie : « A ce prix, à vous la puissance et la liberté ! sinon, rien ! » — Non, mon âme, non ; pas avec ces armes ! Le poids du sacrifice peut seul écraser à son tour le sort qui nous écrase.

« Oh ! non, ma patrie ! Sois plutôt la patience qui enseigne comment on élève l'édifice pierre à pierre ; sois l'inflexible volonté et l'humble recueillement qui préparent la victoire future ; sois le calme dans la tempête ; sois l'harmonie au milieu des cris de discorde ; sois l'éternelle beauté au milieu des laideurs ; sois pour les lâches et les pharisiens le silence accablant qui méprise ; sois pour les faibles la force qui relève les courages ; sois l'espérance de ceux qui perdent l'espérance ! Dans ta lutte avec l'enfer de ce monde qui se dresse pour t'anéantir, sois la force tranquille de l'amour : contre elle l'enfer ne prévaudra jamais ! »

— Jeunes frères de Pologne, je vous confie et j'emporte moi-même ces sublimes paroles. Qu'elles soient notre adieu ; qu'elles soient la couronne de fleurs que nous déposons sur les tombes de vos chers morts ; qu'elles soient surtout l'expression de notre invincible espé-

[1] Tob. II, 18.

rance. Prêtre et Français, je vous remercie, de l'honneur que vous m'avez donné, en me confiant, plusieurs fois déjà, la défense de votre grande cause. Nous sommes jeunes. Si Dieu nous permet de vivre, nous nous retrouverons. Alors, si c'est l'heure de la victoire, nous chanterons ensemble l'action de grâces : si c'est encore l'heure des périls, ensemble nous recommencerons le combat.

L'abbé Henri Perreyve.

LES PUBLICATIONS POPULAIRES

Pendant que les partisans de l'enseignement gratuit et obligatoire, ce système si peu libéral et si peu flatteur pour l'intelligence populaire, demandent le commissaire de police et le gendarme pour conduire l'enfant à l'école et le forcer à apprendre à lire, les écoles se remplissent de plus en plus et le peuple chaque jour prend un plus grand goût pour les livres. Quoi qu'en disent les ennemis de l'Église, elle contribue de tout son pouvoir à faciliter ce mouvement ; les frères instituteurs et les sœurs enseignantes se multiplient, des patronages s'organisent pour que le vagabond, le paresseux devienne un laborieux écolier et passe dans la classe les heures qui se perdaient dans les rues. La fondation d'une école libre est mise au rang des meilleures œuvres. Le christianisme, en avant sur toutes les lois humaines, continue à faire arriver l'instruction et la lumière jusqu'aux plus petits et aux plus pauvres. Dans son admirable discours au congrès de Malines, M[gr] d'Orléans a établi cette vérité de manière à ne laisser à personne le besoin de la prouver ni la possibilité de la mettre en doute.

Mais parmi les plus zélés partisans de l'enseignement populaire, qui peut se montrer indifférent à l'usage que le peuple fera de sa science et ne pas attacher une grande importance aux livres placés dans ses mains? Qui ne comprend la nécessité, à la sortie des classes élémentaires, quand l'enfant devient homme, quand l'apprenti devient ouvrier, de mettre à sa portée tout ce qui peut achever, perfectionner son éducation, et lui apprendre à faire bon emploi de ses premières études? L'instruction primaire lui donne la faculté de

puiser à toutes les sources littéraires, mais non l'expérience et le discernement, et trop souvent il est abandonné à la confusion des idées et des doctrines qui passent sous ses yeux, sans savoir quel guide suivre et quel maître adopter.

Des écrivains, que l'on a appelés à bon droit des malfaiteurs intellectuels, ont exploité avec un déplorable succès les périls de cette situation. Ils ont dépouillé de ses croyances et de ses principes le pauvre voyageur sans défense, à ses premiers pas dans la vie ; on a eu beau invoquer contre eux la sévérité du Code pénal ; la force matérielle ne peut rien contre les idées, elles échappent à toutes les barrières comme à toutes les prisons, et les efforts tentés pour les réprimer ne font trop souvent qu'ajouter aux séductions du mal l'attrait du fruit défendu et la popularité qui s'attache à tout ce qui semble victime d'une persécution : les idées seules triomphent des idées.

Le livre peut seul aller où va le livre, et où la parole elle-même ne pénètre pas ; il atteint des âmes qui ne se présentent jamais devant la chaire de vérité et à l'école de la morale ; il entre dans des maisons dont les préjugés ferment la porte à la charité elle-même, et s'il est fait de main de maître, s'il tient compte de la position, du degré d'instruction, des préventions même de celui à qui il s'adresse, s'il sait opposer les nobles sentiments, les émotions pures aux instincts grossiers et aux impressions coupables, il est écouté d'abord par curiosité, puis il provoque l'intérêt et finit par faire naître la conviction.

Les bons livres ne manquent pas ; des écrivains de talent, des éditeurs consciencieux consacrent aux publications religieuses et populaires leurs plumes et leurs presses. On voit annoncer tous les jours et sous tous les formats des *bibliothèques chrétiennes*, *paroissiales*, *populaires*, *de l'enfance*, *de la jeunesse*, *de l'atelier*, *de l'apprenti*. Un grand nombre d'œuvres distribuent des livres avec des secours, d'autres envoient dans les campagnes des bibliothèques ; des comités s'organisent dans plusieurs départements pour en fonder dans chaque canton et même dans chaque commune. Le ministre de l'instruction publique en voudrait une dans toutes les écoles primaires, les curés en demandent pour leurs paroisses, les sœurs pour leurs malades, chacun sent le devoir de combattre par les mêmes armes ce qui se glisse d'antisocial et d'antichrétien sous la forme d'un traité, d'une histoire ou d'un roman.

Quelque grands services que rendent les bibliothèques publiées par des éditeurs chrétiens et des sociétés charitables, elles ne peuvent jamais répondre à toutes les promesses de leur titre ; elles se renferment nécessairement dans quelques ouvrages classiques et dans

le cercle très-limité des écrivains attachés à leur rédaction. La variété est la première condition du succès ; tous les genres sont appelés dans une bibliothèque populaire. L'histoire de nos guerres, la biographie de nos grands hommes doivent y trouver place à côté de l'exposé de la religion et de la vie des saints ; les sciences usuelles et jusqu'aux éléments de l'économie politique y doivent combattre les systèmes absurdes, les doctrines impraticables que les sophistes et les amis des révolutions ont imposées à l'ignorance des peuples. Enfin, la nouvelle et le roman lui-même, élevés sous l'inspiration de la foi à la dignité d'un enseignement moral, effacent par de saintes et pures émotions les impressions dangereuses de la littérature malhonnête. Pour réunir une pareille collection, pour la composer de tout ce qu'il y a de plus excellent et peut-être de plus difficile, il n'est pas trop de choisir parmi tous les écrivains et tous les éditeurs.

La distribution des livres par les associations est une belle et sainte aumône et souvent ces volumes présentés par les mains du prêtre ou du membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul servent à racheter, au fond des paroisses les plus arriérées et que l'on croyait tout à fait étrangères aux lettres, une multitude d'ouvrages infâmes repandus par un colportage illégal et dont on était bien loin de soupçonner l'existence, n'arrivent jamais qu'au petit nombre, elles sont limitées par la disproportion entre les besoins et les ressources.

Les comités qui établissent entre les communes des bibliothèques circulantes produisent, dans le diocèse de Nancy, d'excellents résultats, et un rapport de la Société alsacienne pour la propagation des publications populaires, qui compte à peine une année d'existence, constate que, par les soins de l'œuvre naissante, des bibliothèques sont en voie de fondation dans quarante communes du département du Haut-Rhin, et que les livres circulent dans dix-sept cantons sur vingt-neuf. Mais de si beaux exemples sont loin d'être suivis, et, dans presque toutes les communes rurales, la propagation des bons livres ne peut, comme toutes les autres œuvres, compter que sur la charité individuelle.

La misère morale, comme celle du corps, ne peut être combattue efficacement que par le concours de toutes les forces et de tous les dévouements. Église, État, associations, individus ont quelque chose à faire pour l'instruction, l'éducation et la saine littérature du peuple ; mais dans une grande partie de la France, c'est à l'action individuelle qu'il faut surtout faire appel pour lui fournir des livres. Le propriétaire dans sa commune, le fabricant dans son usine doivent, s'ils comprennent aussi bien leur intérêt que leur devoir, fonder une bibliothèque comme ils concourent à la fondation d'une école, d'une

pharmacie, d'un bureau de charité. Mais les créations individuelles, les fondations locales rencontrent d'assez grands obstacles, et plus d'une bonne volonté s'est arrêtée devant les difficultés et les mécomptes de l'entreprise.

Une multitude de livres s'annoncent avec des titres respectables et les plus recommandables patronages, mais leur grand nombre même est un embarras pour qui doit faire un choix. Combien, tout en restant fidèles à la religion et à la morale, tout en respectant ce qu'il faut avant tout respecter, ne réunissent pas les conditions d'une bibliothèque populaire. Les uns croient obtenir grâce pour la pureté de la doctrine en la présentant sous un langage trivial, sous des formes grossières et bouffonnes, oubliant que l'ouvrier pourra s'amuser un instant de ces facéties hasardées, de ces joyeusetés d'un goût douteux, mais n'en tirera jamais aucune règle pour sa conduite et sa croyance.

D'autres regardant toujours le peuple comme un grand enfant, quoiqu'il soit bien près d'être émancipé, lui donnent des Mille et une Nuits morales et des Peaux d'âne religieuses, comme si un des buts principaux de la lecture chrétienne n'était pas d'élever l'âme, d'éclairer l'intelligence et de faire sortir l'homme du joug de l'instinct.

Quelques écrivains, inquiets des conséquences qu'un lecteur novice peut tirer de certains faits historiques, s'imaginent servir la cause du bien en ne montrant que le beau côté des choses, effaçant tous les torts, excusant ou diminuant toutes les fautes, faisant en un mot une histoire et une humanité à l'usage de leurs lecteurs. Système dangereux, bientôt démenti par la comparaison et l'expérience, et qui ne laisse après lui qu'une extrême défiance et l'impossibilité de faire accepter la vérité de la main qui n'a pas craint, pour la purifier, de lui porter atteinte.

D'autres, au contraire, ne tenant compte ni des préjugés des peuples, ni du milieu plein de ténèbres dans lequel il vit, croient avoir rempli leur tâche, lorsqu'ils ont fait passer sous ses yeux toutes les idées bonnes ou mauvaises, tous les faits honnêtes ou coupables, sans leur donner le caractère, sans porter d'eux le jugement qu'ils méritent. Ils font de l'histoire non plus un tribunal mais un théâtre, et s'en rapportent à la sagacité du spectateur du soin de distinguer le bien et le mal, de choisir entre les principes et les opinions les plus opposées ; en sorte que l'écolier est appelé à remplir vis-à-vis de lui-même les fonctions du professeur et à prendre pour guide, à travers ce chaos d'événements et de doctrines, non plus la lumière de la foi, de la raison et de l'expérience, mais trop souvent les feux follets de sa passion ou de ses caprices.

Beaucoup de livres, même irréprochables en tout le reste, ont

laissé passer un chapitre, une page, quelquefois même une seule pensée, une réflexion unique, dont l'expression incomplète ou infidèle renferme le germe d'une doctrine funeste et peut donner crédit à la plus fatale erreur. En cette circonstance l'excellence du livre est un danger de plus, puisqu'elle prête à sa faute toute l'autorité de son mérite.

Enfin, parmi les ouvrages classés au nombre des bons livres, qui n'a pas été frappé de la multitude d'écrits sans intérêt, sans saveur, sans couleur, qui n'apprennent rien, qui ne disent rien et dont les auteurs semblent n'avoir eu d'autre but que de remplir de mots insignifiants un certain nombre de pages innocentes, et dont le résultat est de dégoûter de la vertu par l'ennui?

Dans notre siècle si remuant et si occupé, peu d'hommes ont le loisir de lire, de juger les livres destinés à former une bibliothèque populaire; les plus zélés et les plus consciencieux, quand ils ne s'en tiennent pas au nom de l'auteur et de l'éditeur ou à l'article de journal souvent dicté par la camaraderie ou l'importunité plutôt que par la justice, se contentent de consulter la table, de lire au hasard quelques morceaux, et s'exposent à ne pas rencontrer le chapitre de trop ou la page qu'il faudrait arracher. Souvent même ils ont lu en entier pour leur instruction ou leur plaisir un ouvrage qui leur a paru inoffensif et même utile ; s'ils le relisaient non plus pour eux, mais au point de vue d'une autre classe de lecteurs, ils seraient étonnés de tout ce qu'il renferme de dangers pour des intelligences moins instruites, moins éclairées, moins défendues contre les séductions de telles théories et contre les impressions de telles peintures.

Ainsi la formation d'une bibliothèque populaire, pour être à l'abri de tous les mécomptes et de toutes les erreurs, demande un discernement, une expérience, une recherche, un nombre de lectures qui dépassent les forces de l'intelligence la plus active et de la vie la plus longue, et ne sont pas toujours à la portée des sociétés de charité et même des comités chargés du choix et de la distribution des livres. Il faut une concentration d'attention et de temps dont une association spéciale est seule capable ; elle doit faire appel à toutes les lumières, à toutes les bonnes volontés, demander à chacun de ses membres ce qu'il peut donner de son loisir, de son expérience et même de sa curiosité; et avec l'ensemble de ces heures ailleurs inutiles, de cette science sans emploi, de cette activité d'esprit sans objet, composer des forces immenses et entreprendre des travaux impossibles au zèle de l'individu ; seule elle peut obtenir un jury sévère, insensible aux noms des auteurs et même à l'autorité des approbations, ne laissant jamais passer un livre sans qu'il ait été lu jusqu'à la dernière ligne, et dont les jugements sont dictés par

la connaissance approfondie des besoins, des goûts populaires, et par la moralité la plus austère en fait de doctrines et de principes, ce qui n'exclue, pourvu qu'elles soient pures, ni l'émotion qui intéresse, ni la gaieté qui repose.

En indiquant ainsi les ouvrages que l'on peut distribuer en toute sécurité, en désignant la classe spéciale à laquelle chaque livre est approprié, en se chargeant même de leur choix et de leur envoi, cette œuvre vient en aide à toutes les œuvres, à tous les comités depropagation; elle leur épargne les démarches et les recherches, mais surtout elle stimule, elle encourage, elle facilite l'action individuelle, elle lui ôte tout prétexte d'inaction, tout motif de découragement, car elle prend pour elle le travail et la responsabilité. Il y a partout, les faits le prouvent, assez d'argent et de bonne volonté pour faire le bien, ce qui manque, c'est le temps et l'expérience. Une société ainsi constituée en donne à tous ceux qui s'adressent à elle, ou plutôt leur permet de s'en passer et d'exercer sans peine, sans efforts, sans crainte d'erreurs, cette charité intellectuelle qui est un des plus importants devoirs de notre temps.

Mais il y a encore quelque chose de plus à faire ; bien des lacunes existent, bien des imperfections ont été signalées dans la littérature destinée au peuple. A mesure qu'il avance dans l'instruction, qu'il monte un degré dans l'échelle sociale, son intelligence est plus exigente, les idées, les faits mêmes doivent prendre une autre forme pour arriver jusqu'à lui ; des sciences qui lui étaient inutiles et étrangères lui sont devenues nécessaires pour l'amélioration de son bien-être matériel et le perfectionnement de son travail. Les vérités éternelles se présentent toujours les mêmes à la foi, mais il importe de modifier leurs démonstrations suivant les attaques, les objections, les préjugés du moment. Il y a des questions que les ouvriers ne s'étaient jamais posées et dont la solution est aujourd'hui le texte principal de leurs conversations et le but de leurs efforts. Des besoins nouveaux appellent de nouveaux livres ou le complément des anciens. Une œuvre qui, pour indiquer les éléments des bibliothèques populaires, s'est donnée mission de parcourir et de juger tout ce qui a été écrit à l'usage du peuple, aperçoit ces imperfections et ces lacunes et est en position de les signaler ; elle ne doit pas se contenter d'indiquer le mal, il lui faut travailler à le guérir en encourageant les publications répondant aux exigences et aux nécessités qu'elle a constatées et en appelant les écrivains à consacrer leur talent aux ouvrages dont elle a reconnu l'absence et l'opportunité.

En résumé, signaler les livres qui conviennent au peuple, provoquer la publication de ceux qui manquent et l'appropriation aux besoins du moment de ceux qui ont été écrits pour d'autres situa-

tions et un autre temps, tel est le but que doit se donner toute société qui voudra prendre, dans la grande œuvre de la lecture populaire, la part la plus importante et le travail le plus utile.

Cela vaut mieux pour elle que d'éditer à grands frais quelques ouvrages choisis et même de les distribuer gratuitement, car au lieu de donner une bibliothèque, elle en fait créer mille, et comme elle provoque à les fonder tous les hommes de bien, elle appelle à les former tous les bons livres.

Cette œuvre existe, elle fonctionne depuis bientôt trois ans; chaque mois son bulletin fait connaître les livres qui peuvent être mis entre les mains du peuple; elle les envoie, à qui les lui demande, aux conditions les plus favorables, choisit elle-même, lorsqu'on l'en prie, ceux dont il convient de composer une bibliothèque, suivant l'âge, la position des lecteurs auxquels on la destine, et elle a mis cette année au concours les sujets de trois ouvrages sur la religion, sur l'histoire et sur l'économie politique. Grâce à la *Société pour l'amélioration et l'encouragement des publications populaires*, il n'est plus besoin de recherches, de courses, de démarches pour recueillir à la dernière page de tous les journaux, pour extraire à grand'peine de toutes les librairies les livres que trop souvent on se repent d'avoir achetés sur un titre ou sur une réclame, et rien aujourd'hui n'est plus facile que de doter de bons ouvrages une commune, pour remplacer les mauvais livres ou prendre l'avance sur une bibliothèque douteuse; un atelier, pour occuper les loisirs du soir et du dimanche, et ne plus laisser aux ouvriers ni le temps, ni le désir d'aller perdre leur santé et leurs salaires au cabaret; un hôpital, afin d'adoucir les longues heures de l'inaction et de l'insomnie; et même une prison, pour faire pénétrer quelques rayons de lumière dans ses obscurités; quelque bonne compagnie dans sa solitude [1].

[1] La *Société pour l'amélioration et l'encouragement des publications populaires* soumet à l'épreuve de ses membres les ouvrages destinés au peuple; publie chaque mois un bulletin contenant le catalogue des livres qu'elle juge digne d'être recommandés; procure à toutes les personnes qui en adressent la demande, les livres de son catalogue qui lui sont désignés, ou, si on le préfère, les ouvrages choisis par ses soins et appropriés aux lecteurs auxquels ils sont destinés; elle met au concours les sujets d'ouvrages dont elle reconnaît l'utilité. — Toutes les communications, commandes de livres, demandes de renseignements, abonnements au bulletin, doivent être adressés au siége de la Société, rue de Grenelle, 82.

A. DE MELUN.

DE LA CONFÉDÉRATION

DES PROVINCES ANGLAISES

DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Lorsque j'entrai pour la première fois dans le fleuve Saint-Laurent, les impressions les plus diverses se contrariaient dans mon esprit ; ma pensée, remontant le cours des années, se reportait aux temps où le drapeau de la France ombrageait ces rivages : temps heroïques des Champlain, et des Frontenac, de Talon, d'Iberville, Vaudreuil, Montcalm !!! Temps illustrés par tant de hauts faits ; histoire encore toute récente et qui déjà prend cependant à nos yeux cette teinte épique propre aux époques primitives. C'était alors qu'une poignée d'émigrants français à force de travail et d'énergie jetait sur ces rives sauvages les fondements d'un empire dont la mère patrie a désespéré trop tôt.

Je savais que cette vigoureuse race délaissée par nous sur ces côtes ne s'était point abandonnée elle-même, que nos colons s'étaient multipliés, et qu'ils avaient su défendre leur identité nationale, au milieu de l'envahissement étranger. J'éprouvais donc le plus vif désir de voir de près ces descendants de la vieille France, et d'étudier sur place cette nationalité conservée à travers tant de vicissitudes malheureuses. Cependant ce n'était point sans appréhension que je voyais s'approcher l'heure de mon débarquement ; autant le passé me semblait lumineux, autant le présent me paraissait assombri par cette atmosphère anglaise qui m'environnait de toutes parts ; je craignais

de venir assister aux derniers efforts d'une nationalité sans espoir, entourée, disjointe, absorbée par le flot britannique grandissant autour d'elle.

L'accroissement si rapide des Anglo-Saxons dans le temps présent, et les louanges démesurées qui leur sont accordées par tous les publicistes, contribuaient encore à augmenter mes craintes. Quelle médiocrité en effet dans notre expansion extérieure comparée à l'immense déploiement de cette nation envahissante! Lorsque l'on suit sur la carte ces progrès extraordinaires, on s'effraye de la disproportion toujours croissante qui en résulte entre la race anglaise et les autres peuples ; on se demande malgré soi si nous Français qui semblons nous confiner dans un coin de l'Europe, nous ne serons pas réduits un jour au rôle d'un peuple illustre dans l'histoire, mais resté si peu nombreux sur la face de la terre qu'il ne compterait plus que dans les souvenirs. Nos compatriotes du Canada étaient-ils donc plus heureux ou plus habiles que nous-mêmes pour résister à cette rivalité immédiate de leurs conquérants? Peu de jours passés au milieu d'eux suffirent pour me donner une réponse à cette question en dissipant tous mes troubles. Un simple coup d'œil jeté autour de moi sur la ville et les campagnes voisines me rassura l'esprit tout d'abord, tandis que les livres, les statistiques et les amis affables et distingués qui m'avaient accueilli me révélèrent bientôt tout un ordre de faits aussi peu connus parmi nous que glorieux pour le nom français.

Au moment où le Canada fut cédé à l'Angleterre, nous y laissions environ 60,000 habitants, disséminés sur les deux rives du Saint-Laurent en deux longues lignes de 60 lieues chacune, entre Quebec et Montréal. Cette population ne présentait donc nulle part un noyau compacte et solide; néanmoins cette fâcheuse disposition topographique n'empêcha pas les Canadiens, tout ruinés qu'ils étaient par la guerre, de se maintenir contre les difficultés de la conquête ; non-seulement ils ne se laissèrent point entamer par les nouveaux venus; mais se tenant fermes et serrés les uns contre les autres, on vit peu à peu cette longue bande de villages s'élargir en profondeur, et débordant de la vallée du Saint-Laurent sur les côteaux adjacents, envahir les forêts de l'intérieur.

Ce n'était point que les Anglais eussent épargné aucun effort pour empêcher ce résultat : persécutions violentes ou dissimulées, immigrations recrutées à grands frais et jetées en arrière ou au travers des populations françaises ; tout fut essayé mais vainement ; il est encore facile de suivre aujourd'hui la trace des deux lignes de colonies anglaises, disposées sur les confins des anciennes seigneuries ; rompues, disloquées et débordées de toutes parts par l'expansion canadienne,

ces colonies ne sont plus que des débris dont les restes, englobés maintenant par la population française, n'offrent que des îlots dispersés, témoins irrécusables des tentatives avortées et de l'impuissance britannique.

Le bas Canada comptait donc, en 1861 : 1,110,000 âmes dont 850,000 Français; résultat entièrement dû au développement intérieur de notre ancienne colonie; l'immigration française y est en effet presque nulle, et les recensements n'y offrent jamais plus de cinq à six cents personnes natives de France.

Cependant le gouvernement anglais ne chercha pas seulement à coloniser sur les confins des Canadiens français; il existait à l'ouest de la contrée primitivement occupée par nous, entre la rivière Ottawa et les grands lacs qui forment le bassin supérieur du Saint-Laurent, de vastes territoires qui l'emportaient beaucoup comme fertilité et comme climat sur le Canada inférieur. Leur éloignement de la mer et le défaut d'immigration métropolitaine en avait empêché la colonisation sous le régime français. La guerre de l'indépendance fournit à l'administration britannique l'occasion d'y placer une grande partie des loyalistes américains, premier fonds de population auquel on joignit à force de sacrifices le plus possible d'émigrants tirés de la métropole.

Là ne trouvant ni compétiteurs, ni concurrents, favorisés par la richesse du sol et la douceur du climat, les nouveaux venus s'étendirent à l'aise, et en 1811 on y comptait déjà 77,000 âmes. En 1825, ce chiffre se trouva doublé; en 1832, il atteignit 261,000, et dix ans après, en 1842, on dénombrait 489,000 habitants dans le haut Canada.

Cependant, en dépit de ce succès, les tentatives d'anglification avaient échoué dans l'autre province devant la fermeté laborieuse et l'accroissement naturel de la population française; le cabinet de Saint-James résolut donc d'atténuer l'effet de cet accroissement et de réduire tout esprit d'indépendance en associant la destinée des deux provinces. L'une et l'autre colonie devaient ainsi se contre-balancer mutuellement; et pensant bien qu'elles seraient désormais trop absorbées par leur rivalité nationale pour songer à l'inquiéter, le gouvernement anglais promulgua l'acte d'union des deux Canadas.

Cette union du reste n'était point une fusion, mais plutôt une sorte de confédération ; chaque province, abstraction faite de sa population, envoyait un nombre égal de représentants aux deux Chambres, chacune étant ainsi considérée comme une individualité politique égale de part et d'autre. Cette combinaison était du reste une conséquence nécessaire du traité de 1763 qui, en cédant le Canada à l'Angleterre, établissait certaines réserves et garanties en faveur des Canadiens, garanties qu'il n'était pas loisible à l'Angleterre de laisser à

la merci d'une majorité ou d'un gouvernement étranger à leur race.

La population anglaise du haut Canada continua en effet à s'accroître par le double mouvement de sa multiplication propre et d'une immigration homogène qui, en certaines années, s'éleva à 40,000 âmes ; au contraire, celle du bas Canada ne pouvait compter que sur la progression des naissances. Il en résulta qu'en 1851, les deux populations jusque-là fort inégales se balançaient à peu près : 890,261 dans le bas Canada, et 952,000 dans le haut Canada, et en 1861, le haut Canada continuant à prendre l'avance se trouva parvenir au chiffre de 1,396,000, tandis que le bas Canada n'atteignait que 1,110,000 âmes.

A partir de ce moment, les Anglais du haut Canada qui avaient trouvé fort naturel de fournir autant de députés que la province sœur, lorsque la population de celle-ci était supérieure à la leur, commencèrent à réclamer, s'écriant qu'ils étaient victimes d'une iniquité flagrante et que chaque section devrait être représentée proportionnellement au nombre de ses habitants. Cette prétention était d'autant moins raisonnable que la disproportion de population entre les deux provinces n'est qu'un accident passager. Loin d'être appelée à prendre un développement considérable, il y a tout lieu de présumer que dans un temps assez proche son mouvement s'arrêtera pour reprendre en sens inverse.

La seule chose en effet qui ait déterminé le peuplement supérieur du haut Canada, c'est l'affluence de l'émigration, tandis qu'il est démontré d'autre part par cinquante ans d'observations statistiques que l'accroissement naturel du Canadien français est plus prompt que celui de ses voisins Anglais et Américains. Le jour où l'immigration s'arrêtera ou diminuera, les Canadiens commenceront donc à reprendre de l'avance dans cette concurrence de la multiplication.

Or, ce moment est moins éloigné qu'on ne le pense; l'espace libre commence à s'amoindrir dans le haut Canada; les excellentes terres de la fertile presqu'île des lacs, terres d'alluvion qui attiraient tout particulièrement les émigrants dans ces dernières années, sont presque entièrement occupées aujourd'hui. Déjà dans la dernière décade la différence de progression entre les deux provinces a été beaucoup moins sensible. Le bas Canada, au contraire, possède un territoire disponible, immense autour des vieilles paroisses françaises, et si ce climat plus froid, si ces terres moins fécondes séduisent moins l'émigrant Anglo-Saxon, la vieille population française, attachée à ses foyers, à ses traditions, à sa patrie, s'en accommode parfaitement.

D'après ces données il ne paraît pas probable qu'en 1871 la progression de la population haut-canadienne ait dépassé trente pour cent, proportion habituelle du bas Canada. Puis, dans les décades

suivantes le chiffre de progression affranchi désormais de toute influence extérieure reprendra sa normale constante qui laisse une différence de deux à quatre pour cent par décade au bénéfice des Canadiens français. Par conséquent on peut regarder comme excessivement transitoires ces fluctuations proportionnelles sujettes à des retours et à des compensations qui ôtent tout intérêt à leurs inégalités passagères.

Tout ce que les Anglais auraient pu demander avec justice, c'était : d'une part l'attribution à leur section d'une part proportionelle dans les finances communes, et d'autre part la répartition plus équitable des circonscriptions électorales dans leur propre province. Ces demandes eussent été accordées sans difficulté, mais leurs désirs ambitieux allaient bien trop loin pour se contenter de réclamations si justes ; ils voulaient exploiter le fait de leur supériorité momentanée pour s'assurer à perpétuité une suprématie légale qui délivrât leur morgue britannique de l'*égalité insoutenable* de leurs voisins français. Il faut voir dans quels termes ces passions étaient excitées par des intrigants ambitieux qui les fomentaient pour s'en faire un marchepied.

Le Globe, journal de Toronto, chef de file de cette agitation, vomissait chaque jour les injures les plus violentes et souvent les plus inconvenantes contre les Canadiens et par ricochet contre la France dont l'ombre suffisait pour lui agacer les nerfs : c'était le *Times* dans ses mauvais jours, moins l'art de la rédaction, le *Times* dans ces articles grotesques destinés aux Cokneys de Londres, caressant les préjugés, irritant les haines, déchirant tout ce qui n'est pas Anglais. Néanmoins, grâce à la fermeté et à l'habileté des représentants du Canada français ces efforts échouèrent constamment et nous devons ici rendre un témoignage d'estime, bien mérité, à M. Cartier, à M. Sicotte, au juge Morin et au regrettable sir la Fontaine que le pays vient de perdre. Cependant la lutte était devenue tellement ardente, l'écheveau politique tellement embrouillé que depuis cinq ans il était matériellement impossible de maintenir un ministère dans un état viable ; telles étaient les difficultés qui ont fait naître l'idée de chercher une issue à cette impasse dans le projet d'une confédération générale de toutes les provinces anglaises.

Voyant en effet l'instabilité ministérielle paralyser complétement les affaires et la vivacité des conflits rendre de plus en plus impossible un accord toujours difficile entre le haut et le bas Canada, plusieurs hommes politiques avaient songé, déjà depuis longtemps, à cette mesure. Nous avons ici sous les yeux un écrit fort remarquable publié sur ce sujet en 1858 par M. J. C. Taché, qui lui-même a été ministre et qui est sans contredit un des hommes les plus éminents

du Canada par son intelligence et sa droiture [1]. Dès lors il examinait l'utilité et l'opportunité d'une union fédérale entre toutes les provinces, et nous ne pensons pas que rien de plus complet ni de mieux dit ait été écrit sur la matière.

Mais depuis lors l'urgence de plus en plus grande des faits a promptement précipité sur le terrain pratique ce qui n'était alors que dans la spéculation, et nous connaissons un grand nombre d'hommes considérables parmi les Canadiens français eux-mêmes qui regardent cette combinaison comme le seul remède des difficultés gouvernementales qui les entravent.

On nous excusera de nous être appesanti aussi particulièrement sur la situation du Canada et les précédents de la question en ce pays; mais d'une part ces deux provinces possèdent à elles seules les trois quarts des populations qu'il s'agit de confédérer, et d'autre part si de tels accidents politiques n'avaient point donné à ce projet une certaine urgence d'actualité, il serait encore resté fort longtemps peut-être dans les limbes d'une discussion abstraite.

Les autres provinces : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'île du Prince-Édouard, et Terre-Neuve, ont aussi dans cette affaire des intérêts, moins vifs sans doute, mais plus sérieux en réalité, comme nous le montrerons tout à l'heure. Quant à l'Angleterre la métropole de toutes ces colonies, elle se montre aussi désireuse que possible de les voir se fédérer entre elles, et ce n'est point par désintéressement : les colonies anglaises s'administrent elles-mêmes, le gouvernement britannique ne s'y réserve qu'un droit de veto, et la disposition de l'État militaire ; les frais et l'entretien des garnisons tombent donc ainsi à sa charge, et la compensation de cette dépense doit se trouver dans le bénéfice des relations commerciales. Ce calcul, bien différent des préjugés courants en France, en matière de colonisation, a été couronné de succès ; les relations plus étroites qui naissent forcément entre deux pays, dont l'administration est reliée par un sommet commun, ont toujours suffi pour donner à l'Angleterre les plus honnêtes profits. C'est ainsi qu'elle s'est assuré sans frais le domaine utile, l'influence politique, et qu'elle retient la puissance armée, dont les colons profitent sans en avoir les charges.

Cependant ce système excellent en temps ordinaire peut en certaines circonstances devenir très-onéreux ; ainsi les événements qui se passent aujourd'hui en Amérique ont donné beaucoup à réfléchir au cabinet de Saint-James : les États-Unis, à tort ou à raison, se sont constitués en puissance militaire ; la simple garnison de dix à douze mille hommes que l'on entretenait au Canada, n'offrirait donc plus

[1] *Union fédérale des provinces de l'Amérique du Nord*, in-8°, par J. C. Taché. Québec, 1858. A Paris, chez Bossange, quai Voltaire 23.

en cas de difficulté que l'occasion d'une humiliation ridicule, tandis que d'autre part l'Angleterre ne peut d'aucune façon entretenir dans ce pays une armée de cent ou cent cinquante mille hommes. Craignant de s'exposer à de ruineuses dépenses ou à un humiliant aveu de faiblesse, les ministres anglais ont habilement saisi cette idée de confédération qui commençait à germer dans les esprits; et c'est ainsi que maniant avec adresse les visées des uns, les appréhensions des autres, les espérances de ceux-là, la vanité de tous, on a sous main excité, encouragé, échauffé dans l'opinion publique l'espoir et l'ambition de constituer un État considérable, qui aurait son armée, ses finances, ses relations, qui compterait dans le monde!... et qui permettrait à la Grande-Bretagne de retirer ses troupes, et de conserver ainsi une colonie gratis et sans risque!

S'il est une œuvre grande et désirable en politique, c'est incontestablement celle de grouper ensemble, d'unir étroitement et d'assimiler, les populations que leur situation rapproche, et que des intérêts communs naissant de la juxtaposition doivent naturellement relier entre elles. — S'il est un pays où une pareille entreprise puisse attirer l'attention sérieuse et sympathique de tous les hommes d'État, c'est l'Amérique du Nord, où la puissance grandissante et l'ambition remuante des États-Unis ont besoin d'un contre-poids qui les modère, d'une limite qui les force en les gênant à réfléchir et à rester toujours dignes de ce qu'ont été leurs pères, les fondateurs de leur liberté.

Tout au premier abord semble donc nous convier à appuyer, à approuver la fondation d'une confédération puissante dans ces régions du Nord; à la juxtaposition matérielle se rattachent des intérêts communs à toutes ces provinces, et certains intérêts particuliers poussent plus particulièrement encore quelques-unes d'entre elles vers une union profitable.

« Nos provinces (dit M. Taché) gagneraient tout ce que peut procurer d'avantages le principe de l'association, car il n'est rien de plus fort après l'unité que l'union; elles gagneraient collectivement et séparément en importance politique et commerciale en sortant de l'insignifiance comparative où elles se trouvent aujourd'hui pour la plupart. — Que de choses seraient faciles pour une confédération des provinces qui sont impossibles à toutes ces provinces agissant séparément. Aussi quelle était la perspective de la canalisation du Saint-Laurent avant l'union des Canadas, comparée avec la complétion de ces magnifiques chaînes de canaux, les plus grands et les plus beaux du monde exécutés dans l'espace de quelques années ! combien de temps aurait-il fallu aux deux provinces, agissant séparément, avec

le crédit dont jouissent des intérêts morcelés sur les marchés monétaires, pour mener à terme ces entreprises, dont on n'avait pas même pu arrêter les préliminaires avant l'union.

« Croit-on, par exemple, que si toutes les provinces eussent été confédérées, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse en seraient réduits à n'avoir que quelques milles de chemin de fer? que les Canadas en seraient réduits à se servir de Portland dans les États-Unis comme port d'hiver? que la ligne des navires à vapeur océaniques canadiens serait ce qu'elle est encore, inférieure sous le rapport du nombre et de la qualité des navires aux lignes de Cunard et Collins, quand la voie de Saint-Laurent est la meilleure? que les malles anglaises seraient encore sujettes à payer tribut à la république voisine; Croit-on que si une telle confédération comptait seulement dix années d'existence, nous verrions exploiter par une compagnie étrangère les admirables avantages de notre position géographique pour l'établissement d'un télégraphe sous-atlantique? Non, tout cela n'aurait pas lieu; mais Halifax serait notre port d'hiver, un chemin de fer relierait maintenant ce port au Nouveau-Brunswick, à Québec et au reste de ces vastes possessions; nous aurions la plus belle ligne des navires à vapeur transatlantiques et nous serions sur le point de tenir dans nos mains les fils du télégraphe qui doit relier les deux mondes... Comme notre agriculture et notre industrie recevrait un immense essor de cette association, et comme notre force nationale aussi serait accrue! Nous aurions pour ce qui nous concerne, et dans une grande mesure résolu, suivant l'expression de Chateaubriand, le grand problème politique qui consiste à réunir « *l'agriculture qui fonde et les armes qui conservent.* »

A ces considérations s'en joignent aujourd'hui de nouvelles, qui résultent de la situation politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, comme nous l'avons exposé ci-dessus; cependant il faut l'avouer quelque bien disposé que l'on soit à accueillir favorablement ce projet, on ne peut se dissimuler que, parmi beaucoup de raisons très-fondées, il ne se glisse quelques illusions, et sous toutes ces espérances pourraient bien surgir un jour des déceptions et même des dangers qu'il vaudrait mieux s'épargner.

La juxtaposition est certainement un fait indéniable, mais elle est quelquefois un fait topographique plutôt que l'expression ou la cause d'intérêts réellement communs; si l'on examine, par exemple, les relations des Canadas avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, on est surpris de les voir se réduire presque jusqu'à néant; ces contrées sont séparées par cinquante à soixante lieues de déserts montagneux et inhabités, et par mer c'est à peine si quelques navires font l'intercourse entre leurs côtes respectives. Les trois provinces

du golfe elles-mêmes, bien qu'elles soient plus étroitement reliées entre elles, sont loin cependant d'offrir les rapports fréquents et faciles que leur grand voisinage pourrait faire supposer.

Cet état de choses s'explique aisément ; les productions de toutes ces provinces sont à peu près similaires, et les marchandises dont chacune d'elles a besoin sont précisément celles dont les autres manquent également ; le centre réel de leur mouvement commercial est l'Angleterre, on y porte les bois, les minéraux, les grains et le poisson, on en rapporte les objets manufacturés ; aussi toutes ces provinces plus ou moins séparées par la nature ont cherché avant tout à communiquer directement et facilement avec la métropole, s'inquiétant médiocrement d'un voisinage malaisé que ne vivifiait point la nécessité des intérêts.

Sans doute s'il s'établit une association, si ces contrées se forment à elles-même un centre, la situation pourra changer, mais alors ce sera la confédération qui aura déterminé ces relations nouvelles; et il ne faut pas que sur le mirage d'un voisinage matériel, on s'imagine que ce soient la communauté et la mixtion préexistante des intérêts qui réclament l'association d'une manière urgente.

Ce qui est indubitable c'est que l'union une fois établie, il en découlera des conséquences utiles pour tous et d'une utilité même très-considérable pour quelques-unes des provinces. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick surtout auront à s'en louer particulièrement. Au moyen de certains grands travaux de chemin de fer et de viabilité, qu'elles ne peuvent accomplir seules : la Nouvelle-Écosse d'une part expédierait au Canada qui en manque les charbons de terre dont elle regorge ; Halifax supplanterait le port américain de Portland, aujourd'hui la seule ressource d'hiver pour les communications du Canada, il deviendrait la succursale de Montréal et l'instrument à venir du commerce de la confédération. Le Nouveau-Brunswick d'autre part, profitant de cet important transit, verrait ses tronçons de chemins de fer, impuissants jusqu'à présent, se prolonger à l'est et à l'ouest, et devenir ainsi l'artère commerciale de toutes les provinces ; ce chemin de fer sera précisément obligé de traverser ces territoires, déserts, improductifs, qui au nord-ouest du Nouveau-Brunswick forment les deux tiers du pays ; or, en les rattachant d'une part à la vallée du Saint-Laurent qui surabonde d'habitants, et de l'autre aux ports de Shediac et d'Halifax, c'est y appeler dans un bref délai les émigrants, la culture et la richesse qui remplaceront ce désert. Le Nouveau-Brunswick qui ne compte aujourd'hui que 250,000 âmes, en posséderait alors 600,000 avant qu'il fût vingt ans.

Tout cela saisit dès l'abord, et M. Tilley, ministre du Nouveau-Brunswick, qui nous a paru un homme intelligent et positif, l'a très-

nettement conçu; si, dans son discours aux autres délégués, il s'est contenté de tracer très-sobrement les traits de cette perspective, c'était, sans aucun doute, pour ne point offusquer la perspicacité de ses collègues; un tableau très-chaudement coloré leur eût trop bien fait apercevoir les nécessités urgentes de son propre pays. M. Tilley est un adroit négociateur, et si pour acquérir cette heureuse fortune le Nouveau-Brunswick ne débourse que les festins dont il a honoré les délégués canadiens dans une réception emphatique et presque obséquieuse, il devra bien quelques statues à cet habile homme et à ses co-ministres.

Les îles du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, dont la population est très-restreinte, recherchent dans la confédération l'avantage de s'aggréger à un grand tout, dont la puissance leur procurera des ressources qui leur manquent; elles y trouveront, d'ailleurs, cet intérêt particulier qu'a tout pays maritime à s'assurer le commerce d'un pays agricole; car partout où il y a marchandises à exploiter, il se trouve toujours bon marchand et marin pour en tirer parti, tandis qu'un pays maritime ne trouve point nécessairement sous sa main des produits à voiturer et échanger. Ajoutons à ceci que les lois déplorables de propriété et de tenure qui paralysent le développement du Prince-Édouard doivent inspirer à ses habitants, non-seulement le désir de la confédération, mais un vif désir de l'union intime et même législative avec les autres colonies anglaises.

Quant au Canada, ni l'une ni l'autre section ne peuvent recueillir des profits aussi directs, aussi considérables de la nouvelle constitution; *l'Ordre*, journal de Montréal, a dit, non sans quelque raison, que tout se résolvait en quelques mille barils de farine, produit du Canada, à échanger contre quelques centaines de barils de morue; n'était la crise politique dans laquelle ils se débattent, ni l'un ni l'autre Canada n'auraient peut-être de bien longtemps demandé cette confédération; cependant, on ne peut nier qu'en dehors de tout intérêt positif et commercial il n'y ait une grande convenance tout au moins à voir s'effectuer entre ces provinces une union efficace; et le fait seul d'obtenir dans Halifax un port d'hiver qui rende les Canadas indépendants de celui qu'ils empruntent aux États-Unis à Portland, offre déjà un objet digne de considération. Mais quand on lit avec attention les discours des délégués canadiens et les discussions de la presse locale, il est facile de voir que trois motifs dominent surtout leurs préoccupations.

En premier lieu se montre le souci de pourvoir à la défense de l'Amérique anglaise contre toute agression éventuelle des États-Unis.

Le second, c'est le désir d'accroître l'importance de leur pays et

l'espoir de former dans l'avenir, par tous ces éléments agglomérés, une nation considérable.

Un troisième motif enfin, tout particulier aux deux sections canadiennes, provient des embarras de leur politique intérieure, embarras que nous avons signalés au début de ce travail, et qu'ils espèrent étouffer dans la multiplicité et la variété des intérêts qui naîtront dans la confédération nouvelle.

—— La sollicitude contre l'agression des États-Unis paraît agir tout spécialement sur l'opinion dans le bas Canada ; et ceci s'explique aisément, car, de toutes les provinces, c'est celle qui est certainement la plus antipathique, disons même la plus hostile à toute connexion avec la race Yankee : *la Minerve*, journal de Montréal et l'un des principaux organes du ministère actuel, résume assez bien cette appréhension de la population française dans les lignes qui suivent :

« Depuis son établissement, la république des États-Unis a fait « preuve d'une force d'envahissement très-considérable ; elle a « refoulé les Indiens dans l'ouest ; elle a acheté la Louisiane, s'est « emparée du Texas et s'est fait céder la Californie ; elle a profité de « l'obscurité de certaines clauses du traité de Gand pour prendre « possession d'une partie du Nouveau-Brunswick et de la rivière « Rouge. Elle a remué ciel et terre pour acquérir Cuba, et le Canada « n'a pas été à l'abri de ses convoitises. Cette force d'expansion de sa « voisine est un danger continuel pour l'Amérique anglaise, qui ne « s'abuse aucunement sur les difficultés de sa position. La guerre « actuelle a eu pour effet, il est vrai, d'épuiser quelque peu les forces « de la grande république ; mais elle a aussi montré sa puissance « énorme et les sommes considérables dont elle peut disposer à un « moment donné.

« En prévision des éventualités qui pourraient surgir d'un sem- « blable voisinage, les provinces anglaises sentent qu'avec des forces « divisées et agissant séparément toute sécurité est impossible. Le « haut degré de puissance qu'ont atteint les États-Unis commande « aujourd'hui l'union à tous les habitants de ce continent qui ne veu- « lent pas être engloutis dans le gouffre de la république américaine. « — Tous ceux qui regardent les événements d'une certaine hauteur, « et qui mettent de côté tout préjugé et toute ambition personnelle, « considèrent donc la confédération comme nécessaire ; il n'est même « pas besoin d'en discuter la cause, il suffit de la constater. »

Ces idées forment à peu près le thème persistant de tous les discours qui ont été prononcés à Charlotte-Town, à Halifax et à Québec ; M. Cartier, le ministre français, aussi bien que M. Brown, le chef des Francophobes du haut Canada, M. Mac-Donald, l'adversaire de

M. Brown, M. Mac-Gee, l'Irlandais, insistent toujours, et par-dessus tout, sur la nécessité de la défense, sur les calculs de la défense, sur la gloire de la défense nationale. L'antiquité et l'histoire moderne sont mises à contribution pour mettre en évidence tous les peuples qui, de petits, sont devenus grands, pour célébrer les résistances héroïques qui ont assuré l'indépendance des faibles ; sauf M. Brown, qui montre clairement l'envie démesurée et dominante de sortir de l'impasse où ses intrigues ambitieuses ont jeté le Canada, on peut dire que toutes les discussions, tous les meetings, ne présentent qu'une seule question sérieusement abordée et discutée à fond, celle de la sécurité commune contre toute aggression venant des États-Unis.

Certes, personne plus que nous ne désire vivement, et du fond du cœur, voir le Canada et toutes les colonies anglaises soustraites à l'ambition des États-Unis ; mais en politique, il faut se garder, avant toute chose, de prendre ses vœux pour des réalités ; rien n'est plus dangereux que de laisser les sympathies produire dans l'esprit ce mirage qui efface les difficultés, pour grandir les avantages, et promet un succès trop simple là où doivent se rencontrer les plus sérieuses complications ; mieux vaudrait se précipiter en un cas désespéré, mais nettement accepté, que tenter une entreprise à demi difficile dont on se dissimule les périls avec la complaisance de ses désirs.

Il est bien aisé d'aligner deux cent mille hommes sur le papier, et le cœur s'exalte volontiers au récit des résistances héroïques que nous raconte l'histoire; sans aucun doute, les minorités ont su plus d'une fois, avec un admirable courage, réparer l'injustice de la fortune, suppléer au nombre par un dévouement généreux, et imposer de glorieuses limites à l'arrogance frémissante des multitudes envahissantes. L'histoire tout entière célèbre ces hauts faits, notre âme s'échauffe au souffle de ces héros, le sentiment de la justice, l'enthousiasme, et toute passionnée elle veut marcher sur leurs traces. Mais encore faudrait-il tenir compte des circonstances qui ont pu servir ces illustres courages, la plus généreuse ardeur ne suffit pas toujours ; Léonidas eut succombé sans profit dans une plaine découverte, et à côté de la liste des triomphateurs se déroule la liste des martyrs. — Nous avons vu, nous voyons sous nos yeux, les sombres drames des peuples écrasés, victimes de la brutalité des uns et de l'égoïsme des autres ; le Canada lui-même n'en fournit-il pas un des plus tristes exemples ? Il est donc nécessaire de se mettre en garde contre l'exaltation que suscitent trop aisément en nous ces récits sublimes ; pourquoi surtout y convier légèrement la foule qui réfléchit si peu et s'enflamme si vite, alors qu'il faudrait ne livrer qu'un cœur refroidi

à ces comparaisons trop entraînantes, pour y prendre ce qui est raisonnable et laisser ce qui n'est que séduisant?

La plupart des peuples qui ont pu triompher ainsi du grand nombre, ont été servis, soit par leur topographie, soit par la politique extérieure, ou bien par leur supériorité physique, intellectuelle, soit enfin par cette grande et supérieure puissance, de laquelle tous peuvent espérer, mais dont personne ne peut préjuger les desseins : la Providence, qui gouverne le monde.

Quelles circonstances favorables pourront donc racheter au profit des provinces anglaises une infériorité de nombre qui, au premier abord, paraît inéluctable ; leur population entière, en effet, n'atteindra pas 3,500,000 âmes, tandis que leurs voisins, si l'Union se rétablit, dépassent le chiffre de 30 millions ? Il ne faut point de médiocres avantages pour compenser de telles différences, et malheureusement ce n'est pas la configuration des lieux qui paraît propre à offrir cette compensation. Bien loin de favoriser la défense, tout dans la topographie semble avoir été disposé par la nature et par les hommes afin de rendre difficile, pour ne pas dire impossible, la résistance de ces provinces.

Leur frontière vulnérable est immense, elle présente 400 lieues de front, depuis le lac Huron jusqu'à l'océan Atlantique ; leur population de 3,500,000 âmes, au lieu d'être condensée, est disséminée, éparse, sans profondeur sur cette immense étendue, et sur plus d'un tiers de son parcours, cette frontière n'est qu'une ligne idéale que ne complète aucun obstacle sérieux. Rencontre-t-on du moins quelque part en un point facile à défendre, difficile à aborder, un noyau principal où la majeure partie de la population, agglomérée dans son fort, comme autrefois les Suisses, pût longtemps déjouer les attaques, en trouvant sous sa main tout ce qui peut servir à la bravoure personnelle pour compenser le nombre et la puissance mécanique de l'aggression ? Nullement, une de ces provinces, il est vrai, le haut Canada, réunit dans la presqu'île des Lacs un quart environ de la population totale ; mais il se trouve malheureusement que sous beaucoup de rapports c'est la plus difficile à défendre ; les lacs eux-mêmes qui l'entourent, loin d'être une protection, ne seraient peut-être que des auxiliaires pour la marine plus puissante de leurs adversaires ; mais ce qui domine ici toute autre considération, c'est que cette province, la plus reculée dans l'intérieur des terres, n'a de communication avec le reste du pays que par la vallée de Saint-Laurent, au point même où cette vallée est partagée entre les États-Unis et les Anglais, de sorte que c'est une bande de terre de dix à douze lieues de large comprise entre le fleuve, au sud, et le désert, au nord, qui présente le seul moyen sérieux de circulation

militaire entre le haut et le bas Canada. Cet état de choses se prolonge pendant vingt-cinq à trente lieues, entre Kingston et Prescott, vis-à-vis d'Ogdensbourgh, sans préjudice, bien entendu, de tous les autres points vulnérables qu'offre la frontière ; il suffirait donc que ce long boyau fût envahi en un point et fortement occupé, pour isoler complétement le haut Canada des autres provinces, de l'Angleterre, du monde tout entier, sauf les relations précaires qui pourraient être entretenues à travers les solitudes du nord.

D'autre part, on ne peut se dissimuler que cette portion de la contrée est celle dont on doit le moins attendre une résistance efficace contre les États-Unis. Dans cet amas d'émigrés de provenances variées et d'installation récente, non-seulement le patriotisme est peu solide, mais la moitié d'entre eux ne se cachent point pour manifester même officiellement leurs sympathies pour les Yankees ; du moment où ils seront isolés du reste de la confédération, ils seront bien prêts de s'annexer à l'ennemi, de sorte qu'un heureux coup de main peut suffire dès le début pour enlever à la défense plus du quart de ses ressources.

Le surplus du pays, mieux résolu à combattre, n'est pas mieux préparé par la nature ; la disposition même de cette longue frontière sans profondeur indique trop bien à l'ennemi ses avantages et son plan naturel de campagne ! Multiplier les attaques, ce qui est fort aisé lorsque l'on a dix ou douze fois plus de troupes que le pays attaqué, c'est être certain de réussir en quelques points à s'établir fortement et de couper ainsi en dix tronçons impuissants l'armée la plus valeureuse que l'on puisse imaginer. De telle sorte que la configuration des lieux est tellement contraire à l'Amérique anglaise, qu'aucune supériorité des hommes et de l'art militaire ne pourrait compenser cette double infériorité du nombre et de la situation.

C'est en vain qu'on invoquerait le glorieux passé de l'histoire canadienne ; on n'y trouverait que des illusions trompeuses propres à enflammer une population généreuse pour la précipiter en une boucherie inutile. Lorsque les Canadiens au siècle dernier luttèrent seuls pendant six années contre les forces quintuples des Anglais et des Yankees, ils avaient pour eux tout le secours de la topographie qui leur manque aujourd'hui ; le désert, la forêt, les distances, valaient mieux pour leurs frontières que cent citadelles et une armée rangée en bataille ; encore à la longue ont-ils succombé ! Mais aujourd'hui les forêts n'existent plus, le désert s'est peuplé de leurs ennemis dont les garnisons sont à vingt lieues de Montréal; et par compensation dérisoire des difficultés qui les protégeaient alors, ils ont contre eux maintenant : la vapeur, les puissants canons, les monitors, toute la mécanique de la guerre, qui est aux mains de

leurs ennemis, toute façonnée, prête, multiple, urgente, inévitable, renouvelable à l'infini !

Il convient, il est vrai, de considérer les secours qui peuvent dériver de l'extérieur : il peut survenir telle complication politique qui paralyse l'aggression et assure l'indépendance des Canadas ; si les États du Sud, par exemple, parvenaient à se consolider ; il est indubitable que l'existence de cette république rivale serait une sûre garantie contre l'ambition des États du Nord. Mais qui voudrait répondre de l'issue dans la guerre présente? et ne serait-ce pas donner beaucoup trop au hasard que de subordonner la sécurité d'un pays aux complications éventuelles de l'extérieur? D'ailleurs cette sécurité naîtrait alors non pas de la confédération, mais d'un événement tout à fait indépendant d'elle, et cela ne peut la rendre ni plus ni moins acceptable, puisque cela n'ajoute rien à son utilité ou à sa faiblesse.

Il reste donc l'appui supplémentaire que les provinces pourraient tirer de l'Angleterre ; or, quel fond peut-on faire sur elle, lorsque ses journaux et ses hommes d'État laissent pressentir chaque jour l'intention bien arrêtée de ne point donner à ces colonies d'autre secours que le secours indirect de la marine; son but d'ailleurs en favorisant, en excitant ce mouvement de confédération, elle ne le cache point : c'est pour alléger ses dépenses, c'est pour se dispenser d'entretenir leur garnison; qui donc pourrait attendre d'elle les sacrifices nécessaires pour soutenir cette lutte disproportionnée? Le voulût-elle, elle ne le pourrait pas ; l'histoire de ces dernières années a démontré clairement que l'Angleterre arrive péniblement à disposer de 50,000 hommes hors de l'Europe, et 50,000 hommes seraient pour l'Amérique anglaise un appoint insuffisant contre les États-Unis.

« On commencera peut-être alors, disait un journal de Montréal, « à s'apercevoir, mais un peu tard de l'aveuglement imprudent avec « lequel les nations européennes, absorbées par leurs jalousies mes- « quines, ont laissé s'agrandir dans l'ombre, de l'autre côté des « mers, une nation avide et peu scrupuleuse, contre laquelle un des « premiers peuples de l'Europe se trouvera incapable de fournir une « défense effficace. Alors toutes ces puissances sentiront-elles peut- « être l'opportunité d'arrêter par un concert commun cette ambi- « tion trop envahissante. » C'est une supposition possible, désirable, c'est même, disons-le, la seule défense efficace sur laquelle puissent se fier les prévisions politiques ; mais alors, nous le verrons tout à l'heure, mieux vaudrait sans préparatifs militaires exagérés, ruineux et impuissants, évoquer de suite cette éventualité, que de la laisser flotter dans une pénombre incertaine ; seulement dans cette hypothèse réalisée, la confédération ne figurerait plus au point de vue

de la défense nationale que comme un hors-d'œuvre secondaire, et d'une utilité très-médiocre.

De quelque façon que l'on envisage une guerre possible dans l'avenir, il est donc facile de voir que c'est une illusion que d'attribuer à la confédération cette vertu d'accroître la puissance militaire du pays afin de le faire mieux résister à une aggression extérieure ; c'est une idée généreuse et qui s'explique aisément, mais elle ne résiste pas à l'examen des faits ; la concentration des forces, seul effet particulier qui puisse dériver de la confédération est impossible par la situation même des choses ; chaque portion du pays également exposée sur la frontière serait toujours obligée, quoi que l'on fasse, de conserver son contingent propre ou l'équivalent de ce contingent, sous peine de se voir elle-même envahie ; aucune puissance d'organisation ne saurait suppléer à une telle inégalité de forces, distribuées sur une aussi longue étendue.

En de telles circonstances, est-il bien convenable d'évoquer le concours de la Providence en faveur du projet de confédération ? Les voies de Dieu sont inconnues, et il serait tout aussi aisé d'invoquer, d'espérer son appui dans toute autre hypothèse que dans celle-ci. D'ailleurs, il est au moins imprudent de faire entrer cette considération comme appoint dans nos plans ; cette Providence, qui veille sur tous, n'appartient à personne, et si parfois elle manifeste son action par des coups éclatants, irrécusables, souvent aussi elle laisse un libre cours à la folie et à l'injustice des hommes. Dans les lignes inconnues de ses vastes combinaisons, elle élève ou elle sacrifie, sans que nous puissions apprécier sa sagesse que longtemps après les événements écoulés ; elle seule connaît ses heures, comme elle seule connaît aussi la nécessité de ses desseins. Si elle échappe ainsi à tous les calculs de l'homme, celui-ci ne peut donc pas calculer avec elle ; les justes causes ont plus que d'autres le droit d'espérer son appui ; mais la sagesse humaine veut que nous n'aventurions rien sur ce dé. Nous ne saurions préjuger quels seront les moyens auxquels elle préfère associer son action et nos plans doivent édifier sans faire entrer en compte cette force sublime que nous ne pouvons ni écarter ni contraindre.

— Faudra-t-il donc, tout en renonçant à l'espoir d'une défense efficace dans le présent, accepter néanmoins la confédération comme le gage futur d'un immense développement ? En aggrégeant tant d'éléments dispersés ne donnerait-elle pas au Canada dans le monde une situation déjà notable aujourd'hui et plus considérable dans l'avenir ? Souvent, en effet, dans les paroles et dans la pensée des hommes politiques de ce pays, on voit percer l'idée d'accroître l'importance de leur patrie, de son gouvernement et peut-être aussi celle de ses gouvernants. Cette ambition offre certainement quelque grandeur ; créer

un vaste ensemble par l'heureuse combinaison de ressorts médiocres, concevoir dans son esprit l'avenir agrandi de sa patrie, dont on embrasse le développement dans ses calculs et dont on se flatte de poser les bases : c'est un labeur qui ne déplaît point à l'esprit humain et qui le transporte aisément dans ces hautes régions des grandes œuvres politiques, où les hommes comme les peuples peuvent rencontrer l'illustration de l'histoire. Loin de nous, certes, de vouloir refroidir ce beau zèle qu'une noble perspective enflamme si légitimement ; sans risques, adieu profits, encore moins de gloire ; et les Canadiens sont trop Français pour que nous ne comprenions pas aisément les séductions puissantes que les spéculations de l'avenir exercent sur leurs hommes d'État. Lors même qu'il s'y glisserait, quelques grains de vanité personnelle, l'amour-propre d'attacher son nom à une négociation si importante, l'espoir même de voir grandir son rôle en même temps que les ministères que l'on occupe ; nous n'y verrions que peccadilles bien légères auxquelles on ne peut refuser une certaine indulgence ; textes de reproches et même de ridicule lorsqu'on se laisse choir en route ; ce sont titres de gloire et d'honneur, si l'on mène à bonne fin la grosse aventure, à laquelle on s'attache ; les esprits élevés, curieux de l'immortalité, se jettent seuls dans de tels périls.

Il s'agit donc de calculer les chances de cette noble ambition et de ces grands projets : connaître non-seulement s'ils sont propres à desservir ou à créer des intérêts matériels considérables, mais encore si les éléments qu'il s'agit de combiner, peuvent entrer dans ce cadre et si les intérêts moraux, ces puissants et supérieurs mobiles de l'esprit humain, ne viennent point à la traverse des intérêts matériels qui éblouissent d'abord notre pensée. Toutes nos spéculations, en effet, ne peuvent rien contre ceux-là ; sources inépuisables d'antipathies ou de répulsion, là où nous croyons constituer l'union ils sèment derrière nous, si nous les contredisons, une discorde éternelle.

Sous ce nom d'intérêts moraux, nous comprenons la religion, la nationalité, les lois, les traditions, le caractère des peuples, tous les ressorts en un mot qui tendent à rallier ou à séparer les esprits ; ces intérêts moraux doivent être d'autant plus sensibles au lecteur français que, parmi les parties intéressées, se rencontre ici un petit peuple sorti de notre sein, la seule colonie considérable que la race française ait jetée hors de l'Europe ; un peuple qui a partagé nos gloires et nos malheurs et qui, victime de nos fautes, en dépit de notre indifférence, a conservé avec amour, avec un soin jaloux, notre langue, notre tradition, nos lois, nos usages et la douce mémoire de notre commune et glorieuse histoire. Est-il possible que nous considérions du même œil les intérêts des colons anglais et ceux de nos

compatriotes, malheureux, isolés et comme délaissés sur le continent américain ; eux qui ont héroïquement lutté par les armes, par la parole, par le travail, par la vertu pour conserver leur nationalité! Entre leurs mains dévouées tout est devenu une force pour défendre chez eux, depuis un siècle, notre langage, nos lois, et la religieuse mémoire de l'origine commune qui nous unit ; pourrait-on donc de sang-froid peser dans la même balance leur destinée et celle de ces envahisseurs du dernier jour implantés sur leur sol par la conquête et trop souvent par la confiscation.

Pour nous, nous ne nous sentons point ce courage et nous n'hésitons pas à déclarer que cette apparente impartialité serait une flagrante injustice ; les Anglais n'ont jamais eu qu'un but dans leurs possessions d'Amérique, c'était d'annihiler la population française et ne pouvant l'annihiler, de la réduire à un ilotisme plus ou moins déguisé au milieu de leurs colons ; pour parvenir à ce but tout leur a été bon, les formules libérales aussi bien que l'oppression, et lord Durham, de machiavélique mémoire, en proposant une constitution libérale pour le Canada, avouait officiellement qu'il ne la considérait que comme un piége tendu à l'inexpérience des Canadiens. N'est-il donc pas naturel et juste pour nous Français, de nous inquiéter d'abord et avant tout de ce qui importe à ce petit noyau de Français qui ne rencontrent autour d'eux que malveillance ouverte ou déguisée! Dans cette perspective la confédération peut être excellente ou détestable : excellente si, en séparant nos compatriotes du haut Canada, elle les place sous un régime commun mais sagement mitigé, qui ne puisse peser, ni influer sur leurs affaires propres : elle assurerait ainsi leur autonomie, la libre disposition de leurs ressources, et faciliterait ainsi l'expansion de la race française sur le vaste territoire qui les entoure ; détestable, au contraire, si des liens trop étroits, au lieu de la rivalité de *la Province Sœur*, leur imposent le gouvernement et peut-être la tyrannie d'une majorité anglaise. Or il faut malheureusement avouer que tout ce qui a transpiré de la conférence de Charlotte-Town, tout ce qui se publie dans la presse canadienne et anglaise, laisse pressentir un projet de confédération, trop peu libéral pour rassurer suffisamment les Canadiens et leurs amis. Ce projet en voici le sommaire :

« La confédération aurait pour base trois provinces : l'une, formée par le haut Canada, 1,395,000 âmes ; l'autre, par le bas Canada, 1,110,000 âmes ; la troisième, par l'union de toutes les provinces maritimes possédant ensemble 786,000 habitants, savoir : le Nouveau-Brunswick, 252,047 ; la Nouvelle-Écosse, 330,857 ; l'île du Prince-Édouard, 80,857 ; et Terre-Neuve, 122,250.

« Le pouvoir fédéral serait composé de deux Chambres : un conseil

législatif et une Chambre des communes ; le conseil législatif, composé de vingt-quatre membres pour chaque section, verrait ces conseillers nommés directement par la couronne, ce qui est un véritable recul, puisque aujourd'hui, dans chaque province, ils sont le résultat de l'élection. Quant à la chambre des communes, les députés en seraient élus proportionnellement à la population. Au-dessus de ces Chambres, régnera toujours le gouverneur général, représentant de la couronne d'Angleterre.

« Les attributions de ce gouvernement fédéral sont faciles à définir : on peut dire qu'il a tous les pouvoirs, que tout est de son ressort, excepté les terres publiques, la législation civile, l'éducation, et les objets d'un intérêt purement local. Encore aurait-on soin de préciser, dans un article spécial, que, dans tout cas de conflit, le gouvernement fédéral l'emporterait sur les législatures locales ; M. Galt, ministre anglo-canadien, a donc pu dire avec raison que les gouvernements locaux ne seraient à vrai dire que de grandes municipalités.

« Les droits de douane et d'accise, tous les impôts considérables et faciles à percevoir, appartiendront au gouvernement fédéral, — l'organisation et la disposition de l'armée, — la loi criminelle; la nomination aux fonctions supérieures de la justice ; c'est-à-dire toutes les forces vives, tous les ressorts importants du mécanisme politique et social se trouveront entre les mains du pouvoir fédéral, tout, jusqu'à la question du mariage et du divorce, que l'on veut, je ne sais pourquoi, distraire du reste de la législation civile attribuée aux gouvenements locaux. Telle est l'importance que l'on veut donner à l'administration centrale ; que, même dans les sujets qui sont exceptés de son contrôle, les provinces n'ont pas la certitude de n'être point légalement dominées et évincées par elle si tel est son caprice. »

Maintenant, quelles garanties offre cette constitution? Une chambre législative nommée par le gouvernement anglais ne laisse même pas aux Canadiens la petite sauvegarde du tiers de voix qui auraient pu leur appartenir si les membres eussent été élus par le peuple; et, d'autre part, dans la chambre inférieure, leur nombre est trop peu considérable vis-à-vis de la majorité anglaise pour opposer un obstacle suffisant à l'arbitraire ou à la malveillance. Cependant, l'histoire du passé nous apprend ce qu'ils peuvent craindre de l'avenir, et si les capitulations expresses des traités internationaux, si les clauses jurées et convenues de la constitution canadienne, n'ont pu suffire pour arrêter la jalousie et l'intolérance britanniques à leur égard, que peuvent-ils espérer d'une constitution fédérale, qui les livre à la merci pure et simple de leurs rivaux.

Cette constitution est d'autant moins admissible pour eux qu'elle est virtuellement et logiquement contraire aux garanties formulées

en leur faveur par le traité de 1763. On propose, il est vrai, certaines réserves au sujet de leur législation, de leur religion et de leur langue nationale ; mais ces clauses ne peuvent équivaloir à des garanties expresses, formelles, et surtout plus complètes ; elles ont le tort de ne pas mentionner les traités, sources du droit public, en affectant d'être des concessions de tolérance. Il en résulte de part et d'autre des sous-entendus par induction, situation ambiguë dont nous ne saurions trop signaler le danger.

Ces appréhensions morales et nationales ne sont point rachetées d'ailleurs par la situation matérielle que l'on propose aux Canadiens : on enlève aux provinces le plus clair de leurs revenus, tout en laissant à leur charge des dépenses considérables ; comment y pourvoiront-elles ? Nous venons de parcourir le discours prononcé à Sherbrooke, par M. Galt, ministre des finances et grand admirateur de la confédération ; malgré tout son talent d'exposition, de suppositions et de réticences, il ne peut empêcher de voir clairement dans ce discours que le bas Canada en tant que province de la confédération, se trouvera sous le coup d'une dépense qui dépassera de beaucoup le peu de ressources que l'on laisse à sa disposition. Lui-même évalue ces ressources pour le haut et le bas Canada, à 1,297,000 dollars, soit 6,500,000 francs environ, et il espère que les dépenses seront limitées à 2,021,000 dollars ; encore n'ose-t-il pas affirmer, il espère !

Mais, en fait, il serait facile de lui démontrer que si l'on prend le bas Canada en particulier, les dépenses restées à sa charge depasseront un million de dollars, tandis que ses recettes particulières ne s'élèveront pas à 500,000 dollars : soit un déficit de moitié. C'est en vain qu'il prétend combler ce déficit au moyen d'une subvention que le gouvernement fédéral accorderait aux provinces sur les revenus généraux ; cette réponse n'offre qu'un mirage illusoire, il est trop facile de le montrer : chacune des provinces marchait péniblement avec son budget ; la présente combinaison aura pour effet d'ajouter aux budgets de dépenses, celles du gouvernement fédéral, plus un état militaire qui variera de dix à vingt millions de dollars (bien qu'on tienne ce chiffre dans l'ombre) ; le total des dépenses se trouvera donc à peu près doublé, et il faut de toute rigueur que ces nouvelles dépenses trouvent leur équivalent dans quelques nouvelles recettes, c'est-à-dire de nouveaux impôts. Si le gouvernement fédéral accorde aux provinces une subvention suffisante, c'est lui qui se trouvera en déficit ; si au contraire cette subvention est médiocre, ce seront les provinces qui devront recourir à de nouveaux impôts. Or, il se trouve contrairement aux principes les plus vulgaires de la politique, que c'est le gouvernement fédéral qui subventionne les gouvernements

locaux au lieu d'être subventionné par eux; il est donc très-probable qu'il ne prendra pas sur son nécessaire pour venir à leur aide, et que ce seront eux qui auront la peine et l'impopularité de créer des taxes directes pour pourvoir à leurs dépenses. De sorte que c'est le gouvernement de luxe, *le fédéral*, qui jouira de la douce aisance d'un rentier qui touche ses arrérages, tandis que ce seront les gouvernements nécessaires, ceux qui dirigent l'administration directe, quotidienne des affaires, qui devront supporter toutes les difficultés intérieures, reservées aux gouvernements qui créent de nouvelles taxes et qui ne peuvent vivre qn'en pressurant leurs concitoyens.

Cependant les Canadiens français, dans cette association dangereuse, courent des risques tout particuliers : entourés de populations étrangères, antipathiques même sinon hostiles, quel est leur intérêt essentiel? C'est évidemment de préserver leurs libertés locales; quel est néanmoins l'esprit dominant du projet? c'est de réduire ces libertés et de fortifier le pouvoir central; mais ce pouvoir sera naturellement doté de l'esprit d'envahissement qui semble l'apanage de tous les corps constitués; ne sera-t-il pas dès lors forcément conduit dans un temps donné à profiter de ses avantages pour absorber peu à peu tout ce qui restera d'individualité politique aux diverses provinces?

L'histoire sur ce sujet ne peut nous laisser aucun doute : les temps anciens, comme les temps modernes, nous montrent assez combien cette absorption est imminente, et combien il faut se tenir en garde, dès qu'on a intérêt à l'éviter, contre les liens trop étroits de la fédération. Voyez les pays qui semblaient le mieux faits pour s'en défendre : en Suisse où les libertés cantonales s'appuyaient sur une tradition ultra-séculaire, un petit groupe d'intrigants ambitieux a su exploiter habilement l'antagonisme religieux, pour réduire presqu'à néant l'existence individuelle des cantons, au profit du pouvoir central dont ils étaient ministres; aux États-Unis, quel est aujourd'hui un des périls immédiats de la situation, n'est-ce point de voir l'indépendance et les libertés d'État, compromises sinon annulées? Et pourtant ces libertés, aussi bien que la liberté personnelle, semblaient ici tenir au caractère propre des individus, et au cœur même de la nation!

Or, qui peut dire que plus tard on ne trouvera point au Canada, mille raisons ou prétextes plus ou moins légitimes pour exciter les multitudes, aveugler la majorité par ses passions ou ses intérêts, et parvenir en étendant de plus en plus l'autorité centrale à réduire chaque province dans une unité asservie; les Canadiens français plus que personne ont le droit de le craindre et de s'en méfier. Contre de tels dangers, dans une fédération, il n'est qu'une garantie sérieuse, c'est d'enlever dès le principe au pouvoir fédéral la puissance de nuire par une constitution bien cimentée. Il se présente de suite sur ce

point un notable exemple, celui de la Confédération germanique; bien qu'il se rencontre des inégalités énormes de puissance entre les membres de ce grand corps, on n'y a jamais vu que des envahissements d'influence, mais nulle part aucun empiétement sur les libertés, ni sur l'autonomie des États associés.

Un tel état, dira-t-on, n'est plus qu'un conseil de délibération commune, et ce gouvernement offrirait une faiblesse qui toucherait à l'impuissance. Et pourquoi voulez-vous qu'il soit plus puissant? Est-ce contre l'ennemi, pour la guerre extérieure? Un tel motif serait presque puéril, quand il est si parfaitement évident que fort ou faible le gouvernement fédéral sera toujours hors d'état de fournir une défense efficace. Est-ce donc à l'intérieur, c'est-à-dire contre les citoyens que vous voulez qu'il soit puissant? Une telle opinion n'est pourtant certes point l'idée de la majorité des Canadiens français : la concentration des éléments hétérogènes dont ils sont entourés, l'accroissement de ces forces leur offre plus de dangers que d'avantages; comment se fait-il donc qu'un certain nombre d'entre eux se montrent, non point passionnés certes, mais si indulgents pour ce projet de confédération?

La perspective de la défense nationale et d'une organisation militaire à créer ont pu sans doute exercer un certain prestige sur quelques esprits dans la multitude; *les lauriers et les guerriers* ont toujours le privilége d'émouvoir aisément la fibre française, c'est un des côtés faibles de notre vanité; mais nous ne pensons pas que les hommes sérieux et éminents qui soutiennent ce projet, se soient jamais fait d'illusion à ce propos; nous ne croyons donc pas nous écarter beaucoup de la vérité en affirmant qu'ils sont sous le coup d'appréhensions exagérées au sujet de leur situation intérieure, et qu'ils n'acceptent ce mal que pour en éviter un pire :

« Si nous n'acceptons pas la confédération telle quelle, disent-ils, « nous serons forcés par les circonstances impérieuses de notre imbroglio politique, de rester unis avec le haut Canada en subissant « la représentation basée sur la population, c'est-à-dire la domination d'une majorité anglaise, comme dans la confédération elle-même. Encore celle-ci nous donne-t-elle cet avantage de nous « accorder dans une certaine limite la jouissance d'une administration particulière, des droits consacrés par sa constitution, enfin « une sorte d'existence autonome et séparée; tandis que, restant unis « avec le haut Canada, nous sommes exposés directement à une oppression hostile et à une annulation complète. » En un mot ce sont les difficultés de leur situation intérieure, c'est le désir d'en sortir au mieux de leurs intérêts qui les poussent à accepter la confédération, invinciblement, et sans condition : tel est le plus vif argu-

ment de ceux qui, dans le bas Canada, adoptent ce projet ; mais nous craignons qu'en ceci ils n'aillent précisement contre leur but.

——Aux allégations que nous venons d'énoncer il y aurait une foule de contradictions préliminaires à opposer : l'urgence de la représentation sur la population est loin d'être ce que l'on prétend ; le rappel de l'union offre une solution intermédiaire dans ce dilemme; l'égalité de représentation dans le conseil législatif ferait encore aux Canadiens, même avec l'union, une situation préférable à celle de la confédération ; leur position dans la chambre basse, où ils posséderaient plus du tiers des votants, serait bien supérieure aussi à celle qu'on leur présente ; enfin et pour tout résumer, plusieurs certainement préféreraient l'oppression violente, illégale par le haut Canada, mais viciée dans son principe par la protestation, à l'acceptation pure et simple d'un état de choses qui compromettra légitimement l'avenir des Canadiens avec leur propre aveu.

Mais nous voulons écarter tous ces sujets, fort graves cependant, d'une discussion préalable ; nous prendrons l'objection alléguée pour elle-même et dans son propre fond ; les hommes qui pensent ainsi sont des hommes graves, dévoués à leur pays, et auxquels nous avons eu souvent l'occasion de donner des éloges que nous ne regrettons point. Leurs pensées, leurs doutes, leurs inquiétudes, sont certainement de ceux qui doivent fixer l'attention et qui demandent un scrupuleux examen. Leur situation est-elle aussi forcée qu'ils paraissent l'appréhender? Se trouvent-ils donc dans une impasse? Le Canada est en effet, de toutes les parties contingentes, la moins engagée par ses intérêts, tandis qu'il est au contraire, par sa position centrale, l'élément vital, indispensable de l'association projetée, puisque sans lui elle devient matériellement impossible ; lors donc que les autres provinces sont conviées à la confédération par de grands avantages, par des nécessités de premier ordre, c'est du Canada qu'elles ont besoin et non point ce pays qui a besoin d'elles ; c'est lui par conséquent qui dans les négociations aurait droit par la force des choses à des ménagements tout particuliers, car on a besoin non-seulement de son accession matérielle, mais bien plus encore de son accession morale, de son bon vouloir, disons mieux, de son zèle pour la confédération ; ainsi que nous allons le montrer.

Il faudrait méconnaître les leçons les plus vulgaires de l'histoire et de la politique pour ne pas sentir que la position serait insoutenable, si dans cette portion centrale de la confédération, étalée comme elle le sera tout au long des États-Unis, si dans cette région, disons-nous, s'élevait non pas une révolte, non pas une résistance ouverte, mais une simple agitation, un mécontentement sérieux contre l'ordre de choses que l'on veut établir. Non-seulement il faudrait

capituler immédiatement avec les Yankees à la première guerre, mais ce serait de gaieté de cœur provoquer cette guerre aussitôt, car ils ne laisseraient point échapper une si admirable occasion de fomenter la discorde, et leurs scrupules n'iraient pas jusqu'à s'interdire d'en profiter. Comment s'est calmée subitement leur effervescence belliqueuse lors de l'affaire du *Trent;* il ne peut y avoir aucun doute sur ce point, c'est à la vue du soulèvement unanime de l'opinion publique du Canada en faveur de l'Angleterre ; s'ils eussent aperçu le moindre jour à trouver près de ces populations faveur et sympathie, il est très-certain que le drapeau étoilé flotterait aujourd'hui sur les rives du Saint-Laurent. C'est donc à ce moment le simple concours moral des Canadiens qui a fait la force des uns et la faiblesse des autres ; mais l'union américaine peut d'un jour à l'autre être délivrée de ses embarras intérieurs ; qu'arriverait-il alors si le Canada était mécontent ? L'Angleterre ne peut donc se passer du concours matériel et moral de ses colons ; et de tous ceux dont l'assentiment lui est le plus nécessaire, ce sont les Canadiens français, parce que ce sont eux qui par nature sont le moins disposés à pactiser avec les Américains, parce que ce sont eux qui fourniraient les meilleurs soldats et le plus grand nombre, parce que leur position centrale rend la résistance impossible, s'ils n'apportent non-seulement leurs concours mais leur zèle.

Il faut que le Canada français ne soit point froissé, mieux encore, il faut qu'il soit satisfait : c'est là la nécessité capitale et première de la confédération, et il dépend de lui par la plus mince agitation de la rendre impossible ; on peut se contenter, de la part des autres provinces, d'une adhésion approximative ; mais de sa part il est indispensable qu'elle soit formelle, cordiale, et que l'on puisse compter sur lui d'une façon indubitable : il est le nœud même de la question.

Or, pour que les Canadiens soient satisfaits, pour qu'ils ne soient point hésitants, soit maintenant, soit plus tard, il faut qu'on leur fasse, dans la combinaison nouvelle, une situation qui soit préférable à celle que pourraient offrir les États voisins dans leur propre confédération ; c'est-à-dire qu'il leur faut une indépendance plus grande du pouvoir central, une assurance plus certaine de la liberté de leurs mouvements au point de vue de leur nationalité, de leurs lois, de leur religion, de tous leurs intérêts propres.

En présence des négociations ils sont donc réellement beaucoup plus forts que ne paraissent l'imaginer plusieurs de leurs hommes publics ; s'ils ont si peu d'avantages à recueillir de la confédération, si l'on a tant d'intérêt à les ménager, il semble qu'il ne serait point malaisé à leurs ministres, à leurs représentants, à leurs journaux, de

soutenir leurs prétentions, avec une solidité respectueuse si l'on veut, mais très-ferme, qui fasse parfaitement sentir que ce ne sont point eux qui dépendent du marché, mais bien le marché qui dépend d'eux.

Quant à la faiblesse que leurs prétentions pourront imposer à l'ensemble, c'est une objection qui ne peut supporter l'examen ; cette faiblesse, elle est invincible, elle naît de la situation même des choses et des lieux ; on pourra ruiner le pays par d'énormes dépenses, mais on ne pourra jamais lui donner un état militaire suffisant. La seule manière de surmonter cette faiblesse, c'est de s'en faire une arme, en la reconnaissant avec courage : l'expérience a prouvé et prouve tous les jours que la seule garantie utile pour les puissances faibles, c'est la garantie publique, celle du droit des gens : la Suisse et la Belgique n'ont point trouvé ailleurs la sécurité dont elles jouissent, quoique plus d'un voisin puissant ait eu avec elles des démêlés souvent très-vifs ; mieux eût valu pour le Danemark une semblable faiblesse que le dévouement généreux de son armée impuissante ; et on ne peut mettre en doute que si les traités eussent consacré pour les autres puissances un droit légal d'intervention et de protection, la Prusse n'eût jamais osé se soustraire à leur arbitrage. Si donc l'Angleterre avoue ne pouvoir défendre seule ses colonies, celles-ci n'ont d'autre alternative sérieuse que de subir l'annexion aux États-Unis, ou de se placer en neutralité permanente sous la protection des grandes puissances ; ce serait éviter au pays tout entier des dépenses ruineuses et inutiles, qui auraient certainement pour complément les violences désastreuses d'une conquête inévitable. Si l'Angleterre tient à conserver ses colonies, qu'elle sache accepter les dépenses nécessaires ; si elle ne peut y subvenir, qu'elle laisse alors celles-ci libres d'invoquer la protection du droit public, sans les pousser à une lutte inégale dont elle a la prudence de se désintéresser.

En entrant franchement dans cette voie, la faiblesse du gouvernement fédéral ne peut plus donner lieu à aucune appréhension, on n'a plus besoin de sa puissance ; les Canadiens français, profitant de la situation vis-à-vis de leurs associés, peuvent négocier et obtenir toutes les réserves nécessaires à la garantie de leur nationalité, de leur liberté et de leur religion ; chaque gouvernement provincial peut se consacrer en toute liberté, nous dirions presque en toute souveraineté, au développement intérieur du pays, et d'ici longues années le calme et la prospérité seraient le résultat de cette combinaison qui préférerait la sécurité à un éclat trompeur : heureux les peuples, dit le sage, qui font peu parler d'eux !

Il est facile maintenant de résumer cette discussion des intérêts engagés dans la confédération : considérable pour les provinces du

golfe, leur importance diminue de plus en plus à mesure qu'on analyse plus attentivement la situation des provinces intérieures ; les charges et les périls de l'association pèseront au contraire entièrement sur celles-ci presque sans compensation ; impuissante pour la défense extérieure, menaçante pour la liberté intérieure, si elle séduit un instant l'esprit par la perspective de l'ensemble qu'elle pourrait développer, elle éveille plus encore nos appréhensions, sur les difficultés et les oppressions qu'elle prépare dans l'avenir pour nos compatriotes Américains.

Quant à nous, si nous avions un vœu à former en faveur du Canada, nous partirions d'un point de vue fort opposé à celui qui paraît dominer dans le projet actuel ; nous désirerions pour lui un gouvernement fédéral qui fût le résultat de la délégation des gouvernements locaux, et non point des gouvernements locaux humbles subordonnés du pouvoir central, lequel ne sera lui-même que l'émanation d'une énorme majorité anglaise et protestante. Nous voudrions que les ressources financières du gouvernement central fussent parfaitement déterminées par un subside fixe, fourni par les provinces, et dont l'augmentation devrait toujours être consentie par elles ; quant à la perception et à l'assiette de l'impôt, elles appartiendraient exclusivement aux gouvernements locaux aussi bien que l'organisation militaire. Enfin la constitution réglerait d'une manière limitative et exclusive l'objet des délibérations et des décisions du pouvoir fédéral.

Tels sont les principes qui nous sembleraient les plus propres à atteindre un but raisonnable ; on peut les trouver trop absolus, on peut en modifier l'application, mais on ne niera jamais que l'intérêt du bas Canada est étroitement lié à la plus grande extension des libertés provinciales et des pouvoirs locaux. C'est donc évidemment un devoir pour les négociateurs canadiens de profiter le mieux possible des avantages de leur position, pour stipuler sous ce rapport tout ce que les circonstances leur promettent d'obtenir. Dans ces conditions et sous toutes réserves, nous applaudirions volontiers à une confédération qui développerait sans aucun doute les relations, le commerce et les progrès de toutes les provinces. Nous applaudirions non-seulement au point de vue de l'ensemble, mais encore au point de vue tout spécial de la race française établie dans cette région : le Canada français, plus maître de sa destinée, pourrait alors avec liberté développer sa population sur son immense territoire en accordant toutes les facilités désirables tant à son expansion propre qu'à une immigration homogène à lui-même ; il deviendrait, en outre, la sauvegarde naturelle de tous les éléments français qui se trouvent en ces parages, et pourrait même favoriser leurs progrès.

Cette dernière considération a plus d'importance que le lecteur

français ne pourrait le croire d'abord : en dehors du bas Canada, il existe en effet dans toutes les provinces des gisements assez considérables de population française, dont les uns sont les ramifications des Canadiens français, et les autres sont les débris de la race infortunée des Acadiens, anciens habitants de l'autre colonie que nous possédions en ces parages, et qui, au siècle dernier, ont été décimés, spoliés et dispersés de toutes parts par les Anglais leurs conquérants. La race française, il est bon qu'on le sache et qu'on le répète souvent, a un avenir légitime et raisonnable dans l'Amérique du Nord. Le Canada en est l'élément le plus considérable, mais il n'est point isolé; plus de 200,000 Français forment autour de lui des groupes plus ou moins compactes dans tous les pays qui lui sont limitrophes.

Dans le haut Canada, on en compte près de 40,000, dont une forte portion n'est que l'expansion des comtés frontières du bas Canada. Le même phénomène se produit sur les confins des États-Unis, où les prolongements de la population canadienne dépassent 80,000 âmes pour le seul État de New-York. Dans l'île du Prince-Édouard, 10,000 âmes environ représentent les débris de la population acadienne de cette île dont ils ont été les premiers colons et qu'ils possédaient autrefois en entier; dans l'île du Cap-Breton et la Nouvelle-Écosse qui est proprement l'ancienne Acadie, nous avons encore retrouvé, éparses dans huit cantons différents, 25 paroisses acadiennes qui renferment près de 30,000 descendants de nos malheureux colons, tous ayant conservé, en dépit de leur isolement, la langue et la pieuse tradition de la mère patrie ; le Nouveau-Brunswick enfin contient, dans 28 paroisses, plus de 40,000 Acadiens issus des bandes de proscrits, expulsés ou déportés par les Anglais il y a un siècle.

Dans toutes ces contrées, l'utilité d'un patronage exercé par le Canada français serait considérable ; sur ses frontières immédiates, l'émigration forcée, inévitable, des Canadiens, accroît nécessairement chaque année les groupes déjà existants ; quel avantage n'y aurait-il pas pour le pays lui-même d'atténuer au moins cette déperdition, en organisant et suivant avec sollicitude ces ramifications, qui l'entoureraient dans peu d'années d'un réseau de populations homogènes à la sienne. Pour parvenir à cette fin, il suffirait d'y diriger, d'y soutenir au besoin, par quelques subventions intelligentes, des instituteurs tirés des excellentes écoles normales de Québec ou de Montréal, et mieux encore, des missionnaires canadiens ; le prêtre est en effet le pivot essentiel de la formation et du maintien des groupes français en Amérique : une expérience séculaire ne peut laisser aujourd'hui aucun doute à ce sujet. Le même patronage et les mêmes moyens d'action seraient éminemment utiles aux Acadiens de l'île du Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse; l'ouverture du chemin

de fer international facilitera l'abord de ces contrées aux voyageurs canadiens. Or, on ne saurait croire combien la vue d'un visiteur bienveillant, issu du même sang, parlant la même langue, est douce au cœur de ces pauvres familles qui vivent depuis si longtemps isolées, repliées sur elles-mêmes entre la forêt et l'ennemi ; car l'Anglais, après un siècle de conquête, c'est toujours pour eux l'ennemi, le spoliateur, et quand, à de longs intervalles, dans leurs déserts reculés, il passe parmi eux un voyageur français, c'est tout un événement, une bonne fortune, qui devient bientôt une légende et qui réchauffe leur patriotisme pour un quart de siècle.

Quant aux paroisses acadiennes situées dans le nord du Nouveau-Brunswick, très-voisines du Canada et situées dans des régions presque inhabitées, les chances d'une expansion à venir leur sont encore ouvertes ; le chemin provincial de Matapediac et l'ouverture ultérieure du chemin de fer semblent des circonstances providentiellement ménagées pour y faciliter des immigrations canadiennes ; quelques-uns de ces comtés septentrionaux du Nouveau-Brunswick voient les deux tiers, et même les trois quarts, de leur petite population formés par les Acadiens français : le moindre courant de colons canadiens pourrait en peu d'années les assimiler au Canada lui-même. Cette assertion n'a rien qui doive surprendre le lecteur, car les Canadiens ne feraient alors que reproduire sur ce terrain ce qu'ils ont déjà opéré chez eux lorsque leurs immigrants ont envahi et occupé les Townships de l'est, primitivement colonisés par les Anglais.

Pour obtenir de tels résultats, que faudrait-il ? Rien autre chose que le zèle de quelques citoyens réunis en une société nationale, modelée sur ces sociétés de colonisation qui ont été si utiles au Canada, par la direction et l'élan qu'elles ont imprimés à l'opinion publique. Le gouvernement provincial, sans s'occuper directement de ces *questions extérieures*, pourrait, ayant ses ressources propres, son existence indépendante, favoriser ces nobles vues, et seconder à bien peu de frais l'envoi de ces missionnaires patriotiques, qui organiseraient et maintiendraient tout autour de la patrie ces essaims de travailleurs destinés à grandir son influence, et peut-être un jour son étendue. Voilà comment nous entendons qu'une confédération raisonnable et libérale aurait une action bienfaisante sur l'avenir de toute la race française en Amérique, aussi bien que sur le Canada lui-même.

Mais pour étendre ainsi une action bienfaisante, aussi bien que pour la conservation des intérêts nationaux et religieux de la Province, il ne faut pas que celle-ci ait les mains liées ; il faut qu'elle puisse jouir d'une certaine autonomie, que la constution nouvelle enfin soit conçue

et appliquée dans un esprit d'impartialité, de respect pour les droits et les aspirations de tous, dont le projet de Charlotte-Town ne nous paraît pas suffisamment pénétré. Aujourd'hui même s'ouvrent les débats des parlements provinciaux : ils seront suivis sans doute de négociations nouvelles entre les provinces ; nous ne saurions donc trop engager les Canadiens à profiter de toutes les ressources que la situation peut leur offrir pour obtenir justice et liberté. Que faisons-nous d'ailleurs en les prémunissant contre les liens trop étroits d'une association dangereuse? Sinon ce que demandait, en 1858, M. Taché lui-même en ces termes : « Les pays qui ne peuvent pour des causes « de nationalité, de tendances, d'intérêt et de lieu d'habitation viser « à l'unité, n'ont qu'une chose à faire, se confédérer dans leurs « moyens matériels ;... mais quant aux choses de l'ordre moral, c'est « aux gouvernements séparés des provinces que nous laissons le soin « de ces choses, *supérieures en importance aux plus grands progrès*,... « là les éléments nationaux et religieux pourront à l'aise donner « cours sans contrainte à leurs aspirations et à leurs tendances. »

Nous ne demandons point autre chose ; mais que l'on prenne garde, en cherchant à trop bien cimenter une confédération utile, d'aboutir à une unité que tous les Canadiens, nous n'en doutons pas, considèrent comme dangereuse et désirent sincèrement éviter.

E. Rameau.

LES VOIX DU SILENCE[1]

POÉSIES

I

COUCHER DE SOLEIL.

Voilà le soleil qui décline ;
Le jour s'est déjà retiré
Du ravin et de la colline ;
Le grand mont seul reste éclairé.

L'ombre a noirci la plaine entière,
Tout le pays d'où je reviens,
L'étang, le clocher, la chaumière,
Tout lieu cher dont je me souviens.

Les nids épars de mes colombes,
Mes verts sentiers, près du ruisseau,
Le champ où mes morts ont leur tombe,
L'humble ville où j'eus mon berceau.

[1] Ces pièces font partie d'un volume que M. de Laprade doit publier chez Dentu, le 15 mars prochain, sous ce titre : *la Trêve de Dieu*.

La nuit reprend, de place en place,
Tout mon Éden, tous mes beaux jours;
Plus rien n'a conservé ma trace ;
L'oubli s'est fait sur mes amours.

Je cherche en vain, dans l'étendue,
Un doux rêve, un tableau joyeux ;
La brume est déjà répandue
Sur mon cœur, comme sur mes yeux.

Si je veux, dans sa clarté pleine,
Revoir le soleil créateur,
Je tourne le dos à la plaine
Et regarde vers la hauteur ;

Et, sans plus fouiller ma mémoire,
Au-devant du monde futur
Je vole, oubliant mon histoire,
Je nage à travers l'esprit pur.

Là-haut je retrouve une aurore :
En vain le monde est rembruni ;
Je vois, j'aime et j'espère encore,
Dès que j'aperçois l'infini.

Je garde, au couchant de mon âme,
Un clair sommet dans un ciel bleu,
Un phare, un rayon, une flamme...
C'est votre pensée, ô mon Dieu !

C'est l'amour, le beau manifeste
Qui brille en moi quand tout est noir ;
C'est l'éternel vrai que j'atteste
En fermant les yeux pour le voir ;

C'est la clarté surnaturelle
Qui vers les hauts lieux me conduit,
Jour que mon âme porte en elle
Et qui n'aura jamais de nuit.

II

CONSEIL.

A l'heure où le ciel se colore
Des premières roses du jour,
Où le cœur s'éveille et s'ignore,
Tâchez d'éterniser l'aurore ;
Restez au matin de l'amour.

A l'heure où le flot sur la grève,
S'enfle et meurt sous un rayon d'or ;
Où la fleur s'ouvre et se soulève ;
Où l'esprit n'est plus dans le rêve,
Sans être dans la vie encor ;

Où l'avenir a des mirages ;
Où l'horizon, riche et lointain,
Se prête aux plus folles images ;
Où l'œil bâtit dans les nuages ;
Où l'âme arrange le destin.

Restez dans l'aube, à l'heure fraîche
Où la fleur garde son velours.
Laissez son duvet à la pêche :
Fi du glouton qui se dépêche
De la flétrir sous ses doigts lourds !

N'abrégez pas la saison verte
Où nul frelon n'a dérobé
Le miel de la rose entr'ouverte,
Où, dans la vigne encor déserte,
Nul fruit des rameaux n'est tombé ;

Où, pur de tout désir profane,
L'amour est sauvé des douleurs,
Et peut, d'une aile diaphane,
Toucher au lis sans qu'il se fane,
S'y poser sans courber ses fleurs ;

Où, dans son indécise enfance,
On ne sait de quel nom charmant,
Pudeur, amitié, confiance,
Sous cette robe d'innocence
Baptiser ce doux sentiment ;

Où l'on se cherche sans mystère,
Où l'on se rencontre sans peur,
Où, chaque soir, dans sa prière,
L'un peut dire à Dieu : c'est mon frère,
Quand l'autre lui dit : c'est ma sœur.

A l'heure où le ciel se colore
Des premières roses du jour,
Où le cœur hésite et s'ignore,
Tâchez d'éterniser l'aurore,
Restez au matin de l'amour.

III

CHANSON.

J'ai reçu trois fleurs au départ :
Violier, rose et marguerite.
J'ai reçu trois fleurs pour ma part :
Douce faveur que je mérite.
Un mot, un sourire, un regard...
Un printemps qui me renouvelle.
Un mot, un sourire, un regard...
J'ai trois fleurs d'elle !

Las ! je n'ai pu la retenir,
Mais son adieu me fut si tendre !
Je ne sais rien de l'avenir;
Mais j'emporte avec quoi l'attendre.
Estime, honneur, bon souvenir...
Elle est sage autant qu'elle est belle.
Estime, honneur, bon souvenir...
J'ai trois fleurs d'elle !

S'il m'est donné de la revoir,
Je lui dirai pourquoi je l'aime.
Ces yeux n'ont pu me décevoir,
Son cœur sera pour moi le même.
Douceur, franchise et bon espoir...
Je la retrouverai fidèle.
Douceur, franchise et bon espoir...
J'ai trois fleurs d'elle !

IV

LES VOIX DU SILENCE.

Verbe endormi dans la nature,
Esprits muets au fond des bois,
Ames qui n'ont qu'un murmure
Prenez dans mes vers une voix.
Esprit du chêne, esprit des roses,
Prés en fleurs, sables désolés,
Lacs souriants, rochers moroses,
Petits bluets sous les grands blés,
Parlez !

Échos des invisibles mondes
Qu'on découvre sur les hauteurs.
Sourd travail des âmes profondes,
Hymnes sacrés sans auditeurs,
Pensers dont les mots sont à naître,
Noms perdus ou renouvelés,
Voix de l'enfant et de l'ancêtre,
Temps futurs et temps écoulés,
Parlez !

Sentiments qu'à peine on s'avoue,
Qu'on chérit sans les définir,
Que trahit le feu de la joue
Si le cœur les veut retenir,
Visions douces et fatales,
Beaux rêves trop tôt envolés,

Soif des voluptés idéales,
Espoirs trop longtemps refoulés,
Parlez !

Vérités que la foule insulte,
Indignations des grands cœurs,
Décrets de la justice occulte,
Dressez-vous contre les vainqueurs !
Rayons de la nouvelle aurore
Levez-vous sur nos temps troublés !
Douleurs des martyrs qu'on ignore,
Voix des vaincus, des exilés,
Parlez !

Esprits cachés, esprits sans nombre,
Arbres émus, cœurs palpitants
Qui murmurez, tous bas, dans l'ombre,
Des accords discrets que j'entends,
Monde qui vit, âme qui pense,
Soupirs de partout rassemblés,
Voix fécondes, voix du silence,
Dont les lieux déserts sont peuplés...
Parlez !

VICTOR DE LAPRADE.

SOUVENIRS DE VOYAGE

GIBRALTAR

Est-ce un travers de mon esprit ou un penchant naturel aux voyageurs? mais j'aime passionnément les contrastes, et rien dans mes souvenirs ne m'a laissé des impressions plus profondes que ces changements subits qui s'accomplissent aujourd'hui grâce à la rapidité des communications dans nos pays civilisés, et grâce à l'extrême variété de la nature dans les pays où l'homme n'a pas encore passé le niveau de cette triste uniformité qui semble le rêve des sociétés modernes. Tantôt on s'endort le soir dans un wagon au milieu des brumes du Nord pour s'éveiller le lendemain en pleine Provence; tantôt on quitte le matin les campagnes paisibles de quelque province reculée pour se retrouver le soir au sein d'une cité populeuse, entouré de toutes les recherches du luxe et des arts, ou bien, sans emprunter le secours de la locomotive, on passe tout d'un coup d'une fraîche et riante vallée aux sauvages grandeurs du désert ou d'une plaine désolée aux pittoresques beautés des montagnes. On semble alors en possession de ce merveilleux tapis des contes arabes, qui avait le don de vous transporter d'un point à un autre du monde avec la rapidité de la pensée. Une des surprises les plus vives que j'aie éprouvées en ce genre a été mon arrivée à Gibraltar pendant un voyage en Andalousie, et certes elle ne pourrait guère être plus complète si le génie des Mille et une Nuits vous transportait tout d'un

coup de Damas ou du Caire à Londres ou à Manchester. Je venais d'admirer à Grenade les splendeurs de l'art arabe dans ce merveilleux palais de l'Alhambra, monument unique au monde, réunissant la perfection de l'art à la beauté incomparable de la nature ; j'avais retrouvé dans ces lieux célèbres les poétiques souvenirs immortalisés par la légende et j'avais cru entendre retentir dans la cour des lions les gémissements plaintifs des Abencerrages ; j'étais dans la terre des Maures, à deux pas de l'Afrique dont je voyais les côtes se dessiner dans le lointain, et voilà que par un prodige inouï je tombe en pleine Angleterre. Oui, voilà bien les maisons en briques, toutes pareilles, entourées d'une grille et d'un fossé; les fenêtres à coulisses si chères aux enfants d'Albion ont remplacé la discrète *ventana* placée si près de terre que le *nobio* peut échanger avec la *nobia* d'amoureux serments loin de la surveillance fâcheuse de quelque duègne incommode. On me mène à un hôtel appelé *Club-House* où je retrouve les éternels fauteuils de crin noir, mobilier obligé de toutes les auberges des Iles Britanniques, où l'on me sert du thé et des sandwiches comme dans Piccadilly ou dans Bondstreet ; et si ce n'est l'ardeur du soleil qui m'avertit que je suis loin des bords humides de la Tamise, je chercherais à l'horizon le dôme de Saint-Paul ou les tours de Westminster. Tout souvenir de l'Espagne n'est pas perdu d'ailleurs et les plus étonnants contrastes frappent à chaque instant les yeux dans les rues de la ville ; tantôt une file de mulets tout pomponnés de rouge à la mode andalouse arrête la course rapide d'un *cab* dont le cocher, disgracieusement perché derrière sa voiture, semble singulièrement dépaysé dans les rues étroites d'une ville méridionale ; tantôt un élégant équipage dont la tenue irréprochable figurerait avec avantage dans les allées aristocratiques de Hyde-Park, passe dédaigneusement près d'une *calesa* toute bariolée de jaune et passée de mode depuis trois siècles. Là, à tous les instants, deux races, deux époques, deux civilisations se heurtent et s'entre-croisent, le seizième siècle touche le dix-neuvième, l'Europe coudoie l'Afrique. Ce rapprochement offensera peut-être l'Espagne dont la grande prétention en ce moment est d'être un pays industriel et civilisé et qui ne pardonne pas à un de nos écrivains les plus populaires cette expression pittoresque qu'il s'est permise à son égard : « L'Afrique commence aux Pyrénées. » Loin de moi, cependant, l'idée de lui en faire un reproche! c'est plutôt le contraire que je déplore, et je croirais lui faire une mortelle injure, en disant que l'Angleterre commence au Guadalquivir. Où l'artiste, où le poëte iraient-ils chercher une inspiration originale au milieu de l'uniformité universelle? Et dussé-je être le dernier de mon siècle, je protesterais toujours contre cette sotte manie d'imitation britannique qui règne aujourd'hui jusqu'à Séville, jusqu'à Athènes et jusqu'à Con-

stantinople, qui se croit arrivé au comble de la civilisation parce que les Turcs portent des habits noirs et qu'ils jouissent d'un Crédit mobilier et d'un Derby ottoman.

Le rocher qui forme la possession anglaise de Gibraltar, ne tient au continent que par une étroite langue de sable sur laquelle sont placées les deux lignes de sentinelles marquant la frontière anglaise et la frontière espagnole, séparées elles-mêmes par un espace de cinq ou six cents mètres de terrain neutre ; de tous les autres côtés, le rocher est entouré par la mer, à l'est par la Méditerranée, qu'il surplombe presque à pic, de sorte que, sur ce flanc, il est parfaitement inabordable, à l'ouest par la baie d'Algesiras, dont il forme un des côtés; sur cette partie les pentes sont plus adoucies et une chaussée règne tout du long menant de la ville de Gibraltar, située au fond de la baie, jusqu'à la pointe méridionale du rocher où est située la maison de campagne du gouverneur et qui forme l'entrée du détroit. C'est donc un cône dont la base peut avoir trois ou quatre kilomètres de longueur et dont la hauteur est environ de cinq cents mètres; la plus grande largeur à l'endroit du terrain neutre n'a guère plus d'un kilomètre. Telles sont les dimensions restreintes de ce coin de terre qui tient une si grande place dans les préoccupations européennes et que sa position exceptionnelle a rendu l'une des stations les plus importantes de la puissance maritime de l'Angleterre. Le canon de Gibraltar ne pourrait cependant fermer l'entrée du détroit, large de cinq lieues à cet endroit, mais il domine complétement la baie d'Algesiras, vaste rade où une escadre peut toujours se réfugier, se mettant également à l'abri des vents de l'Océan et des attaques des flottes ennemies ; c'est aussi de ce côté et du côté septentrional regardant la terre que sont concentrées les principales défenses de la place. Je ne ferai pas le compte de tous les engins de destruction dont ce roc est hérissé, et je n'entreprendrai pas un siége pacifique de la célèbre forteresse, je laisse ce soin à de plus habiles que moi, et l'Angleterre paraît d'ailleurs, en ce moment, animée d'intentions si débonnaires que je ne désespère pas de la voir un de ces jours, renonçant à cette coûteuse fantaisie, procurer en même temps à M. Gladstone la satisfaction d'une nouvelle économie dans son budget et aux apôtres du droit des gens moderne une nouvelle occasion de consulter sur leur sort le vœu des populations. Je me contenterai donc d'aborder paisiblement au quai où vient me déposer le petit bateau à vapeur espagnol l'*Adriano*, qui m'avait amené de Malaga. Un permis de séjour m'est immédiatement accordé sur ma demande par le commandant de la place et je m'empresse de franchir le pont-levis et la double enceinte fortifiée de la ville, sans avoir à subir cette ennuyeuse et barbare visite de la douane, qui vous accueille à tout

changement de frontière d'une manière si inhospitalière, car Gibraltar est un port franc ouvert aux marchandises de toutes les nations ; de là son importance commerciale comme entrepôt et comme foyer de contrebande ; la permission accordée aux juifs d'y séjourner et d'y pratiquer ouvertement leur religion, ce qui leur est refusé en Espagne, a attiré une population active et industrieuse, et il a pu se former ainsi une ville de 20,000 âmes sur ce roc aride où l'eau même est si rare que chaque habitant est mis à la ration et où les officiers anglais qui veulent avoir plusieurs chevaux sont obligés d'acheter leur eau et de faire venir d'Angleterre le foin qui leur est nécessaire. Aussi, dès qu'on a franchi les portes de la ville, on se trouve au milieu d'une foule bariolée de tous les costumes, d'une Babel de toutes les langues, d'une confusion de toutes les monnaies; les juifs se reconnaissent facilement au type indélébile de leur race et au costume demi-oriental qu'ils portent généralement. Les marchands de Tanger et de la côte du Maroc, amplement étoffés dans leurs robes de soie et coiffés de leurs larges turbans, promènent dans les rues leur nonchalance africaine, et, tristes descendants des anciens maîtres de l'Espagne, viennent étaler ici les babouches, les parfums, les étoffes brodées, les armes incrustées de l'Orient à côté des cotonnades de Manchester et des coutelleries de Birmingham ; toutes les races, toutes les religions vivent ici en paix sous la tolérance universelle et dans la commune espérance d'arriver à la fortune.

La garnison anglaise est de 6,000 hommes et les régiments qu'on y envoie y passent ordinairement cinq ans, cinq années d'exil qui doivent sembler bien longues aux montagnards de l'Écosse et aux enfants de la verte Erin ; les officiers sont pour la plupart mariés et emportent ici avec eux tous les luxes, tous les conforts si indispensables à leur bien-être ; leur principale préoccupation est de ne rien changer au genre de vie qu'ils mèneraient dans leur patrie, et ils ont transporté ici, avec une ingénieuse sollicitude, tous les raffinements de leur civilisation native ; leurs maisons sont élégamment arrangées et entourées de toutes les recherches qui distinguent les maisons anglaises, même les plus modestes ; chaque régiment a son club contenant une vaste bibliothèque, un cabinet de lecture où l'on trouve tous les journaux du monde, des billards, des salons de jeu et de conversation où l'on est servi avec cette ponctualité un peu formelle qui caractérise les habitudes britanniques ; une table abondamment fournie réunit tous les soirs autour du colonel qui la préside les officiers auxquels il convient de se réunir pour jouir ensemble des avantages de la vie en commun, et j'ai conservé un reconnaissant souvenir de la courtoisie parfaite avec laquelle je fus invité à m'asseoir à la

Mess de l'artillerie, où je trouvai avec plaisir, outre le bien-être matériel dont m'avaient déshabitué depuis quelque temps les auberges de la Péninsule, le plus aimable accueil et une conversation intéressante qui me fournit de nombreuses informations sur les habitudes de cette colonie militaire transportée si loin de son pays natal.

Rien ne manque pour donner aux exilés une illusion aussi complète que possible et leur faire retrouver partout les habitudes et les plaisirs de la mère patrie. Aucun peuple ne voyage plus volontiers que les Anglais, mais aucun ne tient davantage à transporter avec lui tout l'attirail compliqué nécessaire à son régime ; son thé à déjeuner, son ale et son sherry à dîner, lui sont aussi indispensables sous le soleil brûlant de l'Afrique ou de l'Asie que sous l'astre blafard qui éclaire les bords verdoyants de la Tamise ou de la Clyde ; il leur faut aussi une viande succulente que les maigres pâturages de l'Espagne ne sauraient leur fournir ; aussi la colonie entretient-elle à grands frais en dehors des portes de la ville, sur la partie septentrionale de la possession, une ferme où sont engraissés des bœufs et des moutons des meilleures races d'outre-mer. Non loin de là est le chenil où les officiers ont réuni une meute nombreuse de chiens courants afin de pouvoir se livrer pendant les mois de l'hiver à leur plaisir national de la chasse au renard. Il faut alors emprunter à l'Espagne l'espace qui manque pour se livrer à la poursuite ardente du gibier et interrompre ainsi par un exercice violent et salutaire la monotonie et l'immobilité de la vie de garnison. A l'entrée de l'été, dès que la chaleur brûlante du soleil se fait sentir, on embarque les chiens pour l'Angleterre, où ils vont passer la belle saison pour revenir ensuite avec les hirondelles, plus heureux que leurs maîtres qui restent fixés à leur roc desséché. Au printemps, le grand espace plat et inhabité qui sépare les deux lignes de frontières sert de théâtre à des courses de chevaux, autre plaisir favori des Anglais. C'est aussi de ce côté que se dirigent tous les jours les nombreux promeneurs qui vont respirer l'air en dehors des murs de la ville, c'est la promenade à la mode, le lieu de rendez-vous des amazones, des cavaliers, des équipages élégants qui, en suivant une belle route au bord de la mer, ne tardent pas à se trouver en Espagne, où subitement, comme par le coup de baguette d'un magicien, tout est changé ; la route devient détestable, des troupes de mendiants déguenillés viennent implorer bruyamment la charité des passants et déployer le tableau hideux de leurs infirmités pour émouvoir la pitié des cœurs sensibles. Cette promenade se prolonge souvent jusqu'au petit village espagnol de San Roque, rarement au delà, car il ne faut jamais oublier l'heure et calculer son retour de manière à être rentré aux portes de la ville avant le

coucher du soleil. Dès que le canon du fort a tiré pour annoncer le moment suprême, les portes sont impitoyablement fermées et les retardataires sont contraints de coucher à la belle étoile ou d'aller chercher un gîte dans une maison espagnole; aussi est-ce un curieux et amusant spectacle de voir, dès que le soleil s'abaisse à l'horizon, le retour de tout ce monde avide de jouir jusqu'au dernier moment des premières brises du soir.

De l'autre côté de la ville, sur la partie méridionale, est une vaste promenade plantée d'arbres du Nord où les troupes viennent faire l'exercice et où le beau monde se réunit à la chute du jour ; ici, tout est purement anglais, la promenade, sablée et ratissée, garnie de fleurs et d'aloès entremêlés de canons, sert de point de départ à une belle route bien entretenue s'étendant en corniche sur la mer jusqu'à la pointe extrême de la presqu'île ou pointe d'Europe ; cette route est bordée tout du long de jolies villas, demeures des officiers et des négociants les plus riches de la colonie, et c'est merveille de voir, devant cette mer étincelante, de jolis enfants aux boucles blondes courant au milieu des fleurs ; dans toutes les fentes du rocher on a apporté des aloès dans des paniers de terre, et il est impossible de tirer un meilleur parti de cette nature sauvage et grandiose ; un joli village formé de ces villas et d'une caserne porte le nom d'Europa. Un peu plus loin, la route finit à la pointe la plus méridionale où est située la villa du gouverneur, regardant l'Afrique et ombragée par quelques arbres venus à force d'art et de soins ; c'est dans cette partie du rocher qu'habitent, dit-on, plusieurs familles de singes, les seuls qui existent en Europe à l'état sauvage. Je cherchai à en apercevoir, mais mes yeux fouillèrent en vain toutes les cavités et toutes les grottes, et je crains bien que ces hôtes fantastiques ne vivent plus que dans la tradition des guides et des *ciceroni*, car je n'ai jamais rencontré personne les ayant vus ; je ne veux cependant pas nier complétement leur existence, je constate seulement une propriété remarquable dont ils jouissent au dire de tous les voyageurs, c'est de se trouver toujours de l'autre côté de la montagne.

Il faut une permission de l'autorité militaire pour visiter la partie la plus curieuse et la plus extraordinaire de toute la possession, les fortifications supérieures et la tour des signaux. Muni de cette permission et monté sur un de ces vigoureux petits chevaux du pays qui vous aident à faire cette ascension, fort pénible par la grosse chaleur du jour, on gravit une route creusée à grands frais dans les flancs de la montagne, et qui est faite avec ce luxe et cette perfection que les Anglais déploient dans toutes leurs voies de communication. Après avoir monté quelques centaines de mètres, on arrive aux galeries creusées dans le roc, cavernes immenses, larges et hautes, dans lesquelles la garnison

tout entière circulerait à l'aise sans avoir rien à craindre des projectiles extérieurs, qui viendraient se briser contre les parois inébranlables de cette forteresse naturelle. D'espace en espace, des embrasures garnies de canons laissent le regard plonger tantôt sur la surface grisâtre du sol, tantôt sur l'azur éclatant de la mer ; plusieurs étages de ces galeries sont superposés les uns aux autres, et partout les canons en lignes serrées dirigent vers tous les points de l'horizon leurs gueules menaçantes ; on est effrayé de cette accumulation prodigieuse de moyens de destruction, de ce travail gigantesque accompli pour bourrer de fer et de bronze un roc stérile, et comme je suis toujours disposé à faire quelque mauvaise querelle à la civilisation, je ne pouvais m'empêcher de faire un retour de quelques mille ans en arrière vers ces hypogées de la vieille Égypte creusés aussi dans les entrailles de la terre au prix de travaux immenses, mais qui, embellis par les arts, sont restés pour l'histoire des monuments impérissables où revit la mémoire de ces âges si éloignés, de ces civilisations éteintes que nous n'avons pas le droit de dédaigner, car il en restera plus de traces que de la nôtre. Les Romains se sont fait dans l'histoire un nom immortel parce que dans tous les pays qu'ils ont conquis ils ont laissé de leur passage des souvenirs ineffaçables, et dans toute l'étendue du monde ancien, depuis les sables de la Syrie jusqu'aux rives de l'Océan, les débris de leurs temples, de leurs théâtres, de leurs portiques étonnent encore aujourd'hui les générations qui leur ont succédé. Que restera-t-il dans quelques milliers d'années de ces formidables engins de guerre, de ces cavernes à l'épreuve de la bombe et du boulet ? — des tanières pour les renards que nul visiteur n'ira troubler dans leur demeure, car il n'y trouverait aucun vestige de la pensée des siècles écoulés.

En suivant la route qui monte, on arrive à l'extrémité supérieure du rocher où est la tour des signaux, d'où l'on découvre une vue admirable. De ce point élevé, situé à l'extrémité de l'Europe, on domine deux parties du monde et deux mers dont les flots vont baigner les deux autres ; derrière soi l'Europe est représentée par les dentelures des montagnes de l'Andalousie, par cette belle chaîne qui s'étend entre Gibraltar et Malaga, dernier séjour des Arabes sur notre continent, dans les replis de laquelle se cache Ronda, la ville mauresque, et qui va se relier près de Grenade aux hautes cimes de la Sierra-Nevada. Quel charme dans tous ces noms retentissants ! Quelle poésie dans tous ces souvenirs ! Devant soi se déploie l'Afrique, entre Ceuta et Tanger, que l'on distingue parfaitement, grâce à l'admirable limpidité de cette atmosphère méridionale ; l'Afrique, la terre de l'inconnu, dont la science moderne n'a pu encore sonder tous les mystères et qui cache encore dans son sein des populations

sauvages et féroces après avoir été le premier berceau de la plus ancienne civilisation du globe; à droite, le détroit s'élargissant depuis le cap Trafalgar, où se livra la plus sanglante bataille navale de ce siècle, où la même journée enleva à la fois à la France l'empire des mers et à l'Angleterre son plus grand homme de guerre, jusqu'à Cadix, la *Tasse d'argent*, comme l'appellent les poëtes espagnols, sortant comme Vénus du sein des ondes, va se perdre dans l'immense nappe de l'Océan Atlantique; à gauche, enfin, se déroule cette mer favorisée du ciel, la Méditerranée, qui baigne les plus belles et les plus riches contrées du monde : l'Italie, la Grèce, l'Ionie; qui a porté la fortune de César et la galère de Cléopâtre, toutes les gloires et toutes les beautés de l'ancien monde, qui a retenti des pieux cantiques des pèlerins et des croisés, et des chants d'indépendance de la Grèce. Que de souvenirs me rappelle à moi-même cette mer incomparable, que je revois chaque fois avec une joie nouvelle, car j'ai sillonné avec délices ses ondes transparentes où se reflète constamment un radieux soleil. Je les ai vues expirer au fond de la Corne d'Or, entre les noirs bosquets du Vieux Sérail et les minarets de Scutari, et, par bien des nuits étoilées, j'ai entendu le murmure de ses vagues, qui me poussaient vers les nouveaux rivages que j'étais impatient de découvrir. De l'Orient à l'Occident, j'ai parcouru ses bords, et maintenant, à la limite extrême de son empire, du haut de cette tour, je lui dis encore une fois adieu, car voici le soleil qui s'abaisse à l'horizon et il faut s'arracher à la contemplation de ce merveilleux spectacle pour rentrer en ville avant la fin du jour.

Le lendemain, je quittais Gibraltar, et, malgré l'accueil hospitalier que j'y avais trouvé, malgré les douceurs de la civilisation que j'y avais goûtées, j'éprouvais un sentiment de soulagement inexprimable et une véritable joie de me retrouver encore une fois dans cette Espagne pauvre et fière, pays de l'amour et de l'honneur, patrie du Cid et de Chimène. Pourquoi, me dira-t-on, cette injuste préférence? Eh, pourquoi le voyageur qui a goûté avec enthousiasme les grandes scènes de la nature regrette-t-il parfois dans le calme d'une vie tranquille et heureuse les tempêtes de l'Océan, les longues heures de fatigue et d'insomnie, les dangers et les privations de la vie du désert? C'est que le cœur de l'homme éprouve parfois d'autres désirs que ceux d'une vie bien ordonnée où rien ne manque à ses besoins, c'est que le beau et l'utile sont les deux termes extrêmes qu'il est bien difficile de concilier, et qu'entre les deux il faut le plus souvent qu'il choisisse suivant que l'imagination ou la raison, ces deux rivales qui se combattent sans cesse, réussissent à le captiver. Le courant du siècle n'est pas pour la première, elle n'est guère de mode aujourd'hui, et les nations favorisées qui ont reçu ses dons heureux les répudieraient volontiers pour

le culte de l'utile. L'Espagne modernisée est loin d'être restée toujours à la hauteur des traditions chevaleresques et artistiques que son nom réveillait dans ma mémoire ; elle paraît honteuse de sa gloire véritable et convoite avant tout cette palme industrielle et utilitaire pour laquelle son génie n'est pas créé. En arrivant à Séville, où quelques personnes obligeantes voulurent bien guider ma curiosité impatiente de contempler ses rares merveilles, je ne pus parvenir à voir la cathédrale et l'Alcazar avant d'avoir consciencieusement visité et admiré une fonderie de canons et une manufacture de faïence ; il est vrai qu'après avoir sacrifié à regret ces quelques heures sur l'autel de la politesse, je retrouvai avec joie les beaux restes de l'architecture arabe, les chefs-d'œuvre de Murillo et le spectacle vivant et original d'une ville andalouse qui ne sera jamais, quoi qu'on fasse, une ville anglaise ou américaine.

Il m'a donc semblé intéressant, en voyant sur ce petit coin de terre le rapprochement forcé des deux nations qui personnifient peut-être le mieux en Europe les deux types les plus opposés des peuples raisonneurs, actifs, positifs du Nord, et des races enthousiastes, spontanées et un peu indolentes du Midi, qui, toutes deux voisines de la France, ont exercé tour à tour sur elle une influence prédominante suivant les époques ; d'étudier les différences de leur génie et de leurs mœurs, en même temps que les causes qui les ont amenées et les résultats qu'elles ont produit aux diverses époques de leur histoire.

En abordant en Angleterre, la première chose qui vous frappe, c'est l'ordre parfait qui y règne, et la seconde, c'est l'extrême monotonie que l'on trouve partout dans ce pays, où cependant l'initiative et la liberté individuelles sont plus développées que dans aucune autre contrée de l'Europe. Qui a vu une maison anglaise a vu, à bien peu de différences près, toutes les maisons de la Grande-Bretagne ; qui a vu une ville a une idée assez exacte de toutes les autres ; enfin, qui a traversé ces riantes campagnes où de nombreux animaux nagent dans la verdure, où de jolies maisonnettes entourées de fleurs et chargées de plantes grimpantes révèlent presque à chaque pas la richesse de ses heureux habitants, sentira son étonnement décroître à mesure qu'il verra partout les mêmes objets se présenter à ses yeux. La perfection même qui règne partout enlève toute place à l'imprévu, et l'on finit par comprendre ce besoin irrésistible qui porte tous les Anglais à sortir de chez eux pour chercher dans des pays moins bien rangés des scènes différentes de celles qu'ils voient tous les jours, et prendre parfois plaisir aux épisodes les moins enviables que leur réservent les hasards de la vie de voyage. En Espagne, au contraire, rien ne se ressemble, et chaque province a conservé son originalité, ses costumes

populaires, qui tendent chaque jour à disparaître, à mesure que les communications deviennent plus faciles, mais qui se conserveront encore longtemps en dépit des chemins de fer, car ils sont fondés sur l'esprit même de la nation.

Ce qui révèle la plus profonde différence entre les deux pays, c'est l'aspect des villes comparé à celui des campagnes. Ici, la campagne est déserte, vous traversez pendant une journée entière des landes stériles, ou d'immenses espaces cultivés, sans rencontrer un être vivant, sans voir une seule habitation; aussi loin que s'étende la vue, vous n'apercevrez ni arbre ni verdure, ou ce sera la pâle verdure de l'olivier, rendue plus pâle encore par les flots de poussière blanche soulevée par un vent brûlant. Les propriétaires de ces terres n'y viennent jamais, ne les connaissent souvent même pas, et une maison de campagne, sauf dans le voisinage immédiat d'une ville, est une chose à peu près inconnue en Espagne. De temps à autre un village composé de quelques maisons blanchies à la chaux s'élève au flanc d'une colline; une église, une fontaine, une *posada*, sont à peu près tout ce qui le compose, et ses rares habitants ne semblent avoir d'autre souci que de se mettre à l'abri des rayons ardents du soleil. C'est dans les villes que se concentre tout le mouvement et toute l'activité du pays. Mais ne vous avisez pas cependant de les chercher pendant les heures brûlantes de la journée; à ce moment-là, chacun y fait la sieste, les mendiants eux-mêmes ne daigneraient pas se déranger pour recevoir l'aumône, et les rues désertes présentent l'image de cette solitude dont on ne peut se faire une idée en Europe que dans une ville andalouse en plein midi ou dans une ville anglaise un dimanche matin. Mais viennent les premières brises du soir, toute la population sort des maisons où elle s'enfermait si soigneusement, et la vie se passe tout entière en plein air; les hommes s'assemblent devant les cafés, où ils causent bruyamment de tous les sujets du jour en fumant leurs cigarettes; les femmes envahissent les boutiques, se font déplier les étoffes, déballer les rubans, et se livrent à un examen minutieux de tous les articles nouvellement arrivés de Paris, ce grand centre de la coquetterie féminine; les boutiques des coiffeurs s'emplissent, et l'on y échange des dialogues animés, car Figaro n'est pas mort, et s'il n'a pas toujours autant d'esprit que sous la plume de Beaumarchais, il joue encore un grand rôle en Espagne. Nulle part je n'ai vu autant d'enseignes de coiffeurs, mais nulle part aussi je n'ai vu de femmes mieux coiffées, depuis la plus humble fille du peuple avec son œillet rouge fièrement piqué derrière l'oreille, jusqu'aux belles dames qui se promènent, gracieusement parées de la mantille, sur l'Alameda. On appelle ainsi une promenade plantée d'arbres que possède toute ville espagnole, et qui sert le soir de point de réunion pour entendre de la

musique, prendre des glaces et respirer l'air. Les Espagnoles, surtout en Andalousie, méritent généralement la réputation de beauté que leur ont faite les poëtes, et il serait difficile, je crois, de trouver ailleurs une plus jolie réunion de femmes que celle qui se presse chaque soir sur l'Alameda de Cadix, et jamais non plus un cadre plus merveilleux n'a rehaussé la beauté. Sont-elles vraiment plus belles que d'autres, ces Gaditanes, avec leurs petites tailles et leurs grands yeux noirs, ou l'imagination les embellit-elle du prestige de ce lieu charmant planté de palmiers et d'aloès en terrasse sur le bord de la mer, de la clarté incertaine de ces belles nuits d'été où la brise de mer repose si agréablement des chaleurs du jour et dispose l'âme à une douce rêverie? — Je ne sais, mais je goûtais avec plaisir le charme de ce spectacle si animé à l'heure où, tout au contraire, dans une ville anglaise, le mouvement extérieur a cessé depuis longtemps. Là, c'est dans le milieu de la journée, à l'heure des affaires, que ce mouvement est le plus grand; entre midi et quatre heures, dans les rues principales d'une ville commerçante, on a de la peine à circuler tant est grande l'affluence des gens à pied, des voitures, des omnibus, de toute cette foule pressée et silencieuse qui va à ses affaires et non à ses plaisirs, qui ne se promène pas, mais qui marche, et ignore cette flânerie française, mot également intraduisible en anglais parce qu'on ne le comprend pas, et en espagnol parce qu'on ne comprend pas autre chose.

Les Anglais n'aiment pas la ville et y restent le moins possible, ceux qui y sont appelés par leur affaires viennent chaque jour à leur bureau, dans la Cité, si c'est à Londres, et retournent chaque soir, dans quelque maison des environs qu'occupe leur famille et où ils jouissent d'un peu d'air et de verdure; leurs villes mêmes sont construites de manière à satisfaire ce goût dominant, les rues sont larges et ressemblent plutôt à des routes qu'à des rues telles qu'on les comprend sur le continent; de temps à autre, une large place contient un jardin planté de beaux arbres, et de vastes parcs étendent leurs pelouses verdoyantes sur tout un quartier de la ville; la vraie vie de l'Angleterre se passe à la campagne; c'est là qu'habitent, presque toute l'année, les grands propriétaires, c'est là que se retirent les commerçants, dès qu'ils ont secoué la poussière de leurs bureaux, c'est là et jamais dans les villes que se passent toutes les fêtes populaires : régates, courses de chevaux, jeux de cricket, etc; c'est là aussi que l'on trouve les beautés qui font l'orgueil légitime de l'Angleterre, soit qu'on visite les grandes demeures féodales où se déploie tout le luxe de sa puissante aristocratie, les ombrages séculaires qui ont abrité d'âge en âge les descendants de ces familles qui ont fondé la grandeur et la liberté de leur pays, soit que suivant le cours de quelque jolie rivière, l'Avon ou la Tamise au-dessus de Lon-

dres, on paye un juste tribut d'admiration à toutes ces élégantes demeures, assises sur les riants coteaux de Richmond ou de Hampton-Court. De beaux arbres comme on n'en voit nulle part ailleurs, viennent plonger leurs branches jusque dans les eaux tranquilles du fleuve, sillonnées par des cygnes gracieux que respecte ce peuple ami de l'ordre, des troupeaux de daims, habitués à la société de l'homme, vous regardent passer, paisiblement assis sous l'ombre des vieux ormes, et ces paysages si frais et si calmes ne manquent pas d'une certaine poésie douce, que j'appellerais volontiers la poésie domestique, et dont les vers de Grey et de Pope, ont été la plus éloquente expression.

Mais c'est surtout dans ses plaisirs et dans ses fêtes, que se trahit le véritable esprit d'un peuple, et je voudrais essayer de rendre l'impression que je ressentis en assistant à quelques mois de distance, à une solennité de ce genre dans chacun des deux pays.

Un jour en me promenant sur la place de la Constitution à Séville, j'aperçus une grande affiche jaune ; je lis toujours les affiches en voyage, car je me sens le droit d'être curieux et, qui plus est, de satisfaire ma curiosité. Elle fut bien plus excitée encore, quand je lus en gros caractères ces mots magiques : *Corrida de toros ;* je n'avais pas encore vu de courses de taureaux et j'étais bien décidé à ne pas quitter l'Espagne, sans avoir pris part à ce plaisir national et sans avoir jugé par moi-même de l'exactitude des nombreuses descriptions que j'en avais entendu faire ; je lus donc attentivement cette bienheureuse affiche, qui venait ainsi se mettre si à propos sur mon passage et je vis qu'il s'agissait de la foire de Cordoue, fête qui devait durer trois jours, à chacun desquels il y aurait une course de taureaux *si le temps le permettait ;* — en France on aurait dit *avec la permission de l'autorité*, là-bas on ne dépend que des caprices du temps, caprices bien rares en cet heureux climat. —Il n'y avait pas un jour à perdre, la foire commençait dès le lendemain, je n'hésitai pas un instant ; j'avais suffisamment vu Séville, je connaissais par cœur sa merveilleuse cathédrale et je jouissais de cette douce sécurité que goûte le voyageur lorsqu'il a fidèlement vu toutes les curiosités que montrent les guides, et qu'il peut se passer d'eux pour en découvrir de nouvelles, ou pour revoir à loisir celles qui lui ont laissé une impression agréable, je m'arrachai à regret à cette paisible jouissance et je pris prosaïquement le chemin de fer pour arriver dans l'ancienne capitale des Califes. Elle a conservé un cachet plus oriental qu'aucune autre, non-seulement à cause de son admirable mosquée, transformée aujourd'hui en église et qui compte parmi les plus beaux restes de l'architecture arabe dans le monde, mais par l'aspect de ses rues étroites, de ses maisons, de ses cours intérieures fermées par de

belles grilles artistement travaillées; et si ce n'était l'immense concours de monde qu'attire aujourd'hui dans ses murs la *feria*, si pompeusement annoncée, elle aurait cet air triste et désolé de toutes les villes autrefois florissantes, mais déchues maintenant de leur ancienne splendeur. Suivons donc la foule qui se presse dans ces ruelles tortueuses et dont les flots se précipitent vers la partie supérieure de la ville, arrêtons-nous en passant à un de ces bureaux, placés aux principaux carrefours et où l'on distribue des billets pour les courses de taureaux, afin de nous assurer une bonne place, à l'ombre, en évitant l'encombrement qui aura lieu aux abords de la place. Une affiche indique que la représentation ou la *funcion*, comme on appelle en Espagne toute cérémonie publique, religieuse ou profane, commencera à cinq heures du soir; jusque-là nous avons le temps de nous promener et de regarder à loisir le spectacle animé de la foire. On sort de la ville par une porte flanquée de deux grosses tours crénelées et l'on arrive sur une sorte de boulevard, s'étendant tout le loug des fortifications massives du moyen âge, auxquelles le temps et le soleil ont donné cette belle teinte dorée, particulière aux monuments du Midi. C'est là que se presse une foule bigarrée, au milieu des boutiques en plein vent, établies pour la circonstance; les hommes de la campagne, coiffés du sombrero andalou et chaussés de leurs grandes guêtres de cuir, ouvertes sur le côté, amènent des bœufs et des mulets, campés sous l'ombre que projettent les bastions crénelés des vieux murs. Des bohémiens et des bohémiennes dansent en s'accompagnant sur la guitare de ces airs entremêlés de chants tristes et rêveurs qui rappellent l'Asie, et dont la mélodie a dû se conserver du temps des Arabes, car elle a une analogie lointaine avec les chants du désert. Des marchands d'eau font retentir l'air de leurs cris de *Agua! agua!* et trouvent abondamment le débit de leur marchandise, dans ce pays où l'on est toujours altéré. De nombreux groupes de promeneurs vont et viennent; les femmes, coiffées de la pittoresque mantille et armées de l'éventail classique. Puis, voici de lourds carrosses traînés par six mules, tout empanachées de rouge et de jaune, qui viennent étaler solennellement le long des remparts leur luxe gothique. Peu à peu un courant s'établit vers le côté où est établi la *Plaza de toros*, vaste cirque pouvant contenir plus de douze mille personnes et dont les gradins commencent à se remplir d'une population impatiente de s'assurer les meilleures places. Le côté du soleil surtout, offre un coup d'œil des plus animés; c'est le côté populaire, et la gaieté bruyante qui y règne, l'éclat varié des couleurs et des costumes, lui donnent une physionomie toute particulière; les plus légers incidents provoquent des explosions d'hilarité qui servent à tromper les ennuis de cette attente prolongée, sous les rayons

ardents du soleil. Enfin toutes les places se garnissent, l'heure impatiemment attendue arrive et une exclamation joyeuse salue la fanfare qui annonce l'entrée de la *cuadrilla* venant défiler majestueusement dans l'arène.

Je ne veux pas décrire ici une course de taureaux, tout le monde a sinon vu, du moins entendu souvent le récit de ces divertissements un peu sauvages, dans lesquels se complaît le peuple espagnol ; je ne m'occuperai donc pas de ce qui se passe dans l'arène, où six taureaux sont successivement immolés, où vingt chevaux sont éventrés, où les *picadores* et les *banderilleros* accomplissent des prodiges d'agilité et d'audace. Mais ce qui me frappe surtout, c'est l'aspect de cette foule enthousiaste, ardente, qui prend part avec un intérêt passionné à toutes les phases du drame qui se déroule sous ses yeux, faisant maintenir avec impartialité les règles de la tauromachie et prenant vivement parti pour le taureau, lorsque l'homme manque à son égard aux lois qui lui sont imposées par l'usage et les convenances. Il doit l'attaquer de telle manière, le frapper à tel endroit, et il ne saurait manquer à ces principes sans encourir une disgrâce éclatante ; tantôt ce sont des trépignements d'enthousiasme pour un svelte et élégant toreador qui, après avoir provoqué avec une témérité inouïe la fureur du monstre, se dérobe à ses coups avec grâce et agilité, de toutes parts on lui jette en signe d'admiration et de sympathie, tous les objets qu'on trouve à sa portée : les femmes leurs mouchoirs, les hommes leurs chapeaux; on l'appelle par son nom, on lui adresse les épithètes les plus tendres et il goûte un moment cette ivresse des triomphes populaires auxquels ont souvent aspiré en vain d'éloquents orateurs et d'illustres guerriers. Mais aussi qu'il est court cet instant! et qu'il faut peu de chose pour faire tourner le vent de la faveur publique en rage et en indignation ! Que ce même homme, quelques minutes après, ait un moment de crainte ou de défaillance, qu'il manque de la manière la plus légère aux règles de l'art, et cette même multitude, oubliant aussitôt sa gloire passée, l'invective ; on lui montre le poing avec colère, on l'accable des noms les plus outrageants. O leçon pleine d'enseignements pour ceux qui veulent captiver la foule en flattant ses passions ! autant vaudrait bâtir sur les flots inconstants de la mer ; et celui qui veut que son œuvre dure plus qu'un jour, plus qu'une heure, apprendra, à cette école, à l'appuyer sur des bases plus solides et plus durables. Quant à moi, je l'avoue, l'enthousiasme général me gagnait insensiblement, j'étais attiré, fasciné par les émouvantes péripéties de cette lutte, dont les détails sanglants et cruels disparaissent peu à peu devant l'intérêt poignant d'un drame réel où le courage et l'adresse d'une part, la force brutale de l'autre, sont en présence, et dont le dénoûment

n'est pas moindre que la mort d'un des acteurs. J'y retournai encore les jours suivants ; je vis se renouveler les mêmes scènes qui, devant un public froid et dédaigneux du Nord, feraient souvent pitié ou horreur, mais qui, devant cette multitude passionnée, sous ce ciel éclatant, éblouissent les yeux, absorbent l'attention et font trouver ensuite bien ternes les mélodrames les plus émouvants qui captivent chez nous la faveur populaire.

L'année suivante le hasard des voyages me rendait témoin d'un spectacle tout différent qui avait attiré aussi une foule immense dans une des belles plaines verdoyantes de la brumeuse Angleterre ; il s'agissait cette fois d'une course de chevaux, et la bruyère d'Ascot était ce jour-là le rendez-vous de toutes les illustrations chevalines appelées à se disputer un des grands prix de la saison. Londres n'était plus dans Londres, des trains de chemin de fer partant toutes les dix minutes amenaient périodiquement des milliers de personnes, dont les flots se pressaient autour des tribunes, des baraques, des buffets dressés sur le champ de course ; d'élégants équipages sortant du parc de Windsor, dont les grandes masses se dessinaient à l'horizon, apportaient leur contingent d'hôtes aristocratiques et de fraîches toilettes de femmes. Le ciel, quoique au mois de juin, avait cette teinte grisâtre qu'il dépouille trop rarement dans ce climat et qui se marie si doucement avec la verdure des prés et des bois. Cent mille personnes peut-être, étaient réunies à cet endroit et attendaient silencieusement et paisiblement l'arrivée des chevaux sur le terrain. Les groupes des parieurs seuls, présentaient quelque animation et rompaient par leurs cris rauques la monotonie générale. Au moment de la course un léger frémissement indiquait l'intérêt très-vif que prenaient tous les spectateurs à l'issue de la lutte, mais aussitôt le nom du vainqueur affiché sur le tableau, tont rentrait dans l'ordre et le calme le plus complet.

Au milieu de cette nature froide et terne, de ces horizons si paisibles, je reportais ma pensée vers le ciel éclatant de Cordoue, vers ce cirque où se pressait une foule pittoresque, passionnée, enthousiaste, et en dépit des philosophes et des philanthropes qui condamnent ces émotions grossières et barbares et qui éprouvent cependant le besoin de s'en créer ici de factices, en mettant un intérêt d'argent à côté de ce plaisir qu'ils trouveraient sans cela dépourvu d'attrait et de saveur, je regrettais les impressions si vives que j'avais ressenties à la vue de ces terribles drames et cette ivresse que j'avais partagée avec tout un peuple. J'ai tort, je le sais, car là est le passé, ici l'avenir, et déjà la mode franchissant les Pyrénées, établit des courses de chevaux à Madrid et aura bientôt fait disparaître les courses de taureaux comme un reste de la barbarie du moyen âge. Hélas ! il est vrai,

on a tort de regretter le passé, mais est-on toujours maître de ne pas lui laisser une partie de son cœur? Musique de l'avenir, Paris de l'avenir, m'empêcherez-vous de préférer aux splendeurs que vous nous promettez les douces mélodies qui ont charmé ma jeunesse, le vieux Paris qui disparaît chaque jour, sous le niveau et le cordeau des embellissements modernes, emportant avec lui tous les souvenirs tristes ou joyeux dont se compose le passé et qui ne vivront bientôt plus que dans notre mémoire?

Un dernier contraste encore, qui fera mieux ressortir la diversité des deux peuples, car il tient à ce qu'il y a de plus profond chez l'homme, au sentiment religieux. Avant de quitter l'Angleterre entrons dans ce temple qui élève fièrement sur les rives de la Tamise son dôme copié sur celui de Saint-Pierre de Rome; qu'y voyons-nous? des murs froids et nus, quelques tombeaux et des bancs où viennent se ranger chaque dimanche avec cette hiérarchie qui caractérise toutes les institutions anglaises, les fidèles de la paroisse pour écouter avec un recueillement convenable le discours très-sage que leur adresse un savant ministre qui a quitté ce jour-là sa famille et ses affaires pour exhorter pieusement ses paroissiens à l'accomplissement de leurs devoirs et à la haine de la superstition et de l'idolâtrie, puis, après les chants graves et monotones de quelques psaumes et la lecture de quelques passages de la Bible, chacun rentre chez soi d'un pas grave et mesuré avec la pieuse satisfaction d'un devoir accompli et le contentement intérieur de la considération qui en rejaillit sur lui et sur sa famille. Dans ce temple glacial, pas un objet d'art qui élève l'âme; dans ce culte si raisonnable, rien qui fasse appel au dévouement, à l'élan, au sacrifice, aux plus nobles facultés du cœur. La religion fait ici partie du savoir-vivre, et on la respecte comme une grande institution nationale. Dans la moindre église espagnole, au contraire, vous trouverez un luxe d'ornementation souvent excessif, quelquefois de mauvais goût: partout des dorures, des tableaux, des statues peintes et même habillées, des madones couvertes de dentelles et d'oripeaux, mais dans ce pauvre village on est touché de voir la maison de Dieu présenter seule l'image de la richesse, et si au lieu de l'église de village vous entrez dans une de ces splendides cathédrales que renferme Séville, Tolède ou Burgos, vous êtes ébloui, fasciné à l'aspect merveilleux de ces chefs-d'œuvre des arts, où Murillo et Ribera ont jeté sur la toile leur âme ardente, de ces autels si richement ornés de bois sculptés, peints, dorés, de bronzes ciselés, de grilles ouvragées, de marbres précieux; de ces voûtes gothiques qui s'élancent jusqu'au ciel et qui retentissent des accords d'une musique sacrée. Dans ces églises toujours ouvertes il n'y a ni rangs ni distinctions et il y règne cette égalité touchante, la seule véritable en ce

monde, l'égalité devant Dieu ; le mendiant dans son manteau troué y coudoie le grand d'Espagne, et personne n'a demandé à ces femmes accroupies sur la même dalle devant l'autel de la Vierge si elles habitent un palais ou une chaumière. Certes, pour l'homme indifférent ou incroyant qui entrera dans une telle église, il y a plus de chances que dans une église anglaise pour qu'il descende dans son âme une étincelle de cette flamme qui dévorait celle de saint Ignace et de sainte Thérèse.

Je pourrais accumuler encore de nombreuses dissemblances entre ces deux nations qui ont présenté dans une partie de leur histoire d'étonnantes analogies; toutes deux isolées du reste de l'Europe par la mer ou les montagnes, passionnées pour leur indépendance qu'elles ont su défendre avec énergie, animées du même esprit d'entreprises lointaines, elles ont exercé tour à tour cet empire des mers qui leur a assuré dans le monde une éclatante suprématie. Au commencement du seizième siècle, elle appartenait à l'Espagne ; personne alors ne songeait à la lui contester, la découverte de l'Amérique dont elle avait eu l'honneur et le profit lui livrait les trésors du nouveau monde, en même temps que la conquête de Grenade et la réunion de toute la Péninsule sous un même sceptre assurait sa grandeur et son unité. Pendant deux siècles elle exerça sur les destinées de l'Europe une influence prépondérante et, après avoir vu sous Charles-Quint l'apogée de sa gloire, elle continua encore sous ses tristes successeurs à briller d'un vif éclat dans les lettres et dans les arts. Marchant sur les traces de l'immortel Shakespeare, sans cependant l'imiter, Lope de Vega et Calderon doués d'une inépuisable fécondité, créaient un théâtre national vivement empreint de l'esprit chevaleresque et religieux dominant à cette époque, et après eux Tirso de Molina, Rojas, Moreto, perfectionnant encore l'art dramatique, acquéraient un si beau renom que notre grand Corneille, à ses débuts, cherchait au delà des Pyrénées ses modèles et ses inspirations. Dans un autre genre, Cervantès, avec sa verve satirique personnifiait, dans deux types restés populaires, l'enthousiasme aventureux des anciens âges qui, privé du frein salutaire de la raison, tombe dans les burlesques excentricités de don Quichotte, et le bon sens vulgaire des nations modernes qui dégénère dans le plat égoïsme de Sancho Panza s'il n'est pas ennobli par le sentiment de l'honneur. De toutes parts ses villes s'embellissent des chefs-d'œuvre des arts, partout s'élèvent ces cathédrales qui font encore aujourd'hui notre admiration et que décoraient à l'envi des peintres tels que Velasquez, Murillo, Ribera, Zurbaran, des sculpteurs comme Montañez, et sous la sombre inspiration de Philippe II, l'Escurial, ce rêve grandiose d'un roi fanatique, à la fois palais et couvent, dressait sur les flancs dénudés du Guadarrama ses murailles de granit,

mornes et inflexibles comme le tyran sinistre qui y renferma sa triste vieillesse.

L'Espagne recueillait alors le fruit de ses traditions chevaleresques, de ses luttes héroïques pour la foi et l'honneur si naïvement racontées dans ces Romanceros, poésies populaires et anonymes qui nous ont transmis le récit pittoresque des exploits du Cid, des combats sans cesse renouvelés contre les Maures, de toute cette épopée qui a fait du siége de Grenade le pendant, dans les temps modernes, de ce que fut le siége de Troie dans l'antiquité. Mais peu à peu sous le souffle énervant du despotisme, sous la domination corrompue des favoris, l'empire de Charles-Quint s'en alla par lambeaux, les antiques libertés de ses provinces furent anéanties, la suprématie maritime échappa aux mains débiles ou imprudentes des derniers princes de la maison d'Autriche, et au commencement du dix-huitième siècle l'Espagne appauvrie, humiliée, dépouillée de ses immenses possessions d'outre-mer ne comptait plus parmi les grandes puissances de l'Europe et laissait prendre à sa rivale d'autrefois cette forteresse de Gibraltar sur laquelle nous voyons encore aujourd'hui flotter le drapeau de l'Angleterre.

Par quelles circonstances celle-ci était-elle arrivée à supplanter la grande monarchie sur laquelle le soleil ne se couchait jamais, et à venir prendre pied jusque sur son territoire? Un fait capital signale pour elle le commencement de cette période : la réforme, ou plutôt le schisme accompli par Henri VIII en se séparant de l'Église catholique pour fonder une Église nationale. Est-ce à ce fait qu'elle a dû sa prospérité naissante, l'essor donné dès lors à sa puissance, qui n'a fait que s'accroître au milieu des orages et des révolutions du continent? — Beaucoup d'historiens l'ont affirmé et en ont tiré cette conclusion que les nations protestantes étaient seules capables de fonder chez elles un état stable et une organisation sociale également éloignée de la somnolente apathie du despotisme et des sanglantes convulsions de l'anarchie ; l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord était sans cesse opposé par eux à l'état politique si incertain de la France, de l'Italie et de l'Espagne, mais les événements de ces dernières années ont prouvé que chez les républiques du nouveau monde le protestantisme n'était pas un préservatif contre les plus tristes déchirements, et la guerre fratricide qui déshonore leur jeune civilisation est venue les rayer pour quelque temps de la liste des exemples à présenter à l'humanité. Et si l'on veut dresser d'une manière impartiale le bilan politique de l'Europe, on trouvera que la Belgique catholique n'a rien à envier à la Hollande protestante, que la Prusse, lancée par un homme d'État entreprenant dans toutes les aventures des réactions intérieures et des *annexions* extérieures (puisque tel est le mot timide

dont on qualifie aujourd'hui les conquêtes), présente un état social moins stable et moins bien assis que l'Autriche régénérée par les réformes salutaires qui lui ont fait prendre rang parmi les grandes nations libérales ; quant à la France... elle n'a pas encore couronné son édifice, jusque-là il serait imprudent d'en parler, et certes si un jour elle doit voir s'accomplir ce couronnement glorieux sous les doubles auspices de l'ordre et de la liberté, ce ne sera pas son antique fidélité à la foi de ses pères qui y mettra jamais obstacle. Et l'Angleterre elle-même, à qui doit-elle ces institutions dont elle est si justement fière? Est-ce depuis sa réforme religieuse que ses barons et ses communes ont jeté les fondements de cette constitution qui sert aujourd'hui de modèle au monde entier? Et n'est-ce pas au contraire en faisant remonter son origine vers cette époque reculée qu'elle a montré sa force et assuré sa durée? C'est en vain qu'elle voudrait renier ce passé glorieux, les monuments n'en sont pas seulement dans ses lois et dans ses mœurs, ils couvrent son sol, et les cathédrales de Salisbury, de Durham et d'York, les abbayes et les cloîtres d'Oxford sont d'éclatants témoignages d'un temps où sa foi était semblable à la nôtre. En demeurant attachée à cette foi, que de malheurs elle eût évités, que de crimes elle se fût épargnés, dont les querelles religieuses ont servi quelquefois de raison et souvent de prétexte, et le sang de Marie Stuart, la plus illustre et la plus touchante de leurs victimes, crierait moins vengeance contre ses bourreaux si l'auréole du martyre n'avait effacé pour la postérité les faiblesses de la femme en ne laissant que le souvenir de l'héroïsme et des malheurs de la reine catholique.

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher le secret de sa grandeur et de sa prospérité, et où le trouverons-nous, sinon dans ce fait que seule dans le monde, à cette époque, elle sut conserver son droit public et maintenir ce drapeau de la liberté politique que tous les peuples du continent avaient laissé tomber et qui devait être dans les temps modernes le seul contre-poids capable de remplacer les barrières que posaient autrefois les institutions féodales à l'omnipotence du pouvoir central. Dans cette lutte patiente et énergique, elle eut le malheur de glisser un moment dans l'ornière sanglante des révolutions, qui, loin de fonder la liberté dont elles usurpent le nom, ont toujours été son principal obstacle, en créant les divisions profondes des partis, les haines héréditaires, et enfin l'anarchie, ce spectre hideux dont la vue terrifie les nations et les rejette avec effroi dans les bras du despotisme ; mais elle sut se retirer promptement de cette voie funeste, et l'aurore du dix-huitième siècle la voyait sous un régime politique fortement constitué, libre, puissante, ayant conservé en les rajeunissant les grandes traditions de son passé, guidée dans les voies de l'avenir

par une aristocratie intelligente et éclairée, et donnant seule à l'Europe le spectacle de la liberté, de l'ordre et de la sécurité. Elle joua alors un grand rôle dans le monde, ses flottes couvrirent les mers, sa domination s'étendit des rives jadis françaises du Saint-Laurent aux bords fabuleux du Gange; elle sut résister aux ébranlements de la Révolution française, conserver son indépendance au milieu de l'asservissement général de l'Europe au plus grand génie militaire du siècle, et tendre même à l'Espagne une main secourable dans sa résistance énergique et opiniâtre contre l'invasion des armées impériales. Son commerce et son industrie prirent en même temps un accroissement prodigieux, et les richesses de l'univers affluèrent dans ses ports.

Mais la richesse est corruptrice, et nous la voyons aujourd'hui sous l'inspiration exclusive de ses intérêts mercantiles, abandonner toutes les grandes et nobles causes auxquelles ses illustres hommes d'État avaient dévoué leur vie et leurs talents. Le temps n'est plus où Wilberforce faisait vibrer tous les cœurs par ses éloquents plaidoyers en faveur de l'émancipation des noirs; les manufacturiers du Lancashire ne l'écouteraient guère aujourd'hui; il leur faut du coton, et les États à esclaves peuvent seuls leur en fournir, cela suffit pour ranger de ce côté toutes leurs sympathies. Elle encourage de ses vœux les injustes annexions du Piémont et accueillait naguère avec un enthousiasme qui tenait du délire ce soldat de fortune, ce condottiere en chemise rouge dont le seul mérite à ses yeux est d'être le représentant de la révolution italienne et l'adversaire déclaré de la papauté. Mais elle reste sourde aux gémissements de la Pologne et accorde à peine une sympathie stérile à cette malheureuse nation à qui il n'est plus même permis de porter le deuil de ses héros et de ses martyrs; elle ferme les yeux sur les massacres des chrétiens du Liban, mais si l'on ose attaquer l'intégrité de l'Empire ottoman, pour cette cause seule elle ne marchandera ni son or ni même son sang, dont elle refuse si durement le secours à ses alliés danois, engagés sur la foi de ses secrets encouragements et des droits solennellement reconnus par les traités dans une lutte inégale contre un puissant voisin. L'école des Pitt et des Canning a cédé la place dans ses conseils à une école bourgeoise et industrielle qui fait des intérêts pécuniaires le seul but de sa politique, et qui semble méconnaître cette loi de l'histoire que l'avenir n'appartient qu'aux peuples qui servent les grandes causes et les grands intérêts de l'humanité.

L'Espagne, de son côté, sortie enfin des stériles agitations, des déchirements intérieurs qui ont signalé chez elle l'enfantement laborieux du régime constitutionnel, semble renaître de son long assoupissement. Résignée à ne jouer aucun rôle dans les grandes questions euro-

péennes, elle a assez à faire de panser ses plaies, de cultiver son sol, de développer ses richesses naturelles ; mais on ne prend pas en un jour les mœurs de la liberté après en avoir perdu l'habitude par une longue soumission. Les factions qui ont levé si souvent le drapeau de la guerre civile dans ces dernières années sont à peu près éteintes aujourd'hui, mais elles n'ont pas été remplacées par les grands partis politiques dont les luttes pacifiques ont la tribune et la presse pour théâtre ; on n'y voit que trop souvent des ministres ignorant eux-mêmes les principes qu'ils représentent, se livrer des batailles dont le pouvoir seul est l'enjeu, et se succéder sans profit pour le pays au milieu de l'indifférence universelle. Le grand travers de l'Espagne actuelle est l'imitation étrangère et surtout l'imitation française ; en littérature, elle traduit nos romans, nos vaudevilles, nos drames ; ses théâtres abandonnent leur riche répertoire national pour celui du Palais-Royal ou de l'Ambigu ; en politique, elle copie l'esprit irréligieux et centralisateur de nos soi-disant libéraux de l'école du *Siècle*, a chassé ses moines, à qui elle devait tant de bienfaits et dont les couvents ruinés ou transformés en casernes témoignent sur tant de parties de son territoire de leur infatigable activité pour la conservation des sciences et des arts. Mais malgré ces tendances fâcheuses, d'immenses progrès se font chaque jour. Que l'Espagne renonce à nous imiter, qu'elle recherche dans les glorieuses traditions de son passé ces *fueros*, ces franchises dont jouissaient autrefois ses provinces, et la pratique des libertés locales formera peu à peu la génération nouvelle à l'exercice de ses devoirs publics et à la défense de ses droits, la vie politique circulera dans les veines de la nation, et l'on verra bientôt ce noble et beau pays reprendre la place qu'il a occupée longtemps dans l'histoire. Espérons alors qu'il apportera dans les relations des peuples quelque chose de cet honneur castillan dont le souvenir est resté vivant dans ses annales.

Dans la cathédrale de Burgos on montre encore un vieux coffre dont les ais disjoints attestent les ravages du temps, et qui porte cette inscription : *Cofre del Cid*. Un jour, le héros légendaire n'ayant pas l'argent nécessaire pour entreprendre le siége de Valence, emprunta à des juifs 200 marcs d'or en leur laissant en gage ce coffre renfermant, disait-il, ses trésors, mais en réalité rempli de sable. Quand il eut chassé les Maures de Valence, il chargea en ces termes un messager de rembourser aux juifs la somme prêtée : « Dis-leur de ma part « qu'ils me pardonnent la ruse que j'ai employée sous l'aiguillon de « la nécessité, mais quoique le coffre ne renfermât que du sable, il « portait enterré en lui l'or de ma parole. » Que l'on compare ce fier langage aux paroles embarrassées par lesquelles les princes et les ministres de nos jours cherchent à justifier toutes les violations du

droit par la force, l'abandon du faible et les signatures solennellement déposées au bas des traités pesant bien moins dans la balance que le sable où le Cid enterrait l'or de sa parole ! De pareils moyens peuvent assurer le triomphe éphémère de ceux qui les emploient, mais les éternelles lois de la justice et de la vérité reprennent tôt ou tard leur empire, et ce n'est que sur elles que les peuples comme les rois peuvent fonder une grandeur durable.

ROGER ANISSON DU PERON.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire du royaume de Bois-Belle*, par M. Aymé Cecyl. 1 vol. — II. *Monaco et ses princes*, par M. H. Métivier. 2 vol. — III. *Histoire de la Bourgogne sous Louis XI*, par M. Rossignol. 1 vol. — IV. *Morimond et les milices religieuses de l'Espagne et du Portugal*, par M. Adrien Arcelin. 1 vol. — V. *Histoires de chez nous*, par M. Violeau. 1 vol. — VI. *Le Roman contemporain, ses vicissitudes, ses divers aspects, son influence*, par M. Alfred Nettement. 1 vol. — VII. *L'Hygiène philosophique de l'âme*, par M. Foissac. 1 vol. — VIII. *La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon la concordance des quatre Évangélistes*, par M. H. Wallon. 1 vol. — IX. *Discours d'ouverture du cours de droit canonique*, par M. l'abbé Bourret.

I

Nous avons pour les travaux de l'érudition locale une passion qui n'a pas besoin d'excuse ici, pensons-nous, mais qu'en tout cas il serait facile de justifier. On a dit que ces fouilles minutieuses du passé seraient la mort de l'histoire : elles seront sa vie, au contraire, elles la sauveront. On a trop fait, chez nous, l'histoire avec des idées, elle se meurt dans l'étreinte des systèmes, elle a faim et soif de faits. L'érudition lui en prépare. Applaudissons à l'érudition : plus il y aura de faits et mieux ils seront connus, moins il sera facile aux passions de les travestir ou de s'en faire des armes.

Ce n'est pas précisément un travail d'érudition que *l'Histoire du royaume de Bois-Belle* [1], mais c'est une instructive et curieuse monographie. On connaît peu cette principauté, et bien des gens seraient embarrassés pour indiquer la place qu'elle occupait sur le globe.

Cette place était petite, car les frontières de Bois-Belle n'embrassaient pas neuf lieues de tour. Si étroite qu'elle fût, cette enceinte renfermait cependant un État distinct, indépendant, souverain, organisé comme les autres et pourvu des mêmes institutions. On rendait la justice à Bois-Belle

[1] *Histoire du royaume de Bois-Belle*, par M. Aymé Cecyl. 1 vol. in-12. Douniol, édit.

exactement comme dans le beau royaume de France, dit M. Aymé Cecyl. Son souverain possédait, à l'égal du roi, un domaine privé, et, bien que ce domaine ne lui rapportât que la modique somme de deux mille livres, il était assez riche pour ne rien réclamer à ses sujets. De plus, il battait monnaie et exerçait dans toute sa plénitude le plus beau droit des rois, le droit de grâce, pardon et rémission. Il avait d'ailleurs des feudataires et comptait parmi eux les plus grands noms de la monarchie, les sires de la Roche-Pot, les La Trémouille et les Boucicaut. Du reste, les privilèges des sujets n'étaient pas moins remarquables que les prérogatives du souverain. Le peuple de Bois-Belle se gouvernait par lui-même, ne payait ni impôts, ni cens, ni redevances d'aucune sorte; il était non-seulement exempt de milice, mais de tout subside de guerre. Ainsi lorsque Guy VI de la Trémouille, époux de Marie de Seuly, souveraine de Bois-Belle, succomba avec les barons français à la fatale bataille de Nicopolis, et tomba au pouvoir de Bajazet II, sa captivité ne coûta que des larmes aux sujets de sa femme. S'ils contribuèrent à le racheter (ce qu'on ignore), on peut assurer que ce fut spontanément et volontairement.

Et ces merveilleuses immunités, le peuple de Bois-Belle les conserva tout le moyen âge, cette époque de fiscalité multiple « où, dit M. Aymé Cecyl, il n'y avait si chétive chaumière autour de laquelle gloussait une poule avec ses poussins, qui n'en dût la redevance à quelqu'un. » Tout souverain nouveau devait les jurer à son avénement.

C'est un curieux spectacle, au milieu du réseau confus de juridictions où se débattait alors toute existence, que celui que présente la libre et indépendante population de Bois-Belle. Mais où faut-il chercher l'heureuse oasis qui l'abritait? Est-ce sur les « bords fleuris qu'arrose la Seine, » dans le voisinage du fabuleux royaume d'Yvetot? Non, la principauté de Bois-Belle, principauté vraie et qui n'a rien d'apocryphe, était située sur la rive gauche de la Loire, entre Sancerre et Bourges. Ne la cherchez pas toutefois sous ce nom dans les cartes, celles du moins qui sont postérieures au seizième siècle. Ce nom, qui était celui de sa vieille capitale, a disparu depuis lors, ainsi que la capitale elle-même, qui n'est plus représentée aujourd'hui que par quelques chaumières. Bois-Belle fut supplantée, dès les premières années du dix-septième siècle, par Henrichemont, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Cher, que Sully fit bâtir et qu'il baptisa du nom de son maître bien-aimé, Henri IV.

Maximilien de Béthune n'avait pas hérité de Bois-Belle; il avait acheté cette principauté en même temps que la terre de Sully, dont il prit le titre, de Henriette de Clève, femme de Louis de Gonzague, le glorieux capitaine que l'ingratitude de Henri IV avait conduit prématurément au tombeau. Il la paya quarante-deux mille livres, « médiocre chiffre, qui prouve une fois de plus, dit M. Aymé Cecyl, l'énorme somme de franchises que possédaient les habitants; car, si le souverain de Bois-Belle avait eu, comme celui du

royaume de France, le droit de lever des impôts sur son peuple, la valeur de la terre s'en serait accrue d'autant. » C'était donc une propriété tout honorifique, comme celles de certains boyards russes qui, naguère encore, comptaient parmi leurs serfs des marchands millionnaires, dont ils ne recevaient par an que cinquante roubles-assignats de rente. Le moyen âge était plein de ces singularités, dont plusieurs (Bois-Belle est du nombre) sont venues jusqu'à la fin du dernier siècle, comme témoignage de l'esprit de liberté qui avait présidé à la fondation et à la constitution des États chrétiens après la chute de Rome.

Ainsi que ses prédécesseurs, Sully jura les franchises de sa nouvelle principauté et les confirma par de nouvelles lettres patentes. Dès lors pourtant, et bien que Henri IV les eût reconnues, le fisc les avait violées. De tout temps, par exemple, la population de Bois-Belle avait joui de la faveur insigne de prendre, sans payer aucun droit, tout le sel dont elle avait besoin dans les salines de l'État. Mais, à la suite des guerres de religion, les officiers royaux avaient refusé de reconnaître ce privilége, et les gens de Bois-Belle avaient été astreints aussi à la gabelle. Malgré les réclamations de Sully, ils y restèrent soumis. La seule compensation qu'ils obtinrent fut de faire valoir ou de posséder, en dehors des limites de la souveraineté, trente arpents de terre libres de tout impôt. Transaction fatale, qui fut le commencement de la décadence de Bois-Belle ; car, si son territoire s'en accrut, ses libertés s'en amoindrirent. Le principe de son inviolabilité se trouvait entamé, tôt ou tard il devait périr.

Cette invasion du pouvoir royal dans le domaine des immunités de Bois-Belle aurait pu fournir la matière d'un curieux chapitre. L'auteur en a entrevu l'importance, mais s'est borné à l'indiquer. La dernière partie de son livre est remplie par des détails sur le caractère et les mœurs des derniers souverains de Bois-Belle, notamment sur le féal compagnon d'Henri IV, dont il nous peint en traits extrêmement touchants la vieillesse disgraciée et besoigneuse. Il y a, à cette dernière époque de leur vie, une sorte de ressemblance entre le prince et la principauté : ce sont deux existences d'un autre âge qui ont le sentiment de leur fin. Bois-Belle, État souverain, vécut un siècle encore après Sully, mais comme les vieux chênes, par l'écorce seulement. Là, ainsi qu'ailleurs, la Révolution trouva sa besogne plus d'à moitié faite. Elle n'avait devant elle que les formes seules du passé. Il lui suffit d'un souffle pour les faire tomber toutes, la royauté comme le reste.

II

Qu'on ne nous prête pas, de grâce, une intention moqueuse si, à côté de la principauté de Bois-Belle, nous parlons ici de celle de Monaco. La plai-

santerie serait de mauvais goût et directement contraire à nos sentiments. Nous aimons les petits États, parce qu'ils empêchent le contact immédiat et par conséquent les froissements des grands, et qu'ils offrent un asile plus honorable et plus sûr à la liberté. D'ailleurs, pour qui aime voir de près le jeu des événements et ne se laisse pas éblouir par les triomphes de la force, leur histoire est pleine d'intérêt.

Quoique le nom de Monaco soit plus célèbre que celui de Bois-Belle, son passé n'est guère plus connu. Il n'en existait pas d'histoire à notre connaissance, au moins dans notre langue, avant celle que vient d'écrire M. Henri Métivier sous ce titre : *Monaco et ses princes* (2 vol. in-8°). Cet ouvrage qui n'est pas dans la circulation, ne jouit que d'une publicité confidentielle. Il mériterait le grand jour. C'est un travail bien fait, d'une lecture attachante et où l'historiographe n'étouffe pas l'historien.

Son sujet est plus important qu'il ne le paraît au premier aspect. Ces princes de Monaco, dont les domaines furent toujours si restreints, ont, grâce à leur énergie et à leur talent, joué un rôle considérable dans les luttes de l'Europe occidentale, et leur histoire tient de très-près à la nôtre. Dominateurs de la côte de Ligurie, qu'ils commandaient du haut de leur rocher, les Grimaldi (c'était leur nom) furent, dans le moyen âge, recherchés par quiconque avait des intérêts dans la Méditerranée. Bien qu'ils se posassent en princes souverains et prétendissent descendre en droite ligne de Grimoald, fils de Pépin d'Héristal, ce n'était pas la considération qu'ils pouvaient inspirer qui faisait chercher leur alliance, mais les bons vaisseaux qu'ils possédaient et les excellents marins dont ces vaisseaux étaient montés. Audacieux condottieri de mer, ils engagèrent tour à tour leur flotte et leurs hommes au service de la France, de Gênes, de Naples ou de l'Espagne, et se servirent à leur tour de ces diverses puissances pour s'étendre au pied de leur rocher ou pour s'y affermir. Dès le commencement du quatorzième siècle, on les trouve avec la flotte française de Philippe le Bel à la bataille de Zieriksee, où ils coulèrent la flotte flamande, et, plus tard, à Crécy avec Philippe de Valois, qui les écrasa brutalement, et à qui ils auraient pu donner la victoire; car les aventuriers que conduisaient les Grimaldi étaient archers aussi braves que marins intrépides.

Deux fois les Grimaldi furent honorés par nos rois du titre d'amiral de France. Du reste, politiques habiles autant que soldats courageux, ils se servaient de la France autant qu'ils la servaient. Chaque fois que quelque entreprise sur leurs voisins les mettait en péril, ils se réfugiaient sous la protection de notre bannière, et attendaient là, en sûreté, le moment de recommencer. Ce fut Lambert Grimaldi, pour qui Ludovic le More était une menace permanente, qui attira Charles VIII en Italie. Son fils, qui l'avait conduite, gagna seul à cette folle expédition. Il en fut ainsi de celle de Louis XII. Gênes, vaincue et désorientée, laissa Monaco s'emparer de son commerce, et les Grimaldi des villes qui étaient à leur convenance. Peu

s'en fallut, il est vrai, qu'ils ne perdissent tout : Louis XII fut un moment tenté de s'emparer lui-même de Monaco, dont il avait pu apprécier l'importance. Les Grimaldi tremblèrent, et, dès lors, cherchèrent une autre protection. Mais Charles-Quint et ses successeurs, sous l'égide desquels ils se placèrent, et avec qui ils combattirent un siècle contre nous, les firent bientôt repentir de ce changement. L'Espagne s'établit à Monaco comme chez elle, y mit garnison, et en traita les souverains et les sujets avec un suprême dédain.

Les princes humiliés, le peuple maltraité, reportèrent leurs regards vers la France ; mais il leur fallut attendre, au milieu des angoisses et des affronts, qu'elle eût elle-même abaissé l'Espagnol. C'est alors seulement que Monaco et les Grimaldi purent songer à secouer le joug qui pesait sur eux depuis quatre-vingts ans. Cette révolution eut lieu le 13 novembre 1641, à la suite d'une conspiration ourdie de concert avec le cardinal de Richelieu, et dont M. Métivier a raconté les incidents dramatiques avec beaucoup de talent. Elle ferme, dit l'auteur, l'âge héroïque de la maison de Grimaldi, et, pouvons-nous ajouter, la période vraiment intéressante de son histoire. A dater du dix-septième siècle en effet, l'importance stratégique de Monaco diminue, et le caractère de ses princes change complétement. Le temps n'est plus de ces hommes de fer, hardis aux grandes entreprises, de ces vaillants marins, terreur des Barbaresques et rivaux, souvent heureux, des Génois et des Vénitiens. C'est au sein des cours et non plus sur les champs de bataille, dans les intrigues et non plus dans les combats, que les derniers Grimaldi usent l'ardente activité de leur nature méridionale. Leur existence se confond avec celle de la noblesse française, dans laquelle ils prennent rang et au milieu de laquelle ils s'illustrent à la façon du temps, par la guerre et les folles amours. Leur histoire, dans cette période, n'en reste pas moins curieuse. C'est un véritable roman que celle de Louis Grimaldi, le rival heureux de Charles II auprès d'Hortense Mancini, et l'époux disgracié de Charlotte de Gramont. Quant à Antoine, si profondément éprouvé par les revers de Louis XIV, on dirait une vie de Plutarque. Aujourd'hui, leur principauté, tant de fois menacée, est encore debout, et telle qu'elle existait à l'origine, il y a cinq cents ans. Ne méritait-elle pas bien, à ce titre, le travail dont elle vient d'être l'objet ? Le moyen âge n'offre pas à l'archéologue beaucoup de restes aussi bien conservés.

III

Paulo majora canamus... Il s'agit de la Bourgogne. Ses princes étaien plus riches et plus puissants que bien des rois. Leur renommée s'étendait

jusqu'au fond de l'Asie, où l'on ne parlait d'eux qu'en ces termes : « les grands-ducs d'Occident. » Chacun sait comment cette grandeur tomba ; la catastrophe de Charles le Téméraire est dans la bouche même des enfants. La conviction générale est que la chute du fils de Philippe-le-Bon ne fut si prompte, si complète et si absolue que parce que leur province s'était détachée d'eux, qu'elle ne tenait plus à être ce qu'ils l'avaient faite, qu'elle aspirait à rentrer sous le gouvernement direct du roi, qu'enfin les Bourguignons « étaient jaloux de servir leur ancien maître. » On lit en effet partout qu'il « en coûta peu au roi pour se mettre en possession du duché ; » que la réunion à la couronne se fit en quelques heures, « par le consentement libre et volontaire des états. »

Un écrivain qui a étudié de près cet événement, M. Rossignol, ancien conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, aujourd'hui conservateur du musée celtique de Saint-Germain en-Laye, a démontré, en se fondant sur des documents authentiques et inédits, que c'est là une grave erreur ; que le duché de Bourgogne avait un profond et reconnaissant attachement pour la famille de ses princes, qu'il n'ambitionnait pas du tout de rentrer sous le gouvernement du roi, qu'il n'avait nulle impatience de « servir ses anciens maîtres ; » qu'enfin la Bourgogne ne s'offrit pas, mais qu'elle fut prise par Louis XI, et que ce qu'on donne pour une réunion volontaire fut bel et bien une conquête. Cela ressort, en effet, clairement du travail de M. Rossignol[1].

Ce travail, dont la première partie a été publiée en 1853, s'arrêtait à la mort de Louis XI. A cette époque, la Bourgogne était domptée, mais non soumise. Il y eut, comme on sait, un long soupir de soulagement dans toute la France quand le bruit se répandit que l'astucieux et sinistre compère de Tristan avait cessé de vivre. Or, nulle part on ne respira plus largement qu'en Bourgogne. On y souffrait beaucoup, en effet ; les favoris du roi défunt s'étaient abattus sur cette province comme une volée de corbeaux affamés, et s'en étaient fait accorder les revenus. « Lisez, dit M. Rossignol, les cahiers des comptes ; les états des domaines en Bourgogne, à cette époque, sont d'une énergie effrayante ; les plus riches propriétés ne rendent rien à la couronne. » En outre, ajoute l'auteur, « les grands pensionnaires, les grands officiers, les gens de l'ordonnance et de morte-paye ne croyaient pas déroger en se faisant adjudicataires des fermes de la couronne, et en usant de la terreur qu'ils inspiraient pour écarter la concurrence et avoir les baux à vil prix. » Aussi lit-on avec stupéfaction, dans un manuscrit de l'abbaye de Cîteaux, où pourtant l'on n'était pas hostile à Louis XI, puisque l'abbé avait été un de ses plus chauds partisans, que, du temps de ce roi, soixante mille personnes quittèrent la province. Plus tard, en effet, il fallut en repeupler certains cantons en y appelant des Normands et des Picards.

[1] *Histoire de la Bourgogne sous Louis XI*, par M. Rossignol 1 vol. in-8. Auguste Aubry.

Mais cet abaissement dans le nombre des individus, et partant dans le chiffre des recettes, n'avait pas diminué le personnel administratif, ni ses appointements. Du jour où le gouvernement du roi eut remplacé celui des ducs, les employés pullulèrent. Les pauvres rompaient sous les charges de toutes sortes, impôts, garnisons, passage de troupes ; la famine et la peste étaient venues s'ajouter à toutes ces misères, quand Louis XI mourut.

On sait de quelle agitation cet événement fut la cause ; le pays se remua comme un prisonnier longtemps chargé de chaînes qui, les sentant tomber, veut s'assurer s'il a encore l'usage de ses membres. Que fit la Bourgogne en cette circonstance? N'eut-elle pas la tentation de revenir sur cette fatale réunion qui avait été cause de ses maux, et de se replacer sous l'autorité autrement paternelle de l'héritière de ses ducs?

A cette question, qu'ont dû se faire tous ceux que son premier ouvrage a édifiés sur les véritables dispositions de la Bourgogne à l'égard de Louis XI et du gouvernement royal, M. Rossignol a répondu par une seconde étude qui n'est pas moins riche que la première en documents nouveaux et moins importante pour l'histoire générale de la France à cette date. Ce nouvel ouvrage, qui a pour titre : *la Bourgogne sous Charles VIII*[1], est écrit, comme le premier, sur les pièces conservées aux archives de l'ancienne province ou dans les collections particulières, et toutes inédites. L'intérêt n'en est point limité au pays qu'il concerne directement et dans lequel se sont passés les faits qu'il révèle. L'histoire de la lutte entre Anne de Beaujeu et Maximilien d'Autriche en reçoit une vive lumière.

Ceux qui ont écrit sur cette époque, dit M. Rossignol, ont constamment fixé leur attention sur le Nord. « C'est là, en effet, qu'étaient le duc de Bretagne, l'Angleterre, Marie de Bourgogne, le roi de France; c'est là que tous les historiens français, même les plus modernes, ont arrêté leurs regards ; à peine s'occupent-ils de la Bourgogne proprement dite, comme si le corps de bataille n'avait pas eu deux ailes, comme si, malgré leur distance, il n'y avait pas eu entre l'une et l'autre des relations intimes et de continuels chevaucheurs ! »

En effet, l'ambitieux époux de Marie de Bourgogne n'avait pas renoncé à l'espoir de reprendre au roi de France le premier fleuron de la couronne ducale de sa femme. Il était parfaitement renseigné sur tout ce qui se passait dans le duché, les souffrances qu'on y endurait et les regrets qu'on y éprouvait. Il savait que, tout en présentant au jeune roi les hommages de la province nouvellement réunie, la députation qui les lui avait portés avait fait entendre des plaintes très-vives, et réclamé contre la violation, par les agents royaux, des priviléges et des libertés les plus solennellement reconnues. Il savait que, plus tard, aux états de Tours, c'étaient les députés de la

[1] 1 vol. in-8, Paris, Auguste Aubry.

Bourgogne qui avaient élevé le plus fortement la voix contre les abus de l'autorité royale, et dénoncé avec le plus d'énergie les monstruosités du système de gouvernement introduit par Louis XI. Il connaissait la harangue toute républicaine de Philippe Pot, dont nous admirons encore la mâle éloquence, et un document plus significatif peut-être, et dont personne, que nous sachions, n'a parlé avant M. Rossignol ; nous voulons dire le rapport fait aux états sur les souffrances du royaume et la nécessité d'y apporter remède. Ce rapport avait été choisi entre plusieurs autres comme étant l'expression la plus complète et la plus forte des doléances du pays. C'était aussi l'œuvre d'un autre Bourguignon, Jean de Cirey, abbé de Citeaux, dont les plaintes avaient d'autant plus de poids que ce personnage avait concouru plus efficacement à la réunion de la province.

Maximilien pouvait donc espérer qu'une rupture éclaterait et que la province, éclairée par l'expérience qu'elle venait de faire des douceurs du nouveau régime, retournerait à ses anciens souverains. La suppression du parlement de Dijon, imprudemment tentée, dut lui faire croire un instant que son espoir allait se réaliser. Ses intrigues redoublèrent d'activité. Madame de Beaujeu en fut informée et s'en inquiéta. Sa conduite avec la Bourgogne s'en ressentit aussitôt : grâces, faveurs et prévenances, tout fut employé pour s'attacher les hommes qui pouvaient avoir de l'influence sur le pays. Les manœuvres de Maximilien furent habilement contre-minées. Il y a là tout un épisode entièrement inconnu et extrêmement curieux du gouvernement de madame de Beaujeu.

La régente eut tout lieu de se louer de sa conduite. Elle en recueillit bientôt le fruit. Ce furent en effet les Bourguignons qui l'aidèrent le plus dans sa lutte contre la coalition que conduisait Maximilien, et à la tête de laquelle se trouvait le duc d'Orléans. La victoire de Saint-Aubin-du-Cormier, qui couronna une suite de négociations destinées à rompre le faisceau des confédérés, et que les pièces produites par M. Rossignol mettent en pleine lumière, fut le résultat de la vigueur avec laquelle les Bourguignons, qui formaient l'avant-garde de l'armée royale, abordèrent l'armée ennemie. « Le gouverneur, Jean de Baudricourt, était au centre, dit M. Rossignol, avec l'expérience d'un vieux capitaine et un dévouement sans bornes. En tête se trouvait Antoine de Baissey, ce fier bailli qui avait tué Girard de Roussillon et avait été en Bourgogne l'un des plus solides instruments de Louis XI... Attaqué impétueusement par les Bretons et leurs alliés, il devait être écrasé sous leurs masses ou mis en déroute : il tint bon cependant, et opposa à cette multitude son courage et ses Suisses, qu'il était allé chercher lui-même dans leurs montagnes. « Il les tint en si bon ordre, dit « son secrétaire, et combattit si virilement avec eux, qu'il soutint sans bran- « ler cet assaut, » et donna le temps au condottiere Galeotto de se jeter sur le flanc des Bretons. Baissey y perdit la vie, mais l'armée fut ouverte et

coupée en deux. « En avant! » s'écria, à cette vue, le bailli de Dijon. Il y eut alors un effroyable carnage parmi les Bretons pris entre deux feux. » Le duc d'Orléans, qui était aux premières lignes, fut fait prisonnier, comme on sait, et il le fut (ce qu'on ne savait pas jusqu'ici) de la main d'Antoine de Baissey lui-même : le fait est attesté par la relation manuscrite de son secrétaire, conservée à la Bibliothèque impériale.

Maximilien fit encore quelques tentatives contre la Bourgogne, mais chaque fois il échoua. Convaincu à la fin qu'il n'y avait plus d'espoir de détacher cette province et que, s'il y restait des partisans de la maison ducale, ils étaient hors d'état de rien entreprendre pour lui, le mari de la fille unique de Charles le Téméraire signa la paix de Senlis (1493), par laquelle il obtenait la Comté, mais renonçait pour ses enfants au duché de Bourgogne. Un voyage que fit Charles VIII à Dijon, où il résida quelque temps et montra beaucoup d'affabilité, consomma la réunion du grand fief que le roi Jean avait détaché de la couronne, il y avait cent trente ans, en faveur de son fils Charles le Hardi. Les recherches de M. Rossignol fournissent sur ces événements célèbres, sur les circonstances qui les ont amenés et les hommes qui y ont joué un rôle, beaucoup de ces détails intimes que l'histoire affectionne aujourd'hui et qui sont appelés à la renouveler un jour. A en juger par ce que contiennent les deux volumes de M. Rossignol, la mine où il a fouillé doit contenir de précieux filons. Souhaitons-lui, dans l'intérêt des études historiques, un explorateur d'autant de zèle et de sagacité que celui que vient de lui enlever la direction des musées impériaux.

IV

Nous parlions tout à l'heure de Cîteaux. Cet arbre avait poussé loin ses racines. Un jeune paléographe, M. Adrien Arcelin, inspecteur des archives du département de la Haute-Marne, vient de découvrir des documents curieux sur les relations de cette abbaye avec les ordres chevaleresques de l'Espagne et du Portugal[1].

Rien n'est plus connu que ces grandes confréries militaires et religieuses, mais rien ne l'est moins que leur origine ou leur filiation. Aussi ne sera-ce pas un petit étonnement pour bien des personnes d'apprendre que les ordres si nationaux de Calatrava, d'Alcantara, d'Avice, etc., étaient d'origine française et avaient leur chef en Bourgogne. Il n'y avait rien de plus fréquent, au moyen âge, que les institutions qui s'étendaient d'un État à l'autre, sans souci des frontières et sans distinction de races ou de pays. Elles formaient un lien intellectuel et moral entre tous les peuples bien autrement

[1] *Morimond et les milices religieuses de l'Espagne et du Portugal*, par M. Adrien Arcelin. In-8, Chaumont.

fort que celui de la civilisation dont on parle avec tant d'emphase en ce temps-ci. La personnalité des nations n'en éprouvait nul affaiblissement, et l'effacement universel n'en était pas du moins le résultat. Pour relever de Cîteaux, les chevaliers-moines d'Alcantara et de Calatrava n'en étaient pas moins bons Espagnols. S'ils existaient encore dans notre siècle de centralisation étroite et mesquine, leur patriotisme serait suspect, l'on expulserait ceux d'entre eux qui ne seraient pas nés dans le pays, et l'on forcerait les autres au schisme. N'est-ce pas ce qu'on fait aujourd'hui pour les filles de Saint-Vincent de Paul aux lieux mêmes où florissait, il y a cinq cents ans, les ordres d'Avice et du Christ?

De même que, dans les temps modernes, des femmes de France sont allées exercer et vivifier la charité dans la péninsule hispanique, au moyen âge, des moines français étaient allés y organiser la défense nationale par la création d'une armée permanente dont aucun des gouvernements de l'Europe n'était capable à cette époque, et ceux de l'Espagne moins que les autres. « Une armée de vingt mille hommes, conduite par un seigneur féodal, eût été licenciée à la fin de la campagne, dit M. Arcelin, et l'on sait ce qu'il en coûtait de licencier une armée! » C'est sous don Sanche III, au douzième siècle, qu'eut lieu ce fait de tant de conséquence pour l'Espagne. Les Maures avaient concentré toutes leurs forces sous la citadelle de Calatrava qui, par sa belle position sur le Guadiana, passait pour être la clef de la Castille. La garde en était confiée aux Templiers; mais, incapables de soutenir à eux seuls le choc d'une grande armée, ils remirent la place au roi don Sanche, qui, pour exciter l'ardeur de ses chevaliers, offrit à celui qui défendrait Calatrava de le lui donner en toute propriété. « Ce fut un moine cistercien, ajoute M. Arcelin, à qui nous empruntons ces détails, Raymond, abbé de Fitero, dépendance de l'abbaye de Morimond, quatrième fille de Cîteaux, qui seul osa prendre la lourde responsabilité que les chevaliers hésitaient à accepter. Les défenseurs accoururent de toutes parts entraînés par la parole des évêques. Les chevaliers de la Navarre vinrent se joindre à ceux de la Castille, et plus de vingt mille hommes se trouvèrent sur pied. Les Maures n'osèrent point attaquer; mais le fort de Calatrava fut donné à perpétuité à Dieu, à la sainte Vierge, à la congrégation de Cîteaux et à Raymond, abbé de Fitero. »

Les Maures étant un danger permanent pour Calatrava, Raymond en organisa la défense d'une manière permanente. Au lieu de renvoyer les hommes qui étaient venus au secours de la forteresse, il eut l'idée de former, en les rattachant à la règle de Cîteaux, de tous ceux qu'un zèle pur avaient attirés, un ordre spécial de chevalerie qui offrirait les meilleurs éléments militaires en temps de guerre, et qui serait, pendant la paix, maintenu par l'austère discipline du régime monastique. Un succès immédiat couronna cette idée. Moins de soixante ans après sa fondation, l'ordre de Calatrava formait d'une de ses branches l'ordre non moins fameux d'Al-

cantara, auquel se rattacha celui d'Avice. Tous les trois tenaient à Citeaux, mais par l'intermédiaire de Morimond, dont Calatrava était directement sorti, et dont, à ce titre, les chevaliers avaient solennellement reconnu la suprématie.

Voilà comment l'abbé de Morimond, en Champagne, était devenu le chef spirituel des grands ordres militaires de l'Espagne et du Portugal. Son titre lui conférait le droit de visiter leurs maisons, de confirmer l'élection du grand maître, laissée à la nomination des chevaliers, et de nommer un prieur pour administrer la milice au spirituel.

C'est à l'exercice de ces droits et aux difficultés qu'il entraînait, à l'époque des modifications introduites dans l'ordre, que se rapportent les documents découverts par M. Arcelin. Personne n'ignore qu'à partir de la chute de Grenade, les ordres religieux et militaires d'Espagne, dont le rôle était réellement fini, subirent une transformation radicale. Cependant, quoique sécularisés ou à peu près, on les maintint quelque temps encore, sans doute par respect pour des traditions glorieuses, organisés dans les formes anciennes. Mais la grande maîtrise, donnée autrefois à l'élection, ayant été unie héréditairement à la couronne par Isabelle et Ferdinand le Catholique, l'exercice des droits de l'abbé de Morimond éprouva de grands embarras. La guerre, à l'époque de Charles-Quint, y ajouta des obstacles particuliers. Des négociations laborieuses s'ensuivirent. Les pièces en étaient restées à Morimond, mais elles furent envoyées, paraît-il, en Espagne, à l'occasion des contestations qui surgirent de nouveau entre l'abbaye et la cour de Madrid, vers la fin du dix-septième siècle. Celles que publie M. Arcelin se rapportent aux premières années de Charles-Quint. Elles se composent de six lettres de cet empereur, de trois ou quatre du prieur nommé par délégation pour représenter l'abbé et d'une bulle du pape Pie II, antérieure aux contestations, mais s'y rapportant de près. Ces pièces sont intéressantes pour l'histoire des ordres religieux. La préface que M. Arcelin a mise en tête de cette publication contient sur l'action des institutions monastiques dans le moyen âge des aperçus qui révèlent un esprit distingué et qui frapperont encore après tout ce qui a été dit sur ce sujet.

V

Aucun des anciens lecteurs du *Correspondant* n'a oublié, nous en répondrions, quoiqu'il y ait quinze ou vingt ans de cela, une charmante histoire qui fut écrite pour eux et qui, des pages de ce recueil, passa dans un volume qui s'est trois ou quatre fois réimprimé depuis. Pour nous, nous nous la rappelons comme si elle était d'hier. Elle portait pour titre : *la Maison du Cap*. C'était un de ces épisodes de la vie bretonne dont l'école armoricaine

a un peu abusé dans ces dernières années, mais qui offrait alors des sujets vierges et pleins d'originalité. L'auteur était lui-même dans la fleur de son talent; il se trouvait à ce moment unique dans la vie de l'écrivain, où, les hésitations du début surmontées, les battements du cœur apaisés, la plume court avec liberté dans le sentiment de sa force, sans tâtonnement comme sans routine. Aussi, jamais fiction n'eut plus de succès ici.

Depuis, M. H. Violeau en a écrit d'autres que nous ne connaissons point, mais que nous ne saurions croire indignes de *la Maison du Cap*. Du moins, celles qu'il publie aujourd'hui la rappellent-elles de très-près. En effet, les *Histoires de chez nous*[1], — tel est le titre du nouveau volume de M. Violeau,— bien que de dimensions très-restreintes, pour la plupart, et prêtant moins ainsi au développement des situations, offrent le même intérêt sérieux et doux, le même pur et fort enseignement. Il y a là, sinon des peintures, au moins des esquisses de caractères vraies et tracées d'une main sûre. Elles sont le fruit d'une observation morale un peu triste, mais à laquelle l'esprit chrétien enlève toute amertume.

Arsène Michelin, la première et la principale des *Histoires de chez nous*, est le tableau d'une lâcheté de cœur odieuse, mais très-fréquente en ce temps de déclassement social : la vanité étouffant le sentiment filial. Arsène Michelin est le fils unique d'un honnête ouvrier de Brest. Son parrain, un artisan parvenu mais qui dissimule soigneusement son humble origine, le fait étudier au collége, où son esprit, exalté par de brillants succès, se développe aux dépens de son cœur. Entré à l'école de marine, et parvenu au grade d'enseigne, le fils du charpentier tranche du gentilhomme, et, revenant de croisière avec l'épaule ornée de ses aiguillettes d'or, feint, devant ses camarades, de ne point reconnaître sa bonne et vieille grand'mère qui, du rivage, lui tend les bras, et l'écarte de la main quand elle veut le presser sur son cœur. « C'est une vieille servante un peu familière, » dit-il d'un ton de superbe indulgence aux officiers qui l'accompagnent et s'étonnent de son embarras. Maudit par son père, qui a appris sa conduite et refuse de le voir, Arsène Michelin va croiser sur les côtes d'Amérique, où son esprit et sa grâce lui gagnent le cœur d'une riche créole. Il est sur le point de l'épouser et de devenir propriétaire d'une plantation couverte de plusieurs milliers de nègres, quand un rival jaloux, qui a pénétré le secret de son origine, lui fait une avanie publique. Mortifié au plus profond de son âme, humilié en face du corps où il commande, Arsène Michelin est contraint de quitter le service. Où cacher sa honte? Il n'y a pour lui de ressources que l'ombre du sanctuaire. Arsène quitte l'élégant uniforme de l'officier de marine pour l'obscur et maigre costume du prêtre, le pont du navire pour le séminaire. Rentré en grâce auprès de son père, l'enseigne de vaisseau devient curé de campagne.

[1] 1 vol. in-12. Paris, Dillet, 15, rue de Sèvres.

La péripétie, telle qu'elle est racontée par M. Violeau, nous paraît un peu brusque. La vanité est une faiblesse, et ne saurait, à ce titre, comme une grande passion, être brisée d'un seul coup de foudre. Ce n'est pas dans une méditation d'une heure au fond d'une chapelle isolée qu'on arrive à s'en rendre maître. Et puis, à une âme de la trempe d'Arsène Michelin, la vie de prêtre séculier n'est pas ce qui convient le mieux ; c'est le cloître, ce semble.

Du reste, si la conclusion de cette histoire n'est ni assez préparée, ni suffisamment en harmonie avec le caractère du personnage principal, ce caractère est lui-même bien étudié. Si misérable que soit sa conduite, on se sent plus de pitié que de mépris pour ce jeune homme chez qui le cœur souffre des vices de l'esprit, et qui n'est, après tout, que la victime d'une maladroite bienfaisance. Si la grotesque ambition du papa Gareau, qui voulait réaliser dans son filleul l'idéal auquel il ne pouvait lui-même atteindre, n'avait arraché le pauvre enfant du foyer paternel; s'il l'avait laissé grandir auprès de l'honnête ouvrier qui ne s'en séparait jamais aux vacances sans un profond serrement de cœur, moins de larmes auraient coulé dans la chaumière, et l'excellente aïeule aurait vécu un siècle. Le germe de vanité que l'enfant avait apporté au monde n'aurait pas reçu le dangereux aliment que lui fournirent ses succès de collége, et, loin de se développer dans la fréquentation des classes supérieures, il se serait brisé au contact des égaux. C'est la leçon qui ressort de l'histoire d'*Arsène Michelin*. Elle est bien à l'adresse de ce temps, et on ne saurait la mieux donner.

Fort bonne aussi, mais d'un caractère et d'une portée plus générale, est celle que contient la nouvelle intitulée : *la Maison aux trois sonnettes*. Cette histoire tranche sur la précédente par un ton de gaieté douce et d'indulgente malice. La forme, d'ailleurs, en est vive. Diminuez un peu la partie du récit et ajoutez légèrement au dialogue, et vous aurez un très-joli proverbe. Nous laisserons aux lecteurs le plaisir d'en chercher le mot.

Ceux qui à de jolies scènes de mœurs provinciales préféreraient une légende bien contée ou quelque touchante image de la vie du paysan breton, n'ont qu'à tourner la page : ils trouveront dans *la Croix qui marche* et *la Famille Déniel* des pages pleines de merveilles et d'attendrissement.

VI

Le roman, dans ces quinze dernières années, a été la branche gourmande des lettres ; il a attiré à lui toute la séve, et un appauvrissement général en est résulté dans les œuvres de l'imagination. Mais, comme toutes les autres, cette hypertrophie malsaine n'a donné que des fruits maladifs et de peu de durée. Il en reste, à l'heure où nous sommes,

peu de chose. En faire la revue, c'est se condamner à remuer de la cendre et quelquefois de la boue, mais c'est aussi saisir l'occasion de proclamer d'utiles vérités. Voilà sans doute le motif qui a fait entreprendre à M. Alfred Nettement les spirituelles et solides études qu'il a publiées dans l'*Union*, sur le roman contemporain, et que l'éditeur de son *Histoire de la Restauration*, M. J. Lecoffre, a eu l'heureuse idée de réunir en volume [1]. Il eût été regrettable que ce travail demeurât dispersé dans le journal où il a paru par fragments; il doit rester, et il restera comme un témoignage austère sur l'état des lettres et des mœurs de notre temps.

En effet, M. A. Nettement n'examine pas seulement le roman contemporain au point de l'art; il l'envisage aussi, et même principalement, dans ses rapports avec les doctrines, les idées et les sentiments de la génération présente. Non qu'il croie que, dans l'ensemble de ses produits, le roman, à quelque date qu'on le prenne, peigne la vie réelle ; mais, — ce qu'il importe bien plus de remarquer et ce qui est bien autrement vrai, — parce qu'il en exprime les aspirations, qu'il en réalise l'idéal. Assurément, les romans de George Sand, de MM. Feydeau, Flaubert, V. Hugo, Eugène Sue, ne nous montrent pas notre société telle qu'elle est en fait, mais soyez sûrs que, dans son cœur, elle est telle qu'ils la représentent. Il en fut, pensons-nous, toujours ainsi. Le monde de mademoiselle de Scudéry n'était pas celui qui s'agite dans *le Grand Cyrus* et dans *Clélie*; mais les héros de ces éternels romans étaient le type que rêvaient les gentilshommes et les grandes dames parmi lesquels vivait l'auteur. Une époque se confesse donc, à son insu, dans ses romans. Le critique qui l'étudie dans ce genre d'écrits en sait sur son compte assurément plus que celui qui l'observe et la regarde agir. Cela est surtout vrai de ces instants de langueur et d'inertie où, comme de nos jours, les âmes sont molles et s'abandonnent au rêve.

Cet état, selon M. A. Nettement, daterait, chez nous, de plus loin que nous n'avons dit en commençant; ce n'est pas à 1850 qu'il faudrait remonter pour en trouver l'origine, mais à 1840. « Il était évident pour nous, dit-il, que, surtout depuis le dénoûment de la question d'Orient en 1840, le roman s'était chargé de fournir à la France l'idéal qu'elle ne pouvait chercher dans la politique, dont les horizons étaient fermés, comme le proclamaient MM. Duvergier de Hauranne, de Malleville, Desmousseaux de Givré, du haut de la tribune. »

Nous ne nous attendions pas à voir la question d'Orient mêlée à celle du roman; nous croyions bien que la clôture des « horizons politiques » était pour quelque chose dans le développement et le caractère que le roman a pris chez nous ; mais nous pensions que, jusqu'à 1850, il était resté d'assez larges échappées à notre « idéal. » De bonne foi, M. Nettement croit-il qu'une autre solution de la question d'Orient aurait enlevé la plume aux

[1] *Le roman contemporain, ses vicissitudes, ses divers aspects, son influence*, 1 vol. in-8. Lecoffre, éditeur.

doigts d'Eugène Sue et de George Sand? Les idées que ces deux écrivains chatouillèrent et firent fermenter étaient nées, et les idées font toujours leur chemin.

M. Nettement ne touche, du reste, qu'en passant à ce point de vue. L'histoire qu'il trace du roman contemporain ne commence en réalité qu'après la révolution de Février. Cette révolution, qui jeta la France et l'Europe dans la stupeur, fut fatale au roman comme à toute la littérature. Le roman éprouva alors une éclipse totale.

Le premier changement qui s'y révèle, lors de sa renaissance, après 1848, c'est l'amoindrissement dans les proportions. Le temps des romans de longue haleine est dès lors passé; on ne voit plus de ces compositions gigantesques, comme *les Mystères de Paris*, *Monte-Cristo*, *le Juif Errant*, contre lesquelles protestaient, dès 1848, les romanciers de second ordre qui vont passer au premier plan. « Ces créations sont reléguées, dit spirituellement M. Nettement, parmi les créations antédiluviennes de l'art et les mastodontes de la littérature. » Une seule production fera exception dans toutes la période, *les Misérables*.

La pauvreté de la veine, la faiblesse du souffle seraient, au dire de M. Nettement, la cause de cette réduction. N'est-ce pas bien sévère? N'y a-t-il pas eu, au moins chez quelques romanciers, un plus vif sentiment de l'art, un soin plus curieux de la forme? L'autre cause que le critique assigne à ce changement, le renoncement à toute prétention d'action politique, nous semble beaucoup plus vraie : à partir du second Empire, la société ne s'est plus guère passionnée pour rien, et, dans la lecture comme ailleurs, elle n'a cherché que de mobiles jouissances.

Quels sont les écrivains qui brillent dans cette nouvelle période, quelle est la nature de leur talent, la portée morale et la valeur littéraire de leurs ouvrages? Voilà ce que recherche M. Nettement.

En première ligne, — ce qui ne veut pas dire, ici, au premier rang, — M. Nettement place les grandes célébrités de la période précédente, debout encore, mais vieillies pour la plupart, même madame Sand, qui a conservé sa fécondité, mais non « sa verve » comme veut bien le dire M. Nettement. C'est, du reste, avec M. J. Sandeau, le seul des demeurants de l'autre âge dont les productions arrêtent un instant la critique.

Le second groupe se compose de ceux qui, déjà connus en 1842, mais restés au second plan, passèrent, en 1850, au premier, tels que Gérard de Nerval et M. Paul Féval, que M. Nettement apprécie tous deux avec une grande finesse.

Viennent, en troisième lieu, les romanciers sortis de la révolution de 1848, parmi lesquels M. Nettement distingue, nous ne savons trop pourquoi, MM. de Molènes et Ponson du Terrail.

Le roman sensualiste est l'objet d'une étude à part qui se distingue par l'énergie de la critique. Le style de M. Nettement, plus spirituel or-

dinairement que fort, plus élégant que coloré, s'anime ici et rencontre des expressions qui peignent. Citons, au hasard, cette demi-page sur le roman de M. Flaubert : « En lisant *Madame Bovary*, je me suis cru transporté dans un laboratoire de chimie et entouré de cornues contenant les éléments divers et pacifiques que l'on peut traiter sans danger par les réactifs; une cornue est à part, parce qu'elle contient un gaz détonnant et dangereux : c'est l'histoire du livre, c'est madame Bovary. Je ne puis mieux exprimer l'impression que m'a laissée ce roman réaliste, matérialiste, sensualiste, et au fond athée, quoiqu'il y soit quelquefois parlé de Dieu, de religion, et même des sacrements de l'Église; on éprouve une sensation de froid et d'obscurité en parcourant ces pages; l'âme, ce soleil moral qui éclaire et échauffe, en est absente. »

M. Nettement a fait une place hors de cadre au roman de M. V. Hugo, qui le méritait, du reste, pour son étendue, pour le talent qui y brille en bien des endroits, et surtout à cause du vaste ensemble de doctrines antisociales dont il est la mise en œuvre. Nous ne pouvons que signaler cette étude, la plus développée, la plus solide et la plus brillante de toutes. Tous ceux qui l'ont lue dans le journal où elle a paru en ont gardé le souvenir, et voudront la relire.

Un petit chapitre sur le roman catholique termine le volume et repose doucement l'esprit par la pureté des sentiments et la sérénité des peintures qu'il rappelle ou fait passer sous les yeux, en caractérisant *Fabiola*, du cardinal Wiseman, *la Vie réelle*, de madame Bourdon, les Nouvelles de mademoiselle Fleuriot, les dramatiques récits de madame d'Arbouville, et les touchantes histoires de M. Hippolyte Violeau.

Ce volume sur le *Roman contemporain* se complète par un autre du même critique, contenant une suite d'études sur les poëtes et les artistes de notre temps[1]. On y retrouvera, avec la même élévation d'idées, la même chaleur de sentiment et la même élégante fermeté de langage. Ce sont là deux lectures qu'on ne saurait séparer.

VII

A tous les ouvrages qu'il a publiés jusqu'ici pour la cause de l'Évangile, M. H. Wallon vient d'en ajouter un qui en est le complément naturel; c'est la *Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, selon la concordance des quatre Évangélistes*[1]. Après avoir défendu les relations canoniques de la vie du Sauveur contre les attaques dont elles ont été l'objet dans ces dernières

[1] *Poëtes et artistes contemporains*, par Alfred Nettement. 1 vol. in-8. J. Lecoffre, éditeur.

[1] 1 vol. in-12, Hachette, édit.

années, et montré qu'elles ont autant de droits au moins à être crues que les documents sur lesquels repose l'histoire des peuples anciens, il restait à M. Wallon une chose encore à faire : c'était de coordonner ces relations entre elles et d'en former une histoire régulière. Jamais ce travail, dont le besoin a été senti de tout temps et qu'on a maintes fois essayé, n'a pu être plus nécessaire qu'aujourd'hui, et l'on peut ajouter que peu d'écrivains avaient autant d'autorité pour l'entreprendre que le religieux et savant auteur de *la Croyance due à l'Évangile*.

M. Wallon a montré que ce travail n'était ni impossible, comme beaucoup l'avaient déclaré, ni même aussi difficile qu'on l'a généralement cru. Sa *Vie de Jésus-Christ* présente un récit bien lié et bien suivi, où il n'y a ni lacune, ni répétition, et dont la lecture est pleine de charme. Et cependant, sauf quelques mots, quelques phrases de raccord, tout y est littéralement emprunté aux Évangiles. C'est le résultat d'une attentive étude des textes. Des notes expliquent les principales difficultés de coordination qu'a rencontrées l'auteur et les raisons de la solution qu'il a choisie. C'est également dans des notes que M. Wallon répond aux objections de détails faites par les incrédules contre certains faits de la vie du Sauveur, ou relève ce qu'ont de ridicule les efforts laborieux de l'exégèse moderne pour leur enlever leur caractère surnaturel. Ces notes d'un tour vif et spirituel sont des répliques péremptoires. Elles n'auraient pas suffi, néanmoins, à détruire tout ce que certains livres, maintenant répandus partout, ont semé, à cet égard, de doutes et de préventions dans les esprits. Il fallait, avant d'offrir aux lecteurs cette *Vie de Jésus* littéralement extraite des Évangiles, montrer les titres que ces livres ont à notre vénération et à notre foi. C'est ce qu'a fait M. Wallon dans une introduction où il résume les preuves les mieux en rapport avec les préoccupations présentes, de l'authenticité, de l'intégrité et de la divinité du Nouveau Testament. On retrouve là, dégagées de tout appareil d'érudition, mais rajeunies et fortifiées par des aperçus nouveaux, les considérations et les discussions que l'auteur a développées dans ses précédentes études sur l'exégèse rationaliste et sur le livre de M. Renan. Il nous semble qu'avec ces préliminaires et ces annotations, cette Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, racontée dans la touchante simplicité du langage des apôtres est un livre de nature à plaire universellement aujourd'hui, et propre à raffermir la foi dans bien des âmes.

VIII

M. l'abbé Bourret, professeur de droit canonique à la Sorbonne, vient de publier le discours qu'il a prononcé le 5 décembre dernier à la reprise des cours de la Faculté de théologie de Paris. Ce discours n'a pas été l'un des

moins remarqués de la solennité, où plus d'une voix éloquente fut entendue. Il sera lu avec autant d'intérêt qu'il a été écouté. C'est une page curieuse de l'histoire de la vieille Faculté. Le savant professeur y raconte les vicissitudes d'une de ses branches les moins connues. Nous voulons parler de la Faculté de Décret : *consultissima juris facultas*. C'était l'école de droit d'alors. Elle était née, comme toutes les autres, à l'abri de la cathédrale de Paris, et avait fonctionné dans le cloître Notre-Dame. Elle enseignait d'abord les lois civiles conjointement avec les *décrets*, c'est-à-dire le droit canon : *licentiam legendi de decretis vel legibus*, porte la première charte de ses priviléges. Ce mélange fut défendu au commencement du XIIIe siècle. La Faculté de droit de Paris resta donc exclusivement Faculté de droit ecclésiastique. Elle s'établit rue du Fouarre, comme les autres, et n'y fut pas moins florissante. M. l'abbé Bourret entre, à l'occasion de cette séparation et de cette constitution de la Faculté de Décret, dans des détails circonstanciés sur l'organisation de l'Université, la distribution et la vie intérieure des écoles, le régime des études, la collation des grades, et l'existence des écoliers. Rien de plus piquant que les particularités dans lesquelles il descend, surtout si l'on compare le présent au passé. Le savant professeur n'y fait qu'une allusion discrète. Nous, à qui rien ne commande la réserve, nous dirons que, dès-lors, l'esprit de monopole dominait dans l'enseignement, et que, dès lors aussi, la grosse besogne des écoles incombait aux maîtres inférieurs, les supérieurs se réservant pour les actes publics, les examens, les thèses. Un fait assez neuf et qui ressort du discours de M. Bourret, c'est que cette bonne mère l'Université, *alma parens parisiensis Universitas*, avait déjà un goût très-prononcé pour l'hyperbole, et qu'il faut rabattre beaucoup du monde d'écoliers qu'elle s'attribue. Il paraîtrait démontré, en effet, que, même dans ses plus beaux jours, elle n'en eut jamais plus de deux mille. La tenue n'y était pas exemplaire, semble-t-il, car tous les demi-siècles il fallut opérer des réformes dans son sein. Naturellement M. Bourret fait une exception pour la Faculté de Décret, qui revit aujourd'hui dans sa personne et celle de ses auditeurs. Cette Faculté, quoi qu'en dise M. Bourret, fut toujours fort obscure : cela tenait à ce qu'elle n'enseignait que le droit canon. Elle avait peu d'élèves, tandis que celles de Poitiers, d'Orléans et de Bourges regorgeaient. Cela s'explique : ces Facultés faisaient des docteurs *in utroque jure*. M. Bourret promet de brillantes destinées à la chaire qui représente aujourd'hui à la Sorbonne la vieille Faculté de Décret. Malheureusement il ne suffit pas d'un maître de talent pour les réaliser.

P. DOUHAIRE.

CHRONIQUE MUSICALE

Mouvement musical. — Les écoles musicales de France. — Importance des concerts du Conservatoire; — Leur historique. — Les concerts au moyen âge. — Les concerts spirituels. — Les chefs d'orchestre. — Habeneck. — Premiers essais des symphonies de Beethoven. — Grand succès des concerts du Conservatoire perpétués depuis 1828 jusqu'à nos jours. — Les concerts populaires de musique classique. — Représentations musicales : *Roland à Roncevaux, le Capitaine Henriot, l'Aventurier, la Flûte enchantée*.

Une observation attentive du monde des lettres et des arts, nous donne la conviction que, depuis quelques années, nous subissons une crise intellectuelle et morale, où rien n'abonde que les petits talents et les médiocres caractères. A la violente effervescence d'imagination que la critique avait à combattre il y a vingt ans, a succédé une torpeur qui, par degrés, a tout envahi. L'originalité semble désormais bannie du domaine de la fantaisie et des lettres. La peinture ne reproduit que des sentiments connus et des formes monotones; la poésie n'a plus de sourires ni de larmes ; la musique affadie a perdu son charme et sa spontanéité. L'art qu'ont successivement renouvelé un Palestrina, un Bach, un Cherubini, s'alanguit et s'épuise dans un cercle de combinaisons qui, un moment, furent ingénieuses, mais qui ont été rendues banales par le contact des plus vulgaires manifestations. L'inspiration se déplace. Après Rossini, après Auber, que restera-t-il pour continuer un art qui cependant, depuis Palestrina jusqu'à Meyerbeer, n'a jamais cessé d'être magnifiquement représenté. Dans ces cent dernières années, que de noms, que de grandes compositeurs, combien de partitions vigoureuses et quelles créations magiques ! L'Allemagne, que le triple enfantement d'un Keyser, d'un Haendel, d'un Sébastien Bach, n'a pu épuiser, produit Haydn, Mozart, Beethoven, Weber, Schubert, Mendelssohn, Schumann, J. Spohr, le Gœthe de la musique; l'Italie voit naître Porpora, Durante, Pergolese, Paesiello, Cimarosa, Rossini, Bellini, Donizetti, Verdi; et la France se glorifie de l'œuvre de Duni, de Monsigny, de Philidor, de Gré-

try, de Dalayrac, de Catel, de Berton, de Méhul, de Lesueur, de Nicolo, de Boïeldieu, d'Hérold, de Cherubini, de Spontini, d'Auber et de Meyerbeer. Dans toute cette immense et longue période, pas une lacune, pas un vide, pas un seul instant de défaillance ; dans chacune de ces personnalités, on voit tour à tour poindre et constamment se renouveler le génie musical qui maintenant n'a plus de représentants. Ces temps heureux ne sont plus ; la race héroïque a disparu sans laisser d'héritiers ; le mouvement d'initiation qui anima tant d'intelligences créatrices, s'est épuisé ; et l'art, dépouillé de sa couronne et de son prestige, fatigue les auditoires blasés et évoque inutilement devant eux ses incantations stériles.

Pendant tout ce siècle dont les prodiges ne se renouvelleront pas, la génération trouva constamment à sa portée des écoles savantes, un enseignement fécond, des maîtres habiles, éclairés et paternels. Élèves et professeurs montraient la même ardeur, méritaient la même admiration. Ils étaient également laborieux et intelligents : la foi dans l'art animait leurs communs efforts, retrempait leur courage, et les stimulait à poursuivre un but élevé. Le résultat magnifique de tant de beaux travaux fut un progrès non interrompu et toute cette immense quantité d'œuvres admirables qui constituent la partie classique de notre bibliothèque musicale. Cette coopération de l'élève et du professeur prolongée hors des Conservatoires et perpétuée dans toute la vie des maîtres, ce concours de l'école où l'on s'instruit et de l'audition publique où le compositeur se révèle par son œuvre originale, ont caractérisé la musique, en Italie au dix-septième et au dix-huitième siècle, en France, pendant toute l'étendue de notre histoire musicale et surtout pendant le dix-huitième siècle et les quarante premières années du siècle que nous parcourons. Cette habitude de mutuelle élucubration où le pédagogue reste toujours associé au disciple, a imprimé une physionomie toute spéciale à l'œuvre des compositeurs français ; elle marque d'un cachet indélébile toutes les formes sous lesquelles leur inspiration se manifeste dans les chœurs, dans la symphonie, à l'église, au concert, au théâtre. La musique française et l'exécution musicale par des virtuoses français se distingue, quoi qu'on fasse, par une correction inévitable qui n'exclut pas le laisser-aller et par une recherche évidente des formes scientifiques qui n'ombragent point la spontanéité ; il y a comme un penchant de la doctrine à diriger l'inspiration toujours un peu aventureuse, et une tendance de l'inspiration à se ranger docilement sous le frein de la science sage conseillère ; c'est un duel courtois, une attraction mêlée d'un peu de défiance, un contrôle incessant, familier et respectueux qui a pour résultat heureux de rallier vers un but excellent les efforts divergents de l'inspiration et de la science, si souvent ennemis et incompatibles. Le sentiment si avisé, si sain, si lumineux parfois de la critique française s'y mêle fort à propos, et c'est ce qui fait que nous sommes, comme artistes, le peuple le plus sévère et le plus indulgent, et qu'en définitive, nous n'agréons que

les œuvres irréprochables, réunissant à la fois l'opportunité et la maturité, l'idéale clarté et la perfection suprême. C'est à ce caractère spécial qui domine tout l'art français, que nous devons la société des concerts du Conservatoire que toute l'Europe nous envie, et qui ne pouvait être réalisée et se maintenir qu'avec l'auditoire le plus pénétrant et le plus civilisé, le plus défiant dans ses enthousiasmes et le plus inébranlable dans ses jugements, et avec des artistes à la fois très-emportés et très-corrects et sachant soumettre à la discipline consentie du maître leur aptitude bien dressée et leur fougue savante.

Les concerts du Conservatoire ont leur racine lointaine dans les institutions antiques de notre France ; ils ont continué une tradition, ils ont été l'émission suprême d'efforts longtemps poursuivis avec une rare persévérance. Méconnaître leur origine serait une grave injustice à l'encontre des maîtrises des cathédrales et des collégiales, distribuées jadis sur tous les points de la France et d'où sortaient chaque année des myriades d'élèves familiarisés avec toutes les difficultés de la science musicale. C'est pour donner un centre d'activité à toutes ces innombrables écoles que le Conservatoire de Paris a été établi, et les maîtrises, ayant dès lors peu à peu défailli, le Conservatoire absorba toutes les forces vives qui sans lui se seraient égarées. C'est ainsi que l'élite des musiciens français et étrangers fut réunie dans cette école centrale qui bientôt se couvrit de gloire par les services innombrables et très-profitables qu'elle rendit à la musique. Gossec, Grétry, Martini, Cherubini, Méhul, Bertin, Lesueur, Catel, Boïeldieu, régularisèrent l'enseignement, se partagèrent les sections diverses de la science et du professorat. Kreutzer, Rode, Baillot et les autres instrumentistes renommés de l'époque, y formèrent les premiers éléments de cet orchestre qui devait devenir le premier du monde ; Garat et Mengozzi y apportèrent la méthode du chœur et le génie de la voix. Cette association d'hommes distingués mettant en commun leurs talents, leurs lumières et leurs efforts, imprima au monde musical une activité, un enthousiasme qui n'avaient point encore eu d'exemple : en peu d'années le Conservatoire de France fut à la tête de toutes les écoles musicales de l'Europe, et l'immense quantité d'harmonistes, de chanteurs et surtout d'instrumentistes qu'elle comptait parmi ses élèves et ses professeurs, formaient comme une légion qui pour se rallier attendait l'appel du chef et le champ du combat. Ce chef fut Habeneck, il fut l'homme de la circonstance, un génie réellement supérieur qui trouva toutes les circonstances favorables, tous les éléments préparés, et qui, sous sa main puissante, rassembla toutes ces forces, les employa, les dirigea et créa les concerts du Conservatoire.

C'est à l'action de toutes ces successives générations d'artistes que la France est redevable de son organisation musicale et notamment des immenses progrès que l'enseignement a faits depuis quarante ans ; c'est par les concerts du Conservatoire qu'elle a conquis la primauté musi-

cale qui fait que l'opinion de Paris consacre même avant Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Madrid, Bruxelles, Munich, Leipzig, Copenhague, la réputation d'un virtuose et d'un compositeur ; là, les conceptions grandioses de Beethoven ont trouvé de dignes interprètes, là se sont formés ces auditeurs sérieux, instruits, attentifs, dont les jugements devaient tant influer sur notre avenir musical ; là ont éclos et ont mûri les grandes œuvres qui font la gloire de la première partie de notre siècle, les partitions sublimes qu'ont livrées successivement à notre admiration les Rossini, les Hérold, les Halévy, les Auber et les Meyerbeer.

Les concerts tels que nous les voyons organisés aujourd'hui, ne datent que du commencement du dix-huitième siècle. Dans les siècles précédents on faisait de la musique, on donnait même des concerts ; mais la symphonie n'était pas encore inventée, le répertoire instrumental était très-restreint et les réunions musicales ne ressemblaient aucunement à nos séances modernes dont le principal caractère est d'être organisées par des musiciens de profession, exerçant leur talent en but d'un profit pécuniaire et devant un public étranger à l'exécution et seulement préoccupé d'écouter et de juger.

A l'époque de la Renaissance, la musique constituait rarement une profession et les artistes qui vivaient de ce métier n'étaient point les seuls qui exécutassent des parties de chant ou d'instrment. La musique faisait partie de l'éducation ; les gens du monde, les riches, les grands seigneurs, les artistes peintres, architectes et sculpteurs, se réunissaient pour concerter, c'est-à-dire pour faire ensemble de la musique ; mais ces réunions n'avaient rien de public. L'histoire nous a conservé le souvenir de Galilée qui fit ainsi chez lui, à Florence, sous forme de concert, les premiers essais de l'opéra, et nous pouvons nous faire une idée exacte de ce qu'étaient ces fêtes intellectuelles par la vaste toile de Paul Véronèse qui est au Louvre, et où sous le prétexte des Noces de Cana, le peintre nous a montré le Bassan et le Titien concertant avec lui.

Telles étaient les mœurs du temps. La musique était mêlée à tous les plaisirs, elle s'associait à tous les actes sérieux et nos aïeux nous ont laissé plus d'un irrécusable monument de leur dilettantisme. On peut voir dans les vitrines du Louvre des couteaux de table sur la lame desquels sont gravées des portées musicales avec leur rangée de notes, et la légende explicative. En comparant plusieurs exemplaires de ces élégants ustensiles, l'on est parvenu à assembler les diverses parties d'un quatuor vocal destiné à être dit par les convives avant de s'asseoir à table, pour appeler la bénédiction de Dieu, et à la fin du repas en action de grâce. Il existe même des couteaux sur lesquels est gravé le quatuor entier[1]. Cette intervention familière

[1] Dans son *Histoire de la Société des concerts du Conservatoire de musique*, dont la lecture nous a été très-profitable, M. A. Elwart a reproduit la partition de ce quatuor transcrit en notation moderne par notre ami savant et regretté A. de Lafage qui a eu l'honneur d'être le collaborateur de Choron. Il est déplorable que l'auteur obéissant à

tantôt austère, tantôt charmante de la musique, dans les actes de la vie de famille, ne subsista pas longtemps ; le nombre des musiciens de profession s'accrut ; leur exécution meilleure fit délaisser, par les dilettantes, la pratique instrumentale qui était devenue trop difficile ; d'exécutants ils devinrent auditeurs et furent moins passionnés pour la musique.

Les concerts spirituels furent organisés en 1725. On les donnait pendant la semaine sainte. On y exécutait des motets, des solos d'instruments et des morceaux d'ensemble d'un style sévère et n'ayant de commun avec le style d'opéra que l'emploi simultané des instruments et des voix. Les progrès de l'instrumentation aidèrent bientôt ces primitifs essais de la symphonie et Gossec obtint dans cette nouvelle forme de la manifestation musicale, des succès dont l'écho affaibli est arrivé jusqu'à nous. Les concerts spirituels se donnaient dans la salle des maréchaux aux Tuileries. Burney, célèbre auteur anglais d'une histoire de la musique, y assista en 1770, et quelques années après, Mozart y faisait exécuter, pour la première fois, une de ses symphonies les plus intéressantes par le fond mélodique et par le charme de l'orchestration. L'élan était donné, les concerts surgirent de tous côtés. Delahaye et le baron d'Ogny fils fondèrent le concert des amateurs et en confièrent la direction à Gossec. Le succès de ces séances fut dû presqu'entièrement au chevalier de Saint-Georges, gentilhomme et sportsman, homme de lettres et artiste qui, par ses triomphes de toute sorte, sollicitait vivement la curiosité publique. De Saint-Georges était mulâtre ; il était excellent nageur et avait battu les plus célèbres patineurs d'Angleterre et de Hollande. Au jeu de paume il avait toujours été vainqueur, il maniait la plume aussi habilement que l'épée, joignait la beauté, la force, l'élégance et l'adresse à l'esprit le plus charmant, au cœur le plus généreux ; il avait l'âme d'un gentilhomme et le talent d'un grand virtuose, sa seule présence électrisait tout le public.

En 1779, Marie-Antoinette accepta le patronage de la société de la Loge Olympique. Les séances qui étaient très-suivies, avaient lieu dans la pièce voisine de la salle des maréchaux. Haydn a composé pour cette société six symphonies qui sont restées célèbres. Viotti y a fait exécuter sa seconde symphonie concertante par les violonistes Guérillot et Grasset ses élèves. 1789 entraîna la dissolution de cette société qui, parmi ses directeurs, comptait plusieurs seigneurs et officiers supérieurs, le fermier général Lahaye et le comte d'Origny. L'an VII vit s'organiser les concerts de la rue de Cléry qui eurent un grand retentissement. Les chœurs étaient dirigés par Plantade

une malencontreuse modestie, ait négligé d'y consigner dans son historique les souvenirs personnels qu'il a dû recueillir depuis la fondation des concerts dont il a toujours été l'auditeur assidu. Quoi qu'il en soit, son livre est intéressant et curieux. On y trouve rapportés avec notes à l'appui les programmes des séances de toutes les séries de concerts donnés par la société pendant les trente-huit années de son existence. Nous avons consulté aussi le précieux ouvrage de M. Lassabathie, et *la Revue musicale* qui est une mine inépuisable de renseignements sur la musique de cette époque.

père, dernier maître de chapelle de la monarchie, et l'orchestre, composé de quatre-vingts exécutants, était dirigé par Grasset qui, depuis fut chef de l'orchestre du théâtre Louvois. Les plus grands artistes du temps se firent entendre à ces concerts. Le chanteur Garat y fit admirer son style pathétique en interprétant la musique de Gluck. Les symphonies d'Haydn y furent exécutées avec un ensemble qu'on n'avait pas connu encore et qui présageait les triomphes futurs de la société du Conservatoire. En 1801 Reicha fit donner, dans un de ces concerts, la première de ses symphonies. Un grand attrait amenait à ces séances un auditoire de plus en plus nombreux et sympathique, mais les déménagements successifs de la société divisèrent l'attention, et les concerts cessèrent tout-à-coup. Sous la Restauration, l'administration de l'Opéra imagina d'organiser des concerts spirituels, et elle eut le bonheur d'en confier la direction à Habeneck, dont les talents spéciaux commençaient à se révéler et qui devait plus tard donner aux concerts du Conservatoire toute leur vigoureuse impulsion. Habeneck qui en ce moment était dans toute sa virilité avait commencé par être virtuose ; il avait donné des concerts en province, et de là, poussé par l'instinct, il était venu à Paris, s'était présenté au Conservatoire, et, à l'issue d'un concours très-brillant, avait obtenu le premier prix de violon dans la classe de Baillot. A cette époque, il était d'usage que les violonistes qui avaient obtenu un premier prix au concours du Conservatoire, prissent alternativement la direction, pendant toute l'année, des concerts de l'école. Habeneck eut ainsi à ses ordres l'orchestre des exercices. Dans cet emploi difficile et qui réclame des qualités toutes particulières, le jeune violoniste montra une supériorité si évidente que ses condisciples furent écartés et qu'il resta seul chargé de conduire l'orchestre du Conservatoire. Il remplit cette mission jusqu'à la fermeture de l'école et y donna les preuves d'une très-intelligente et très-courageuse initiative.

C'est dans un de ces exercices qu'Habeneck, de son propre mouvement, fit entendre pour la première fois à Paris la première symphonie (*ut* majeur) de Beethoven. Le succès inattendu qu'il obtint, lui fit pressentir qu'un jour viendrait où il serait possible de dévoiler devant le public ravi les puissantes combinaisons, les gigantesques compositions du Dante de la symphonie. Plus tard, lorsqu'il fut chargé de la direction des concerts spirituels, il fit entendre de nouveau l'œuvre sublime du poëte de la symphonie en *ut* mineur; mais le nombre des dilettanti éclairés qu'attiraient ces incomparables créations, était encore bien restreint et l'orchestre récalcitrant refusa plus d'une fois son concours pour les exécuter. L'occasion ne manqua point alors à Habeneck de montrer sa fermeté et de dompter son armée rebelle par le prestige du talent, l'énergie de la volonté et même par les blessures de l'amour-propre. Quand il ne pouvait convaincre les artistes, il les dominait par son commandement altier et méprisant; il arrivait parfois à les faire trembler par sa rigueur et les menait aux séances publiques comme

un général conduit sa troupe à l'assaut. Souvent il agissait de ruse. Il débuta aux concerts spirituels par la symphonie en *re*, la seconde de Beethoven. Après plusieurs répétitions, l'orchestre, avec une désapprobation unanime, demanda qu'on changeât le programme. Habeneck se garda bien de céder. Alors, on se mit à discuter successivement la valeur de chaque morceau et son effet probable sur le public, non sans conclure toujours à l'infériorité de l'œuvre et même au refus de la jouer. Habeneck fut inflexible ; mais il leur réservait une concession qui devait les rallier tous. Il fit distribuer les parties de la symphonie en *la* et donna le mouvement pour qu'on fît l'essai de l'*andante*. Dès les premières mesures, l'enthousiasme saisit tout l'orchestre qui exécuta tout le morceau avec cet entrain, ce feu, cette délicatesse qui devaient plus tard, devant un public instruit, mûri et devenu suffisamment connaisseur, lui conquérir tous les suffrages. Le morceau terminé, les artistes demandèrent qu'on substituât cet *andante* à celui de la symphonie en *re*. Ceci constituait un fâcheux précédent et Habeneck n'y pouvait que difficilement souscrire; mais il y gagnait d'avoir réprimé les révoltes de son orchestre et de lui avoir fait étudier deux symphonies au lieu d'une. Du reste l'impression sur le public fut aussi puissante que sur l'orchestre. Une acclamation unanime obligea les musiciens de recommencer l'œuvre et même l'on bissa le fameux *andante*.

Un pareil succès ne resta pas sans être utilisé. Habeneck donna dans un des concerts suivants la symphonie en *la* tout entière et le succès qu'elle obtint lui fit pressentir qu'avec les symphonies de Beethoven un orchestre bien dirigé serait sûr bientôt de se rallier un auditoire fidèle et éclairé. Il bâtissait là-dessus des projets qui eussent semblé bien chimériques s'il les eût livrés à l'examen de ses amis : mais Habeneck était un homme peu bavard et en revanche très-actif; il n'eut pour confident que Siéber, le célèbre éditeur de musique, qui l'un des premiers avait mis en vente à Paris les chefs-d'œuvre symphoniques des maîtres allemands. Mademoiselle Siéber partageait aussi toutes les espérances de son père, elle devint vers cette époque l'épouse d'Habeneck et l'aida dans sa croisade pour la diffusion des symphonies du maître qui dix ans plus tard devait régner presque sans partage dans les concerts du Conservatoire.

En 1821, Habeneck, qui peu à peu arrivait à son but, fut nommé directeur de l'Académie royale de musique. Ce fut lui qui inaugura la salle actuelle, bâtie rue Lepelletier. Il quitta cette direction en 1824 et fut mis à la tête de l'orchestre de l'Opéra. C'est lui qui a monté les principaux ouvrages d'Auber, Rossini et Meyerbeer, lesquels lui doivent sans nul doute leur exécution magistrale et la plus grande part de leur imposant succès.

L'autorité qu'Habeneck avait su prendre sur les chœurs et sur l'orchestre, tenait du prodige. Pour obtenir une discipline irréprochable à laquelle rien ne pût échapper, il déployait une énergie qui jamais ne se relâcha et qui rappelait les réformes et les rigueurs d'un Haendel, d'un Lulli, d'un Gluck.

Lulli qui a créé presque tout notre opéra en France, avait trouvé un orchestre impossible, peu soumis, fort ignorant et très-malappris. Ne sachant comment donner le sentiment de la mesure aux violons de Louis XIV, il s'arma d'un bâton haut de six pieds et il en frappait rudement le plancher en guise de métronome; parfois le bâton s'égarait et frappait l'échine d'un violon insoumis. Un jour Lulli visa mal et il se frappa lui-même au pied. Le coup fut si rude que le pauvre maître en mourut. Dès lors le bâton entre les mains du chef d'orchestre fut une tradition; sans lui rien ne marchait et l'on juge par là du talent des instrumentistes. Plus tard, quand Gluck arriva à Paris, l'orchestre de l'Académie royale de musique était pitoyable; on en riait dans toute l'Europe. Les violons jouaient avec des gants en hiver, et le lourd et long bâton si funeste à Lulli, pouvait seul, heurté à grand bruit contre le plancher, les faire marcher quelque peu en mesure; ajoutez à cela des choristes qui criaient comme les aveugles dans la rue et des chanteurs qui ne pouvaient donner trois notes sans y ajouter des agréments de leur façon où la musique n'était pour rien. Gluck attaqua de front tous ces abus et entreprit une réforme totale. Les répétitions de sa première partition durèrent près d'un an. Au bout de cette longue épreuve, tout était changé, les chanteurs avaient poli leurs voix, les choristes avaient adouci leur tonnerre, les violons commençaient à jouer en mesure sans se livrer à de trop laides grimaces: bref l'orchestre de l'Opéra pouvait rendre aux orchestres des autres nations leur risée et leur moquerie. Le bâton haut de six pieds était seul resté, et l'on sait combien Rousseau a ridiculisé le *bûcheron* de l'orchestre français. Habeneck, à son tour, réforma cet orchestre et comme il était virtuose émérite, quand un de ses artistes était insuffisant, il prenait son violon et remplaçait le maladroit confrère. Un jour, il décida que son orchestre était assez formé à la mesure et aux rhythmes, il mit de côté sa perche et le soir même dirigea avec l'archet la première représentation du *Comte Ory*. Ce fut tout un événement. Mais combien d'orchestres auraient besoin en France d'être encore menés le bâton à la main.

Cependant les concerts spirituels étaient complétement déchus et leur réputation était si désavantageuse que, malgré le privilége accordé à l'Opéra, malgré la clôture de tous les spectacles, ces séances étaient dédaignées par tout le monde, et que la salle ne présentait qu'un vaste désert pendant toute la semaine sainte. Habeneck s'en affligeait et s'en réjouissait à la fois; il nourrissait la conviction de plus en plus affermie que le temps était proche où le public mieux instruit accorderait une virile attention aux chefs-d'œuvre de Beethoven, s'il pouvait en confier l'exécution à un orchestre bien dressé et les faire exécuter dans leur intégrité. En homme prudent, il ne brusquait rien et rassemblait toutes ses forces, préparait tous ses efforts pour ce jour glorieux où la victoire ne serait probablement emportée qu'après une longue et pénible lutte. En 1826, le jour de la fête de Sainte-Cécile, il réunit chez lui à déjeuner quelques artistes qui étaient connus de lui

comme partisans du progrès musical ; il les avait priés d'apporter avec eux leur instrument, et, avant le repas, il les invita à essayer quelques morceaux de musique instrumentale qu'il avait fait disposer sur des pupitres dans le salon. La plupart des virtuoses réunis chez Habeneck étaient membres de cet orchestre de l'Opéra que les œuvres de Rossini avaient en quelque sorte régénéré ; ils mirent un tel entrain dans leur exécution, que plusieurs heures s'écoulèrent sans qu'ils s'en fussent aperçus. Ce ne fut que lorsque le jour leur manqua qu'ils songèrent au déjeuner qu'ils avaient oublié. La porte de la salle à manger, ruisselante de lumière fut alors ouverte à deux battants, et, au nom de Beethoven reconnaissant, nos artistes fort affamés furent priés de se mettre à table pour dîner. Au dessert, avec le champagne, ils apprirent qu'ils avaient tout simplement essayé la *Symphonie héroïque* de Beethoven, sur laquelle il courait tant de légendes curieuses.

C'est surtout dans la *Symphonie héroïque*, la troisième composée par lui, que le génie de Beethoven se manifeste par le caractère absolu de la création. Là toute réminiscence de formes antérieures a disparu ; le compositeur est lui, son individualité se pose avec majesté, son œuvre devient le type d'une époque de l'histoire musicale. La *Symphonie héroïque* est un chef-d'œuvre de grâce et d'énergie, d'élégance et d'originalité. On ne sait ce que l'on doit le plus y admirer de la profusion des motifs, de la nouveauté des effets et de l'art de présenter les idées sous une prodigieuse variété de formes. L'époque où Beethoven conçut le plan de cet ouvrage remonte à 1804. Il était certainement bon patriote et attaché au gouvernement de l'Autriche ; mais comme poëte, comme homme d'imagination, il s'était laissé entraîner à admirer le génie de Napoléon ; il se l'était représenté comme un héros de libéralisme, comme l'homme modèle des temps modernes en qui se réunissaient l'abnégation et l'autorité toute-puissante, l'amour pur de la liberté et le patriotisme le plus désintéressé. C'est dans ces dispositions qu'il commença à écrire la *Symphonie héroïque*. Il était décidé à lui donner le nom de *Bonaparte*, quelque danger qu'il y eût à le faire en ce moment. Il l'avait dédiée au premier consul de la république française ; déjà la dédicace était écrite et il avait achevé le second morceau de cet ouvrage, qui n'est autre que le colossal début du dernier mouvement de la symphonie en *ut* mineur, quand un de ses amis, l'abordant un journal à la main, lui annonça que le premier consul venait de se faire nommer empereur. Stupéfait, Beethoven garda le silence, puis il s'écria : « Allons, c'est un ambitieux comme tous les autres. » Il prit sa partition, en déchira la première page et la jeta à terre. Sa pensée changea dès lors de direction. A l'héroïque mouvement il substitua la marche funèbre qui forme aujourd'hui le second morceau de la symphonie, et il remplaça la simple inscription de son ouvrage *Bonaparte* par ces mots en italien : *Symphonie héroïque pour glorifier le souvenir d'un grand homme.* Son héros lui semblait déjà descendu dans la tombe, et au lieu d'un chant de gloire, il écrivait pour lui un hymne de deuil.

La *Symphonie héroïque* avait causé d'abord quelque étonnement parmi les virtuoses groupés autour d'Habeneck; mais, après quelques séances, l'admiration gagna tous les initiés. D'autres essais furent faits, et la phalange des admirateurs de Beethoven grossit chaque jour. Habeneck instruisit alors Cherubini des adhésions multipliées qu'il rencontrait, et réclama de lui l'autorisation de donner quelques concerts dans la grande salle du Conservatoire; il appuya sa demande sur l'avantage qu'il y aurait à reprendre les exercices de musique orchestrale qui depuis longtemps étaient abandonnés, au grand détriment des élèves et du Conservatoire; en outre, afin de ne point amoindrir le budget déjà si restreint de l'école, Habeneck offrit au nom de la petite phalange instrumentale ralliée autour de lui de fournir les fonds nécessaires pour couvrir les frais toujours très-nombreux d'un concert. Cherubini accueillit avec empressement la proposition d'Habeneck et sollicita aussitôt de M. Sosthènes de la Rochefoucauld, ministre de la maison du roi, l'autorisation tant désirée par son habile chef d'orchestre. M. de la Rochefoucauld, qui avait le sentiment des grandes choses et qui faisait grand cas et de Cherubini et d'Habeneck, approuva la proposition et prit un arrêté qui non-seulement organisait six concerts annuels donnés par les professeurs et les anciens élèves de l'école, mais, en outre, il accorda à la société une allocation spéciale et refusa les avances que les sociétaires s'étaient engagés à fournir eux-mêmes. Cet arrêté, communiqué aussitôt par Cherubini aux professeurs du Conservatoire et à leurs élèves lauréats, fut accueilli avec un enthousiasme unanime, et, séance tenante, ils signèrent tous l'acte d'adhésion. C'est dans cette réunion que la *Société des concerts du Conservatoire* prit son titre; quelque temps après, Habeneck fit rédiger le règlement, qui fut signé par tous les sociétaires et consacré par la forme légale. Ce règlement est presque tout entier encore en vigueur.

Pendant plusieurs années, les exercices des élèves eurent lieu dans la salle que longe la rue Bergère et l'angle du Faubourg-Poissonnière. Cette salle, qui est très-petite et n'a qu'un rang de loges, fut trouvée insuffisante, et il fut décidé qu'à l'extrémité de la grande cour on en construirait une plus vaste, et qu'un théâtre y serait élevé pour les exercices des élèves. On construisit donc la salle actuelle, modèle admirable et qu'on imite partout. Tout y a été combiné pour en faire le centre le plus digne des plus nobles fêtes de l'intelligence. L'espace est sonore, l'orchestre bien disposé, les virtuoses sont les meilleurs de l'univers, et les nouveaux qu'on exécute sont les chefs-d'œuvre incomparables de l'esprit humain. Il y a trente-huit ans que la société existe; elle a encore presque toute la gloire qu'elle s'acquit dès le premier concert. Néanmoins, elle a besoin d'être ravivée et rajeunie; elle est sur une pente fatale de laisser aller et d'insouciance. Haydn, Mozart, Beethoven composent un peu trop exclusivement ses programmes, de plus en plus timorés vis-à-vis des œuvres inconnues et des célébrités nouvelles. Les belles séances de la société des concerts ont fait l'éducation musicale d'une

partie du public français, mais cette éducation est bien incomplète. L'orchestre du Conservatoire doit être plus hospitalier aux talents étrangers, aux œuvres des maîtres qu'il n'a point encore abordés ou qu'il ne fait connaître que par de très-rares spécimens, tels que Marcello, Bach, Haendel et bien d'autres. Les chœurs sont souvent misérables, comme par parti pris de les faire servir à rehausser la perfection de l'exécution instrumentale. Tout cela fait tâche dans les concerts de la société, qui est à la tête des institutions musicales de la France et du monde, et il lui appartient de ne point se laisser dépasser par l'initiative hardie des enfants qu'elle a élevés, qu'elle a produits et qui déjà rivalisent avec elle.

Parmi ces rivaux, le plus heureux est M. Pasdeloup. Les *Concerts populaires de musique classique*, qu'il dirige avec tant d'intelligence, ont donné la mesure de ce qu'on peut attendre de toute cette partie du public auquel ne sont pas destinés les concerts du Conservatoire, et dont on a trop souvent méconnu le jugement et le goût. On admet à peine que les masses puissent comprendre un chœur peu compliqué, un refrain carrément rhythmé, la mélodie saillante d'une chanson ; mais on nie qu'elles sachent puiser dans leur instinct une appréciation juste et saine de l'œuvre savante des grands maîtres. Le succès des concerts populaires a prouvé le contraire. Là, il n'est offert au public que l'ensemble imposant de l'œuvre classique ; les programmes rappellent ceux du Conservatoire; Haydn, Mozart, Beethoven, en forment la base, et cependant le meilleur accueil est toujours réservé aux belles pages de ces artistes sublimes. Les symphonies du poëte de *Fidelio*, où se trouvent constamment des fugues, des imitations, des oppositions, des dessins combinés pour varier la facture harmonique et ouvrir d'imprévus horizons au thème mélodique, et toutes ces florescences, ces broderies qui déguisent le chant et déroutent l'oreille non préparée par les exercices gradués de l'éducation spéciale, ces symphonies ne manquent jamais de soulever dans ce public sincère les plus sérieux enthousiasmes, une appréciation délicate et sentie. Le silence attentif de cette foule émue, l'à-propos constant des applaudissements, le retour fidèle des mêmes auditeurs pendant plusieurs années, tout prouve que le public a le profond sentiment de l'art, et que si on le voit absent de nos concerts, c'est qu'on ne lui offre pas la musique puissante qui seule peut satisfaire ses goûts sérieux, qu'on ne lui réserve pas sa place dans les salles et qu'on n'en a pas combiné le prix avec l'étroitesse de son gain. M. Pasdeloup a compris tout cela ; il a disposé son vaste amphithéâtre de manière à ce que la masse y trouve sans grande dépense ces larges assises que l'antique Rome offrait au peuple dans ses cirques de granit ; — comme le remarque M. de Bory, il a tendu à cet immense auditoire la coupe d'Harmonie à laquelle il lui avait été défendu de s'abreuver, et lui a ouvert le temple dont on lui avait jalousement rendu l'entrée inaccessible, et le résultat a été que celui qui a eu cette noble et sympathique pensée n'a pas fait

seulement une œuvre humanitaire et philantropique, mais qu'il n'a pas vainement tenté la fortune. Qu'il l'a mérite et qu'elle lui soit toujours favorable!

La saison musicale si brillamment remplie par les concerts de M. Pasdeloup et par les concerts du Conservatoire, ne borne point là les fêtes auxquelles sont convoqués nos dilettanti.

L'espace nous manque pour parler cette fois des principaux concerts de la saison. Un mot seulement sur les nouvelles représentations musicales.

Un marasme attristant règne dans les théâtres lyriques. Les trois chefs-d'œuvre qui, cet hiver, ont défrayé la scène musicale française, ont pour titre : *Roland à Roncevaux*, *le Capitaine Henriot*, et *l'Aventurier*. Ces pièces, vous les connaissez, hélas ! et, sans doute, il est inutile de vous parler de ces merveilles du lieu commun dont il faut bien que le public parisien se montre satisfait, puisqu'on refuse de lui donner de bons livrets comme Scribe en a tant fait, lorsque d'une main facile et charmante, il écrivit ses ravissants poëmes d'opéra-comique. Sacrifions donc la pièce et tâchons de prendre une revanche, si c'est possible, avec la musique de MM. Mermet, Gevaert, et de M. le prince Poniatowski. La légende nationale sollicite depuis quelque temps nos poëtes et nos compositeurs. Elle a inspiré quelques accents heureux à M. Mermet, sur lequel une œuvre nouvelle nous permettra bientôt de nous prononcer avec plus d'opportunité, et que nous refusons de juger sur sa partition de *Roland à Roncevaux*. Le compositeur, obligé d'attendre seize années — toute la part virile et créatrice de l'homme ! — pour voir son opéra arriver à la scène, et qui tour-à-tour sollicite chacun des théâtres où quelques chances s'offrent à lui, est naturellement entraîné à refaire sans cesse son œuvre selon les caprices du jour et la fantaisie des gens qui peuvent lui être utiles. Son élaboration macaronique perd peu à peu l'élan, l'originalité, et il ne reste à la critique que le regrettable devoir de signaler les déplorables mécomptes à la suite desquels un homme de mérite, et qui avait fait ses preuves, a vu son inspiration se décolorer, s'affadir et dépouiller enfin sa spontanéité. Les quelques pages qui, à travers tant de mutilations, sont restées dans la partition de *Roland à Roncevaux* nous permettent d'espérer que l'œuvre que M. Mermet prépare en ce moment sera digne d'un maître.

Après *Roland à Roncevaux*, voici *le Capitaine Henriot*, de M. Gevaert, tout échauffé, comme l'opéra de M. Mermet, par le sentiment patriotique, et, à cause de cela, également accueilli avec faveur par un public peu sévère. Le livret du *Capitaine Henriot* est compliqué d'incidents difficiles à analyser en quelques lignes. Le capitaine Henriot, c'est Henri IV représenté à souhait par Couderc. Autour de lui se groupent, pour les besoins de la scène et du drame lyrique, des rôles plus ou moins intéressants d'homme et de femme. Le tout a pour résultat, après une action assez enchevêtrée, la conquête à l'amiable de Paris par le bon roi. Ce n'est pas de l'histoire, ce n'est pas de

a légende, ce n'est pas toujours de l'opéra-comique. L'important est que le librettiste en ait fait une œuvre suffisamment appropriée à la musique ; il a à peu près réussi. L'intérêt national que présente la pièce n'a pas été nuisible à la musique ; mais les coups de fusil qui font tant de plaisir aux habitués de nos théâtres font tort plus d'une fois à quelques-uns des passages les mieux trouvés de la partition. En revanche, la musique qui est attrayante, vigoureuse et solide, fait accepter les imperfections du livret et les puérilités inintelligentes et maladroites que M. Sardou a semées comme à plaisir dans un sujet où il lui était si facile de concentrer toutes les grâces, toutes les énergies du génie français. La musique de M. Gevaert dans le *Capitaine Henriot*, s'inspire de l'esprit de réaction et de spontanéité dont s'animent à des degrés et avec des caractères divers les œuvres de nos compositeurs français, Berlioz, Reyer, Mermet, madame Farrenc, Fétis, Félicien David, et qui a été peut-être la cause principale des légitimes succès d'Auber. Cet esprit nouveau de mouvement et de personnalité est surtout sensible dans *le Capitaine Henriot*, au troisième acte, dans l'introduction, dans le duo et dans le chant national. Au reste, toute la partition de M. Gevaert, qui gagne à être étudiée dans plusieurs auditions, et à être examinée dans la lecture minutieuse et méditée du cabinet, s'écoute d'un bout à l'autre, pendant les trois actes, sans trop de déplaisir. Ceci est un éloge, par la raison que notre compositeur a le mérite d'avoir rompu avec les errements de notre Opéra-Comique, un peu fourvoyé, tantôt dans la musique pédante, tantôt dans la musique anodine de la chansonnette, des quadrilles et des banales romances. M. Gevaert est savant. Son orchestre a toujours l'allure symphonique; ses masses chorales sont bien fusionnées, solidement agglomérées ; il cherche des formes nouvelles, et les formules triviales sont répudiées par lui, alors même qu'elles pourraient lui assurer le succès. Nous pourrions citer des morceaux dans cette partition qui accusent chez M. Gevaert un progrès constant sur ses premiers ouvrages : *la Comédie à la ville*, *Georgette*, *le Billet de Marguerite*, *les Lavandières de Santarem*, *Quentin Durward*, et une intelligence plus marquée des limites imposées à l'opéra-comique par l'esprit moderne, nourri également des belles traditions de l'école italienne et de l'école allemande. Nous signalons aux orphéons le chant triomphal du troisième acte, qui est d'un splendide effet. La simplicité grandiose du motif, l'élan austère de voix assorties avec un art immense, l'agencement des harmonies, en font un chant national modèle, grave, solennel, et dont la puissante énergie s'impose tout de suite aux masses. Il est pour nous le plus beau morceau d'une partition qui est loin d'être un chef-d'œuvre, mais qui nous présage dans M. Gevaert un maître plus sobre qu'Halévy, aussi savant qu'Ambroise Thomas, et plus à la hauteur de l'opéra-comique moderne qu'aucun des compositeurs qui ont, dans ces dernières années, abordé la scène illustrée par Dalayrac, Boïeldieu, Hérold, Auber et Meyerbeer. M. Grus a édité la

partition. La réduction au piano est très-heureusement faite et transcrit avec habileté les meilleurs effets d'orchestre.

L'Aventurier est un de ces opéras que les directeurs de théâtre commandent à leurs hommes de confiance lorsqu'ils préparent quelque entreprise sérieuse qui réclame du temps et de la méditation. Que le livret soit intéressant, que la musique ait des qualités estimables, que le tout, rehaussé par l'éclat du spectacle, la richesse des costumes, la nouveauté des décors et la verve des chanteurs, puisse faire passer une heure ou deux à ce public ennuyé, qui ne va au théâtre que pour avoir un prétexte à son désœuvrement; c'est tout ce que l'on demande, et M. de Saint-Georges en collaboration avec M. le prince Poniatowski n'ont rien donné de plus. On entend le poëme, et l'on essaye de se distraire; on écoute la musique, et l'on se sent presque envie de s'égayer; mais soudain on s'aperçoit que tout cela est bien vide et bien pâle, et qu'en réalité on a perdu son temps. Ah! si M. de Saint-Georges voulait s'en donner une seule fois la peine, et si M. Poniatowski consentait à ne pas laisser tant d'heureuses inspirations s'évaporer en improvisations futiles! Seront-ils tous les deux toujours incorrigibles? ne tenteront-ils jamais le plus petit effort, pour nous donner l'un un poëme que l'on puisse écouter sans se rappeler les mille tours de passe-passe dramatique dont il a tant de fois abusé, et l'autre une musique sans réminiscence aucune d'Adam, de Strauss, de Musard, de Verdi, de Donizetti et de Rossini? Pourquoi n'essayent-ils point d'un opéra bouffe dans la vieille tradition de Naples et de Venise? C'est là que M. Poniatowski déploierait à l'aise ses qualités brillantes et faciles. Redoute-t-il la rivalité de M. Offenbach, ou craint-il d'être mis en parallèle avec lui? La musique de M. Offenbach n'est point gaie et ce n'est pas de la musique. M. Poniatowski, quand il a l'inspiration favorable et un livret bien fait, nous donne un écho affaibli de Cimarosa et du maître qui a écrit *le Barbier de Séville* et *le Comte Ory*. La musique de M. Offenbach est baroque, celle de M. Poniatowski a l'allure comique; elle est bouffe, elle a la gaieté et la désinvolture, et comme un reflet souriant de cette Italie où la vie était si sereine et si bonne; il est le Fioravanti de nos scènes lyriques. Mais maintenant, on ne rit guère, on ne chante pas plus en Italie qu'aux bords de la Vistule, et c'est peut-être pour cela que M. Poniatowski redoute d'écrire un opéra bouffe.

Roland à Roncevaux, *le Capitaine Henriot*, *l'Aventurier*, sont les trois seules partitions viables que la critique ait à signaler dans la saison musicale, qui déjà s'avance. Le fretin est menu; mais, patience; le Théâtre-Lyrique a donné *la Flûte enchantée*, de Mozart; c'est un succès éclatant et qui sera durable. L'Opéra-Comique annonce une partition de Félicien David, et l'Opéra, qui se hâte lentement, annonce qu'au mois d'avril nous verrons *l'Africaine*, de Meyerbeer. La critique reprend courage; la saison musicale est encore assez belle.

MAURICE CRISTAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 24 février.

Le discours du trône reste l'objet de tous les commentaires, et dans ce discours, où le nom de la Pologne et le nom de l'Amérique ne se rencontrent pas plus que celui de la liberté, deux points ont principalement attiré l'attention : la convention du 15 septembre et la revendication des droits du pouvoir civil à l'égard du clergé.

Après les irréfutables pages publiées ici même par M. de Falloux, après la triomphante démonstration de Mgr l'évêque d'Orléans, que pourrions-nous dire du traité franco-italien? La harangue impériale laisse dans la brume les points douteux de ce traité, et la seule parole capable d'inspirer quelque confiance aux catholiques est tellement affaiblie d'avance par les antécédents du Piémont, qu'il est difficile de la considérer comme un gage. « Le territoire pontifical, efficacement garanti, se trouve placé sous la sau-« vegarde d'un traité qui *lie* solennellement les deux gouvernements. » Mais le traité de Zurich ne liait-il pas aussi, et d'une manière non moins étroite, les deux signataires? Sans aucun doute, puisque l'Empereur écrivait alors au roi Victor-Emmanuel, qui voulait l'entraîner : « *Je suis lié* par le traité. » Quelle garantie possédons-nous que le lien du 15 septembre 1864 sera plus solide et plus respecté que celui du 10 novembre 1859?

L'Exposé de la situation de l'Empire ne nous fournit point à cet égard les éclaircissements qui manquent dans le discours de la couronne. Le langage du *Livre bleu* est même plus vague encore : il laisse tout simplement au ciel le soin de diriger les événements et de dénouer les complications formidables qui oppressent le monde. « Le gouvernement de l'Empereur, « dit négligemment le document officiel, n'a pas eu la prétention de « prévoir et de régler toutes les éventualités de l'avenir : ce rôle n'ap-

« partient qu'à la Providence. » Comme si la mission de la grande, de la vraie politique, n'était pas, au contraire, de prévoir et de prévenir! Vivre au jour le jour, en comptant sur la Providence, c'est le lot des déshérités et des faibles, ce n'est pas la tâche des hommes d'État.

Le seul point précis du discours est celui qui porte que « la garnison de Rome reviendra bientôt. » Cette déclaration a soulevé l'enthousiasme bruyant de toute la presse antireligieuse ; elle est cependant bien simple, et il n'a tenu qu'à notre gouvernement de la faire entendre dix ans plus tôt. Aucune convention n'était nécessaire pour cela ; il suffisait, comme on l'a dit cent fois, de placer quatre hommes à la frontière avec notre drapeau. Aucun Cialdini n'eût forcé le passage.

Nos adversaires aiment à répéter que la France ne saurait permettre à l'Autriche de défaire Magenta et Solferino. Nous leur demandons si elle doit permettre davantage au Piémont de défaire l'expédition de Rome ? Toutes nos victoires se valent, puisque toutes ont été payées du sang précieux de nos frères et de nos fils ; pourquoi celles de 1849 seraient-elles sacrifiées à celles de 1859 ? Nos troupes peuvent donc revenir. « Quand la souveraineté pontificale ne reposerait plus sur l'épée de « la France, elle reposerait toujours sur son honneur, » suivant l'éloquente expression de l'évêque d'Orléans, et « quand, après deux années, « la France ne serait plus garante de rien, elle deviendrait responsable de « tout ! »

C'est là l'incontestable fond des choses, et le succès immense, les acclamations prolongées qui ont salué l'admirable écrit de Mgr Dupanloup, disent assez si cette appréciation est partagée. Arraché à l'éditeur avec une avidité inouïe, reproduit par des centaines de journaux, traduit dans toutes les langues, cet écrit a été, durant plusieurs semaines, l'émotion de la France et de l'Europe ; la plupart des évêques du continent ont écrit à l'illustre auteur pour le féliciter, et cette unanimité d'adhésions permet de dire que le succès colossal et sans exemple de l'évêque d'Orléans a la portée d'un véritable plébiscite catholique.

Nous ne saurions voir une menace dans le paragraphe du discours impérial qui recommande au clergé « le respect des lois fondamentales de l'État. » Le gouvernement sait bien que le clergé, « ce clergé vénérable qui enseigne la morale et la vertu [1] », n'a nulle tendance à se mettre en révolte contre les institutions du pays, et nous cherchons encore la raison de l'itérative revendication des droits du pouvoir civil accentuée par le discours.

S'il s'agit de l'Encyclique, l'épiscopat tout entier a répondu, et après les interprétations qu'il était seul autorisé à donner, après cet imposant ensemble de lumineux témoignages, auxquels rien ne manque, pas même la

[1] Discours de Poitiers, juillet 1851.

plus haute et la plus auguste des approbations, nous sommes en droit d'affirmer que l'Encyclique ne renferme rien de contraire aux droits du pouvoir civil.

Nous avons cité, le mois dernier, la parole de plusieurs de nos évêques. Les documents se sont tellement multipliés depuis qu'il a fallu un volume pour les recueillir. Il n'y a guère à choisir dans ces témoignages, unanimes sur le fond dans la diversité des attitudes et du langage.

Voici l'évêque d'Évreux :

« L'Église croit que certains principes, conçus d'une manière trop absolue, « ne conduisent pas la société chrétienne à sa perfection : est-il logique « d'en conclure qu'elle condamne les constitutions politiques nées de l'état « présent des esprits, et les efforts généreux entrepris de bonne foi pour « améliorer la condition temporelle des hommes, sans nuire au progrès mo- « ral et religieux? »

Nous lisons dans la lettre de Mgr de Verdun :

« Je proteste contre l'interprétation fausse et injurieuse pour le vicaire « de Jésus-Christ que l'on donne à sa doctrine lorsqu'on affirme que cette « doctrine est subversive de la liberté, opposée au progrès de la civilisation, « incompatible avec les principes constitutifs des sociétés modernes. »

L'évêque de Saint-Brieuc dit à son tour :

« Pour nous, nous pensons avoir lu, autant que qui que ce soit, les pa- « roles de Pie IX; or, après cette lecture répétée, nous sommes demeuré « convaincu qu'aucune des idées généreuses de notre temps, aucune doc- « trine de progrès et de liberté, telles que les théologiens et les auteurs « orthodoxes de notre temps les ont comprises et expliquées, ne s'y trouvent « anathématisées. »

L'évêque d'Amiens, s'adressant à ses prêtres :

« Vous ne croirez pas que le Saint-Père vous mette, comme on l'a dit, « dans l'alternative de choisir entre votre qualité de catholiques, de prêtres « catholiques, et de citoyens français. Ce n'est pas vous qui croirez que « l'Église est l'irréconciliable ennemie de la liberté, du progrès et de la « civilisation : l'Église à qui les peuples doivent tout ce qu'ils possèdent « de sage liberté, de progrès utiles et de civilisation véritable... Et pour ne « parler que de la liberté des cultes, qu'on s'est plu à regarder tout spé- « cialement comme atteinte par les lettres pontificales, lisez plutôt la belle « page de Mgr d'Orléans, où la distinction entre le maintien des principes « et la tolérance dans l'application est exposée avec tant de lumière. »

Mgr l'archevêque de Paris :

« Ne croyez pas que l'Église soit, comme plusieurs l'en accusent, op- « posée systématiquement à vos institutions et à vos libertés civiles et poli- « tiques.

« A présent comme toujours, l'Église réprouve l'erreur et proclame la « vérité ; elle condamne le mal, applaudit au bien et l'encourage, ordonne

« ou conseille le mieux, et dans tousles cas, exhorte à ce qui est parfait.
« L'Église, c'était Pie VII, il y a soixante ans; aujourd'hui, c'est Pie IX, qui
« continue Pie VII, ou mieux encore, qui continue deux cent cinquante
« papes. Or, ce que demandent et cherchent les peuples dans leurs aspi-
« rations inquiètes vers le progrès, la liberté et la civilisation, Pie IX ne
« le maudit pas; il déclare seulement ne s'être donné aucun tort à l'égard
« de ces choses quand on les comprend bien, et ne pouvoir pactiser avec
« elles quand on les comprend mal. »

Enfin, citons Mgr l'évêque de Grenoble, dont la lettre est une réponse péremptoire à toutes les calomnies propagées par une certaine presse, et qui a su écrire une réfutation étendue et remarquable après la brochure de l'évêque d'Orléans.

L'éminent prélat commence par se demander si, sous de graves apparences de dissentiments, il n'y aurait pas des malentendus. Et d'abord, à en juger par l'émotion qu'ont produite parmi nous les documents pontificaux, qui ne croirait qu'ils ne s'adressent qu'à la France, ou du moins que nous sommes plus qu'aucun peuple l'objet des condamnations résumées dans le *Syllabus?* Or, c'est tout le contraire qui est vrai. Il est remarquable que, parmi les allocutions ou les lettres pontificales auxquelles le *Syllabus* se réfère, aucune ne concerne directement la France. Quant à celles qui ont un objet universel (et elles sont en très-petit nombre), rien n'indique que nous y ayons une plus grande part que les autres peuples catholiques.

Toute la discussion à laquelle se livre Mgr de Grenoble est d'une clarté aussi saisissante. Il examine, dans une succession de chapitres irréfutables, si les actes pontificaux sont contraires à l'ancien droit public de la France, s'ils portent atteinte aux droits et à l'indépendance de la puissance civile, s'ils condamnent la société moderne, s'ils contiennent des affirmations en opposition directe avec ses principes et en particulier avec ceux de notre droit public, et sur tous les points il répond avec une profondeur de science et un éclat de raison qui ne permettent pas le doute. Pas une des accusations dont l'Encyclique a été le prétexte n'est oubliée, pas une ne reste debout.

L'espace nous manque pour analyser cet écrit décisif; d'ailleurs, il faut le lire en entier; mais nous ne pouvons résister au désir d'en citer la dernière page, où le bon sens est pour ainsi dire palpable :

« Que le Saint-Père ait conçu le dessein de ramener l'état ancien de la
« société européenne; que, pratiquement, il le veuille, qu'il agisse dans
« cette vue; que ce soit l'arrière-pensée qui a inspiré la rédaction de son
« Encyclique et qui en a dicté la publication! C'est-à-dire (car il faut bien
« descendre encore une fois aux applications pour montrer l'injustice de ces
« suppositions mêmes), qu'il ait l'espérance de voir les cabinets européens
« s'accorder à rompre le traité de Westphalie, la France abjurer les prin-
« cipes de 89, les États-Unis proclamer celui de l'alliance de l'Église avec

« l'État ! qu'il aspire à persuader aux princes protestants ou schismatiques « de l'Europe l'obligation, qui leur serait imposée, de punir les hérétiques ; « au gouvernement français, de procéder à une nouvelle révocation de l'édit « de Nantes, ou même de reprendre la loi sur le sacrilége ! (car c'est bien « là qu'est la question, c'est bien de cela qu'il s'agit); qui vous a donné le « droit de prêter au Pape de telles intentions ? Qu'est-ce donc qui, dans sa « conduite publique et dans les actes de son pontificat, vous autorise à con- « cevoir de telles pensées ?... Si, dans les divers concordats qu'il a conclus « avec diverses nations, il n'a jamais trahi les intérêts de l'Église, n'a-t-il « pas fait toutes les concessions que réclamaient les temps, les circonstan- « ces, les mœurs et l'esprit public de ces peuples ? S'il a voulu que l'on « conservât le titre de religion de l'État au catholicisme chez certaines « nations, l'a-t-il imposé à toutes? A-t-il exigé de tous les gouvernements « la reconnaissance du devoir de protéger par l'emploi de la force l'observa- « tion de la religion catholique? L'a-t-il stipulé dans son Concordat avec l'Au- « triche ? Évidemment, c'est un procès de tendances que vous lui faites ; « et vous démasquez vos propres vues et vos secrets désirs dans ces récri- « minations que vous dirigez contre lui. Soyez sincères : ce que vous vou- « driez, je vais vous le dire : Vous voudriez que, dans ses enseignements, il « désavouât le passé de l'Église ou qu'il parût en rougir; qu'il admît, au « moins implicitement, que les principes essentiels à la perfection de la so- « ciété humaine ont été ignorés jusqu'ici, et qu'ils sont votre découverte ; « que, sous prétexte d'un idéal récemment inventé, de perfection sociale, « il consentît à courber tous les peuples, toutes les époques, sous le même « niveau ; à voir, sans protester, s'établir le règne universel de l'indifférence « religieuse, et exiler l'Église, et Dieu lui-même, de la société. »

Nous sommes donc autorisés à soutenir, malgré le rapport de M. Langlais, et les interprétations épiscopales à la main, que les doctrines pontificales ne sont point en contradiction avec nos institutions nationales, et qu'après comme avant l'Encyclique, il est possible d'être à la fois bon catholique et bon Français.

Il est vrai que nos évêques n'ont jamais consenti à considérer les fameux articles organiques comme « une loi fondamentale de l'État, » et que la plupart d'entre eux n'ont cessé, en les subissant, d'en réclamer l'abrogation. Ont-ils tort ?

Ils peuvent invoquer d'abord à l'appui de leur manière de voir une note officielle adressée par un des prédécesseurs de M. Drouyn de Lhuys, M. de Talleyrand, au légat du Saint-Siége, dans des circonstances mémorables. Au moment où Pie VII avait consenti à sacrer Napoléon Ier, la cour de Rome s'ef-fraya de la formule du serment du sacre, où se trouvait entre autres enga-gements celui de respecter *les lois* du Concordat. Il fut demandé si cet en-gagement s'appliquait aux articles organiques contre lesquels le Saint-Siége venait de protester, et M. de Talleyrand répondit au nom de l'Empereur :

« Ce serment n'est nullement susceptible de l'interprétation qu'on veut lui donner. *Les lois du Concordat sont essentiellement le Concordat lui-même.* Cet acte est le résultat de la volonté des deux puissances contractantes; les lois organiques, au contraire, ne sont que le mode d'exécution adopté par l'une de ces deux puissances. Le mode est susceptible de changement et d'amélioration suivant les circonstances. On ne peut donc, sans injustice, confondre l'un et l'autre dans les mêmes expressions. » Ainsi, il faut cesser de reprocher aux évêques une distinction qui a été faite par l'auteur même des articles organiques, et ne plus supposer, comme l'a fait le *Journal des Débats*, qu'ils ont prêté serment à ces articles. Ce serait donner à leurs engagements une portée que Napoléon Ier n'admettait pas pour lui-même.

De plus, si nous ouvrons la Constitution actuelle, nous lisons dans son préambule : « C'est le Code Napoléon qui règle les intérêts des citoyens entre eux ; *c'est le Concordat* qui règle les rapports de l'État et de l'Église. » Il n'est pas dit un mot des articles organiques, dont le nom ne se trouve même pas dans la Constitution impériale ; et celle-ci, du reste, prend soin de définir ce qu'il faut entendre par loi fondamentale. « Le Sénat, dit-elle, peut, de concert avec le gouvernement, modifier tout ce qui n'est pas fondamental. » Quant aux bases premières, sanctionnées par un plébiscite, elles ne peuvent être changées que par un autre plébiscite. Or, les dispositions du 18 germinal an X peuvent-elles être modifiées sans recours au suffrage universel? Évidemment oui. Elles n'ont donc pas le caractère *fondamental* que nous leur contestons, et la meilleure preuve à en donner, c'est que le gouvernement lui-même, qui ne les invoquait point à sa fondation, les a depuis laissé tomber en désuétude en proclamant tout haut leur caducité. — « La volonté du gouvernement, disait l'Empereur dans le discours du Trône du 19 janvier 1858, la volonté du gouvernement est que le principe de la liberté des cultes soit sincèrement appliqué, sans oublier que la religion catholique est celle de la grande majorité des Français. Aussi cette religion n'a jamais été ni plus respectée, ni plus libre. *Les conciles provinciaux s'assemblent sans entraves*, et les évêques jouissent en toute plénitude de l'exercice de leur saint ministère. »

D'ailleurs, est-ce au moment où les Sociétés bibliques de Londres, mécontentes de certains obstacles apportés par le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie à l'action des missionnaires protestants aux îles de Loyalty, reçoivent de l'Empereur la déclaration suivante : « Je fais écrire au gou- « verneur pour blâmer *toute mesure qui mettrait une entrave au libre exer-* « *cice* de votre ministère dans ces contrées lointaines ; » est-ce à ce moment qu'il conviendrait de relever en France, contre le clergé catholique, les entraves que l'on abaisse dans l'archipel devant les Sociétés protestantes ; et nos évêques peuvent-ils être moins libres en France que les dissidents au fond de nos colonies?

Pour en revenir au premier Empire, des explications furent échangées

alors au sujet de la liberté des cultes, également comprise dans le serment du sacre, et que Napoléon III a revendiqué dans son récent discours. — « La liberté des cultes, lisons-nous dans la note que nous venons de citer, est absolument distincte de leur essence et de leur constitution. La première a pour objet les individus qui professent ces cultes ; la seconde, les principes et les enseignements qui les constituent. Maintenir l'une n'est point approuver l'autre. » La cour de Rome, par une Note du cardinal Consalvi que *le Correspondant* croit être le premier à avoir mise au jour [1], prit acte de ces éclaircissements, et, pourvu que « le gouvernement, protégeant les droits de l'Église, ne mît pas obstacle à la punition des apostats par les peines canoniques, » elle s'en déclara satisfaite.

C'est donc dans ce sens que le serment de respecter et de faire respecter les cultes fut prêté par Napoléon Ier entre les mains de Pie VII.

Les mêmes explications furent renouvelées entre la France et le Saint-Siége à propos de la Charte, au commencement de la Restauration ; mais il nous semble inutile d'insister davantage. L'Empereur a invoqué, « pour maintenir intacts les droits du pouvoir civil, » l'exemple de saint Louis. En matière religieuse, c'est placer haut son idéal. Qu'il nous soit seulement permis de rappeler à Napoléon III les débuts de Napoléon Ier.

On le voit donc, la plupart des questions autour desquelles viennent de s'élever tant d'orages étaient éclaircies pratiquement depuis plus d'un demi-siècle, et si M. Drouyn de Lhuys eût songé à prescrire à ce sujet quelques recherches dans les archives de sa chancellerie, il se fût vraisemblablement épargné les passages les plus significatifs de ses dépêches relatives à l'Encyclique.

Le discours du Trône a pris soin d'énumérer les prérogatives dont jouit parmi nous le clergé catholique. La faculté de concourir à l'éducation de la jeunesse, qui a été particulièrement signalée, ne saurait à aucun titre passer pour un privilége. Lorsque le prêtre catholique enseigne, il croit remplir un devoir de son ministère, et il exerce un droit commun à tous les citoyens. Nous penserions calomnier le gouvernement si nous supposions qu'il songe, comme l'ont proposé certains journaux, à déporter le clergé et les catholiques hors du droit commun, et nous aimons, au contraire, à trouver dans les paroles impériales une garantie que ce qui reste parmi nous de la liberté d'enseignement établie par la belle loi de 1850 sera respecté.

Ce n'est pas assurément le vœu du chef de l'État pour le développement de l'instruction publique qui peut contredire cette espérance. Il n'est personne qui ne doive désirer avec lui que « dans le pays du suffrage universel, tout citoyen sache lire et écrire. » Mais pour nous assurer ce bienfait, avec beaucoup d'autres, nous avons plus de confiance dans la liberté que dans

[1] *Les Mémoires du cardinal Consalvi*, par M. C. de Meaux. *Correspondant*, du 25 décembre 1864.

la contrainte, dans l'initiative individuelle que dans l'intervention croissante de l'État, et d'ailleurs, en fait, il est clair pour tout homme de bonne foi que toute mesure qui tendrait à diminuer la part de l'Église dans l'éducation du peuple aboutirait à restreindre l'instruction primaire au lieu de la propager. Il y a longtemps que l'enseignement est distribué gratuitement en France par les Frères des écoles chrétiennes ainsi que par d'autres communautés religieuses, et, chose étrange, ces congrégations dévouées à l'instruction des classes pauvres sont précisément celles que poursuivent de leurs attaques les plus haineuses les organes de la démocratie disciplinée, enthousiaste des projets de M. Duruy en faveur de la gratuité de l'enseignement [1] !

Le discours rappelle encore que le clergé jouit, comme tous les citoyens, du droit électoral. Nous voulons voir dans ces paroles un gage qu'il ne sera plus interdit aux évêques de donner des conseils au sujet des élections, car le droit d'avoir un avis et de le communiquer est aussi essentiel en cette matière que le droit d'être élu, et, en fait, il est plus à l'usage de nos prêtres et de nos évêques.

En attendant qu'il ne soit plus prononcé d'*abus*, ni infligé d'avertissements aux ambassadeurs et aux journalistes, il est profondément triste de voir la presse qui se prétend libérale redoubler de violence contre la part de liberté religieuse qui subsiste et adresser les plus honteux appels aux rigueurs du pouvoir comme aux bas instincts de la foule. Cette presse, qui sollicitait hier l'application aux évêques de l'article 204 du Code pénal portant la peine du bannissement, et qui applaudit aux trois mois de prison dont l'évêque de Mondovi payera la lecture de l'Encyclique dans la chaire de sa cathédrale, cette presse ne serait qu'à demi satisfaite de voir se r'ouvrir devant notre épiscopat les portes du donjon de Vincennes. C'est l'anéantissement de tous les ordres religieux, et *surtout* la confiscation de leurs biens, qui parviendraient seuls à assouvir sa haine.

A quoi pense-t-on que cette démocratie césarienne s'occupe, dans l'intervalle des fêtes et des réceptions du Palais-Royal? A faire le recensement des couvents d'hommes et de femmes qui existent en France et à évaluer les immenses richesses que ces couvents ne peuvent manquer de posséder. Un journal, dont le lecteur a prononcé le nom avant même que nous ne l'ayons cité, *l'Opinion nationale*, le même qui qualifie de *vermine* les moines de tout ordre et qui compare aux *poux de bois* les touchantes Petites Sœurs des Pauvres, ces filles admirables dont Reboul a dit :

> N'ayant rien à donner, elles se sont données!

L'Opinion nationale s'est mise résolûment en campagne, et parcourant

[1] Nous signalons à ce sujet une remarquable *Lettre sur l'Instruction publique*, publiée à la librairie internationale, par M. Alp. Lecanu, et qui expose des idées aussi saines qu'ingénieuses.

les différents quartiers de Paris, elle a marqué au crayon rouge toutes les murailles derrière lesquelles on prie, puis étalé dans ses colonnes la liste des communautés avec l'indication de la rue, du numéro, et la supputation de la valeur des immeubles, exactement comme *l'Ami du Peuple*, rédigé par le vertueux Marat, disait en 91 : « Ce scélérat est logé rue Babille, près les « Halles, chez un tapissier, au second. Je donne son adresse pour que le « peuple aille l'assommer [1]. »

Ne demandez pas à nos adversaires comment le droit de propriété ne peut s'étendre aux maisons religieuses aussi bien qu'au Grand-Orient. Leur logique serait inhabile à vous le dire. Mais ils n'en poursuivent pas moins leurs provocations, en demandant chaque jour la confiscation et le bannissement, au nom de la liberté.

On n'est pas moins libéral dans l'Italie nouvelle, où s'élabore un projet de loi ayant pour but « d'extirper du royaume toutes les maisons d'*Ignorantins*, » suivant l'élégante expression d'une feuille piémontiste ; et, en attendant, la Chambre va sanctionner une loi relative à l'aliénation des biens du clergé, qui se résume ainsi : vente des propriétés ecclésiastiques dans un espace de dix ans, conversion du prix en rentes et encaissement par les communes et les provinces de la plus grande partie de ces rentes ; c'est-à-dire, en deux mots, spoliation de l'Église par l'État.

Est-ce par ces moyens : procès et emprisonnement d'évêques, expulsion des instituteurs du peuple, confiscation des biens religieux, que l'Italie tend à se réconcilier avec le Saint-Siége? Le procédé est original, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est de voir notre chancellerie s'en montrer satisfaite. Quoi qu'il en soit, il est digne de remarque que, partout où l'Église est dépouillée, en Pologne, en Roumanie, en Belgique, en Italie, ce sont les gouvernements, non les peuples, qui portent la main sur elle.

Deux hommes de conviction et de courage, l'illustre Cantù et M. d'Ondes-Reggio, luttent noblement, dans la Chambre expirante de Turin, pour la justice et pour l'honneur ; ils défendent la légitimité des contrats, la sainteté du serment, la dignité humaine, et, s'ils sont momentanément écrasés par le nombre, leurs généreuses protestations n'en resteront pas moins dans l'histoire comme le cri de la conscience et de la raison.

La translation du gouvernement italien à Florence est un fait accompli. On sait comment le prince qui a dépouillé de leurs États cinq ou six souverains a dû quitter lui-même presque furtivement, et comme un fugitif, la capitale où l'entourait naguère un si profond dévouement. Une curieuse correspondance du *Moniteur* raconte que « Victor-Emmanuel a versé des larmes au moment où, descendant de son château de Moncalieri, il a tourné une dernière fois la tête vers ce dôme lointain de la Superga, où dorment ses aïeux [2]. » Nous comprenons ces larmes du roi, moins arrachées sans

[1] *Ami du Peuple*, n° du vendredi 18 mars 1791.
[2] *Moniteur* du 11 février

doute par la douleur d'abandonner son berceau que par la désaffection cruelle qui l'en chassait. Il tente aujourd'hui d'y revenir, mais quelques acclamations officielles ne sauraient compenser la popularité perdue. Le divorce est consommé. « L'âme de Turin est irritée contre la monarchie, » suivant l'affirmation d'un témoin digne de foi[1]. L'antagonisme existe, un antagonisme profond, plein de ressentiments et de haine, entre le Piémont sacrifié et le reste de l'Italie. Si Florence a fait un peu d'accueil au souverain qui venait la consoler de sa chute, qui doute que le soulagement de se sentir affranchie de l'hégémonie piémontaise ne dominât dans les dispositions populaires? L'unité italienne semble donc plus que jamais un rêve ; entre un royaume à comprimer au sud et un autre à maintenir au nord, Victor-Emmanuel, prince errant, plutôt campé qu'établi en Toscane, est menacé de tout perdre pour avoir voulu tout gagner, et peut-être sera-t-il heureux de se réfugier un jour dans cette fédération dont il a si imprudemment déchiré le programme !

Pendant que l'Italie s'affaisse dans ses triomphes, le Danemark se relève dans sa défaite. Il compense par une extension de franchises la diminution de son territoire, et c'est un instructif et touchant spectacle que celui de ce petit État se grandissant par la liberté en face des puissants voisins qui se disputent ses dépouilles. La constitution danoise vient d'être revisée, et à côté de la liberté de la presse qu'elle consacre, du suffrage universel qu'elle organise, de la liberté individuelle qu'elle garantit, elle investit les Chambres du droit d'initiative et d'interpellation, sans leur enlever l'élection du président ni la discussion d'une adresse.

Que nous sommes loin, après toutes nos victoires, de ces conquêtes que les Danois doivent à leurs revers ! On a dit que le discours du 15 février n'avait fait illuminer chez nous que la maison de Clichy. Nous n'eussions pas demandé cependant toutes les réformes de Copenhague pour illuminer un peu ; mais comment ne pas éprouver quelque tristesse en entendant traiter d'*illusion* et d'*utopie* ce qui fait la noblesse et la prospérité de toutes les nations voisines. Il semble que l'époque du *couronnement* recule à mesure que nous marchons ; on nous le promettait jadis comme le fruit et la récompense de l'ordre, et après douze années de calme profond on paraît le reléguer parmi les chimères. Contradiction bizarre ! On emprunte avec ardeur à l'Angleterre la moitié de son régime en rejetant l'autre, et les seules libertés que nous possédions, les libertés économiques, nous sont imposées, tandis qu'on nous refuse obstinément celles que nous réclamons !

Le Constitutionnel et les autres feuilles apprivoisées ont tiré grand parti du *Non possumus* romain. Cependant quelle objection opposent-ils aux vœux de réforme et aux tentatives d'action individuelle qui se produisent de toutes parts ? Un *Non possumus* universel et permanent. — Plus de candida-

[1] *Moniteur* du 5 février.

tures officielles, leur dit-on? *Non possumus*, répondent-ils. — Plus d'autorisation préalable ni d'avertissements? *Non possumus.* — Liberté d'association sous le patronage de saint Vincent de Paul? *Non possumus.* — Droit de réunion en temps électoral? *Non possumus.* — Faculté d'envoyer des correspondances manuscrites à quelques journaux? *Non possumus.* — Licence au *Journal des Villes et des Campagnes* de paraître sept fois par semaine au lieu de quatre? *Non possumus.* — Au comité polonais d'organiser des conférences, des loteries, des concerts charitables? *Non possumus.* — A MM. de Broglie, Cochin, de Lavergne, Paradol, de parler de morale, d'histoire, de science, de littérature? *Non possumus.* — A M. Legouvé de faire jouer un drame lyrique? *Non possumus.* — Au même M. Legouvé de lire publiquement sa pièce? *Non possumus! non possumus!*

L'État se réserve tout, les candidats, les journaux, les orateurs, les comités; nul n'aura, non pas de l'esprit, mais de l'action, en dehors de lui et de ses amis! Que devient le citoyen dans un pareil système, et comment pourra se faire l'apprentissage de cette vie publique qui ne nous sera concédée, dit-on, que le jour où nous aurons montré que nous sommes capables de la supporter? On parle beaucoup de décentralisation et on ne laisse pas même décentraliser la philosophie, la littérature et l'histoire! M. Duruy a posé sa théorie, désormais célèbre, en matière de conférences : proscription sévère de toute notoriété! De sorte que l'obscurité devient le premier des titres et refoule dans l'ombre la renommée, le talent et l'illustration. On disait autrefois : « Voulez-vous être connu? faites des dettes; voulez-vous être inconnu? faites des vers. » Faites des conférences, dit aujourd'hui le ministre. M. Duruy se vante de ne flatter personne : il est certain que son procédé est peu flatteur pour ceux qui obtiennent la parole. C'est le procédé de Tarquin, abattant les fleurs et les tiges élevées pour tout niveler sous son bâton.

Après l'incident des conférences, celui du drame de M. Legouvé est assurément l'un des plus curieux de la saison. Tout à l'heure, c'est la notoriété des noms qu'on reprochait; c'est l'actualité du sujet qu'on oppose à l'académicien : et quelle actualité! celle d'un fait historique remontant à sept cents ans!

Lorsque fut jouée *la Tireuse de cartes*, quand *le Fils de Giboyer* vint outrager nos croyances et bafouer en scène les plus respectables personnalités, la claque répondit à nos protestations : « Vengez-vous par le talent et par l'esprit, si vous le pouvez; la lice est ouverte! » Et quand un écrivain, qui n'est cependant pas de notre camp, mais qui pense, avec l'auteur de la *Vie de César*, que « la vérité historique doit être sacrée comme la religion, » se présente à l'entrée de l'arène, on lui en ferme aussitôt l'accès, et il se trouve interdit, ni plus ni moins que son héros. Sa pièce, paraît-il, a été jugée trop papale. Le cléricanisme de M. Legouvé créant un péril à l'État, qui l'eût cru! En vain l'auteur a répondu que son œuvre se bornait à mettre

en relief l'idée éminemment morale de l'indissolubilité du mariage; le ministre a maintenu son inflexible *veto*.

La représentation de ce drame eût-elle compromis la tranquillité publique, provoqué des luttes entre les partisans et les ennemis de Rome, affaibli l'autorité civile des rois au profit de l'autorité religieuse des papes? D'ombrageux censeurs le craignaient sans doute; mais, plus confiant dans la droiture de l'opinion, M. Legouvé a publié sa pièce; deux ou trois éditions s'en sont écoulées déjà, et nous n'avons point appris jusqu'ici que des émeutes cléricales aient ensanglanté la rue, ni causé le moindre trouble au seuil de l'éditeur.

Ah! qu'il avait raison le poëte des *Deux Reines* de s'écrier dans sa lettre au ministre : « Si j'étais un grand pouvoir, je serais, ce me semble, un peu blessé de cette sollicitude qui me croit menacé par le moindre souffle d'air, voit un péril pour moi dans un éclat de rire, et je prierais ces timorés d'être un peu moins modestes pour mon compte. »

L'exposé de la situation de l'Empire constate l'état actuel de la presse politique en France; le nombre total des journaux politiques est de 330, dont 63 à Paris et 267 dans les départements. Depuis le mois d'octobre 1863 jusqu'à l'heure où nous sommes, le gouvernement a accordé seize autorisations pour la création de nouvelles feuilles politiques, et pas une, nous avons le regret de le dire, n'a été concédée à l'opinion catholique. *L'Avenir national* est né; la nouvelle *Époque* couvre les murs de ses affiches; d'autres, doublures embryonnaires du *Siècle* ou de *la France*, sont annoncés : seuls les catholiques n'ont rien obtenu, et le loyal comte Lemercier attend toujours l'autorisation qu'on n'a point marchandée à l'auteur de *Fanny*.

Il est vrai que l'administration se remue en faveur du petit *Moniteur* avec une activité où se reconnaît toute la sollicitude paternelle. On a lu l'ineffable lettre du sous-préfet de Château-Chinon; nous n'en voulons relever que cette phrase adressée aux maires : « Je vous prierai de vouloir bien me faire connaître les abonnements que vous aurez pu recueillir, » pour demander s'il est possible de dresser d'une façon plus patente une Table des Suspects?

La libre publicité, comme ces vents salubres dont le souffle purifie l'air des miasmes qui le corrompent, offrirait cependant de précieux avantages dans une société aussi matérialisée que la nôtre! Quelles réflexions ne suggèrent pas le procès financier dont vient de retentir la Cour de Paris! Quel coin du voile ont soulevé ces débats! Nous n'avons pas à examiner la question de droit, mais celle de moralité publique nous appartient, et nous pouvons dire que toute âme honnête a ressenti le dégoût et la tristesse dont, au Palais même, des voix éloquentes se sont faites l'écho. Le magistrat qui siégeait dans cette affaire a pu y trouver l'occasion d'un nouveau chapitre pour son livre des *Manieurs d'argent*, où il écrivait, il y a huit ans, cette page élevée qui n'a pas cessé d'être vraie :

« La civilisation matérielle a sans doute sa grandeur, et ce serait montrer « une raison étroite et ingrate que de la méconnaître; mais j'estime que « cette grandeur peut se réaliser sans tant de corruptions. C'est l'agio- « tage que je poursuis, et non pas le mouvement des capitaux dans de gran- « des et saines entreprises. Ce ne sont pas les grands industriels que je « combats, mais ceux que la Bruyère a si bien appelés les manieurs d'ar- « gent. Ce sont eux qui corrompent jusqu'à la spéculation, s'enrichissent « sans rien faire, attirent vers le jeu l'argent et les consciences, créent ce « luxe singulier qui déprave tout sans rien embellir. Le mal social qu'ils « causent est incalculable, et ils ne font aucun bien. Quoi qu'ils disent, la « véritable industrie n'a nul besoin d'eux, à moins qu'elle n'ait besoin de su- « percheries et de mensonges. Ils n'ajoutent rien au crédit, si ce n'est ce que « des charlatans y peuvent ajouter pour une heure ; leurs opérations n'amé- « liorent pas les entreprises, et ce sont leurs manœuvres seules qui font « monter et descendre tour à tour, comme dans une machine de presti- « digitation, le niveau des valeurs..... J'aime et je respecte la véritable « puissance ; j'ai pour toutes les influences sociales que l'honneur avoue « une déférence qui ne me coûte pas. Mais rien n'aura jamais le pouvoir « de me faire respecter ce qui n'est pas respectable, et, tant que mon « cœur battra, je ne l'inclinerai pas devant ces royautés que rien ne légi- « time, et qui n'ont parmi nous qu'un éclat scandaleux ou comique. »

Nous aimons ce généreux mépris contre de honteux trafics, ces protestations indignées contre le despotisme de l'argent, *sanctissima divitiarum majestas*, comme l'appelle Juvénal, et qu'il est inutile d'ajouter à tant d'autres. Quand une société secoue tout frein moral et religieux, quand elle n'est plus qu'une épaisse mêlée dans laquelle les appétits cherchent par tous les moyens à se satisfaire, nous répétons que le souffle d'une presse libre, en assainissant un peu l'atmosphère, balayerait au moins les immondices du chemin.

C'est une considération qui n'a point échappé à M. de Carné dans sa remarquable étude sur *l'Europe et le second Empire*, et il y signale trop bien l'influence de la liberté sur la démocratie pour que nous ne tenions pas à citer son témoignage :

« Sur la pente qui entraîne, dit-il, une société blasée vers toutes les impudeurs de la sensualité, un régime de publicité qui contraint chacun à vivre en présence de tous est, en effet, la seule barrière qui puisse la protéger un peu contre ses vices. Si des esprits élevés s'affligent de la situation actuelle de la presse, malgré les excès auxquels elle a pu s'emporter en d'autres temps, c'est qu'ils restent convaincus *qu'un pays où l'on discuterait tout serait encore plus honnête qu'un pays où l'on ne discuterait rien*. La fièvre est moins dangereuse que la paralysie, et, pour qui la comprend bien, la question de la liberté est surtout une question de morale publique... »

A défaut de la Liberté, on nous laisse entrevoir la Paix, sa compagne

ordinaire, la paix promise il y a douze ans, comme la liberté, et qui, comme sa sœur, n'est pas encore bien acclimatée parmi nous. L'histoire se trouvera peut-être un jour embarrassée entre la devise de Bordeaux et l'inscription de l'arc de triomphe annoncé par le discours du Trône. Quoi qu'il en soit, nous saluons l'espérance qui nous est donnée, et que nous aurions souhaité voir confirmer par une réduction du budget militaire, au lieu de l'appel de cent mille hommes soumis en ce moment au Corps législatif.

L'horizon, il est vrai, contient un point noir du côté du nouveau monde, où l'on peut craindre que l'imminent accord du Nord et du Sud ne s'opère aux frais du Mexique et du Canada. L'entrevue du fort Monroë n'a pas abouti, mais le symptôme subsiste, de nouveaux efforts seront tentés, et les acclamations enthousiastes par lesquelles les deux armées ont salué le passage des négociateurs de Richmond indiquent assez la lassitude des belligérants et le commun désir d'une réconciliation. Quel emploi ferait alors la puissante république des immenses forces militaires arrêtées brusquement dans leur action? Si l'on rapproche le sentiment jaloux qui s'est formulé dans une doctrine célèbre du vote récent par lequel le sénat de Washington, ayant à répartir des allocations pour les agents diplomatiques, a donné *par acclamation* à son représentant au Mexique le nom « d'envoyé près la *République mexicaine*, » il est permis de concevoir quelques inquiétudes. Une pareille situation est bien faite pour mettre en relief tout le péril de l'entreprise où nous nous sommes jetés et tous les inconvénients de se charger ainsi de la fondation d'un empire. Hâtons-nous au moins de suivre l'excellent exemple que l'Espagne nous donne à Saint-Domingue et au Pérou ; hâtons-nous de réaliser les promesses d'évacuation que l'organe du gouvernement nous donnait l'an passé, de manière à n'être pas pris dans un de ces terribles engrenages où la main, saisie à l'improviste, est bientôt suivie du corps tout entier!

Nous ne saurions terminer cette Chronique sans nous féliciter du vote qui vient d'appeler à l'Institut l'un des hommes les plus chers au *Correspondant*. Il eût été difficile de louer ici le talent, le caractère, les services rendus, tous les titres qui recommandaient la candidature de M. Cochin. En les couronnant, l'Académie des Sciences morales nous permet d'applaudir à un acte de justice qui a été consacré par l'opinion.

Enfin, nous tenons à donner un salut fraternel de bienvenue à la *Revue générale* que les catholiques belges viennent de fonder et qu'inaugure avec éclat un très-remarquable travail de M. Dechamps sur la situation politique de son pays. Les hommes éminents qui sont groupés autour de cette publication lui assurent à la fois, par leur situation comme par leur talent, un large développement et une grande autorité, et nous les remercions du précieux concours qu'ils nous apportent.

Léon Lavedan.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DICTIONNAIRE DES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES, par M. l'abbé MARTIGNY, archiprêtre et chanoine honoraire du diocèse de Belley, 1 vol. in-8°, accompagné de 270 gravures. — Paris. — Hachette 1865.

Un mouvement dont on ne peut se dissimuler ni la légitimité, ni l'énergie, pousse l'archéologie chrétienne à remonter, par delà la période du moyen âge, jusqu'à ses véritables origines. Le livre que nous signalons aujourd'hui doit servir à diriger et à éclairer ce mouvement. Sans dépouiller le moyen âge du prestige dont on l'a revêtu pendant la première moitié de ce siècle, sans chercher dans l'antiquité grecque ou romaine des précédents et des modèles, l'auteur place son point de départ au berceau même du Christianisme, et c'est du sein des catacombes de Rome qu'il tire les premiers éléments de l'archéologie chrétienne. Les dix premiers siècles de l'Église suffisent-ils pour constituer au christianisme une antiquité, c'est-à-dire un ensemble de mœurs et de monuments auxquels se rattacheront les monuments et les mœurs des époques suivantes? C'est ce qu'il est impossible de nier, pour peu que l'on ait parcouru le dictionnaire de M. l'abbé Martigny. Combien de faits restés obscurs sur lesquels il verse une lumière inattendue! Combien d'erreurs, accréditées par une archéologie insuffisante, doivent désormais disparaître de l'histoire des origines chrétiennes !

Je n'en citerai qu'un exemple. On s'accorde à regarder les premières églises chrétiennes comme des dérivés de ces édifices, moitié bourses et moitié tribunaux, que les Romains nommaient des basiliques. M. Martigny nous fait descendre aux catacombes et nous y montre le type des temples du christianisme, type réalisé ensuite audessus du sol pendant près de trois siècles, avant que Constantin n'eût abandonné à la nouvelle religion l'usage des basiliques païennes. De même, les types augustes du Sauveur, de la Vierge Marie, des saints apôtres et martyrs, c'est dans la Rome souterraine qu'il les retrouve, empreints encore de cette beauté de forme, de cette noblesse d'attitude, de cette simplicité, qui sont les caractères éternels du grand art, caractères auxquels le moyen âge substitua un sentiment local, individuel, indigène, si hostile parfois ou si étranger à la beauté qu'on a dû, pour le rendre acceptable, l'élever à la dignité d'une théorie mystique.

Le livre de M. l'abbé Martigny est un dictionnaire. A ce titre, il ne faut pas lui demander des développements incompatibles avec la forme populaire qu'il a choisie. Si les gravures qui le décorent, exécutées avec goût, sinon avec art, ne sont pas plus nombreuses ou plus complètes, c'est qu'un manuel n'en comporte pas davantage. Quand une science consommée, quand une érudition spéciale qui pourraient remplir des volumes, ont le courage de se réduire et de se condenser en un livre pratique mis à la portée de tous, de tels sacrifices ne méritent que des éloges. Les approbations des archevêques de Paris et d'Aix et de l'évêque de Belley, placées en tête du volume, font ressortir la valeur scientifique et religieuse du *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*. Pour nous, nous voudrions le recommander plus particulièrement aux artistes qui daignent encore s'occuper d'art chrétien. Ils y trouveront des notions sûres, et, à défaut de modèles, l'indication précise des grands ouvrages de bibliothèques où ces modèles se rencontrent.

LÉON LAGRANGE.

JURISPRUDENCE ÉLECTORALE PARLEMENTAIRE. — Recueil de décisions du Corps législatif (1852 à 1864) en matière de vérifications de pouvoirs, par M. ALPHONSE GRUN. — Durand.

Après avoir successivement publié, dans

le grand recueil de MM. Dalloz, les précédents parlementaires nés de l'application des lois électorales de 1831, 1848, 1849, M. Grün a entrepris la même étude pour les vérifications de pouvoirs qui ont été faites, depuis douze ans, sous l'empire des décrets de 1852. Il a recueilli et classé, parmi les décisions rendues en matière électorale par le Corps législatif, toutes celles qui, présentant un caractère de généralité, peuvent servir de précédents, et, de ces membres épars, il a essayé de constituer un corps de jurisprudence. Ce travail est fait avec la clarté, la méthode et l'exactitude qui distinguent toujours les ouvrages de M. Grün. Mais, le plus habile jurisconsulte ne peut créer le droit là où n'existe que le fait; ce n'est donc pas la faute de l'auteur si, des nombreuses décisions qu'il a recueillies, il n'a pu extraire une véritable jurisprudence, si, en pareille matière, on voit trop souvent de graves irrégularités disparaître dans le nombre des votants; si les questions de droit, même dans les cas où elles se formulent le plus nettement, comme dans l'élection de M. Welles de Lavallette, sont trop souvent aussi méconnues par les préoccupations politiques de la majorité. Néanmoins, si incomplète et si défectueuse que soit cette jurisprudence, il faut compter avec elle, il faut la connaître; ce qu'on ne pouvait faire jusqu'à présent qu'au moyen de longues et fastidieuses recherches à travers le *Moniteur*. Le petit livre de M. Grün sera donc très-utile, non-seulement à nos *honorables*, mais encore à tous ceux, publicistes, légistes ou citoyens, qui s'intéressent à la vie politique du pays.

GASTON DE BOURGES.

L'AGRICULTURE DE L'ITALIE SEPTENTRIONALE, par M. GUSTAVE HEUZÉ. — Un vol. in-8°. — L. Hachette et Cᵉ.

M. G. Heuzé, ce travailleur infatigable dont plusieurs ouvrages figurent déjà dans toutes les bonnes bibliothèques agricoles, vient de publier sous forme d'un gros volume le rapport rédigé par lui pour rendre compte d'une mission qui lui avait été confiée par le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Cette mission avait pour objet « des études sur les irrigations, la fabrication du fromage de Parmesan, la culture du riz, du maïs, du chanvre et de la paille à chapeaux en Italie, » — toutes choses fort intéressantes, mais ayant le tort de ne s'adresser qu'à certaines catégories de lecteurs. Afin de remédier à un tel inconvénient et de pouvoir inscrire sur la couverture du livre un en-tête où n'apparaîtrait pas comme en premier service le fromage de Parmesan, M. Heuzé a voulu intituler son travail *l'Agriculture de l'Italie septentrionale*. Dès lors, pour justifier son titre, l'auteur a dû ne pas s'en tenir aux excellentes monographies qui concernent les cultures et les procédés dont l'examen était le but principal de son voyage. Il a donc élargi son rapport en y ajoutant plusieurs chapitres relatifs à divers autres sujets. Or, ces ajoutés trop sommaires sont loin de dire tout ce que nous aurions voulu apprendre de M. Heuzé, tout ce que nous devions attendre de recherches aussi complètes que le sont ordinairement les siennes. D'où il résulte un livre, bon dans certaines de ses parties, qui eût été meilleur encore s'il eût été ou plus gros ou moins gros. Au lieu de rapprocher sous la même couverture des études bien faites et des chapitres beaucoup trop écourtés, il fallait prendre bravement son parti : ou compléter ces aperçus et en fournir d'autres qui manquent, c'est-à-dire composer deux volumes exposant vraiment ce qu'est l'agriculture dans l'Italie septentrionale,— ou se borner à publier sous leur nom de Rapport les seules pages qui figurent sans doute dans le rapport au Ministre.

Cette petite critique étant faite, nous reconnaîtrons volontiers que le livre dont il s'agit a été lu par nous avec un très-vif intérêt.

M. de Monny de Mornay et M. Nadault de Buffon avaient déjà publié sur les irrigations et les marcites de l'Italie septentrionale de curieux renseignements; mais le livre de M. de Mornay est assez ancien pour que la législation et l'état des choses aient changé depuis le jour où il a paru. Quant aux études de M. Nadault de Buffon, si elles sont récentes, si elles contiennent plusieurs détails que ne donne pas le Rapport dont nous rendons compte, elles ne disent pas non plus tout ce que nous apprend le travail de M. Heuzé. Les cultivateurs des provinces françaises où l'irrigation est possible consulteront donc avec profit ce dernier livre, en même temps que l'administration y trouvera des documents précieux sur le régime auquel sont soumises les Sociétés d'irrigation dans un pays où de semblables sociétés sont fort anciennes et généralement répandues.

La fabrication du fromage de Parmesan, la culture du riz, celle du maïs, et surtout

celle du chanvre de Bologne, ont également fourni à M. Heuzé l'occasion de chapitres que feront bien de consulter les propriétaires de terrains où peuvent être exercées des industries analogues. Mais ce que nous trouvons de plus neuf dans tout ce rapport, ce sont les pages relatives à la paille avec laquelle on confectionne les chapeaux. Cette paille est celle d'un blé de printemps ou d'un seigle semé très-dru (dix hectolitres à l'hectare) dans des terres légères peu fertiles. S'il ne s'agissait que de produire d'aussi bonnes pailles à chapeaux, la chose serait sans doute assez facile; mais leur préparation et leur tressage exigent le concours d'une main-d'œuvre façonnée à un tel travail, et c'est là que résiderait la difficulté pour quiconque voudrait introduire dans notre pays la culture des pailles à chapeaux de belle qualité.

Quoi qu'il en soit de cette industrie particulière, nous devons féliciter M. Heuzé de tous les utiles détails contenus dans son livre. Il y a là sur bien des pratiques agricoles des renseignements qui ne seront pas perdus pour les lecteurs de *l'Agriculture de l'Italie septentrionale*.

L. Villermé.

Lettres de saint François de Sales a des religieuses, publiées par M. l'abbé Servonnet. — Douniol.

Gardons-nous des petits livres de dévotion de M. un tel et de madame une telle, ainsi que le disait Mgr Ollivier avec son originalité familière et saisissante. Rien n'est vide ou fade comme les ouvrages pieux de ces docteurs sans mission de l'un et de l'autre sexe ; c'est presque toujours quelque chose d'affadissant et d'énervant, pour les âmes. On a remarqué avec vérité que la poésie ne supportait pas la médiocrité ; la morale chrétienne la supporte encore moins.

Cela est utile à répéter, non-seulement aux personnes dévotes restées dans le monde, mais aux religieuses elles-mêmes, qui sont souvent dupes de certaines annonces pompeuses de librairie, destinées à couvrir l'insignifiance, pour ne rien dire de plus, de ces publications incessantes, où l'on rencontre plus de zèle que de véritable lumière.

Il faut donc en revenir aux grands maîtres de la vie spirituelle. L'amour de la nouveauté ne doit pas nous faire dédaigner ces vieilles sources où l'on peut puiser avec abondance tant d'utiles et profitables directions.

C'est un de ces anciens trésors, que M. Servonnet, chanoine à la cathédrale de Grenoble, replace au grand jour, en éditant les Lettres de saint François de Sales à des religieuses. Il a donné à chacune de ces lettres dont quelques-unes étaient inédites, des titres qui en résument très-bien la pensée principale, et les a groupées par ordre de matière. Ainsi que le dit dans son approbation Mgr Genoulhiac, évêque de Grenoble : « L'ordre qui y est adopté fait de ces lettres un corps suivi et complet de doctrine sur la vocation et la vie religieuse. On y suit l'âme comme pas à pas dès les premiers jours jusqu'à la fin, dans tous les actes et les fonctions diverses de cette vocation sainte. »

Néanmoins, comme le fait observer le même prélat, ces lettres devront franchir l'enceinte des cloîtres. « Le style plus varié, plus naturel peut-être, dans ces lettres à des religieuses que dans les autres écrits du bon saint, et toujours marqué au coin d'une simplicité pleine de finesse, et d'une naïveté si spirituelle, en rend d'ailleurs la lecture aussi attrayante qu'instructive pour les gens du monde. »

J'ajouterai que les hommes lettrés trouveront un grand charme dans ce style délicieux qui a conservé la naïveté gauloise, tout en préludant à l'élégance et à l'élévation de la langue française naissante. Pour les philosophes et les moralistes, il y aura des études encore plus intéressantes à faire ; ils y apprendront mieux que dans les livres les plus vantés de psychologie comment on peut fouiller dans tous les replis du cœur humain, en observer et en diriger les plus secrets mouvements. Il est vrai que cette science dépasse la science humaine proprement dite, et que ses lumières s'alimentent à un foyer surnaturel.

La publication de M. Servonnet a été encouragée par les évêques d'Autun, de la Rochelle et d'Orléans. Ce dernier s'exprime ainsi : « Je suis heureux de vous répéter combien j'approuve la pensée que vous avez eue de réunir et de grouper les Lettres écrites par saint François de Sales à des religieuses de manière à présenter aux lecteurs, au lieu de lettres mêlées et confuses, des lettres méthodiquement rangées et formant en quelque sorte un corps de doctrine pour les différents états de vie, etc. »

Enfin le Saint-Père a fait écrire à M. Servonnet, par Mgr Mercurelli, pour le féliciter et l'exhorter « à poursuivre avec confiance l'œuvre qu'il a entreprise. »

Après cette auguste approbation, nous

n'aurions plus rien à ajouter, si nous ne sentions le besoin de développer la pensée que le secrétaire de Sa Sainteté pour les lettres latines n'a eu le temps que d'indiquer en passant.

Il est clair que, suivant le désir du Saint-Père, M. Servonnet devrait donner au public les lettres de saint François de Sales, adressées aux gens du monde et rangées dans ce même ordre intelligent qu'il a adopté pour les lettres à des religieuses. Il en ferait ainsi un traité de morale complet. Ce grand saint, comme dit Bossuet, « a ramené la dévotion au milieu du monde, mais sans la déguiser pour la rendre plus agréable aux yeux des mondains.

Aussi après avoir loué ceux qui se retirent dans les cloîtres, sachons encourager les chrétiens qui demeurent dans la société humaine. Ç'a été là la plus grande et peut-être la plus belle mission de l'évêque de Genève, et si M. Servonnet ne nous le montrait pas sous cette face nouvelle, il n'aurait rempli que la moindre partie de sa tâche.

A. du Boys.

La Sibérie, par M. F. de Lanoye, 1 vol. — Hachette.

M. de Lanoye ouvre, dans ce volume, une région immense, peu connue jusqu'à ce jour, et, grâce à des fragments habilement empruntés aux voyageurs les plus récents, il l'a dépouillée des voiles mystérieux et sombres dont on s'était plu à l'envelopper, peut-être pour dérober à l'Occident les tristes scènes dont elle est le théâtre. Cette étude d'une terre aussi nouvelle au point de vue géologique qu'au point de vue de l'histoire est, sous tous les rapports, du plus grand intérêt.

Si cette contrée immense a reçu, sur son sol âpre et glacé, des milliers de malheureux condamnés à y finir leur vie, le nombre de ces infortunés a été assez considérable pour former une population qui, grossie des peuplades indigènes, possède aujourd'hui des routes, des villes importantes, des monuments même qui méritent l'attention. Ces déportés ont formé un peuple nouveau, dont les mœurs et les habitudes offrent un tableau qu'il ne faut point négliger. Et à côté de ceux qui, nés sur cette terre, se sont résignés à subir ce séjour tant maudit par leurs pères, il y a aussi tous ces malheureux qui, à chaque heure des jours présents, sont arrachés à leur patrie pour être enfouis, vivants, dans ce tombeau. C'est à ceux-là que l'auteur a réservé sa plus vive sympathie et ses pages les plus éloquentes.

Les Merveilles de l'Architecture, par M. André Lefèvre, 1 vol. — Hachette.

Cet ouvrage est clairement distribué en six livres. La meilleure analyse qu'on puisse en faire est de donner la distribution de ces livres. Le premier est consacré aux architectures du premier âge, celtique, pélasgique, égyptienne, juive, assyrienne, persique et indoue. L'auteur y décrit successivement les constructions cyclopéennes, les pyramides, le temple de Jérusalem, les monuments de Babylone, de Ninive et de Persépolis, les temples de l'Inde, etc. Le livre II étudie l'architecture grecque et passe ainsi en revue l'Acropole d'Athènes, le Parthénon, le Temple de Diane à Éphèse, etc. Le troisième parle de ces nombrenx monuments romains dont la plupart de nos villes possèdent quelques ruines : temples, murs, portes, arcs de triomphe, ponts, aqueducs, arènes, théâtres, thermes, tombeaux, etc. Le livre IV s'occupe de l'architecture byzantin et de l'architecture arabe ; il examine différents monuments, Sainte-Sophie, de Constantinople, Saint-Marc de Venise, la Mosquée d'Omar, l'Alhambra, etc. L'architecture romane et l'architecture gothique donnent matière au livre V. Ce livre, un des plus intéressants pour nous, contient la description de nos principales cathédrales : celles du Mans, de Chartres, de Bourges, de Reims, de Strasbourg, etc. Enfin l'auteur, dans le livre VI, étudie la Renaissance et l'art moderne : Saint-Pierre de Rome, le palais de Fontainebleau, celui de Versailles, le Louvre, la Bourse de Paris, l'Arc de triomphe de l'Étoile, le Viaduc de Chaumont, la nouvelle gare du Nord.

Mais il faut aller chercher dans l'Appendice la véritable pensée de l'auteur. Après avoir montré que chaque siècle, chaque forme a eu ses défauts, au moins dans les applications que nous en voulons faire à nos usages, il conclut que tout n'est pas dit et que l'avenir ajoutera ses merveilles aux merveilles des architectures anciennes.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH.

LA QUESTION RELIGIEUSE

AU SÉNAT

On peut s'en étonner ou s'en plaindre, on ne saurait le contester, les questions religieuses tiennent aujourd'hui le premier rang dans les débats politiques. D'autres questions sans doute importent à la France, et pourtant celles-là seules peut-être à cette heure, la passionnent et l'émeuvent.

Cette disposition de l'esprit public est à la fois bonne et mauvaise, si j'ose ainsi parler. Elle doit tour à tour nous consoler et nous attrister ; ca elle est déterminée par deux causes bien différentes : le développement des besoins religieux, la diminution de la liberté politique. D'une part, les vicissitudes, les épreuves, les appréhensions, les jouissances mêlées de désenchantements, les excès même de la société contemporaine, tournent chaque jour davantage ses regards vers l'Église. Une institution qui est immortelle apparaît plus imposante que jamais dans un siècle où rien ne semble durable ; une autorité qui se proclame infaillible est estimée plus nécessaire par une génération qui a vu successivement douter d'eux-mêmes tous les partis, toutes les écoles et tous les pouvoirs et, lorsque enfin tout est nivelé, l'œil, fatigué d'errer à travers une plaine sans bornes, se fixe avec plus de complaisance et d'admiration sur le seul monument qui s'élève à l'horizon portant sa tête jusqu'aux cieux. Les sentiments et les aspirations que la religion seule est capable de satisfaire sont donc peut-être plus nombreux dans une démocratie qu'ailleurs, et je ne

voudrais d'autre preuve du besoin que la société moderne a de l'Église que le trouble profond qu'elle a ressenti lorsqu'elle s'est crue menacée d'une rupture avec elle ; je n'en voudrais d'autre signe que son empressement à saisir la main tendue par un vaillant et généreux évêque et l'accueil fait à des explications qui sont parvenues à tout pacifier sans rien sacrifier.

Mais, si la religion nous est plus nécessaire que jamais, elle est aussi, d'autre part, plus attaquée qu'elle ne l'avait été depuis longtemps parmi nous. Les puissances et les institutions humaines se sont un jour fatiguées qu'on les discutât. Aussitôt le goût impérissable de la discussion et de la critique s'est exercé sans contre-poids et sans partage sur les choses divines. Le gouvernement actuel, il faut l'avouer, a moins qu'aucun autre méconnu la puissance de la presse quotidienne ; mais il a, semble-t-il, désespéré de discerner pour elle la liberté de licence, et dès lors, par la force même des choses plutôt encore peut-être que par la volonté des hommes, deux parts ont été faites dans le champ livré à la presse : sur le terrain politique, sujétion ; sur le terrain religieux, licence.

Les évêques de la province de Bordeaux, réunis en concile, le remarquaient déjà en 1855 ; et depuis cette époque nous pouvons ajouter que si des entraves ont été apportées, c'est à la défense beaucoup plus qu'à l'attaque. Ces entraves, nous ne les souhaitons d'ailleurs d'aucun côté. Ce que nous demanderions, c'est un équilibre normal entre les débats religieux et les débats politiques. Il est permis de croire qu'avec plus de liberté civique nous aurions eu dans la presse moins de théologie hétérodoxe, que nos intérêts spirituels auraient moins étrangement préoccupé des laïques admis à discuter franchement nos intérêts temporels, et nous ne sommes pas les premiers à remarquer que le régime des avertissements, par exemple, était plus capable que l'*Index* d'intéresser des journalistes qui ne croient point à l'*Index* et qui subissent des avertissements. C'est mal servir la dignité du caractère français que de détourner contre l'autorité qui commande aux âmes ce qui lui reste d'indépendance. Nous ne comprenons guère quel profit notre émancipation politique peut retirer des contraintes et des rigueurs réclamées contre l'Église, quand même ces rigueurs se décoreraient du nom de *libertés gallicanes*. Ce sont d'autres libertés qu'il nous faut ; ce sont d'autres libertés que le Sénat, où la parole a des franchises que la plume des journalistes ne connaît pas, ce sont d'autres libertés que le Sénat, pour son honneur, aurait dû ne pas laisser réclamer par M. de Boissy tout seul. Lorsque M. Rouher, de la même bouche qui vient de glorifier les coups d'État exécutés gaiement conseille des réformes au pape dépouillé, menacé et désarmé, avant d'admirer le libéralisme de

M. le ministre d'État, nous attendrons qu'il nous en donne des gages ailleurs qu'à Rome.

Quoi qu'il en soit, il faut bien suivre l'esprit public où il va, ne fût-ce que pour démêler ce qu'il y a de fictif et de factice dans les préoccupations qui l'entraînent. Catholiques, nous pourrions abandonner le soin de défendre l'Église à ceux qui ont reçu mission de la représenter. Citoyens, nous ne devons pas nous désintéresser des conflits que notre pays prend à cœur.

Nous sommes à l'aise d'ailleurs pour parler en citoyens de ces débats religieux, sans manquer en rien à notre foi ; nous n'avons pour cela qu'à nous conformer à la doctrine de nos évêques. A l'appui de ce qui est éternel ils n'ont rien invoqué de suranné. Pour faire accepter l'Encyclique par la société moderne, le cardinal de Bonnechose s'est bien gardé de remonter à travers l'ancien régime ; non, il s'est emparé de la *Déclaration des droits de l'homme*. A coup sûr, il n'était pas indispensable d'aller jusque-là pour donner satisfaction au libéralisme du Sénat. En définitive, toutes les réclamations, toutes les apologies épiscopales qu'ont si heureusement couronné les sages explications du cardinal de Rouen peuvent se résumer par ces fortes paroles, écrites il y a vingt ans :

« Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés proclamés en 89...

« Vous avez fait la révolution de 1789 sans nous et contre nous, mais *pour nous*, Dieu le voulant ainsi malgré vous [1]. »

Voilà comment se prononçait, sous l'inspiration des luttes mémorables de 1844, l'homme que notre génération devait voir toujours debout et toujours sur la brèche contre les ennemis de l'Église et du Saint-Siége, le futur évêque d'Orléans. Depuis lors, que de changements, de vicissitudes et d'oublis, et cependant ainsi est amené à parler encore l'épiscopat ! Cette double expérience, en des conjonctures si contraires, n'est-elle pas décisive? ne montre-t-elle pas par quelles armes l'Église, atteinte ou menacée, peut être à notre époque et dans notre pays utilement défendue ?

Du moins la parole de nos évêques nous sert à juger les appréhensions opiniâtres que le gouvernement et ses approbateurs conservent contre la doctrine pontificale. C'est en effet la papauté qui vient d'être le point de mire de toutes les attaques. Sur elle a porté tout l'effort du débat. Son gouvernement spirituel, jusqu'à présent hors de cause, a été moins ménagé même que son gouvernement temporel. A l'un on reproche ses envahissements, à l'autre son immobilité. Que signifient ces attaques? Quelles circonstances les expliquent? Quels motifs les

[1] *De la pacification religieuse*, par M. l'abbé Dupanloup, 1844.

inspirent? A quels projets donnent-elles ouverture? Essayons de le démêler. Elles ont été provoquées, les plus graves du moins, celles qui touchent au spirituel, elles ont été provoquées par l'Encyclique. Le pape, dépositaire suprême de l'immuable vérité, l'a promulguée pour condamner les erreurs contemporaines. Aussitôt le gouvernement écrit : C'est nous, c'est la société moderne tout entière, ses institutions, ses lois, ses principes, c'est nous tous qui nous sentons condamnés. Et pour garantir la France contre cette prétendue condamnation, il évoque les traditions du gallicanisme, il s'arme de l'article premier des lois organiques resté sans application depuis plus de trente ans. — Non, s'empressent de répondre unanimement les évêques, juges de la foi, interprètes légitimes des décisions du Saint-Siége ; vous vous trompez, rassurez-vous, vous n'êtes pas condamnés. — Si, si, répètent envers et contre tous le gouvernement et ses défenseurs. Quoi que vous en puissiez dire, nous nous sentons condamnés. Et ces étranges avocats de la société française ne souffrent pas qu'on la justifie devant le Saint-Siége ; et, pour se montrer catholiques autrement que le pape, ils se font théologiens à l'encontre des évêques. — En vérité, quel intérêt avez-vous donc à vous croire condamnés?

Hélas! cet intérêt n'est que trop facile à découvrir! Il est né de la convention du 15 septembre. La dépêche de M. Drouyn de Lhuys, destinée à annoncer et à expliquer à la cour de Rome un traité qui dispose de son sort à son insu et sans son assentiment, cette dépêche célèbre du 12 septembre accusait un conflit entre la conscience du Saint-Siége et la conscience du gouvernement français. A cette assertion il fallait une pièce justificative. On a cru la trouver dans l'Encyclique ; de là les interprétations effrayantes que les évêques ont démenties et que l'on s'obstine à maintenir.

L'Encyclique, a-t-on prétendu de divers côtés, est une réponse de la part du pape à la convention du 15 septembre. Il serait plus vrai de soutenir que le bruit prolongé qui se fait en France autour de cet acte pontifical est la conséquence de cette convention, et, pour tout dire en un mot, une manœuvre destinée à faciliter en la masquant l'évacuation de Rome. Ne nous laissons pas prendre à cette tactique, servie d'abord, il faut en convenir, par l'émotion sincère des esprits et des consciences. Qui sont ceux qui se plaignent le plus opiniâtrément que le pape empiète? Ceux qui demandent le plus opiniâtrément aussi qu'on l'abandonne. Déjà ils commencent à faire autour de lui le vide; ils entraînent loin du Saint-Siége les idées de la France, c'est pour préparer le départ de ses régiments, et si les discours de MM. Rouland et Bonjean ont une conclusion pratique, elle est dans le refus de M. Rouher de prendre contre le triomphe de la

révolution à Rome aucun engagement qui dépasse l'échéance de deux années.

Ainsi la puissance temporelle du pape est menacée, et sa puissance spirituelle ne nous menace pas ; tel est en ce moment l'état des choses. Sur le second point nous sommes rassurés par les évêques, et sur le premier nous ne le sommes pas par le gouvernement. Voilà ce qui ressort à nos yeux des discussions du Sénat. Que d'ailleurs cette puissance spirituelle qui excite les ombrages du gallicanisme sénatorial se montre en notre siècle plus respectée, plus active et mieux obéie que jamais, nous ne le contesterons pas à M. Rouland ; nous conviendrons aussi que cette concentration de l'autorité ecclésiastique a pour la condition et l'avenir des sociétés humaines une portée nous ne dirons pas effrayante, mais capitale, et mérite à ce titre l'attention, non-seulement des hommes religieux, mais des hommes d'État. Nous croyons seulement que l'ancien ministre des cultes a mal vu les causes du progrès qu'il signale, et par conséquent qu'il a mal choisi les tempéraments et les freins qu'il propose d'y apporter. Essayons de l'établir.

Nous ne reviendrons pas sur les détails du tableau qu'il a tracé ; quand même une loi sévère ne nous interdirait pas de le suivre de si près, il nous répugnerait de discuter les confidences accusatrices qu'un ami même de M. Rouland a refusé d'imiter ; si l'usage s'en établissait dans nos assemblées délibérantes, le silence officiel imposé aux ministres par la constitution de 1852 aurait pour compensation, à la fin de leur charge, la triste faculté des dénonciations sans contrôle et sans responsabilité. Aussi bien, supposez exactes les imputations de M. Rouland, c'est sur le gouvernement, c'est sur l'administration de l'honorable M. Rouland en particulier que la plupart devraient inévitablement retomber. L'ancien ministre des cultes déplore la faiblesse des évêques. Qui donc choisit les évêques ? Et qui leur interdit de se concerter pour être forts, d'agir sur l'opinion publique, de faire paraître leurs mandements dans les journaux, d'avoir un avis commun sur les élections et de le publier, enfin de se prononcer librement sur les actes du Saint-Siége et d'expliquer à l'usage des Français ses doctrines ? Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, et ce que de longtemps encore nous ne saurions craindre, si jamais l'épiscopat français devenait aussi faible que vous le dites, c'est parce que vous auriez voulu qu'il fût souple.

M. Rouland dénonce ensuite l'ascendant redoutable et selon lui pernicieux du journal *le Monde*. Eh bien, de deux choses l'une, ou le gouvernement ne pense pas de ce journal tout le mal qu'en a dit M. Rouland, car alors il n'aurait pas refusé d'autoriser d'autres feuilles catholiques animées d'un esprit différent, ou bien il faudrait conclure

de cette conduite que c'est à une feuille qui, à ses yeux, compromet l'Église qu'il abandonne le plus volontiers le privilége de la défendre.

Enfin, parmi toutes les dénonciations, la plus odieuse est celle qui a été portée des colonnes de *l'Opinion nationale* à la tribune du Sénat contre les ordres religieux. On compte leurs membres, on suppute le nombre et le progrès de leurs établissements, on évalue leur fortune, et toutes ces investigations soupçonneuses sont couronnées par cette accusation, la plus capable de les blesser au plus profond de leur âme en même temps que de soulever contre eux les passions populaires : les religieux, les jésuites surtout, sont mauvais patriotes. Qu'est-ce à dire? L'Empereur n'a pas voulu laisser la France fermée aux communautés non autorisées, et selon M. Bonjean, comme selon M. Rouland, l'Empereur a eu raison. Mais dès lors le gouvernement s'est ôté le droit d'invoquer contre elles une légalité contestable et en tout cas surannée. En effet, sur la foi de la résolution impériale, qui semblait d'ailleurs la conséquence naturelle et nécessaire de la loi libérale de 1850, ces congrégations ont fondé des établissements, entrepris de grandes œuvres, engagé leur avenir. Les poursuivre aujourd'hui comme illégales, ce serait leur avoir tendu un piége hier : le gouvernement ne le peut pas et les orateurs du Sénat ne l'ont pas demandé. Que veulent-ils donc? Où peuvent aboutir ces récriminations amères? Le gallicanisme des auteurs de la constitution civile du clergé a livré le clergé aux persécutions terroristes. Le gallicanisme de MM. Rouland et Bonjean n'est propre, à leur insu sans doute, qu'à frayer le chemin à une nouvelle loi des suspects suivie d'une spoliation révolutionnaire. Déjà les applaudissements qu'ils reçoivent hors du Sénat pourraient le leur apprendre. Vous reprochez à certains religieux d'éloigner d'eux toutes les fatigues et tous les sacrifices. Qui donc les appelait hier au plus pénible des ministères? Le gouvernement ne leur a-t-il pas confié ses déportés de Cayenne? Vous ne trouvez pas les jésuites assez bon Français pour élever nos enfants, pour instruire quelques-uns de nos futurs officiers ; vous oubliez qu'ils ont accompagné nos soldats sur les champs de bataille. Non, ce n'est pas la liberté d'enseignement dont profitent les congrégations religieuses qui peut rompre l'unité morale et politique de la nation. Au contraire: cette liberté prépare à des carrières communes, elle destine à la confraternité des armes et des professions libérales des jeunes gens de toute origine et de toute croyance. Ce qui divise, ce sont les exclusions et les proscriptions.

Au surplus, le tableau des ressources, des moyens d'action, des progrès de l'ultramontanisme, tel que l'a déroulé devant le Sénat l'ancien ministre des cultes, a un défaut manifeste et capital : il ne commence

qu'en 1852. Or n'est-ce pas beaucoup plus haut que remonte au sein de la France du dix-neuvième siècle le développement de la suprématie romaine? Quant à nous si nous recherchions à travers les vicissitudes de notre âge à quelle époque l'autorité du Saint-Siége a paru le plus unanimement respectée, nous serions tentés de nous arrêter précisement à la veille du jour où commencent les souvenirs de M. Rouland, nous rappellerions le moment où notre Assemblée national se levait tout entière pour courir au-devant de Pie IX en exil et tirait pour lui l'épée de la France. Depuis lors cet ascendant moral du souverain pontife en France n'a-t-il pas semblé quelquefois diminué? Ne cherchez donc pas à l'expliquer par des intrigues qui auraient été plus capables de le compromettre que de le servir. A ce grand fait, il convient d'assigner des causes plus anciennes et moins petites.

Est-il si difficile de les apercevoir ?

La première de toutes, on l'a signalée plus d'une fois, c'est la révolution française. En ravissant au clergé ses prérogatives politiques et ses propriétés territoriales, en le déraçinant du sol de France, elle l'a conduit, sans le vouloir et sans le savoir, à chercher plus que jamais son point d'appui à Rome.

Le second artisan de l'ultramontanisme en France a été Napoléon Ier. Je n'ai pu voir sans un profond étonnement deux savants légistes affirmer qu'en signant le Concordat le premier consul avait entendu rétablir l'ancienne Église gallicane, comme si tous les historiens et tous les documents n'attestaient pas que la pensée première et fondamentale du nouveau maître de la France avait été précisément de faire table rase et d'obtenir du Saint-Siége une Église qui ne datât pas de l'ancien régime. « Si le pape n'avait pas existé, disait-il alors, il eût fallu le créer pour cette occasion, comme les consuls romains faisaient un dictateur pour les circonstances difficiles. » Et en effet, en exigeant la dépossession des anciens évêques, Napoléon a poussé Pie VII à l'acte de dictature le plus considérable dont l'histoire de la papauté ait gardé la trace.

Bientôt le même empereur devait servir l'autorité du même pontife d'une autre manière : en le persécutant. Le jour où Napoléon a dépouillé le pape, il a, par un contre-coup fatal, non-seulement humilié mais tourmenté l'Église dans sa hiérarchie tout entière. Le jour où il l'a emprisonné, tout prêtre, depuis les cardinaux jusqu'aux plus obscurs chanoines et même les simples séminaristes, tout ecclésiastique s'est senti menacé, beaucoup ont été frappés ; dure et redoutable épreuve qui, en définitive, a resserré les liens du clergé de France avec la papauté, unissant le chef et les membres dans une solidarité plus étroite et plus intime.

Ainsi la souveraine liberté du pape a paru la liberté même de l'Église et son autorité la seule garantie de l'indépendance ecclésiastique. Tout a concouru à précipiter vers lui, à jeter à ses genoux, à suspendre à ses lèvres les rangs pressés des générations fidèles : tout et plus que tout le reste, nos révolutions et ses malheurs. Aujourd'hui encore, s'il paraît plus écouté, plus obéi, plus inviolable que jamais, si ses désirs semblent des ordres et ses moindres paroles des oracles, c'est que lors même qu'il ne parle plus du haut de son infaillible autorité doctrinale, il parle encore du haut de ses infortunes et de ses périls. Il parle au nom de la faiblesse trahie, au nom de la justice outragée, au nom de la magnanimité méconnue, et la piété filiale lui élève au fond des cœurs un trône que ne lui raviront pas les révolutions.

Voilà comment a grandi la soumission des catholiques ! N'ayant pas compris les causes qui ont élevé si haut la puissance spirituelle du Saint-Siége, les légistes du Sénat ont dû se méprendre sur les tempéraments et les freins qu'à leur avis il convient d'y apporter.

Que nous ont-ils donc proposé ? Ce qu'ils proposent contre l'invasion de l'ultramontanisme, — je me sers à dessein de leurs expressions sans les aimer, — c'est la résurrection du gallicanisme. Voilà donc où nous en sommes. Nous avons reculé jusqu'à 1828. Contre l'ombre de Boniface VIII on évoque l'ombre de Pierre Pithou, Quand les catholiques réclament la liberté, on leur répond : Vous voulez l'intolérance, et l'on crie : A bas les jésuites !

N'y aurait-il aucun moyen d'échapper à ces contradictions et ces conflits ?

Écartons d'abord du débat une question secondaire malgré son importance : la valeur légale des articles organiques.

Le Sénat n'est pas un tribunal chargé d'appliquer les lois, c'est une assemblée qui juge les lois elles-mêmes, en provoque au besoin la réforme, et surtout apprécie la manière dont le gouvernement les emploie. Il n'entrait pas dans ses attributions, ni dans ses intentions sans doute, de censurer une fois de plus le consciencieux cardinal de Besançon, que ceux qui l'ont condamné ne sauraient certainement se défendre de respecter. Personne n'a trouvé mauvais, l'année dernière, que les ouvriers typographes se soient fait condamner pour démontrer que la loi des coalitions était vicieuse. Les évêques avaient peut-être le droit de compter sur une pareille tolérance. Quoi qu'il en soit, ce qui était directement en cause devant le Sénat, ce n'était pas eux, c'était le gouvernement et sa politique religieuse. Il s'agissait de savoir si, maître d'user ou de n'user pas des articles organiques, il avait bien fait de les mettre en usage, et si, en des circonstances analogues, il ferait bien de s'en servir encore à l'avenir. Le Sénat a approuvé le gouvernement, et les orateurs qui ont motivé leur

approbation n'ont laissé percer qu'un seul regret c'est que les appels comme d'abus ne soient plus munis d'une sanction pénale.

A cette résurrection du gallicanisme il manque pourtant les deux choses qui ont fait vivre le gallicanisme de l'ancien régime, et d'abord un clergé gallican. A Dieu ne plaise que je parle jamais avec un autre accent que celui du respect et de l'admiration de cette ancienne Église de France, l'honneur de notre patrie, l'exemple de la chrétienté et qui, ne la considérât-on qu'au point de vue politique, avait su garder le droit de s'assembler et de se taxer elle-même, retenant ses franchises quand la nation laissait périmer les siennes ; de cet épiscopat qui, jaloux parfois jusqu'à l'excès de son indépendance envers Rome, osait aussi la défendre contre les parlements, portait dans ses relations avec le prince, non-seulement la soumission et la dignité du chrétien, mais aussi la fidélité chevaleresque et la fierté du gentilhomme, et enfin a couvert toutes ses fautes et couronné toutes ses gloires par l'incomparable éclat du martyre! Mais ce grand épiscopat, avec ses prérogatives politiques, avec l'indépendance de sa dotation territoriale, avec son dévouement traditionnel et très-libre au sang de saint Louis, ce grand épiscopat n'est plus, et ses successeurs, nous ne saurions trop le répéter, ses successeurs ne trouvent qu'à Rome un point d'appui contre l'omnipotence de l'État.

Dès lors l'État ne peut jamais entrer en conflit avec Rome sans leur devenir suspect et sans les mettre eux-mêmes en suspicion. Aussitôt que ces conflits commencent, au lieu de les consulter, il leur ferme la bouche ; au lieu de les choisir pour médiateurs, il les paralyse et les entrave. On a dit que la mesure d'interdiction adoptée par M. Baroche n'était pas insolite en France, et cela est vrai en ce qui concerne le Saint-Siége. Ce qui est insolite, c'est la situation où l'on a placé l'épiscopat. Plus d'une fois les bulles du pape avaient été arrêtées à nos frontières ; mais jamais encore on n'avait ordonné aux évêques de se taire, quand on permettait à tout le monde de parler ; ils avaient été mis quelquefois au-dessus, jamais au-dessous du droit commun. Le droit commun, lorsque les articles organiques ont été promulgués, c'était le silence ; le droit commun aujourd'hui, du moins tant qu'un veto administratif ne vient pas le suspendre, le droit commun c'est la publicité. Il est malaisé d'appliquer sous un régime de publicité les règles tracées sous un régime de silence.

Ce qui manque, en second lieu, à ce gallicanisme politique, c'est un souverain qui puisse s'intituler évêque du dehors. Si jadis les rois de France s'attribuaient le droit de contrôler les lois de l'Église, c'est principalement parce qu'ils se croyaient le devoir de les déclarer lois de l'État. En définitive, il n'y a pour l'Église au sein de l'État que deux situations acceptables : ou la puissance ou l'indépendance ; hors de

là je ne vois qu'oppression. Ordinairement la puissance se paye par quelque sujétion; l'indépendance s'acquiert au prix de la contradiction. L'Église, jusqu'en 89, a participé parmi nous à la puissance; depuis 89 elle aspire à l'indépendance. Mais lui imposer la sujétion au nom des principes anciens et l'exposer à la contradiction au nom des principes nouveaux, lui retirer dans l'ordre politique le pouvoir et lui refuser la liberté, la lancer enfin à travers les luttes modernes encore toute chargée des vieilles entraves, cela n'a qu'un nom, je le répète : oppression.

Ainsi l'État veut asservir l'Église pour n'être pas asservi par elle. Serions-nous donc inévitablement condamnés à cette triste alternative? Faut-il étouffer soit les sentiments catholiques de la France, soit ses répugnances laïques contre la théocratie; instinct national, si délicat et si sensible qu'on le froisse quelquefois, même quand on ne le menace pas? N'avons-nous à choisir qu'entre ces deux écueils?

Non, non. Une autre ressource nous est laissée : la liberté; pour tempérer, même dans l'intérêt de l'État, si jamais il est besoin, le pouvoir du pape : la liberté de l'Église; pour tempérer, même dans l'intérêt de l'Église, comme il est toujours nécessaire, le pouvoir du prince : la liberté de la nation.

Quand je parle de la liberté dans l'Église, je veux dire celle que sa divine constitution consacre et que le plus souvent les gouvernements humains lui disputent : j'invoque avant tout contre les mesures restrictives de l'autorité civile la liberté de l'épiscopat. L'Église est une monarchie, et dans les monarchies les pouvoirs intermédiaires et subordonnés, modèrent, en l'affermissant, l'autorité souveraine. Il y a longtemps que Montesquieu l'a dit, et Bellarmin l'avait dit avant Montesquieu. Laissez-donc les évêques parler, écrire, agir; laissez-les se concerter, se réunir, se prononcer en commun. Ils le font bien en Belgique, en Angleterre, en Autriche enfin, comme aux États-Unis. Dans plusieurs pays même, ils s'élisent entre eux. Ne vous méfiez pas des évêques : issus de notre sang, élevés sous nos lois, désignés par notre gouvernement, ils sont les médiateurs naturels entre notre nation et le Saint-Siége. Ne le voyons-nous pas en ce moment même? L'épiscopat français vient de donner à Rome le témoignage le plus significatif de sa soumission. Mais en même temps et dans le même acte, il a tenu à donner à la France le gage le plus incontestable de sa fidélité à nos idées, à nos maximes, à nos institutions nationales. Presque tout entier, spontanément et sans concert, il a eu à cœur de mettre son orthodoxie d'accord avec son patriotisme. M. Rouland ne le trouve pas sans doute assez gallican : il a été catholique et français, et si le conflit se prolonge encore dans les régions officielles, nous devons à

l'épiscopat de l'avoir apaisé au fond de beaucoup d'esprits troublés, mais sincères.

Mais l'Église est exposée de bien plus près aux empiétements de l'État que l'État ne peut l'être aux empiétements de l'Église. De bonne foi, qui pourrait le contester à notre époque ? C'est elle qu'il importe évidemment de prémunir. Comment y arriver? par quels moyens? avec quelles ressources? Je regarde et je cherche, et dans la pratique je ne trouve parmi nous, pour l'Église, aucune autre garantie humaine que les libertés publiques : la liberté de la presse, si elle veut écrire; la liberté d'enseignement, si elle veut instruire; la liberté de réunion, si elle veut s'assembler ; la liberté d'association, enfin, si elle veut se compléter par les ordres religieux. Hors de là, je ne découvre pour elle d'autre asile que le bon plaisir, et elle doit connaître aujourd'hui si cet asile est jamais sûr. L'expérience qui s'accomplit sous nos yeux est décisive. Qu'est-ce, en effet, qui a permis à l'épiscopat, insulté dans son chef et calomnié dans sa foi, de défendre le pape et de se défendre? Le peu qui nous reste de liberté de la presse. Devant quel principe s'inclinait, il y a quatorze ans, M. Thiers, lorsqu'aux applaudissements de la majorité conservatrice il refusait aux montagnards ce que demandent aujourd'hui des sénateurs, à savoir : d'exclure les jésuites de l'enseignement? devant le principe de « la liberté pour tout le monde[1]. » Et il appelait les ordres religieux au bénéfice du droit commun en matière d'association. Aujourd'hui on ne parle plus de droit commun pour les associations; c'est pourquoi nous venons d'apprendre que les ordres religieux ne doivent la vie parmi nous qu'à la tolérance de l'empereur. Et si cette tolérance, qui déjà se refuse à des fondations nouvelles, achève de se retirer, les sénateurs ne mettent pas en doute que les ordres religieux devront aussitôt disparaître. Ils ne se demandent point s'il est possible de les supprimer sans torturer des âmes et sans mutiler l'Église même.

En nous arrêtant aux conclusions que nous venons d'indiquer, nous ne prétendons pas les présenter comme la solution de toutes les difficultés qui peuvent s'élever dans notre pays entre l'État et l'Église, nous y voyons seulement la condition première des solutions efficaces. Nous ne nions pas d'ailleurs en matière de culte la nécessité ou la convenance des arrangements entre les deux puissances, des transactions qui terminent ou préviennent les conflits, et même de quelques règlements de police. Nous nous contentons de représenter à l'État que tout arrangement qui n'aura pas pour point de départ l'autonomie intérieure de l'Église lui deviendra funeste à lui-même, et nous osons annoncer à l'Église que toute stipulation qui ne trouvera pas sa

[1] Séance du 23 février 1850.

garantie dans le droit commun sera stérile ou éphémère. Nous n'appelons pas la séparation, nous cherchons l'accord. Pour notre patrie comme pour notre religion nous croyons entrevoir un avenir meilleur que la domination de l'État sur l'Église, et la perspective de cet avenir nous consolerait des difficultés présentes, s'il nous était permis de nous y reposer sans trouble avec une espérance patiente et sereine.

Mais le pouvons-nous? Nous parlons de l'autonomie intérieure de l'Église de France? Cette autonomie suppose avant tout au dehors la liberté de son chef suprême. De transactions entre les deux puissances? Ces transactions exigent que l'indépendance du souverain pontife soit assurée. L'est-elle?

Ainsi, bon gré mal gré, tout nous ramène à la situation précaire du Saint-Siége. De quelque côté que nous envisagions les questions religieuses, nos regards inquiets sont inévitablement conduits à la question romaine, et si nous cherchions à sonder les difficultés diplomatiques qui tourmentent l'Europe, il n'en serait pas autrement. Que peut et que doit devenir désormais le pouvoir temporel? Tout le monde se pose cette question. L'adresse du Sénat n'y répond pas. C'est ailleurs qu'il faut chercher des éclaircissements. Le parlement de Turin, qui veut aller à Rome, n'a ratifié la convention du 15 septembre que sur l'assurance formelle qu'elle ne mettait pas obstacle à ses desseins. Le sénat de Paris, qui désire au contraire que le pape garde Rome, est plus accommodant. Il accorde un vote de confiance absolue à une politique qui refuse de rien prévoir et de rien promettre au delà de deux années.

Si dépourvu qu'il soit d'une conclusion précise et nette, le débat qui a précédé ce vote est cependant instructif; rapproché surtout du débat relatif à la publication de l'Encyclique, il présente un significatif et douloureux contraste. Ici on refuse à l'Église toute concession; là-bas on demande au Saint-Siége toutes les réformes. Ici on prend acte des protestations de soumission et de patriotisme de Mgr l'archevêque de Paris, mais on décline ses offres assurément très-amicales de transaction; là-bas on engage le pape à se réconcilier avec son spoliateur et son ennemi. Ici on convie la liberté, le progrès et la civilisation à se liguer contre le saint-père; là-bas on adjure le pape de se confier sans réserve et sans défense à la liberté, à la civilisation et au progrès. Ici en un mot un pouvoir fort serre tous les freins, et là-bas, contre un pouvoir faible, il ouvre toutes les digues.

Et tout cela pourquoi? dans quel but? pour quel résultat? J'écarte toute prévision de violence et de catastrophe. Si le pape acceptait la convention du 15 septembre, savez-vous ce que deviendrait Rome? Peut-être l'Avignon du royaume d'Italie. Voilà le meilleur succès qu'il soit permis d'espérer de ce traité, et l'Europe connaît ce qu'a valu pour elle et pour l'Église la prétendue indépendance assurée

aux papes d'Avignon. Ah! je comprends que les rois de France aient voulu un jour établir le chef de la chrétienté chez eux; ambition mauvaise après tout, et qu'ils ont chèrement expiée : mais enfin je la conçois. Mais aider autrui à s'installer chez le chef de la chrétienté, à l'entourer et à le circonvenir; vouloir que le pape devienne Italien ou plutôt Piémontais à Rome, comme il a été jadis Français à Avignon, et présenter cet arrangement à la France comme le résultat naturel et glorieux de ses sacrifices et de ses victoires : en vérité, voilà ce qui ne peut s'expliquer.

Si le Saint-Père, n'acceptant pas la convention, ne veut point la subir; si, dans l'intérêt même de ses enfants, il repousse cette situation que ses enfants lui auront faite ou laissé faire, il faudra qu'il s'exile. Il n'a plus d'autre alternative. Où ira-t-il? Ce ne sera pas en France, et dès lors son exil ne peut être pour notre patrie qu'un remords et un deuil. Quel ébranlement, quel trouble résultera pour la chrétienté de ce déplacement momentané, de cette oscillation violente de son centre impérissable et nécessaire? Personne ne saurait le calculer d'avance, et pour moi, dans ce grand désastre, je ne sais en ce moment voir qu'une chose : la responsabilité de la France.

Un brave soldat, un bon citoyen, le général Gémeau, a demandé à Dieu et aux hommes d'écarter de son pays cette responsabilité terrible. Ce cri d'alarme doit être répété par tout Français dont la conscience « ne veut rien avoir à se reprocher. »

C. DE MEAUX.

NAPOLÉON Ier

PEINT PAR LUI-MÊME

I

Présenter au public une étude nouvelle sur Napoléon Ier peut sembler une œuvre présomptueuse et inutile après tant d'histoires, tant de panégyriques, tant de critiques qui ont exalté ou attaqué le grand capitaine et le grand homme, et cependant cette étude peut être beaucoup plus vraie que tout ce que les écrivains, grands ou petits, ont écrit jusqu'à présent sur Napoléon, parce qu'elle peut s'appuyer sur des documents nouveaux et dont l'autorité, la vérité ne peuvent être contestées par personne, sur la correspondance journalière de Napoléon lui-même.

En 1854, M. Fould, ministre d'État, disait dans un rapport à l'empereur Napoléon III :

« Votre Majesté a pensé, Sire, qu'il était du plus haut intérêt na-
« tional de recueillir et de coordonner cette correspondance aujour-
« d'hui éparse dans les dépôts publics et dans quelques mains parti-
« culières. Les hommes d'État, les administrateurs, les historiens y
« trouveront les plus utiles enseignements et ce sont autant de maté-
« riaux précieux pour le monument que la France élèvera plus tard
« à la gloire de Napoléon Ier par la publication de ses œuvres immor-
« telles. »

Sur la proposition du ministre, S. M. Napoléon III institua, par décret du 7 septembre 1854, une commission « *pour recueillir*, dit-il, « *coordonner et publier la correspondance de notre auguste prédécesseur Napoléon Ier relative aux différentes branches d'intérêt public.* »

Cette commission fit à l'empereur, le 20 janvier 1858, un rapport qui commence ainsi : « Sire, Auguste mit César au nombre des dieux « et lui dédia un temple ; le temple a disparu, *les Commentaires sont « restés*. Votre Majesté, voulant élever au chef de sa dynastie un mo- « nument impérissable, nous a ordonné de recueillir et de publier « la correspondance politique, militaire et administrative de l'em- « pereur Napoléon Ier... Telle est la tâche que Votre Majesté nous a « confiée et dont nous étions loin de soupçonner l'étendue. Les mil- « liers de lettres que nous avons recueillies, de toutes parts, nous ont « permis de suivre, malgré quelques regrettables lacunes, la pensée « de Napoléon jour par jour et d'assister pour ainsi dire à l'enfante- « ment de ses projets, au travail incessant de son esprit, qui ne con- « nut d'autre délassement que le changement d'occupation...

« Hâtons-nous de déclarer que, conformément aux intentions ex- « presses de Votre Majesté, nous nous sommes scrupuleusement in- « terdits, dans la reproduction des lettres de l'empereur, toute alté- « ration, tout retranchement, toute modification de texte... »

Quinze gros volumes de cette correspondance ont été publiés par cette commission scrupuleuse, et cependant cette correspondance s'arrêtait à la fin d'août 1807, un peu avant la guerre d'Espagne.

Le 3 février 1864, un décret provoqué par le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'empereur, institua à la place de cette commission, qui avait rempli sa mission avec tant de zèle et de conscience, une nouvelle commission composée du prince Napoléon Gérôme, président, et de MM. le comte Walewski, membre du conseil privé, Amédée Thierry, sénateur, le comte de Laborde, directeur général des archives de l'empire, Sainte-Beuve, membre de l'Académie française, le colonel Favé, aide de camp de l'empereur.

La nouvelle commission ne dut pas comme l'ancienne s'interdire scrupuleusement dans la reproduction des lettres de l'empereur *toute altération, tout retranchement, toute modification de texte.* Le rapport fait par le prince à l'empereur, six mois après la formation de la commission, et au moment de la publication du seizième volume, constate le contraire.

« ... Nous avons voulu aussi, dit le rapport, éviter des répétitions « trop fréquentes. Napoléon administrait, certes, autant qu'il gou- « vernait ; sa correspondance contient une foule de prescriptions » particulières qui ne sont souvent que le développement d'une me- » sure générale. Ces détails offrent sans doute un certain intérêt, mais « ils se répètent nécessairement, et ils augmentent d'une manière si « considérable, qu'ils nuiraient à toute vue d'ensemble et feraient « disparaître l'esprit général, même pour le lecteur attentif.

« Nous avons écarté tout ce qui était blessant pour les personnes ;

« quand il donnait des ordres, quand il écrivait, quand il exprimait
« une opinion sur un homme, Napoléon pensait à l'action à exercer,
« à l'effet à produire à l'instant, bien plus qu'à prononcer un juge-
« ment que l'histoire dût enregistrer. Nous en trouvons à chaque
« instant la preuve dans ses lettres. Nous n'avons laissé les person-
« nalités que quand les événements ont trop justifié les rapides
« aperçus par lesquels Napoléon prouvait sa profonde connaissance
« des hommes; souvent encore, dans ce cas, nous avons supprimé
« les noms propres, ne les laissant que lorsqu'ils étaient, soit par
« les éloges, soit par le blâme, un moyen d'éclairer la conduite de
« certains personnages dans la succession des événements.

« La publication de la correspondance de Napoléon n'a pas de pré-
« cédent. Quand on songe à la rapidité de ses dictées, au nombre
« prodigieux de ses lettres de chaque jour, à la quantité, à la diver-
« sité des affaires dont il s'occupait en même temps, allant tout à la
« fois de l'intérêt le plus important au détail le plus minutieux, on
« se demande quel est le gouvernement, quelle est la famille même
« qui, ayant un de ses membres mêlé aux grandes affaires du monde,
« voudrait prendre l'opinion publique pour confidente, non-seule-
« ment de ses actions, mais de ses pensées les plus intimes? C'était
« une idée nouvelle et hardie que vous nous avez chargés d'appli-
« quer. Mais nous croyons que la justice de la postérité ne fera point
« défaut au grand homme ; qu'elle saura l'apprécier dans sa corres-
« pondance, comme citoyen, comme général, consul, empereur, et
« enfin comme proscrit et martyr. Sans doute, les esprits routiniers
« et d'une bienveillance craintive pourront nous reprocher d'avoir
« trop laissé voir Napoléon sans cette sorte de toilette dont les héros
« eux-mêmes ont besoin d'être parés pour se montrer en public;
« quelques-unes de ses lettres prises isolément pourront donner lieu
« à des méprises; mais pour les penseurs, les hommes sérieux et
« impartiaux, pour ceux qui jugent de haut et en dehors des exi-
« gences de la politique du jour, l'ensemble de l'œuvre jettera une
« grande lumière sur les transformations de notre révolution, sur
« les vicissitudes du gouvernement impérial, et sera, en définitive,
« un monument qui portera plus haut encore la gloire de Napo-
« léon Ier.

« En général, nous avons pris pour guide cette idée bien simple, à
« savoir que nous étions appelés à publier ce que l'empereur aurait
« livré à la publicité si, se survivant à lui-même et devançant la jus-
« tice des âges, il avait voulu montrer à la postérité sa personne et
« son système... »

Dans les volumes que publie la nouvelle commission, nous n'au-
rons donc plus les lettres de Napoléon sans altération, sans retran-

chement, sans modification des textes, comme dans les quinze premiers volumes, nous n'aurons plus Napoléon tout entier, mais Napoléon tel qu'il aurait voulu lui-même montrer à la postérité sa personne et son système, nous aurons une sorte de complément et de confirmation des *Mémoires de Sainte-Hélène*.

C'est donc dans les quinze premiers volumes seulement que nous trouverons Napoléon tout entier, et c'est là que nous pourrons le voir tel qu'il était.

II

Ce qui frappe le plus la multitude dans Napoléon Ier, c'est le général. Par ses savantes combinaisons stratégiques, son art incomparable pour s'emparer de l'imagination des soldats, son éloquence militaire, son coup d'œil d'aigle sur les champs de bataille, ses victoires foudroyantes et complètes, il semble avoir dépassé les plus grands hommes de guerre de l'antiquité et des temps modernes. Un illustre écrivain, M. Thiers, dans son grand ouvrage du *Consulat et de l'Empire*, érigé à la gloire de Napoléon, malgré quelques jugements qui ont l'air d'être sévères, le représente sans cesse comme un génie incomparable qui a pu commettre, qui a commis des fautes politiques, mais jamais de fautes militaires. Même après la guerre de Russie, même après les désastres de 1813 et de 1814, même après Waterloo, M. Thiers n'admet pas que Napoléon ait fait la moindre faute dans le commandement de ses armées.

Il est difficile de partager cette conviction de M. Thiers. L'homme du plus grand génie n'est qu'un homme et l'infaillibilité ne lui appartient pas. Lorsqu'on voit Napoléon envahir la Russie avec une armée immense composée en partie de jeunes soldats, trop faibles encore pour supporter les fatigues et les privations d'une telle guerre, et de régiments étrangers d'une fidélité douteuse, lorsqu'on le voit s'épuiser en combinaisons, que M. Thiers trouve admirables, qui devaient anéantir les deux armées russes et dont pas une ne réussit, il faut bien admettre qu'il avait mal calculé les difficultés de faire mouvoir et vivre son immense armée dans un pays pauvre, à moitié désert, et les forces de ses soldats pour surmonter tant d'obstacles. N'avait-il pas alors perdu la première qualité d'un général d'armée, qui doit avant tout savoir ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, prévoir et assurer les moyens nécessaires au succès ?

Lorsque, dans la campagne de 1813, Napoléon dissémine une

grande partie de ses forces dans des places éloignées, forme sans cesse des combinaisons admirables, aux yeux de M. Thiers, pour détruire les armées de la coalition, mais qui échouent dans l'exécution et aboutissent au désastre de Leipzig; lorsqu'en 1814 il imagine de se porter sur les derrières de l'ennemi si supérieur en nombre et lui laisse ainsi la facilité de prendre Paris ; lorsqu'en 1815, après avoir battu, mais nullement détruit les Prussiens à Ligny, il donne des ordres vagues à Grouchy, attaque de front l'armée anglaise, bien retranchée, s'acharne contre elle à des assauts successifs sans résultats, succombe enfin sous les efforts des Anglais inébranlables et des Prussiens revenus à la charge, il est impossible de croire qu'il n'ait pas fait de fautes militaires. Dans quatre campagnes, Napoléon, chef d'empire et général omnipotent, voit ses armées, qu'il commande en personne, défaites, presque anéanties, et ses soldats étaient toujours cependant d'une bravoure incomparable et les premiers soldats de l'Europe, n'est-il pas évident dès lors que le génie militaire de Napoléon, si grand qu'il fût, n'était pas infaillible? Napoléon n'en est pas moins un des plus grands généraux de tous les temps.

Mais, du reste, notre intention n'est pas d'étudier Napoléon comme homme de guerre; tout ce qu'on peut dire à ce sujet a été dit, et la correspondance elle-même n'apprend à peu près rien de nouveau : ce que nous voulons étudier, c'est l'homme dans le souverain, avec ses idées et son caractère, c'est le chef d'empire dans sa politique intérieure et extérieure ; nous n'avons pas la prétention de faire un nouveau portrait du grand homme, nous le ferions sans doute comme tant d'autres peu ressemblant; le vrai portrait de Napoléon a été fait par lui-même dans sa correspondance où il revit tel qu'il était, c'est ce portrait vivant que nous allons montrer à nos lecteurs.

III

Le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799), exécuté par des soldats, avec l'appui de deux des cinq directeurs et de la majorité du conseil des Anciens, fit d'abord du général Bonaparte un des trois consuls chargés du pouvoir exécutif : à l'instant même, rejetant dans l'ombre ses deux collègues et saisissant le gouvernail d'une main ferme, il donna l'impulsion à tout et prit seul le pouvoir suprême. Toutefois, il ne se présenta point d'abord comme aspirant à la souveraineté et au trône, il fit tout le contraire. Ses proclamations à

l'armée, à la garde nationale, au moment du coup d'État finissaient par le cri de : *Vive la République!* C'était pour sauver la république qu'il faisait le coup d'État. (Tome VI, pages 2 et 3 de la Correspondance.)

Dans son discours au conseil des Anciens du 19 brumaire, le jour même où il fit sauter par les fenêtres tous les députés du conseil des Cinq-Cents, il disait avec indignation : « Aujourd'hui on m'abreuve « de calomnies, on parle de César, on parle de Cromwell, on parle « de gouvernement militaire. Le gouvernement militaire si je « l'avais voulu, serais-je accouru pour prêter mon appui à la repré- « sentation nationale ? Déjà l'on blâme le conseil des Anciens des « mesures qu'il a prises et de m'avoir investi de sa confiance. Pour « moi, je n'en suis point ébranlé. Tremblerais-je devant des factieux, « moi que la coalition n'a pu détruire ! Si je suis un perfide soyez « tous des Brutus. Et vous, mes camarades, qui m'accompagnez, vous, « braves grenadiers, que je vois autour de cette enceinte, que ces « baïonnettes avec lesquelles nous avons triomphé ensemble se tour- « nent aussitôt contre mon cœur. Mais aussi si quelque orateur « soldé par l'étranger ose prononcer contre votre général le mot « *hors la loi*, que la foudre de la guerre l'écrase à l'instant. Souve- « nez-vous que je marche accompagné du dieu de la guerre et du « dieu de la fortune... » (Page 3.)

Dans leur proclamation aux Français, du 21 brumaire, les consuls finissent ainsi : « Prêtez avec nous le serment que nous faisons d'être « fidèles à la république une et indivisible, fondée sur l'égalité, la « liberté et le système représentatif. »

Le 18 pluviôse, an VIII, le premier consul, Bonaparte, ordonnait au ministre de l'intérieur de faire placer dans la grande galerie des Tuileries, une foule de statues de grands hommes et notamment celle de Brutus et de Washington, et le même jour il adressa à toute l'armée l'ordre du jour suivant :

« Washington est mort, ce grand homme s'est battu contre la « tyrannie. Il a consolidé la liberté de sa patrie. Sa mémoire sera « toujours chère au peuple français comme à tous les hommes libres « des deux mondes et spécialement aux soldats français qui, comme « lui et les soldats américains, se battent pour l'égalité et la li- « berté.

« En conséquence le premier consul ordonne que pendant dix jours « des crêpes noirs seront suspendus à tous les drapeaux et guidons de « la république. » (Page 151, t. VI.)

Mais dans ce moment même, Bonaparte présentait à l'acceptation du peuple la constitution de l'an VIII qui préparait à la France un régime complétement opposé à celui des États-Unis.

Sieyès, un des consuls, avait la prétention d'être un profond politique, son projet de constitution n'aurait donné à Bonaparte, grand électeur, que des honneurs et des jouissances sans pouvoir, mais Bonaparte modifia ce projet de manière à préparer le pouvoir absolu d'un seul.

D'après la constitution de l'an VIII, modifiée les 6 mai et 4 août 1804, le gouvernement, c'est-à-dire les trois consuls, proposent les lois, un Tribunat les discute, un Corps législatif les vote ou les rejette sans discussion, un Sénat veille au maintien de la constitution et des lois. Mais ces corps n'ont point de vie.

Le premier consul est Bonaparte qui fait tout et nomme à toutes les fonctions ; ses nouveaux collègues, Cambacérès et Lebrun, car Sieyès et l'obscur Royer-Ducos sont bientôt renvoyés, subissent l'ascendant de la volonté de fer de Bonaparte, et ne sont plus que ses humbles conseillers, tous les membres du Sénat sont choisis par lui et sont ou des généraux accoutumés à l'obéissance passive, ou des révolutionnaires compromis, heureux de trouver des honneurs et de l'argent sous un gouvernement qui leur assure la sécurité pour leur passé, ou des savants qui veulent le repos dans les dignités, ou de riches propriétaires qui ont échappé à l'échafaud en courbant la tête devant l'ouragan révolutionnaire et ont en horreur l'anarchie qui a failli les dépouiller et les décapiter.

Ce n'est pas seulement la composition de ces corps et l'habileté avec laquelle on fixe leurs attributions qui leur ôte la vie, c'est le silence qui se fait autour d'eux ; aucune de leurs séances n'est publique, et on ne conserve que le nom de la liberté de la presse. Ensuite le premier consul fait un profond changement dans la constitution de l'administration et proclame un principe dont les résultats étaient infaillibles.

Au moment de la révolution de 1789, l'Assemblée constituante avait aboli les intendants et leurs subdélégués, ces fonctionnaires impopulaires, qui étaient les instruments dociles des volontés du gouvernement sur tous les points du territoire, et on les avait remplacés par des administrations collectives dont les membres étaient nommés par des électeurs. Cette organisation existait encore au moment du coup d'État du 18 brumaire ; le premier consul ne veut plus des directoires des départements et des districts qui, composés d'hommes de chaque localité, nommés par leurs concitoyens, auraient pu présenter quelque résistance au pouvoir central ou au moins avoir peu d'empressement à lui obéir en tout, il les remplace par des préfets et sous-préfets étrangers aux localités et instruments dociles et énergiques de ses volontés quelles qu'elles fussent. Il met près des préfets des conseillers de préfecture amovibles comme eux, et juges des affaires admi-

nistratives contentieuses, c'est-à-dire de toutes les affaires d'argent qui intéressent le gouvernement ; il crée des conseils généraux et des conseils d'arrondissement dont les membres choisis par le gouvernement donnent des avis inspirés par le préfet.

La Constitution proclame en outre que les fonctionnaires publics quelconques ne pourront être poursuivis devant les tribunaux pour faits commis dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions sans l'autorisation préalable du gouvernement de sorte que l'impunité des actes arbitraires leur est assurée, si le gouvernement le veut.

Bonaparte organisa le gouvernement civil sur le modèle de l'armée, l'obéissance passive fut la loi des administrateurs et des administrés comme des soldats, et le gouvernement fut en réalité plus absolu que n'avait jamais été le gouvernement de l'ancien régime, car il y avait alors des classes, des corps, des souvenirs qui entravaient encore sur certains points le gouvernement royal, tandis que la révolution, ayant courbé ou coupé toutes les têtes qui s'élevaient au-dessus des autres, ayant tout abattu et tout nivelé, le gouvernement ne trouvait plus rien pour l'arrêter et le contenir. D'ailleurs, la nation presque toute entière, fatiguée des agitations, des orgies sanguinaires et impies, des misères inouïes de la révolution, s'était dégoûtée de la liberté et aspirait au repos à tout prix ; voyant le général Bonaparte saisir d'une main ferme le pouvoir suprême, rétablir l'ordre matériel partout, réconcilier la France avec l'Église catholique, elle remit de confiance ses destinées entre ses mains. Les Romains avaient dit jadis : « *Omnia Cæsar erat,* » on peut dire qu'en France tout fut Napoléon. Le sort de la France, de l'Europe même dépendit de son caractère et de ses idées : voyons donc dans sa correspondance même ses idées et son caractère.

IV

LIBERTÉ INDIVIDUELLE. — TRIBUNAUX. — CHOSE JUGÉE.

Au citoyen Fouché, ministre de la police générale[1].

15 germinal an VIII (5 avril 1800).

Ordre d'éloigner de Paris une cinquantaine d'individus accoutumés à vivre de mouvements révolutionnaires.

BONAPARTE.

Tome VI, page 267.

[1] Le premier consul avait institué un ministère de la police générale et chosit pour ministre le fameux régicide Fouché, l'impitoyable exécuteur des décrets de la Convention et des ordres du Comité de salut public.

Au général Bernadotte, commandant en chef l'armée de l'Ouest.

Milan, 15 prairial an VIII (4 juin 1800).

..... Prenez mort ou vif ce coquin de Georges. Si vous le tenez une fois, faites-le fusiller vingt-quatre heures après, comme ayant été en Angleterre après la capitulation.

BONAPARTE.

Tome VI, page 421.

Au citoyen Fouché, ministre de la police générale.

Paris, 13 nivôse an IX (3 janvier 1801).

Il y a à Paris, citoyen ministre, trois classes d'individus qui méritent une surveillance particulière :

1° Les Italiens réfugiés;
2° Les Colons;
3° Les amnistiés de l'Ouest.

Je vous prie de me faire connaître combien d'individus de ces trois classes se trouvent à Paris et de me proposer des mesures ayant pour but de les éloigner de la capitale.

BONAPARTE.

Tome VI, page 692.

Au citoyen Fouché, ministre de la police générale.

Paris, 7 pluviôse an IX (27 janvier 1801).

Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, un mandat d'arrêt contre deux juges de paix qui se sont immiscés de faire mettre en liberté des individus arrêtés comme prévenus de conspiration, je vous prie de l'envoyer par un courrier extraordinaire et de faire donner l'ordre de transférer à l'île d'Oleron les seize individus qui ont été arrêtés. Vous ordonnerez à l'inspecteur de division de gendarmerie de les faire escorter par un nombre suffisant de gendarmes qui les remettront au commandant d'Oleron.

BONAPARTE.

Tome VI, page 750.

Au citoyen Fouché, ministre de la police générale.

Paris, 12 ventôse an IX (2 mars 1801).

Les nommés Bourmont, D'Andigné, Suzanet, Rugout de Saint-Marc seront envoyés, deux dans les prisons de la citadelle de Besançon et les deux autres dans les prisons de la citadelle de Dijon.

BONAPARTE.

Tome VII, page 73.

Au citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures.

Paris, 13 prairial an IX (2 juin 1801).

Faites connaître, citoyen ministre, par un courrier extraordinaire au citoyen Pétret (ministre extraordinaire de la République française à Milan)

que le général Moncey est nommé lieutenant général commandant le corps des troupes françaises dans la Cisalpine.....

Je désire que le ministre Pétret et le général Moncey se réunissent pour former une liste des cinquante plus mauvais sujets Français ou Italiens qui ont fomenté les troubles (à Milan) et les envoyer à Fénestrelles pour y être détenus jusqu'à nouvel ordre.

BONAPARTE.

Tome VII, page 207.

Au citoyen Abrial, ministre de la justice.

Paris, 13 brumaire an X (4 novembre 1801).

Le premier consul me charge, citoyen ministre, de vous faire connaître de nouveau ses intentions à l'égard du citoyen Ducanut, défenseur officieux dont la conduite auprès du tribunal de Metz a été contraire au respect que les défenseurs doivent aux lois.

Il vous invite à mander le citoyen Ducanut, à lui manifester le mécontentement du gouvernement et à lui enjoindre de ne plus porter la parole en présence d'aucun tribunal.

Tome VII, page 400.

Au citoyen Fouché.

Paris, 5 ventôse an X (24 février 1802).

..... Le préfet de police qui me rend compte tous les soirs de la situation de Paris, ne doit jamais relâcher un individu arrêté pour raison politique sans m'en avoir rendu compte.....

Je vous avais fait connaître que mon intention était qu'il ne fût donné aucune amnistie dans le Morbihan et que tous les brigands devaient être arrêtés et déportés. J'apprends, cependant, que par des ordres de la police, ces hommes ont été mis en surveillance dans les mêmes communes où ils ont exercé leur brigandage, mesure à la fois impolitique, faible, contraire à mes ordres et qui donne un véritable crédit et une force politique à ces restes de brigands.

Faites-moi un rapport à ce sujet et prenez des mesures pour les faire arrêter sur-le-champ et transférer à Belle-Isle, jusqu'à ce que je puisse les faire transporter au delà de la ligne.

Le rétablissement de la paix avec les puissances me mettant à même de m'occuper plus particulièrement de la police, je désire être instruit de tout dans le plus grand détail et travailler avec vous au moins et souvent deux fois par jour lorsque ce sera nécessaire.....

BONAPARTE.

Tome VII, page 506.

Au citoyen Regnier, grand juge, ministre de la justice.

Saint-Cloud, 24 vendémiaire an XI (10 octobre 1802).

Je vous prie, citoyen ministre, de faire embarquer et partir pour joindre leurs camarades, tous les individus qui sont aux îles de Ré et d'Oleron,

détenus en vertu du sénatus-consulte de l'an VIII et d'y joindre les généraux Agout, Simon et Bertrand. Je désire que ces individus, qui seront à peu près trente, partent le plutôt possible et soient embarqués très-secrètement, en tenant le lieu de leur destination très-ignoré.

BONAPARTE.

Tome VIII, page 86.

Au consul Cambacérès.

Rouen, 9 brumaire an XI (31 octobre 1802).

..... Le grand juge ne doit pas perdre un instant à faire arrêter le notaire Petit, demeurant à Thy-le-Château, à faire mettre les scellés sur ses papiers, faire biffer sa protestation et à le faire conduire au Temple. Les huit curés doivent être sur-le-champ arrêtés et conduits sous bonne escorte en Italie. (Petit avait reçu une protestation de ces huit curés contre les lois organiques du Concordat)...

BONAPARTE.

Page 107.

Au citoyen Regnier, grand juge, ministre de la justice.

Paris, 21 pluviôse an XI (10 février 1803).

Je suis instruit, citoyen ministre, que madame de Stael, malgré la défense qui lui a été faite de venir à Paris, arrive le 26 à Melun. Donnez ordre, je vous prie, à un officier de police de s'y rendre et de la faire sur-le-champ rétrograder sur la frontière et de la conduire soit dans la patrie de feu son mari, soit à la demeure de son père. L'intention du gouvernement est que cette étrange intrigante ne reste pas en France où sa famille a fait assez de maux.

BONAPARTE.

Page 258.

Au citoyen Regnier, grand juge, ministre de la justice.

3 messidor an XI (22 juin 1803).

Je désire que vous lanciez un mandat d'arrêt contre les prêtres du diocèse de la Rochelle dont les noms suivent : Kemme, Gautier, Croisetière, Archambaud, François et contre l'imprimeur Commandite.

Vous donnerez l'ordre de saisir à la fois leurs papiers et d'envoyer ces individus en toute diligence à Paris. Faites saisir toutes les brochures qui se trouveraient chez l'imprimeur Commandite et imprimées par lui.

Envoyez un courrier extraordinaire...

BONAPARTE.

Page 465.

Au citoyen Regnier, grand juge, ministre de la justice.

..... Tâchez donc de faire arrêter ce misérable Hyde... (Hyde de Neuville, ministre depuis sous la Restauration.)

BONAPARTE.

Page 504.

Au citoyen Regnier, grand juge, ministre de la justice.

Bruxelles, 9 thermidor an XI (28 juillet 1803).

Faites arrêter Hyde sans écouter aucune considération quel que soit l'état où il se trouve et la maison où il soit.

Il y a à Chambéry un prêtre qui a été pendant la révolution à la tête du diocèse de Lyon et qui y a fait tout le mal possible. Il s'appel Linsolade. Donnez ordre qu'on l'arrête et qu'on le retienne dans la citadelle de Turin.

BONAPARTE.

Page 532.

Au citoyen Regnier, grand juge, ministre de la justice.

Paris, 10 vendémiaire an XII (3 octobre 1803).

Je suis instruit, citoyen ministre, que madame de Stael est arrivée Maffliers, près Beaumont-sur-Oise. Faites-lui connaître par le moyen d'un de ses habitués et sans causer d'éclat que si, le 15 vendémiaire, elle se trouve là, elle sera reconduite à la frontière par la gendarmerie. L'arrivée de cette femme, comme celle d'un oiseau de mauvais augure, a toujours été le signal de quelque trouble.

BONAPARTE.

Tome IX, page 17.

Décision (à l'occasion d'un rapport sur l'acquittement, par le tribunal criminel de Loir-et-Cher, de dix-sept accusés que le commissaire du gouvernement a fait réintégrer dans la maison d'arrêt jusqu'à la décision ultérieure de l'autorité suprême).

Saint-Cloud, 12 vendémiaire an XII (5 octobre 1803).

Demander l'opinion du président et faire venir la procédure. En attendant les condamnés seront retenus en prison comme y ayant contre eux de nouvelles charges. On avisera ensuite aux moyens de porter l'affaire devant un autre tribunal.

BONAPARTE.

Tome VIII, page 33.

Au citoyen Regnier.

Paris, 17 germinal an XII (7 avril 1804).

Vous trouverez, citoyen ministre, un rapport du citoyen Portalis, relatif à des mouvements que se sont donnés plusieurs prêtres rebelles au moment même où se tramait une conspiration contre nous, mais les renseignements du citoyen Portalis sont loin d'être complets. Je sais que dans la Vendée il y a un certain nombre de prêtres qui ont refusé de reconnaître le Concordat, et je me rappelle que l'évêque de la Rochelle en avait dénoncé neuf ou dix.

Dans le diocèse de Liége, il faut également prendre des renseignements

et faire arrêter dix des principaux. Prenez aussi des mesures pour faire arrêter les prêtres qui sont portés dans les rapports du citoyen Portalis. Je veux bien être indulgent et consentir à ce que ces prêtres soient transportés à Rimini, mais je désire que vous me fassiez connaître la peine qu'encourt un prêtre en place qui se sépare de la communion de son évêque et abjure un serment prêté. Dieu le punira dans l'autre monde, mais César doit le punir aussi dans celui-ci...

BONAPARTE.

Page 405.

Au citoyen Regnier.

Saint-Cloud, 29 germinal an XII (19 avril 1804).

Donnez ordre, citoyen ministre, que M. d'Hauteville, ancien ministre du roi de Sardaigne, qui est à Turin, se rende en surveillance à Cahors.

Faites éloigner de Calais les demoiselles Montigny et Lauge, qui se servaient d'un oratoire, desservi par des prêtres en correspondance avec des évêques rebelles, faites-les mettre en surveillance à quarante lieues de la côte.

Je suis surpris d'apprendre que mademoiselle de Cicé a quitté Aix ; elle n'est sortie de prison qu'à condition qu'elle ne rentrerait pas à Paris. Il paraît cependant convenable, si elle est revenue à Paris sans permission, de la faire arrêter.

BONAPARTE.

Page 422.

A M. Regnier.

Saint-Cloud, 1er prairial an XII (21 mai 1804).

Monsieur Regnier, grand juge, ministre de la justice, un grand nombre de prêtres des Deux-Sèvres ont fixé mon attention ; ils sont rebelles à l'Église et à l'État. Mon intention est que vous fassiez arrêter les treize dénommés ci-dessous désignés comme les chefs.

Tous ces individus seront arrêtés par la gendarmerie sans aucune intervention civile. Ils seront conduits en toute diligence dans les prisons de Poitiers.

NAPOLÉON.

Page 462.

A M. Fouché.

Pont-de-Briques, 5 messidor an XII (24 juillet 1804).

Monsieur Fouché, ministre de la police, il est convenable de chasser de Paris le fils de Bertrand Mollevil, et en général de purger Paris de tous les parents des individus qui sont à Londres à la solde de l'Angleterre.

NAPOLÉON.

Page 542.

A M. Fouché.

Mayence, 11 vendémiaire an XIII (3 octobre 1804).

... Faites arrêter Dubois, Lamurra, Cerutti, Rollando, sur-le-champ et faites-les placer à Briançon, faites-moi un rapport détaillé sur eux...

Par Dieu, prenez des mesures pour que Datry, Lajolais, David et la Grimaudière ne se sauvent pas, il faut avoir une bonne prison d'État pour les renfermer... Faites arrêter Bousquet, curé de la succursale de (*illisible*), Tarn, et faites informer en détail pour savoir si ce qu'on lui reproche dans le bulletin est vrai.

Si ce que vous dites du P (*illisible*), limonadier, rue de la Concorde, se vérifie, faites-le arrêter et fermer son café.

NAPOLÉON.

Page 9.

A M. Fouché.

Montour, 1er messidor an XIII (20 juin 1805).

Je vous envoie l'opinion de M. Lebrun sur le rapport que vous m'avez adressé; j'en adopte les conclusions. Ce rapport prouve que vous n'êtes pas sévère. L'art de la police, afin de ne pas punir souvent, est de punir sévèrement.

NAPOLÉON.

Page 674.

A M. Fouché.

Camp de Boulogne, 27 thermidor an XIII (15 août 1805).

Il ne faut point relâcher l'adjudant-commandant Lenormand, mais le mettre dans une citadelle comme le fort de Joux ou autre. Cet homme est très-coupable, c'est lui qui, avec la belle-mère de Moreau, l'ont perdu. Ses intrigues et ses papiers le prouvent. Il est temps d'en finir.

NAPOLÉON.

Page 112.

A M. Fouché.

Camp de Boulogne, 29 thermidor an XIII (17 août 1805).

Le rapport du préfet de police me paraît montrer quelque intérêt. Je désire que vous le communiquiez à M. Réal, qu'il fasse causer Lahorie, Lenormand, Rapatel, non pour bâtir sur tout cela une conspiration, mais pour s'assurer s'il n'y a autre chose que du bavardage. Je vous dirai que le général Dessolle que, dans ma bonne foi ordinaire, j'avais appelé à l'armée, a tenu en confidence, à des personnes qu'il croyait sûres, des propos fort extraordinaires, qui montreraient l'existence d'une petite clique aussi envenimée que lâche.

Ce frère de Lahorie qui est à Paris n'est pas sans doute celui qui est mon conservateur à Liége. Il me semble qu'il devrait vous être facile, enfin, de vous défaire de Frémin, Rapatel, Lahorie, et qu'ils ne trouvassent pas l'impunité qu'ils trouvent. Il y a à Paris des personnes impliquées dans la conspiration de Moreau qui ne devraient pas y être. Je ne sais trop pourquoi Lecourbe est venu à sa campagne à quatre lieues de Paris. Mon intention était qu'il restât en Franche-Comté. Je sais bien que tout cela est une affaire finie; mais ils tiennent des propos qui donnent à penser des choses étranges. Avec une police sévère on les reléguerait dans divers départements.

Faire une liste de toutes les personnes civiles et militaires qui se trouvent compromises dans le procès de Moreau, et l'endroit où elles se trouvent actuellement.

NAPOLÉON.

Tome XI, page 117.

A M. Fouché.

Camp de Boulogne, 7 fructidor an XIII (25 août 1805).

... Tenez donc la main à ce que les individus dont vous m'avez envoyé la note ne restent pas à Paris. Si le général Lecourbe y met le pied à plus de quarante lieues, faites-le arrêter...

NAPOLÉON.

Page 160.

A M. Fouché.

Schœnbrunn, 1er nivôse an XIV (22 décembre 1805).

J'ai ordonné au maréchal Berthier de délivrer un passe-port à Hyde, pour se rendre en Amérique, il s'embarquera à Cadix. J'ai accordé aussi une surveillance à Larue qui paraît moins coupable, éloignez-le du pays où il est dangereux et de Paris. Le séquestre ne sera levé des biens de ces individus que lorsqu'ils seront rendus à leur poste.

NAPOLÉON.

Page 602.

A M. Fouché.

Saint-Cloud, 24 juin 1806.

Ceux des jeunes gens qui ont fait tapage au spectacle de Rouen, qui ne sont pas mariés et ont moins de vingt-cinq ans seront envoyés au 5e régiment de ligne qui est en Italie. Faites-les mettre sur-le-champ en marche, en vivant avec les militaires, ils apprendront à les connaître et verront que ce ne sont pas des sbires...

NAPOLÉON.

Page 594.

A M. Fouché.

Juillet 1806.

Mon intention est de former au château de Compiano une prison d'État comme Fénestrelles. Faites faire les réparations pour contenir deux cents prisonniers. Nommez-y un lieutenant de gendarmerie sévère, et organisez cette maison de manière qu'on ne puisse pas s'en sauver...

NAPOLÉON.

Page 620.

A M. Fouché.

Saint-Cloud, 14 août 1806.

Vous ferez appeler samedi au ministère M. de Narbonne, vous lui ferez connaître que ses liaisons avec lord Louderdale sont suspectes au gouver-

nement, et vous lui donnerez l'ordre de se retirer à quarante lieues de Paris. Vous veillerez à ce qu'il ne retourne pas dans la capitale.

Vous enverrez également chercher madame de Balbi; vous lui ferez choisir sa résidence à quarante lieues de Paris. Vous lui ferez connaître que mon mécontentement vient de l'accueil fait à un émigré non amnistié venant de Londres. Il est temps que ces manéges-là cessent.

Vous ferez partir madame Beaugeard pour Menton, où elle sera placée en surveillance.

NAPOLÉON.

Tome XIII, page 87.

A M. Fouché.

Rambouillet, 23 août 1806.

Écrivez au général Moreau que lorsqu'il arrive qu'un homme arrêté pour avoir tenu des propos contre le gouvernement ou tenté de troubler la tranquillité générale est acquitté par les tribunaux, il le fasse sur-le-champ écrouer de nouveau et vous en rende compte...

NAPOLÉON.

Page 126.

A M. Fouché.

Berlin, 12 novembre 1806.

A l'égard de M. de Montagnac, il faut que vous vous concertiez avec M. Cambacérès, et revoir les termes du sénatus-consulte. Je crois être autorisé à révoquer la radiation que j'avais accordée et à le faire remettre sur la liste des émigrés. Mon intention est qu'il soit enfermé dans la citadelle de Fénestrelles.

NAPOLÉON.

Page 640.

A M. de Cambacérès.

Ostende, 26 mars 1807.

Mon cousin, je reçois votre lettre du 15... J'ai écrit au ministre de la police de renvoyer madame de Stael à Genève, en lui laissant la liberté d'aller à l'étranger tant qu'elle voudra. Cette femme continue son métier d'intrigante. Elle s'est rapprochée de Paris malgré mes ordres. C'est une véritable peste. Mon intention est que vous en parliez sérieusement au ministre, car je me verrais forcé de la faire enlever par la gendarmerie. Ayez l'œil sur Benjamin Constant, et à la moindre chose dont il se mêlera, je l'enverrai à Brunswich chez sa femme. Je ne veux rien souffrir de cette clique, je ne veux point qu'ils fassent de prosélytes...

NAPOLÉON.

Page 671.

A M. Fouché.

Ostende, 28 mars 1807.

Un nommé baron Dagorne, ancien conseiller au parlement de Rennes, et

actuellement écrivain public au palais, est un homme très-mal intentionné. Renvoyez-le de Paris après l'avoir laissé quelque temps en prison.

NAPOLÉON.

Page 696.

A M. Fouché.

Finkenstein, 7 mai 1807.

Je vois dans votre bulletin du 27 avril, que madame de Stael était partie pour Genève. Je suis fâché que vous soyez si mal informé. Madame de Stael était les 24, 25, 26, 27, 28, et probablement est encore à Paris. Elle a fait beaucoup de dîners avec des gens de lettres. Je ne crois pas qu'elle soit à Paris sans votre permission, toutefois il ne faudrait pas me dire qu'elle est partie pour Genève. Il est bien ridicule qu'on me fasse renouveler tous les jours un acte aussi simple. Si l'on n'avait pas rempli d'illusions la tête de madame de Stael, tout ce tripotage n'aurait pas eu lieu et elle se serait tranquillisée. En ne lui ôtant pas l'espoir de revenir jamais à Paris et recommencer son clabaudage, c'est accroître les malheurs de cette femme et l'exposer à des scènes désagréables, car je la ferai mettre à l'ordre de la gendarmerie et alors je serai sûr qu'elle ne reviendra pas impunément à Paris.

NAPOLÉON.

A M. Fouché.

Finkenstein, 11 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 7 mai. Cette folle de madame de Stael m'a écrit une lettre de six pages, qui est un baragouin où j'ai trouvé beaucoup de prétention et peu de bon sens. Elle me dit qu'elle a acheté une terre dans la vallée de Montmorency. Elle part de là pour en conclure qu'elle peut demeurer à Paris. Je vous répète que c'est tourmenter injustement cette femme que de lui laisser cet espoir. Si je vous donnais le détail de tout ce qu'elle a fait à sa campagne depuis deux mois qu'elle y demeurait, vous en seriez étonné, car quoiqu'à cinq cents lieues de la France, je sais mieux ce qui s'y passe que le ministre de la police.

J'avais eu vent de ces joueurs à la baisse. Le frère Talleyrand y est pour une somme très-notable...

NAPOLÉON.

L'on voit d'après ces lettres et ces ordres de Napoléon qu'il mettait en surveillance, exilait, séquestrait les biens, emprisonnait malgré la loi sur la liberté individuelle; enfin il rendit le 3 mars 1810 un décret impérial *concernant les détenus dans les prisons d'État, qu'il n'est point convenable ni de faire traduire devant les tribunaux, ni de faire mettre en liberté*, et d'après ce décret il y a huit prisons permanentes dans les châteaux de Saumur, Stam, If, Landskrown, Vieuxchâtel, Fénestrelles, Campiano, Vincennes.

En 1813, des accusés traduits à la cour d'assises d'Anvers sont ac-

quittés; l'empereur, mécontent de cet acquittement, ordonne qu'ils soient écroués de nouveau, fait rendre par son Sénat obéissant un sénatus-consulte annulant la déclaration du jury et enjoignant à la Cour de cassation de renvoyer les accusés devant une autre cour d'assises, qui prononcera sur l'accusation sans jury. Cet acte parut inouï et fit alors grande émotion; mais, on vient de le voir par plusieurs de ses lettres, ce n'est pas en 1813 qu'il avait pour la première fois mis à néant les décisions de la justice et la chose jugée.

A M. Cambacérès.

Vendémiaire an XIII (octobre 1804).

Mon cousin, je reçois un projet de décret sur les avocats. Il n'y a rien qui donne au grand juge les moyens de les contenir. J'aime mieux ne rien faire que de m'ôter les moyens de prendre des mesures contre ce tas de bavards, artisans de révolutions, et qui ne sont inspirés presque tous que par le crime et la corruption. Tant que j'aurai l'épée au côté, je ne signerai jamait un décret aussi absurde. Je veux qu'on puisse couper la langue à un avocas qui s'en servirait contre le gouvernement.

NAPOLÉON.

Tome X, page 15.

V

IDÉES ÉCONOMIQUES DE NAPOLÉON.

Napoléon croyait aux accapareurs, n'avait nulle confiance dans le commerce pour approvisionner les populations manquant de grains et rendait l'État marchand de blé dans les temps de disette.

Au citoyen Fouché.

Paris, 25 thermidor an IX (13 août 1801).

Je suis instruit qu'une femme, nommée Bassenet, parcourt les campagnes de la Brie et accapare les blés, et qu'elle a présenté des pièces qui paraissent prouver que c'est pour le compte du gouvernement qu'elle accapare. Veuillez envoyer à sa suite et la faire arrêter.

BONAPARTE.

Tome VII, page 286.

Au citoyen Fouché, m. de la p. g.

Paris, 24 ventôse an X (15 mars 1802).

Je suis instruit, citoyen ministre, que deux Anglais se sont présentés, le

13 ventôse, au marché de Poissy, pour y marchander des bœufs et des moutons, dans l'intention de connaître le cours et d'acheter des bestiaux dans les herbages pour les faire passer à l'étranger. Je vous prie de faire observer ces individus et de les faire arrêter s'il y a lieu (on était alors en paix avec l'Angleterre).

Je suis également instruit qu'un particulier d'Orléans a fait faire quantité de petits tonneaux pour mettre de la farine, et que ces tonneaux sont transportés à Meung, à quatre lieues d'Orléans où l'on fait moudre beaucoup de grains. Il y a sur les ports d'Orléans quatre bateaux chargés de grains, appartenant au même particulier et dont la destination est inconnue. Je vous prie de vous en faire rendre compte et de m'informer du résultat de vos recherches.

BONAPARTE.

Page 523.

Au citoyen Melzi, vice-président de la république italienne.

Paris, 19 messidor an X (8 juillet 1802).

Le projet de loi que m'a remis Marescalchi, sur la liberté du commerce des blés, est tout à fait inconséquent. Tout ce qui est relatif aux blés ne peut être du ressort de la législation. Nous avons en France une expérience de dix ans; après avoir longtemps erré, il n'y a en France qu'une seule opinion; c'est que le gouvernement peut seul ouvrir ou fermer les barrières à l'exportation des blés, selon les circonstances. Il est donc très-imprudent de rien soumettre sur cette matière aux législateurs. Il ne faut pas, sans doute, que le blé soit à trop bon marché; mais de deux inconvénients, il vaut encore mieux tomber dans le bon marché que dans la cherté. Des mille questions qui divisent d'opinion et d'intérêt le prolétaire et le propriétaire, la valeur des blés est celle où ils sont le plus en opposition d'intérêts. C'est aussi celle et peut-être l'unique, sur laquelle le gouvernement doit toujours favoriser les prolétaires contre les propriétaires, sans quoi tyrannie de la part des propriétaires et révolte de la part du peuple. Quel est donc l'effet de la loi qu'on propose? C'est de plaire, sans doute, aux propriétaires, mais de porter à l'État le coup le plus dangereux, en ébranlant la confiance du peuple.

Certainement les propriétaires ne peuvent pas se plaindre dans la république italienne. Ils ont vendu assez cher leur blé. Le peuple, toutes ces années-ci, a été assez malheureux. Il faut tenir la main à ce que le blé soit à très-bon marché. Il me semble, par tous les renseignements que j'ai, qu'il est beaucoup trop cher.

BONAPARTE.

Page 657.

Au consul Cambacérès.

Rouen, 9 brumaire an XI (31 octobre 1802).

. . . Tous les agents qui se disent chargés de commissions par les munitionnaires de la guerre et de la marine doivent être arrêtés, parce qu'il leur a été fourni une assez grande quantité de grains, ainsi ces agents sont des acca-

pareurs et des hommes qui cherchent à attiser la malveillance du peuple contre le gouvernement. . .

Je vous envoie un rapport du Morbihan. Je vous prie de faire venir le citoyen Voclerberghe (munitionnaire), et de lui demander pourquoi il fait acheter dans ces malheureux départements, où la récolte a été mauvaise, pendant que nous avons tant de blés sur les côtes et à un prix modique. Je vous prie de lui dire que je ne prétends pas qu'il achète dans ces départements, qu'il lui a été fourni assez de blé.

BONAPARTE.

Page 107.

A M. Cambacérès.

Ostende, 11 mars 1807.

. . . Si vous êtes fondé à penser que la récolte est mauvaise, il faut interdire toute sortie de grains. Dites à M. de Champagny que j'ai fait des fonds pour un double approvisionnement et que je suis fondé à penser que ce double approvisionnement existe.

NAPOLÉON.

Page 521.

A M. Cambacérès.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Mon cousin, je reçois votre lettre du 24 mars. Portez, je vous prie, une grande attention au double approvisionnement de blé que j'ai ordonné avant de partir. L'expérience n'apprendra-t-elle donc rien et faudrait-il attendre que l'on soit dans le besoin? C'est l'objet auquel M. Champagny doit porter toute son attention. Les *mais* et les *si* ne sont pas de saison, et il faut avant tout qu'il réussisse. . .

NAPOLÉON.

VI

LE DUC D'ENGHIEN. — LES BOURBONS.

Au général Berthier.

Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804).

Vous voudrez bien, citoyen ministre, donner ordre au général Ordener, que je mets à votre disposition, de se rendre dans la nuit en poste à Strasbourg. Il voyagera sous un autre nom que le sien et verra le général de la division.

Le but de sa mission est de se porter sur Ettenheim, de cerner la ville,

d'y enlever le duc d'Enghien, Dumouriez, un colonel anglais et tout autre individu qui serait à leur suite.

Vous donnerez l'ordre que le même jour et à la même heure deux cents hommes du 26e dragons, sous les ordres du général Caulaincourt auquel vous donnerez des ordres en conséquence, se rendent à Offenburg pour y cerner la ville et arrêter la baronne de Reich... et autres agents du gouvernement anglais.

D'Offenburg le général Caulaincourt dirigera des patrouilles sur Ettenheim jusqu'à ce qu'il ait appris que le général Ordener ait réussi...

BONAPARTE.

Page 354.

Au citoyen Réal, chargé du 1er arrondissement de la police générale.

La Malmaison, 24 ventôse an XII (15 mars 1804).

... Écrivez au général Caulaincourt que j'ai reçu sa lettre ; que si l'on capturait soit le duc d'Enghien, soit Dumouriez, il les expédie, dans deux voitures différentes, sous bonne et sûre garde et les expédie sur Paris.

BONAPARTE.

Page 369.

Au général Murat, gouverneur de Paris.

La Malmaison, 28 ventôse an XII (19 mars 1804).

Citoyen général Murat, j'ai reçu votre lettre. Si le duc de Berry était à Paris logé chez M. de Cobenz et M. le duc d'Orléans logé chez le marquis de Gallo, non-seulement je les ferais arrêter cette nuit et fusiller, mais je ferais aussi arrêter les ambassadeurs et leur ferais subir le même sort et le droit des gens ne serait en rien compromis. Mais comme il est de toute impossibilité que ces ministres, sous peine de risquer leurs têtes, se fussent portés à une démarche aussi insensée et, comme bien loin d'autoriser cette conduite, le cabinet de Vienne ne veut autoriser le séjour d'aucun prince français à Vienne, je ne veux faire aucune perquisition chez eux. Vous ferez bien de faire arrêter celui qui vous a donné cet avis, qui ne peut être qu'un misérable, tout le monde sait, hormis les badauds, que les maisons des ambassadeurs ne sont point des asiles pour les crimes d'État....

Il n'y a pas d'autres princes à Paris que le duc d'Enghien qui arrivera demain à Vincennes. Soyez certain de cela et ne souffrez pas qu'on vous dise le contraire.

BONAPARTE.

Page 378.

Arrêté.

Paris, 29 ventôse an XII (20 mars 1804).

Art. 1er. Le ci-devant duc d'Enghien, prévenu d'avoir porté les armes contre la République, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, sera traduit à une com-

mission militaire composée de sept membres nommés par le général gouverneur de Paris et qui se réunira à Vincennes...

Le grand juge, le ministre de la guerre et le général gouverneur de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

BONAPARTE.

Page 382.

Au général Murat, gouverneur de Paris.

La Malmaison, 29 ventôse an XII (20 mars 1804), 4 heures du soir.

Général, d'après les ordres du premier consul, le duc d'Enghien doit être conduit au château de Vincennes, où les dispositions sont faites pour le recevoir. Il arrivera probablement cette nuit à destination. Je vous prie de faire les dispositions qu'exige la sûreté de ce détenu, tant à Vincennes que sur la route de Meaux, par laquelle il vient. Le premier consul a ordonné que le nom de ce détenu et tout ce qui lui serait relatif fût tenu très-secret. En conséquence, l'officier chargé de sa garde ne doit le faire connaître à qui que ce soit, il voyage sous le nom de Plessis ; je vous invite à donner, de votre côté, les instructions nécessaires pour que les intentions du premier consul soient remplies.

(Par ordre du premier consul.)

Page 382.

Au citoyen Hurel, commandant du château de Vincennes.

La Malmaison, 29 ventôse an XII (20 mars 1804), 4 heures et demie du soir.

Un individu dont le nom ne doit pas être connu, citoyen commandant, doit être conduit dans le château dont le commandement vous est confié ; vous le placerez dans l'endroit qui est vacant, en prenant les précautions convenables pour sa sûreté. L'intention du gouvernement est que tout ce qui lui sera relatif soit tenu très-secret et qu'il ne lui soit fait aucune question sur ce qu'il est et sur les motifs de sa détention. Vous-même devez ignorer qui il est. Vous seul devez communiquer avec lui et vous ne le laisserez voir à qui que ce soit jusqu'à nouvel ordre de ma part. Il est probable qu'il arrivera cette nuit. Le premier consul compte, citoyen commandant, sur votre discrétion et votre exactitude à remplir ces différentes dispositions.

(Par ordre du premier consul.)

Page 380.

Au citoyen Réal, conseiller d'État.

La Malmaison, 29 ventôse an XII (20 mars 1804).

Je vous envoie la lettre de Caulaincourt. Il paraît que le duc d'Enghien est parti le 26 à minuit. Ainsi il ne peut tarder à arriver. Je viens de prendre l'arrêté dont vous trouverez ci-joint copie. Rendez-vous sur-le-champ à Vincennes pour faire interroger le prisonnier.

Voici l'interrogation que vous ferez :

1° Avez-vous porté les armes contre votre patrie?

2° Avez-vous été à la solde de l'Angleterre?

3° Avez-vous voulu offrir vos services à l'Angleterre pour combattre contre l'armée qui marchait sous les ordres du général Mortier pour conquérir le Hanovre?

4° N'avez-vous pas eu des correspondances avec les Anglais et ne vous êtes-vous pas mis à leur disposition, depuis la présente guerre, pour toutes les expéditions qu'on voudrait faire contre la France, à l'extérieur ou à l'intérieur, et n'avez-vous pas oublié tous les sentiments de la nature jusqu'à appeler le peuple français votre plus cruel ennemi?

5° N'avez-vous pas proposé de lever une légion et de faire déserter les troupes de la République, en disant que votre séjour pendant deux ans près des frontières vous avait mis à même d'avoir des intelligences parmi les troupes qui sont sur le Rhin?

6° Est-il à votre connaissance que les Anglais ont repris à leur solde et donneront encore des traitements aux émigrés cantonnés à Fribourg, à Offenbach et sur la rive droite du Rhin?

7° N'aviez-vous pas des correspondances avec les individus composant ces rassemblements, et n'êtes-vous pas à leur tête?

8° Quels sont les correspondances que vous avez en Alsace? Quelles sont celles que vous avez à Paris? Quelles sont celles que vous avez à Bréda et dans l'armée de Hollande?

9° Avez-vous connaissance du complot tramé par l'Angleterre et tendant au renversement du gouvernement de la République, et, le complot ayant réussi, ne deviez-vous pas entrer en Alsace et même vous porter à Paris suivant les circonstances?

10° Connaissez-vous un nommé Vaudrecourt, qui a été commissaire des guerres et a fait la guerre contre la République?

11° Connaissez-vous un nommé la Rochefoucauld, tous deux arrêtés par suite d'une conspiration contre l'État?

Il sera nécessaire que vous conduisiez l'accusateur public, qui doit être le major de la gendarmerie d'élite, et que vous l'instruisiez de la suite rapide à donner à la procédure.

Bonaparte.

Page 383.

Dans la nuit même, le duc d'Enghien fut fusillé et enterré à Vincennes.

Au maréchal Brune.

Pont-de-Briques, 8 thermidor an XII (27 juillet 1804).

Général Brune, mon ambassadeur à Constantinople, je vous expédie le présent courrier pour vous donner des instructions sur la conduite à tenir par rapport au cabinet russe.... J'ai rappelé Hédouville après l'incartade de la cour de Saint-Pétersbourg qui a eu l'ineptie de porter le deuil du duc d'Enghien sans tenir à lui par aucun lien de parenté.

Napoléon.

Page 547.

A M. Talleyrand.

Dunkerque, 22 thermidor an XII (10 août 1804).

M. Talleyrand, ministre des relations extérieures, je vous envoie le portefeuille.

Je ne pense pas qu'il soit utile de tarder plus longtemps de répondre à la Russie... Voici comment je pense qu'il faudrait répondre à M. d'Oubril.

« Le soussigné, ministre des relations extérieures,

« Lorsqu'on a porté à Saint-Pétersbourg le deuil d'un homme condamné à mort pour avoir conspiré contre la France, Sa Majesté ne s'est pas plainte, on a poussé l'inconvenance jusqu'à le faire porter en Espagne, à Vienne, même en Hollande... »

NAPOLÉON.

Page 581.

A M. Talleyrand.

Calais, 18 thermidor an XII (6 août 1804).

... J'ai vu avec peine, par la correspondance de MM. Champagny et Laforet, que vous aviez écrit à Berlin et à Vienne pour qu'on renvoyât la lettre du comte de Lille[1]. C'est y donner trop d'importance et c'est une démarche mauvaise que je ne saurais approuver. L'oubli, le mépris, l'insouciance est le meilleur parti à prendre dans les affaires de cette nature.

NAPOLÉON.

Page 571.

VII

LIBERTÉ DE LA PRESSE. — LITTÉRATURE.

Au citoyen Fouché, ministre de la police générale.

Paris, 15 germinal an VIII (5 avril 1800).

Ordre de supprimer trois journaux, à moins qu'ils ne présentent des rédacteurs d'une moralité et d'un patriotisme à l'abri de toute corruption.

BONAPARTE.

Tome VI, page 267.

[1] Le comte de Lille (Louis XVIII) avait renvoyé au roi d'Espagne Charles IV, l'ordre de la Toison-d'Or dont venait d'être décoré Napoléon, en lui disant : « Monsieur et cher cousin,... il ne peut y avoir rien de commun entre moi et le grand criminel que l'audace et la fortune ont placé sur un trône qu'il a eu la barbarie de souiller du sang pur d'un Bourbon, le duc d'Enghien. La religion peut m'engager à pardonner à un assassin, mais le tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi... »

Au citoyen Fouché, ministre de la police générale.

Paris, 18 thermidor an IX (6 août 1801).

Le premier consul désire, citoyen ministre, que vous fassiez connaître aux journalistes tant politiques que littéraires, qu'ils doivent s'abstenir de parler de tout ce qui peut concerner la religion, ses ministres et ses cultes divers.

(Par ordre du premier consul.)

Page 272.

Au citoyen Regnier, grand-juge et ministre de la justice.

Le premier consul me charge de vous rappeler les intentions qu'il vous a fait connaître relativement au rédacteur du *Citoyen français.*

Le premier consul a désiré qu'en faisant une réprimande sévère au propriétaire du papier intitulé *le Comice français*, vous lui renouveliez l'injonction de changer le rédacteur de sa feuille, et l'observation qu'il s'expose à le voir supprimer.

Page 422.

Décision.

(Après un rapport de la police sur une brochure où la révolution française est traitée par le citoyen de Sales avec les plus noires couleurs.)

Paris, 5 messidor an XI (24 juin 1803).

Je prie le citoyen Cambacérès de prendre connaissance de cette brochure et de savoir pourquoi on n'a pas empêché cet insensé d'écrire et s'il n'y a pas moyen d'empêcher cette publication, savoir si l'on ne pourrait pas exclure de l'Institut un homme qui écrit contre l'État.

Bonaparte.

Au citoyen Regnier g. j. et m. de la j.

Amiens, 8 messidor an XI (27 juin 1803).

Je vous prie de montrer aux consuls Cambacérès et Lebrun, la brochure de ce fou de l'Institut, Delisle de Sales, et de voir s'il n'y aurait pas moyen d'empêcher ce corps d'être déshonoré par une conduite aussi folle que coupable. La seule punition à infliger à l'auteur serait de le faire chasser de l'Institut.

Bonaparte.

Page 476.

Au citoyen Regnier g. j.

Lille, 18 messidor an XI (7 juillet 1803).

Comme il paraît qu'il existe un système de corrompre l'opinion par la presse... je pense qu'il est convenable que le préfet de police écrive une circulaire à chaque libraire, pour leur défendre de mettre en vente aucun ouvrage, que sept jours après vous en avoir remis un exemplaire; afin que

dès qu'il y a un mauvais ouvrage tel que le livre du citoyen de Sales, la *Correspondance de Louis XVI*, et le poëme de *la Pitié*, on puisse l'arrêter.

BONAPARTE.

Page 491.

A M. Fouché.

Lyon, 25 germinal an XIII (5 avril 1805).

Les journaux parlent longuement de rumeurs existant dans leurs imaginations ou dans les instructions du cabinet anglais. Prenez des mesures pour qu'on ne parle plus dans aucun journal de (comme dans la minute). Esménard montre ce qu'il ferait s'il pouvait se livrer à son essor malveillant, veillez-le, supprimez-le à la moindre faute...

NAPOLÉON.

Page 401

A M. Fouché.

Stupinigi, 2 floréal an XIII (22 avril 1805).

Réprimez un peu les journaux, faites-y mettre de bons articles, faites comprendre aux rédacteurs des *Débats* et du *Publiciste*, que le temps n'est pas éloigné où, m'apercevant qu'ils ne me sont pas utiles, je les supprimerai avec tous les autres, et n'en conserverai qu'un seul ; que puisqu'ils ne me servent qu'à copier les bulletins que les agents anglais font circuler sur le continent, qu'à faire marcher sur la foi des bulletins les troupes de l'empereur de Russie en Pologne, à contremander le voyage de l'empereur d'Autriche en Italie; à l'envoyer en Courlande pour avoir une entrevue avec l'empereur de Russie, puisqu'ils ne me servent qu à cela, j'y mettrai bon ordre. Mon intention est donc que vous fassiez appeler les rédacteurs du journal des *Débats*, du *Publiciste*, de la *Gazette de France* qui sont, je crois, les journaux qui ont le plus de vogue, pour leur déclarer que s'ils continuent à n'être que les truchements des journaux et des bulletins anglais, et à alarmer sans cesse l'opinion, en répétant bêtement les bulletins de Francfort et d'Augsbourg sans discernement et sans jugement, leur durée ne sera pas longue, que le temps de la révolution est fini et qu'il n'y a plus en France qu'un parti; que je ne souffrirai jamais que les journaux disent ni fassent rien contre mes intérêts; qu'ils pourront faire quelques petits articles où ils pourront mettre un peu de venin, mais qu'un beau matin on leur fermera la bouche.

NAPOLÉON.

Page 416.

A M. Fouché.

Stupinigi, 4 floréal an XIII (24 avril 1805).

Toutes les nouvelles de mer sont bonnes. Faites imprimer quelques articles habilement faits, pour démentir la marche des Russes, l'entrevue de l'empereur de Russie avec l'empereur d'Autriche, et ces ridicules bruits nés de la brume et du spleen anglais. Remuez-vous donc un peu plus pour l'opinion. Dites aux rédacteurs que quoique éloigné je lis les journaux, que s'ils continuent sur ce ton je solderai leur compte; qu'en l'an VIII je les ai réduit à quatorze. Je pense que ces avertissements successifs, aux

principaux rédacteurs, vaudront mieux que toutes les réfutations. Dites-leur que je ne les jugerai point sur le mal qu'ils auront dit, mais sur le peu de bien qu'ils n'auront pas dit. Quand ils représenteront la France vacillante, sur le point d'être attaquée, j'en jugerai qu'ils ne sont pas français ni dignes d'écrire sous mon règne. Ils auront beau dire qu'ils ne donnent que leurs bulletins, on leur a dit quels ils étaient ces bulletins, et puisqu'ils doivent dire de fausses nouvelles, que ne les disent-ils à l'avantage du crédit et de la tranquillité publique? Oiseaux de mauvais augure, pourquoi ne présagent-ils que des orages éloignés? Je les réduirai de quatorze à sept et conserverai non ceux qui me loueront, je n'ai pas besoin de leurs éloges, mais ceux qui auront la touche mâle et le cœur français, qui montreront un véritable attachement pour moi et mon peuple.

NAPOLÉON.

Page 427.

A M. Fouché.

Ostende, 27 mars 1807.

J'ai vu dans les journaux une prétendue lettre écrite en Russie; c'est pitoyable.

En général, tout ce qu'on imprime pour éclairer l'opinion me paraît rédigé dans un faux esprit, et comme si l'auteur pensait lui-même que ce qu'il dit n'est pas vrai : c'est le cas de dire que mieux vaut un écrivain ennemi qu'un sot ami.

NAPOLÉON.

Tome XIV, page 689.

A M. Fouché.

Stupinigi, 8 floréal an XIII (28 avril 1805).

M. Fouché, la réforme des journaux aura bientôt lieu, car il est par trop bête d'avoir des journaux qui n'ont que l'inconvénient de la liberté de la presse sans en avoir les avantages... Dites aux rédacteurs que vous ne leur ferez aucune observation sur de petits articles; qu'il n'est plus question aujourd'hui de n'être pas mauvais, mais tout à fait bons... En répétant cela aux différents journalistes et leur disant qu'ils ont encore trois ou quatre mois pour faire leurs preuves, ce sera à eux à faire leur profit de ces avertissements.

NAPOLÉON.

Page 441.

A M. Fouché.

Milan, 30 floréal an XIII (20 mai 1805).

M. Fouché, mon intention est que désormais le *Journal des Débats* ne paraisse pas qu'il n'ait été soumis la veille à une censure. Vous nommerez un censeur qui soit un homme sûr, attaché et ayant du tact, auquel les propriétaires du journal donneront 12,000 francs d'appointements. C'est à cette seule condition que je permettrai que ce journal continue de paraître... Faites connaître cette mesure aux journaux, et prévenez-les que s'ils s'avisent de débiter des nouvelles par trop bêtes et dans de mauvaises intentions, j'en ferai autant de leurs feuilles.

NAPOLÉON.

Page 532.

A M. Fouché.

Milan, 22 prairial an XIII (1er juillet 1805).

Je voudrais que les rédacteurs des journaux conservés fussent des hommes attachés, qui eussent assez de bon-sens pour ne point mettre de nouvelles contraires à la nation. Il faudrait que l'esprit de ces journaux fût dirigé dans ce sens, d'attaquer l'Angleterre dans ses modes, ses usages, sa littérature, sa constitution.

NAPOLÉON.

Au prince Eugène.

Brescia, 12 juin 1805.

Mon cousin,... la censure détruit les journaux; il faut déclarer que le gouvernement ne peut répondre des sottises qu'ils peuvent dire, mais que les journalistes en répondront personnellement. Je ne me dissimule pas que cette mesure a quelque inconvénient, mais il y a aussi dans le vague de la liberté de la presse quelque chose dont il est bon de profiter; et quoique mon intention ne soit point de laisser aux journaux la liberté que les constitutions anglaises laissent aux journaux anglais, je ne veux point qu'on la règle comme on le fait à Vienne et à Venise. Il faut qu'ils puissent mettre quelque article vague contre telle ou telle puissance, et qu'on puisse répondre aux ambassadeurs : faites une plainte, on les poursuivra devant les tribunaux, ou l'on s'en fera rendre compte ..

NAPOLÉON.

Page 634.

A M. Fouché.

Bologne, 4 messidor an XIII (23 juin 1805).

Je vous prie de me faire connaître ce que c'est qu'une pièce de *Don Juan* qu'on veut donner à l'Opéra et sur laquelle on m'a demandé l'autorisation de la dépense. Je désire connaître votre opinion sur cette pièce sous le rapport de l'esprit public.

NAPOLÉON.

Page 688.

A M. Fouché.

Camp de Compiègne, 19 thermidor an XIII (7 août 1805).

Voici l'arrangement que j'approuve pour le *Journal de l'Empire*, ci-devant *Journal des Débats*. Faites appeler les propriétaires et donnez-leur à connaître que je m'arrête à ces bases. Lorsque cet arrangement sera fait, vous en ferez un semblable avec le *Publiciste* et la *Gazette de France*. Vous généraliserez, à l'égard de tous les autres journaux, la retenue de deux douzièmes ou trois douzièmes, selon l'importance des profits, pour être appliquée à des pensions qui seront accordées aux gens de lettres.

NAPOLÉON.

Tome VIII, page 83.

A M. Fouché.

Quartier impérial, Ludwigsburg, 12 vendémiaire an XIV (4 octobre 1805).

Monsieur Fouché, il me semble que les journaux n'animent pas assez l'esprit public. Nos journaux sont lus partout, surtout en Hongrie. Faites faire des articles qui fassent connaître aux Allemands et aux Hongrois combien ils sont dupes des intrigues anglaises; que l'empereur d'Allemagne vend le sang de ses peuples pour de l'or...

NAPOLÉON.

Page 348.

A M. Fouché

Munich, 15 janvier 1806.

Je lis dans le *Journal de l'Empire* du 9 janvier qu'au bas d'une comédie de Collin d'Harleville on a mis : « Vu et permis l'impression et la mise en vente d'après décision de Son Excellence le sénateur ministre de la police générale en date du 9 de ce mois (prairial an XII).

« Par ordre de S. Ex. le chef de division de la liberté de la presse. P. Lagarde. »

J'ai lieu d'être étonné de ces nouvelles formes que la loi seule pouvait autoriser. S'il était convenable d'établir une censure, elle ne pouvait l'être sans ma permission. Lorsque ma volonté est que la censure n'existe pas, j'ai lieu d'être surpris de voir, dans mon empire, des formes qui peuvent être bonnes à Vienne et à Berlin. S'il existe sur cela un usage que je ne connais point, faites-m'en un rapport. J'ai longtemps calculé et veillé pour parvenir à rétablir l'édifice social; aujourd'hui je suis obligé de veiller pour maintenir la liberté publique. Je n'entends pas que les Français deviennent des serfs. En France tout ce qui n'est pas défendu est permis et rien ne peut être défendu que par les lois, par les tribunaux ou par des mesures de haute police lorsqu'il s'agit des mœurs et de l'ordre public. Je le dis encore une fois, je ne veux point de censure parce que tout libraire répond de l'ouvrage qu'il débite, parce que je ne veux pas être responsable des sottises que l'on peut imprimer, parce que je ne veux pas enfin qu'un commis tyrannise le génie.

NAPOLÉON.

Page 655.

A M. Cambacérès.

Strasbourg, 24 janvier 1806.

Mon cousin, je vous envoie un bulletin de M. Lebrun (ancien consul). Dites-moi en confidence s'il a perdu la tête, je commence à le croire. Bon Dieu ! que les hommes de lettres sont bêtes ! Tel qui est propre à traduire un poëme n'est pas propre à commander 15 hommes. Rien ne m'étonne depuis que je suis né, comme la conduite de M. Lebrun depuis qu'il est à Gênes. (Il était gouverneur général à Gênes.)

NAPOLÉON.

Page 675.

A M. Fouché.

Strasbourg, 24 janvier 1806.

Veillez à ce qu'on ne mette point dans les journaux le ridicule bulletin de M. Lebrun sur les affaires de Parme, tant pour l'honneur d'un grand dignitaire que pour l'inconvénient d'un pareil bulletin Bon Dieu ! que les hommes de lettres sont bêtes ! Ce n'est que d'aujourd'hui que je suis convaincu de l'incapacité d'un homme qui a d'ailleurs de si beaux talents et une si belle plume.

NAPOLÉON.

Page 676.

A M. Fouché.

Paris, 7 février 1806.

M. Portalis m'a fait connaître l'existence de plusieurs journaux ecclésiastiques et les inconvénients qui peuvent résulter de l'esprit dans lequel ils sont rédigés et surtout de la diversité des opinions en matière religieuse. Mon intention est, en conséquence, que les journaux ecclésiastiques cessent de paraître et qu'ils soient réunis en un seul journal qui se chargera de tous les abonnés. Ce journal devant servir spécialement à l'instruction des ecclésiastiques, s'appellera Journal des Curés. Les rédateurs en seront nommés par le cardinal archevêque de Paris.

NAPOLÉON.

Page 21.

A M. Cambacérès.

Paris, 24 février 1806.

Je suis instruit qu'il s'imprime un ouvrage intitulé *Mémoires de Louis XIV* écrits par lui-même, chez un libraire nommé Garnery, rue de Seine, notes de la Rochefoucauld. Envoyez chercher ce libraire et dites-lui qu'il ne l'imprime pas sans que vous l'ayez lu. Un ouvrage de cette nature ne peut s'imprimer sans que la police en soit instruite. Lisez effectivement cet ouvrage et dites-moi ce que vous en pensez.

NAPOLÉON.

Page 117.

A. M. Lavalette.

Paris, 6 mars 1806.

Faites connaître à Fiévée que je suis très-mécontent de la manière dont il rédige son journal. Mon intention est qu'il ne parle des Russes que pour les humilier, atténuer leurs forces, prouver combien leur fatras de réputation militaire et les éloges de leurs armées sont peu fondées.

NAPOLÉON.

Page 190.

A M. de Talleyrand.

Paris, 6 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, mon intention est, que les articles politiques du *Moniteur* soient faits par les relations extérieures, et que quand j'aurai vu

pendant un mois comment ils seront faits, je défendrai aux autres journaux de parler politique autrement qu'en copiant les articles du *Moniteur*.

NAPOLÉON.

Page 191.

Note pour le ministre de l'intérieur.

Paris, 26 mars 1806.

Le ministre est invité à faire connaître aux chambres de commerce qu'elles ne doivent rien imprimer, soit en leur nom collectif, soit au nom d'une commission formée dans leur sein, soit comme rapport fait à la chambre par un de ses membres, sans une autorisation préalable du ministre de l'intérieur.

NAPOLÉON.

Page 266.

Au prince Eugène.

Saint-Cloud, 21 juin 1806.

Mon fils, il faut imprimer peu. On a imprimé le décret sur la réunion de Guastalla ; je ne l'avais pas publié parce que je ne l'avais pas jugé nécessaire. On a imprimé de même inutilement la proclamation du général Lauriston. En général le moins que vous ferez imprimer sera le mieux.

NAPOLÉON.

Page 585.

A M. Lemontey.

Berlin, 12 novembre 1806.

L'empereur désire, monsieur, que les éléments de l'histoire de France, par M. l'abbé Millot, soient continués jusqu'à nos jours. Je lui ai proposé de vous charger de cet ouvrage et Sa Majesté consent à vous donner cette marque honorable de sa confiance. Je vous invite à la justifier promptement en consacrant tout votre zèle et tous vos talents à cet important travail.

(Le ministre de la police ; par ordre de l'empereur.)

Page 641.

Cette manière de traiter la presse, les livres et la littérature ne produisait pas de chefs-d'œuvre, Napoléon en était surpris et mécontent.

A M. Cambacérès.

Berlin, 21 novembre 1806.

Si l'armée tâche d'honorer la nation autant qu'elle le peut, il faut avouer que les gens de lettres font tout pour la déshonorer. J'ai lu hier les mauvais vers qui ont été chantés à l'Opéra. En vérité c'est tout à fait une dérision. Comment souffrez-vous qu'on chante des impromptus à l'Opéra ? Cela n'est bon qu'au Vaudeville. On se plaint que nous n'avons pas de littérature, c'est la faute du ministre de l'intérieur. Il est ridicule de commander une églogue à un poëte comme on commande une robe de mousseline. Le mi-

nistre aurait dû s'occuper de faire préparer des chants pour le 2 décembre.

NAPOLÉON.

Page 689.

A M. de Champagny.

Berlin, 21 novembre 1806.

Monsieur Champagny, j'ai lu de mauvais vers chantés à l'Opéra. Prend-on à tâche, en France, de dégrader les lettres, et depuis quand fait-on à l'Opéra ce qu'on fait au Vaudeville, c'est-à-dire des impromptus? S'il fallait deux ou trois mois pour composer ces chants, il fallait les employer... La littérature étant dans votre département, je pense qu'il faudrait vous en occuper, car en vérité, ce qui a été chanté à l'Opéra est par trop déshonorant.

NAPOLÉON.

A M. de Champagny.

Posen, 12 décembre 1806.

Monsieur Champagny, la littérature a besoin d'encouragements. Vous en êtes le ministre; proposez-moi quelques moyens pour donner une secousse à toutes les différentes branches des belles-lettres, qui ont de tout temps illustré la nation.

NAPOLÉON.

Page 85.

Le ministre de la littérature imagina les prix Décennaux pour donner cette secousse, mais les chefs-d'œuvre ne parurent pas davantage ; il aurait fallu pour les faire naître ce que Napoléon ne voulait pas accorder.

Voyons maintenant comment il agissait et pensait vis-à-vis des journaux et livres étrangers.

Au citoyen Joseph Bonaparte.

Paris, 13 pluviôse an X (2 février 1802).

... Je reçois votre lettre du 12 pluviôse. Il paraît que tout marche à Amiens...

Je désire que vous parliez à lord Cornwallis de l'abominable ouvrage que vous trouverez ci-joint, et lui fassiez sentir combien il est contraire à la dignité des deux États, de laisser à Londres un émigré imprimer de pareilles sottises, dans un temps où je m'emploie particulièrement à étouffer tout ce qui pourrait être fait comme une plainte particulière...

BONAPARTE.

Tome VII, page 479.

Au citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures.

Paris, 12 prairial an X (1er juin 1802).

Je désire, citoyen ministre, que vous fassiez venir M. Merry (ministre plé-

nipotentaire de la Grande-Bretagne) et que vous lui fassiez connaître le choix de l'ambassadeur qui a été nommé. Vous lui ferez sentir l'inconvenance qu'il y aurait d'envoyer un ambassadeur en Angleterre dans le temps où Londres est encore le foyer d'une guerre contre la France... Que nous demandons enfin que le gouvernement anglais fasse garder par les journaux la mesure qui est d'usage en Angleterre avec les puissances avec lesquelles on est en paix.

BONAPARTE.

Tome VII, page 611.

Au citoyen Talleyrand.

La Malmaison, 29 ventôse an XII (20 mars 1804).

Je vous envoye, citoyen ministre, l'extrait d'un journal qui s'imprime en Hollande. Demandez sur-le-champ la suppression de ce journal.

BONAPARTE.

Tome VIII, page 879.

A M. de Talleyrand.

Pont-de-Briques, 30 thermidor an XII (18 août 1804).

... Sa Majesté me charge en même temps d'avoir l'honneur de vous faire connaître qu'elle désire que vous fassiez adresser une note au chargé d'affaire des villes anséatiques à Paris, pour inviter ces villes non-seulement à prendre des mesures efficaces afin d'empêcher la circulation des pamphlets injurieux à la France que les Anglais versent sur le continent, mais aussi à ordonner la suppression du *Journal critique sur la guerre actuelle* dont j'ai l'honneur de vous adresser un extrait.

Sa Majesté juge convenable, en même temps, que vous engagiez M. Reinhard à s'occuper plus activement de réprimer l'insolence des villes de Brême et de Hambourg. C'est à regret que l'empereur se verrait obligé, si elles continuaient à faire si mal la police, à leur envoyer huit ou dix mille hommes pour la faire.

(Par ordre de l'empereur.)

Page 601.

Au Roi de Prusse.

Milan, 19 floréal an XIII (9 mai 1805).

... Monsieur mon frère, je veux la paix, mais je ne puis souscrire à ce que mon peuple soit déshérité du commerce du monde. Je n'ai point d'ambition, j'ai deux fois évacué le tiers de l'Europe sans y être contraint. Je ne dois à la Russie, sur les affaires d'Italie, que les comptes qu'elle me doit sur les affaires de la Turquie et de la Perse. Toute paix avec l'Angleterre, pour être sûre, doit porter la clause de cesser de donner asile aux Bourbons et aux émigrés et de contenir les injures de leurs écrivains. Ces injures sont misérables, je le sais, mais cependant, si on les tolère en silence, elles donnent un privilége exclusif à une nation qui se fait un privilége de tout...

NAPOLÉON.

Page 484.

A M. de Talleyrand.

Saint-Cloud, 5 août 1806.

Monsieur le prince de Bénévent, tous les libelles qu'on répand en Allemagne sortent de la ville de Nuremberg. Faites connaître au sénat de cette ville que si, sur-le-champ, il ne fait pas arrêter les libraires et brûler tous ces libelles, avant de quitter l'Allemagne je punirai la ville de Nuremberg d'une manière exemplaire.

NAPOLÉON.

Tome VIII, page 45.

Au maréchal Berthier.

Saint-Cloud, 5 août 1806.

Mon cousin, j'imagine que vous avez fait arrêter les libraires d'Augsbourg et de Nuremberg. Mon intention est qu'ils soient traduits devant une commission militaire et fusillés dans les vingt-quatre heures. Ce n'est pas un crime ordinaire que de répandre des libelles dans les lieux où se trouvent les armées françaises, pour exciter les habitants contre elles, c'est un crime de haute trahison. La sentence portera que, partout où il y aura une armée, le devoir du chef étant de veiller à sa sûreté, les individus tels et tels, convaincus d'avoir tenté de soulever les habitants de la Souabe contre l'armée française, sont condamnés à mort. C'est dans ce sens que sera rédigé la sentence. Vous mettrez les coupables au milieu d'une division et vous nommerez sept colonels pour les juger. Vous ferez constater dans la sentence que les libelles ont été envoyés par les libraires Kupfer de Vienne et Henrich de Linz et qu'ils sont condamnés à mort comme contumaces, lequel jugement sera exécuté partout où se trouveront les armées françaises. Vous ferez répandre la sentence dans toute l'Allemagne[1].

NAPOLÉON.

Tome VIII, page 46.

[1] Extrait de *Le Tour du monde*, publié par Édouard Charton — N° 210, page 28 — 1864. *Nuremberg (Bavière). par M. Édouard Charton.*

.... En me retournant je lis sur une plaque de marbre encastrée dans un mur, une inscription en lettres d'or dont voici la traduction :

JOANNES PALM
LIBRAIRE
HABITAIT ICI
EN 1806
IL TOMBA VICTIME
DE LA TYRANNIE
NAPOLÉONIENNE

Quel était ce Jean Palm? Quel rapport entre lui et Napoléon? Pourquoi, comment fut-il frappé?

Je l'ignorais alors: aujourd'hui je le sais.

Un jour de cette année 1806 où la ville de Nuremberg fut cédée, bon gré mal gré, à la Bavière, Jean Palm, libraire, reçut secrètement l'avis que le maréchal B... avait donné ordre de l'arrêter. Sur les instances de sa famille, il sortit de la ville et se rendit à Erlangen. Quelques jours après, ne pouvant supporter d'être plus longtemps séparé de sa femme et de ses enfants et ayant conscience, d'ailleurs, qu'il n'avait rien à se reprocher,

VIII

IDÉES DE NAPOLÉON SUR LES CORPS LÉGISLATIFS.

Tout le monde sait l'indignation de Napoléon contre la commission du Corps législatif, qui au mois de décembre 1813 avait osé demander qu'*en même temps que le gouvernement proposera les mesures les plus promptes pour la sûreté de l'État, Sa Majesté soit suppliée de maintenir l'entière et constante exécution des lois qui garantissent aux Français les droits de la liberté, de la sûreté, de la propriété, et à la nation le libre exercice de ses droits politiques. Cette garantie a paru à votre commission le plus efficace moyen de rendre aux Français l'énergie nécessaire à leur propre défense.*

Cette indignation de Napoléon fut au comble contre le Corps législatif lui-même, qui avait ordonné l'impression de ce rapport avant de le discuter, et elle se manifesta le lendemain, 31 décembre, par une violente diatribe de Napoléon contre le Corps législatif, qu'il ajourna immédiatement.

il revint de nuit à Nuremberg et se cacha dans une chambre retirée de sa maison. Les recherches s'étaient en apparence ralenties ; il semblait qu'on l'eût oublié. Mais on soupçonnait son retour, on lui tendit un piége, il s'y laissa prendre. Un matin, un pauvre enfant mal vêtu vint au magasin de librairie et présenta à la femme de Palm une liste de souscription pour sa mère veuve, disait-il, d'un soldat allemand. Il demandait à parler à Palm lui-même. Palm sans défiance, le fit venir et lui remit quelque argent. L'enfant sortit. Peu de minutes après, des soldats français entrèrent brusquement, se dirigèrent tout droit vers la chambre qui leur avait été indiquée, saisirent Palm et le conduisirent chez le maréchal.

B... le fit traduire immédiatement devant une commission militaire.

Accusé d'être l'auteur ou l'éditeur d'une brochure politique intitulée : « *L'Allemagne tombée dans une dégradation profonde* », Palm répondit qu'il n'avait ni écrit ni edité cette brochure et il offrit de prouver par témoins que les exemplaires saisis dans sa maison faisaient partie d'un ballot de livres dont il ignorait le contenu. Il demanda, de plus, d'être admis à prouver qu'il n'avait pas été vendu un seul exemplaire de cette brochure dans sa boutique.

On passa outre, et Jean Palm fut condamné à mort.

L'arrêt reçut son exécution le lendemain, Palm fut fusillé à Branau.

Avant de commander de faire feu sur lui, on lui demanda une fois encore de nommer l'auteur de la brochure; il refusa.

Jean Palm mourut avec un courage héroïque. — La nouvelle de cette mort se répandit dans toute l'Allemagne avec la rapidité d'un coup de foudre : Elle n'intimida personne, comme on l'avait espéré; au contraire, elle souleva dans toutes les âmes une indignation profonde. Aujourd'hui encore, on ne prononce en Bavière le nom de Palm qu'avec une douleur mêlée de ressentiment. En 1862 on a élevé au pauvre libraire nurembergeois une statue sur le lieu même où il a été supplicié.

On va voir que ce n'est pas la colère du moment qui lui fit proférer alors des paroles inconsidérées ; voici quelle était en principe son opinion sur les corps législatifs et leurs droits :

Au prince Eugène (vice-roi d'Italie).

Saint-Cloud, 25 juillet 1805.

... Si la loi sur l'enregistrement ne passe pas, je la prendrai de ma propre autorité et tant que je serai roi, le Corps législatif ne sera pas réuni...

NAPOLÉON.

Tome VIII, page 44.

A M. Marescalchi.

Saint-Cloud, 7 thermidor an XIII (26 juillet 1805).

Je vous envoie un décret que vous expédierez par un courrier au prince Eugène. Je suis mécontent du Corps législatif. J'ai défendu qu'on lui présentât aucune loi, et pendant mon règne en Italie je ne le réunirai plus. Je désire qu'en écrivant aux membres de ce corps qui sont vos amis, vous leur parliez dans ce sens. Jusqu'à l'arrivée de mon ministre secrétaire d'État, vous contresignerez mes actes comme secrétaire d'État.

NAPOLÉON.

Page 53.

Au prince Eugène.

Saint-Cloud, 27 juillet 1805.

Mon cousin, je charge M. Marescalchi, de vous expédier le décret par lequel j'ordonne que le Corps législatif termine ses séances. Mon intention pendant que je régnerai en Italie est de ne plus le réunir. J'avais trop bonne opinion des Italiens, je vois qu'il y a encore beaucoup de brouillons et de mauvais sujets. Il est inouï qu'une loi aussi simple que celle des finances ait eu contre elle le tiers des voix, cela aggrave le tort du premier refus. Ce n'est pas l'autorité du Corps législatif que je voulais, c'est son opinion. Vous ne lui ferez pas de message, vous ne lui rendrez aucun honneur ; vous ferez cependant connaître mon mécontentement. Si la loi des douanes a été envoyée, retirez-la ; cela ne regarde pas le Corps législatif ; je n'en ai pas eu besoin en France pour cet objet. Retirez aussi la loi générale du budget, et tout ce qui est relatif à la loi de l'enregistrement et publiez-la en décret.

Vous avez tort de penser que les Italiens sont comme des enfants. Il y a le dedans de la malveillance. Ne leur laissez pas oublier que je suis le maître de faire ce que je veux ; cela est nécessaire pour tous les peuples, et surtout pour les Italiens qui n'obéissent qu'à la voix du maître. Ils ne vous estimeront qu'autant qu'ils vous craindront, et ils ne vous craindront qu'autant qu'ils s'apercevront que vous connaissez leur caractère double et faux.

D'ailleurs votre système est simple, l'empereur le veut. Ils savent bien que je ne me départs pas de ma volonté.

NAPOLÉON.

Page 58.

A M. Taverna, président du Corps législatif à Milan.

Camp de Boulogne, 23 thermidor an XIII (11 août 1805).

Monsieur le président Taverna, je reçois la lettre du 1er août que vous m'écrivez au nom du Corps législatif. Les assurances de son attachement me sont d'autant plus agréables que sa conduite pendant la session m'a démontré qu'il ne marchait pas dans la même direction que moi, et qu'il avait d'autres projets et un autre but que ceux que je me proposais. Il est dans mes principes de me servir des lumières de tous les corps intermédiaires, soit conseils des consulteurs, soit conseils législatifs, soit corps législatif, soit même des différents colléges, toutes les fois qu'ils auront les mêmes intentions et qu'ils suivront la même direction que moi. Mais toutes les fois qu'ils ne porteront dans leurs délibérations qu'un esprit de faction et de turbulence, ou des projets contraires à ceux que je puis avoir médités pour le bonheur et la prospérité de mes peuples, leurs efforts seront impuissants, la honte leur en restera tout entière et malgré eux je remplirai tous les desseins, je terminerai toutes les opérations que j'aurai jugés nécessaires à la marche de mon gouvernement, et au grand projet que j'ai conçu de reconstituer et d'illustrer le royaume d'Italie...

NAPOLÉON [1].

Page 94.

IX

GRATIFICATIONS DONNÉES PAR NAPOLÉON A SES PRINCIPAUX SERVITEURS CIVILS ET MILITAIRES ET A L'ARMÉE.

Au citoyen Locré, secrétaire général du conseil d'État.

Paris, 16 ventôse an X (7 mars 1802).

Vous trouverez ci-joint, citoyen, un arrêté qui met à votre disposition 100,000 fr., vous les distribuerez de la manière suivante : 15,000 fr. au citoyen Defermon, 15,000 fr. au citoyen Laurée, 15,000 fr. au citoyen Portalis; 15,000 fr. au citoyen Rœderer.

[1] Au reste, voici l'opinion de Napoléon sur les Italiens :

Au général Murat, commandant en chef des troupes françaises en Italie.

Paris, 20 ventôse an XI (11 mars 1803).

... Le caractère dominant des Italiens est l'intrigue et la fausseté ; vous ne vous tenez pas assez en garde contre lui.

BONAPARTE.

Tome VIII, page 297.

Vous garderez 10,000 fr. pour vous et 15,000 fr. en caisse pour petites dépenses imprévues.

Vous remettrez ces sommes de la main à la main à chacun de ces conseillers d'État sans dire à l'un que les autres l'ont reçue, mon intention étant que ceci reste très-secret. Votre décharge sera cette lettre.

BONAPARTE.

Tome VII, page 514.

A M. Fouché.

Paris, 11 nivôse an XIII (1er janvier 1805).

Monsieur Fouché, ministre de la police générale, ayant jugé à propos de faire racheter de la famille du général Moreau, Grosbois et la maison de la rue d'Anjou, et désirant reconnaître les bons services des maréchaux Berthier et Bernadotte, je vous fais cette lettre pour que vous ayez à leur faire passer la vente en bonne et due forme de ces propriétés (Grosbois au maréchal Berthier, et la maison, rue d'Anjou, au maréchal Bernadotte), afin qu'ils en jouissent sur-le-champ dans l'état où elles sont.

NAPOLÉON.

Tome X, page 122.

Au maréchal Berthier.

Schœnbrunn, 28 frimaire an XIV (19 décembre 1805).

Un million en billets sera à votre disposition.

Vous me proposerez un projet de répartition de deux millions entre les maréchaux, généraux de division, de brigades, adjudants commandants et colonels des régiments.

NAPOLÉON.

Tome VIII, page 596.

A M. Mollien.

Stuttgard, 19 janvier 1806.

Je vous envoie le procès-verbal de la remise des trente-deux millions qui doivent être versés dans votre caisse. Nous voilà bientôt à la fin de janvier où les six premiers millions doivent être remis ; vous les tiendrez dans une caisse particulière et vous n'en disposerez que sur mon ordre, puisqu'ils doivent appartenir à la grande armée.

NAPOLÉON.

Page 660.

A M. Mollien.

Paris, 15 février 1806.

Monsieur Mollien, je vous ai fait connaître par ma lettre de ce jour l'arrivée prochaine et la destination de dix-huit millions en lingots appartenant à la grande armée.

NAPOLÉON.

Tome XII, page 60.

A M. de Talleyrand.

Paris, 21 mars 1806.

Monsieur de Talleyrand, la Dalmatie sera difficilement gouvernée par l'administration de Milan. Mon intention serait de la diviser, avec l'Istrie et le pays de Montefalcone, entre six princes. J'y nommerai ceux des généraux qui m'ont le mieux servi à Austerlitz et à Ulm. Ils seraient feuda-

taires des royaumes d'Italie et de France. L'aîné de la famille porterait le titre et hériterait de la principauté.

Faire un projet qui aurait pour objet d'augmenter la principauté de Lucques et Piombino, lui donner Massa, Carrara et la Garfagnona afin de former ses limites et de mettre cette principauté dans une belle position. Mais je voudrais la rendre au prince de Lucques moyennant quatre cent mille francs de rentes qu'il m'inscrirait sur son grand livre et que je donnerais pour récompense à mon armée.

Je réunirai Venise au royaume d'Italie, mais je désire m'emparer de tous les biens nationaux. Je désire également mettre sur le grand livre de mon royaume d'Italie deux millions hypothéqués sur Venise que je donnerais également à mon armée.

Faites-moi connaître la quantité de biens nationaux dont je deviendrai propriétaire pour cet objet et la manière de les distribuer à mon armée.

NAPOLÉON.

Page 250.

A M. Gudin.

La Malmaison, 4 avril 1806.

Mon intention est que toutes les marchandises anglaises saisies à Neufchâtel servent de gratification à l'armée.

NAPOLÉON.

Page 210.

Au prince Eugène.

Saint-Cloud, 21 avril 1806.

... Il ne doit pas être question de rembourser à Venise les deux millions de contributions qui lui ont été imposées. Ne dirait-on pas, à entendre les Vénitiens, qu'ils se sont donnés à moi par pure volonté ? Voilà les inconvénients d'avoir une administration trop douce en commençant.

NAPOLÉON.

Lettre de la même date.

... J'ai traité Venise comme pays conquis, sans doute ; l'ai-je obtenue autrement que par la victoire ?

NAPOLÉON.

Page 361.

A M. Béranger.

Saint-Cloud, 8 mai 1806.

Je n'ai point trop compris votre état de contributions de la grande armée. J'ai écrit au ministre des finances qui est familiarisé avec la forme des états qui me sont remis et qui me le fera rédiger de manière que je le comprenne rapidement. En attendant, je désire savoir positivement si c'est cinquante millions que j'ai à la disposition de la grande armée ou seulement quarante-six millions. M. Daru prétend que je dois avoir cinquante millions.

NAPOLÉON.

Page 425.

A M. Gaudin.

Varsovie, 29 janvier 1807.

Je reçois votre lettre du 18. J'approuve fort ce que vous avez fait relativement à vos affaires. Je dois tant à votre bonne administration qu'il est tout simple que je vienne à votre secours dans cette circonstance. J'ordonne

donc par le billet ci-joint à M. Béranger de vous remettre trois cent mille francs sur les fonds qui appartiennent à la grande armée. Je régulariserai cela sur la liste civile.

NAPOLÉON.

Page 217.

Décret pour chacun des donataires désignés dans le tableau ci-après.

Tilsitt, 30 juin 1807.

Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, voulant reconnaître les services qui nous ont été rendus dans la campagne de Pologne par le....., nous avons résolu de lui accorder et lui accordons par les présentes le domaine de....., département de..... pour en jouir, lui, ses héritiers et successeurs en toute propriété; entendant que ledit domaine ne puisse être vendu ni aliéné par lui, ou ses héritiers et successeurs, sans notre autorisation et autrement qu'à charge de remplacement en propriétés situées dans le territoire de notre empire; pour lesdites propriétés faire partie du fief qu'il est dans notre intention de lui accorder.

NAPOLÉON.

TABLEAU DES DOMAINES DONT L'EMPEREUR A DISPOSÉ EN POLOGNE, PAR DÉCRET DU 30 JUIN 1807.

NOMS DES DÉPARTEMENTS.	NOMS DES DOMAINES.	ESTIMATION DES DOMAINES EN CAPITAL.	NOMS DES PERSONNES EN FAVEUR DE QUI L'EMPEREUR A DISPOSÉ.
POSEN..	Nowawies.	548,636	Grouchy, général de division.
	Przedecz.	1,069,670	Victor, général de division.
	Rociazck.	1,395,492	Soult, maréchal de l'empire.
KALISZ..	Principauté de Sièvre.	2,674,280	Lannes, maréchal de l'empire.
	Rwanowice.	867,354	Mouton, général de brigade.
	Klonowo.	731,120	Marchand, général de division.
	Leczno.	725,052	Friant, général de division.
VARSOVIE..	Lowicz.	4,831,238	Davoust, maréchal de l'empire.
	Korabiewice..	354,312	Legrand, général de division.
	Goszczyn.	1,096,976	Bertrand, général de division.
PLOCK. . .	Principauté de Sielum.	518,000	Ney, maréchal de l'empire.
	Wielkieleme..	671,180	Belliard, général de division.
	Drobin.	846,930	Masséna, maréchal de l'empire.
	Mlawa.	217,190	Nansouty, général de division.
	Opinogova.	972,360	Bernadotte, prince de P. C., m. de l'emp.
BROMBERG.	Rozan.	827,688	De Saint-Hilaire, général de division.
	Bialoslaw.	866,984	Savary, général de division.
	Nieszczewice.	601,102	Walther, général de division.
	Kruszwica..	1,051,856	Bessières, maréchal de l'empire.
	Zelgniewo.	349,946	Songis, inspecteur général de l'artillerie.
	Gniewokowo..	437,562	Suchet, général de division.
	Rnowraslaw..	945,498	Oudinot, général de division.
	Podstolice..	405,742	Lariboissière, général de division.
	Kamietz.	727,050	Mortier, maréchal de l'empire.
	Trzcainka Schelinska. .	1,625,484	Berthier, pr^ce de Neufchâtel, m. de l'emp.
	Orlowo	648,248	Chasseloup-Laubat, général de division.
	Murzyno.	573,722	Dupont, général de division.
	Total..	26,582,652	

Au maréchal Davoust à Varsovie.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Mon cousin,

La principauté que je vous ai donnée doit rendre deux cent cinquante mille francs de rente et trois cent mille fr ancs lorsqu'elle sera bien administrée.

NAPOLÉON.

Au prince de Neufchâtel, major général de la grande armée.

Fontainebleau 23 septembre 1807.

Mon cousin, vous trouverez ci-jointe une lettre au ministre des finances par laquelle je lui ordonne de mettre onze millions à votre disposition, sur les fonds appartenant à la grande armée, qui sont déposés dans la caisse d'amortissement.

Vous disposerez de ces onze millions de la manière suivante. Vous garderez un million pour vous, que vous prendrez moitié en argent et moitié en rentes sur l'État au cours de quatre-vingt-cinq francs.

Vous donnerez six cent mille francs moitié en argent et moitié en rentes sur l'État aux mêmes cours de quatre-vingt-cinq francs aux maréchaux Ney, Davoust, Soult et Bessières, et quatre cent mille francs, moitié en argent, moitié en rentes au cours de quatre-vingt-cinq francs aux maréchaux Masséna, Augereau, Bernadotte, Mortier et Victor. Vous ferez connaître à chacun de ces maréchaux que les rentes sur l'État doivent être réunies aux autres biens et faire partie du fief que je veux établir incessamment en leur faveur et qu'ainsi ils ne peuvent aliéner ces rentes ; que quant à la somme qui leur est donnée en argent, ils doivent s'employer à se procurer un hôtel à Paris, qui doit être compris dans le fief que nous érigerons en leur faveur, étant nécessaire que les possesseurs de grands fiefs aient un hôtel à Paris; qu'il faudra donc qu'ils vous fassent connaître l'hôtel qu'ils auront acheté, et que dès ce moment ils ne pourront ni le vendre ni l'aliéner. Vous ferez connaître au maréchal Lannes qu'il est nécessaire que, sur les fonds de la grande armée que je lui ai donnés, il se procure un hôtel à Paris qu'il ne pourra plus aliéner.

Vous donnerez deux cent mille francs à chacun des généraux dont la liste est ci-jointe. Cette somme leur sera donnée également, moitié en argent et moitié en rentes sur l'État au cours de quatre-vingt-cinq francs, et il faut qu'ils aient un hôtel à Paris ou dans un chef-lieu de département. Cette maison sera inaliénable et fera partie du fief que je veux ériger en leur faveur.

NAPOLÉON.

Tome XVI, page 52.

Suit ensuite le tableau de la répartition des onze millions. Après les maréchaux on voit deux cent mille francs donnés à chacun des généraux dont les noms suivent :

Oudinot, Longis, Chasseloup, Walther, Dupont, Grouchy, Nansouty,

Belliard, la Riboissière. Suchet, Junot, Marmont, Saint-Hilaire, Friant, Duroc, Legrand, Caulaincourt, Savary, Lauriston, Caffarelli, Bertrand, Rapp, Mouton, Clarke, Ordener ; ensuite cinquante mille francs sont donnés au général Reille, au colonel Lacoste et deux cent mille à M. de Ségur et au sénateur Beauharnais.

Note autographe.

(Date incertaine.)

Ducs. Il faut trente maisons à Paris qui s'élèvent avec le trône. Il faut leur donner cinq cent mille francs, argent ou bons de la caisse, pour payer la maison, et au moins cent mille francs de rente : quinze millions ; trois millions.

Comtes. Soixante maisons qui aient maison à Paris ou dans les chefs-lieux de départements. Il faut qu'ils aient cinquante mille francs de rente au moins, et deux cent mille francs pour payer la maison ; douze millions ; trois millions.

Barons. Quatre cents barons ayant au moins cinq mille francs de rente ; deux millions.

(Suivent quatre feuilles d'ébauche couvertes de chiffres, et quelques noms illisibles.)

Page 54.

A M. Béranger, directeur de la caisse d'amortissement.

Paris, 17 janvier 1808.

J'ai reçu le compte des fonds de la grande armée. Mon intention est de tenir séparément et de n'additionner jamais les comptes des troisième e quatrième coalitions. Dans le compte de la troisième coalition, vous dever comprendre le produit des marchandises vendues à Neufchâtel, et dans celui de la quatrième coalition le produit des différents bâtiments saisis et vendus à Hambourg.

Pour les comptes de la troisième et de la quatrième coalition, il faut toujours relater les décrets que j'ai pris, qui fixaient les sommes qui devaient rentrer à la caisse d'amortissement.

J'ai donné l'ordre au ministre des finances pour que les fonds provenant de la quatrième coalition, à verser à la caisse d'amortissement, fussent portés à 100 millions. Il faut tâcher de les employer de manière à leur faire rendre de l'argent.

Page 301.

Au prince de Neufchâtel, major général de la grande armée.

Paris, 29 janvier 1808.

Mon cousin, mon intention est d'accorder à chaque chef de bataillon de la garde 6,000 fr., à chaque capitaine 2,000 fr., et à chaque lieutenant et sous-lieutenant 1,000 fr., sur ce qui peut leur revenir pour les parts de la grande armée. Mon intention est de donner également au général Hulin

100,000 fr. au général Docsenne 100,000 fr., au général Soules 100,000 fr., aux généraux de brigade Gros, Curiat, Lepic, Guyot, et au colonel du 2me régiment Boyer, chacun 50,000 fr.; aux colonels Frédérichs, du 1er régiment, Michel, major en second des grenadiers à pied, Chastel, major au 2me de grenadiers à cheval, Doguereau, major d'artillerie, et Digeon, major directeur du parc d'artillerie, chacun 30,000 fr., au colonel Bacquier, major de la gendarmerie d'élite, Henri, chef d'escadron du même corps, par extraordinaire, chacun 30,000 fr., total, 790,000 fr.

Vous me ferez connaître à combien se montent les gratifications que j'accorde aux chefs de bataillon, capitaines, etc. Je ne pense pas qu'elles dépassent 610,000 fr., ce qui ferait 1,400,000 fr.

Vous trouverez ci-joint un ordre au ministre des finances, de vous remettre deux millions. Comme ces deux millions seront plus que suffisants pour ces gratifications, faites-moi un petit état de ceux de mes écuyers, officiers d'ordonnance, et autres personnes de ma maison qui ont fait la dernière campagne avec moi et auxquels je n'ai rien donné. Il est bien entendu que mon intention est de ne donner qu'aux officiers de ma garde qui ont fait la campagne de la grande armée. Dressez en conséquence les états de toutes ces gratifications et soumettez-les à mon approbation.

NAPOLÉON.

RAUDOT.

Ancien représentant de l'Yonne.

La fin prochainement.

CONSTANCE SHERVOOD

AUTOBIOGRAPHIE ÉCRITE AU SEIZIÈME SIÈCLE [1].

CHAPITRE PREMIER

Je n'avais pas l'intention d'écrire ma vie, mais le désir de ceux qui de tout temps ont eu droit à mon obéissance, m'a forcée à l'entreprendre. Beaucoup d'épreuves diverses, et des consolations inattendues ont été mon partage pendant les années que j'ai vécu, ballottée sur la mer agitée du monde. Elles ont produit dans mon âme une conviction profonde de la bonté de Dieu, et l'intelligence du sens de cette parole de l'Écriture sainte : « Ses voies ne sont pas nos voies, et ses pensées ne sont pas nos pensées. »

Je suis portée à croire que certains axiomes populaires, qu'il ne faut sans doute pas rejeter sans examen, ne sont pas complétement vrais. Entre autres cette opinion, qu'un malheur ne vient jamais seul. Pour ma part, lorsqu'une croix m'a été imposée, elle est ordinairement venue seule. Mes autres chagrins se dissipaient comme pour lui faire place. Aussi j'ai pris l'habitude, dès qu'une épreuve cessait, de chercher celle qui devait la suivre, comme après l'orage, dès que les nuages ont disparu à l'horizon, on en voit d'autres se reformer sous les rayons du soleil. Chaque époque de ma vie m'a apporté assez de douleurs ou de craintes pour ne jamais me laisser oublier cette parole : « L'homme est né pour souffrir, comme la flamme pour s'élever dans les airs, » et en même temps assez de consolations

[1] Traduction autorisée par l'auteur.

au milieu des souffrances, pour que j'aie toujours pu m'écrier : « Le Seigneur est mon pasteur, son bâton et sa houlette sont mon appui. »

Je suis née en 1557 dans un des plus riches comtés de l'Angleterre, au château de Shervood, comté de Stafford. L'aspect agréable de cette maison, ses chambres commodes, ses jardins bien exposés au soleil et les jolies promenades des environs en faisaient une résidence convenable pour des gens doués d'un caractère heureux et d'une fortune moyenne. Rien ne manquait dans mon foyer paternel de ce qui peut plaire aux yeux et contribuer à la paix du cœur et à de salutaires récréations. Je compte parmi les nombreuses faveurs que j'ai reçues de la divine Providence, celle d'avoir passé les premières années de ma vie au milieu de cette nature riante et dans la société de parents qui surent toujours se servir des choses terrestres pour élever mes pensées jusqu'aux choses impérissables, et qui ont éveillé en moi l'amour du Créateur dont l'image est gravée sur le monde visible en si beaux caractères. Dans la tendresse de ces chers parents, je voyais un reflet et une reproduction de l'amour paternel de Dieu et de sa bonté.

Mon père était d'une famille ancienne et alliée à d'autres plus connues et plus riches. Il n'avait pas, comme beaucoup de gentilshommes de notre temps, abandonné ses propriétés pour courir après le luxe et les amusements de Londres ; il joignait à une modestie sincère et à un amour singulier pour l'étude, une modération qui le portait à demeurer à la place que la Providence lui avait assignée. Il s'était marié jeune, s'était toujours conformé aux usages de ses voisins dans les choses bonnes et légitimes. La culture de son domaine, l'étude, les plaisirs de la chasse pris avec mesure et ceux de la société tels que l'offrait son voisinage, suffisaient à son activité et à ses goûts. Son extérieur était simple, ses manières graves et réfléchies. Quand je me rappelle sa rare modestie et la timidité de ses manières, j'admire souvent comment la force des circonstances et la voix intérieure de la conscience ont pu jeter un homme si peu fait pour la lutte, dans un genre de vie pacifique sans doute, quant à son but, mais devenu plein de dangers et d'inquiétudes en notre temps.

Je n'ai pas joui longtemps de l'amour de ma mère, non pas qu'elle se soit refroidie à mon égard, comme certains parents qui couvrent l'enfant de caresses et regardent moins tendrement la jeune fille ; mais il a plu au Dieu tout-puissant de l'appeler à lui lorsque j'avais dix ans. Son visage est encore aussi présent à mes yeux qu'autrefois. Jamais la main d'un artiste n'a fait un portrait aussi fidèle que celui qui est encore gravé dans mon cœur. Elle avait un teint si pâle et si délicat que je ne puis le comparer qu'à une feuille de rose blanche sans la moindre nuance de couleur. Ses cheveux, mêlés de blanc

avant l'âge, s'harmonisaient avec la douce mélancolie de ses yeux d'un bleu violet. Ses sourcils étaient un peu épais et ses lèvres aussi ; mais il y avait un charme dans son sourire et de petites fossettes autour de sa bouche comme je n'en ai jamais vues à d'autres. Elle avait un cœur de femme tendre et aimant, et le plus noble esprit qu'on puisse imaginer, un grand zèle pour le service de Dieu tempéré par tant de douceur et de cordialité qu'elle n'a jamais offensé personne. Ceux dont les opinions étaient contraires aux siennes étaient gagnés par la suavité de son caractère et la sagesse de ses paroles, ou du moins elle se faisait aimer d'eux de telle sorte que les plus intraitables se montraient condescendants pour sa piété.

Quand j'eus atteint l'âge de sept ans, je remarquai qu'elle devenait maigre et pâle. Nous sortions rarement pour nous promener au delà de notre jardin. Elle se plaisait à rester assise sur un banc exposé au soleil, même au plus fort de l'été, au moment où l'excès de la chaleur me faisait désirer de me coucher à l'ombre. Mes parents me défendaient d'aller au village, et selon la perversité ordinaire des enfants, à cause de cette défense même, j'aspirais à courir en liberté et m'ennuyais souvent de la solitude où nous vivions. Plus tard j'ai compris la prudente affection qui avait épargné à mon enfance la connaissance des funestes divisions que les récentes innovations religieuses avaient suscitées dans notre pays. J'en aurais certainement entendu parler par mes jeunes compagnes : des sentiments de colère et de haine auraient pu s'éveiller en moi et jeter une goutte d'amertume dans le calice de la foi pure de mon enfance. Si nous sortions, c'était pour visiter quelques malades, pour leur porter de la nourriture et les remèdes que ma mère préparait de ses mains. A mesure qu'elle devenait plus faible, nous ne dépassions plus les grilles du parc et les pauvres venaient chercher eux-mêmes les provisions que, dans sa bonté, ma mère préparait pour eux. Je n'ai jamais remarqué que nos voisins nous aient regardées de travers quand nous traversions le village. Quelquefois des enfants avaient crié sur notre passage, mais comme pour plaisanter : « A bas les papistes ! » Mais les plus grands les grondaient, et j'ai souvent entendu, surtout dans la bouche des pauvres, de bonnes paroles comme celles-ci : « Que Dieu vous bénisse, madame Sherwood ! que Dieu vous sauve, » lorsque celle que j'aimais d'une si grande et si respectueuse affection passait devant leur porte ou s'arrêtait pour reprendre haleine en s'appuyant contre la barrière du cottage.

Je me rappelle encore mes désespoirs enfantins quand on ne me permettait pas de me joindre aux fêtes du 1er mai ; ce jour-là, comme chante le poëte Chaucer, les jeunes gens et les jeunes filles

vont « cueillir les fleurs fraiches, les rameaux verts, les boutons à demi épanouis et se les jettent gaiement les uns aux autres en faisant retentir l'air de cris joyeux. » J'épiais ces bandes rieuses, lorsqu'elles passaient devant notre porte pour courir dans les prairies et les bosquets, en chantant de gais refrains et ne songeant qu'au plaisir ; j'avais des larmes dans les yeux lorsque j'entendais le son de leur voix s'éteindre au loin. Mon père me surprit pleurant ainsi un premier de mai, il m'emmena avec lui et me conduisit dans un joli endroit au milieu des bois, où nous nous assîmes sur un vert tapis de mousse parsemé de fleurs sauvages semblables à de vivantes pierreries. Et là, pendant que les oiseaux chantaient dans tous les buissons, que les insectes voltigeaient et bourdonnaient sur toutes les fleurs, il me raconta des histoires avec tant de gaieté et d'esprit que je ne tardai pas à me livrer à de vifs éclats de rire. J'ai noté dans ma mémoire ce jour-là comme le plus joyeux de mon enfance. A Pâques, quand les enfants faisaient rouler des œufs de Pâques sur les douces pentes des prairies, ma mère en peignait elle-même plusieurs et les ornait de si brillantes couleurs et de si admirables sentences que je n'osais pas les toucher de peur de les briser et que je les conservais toute l'année pour les regarder comme de charmantes peintures dont il eût été dommage de faire des joujoux.

Le matin de la Résurrection, au moment où les paysans montaient sur le sommet de Cannock-Chase pour saluer le soleil levant selon la coutume du pays, ma mère chantait d'une voix douce le psaume qui invite les cieux à se réjouir, la terre à être dans l'allégresse et cela ne me faisait aucune peine de rester à la maison : toutefois, je m'étonnais de voir si peu de monde chez nous et de ne pas avoir de relations plus intimes avec nos voisins.

Quand j'eus atteint ma neuvième année, soit que je fisse plus d'attention à ce qu'on disait devant moi, soit que mes parents eussent jugé qu'il était temps de m'instruire de notre situation en parlant plus librement en ma présence, je me rendis enfin compte de l'oppression qui pesait sur ceux qui professaient la religion catholique et j'appris que des lois étaient faites pour proscrire dans notre pays la pratique de l'ancienne religion. Lorsque des protestants venaient à la maison (et il était difficile de discerner ceux qui l'étaient du fond du cœur de ceux qui n'en avaient que l'apparence par soumission aux volontés de la reine), on m'enjoignait de ne parler devant eux de rien de ce qui concerne la foi catholique et le service divin ; et je voyais alors, sur le visage de ma mère, une expression de malaise, comme si elle redoutait chaque mot qui allait être prononcé.

Dans l'automne de cette année-là, nous reçûmes une visite que mes

parents regardèrent comme un grand honneur pour eux et qui devint pour moi la source de tant de bonheur que j'ai encore présentes à l'esprit, comme si c'était hier, les moindres circonstances du court passage de ces hôtes illustres sous notre toit. Cette visite fut le commencement d'une intimité qui a eu une grande influence sur ma destinée; elle a préparé la voie dans laquelle je devais entrer plus tard.

Ces hôtes vraiment honorables et bien venus étaient mylady Monteagle accompagnée de son fils, M. James Labourn. Elle venait de Londres où elle habitait chez son gendre le duc de Norfolk et elle allait fixer sa résidence dans ses propriétés à la campagne, emmenant avec elle les trois filles que la duchesse de Norfolk avait eues de son premier mariage avec lord Dacre of the North. L'aînée de ces jeunes filles avait à peu près mon âge, les autres étaient plus jeunes.

Le jour où Sa Seigneurie devait arriver, je ne pouvais rester en place, ni broder à mon métier, ni apprendre mes leçons, ni jouer du clavecin. Je comptais les heures et les minutes, tant était grand mon désir de voir ces nobles filles. Je n'avais jamais eu jusque-là de relations avec des enfants de mon âge, si ce n'est avec Edmond et John Genings, dont j'aurai l'occasion de parler plus tard, et qui devinrent les amis de mon âge mûr comme ils avaient été mes camarades de jeux. Je me figurais (tant est fantastique l'imagination de l'enfance dans les rapprochements d'idées qu'elle invente), que les trois petites filles de lady Monteagle ressembleraient aux trois anges visitant Abraham sous sa tente, que j'admirais dans le missel de ma mère.

J'avais obtenu un congé sous prétexte d'aider ma mère pendant la matinée à faire des gâteaux et des gelées; car elle ne manquait pas d'y mettre elle-même la main, autant que ses forces le lui permettaient; elle m'avait aussi chargée d'arranger les chambres à coucher et de cueillir des fleurs pour orner le salon. Ces travaux agréables faisaient passer le temps et je courais du salon à l'office, de la basse-cour au jardin aussi vite et aussi gaiement, que si mes pieds rivalisaient avec les joyeux battements de mon cœur. Comme je passais et repassais le long de l'avenue bordée de chaque côté par de grands arbres, le vent secouant leurs branches me couvrait d'une pluie de feuilles rouges et couleur d'or; j'en riais de tout mon cœur; la plus petite chose est occasion de joie pour l'enfant dont le cœur est content comme le mien l'était ce jour-là. Je m'assis sur un banc de pierre sur lequel donnait les rayons du soleil couchant et me mis à nouer les guirlandes que j'avais faites; les moineaux gazouillaient autour de moi, l'air était doux et frais. C'était la veille de la Saint-Martin (l'Hallowtide-Summer) comme disent nos paysans. Au moment où le so-

leil disparaissait derrière les collines, le bruit du pas des chevaux se fit entendre à quelque distance, je grimpai sur le banc, abritant mes yeux de ma main pour voir arriver la troupe voyageuse qui allait bientôt atteindre la grille. Mes parents s'avancèrent sur le perron et me firent signe de venir auprès d'eux. Je ramassai mes guirlandes dans mon tablier sans y songer, car la vue de lady Monteagle remontant l'avenue à cheval avec son fils à ses côtés, ses trois petites filles, leurs gouvernantes et de nombreux serviteurs richement habillés, me remplissait de respect et de frayeur. Je croyais voir Sa Majesté traversant Londres pour aller se faire proclamer reine.

La vieille dame s'avançait droite et pleine de dignité sur son palefroi, comme si l'âge n'avait aucune prise sur son corps ni sur son âme, et il y avait dans sa tenue et dans son regard perçant et dominateur quelque chose qui commandait le respect et la soumission. Son fils avait la même noblesse d'apparence, il était grand et élégant dans tous ses mouvements. Derrière elle, sur une selle bien rembourrée était installée une sorte de petite contrefaçon de mylady Monteagle, lui ressemblant autant que l'enfance dans tout son charme peut ressembler à la vieillesse dans sa plus vénérable dignité. C'était l'aînée des petites filles de Sa Seigneurie, ma chère madame Anne Dacre. Je vis alors pour la première fois celle qui devait tenir une si grande place dans mon cœur et dans ma vie. Lorsqu'on la descendit de la selle, et que se tenant en arrière de sa grand'mère, debout, dans son habit de cheval et avec son chapeau à plumes, à la porte de notre maison, elle fit une gracieuse et modeste révérence à mes parents, je pensai que je n'avais jamais rien vu de si beau que cette noble fille de mon âge avec ses joues couvertes d'une charmante rougeur et ses beaux yeux voilés par ses longs cils. Maintenant, que les cours m'ont montré tout ce qu'elles possèdent de plus capable de ravir les yeux et l'imagination, je ne rétracte pas le jugement de mon enfantine admiration.

Ses sœurs, jolies petites babys de quatre et six ans, furent conduites dans la maison par leur gouvernante. Avant que nos hôtes fussent assis, ma mère m'ordonna de baiser la main de milady Monteagle en implorant pour moi ses bontés et son indulgence. Elle répondit, en me donnant une petite tape sur la joue, qu'elle ne doutait pas que je ne fusse une bonne enfant, digne de la tendresse de mes excellents parents, et que si je ressemblais autant à ma mère par le caractère que par le visage, je devais être telle qu'on pouvait le désirer. Elle dit alors à Mistress Anne de m'embrasser ; je sentis mes joues brûler et mon cœur battre avec joie lorsque la gentille petite lady mit ses bras autour de mon cou et pressa ses lèvres sur mon visage.

Nous nous retirâmes tous dans nos chambres jusqu'à ce que le

dîner fût servi, les jeunes filles y assistèrent et j'admirais leur convenance parfaite et la tenue de la plus jeune qui n'était encore qu'un baby; elle ne demandait jamais rien et n'oubliait pas de remercier d'une manière aimable pour tous les services qu'on lui rendait.

Ma mère loua beaucoup leurs bonnes manières, et la grand'mère répondit :

— Le fait est, ma bonne madame Sherwood, que je les tiens sévèrement ; je ne laisse jamais passer une faute sans châtiment et je ne permets pas les libertés que bien des gens accordent à leurs enfants pour leur plus grand malheur.

Je me sentis saisie de confusion et de crainte que ce ne fût un reproche à mon adresse, car je n'étais pas très-habituée aux usages du monde; placée à côté d'un père peut-être trop indulgent, je lui avais adressé la parole plus d'une fois pendant le souper et j'avais laissé sur mon assiette les mets qui ne me plaisaient pas; j'appris plus tard de mistress Anne que c'était une faute pour laquelle sa grand'mère l'aurait sévèrement grondée. Je ne m'aventurai plus à parler devant elle et j'osais à peine lever les yeux en sa présence.

Les jeunes demoiselles se couchèrent de bonne heure et je ne pus pas leur parler beaucoup. Avant de quitter le salon, mistress Anne prit ses sœurs par la main; toutes ensemble s'agenouillèrent aux pieds de leur grand'mère en implorant sa bénédiction. Je vis une larme dans ses yeux pendant qu'elle les bénissait, et quand elle posa la main sur la tête de l'aînée, elle l'y arrêta comme pour appeler sur elle une protection spéciale.

Le lendemain lady Monteagle permit à mistress Anne de venir avec moi dans le jardin où je lui montrai mes fleurs et les petits lapins qu'Edmond Genings et son frère aimaient tant. Elle me dit qu'elle était bien contente de quitter Londres pour aller habiter chez sa grand'mère où elle aurait un jardin et tous les plaisirs de la campagne.

— Dites-moi, je vous prie, mistress Anne, lui demandai-je avec cette hardiesse irréfléchie des enfants qui ne reculent entre eux devant aucune question, vous n'avez donc plus de mère, puisque vous allez vivre chez votre grand'mère?

— Grâce à Dieu, j'ai une mère et une mère bien bonne pour moi; mais depuis son récent mariage avec le duc de Norfolk, ma grand'mère s'est chargée de nous.

— Est-ce que vous aimez beaucoup lady Monteagle? » J'avais la folie de penser qu'une aïeule d'un aspect si grave et si imposant ne pouvait pas inspirer de l'amour à ses enfants. La réponse fut charmante.

— Je l'aime autant qu'un cœur puisse aimer.

— Et aimez-vous aussi le duc de Norfolk.

— Sa Seigneurie est d'une bonté toute paternelle pour moi : mais je ne le connais que depuis peu, je n'ai pas encore eu le temps de l'aimer.

— Il ne m'a pas fallu longtemps, à moi, pour vous aimer, m'écriai-je en jetant mes bras autour de son cou.

— Peut-être, mistress Constance, répondit-elle, est-il plus facile d'aimer une petite fille que d'aimer un noble duc?

Je revins encore à la charge.

— Et qui aimez-vous après madame votre mère et madame votre grand'mère, mistress Anne?

— Mon frère François, répondit-elle avec vivacité, mon cher lord Dacre.

— Est-il encore enfant?

— En vérité, mistress Constance, répondit-elle, il serait fâché qu'on l'appelât ainsi; cependant ce n'est qu'un enfant, car il a un an de moins que moi, c'est mon cher compagnon, et je lui dis tout ce que je pense.

— Je voudrais bien avoir un frère ou une sœur pour jouer avec moi!

Et la chère enfant m'embrassa, me plaignit de ne pas connaître ce bonheur et me fit remarquer que j'avais un bon père, tandis que le sien était mort, et qu'un père était plus qu'un frère.

Nous jasâmes ainsi pendant toute la matinée et, en enfant mal élevée, je questionnai l'aimable jeune demoiselle sur ses amusements, ses études, les devoirs qu'on lui donnait à faire, et par cette conversation je découvris, sans y faire attention alors, quoique je m'en sois bien souvenue depuis, avec quel soin tout particulier sa grand'mère, femme pleine de religion et de prudence, l'avait formée à la vertu et à la piété, lui apprenant non-seulement à dire ses prières, mais à faire l'aumône de ses propres mains aux pauvres et aux prisonniers, à soigner, à panser les plaies et les blessures, ce à quoi lady Monteagle elle-même était très-habile. Mistress Anne me gronda d'un ton demi-enfantin, demi-sérieux, de n'avoir semé dans mon jardin que des fleurs agréables par leur couleur et leur parfum, et de n'y cultiver aucune des plantes qui adoucissent les souffrances et guérissent les blessures, et elle me fit promettre qu'elle en trouverait lorsqu'elle reviendrait me voir.

En traversant le potager elle cueillit quelques brins de romarin, de lavande, de rue et d'autres d'herbes odoriférantes, et, me faisant asseoir à ses côtés sur un banc, elle m'expliqua leurs propriétés et leurs vertus qu'elle connaissait d'une manière surprenante pour son âge; elle m'en montra une qui provoquait le sommeil, une autre pour

les coupures et les écorchures, et une troisième qui, disait-elle, faisait du bien au cœur.

— Ce doit être l'heartsease, miss Anne, m'écriai-je. Ce à quoi elle sourit et répondit :

— Ma grand'mère dit que les meilleurs remèdes pour les cœurs malades sont l'herbe amère de la confession et la douce fleur de l'absolution.

— Avez-vous fait votre première communion, lui demandai-je en baissant la voix ?

Cette question fit monter une vive rougeur à ses joues, et elle répondit :

— Pas encore, mais je dois la faire bientôt. J'ai été confirmée dernièrement par le bon évêque de Durham ; chez ma grand'mère, je serai instruite par un prêtre catholique qui y demeure.

— Alors vous n'allez pas au service protestant?

— Nous y avons été pendant quelque temps, mais ma grand'mère ayant su que cela n'est pas permis aux catholiques, n'a plus voulu y paraître ni permettre à nous, ni à aucune des personnes de sa maison ou de celle de sa fille, d'y assister.

Pendant que nous causions ainsi, les deux plus jeunes sœurs accoururent dans le jardin ; mistress Mary était pâle, délicate, et avait des yeux bleus et tendres ; mistress Bess, la dernière, était une espiègle rieuse dont les joues roses et les sourires étaient pleins de gaieté et de vivacité.

— Qu'est-ce que c'est que ces vilaines fleurs, s'écria-t-elle en arrachant les plantes des mains de sa sœur ; quand j'épouserai lord William Howard, je porterai une couronne de roses et d'œillets.

— Quand je me marierai, dit Mary, je ne porterai que des lis.

— Et toi, Nan, quelle couronne mettras-tu quand tu épouseras mylord Surrey? reprit la pétulante enfant.

— Chut, chut, petite étourdie, dit mistress Anne ; si votre grand'mère vous entendait, je crois qu'elle prendrait les verges.

Mistress Mary regarda autour d'elle d'un air effrayé, mais mistress Bess dit avec malice :

— Dis-moi, je te prie, Nan, est-ce que les verges voyagent ?

— Sans doute, Bess, car j'ai entendu milady recommander à ta bonne de les emporter.

— C'est ma bonne qui m'a dit que j'épouserai mylord William ; Mary, mylord Thomas ; et toi, Nan, mylord Surrey, et notre frère la jolie Meg Howard, dit la petite demoiselle avec obstination ; mais je ne le dirai pas à ma grand'mère, parce que elle se fâcherait.

— Je voudrais être religieuse ! s'écria Mary.

— Chut ! lui dit sa sœur aînée ; c'est une folie de parler ainsi. Voilà

ce que ma grand'mère m'a répondu quand je lui ai dit la même chose il y a un an : « Les enfants ne savent pas ce que le Dieu tout-puissant veut qu'ils fassent. » Mais il me semble que mon oncle nous appelle et que les chevaux s'avancent à la porte. Il ne faut pas nous faire attendre. Je t'en prie, mistress Constance, ne m'oublie pas!

L'oublier! Oh! non, depuis ce jour, des années ont passé sur nos têtes et laissé de profondes blessures dans nos cœurs, des événements bien étranges ont agité différentes époques de notre vie; nous nous sommes réjouies et nous avons encore plus souvent pleuré ensemble; nous nous sommes visitées en tremblant et quittées dans l'angoisse; mais au milieu des chagrins, de la joie, de la bonne et de la mauvaise fortune, dans la richesse comme dans la pauvreté, j'ai toujours béni le jour où je t'ai rencontrée pour la première fois, douce Anne Dacre, la plus belle, la plus pure fleur qui ait jamais poussé sur une noble tige.

CHAPITRE II

Une année s'était écoulée depuis la trop courte, mais bien mémorable visite des hôtes les plus aimés que notre maison eût jamais reçus, — lady Monteagle et ses petites-filles, — lorsque il m'arriva un accident qui força mes parents à me conduire à Lichfield pour avoir l'avis d'un chirurgien. J'avais eu l'honneur de recevoir quatre fois pendant ce temps des lettres de mistress Anne Dacre; cette aimable jeune fille me disait qu'elle se conformait ainsi au désir témoigné par sa grand' mère de voir notre connaissance à peine éclose s'épanouir par un commerce de lettres et devenir une véritable amitié; la vénérable lady et ma bonne mère pensaient qu'une correspondance entre nous formerait notre esprit et nous apprendrait à nous servir de la plume pour bien rendre nos pensées. Je reproduirai dans le cours de cette histoire plusieurs des lettres que j'ai reçues de cette noble amie à différentes époques, afin que ceux qui les liront suivent dans les naïfs épanchements où elle se peint elle-même les germes des vertus qui se développaient déjà et qui brillèrent plus tard en elle.

Le 15 janvier de l'année qui suivit celle où mes yeux avaient eu la joie de voir cette noble et charmante enfant, je reçus sa première lettre ; ce fut le premier anneau d'une chaîne qui unit son cœur et le mien pendant de longues saisons d'absence et d'agitations douloureuses. Celle qui était placée dans un rang si élevé au-dessus du mien

daignait m'appeler son amie et m'honorait ainsi bien au delà de mes mérites. Elle avait tracé de la plus jolie écriture les lignes suivantes :

« Ma chère mistress Constance, quoique je n'aie joui de votre société que pendant le temps trop court que j'ai passé chez vos honorables parents, j'ai conservé un bien doux sentiment de la joie que j'y ai éprouvée et un souvenir bien vif de la conversation que nous avons eue ensemble dans les jardins de Shervood. Je suis plus heureuse que je ne puis l'exprimer d'obéir à ma grand'mère, qui m'ordonne d'écrire à l'amie avec laquelle mon plus grand bonheur serait de me trouver et de causer encore une fois. C'est d'ailleurs le moyen de recevoir une réponse de ma bien-aimée mistress Constance, qui comblera mon cœur de joie. On dit que les mariages sont faits dans le ciel ; quand j'ai demandé à ma grand'mère si cela était vrai, elle m'a répondu : « Je suis d'avis, Nan, qu'ils se font ailleurs aussi ; plût à Dieu que tous les mariages eussent une aussi sainte origine. » Je crois du moins qu'il y a des amitiés qui se lient dans le ciel, et je suis sûre, mistress Constance, qu'au moment où nous nous sommes vues et où nous avons senti l'une pour l'autre une grande et soudaine affection, nos anges se sont aussi rencontrés là où nous espérons être un jour, et se sont entendus pour unir nos cœurs.

« Je suis trop inhabile pour pouvoir vous faire la description du château que nous habitons et que M. James Labourn prête à ma grand'mère. C'est un séjour très-commode et très-agréable, et après la vie de Londres un vrai paradis terrestre, même en hiver ; comme l'Éden, ce paradis n'est pas sans danger, car le trop grand plaisir que j'ai pris à courir dehors, à jouer sur le lac pendant qu'il était glacé, au grand détriment de mes études et sans penser que je perdais mon temps, m'a attiré des chagrins et une sévère punition. Ma grand'mère m'a ordonné de rester trois jours confinée dans ma chambre sans la voir, sans recevoir sa bénédiction. Après ce temps, elle m'a appelée, m'a beaucoup reproché ma faute, m'a dit que c'était en flânant dans le paradis qu'Ève rencontra le tentateur, et m'a menacée de plus grands châtiments encore si je ne m'appliquais pas à mes études. Je me suis agenouillée en lui demandant pardon et lui promettant de me corriger ; alors elle m'a attirée sur ses genoux, m'a embrassée, ce qu'elle ne fait pas souvent, et m'a dit : « Nan, je voudrais te voir développer tes talents et faire des progrès dans la vertu et dans les sciences, car tels sont les malheurs des temps où nous vivons qu'avant peu les premiers seront peut-être les derniers et les derniers deviendront les premiers dans le royaume d'Angleterre. La vertu et l'instruction sont les seules propriétés que l'homme ne puisse ravir à son semblable, et je voudrais que tu fusses abondamment pourvue de ces vrais biens. Thomas Morus, l'illustre confesseur, n'avait rien plus à cœur que l'éducation

de sa fille, mistress Marguerite Roper, autrefois ma bien chère amie, quoiqu'un peu plus âgée que moi ; je ne cesse de déplorer sa mort ; elle reçut de la bouche de cet homme, le plus grand de son siècle, de belles instructions qu'elle était digne de comprendre, et fut bien heureuse d'avoir fortifié son âme par l'étude et la discipline religieuse, car là où bien des femmes auraient manqué de sens et de courage, elle a conservé sa présence d'esprit, elle a pu fortifier et consoler son père, rester auprès de lui jusqu'à la fin, écouter ses dernières volontés et trouver le moyen de lui donner la sépulture chrétienne ; aucune autre n'aurait osé le faire, et elle dut plus d'une fois rendre grâce à Dieu de lui avoir donné une tête aussi bien qu'un cœur. — Qui peut savoir, Nan, ce qui t'arrivera et si tu n'auras pas besoin de posséder ces grandes qualités ? »

« Ma grand'mère me regardait si tendrement que malgré la confusion que me causait ma faute, j'osai la provoquer à parler encore, sachant combien elle aime à s'entretenir de sir Thomas Morus, chez qui elle a été souvent dans sa jeunesse ; je l'amenai par d'adroites questions à me donner des détails sur les habitudes de cette famille.

« — Ah ! Nan, me dit-elle, cette maison était une école pratique de religion ; les hommes comme les femmes s'y occupaient de beaux-arts, de lectures instructives, mais avant tout de l'étude de la religion Jamais de querelles, jamais un seul mot dit avec aigreur ; personne n'était inoccupé, chacun avait son emploi ; une honnête gaieté n'y faisait pas défaut, et pour parvenir à cet admirable résultat, sir Thomas n'employait ni châtiment ni sévérité, toujours la bonté et la douceur.

« Je pensai en entendant ces derniers mots qu'en matière de punition ma chère grand-mère ne suivait pas la méthode de sir Thomas, et sans doute cette réflexion se peignit sur mon visage, car elle s'arrêta court et me regardant fixement : « Nan, un penny si tu me dis ce que tu penses en ce moment ! » Je me sentis rougir, mais sachant bien que je ne pouvais m'en tirer qu'en disant la vérité, je répondis avec beaucoup de timidité : « Excusez-moi, ma grand'mère, je pensais que vous nous gouvernez aussi bien que sir Thomas gouvernait sa famille, mais en nous punissant. » Sur quoi elle me donna une petite tape sur le front en disant : « Enfant, crois-tu qu'à moins d'être un saint on puisse conduire une maison sans gronder, et élever des enfants sans les fouetter ? Remplis tes devoirs et corrige-toi si tu veux échapper aux châtiments ; conserve dans ta mémoire, Nan, les paroles d'un homme tel que nous n'en verrons plus dans notre pauvre pays ; il disait à sa femme et à ses enfants lorsqu'ils étaient malades ou inquiets : « Il ne faut pas chercher le plaisir et croire qu'on peut aller « au ciel en restant couché sur un lit de plumes. »

« Elle me congédia ensuite. Je vous raconte ma faute, et la bonté de

ma grand'mère pour moi parce qu'il me semble que je ne puis vous écrire rien de plus digne de votre attention que les sages paroles qu'elle a daigné m'adresser.

« Il y a ici une chapelle richement ornée ; un vieux prêtre catholique dit la messe presque tous les jours ; nous y assistons avec ma grand'-mère et ceux des gens de la maison qui n'ont pas embrassé la réforme. Ce bon père nous instruit dans la religion catholique. La veille de la fête de Noël, ma grand'mère est restée dans la chapelle depuis huit heures du soir jusqu'à deux heures du matin ; mais après le chant des litanies elle nous a envoyées nous coucher depuis neuf heures jusqu'à onze heures ; nous nous sommes relevées alors et avons entendu un sermon ; à minuit trois messes ont été dites et quand tout a été fini nous avons rompu le jeûne en mangeant du gâteau et nous nous sommes recouchées. Pendant tout le temps de Noël, nous avons eu deux heures de récréation après dîner au lieu d'une, et nous avons reçu chacune un schelling pour nous amuser au jeu, quoi qu'il ne nous soit pas permis d'ordinaire de jouer de l'argent. Ma grand'mère dit qu'il faut être joyeux dans ce temps de réjouissance et de fête à cause de la naissance de celui qui est la source du vrai bonheur.

« Et maintenant, ma chère mistress Constance, il faut que je vous dise adieu, car il m'arrive une grande joie, et j'ai tout un jour de congé pour en jouir. Mon chér lord Dacre vient rendre ses devoirs à milady et s'arrêtera quelques jours ici, en allant à Thetford chez le duc de Norfolk, où madame la duchesse, ma bonne mère, est déjà arrivée. Il est charmant, mistress Constance, et doué par la nature de tous les priviléges. Dernièrement la reine l'a vu à cheval dans le parc de Richmond, l'a appelé près de la portière de son carrosse, l'a embrassé en disant qu'il était le plus beau garçon qu'elle eût jamais vu.

« Mais il ne faut pas que je laisse ma plume outre-passer ainsi toutes les règles de la modestie, en faisant l'éloge de mon frère, folle que je suis ; mes yeux ne peuvent se détacher de son cher visage, il faut cependant que j'apprenne à l'aimer, comme dit ma grand'mère, en Dieu qui me le prête seulement et qui ne veut pas que j'attache passionnément mon cœur à lui.

« En priant ce Dieu si bon de vous bénir ainsi que toute votre famille, je reste pour toujours, chère mistress Constance, votre tendre amie et humble servante,

« ANNE DACRE. »

Oh ! que les austères paroles de milady Monteagle furent promptement justifiées par l'événement ! quelle triste lettre je reçus de cette tendre sœur moins d'un mois après les premières effusions du bonheur

qu'elle espérait goûter dans la douce société de son frère! Ce bel enfant qui était la joie de ses yeux et le bonheur chéri de son cœur, fut tué par une chute de cheval, en faisant des exercices d'équitation à Thetford.

« Ma bonne mistress Constance, m'écrivait sa pauvre sœur, quelques jours après sa mort, le frère le plus chéri, le plus charmant enfant de la terre est mort; et si Dieu le permettait, je souhaiterais de mourir aussi, car mon cœur est brisé. J'espère cependant de la bonté divine que son âme est maintenant dans le ciel, car il était si jeune et si innocent! Pendant qu'il était ici, ma grand'mère l'a fait, pour la première fois, hélas! et pour la dernière, se confesser et recevoir l'absolution d'un prêtre catholique; c'est la main de la Providence qui nous a visiblement ménagé cette grande consolation et cette espérance fondée de son salut. Je le recommande ainsi que moi, qui en ai grand besoin, à vos bonnes prières et je suis, votre affectionnée et humble servante,

« ANNE DACRE. »

Dans la même année, Sa Seigneurie la duchesse de Norfolk, mère de mistress Anne, mourut en couches. Sa fille, en m'annonçant cet événement, m'exprima une douleur moins passionnée et moins confiante qu'au moment de la mort de son frère. Milady Monteagle reçut alors un coup dont elle n'a jamais pu se relever. Son attitude changea; on remarqua qu'elle passait plus de temps en prières et faisait des aumônes plus abondantes. Sa fille, la duchesse, avait cédé aux instances de son mari en se conformant aux erreurs du temps; sur son lit de mort, elle avait désiré se réconcilier avec l'Église catholique; un prêtre fut secrètement introduit dans son jardin, mais ne put avoir accès auprès d'elle, à cause de la surveillance exercée par le duc pour l'empêcher, ou du moins de sa présence continuelle dans la chambre de sa femme. Bientôt après, Sa Seigneurie le duc de Norfolk envoya chercher les trois jeunes belles-filles dont il était le tuteur, et elles furent conduites auprès de lui à Charter-House dans Londres. Leur départ et la crainte qu'elles ne fussent forcées d'assister aux services et aux sermons du culte public, et qu'on ne leur interdît l'exercice de la foi et du culte catholique enfonça plus profondément encore le glaive qui perçait le cœur de lady Monteagle et courba ses cheveux gris sous le poids d'un chagrin qui la conduisit au tombeau. Cependant le duc l'estimait et la respectait beaucoup; c'était un seigneur de bonnes mœurs, d'un excellent caractère et d'un esprit sage et modéré.

Mais je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, car c'est ma propre histoire que j'écris et je dois en revenir au récit de ce qui arriva

pendant le séjour que je fis à Lichfield, où ma mère m'avait conduite pour me remettre entre les mains d'un habile médecin. Il jugea nécessaire de me garder longtemps. M. Genings, parent de ma mère, homme très-considéré et qui habitait la ville avec sa femme et ses enfants, offrit de me recevoir chez lui pour tout le temps que durerait le traitement ; mes parents acceptèrent cette offre obligeante d'autant plus volontiers qu'ils avaient rendu le même service aux enfants de M. Genings quand on avait voulu leur faire prendre l'air de la campagne.

M. et madame Genings étaient de la religion établie par la loi ; on croyait que le mari était cependant resté catholique au fond du cœur, quoiqu'on l'entendît s'exprimer avec amertume sur le compte de ceux qui n'obéissaient pas à la reine et ne se conformaient pas au nouveau culte, à l'exception toutefois de ma mère pour laquelle il eut toujours une véritable affection. Sa maison et son jardin garni d'arbustes charmants et de fleurs de différentes espèces, touchaient au cloître de la cathédrale. On m'avait défendu de marcher. Pendant trois semaines, je restai couchée sur un canapé auprès de la fenêtre, et mes yeux erraient sans cesse de mon ourlet dans le jardin où le soleil et l'ombre se jouaient à travers le feuillage. Au lieu de piquer mon aiguille, j'épiais les abeilles faisant leur doux travail au milieu des chèvrefeuilles du grand porche, les hirondelles qui sortaient et rentraient des corniches de la vieille cathédrale, ou les papillons indolents voltigeant sur les plates-bandes d'œillets et d'héliotropes qui s'étendaient le long du petit mur garni de lierre qui séparait le jardin du cloître. M. Genings avait deux fils dont l'aîné était de quelques années plus âgé que moi, le second plus jeune. Le premier, nommé Edmond, était souvent venu à Shervood après les nombreuses maladies de son enfance pour changer d'air et se fortifier. Il avait reçu de ma mère, qui fut longtemps mariée sans avoir d'enfant, des soins vraiment maternels non-seulement pour sa santé mais aussi pour le développement de son esprit. Il était intelligent et ma mère avait une si heureuse manière d'instruire qu'il apprenait plus auprès d'elle, disait-il plus tard, que dans les écoles sous des maîtres plus austères. Lorsque je fus venue au monde, il prenait plaisir à me balancer dans mon berceau et à jouer avec moi pendant que ma mère me tenait sur ses genoux, et quand je commençai à marcher, il me conduisait par la main dans le jardin ; je cueillais des boutons d'or, et ne pouvant atteindre les tournesols je pleurais pour en avoir. Il riait de mes préférences et me disait : « L'or te donne dans l'œil, vraiment, car tu n'aimes que les fleurs jaunes. »

Il y a sur la pelouse de Shervood un vieil arbre creux dans lequel je me suis souvent cachée, en jouant avec lui ; il faisait semblant de me

chercher partout ailleurs, jusqu'à ce que, un éclat de rire lui révélant ma présence, il se mettait à ma poursuite autour des massifs. Il n'était jamais fatigué de ma pétulance, il ne disait jamais de vilains mots comme les autres garçons. Plus sérieux et plus porté à la méditation qu'il n'est ordinaire dans la jeunesse, il avait un singulier attrait à regarder le ciel, éclairé des brillantes teintes du couchant, obscurci par la tempête, et surtout la nuit lorsqu'il était couvert d'étoiles. Plus d'une fois je l'ai vu, pendant de longues heures, perdu dans la contemplation des cieux, où il semblait que la gloire du Seigneur se révélât à lui.

Mes parents ne lui enseignaient pas les devoirs d'un catholique, parce que M. Genings leur avait fait promettre de ne pas parler de religion à ses fils pendant leur enfance. Ce fut pour ma mère une dure contrainte. Il dut lui en coûter beaucoup de s'abstenir, comme dit le psalmiste, des bonnes paroles qui montaient sans cesse de son cœur à ses lèvres, comme une eau pure découle d'une source profonde. Elle se bornait à l'instruire de ces choses qui font partie d'une bonne éducation ; elle lui apprenait le Français, qu'elle savait bien, et la musique, où il fit de grands progrès. Ce fut pour son père un motif de ne pas s'opposer aux visites qu'Edmond nous faisait. Certes, en lui nommant les astres, elle ne manquait pas de prier intérieurement pour qu'il brillât un jour lui-même comme une étoile dans le royaume de Dieu ; en lui parlant des fleurs et de leurs vertus, elle demandait qu'il fleurît comme une rose dans le désert de ce monde sans foi ; ou en guidant ses mains sur le clavecin elle formait des vœux pour qu'il pût se joindre un jour à la glorieuse harmonie des chœurs célestes. Le visage de ma mère était à lui seul un éloquent discours ; le son de sa voix, les soupirs qu'elle comprimait en l'embrassant ou en lui donnant sa bénédiction avaient le privilége de toucher son cœur, dont la bonté était lisible dans ses traits.

Cher Edmond Genings ! Tu as été un véritable frère pour moi par tes tendres soins et ta compassion pendant mon séjour à Lichfield, dont le souvenir ne s'effacera jamais ; avec quelle douceur tu soignais l'enfant malade qui buvait pour la première fois à la coupe de la souffrance ! Tantôt soutenant sa tête sur un oreiller, tantôt couvrant sa couche de fleurs nouvellement cueillies, tantôt lui apportant le fruit encore couvert de rosée, ou bien tenant sa main dans la tienne pour la calmer et l'aider à supporter gaiement son mal ! Tu étais si patient et si aimable, non-seulement avec celle qui était une grande gêne pour toi et que la souffrance rendait exigeante, mais pour ton petit frère, ange de beauté et d'esprit, que personne dans la maison n'osait contredire, tant il était opiniâtre et pétulant ! Ses parents étaient vraiment trop faibles dans leur tendresse pour lui. Je n'ai jamais vu un

garçon si gâté et si caressé que Jack Genings. Il avait des manières si gaies et si gracieuses qu'il gagnait la faveur de ceux qui auraient dû le corriger, et que souvent il recevait des compliments pour ce qui en aurait fait punir un autre. L'amour d'Edmond pour ce charmant petit mauvais sujet ne pouvait se comparer qu'à celui du père le plus tendre. C'était risible de voir ce petit fripon gouverner celui qui aurait dû être son maître et dont il faisait un esclave en l'obligeant, par mille ruses et mille tours plaisants, à faire tout ce qu'il voulait. Jamais esprit plus insurbordonné ne fut enfermé dans de plus séduisantes formes; jamais le charme de l'enfance ne l'emporta sur les droits de l'âge, et l'affection ne renversa les lois ordinaires de la famille plus complétement qu'entre ces deux frères.

Un fait étrange, que je n'ai pas vu moi-même et sur lequel je ne puis avoir d'opinion, se passa alors; je laisse ceux qui le liront en juger à leur gré. Pendant une soirée froide comme il y en a souvent l'été dans notre climat, la famille s'était réunie autour d'un bon feu dans le parloir; Edmond entra soudain dans la chambre et chacun remarqua qu'il était très-pâle. Il semblait agité de frayeur; il parla bas à ma mère, qui lui répondit : — « Tu as dormi, mon enfant, et tu rêves encore. » Il la supplia de venir dans le jardin, et il fit tant d'instances qu'enfin elle se leva et le suivit. Un moment après, elle appela son mari, qui sortit avec trois ou quatre personnes qui étaient dans le salon. Je restai seule pendant l'espace de dix minutes ou d'un quart d'heure. Ils revinrent en parlant avec beaucoup d'étonnement et de frayeur de ce qu'ils venaient de voir. Edmond Genings m'a souvent décrit ce qu'il avait le premier aperçu dans les airs. Il regardait le ciel selon son habitude quand ce spectacle étrange lui était apparu. C'était un grand nombre d'hommes armés de toute espèce d'armes qui tuaient et assassinaient une foule désarmée dont le sang coulait à flots de toutes parts. Ses parents, après avoir été témoins comme lui de cette vision, restèrent frappés de terreur; pendant tout le reste de la soirée, ils ne pouvaient en parler sans trembler. Enfin quelqu'un plus hardi que les autres s'écria : « Dieu veuille que ceci ne nous présage pas que les papistes veulent nous égorger tous dans nos lits? » Et mistress Genings, dont la mère était une huguenote française, répondit : « Amen. » Je remarquai que son mari et quelques personnes de la compagnie murmuraient quelques sons inarticulés, et qu'une personne fit, comme malgré elle, le signe de la croix. Il y avait dans cette ville et même dans cette maison des gens attachés par le fond du cœur à l'ancienne foi, quoique la force des circonstances les contraignît à assister au culte protestant.

Quelques jours après, j'étais seule, absorbée dans les pensées nouvelles qui se pressaient dans mon esprit et qu'il n'avait pas la force

de dominer, lorsque Edmond entra. Je vis qu'il avait pleuré ; il ne me dit rien d'abord, il fit semblant de lire en cachant son visage dans ses mains ; mais je voyais les larmes couler entre ses doigts. Enfin il me regarda et s'écria :

— Ma cousine, Jack nous quitte.

— J'espère bien que ce n'est pas pour longtemps, répondis-je toute émue de le voir si désolé.

— Mais je crains que ce ne soit pour plusieurs années. Mon oncle Jean de Luc demande qu'on le lui envoie à la Rochelle. Il est son parrain et il a beaucoup d'argent qu'il laissera, dit-il, à Jack. Hélas ! cousine Constance, je voudrais qu'il n'y eût au monde ni argent, ni France ! Je voudrais que nous fussions tous morts ! Et il recommença à pleurer très-amèrement. Je lui répétai dans mon langage d'enfant tout ce que ma mère avait coutume de me dire dans mes petits chagrins, — qu'il fallait être résigné et offrir nos souffrances à Dieu.

— Mais je ne puis plus rien faire pour Jack maintenant, s'écria-t-il. C'était ma première pensée à mon réveil, ma dernière en me couchant, de faire plaisir à ce cher garçon, maintenant c'est fini.

— Oh ! Edmond, lui dis-je, si vous deveniez aussi bon que les bienheureux saints du ciel, vous pourriez beaucoup pour Jack.

— Comment cela, cousine Constance? Il ne comprenait pas ma pensée et je tâchai de la lui expliquer.

— Une fois j'ai dit à ma mère : « Cela me fait bien de la peine, ma mère chérie, de ne pouvoir rien vous donner à vous qui me donnez tant. » Elle me répondit de faire bien attention que toutes nos prières, toutes nos bonnes œuvres, quelque imparfaites qu'elles soient, et toutes nos peines, peuvent être offertes au ciel pour ceux que nous aimons. Ainsi grâce à la pauvreté, à la faiblesse, à la douleur nous avons de quoi faire des dons précieux et d'une grande valeur.

Je répétais comme une enfant ce qui m'avait été dit, mais lui ne m'écoutait pas en enfant. Une flamme soudaine brilla dans ses yeux et je crois que son ange lui inspira alors des choses que ma faible bouche ne pouvait pas lui dire.

— S'il en est ainsi que le dit votre bonne mère, s'écria-t-il joyeusement, nous sommes riches en effet, et quoi que nous soyons des pécheurs et non pas des saints, nous avons quelque chose à donner, je l'espère, ma cousine ; quand ce ne serait que le déchirement de notre cœur, pourvu qu'il soit accompagné de nos prières.

La pensée que je lui avais simplement exprimée germa dans son esprit ; son amour pour un enfant avait préparé le terrain ; la grande affection fraternelle qui remplissait son cœur depuis longtemps avait été l'avant-coureur du don plus parfait de la charité. Une communi-

cation céleste lui fut donnée par la voix d'une autre enfant, de même que la parole de Dieu arriva au prophète par la bouche du jeune Samuel.

Depuis ce moment, il supporta bravement son chagrin que ne partageait guère celui qui en était l'objet. Jack entrevoyait avec joie le changement qui devait les séparer. Il en parlait sans cesse et disait à tout le monde qu'il allait en France, chez un bon oncle, où il voulait rester toujours ; sa mère devait le conduire à la Rochelle et ne plus jamais revenir dans ce vilain Lichfield.

— Tu n'es donc pas fâché, lui demandai-je un jour, de quitter ce pauvre Edmond qui t'aime tant ?

Le petit étourdi avait plus d'esprit et de vivacité que de sensibilité. Sans s'arrêter dans une course effrénée qu'il faisait autour de la chambre il me cria en passant près de moi.

— Il faudra qu'Edmond prenne la peine de venir me chercher où je serai, s'il veut me voir.

Les paroles de ce joyeux garçon me sont bien souvent revenues à l'esprit depuis que les deux frères sont arrivés à une fin heureuse quoique très-dissemblable.

Lorsque l'époque du départ de madame Genings et de son plus jeune fils fut arrivée je pouvais marcher, ma santé était assez rétablie pour que mon père vînt me chercher ; il obtint de M. Genings la permission d'emmener Edmond pour le distraire de la douleur que lui causait le départ de son frère.

Je trouvai mes parents très-émus parce qu'ils venaient d'apprendre que treize prêtres étaient emprisonnés pour cause de religion ainsi qu'un gentilhomme nommé M. Orton, qui leur était particulièrement cher par ses grandes vertus et par la constante amitié qu'il leur témoignait.

Ma mère questionna Edmond sur le signe qu'il avait vu dans les cieux. Le bruit en était venu jusqu'à elle et, lorsqu'il lui en eut confirmé l'exactitude, elle joignit les mains, en s'écriant :

— Je crains bien que ceci ne nous présage la mort du père Weston et des autres bienheureux confesseurs de la foi.

Edmond lui répondit timidement :

— Ma bonne madame Shervood, ma chère mère croyait que cela signifiait que les gens de votre religion assassineraient dans leurs lits ceux qui pratiquent la religion de la reine ; il n'y a peut-être rien à craindre ni d'un côté ni de l'autre.

— Mon bon enfant, répondit ma mère, les catholiques en ce moment emprisonnés pour leur foi, courent de si grands dangers qu'à moins d'un miracle du Tout-Puissant pour leur délivrance, je ne vois pas comment ils y échapperaient.

Ces paroles furent suivies d'un long silence ; mon père lisait ; ma mère et moi nous travaillions ; Edmond se tenait debout regardant à travers la fenêtre les étoiles qui brillaient dans le sombre azur du ciel. Il en vit paraître une plus brillante que les autres entre les branches du vieux chêne témoin de nos jeux d'enfants ; il me la montra et se penchant vers moi me dit : « Ma cousine Constance, croyez-vous que l'étoile de Bethléem brillât plus belle dans le firmament que cette étoile qui se cache là-bas derrière votre chêne favori ? Pourquoi ne nous apporterait-elle pas un message ? »

Mon père l'entendit et sourit : « Je lis en ce moment même les paroles d'un homme qui fut amené à la vraie religion par la contemplation des cieux étoilés. Fils d'une contrée méridionale où les célestes luminaires ont plus de splendeur que dans nos climats du nord, saint Augustin s'exprime ainsi.

« Élevant nos pensées de degrés en degrés, nous parcourûmes toutes les choses terrestres et nous montâmes jusqu'aux cieux où brillent la lune et les étoiles qui éclairent la terre ; nous nous élançâmes plus haut encore par nos méditations intérieures et par nos paroles ; et après avoir admiré toutes les œuvres de Dieu, nous revînmes à la contemplation de nos âmes, puis allant au delà de nous-mêmes, nous arrivâmes à cette région d'immuable plénitude où tu nourris Israël, Seigneur, du pain de la vérité. » Ces paroles ont une force douce et solennelle qui frappe l'oreille comme un chant de la musique céleste, de même que les sons de la harpe éveillent le silence de la nuit. J'entendis Edmond dire tout bas, si bas que c'était plutôt un soupir qu'une voix : « Quelle est la vérité ? » Mais à peine eut-il murmuré ces mots que se tournant vers moi comme pour secouer ses pensées, il s'écria . « Je te prie de me dire, cousine Constance, quand tu auras fini de lire cette lettre que tu as bien recommencée cent fois ? Ne peux-tu pas confier à ton pauvre cousin les doux compliments dont elle doit être pleine ? » Je ne pus m'empêcher de rire, car j'avais en effet réjoui mes yeux en lisant et relisant l'écriture de ma chère amie, qui ne s'appelait plus Anne Dacre et je savais par cœur ce que contenait la dernière lettre que je venais de recevoir d'elle. Quoique j'eusse bien envie de le dire à mon cousin, je refusai d'abord ; mais à peine eut-il fini de m'en presser, que je m'approchai de lui et sans vouloir lâcher cette chère lettre dont je cachais la partie tout à fait intime en pliant la page, je lui offris de lui lire tout haut ce qui n'était pas une confidence. Il écoutait en souriant et je lui communiquai avec bonheur les récits de cette chère correspondante dont l'esprit et la sagesse étaient bien au-dessus de son âge.

« Chère mistress Constance, m'écrivait-elle, pourquoi gardez-vous le silence et négligez-vous votre pauvre amie ? Ce que j'ai entendu

dire avec grand chagrin est donc vrai ! votre bonne jambe qui d'accord avec sa compagne vous portait si bien et si gracieusement dans les allées de votre jardin l'année dernière, vous refuse maintenant le service et vous cause beaucoup d'ennuis ? Mais est-il juste que votre main se révolte aussi et refuse de remplir ses fonctions et d'écrire des lettres ? Je suis sûre que c'est elle qui est coupable et non pas votre volonté, qui devrait être la maîtresse et la contraindre à l'obéissance. Si vous m'aimez, grondez bien fort cette main rebelle ; elle ne manquerait pas ainsi à tous ses devoirs si vous aviez pour moi seulement la moitié de l'amitié que j'ai pour vous. En vérité, mistress Constance, une lettre de vous viendrait bien à propos, car depuis que j'ai quitté ma grand'mère et que je vis à Charter-House, j'ai beaucoup de nouveaux amis, plus illustres que je ne mérite, mais à cause de leur âge et de leur religion, je ne puis pas leur ouvrir mon cœur comme je le ferais si Dieu permettait que je vous visse. Le duc de Norfolk est très-bon pour moi, mais quand il y a dans une maison deux manières de penser sur la religion, il n'est pas facile de satisfaire tous ceux qu'on doit respecter, et d'éviter de les offenser. Je ne veux rien dire de plus sur ce sujet ; plût à Dieu que M. Fox fût au delà des mers et lady Westmoreland chez elle dans le Nord, et que nous n'eussions pas de plus mauvaise compagnie dans la maison que M. Martin, précepteur de mylord Surrey ; c'est un homme que tout le monde dit très-instruit, très-intelligent et d'une rare modestie dans toute sa conduite. Mylord Surrey a beaucoup de considération pour lui et profite de ses leçons. Je me suis aperçue qu'il est catholique de cœur et d'esprit ; mylord croit qu'il ne restera pas auprès de lui si Sa Seigneurie fait venir des ministres pour prêcher dans sa famille et dans sa maison, et oblige tout le monde à assister souvent au service protestant. Je voudrais bien que ma grand'mère vînt à Londres ; car je suis souvent tourmentée au sujet de la religion catholique et de l'obligation de se *conformer aux temps* dont lady Westmoreland, sœur de mon beau-père, et d'autres personnes ne cessent de nous fatiguer les oreilles à mon grand déplaisir.

« Sa Grâce nous a donné pour gouvernante une dame âgée, madame Fawcett, qui a eu soin de mylord Surrey pendant son enfance ; je lui ai confié que je n'aimais pas les ministres protestants du duc, ni cette peste de M. Fox (je ne devrais pas écrire ce mot inconvenant, mistress Constance, et je vais le barrer, mais de manière à ce que vous puissiez le lire ; car M. Fox n'est pas autre chose, et c'est de lui que j'ai appris ces vilaines injures. Dans ses sermons, il appelle la religion catholique une peste d'hérésie, les prêtres catholiques des prédicateurs empestés et des serviteurs de l'antechrist, et le saint pape de Rome l'homme de péché). Cette bonne madame Fawcett m'arrête dès que j'ouvre la

bouche sur ce triste sujet en me priant de me taire pour l'amour d'elle et de ne pas lui attirer des désagréments de la part de Sa Grâce, qui est excellent pour nous en tout, à l'exception de la violence qu'il nous fait au sujet des sermons et autres choses analogues. Mylord Surrey déteste toute espèce de sermons, et il aime tant M. Martin, qu'il se bouche les oreilles quand M. Fox parle de la nuit sombre de la papauté et de la lumière naissante de l'Évangile qui nous est rendue. Il se fâche quand on appelle le roi d'Espagne, son parrain, « un abominable tyran papiste et fils de l'antechrist. » Milady Marguerite, sa sœur, d'un an plus jeune que lui, est d'une beauté admirable et d'un excellent caractère ; elle est enchantée de tout ce que je lui dis de la religion catholique ; elle déteste les longues prédications de M. Fulk et de M. Clarke que nous sommes forcés d'entendre, et leur manière de passer le dimanche qu'ils appellent le sabbat ; ils veulent que l'on garde le silence et qu'on reste tranquillement assis à la maison pendant tout le temps qu'on ne passe pas à l'église ; c'est une dure pénitence pour une jeune fille pleine de vivacité. Quand le dimanche arrive, il semble que nous soyons tous malheureux, c'est comme un jour de punition. Mylord Surrey a plus de liberté ; M. Martin le mène avec ses frères après le service dans les jolies prairies de l'abbaye de Westminster et dans le village de Charing-Cross, et il leur permet de jouer à la balle sous les arbres sans se quereller. Mylord Howard, frère de Sa Grâce, maintient et défend la religion catholique contre sa sœur de Westmoreland, et il presse vivement mes oncles Léonard, Edward et Francis, ainsi que ma tante lady Montague, d'écrire à ma grand'mère qu'on veut faire de nous des protestantes. Mais le duc de Norfolk est notre tuteur et mistress Fawcett craint qu'il ne soit décidé à nous faire adopter les nouveaux usages et à nous refuser l'exercice de la religion catholique. »

Je cessai de lire, et Edmond se tournant vers mon père qui écoutait, quoiqu'il eût déjà lu la lettre, lui dit : « Est-ce là cette liberté de conscience dont parlent les protestants ? Je n'y vois ni liberté ni conscience. » Son visage était enflammé, et le son rauque de sa voix trahissait une forte émotion intérieure. Mon père sourit tristement et répondit :

— Mon bon enfant, quand tu avanceras en âge, tu sauras que ces deux mots sont ceux dont les hommes ont le plus abusé, et dont je crains qu'ils n'abusent toujours tant que le monde durera. Il semble qu'ils entendent par liberté, le pouvoir de forcer les autres à penser et à agir comme ils le veulent ; et par conscience, l'accomplissement de tout ce que leur autorité privée et leurs propres passions leur suggèrent.

— Il est quelquefois difficile, M. Shervood, dit Edmond, oui, bien

difficile de savoir ce que la conscience commande au milieu des conflits intérieurs et des clameurs qui s'élèvent dans l'âme entre une affection légitime et le respect filial. Hélas! aucun gage visible de la volonté divine ne vient changer ces ténèbres en lumières : c'est là, s'écria-t-il en s'animant de plus en plus, ce qui me fait si souvent regarder au ciel. Dieu veuille y faire briller pour moi un signe! Car il n'y a pas de fanaux sur le chemin de la vie pour nous guider dans notre voyage vers la céleste Jérusalem dont nos ministres nous parlent.

— Si tu cherches avec sincérité le fanal qui doit te guider, mon cher garçon, lui répondit mon père, ne crains pas que celui qui a dit : « Cherchez et vous trouverez, » te refuse la lumière. Il ne s'est pas laissé sans témoignages, il n'a pas caché sa religion dans une obscurité telle que les hommes sincères et qui la cherchent de bonne foi ne puissent pas reconnaître, même dans ces temps de troubles, où est la vérité. Mais je ne veux pas entrer en controverse avec toi, ni sortir de la réserve que je dois garder sur ce sujet, le plus digne toutefois d'occuper nos pensées, puisqu'il décidera du salut de notre âme.

Ainsi finit cette conversation. Edmond retourna sur la terrasse et je me rapprochai de la table près de laquelle ma mère était assise, en relisant encore les dernières pages de la lettre de milady, que je vais communiquer au lecteur ; il verra que c'est ainsi qu'il convenait d'appeler celle qui me l'écrivait.

« Il faut maintenant, mistress Constance, que je vous apprenne une chose que je ne veux pas vous laisser ignorer, de peur que vous ne sachiez par des étrangers ce qui concerne votre amie : ce sont mes fiançailles avec mylord Surrey. La cérémonie a été publique comme doit l'être un acte qui lie pour la vie, « jusqu'à ce que la mort nous sépare, » dit l'office du mariage. Personne ne peut savoir le changement que cet événement a opéré dans mes pensées ; je n'ai que douze ans, un an seulement de plus que vous (Sa Grâce a voulu que la cérémonie eût lieu le jour de ma naissance) ; j'étais, il y a peu de temps, un enfant que ma grand'mère châtiait de sa main, et me voilà mariée au jeune lord ! Sa Grâce et tous les gens de la maison me donnent le titre de comtesse de Surrey. Je remercie Dieu de cette union qui n'est pas mal assortie ; mylord, plus jeune que moi de plusieurs mois, est encore très-enfant pour le jeu et pour la gaieté bruyante, mais il a des manières si agréables et un esprit si enjoué que sa société est charmante ; je regrette de ne pas en jouir plus souvent. Quand nous n'étions qu'amis et camarades, je le grondais et je lui résistais, comme étant plus âgée, plus expérimentée et plus sage que lui. Mais, hélas ! depuis que nous

sommes mariés, il faut l'entendre discourir sur les devoirs des femmes, et citer la Bible pour prouver qu'elles doivent obéir à leurs maris. Il se conduit en maître, et si je ne me soumets pas immédiatement à ses ordres, il me récite ce qu'il a entendu déclamer au théâtre :

> Le devoir que le sujet rend à son prince
> La femme le doit à son mari ;
> Si elle est entêtée, acariâtre, triste, aigre,
> Si elle n'obéit pas à ses justes désirs,
> Qu'elle soit jugée comme un rebelle,
> Comme un traître odieux révolté contre son doux seigneur.
> Il est honteux qu'une femme soit assez sotte
> Pour faire la guerre, au lieu de demander la paix, à genoux,
> Et pour vouloir l'autorité, la suprématie, le sceptre,
> Quoiqu'elle ait promis de servir, d'obéir et d'aimer.

« Il a une mémoire excellente ; il lui suffit d'avoir entendu lire une fois une page de grec ou de latin pour la répéter sans faute. Mylord Henry, son oncle, inventa l'autre jour, pour l'éprouver, une vingtaine de mots étranges qu'il n'avait jamais entendu prononcer, il les a repétés dans l'ordre où ils étaient écrits après les avoir lus une fois. Pour en revenir à mon devoir d'obéissance que je ne veux pas nier, ce n'est pas chose facile pour le moment que d'obéir au seigneur mon époux, à Sa Grâce mon beau-père et à mistress Fawcett qui est aussi sévère pour la comtesse de Surrey qu'elle l'était pour mistress Anne Dacre ; les ordres de mes chefs ne sont pas toujours d'accord. Je demande à Dieu de bien remplir tous mes devoirs et surtout d'être une bonne femme pour mylord. Je voudrais bien, je vous l'ai déjà dit, que ma grand'mère fût ici et pût me donner ses bons conseils. Que n'ai-je eu le bonheur de la confession et de la direction avant d'entrer dans ce nouvel état si nouveau pour moi ! je n'étais qu'une enfant il y a quelques semaines, et l'on me traite encore comme une enfant en beaucoup de choses.

« Mylord Surrey m'a dit un secret qu'il tient d'Higford, domestique de son père ; c'est quelque chose de si important et de si grave que mon esprit en est rempli ; je ne puis plus m'appliquer à mes livres d'étude, et M. Sébastien, mon maître de musique, se bouche les oreilles en criant que madame la comtesse est sans pitié pour lui et massacre ses compositions. Il ne convient pas à une femme de révéler les secrets de son mari, sans cela je vous dirais, mistress Constance, de grandes nouvelles que j'ai de la peine à garder pour moi. Je ne serai pas tranquille avant d'avoir revu mylord ce soir à l'heure de notre promenade dans le jardin ; j'espère qu'il ne sera pas sorti pour jouer au kittlipins, sur le Mall ; car, dans ce cas, je n'aurais guère

de chances de lui parler aujourd'hui. M. Martin est mon bon ami, il rappelle à mylord ses devoirs envers sa femme ; mais lorsque mylord vient me trouver pour lui obéir et en regrettant de ne pas être ailleurs, sa visite ne me fait aucun plaisir.

« J'avais commencé ma lettre hier, il est temps aujourd'hui de l'envoyer ; je n'ai pas vu mylord hier au soir parce que son grand-père, mylord Arundel, m'a envoyée chercher. Il est si bon pour moi que c'est un bonheur d'aller chez lui dans le Strand. Sa fille, mylady Lumley est la personne du monde qui m'inspire le plus de confiance. Elle m'a montré un portrait de la mère de mylord, qui est morte en lui donnant la vie, n'ayant pas encore dix-sept ans ; elle était d'un si aimable caractère, si prudente, si vertueuse, si pieuse, que tous ceux qui la connaissaient, l'aimaient et l'estimaient. J'ai lu une lettre, écrite en latin par cette chère dame, pour le jour de la naissance de son père. Il dut recevoir avec joie la preuve que sa fille profitait des leçons qu'il lui avait fait donner pour qu'elle apprît cette langue, en même temps que sa langue maternelle, et qu'elle fût bien instruite en toutes choses. J'ai joué au primero avec mylord Arundel, mylady Lumley et mon oncle Francis. Le valet de cœur a fait quinola et j'ai gagné les mises. Mon oncle Francis s'est écrié qu'il fallait appeler la carte gagnante Dudley. « Non, dit le duc, le valet qui voudrait épouser la dame de cœur ne pourrait jamais gagner la partie. » La conversation continua et j'appris que mylord Arundel et mylord de Norfolk n'aiment pas mylord Leicester et ne veulent pas qu'il épouse la reine. Mon oncle, dit en riant : « Mylord, tout bon Anglais est du même avis, mais aucun n'a d'aussi bonnes raisons que vous pour s'opposer à cette honteuse alliance ; car si mylord Leicester se glisse sur le trône de Sa Majesté, j'ai peur qu'il ne se souvienne du coup de poing sur l'oreille que vous lui avez donné, il n'y a pas longtemps. » Le duc se mit aussi à rire, mais lady Lumley, s'écria : « Plût à Dieu que mon frère fût débarrassé de l'amitié de mylord Leicester qui est plus dangereuse que son inimitié et qui peut jeter Sa Grâce dans des périls plus sérieux qu'on ne saurait le croire ! » Hélas ! mistress Constance, dans quels temps agités nous sommes nées ! le mot danger est dans toutes les bouches.

Comme je montais dans ma chaise à la porte du vestibule d'Arundel-House, j'entendis un de gardes de mylord dire à un autre : « J'espère que le cheval blanc se tiendra tranquille et que nous resterons ainsi loin du danger. » J'ai demandé à M. Martin ce que ces mots signifiaient, et il m'a répondu ce que j'aurais dû me rappeler, c'est que le cheval blanc était la bannière de mylord Arundel ; il ajouta que les esprits étaient fort agités, parce qu'on parlait de complots tramés dans le Nord autour de la reine d'Écosse,

cousine de Sa Majesté, et qui est maintenant à Chatesworth. Pendant qu'il me disait cela, je me sentais rougir et mes joues brûlaient comme deux charbons ardents; mais il n'y prit pas garde et ajouta : « Un fidèle serviteur peut bien exprimer le vœu que son maître évite les dangers qui menacent de toutes parts. »

« Et maintenant la honte me saisit de prendre trop de votre temps qui pourrait être mieux employé qu'à la lecture de mes pauvres lettres. Je vous supplie de me répondre bientôt, aussi longuement que je vous écris et de m'aimer, chère amie, autant que je vous aime. Mylady Marguerite, que je puis appeler deux fois ma sœur, est jalouse de mistress Constance Shervood et veut lui voler mon cœur. Quoiqu'elle soit habile et heureuse pour ces sortes de larcins, je vous garantis qu'elle n'y réussira pas. Ainsi, me recommandant à vos prières, je suis pour toujours,

« Votre fidèle amie et affectionnée servante,

« Anne Surrey. »

Neuf heures sonnèrent au moment où je repliais ma lettre, l'obscurité augmentait au dehors parce qu'un nuage voilait l'éclat de la lune. J'entendis mon père aller et venir sur l'allée sablée et s'arrêter de temps à autre comme s'il attendait. La lune reparut après une courte éclipse et je vis l'ombre de deux personnes sur le mur du jardin. Bientôt après j'entendis fermer la porte du vestibule et en tirer les verrous. Mon père parut à la porte et dit : « Il est temps, ma bonne femme, que la jeunesse aille se coucher. » Ma mère se leva comme si elle voulait rentrer dans sa chambre. Edmond nous suivit, nous dit bonsoir et entra dans le cabinet où était son lit. Alors ma mère me prenant par la main me conduisit dans la bibliothèque de mon père.

CHAPITRE III

En entrant dans la bibliothèque, je vis un gentilhomme qui venait souvent à la maison et que je savais être prêtre; il était vêtu comme un maître ouvrier et portait un manteau de cheval d'une étoffe grossière. Il me fit signe d'approcher, je m'agenouillai et reçus sa bénédiction.

— Comment, encore debout, mon enfant, me dit-il, et cependant il faudra être levée demain de bonne heure pour prier. Dans les

temps où nous vivons, les prêtres ne peuvent pas être paresseux et se trouver encore au lit quand le soleil se lève.

— A quelle heure serez-vous sur pied, mon Révérend Père? lui demanda ma mère en s'asseyant à table avec lui et en remplissant son assiette des mets qu'elle supposait pouvoir le décider à manger malgré sa répugnance.

— Avant le jour, ma bonne madame Shervood; il faut que je traverse les prairies et que j'arrive dans la forêt avant que le laboureur ne commence sa journée; vous savez mieux que moi quelles sont les habitudes des gens de campagne.

— S'il en est ainsi, dit mon père, nous préparerons la chapelle pour deux heures. Il me semble, ma bonne femme, que vous devriez envoyer cette enfant se coucher.

— Je vous en prie, ma chère mère, m'écriai-je en jetant mes bras autour de son cou, laissez-moi veiller cette nuit. J'aurai tout le temps de dormir demain.

Je plaidai si bien ma cause que ma mère céda à mes instances; elle avait de la peine depuis quelque temps à me refuser ce que je lui demandais. Elle exigea seulement que je me couchasse sur un canapé entre sa chaise et la cheminée où l'on avait allumé du feu quoique nous fussions en été, parce que la nuit était froide. Je regardais alternativement le visage pâle de ma mère, celui de mon père, qui était pensif, et celui du bon ecclésiastique. On l'avait forcé à s'asseoir dans un grand fauteuil, en face de moi, de l'autre côté de la cheminée. Il avait l'air d'un homme qui a souffert de corps et d'esprit au delà de ses forces.

Après qu'il eut raconté à mon père les voyages qu'il avait faits et les amis qu'il avait vus depuis son dernier séjour à la maison, ma mère lui dit d'une voix tremblante.

— Mon bon M. Mush, puis-je vous demander, sans vous affliger trop, de nous dire s'il est vrai que votre chère fille en Notre Seigneur Jésus-Christ, mistress Clitherow, a conquis la couronne du martyre, comme nous l'ont appris des lettres de York arrivées depuis peu?

M. Mush releva sa tête, qui était inclinée sur sa poitrine, et dit :

— Celle qui était autrefois ma fille spirituelle et qui, je l'espère humblement, est maintenant ma mère dans le ciel, la douce martyre, mistress Clitherow, a triomphé de tous ses ennemis; elle a passé par un rare et merveilleux trépas de cette vie mortelle à la paisible cité de Dieu, pour y recevoir la couronne de l'immortalité et d'une joie sans fin. En parlant ainsi, ses yeux, auparavant ternes et appesantis, brillèrent d'une lueur subite; il semblait que son cœur s'ouvrît et que son âme s'exhalât après un long et pénible silence. Sa physionomie était encore plus éloquente que ses paroles. Il con-

tinua : « Ni les tourments, ni les douleurs de la vie, ni sa vive affection pour son mari et pour ses enfants, ni les promesses trompeuses de ses persécuteurs, ne purent la vaincre. Cette femme, douée d'un invincible courage, a soutenu le combat contre tous les ennemis de sa foi, qui, baptisés comme elle, avaient juré, comme elle, de persévérer jusqu'à la mort. Elle a vraiment triomphé du monde, de la chair et du diable. « O sainte martyre ! » s'écria-t-il en joignant les mains et en versant des larmes abondantes, « je te conjure humblement de te souvenir dans ta parfaite charité de moi que tu as laissé misérable ici-bas, moi autrefois ton indigne père et maintenant ton non moins indigne serviteur ; ta vie vertueuse me rendra éternellement heureux ; tout en pleurant ta mort et ton absence, je me réjouis de ta gloire. »

Un sanglot s'échappa de la poitrine de ma mère et elle cacha son visage sur l'épaule de mon père. Il y eut un court silence pendant lequel mille pensées s'agitèrent dans mon esprit, je songeais à Daniel dans la fosse aux lions, aux Machabées, aux premiers chrétiens, aux torrents de sang qui venaient d'être versés dans notre pays, aux victimes qui parmi les morts devaient être vénérées comme martyrs et à ceux qui ne méritaient pas ce titre, à la vision dans les cieux pendant la soirée de Lichfield, et par-dessus tout je me représentais cette bienheureuse mistress Clitherow ; j'avais souvent entendu vanter ses vertus et ses bonnes œuvres, et raconter comment elle servait les pauvres et donnait l'hospitalité aux prêtres persécutés, car elle aimait l'Église de Dieu d'un amour sans égal. J'entendis mon père demander à M. Mush : « Comment s'est passé le dernier moment ? » J'ouvris les yeux et je restai suspendue à ses lèvres dévorant ses paroles.

— Elle a refusé d'être jugée par les assises, répondit-il d'une voix tremblante. On l'a assassinée.

— Comment cela ? s'écria ma mère en couvrant ses yeux de ses mains, comme pour éviter de voir la scène cruelle qu'elle voulait cependant connaître.

— On l'a étouffée, murmura-t-il lentement. Ses derniers mots ont été : Jésus, Jésus, Jésus, ayez pitié de moi ! Elle a été environ un quart d'heure dans l'angoisse de la mort ; puis son esprit bienheureux, enfin délivré, a pris son vol dans les cieux. Puissions-nous mourir de la mort des justes et notre fin être semblable à la sienne !

Ma mère cacha de nouveau sa tête dans le sein de mon père ; je ne crois pas qu'elle ait répondu *amen* à cette prière. Puis, tournant vers M. Mush son visage altéré et ses yeux humides, elle demanda :
— Pourquoi la bienheureuse mistress Clitherow a-t-elle refusé d'être

jugée par les assises et s'est-elle exposée à cette mort lente dans les tourments?

— Voici ce qu'elle a répondu à ceux qui la questionnaient sur ce point et la pressaient de consentir à être jugée ; ses paroles la disculpent de tout soupçon de désespoir et d'obstination et manifestent la prudence extraordinaire et la charité qui l'animèrent en tout temps : « Hélas ! dit-elle, si je laisse faire mon procès, on assignera des témoins qui établiront que j'ai caché des prêtres, qu'ils ont dit la sainte messe dans ma maison, et ces témoins ne pourront être que mes enfants ou mes domestiques ; ce serait pour moi une douleur mille fois pire que la mort de les entendre déposer contre moi dans une cause si sainte et devenir responsables de mon sang. En second lieu, je sais d'avance que les jurés déclareraient que je suis coupable, pour plaire au Conseil qui veut ma perte. Ainsi tous deviendraient complices de ma mort et offenseraient Dieu mortellement. Je voudrais par charité épargner ce péché aux membres du tribunal, et, puisqu'il faut que ce mal soit commis, tâcher que le moins de monde possible y participe et que le juge seul en charge son âme. » C'est dans ces pensées qu'elle a agi pour la seule gloire de Dieu et pour le salut des âmes, unique passion de ce cœur fervent.

— Et ses enfants? murmura ma mère d'une voix éteinte. Cette petite Agnès que sa mère aimait tant, qu'est-elle devenue?

M. Mush répondit : — Son *heureuse* mère lui a envoyé en mourant son capuchon et ses souliers, comme pour lui dire de servir Dieu et de suivre ses exemples. Elle a été mise en prison, fouettée et maltraitée parce qu'elle ne voulait pas trahir sa mère ni aller au prêche ; les hérétiques ne purent la vaincre qu'en la menaçant de faire périr sa mère ; l'enfant espérant sauver la vie de celle qu'ils avaient déjà massacrée, céda et entendit un sermon ; c'est ainsi qu'ils l'ont trompée.

— Que Dieu leur pardonne ! s'écria mon père, tandis que, me glissant auprès de ma mère, je me jetai dans ses bras ; elle me couvrit de baisers et me dit :

— Maintenant tu connais leur perfidie, ma petite Constance, et tu déjouerais leur ruse s'ils voulaient aussi te tromper.

— Ma mère, m'écriai-je en m'attachant à elle, j'irai avec toi en prison et à la mort ; mais, dans leur église où l'on ne prie pas notre bienheureuse vierge Marie, je n'irai jamais.

— Que Dieu te vienne en aide ! s'écria mon père en posant sa main sur ma tête.

— Rassurez-vous et prenez courage, ma bonne mistress Shervood, dit M. Mush à ma mère qui pleurait. Dieu peut vous épargner les épreuves que notre chère sainte a supportées avec joie, ou bien il

peut vous donner une force égale à la sienne. Il faut, dans ces temps-ci, avoir toujours dans l'esprit cette consolante parole de la sainte Écriture : « La force vous sera donnée selon les circonstances. »

— Combien les troubles actuels, dit mon père, éveillent dans les cœurs le désir de souffrir pour la vérité ! C'est comme un sens nouveau dans les âmes jusque-là trop portées à éviter toute espèce de souffrance. Je ne puis comparer cette influence qu'à celle de l'air vif de nos montagnes de Cannock-Chase. Il stimule le corps et le rend capable d'un exercice violent qui lui serait impossible dans l'air plus lourd de la vallée de Trent.

— Ah ! vous l'éprouvez aussi, mon ami, s'écria M. Mush ! je m'en réjouis de tout mon cœur ; ces désirs sont souvent les avant-coureurs de l'appel de Dieu, dans l'âme qu'il a choisie pour son service.

Ma mère, contre laquelle j'étais restée appuyée, se mit à trembler, et, se levant, elle dit qu'elle allait à la chapelle se préparer à la confession. Elle me prit par la main et nous montâmes dans la chambre qui servait de chapelle depuis que l'ancien culte était proscrit. L'une après l'autre, nous nous agenouillâmes aux pieds du bon pasteur qui était prêt, comme son divin maître, à donner sa vie pour son troupeau, et nous reçûmes l'absolution. A deux heures, la messe fut dite ; mes parents, la plupart des domestiques et quelques voisins qui avaient été prévenus, y communièrent. Quand ma mère revint de l'autel à sa place, je m'étonnai du changement survenu en elle. Elle était si troublée avant la venue de l'hôte céleste dans son cœur, et maintenant son air était si calme et si joyeux, qu'en la regardant, j'éprouvai un sentiment profond et consolant de la grandeur de ce divin sacrement.

La pensée de la mort ne m'effrayait plus alors ; je comprenais pour la première fois l'oppression et les périls dans lesquels vivaient les catholiques de notre pays ; mais cette révélation me causait plus d'exaltation joyeuse que de crainte. Je me rendais compte enfin des précautions que l'on prenait, de la réserve qu'on s'imposait ; mes parents m'avaient préparée depuis quelque temps à cette initiation qui ne pouvait plus être différée. Le peu de cas qu'ils m'avaient accoutumée à faire des richesses et des agréments de cette vie périssable, les récits qu'ils m'avaient faits des souffrances des chrétiens de la primitive Église, n'avaient pas eu d'autre but. Ils avaient préparé, pour ainsi dire, dans mon cœur, l'autel et le bois du sacrifice, en demandant à Dieu d'y allumer un jour la flamme ; et maintenant que la fin pénible mais bienheureuse de madame Clitherow, mise à mort pour avoir donné l'hospitalité à des prêtres, et la présence d'un ecclésiastique caché sous notre toit, me révélaient le danger que nous courions nous-mêmes, je sentais mon cœur battre d'une joie singulière. L'enfance ne tient pas

beaucoup à la vie; le passage de ce monde à l'autre ne paraît pas terrible à ceux dont la carrière n'a pas été assombrie par leurs péchés propres ou par ceux des autres. Le céleste séjour n'est pas une région éloignée, ni étrangère pour les cœurs purs, mais plutôt un foyer paternel où Dieu, comme le chante saint Thomas, « nous donne une vie sans terme dans la patrie. »

Mais, hélas ! combien sont passagères les lumières et les ombres qui traversent l'esprit d'un enfant ! combien est changeante l'imagination de la jeunesse, qu'aucun événement, quelque grave qu'il soit, n'impressionne jamais pour longtemps ! Peu de jours après la visite de M. Mush, une autre lettre de la comtesse de Surrey, me parvint et chassa pour un temps de mes pensées tout ce qui ne se rattachait pas à elle.

« Chère mistress Constance, écrivait mylady, je vous ai parlé à mots couverts, dans ma dernière lettre, d'un secret de grande importance, que mylord avait appris de l'intendant Higford. Maintenant que tout le monde s'en occupe et que les malheurs sont arrivés, j'ai besoin de soulager mon cœur en en parlant à celle que je dois regarder comme la meilleure amie que j'aie au monde, si j'en juge par les vertueux conseils et les paroles affectueuses de votre dernière lettre. Il est probable que vous savez déjà quelque chose de mes inquiétudes, mistress Constance, car on s'est beaucoup occupé de ces événements, et des gens de toute classe ont cherché, soit à empêcher, soit à faire réussir cette affaire. Je veux parler du mariage de Sa Grâce le duc de Norfolk avec la reine d'Écosse ; quelques-uns le souhaitent, d'autres le craignent. Mylord, comme on doit l'attendre de son âge et de son caractère noble et fier, et sa sœur, qui est son image en toutes choses, l'ont pris très à cœur dès la première révélation qu'ils en ont eue. La reine d'Écosse a une si grande réputation de beauté et d'amabilité, qu'ils désirent ardemment pouvoir l'appeler leur mère, et voir leur père faire ce mariage royal, qui n'est pas au-dessus de sa situation ; car, comme le dit mylord, les domaines de mylord Norfolk, en Angleterre, ne valent guère moins que le royaume d'Écosse tout entier, dans le mauvais état où la guerre l'a réduit, et quand Sa Grâce préside l'assemblée de ses vassaux à Norwich, il est vraiment aussi grand qu'un roi.

« Je dois, en bonne épouse, désirer la même chose que mylord, et pour une autre raison, mistress Constance, ce mariage me ferait grand plaisir, car la reine d'Écosse est catholique, et il me semble que, si Sa Grâce l'épouse, il en résultera un grand bien pour tous ceux qui dépendent de mylord Norfolk. Depuis que M. Martin est sur le continent, je n'entends plus que des choses contraires aux enseignements de ma grand'mère. Mylord croit que tous les malheurs de cette charmante

reine seront terminés si elle épouse mon beau-père, parce que Higford le lui a dit ; mais quand j'en ai parlé à lady Lumley, j'ai vu qu'elle était alarmée de ce projet. Elle m'a recommandé de n'en pas ouvrir la bouche devant mylord Arundel, qui n'est que trop passionné pour cette alliance ; elle s'afflige d'entendre tout le monde parler d'une chose qu'il aurait fallu tenir secrète. « Non, m'a-t-elle dit, si vous laissez vos langues d'enfants se donner libre carrière, il en résultera les plus grands malheurs ; c'est une question de vie ou de mort. » Aussi, je te prie, mistress Constance, sois aussi silencieuse qu'un tombeau sur tout ce que je t'ai écrit, si tu ne l'as appris que par moi.

« Mylord a eu une querelle au sujet de la reine d'Ecosse avec mylord Essex, qui est à peu près de son âge et qui est venu passer avec lui le jour de sa naissance (mylord a eu douze ans la semaine dernière et je lui ai donné une jolie agrafe à mettre sur sa toque comme gage d'amour et de souvenir). Mylord disait que la reine d'Écosse était une dame d'une vertu incomparable ; mylord Essex s'est écrié que c'était se rendre coupable de haute trahison envers notre reine, que de parler ainsi, car si elle tenait la reine d'Écosse, sa parente, depuis si longtemps en prison, c'était parce qu'elle avait assassiné son mari, et fomenté la rebellion dans le royaume d'Angleterre, ce qui la rendait digne des plus sévères châtiments. Mylord s'est fâché, a juré qu'il n'était pas un traître, que la reine d'Écosse n'était pas coupable de ce meurtre, et qu'il mettrait sa tête sur le billot plutôt que de souffrir qu'on l'accusât ainsi ; sur quoi mylord Essex lui a dit : « Je te prie de me dire, mylord Surrey, si tu étais à Thorhham la semaine dernière, quand Sa Majesté est venue rendre visite à ton grand-père mylord Arundel ? — Non, s'est écrié mylord, Votre Seigneurie, étant de la suite de mylord Leicester, sait bien que j'étais absent ; si j'avais été présent, ce n'est pas Votre Seigneurie qui se fût tenu debout, derrière la chaise de la reine à table, et qui lui eût présenté la serviette. — Si vous aviez été là, répliqua mylord Essex en s'échauffant, vous auriez entendu Sa gracieuse Majesté donner une leçon à Sa Grâce votre père, qui était assis près d'elle, en l'engageant à prendre garde à l'oreiller sur lequel il voulait reposer sa tête. — Et moi, s'écria mylord, je voudrais que vous prissiez garde à ce que vous dites de Sa Majesté, de mon père et de la reine d'Écosse, qui est leur parente à tous deux ; elle est prisonnière, et tout homme qui ne veut pas dire du bien d'elle devrait peser ses paroles, car c'est inhumain, mylord, de fouler aux pieds ceux que l'infortune a jetés par terre. » Il y avait dans ses paroles une noblesse que j'ai déjà remarquée en mylord, et à laquelle cèdent tous ses camarades. Pas un mot de plus ne fut dit sur ces matières vraiment trop sérieuses pour être discutées par des enfants. J'ai sou-

vent pensé depuis aux lignes que notre reine a, dit-on, écrites lorsqu'elle était elle-même en prison, et qui commencent ainsi :

« Oh fortune! Quels soucis ton inconstance, ton agitation sans repos ont jetés dans mon âme troublée !

« Les murs de cette prison verront-ils changer ma destinée ?

« Les joies que j'ai perdues me seront-elles rendues ? »

« Ayant été prisonnière elle-même, je m'étonne que la reine n'ait aucune pitié de ceux qui se trouvent en si grand nombre réduits à ce triste sort. Oh ! je ne voudrais pas tenir, pour mon plaisir, un oiseau enfermé dans une cage ! N'est-il pas triste que les hommes n'aient pas de compassion pour leurs semblables ?

« Mylord a été absent pendant quelques jours ; on l'a mené à Oxford pour assister à la visite de la reine et à la représentation de *Palamon et Arcite* que Sa Majesté a fait jouer dans la grande salle de Christ-Church. Un soir, mylady Marguerite et moi nous étions assises près de la fenêtre du jardin (comme deux cerises sur la même tige, dirait mylord tout plein de ses souvenirs de théâtre), nous jouions du luth et nous chantions des romances, quand il nous surprit et me combla de joie par son retour ; je trouve un plaisir de plus en plus grand dans sa chère société. Il nous cria de loin : « Mesdames, je tiens pour un dogme de ma foi cette opinion du poëte qui dit que celui qui n'aime pas la musique n'est pas aimé de Dieu. » Il ajouta que l'italien est un doux langage, qui chatouille agréablement l'oreille, mais que, pour sa part, il aimait mieux l'anglais, même en chantant. Quoique doué de jugement et d'esprit, il est, comme la plupart des garçons, porté à la plaisanterie. Mais en ce moment il me parut disposé à causer raisonnablement ; je saisis l'occasion pour répéter ce que j'avais entendu raconter à mylord Arundel de sa visite à la cour de Bruxelles, où la duchesse de Parme l'avait invité à un banquet pour voir le prince d'Orange et les principaux courtisans. On parla français, mais mylord, quoique capable de s'exprimer fort bien dans cette langue se servit néanmoins d'un interprète. Le prince d'Orange, s'adressant à sir John Wilson, qui était parmi les invités, lui marqua son étonnement de ce qu'un seigneur anglais de si grande naissance et de si bonne éducation ne sût pas la langue française. Le duc l'entendit et répondit : « Dites au prince que je préfère parler le langage dans lequel je puis bien exprimer ma pensée et ne pas faire de fautes. » Je vois, mylord, ajoutai-je, que vous êtes du même avis que Sa Seigneurie et que vous n'aimez pas les mots extraordinaires et nouvellement inventés.

« Mon cher lord se mit à rire, et nous raconta que la reine avait fait attention à lui et lui avait parlé gaiement de son mariage.

« Je t'en prie, Phil, répète-nous ses propres paroles? dit sa sœur en

digne fille d'Ève. Mylord se frotta le menton comme pour lisser sa barbe qui est encore à pousser et dit : « Sa Majesté a crié : C'est grande pitié, mon garçon, tu seras fatigué de ta femme avant que vous n'ayez tous deux quitté la *Nursery*. — Si tout autre que Sa Majesté, s'écria Meg, avait dit une pareille chose tu aurais mis l'épée à la main, mon frère, et je parie que tu es devenu rouge comme un coq lorsque Sa Majesté t'a traité de *baby*. Allons ne te fâche pas et dis-nous tout ce que la reine a fait. » Le front de mylord s'éclaircit, et il nous raconta que pendant la scène de chasse, sur le théâtre, les cris des chiens courants étaient si parfaitement imités au dehors de la salle, qu'il s'était écrié avec quelques étudiants : « Le voilà pris ! le voilà pris ! » et que la reine avait ri en disant : « Ces enfants vont sauter par la fenêtre ! »

« — Aviez-vous tous les jours d'aussi agréables divertissements mon frère ? dit Meg.

« — Non malheureusement, répondit-il. Le lendemain, il y a eu une discussion de physique et de théologie qui a duré depuis deux heures jusqu'à sept. Le docteur Westphaling a pérоré si longtemps que la reine lui a fait dire d'en finir, au grand soulagement de tous les assistants. Mais il ne voulait en rien passer, parce que, ayant appris son discours par cœur, il craignait, en supprimant une partie, d'oublier le reste et d'être couvert de confusion devant l'université et la cour. — Mais que dit Son Altesse quand elle vit qu'il ne tenait pas compte de ses ordres ? demanda Meg. — Elle fut d'abord irritée de ce qu'il osait continuer, et l'empêcher ainsi de parler elle-même, comme l'ambassadeur d'Espagne le lui avait demandé ; cependant elle finit par entendre raison ; elle se mit à rire et l'appela perroquet.

« — Est-ce que Sa Majesté n'a pas parlé du tout ? demandai-je.

« Mylord répondit : — Elle ne serait pas femme si elle pouvait tenir sa langue ; elle a fait le lendemain une harangue en latin, en s'interrompant au beau milieu pour ordonner à mylord Burleigh de s'asseoir pour ne pas fatiguer son pied goutteux. Peut-être l'a-t-elle fait tout exprès pour montrer au pauvre doyen que sa mémoire valait mieux que la sienne, car elle a jeté les yeux de son côté avant de reprendre son discours. Maintenant, Meg, accorde ton luth et prépare ton gosier ; car je ne dirai plus un mot jusqu'à ce que tu m'aies chanté les stances que le bon M. Martin a mises en musique pour toi. »

« Je copie cette romance, mistress Constance, paroles et musique, pour que vous puissiez la chanter aussi ; je l'aime d'autant plus que mon imagination se persuade que la jeune fille, que le poëte nous décrit vêtue d'une robe de verdure, ressemble à ma douce amie qui habite non loin d'une des jolies rivières dont il est question dans cette chanson.

Un chevalier, nous dit l'antique histoire,
Avait une fille nommée Dowsabel,
Charmante enfant aimable et gaie.
Elle portait une robe d'un vert brillant
Qui eut paré une fille de roi.
Ah! qu'elle était jolie à voir!

Elle savait tisser et nouer la soie,
Faire tourner le rouet agile,
Et travailler avec son aiguille;
Elle pouvait en un jour de fête
Répondre au prêtre qui dit Matines
Et chanter un psaume dans l'église.

Son visage était plus frais
Que le gazon qui pousse sur le bord de la Dove,
Et ses traits dignes d'une fille de Kent;
Sa peau était aussi douce que la laine des agneaux de Leinster,
Et blanche comme la neige qui couvre les collines de Penhisk,
Ou comme les cygnes qui nagent dans le Kent.

Elle sortit de bonne heure, un matin,
Lorsque le mois de mai était dans sa fleur,
Pour cueillir les douces verveines,
Le chèvrefeuille et les narcisses,
Le lys et le jasmin,
Pour orner la grande salle du château de son père.

« — Ah! s'écria mylord quand Meg eut fini son chant, tous les madrigaux de M. Sébastien ne valent pas les bons vieux refrains anglais. » Et comme sa tête est pleine des représentations qu'il a vues à Nonsuch et à Oxford, il m'a envoyée chercher Madge et Bessy qui couraient dans le jardin, pendant qu'il appelait ses frères pour faire un jeu de mai. « Ce n'est pas la saison, disait-il, mais c'est trop amusant pour n'y pas jouer toute l'année. » Il s'est habillé en Robin Hood, avec une couronne sur la tête, des flèches passées dans sa ceinture, et il m'a déguisée en *jeune Marianne*. Meg qui est plus grande que nous d'un pied, quoiqu'elle soit la plus jeune, devait faire le rôle de Petit-Jean; Bessy, celui du frère Tuck, parce qu'elle a une face joyeuse, ronde et rose. — Quant à toi, Tom, dit mylord, tu ne seras pas obligé de changer de nom, nous t'appellerons Tom le joueur de flûte. — Et quel rôle fera Will? dit Bessy, qui depuis qu'on me nomme comtesse de Surrey, veut être appelée mylady William Howard. — Il ne reste plus que le fou pour ton amoureux, Bessy, dit mylord. » Sur quoi la dame et son seigneur se mirent à frapper du pied, à crier, et allaient sangloter pour tout de bon si Madge (qui a l'air d'un ange avec ses yeux bleus de plus en plus grands et doux et ses joues pâles) n'avait pas fait un signe gracieux de sa petite main

amaigrie en disant : « C'est moi qui ferai le fou, mon frère Surrey, Will sera le dragon, et Bessy montera sur le cheval de bois, ce qui l'amusera beaucoup.

« — Mais puisqu'elle est le frère Tuck, elle ne peut pas monter à cheval, dit mylord. — Et pourquoi pas? dit la petite espiègle, qui devient hardie et impertinente depuis qu'elle ne craint plus la verge de grand'maman ; pourquoi le bon frère ne monterait-il pas à cheval, si cela lui fait plaisir? »

« Cela nous fit tous rire, et nous commençâmes à jouer avec beaucoup de gaieté et de bruit, et force réprimandes de la part de mylord quand nous quittions nos places ou que nous ne récitions pas bien nos rôles. A la fin, il éleva un mât sur le gazon pour imiter la fête de mai. Nous chantions, nous dansions tout autour, et nos pieds sautaient en mesure, en même temps que nous répétions les joyeux refrains :

> Nous voici au beau mois de mai,
> Où les joyeux garçons viennent en chantant, tra la la,
> Chercher chacun sa bonne amie
> Pour danser sur le vert gazon, tra la la.

« Madge, se sentant faible pour danser, s'échappa, alla cueillir des violettes et en fit une belle guirlande qu'elle posa sur ma tête, à la grande satisfaction de mylord. Il voulut que je dénouasse mes cheveux, qui tombèrent sur mes épaules et presque jusqu'à mes pieds. Le vent les soulevait et les emportait en désordre, ce qui allait très-bien, disait-il, à la fiancée d'un farouche proscrit ; c'était ainsi qu'il avait vu représenter la belle Marianne dans la féerie, à Nonsuch. Mistress Fawcett exprima la crainte que nos jeux n'eussent pas l'approbation de M. Clarke, qui appelle toutes les représentations théâtrales une récréation de Satan et la route certaine de l'enfer, et elle nous dit que nous en entendrions parler dans le prochain sermon ; car il l'avait chapitrée sur ce point, en lui reprochant de souffrir des passe-temps si profanes dans la maison de Sa Grâce. Pour moi je n'y vois aucun mal ; et si je ne jouais pas à ce que veut mylord, il n'est pas probable qu'il vînt me voir. Si je lui proposais de chanter des psaumes ou de faire des parties d'échecs, seul jeu qui, selon M. Clarke, convienne à des chrétiens, je le verrais bien peu... Il est difficile de savoir ce qui est bien ou mal quand on est avec des personnes d'avis différents, sans guide spirituel, et sans les conseils d'une grand'mère...

« Ah! mistress Constance, je vous disais dans ma dernière lettre que le mot danger était dans toutes les bouches ; depuis que celle-ci est commencée, devinez ce qui nous est arrivé? Il s'agit encore du mariage de Sa Grâce avec la reine d'Écosse ; plût au ciel qu'on n'y eût jamais

songé! Mylord m'avait annoncé avec grande joie que l'ambassadeur d'Espagne allait adresser une pétition à notre reine pour lui demander de rendre la liberté à sa cousine. Higford et Bannister et les autres domestiques (avec qui mylord, depuis le départ de M. Martin, passe trop de temps, au grand détriment de ses manières et de son éducation) disaient que cette intervention faciliterait le mariage tant désiré. Mylord énumérait déjà les tournois, les spectacles et les nobles amusements qui auraient lieu à Kenninghall et à Thetford pour ces noces princières. Il se voyait portant la queue de la reine-duchesse lorsqu'elle irait à l'église. «C'est la plus belle femme du monde, disait-elle, et nulle ne peut lui être comparée depuis le temps de la fameuse Hélène. »

« Ces jours derniers, j'ai demandé à mylord ce que notre reine avait répondu à l'ambassadeur. — Par ma foi, Nan, je crois qu'elle a congédié le seigneur Guzman avec un soufflet, et en l'appelant un oison, pour s'être chargé d'un message impertinent ; pour toute réponse, elle lui a dit qu'elle conseillait à la reine d'Écosse de supporter sa situation avec moins d'impatience, de peur de voir quelques-uns de ceux sur qui elle peut compter *raccourcis de la tête*. — O Seigneur ! m'écriai-je, mon cher Phil, pourvu qu'elle ne veuille pas parler de Sa Grâce, votre père ! — Nan, répondit-il, elle a regardé le lendemain Sa Grâce avec des yeux pleins de colère et de mépris, et mylord Leicester (ce faux et lâche coquin) était aussi triomphant que s'il avait vu conduire mylord à la Tour. Oh ! que je lui passerais bien mon épée à travers le corps si je pouvais ! — Où est Sa Grâce, maintenant ? lui demandai-je. — Il est venu en ville hier soir avec mylord Arundel, et ce matin il est parti pour Kenninghall.

«Je restai plusieurs jours sans rien savoir de plus, parce que le nouveau gouverneur de mylord, qui vient d'arriver, l'empêche de rester dans l'antichambre avec les gentilshommes de Sa Grâce et le tient si sévèrement au travail, que, dans ses courtes récréations, il aime mieux jouer aux quilles et à d'autres jeux actifs que de venir causer avec moi. Hélas ! s'il avait quelques années de plus je m'entendrais mieux avec lui ; maintenant, il faut que je m'accommode à son humeur, qui est aussi changeante que les ombres et les lumières vacillant sur le gazon à travers le feuillage d'un tremble. — Il faut que je joue à la balle avec lui pendant des heures entières ou que j'apprenne un rôle, quand j'aurais tant envie de lui parler des graves événements qui se passent. Heureusement mylady Lumley m'a envoyée chercher pour passer la journée avec elle, et j'ai su que Sa Grâce avait écrit à la reine pour lui dire qu'il s'éloignait de la cour fort affligé de lui avoir déplu, fort blessé de la manière dont il avait été traité et de l'insolence de ses ennemis, qui faisaient de lui le but de leurs propos de table. Sa

Majesté lui a envoyé immédiatement l'ordre de revenir à la cour. C'était la nouvelle du jour; mais aujourd'hui, au moment où je vous écris, mistress Constance, Sa Grâce (ah! je sens par la cruelle douleur que j'éprouve que je l'aime bien tendrement et avec un vrai cœur de fille), Sa Grâce vient d'être arrêtée à Burnham, où il avait couché en se rendant à Windsor, et il a été enfermé à la Tour. Hélas! hélas! qu'arrivera-t-il? Je laisse ma lettre ouverte jusqu'à ce que j'aie d'autres nouvelles.

« Sa Grâce a été interrogée en présence de mylord chancelier Bacon et mylords Northampton, Sadler, Bedford et Cecil. Ils ont fait un rapport à Sa Majesté portant que le duc ne s'est mis, par aucun acte flagrant de trahison, sous l'action de la loi et qu'il sera difficile de le condamner. Mylord m'a dit qu'en apprenant cette nouvelle, Sa Majesté a été fort irritée et s'est écriée tout en colère : « Eh bien! ce que la loi ne peut faire, mon autorité le fera. » Puis, elle a été saisie d'une violente attaque de nerfs. Une mauvaise pensée m'a traversé l'esprit, mistress Constance; j'ai senti que je n'aurais pas été fâchée que la reine fût morte dans cette crise; je crains bien d'être, dans mon cœur, coupable de haute trahison et d'une faute mortelle pour avoir désiré la mort de quelqu'un qui est en état de péché. Mais, hélas! depuis que je ne vais plus à confesse, je lutte difficilement contre les pensées coupables et la mauvaise humeur. Et quand je dis mes prières et que je répète les paroles d'autrefois, que j'entends chaque jour contredire par les prédicateurs, je suis tentée de ne plus prier du tout. Je demande à Dieu de ne pas permettre que je devienne assez mauvaise pour cela. Je n'ai plus mon chapelet que le bon évêque de Durham m'avait donné le jour de ma confirmation, on me l'a ôté, mais je me sers de mes doigts à la place, et j'ai dit en un seul jour, depuis que Sa Grâce est à la Tour plus d'*Ave Maria* que je n'en avais dit pendant toute ma vie. J'ai promis à celui qui est le cher fils de Dieu et de Marie, si Sa Grâce sort de prison, de ne jamais passer un jour sans dire une prière, sans donner une aumône ou un secours aux prisonniers de mon voisinage et du monde entier; je crains qu'il n'y en ait beaucoup surtout en ce moment.

« Votre affectionnée servante, dont le cœur est plus lourd que la plume,

« ANNE SURREY. »

« *P.S.* Mylord Westmoreland a quitté Londres, et sa femme est dans une triste position. J'entends dire de tous côtés sur les papistes des choses que je ne puis croire; je prie Dieu qu'elles ne soient pas vraies. S'ils étaient aussi méchants qu'on le prétend, pourquoi Sa Grâce aurait-il risqué sa tête pour la reine papiste, comme on la nomme.

On a arrêté Higford et Bannister la nuit dernière et ils vont être mis à la question par ordre de la reine, qui veut absolument trouver des preuves. Mylord est très-affligé, il pleure en parlant d'eux, quoiqu'il veuille cacher ses larmes. Je lui ai demandé quelle espèce de douleur causait la torture. Il m'a tordu alors le bras jusqu'à ce que je l'ai conjuré de cesser. Je n'aurais pas pu endurer plus longtemps cette angoisse. Quand même ils n'auraient rien à dire sur le complot ni sur Sa Grâce, les malheureux inventeront des mensonges pour échapper à ce supplice. Oh ! c'est vraiment terrible de penser aux douleurs que des hommes peuvent souffrir et faire souffrir à d'autres ! »

Cette lettre m'arriva un jour où mon père était allé pour affaires à Lichfield ; il nous rapporta la nouvelle d'un soulèvement dans le Nord, où Sa Grâce Northumberland et mylord de Westmoreland avait pris les armes sur la nouvelle de l'arrestation du duc de Norfolk ; les catholiques, sous les ordres de M. Richard Norton et de lord Latimer, s'étaient rangés sous leurs drapeaux et portaient la croix en tête des insurgés. Mon père était fort abattu et affligé de ces nouvelles ; il pensait qu'aucun bien ne pouvait résulter d'une rébellion contre l'autorité légitime, et d'une association avec des esprits turbulents qui n'agissaient pas par amour pour notre sainte religion, mais qui lui étaient très-hostiles, comme mylord de Westmoreland et plusieurs autres des principaux chefs. Il prévoyait qu'il en résulterait de nouvelles persécutions contre ceux qui restaient attachés à l'ancienne foi dans toute l'Angleterre ; ce qui ne tarda pas à se vérifier pour nous-mêmes, car peu de temps après nous fûmes, pour la première fois, soumis à des perquisitions dont je vais faire le récit.

CHAPITRE IV

Le dimanche qui suivit la nouvelle du soulèvement dans le Nord, j'allai comme à l'ordinaire dans le cabinet de toilette de ma mère pour implorer sa bénédiction et je lui demandai si le prêtre qui venait nous dire la messe presque tous les dimanches était arrivé. Elle me répondit qu'il était venu et reparti, et qu'elle craignait bien que nous n'eussions pas d'autres prières que celles que nous disions nous-mêmes en les accompagnant du sacrifice des larmes et des souffrances que nous n'avions pas encore éprouvées, mais dont nous avions reçu les douloureuses nouvelles.

Je sentis encore une fois en moi-même ce battement de cœur, mêlé de crainte et de joie, provenant de la lutte de plusieurs émotions diverses : de la curiosité, du désir de changement, du mouvement de la grâce dans une âme qui commence à deviner le bonheur qu'elle aurait à souffrir pour sa conscience, enfin de l'horreur que le cœur humain a naturellement pour la souffrance.

— Pourquoi n'aurons-nous pas de messe ce matin, ma mère chérie? demandai-je en passant mon bras autour de son cou ; pourquoi le bon M. Bryan est-il parti?

— Nous avons reçu hier soir tard, répondit-elle, l'avis que les messagers de la reine ont ordre de fouiller aujourd'hui les maisons des principaux non-conformistes de ce canton. Il est probable qu'ils commenceront par nous, parce que nous n'avons jamais fait mystère de notre foi.

— Et s'ils viennent, est-ce qu'ils nous tueront? demandai-je avec la tremblante ardeur que j'ai bien souvent sentie dans les moments de danger.

— Non pas maintenant, pas aujourd'hui, Conny, répondit-elle; mais je prie Dieu de ne pas permettre qu'ils nous emmènent en prison, car, depuis l'insurrection du Nord, tout catholique est un traître aux yeux des juges devant lesquels il doit comparaître. Il faut cacher nos missels et nos ornements d'église. Donne-moi donc ton chapelet, ma chère enfant, et la croix que tu portes à ton cou.

Je rougis quand ma mère voulut dénouer le cordon et serrant énergiquement ma croix dans mes deux mains : — Qu'ils me tuent, ma mère, m'écriai-je, mais ne m'ôtez pas ma croix !

— Les officiers de la reine pourraient la fouler aux pieds, souiller leurs âmes en déshonorant ce précieux symbole. — Tout en parlant elle me l'ôta et la cacha dans un trou pratiqué derrière la cheminée. A peine était-ce fait que nous entendîmes le bruit des pas de plusieurs chevaux qui approchaient. Je courus à la fenêtre : « Voilà une bande d'hommes armés à cheval ! » Déjà l'un d'eux était descendu et frappait à la porte avec un bâton ; ma mère me prit par la main, elle tremblait de tout son corps, comme si ces coups la frappaient au cœur. Mon père ordonna aux domestiques d'ouvrir la porte à deux battants ; le sheriff entra suivi par deux huissiers et plusieurs autres hommes, et il exhiba son ordre de fouiller la maison. Mon père l'ayant lu inclina la tête et déclara au sheriff que personne ne mettrait obstacle à l'accomplissement de son devoir. Il resta debout dans le vestibule, pâle comme un linge et se mordant les lèvres jusqu'au sang.

Un des hommes entra dans la bibliothèque et jeta les livres au milieu de la chambre, en criant :

— Regardez par ici, messieurs, voyez toutes ces absurdités dignes d'être brûlées par la main du bourreau !

Un autre répondit :

— Par ma foi, Sam, je ne crois pas que tu saches lire ; tu flaires le papisme comme les chiens flairent le gibier. Dis-moi, je te prie, le titre de ce volume.

— Trêve de railleries, maître Sevenoaks, répondit l'autre. Que je sois lettré ou non, peu importe ; mais je gage que ces pages jaunes et moisies qui datent au moins de deux cents ans n'ont pas été écrites par un fidèle enfant de l'Église évangélique.

— Je partage cette conviction, maître Samuel, car ce volume que tu tiens dans ta main est un traité de vénerie écrit du temps de maître Caxton. C'est le code des lois à observer pour chasser et tuer le daim ; ce qui n'est pas un plaisir de papiste, puisque notre très-gracieuse reine, — que Dieu sauve Sa Majesté ! — a tué de sa propre main, dans le parc de Windsor, un chevreuil fort gras dont elle a daigné envoyer la moitié à Sa Grâce de Canterbury.

Cet homme, qui semblait meilleur que les autres et disposé à la modération, emmena son camarade dans l'intention, je pense, de sauver les livres de ces mains grossières.

Après avoir bouleversé toutes les pièces du rez-de-chaussée, ils montèrent l'escalier et mon père les suivit. Je quittai ma mère qui restait assise, pâle comme une statue et incapable de faire un mouvement, et courant après mon père j'entendis le sheriff dire quelques mots sur l'hospitalité donnée aux prêtres ; mon père répondit qu'il était prêt à jurer qu'il n'y avait aucun prêtre dans la maison. — Et qu'il n'y en a jamais eu ? demanda le sheriff, — ce à quoi mon père répondit :

— Mon bon monsieur, cette maison a été bâtie sous le règne du grand-père de notre reine, sous Henry VII ; et dans une occasion où il avait plu au roi de s'arrêter sous le toit de mon grand-père, Sa Majesté trouvant l'église trop éloignée a désiré entendre la messe dans cette pièce (mon père designait celle qui nous servait de chapelle) ; par conséquent, il y a eu des prêtres dans cette maison, bien avant que que je ne fusse né.

Le sheriff ne répliqua rien et entra dans la chambre où il ne restait plus que quelques chaises ; on avait enlevé pendant la nuit l'autel et tout ce qui l'entourait.

Il allait sortir, lui et ses hommes, quand on entendit frapper très-fort contre une des parois du mur de cette pièce. Mon père devint blême.

— Ah ! s'écria un des sbires, le papiste menteur ! l'habile Romain !

ses lèvres font serment qu'il n'a pas de prêtre dans sa maison, au moment même où il en a caché un dans son armoire.

— M. Shervood, s'écria le sheriff avec une grande émotion, si vous ne me conduisez pas vous-même à l'endroit où le traître est caché, je fais abattre la maison sur votre tête.

Mon père restait pétrifié et je l'entendis murmurer :

— Le diable s'en mêle, ou je deviens fou.

Les hommes se mirent à frapper le mur de leurs bâtons en criant mille outrages au prêtre qu'ils croyaient y trouver. — Nous déterrerons ce renard de jésuite. Nous lui donnerons un meilleur logement, dans le cachot de Lichfield ; — et le sheriff menaçait de mettre le feu à la maison. On entendit de nouveau cogner et une voix crier du dehors : — Je ne puis pas ouvrir. Je suis enfermé.

— C'est Edmond, m'écriai-je, c'est Edmond qui est dans la cachette ! — Sa voix répondit distinctement : — Oui, c'est moi, Edmond Genings, ouvrez pour l'amour du ciel ; je suis enfermé. — Mon père poussa un soupir de soulagement et, s'approchant du mur, il appuya son doigt sur un ressort, le panneau céda et Edmond sortit de ce réduit, effrayé et confus. Les huissiers le saisirent, mais le sheriff, étonné, s'écria : — Par la mort de Dieu, messieurs, c'est le fils du digne M. Genings dont la femme est mère en Israël, et cousine de M. Jean du Luc. Comment êtes vous venu vous cacher, monsieur Edmond, dans cet antre de papistes ? Ces sectaires vous ont-ils emprisonné dans quelque intention criminelle, ou perverti par leur adresse damnable ?

Edmond, s'adressant à mon père, lui dit d'une voix émue : — Je crains, monsieur, de vous avoir cruellement effrayé, et j'ai été moi-même bien épouvanté. Je traversais cette chambre, que je n'ai jamais vue et qui était ouverte ce matin. C'est par hasard qu'en m'appuyant contre le mur j'ai ouvert le panneau qui ferme ce réduit ; il a cédé sous ma main, je suis tombé, la boiserie s'est fermée, et je me suis trouvé dans l'obscurité. Je craignais, si personne ne m'entendait, de mourir de faim dans ce mur.

Mon père voulait sourire ; mais il ne put pas.

— Grâces soient rendues à Dieu, dit-il ; — et tombant sur un siége, il resta en silence pendant que le sheriff et les huissiers examinaient la cachette étroite et profonde, où ils enfonçaient leurs sabres dans toutes les directions. Ils firent ensuite le tour de la chambre en sondant la muraille ; mais quoiqu'il y eût une autre cachette fermée de la même manière, la miséricorde de Dieu permit qu'ils ne la découvrissent pas. On y avait enfermé la garniture de l'autel, nos livres, et beaucoup d'autres choses qu'ils auraient saisies.

Avant de s'éloigner, le sheriff questionna Edmond sur sa foi et lui

demanda pourquoi il habitait chez des papistes, et entretenait liaison avec des non-conformistes. Edmond répondit qu'il n'était pas papiste, qu'il était parent de mistress Shervood, chez laquelle son père l'envoyait souvent. On lui conseilla de prendre garde à lui, de fuir la mauvaise compagnie qui pousse à d'horribles défections et conduit dans le chemin de la perdition. Enfin ils partirent, et celui qui avait arraché son compagnon de la bibliothèque, passant près de moi, me dit en souriant :

— Pourquoi n'êtes-vous pas occupée à dire vos prières, petite miss, comme tous les chrétiens doivent le faire le jour du Seigneur ?

Je pense que, sans mauvaise intention, il était curieux de savoir comment je répondrais ; je ne songeai pas qu'il voulait parler du service réformé, et tout en colère de ce qui venait de se passer, je lui dis :

— Parce que nous avons été dérangés de nos prières par une visite, la moins agréable que des chrétiens puissent recevoir le jour du Seigneur.

Il se mit à rire en disant : — Tu as bonne langue, jeune demoiselle; quand on te jugera pour non-conformité, tu serviras au juge un plat de ta façon.

— Si je suis jamais appelée devant un tribunal et pour une pareille cause, répondis-je, j'espère que Dieu me fera la grâce de répondre au magistrat ce que saint Pierre dit à ses juges : « Jugez vous-mêmes s'il est juste aux yeux de Dieu de vous obéir plutôt qu'à lui. »

— Mais voilà une merveille, s'écria-t-il, une papiste qui cite l'Écriture !

Et il continua son chemin en riant.

Notre maison fut délivrée pour un temps de ces hôtes dangereux.

Edmond supplia mon père de lui pardonner son imprudence, cause de tant d'inquiétudes.

— Je te réponds, mon enfant, que tu m'as causé l'angoisse la plus affreuse, suivie du soulagement le plus inattendu. N'en parlons plus. Puisqu'il faut que tu ailles au service public, dépêche-toi, car il y a loin pour aller et revenir, et le soleil est déjà haut.

Quand Edmond fut parti et que je fus seule avec mon père, il me serra dans ses bras en disant :

— Que Dieu te fasse la grâce, ma fille, de justifier le nom que tes parrains t'ont donné le jour de ton baptême ; car il faut dans ces temps-ci une rare constance, que peut seul inspirer un cœur noble et religieux. Je demande cette grâce à Dieu pour toi.

Ma mère ne dit rien et s'éloigna en portant sa main sur son cœur,

ce que je lui voyais faire souvent depuis quelque temps, comme si elle y éprouvait une douleur insupportable.

Une heure après, en traversant la cour, je rencontrai un homme vêtu en fermier ; il me toucha l'épaule, je tressaillis, et, me retournant, je reconnus le Père Bryan. Je pris sa main, et il me dit en souriant :

— Reconnaissez-vous le berger sous la peau du loup, mademoiselle ? Il se hâta de se rendre à la chapelle ; il y dit la messe à laquelle assistèrent un petit nombre de personnes ; car mes parents n'avaient pas osé envoyer prévenir les catholiques si tard au milieu du jour.

Aussitôt la messe finie, M. Bryan nous dit qu'il allait partir parce que l'ordre était donné de l'arrêter, et que dans notre maison, notée pour refus de conformité, il se trouvait en grand péril et nous le faisait partager. Nous allâmes sur la porte le voir monter à cheval. Mon père caressant le cou de l'animal, dit :

— C'est un fidèle serviteur, mon Révérend Père ; il a fait bien des lieues pour vous porter chez les malades et les mourants depuis le commencement de nos malheurs.

— Vous avez raison, mon bon monsieur Shervood ; cette pauvre bête est fidèle. Je pourrais fermer les yeux et la laisser aller, elle me mènerait aux portes de ceux qui sont attachés à l'anciennne religion dans la ville et dans les hameaux, à travers les landes et les bois. Si un messager de la reine le montait, il connaîtrait aisément, grâce à lui, tous les catholiques de cent milles à la ronde. Mais je crois que ce bon animal ne bougerait pas s'il sentait un pareil cavalier sur son dos ; celui qui a fait parler l'âne du prophète lui donnerait un instinct qui l'empêcherait de devenir délateur et de porter le loup dans la bergerie des agneaux. Dites-moi, mademoiselle Constance, ajouta le bon prêtre en se tournant vers moi, pourrez-vous garder notre secret et ne pas compromettre notre vie ?

— Ah ! s'écria mon père, M. Bryan est mort si qui que ce soit sait qu'il est venu ici aujourd'hui !

— S'il ne s'agissait que de ma vie, mes bons amis, reprit le prêtre, cela ne vaudrait guère la peine d'y penser. Depuis cinq ans j'ai bien des fois prié, et je le fais avec plus d'ardeur encore aujourd'hui, pour que le jour arrive où je sacrifierai ma vie pour celui qui me l'a donnée. Mais nous devons nous préoccuper de la sûreté de ceux qui sont assez téméraires pour cacher des prêtres dans ces tristes temps. Voilà pourquoi il faut que mademoiselle Constance apprenne la vertu du silence et réfléchisse au proverbe qui dit que la discrétion est le principal mérite des hommes dans le péril.

— Edmond Genings me demandera peut-être, mon Révérend Père, si j'ai entendu la messe aujourd'hui ; que faudra-t-il répondre ?

— Répondez que Sa Majesté la reine a interdit la messe dans tout son royaume ; et s'il vous presse, eh bien ! dites-lui les dernières nouvelles de la basse-cour, racontez-lui que les lapins ont brouté la mignonnette ; tenez, ils la mangent dans ce moment même, si j'ai de bons yeux, dit le bon Père en dirigeant son fouet du côté du jardin.

Et il nous donna sa dernière bénédiction. Je courus chasser les lapins des plates-bandes, puis je remis la chapelle en ordre. Et à partir de ce jour, le matin, le soir, à toute heure, je relus la lettre de ma chère lady Surrey, me représentant toutes les scènes qu'elle me racontait. Je vivais ainsi de moitié avec elle, l'imagination et le cœur tout occupés de ses malheurs.

Lady Georgina Fullerton.

La suite prochainement.

DE LA

RECONSTRUCTION DES TUILERIES

Du Cerceau, *les notables Châteaux de la France.* — Comte de Clarac, *les Musées.* — Vasari, *Vies des peintres illustres.* — Fontaine, Neuf articles publiés dans le *Journal des Débats* de 1809. — *Moniteur* des 6 novembre et 28 mai 1864.

« Le style même des monuments publics de Paris excite l'attention..., contrarie ou satisfait des vœux ou des intérêts dans la France entière. »

(Discours de M. le préfet de la Seine, du 28 novembre 1864.)

I

La fièvre de la démolition et de la bâtisse, nul ne l'ignore, au lieu de se calmer fait chaque jour de nouveaux progrès ; après avoir eu pour but primitif la viabilité et la salubrité de la cité, elle tend aujourd'hui à la symétrique régularisation des façades elles-mêmes ; il suffit qu'une construction ne présente plus des lignes ou des ornements agréables ou réguliers, pour que sa suppression soit décrétée. Uniformité, régularité, tel est le dernier mot de ce système qui a deux graves défauts : au point de vue social, de créer une dépense purement somptuaire et par conséquent improductive ; au point de vue artistique, le seul dont je veuille m'occuper ici, de supprimer tout ce qui est ancien parce qu'il est irrégulier, sans aucune préoccupation de conserver les spécimens d'art d'une autre époque que la nôtre.

Cet exemple donné par la ville de Paris était trop tentant ; il a été suivi par l'État lui-même : nos vieux édifices, un peu légèrement sacrifiés à un désir immodéré de propreté et de nouveauté, après s'être vus il y a peu de temps regrattés à neuf, depuis leurs massifs soubassements jusqu'à leurs plus fines sculptures, s'apprêtent à s'élargir et à s'unifier dans une nouvelle parure, sinon du meilleur goût, du moins plus conforme à la mode du jour.

Il faut croire que le marteau et la truelle ont pour l'administration un attrait irrésistible, car la loi a, pour les rues et les simples maisons, cherché à cet entraînement, dans le suffrage universel des citoyens eux-mêmes, une digue qu'elle croyait suffisante : en effet, pas une rue, en principe, ne doit se modifier sans dépôt de plans et enquête préalables ; et si le dépouillement de ces cahiers d'observations, sur lesquels chaque habitant, depuis le plus humble jusqu'au plus fortuné, a le droit de déposer son objection ou son opposition motivée, si ce dépouillement, dis-je, semble donner dans les bureaux de nos mairies un résultat complétement négatif, peut-être faut-il s'en prendre, non à l'administration municipale, mais à la tiédeur du citoyen, qui, là comme ailleurs, ne sait pas faire usage du droit régulier et pacifique dont la loi l'a armé.

Quant à l'État, souverain juge de la modification ou de la reconstruction de ses monuments, éclairé seulement par les avis de ses commissions, il peut se passer de toute enquête publique préalable.

Les souverains de la France, toutefois, reculèrent souvent devant cette lourde responsabilité, et pour n'en citer que deux exemples ; Louis XIV, lui-même, lorsqu'il voulut terminer le Louvre, institua, le premier en France, le concours, ce suffrage universel des artistes ; et l'homme que ce concours désigna ne fut, ni Levau, architecte ordinaire du roi et du palais, ni le célèbre Bernin, appelé à grands frais d'Italie, mais le médecin Perrault, inconnu jusqu'alors comme architecte.

Passons à l'Empire. L'empereur Napoléon I[er] voulant, en 1808, réunir le Louvre aux Tuileries, fit ouvrir, lui aussi, un concours public : les plans et modèles furent exposés, discutés, la presse appelée à se prononcer, et l'auteur du projet qui l'avait emporté, M. Fontaine, écrivait dans le *Journal des Débats* une série d'articles de polémique artistique. De nos jours, lorsqu'il s'est agi de la construction de l'Opéra, au milieu de projets nombreux mais contradictoires, appuyés de noms influents, l'empereur, suivant l'exemple donné par ses prédécesseurs, n'a pas craint de recourir au concours public ; le concours en effet fut rétabli pour cette fois seulement, les plans soumis au public, et le projet le plus remarqué, émanant d'un jeune architecte, inconnu hier, célèbre aujourd'hui, fut accepté.

Devant cette responsabilité, l'empereur même, frappé sans doute aussi des conséquences que pouvait avoir au point de vue des finances, comme accroissement d'un budget déjà assez alourdi, cet entraînement irréfléchi vers la maçonnerie, vient, par un décret en date du 2 novembre 1864, d'instituer une commission spéciale chargée d'examiner et d'indiquer : 1° quels sont, dans Paris, les immeubles appartenant à l'État, et même à la ville, qu'il est nécessaire de reconstruire en tout ou en partie ; 2° quelle est l'importance pécuniaire d'un tel travail ; 3° enfin quel est le degré d'urgence.

L'importance d'une telle institution, au point de vue financier, n'échappera à personne; je ne fais donc que l'indiquer sans entrer dans aucun détail. Il est toutefois une lacune matérielle que je regrette de signaler : c'est que le décret du 2 novembre ait oublié de mentionner l'importance artistique de toute reconstruction totale ou partielle; espérons que c'est là simplement un oubli de rédaction, et que l'intérêt artistique est une des raisons *essentielles* de l'institution de la nouvelle commission ; une partie des noms qui la composent nous garantit d'avance que l'art trouvera dans ses membres des avocats d'office compétents, et que bien des restaurations fâcheuses, bien des démolitions plus fâcheuses encore, nous seront désormais épargnées.

La nouvelle commission, à mon sens, devra examiner les projets, écouter ensuite les réclamations, dont la production était jusqu'ici difficile, sinon impossible, et, par une enquête officieuse, remplacer pour les travaux de l'État l'enquête légale prescrite pour les simples travaux de voirie.

Il est aussi du devoir du public de produire ses observations, et du devoir de la presse de les enregistrer, en tenant ainsi lieu des registres d'enquête. C'est pour remplir ce devoir que je vais m'occuper d'un monument qui, au point de vue de l'art, à côté d'irrégularités incontestables, offre des beautés de premier ordre ; qui, l'un des rares débris épargnés par le temps, les révolutions ou le vandalisme, nous transmet un précieux spécimen de l'art de la Renaissance, tantôt gracieux et ornementé sous Catherine de Médicis et Henri II, avec des artistes tels que Philibert Delorme, Bullant, Germain Pilon, Jean Goujon, tantôt sévère sous Henri IV, avec Du Cerceau le continuateur de ces illustres maître, du monument français par excellence, témoin de tant de splendeur et de tant d'infortunes, inscrit à chaque page de notre histoire nationale; je vais m'occuper, dis-je, des Tuileries, qu'une restauration, partielle et nécessaire à son point de départ, semble, dans sa marche lente, mais progressive et générale, menacer d'une complète destruction.

II

Avant d'entrer dans l'examen de ces travaux, il est utile de fixer d'abord deux points importants : la mission de l'architecte en cas de reconstruction, ses devoirs en cas de restauration.

Lorsqu'un monument menace d'une ruine totale, la reconstruction devra être radicale : à l'heureux architecte, alors, chargé de ce travail important, le soin de faire une œuvre à lui, originale, n'empruntant ses modèles à l'antiquité, au moyen âge, à la Renaissance, que comme étude ou comme souvenir, et cherchant à créer, pour la gloire de son nom, pour l'ornement de la cité, pour la postérité enfin, un monument, type du goût de l'époque, admiré par la génération actuelle, respecté et religieusement conservé par les générations futures.

Si la ruine n'est que partielle, alors nous rentrons dans ce qu'on nomme restauration; la portion reconstruite devra exactement remplacer la portion démolie; les lignes d'architecture, comme les ornements de sculpture, devront être la suite et la reproduction exacte des lignes et ornements conservés. Arrière donc tout entraînement qui pousserait l'artiste à changer de style et à greffer sur un ensemble conservé une disparate choquante : l'architecte doit alors être conservateur et non rénovateur ; si des détails de distribution intérieure exigent de sa part certaines modifications, c'est une difficulté que son talent doit savoir surmonter, tout en restant le plus possible dans le plan de restauration.

Il faut, chez le savant architecte chargé d'un tel travail, un talent profond et *patient*, une abnégation presque surhumaine pour étudier chaque pierre, en saisir chaque ornement, entrer tout d'un bloc et s'incarner pour ainsi dire dans cette œuvre d'un autre âge, pour arriver à reproduire fidèlement ce qui existe et compléter ce qui n'était que rudimentaire, pour raccorder surtout les points défectueux, pour concilier par exemple une distribution intérieure nouvelle avec une façade ancienne religieusement conservée, pour pallier enfin les fautes d'un prédécesseur souvent trop insouciant du couronnement de son œuvre, en reproduisant même ses fautes si les lignes architecturales l'exigeaient ; et après ce travail, qui absorbera plusieurs de ses plus fécondes années, ce qui est bien, soyez-en

sûr, sera par les contemporains porté au compte du prédécesseur : « Ce n'était pas si difficile, dira-t-on ; les plans et dessins existaient, il n'avait qu'à copier. » Ce qui est mal sera par contre l'œuvre unique du pauvre artiste ; et quelques années seront à peine écoulées, que son nom sera oublié et qu'à l'architecte primitif seul reviendra l'honneur du monument terminé.

Voilà, sans déguisement, le rôle ingrat de l'architecte chargé d'une restauration.

Faut-il maintenant beaucoup s'étonner qu'on préfère, même sans s'en rendre un compte exact, une reconstruction totale à une restauration partielle? C'est par ce sentiment, inné chez l'homme, à savoir l'amour de l'originalité, le dédain de l'imitation imposée, qu'on explique ces aberrations que nous ont laissées le dix-septième et le dix-huitième siècle et dans lesquelles notre goût archaïque et probablement aussi la science de l'*esthétique*, en si grande vogue de nos jours, nous empêcheront de retomber.

C'est en effet l'absence de tout respect pour les monuments anciens que l'on prétendait corriger, non restaurer ; c'est ensuite et surtout ce désir immodéré de fonder, tout en s'affranchissant d'un labeur ingrat, un édifice original, création nouvelle et non reproduction, échantillon complet du talent de l'artiste vis-à-vis de ses contemporains, gage de l'illustration de son nom vis-à-vis de la postérité, qui ont poussé nos architectes des siècles derniers à mutiler ou défigurer nos monuments les plus sacrés.

C'est à ces raisons seules que nous devons de voir nos belles cathédrales stupidement dévastées, leurs piliers et arceaux transformés en colonnes ou pilastres carrés à cannelures avec chapiteaux, le tout orné de ces terribles petits anges bouffis avec leurs deux ailes et dont le célèbre vœu de Louis XIII, qu'une savante restauration vient heureusement de faire disparaître, était le type achevé [1]. C'est encore à ces raisons que nous devons des façades telles que celles des Blancs-Manteaux, de Saint-Laurent, de Saint-Eustache, cette dernière appelée, comme les précédentes, à disparaître à son tour ; c'est à ces causes qu'il faut faire remonter l'irrégularité si regrettable de la façade de la charmante galerie d'Apollon. « Brûlée en 1611, dit de

[1] Dans l'église Saint Nicolas notamment, l'œil peut suivre pas à pas la marche progressive de l'épidémie ; les premiers piliers de la nef sont intacts : socles, nervures, tout est respecté : le temps avait manqué ! Dans la seconde partie de la nef, les socles sont à moitié hachés, les nervures ont disparu, laissant les nervures des arceaux en suspens. Enfin dans le reste de la nef, dans le transept, dans le chœur, l'enjolivement est complet : chapiteaux néo-corinthiens et cannelures brillant de tout leur éclat dans le bas, opposés aux nervures des voussures du douzième siècle.

Clarac, les architectes chargés de la restaurer conservèrent ce que le feu avait respecté, mais ils se gardèrent bien de suivre les mêmes idées, probablement pour faire preuve d'invention : chacun voulut y mettre du sien. »

C'est encore ces motifs qu'il faut reprocher à Du Cerceau, Métézeau et Levau pour les Tuileries, à Perrault et Lemercier pour le Louvre. Oh ! qu'il est regrettable, quand on contemple cette splendide façade de l'ouest, au Louvre, œuvre immortelle de Pierre Lescot, Prieur et Goujon, si riche de détails, et dont les lignes, loin d'être irréprochables, je le sais, au point de vue de l'antique, sont, au point de vue de la Renaissance, si harmonieusement coupées par ces corps avancés et ces frontons cintrés interrompant la monotonie d'une longue toiture, dont enfin les deux ordres superposés suivent si bien la progression de richesse, se terminant par cet attique plus riche encore, qu'il est regrettable, dis-je, d'en avoir démoli et mis aux gravois toute la partie similaire située sur le quai, et de l'avoir remplacée et continuée sur les autres côtés par ce troisième ordre aussi froid, aussi net que les deux premiers, n'offrant aucune progression et uniformément terminé par cette régulière et monotone rangée de balustres ! Qu'on se figure cette cour du Louvre entourée des trois autres côtés par des façades semblables à celle de Pierre Lescot, et dominée par trois autres pavillons semblables à celui de Prieur (moins les malheureuses cheminées qui sont une invention moderne), quel splendide et incomparable monument d'ensemble la France posséderait, si le respect des anciens plans, le devoir de continuer et non le désir de créer, avaient seuls inspiré Lemercier et Perrault ! Quelles difficultés insurmontables ils eussent ainsi épargnées à leurs continuateurs de 1785 et 1806 ! Tâchons de ne pas leur ressembler dans leurs défauts.

Et pourtant nous n'avons pas manqué d'hommes dévoués, de talent, et comprenant qu'il était souvent plus noble et plus grand de conserver à une nation ses vieux monuments, de les augmenter, lorsque des besoins nouveaux l'exigent, que de faire table rase et de créer tout d'une pièce, et à grands frais, une œuvre nouvelle.

Pour n'en citer que quelques exemples, sans sortir de Paris ni aller à Versailles, n'avons-nous pas vu le Luxembourg, le palais de Marie de Médicis, s'étendre vers les jardins, l'Hôtel de ville, ce souvenir d'Henri IV, enchâssé dans une construction moderne, immense; et dans ces grands travaux, les lignes ont été tellement conservées, les ornements si bien reproduits, que pour le Parisien, cet être presque légendaire au dire de M. le préfet, et qui pourtant existe, rien n'est changé; c'est toujours le Luxembourg, c'est toujours l'Hôtel de ville qu'il connaît depuis son enfance !

Citerai-je, comme type de restauration jointe à la reconstruction, l'exemple célèbre de MM. Percier et Fontaine qui, pour le Louvre, en 1806, simples continuateurs de Lemercier pour l'extérieur, créateurs à l'intérieur, dépensèrent plus de travail et de talent que pour la construction à neuf de boulevards de plusieurs kilomètres, qui notamment, dans la belle salle des Cariatides, surent si habilement marier ensemble ces beaux fragments de sculpture de Benvenuto Cellini, de Goujon, que l'on se croirait en pleine Renaissance, si ce n'était un aigle aux ailes éployées, concession évidente à l'épopée impériale, mais qui doit se trouver assez dépaysé, il faut l'avouer, sous le règne d'Henri II.

Ces réflexions faites, j'arrive à notre sujet, les Tuileries. Chacun sait que ce palais célèbre doit sa naissance à Catherine de Médicis. Cette Italienne, orgueilleuse, et amie des arts, lasse du palais des Tournelles, où elle venait de voir son époux Henri II blessé à mort dans un tournoi, voulut changer sa demeure, en élevant ce nouveau palais en face du Louvre, et éclipser en grandeur et magnificence l'œuvre de François I[er] et de Henri II. Philibert Delorme présenta ses plans et, uni à Bullant, Jean Goujon, Germain Pilon, cette pléiade d'artistes, aussi savants architectes qu'habiles sculpteurs, commença la partie centrale, terminée par Bullant seul. Nous devons à cette illustre association le pavillon du milieu, les deux charmantes galeries de rez-de-chaussée de chaque côté, et les deux pavillons engagés qui la terminent.

La mort des souverains et des artistes eux-mêmes vint interrompre le travail commencé.

Henri IV confia à l'habile Du Cerceau et à son gendre Métézeau l'achèvement de cette façade du palais, ainsi que la réunion sur le quai du palais de Marie de Médicis à celui d'Henri II ; alors fut édifié ce qui s'appelait hier encore le pavillon de Flore, et la construction parallèle, le pavillon Marsan ; quant à la galerie sur le quai, aujourd'hui démolie, réunissant les Tuileries au pavillon Lesdiguières, sa construction avait précédé de quelques années celle des pavillons.

Sous Louis XIV, le pavillon central, d'une extrême élégance, fut, sous la direction de Levau, élargi, exhaussé et couronné du vaste dôme que chacun connaît. Enfin nous devons au premier empire la construction de la galerie qui s'étend au nord et joint le pavillon Marsan avec le pavillon Rohan.

Tel est le rapide exposé historique de la construction des Tuileries. On comprend facilement, en comparant la différence des dates de construction, et par conséquent le goût opposé d'ornementation qui régnait à chacune de ces différentes époques, que nos plus grands sou-

verains qui contribuèrent à cette érection, tout en donnant au palais un grand caractère et une symétrique régularité dans chaque partie juxtaposée, n'aient pu éviter toutefois une certaine disparate dans l'ornementation extérieure.

Aujourd'hui, que prétend-on faire de cet ensemble? Les Tuileries telles que nous les avons toujours vues doivent-elles être conservées? Doivent-elles, au contraire, être complétement démolies pour faire place à des Tuileries plus modernes, revues, corrigées? Telle est la grave question que tous les amis des arts se posent en ce moment, avec la crainte de la voir résoudre dans le sens de la démolition.

III

Des restaurations étaient depuis longtemps urgentes dans certaines portions de l'édifice, surtout du côté du quai. Après l'avis d'une commission spéciale qui avait déclaré la ruine imminente, on avait, l'année dernière, démoli le pavillon de Flore et une portion de la galerie du bord de l'eau jusqu'à la grille du Carrousel; la dépense de démolition et de reconstruction était estimée à 7,500,000 francs. Puis, en démolissant, l'on avait cru se convaincre que le reste de la galerie, ne restant debout que par une vieille habitude, menacerait ruine tôt ou tard, bien qu'il n'y parût pas, et qu'une nouvelle démolition jusqu'au pavillon Lesdiguières était indispensable et exigeait encore une nouvelle dépense de 7,500,000 francs. J'ajoute que cette crainte exagerée de ruine imminente a dû complétement s'évanouir devant la vue de ces fondations de cinq mètres d'épaisseur, aujourd'hui en pleine démolition; lesquelles, sans aucune trace de tassement, opposent aux pics et leviers des ouvriers une si énergique résistance. Devant l'importance et les conséquences d'un si vaste travail, l'année dernière, la veille même de la clôture de la session législative, le grand et illustre orateur dont la France est fière, M. Berryer, se préoccupa vivement de cette question.

« On explique bien mieux, selon les expressions si vraies de « M. le préfet de la Seine, ce que l'on voit, ce qu'on éprouve, ce « que l'on observe tous les jours autour de soi, dans la rue qu'on « habite, dans les voies qu'on parcourt souvent, dans la région ur« baine où l'on a ses relations quotidiennes. » — Passant donc chaque jour devant les travaux du palais des Tuileries, pour se rendre à

la Chambre, il fut frappé de ce que les reconstructions déjà assez avancées semblaient n'être, par leur augmentation, et surtout par leurs lignes architecturales complétement changées, que les amorces d'une reconstruction totale ; et s'en préoccupant surtout au point de vue financier et budgétaire, il chercha à obtenir des organes du gouvernement de rassurantes explications.

Les explications furent gracieusement fournies, mais j'avoue que pour ma part je fus peut-être moins rassuré après qu'avant. Je crains qu'il n'en ait été de même pour M. Berryer. Il résulte en effet de la réponse combinée de M. le commissaire du gouvernement et de M. le rapporteur, « qu'on en resterait là, » et que M. le ministre d'État, sans contester la différence d'architecture suivie, remarquait en même temps que les deux pavillons de Flore et Marsan étaient trop éloignés l'un de l'autre pour que le défaut de parallélisme apparût. Il assurait, en résumé, que le gouvernement n'avait pas *actuellement* l'intention d'entreprendre la réédification complète du palais des Tuileries.

Était-ce très-rassurant pour l'avenir ? Je ne sais, mais aujourd'hui, au point où en sont arrivées les constructions, il faudrait une foi bien robuste pour croire que plus tard on n'ira pas plus loin.

Voici en effet quelle est la physionomie des travaux.

Le pavillon de Flore reconstruit ne présente, du côté des jardins, aucune des lignes du pavillon de Marsan ; à la place de cette architecture un peu froide et uniforme, ornée de vastes pilastres composites, s'arrêtant à une architrave et à une frise rectiligne, la nouvelle façade offre un corps avancé, en surélévation de l'attique, avec vaste couronnement cintré sur la toiture. Malgré toute la bonne volonté, aidée de la distance sur laquelle M. le ministre semble compter, il sera impossible de supporter un pareil défaut de parallélisme.

Du côté du Carrousel, la disparate est encore plus choquante : là où le pavillon Marsan offre à la vue des fenêtres, le pavillon de Flore offre des œils de bœuf du plus triste effet. Quant à la galerie d'Henri IV, si, du côté de la rivière, elle semble, dans sa reconstruction, devoir continuer à peu près la portion qui aboutit au Louvre ; du côté du Carrousel, les pilastres composites ont disparu, et de plus, par ses fenêtres carrées du rez-de-chaussée, elle semble porter un défi à tout ce qui lui fait face ou qui l'entoure, car, partout, le cintre domine, même dans la portion du Louvre construite il y a quelques années.

Enfin l'angle même intérieur du vieux bâtiment, reconstruit à neuf, ne peut passer pour un raccordement ; aucune ligne, aucune proportion n'a été conservée : à la place de l'attique, de larges fenêtres sont percées, et le couronnement au-dessus de la frise est bien le

signe indiscutable qu'on a là sous les yeux, non un raccordement, mais au contraire une amorce destinée à préparer des travaux ultérieurs.

De la simple inspection de ces travaux, il ressort donc pour l'œil le moins exercé cette triple conséquence :

La construction du nouveau pavillon de Flore entraîne forcément la démolition et la reconstruction du pavillon de Marsan ; l'état de délabrement et d'abandon de ce pavillon même, sur la rue de Rivoli, serait à lui seul un signe caractéristique d'une reconstruction future.

La construction d'une nouvelle galerie sur le quai entraînera la démolition et la reconstruction de la galerie similaire, le long de la rue de Rivoli.

La nouvelle amorce de l'angle intérieur touchant au pavillon de Flore entraînera la démolition et la reconstruction des deux ailes s'arrêtant à la construction de Philibert Delorme.

Ces conséquences, je le répète, sont incontestables.

Il ne nous restera plus alors des Tuileries anciennes que le pavillon du centre, modifié et alourdi sous Louis XIV, et qui ne pourra régulièrement subsister dans sa massive simplicité, au milieu du style ultra-renaissance qu'on semble adopter pour les pavillons d'angle. Enfin les deux ordres corinthiens rajoutés après coup sur les galeries n'auront pas plus de raison d'être.

Qui nous certifiera, alors, que les deux pauvres petites galeries, d'une largeur trop restreinte, et comme telles incommodes, sans doute pour l'habitation, bien que faites, nous dit Du Cerceau, « de bonne matière, avec bonne ordonnance et symétrie, lesquelles, étant « parachevées, seront maison vraiment royale, » et construites de pierre dure et marbres exclusivement français, ébranlées de tous côtés par cette démolition générale, ne disparaîtront pas, elles aussi, dans cette entière rénovation ? Qui nous certifiera même, au milieu de cette fièvre de marteau et de truelle, qu'une nouvelle aile parallèle à la face du jardin, conforme aux premiers plans de Delorme, étudiée, presque décidée, sous l'Empire en 1808, et entravée alors par la raison que ces travaux étaient aux frais de la liste civile, n'ayant plus aujourd'hui cette même raison, ne sera pas bientôt la lourde conséquence de ce regrettable ensemble de démolition.

Inutile de faire ressortir toutes les richesses que l'on ferait ainsi disparaître : l'architecture ornementée de Delorme, son fameux ordre dorique à colonnes en bossage, dont il était si fier, et qu'il voulait baptiser du nom « d'ordre français ; » puis l'architecture plus sévère des pilastres composites de Du Cerceau, souvenir du bon roi Henri, de populaire mémoire ; puis l'ornementation intérieure, puis les souvenirs historiques vivants dans chaque salon, dans

chaque pièce. Ce serait là, on ne peut le nier, une de ces pertes irréparables, et à laquelle l'artiste, comme le politique, ne se résoudraient qu'à regret.

Je ne parle pas du financier : celui-là, à la suite de M. Berryer, pourra calculer que 15 millions ayant été demandés pour la reconstruction du pavillon de Flore et de la galerie adjacente, le pavillon Marsan et sa galerie en coûteront bien autant. Quant à la façade du jardin, même partiellement exécutée, elle demandera à elle seule un crédit égal à celui exigé par les précédents travaux ; on arrivera donc facilement à soixante millions, inscrits en principe, mais dépassés dans la pratique ; enfin si la construction de la façade latérale était décidée, la dépense pourrait s'élever au double.

A qui nous en prendre, contribuables ou artistes, de cette immense démolition ? Est-ce au gouvernement ? Non, sans doute, sa bonne foi ne peut être suspectée : je crois sincèrement, comme le disait dans la séance du 27 mai dernier l'honorable commissaire du gouvernement, « qu'on n'ira qu'au pavillon Lesdiguières ; qu'on ne fera « que l'autre portion de la galerie du bord de l'eau, et voilà tout. » Cette déclaration, on le voit, est très-formelle. L'architecte a-t-il eu l'idée préconçue et bien arrêtée de substituer son plan d'ensemble tout neuf, au plan de restauration imposé pour le vieux monument historique qu'on lui confie ? Pas davantage ; si tel en effet eût été réellement son désir, il n'aurait pas assumé une aussi lourde responsabilité, sans autorisation préalable et formelle. A quoi donc faut-il nous en prendre, si ce n'est à cet entraînement irréfléchi, dont tout le monde est responsable, administration, architectes, sculpteurs, peintres, maçons même, qui tous, en face d'un trumeau effondré, ou d'une pierre détruite, semblent dévorés du désir de démolir le trumeau adjacent, d'arracher la pierre voisine ; qui tous, en face d'un monument ancien demandant des restaurations patientes et difficiles, mais ne répondant plus dans son ornementation ou sa distribution aux goûts actuels, trouvent plus simple le remède énergique que chacun connaît ? Il faut s'en prendre peut-être aussi au public lui-même, dont l'opinion et la voix sont d'un si grand poids aujourd'hui, et qui se laisse gagner par cette terrible monomanie. La statistique médicale prétend que lorsque plusieurs cas de suicide se déclarent dans un canton, l'exemple devient des plus contagieux. Il en est de même de la démolition, les yeux s'y accoutument. C'est un état normal ; puis le spéculateur nomade, surtout, acquéreur d'hier, et à bon escient, d'un terrain improductif, l'appelle à grands cris ; clameur qui assure seule l'existence du Parisien aux oreilles de M. le préfet ; puis, si le fléau vient à s'étendre aux Tuileries, vous trouverez, n'en doutez pas, des Parisiens (il y en aura encore pour ce cas spécial)

allant s'extasier devant le moindre monument étranger, mais, ignorant les beautés des leurs, qui s'écrieront : « Il n'y a pas d'en-
« semble ! que ce dôme du milieu est lourd ! que cette galerie du
« quai, avec ses grands pilastres, est froide à l'œil ! Et que pensez-
« vous de la galerie de la rue de Rivoli ? il n'y a pas même de petits
« génies se promenant sur les toits ! »

Oh ! pour cette portion de notre palais, je l'abandonnerais volontiers ; le style sévère jusqu'à l'excès de l'empire a eu tellement peur de la sculpture, qu'il n'a compté que sur des lignes, qu'on ne peut juger, faute de recul ; les pilastres même ont été supprimés, et l'on n'a devant soi qu'une désolante simplicité. Mais, malgré ces défauts, encore une fois, dans toutes ces constructions, y compris cette galerie, rien ne choque le bon goût ; en dehors de la question artistique, ces bâtiments existent, et pour les remplacer il faudrait dépenser une quantité considérable de millions.

Il n'y a pas d'ensemble, dites-vous ; mais alors démolissons la galerie d'Apollon au Louvre ; démolissons toute la cour du Louvre ; démolissons la bibliothèque ; démolissons le château de Versailles, dans lequel Louis XIV, *économe* et respectueux du passé, laisse subsister le château de briques de Louis XIII ; démolissons tout !

L'architecture en est froide, dit-on encore. Comment ! vous venez blâmer, vous bourgeois de Paris du dix-neuvième siècle, l'architecture de Du Cerceau, que le bon roi Henri aimait, à ce qu'il paraît, dans cette majestueuse simplicité, puisqu'il l'avait fait faire, et dont il s'enorgueillissait. La galerie, en effet, une fois terminée, comme un bon roi bâtisseur qu'il était, il la faisait visiter, et admirer, bien entendu, à tous ses amis. Un jour qu'il la montrait à don Pèdre, ambassadeur d'Espagne, et qu'il lui demandait son impression, l'ambassadeur fut de l'avis de notre dix-neuvième siècle, et répondit au roi assez grossièrement : « L'Escurial est tout autre chose ! » — « Je
« crois bien, » répondit le roi, un peu piqué, mais ne cherchant pas à convaincre son interlocuteur par trop ornementiste, « mais y a-t-il un Paris au bout de ses galeries? »

Qu'on aime mieux l'Escurial aujourd'hui, je le veux bien ; quant à moi, je dirai, comme la chanson du temps passé :

> J'aime mieux ma mie, ô gué !
> J'aime mieux ma mie.

Mais le moyen, me dira-t-on, d'arrêter cet entraînement, quel est-il? Oh mon Dieu, il est fort simple, et le voici : je l'indique du même coup à M. le préfet; il peut être utile à la ville. Décider irrévocablement que l'on se contente d'une restauration, limiter les travaux

aux seules parties qui menacent ruine, et prescrire surtout la reconstruction de ces parties dans le même style.

Ou bien il faut décider au grand jour, et après discussion devant les mandataires des contribuables, la reconstruction totale, et, cette première formalité remplie, suivre franchement l'exemple de Louis XIV et de Napoléon Ier : faire appel à toutes les lumières de la France. François Ier et Louis XIV avaient même étendu ce genre de concours à toute l'Europe, et cherché par là à développer le génie en France par les excitations de l'amour-propre national lui-même. Or il faut se rappeler que dans cette lutte nos artistes marchèrent de pair à Fontainebleau, et l'emportèrent même au Louvre[1]. Il faut alors faire appel à la discussion, non en comité secret, mais en séance publique, sur les parties à respecter, sur le style général à donner au palais, s'adresser résolûment au concours public, ou tout au moins à l'exposition des divers plans et projets, être aussi éclairé, aussi libéral en 1865 qu'en 1809 ou en 1660, enfin ne pas traiter plus défavorablement le palais de nos souverains, que le temple du plaisir : les Tuileries, il me semble, valent bien l'Opéra.

Ce moyen si simple, je le soumets à l'appréciation de la nouvelle commission.

Un tel concours aurait encore une autre conséquence, très-importante pour l'art français : celle de mettre en parallèle plusieurs genres d'architecture, plusieurs écoles, s'il en existe encore, et de nous montrer si nous ne faisons pas fausse route.

En fait d'art, comme en toute autre matière, c'est de la libre discussion que naît la lumière ; or, ce n'est plus un secret pour personne que les arts sont dans une atonie et un marasme qui nécessitent une

[1] Je ne puis résister à la tentation de citer ici une lettre fort curieuse de Louis XIV au pape Alexandre VII. Le grand roi, connaissant la réputation du célèbre architecte Bernini, voulut obtenir du pape Alexandre VII l'envoi de cet artiste, et lui écrivit en ces termes :

« Votre Sainteté m'ayant fait remettre deux dessins, pour mon palais du Louvre, « d'un artiste aussi célèbre que le chevalier Bernini, je devrois plutôt la remercier « de cette grâce, que lui en demander une nouvelle : cependant, comme il s'agit « d'un palais qui sert depuis plusieurs siècles de résidence aux rois les plus zélés « pour le Saint-Siége, parmi ceux de la chrétienté, je crois recourir à elle en toute « confiance. Je supplie donc Votre Sainteté, si son service n'en souffre pas, d'or- « donner au chevalier Bernini de venir en France, pour y faire exécuter son pro- « jet ; Votre Sainteté ne pourroit me faire une plus grande faveur, dans la circon- « stance actuelle. J'ajouterai même qu'elle n'obligera personne qui soit avec plus « de vénération, et plus cordialement que moi, Très-Saint-Père, votre très-dévoué « fils... » Signé : Louis.

Alexandre VII déféra à cette demande : le chevalier Bernini vint en France, et fut escorté et reçu avec la pompe des ambassadeurs : son projet, toutefois, qui déjà avait reçu un commencement d'exécution, ne put lutter contre celui de Perrault.

nouvelle renaissance. Le gouvernement lui-même fait tous ses efforts pour secouer cette torpeur soit par des travaux considérables donnés aux architectes, peintres et sculpteurs, soit par la fondation d'un prix de cent mille francs à décerner à l'œuvre la plus remarquable.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, si les travaux et les récompenses sont indispensables pour faire vivre matériellement l'artiste, l'encouragement et la lutte intellectuelle lui sont encore plus indispensables.

Il ne faut pas, en effet, que le gouvernement croie avoir tout fait, en promettant une magnifique récompense, toute une fortune. Le génie de l'artiste n'a pas que la fortune en vue, il pense aussi à la gloire. Tel était Michel-Ange lorsqu'il travaillait à son *Jugement dernier* et que Jules II impatient lui répétait souvent : « Quand finiras-tu donc? » Le grand artiste répondait : « Quand je pourrai, quand je serai satisfait de mon travail ; » et ne livrait son œuvre que deux ans après aux regards du souverain pontife. Tel était Mansard, dont le projet d'achèvement du Louvre avait séduit le grand roi, mais qui refusa gloire, honneurs et profits, parce que Louis XIV voulait, séance tenante, arrêter des plans que l'auteur ne trouvait pas assez mûris. Tel était encore de nos jours Rude, qui retarda longtemps l'inauguration de l'Arc de Triomphe de l'Étoile, et pleura amèrement le jour où il vit enlever l'échafaudage qui ne lui permettait plus de retoucher son œuvre, imparfaite selon lui; et cependant il nous a légué la belle page du *Chant du départ !*

Il faut donc que le gouvernement fasse révérer les arts, et qu'il manifeste ses égards par le respect publiquement professé des objets d'art anciens, non pas seulement sur les rayons étroits d'un musée, mais surtout sur les façades de nos monuments, sur les lambris et les peintures de nos palais. Que les architectes soient convaincus de la vérité de cette sentence : « Respecte les œuvres de tes maîtres, on respectera les tiennes. » De cette foi dans l'immortalité de l'œuvre, naît la plus grande force de l'artiste : du jour où il saura son œuvre éphémère, l'art cesse, le commerce commence.

Qu'est devenu le fameux escalier de Percier et Fontaine, couronné par le plafond d'Abel de Pujol, cette œuvre qui formait pour ces trois maîtres le spécimen de l'apogée de leur talent? Un changement de distribution intérieure a paru nécessiter sa destruction. Est-ce là un bon précédent pour l'escalier même qui le remplace? Qui l'assurera à son tour contre un nouveau changement? Que de travail exécuté en pure perte! quel profond découragement chez l'artiste! quel triste enseignement pour ses successeurs!

Il faut encore que le gouvernement stimule l'idée, l'inspiration, et, comme je le disais plus haut, je ne connais pas de stimulant plus

énergique que cet appel à toutes les forces vives de l'esprit, que cette lutte sublime qui dévoile à l'artiste lui-même sa propre révélation. C'est ce moyen que surent si bien employer les Jules II, les Léon X, en opposant à Léonard de Vinci et à Bramante, Michel-Ange ; à Michel-Ange, Raphaël ; et de cette lutte naquirent Saint-Pierre et le Vatican. A la chapelle Sixtine succédèrent les Loges ; aux *Prophètes* de la Sixtine, les *Prophètes* de Saint-Augustin ; aux *Sibylles* de la chapelle des Papes, les *Sibylles* de Sainte-Marie. Ce concours était appelé et réclamé par les lutteurs eux-mêmes, et arrachait à Raphaël ces belles paroles : « Je remercie Michel-Ange de l'honneur qu'il me fait de me croire digne de lutter avec lui, » et se terminait par la création de la *Transfiguration*, opposée à la création de la *Résurrection de Lazare !*

Était-ce donc la récompense pécuniaire seule qui développait ce génie, lorsque les *Prophètes* de Raphaël, qui devaient s'étendre à tous les arceaux de l'église, ne devaient être payés que la somme dérisoire de cinquante écus ?

Ce fut cette lutte pacifique, surpassant en grandeur et en gloire les luttes guerrières et homicides qui ensanglantèrent pendant cent ans les plaines de l'Italie, ce fut cette lutte artistique proclamant la renaissance de tout ce qui venait de l'esprit, et non la lutte illustrée par l'épée sanglante des Bayard, des François Ier, des Charles-Quint, des Jules II, qui donna son nom au siècle, le siècle de Léon X.

A cette belle époque de la Renaissance, la lutte intellectuelle avait encore un résultat merveilleux ; chaque artiste, pour pouvoir lutter avec son rival, devait être à la fois constructeur, architecte, sculpteur et peintre ; et tous ils arrivaient à cette science multiple. On comprend en effet que l'architecture et la sculpture surtout sont deux sœurs qui ne doivent être ni séparées ni subordonnées l'une à l'autre. Qui mieux que le sculpteur lui-même est juge de l'effet que doit produire son œuvre, bas-relief ou ronde-bosse ; et par suite de l'importance du raccourci, de la saillie qu'il faut lui donner? qui mieux que l'architecte lui-même connaît la place qu'il faut assigner à l'ornementation, la place, au contraire, qu'il faut réserver pour laisser à l'œil le repos nécessaire et obtenir le contraste qui constitue l'œuvre? La faute de l'un rejaillit nécessairement sur l'autre. Le sculpteur qui veut attirer l'œil par son œuvre, comme l'architecte qui impose un ornement, charmant sur le papier, mais trop important en exécution, compromettent tous deux l'harmonie des lignes et de l'ensemble.

Pour éviter cet écueil, les grands artistes de la Renaissance ne relevaient que d'eux seuls, comme Michel-Ange ou Raphaël ; ou bien, associés le plus souvent dans une fraternelle union, ils avaient comme but l'ensemble du monument : alors les lignes comme les ornements

n'étaient imposés par aucun d'eux séparément, mais discutés et arrêtés par tous, et l'on pouvait avoir un ensemble certain et harmonieux. Cette association est frappante pour la première portion du Louvre, et la portion centrale même des Tuileries, dont nous nous occupons. Germain Pilon, Philibert Delorme, Bullant, Ponce, Pierre Lescot, Goujon, sont les membres remarquables de cette association, dont presque tous avaient rapporté l'exemple d'Italie. Loin de leur esprit le trompeur désir de vouloir briller seuls, en subordonnant les autres à leurs lois! ils comprenaient que de l'ensemble naissait l'harmonie. Aussi nous léguèrent-ils, sans parler de plusieurs palais en province, deux façades charmantes : la façade de l'horloge du Louvre, la façade centrale des Tuileries, dont je plaide ici la cause.

J'ajoute, de plus, que si cette féconde alliance fut jamais nécessaire, si jamais ce principe : « L'union fait la force, » fut une vérité, c'est pour l'architecture et la sculpture de la Renaissance. Jamais, en effet, le luxe de la sculpture ne s'étala avec plus d'orgueil en vivantes statues, en capricieux ornements, sur les façades extérieures, sur les voussures des escaliers, sur les plafonds et les lambris des appartements. Aussi jamais la sculpture et l'architecture ne s'entendirent plus intimement pour ménager les lignes des façades et faire concorder l'ensemble de la décoration intérieure. On comprend, au contraire, bien mieux dans l'architecture antique, généralement sévère, ou dans celle de l'époque de 1809, que l'architecte imposât ses lois au sculpteur ; il en avait peu besoin, il s'en passait même complétement, comme dans la façade de la galerie de la rue de Rivoli.

Mais à l'époque où nous sommes, dans la renaissance souvent bizarre de la Renaissance même, dans cette imitation qui exagère les défauts du modèle en surchargeant les façades, comme les intérieurs, de nombreuses et écrasantes sculptures ; à cette époque où tout, depuis les palais du souverain et les musées nationaux jusqu'aux salles de spectacles et aux caravansérails des voyageurs, est traité uniformément et sans aucune distinction, avec la même splendeur de carton-pierre et la même dorure de faux aloi ; à notre époque plus qu'à toute autre l'architecte, lorsqu'il s'attaque à la pierre, ne devrait rien entreprendre sans le sculpteur, et ce dernier ne devrait jamais être subordonné au premier.

De deux choses l'une en effet, ou l'architecte est assez sculpteur pour que statues ou ornements soient sa création : qu'il dirige alors lui-même, à pied-d'œuvre, dans une baraque construite dans ce but, ses modeleurs et ses praticiens ; ce moyen est même le seul à employer lorsqu'il s'agit d'une restauration dans laquelle la sculpture statuaire ne doit être que la reproduction servile d'un type préexistant, il lui manquera toutefois le fouillé d'exécution que le

sculpteur seul peut connaître ; ou l'architecte ignore la sculpture, ce qui est pardonnable : alors qu'il ne commette pas la faute, déjà faite au Louvre, de traiter les sculpteurs comme de simples praticiens, sans même leur faire connaître la place que devra occuper l'œuvre, ni quelle lumière devra l'éclairer.

Faut-il donner un précédent frappant de ce que je crains pour les Tuileries, retournons-nous, et de la grille même du Carrousel contemplons l'ensemble du nouveau Louvre par un beau clair de lune, moment, chacun sait, où les lignes s'éclairent et s'estompent dans toute leur vérité, en voilant les défauts de détails pour ne laisser voir que l'ensemble, moment où les temples de Pæstum et l'Acropole d'Athènes apparaissent dans toute leur splendeur. Que voyons-nous tout d'abord ?

En premier lieu aucune ligne, aucun profil régulier ; mais de hautes et larges fenêtres se découpant sur le ciel, tout un monument à elles seules ; puis une série de longues bornes irrégulières renflées dans leur milieu : ce sont les cheminées qu'on a cherché à déguiser par de vastes guirlandes de fruits presque en ronde-bosse, avec couronnement plus massif encore ; puis enfin ces suites de bonshommes des combles, à claire-voie, dont un bras ou une jambe se détache en silhouette en plein ciel, ombres chinoises du plus triste effet ; œuvres de mérite en leur particulier, émanant d'artistes de grand talent, mais que la place dénature ; puis enfin ces singulières encoignures, pinacles ou acrotères d'un nouveau genre, tantôt sujet isolé, ou groupe de génies dansants ou prêts à s'envoler, combinés avec de gigantesques aigles, nouveaux cache-toiture du plus lourd aspect, empruntés à je ne sais quelle époque, et qu'on trouve aujourd'hui si gracieux qu'on les emploie à tous les monuments du style le plus différent ; tantôt groupes de génies, tantôt aigles aux ailes éployées, que nous retrouvons dans la cour du Louvre, comme motifs de raccordement et motifs d'angles des pavillons, au pavillon central sur le Palais-Royal, au nouveau Palais-de-Justice, à la caserne de la Pépinière, à sa voisine, l'église Saint-Augustin ; partout, motifs isolés et sans raison d'être : « Aimez-vous l'acrotère, on en a mis partout. » Nous les retrouverons, hélas, encore au nouveau pavillon de Flore, avec ces terribles cheminées du Louvre qui faisaient dire à M. Berryer : « Je demande bien pardon, mais en voyant ce que l'on fait, je n'ai pas dans le goût des architectes une confiance entière ; on a mis là un système de cheminées des plus lourds et des plus difformes qu'on puisse imaginer... Nous voyons cet étrange système des cheminées dans la reconstruction que l'on vient de faire aux Tuileries. »

Que dirait notre grand orateur, et que dira-t-il certainement lorsqu'il verra que depuis le 27 mai dernier ces cheminées n'ont fait

que croître et enlaidir? En effet, autant que l'œil peut pénétrer à travers les toiles pudiques qui les voilent, elles devront nous apparaître, ces terribles cheminées, dans une forme fantastique inusitée : elles semblent se diviser en un long soubassement supportant une vaste jardinière, à pied rentrant et à couronnement surplombant de beaucoup les lignes de soubassement : massifs et nombreux sarcophages perchés au plus haut d'une toiture, et dont la place serait indiquée au Père-la-Chaise. Quant au soubassement lui-même, ornementé outre mesure, il offre, entre autre ornement, de massives têtes de lions ne se rattachant à rien. Au Louvre ancien, il est vrai, ces têtes existent en frise ; mais elles servent de motifs aux guirlandes, qui régulièrement viennent se rattacher dans leurs gueules entr'ouvertes, et par leur position massive elles forment opposition aux légères guirlandes. Ces cheminées, enfin, vues du Pont-Royal ou du quai, semblent placées au hasard, sans aucune symétrie ni parallélisme autour de la toiture : d'un côté c'est de face, tandis que du côté opposé et parallèle c'est de profil qu'elles attirent malheureusement le regard ; créant par là un manque d'harmonie au vaste comble Louis XIII.

L'idée évidente de cette ornementation exagérée, c'est le désir de rompre la longue ligne; mais pourquoi vouloir qu'une cheminée ne soit pas une cheminée? Dans tous les monuments de la Renaissance, tels que Fontainebleau, Amboise, Chambord, Anet, le Louvre, et les Tuileries elles-mêmes, les cheminées sont hautes, légères, sobres de détails. Jamais les arêtes élancées n'y sont interrompues : un simple tableau, tantôt rentrant, tantôt à saillie, en orne les faces : une fine dentelure forme le cadre. Le chiffre du souverain, ou ses attributs, sans grande saillie, ornent quelquefois le tableau lui-même. Le couronnement, cintré ou angulaire, excède de peu la base de la construction. Voilà la cheminée Renaissance. Les Tuileries, elles-mêmes, parmi tous ces châteaux, offrent le type le plus riche qu'on ait fait. Pourquoi chercher encore à le surpasser en richesse? D'où vient enfin ce modèle-sarcophage? J'en connais bien deux exemples : au Louvre d'abord, à Anet ensuite, dans le pavillon d'entrée (je ne sais si elles existent encore à Anet, mais Du Cerceau les indique, ainsi que dans les deux autres pavillons d'angle démolis en 1792). Seulement, dans ces deux exemples, cette forme avait la raison d'être : il s'agissait de deux toitures à l'*italienne*, surbaissées et bordées d'ornements en plomb, ou de balustres : le sommet de la cheminé ne dépasse que de très-peu cette bordure. L'on a donné alors à cet excédant la forme modeste et gracieuse d'une jardinière de pierre qui attendrait des fleurs. Une jardinière, je le répète, sur une terrasse, a sa raison d'être ; perchée au contraire au sommet d'un énorme soubassement, qui en

augmente encore la longueur, plaquée contre une toiture Louis XIII, elle n'a plus aucun sens; selon l'expression de M. Berryer même, elle devient difforme.

Nous réserve-t-on encore de nouvelles surprises? Je ne sais; et sans m'arrêter plus longtemps à de simples détails, tels que les consoles que l'on emploie tant aujourd'hui, pour accoter les lucarnes de toit, et qui, selon l'expression si vraie, ont invariablement « la tête en bas et les pieds en l'air »; sans parler encore de cette prodigieuse quantité de lucarnes dont on crible, sur plusieurs rangées, les combles du pavillon de Flore et la toiture de la galerie du bord de l'eau, en prenant soin, au lieu d'en restreindre le nombre, ou de les atténuer à la vue, d'en faire encore ressortir le défaut par une ornementation de plomberie exagérée; en laissant, dis-je, tous ces détails mesquins, eu égard au principe même de reconstruction, je demanderai d'abord, pour me résumer, dans le cas où le gouvernement se contenterait maintenant d'une restauration partielle, qu'on réserve avec un zèle religieux toute la façade de Philibert Delorme, sans vouloir la corriger, ni l'enrichir.

Je demande qu'entre ces deux charmantes productions que ce gracieux artiste devait croire immortelles, les Tuileries et Anet, dont la première a été respectée en 1793, tandis que la seconde était détruite en partie, les rôles ne soient pas aujourd'hui intervertis que pendant qu'Anet, monument historique et propriété d'un simple particulier, homme de goût, est sagement restauré, l'art de l'architecte s'y appliquant à pallier les larges blessures d'une funeste démolition, les Tuileries, monument historique, mais propriété de l'État, ne soient pas, au contraire, livrées au marteau du démolisseur.

S'il entre dans les vues du gouvernement (et par gouvernement j'entends pouvoirs exécutif et législatif réunis) de procéder à la reconstruction totale de ce palais, de le réédifier en style renaissance corrigé, en y prodiguant la sculpture d'ornementation, comme on l'a déjà fait au Louvre, je me permettrai seulement, sans vouloir ici discuter des motifs que j'ignore, de demander à la haute commisssion qu'elle veuille bien réclamer avant tout le concours, en fixant la sobriété d'ornements comme point de départ; qu'enfin, dans l'exécution, l'entente de l'architecte avec le sculpteur soit telle, que tous les ornements soient discutés et arrêtés avant que d'être exécutés, de manière que le public ne voie pas, comme au Louvre, un long entablement terminé deux fois, et deux fois rétabli, ou bien de superbes pendentifs de fruits sculptés presque en ronde-bosse, une fois exécutés, hachés menu, pour être ramenés, tant bien que mal, à une plus exacte proportion de bas-relief; que le public ne voie pas encore une salle des États créée à

grands frais dans des conditions si détestables de dégagement et de lumière que, à peine terminée, cette salle est condamnée et doit être remplacée par une nouvelle; qu'on n'assiste pas enfin au triste spectacle de groupes importants, assis d'abord sur de vastes portiques, puis descendus du haut de leurs colonnes, et convertis en moellons à bâtir. Les groupes ont bien disparu; mais les colonnes et portiques immuables restent seuls comme un non-sens...

« Je n'aime pas, quant à moi, s'écriait M. Berryer, ces colonnes qui ne supportent rien, ou qui supportent des socles dont le sommet est en bas et la tête en haut. Je trouve cela profondément ridicule! »

Oui, sans les groupes primitifs, tout cela est presque ridicule; avec les groupes, qui venaient compléter cette vaste famille, depuis les grands hommes du rez-de-chaussée, jusqu'aux petits enfants des combles, s'étageant à toutes les hauteurs, c'était écrasant : il eût fallu plus d'études, moins de promptitude; il eût fallu que les architectes, bien convaincus que leur œuvre, une fois terminée, ne devait plus être retouchée, mais au contraire religieusement respectée, s'appropriassent cette parole si profonde et si vraie de l'architecte-sculpteur-peintre florentin :

« Je ne livrerai mon œuvre que quand je le pourrai, et quand j'en serai satisfait. »

Gustave Nast.

LA RUSSIE ET LA POLOGNE

EN 1764

Russland und Polen vor hundert Jahren, von Dr Joh. Janssen, Prof. der Geschichte in Frankfurt-am-Main, 1865. — *La Russie et la Pologne, il y a cent ans*, par le docteur Jean Janssen, professeur d'histoire à Francfort-sur-Mein. Francfort, 1865.

Voici un fait bien extraordinaire : C'est un Allemand, et qui plus est un savant professeur d'histoire, venant combattre en faveur de cette pauvre Pologne, que tout cœur d'homme et de chrétien ne peut s'empêcher de plaindre, mais que tout le monde s'accorde à abandonner à son infortune imméritée. Les Allemands seuls faisaient exception jusqu'ici à cette commisération universelle, parce que, se sentant eux-mêmes coupables d'avoir trempé dans cette grande infamie du dix-huitième siècle, ils détestent le Polonais comme le meurtrier hait sa victime. Mais aujourd'hui voici un docte germain que sa conscience seule a poussé à étudier tous les documents inédits et propres à éclairer d'un jour nouveau les trames ténébreuses par lesquelles Catherine, Frédéric, et Marie-Thérèse (pourquoi faut-il que nous devions placer ce nom en si mauvaise compagnie?) préparèrent et consommèrent le partage de la Pologne.

Aujourd'hui, M. Janssen détache d'un ouvrage en voie de publication quelques pages consacrées exclusivement à montrer la conduite de la Russie; et, pour ma part, je lui en sais un gré infini. Nous avons entendu tant de gens rappeler avec affectation les fautes

des Polonais pour pallier celles des Moscovites, qu'il n'est pas mauvais de remettre sous les yeux des ignorants ou des indifférents, fût-ce même pour la centième fois, les actes de ce drame honteux et sanglant. Il en ressort d'abord ce fait important : c'est que chaque fois que les Polonais voulurent réformer leurs lois et mettre un terme à l'anarchie, les Russes s'y opposèrent, soit par la ruse, soit par la force ouverte. Il en ressort, en second lieu, cet autre fait non moins capital : c'est que les Russes de 1863 à 1864, se conduisent absolument comme leurs aïeux de 1763 et de 1764 : même duplicité, mêmes atrocités, même mépris souverain pour tout ce que les hommes civilisés ont appris à aimer et à respecter. Certes, il m'en coûte de flétrir ainsi une grande nation, mais il est impossible de retenir un cri d'indignation et de ne pas protester hautement contre une aussi insolente violation des lois divines et humaines. Ne craignons donc pas de suivre avec quelque détail M. Janssen dans son instructive mais douloureuse étude.

Il y a quelques jours à peine, nous lisions dans les rapports officiels de Pétersbourg : « Jamais la Russie n'a formé le projet d'attaquer la nationalité et le catholicisme des Polonais ; les mesures auxquelles elle a recours aujourd'hui, on l'y a contrainte, et ces mesures elles-mêmes n'ont d'autre but que le bien-être des citoyens, que les progrès de la liberté et de l'humanité. » Étonnantes paroles assurément, plus étonnantes encore quand on les sait vieilles de cent ans et le simple écho de celles que Catherine *la Grande* envoyait aux quatre vents du ciel pour couvrir les desseins qu'elle n'osait produire au jour. M. Janssen ne se fait pas faute d'arracher le masque, et l'on est surpris qu'au delà du Rhin les hommes d'État, à commencer par M. de Bismark, ne tiennent point plus de compte de ses graves et patriotiques considérations.

« Pour nous, Allemands, dit-il, la question polonaise est toujours, depuis l'avénement politique de la Russie, une question essentiellement allemande. La Russie a voulu et veut encore posséder la Pologne, anéantir la nationalité polonaise, dans l'unique but de s'en servir comme d'un levier pour soulever et ébranler l'Allemagne. Pour la Russie, la Pologne est un pont qui mène en Allemagne, pour y fonder chez nous une influence menaçante et rendre ainsi possible en Europe une dictature moscovite. L'impératrice Catherine II l'a proclamé nettement dans une instruction secrète adressée à ses agents à Varsovie, et le même mystère d'État se révèle avec non moins d'évidence dans un mémoire secret soumis le 20 octobre 1814, par le ministre Pozzo di Borgo, à l'empereur Alexandre. « L'histoire moderne « de la Russie, dit ce dernier, a presque pour but unique l'anéan- « tissement de la Pologne ; ce but une fois atteint, la Russie *se trouve*

« *en communication directe avec les autres peuples de l'Europe*; un « vaste champ s'ouvre à l'application de sa puissance et de ses talents, « à la satisfaction de son orgueil, de ses passions et de ses intérêts. « Au contraire, compromettre les résultats de ce plan, c'est s'atta- « quer à l'unité même de son gouvernement. » A son tour, M. de Nesselrode s'écrie avec plus de précision encore : « Le but de la poli- « tique russe en Pologne se trouve en Allemagne. » Et enfin, tout récemment, M. le prince Gortschakoff ne nous a-t-il pas dit sans vergogne : « Le travail d'assimilation est indispensable en Pologne « pour écraser toute dissidence historique sous le poids d'une forte « unité. » Si cela ne s'adresse pas à l'Allemagne, je ne sais vraiment ce que parler veut dire. Quant à Nicolas Ier, il croyait déjà cette assi- milation accomplie et la victoire assurée aux fameux projets de Pierre Ier. Aussi put-il dire, le 21 février 1853, à sir Hamilton Seymour, l'ambassadeur britannique : « Je me soucie fort peu des Français, et « lorsque je parle de la Russie, je parle en même temps de l'Au- « triche ; si le gouvernement anglais et moi, moi et le gouverne- « ment anglais, nous avons une pleine confiance l'un dans l'autre, « le reste m'importe peu. » L'empire d'Autriche n'était donc, aux yeux du czar, que son humble vassal ; pour ce qui était de la Prusse et des États secondaires de l'Allemagne, cela ne valait même pas la peine d'en parler. »

Certes, il est bon de rappeler ces faits en face de la situation ac- tuelle de l'Allemagne et de la Russie. Combien celle-ci doit se réjouir, du haut du trophée sanglant que lui fait la Pologne égorgée, de voir la grande nation germanique livrée de plus en plus à des discordes intestines, si favorables à l'orgueil moscovite, aux talents moscovites, aux passions moscovites, à l'assimilation moscovite ! Et qui nous au- rait dit que huit ans après la guerre de Crimée la politique des czars menacerait à la fois le Danube et l'Oder, l'Inde anglaise et la Mon- golie chinoise ? Tristes effets des défiances réciproques et des irréso- lutions débiles des puissances occidentales !

Du reste, je suis très-frappé de la sagacité presque prophétique de certains hommes d'État du moyen âge, sagacité qui leur faisait re- connaître de bien loin les dangers dont menaçaient déjà l'Allemagne ces hordes demi-asiatiques, contenues entre l'Oural et le Borysthène ! Ce ne sont pas au moins les avertissements périodiques, qui ont manqué à l'Europe. En 1492, un archevêque de Cologne, Berthold de Henneberg, signale à ses compatriotes les périls qui se cachent à l'Orient, dans les déserts de la Russie ; et seulement quelques an- nées plus tard, la ligue hanséatique perd et Nowgorod et la plus grande partie de la Livonie. Vers la fin du seizième siècle, le coup d'œil politique du duc d'Albe lui fait aussi discerner ce même danger

et il conjure la diète de Francfort de prohiber la vente des munitions de guerre aux Moscovites : « Car, dit-il, s'ils s'approprient la discipline militaire et les autres ressources de l'Europe, ils deviendront de redoutables adversaires, non seulement pour l'empire, mais pour l'Occident tout entier. » Gustave-Adolphe était du même avis : à ses yeux, exclure les Russes de la mer Baltique, c'était assurer le repos de l'Europe, et pour atteindre ce but, il fallait que Suédois et Polonais unissent leurs efforts communs.

Mais Pierre Ier arriva : chacun sait par quels moyens féroces, pourrait-on dire, il inaugura la civilisation dans son pays. L'échafaud, le knout et la prison sont en permanence, « et le meurtre devient, ce sont des Russes qui le disent, la base de la constitution. » Jamais, depuis l'antiquité païenne, on n'avait vu un pareil despotisme. Mais Pierre a déjà l'œil sur le royaume des Jagellons : « Il faut arriver à l'Allemagne en passant sur le ventre de la Pologne, écrivait-il un jour ; il nous faut, de plus, révolutionner l'Angleterre, au moyen d'une alliance intime avec la France. » Ce mot ne fut certes perdu ni pour lui ni pour ses successeurs. En 1703, Pierre a l'audace de proposer à Auguste II, roi de Pologne, d'abandonner à la Russie et à la Prusse une partie de ses États : à cette condition, on lui créera une royauté héréditaire avec le reste. Sept ans plus tard, le czar adresse à la cour de Prusse de nouvelles propositions de partage, « dans le véritable intérêt de la nation polonaise, » dit-il. Cette parole est de vieille date, on le voit. A la Russie, la Livonie et une partie de la Lithuanie ; à la Prusse, la Samogitie et une bonne partie de l'Oder supérieur ; à Auguste, le surplus... s'il y a encore un surplus à partager. La Prusse accepta, après un peu d'hésitation, mais l'Autriche fit échouer pour cette fois ce honteux marché.

Bientôt cependant l'idée d'un partage ne suffit plus à l'autocrate. Berlin lui ayant offert un nouveau projet, il répondit : « L'acquisition de quelques terres désertes de plus ne m'agrée pas ; d'ailleurs la Pologne est à peu près à moi, et je ne verrais aucun avantage à renverser la république pour mettre à sa place un puissant roi héréditaire. » En ce moment, Pierre cherchait « à poser un pied ferme en Allemagne, » et voulait même devenir membre de la Confédération. De là son indifférence momentanée. Mais déçu dans cette espérance, il fixe désormais son regard sur la Pologne et lègue pour testament politique à ses successeurs de fomenter sans cesse les divisions des Polonais, de les amener par l'intrigue et la corruption sous la domination russe.

Comment cet héritage d'iniquité a été fidèlement recueilli, personne, hélas ! ne l'ignore ; mais ce qu'on sait moins, c'est le tissu des machiavéliques détours dans lequel on parvint à envelopper et

la Pologne et l'Allemagne. Pierre le Grand était à peine mort pourtant que le prince Eugène signalait à l'empereur Charles VI le risque imminent qu'il y avait pour lui à vouloir donner un roi aux Polonais; et de fait Charles VI y perdit la Lorraine, tandis qu'il livrait à la soldatesque moscovite tout l'est de l'Europe. Ce fut bien autre chose, lors des démêlés sanglants de Frédéric II et de Marie-Thérèse. Pour le coup, le czar de Russie se vit plus que jamais sûr de réaliser cette autre partie du testament de Pierre Ier : « Intervenir sans relâche dans les affaires de l'Allemagne, appuyer tour à tour l'empereur contre les princes et ceux-ci contre l'empereur, afin de les habituer peu à peu à considérer l'autocrate comme leur protecteur naturel. » Rapprochez maintenant ces instructions de la politique actuelle de la Russie, et dites si elle n'y est pas conforme. « Notre véritable intérêt, dit un mémoire rédigé en 1837, c'est de nous subordonner les divers États de l'Allemagne, en semant la défiance chez les princes contre les peuples et chez les peuples contre les princes : alors les uns et les autres seront dans notre dépendance; puis, suivant les circonstances, les petits États pourront à la fois nous servir de compensation et contribuer à l'agrandissement de la Russie. »

Mais agrandir la Russie, de ce côté du moins, ce n'était guère une pensée sérieuse de la part de l'autocrate moscovite : aussi, voyons-nous bientôt les conseillers de la couronne déclarer qu'il faut la réduire à ses anciennes limites et saluer avec joie cette guerre de Sept ans, qui affaiblissait de plus en plus l'Allemagne. Elle permettait d'ailleurs au czar de se livrer à son ambition en Pologne. En 1761, ses troupes mettent ce malheureux pays à feu et à sang, enrôlent de force les Polonais dans les troupes moscovites, brûlent les habitations, pillent en vrais brigands tout ce qui leur tombe sous la main. Cette affreuse invasion arrache même à lord Stormont, ambassadeur anglais à Varsovie, un cri d'indignation, et il écrit à son gouvernement : « Frédéric II n'aurait qu'à se montrer ici avec une armée de vingt-cinq ou trente mille hommes, pour soulever tout le pays en sa faveur. D'après l'opinion publique, c'est le seul homme qui puisse délivrer la Pologne de l'arrogance des Russes, le seul qui puisse conjurer les malheurs dont ceux-ci menacent cette contrée dans l'avenir. » Pour nous qui connaissons Frédéric, nous pouvons nous demander si le remède valait mieux que le mal?

Il faut être juste cependant : la Pologne elle-même semblait s'être donné pour constitution l'anarchie, comme les Russes avaient choisi le meurtre. Quand on pénètre dans l'intérieur de ce régime social, on ne trouve partout que divisions, abus de la force, oubli de tout ce qui fait la véritable vitalité d'un État. Je ne me sens pas le courage de retracer un aussi lamentable tableau, quand je songe aux

affreuses conséquences que cet état de choses a produites. Les avertissements ne manquaient guère pourtant aux Polonais, et dès le début du dix-septième siècle (1605), le chancelier Pierre Skarga disait aux nobles : « Vous n'aurez bientôt plus de rois, plus de patrie ; vous serez bannis et méprisés de ceux qui vous craignaient et vous respectaient autrefois. » Un demi-siècle plus tard, le roi Jean Casimir disait avec plus d'énergie encore : « Nos discordes intestines appellent les attaques de l'étranger et le partage de notre commune patrie. Le Moscovite, — fasse le ciel que je sois un faux prophète, — nous arrachera la Pologne russe et la Lithuanie ; le Brandebourg s'emparera de nos provinces occidentales et de la Grande-Pologne, enfin, l'Autriche profitera elle-même de ce démembrement pour s'approprier Cracovie. » Triste et trop véridique prophétie, dont ni les patriotiques exhortations d'un Stanislas Leczinski, ni les efforts de tant de nobles cœurs, au dix-huitième siècle, ne purent empêcher la funeste réalisation.

Car il ne faut pas se lasser de le redire, si les Polonais avaient été laissés à eux-mêmes, nul doute qu'ils ne fussent parvenus à vaincre l'anarchie et à rétablir l'ordre social sur des bases solides. Mais la Russie appliqua toute son énergie à paralyser, à anéantir chaque tentative de réforme. Déjà, en 1745, la czarine Élisabeth avait annoncé qu'elle s'opposerait, même par la force, à toute modification de la constitution ; mais ce fut spécialement sous Catherine II, que cette politique infernale se déploya avec une astuce et une impudeur sans pareilles.

« Catherine II, dit avec raison M. Janssen, s'appropria avec une incroyable vigueur l'héritage de Pierre Ier, en voulant se faire de la Pologne un pont pour arriver à dominer impérieusement l'Allemagne. Cette souveraine si insatiable dans ses penchants sensuels, ne l'était pas moins dans son ambition. Le chef-d'œuvre de sa politique consista dans l'art avec lequel elle enthousiasma l'Europe pour sa personne, tout en s'arrogeant une dictature qui, par sa force et son unité, dépassait celle de Louis XIV. A vrai dire, Catherine ouvrit l'ère des Jacobins ; car elle suivit toujours les maximes et les principes que nous sommes habitués à rechercher seulement dans les fanatiques que produisit la Révolution française. » Il est de fait que nous trouvons sans cesse dans la bouche de Catherine II ces fameux et fastueux mots d'*humanité*, de *tolérance*, de *liberté*, d'*égalité*, que nos Jacobins prononçaient à satiété, au milieu de leurs plus sanglantes proscriptions, et qui ont fait prendre en horreur à beaucoup de gens les sentiments les plus dignes d'un chrétien et d'un honnête homme. Voyons donc à l'œuvre Catherine la Jacobine.

A peine a-t-elle monté sur le trône, en assassinant son époux

(1762), qu'elle se jette sur la Pologne comme sur une proie, impose à la Courlande, fief polonais, un gouverneur russe, envahit la Lithuanie et fait demander, *comme voisine*, compte de son gouvernement au roi mourant Auguste III. Le roi mort, Catherine envoie sur-le-champ à Kayserlingk et au prince Repnin, ses dignes agents à Varsovie, des instructions secrètes sur les voies à prendre pour subjuguer la Pologne.

« Il faut, dit-elle, dans l'intérêt de la Russie, que la Pologne ne devienne jamais une monarchie héréditaire; car l'hérédité de la couronne serait le premier pas vers les autres réformes, qui finiraient par nuire à la Russie. » Ainsi, l'armée polonaise ne doit jamais être renforcée, le *liberum veto* jamais aboli, l'anarchie doit toujours être fomentée, parce que « la Russie y trouve le fondement de son influence immédiate sur la politique européenne. » Il faut donc qu'un noble Polonais, bien dévoué aux vues russes, monte sur le trône : quant à un prince étranger, il n'y faut pas même songer. Stanislas Poniatowski serait le meilleur candidat, mais encore faut-il qu'il fournisse des garanties positives, s'engageant à entrer dans tous les projets de Saint-Pétersbourg, et à les considérer comme siens.

C'est presque une consolation pour l'âme indignée, que de voir les honteuses menées de la *Sémiramis du Nord* se dévoiler à nos yeux dans leur affreuse nudité. Il va sans dire que les promesses, l'or et les menaces, furent prodigués pour atteindre le grand but, et pour faire légitimer par la diète nationale l'intervention de la Russie dans les affaires de la Pologne.

« Par là, écrivait la czarine, j'aurai toujours un prétexte plausible pour mettre la main partout où il me conviendra. » Mais il restait encore à attaquer une grande institution, ou plutôt une grande entité, je veux dire l'Église catholique, cette véritable mère et maîtresse de la nationalité polonaise. Catherine II sut bien en venir à bout, et, à lire les détails de ses trames souterraines, on croirait assister aux événements qui se passent aujourd'hui même sous nos yeux. Mais n'anticipons pas. Cette Jézabel à talons rouges, musquée, poudrée, habillée à la Pompadour, donne d'autres instructions secrètes, dont voici la substance. « Il sera possible de réaliser mes désirs sans avoir recours à la guerre ; mais s'il en était autrement, il faut la faire à outrance, sans trêve, ni merci, inonder de troupes la Pologne entière, traiter de *rebelles* tous mes adversaires, saccager leurs propriétés, ne déposer enfin les armes qu'après avoir séparé la Livonie polonaise de la république, et l'avoir incorporée à l'empire de Russie. » Qu'en dites-vous? N'est-ce pas là le langage d'un Mourawieff, d'un de Berg, d'un Miliutine? Quelle gloire pour ces hommes illustres de n'avoir pas dégénéré de la grande Catherine! Et pour compléter le parallèle,

au moment même où elle envoyait ces instructions, elle faisait démentir officiellement à Varsovie les bruits calomnieux qui couraient sur ses projets d'annexion. Elle, penser à s'approprier le bien d'autrui, allons donc! Son unique but, « c'est de régner avec justice, humanité et magnanimité ; jamais elle ne profitera de la malheureuse situation de la Pologne, ni ne permettra à d'autres d'en profiter. »

Et sur ces entrefaites, *pour assurer la liberté de l'élection royale*, quinze mille hommes envahissent le pays; puis, lorsqu'on demande compte à Repnin de cette violation du droit des gens, il répond dédaigneusement : « La grande et libre nation polonaise ne peut même s'imaginer qu'un si petit nombre de Russes veuillent entreprendre quelque chose contre ses droits. — Mais pourquoi, reprennent les Polonais, la Czarine s'occupe-t-elle tant de nos affaires? — Ah! réplique insolemment Repnin, voilà ce que vous auriez dû demander depuis longtemps : maintenant il est trop tard! » Inutile d'ajouter qu'en 1764, le satrape russe et l'amant de Catherine, Stanislas Poniatowski, fut élevé sur le trône.

Le drapeau de l'asservissement enveloppait désormais ce trône de ses plis funèbres, dont le nouveau souverain tenait lui-même la hampe. Les encyclopédistes du dernier siècle ont par trop vanté ce *philanthrope* couronné, qui vendit sa malheureuse patrie, et ne sut pas même mourir pour la défendre. A partir de 1765, chaque année n'est qu'une étape nouvelle vers la chute définitive, grâce aux intrigues incessantes de Catherine. Tantôt elle déclare que l'abolition du *liberum veto* équivaudra pour elle à une déclaration de guerre, parce que, dit-elle, elle tient à la conservation de la liberté polonaise, dont elle a pris en main la défense par un sentiment d'humanité; tantôt elle s'empare, au mépris de la foi jurée, de cinquante lieues carrées de territoire polonais, et en fait enlever la population industrieuse et paisible, pour les établir dans l'intérieur de la Russie, où elle ne tarde pas à donner à ces infortunés des popes schismatiques, « afin de les ramener aux croyances de leurs pères. » N'est-ce pas là précisément ce que vient de faire l'empereur Alexandre II, juste un siècle plus tard, rivalisant ainsi, lui, le doux, le pacifique, le civilisateur, avec la fameuse Sémiramis, son aïeule?

Avec une rare ignorance des faits, ou une insigne mauvaise foi, on a souvent accusé les Polonais d'avoir persécuté les protestants dans leur pays et d'avoir ainsi fourni à Catherine un prétexte pour intervenir au nom de la tolérance. Il est temps de faire justice de cette calomnie, semée à dessein et avec trop de succès par les tyrans, pour noircir leurs victimes.

D'abord, n'est-ce pas déjà une chose au moins singulière, que de voir Catherine prendre en main la défense de la tolérance et de

la liberté de conscience ? Liberté de conscience, bon Dieu ! elle, qui réglementa le culte de ses propres sujets au point d'en faire je ne sais quel fétichisme superstitieux dont elle était elle-même l'idole ! elle, qui établit en l'honneur de l'impératrice non moins de cinquante-cinq fêtes religieuses, parmi lesquelles figure le jour où elle avait été vaccinée ! Elle, qui écrit à Voltaire pour insister sur la nécessité d'abolir le servage dans son empire et rend un oukase qui défend à tout serf de formuler une seule plainte contre son seigneur, sous peine du knout et de la Sibérie ! Dieu garde les nations de la tolérance à la Catherine II !

La voilà cependant qui se fait la protectrice des dissidents en Pologne, « au nom des droits sacrés de l'humanité. » Or, veut-on savoir quelle était la position réelle de ces dissidents ? M. Janssen va nous le dire. « Les dissidents polonais jouissaient non-seulement d'une tolérance, mais encore de droits que ne possédait alors aucun catholique dans les pays protestants. Ils pouvaient s'établir dans toute la Pologne catholique et y pratiquer leur culte particulier ; leurs pasteurs étaient, comme le clergé catholique, sous la protection des lois. La noblesse dissidente, pour laquelle la Czarine mit le pays à feu et à sang, avait les droits civils de la noblesse catholique, remplissait les fonctions les plus élevées de l'armée, partageait avec elle les plus riches starosties, les plus hautes magistratures. Tout le dissentiment portait sur ce fait : les dissidents auraient-ils les mêmes droits politiques, les mêmes droits *souverains* dont jouissait la noblesse catholique ? Or, Catherine entreprit d'assurer aux dissidents ces droits, même par la force, afin de se créer pour toujours un parti dans le Sénat et dans les Diètes. La Czarine obtint pour l'évêque schismatique de Mohilew, le droit de siéger et de voter au Sénat, bien que les évêques de l'Église grecque-unie ne jouissent pas de ce privilége : aussi Frédéric II dit-il dans ses Mémoires que *les exigences en faveur des dissidents devinrent le germe des troubles ultérieurs, et finirent par allumer la guerre* » (p. 27).

Mais c'était précisément la confusion et la guerre que voulait l'impératrice. Ne pouvant soumettre à ses vues les diètes polonaises, elle fit dénoncer par Repnin une guerre *vengeresse.* Quarante mille hommes envahirent le pays, en même temps qu'un manifeste annonçait à l'Europe que la Czarine se voyait obligée de procurer à jamais aux Polonais *la liberté et l'égalité*. Elle ne prétendait pas, elle, à un seul pouce du territoire national ; tout au contraire, elle ne voulait « que maintenir l'intégrité de la république et intervenir uniquement dans l'intérêt de l'humanité. » Les catholiques, eux, devaient remercier l'impératrice de sa magnanimité ! Ainsi s'exprimait un de ses ministres.

En attendant, grâce aux intrigues russes, il se forma une confédération de dissidents qui prit les armes pour défendre leurs intérêts; mais l'on se tromperait étrangement si l'on croyait qu'ils se fussent tous laissés corrompre par les oppresseurs de leur patrie. Beaucoup d'entre eux repoussèrent noblement les offres moscovites. « La patrie, disaient-ils, passe avant toutes les lois; les agressions armées de la Russie finiront pas compromettre l'existence même de la Pologne et précipiter la chute de la république. La tolérance dont nous jouissons déjà et que la dernière diète a encore étendue, est la plus grande qu'il y ait en Europe, et l'on devrait s'abstenir de toute mesure tendant à *placer l'État sous le joug de l'étranger.* »

Paroles magnanimes, mais inutiles; car l'étranger parlait déjà en maître à Varsovie (1767). Il lui fallut bientôt une diète extraordinaire convoquée toujours « au nom de cette liberté et de cette égalité », écrite, disait Catherine, dans le cœur de chaque homme, et qu'elle avait pour mission spéciale de faire prévaloir. On jugera de cette liberté par le détail suivant: les députés furent obligés, en arrivant, de souscrire un engagement dont voici les termes: « Jamais, ni en aucune façon, je ne m'opposerai aux demandes de l'ambassadeur russe. Dans le cas où je manquerais à ma parole, je me soumets d'avance à la perte de ma noblesse, à la confiscation de mes biens, à la mort même, ou à tout autre châtiment qu'il conviendra audit ambassadeur de m'infliger. » Quiconque se refusait à prendre cet engagement, et il y en avait beaucoup, était traité avec la dernière rigueur. Quelquefois la soldatesque l'imposait de force: ne réussissait-on pas de cette façon? les châteaux des récalcitrants devenaient la proie de l'incendie, les terres étaient dévastées. En dépit de ces atrocités, la plupart des sénateurs, des évêques, des nonces, s'opposaient avec énergie à ces actes arbitraires, quoique les hordes moscovites eussent entouré le palais même où ils délibéraient!

Mais ce n'était pas le compte de Catherine: bientôt elle voulut réduire la Pologne au rang de vassale, en se rendant *garante* de la constitution. Elle rencontra d'abord parmi ses adversaires les plus ardents deux grands évêques: Soltyk, de Cracovie, et Zaluski, de Kiow. Souvenez-vous de ces deux noms, ce sont ceux de deux héros chrétiens dignes de tous nos respects. La rage de Repnin s'abat sur eux; leurs biens, meubles et immeubles sont confisqués. Vains efforts, rien ne peut vaincre leur patriotique résistance. Et alors, comme aujourd'hui, dans les nuits des 14 et 15 octobre 1767, on les enlève de force avec les deux comtes Rzewuski, avec une foule d'autres sénateurs et de députés; ils sont déportés en Sibérie! Puis, comme aujourd'hui, on refuse aux déportés tout soulagement, même physique, toute nourriture le long de cette triste route, que tant d'in-

fortunés ont jonché et jonchent encore de leurs ossements blanchis! O liberté de Catherine, tu vaux celle d'Alexandre II, et la *femme philosophe* sur son trône marquait dignement la voie que son *pieux* descendant a suivie si fidèlement en l'an de grâce 1864!

Souvenons-nous cependant que la Pologne est proclamée, à la face de toute l'Europe, un État indépendant, dont la grande Catherine a les intérêts à cœur. Les Polonais ont beau protester contre ces arrestations arbitraires, la Czarine a pour eux « trop d'amour dans l'âme » pour changer de politique, et Repnin n'a fait que suivre fidèlement ses instructions! Aussi, n'est-ce que le prélude à de nouvelles exécutions sanglantes. Une commission de soixante membres est nommée pour bouleverser toute l'organisation de l'État; puis une sous-commission de neuf membres, destinée à obéir aux moindres caprices du dictateur. Celui-ci, qui comprend parfaitement son rôle de despote oriental, fait insérer dans les actes de la diète la déclaration suivante : « Si l'on n'obéit pas à l'impératrice, Varsovie sera livrée au pillage, le pays dévasté; les récalcitrants monteront sur l'échafaud. » Et en même temps, les grenadiers russes, rangés en bataille, entouraient la salle des délibérations, prêts à égorger au moindre signe de Repnin!

On conçoit que de pareils moyens finissent par atteindre le but. La nation fut bientôt aux pieds de Catherine, et dut la saluer de *libératrice* de la Pologne, sous peine de la vie. Dès lors commença la formation d'une noblesse *russe*, qu'on choisit parmi l'écume du pays. Mais il fallait à tout prix détruire le catholicisme; d'ailleurs, dès l'année même de son avénement au trône, le lâche ou infâme Stanislas (quel nom faut-il lui donner?) s'était formellement engagé, non-seulement à travailler pour les dissidents dans le sens moscovite, mais à faire entrer l'*Église polonaise* dans les vues de l'impératrice, *en l'amenant à se séparer de Rome et à s'affranchir d'un joug étranger par l'établissement d'un synode national*. Ce plan fut si bien mis à exécution qu'en 1767, les évêques polonais envoyèrent au roi des remontrances formelles contre ce projet de synode national, tendant à provoquer à la fois le schisme et la guerre civile. Cette protestation n'empêcha pas Repnin de signifier au nonce pontifical qu'il avait ordre de le saisir et de l'envoyer à Saint-Pétersbourg. Vous qui avez lu tout récemment les mesures adoptées par les Russes contre le catholicisme en Pologne, dites s'ils ne sont pas fidèles au programme tracé par leurs devanciers [1].

[1] Je lis dans un des derniers numéros de la *Gazette d'Augsbourg :* « En Russie, on n'attend que l'explosion du gallicanisme en France, à l'occasion de *l'Encyclique,* pour rompre complétement avec la cour de Rome. A la place du Saint-Siége, on établira un synode, l'autorité des évêques sera singulièrement diminuée, et ils n'au-

Rome fut profondément émue à ces tristes nouvelles. Le pape Clément XIII tint un consistoire et exhorta tous les habitants à unir leurs prières aux siennes pour faire violence au ciel en faveur des malheureux Polonais. Pendant quelques jours, la ville entière sembla plongée dans le deuil et la pénitence ; puis, absolument comme Pie IX, le pontife protesta hautement contre les violences de la Czarine, et supplia les puissances catholiques d'intervenir. Stériles vœux, s'écriera quelqu'un de nos démocrates césariens. Oui, sans doute, mais ils valent mieux du moins, ces vœux et ces protestations d'un vieillard, que les lâches flagorneries de votre aïeul Voltaire, qui, loin de protester, appelait Catherine *sa sainte !*

Quant aux puissances européennes, on le sait, elles étaient occupées alors à propager ces principes, qui devaient, trente ans plus tard, ébranler leurs trônes et couvrir de sang une grande partie du monde. Catherine II les mettait déjà en pratique ; la révolution n'eut qu'à la copier. D'ailleurs, l'Autriche faisait en ce moment même la guerre à la Prusse, et celle-ci tramait les mêmes projets que la Russie. Les Polonais, dans leur désespoir, s'adressèrent à la France, en lui représentant qu'elle descendrait de sa haute position si elle permettait à la Russie de devenir une grande puissance prépondérante. M. de Choiseul répondit qu'il avait plus à cœur l'Amérique que la Pologne. La France, ajoutait-il, n'avait aucun intérêt de ce côté, quand bien même la Pologne serait partagée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Cela se disait en 1763, en présence du roi, Louis de Bourbon, quinzième du nom. Étonnez-vous ensuite que le partage ait eu lieu neuf ans plus tard. Pour ce qui est de l'Angleterre, elle était au début de sa lutte avec ses colonies révoltées, et puis n'avait-elle pas des intérêts commerciaux très-importants dans l'empire moscovite? Aussi se laissait-elle souffleter à cœur-joie par la cour de Saint-Pétersbourg.

J'ai honte de le dire, mais le sultan fut le seul à comprendre l'importance de la question, le seul à tirer le glaive pour la cause de la Pologne agonisante. « Ne rougissez-vous pas, dit le grand-vizir à l'ambassadeur russe à Constantinople, ne rougissez-vous pas des excès que commettent les troupes russes? de fouler ainsi aux pieds toutes

ront plus ni la possession des bénéfices, ni le droit d'infliger des peines ecclésiastiques sans l'autorisation du pouvoir civil. En revanche, les communes recouvreront une grande partie de leur ancienne influence dans les affaires de l'Église, et elles éliront leurs propres pasteurs, sauf la confirmation du gouvernement. De plus, les offices n'auront plus lieu en latin, mais dans le vieil idiome esclavon, comme dans l'église russe. Enfin le clergé inférieur obtiendra la faculté de se marier. »

Remarquez que les Russes ne comprennent pas eux-mêmes la vieille langue de leurs aïeux. O tolérance moscovite, tu es vraiment merveilleuse !

les lois du ciel et de la terre, dans un pays qui ne vous appartient nullement? » Et la déclaration de guerre des Turcs ajoutait : « Qui donc a donné à la Russie le droit d'inonder de ses bandes un État indépendant, de le mettre à feu et à sang? Nous voulons, quant à nous, essayer d'affranchir la Pologne de ces hordes, qui, sous un semblant d'amitié, oppriment sa liberté, qui dévastent les cités et les villages, et osent encore couvrir leurs méfaits du nom du Très-Haut. Nous espérons que le succès accompagnera nos armes, qui seront assurément plus glorieusement occupées qu'à réduire en esclavage des évêques sans défense, des sénateurs, des nonces et des nobles impuissants. »

Je m'arrête ; le courage me manque pour décrire les scènes d'atroce barbarie qui marquèrent les quatre années antérieures au premier partage de 1772. Il faudrait remonter aux guerres sanglantes de l'antiquité, ou retracer les mœurs des cannibales, pour retrouver quelque chose d'analogue. Et ces brigands couronnés s'appelaient les défenseurs de l'ordre, des bons principes, de la légitimité ; car ces mots ne datent pas de nos jours. Mais il est bon de montrer, dans nos heures de défaillance, jusqu'où peut aller le despotisme ; il est bon de montrer dans leur laideur intime un Pierre Ier, une Catherine II, pour servir de leçon aux partisans des faits accomplis. Aussi je rends grâce à M. Janssen d'avoir entrepris ce pénible devoir, d'avoir démasqué ces deux souverains auxquels la conscience abâtardie du dix-huitième siècle avait osé déférer le titre de *grands*, comme un insolent défi jeté à la dignité humaine. Encore quelques révélations de ce genre, et la gloire du *grand* Frédéric sera également réduite à sa juste valeur.

Comme conclusion de ce travail, je ne puis mieux faire que de citer celle de l'écrivain allemand, dont je viens de résumer la publication : « Il n'y a pas à en douter; la politique moderne de la Russie, suivant l'expression même du ministre Pozzo di Borgo, n'a guère eu d'autre but que d'anéantir la Pologne ; mais il n'est pas moins certain que la Pologne est devenue un fléau pour la Russie, et que la Russie, depuis qu'elle s'est emparée de la Pologne, porte dans ses flancs comme une lèpre vengeresse. Elle est forcée d'y maintenir, même en temps de paix, une armée formidable qui lui coûte annuellement dix millions de roubles ; de plus, grâce à des insurrections toujours renaissantes, la Pologne reste dévastée, l'agriculture ruinée ; le commerce et l'industrie y sont tellement tombés, que la Russie ne peut même en tirer des matières premières, ni le plus léger bénéfice. Loin de là, elle est souvent obligée de fournir des secours en nature à sa victime. Mais la Russie a recueilli des fruits plus funestes encore de son crime ; en volant la Pologne, elle s'est inoculée les théories révo-

lutionnaires des encyclopédistes français, théories qui ne germèrent nulle part mieux qu'en Pologne. Or, ce n'est certes pas l'Église césaro-papiste de la Moscovie qui pourra combattre ces tendances perverses. Aussi, pour tous ceux qui connaissent la vraie situation de ce vaste pays, la corruption du peuple et des classes civilisées surtout est-elle un fait accompli et général. Et, comme pour achever cette œuvre de vengeance, c'est la Pologne écrasée, au dire d'un historien authentique, qui a développé en Russie les sociétés secrètes ; en sorte qu'un grand parti polonais y conspire avec le parti moscovite de la révolution : « La Pologne, dit en propres termes la fameuse adresse russe de 1861, la Pologne nous affaiblit plus qu'elle ne nous fortifie ; non-seulement notre bien-être, mais notre honneur souffre de l'asservissement de la Pologne. Grâce à la Pologne, NOUS PASSONS, AUX YEUX DE L'EUROPE, POUR DES BARBARES. »

C. F. AUDLEY.

LE VOYAGE AU PARNASSE

POËME DE CERVANTES

Avant peu, nous aurons l'œuvre entière de Cervantes traduite en français. Il n'y manquait plus guère que le *Voyage au Parnasse*, et le voici[1]. C'est à qui retraduira le *Don Quichotte*; et quand la plume se lasse, c'est le crayon qui écrit. Après le *Don Quichotte*, M. Viardot a donné une excellente version des *Nouvelles exemplaires*. Ceux à qui n'avait pas suffi l'agréable imitation de Florian ont retrouvé depuis la *Galatée* en personne dans une traduction plus complète. Le *Persiles*, ce dernier et laborieux effort de la vieillesse du grand écrivain, a tenté, au commencement de ce siècle, un courageux interprète, qui a mené l'entreprise à bonne fin. Dernièrement, M. Royer nous faisait connaître le *Théâtre* de Cervantes et en rendait les singularités piquantes avec une verve spirituelle ; hier enfin, M. Guardia, un jeune Espagnol, qui sait écrire en français, publiait et commentait dans notre langue le *Voyage au Parnasse*.

Le *Voyage au Parnasse* est un poëme ; et quoique les vers de Cervantes jouissent, même en Espagne, d'une médiocre estime, cette composition n'en mérite pas moins une étude particulière. Sous la forme ingénieuse d'une allégorie satirique, Cervantes nous offre en

[1] *Le Voyage au Parnasse* de MICHEL CERVANTES, traduit en français pour la première fois, par M. Guardia, bibliothécaire-adjoint de l'Académie impériale de médecine. 1 vol. in-12, Jules Gay. Paris, 1864.

raccourci un tableau très-curieux de la poésie de son temps. Une première fois déjà, dans la seconde partie du huitième chant de sa *Galatée*, qu'il intitule le *Chant de Calliope*, il avait réuni autour d'un tombeau tous les beaux esprits ses contemporains. Mais la *Galatée* est de 1583, et de 1584 à 1614, en trente années, bien des talents nouveaux s'étaient produits. Le *Voyage au Parnasse* est donc comme une suite développée de cette première revue. Dans le poëme comme dans la pastorale, que de noms à jamais oubliés mêlés à ceux qui sont restés illustres ou devenus populaires ! Ici du moins, jetés au milieu d'une action ingénieuse et vive, ils échappent en partie à la sécheresse d'une froide énumération. Le *Voyage au Parnasse*, c'est le *Lutrin* de Cervantes ; et ce n'est pas au hasard que je rappelle l'épopée héroï-comique de Boileau, on le verra plus tard.

Le *Voyage au Parnasse* parut entre la première partie du *Don Quichotte* et la seconde, et au lendemain des *Nouvelles*, en 1614. Cette même année avait vu imprimer l'odieuse contrefaçon d'Avellaneda, et il est permis de croire que l'on doit à l'irritation qu'en éprouva Cervantes quelque chose de la verve qu'il déploya dans son poëme. Il est remarquable cependant que, dans ce poëme, il ne soit fait aucune allusion à cette suite impertinente du *Don Quichotte*.

L'idée du *Voyage* est celle-ci. Le Parnasse étant envahi par les mauvais poëtes (c'était le temps de Gongora et de son école), Apollon, pour le délivrer, envoie Mercure prêcher la croisade parmi les bons. Je mêle dans l'analyse, comme je les trouve confondus dans le poëme, la mythologie et le christianisme. Mercure n'est pas un grand critique, et il a besoin d'être aidé dans sa mission. Il le sent et s'adresse à Cervantes, qu'il charge du soin de choisir parmi ses confrères. Un navire va, de rivage en rivage, prendre les recrues. Un combat acharné a lieu, le mauvais goût est vaincu et le Parnasse restauré. Mais je veux serrer de plus près le récit, suivre le poëte dans les divers épisodes de l'aventure et y relever ce qui se rattache directement au génie et à la vie de Cervantes.

L'auteur du *Don Quichotte*, un peu dépité de ce que ses contemporains semblent lui refuser le don de poésie, médite un voyage au Parnasse, comme avait fait, dans le siècle précédent, Caporali de Pérouse. Le Parnasse est un peu loin de Madrid, mais le mutilé de Lépante s'en était vu assez près dans le glorieux golfe, pour ne pas tenir compte de la distance ; et ici une remarque essentielle à faire : c'est que cette demi-connaissance que le poëte avait des lieux (peut-être était-elle plus grande que je ne le crois) suffit pour répandre dans l'allégorie un certain air de réalité qui n'en est pas le moindre attrait.

Rien de charmant comme les préparatifs du départ. Il ne s'agit

pas d'un voyage dans la lune, pour lequel le poëte aurait besoin avant tout de la monture ailée de Roger ; il ne lui entre pas même dans la pensée de réclamer le secours de Pégase. Le vieux soldat fait ses provisions comme pour entrer en campagne. Comme Sancho, il met dans son bissac un pain blanc et quelques débris de fromage, *fardeau utile et léger au piéton*, car il se propose d'aller à pied; et, disant adieu à son humble logis, à Madrid, à ses fontaines et à ses théâtres où l'on applaudit tant de sottises, c'est là le point sensible, il se met en marche, les pieds dans la poussière et la tête au vent. Vous le voyez, mais il faut l'entendre; M. Guardia me permettra de retraduire à ma façon ce qu'il a si bien traduit à la sienne. Je tiens à rétablir en tercets ce que M. Guardia a réuni, je ne sais pourquoi, dans un récit courant :

« Quant au bagage d'un poëte, toujours léger, toute monture peut le porter, car il voyage sans valise.

« C'est un fait incontestable qu'un poëte, eût-il hérité d'une fortune, une fois dans ses mains, il la perdra loin de l'accroître.

« Et la preuve de cette vérité, c'est, ô grand Apollon, mon père, que tu l'animes de ton esprit.

« Et comme ils ne se mêlent ni ne se prostituent aux misérables appétits de ce monde; comme ils ne se noient pas dans les bas-fonds d'un vil intérêt,

« Que leur instinct les pousse au plaisant ou au sérieux, inaccessibles en toute chose au souci du gain, ils vont par-dessus les sphères.

« Qu'ils pleurent les guerres ou chantent les amours, la vie pour eux passe comme un songe, ou comme le temps pour les joueurs.

« Les poëtes sont faits d'une pâte douce, molle, malléable, tendre et amie du foyer d'autrui.

« Le plus sage d'entre eux se gouverne au gré de sa fantaisie aventureuse et charmée, fertile en ressources et d'une ignorance éternelle.

« Absorbé dans ses chimères, et ravi de tout ce qu'il fait, il ne songe ni à devenir riche, ni à se faire une position honorable. »

N'aimez-vous pas, comme moi, à retrouver dans la bouche du vieux Cervantes presque les même paroles que dans celle de la Fontaine et de Chateaubriand, et à entendre l'auteur du *Don Quichotte* parler des naïfs enfants de la Muse avec la même simplicité familière? Ce n'était ni le luxe, ni la richesse, qu'il demandait aux puissants de son temps ; c'était du pain pour sa femme et pour sa fille.

Il continue avec la même bonne grâce, et, de ce pas leste et dégagé, il arrive à ce beau port de Carthagène qui depuis a pris pour la ma-

rine espagnole toute l'importance que Cervantes lui prédisait dès lors. Et, arrivé au bord de la mer, comment ne se fût-il pas souvenu de Lépante et du grand jour de sa vie?

« Ma vue s'étendait sur la vaste plaine de cette mer qui me remit en mémoire l'héroïque exploit de l'héroïque don Juan,

« Où moi-même, entouré de glorieux compagnons, par mon courage personnel et d'une âme intrépide, j'eus, si petite qu'elle fut, ma part dans la victoire. »

Pendant qu'il cherche dans le port une frégate qui le porte aux rivages de Grèce, il voit arriver à pleines voiles un singulier navire, tel que depuis Argo la mer n'avait pas vu le pareil. Une barque se détache du flanc de ce navire et s'approche de la terre. Qui saute sur le bord? Sans doute quelqu'un de ces beaux capitaines d'aventure, comme le soldat de don Juan d'Autriche en a tant vu, en Espagne, en Italie, en Grèce. Non, c'est le dieu Mercure, qu'il peint en traits si vifs, que jamais dieu de la fable ne descendit si vivant de l'Olympe. Le poëte se jette à ses pieds, et le conjure de le prendre à son bord. Mais le dieu, qui a lu *Don Quichotte* dans l'Olympe (où ne le lisait-on pas?), le relève avec bonté, lui parle de ses œuvres que *Rossinante a portées en croupe d'un bout de la terre à l'autre, et de sa main gauche devenue inerte pour le plus grand honneur de la droite*. Ce n'est pas en simple voyageur qu'il ira au Parnasse, mais, comme autrefois à Lépante, sur un puissant vaisseau. Cette fois seulement il n'aura pas affaire aux Turcs. Apollon a besoin de lui contre des ennemis d'une autre race et qu'il s'agit de combattre avec d'autres armes.

Le poëte s'embarque avec le dieu qui commence par lui faire les honneurs du merveilleux vaisseau, merveilleux en effet, et qui est l'ouvrage d'Apollon lui-même.

« Cette galère, dit le poëte, était de la quille au pont toute fabriquée avec des vers, sans aucun mélange de prose; » et il se lance dans une description fort ingénieuse, où chaque genre de poésie occupe sa place suivant son importance et son caractère déterminé.

« On me fit voir que la grande vergue était faite d'une longue et lamentable élégie, moins alerte à chanter qu'à pleurer...

« Il fallait voir les folles banderoles qui frémissaient au souffle du vent, faites de poésies diverses, un peu licencieuses... »

Tel est le navire sur lequel Mercure est chargé de recruter en Espagne les renforts dont Apollon réclame le secours, en Espagne seulement. « J'ai rasé, dit le dieu, les rivages d'Italie, j'ai vu ceux de France, mais sans y toucher. » Et pourquoi, je vous prie, ô fils de Maïa? Est-ce dédain ou prévention en faveur de l'Espagne? En Italie,

Dante, Pétrarque, Arioste et le Tasse, étaient morts depuis longtemps, laissant après eux d'assez tristes héritiers. Mais sur les côtes de France, ne pouviez-vous, en passant, prendre le grave Malherbe, si dur aux méchants poëtes, et alors dans toute sa gloire?

Cependant Mercure remet à Cervantes une liste dressée par Apollon lui-même, qui ne trouvera pas mauvais que Cervantes la révise, admirable occasion pour nous de voir défiler toute l'armée littéraire de l'époque. Sur cette revue annoncée s'arrête le premier chant : le poëme en a huit.

Avec le second commence le dénombrement ; le premier de la liste est précisément Gongora, accusé alors de corrompre le génie poétique de l'Espagne. Il est piquant de le voir appelé au secours du Parnasse contre sa propre école; mais Cervantes pouvait-il oublier que ce grand poëte, égaré plus tard par l'esprit de système, avait débuté par des chefs-d'œuvre? Il n'oublie pas davantage, bien entendu, les maîtres de l'école andalouse, ses amis et ses hôtes, pendant les dix ans qu'il passa à Séville, dans l'obscur emploi de contrôleur des approvisionnements de la flotte : le grand lyrique Fernando Herrera, le charmant traducteur de l'*Aminte*, Juan de Jauregui, à qui l'Espagne a dû jusqu'ici le seul portrait authentique qu'elle paraît avoir de Cervantes; d'autres qu'il avait sans doute rencontrés ailleurs, dans sa vie errante, l'auteur de *Marcos Obregon* et l'heureux traducteur de l'*Épître aux Pisons*, Vicente Espinel, l'ingénieux conteur Salas Barbadilla, Luis Velez de Guevara, le premier et véritable père du *Diable boiteux*, trois écrivains très-proches parents, par alliance, de notre Lesage, et tant d'autres. Chaque fois que Cervantes se permet de ne pas ratifier les choix un peu précipités d'Apollon, il se contente de désigner d'un trait celui qu'il écarte, mais sans le nommer. Les contemporains ne devaient pas s'y méprendre, mais pour nous ce serait peine perdue que de vouloir deviner : écartés par Cervantes, les exclus le sont à jamais par la postérité. Cette mesure indulgente a son commentaire naturel dans ce court prologue, placé en tête du poëme.

« Si d'aventure, lecteur curieux, tu es poëte, et que, ce voyage venant à tomber dans tes mains pécheresses, tu t'y voies inscrit parmi les bons poëtes, remercie Apollon qui t'aura fait cette grâce, et si tu ne t'y trouves pas, tu peux l'en remercier encore. »

Arrivé au nom de Quevedo, Cervantes dit :

« Francisco de Quevedo aura de la peine à venir, dis-je alors, et lui me répondit : Je ne saurais pourtant partir d'ici sans lui.

« Celui-là est fils d'Apollon, il est fils de la muse Calliope ; nous ne pouvons nous en aller sans lui ; je n'en démordrai pas.

« Il est le fléau des méchants poëtes. De la pointe du pied il chassera du Parnasse les sots rimeurs que nous attendons, et ceux qui déjà y sont.

« Seigneur, répliquai-je, il a le pas pesant, et il lui faudrait plus d'un siècle pour venir ici. »

A quoi dans tout ceci fait allusion Cervantes? Né en 1580, Quevedo n'avait alors que trente-quatre ans. Quevedo, je crois, était boiteux; est-ce là ce que veut dire Cervantes? ou pensait-il au duel malheureux qui, vers cette époque, avait obligé Quevedo à quitter Madrid et à se réfugier en Italie, auprès du duc d'Ossuna? Un seul homme pourrait nous le dire, c'est notre savant ami, le dernier éditeur de Quevedo, don Aureliano Fernandez Guerra y Orbe.

Mais en ce moment le poëte est interrompu par des nuées de poëtes qui tombent des nues sur le navire, à peu près comme ces pluies de crapauds dont parlent les naturalistes. Si la comparaison vous paraît malséante, prenez-vous-en à Cervantes lui-même, car c'est lui qui dit :

« Avez-vous vu (chose connue et souvent remarquée), quand la terre soupire après l'eau et qu'il pleut,

« De chaque goutte, en un clin d'œil, sortir dans la poussière un crapaud ou une grenouille, qui, par petits sauts ou lentement, se met en marche? C'est ainsi... »

Le poëte continue : « Un second nuage laissa tomber le grand Lope de Vega, poëte insigne que nul ne dépasse ou même n'égale dans les vers comme dans la prose. »

Je cite ce passage parce que l'on a souvent accusé Lope de Vega et Cervantes de n'avoir pas été justes l'un pour l'autre. Voilà du moins, en ce qui concerne Cervantes, un démenti assez éclatant. Que l'auteur de *Don Quichotte*, jeune encore et cherchant sa vie, ait eu un peu d'humeur de se voir écarté de la scène par les bruyants succès de Lope, il est difficile de ne pas le croire, et il a pu, je ne sais où, laisser percer quelque chose de cette humeur; sa *numancia* lui donnait peut-être le droit d'éprouver, à cet égard, un mélancolique regret. Mais de quelque nature qu'ait été ce sentiment, il n'alla jamais jusqu'au point de lui faire méconnaître le génie supérieur de celui que, dans ce même ouvrage, il appelle un prodige de la nature.

Quoi qu'il en soit, Mercure, effrayé de cette invasion plus incommode par le nombre que rassurante par la qualité, prend un crible, y jette pêle-mêle cette avalanche d'alliés inutiles et laisse tomber à la mer tous ceux qui sont trouvés trop légers de bagage; laissons-les se débattre dans l'eau salée, nous les retrouverons. Une chose

m'étonne dans ce passage : c'est le dédain de Cervantes pour les poëtes d'humble origine. Il raille cruellement un pauvre tailleur, un tondeur qui s'efforcent vainement d'atteindre à la nage la terre ou le navire. « Mercure, dit-il, si sévère aux poëtes à longue robe ou à veste courte, n'avait rejeté aucun de ceux qui portaient la cape et l'épée. » Pourquoi ce mépris des muses plébéiennes? Je voudrais croire qu'il ne s'adresse qu'à quelques individus de talent médiocre, car en toute occasion Cervantes parle avec enthousiasme du père de la comédie espagnole, Lope de Rueda ; et qu'était Rueda? Un batteur d'or.

Le troisième chant s'ouvre par un piquant tableau des occupations de tous ces beaux esprits groupés sur le navire, l'un récitant ses vers que personne n'écoute, l'autre poursuivant une rime qui le fuit, celui-ci rêvant, celui-là *si touché d'amour, qu'il célèbre les reins de sa belle avec beaucoup de goût et non moins d'élégance*. J'imagine qu'il y a sous ce trait, comme sous bien d'autres, une allusion maligne dont le secret aujourd'hui nous échappe, mais qui devait faire sourire les contemporains.

En devisant ainsi, on arrive en vue des côtes de Valence. Valence avait alors, en même temps que des peintres illustres, des poëtes charmants. Mercure fait un signe à ces derniers, et ils accourent se ranger sous la bannière de la poétique croisade. Je me bornerai à citer quelques noms qui ont surnagé : Guillen de Castro, l'auteur du premier *Cid*, applaudi au théâtre, Cristobal de Virües qui, ainsi que Cervantes, avait combattu à Lépante, et dont on a une sorte d'épopée mystique intitulée *Monserrate*, et enfin Andres Rey de Artieda, écrivain plus érudit qu'inspiré, mais qui, dans une épître restée célèbre au marquis de Cuellar, nous apprend, en vers excellents, que tout le public de son temps n'était pas complice des extravagances de Lope de Vega.

Le dieu n'accueillit pas tous ceux qui accoururent au rivage. « Mercure leur ferma la porte, » dit Cervantes, c'est-à-dire ne leur permit pas de s'embarquer, et pourquoi? Il ne le dit pas, mais on le devine.

« Il craignit sans doute qu'abusant de leur nombre et de leur valeur ils ne prissent les armes et ne voulussent établir au Parnasse un empire nouveau, un nouveau maître. »

C'est qu'en effet il s'était formé à Valence toute une école poétique qui, s'inspirant à la fois des Arabes et des Provençaux, ne devait pas laisser que d'inquiéter un peu le génie castillan.

La galère reprend sa course, et de loin en loin reçoit encore quelque recrue que lui dépêchent les nuages, entre autres Francisco de Rioja, à qui l'on conteste aujourd'hui l'*Ode aux ruines d'Italica*, mais qui, à d'autres titres, a sa place marquée entre les génies poétiques de l'Espagne.

Bientôt un mousse signale la ville de Gênes. On ne s'y arrête pas, et on continue à longer toute la côte virgilienne que Cervantes marque en passant d'un trait rapide, en poëte et en marin, et on arrive devant Naples, « la belle Parthénope assise au rivage de la mer qui enchaîne ses pieds. »

Le vaisseau jette l'ancre. Serait-ce pour enlever Quevedo? Non, Mercure n'y pense déjà plus et ne se souvient que des deux Argensolas, deux poëtes aragonais, encore célèbres aujourd'hui, et tous deux attachés à la fortune du vice-roi. Cervantes, chargé d'aller à terre les avertir, se refuse à leur porter le message d'Apollon; il n'avait pas eu, paraît-il, à se louer des deux frères, et il le dit sans détour :

« S'ils eussent tenu quelques-unes des nombreuses promesses qu'ils me firent à leur départ, je ne serais jamais, Dieu me pardonne, entré dans ta galère.

« — Je vois ici, seigneur, plus de gens qu'il n'en faut pour te tirer d'embarras. Pars, sans tenter plus d'épreuves.

« — Que nul ne me parle de la sorte, s'écrie le dieu. Si je débarque et les attaque, vive Dieu! j'enlève tout, et le vice-roi lui-même. »

Il se laisse pourtant persuader et ajoute avec un mouvement d'humeur qui peut passer pour un éloge :

« — Je gage que le docteur Mira, si le vice-roi n'ordonne le contraire, reste aussi sous sa tente. »

C'est encore un poëte distingué que ce docteur Mira de Amescuana, car il a mérité que notre Corneille lui prît *Don Sanche d'Aragon.*

Le navire glisse entre Charybde et Scylla, qui fournissent au passage leur épisode au poëme. Il effleure les monts Acrocérauniens, passe devant Corfou, *l'île inexpugnable*, dit Cervantes, qui ne perd jamais l'occasion de faire usage de ses souvenirs, et, en poursuivant son allégorie, de marquer d'un trait exact tout ce qu'il a vu dans sa vie de soldat, et jette enfin l'ancre sur les rivages de la Grèce.

Aussitôt Apollon descend de son char, et, dépouillant ses rayons, s'avance à pied, escorté des Heures, déesses toutes petites mais mignonnes, au-devant de ses vaillants hôtes. Le premier qu'il embrasse, et qui semble être venu de son côté en volontaire, est un poëte andalous, don Juan de Arguijo. M. Guardia ne rend qu'à demi justice à ce rare talent. Il ne voit en lui « qu'un simple amateur, dont les vers ont un parfum doux et léger. » Ce n'est pas assez dire. Arguijo, auteur de soixante sonnets et non de vingt-quatre, est beaucoup mieux qu'un amateur. Aux qualités exquises que M. Guardia ne lui refuse pas, il faut ajouter la gravité, l'élévation, la force. Si mince que soit le bagage, c'est celui d'un vrai poëte, et l'accueil d'Apollon en fait foi.

Celui-ci prend gaiement, avec ses alliés, le chemin du Parnasse. La troupe arrive haletante à la fontaine de Castalie :

« En l'apercevant, dit le poëte, la plupart se précipitent, dévorés de soif, vers le courant des ondes cristallines.

« Les uns, non contents de s'y abreuver, y lavent leurs pieds, leurs mains, et je ne sais quoi encore de moins décent.

« D'autres, plus discrets, boivent à petites gorgées les savoureuses eaux, et se donnent le loisir d'en goûter la douceur. »

Arquijo était précisément un de ces poëtes délicats qui auraient craint de s'enivrer même de l'eau de Castalie, en quoi il est de la famille de Rioja et de Figueroa chez les Espagnols, et de celle de Catulle, chez les Latins. Je m'arrête là, mais il faut lire tout le passage. C'est un tableau qui n'a rien d'imaginaire, et que Cervantes avait retrouvé sans doute tout fait dans les souvenirs de sa vie militaire. On ne peindrait pas autrement la halte d'une armée en campagne, après une chaude journée d'été. Voilà justement une de ces pages où, sous l'allégorie, on sent palpiter la vie.

Épuisée un moment par les compagnons de Cervantes, la douce fontaine avait retrouvé ses fraîches eaux, lorsqu'il y a vingt ans, arrivant moi-même au pied du Parnasse, j'y étanchai aussi ma soif ardente, sans songer, je le confesse, aux grands poëtes de l'Espagne qui m'y avaient précédé, et dont alors je savais à peine les noms. Mais quelques jours plus tard, en traversant le golfe de Lépante, je n'eus garde, je le jure, d'oublier Cervantes.

Toute cette ascension du Parnasse entre *les palmiers*, *les hauts cèdres et les rameaux de l'olivier*, est poétique et allégrement décrite. Le dieu qui précède et guide la caravane ne paraît pas s'inquiéter beaucoup des besoins matériels de son armée. Il n'en est pas de même de Cervantes qui, ayant fait la guerre pour tout de bon, sait que le meilleur soldat ne vaut rien, même le sobre Espagnol, quand les vivres lui manquent tout à fait. Il commence cependant à se rassurer, en se voyant introduit avec ses compagnons dans un beau verger dont les arbres sont chargés de fruits délicieux. Mais les autres, plus agiles que lui, ont bientôt pris toutes les bonnes places, et le pauvre mutilé, déjà vieux et pesant, n'en trouve plus. Le troisième chant prend fin sur ce mécompte cruel, image trop réelle des tribulations qui poursuivirent le poëte durant sa vie. Dans ce beau jardin de l'Espagne, il y eut place pour tout le monde, excepté pour lui.

La plainte qu'il adresse à Apollon est touchante, et c'est par là que commence le quatrième chant. Cervantes rappelle au dieu tous ses titres à la renommée, surtout ce *Don Quichotte* « destiné à être le passe-temps des cœurs mélancoliques et moroses, en toute saison et en tout temps. » On pourrait discuter le classement qu'il fait lui-même de ses ouvrages, mais on n'aura que de l'admiration pour la mâle fierté qu'il déploie :

« J'ai eu, j'ai et j'aurai (grâce au ciel qui m'a fait ainsi), l'esprit exempt et libre de tout penchant à l'adulation.

« Je ne mets jamais le pied là où cheminent le mensonge, la fraude et la fourberie, fléaux certains de la vertu sainte.

« Je ne m'emporte pas contre ma triste fortune, quoique à me voir ainsi debout et en un tel lieu je sente plus vivement ma détresse.

« Désirant beaucoup, je sais pourtant me contenter de peu. »

Le dieu le console par de belles et joyeuses paroles : « Résigne-toi, lui dit-il enfin, plie ton manteau et t'assieds dessus.

« Car si le sort nous refuse un heureux destin, il est plus honorable de le mériter que de l'attendre.

« — On voit bien, seigneur, lui répliquai-je, que vous n'avez point remarqué que je n'ai pas de manteau. » Et lui : « Même en cet état, j'ai plaisir à te voir.

« La vertu est un manteau sous lequel le pauvre couvre et dissimule sa misère, qui le sauve du moins de l'envie. »

Une belle compagnie de nymphes, servant de cortége à la poésie, interrompt l'entretien du dieu et du poëte ; ce dernier a quelque peine à reconnaître la déesse sous ses splendides vêtements, l'ayant toujours, en ce bas monde, rencontrée pauvre et mal vêtue. Apollon lui apprend en beaux vers qu'il y a deux poésies, la poésie véritable, grave, sage, élégante, riche, ingénue, et une autre qui est la fausse, avide, laide, vieille, mais fardée, et qui se plaît surtout en la compagnie de Bacchus ; mais pourquoi, pourrait demander Cervantes, est-ce cette dernière qui vient à nous, et non l'autre ?

Sur ce, l'attention du poëte est attirée d'un autre côté par un groupe de cinq ou six personnages qui semblent vouloir dérober leurs traits à la foule ; ce sont des prélats qui ne dédaignent pas de cultiver les muses, mais qui croient devoir à leur dignité le sacrifice d'une gloire profane, ce qui fâche un peu le bon Cervantes :

« Sont-ils poëtes? oui. Alors je n'arrive pas à comprendre pourquoi ils dédaigneraient de faire, à ciel ouvert, montre de leur génie.

« Pourquoi s'abêtir à plaisir et s'abaisser soi-même, en cachant le talent qne le ciel départit à ceux qui s'honorent le plus de lui appartenir.

« Aucune science se doit-elle comparer à cette science universelle de la poésie, qui n'a pas de limite où elle se puisse contenir ?

« Ceci étant une vérité, je voudrais bien savoir pourquoi en de tels

personnages cette crainte, cette fausse délicatesse ou cette hypocrisie.

« Monseigneur fait des vers, et il ne veut pas qu'on le sache, et quand il les a lui-même montrés à tous venants, il accuse la langue d'autrui ? »

Cela dit et bien dit, il les nomme sans doute pour leur faire pièce, car peu dignes d'être connus, ils sont parfaitement ignorés aujourd'hui.

D'autres alliés arrivent encore, dont les noms intéresseraient peu le lecteur et qui jettent ici sur le poëme une certaine langueur ; il faut se hâter d'arriver au cinquième chant.

Le quatrième avait fini sur l'apparition d'un grand navire plein de gens dont Apollon n'a que faire. Comment s'en débarrasser ? Le moyen est bien simple. Il priera Neptune de les noyer sans plus de façon : traduction un peu sommaire et tout à fait libre des deux vers de l'*Art poétique :*

..... Mediocribus esse poetis
Non homines, non dì, non concessêre columnæ.

C'est en poésie que les bonnes intentions comptent peu, les sentiers du Parnasse en sont pavés comme l'enfer chrétien et aussi inutilement. Neptune, en confrère obligeant, donne un coup de trident dans le flanc du navire, et voilà tous les poëtes à l'eau. Que d'alliés ont été souvent anssi mal payés de leurs services !

« Je sais à merveille, dit Cervantes qui paraît trouver tout simple que de pauvres rimeurs soient traités comme les Turcs à Lépante, je sais que l'infortunée troupe eût préféré se trouver sur la fameuse promenade de Séville. »

Mais ici, comme dans l'*Enéide*, Vénus vient au secours des naufragés: implorée par l'un d'eux, elle intercède auprès de Neptune qu'elle eût désarmé d'un sourire, si le dieu des mers pouvait se soustraire à la volonté de l'inexorable destin. Mais Vénus, qui a lu son Ovide, et qui n'a pas seulement lu les *Amours*, mais aussi les *Métamorphoses*, sait qu'il est des accommodements avec la mort même, et transforme les protégés en citrouilles. Même aventure, on s'en souvient, advint à l'empereur Claude après sa mort.

Délivré de ces alliés importuns, Apollon range son armée en bataille et se prépare à marcher à l'ennemi. Ainsi finit le cinquiéme chant. Le sixième est presque entièrement rempli d'un songe que Morphée envoie à Cervantes ; il s'est, on l'a vu, endormi l'estomac vide, et

rien n'est plus favorable aux songes. Le sien lui montre la vaine gloire, il la décrit en termes magnifiques, mais avec un accent de colère qui témoigne de la laborieuse poursuite que, vivant, il fit de la véritable. Il s'éveille à temps pour entendre Apollon adresser à ses troupes, du haut d'un rocher, l'inévitable harangue que tout bon général doit en pareil cas à son armée. Celle-ci répond par des cris d'enthousiasme : c'est toujours l'usage.

Le septième chant est celui de la bataille ; dans aucun des précédents, Cervantes n'a déployé plus de verve, et il faut ajouter plus d'invention. Le poëte et le soldat sont ici heureusement confondus. Je cite longuement cette fois, car l'épisode a pour nous, admirateurs du *Lutrin* et compatriotes de Boileau, un intérêt tout particulier :

« Le long de la montagne grimpait, à la façon des chats, une bande poétique, faisant effort pour atteindre la cime bien gardée.

« De temps en temps ils faisaient halte et, avec des frondes et des arbalètes, ils lançaient des volumes entiers.

« Le plomb enflammé des terribles balles n'aurait pu faire plus de mal, ni traverser l'air avec plus de vitesse.

« Un livre bien plus dur qu'une pierre de taille atteint à la tempe Joseph de Vargas et le frappe en même temps d'horreur, d'effroi, d'épouvante.

« Il pousse un cri et dit à un sonnet : Toi qui pars d'une plume satirique, que n'arrêtes-tu ta course infâme ?

« Et comme un chien que rendent furieux les pierres qu'on lui lance quitte celui qui les jette pour courir après elles, comme si elles étaient la cause de la douleur qu'il éprouve,

« De ses belles mains il met en pièces l'altier sonnet qui menaçait le soleil et les étoiles.

« Alors le Cyllénien lui dit : Foudre vivant, chez qui la juste indignation éclate d'une façon si haute et témoigne d'un si grand courage :

« — Prends en main ta redoutable épée, et te jette, vaillant et hardi, de ce côté où le danger t'invite.

« En ce moment arrive, fendant l'air, un livre de la grosseur d'un breviaire, mélangé de prose et de vers, lancé par l'ennemi.

« L'extravagance des vers et de la prose, nous fit comprendre que c'étaient les lourdes *Avidas* d'Arbolanche.

« Des poésies nous assaillirent, qui auraient suffi à mettre en déroute l'armée chrétienne, si on les eût imprimées une seconde fois.

« Mercure reçut à la main droite une vieille satire licencieuse, d'un style vif, mais assez malsain.

« Pedrosa lança quatre nouvelles d'une prose embrouillée et indigeste, dont le sujet était pauvre et sans grâce.

« D'une course hâtée et tout en sueur arrivait l'auteur de la *Picara Justina*, chapelain laïque du quartier ennemi.

« Et avec la puissance d'une coulevrine, il lança de ses mains son gros livre qui mit le désordre dans notre camp.

« Le bon Thomas Gracian y perdit un bras, Medinilla une dent molaire et un grand morceau d'une cuisse... »

Ne se croirait-on pas ici à la porte de la Sainte-Chapelle et sur les degrés qui menaient à la boutique de Barbin? L'idée est devenue la propriété de Boileau par la grâce et la perfection du détail, mais on ne saurait nier qu'elle n'ait d'abord appartenu à Cervantes; il était assez riche de son fonds, pour prêter même à Despréaux.

L'issue du combat ne pouvait être douteuse. Le dernier chant, celui qui vient après la victoire, devait offrir moins d'intérêt. Au sortir d'une lutte acharnée, le poëte est comme le soldat, il dort un peu sur le champ de bataille. Cervantes fait comme tous les autres. Mais au réveil il ne se reconnaît plus ; le Parnasse est loin, et il se voit transporté au sein de cette chère ville de Naples, « la gloire de l'Italie et l'ornement du monde dont il a, pendant plus d'un an, arpenté les murs dans sa jeunesse ; » merveilleuse occasion pour louer une fois encore ce duc de Lemos qui l'avait sauvé de la misère, et à qui, deux ans plus tard, il adressera, trois jours avant sa mort, cette admirable lettre qui sert de prologue au *Persiles*.

Ce devoir rempli, le poëte retourne en Espagne : « Je rentrai, dit-il, à Madrid en habit de pèlerin ; car à paraître saint on gagne toujours quelque chose. » L'un des premiers qu'il rencontre, il l'embrasse en pleine rue, et c'est Luis Velez de Guevara, l'auteur du *Diable boiteux*, rencontre opportune ce jour-là.

Tel est, en laissant de côté bien des épisodes auxquels j'aurais pu m'arrêter, ce poëme où l'éloge est si voisin de la satire, les larmes si près du rire, et qui témoigne souvent chez le grand prosateur des vraies qualités du poëte. L'invention et la verve comique ne pouvaient faire défaut à Cervantes ; mais sous le vêtement gênant des vers, elles couraient le risque de perdre de leur grâce piquante. Cela arrive encore ici quelquefois ; mais si en certains passages on sent un peu l'emphase des discours du bon chevalier, en beaucoup d'autres, le bon sens railleur de Sancho fait sa trouée dans le rhythme et égaye le récit.

Cependant tout n'est pas dit avec le chant huitième, et le poëme a un épilogue en prose où Cervantes se retrouve tout entier. A peine remis de ses fatigues et revenu à ses habitudes, l'historien de ce

Lépante littéraire reçoit des mains d'un messager fort amusant une lettre signée d'Apollon, et datée du Parnasse, le 22 juillet 1614. Le dieu, après avoir plaisamment raconté tout le mal qu'il s'est donné pour nettoyer son domaine des débris de la bataille, publie un édit qui a pour titre :

« *Privilèges, statuts et avis qu'Apollon adresse aux poëtes espagnols.* »

Il faudrait tout citer, si on tenait à égayer le lecteur ; je me bornerai à quelques alinéas qui donneront une idée du reste, et où on aime à retrouver une fois de plus la fierté d'âme du noble écrivain.

« Si un poëte dit qu'il est pauvre, qu'il soit aussitôt cru sur parole, sans plus ample informé ni serment. »

« Tout poëte, quel que soit son rang ou sa qualité, sera tenu pour gentilhomme, attendu la noblesse de la profession qu'il exerce, de même que les enfants trouvés sont tenus pour vrais chrétiens. »

« Il est bien entendu qu'un poëte ne rompt pas le jeûne, pour avoir rongé ses ongles en faisant ses vers. »

« Défense est faite aux poëtes d'oser composer des vers à la louange des princes ou des seigneurs, mon intention et ma volonté bien arrêtées étant que l'adulation et la flatterie ne franchissent pas le seuil de ma maison. »

« Tout poëte qui donnera dans le travers de faire le spadassin, le rodomont ou le bravache, verra par ce conduit s'écouler toute sa valeur, et se perdre la réputation qu'il aurait d'ailleurs pu acquérir par ses bons vers. »

L'édit n'était pas inutile à une époque où tant de poëtes portaient l'épée ; mais dans la bouche du vieux soldat il n'est pas dépourvu de grâce.

Je finis par ce dernier trait qui, dans le pays classique des longs poëmes et des œuvres innombrables, marque un juste sentiment de l'art :

« Tout bon poëte, quand il n'aurait fait aucun poëme héroïque ni produit sur la scène du monde de grandes œuvres, pourra, avec n'importe quels ouvrages, fussent-ils peu nombreux, obtenir le surnom de divin, comme, en effet, l'ont mérité Garcilaso de la Vega, Francisco de Figueroa, Francisco de Aldama et Fernando de Herrera. »

M. Guardia a fait suivre sa traduction d'un dictionnaire biographique de tous les personnages dont il est parlé dans le poëme; ce dictionnaire est le vrai commmentaire du poëme. Cette excellente partie de son

travail n'est pas celle qui aura coûté le moins d'efforts à l'écrivain. Jusqu'à ces derniers temps, les recherches biographiques ont été fort négligées en Espagne. Mais c'est un reproche qu'elle s'attache à mériter de moins en moins. De tous côtés, en effet, depuis quelques années, les académies et les érudits travaillent à l'envi à mettre en lumière la vie des Espagnols illustres.

Le volume de M. Guardia commence par une très-intéressante introduction sur la vie et les œuvres de Cervantes. Elle prouve que Pellicer, Haëdo, Clemencin, Navarrete, tout récemment Hartzenbush, et même cet infatigable chercheur, Alberto de la Barrera, avaient laissé quelque chose à dire sur Cervantes. Mais sur de tels génies, le dernier mot se dit-il jamais?

Je demande cependant à faire sur une note de cette introduction une légère rectification. Selon M. Guardia, l'extrait de baptême de Cervantes aurait été découvert à Alcala de Henares sur les registres de la paroisse de Saint-Just et Saint-Pastor. Ce n'est pas dans cette église, mais dans celle de Sainte-Marie-Majeure qu'a été faite cette importante découverte. L'erreur sera venue de ce que le chanoine Herménégilde de la Puerta qui, à la requête de Montiano, voulut bien feuilleter les registres, en même temps qu'il était curé de Sainte-Marie, était aussi magistral de Saint-Just et Saint-Pastor. J'ai vu, à Alcala, dans la paroisse de Sainte-Marie, la petite chapelle où fut tenu sur les fonts du baptême l'auteur du *Don Quichotte*. Un érudit, dessinateur habile, Don José Velasco Dueñas, a publié, en 1852, le *fac-simile* de cette page du registre. Quand je demandai à voir le registre même, on me remit au lendemain, ce cruel *mañana* dont l'Espagne ne guérira jamais. Il y a quelques mois, visitant, à Stratford-sur-Avon, l'église où fut baptisé Shakespeare, né le même jour que Cervantes, je ne pus m'empêcher de me souvenir de ma déconvenue d'Alcala, en voyant ouvert sur une table qu'il ne quitte jamais le livre qui porte cette grande date.

Je ferai à M. Guardia deux querelles plus sérieuses; la première, à l'occasion de la Bruyère qu'il traite «d'écrivain académique et maniéré, qui ayant, dit-il, passé sa vie a polir un livre et à friser des phrases, n'était pas fait pour goûter cette œuvre colossale qui est proprement la Bible de la Renaissance.» Et cette Bible, quelle est-elle? Le *Gargantua* de Rabelais. En vérité, en transcrivant cette phrase, je me demande si c'est pour la Bruyère que je dois réclamer, ou pour la Bible. Mais la Bible se défendra bien toute seule et résistera, j'en suis certain, à de plus dangereuses comparaisons. Je m'en tiens donc à la Bruyère et me bornerai même, en ce qui le concerne, à faire remarquer que le style des *Caractères*, vif, coupé, hardi, plein de surprises, dédaigneux des transitions, est précisément le contraire de ce qu'on avait appelé jusqu'ici le style académique. Ce que M. Guardia prend pour

de la manière est précisément la manière du grand écrivain, et cette manière toute nouvelle dans la littérature du siècle de Louis XIV et qui répond si bien à la vivacité, à la hardiesse, à l'originalité de la pensée, est le premier signe de cette transformation de la langue, en train de passer de la phrase ample, large, puissante de Bossuet à la phrase courante, brève, rapide, expressive de Voltaire et de Montesquieu. Je ne compare pas, je ne juge pas, je constate un fait acquis et souvent relevé avant moi. Un mot encore. Depuis quand, je vous prie, est-il permis de reprocher à un auteur de n'avoir fait qu'un seul livre? Quand ce livre est un chef-d'œuvre, on peut tout au plus exprimer un regret; reproche-t-on à un père de n'avoir eu qu'un fils, surtout si ce fils est l'honneur de la famille? Ce reproche est bien de notre temps. Mais entre ce fils unique de la Bruyère et les œuvres sans nombre de tel de nos contemporains, invité à choisir, je n'hésiterais guère, ni vous non plus, je pense.

En défendant la Bruyère contre un écrivain étranger, même quand il nous fait l'honneur de l'attaquer dans notre langue, j'étais assurément dans mon droit. M. Guardia eût été dans le sien en prenant contre moi la défense de sainte Thérèse, si j'avais été capable de manquer de respect à sa sainte et éloquente compatriote. Mais puisqu'en la traitant lui-même avec un peu d'irrévérence, il me laisse le beau rôle, je m'en empare et me plains à lui de ce qu'il apelle une hallucinée cette première des femmes espagnoles. Je n'entrerai pas dans le fond de la question, et me garderai bien de la discuter au point de vue où se place M. Guardia. J'aurais trop peur de rester accablé sous l'érudition spéciale de M. le bibliothécaire adjoint de l'Académie impériale de médecine. Je demande seulement si dans cette femme d'un jugement si sûr, d'un sens si éminemment pratique, il pouvait y avoir l'étoffe d'une hallucinée, et si après avoir étudié sa vie et ses écrits, il est aisé de croire que la lecture des romans de chevalerie a pu pervertir une telle imagination. Que dans la forme de quelques-uns de ses traités sainte Thérèse ait emprunté quelque chose à la phraséologie de son temps, rien de plus naturel, et la remarque qu'en fait M. Guardia est ingénieuse et vraie. Mais en conclure que, à sainte Thérèse dans son couvent ou dans le petit sanctuaire que, toute jeune encore elle s'était créé au sein de sa famille, il a pu arriver ce qui arrive au bon Quixada dans la bibliothèque où il laissa sa raison, c'est traiter un peu trop à la française la plus sensée des saintes.

Au moment de déposer la plume, je ne veux pas dire les armes, je m'aperçois que dans la même page Ignace de Loyola (pourquoi l'appeler Jnigo?) est ajouté aussi à la liste des victimes des romans de chevalerie. Mais saint Ignace a laissé, pour prendre en main sa

défense, une nombreuse et redoutable postérité. Je renvoie donc M. Guardia au Père Félix ou plutôt à l'éloquent biographe du Père de Ravignan. Je suis sûr que, dans l'ombre du sanctuaire, l'irrésistible douceur de ce dernier a gagné des causes plus difficiles.

Mais revenons une dernière fois à Cervantes. Est-on bien sûr de posséder son véritable portrait? M. Guardia dit quelque part avec vérité: « Il y avait deux portraits de Cervantes, dus à deux peintres également illustres, Francesco Pacheco et Juan de Jauregui, célèbres l'un et l'autre par leur talent poétique et leur amour des lettres. Une copie seule a été conservée. » Cette copie est celle, on le croit du moins, du portrait de Jauregui, et elle se trouve à l'Académie de la langue à Madrid. Cette copie signée Arcos est-elle bien véritablement celle du portrait de Jauregui ? Je sais de bons juges qui en doutent. En compensation de ce doute, que je propage moi-même à regret, laissez-moi vous donner une heureuse nouvelle. Un adorateur de Cervantes croit avoir retrouvé le portrait de Pacheco. A force d'étudier parmi les vieilles toiles du musée de Séville celles qui portent le nom de Pacheco, don José M. Asensio s'est cru arrivé au terme heureux de ses recherches. Le tableau qui l'aurait payé de toutes ses peines représente des Pères de la Rédemption embarquant des captifs sur la côte d'Afrique et en vue d'Alger que l'on croit apercevoir dans le lointain. Dans un homme vêtu grossièrement et qui tient des deux mains la gaffe destinée à repousser la barque du rivage, M. Asensio a cru reconnaître Cervantes. Rien ne s'oppose absolument à ce que ce personnage et le modèle du portrait connu ne soient une seule et même personne, à des âges différents et sous des costumes divers. Mais M. Asensio annonce la prochaine publication des preuves nombreuses qu'il a réunies. Attendons-les, en faisant des vœux pour que ses patients efforts aient enfin leur récompense.

ANTOINE DE LATOUR.

L'ART CHRÉTIEN A ROME

AU XIXᴱ SIÈCLE

LES PEINTURES MURALES DE SAINT-SIXTE

Un des plus chers amis du Père Lacordaire, M. Cartier, est sur le point de publier la vie de l'un des premiers compagnons de ce grand religieux, de l'un de ses plus actifs coopérateurs dans la restauration de l'ordre de saint Dominique en France, le Père Besson. C'est une grande et sainte vie. Disciple de M. Buchez, le jeune Besson avait pris au sérieux les aspirations chrétiennes de cette école, et il puisa bientôt dans sa foi l'ardeur du dévouement monastique. Il y avait alors en France un travail extraordinaire des intelligences et des âmes, quelque chose qui rappelait ces premiers siècles de l'Église où l'on voyait des philosophes quitter Platon pour l'Évangile, la sagesse humaine pour la sagesse révélée de Dieu.

Avant de se faire moine, Besson avait été peintre. Sa piété ne lui fit point oublier la palette ; mais elle lui inspira de consacrer son pinceau à Dieu et, quand, par l'héroïsme de sa vertu, il fut devenu, comme le dit excellemment son historien, *l'une des choses saintes qu'on voulait voir à Rome*, il conçut la pensée de faire de la peinture une prédication, un apostolat, de sanctifier l'art par la foi et de propager la foi par l'emploi chrétien de l'art. C'est ainsi qu'il fut conduit à produire l'une des plus belles œuvres du dix-neuvième siècle, les peintures murales de Saint-Sixte. Il était digne de l'historien du bien-

heureux de Fiesole de nous faire connaître ces peintures, qui ont fait l'admiration d'Overbeck et de Flandrin. M. Cartier en parle sans charlatanisme aucun, avec une simplicité austère, qui ne ressemble guère à l'enthousiasme de commande des faiseurs de feuilleton. Nous sommes heureux de recevoir et de pouvoir les premiers offrir à nos lecteurs la confidence de ces pages si sobres et si sincères.

FOISSET.

L'œuvre de la réforme se poursuivait malgré tous les obstacles, et le P. Besson y prenait une part active. Il était l'ami dévoué, le conseil, l'homme nécessaire du Père Jandel, qui l'appelait sans cesse du couvent de Sainte-Sabine à la Minerve. . . . .

. . . .

Remplacé comme prieur à Sainte-Sabine, le P. Besson put se consacrer plus librement à une œuvre qu'il avait entreprise dans le courant de l'année 1852 : celle de la restauration de la salle capitulaire de Saint-Sixte-le-Vieux.

C'était, à Rome, le plus ancien couvent des Frères Prêcheurs.

« Le premier soin de saint Dominique, en arrivant à Rome, dit le Père Lacordaire, fut de chercher un lieu convenable pour la fondation d'un couvent.

« Au pied méridional du mont Cœlius, le long de la Voie Appienne, en face des ruines gigantesques des Thermes de Caracalla, s'élevait une ancienne église dédiée à saint Sixte II, pape et martyr. Cinq autres papes, martyrs comme lui, reposaient à ses côtés dans cette sépulture. A l'un des flancs de l'église, nouvellement réédifiée, était attaché un cloître presque achevé. La solitude profonde de l'église et du cloître contrastait avec les travaux récents, dont l'empreinte y était partout sensible. On voyait qu'un événement subit avait interrompu là l'exécution d'une pensée. En effet, c'était la mort d'Innocent III qui avait suspendu cette rénovation d'un lieu antique et célèbre. Dominique s'empressa de demander l'église et le monastère au Souverain Pontife. Honorius III lui en fit la concession verbale.

« En trois ou quatre mois, Dominique eut rassemblé à Saint-Sixte jusqu'à cent religieux. Cet homme qui n'avait commencé sa carrière véritable qu'à trente-cinq ans, et qui avait mis douze années à se former seize disciples, les voyait maintenant tomber à ses pieds comme les épis mûrs tombent en été sous la faucille du moissonneur : il y a, en toutes choses, un point de maturité qui en rend le succès aussi prompt qu'inévitable.

« Saint-Sixte, placé sur la route que suivaient autrefois les triomphateurs romains pour monter au Capitole, fut témoin pendant une année de scènes plus merveilleuses que les spectacles auxquels les généraux de Rome avaient accoutumé la Voie Appienne. Jamais la nature n'obéit à Dominique avec un empressement plus respectueux. C'est le moment triomphant de sa vie.

« Sous le pontificat de Grégoire XIII, Saint-Sixte, dépouillé et abandonné,

resta seul sous la garde de ses souvenirs. Ni marbres précieux, ni airain ciselé, ni colonnes ravies à l'antiquité profane par le Christianisme, ni tableaux peints sur un plâtre immortel, rien de ce qui frappe les yeux n'y attire personne. Quand l'étranger, au retour du tombeau de Cœcilia Metella et du bois de la nymphe Égérie, rentre à Rome par la Voie Appienne, il découvre devant lui, sur sa droite, une sorte de masure grande et triste, surmontée d'un de ces clochers aigus si rares dans les points de vue romains : il passe sans même en demander le nom. Que lui importe *Saint-Sixte-le-Vieux?* Ceux-là même qui cherchent avec amour la trace des saints, ne connaissent pas le trésor caché dans ces murailles, à qui le temps a laissé leur humilité. Ils passent aussi, sans que rien les avertisse d'un lieu qu'habita l'un des plus grands hommes du Christianisme et où il opéra tant de miracles. La cour extérieure, l'église, les bâtiments du monastère, l'enclos subsistent encore, et, jusqu'à la Révolution française, les Maîtres généraux de l'ordre y avaient conservé un appartement. Le pape dominicain, Benoît XIII, au dernier siècle, avait coutume d'y passer quelques jours du printemps et de l'automne, et il avait restauré l'église, qui tombait en ruines. Maintenant, une manufacture de l'État occupe le corps du monastère, à la réserve de cette fameuse salle du Chapitre, où Dominique ressuscita trois morts. On y a élevé un autel, à l'emplacement même où il offrit le saint sacrifice pour le jeune Napoléon. L'église est demeurée l'une des stations du clergé romain, qui, le mercredi de la troisième semaine du carême, vient y célébrer l'office solennel du jour. »

En 1852, ce couvent, qui inspira au Père Lacordaire des pages si nobles et si mélancoliques [1], était toujours dans le même abandon. Il n'existe pas cependant de lieu plus intéressant et plus sacré pour les enfants de saint Dominique. C'est là, on vient de le voir, que le saint patriarche établit son ordre à Rome, sur cette terre qui, seule, donne aux choses religieuses de solides fondements. C'est là qu'il multiplia sa famille, l'éleva et l'affermit par ses exemples et ses miracles. Lorsqu'il l'eut installée dans les cloîtres plus vastes de Sainte-Sabine, il céda Saint-Sixte aux religieuses de Rome que lui avait confiées le Souverain Pontife, et qu'il réforma en faisant venir, pour leur servir de modèle, des religieuses du couvent de Notre-Dame-de-Prouille. De nombreuses générations de saints et de saintes ont habité ces murs, et leurs cendres reposent encore sous les dalles de la vieille basilique.

La fièvre en ayant chassé les religieuses qui allèrent s'établir sur le Quirinal, le couvent de Saint-Sixte fut donné aux Dominicains irlandais, proscrits et dépouillés par la reine Élizabeth. Les cloîtres, rebâtis au dix-septième siècle, sont déserts maintenant, et les terrains qui en dépendent sont affermés à la ville de Rome. L'Ordre n'a conservé que la jouissance de la salle du Chapitre, seule contemporaine de saint Dominique, dont elle a vu les plus grands miracles, car c'est là, comme le rappelait tout à l'heure le P. Lacordaire, qu'il a ressuscité trois morts.

Lorsque le Père Besson voulut orner de peintures ce lieu consacré par

[1] *Vie de saint Dominique*, ch. XI, XII.

tant de souvenirs, son projet fut accueilli avec joie par le révérend Père Mullooly, prieur de Saint-Clément, chargé d'administrer les biens de la province d'Irlande. Ce savant religieux, qui s'est fait un nom par ses découvertes si précieuses pour l'art chrétien [1], s'empressa d'accepter la proposition de son ami, et se chargea de toutes les dépenses d'exécution qui devaient être assez considérables. Dès le mois de février 1852, les ouvriers se mirent à préparer les murs ; et, au mois de mai suivant, le Père Besson commença son œuvre. Il s'agissait de couvrir de tableaux et d'ornements plus de deux cents mètres superficiels, et il a rempli cette tâche gigantesque en quelques années, seul, sans le concours de personne, sans modèle, malgré les dérangements de toute nature et les longues interruptions causées par les chaleurs de Rome et par de lointains voyages. En comparant l'importance du travail au peu de temps qu'il y employa, on pourrait penser qu'il a été aidé par les anges. Dieu voulait ajouter à sa sainte mémoire cette auréole de gloire humaine à laquelle il avait renoncé, en quittant la peinture pour embrasser la vie religieuse.

Ce fut pendant les derniers mois de son priorat de Sainte-Sabine qu'il conçut le plan général de son œuvre, qu'il en prépara les principales compositions et qu'il termina les trois premiers tableaux. Tous les jours qu'il n'était pas retenu à Sainte-Sabine par les devoirs de sa charge, ou appelé à la Minerve pour les affaires du Maître général, il descendait de bonne heure les pentes du mont Aventin, suivait les mêmes sentiers qu'avait suivis si souvent le bienheureux Dominique, lorsqu'il allait visiter ses chères filles de Saint-Sixte, et priait avec amour le saint patriarche, en méditant le poëme qu'il voulait composer en son honneur. Il était accompagné d'un petit frère convers, Fra Angelo, ange de nom, d'âme et de figure, qui lui servait de tout, de gardien, de modèle et de cuisinier. Il se mettait sur-le-champ à l'ouvrage, oubliait ses repas, et passait des heures entières sans descendre de son échafaudage. Lorsque la fin du jour venait l'interrompre, il remontait épuisé à Sainte-Sabine, en songeant encore à ce qu'il peindrait le lendemain.

Les peintures entreprises à Saint-Sixte furent un événement dans Rome. Quelques personnes, capables d'en apprécier le mérite, en parlèrent, et bientôt tout le monde voulut voir l'artiste dominicain. Le Père Besson souffrait beaucoup des pertes de temps et des éloges que ces visites lui attiraient ; mais il recevait toujours, avec patience et bonté, les visiteurs, qui s'en allaient aussi charmés de sa vertu que de son talent. Le Souverain Pontife, lui-même, qui avait pour le père Besson une affection toute spéciale, voulut lui en donner une preuve touchante. Il choisit, sans le prévenir, le couvent de Saint-Sixte comme but d'une de ces promenades quotidiennes, recommandées pour sa santé. L'entrée de la voiture et de l'escorte du Saint-Père dans la cour déserte, où se trouve la salle du Chapitre, n'avait pu distraire le peintre de son travail, et ce fut du haut de son échafaudage, le tablier devant lui, la palette et les pinceaux à la main, qu'il reçut Pie IX.

[1] *Année Dominicaine*, mois de septembre 1865, p. 354.

L'auguste visiteur jouit beaucoup de sa surprise, voulut voir de près ses peintures et se faire expliquer tout son projet de restauration, qu'il approuva et bénit. Il interrogea aussi avec bonté le petit frère Angelo, qui le charma par ses réponses naïves. Il s'entretint ensuite quelque temps avec le Père Besson, de la France et de la réforme. Ce fut en cette occasion que le Saint-Père, lui dit ces mémorables paroles :

« Vous autres Français, vous avez du zèle ; vous êtes excellents pour l'action, mais vous n'avez pas assez de prudence. Le don de prudence est à Rome, et c'est parce que Notre-Seigneur l'y a mis. Voyez-vous, en tant qu'homme, je ne suis pas digne de broyer vos couleurs ou de vous servir de frère convers à Saint-Sixte, mais en tant que pape, je sens en moi un poids énorme (*Sento in me un peso enorme*). » Et en se tournant vers le crucifix : « Ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi[1]. »

Depuis cette visite, Pie IX s'intéressa vivement aux peintures de Saint-Sixte, et en désira l'achèvement comme un ornement pour Rome et une gloire pour l'Église. Il en demandait souvent des nouvelles, et donnait lui-même l'ordre de les reprendre[2]. Lorsque, pendant son premier voyage à Mossoul, il fut question de nommer le Père Besson évêque d'Ispahan, le Saint-Père répondit à celui qui lui en faisait la proposition : « Non, le Père Besson a commencé des peintures à Saint-Sixte, il faut qu'il revienne les finir; et puis, il fait trop de bien à Rome, je veux le garder près de moi. »

Vers la fin de l'année 1852, j'eus le bonheur de rejoindre le Père Besson à Sainte-Sabine, et d'occuper, pendant quelque temps, une cellule près de la sienne. Je fus alors témoin de sa vie active et mortifiée, et de l'empire que sa douceur lui donnait dans le couvent et à l'extérieur. C'était à lui que les religieux venaient demander des conseils et du courage pour observer la règle ; c'était lui que les étrangers appelaient sans cesse au parloir et au confessionnal. Il trouvait à peine quelques instants pour travailler dans sa cellule. Son ameublement consistait en une table de sapin, sur laquelle étaient ouverts quelques livres de théologie ; deux chaises grossières, et, dans un coin, un coffre en forme de cercueil qui lui servait de lit; le fond était garni de pierres et de morceaux de bois ; un in-folio de saint Augustin tenait lieu de traversin, et une couverture de laine, étendue sur le tout, cachait ses instruments de pénitence et l'enveloppait pendant la nuit : c'était là qu'il prenait son repos, en santé comme en maladie.

Au mois de janvier 1853, nous allâmes nous installer, avec Fra Angelo, à Saint-Sixte, dans les chambres où le pape dominicain, Benoît XIII, venait passer, dans la prière et la retraite, les jours du carnaval. Le Père Besson était ainsi plus libre pour son travail, n'étant pas exposé à recevoir autant de visites, et n'ayant pas à faire, matin et soir, le voyage de Sainte-Sabine ; il y retournait seulement, le samedi, pour les confessions, et il y restait le dimanche.

Quels souvenirs m'ont laissés ces mois que j'ai vécu dans sa douce et

[1] Lettre du père Rouard de Card.
[2] Dites à Cartier qu'ayant vu, ces jours derniers, le Saint-Père, il m'a demandé où en étaient mes peintures de Saint-Sixte, et m'a dit de reprendre mon travail à la fête de Notre-Dame-du-Rosaire. (Lettre du 20 août 1860).

sainte intimité! J'écrivais alors la vie du bienheureux peintre de Fiesole, et je retrouvais en celui de Saint-Sixte toutes ses vertus et son talent. Une mince cloison nous séparait seulement la nuit, et c'était lui qui venait me réveiller au point du jour; il avait déjà fait sa méditation et récité son office. A cinq heures, nous descendions à l'église déserte, où il disait la messe; pendant son action de grâces, je préparais sa palette et ses pinceaux; il se mettait sur-le-champ au travail, et j'avais peine à l'en arracher à midi, lorsqu'on nous apportait notre dîner de Saint-Clément. Après le repas, il consentait difficilement à prendre une demi-heure de repos, et remontait sur son échafaudage jusqu'au soir; nous nous retrouvions alors au souper et à la prière.

Ces journées complètes de travail étaient rares cependant; il en comptait tout au plus deux ou trois par semaine. Outre les visites qui le dérangeaient souvent, le confessionnal lui prenait bien des heures, et dès que quelqu'un réclamait son ministère, il abandonnait sur-le-champ ses peintures, au milieu de ses meilleures inspirations. « J'ai travaillé tout l'hiver, écrivait-il, « et jusqu'au 15 juin, aux peintures du Chapitre de Saint-Sixte; la besogne « n'avance pas beaucoup, parce que je suis généralement plus au confes- « sionnal qu'à la palette. Saint-Sixte, malgré son isolement, est très-souvent « visité, un peu pour la nouveauté d'un religieux peintre et aussi par suite « de mes relations spirituelles; car, à Rome, sous ce rapport, il y a im- « mensément à faire. Les étrangers de distinction de toutes les nations, « qui y sont en grand nombre, parlent français, et y cherchent des confes- « seurs de notre langue. Nous aurions, sous ce rapport, à occuper plusieurs « religieux, et je ne doute pas que ce ne fût avec grand fruit; car on peut « faire ici, à bien des âmes, un bien que l'on ne pourrait pas faire ailleurs... « Maintenant ma principale occupation est celle de confesseur d'un de nos « monastères, celui de Sainte-Catherine-de-Sienne, dont je remplace, pen- « dant l'été, le confesseur malade. Cela, joint à d'autres confessions de per- « sonnes du monde et à des lettres que j'écris pour le révérendissime « Père, m'absorbe tout entier[1]. »

Ces interruptions imprévues et continuelles ne lui permettaient pas d'exécuter ses peintures à fresque. Ce procédé, d'ailleurs, qui nécessite des cartons arrêtés et le concours de plusieurs personnes, aurait gêné sa verve et son esprit difficile à contenter. Il peignait à l'huile et à la cire sur un fond de stuc, perfectionnant sans cesse sa composition, effaçant ou modifiant vingt fois ses figures; comme il ne pouvait faire poser des modèles, il y suppléait par le merveilleux talent qu'il avait à faire des maquettes. Quelques instants lui suffisaient pour modeler en terre glaise de charmantes statuettes pleines de mouvement et d'expression; il les habillait ensuite avec des linges mouillés, taillés selon la forme des vêtements, puis il cherchait les plis et les fixait avec des épingles. Quand il avait ainsi tous ses personnages, il les groupait sur une table, et il les dessinait à la chambre claire, pour en bien saisir les rapports, les lumières et la perspective. Quelques lambeaux d'étoffes de soie et de laine lui servaient à étudier la couleur; il

[1] Lettre du 20 août 1853.

savait y trouver les tons les plus riches et les plus variés, qu'il fondait ensuite dans une savante harmonie.

Lorsque je le voyais trop fatigué par le travail, je lui proposais une promenade ; il se rappelait alors la parole du Maître, et si je lui demandais cent pas, il m'en accordait mille. Nous sortions par la porte Saint-Sébastien, et nous allions admirer les environs du tombeau de Cœcilia Metella, les ruines du grand Cirque, la vallée de la nymphe Égérie, les fabriques aimées du Poussin, les grandes lignes des aqueducs ruinés de la campagne romaine, et ses magnifiques horizons. Nous nous entretenions, chemin faisant, des gloires anciennes de l'ordre de Saint-Dominique et de ses espérances ; il désirait surtout lui rendre l'apostolat de l'art, et c'était ordinairement le sujet de nos conversations du soir. Nous rêvions pour Saint-Sixte-le-Vieux une vie nouvelle. Ses cloîtres abandonnés pouvaient offrir aux artistes de vastes ateliers ; quelques cellules réparées leur auraient servi de logement. Une partie eût été réservée à ceux qui auraient souhaité faire une retraite, et il se serait formé peu à peu, sous la direction des religieux dominicains, une douce fraternité, une association de peintres, de sculpteurs et d'architectes, qui auraient travaillé en commun à la décoration des églises, et organisé cet enseignement si nécessaire au développement de l'art chrétien. Je devais, pour faciliter la réalisation de ce projet, louer les bâtiments du couvent, et y faire les appropriations les plus indispensables. L'acte de location fut discuté, mais il se présenta des difficultés imprévues, et je fus, sur ces entrefaites, obligé de revenir en France. Le projet du Père Besson n'est plus qu'un souvenir ; je le consigne ici, dans l'espoir qu'il sera peut-être un jour comme une de ces graines fécondes qu'emporte le vent de la Providence, afin qu'elle produise dans une bonne terre ses fleurs et ses fruits.

Nul n'était plus capable que le Père Besson de diriger une association d'artistes : non-seulement il en eût été le charme et le lien par la douceur de son caractère, mais il en eût été le guide et la force par l'intelligence qu'il avait du mérite de chacun. Il comprenait le beau dans son principe, et il aimait à en formuler les doctrines ; mais il savait que chaque esprit le conçoit et l'exprime à sa manière, comme chaque objet reflète, selon sa nature, la lumière du soleil. Il ne voulait enchaîner personne à un système, et pourvu qu'on prît le vrai pour règle, et le bien pour but, il admettait toutes les variétés de talent et toutes les préférences pour le dessin ou la couleur. Il croyait que la meilleure direction à donner aux artistes était une direction de sentiment : aimer Dieu et le faire aimer par tous les moyens possibles lui semblait être la seule théorie de l'art chrétien.

« Je vous engage, m'écrivait-il, à publier sans crainte le travail que vous « avez écrit sur Fra Angelico. Quand même il se trouverait que vos vues sur « l'art ne seraient pas justes en tout point, il n'y aurait pas là un motif « capable de vous arrêter. Ce qu'il y a de certain, c'est que le sentiment qui « a présidé à la composition de cet ouvrage, est parfaitement chrétien et « bon, et que l'impression générale qui résultera de sa lecture le sert « aussi : c'est l'important ; car la direction possible pour l'art est, avant « tout, une direction de sentiment, qui seul le féconde et peut lui rendre

« sa vraie dignité. Croyez-moi, achevez votre livre et publiez-le ; d'autres « achèveront ce qui pourra y manquer [1] »

Les peintures de Saint-Sixte, reprises, d'après le désir de Pie IX, au mois d'octobre 1853, furent continuées jusqu'au mois de juin 1854. Le Père Besson fut envoyé alors se reposer à la Quercia : il passa deux mois à peindre le tableau de la bienheureuse Germaine pour l'église de Pibrac. Nommé, à son retour, prieur du couvent de Sainte-Sabine, pour la seconde fois il fut obligé d'interrompre son travail, et ne le reprit qu'après son séjour en Orient et son voyage en France, à l'automne de 1858 ; il le continua et le termina en 1859, avant de repartir pour Moussoul. En calculant le temps qu'il y consacra à différentes époques, on peut dire qu'il n'employa pas trois ans à une œuvre qui suffirait à remplir et à illustrer une longue vie d'artiste. On nous permetttra de chercher à donner quelque idée de ces peintures, qui font connaître autant la piété du Père Besson que son talent.

La célèbre salle du Chapitre de Saint-Sixte, depuis longtemps convertie en chapelle, remonte au douzième siècle. Elle communiquait autrefois avec l'ancien cloître. Son unique entrée est maintenant dans la cour, sous un petit porche ouvert. Elle présente à l'intérieur un carré, long de douze mètres quatre-vingt-dix centimètres sur huit mètres quatre-vingt-quinze centimètres, orienté et éclairé à l'est par une fenêtre cintrée, au bas de laquelle est placé l'autel érigé par Benoît XIII. La hauteur des voûtes est de six mètres ; elles reposent au centre, sur deux colonnes de granit dont les bases sont cachées par le sol, et dont les chapitaux en marbre blanc sont grossièrement sculptés. A ces colonnes, correspondent aux deux extrémités, du côté de l'autel et du côté opposé, des pilastres qui les divisent en trois parties, tandis que les voûtes forment sur les murs latéraux quatre grands compartiments, dont l'un est coupé à sa base par la porte d'entrée. Le Père Besson a réservé les autres aux trois grands miracles accomplis dans la salle même du Chapitre, et il a disposé, selon leur importance, dans la place qui lui restait, les autres faits de la vie de saint Dominique.

Les premiers sujets qu'il peignit en 1852, sont à gauche, en entrant, dans les cintres que tracent les voûtes, en face de l'autel. Ce sont : la Madone du Rosaire, l'Embrassement de saint Dominique et de saint François, l'Apparition de saint Pierre et de saint Paul.

1. La Vierge mère est assise sur son trône avec l'enfant Jésus ; elle donne le Rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne agenouillés. De beaux anges sont groupés derrière leur Reine, et tiennent, dans les plis de leur tunique, des roses et des lis, qui semblent représenter les grâces d'amour et de pureté que cette dévotion doit répandre sur la terre. Cette peinture, par l'expression des figures, par le style et le sentiment religieux, est certainement supérieure au tableau du Rosaire de Sassoferrato, que possède l'église de Sainte-Sabine, et qui passe pour un chef-d'œuvre.

2. L'embrassement de saint Dominique et de saint François. Le peintre a très-heureusement traduit les belles pages où le Père Lacordaire raconte

[1] Lettre du 26 décembre 1854.

cet embrassement des deux saints fondateurs, qui se perpétue dans leur postérité. Saint Dominique et saint François se reconnaissent mutuellement pour le frère que Dieu leur a montré dans une vision. Ils s'agenouillent l'un devant l'autre, et se pressent dans une étreinte pleine de joie et de reconnaissance. La scène se passe sous le portique désert de Saint-Pierre. Quelques lignes d'architecture occupent seulement le fond. Par terre, près de saint Dominique, se trouvent une branche de lis en fleur et le livre ouvert des saintes Écritures. Ce sujet a été bien souvent représenté par les vieux maîtres de l'Ombrie et de la Toscane ; mais aucun n'a mieux rendu que le Père Besson la sainte humilité du stigmatisé d'Assise et l'énergique tendresse de saint Dominique [1].

3. Apparition de saint Pierre et de saint Paul. Saint Dominique est entré dans la basilique. Les princes des Apôtres lui apparaissent, et lui remettent le bâton et le livre, symboles de son apostolat, en lui disant : « Va et prêche ; tu es né pour cela. » Cette composition est surtout remarquable par la noblesse et le mouvement des figures.

4. Sur les piliers qui séparent ces trois tableaux, sont représentées, deux par deux, quatre saintes dominicaines, sainte Agnès de Montepulciano et sainte Catherine de Sienne, sainte Rose de Lima et sainte Catherine de Ricci, avec l'expression et l'attribut qui les font reconnaître. Sur les piliers correspondants qui accompagnent l'autel, le Père Besson devait peindre quatre saints dominicains, saint Pierre martyr et saint Vincent Ferrier, saint Thomas d'Aquin et saint Hyacinthe. Le carton du premier groupe existe ; mais on ne possède que le calque du second. Ces figures avaient été, dans l'origine, dessinées pour les vitraux de la salle du Chapitre de Sainte-Sabine ; elles ont toutes une grâce, une douceur incomparables. Leurs draperies sont simples, élégantes, et leur attitude est pleine de sentiment et de piété.

5. Dans le grand compartiment qui se trouve à droite en entrant, entre la porte et le côté de l'autel, est représentée la Résurrection de l'architecte du couvent de Saint-Sixte. Le mort est étendu par terre. Près de lui saint Dominique prie avec cette foi toute-puissante sur le cœur de Dieu. Des religieux agenouillés l'entourent, et leurs figures expriment l'effroi, la compassion et l'espérance de voir la prière du saint exaucée. Dans le fond, on voit à gauche les arcades du cloître et le clocher en construction, d'où l'architecte est tombé. A droite, les frères qui l'ont relevé l'apportent à saint Dominique. Les lignes d'architecture de ce fond sont très-heureuses, et les détails très-étudiés. La couleur générale est riche de ton ; mais les ombres ont un peu de dureté. Le point de fuite de la perspective est peut-être aussi placé trop bas. C'était la composition dont le Père Besson était le moins content, et, comme quelqu'un lui en faisait la critique: « Je vois bien, disait-il avec douceur, tout ce qui manque ; je voudrais corriger, mais d'abord je n'ai guère le temps, et puis, si je commençais, je referais tout entièrement. » Le Père Besson était très-difficile pour tout ce qu'il faisait, et les nombreuses études qu'il a dessinées pour les peintures de Saint-Sixte le prouvent. Il y

[1] *Vie de saint Dominique*, ch. VII.

a telle figure pour laquelle il a fait soixante-quinze dessins, avant d'arriver à l'idéal qu'il cherchait. Aussi disait-il humblement : « Je n'ai aucun don extraordinaire, et je n'arrive à rien sans beaucoup de peine. »

6. En face de la Résurrection de l'architecte, se trouve celle du jeune Napoléon, qui eut lieu à Saint-Sixte, le jour de la cession du couvent aux religieuses de Sainte-Marie-du-Tibre. C'est sans contredit l'œuvre la plus importante et la plus remarquable du Père Besson. Il la quitta, la reprit souvent et ne l'acheva, *à peu près*, disait-il, qu'au moment de retourner pour la seconde fois en Orient.

La scène se passe dans la salle même du Chapitre, dont on reconnaît les colonnes et les voûtes. Au premier plan, le jeune Napoléon est étendu sur le drap funèbre où l'on dépose les morts en Italie. A droite, les religieuses dominicaines qui vont prendre possession du couvent ; à gauche, les cardinaux qui doivent être témoins de la cérémonie, et au centre, entouré de ses religieux, saint Dominique, élevé de terre, les bras étendus et le regard au ciel. Il est impossible de rendre l'impression mystérieuse qu'on éprouve devant cette peinture. On assiste vraiment à un miracle ; on y croit sans le discuter, et l'on partage l'émotion religieuse que chaque spectateur exprime selon son âge et son caractère. Toute l'attention se concentre sur les deux principaux personnages. Le jeune homme ressuscite ; ses jambes ont encore l'immobilité et la roideur de la mort, mais la vie envahit déjà la partie supérieure de son corps. Il se soulève et tend les mains vers son libérateur, que ses yeux, rendus à la lumière, contemplent avec amour et reconnaissance. Le saint semble s'élever de terre pour se reposer dans le sein de Dieu même. Le Père Besson a tellement mis son âme dans cette figure, qu'elle lui ressemble ; on le reconnaît, quoique les traits en soient plus beaux que n'étaient les siens. C'est lui transfiguré et tel que nous le verrons un jour dans le ciel. Cette composition est certainement son œuvre capitale. Elle suffirait à sa réputation ; car il y égale les grands maîtres, par l'unité du sujet, les dispositions des groupes, l'intensité des expressions, la justesse des mouvements, le choix des draperies, la solidité de la peinture, la richesse et l'harmonie des couleurs. Jamais il n'a plus heureusement uni, au style noble de Fra Bartolomeo, les saintes inspirations du peintre de Fiesole.

7. Près de cette composition, en face de la porte d'entrée, se trouve le tableau représentant la Résurrection de l'enfant. Le Père Besson l'exécuta à son retour de Mossoul. Les magnificences de l'Orient l'avaient fasciné, et il se plut à enrichir de ses souvenirs cette peinture de Saint-Sixte. Le paysage offre bien, vers la gauche, les profils escarpés de la villa Mattei et la fabrique un peu lourde de Saint-Étienne-le-Rond ; mais les terrains, les arbres, le ciel et jusqu'aux personnes, çà et là dispersées dans le lointain, rappellent la Mésopotamie et les bords du Tigre. C'est le soleil splendide de l'Asie, qui éclaire la scène, l'œil en est ébloui.

Saint Dominique va sortir du Chapitre, en compagnie de deux religieux. Une mère accourt, portant son petit enfant, mort pendant qu'elle était à entendre la prédication du Saint. Elle le lui présente avec un geste suppliant ; sa douleur est pleine de foi et d'espérance. Saint Dominique lève les yeux

au ciel, et donne à l'enfant cette bénédiction qui le rend vivant à la mère. Une jeune suivante s'arrête à quelques pas et témoigne sa surprise.

Outre ses compositions principales, le Père Besson a voulu retracer la vie entière de saint Dominique, dans une série de médaillons distribués fort heureusement, des deux côtés de la porte et de la fenêtre. Les huit qui sont près de la porte représentent : 1. Le Songe de l'illustre Jeanne d'Aza, mère de saint Dominique. 2. Le Baptême du jeune Gusman, qui a pour marraine une grande dame inconnue. Un nouveau signe manifeste sa prédestination. 3. Pendant qu'il étudie à l'université de Placentia, Dominique vend ses livres pour secourir les pauvres. 4. Notre-Seigneur, irrité par les péchés des hommes, appelle l'Ange exterminateur ; la sainte Vierge intervient, et lui montre son fidèle serviteur Dominique, prêt à commencer son apostolat. 5. Saint Dominique convertit, à Toulouse, son hôte hérétique. 6. D'après son conseil, l'évêque d'Osma congédie sa suite à Montpellier. 7. Épreuve des Mémoires par le feu. 8. Pendant la bataille de Muret, Dominique obtient, par ses prières, la victoire de Simon de Montfort.

A droite de l'autel : 9. Songe mystérieux du pape Innocent III. 10. Confirmation des règles du nouvel Ordre, par Honorius III. 11. Translation des religieuses au couvent de Saint-Sixte. 12. Saint Dominique partage le monde à ses disciples et les envoie prêcher par tout l'univers. A gauche de l'autel : 13. Saint Dominique, égaré par un hérétique qu'il croyait orthodoxe, le convertit. 14. Histoire du Batelier et du Denier. 15. Saint Dominique est ramené, la nuit, à Sainte-Sabine par un ange de lumière. 16. La sainte Vierge, escortée de sainte Cécile et de sainte Catherine, bénit le dortoir du couvent. Ce dernier sujet a été seulement calqué sur le mur, après le départ du Père Besson, qui, surchargé d'affaires pour la mission de Mossoul et près de quitter Rome, a pu terminer à peine le n° 15. Ces médaillons sont peints en grisaille, très-spirituellement relevés par des coups de lumière.

Le Père Besson avait préparé pour les cintres placés au-dessus de la porte et des deux côtés de l'autel, le *Sub tuum præsidium*, le Dîner miraculeux servi par les anges, la guérison du bienheureux Réginald. Ces sujets (17, 18, 19) furent dessinés au simple trait, sur ses croquis, pendant son absence, avec la frise qui orne le soubassement de la chapelle, et qui représente les traits accessoires des religieux et des religieuses transportant à Saint-Sixte l'image miraculeuse de Sainte-Marie-au-delà-du-Tibre. Le Père Besson, à son retour, approuva et loua le travail de l'artiste. Il avait encore préparé : la Vision du frère Réginald ; saint Dominique allant consoler la pauvre recluse Bona, dans la tour voisine de Saint-Jean-de-Latran ; la Vêture du frère Ceslas, l'apôtre des Polonais ; la sainte Vierge donnant le scapulaire au frère Réginald ; la Mort de saint Dominique. Toutes ces compositions forment ainsi un poëme complet en l'honneur du saint patriarche.

L'ornementation qui accompagne ces peintures est très-remarquable. La croix triomphante du Sauveur en est le principal motif. Elle brille partout, entourée d'arabesques d'une originalité charmante. Une bordure de lierre court à la base des grandes compositions, et des dessins aussi riches que iés encadrent les médaillons. Les pilastres sont ornés de beaux bouquets

de lis et de roses, symboles des Frères Prêcheurs. De longues chaînes d'or représentent leur éloquence qui fixe les âmes près de l'autel. Les voûtes, peintes d'azur et tout étoilées d'or, sont divisées par des rinceaux qui occupent l'œil et dissimulent d'incroyables inégalités de construction. Le ton général de cette décoration est vigoureux et brillant, mais si bien calculé, qu'il ne nuit en aucune manière à la couleur des tableaux. On ne regrette qu'une chose : c'est que la fenêtre, quoiqu'elle ait été agrandie, ne répande pas dans la chapelle une lumière plus abondante.

Faut-il, maintenant, juger cette œuvre au seul point de vue de l'art, et chercher le rang que le peintre mérite parmi ses contemporains ! Le Père Besson n'a pas besoin des louanges des hommes ; sa peinture doit être mise hors de concours, comme la vertu de la sœur de charité, parce qu'elle appartient, comme elle, à une sphère supérieure aux prix Monthyon et aux palmes académiques. L'artiste dominicain n'a jamais songé à la gloire ; il a prié, il a édifié les âmes avec son pinceau ; il a cherché avant tout le royaume de Dieu, et le reste lui a été donné par surcroît. Des juges compétents ont trouvé du talent et même du génie dans ses œuvres[1] ; il faut y voir de la sainteté, et c'est ce qui explique le jugement qu'Overbeck en portait. Ce patriarche de la peinture chrétienne, à notre époque, disait du Père Besson : « C'est notre maître à tous. »

Si le Père Besson eût poursuivi ses études, s'il eût consacré à la pratique de l'art sa vie tout entière, son talent serait devenu sans doute plus complet, son dessin plus parfait, son exécution plus classique ; mais son inspiration ne pouvait pas être plus élevée, plus religieuse, plus ardente ; et c'est sous ce rapport qu'il est vraiment au-dessus de tous. L'humble Overbeck peut seul lui être comparé.

Overbeck et le Père Besson avaient l'un pour l'autre une vénération touchante. Leurs âmes se comprenaient et s'aimaient. Overbeck ouvrait, le dimanche, son atelier au public, et le Père Besson l'indiquait aux étrangers comme une des choses les plus intéressantes et les plus pieuses de Rome. Un jour qu'il y avait donné rendez-vous à quelques dames françaises et aux jeunes princesses Bonaparte, qui étaient ses pénitentes, il nous expliquait les œuvres du peintre et nous faisait surtout admirer les beaux cartons des Sacrements qu'il préparait alors. Pendant qu'il nous exposait l'enseignement de ces compositions et l'ingénieux symbolisme des sujets qui les encadrent, le maître survint et se mit au nombre de ses auditeurs. Le Père Besson s'en aperçut seulement lorsqu'il eut fini, et s'excusa d'avoir ainsi parlé en sa présence. « Vous m'avez fait grand plaisir, mon bien cher Père, lui répondit Overbeck, avec son angélique douceur, et je vous assure que vous

[1] On lit dans le journal d'Hippolyte Flandrin, publié par M. H. Delaborde : « Mardi, 1er mars, Saint-Sixte. Peintures du R. P. Besson d'un mauvais aspect, mais bien com- « posées, pleines d'expression Dans les compositions qui remplissent les médaillons en « grisaille et les panneaux dn soubassement, il y a des choses vraiment pathétiques et « et d'une sobriété éloquente. — Mercredi, 2. Je suis avec les enfants : nous retournons « à Saint-Sixte voir les peintures du P. Besson. C'est aussi bon que la veille. » Le mauvais aspect des peintures de Saint-Sixte vient du peu de jour qui les éclaire et de l'humidité qui les détériore rapidement.

avez interprété ces dessins beaucoup mieux que je n'aurais pu le faire moi-même. »

Les peintures de Saint-Sixte furent interrompues, lorsque le Bère Besson fut nommé pour la seconde fois prieur de Sainte-Sabine, vers la fin de 1854 Ce fut pendant ces fonctions qu'il attacha son nom à des découvertes archéologiques importantes. Pour occuper les récréations de ses religieux, il leur persuada de créer un jardin sur la pente abandonnée qui s'étend des vieux murs du couvent jusque vers les bords du Tibre. L'entreprise était difficile ; mais il sut leur communiquer, par son exemple, cet entrain français, assez rare en Italie pour les travaux de ce genre, et leurs efforts furent bientôt récompensés par des résultats imprévus[1]. Leurs fouilles firent connaître des restes ignorés de l'ancienne Rome, qui remontaient presque à sa fondation. « Nous avons ici, m'écrivait le Père Besson, du nouveau en fait « d'antiquités. Figurez-vous que, dans la partie de notre jardin qui regarde « le Tibre, en perçant les vieilles tours du palais d'Honorius, nous avons « découvert d'anciennes salles voûtées, que traverse un pan de l'enceinte « de Rome, de Servius Tullius. C'est une sorte d'événement qui nous a valu « la visite de tous les archéologues. M. de Rossi imprime là-dessus un « travail dont je vous enverrai un exemplaire, s'il ne vous en adresse pas « un lui-même. Ces découvertes peuvent acquérir une certaine impor- « tance. Le gouvernement a envoyé une commission pour les examiner, et « nous lui avons demandé des fonds pour les continuer. Que n'êtes-vous « ici pour nous aider? Nous n'avons jusqu'à ce jour guère trouvé de mé- « dailles : quelques pièces romaines des empereurs et une bulle de plomb « d'Innocent III, avec le nom du pontife d'un côté et les têtes de saint Pierre « et de saint Paul de l'autre[2]. »

Les fouilles furent continuées avec ardeur, et le Père Besson se signala entre tous par son intelligence, par son zèle infatigable et quelquefois téméraire. Le règne de Léon X semblait renaître sur le mont Aventin, et l'on espérait, à chaque instant, voir sortir de terre quelques chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne, que le Père Procureur de Sainte-Sabine comptait placer avantageusement dans quelque musée. Mais aucune dépouille de l'Égypte ne vint enrichir Israël, et la science seule gagna aux recherches des Dominicains. Dans les constructions de différentes époques, qu'on déblaya, on ne trouva que des fragments de vases et de sculptures de peu d'importance ; mais on découvrit une inscription très-curieuse sur les fêtes des Frères Arvales, et un système de conduits souterrains pour les eaux qui se ramifient dans toute la masse de la montagne, et qui descendent vers le Tibre jusqu'à trente mètres au-dessous du sol. L'histoire des fouilles de Sainte-Sabine est exposée dans un savant mémoire, par M. Descemet, correspondant de l'institut archéologique de Rome, l'ami digne et dévoué du Père Besson, qu'il aida et qu'il remplaça dans ses travaux, pendant son premier voyage en Orient[3].

CARTIER.

[1] Voir Ampère, *Histoire romaine à Rome*, t. II, p. 114.
[2] Lettre du 3 février 1856.
[3] *Mémoire sur les fouilles exécutées à Sainte-Sabine* (1856-1857), par M. Descemet. Imprimerie impériale (1863).

REVUE SCIENTIFIQUE

LA QUESTION DES GÉNÉRATIONS SPONTANÉES [1]

I

Le grand événement scientifique de ces deux derniers mois, c'est le jugement rendu par l'Académie, relativement à la question des générations spontanées. Une commission avait été formée, le 4 janvier 1864, pour faire répéter sous ses yeux les expériences regardées par les uns comme démontrant la réalité des générations spontanées, par les autres, au contraire, comme réduisant à néant cette doctrine ; pour les vérifier et pour en faire connaître les résultats. Cette commission se composait de MM. Flourens, Dumas, Brongniart, Milne-Edwards et Balard, rapporteur. Ce dernier a lu, dans la séance du 20 février dernier, un rapport dont les termes ne sont pas aussi catégoriques que l'on pouvait s'y attendre. Après avoir déclaré au début que la question des générations spontanées est de celles qui ne peuvent jamais recevoir de l'expérience une solution absolue, et qu'arrivée au point où nos moyens matériels d'investigation deviennent insuffisants elle sortira du domaine des faits pour entrer dans celui de la discussion pure, l'honorable rapporteur rappelle que l'Académie n'est point appelée à faire un choix entre des opinions contradictoires ; que « sa mission n'a jamais consisté à adopter telle ou telle doctrine, mais à contrôler les faits sur lesquels s'appuient les opinions diverses, et quand il s'en trouve d'une importance capitale qui, affirmés par les uns, sont niés par les autres, elle doit vérifier entre ces assertions opposées quelles sont celles qui, conformes à la vérité, méritent seules de servir d'élément à une discussion sérieuse. »

Parbleu ! c'est là-dessus parler en homme sage.

Malheureusement des circonstances fâcheuses ont empêché les savants

[1] Cette intéressante question est traitée par notre savant collaborateur avec un talent que nos lecteurs pourront apprécier. On conçoit qu'en des matières aussi spéciales nous laissions à l'écrivain toute sa liberté, surtout lorsqu'il possède une compétence aussi établie que celle de M. Arthur Mangin. (*Note de la Rédaction.*)

délégués de l'Académie de donner à leurs opérations toute la portée désirable. MM. Pouchet, Joly et Musset, champions de la génération spontanée, ou pour mieux dire de l'*hétérogénie*, n'ayant pu se mettre d'accord avec la commission sur le programme à suivre dans l'exécution des expériences, et s'étant retirés après quelques jours passés en discussions préliminaires, la commission crut devoir poursuivre sans eux sa tâche, qui s'est bornée à vérifier les expériences de M. Pasteur, adversaire décidé de l'hétérogénie. Le rapporteur n'a donc pu rien conclure, sinon que « les faits observés par M. Pasteur, et contestés par MM. Pouchet, Joly et Musset sont de la plus parfaite exactitude. » Et le jugement porté par l'Académie a consisté uniquement à approuver cette conclusion, que la commission elle-même ne considère pas comme définitive, puisqu'elle a annoncé, par l'organe de son rapporteur, l'intention de reprendre au printemps ou en été le cours de ses études, et d'en faire alors le sujet d'un second rapport.

Les choses en sont donc aujourd'hui à peu près au même point qu'il y a un an. MM. Pouchet, Joly et Musset seront-ils rappelés devant la commission? Et s'ils y sont rappelés, parviendront-ils à faire accepter par celle-ci, je ne dirai pas leur manière de voir, mais leur manière de procéder? Ou bien consentiront-ils à suivre la marche qui leur sera indiquée? Quoi qu'il arrive, on ne voit pas bien comment, dans les meilleures conditions possibles, la commission pourra parvenir à un résultat définitif, à moins qu'elle ne considère comme tel celui qui consisterait à déclarer derechef, ainsi qu'elle vient de le faire, le problème insoluble. Alors à quoi bon de nouvelles expériences?...

Ce qui paraît, en somme, ressortir le plus clairement de l'attitude de l'Académie et du langage de sa commission, c'est un fort grand embarras en présence d'une question au fond de laquelle on croit voir ce qui, à mon sens, n'y est point du tout, à savoir : un triomphe pour les doctrines matérialistes, si la réalité des générations spontanées était démontrée ; et, dans le cas contraire, une confirmation acquise à l'idée de Dieu et aux principes de spiritualisme. Conçu de la sorte, le débat ne pouvait que perdre entièrement le seul caractère qui en constitue la légitimité et qui permette d'en attendre quelque profit. Il a été porté sur un terrain qui n'est pas celui de la science et qui n'est pas davantage celui de la philosophie ; il a été porté devant un public dont la compétence en pareille matière est nulle. Des personnes qui ne savent ni la physiologie ni la chimie, et pour qui les procédés d'investigation familiers aux chimistes et aux physiologistes sont lettre close, se sont déclarées pour ou contre l'hétérogénie, sans posséder sur ce grave problème (je dis grave au point de vue scientifique, non autrement) d'autres lumières que quelques idées vagues, et, en général, fausses, recueillies çà et là ; sans autre motif de conviction que leurs préoccupations philosophiques, ou leur attachement à des croyances qu'on leur disait menacées.

Et il est juste de le dire : si la discussion a été ainsi déplacée et dénaturée, ce n'est point aux promoteurs de l'hétérogénie que la faute en doit être imputée. L'Académie des sciences et quelques autres sociétés spécialement adonnées aux recherches biologiques avaient été seules saisies par eux du litige ; c'est dans le sein de ces sociétés que la controverse s'était d'abord établie. Puis la presse scientifique se mit de la partie. Je ne saurais dire quel écrivain, adversaire ou partisan de l'hétérogénie, s'avisa le premier de présenter la religion comme intéressée dans la solution du problème. Mais ce fut là, je le répète, et j'espère le démontrer tout à l'heure, une idée funeste, qui eut pour effet immédiat de passionner la discussion, de transformer une affaire de science en affaire de conscience et, pour beaucoup, en affaire de parti. Dès lors, on se soucia moins, des deux côtés, de découvrir la vérité, que de terrasser des adversaires devenus des ennemis.

Jusque-là néanmoins, tout se passait encore dans un cercle très-restreint, et il était permis d'espérer que des voix mieux inspirées parviendraient à se faire entendre et à ramener les esprits dans la bonne voie, lorsqu'au mois d'avril 1864 un éminent chimiste, membre de l'Institut, prit pour sujet d'une des premières conférences scientifiques de la Sorbonne *les générations dites spontanées*. La leçon fut brillante, et la plupart des auditeurs se retirèrent convaincus, comme le voulait le professeur, que « la génération spontanée est une chimère. » Il est vrai que quelques-uns à peine parmi eux avaient connaissance des arguments et des faits allégués en faveur de la thèse opposée ; que quelques-uns à peine étaient aptes à se former sur l'une ou l'autre doctrine une opinion raisonnée. Mais ce n'eût été là qu'un demi-mal, et je pardonnerais volontiers au savant chimiste d'avoir plaidé avec une conviction trop absolue et dans des termes trop dogmatiques une cause à laquelle il s'est en quelque sorte identifié, s'il n'avait eu le tort grave de prononcer, au début de sa leçon, ces propres paroles : « Quelle conquête, « messieurs, quelle conquête pour le matérialisme, s'il pouvait protester « qu'il s'appuie sur le fait avéré de la matière s'organisant d'elle-même, « prenant vie d'elle-même : la matière qui a déjà en elle toutes les forces « connues ! Ah ! si nous pouvions lui ajouter cette autre force qui s'appelle « la vie, la vie variable dans ses manifestations avec les conditions de nos « expériences, quoi de plus naturel alors que de la déifier, cette matière ? « A quoi bon recourir à l'idée d'une création primordiale devant le mystère « de laquelle il faut bien s'incliner ? A quoi bon l'idée d'un Dieu créateur ?... »

Voilà donc le public averti ! Ce ne sont pas ceux qui cherchent à s'instruire dans les sciences que M. Pasteur met en garde contre une théorie erronée ; ce sont les chrétiens, tous ceux qui ont au cœur le sentiment religieux, qui croient que Dieu existe et que l'univers est son œuvre ; ce sont ceux-là auxquels il signale l'hétérogénie comme aboutissant fatalement à la négation de Dieu, que dis-je ? à la divinisation de la matière ! Cet anathème a eu l'effet qu'on en pouvait attendre. Il a effrayé les âmes simples

et leur a inspiré une horreur profonde de l'hétérogénie et des hétérogénistes; il a justement indigné ceux de ces derniers — et c'est, je pense, la majorité — qui ne laissent pas de croire fermement en Dieu et de professer hautement le spiritualisme, tout en restant convaincus que des organismes vivants prennent naissance, dans certaines conditions, au sein des matières putrescibles. Il a contristé les hommes impartiaux qui savent que la science n'arrive à la vérité que par le chemin de l'erreur, et qui voudraient que les savants eussent le droit de se tromper, d'émettre et de soutenir même les thèses les plus paradoxales, sans s'exposer à être taxés d'impiété et presque de sacrilége par ceux qui voient les choses autrement. J'essayerai de présenter ici ce problème sous son véritable jour, de lui restituer son caractère purement scientifique, de démontrer que s'il offre aux physiologistes un sujet de recherches du plus puissant intérêt, ceux qui ont cru pouvoir tirer de sa solution affirmative ou négative des conclusions favorables ou contraires à leur foi religieuse ou à leurs opinions philosophiques se sont également trompés.

II.

Et d'abord, je le demande aux chrétiens qui me lisent, en est-il un seul parmi eux qui, si demain des expériences rigoureusement concluantes donnaient gain de cause aux hétérogénistes, mettrait en doute pour cela l'existence de Dieu et sa toute-puissante intervention dans l'univers? Et s'imagine-t-on, d'autre part, que les philosophes positivistes, matérialistes, panthéistes, renonceraient à leurs opinions et se reconnaîtraient vaincus parce qu'il serait bien et dûment établi qu'il n'y a point de générations spontanées? A ces deux questions la réponse ne peut être douteuse. On l'a dit et redit : la doctrine des générations spontanées est aussi ancienne que le monde : elle fut admise par presque tous les philosophes de l'antiquité,[1] et le moyen âge croyait fermement à la génération spontanée des vers, des grenouilles, des anguilles, des scorpions, et même des souris. Ces grossières et puériles erreurs d'une époque où les sciences d'observation n'existaient qu'à l'état embryonnaire, où les lois du développement et de l'organisation des êtres vivants étaient inconnues, ne pouvaient tenir devant un examen plus attentif et plus réfléchi des phénomènes physiologiques. Dès le milieu du dix-huitième siècle les naturalistes avaient pu se convaincre que tous les animaux vertébrés et articulés, et tous les végétaux appelés depuis phanérogames, naissent invariablement du développement de germes provenant

[1] Hormis toutefois par Lucrèce, que les hétérogénistes n'accuseront pas, sans doute, de s'être laissé influencer par les préjugés religieux.

eux-mêmes d'individus semblables à eux; et cette loi générale put être appliquée sans conteste à tous les êtres qu'il est possible d'observer à l'œil nu. Mais bientôt l'invention du microscope vint révéler l'existence de tout un monde d'infiniment petits, microphytes et microzoaires, dont il n'était point aisé de constater la filiation, et qu'on voyait se développer dans toutes les substances animales ou végétales soumises à la fermentation ou à la putréfaction. Buffon en France, Needham en Angleterre, soutinrent que ces êtres microscopiques procédaient de la substance même où ils prenaient naissance. Un illustre physiologiste italien, l'abbé Spallanzani combattit cette opinion avec beaucoup de force, et il y opposa des preuves expérimentales tout à fait analogues à celles que M. Pasteur fait valoir aujourd'hui.

Les recherches furent reprises plus récemment par Gay-Lussac, par MM. Schültze et Schrœder, avec des résultats qui, en somme, parurent justifier les vues de Spallanzani. La cause des générations spontanées était à peu près abandonnée, lorsqu'en 1859 M. Pouchet, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Rouen et correspondant de l'Académie des sciences, adressa à cette Compagnie un mémoire dans lequel il décrivait des expériences qui lui semblaient démontrer peremptoirement que des animalcules et des moisissures prennent naissance dans les infusions organiques, sans qu'il soit possible d'en expliquer la production par la présence d'aucun germe. Tel fut le point de départ du long débat qui agite encore le monde scientifique, et qui a si fortement ému les esprits. Voyons maintenant quelles en sont les données fondamentales, et s'il a, au point de vue philosophique et religieux, l'importance qu'on s'est plu à lui attribuer.

Ce qu'affirme à tort ou à raison M. Pouchet; ce qu'affirment avec lui MM. Joly et Musset de Toulouse, M. Mantegazza de Milan, M. Bernard de l'île Maurice; ce que M. Frémy, de l'Institut, a soutenu de son autorité, c'est qu'en outre des divers procédés déjà connus et parfaitement constatés, que la nature met en œuvre pour la production des êtres vivants, procédés qui varient selon la constitution de ces êtres, il en est un autre, imparfaitement étudié encore, et qui ne semble s'appliquer qu'aux « protoorganismes, » c'est-à-dire à certains êtres extrêmement petits et d'une organisation extrêmement simple, auxquels on donne le nom *d'infusoires*. D'après cela, tandis que les êtres supérieurs proviennent toujours de parents semblables à eux, les infusoires pourraient se former dans les substances animales ou végétales, lorsque celles-ci se décomposent sous l'influence de l'air, de l'humidité, de la chaleur, et probablement aussi de la lumière solaire. C'est là ce que ces savants, par une figure usitée fréquemment dans le langage ordinaire, ont appelé *génération spontanée*, et qu'ensuite, afin d'éviter toute équivoque, toute interprétation fausse, ils ont désigné sous le nom nouveau et plus scientifique d'*hétérogénie*.

L'hétérogénie est donc selon eux « la production d'un être nouveau, dé-

nué de parents, et dont les éléments primordiaux sont tirés de la matière *organique* ambiante [1]. »

Que d'autre savants, que l'Académie tout entière, contestent la valeur des expériences sur lesquelles M. Pouchet et ses amis appuient leurs assertions; qu'une commission compétente proclame au contraire les expériences de M. Pasteur parfaitement exactes : à la bonne heure ! Que M. Pasteur lui même oppose à l'hypothèse hétérogéniste sa très-ingénieuse et très-commode théorie de la *panspermie*, d'après laquelle d'innombrables spores et ovules émanés des corps morts ou vivants, des eaux, des liquides de toute sorte, seraient incessamment suspendus et charriés en tous sens dans l'océan aérien, et trouvant dans les matières fermentescibles des conditions propres à leur germination, donneraient naissance à ces microphytes et à ces microzoaires auxquels les hétérogénistes attribuent une tout autre origine : rien de mieux ! Que les arguments se croisent, que les observations se multiplient, que les expériences se répètent, que les idées s'entrechoquent : quoi de plus beau que ces tournois de la pensée, que ces joutes de la science? quoi de plus légitime que cette émulation des investigateurs interrogeant à l'envi la nature? Et je le demande à tout esprit non prévenu, quel sujet de scandale le philosophe spiritualiste et le chrétien peuvent-ils trouver dans cette sereine et féconde agitation des intelligences?... Je ne saurais mieux faire que de citer ici les paroles pleines de sens prononcées naguère, en présence d'un auditoire d'élite, par mon docte confrère, M. l'abbé Moigno :

« On nous accuserait à tort, nous chrétiens orthodoxes, disait le savant ecclésiastique, de repousser systématiquement, comme contraires à notre foi, les nouvelles découvertes de la science moderne, et les théories par lesquelles elle essaye de rendre compte des phénomènes naturels. Les livres sacrés et les dogmes de l'Église ne nous enseignent et ne préjugent rien sur ces matières, et nous pouvons nous former sur l'origine des êtres, sur leur succession à la surface du globe, sur les transformations mêmes que leurs espèces ont pu subir dans la suite des temps, les notions que nous suggère notre raison, aidée d'une observation consciencieuse [2]. »

Le champ est donc largement ouvert, dans le domaine de la science, à toute recherche honnête et sérieuse; il est ouvert également aux théories et aux hypothèses, sans lesquelles les faits les mieux observés ne sont qu'une lettre morte. Les erreurs même les plus flagrantes ne sauraient autoriser un savant à user, dans une controverse scientifique, d'arguments semblables à ceux que M. Pasteur a cru devoir lancer contre ses adversaires, et que j'ai cités plus haut. Dire que la doctrine des générations spontanées attribue à la matière le pouvoir de s'organiser *d'elle-même*, c'est détourner comme à plaisir les mots *spontané*, *spontanément*, du sens que l'usage a consacré.

[1] N. Joly : *Conférence publique sur l'hétérogénie*. Paris, 1864.

[2] Je n'ai pu retenir textuellement les paroles de M. l'abbé Moigno, mais je suis certain d'en donner la substance et de reproduire fidèlement la pensée qu'elles exprimaient.

Il n'est personne qui n'emploie à chaque instant ces mots pour qualifier des phénomènes qui s'accomplissent indépendamment de toute action extérieure saisissable, c'est-à-dire en vertu de forces et de lois que nous ne connaissons pas. Il est impossible que M. Pasteur, professeur de chimie, n'ait pas dit cent fois que les combinaisons se forment dans telles circonstances, que lorsqu'un sel se dépose dans une solution saturée, ses molécules viennent se grouper, se juxtaposer dans un ordre particulier, de façon à former ces pyramydes, ces cubes, ces rhomboèdres d'une si merveilleuse régularité, qu'on appelle des cristaux. Et si, en exposant ces transmutations, ces agrégations si complexes et si précises à la fois, des corps simples ou composés, il lui est échappé de dire qu'elles s'opèrent *d'elles-mêmes* ou *spontanément*, qu'aurait-il répondu à quelqu'un qui se fût écrié : « Quoi ! vous prétendez donc que les oxydes, les sels, les cristaux se constituent *d'eux-mêmes*, *prennent forme d'eux-mêmes!* Vous attribuez donc à la matière une force *spontanée*, « *variable dans ses manifestations avec les conditions de vos expériences!* » Ou je me trompe fort, ou M. Pasteur n'eût répondu que par un sourire dédaigneux à ce contradicteur malavisé.

Dire que si la matière s'organise et prend vie *d'elle-même*, *rien n'est plus naturel que de la déifier*, c'est donner une étrange idée des attributs de la Divinité, et se hâter singulièrement de les accorder à tout ce qui se meut et se modifie dans la nature. Quoi ! parce que des molécules de matière organique, obéissant à une force inconnue, à une de ces lois qui régissent l'infiniment petit ainsi que l'infiniment grand,—parce que ces molécules viendraient se grouper de façon à donner naissance à un être vivant, de même que les molécules d'un sel viennent se grouper de manière à former un cristal, M. Pasteur, au lieu de voir là une nouvelle et mystérieuse manifestation de la puissance créatrice, trouverait *tout naturel* de saluer dans ces molécules — qu'on me passe ce mot — des parcelles de divinité! Mais qu'est-ce donc que l'embryon qui se développe dans l'œuf? Qu'est-ce que le grain qui germe dans le sol? Qu'est-ce que le fragment de polype qui régénère un animal complet, sinon de la matière qui s'organise? Et qui donc pour cela songe à la diviniser? Le soleil verse sur nous les torrents de sa lumière et de sa chaleur; c'est lui qui vivifie tout, qui mûrit les moissons, qui détermine la circulation de l'atmosphère et celle de l'Océan... Est-ce que le soleil est Dieu?...

Enfin, dire que « la matière a déjà *en elle* toutes les forces connues, » c'est émettre une proposition matérialiste au premier chef ; c'est affirmer ce qu'aucun physicien n'osa jamais affirmer ; c'est manquer aux règles les plus essentielles de l'induction scientifique. Si la matière avait *en elle* toutes les forces connues, c'est alors qu'il serait naturel de lui accorder aussi la force vitale, et de « la déifier. » Mais décider si les agents mystérieux, que nous regardons *par hypothèse* comme les causes immédiates des phénomènes, sont inhérents ou extérieurs à la matière, c'est de quoi les philosophes dignes

de ce nom se sont toujours sagement abstenus. Il faudrait d'abord savoir ce que c'est qu'une force, et M. Pasteur l'ignore, et tous les savants l'ignorent également. Constater les faits, en déterminer les rapports, en déduire les lois, qui ne sont autre chose que des rapports constants entre les faits de même ordre, là se borne, ne l'oublions jamais, le rôle de la science. Et ce rôle est assez beau, la tâche qu'il implique est assez vaste et assez ardue pour que le savant, — en tant que savant, du moins, — ne prétende pas outrepasser les limites assignées à son ambition, et s'égarer dans le domaine de la métaphysique.

J'ignore et il ne m'appartient point de rechercher quelles sont les croyances religieuses ou les opinions philosophiques de M. Pouchet et de ses amis ; ce que je sais, c'est que ces honorables savants ont toujours énergiquement protesté contre l'imputation de matérialisme et d'athéisme qu'on a cherché à faire peser sur eux ; et je ne vois pas de quel droit on leur ferait l'injure de suspecter la sincérité de ces protestations. Après avoir défini, comme on l'a vu plus haut, l'hétérogénie, M. N. Joly ajoutait, dans sa conférence publique du 28 juin 1864 :

« Cette définition prouve clairement que nous n'avons jamais prétendu, quoi qu'on en ait dit, que la matière s'organise d'elle-même, puisque nous déclarons au contraire que pour produire le plus simple infusoire il faut *une substance organique préexistante*, c'est-à-dire une substance ayant eu vie, la possédant peut-être encore à l'état latent (c'est la matière *hémi-organisée* qu'admet M. Frémy), et n'attendant que les conditions favorables pour se manifester... Le mot *génération spontanée*, bien que nous l'employions quelquefois comme synonyme *d'hétérogénie*, est donc, pour nous, UN NON-SENS. Car rien ne se crée de rien ; rien ne se fait de soi, *sponte sua*, tout a une cause et, encore une fois, *la production de l'être le plus infime implique l'idée d'un Créateur*, etc. »

Le tort réel et grave des hétérogénistes, — tort qui leur est commun avec plusieurs de leurs adversaires, et dont, hélas ! les âmes les plus droites et les plus élevées sont rarement exemptes, — c'est l'esprit de système, qui parfois fausse leur dialectique et les fait glisser légèrement sur les parties faibles de leur expérimentation. Il y a plus : cet esprit de système, vrai fléau de la science, a fait tomber M. Pouchet en personne dans les mêmes écarts que je reprochais tout à l'heure à M. Pasteur. Il s'agissait, non de l'hétérogénie, mais d'une question qui y confine : celle des *réviviscences*. Bizarre contradiction de la nature humaine ! Les panspermistes, qui voient dans l'hétérogénie une absurdité, croient aux réviviscences, aux animaux qui, morts, desséchés, presque calcinés, reprennent le mouvement et la vie sous l'influence de l'humidité ! Il me semble pourtant que le second phénomène n'est pas moins extraordinaire que le premier. Réciproquement, les hétérogénistes, qui croient aux générations spontanées, nient les réviviscences comme contraires aux lois de la nature ; et voici M. Pou-

chet qui, dans une brochure intitulée : *Nouvelles expériences sur les animaux pseudo-ressuscitants*, écrit ces lignes : « Si quelques parcelles d'eau pouvaient rendre à l'organisme tous les ressorts de la *pensée* et de la vie (la pensée d'un rotifère, d'un tardigrade, d'une anguillule !) ce serait *le comble du plus incompréhensible matérialisme !* » L'accusation de matérialisme devient, on le voit, une sorte de projectile banal que les adversaires se lancent à tort et à travers, faute de meilleur argument, et que les hommes désintéressés ne doivent point se hâter de relever.

J'en ai dit assez, je pense, pour montrer que la solution affirmative du problème de l'hétérogénie ne serait pas plus un triomphe pour le matérialisme qu'une atteinte portée au spiritualisme ; qu'il appartient à l'observation et à l'expérience seules de fournir sur ce problème, exclusivement physiologique, les données que comportent nos moyens très-limités d'investigation, mais que, selon la judicieuse remarque de M. Balard, il y a tout lieu de craindre que la solution définitive ne se fasse encore longtemps attendre. J'ajouterai que cet éloignement du but ne doit point décourager les savants. Déjà quelques-uns d'entre eux, notamment M. Coste et M. Lemaire ont mis au jour des particularités très-curieuses de l'organisation et des mœurs des infusoires. Quelle que soit l'origine de ces petits êtres, ils forment un monde nouveau pour la science, et sur lequel on a presque tout à apprendre. « Pour peu qu'on ait étudié la marche que suit l'esprit humain à la recherche de la vérité, dit M. P. P. Dehérain dans un travail « excellent sur la question qui vient de nous occuper[1], on est frappé de le « voir presque toujours avancer et acquérir des connaissances solides en « poursuivant des chimères. Les alchimistes voulaient métamorphoser les « métaux vulgaires en or ; ils cherchaient la poudre de projection, l'élixir « de longue vie ; ils espéraient découvrir le secret de la santé et de la « richesse ; ce brillant mirage soutenait leur courage ; et quand lassés, « épuisés de cette course qui dura cinq cents ans, ils s'arrêtèrent haletants, « ils avaient, chemin faisant, récolté tant d'observations, accumulé tant « de faits, que Lavoisier n'eut qu'à toucher du bout de sa baguette ce « pêle-mêle de richesses pour en faire sortir, toute rayonnante de force et « de jeunesse, la chimie moderne. »

ARTHUR MANGIN.

[1] *Annuaire scientifique*, 4e année. 1865.

REVUE CRITIQUE

I. *Entretiens sur l'histoire*, par M. Zeller, 1 vol. — II. *Étude sur les moralistes français*, par M. Prévost-Paradol, 1 vol. — III. *Du Mysticisme au temps de Fénelon*, par M. Matter 1 vol. — IV. *Les Lettres d'Eugénie de Guérin*, par M. Trébutien, 1 vol. — V. *Le Trésor épistolaire de la France*, par M. Eugène Crépet, 1 vol. — VI. *Une sœur de Fabiola*, 1 vol. — VII. *Des Origines de la charité chrétienne*, par M. Tollemer, 1 vol. — VIII. *La Passion de Jésus*, par M. Perrot de Chezelles, 1 vol. — *La Mort du Christ*, par M. A. d'Orient, 2 vol. — IX. *Les Chrétiens ou la chute de Rome*, par M. Cénac-Moncaut, 1 vol. — X. *Les Deux reines de France*, par M. E Legouvé, 1 vol. — XI. *L'hygiène philosophique de l'âme*, par M. Foissac, 1 vol. — XII. *Dictionnaire général d'histoire et de géographie ancienne et moderne*, 2 vol. — *Dictionnaire des lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques*, 1 vol.

I

Les *lectures* publiques comptent pour une notable part dans le mouvement de la littérature en Angleterre. Il en sort, chaque année, d'excellents ouvrages. C'est dans des lectures que se sont produites, pour ne pas citer d'autres livres, la célèbre *Histoire de l'astronomie* d'Herschell, et la piquante esquisse du règne des quatre Georges (*Four Georges*) de Thackeray. Nous n'avons rien de pareil en France. L'usage des lectures publiques y est encore à peine introduit, il est vrai ; mais, avec les conditions qu'y met l'État, on ne peut guère se flatter que, lors même qu'il se naturaliserait parmi nous, ce genre d'enseignement produisît rien de bien neuf, de bien original et de bien indépendant. C'est à ses professeurs en effet que le gouvernement travaille à en réserver le privilége et ils en jouissent déjà à peu près seuls en province. Mais, quelque talent qu'ils puissent avoir d'ailleurs, ces honnêtes fonctionnaires, absorbés par leur besogne officielle, ne sauraient trouver ni assez de temps, ni assez de liberté d'esprit pour s'occuper d'une autre. Les *lectures* courent donc risque de n'être ainsi qu'une édition nouvelle des leçons du collége.

N'est-ce pas en effet ce que nous voyons ici même, à Paris? M. Jules Zeller, maître de conférences à l'École normale supérieure, vient de publier, sous le titre d'*Entretiens sur l'histoire* [1], un volume de lectures qu'il a été appelé à faire devant son Altesse Impériale, la princesse Mathilde. M. Zeller est un des professeurs les plus distingués de l'Université et, ce semble, l'un des plus capables de briller dans la nouvelle carrière que l'État paraît vouloir ménager au corps enseignant. Mais on n'a pas pour rien fait toute sa vie la classe. M. Zeller, passant de son auditoire quotidien de la rue d'Ulm à son auditoire nouveau de la rue de Courcelles, n'a rien imaginé de mieux à servir à celui-ci que les leçons de celui-là. En effet, malgré quelques titres pompeux, quelques introductions qui visent à être oratoires, les *Entretiens* de M. Zeller ne sont qu'un résumé d'école, un *précis*, comme on dit au collége, habillé d'un peu de littérature et de philosophie pour la circonstance. Quelqu'un qui en a parlé pour avoir eu l'honneur de les entendre et qui paraissait bien aise de le dire, a écrit quelque part que ces lectures avaient fait grand plaisir. Apparemment que l'auditoire a été flatté de se voir placé *ex æquo* avec les candidats de l'agrégation prochaine.

Pour ceux qui ont lu le livre publié il y a deux ans par M. Zeller sur les empereurs romains, nous n'avons rien à dire de l'esprit qui règne dans celui de cette année ; pour ceux qui ne connaissent ni l'un ni l'autre, un mot suffira : les doctrines historiques des *Entretiens sur l'histoire* sont celles que la préface de la *Vie de César* vient de proclamer. M. Zeller compte, en effet, parmi les précurseurs du nouvel évangile historique; il est un de ceux qui ont, dans leur enseignement oral et dans leurs livres, préparé la génération présente à la bonne nouvelle. Ses *Empereurs romains*, qu'il résume aujourd'hui pour ses *Entretiens*, étaient, comme l'on disait autrefois au Palais, un plaidoyer insinuatif de la cause des Césars qui se plaide en ce moment devant l'Europe. Il y aurait peu d'intérêt à le résumer, aujourd'hui que la parole est au principal avocat. Les *Entretiens* offrent pourtant des détails instructifs; on y voit, par exemple, que si les Césars ont presque tous été des monstres, c'est qu'ils eurent trop longtemps des scrupules de légalité à l'endroit de la république romaine : « Ce respect extérieur des Césars pour les *préjugés* de la vieille Rome fait le *malheur* des premiers, dont la plupart sont devenus des monstres. » Ils eussent été des saints, apparemment, s'ils avaient eu moins d'égard pour les vieilles lois, pour les prérogatives du sénat et pour les libertés du peuple! Que n'ont-ils tout de suite fait comme Septime Sévère, « ce génie plus hardi et plus franc, dit M. Zeller, qui mit à néant ce vieux fantôme de république, de consuls et de tribunes, afficha franchement la déchéance du peuple et du sénat et commença franchement l'empire militaire. »

[1] *Entretiens sur l'histoire*, — Antiquité et moyen âge, — par M. Zeller. — Un volume n-12; Didier, éditeur, quai des Augustins.

Avis à ceux qui laisseraient subsister les formes des institutions, après en avoir détruit la réalité et qui auraient la pensée d'imiter ces malheureux Césars qu'on soupçonne de n'avoir « conservé la république que pour mieux détruire les républicains. » Ils seront « des monstres : » c'est M. Zeller qui le leur dit.

II

Nous avons, en France, une classe d'écrivains qui n'appartient qu'à nous : ce sont les *moralistes*. Les *Essayistes* anglais qui, seuls s'en rapprochent un peu, n'ont ni leur tour vif, ni leur mâle et pittoresque sobriété. Nulle part ailleurs, au moins dans les grands genres, notre littérature n'a une physionomie plus à soi. Les moralistes sont si bien, chez nous, un produit indigène, que nous en comptons plusieurs par siècles, et que leur commerce a une invincible attrait pour quiconque a une trempe d'esprit véritablement française.

Nous avons sous les yeux une preuve nouvelle de cette puissance d'attraction que possèdent nos moralistes; c'est le volume que vient de leur consacrer M. Prévost-Parodol[1]. Ce volume est, dit l'auteur lui-même, le fruit des rares et courtes relâches que lui a faites la presse militante dont il est, depuis quinze ans, l'un des plus loyaux et plus brillants soldats. Il y a cherché un délassement et une consolation aux efforts si longtemps stériles, quoique opiniâtres, de sa plume pour la défense des intérets publics et du bon droit. « Après avoir joui de leurs beautés, ajoute-t-il, je n'ai pu m'empêcher de les louer à mon tour, et j'ai ajouté, non sans défiance de moi-même, mon commentaire à tant de commentaires. »

Ce commentaire est charmant, pleins d'aperçus ingénieux et neufs, et témoigne, comme tout ce qu'a écrit l'auteur, d'un esprit délicat et élevé. Loin de suivre l'exemple de quelques-uns d'entre eux qui, en toutes choses, cherchent le petit côté, c'est par ce qu'il y a de grand chez eux que M. Prévost-Paradol nous montre les moralistes français. Ainsi, pour lui, Montaigne n'est pas le douteur systématique que tout le monde a vu dans les *Essais;* c'est l'ennemi sérieux et même parfois ému de l'outrecuidante suffisance de la raison humaine, de l'orgueilleuse confiance de l'homme en son propre jugement, et de son insolente prétention à imposer sa conviction aux autres. Certes, s'écrie-t-il en effet, « c'est mettre sa conjecture à bien haut prix, que d'en faire cuire un homme tout vif! » Ne sent-on pas dans ce mot amer le témoin révolté des violences inhumaines du seizième siècle? « Montaigne, dit M. Prévost-Paradol, n'est pas indifférent au milieu des assauts que subissaient de son temps l'Église catholique et l'État,

[1] *Étude sur les moralistes français*, suivies de quelques réflexions sur divers sujets, par M. Prévost-Paradol. Un volume in-12; Hachette.

mais la part qu'il y prend vient de l'idée que les mouvements incertains et douloureux de l'humanité ne peuvent guère améliorer son sort, d'un réel dédain pour le sujet même de la querelle, enfin d'un mécontentement nvolontaire contre ceux qui prennent sur eux la responsabilité de troubler inutilement le monde. »

Cette manière de présenter Montaigne a du vrai. En effet, il faut voir, à bien des égards, dans sa conduite et dans ses idées, une réaction contre la conduite et les idées de son temps. Il doit y avoir eu bien des hommes comme lui au seizième siècle : c'est le propre des excès où poussent les révolutions d'oblitérer dans les âmes le sens de la vérité et d'en ôter le goût. Les hommes qui en sont venus à cet état négatif peuvent avoir quelque agrément, nous ne le nions pas, mais ils ne sauraient exciter de sympathie. Avec eux, s'ils formaient la majorité, dans quelle immobilité ne croupiraient pas le monde? Telles gens sont gibier de despotes, pour parler comme Montaigne lui-même. Nous sommes donc, avouons-le, surpris de l'attrait de M. Prévost-Paradol pour l'auteur des *Essais*. Le charme littéraire de ses écrits nous touche, mais nous sommes peu édifié au sujet des fruits que leur lecture est en état de produire. On peut, à tout prendre, « en rapporter une vue plus large, » mais non « plus élevée » de la vie. Les seules âmes auxquelles Montaigne puisse réellement être utile sont précisément celles qui n'en ont pas besoin, c'est-à-dire celles qui ont des convictions fortes et arrêtées. Encore le seul profit sera-t-il, de l'aveu de M. Prévost-Paradol, « de leur faire sentir davantage l'inestimable douceur de la conviction et du repos. »

Quelle différence avec Pascal ! Le solitaire de Port-Royal a connu le doute aussi ; mais il en a compris les dangers, il en redoute surtout la mauvaise joie, *mala gaudia mentis*, dont Montaigne ne s'est pas assez défendu. « Pascal en souffre pour les autres, dit M. Prévost-Paradol, il voudrait leur en éviter les peines et les sauver des périls mystérieux de l'autre vie. Voilà pourquoi, comme l'on s'accorde à louer la force merveilleuse qu'il a reçue du ciel pour pénétrer les esprits et remuer les cœurs, il entreprend un grand ouvrage pour conduire au repos de la foi ceux qui languissent dans le monde, ou, ce qui est pire, qui s'y trouvent heureux. »

Reconnaissons-le : si M. Prévost-Paradol a quelque faiblesse pour Montaigne, il éprouve pour Pascal une intime et vive admiration. C'est de tous les moralistes dont il s'occupe celui dans l'étude duquel il est descendu le plus profondément. Il expose avec une merveilleuse clarté la méthode géométrique et transcendantale de son grand ouvrage et montre bien comment, chez lui, le moraliste se rattache à l'apologiste, ou en naît, pour mieux dire ! « Il faut bien, en effet, dit-il, peindre l'homme afin de nous prouver que l'homme est une énigme parfaitement close et inexplicable pour toute autre hypothèse que la vérité de la religion chrétienne. »

Toutefois c'est moins à caractériser le moraliste qu'il s'attache qu'à apprécier l'apologiste. On ne saurait plus habilement relever, au milieu des

matériaux épars des *Pensées* de Pascal, le plan du grand édifice dans la construction duquel ces matériaux devaient entrer, et en mieux faire saisir l'imposante ordonnance. M. Prévost-Paradol affirme, il est vrai, — ce qui est contestable à notre avis, — que la base sur laquelle devait reposer le livre de Pascal n'a qu'une solidité relative ; mais il reconnaît hautement que s'il n'y a pas dans les pages éloquentes qui nous en restent de quoi réduire l'esprit, il y a de quoi l'ébranler et l'émouvoir. « Si Pascal, dit-il, n'a pas touché le but peut-être inaccessible qu'il s'était marqué, il a laissé sur son chemin des traces ineffaçables devant lesquelles se renouvellera sans cesse l'admiration des hommes. » Plus bas, comparant l'auteur des *Pensées* à l'auteur des *Essais*, il ajoute : « Pascal, plus ému des arguments de Montaigne que Montaigne lui-même, a raillé notre science, notre justice, nos occupations ambitieuses, notre vie affairée, notre haute opinion de nous-mêmes avec un tel accent de douleur et avec un tel désir de nous convaincre, que ses coups moins nombreux mais plus perçants nous sont venus tous au cœur. Et lorsque, au milieu de cette éloquence le plus souvent hautaine et sévère, la langue attendrie du chrétien se fait jour, de quelle émotion il nous pénètre ! »

Ce langage attendri du chrétien dont M. Prévost-Paradol se montre si franchement touché, on ne le rencontre jamais chez la Rochefoucauld. C'est que, en étudiant l'humanité, l'impitoyable duc n'avait pas de but ultérieur. Il faisait, en morale, ce qu'on fait aujourd'hui en poésie et en peinture — de l'art pour l'art. La pensée qu'on lui a prêtée de travailler à la démonstration du dogme de la perversité humaine, résultant de la déchéance originelle, est une supposition toute gratuite. « L'œuvre de la Rochefoucauld n'est rien moins que chrétienne, dit fort bien M. Prévost-Paradol. C'est seulement la psychologie impitoyable d'un observateur mondain, instruit par l'expérience et armé d'une rare puissance de réflexion et d'analyse. Il jouit vivement de ce qu'il découvre et nous le révèle avec une précision incomparable ; mais il n'en veut tirer aucune conclusion et encore moins aucun conseil, et il se complaît dans la seule vue de la vérité. »

Est-ce bien pourtant la vérité qu'il voit de son regard morose, ou du moins est-ce la vérité tout entière ? Est-il vrai, en effet, que l'amour-propre soit l'unique mobile des actions de l'homme ? Sans doute, l'homme ne cesse de s'aimer ; mais, dit excellemment M. Prévost-Paradol, il y a deux façons de s'aimer, l'une basse et étroite que l'on appelle le vice, l'autre intelligente, courageuse et presque divine, qui se nomme la vertu. C'est pour les avoir confondues que le misanthropique moraliste a si fort rabaissé la pauvre humanité. Si pourtant ses *Maximes* plaisent, tout humiliantes et mortifiantes qu'elles soient pour nous, cela vient, d'abord de ce qu'elles flattent la mauvaise disposition que nous avons à mal penser du genre humain, et, en second lieu, de la forme achevée et

exquise qu'elles ont reçue de la main de leur auteur. Le sophisme qu'elles enveloppent est présenté d'une façon si séduisante, qu'elles le font tout d'abord accepter. D'ailleurs, comme le fait observer encore l'auteur des *Études sur les moralistes*, si les *Maximes* sont fausses, c'est moins dans ce qu'elles disent que dans ce qu'elles omettent. Ce qu'il en faut blâmer, ce ne sont pas les détails, où il est généralement dans le vrai, mais les généralisations, où il tombe dans le faux.

La Bruyère ressemble en un point à la Rochefoucauld : il a de l'aigreur dans l'âme ; non que, chez lui, l'ambition, après s'être fait jour un instant, ait été refoulée, mais parce qu'il lui a toujours fallu la dissimuler. Le grand seigneur vaincu et le petit gentilhomme condamné à une honorable domesticité de cour rongent également leur frein. A cela près, l'auteur des *Caractères* et celui des *Maximes* n'ont aucune ressemblance. « La Bruyère, dit M. Prévost-Paradol, n'est pas un de ces moralistes profonds ou ambitieux qui découvrent la raison des sentiments humains ou qui la cherchent, qui s'efforcent de les suivre jusqu'à leurs sources, les ramènent ainsi les uns aux autres et en réduisent le nombre à mesure qu'ils les connaissent davantage, pour s'arrêter seulement devant ces impulsions primitives qui, sous une riche diversité de formes et de noms, font le mouvement de tout notre être et l'agitation de toute notre vie... C'est plutôt l'aspect et la figure de nos passions que leur source qui l'attirent. Aussi a-t-il peint les hommes par leurs dehors plutôt qu'en eux-mêmes. »

Cette méthode n'exclut pas une certaine profondeur, et, sous l'homme du dix-septième siècle, l'homme éternel se retrouve souvent encore dans les portraits de la Bruyère. Seulement le cercle dans lequel il se renferme est si étroit, qu'on n'aperçoit dans sa galerie qu'un tout petit coin de l'humanité. Ce qui en fait le charme, c'est l'art miraculeux qu'il y a déployé. M. Prévost-Paradol en a finement analysé les procédés. Cette étude est, avec celle de Pascal, la meilleure du volume.

Nous n'aimons pas autant celle de Vauvenargues, parce que l'homme y tient plus de place que l'œuvre. Il faut laisser à M. Sainte-Beuve cette critique anthropologique dont il abuse à la semaine. S'il n'entre pas dans une appréciation bien développée des doctrines de l'*Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, M. Prévost-Paradol en dévoile au moins très-habilement le fond encore à peine soupçonné jusqu'ici. Repoussé par la sévérité des moralistes du dix-septième siècle avec lesquels il avait uniquement vécu, Vauvenargues, dit-il, refusa d'admettre le libre arbitre dans le sens où ils l'entendaient, et osa dire que nos prétendus actes libres ne sont que le résultat de la lutte inégale de nos désirs, et que la liberté dans l'homme n'est autre chose qu'une adhésion intelligente à une action nécessaire. Tels seraient le sens et la portée des divers fragments qui nous restent de lui, le fil qui les relie entre eux. Ainsi, sans le soupçonner, Vauvenargues

aurait été le continuateur de Spinoza et le précurseur de Kant. Comment M. Prévost-Paradol a-t-il pu en faire un chrétien!

Il n'est personne qui, après s'être longtemps nourri d'un auteur, n'ait été pris d'une généreuse ambition de marcher sur ses traces. Ainsi en est-il arrivé à M. Prévost-Paradol. A la suite de ses *Études sur les moralistes*, nous trouvons, en effet, des pages charmantes qui en sont une inspiration évidente sans en être un pastiche toutefois. L'auteur y est lui, en effet, pour la forme autant que pour le fond. Ces pages sont généralement graves, mélancoliques et respirent les plus nobles sentiments. Nous signalerons celles sur *la maladie et la mort*, que termine un beau mouvement chrétien. Il y a de l'émotion encore, mais unie à beaucoup de fermeté dans celles sur *la tristesse*. Les plus piquantes sont une sorte de supplément au chapitre de la Bruyère intitulé : *De la chaire;* elles n'ont pas le défaut des *suites*. M. Prévost-Paradol y soutient contre l'auteur des *Caractères* la supériorité de l'éloquence chrétienne sur l'éloquence judiciaire. Nous voudrions pouvoir en citer la conclusion, qui contient de bonnes vérités. En voici du moins les dernières lignes par lesquelles nous terminons, parce qu'elles expriment notre propre sentiment : « Il serait trop aisé, et il serait aujourd'hui peu généreux, de faire une histoire des témérités de la chaire chrétienne dans notre pays depuis une douzaine d'années. Elles ont été nombreuses, étranges. Toutefois, la chaire chrétienne, qui a traversé tant d'épreuves diverses, n'en continuera pas moins à répandre ses bienfaits sur le monde, et le perpétuel courant qui en sort pour féconder les âmes ne peut être ni tari ni corrompu par de passagères souillures. »

III

Nous parlions ici de Bossuet, il y a quelques mois, d'après le beau livre de M. Floquet. Un autre ouvrage, au titre duquel il ne figure pas, mais dont il remplit toutes les pages, nous ramène aujourd'hui à ce grand nom ; c'est le travail posthume de M. Matter sur la célèbre affaire du *quiétisme*[1]. Cette mémorable lutte, qui termina la carrière de Bossuet et abrégea de beaucoup d'années celle de Fénelon, a jeté, dans l'opinion publique, une ombre sur la gloire du premier des deux adversaires, et mis une auréole de plus à celle du second. Il en est toujours ainsi, chez nous, à l'égard du vainqueur et du vaincu, quelle que soit la valeur de leur cause : nos sympathies sont acquises à celui qui succombe, surtout s'il accepte noblement sa défaite; quant à celui qui triomphe, il doit s'attendre à le payer, surtout s'i triomphe trop et depuis trop longtemps.

[1] *Du Mysticisme au temps de Fénelon*, par M. Matter. Un volume in-8°; Didier, éditeur.

Ce fut le cas pour Bossuet; il régnait depuis trop d'années dans l'Eglise, et il remporta, dans l'affaire du quiétisme une victoire trop haute, pour ne pas perdre un peu de sa popularité, au moins dans le premier moment. Nous espérions que, placé à la distance de près de deux siècles, M. Matter se serait élevé au-dessus de ces petitesses des jugements contemporains, et que, comprenant, comme il appartenait à un écrivain de tout temps versé dans l'étude des questions philosophiques, la gravité de celle qui se cachait au fond de cette querelle de théologie ascétique, il apprécierait mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'ardeur avec laquelle Bossuet combattit les doctrines de Fénelon, et n'en chercherait pas l'explication dans les mesquines considérations auxquelles l'attribua la malignité du temps. Il y avait, en effet — la disposition des esprits en France étant donnée — un extrême danger pour l'Église dans cette invasion soudaine du quiétisme espagnol, défendue par un avocat aussi séduisant que l'archevêque de Cambrai. Le quiétisme n'était rien moins, au fond, que le retour d'une des plus vieilles et plus dangereuses maladies du cœur humain; il aboutissait directement à cette évolution particulière du panthéisme oriental que le bouddhisme appelle du nom de *Nirvâna*, c'est-à-dire, à cette annihilation morale de l'individu, qui est le dernier terme des aspirations de la piété hindoue [1]. Nous sommes aujourd'hui, grâce aux études dont les doctrines orientales ont été l'objet, plus en état qu'on ne l'était sous Louis XIV de saisir la filiation de ces erreurs et d'en apprécier les périls. Aussi nous étonnons-nous qu'en racontant leur manifestation parmi nous, M. Matter les ait étudiées de si peu haut et n'y ait rien vu de plus que ceux qui furent témoins de leur apparition. On le dirait même l'un d'eux, à la prédilection qu'il témoigne ouvertement pour les idées de madame Guyon. Des gens qui l'ont connu assurent, il est vrai, que dans les dernières années de sa vie le savant auteur de l'*Histoire de l'École d'Alexandrie* inclinait fortement au mysticisme, et que ses histoires de Swedenborg et de Saint-Martin sont manifestement les livres d'un adepte. S'il en est ainsi, en effet, son ouvrage sur le quiétisme s'explique : c'en est une défense.

Selon M. Matter, le quiétisme serait le résultat final, l'effet inévitable du mouvement de renaissance catholique ou de réaction anti-protestante qui éclata dans la première moitié du dix-septième siècle. C'est à quoi conduisait, selon lui, l'impulsion de piété donnée par sainte Thérèse et saint François de Sales. Cette impulsion produisit deux courants dont l'un fut endigué de bonne heure par madame de Chantal, mais dont l'autre s'épancha un peu au hasard jusqu'au jour où Fénelon voulut en faire légitimer la sainte liberté. M. Matter montre Fénelon naissant dans une famille et dans une province prédisposées au mysticisme, et trouvant sur son chemin, dans sa jeunesse, tout ce qu'il y avait de plus propre à en développer chez lui le germe. Sans offrir

[1] Voir dans le *Correspondant*, nouvelle série, tome X, un excellent travail de M. l'abbé Deschamps sur cette doctrine et ses rapports avec les erreurs modernes.

rien de nouveau, quant aux faits, ce tableau de la jeunesse de Fénelon inspire un extrême intérêt. Les tendances mystiques du jeune prêtre se font jour, selon son nouvel historien, dans tout ce qu'il fait et tout ce qu'il écrit ; elles s'accusent déjà dans le *Traité du ministère pastoral*, mais où elles éclatent ouvertement, c'est dans le *Traité de l'existence de Dieu*, tout rempli « d'excentricités, » contemplatives qui rappellent les spéculations théosophiques de Malebranche. Ce qui ne fut d'abord qu'affaire d'inclination chez lui, devint plus tard système, ajoute M. Matter. « Fénelon s'associa au courant mystique de son siècle, non-seulement avec toute l'ardeur de son âme, mais encore avec le dessein d'en tirer une doctrine de haute perfection qu'il entreprit d'élaborer avec toute la vivacité de son génie. »

Avait-il, en effet, rêvé, comme le prétend M. Matter, de faire avec madame Guyon, ce que saint François de Sales avait fait avec madame de Chantal, c'est-à-dire établir un nouvel institut religieux par lequel il s'emparerait de la direction des hautes classes ? Nous l'ignorons, car M. Matter n'en fournit aucune preuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que, en tout cas, rien n'eût été plus chimérique ; car, d'une part, madame Guyon n'avait pas l'esprit d'organisation, de fermeté et de régularité de la baronne de Chantal, et, de l'autre, Fénelon se trouvait, par suite de ses fonctions de précepteur à la cour, dans l'impossibilité de diriger efficacement sa coopératrice. Elle en aurait eu grand besoin pourtant, à ne la juger même que par le portrait qu'en fait M. Matter. Ce portrait est curieux et ne ressemble guère, du moins pour le physique, à l'idée qu'on s'en forme. Madame Guyon était une jeune veuve, d'une grande beauté et de beaucoup d'esprit, qui voyait le meilleur monde, suivait les modes et faisait figure à Versailles. Ces avantages extérieurs ne nuisaient pas, sans doute, à ses mystiques prédications de salon. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'elle ait séduit la prudente madame de Maintenon, et qu'elle ait été placée par elle à Saint-Cyr pour y fortifier et y élever la piété. La raison que M. Matter nous donne de ce choix de la sage fondatrice ne nous semble nullement croyable : « C'est, dit-il, qu'en sa qualité d'ancienne protestante, madame de Maintenon aimait peu la messe et beaucoup le raisonnement. » Le raisonnement n'était pas pourtant le fort de madame Guyon ; elle avait de la tendresse, de l'inspiration, de l'éclat ; mais de logique, point. Elle le reconnaissait, du reste, elle-même : « J'ai écrit pour obéir, disait-elle, dans sa défense, et ai dit les choses *comme elles m'étaient montrées*. Il y a peu d'imagination dans ce que j'écris, car j'écris souvent ce que je n'ai jamais pensé. » Madame de Maintenon céda plutôt, selon nous, au désir de fortifier l'apostolat féminin dans sa maison et de la maintenir ainsi plus sûrement sous sa direction personnelle.

Si c'était là, en effet, son dessein, madame de Maintenon dut bientôt se convaincre qu'elle avait pris un mauvais moyen. Les prédications de madame Guyon à Saint-Cyr eurent pour résultat d'y introduire un nouvel esprit ; madame de la Maisonfort, sur qui reposait l'avenir de l'établisse-

ment, fut séduite, et, par suite, le couvent bouleversé. Madame Guyon dut être écartée au plus vite. Comment la responsabilité de ses excentricités mystiques retomba-t-elle sur Fénelon? C'est un problème que M. Matter discute longuement. A l'en croire, il y aurait là une injustice dont il faudrait, avant tous autres, accuser madame de Maintenon, qui n'aurait pas eu la générosité de s'avouer coupable, devant le roi, d'avoir mis elle-même le feu à Saint-Cyr, et en aurait laissé peser la responsabilité sur le précepteur du duc de Bourgogne, directeur de la principale adepte de madame Guyon. Plus noble aurait été la conduite de Fénelon au sujet de madame Guyon; car il se compromit pour elle uniquement, parce qu'il avait, un jour, rêvé de l'associer à ses projets. Il ne tiendrait pas, en effet, au nouvel historien du quiétisme qu'on ne crût que Fénelon ne fut jamais captivé par madame Guyon, qu'il ne lui emprunta pas ses doctrines, et que même il ne cessa jamais de les combattre. C'est vouloir trop prouver. Quand parut le livre des *Maximes des Saints*, personne ne se trompa sur la source d'où il sortait.

C'est dans M. Matter qu'il faut lire l'histoire de la rédaction et de la condamnation de cet ouvrage; elle est là plus complète que dans le cardinal de Bausset. L'histoire des persécutions de madame Guyon s'y mêle à chaque page et y répand un grand intérêt. Bossuet, comme on doit s'y attendre, n'a pas le plus beau rôle dans cette relation. Malgré ses protestations d'admiration pour son caractère et son génie, M. Matter ne se fait pas faute d'insinuations désobligeantes à son endroit. Volontiers dirait-il que le débat fut moins celui de deux doctrines que celui de deux personnalités trop hautes pour demeurer d'accord. Il ne manque pas de mettre en opposition l'impérieuse âpreté de l'évêque de Meaux avec la modestie et la douceur de l'archevêque de Cambrai. Nous n'avons rien à dire de cette modestie; quant à cette douceur, elle ne nous fait pas illusion. Quoiqu'elles fussent dans une autre gamme, les répliques de Fénelon valaient les attaques de Bossuet. Le livre de M. Matter lui-même en fournirait la preuve au besoin. Si la puissance de Bossuet était formidable, n'était-ce rien, dans un pays comme la France, que celle que possédait Fénelon et que son adversaire caractérisait si bien quand il disait : « M. de Cambrai a de l'esprit à faire peur! » Non, les deux champions avaient des armes de même force. Qui était faible et fut brisée dans la lutte, c'est la femme qui l'avait suscitée. Les détails que fournit M. Matter sur les poursuites qui furent dirigées contre madame Guyon, les interrogatoires et les détentions qu'elle subit, sont d'une incroyable inhumanité. Mais aussi qu'avait-elle affaire d'usurper dans l'Église les fonctions d'apôtre? On en peut dire autant de madame de la Maisonfort, qui paraît ici auprès d'elle et sur laquelle M. Matter cherche également à nous attendrir aux dépens de Bossuet.

Bossuet, dans cette grave affaire, comme dans la plupart de celles où il intervint, fut l'organe le plus éclairé de la tradition, du bon sens et des vrais in-

térêts de l'Église. Le christianisme courait alors un grand danger. Le panthéisme y pénétrait sous le masque de la piété. Et ce n'était pas dans le catholicisme et en France seulement que le péril était imminent ; c'était dans toute l'Europe, mais principalement dans les pays du Nord, en Angleterre, en Hollande, en Suède, que s'agitaient les questions de la quiétude dans l'amour de Dieu. M. Matter a là-dessus un chapitre curieux, mais trop court, où Leibnitz apparaît et joue un rôle de distrait fort amusant. En France, ce péril s'augmentait d'une ingérence menaçante de l'élément féminin dans l'Église. C'est à quoi Bossuet crut qu'il fallait couper court, en même temps qu'à la menace du *Nirvâna* chrétien. Et c'est ce qu'il obtint du même coup par la condamnation du quiétisme.

La manière dont l'archevêque de Cambrai accepta sa condamnation lui a fait grand honneur, bien que, selon nous, elle eût pu, sans inconvénient, être moins fastueuse. Mais il y aurait à rabattre beaucoup de la gloire qu'il s'est acquise par là, s'il fallait croire aux « idées réservées » que lui prête aujourd'hui son nouveau panégyriste, et que nous repoussons énergiquement, cela va sans dire. « Fénelon dit-il tout? se demande « M. Matter. Son mysticisme nous est-il connu tout entier? Ou bien « n'avons-nous que ce qu'il en a voulu donner à ses correspondants? Voilà « la grande question. — Je réponds très-négativement, ajoute-t-il, à la pre- « mière partie, et très-affirmativement à la seconde. » Et en effet, d'après M. Matter, Fénelon ne serait rien moins qu'un protestant masqué de catholicisme. « Fénelon, dit-il, c'est l'Évangile raconté par saint Jean, la libre allure de la pensée menée par l'imagination, la foi prise dans l'Évangile et dans l'âme humaine autant que dans les canons : en un mot, l'homme nourri du spectacle du Thabor et de celui du Golgotha. Dans Bossuet, le théologien absorbe le philosophe, le prêtre éclipse l'homme. Dans Fénelon, le philosophe éclaire le théologien, quelque envie qu'ait ce dernier de se dire indépendant. »

Il faut que l'esprit de secte altère singulièrement la rectitude des idées, pour qu'un écrivain homme d'honneur, nous ne saurions en douter, n'hésite pas à écrire six cents pages à la louange d'un prêtre dont la vie n'aurait été qu'une longue dissimulation, et la soumission en un jour solennel, qu'une indigne comédie! Nous serions plus fiers que cela dans le catholicisme, et repousserions avec dédain, loin de le réclamer, celui qui viendrait à nous d'une communion étrangère, après y avoir fait la moitié de ce dont on accuse ici l'archevêque de Cambrai.

IV.

La radieuse et pure constellation qui s'est montrée si inopinément sur

notre pâle et maladif horizon littéraire, le groupe fraternel de Maurice et d'Eugénie de Guérin :

Sic fratres Helenæ, lucida sidera,

brille aujourd'hui d'un nouveau rayon. Après le *Journal*, voici un volume de *Lettres* d'Eugénie de Guérin[1] que son éditeur, M. Trébutien, nous donne dans leur native et charmante authenticité, avec leurs longueurs, leurs négligences, leurs fautes même parfois, mais aussi avec tout leur charme, toute leur grâce naturelle. Ces *Lettres* sont le complément du *Journal*, dont elles remplissent parfois le vide, dont elles éclairent çà et là les passages obscurs, qu'elles doublent quelquefois, mais sans le répéter jamais ; car, lors même qu'elle épanche dans le cœur de son frère ou de ses amies les sentiments qu'elle confiera le soir à ses tablettes, il y a dans cette expression de premier jet un mouvement, un tour, un accent que la note journalière n'atteint pas toujours. En revanche, l'idée qui court, la passion qui sanglote par moments, dans le *Journal*, se possèdent mieux dans des *Lettres* et ne s'y expriment que mieux aussi. C'est la différence de la méditation à la conversation.

Ce qu'ont de particulier ces lettres, c'est de saisir et d'attacher ; on n'en a pas lu une qu'on veut les lire toutes. Elles intéressent dès le début, et cet intérêt se développe comme un drame plein de péripéties.

Le héros de ce drame — est-il besoin de le dire ? — c'est Maurice. « Oreste ! je ne me lasse point d'y penser, d'en parler, de l'attendre ! » s'écrie Électre dans Sophocle. Il en est ainsi d'Eugénie ; son frère Maurice occupe incessamment sa pensée, son nom revient sans cesse sous sa plume. C'est la même affection passionnée, mais où ne se mêle pas, comme dans celle de l'héroïne grecque, une recherche personnelle, un désir de vengeance. Eugénie ne demande qu'une chose, savoir son frère heureux, et, si c'était possible, jouir de la vue de son bonheur. Elle pourrait dire, comme la fille d'Agamemnon : « Je remplis des fonctions serviles dans la maison de mon père, » car, dans l'intérieur étroit et presque indigent de ce manoir du Cayla où elle se consume obscurément, cette fille de sang noble et à qui la nature a donné le goût et le talent littéraire le plus délicat, est obligée de descendre aux soins les plus vulgaires. Mais, loin de s'en plaindre, elle en parle à son frère et à ses amies avec une bonne grâce parfaite et la plus spirituelle franchise.

« Savez-vous ce qui m'occupe ? écrit-elle à mademoiselle Compayre, après lui avoir fait une délicieuse peinture de la vie à la campagne, — ce sont cinq canards qui viennent de naître et un poulet boiteux. J'ai pitié de tout ce qui souffre et dorlote cette pauvre bête. Maintenant il va à cloche-pied, il arri-

[1] *Lettres d'Eugénie de Guérin*, publiées avec l'assentiment de sa famille, par M. Trébutien. Un volume in-8° ; Didier, quai des Augustins.

vera bientôt à la broche. » — « Vous me parlez de mes poulets, dit-elle, quelques jours après, à mademoiselle de Boisset; je les aime toujours et vous le prouve en vous quittant un peu pour les faire souper... » Puis, l'instant après, reprenant sa lettre : « Ils sont tous de bon appétit, mes chers petits poulets, mais un m'est venu avec la patte cassée. Le pauvre m'a fait pitié, le voilà à l'infirmerie jusqu'à guérison, c'est-à-dire à la cuisine, où je lui ferai autant de visites qu'un médecin. Vous riez de moi, mais j'aime les bêtes : chiens, poulets, pigeons, tous les animaux, excepté ceux qui sont gras et gros et n'ont rien pour le cœur. »

Poursuivez encore deux lignes : l'entrain, l'*humour* va paraître : « Vous voulez savoir ma vie, ma chère Antoinette ; c'est toujours la même, fort occupée à mille riens de ménage, à faire la soupe parfois. Nous sommes avec une cuisinière de seize ans, l'ancienne nous a quittés et va prendre un maître à bâton, je le crains pour elle ; mais c'est son affaire ; la nôtre, c'est de faire notre dîner. Je l'aime assez ; le coin du feu et le fourneau de la cuisine ont bien leur charme, je m'y plais. »

Le lendemain, cette jeune fille que la poésie de la basse-cour et du fourneau semblait avoir gagnée, va écrire des vers pleins de délicatesse, et s'élever dans ses lettres aux plus suaves spéculations de la piété chrétienne.

La piété, voilà ce qui fait sa consolation. Mais c'est aussi ce qui ajoute à ses alarmes pour Maurice. Son frère est non-seulement sans position, sans avenir, au moment où commencent les lettres qui composent ce volume, mais il est à la Chênaie, auprès de l'abbé de la Mennais, qui arrive de Rome et que va frapper l'encyclique de Grégoire XVI. Comment le directeur de l'*Avenir* prendra-t-il cette condamnation prévue, et, comment aussi se conduira son jeune disciple, dont la foi donne des inquiétudes ? Le cœur d'Eugénie est plus que jamais rempli d'angoisses. Ce que lui mandent de la Mennais des personnes qui l'ont visité dans sa retraite, de son calme affecté, de sa gaieté ironique et nerveuse, est effrayant en effet. Les lettres qu'Eugénie reçoit sur lui et dont on lira ici quelques-unes sont d'un grand intérêt pour l'histoire de cette âme rebelle.

Grâce aux prières de sa sœur et à la sollicitude de quelques amis, principalement de son ancien maître, le vénérable abbé Buquet, Maurice de Guérin échappe à l'ange révolté et revient à Paris, où un gracieux mariage l'attend : une créole peu riche mais pieuse et jolie lui offre sa main. C'est le second acte du drame. Tous les voiles sombres sont levés. Il n'y a plus que larmes de reconnaissance dans la correspondance d'Eugénie. Bientôt ses lettres, jusqu'ici invariablement datées du Cayla, vont l'être de Bordeaux, d'Orléans, de Nevers, de Paris, car elle arrive pour assister à ce mariage. A Paris, elle retrouve son frère tout changé pour le corps et pour l'âme ; le bonheur semble l'avoir guéri physiquement et moralement. Ici, comme dans la scène de la reconnaissance du drame antique, un cri de joie

ineffable échappe à Eugénie de Guérin : « Tu es donc lui : Ἦ γὰρ σὺ κεῖνος ! » Puis le chant de joie continue dans vingt ou trente lettres où se deroule le tableau de Paris et de la société religieuse et politique à laquelle appartenait son frère. L'historien aura, un jour, quelque chose à leur emprunter.

Mais que cette joie est courte! Peu de mois après son mariage, Maurice est atteint de la maladie qui doit l'emporter. Eugénie, sur le conseil des médecins, le ramène lentement respirer l'air natal et recommence, avec lui, en sens inverse, le voyage qu'elle a terminé depuis si peu de temps dans l'exaltation du bonheur, obligée de faire halte à chaque poste et écrivant de chaque station des lettres courageuses mais navrantes. La catastrophe prévue arrive, mais plus prompte qu'on ne l'eût cru. Ici, point de cris, même peu de pleurs. Résignation, soumission, prière.

La correspondance reprend, mais comme un épilogue après la tragédie. On suit encore Eugénie de Guérin, mais le cœur serré. Elle n'est plus qu'à moitié de ce monde. Sa pensée est avec son frère, on le sent, bien qu'elle en parle peu, ou plutôt parce qu'elle se retient d'en parler. Les dernières lettres qu'on a d'elle sont écrites des eaux, où elle est malade... Le volume se termine ainsi sans finir, comme une œuvre d'imagination dont le dénoûment aurait été calculé pour l'effet. L'artifice n'y est pour rien cependant, on peut le croire. Il n'en était pas besoin du reste; les *lettres* d'Eugénie de Guérin ont leur place marquée auprès de son *journal*.

V

Les lettres d'Eugénie de Guérin nous amènent naturellement à parler d'un recueil intéressant où elles auraient droit de figurer, si l'auteur ne s'était interdit les contemporains : il s'agit du *Trésor épistolaire* que publie M. Eugène Crépet [1]. Sous ce titre, M. Crépet se propose de réunir un choix des lettres les plus remarquables, sous le rapport littéraire, que possède la littérature française. C'est, de l'aveu de tout le monde, le genre — si genre peut se dire pour quelque chose d'aussi peu défini — dans lequel elle est le plus riche ; les Mémoires qu'on met sur le même rang nous semblent ne venir qu'après. Depuis la correspondance diplomatique entre les négociateurs et les princes, jusqu'au commerce de cœur et d'esprit entre les gens du monde, nous avons, en passant par la science et l'érudition, une incroyable quantité de chefs-d'œuvre épistolaires, et tous *littéraires*, n'en déplaise à M. Crépet, qui prend ce terme dans un sens un peu trop restreint, selon nous. Nous eussions aimé, en effet, à trouver

[1] *Le Trésor épistolaire de la France*, Choix des lettres les plus remarquables au point de vue littéraire, par M. Eugène Crépet. Un volume in-12 ; Hachette.

dans son recueil moins de lettres de pur style. Dans un siècle positif et occupé comme le nôtre, il faut, en fait de correspondance comme en toute autre matière, des enseignements d'un caractère plus pratique. M. Crépet aurait dû se montrer plus large. Nous regrettons que, sous prétexte qu'ils écrivaient autrement que les lettrés de profession leurs contemporains, nos savants, nos hommes d'État soient écartés en principe du *Trésor épistolaire*. Il y a des lettres des diplomates du seizième et du dix-septième siècle qui sont excellentes en leur genre et dont nous sommes fâchés de ne rien voir ici. M. Crépet se moque des recueils de lettres antérieurs au sien. Nous avons sous les yeux celui de Richelet (2 vol. in-12, 1755), le type de tous ceux qui inondent la librairie. Y a-t-il bien loin pourtant, nous ne disons pas pour la distribution, mais pour le choix, entre cette compilation et le *Trésor* de M. Crépet ? N'est-ce pas, au fond, le même goût, c'est-à-dire une notoire prédilection pour le bel esprit?

A cela près, la composition du *Trésor épistolaire* est excellente. Les lettres y sont distribuées chronologiquement et groupées toutes au-dessous du nom de leur auteur. Il ne s'agit plus ici des catégories de Richelet : lettres de reproche, lettres d'excuses, lettres de remercîments, etc. L'ordre ici est celui des dates. C'est le plus naturel ; il concourt, dans une certaine mesure, à préciser la physionomie des époques. M. Crépet commence au seizième siècle avec François Ier, Marguerite de Valois et Marie Stuart. Près de ce groupe royal, il place, dans le même siècle, le groupe des protestants et des libres penseurs, Calvin, Duplessis-Mornay, Montaigne, Pasquier, auxquels il fait une large part. En face d'eux, il donne un petit coin à saint François de Sales, qui méritait mieux, selon nous, et auquel il y a d'ailleurs de la puérilité à retrancher avec affectation la qualification de saint, aujourd'hui inséparable de son nom. Sainte Jeanne de Chantal (madame de Chantal, comme dit M. Crépet) a aussi trois pages dans l'*appendice :* ce sont gens de trop peu de style, au jugement de M. Crépet, pour avoir droit à plus ! Henri IV a trente pages; nous ne nous en plaignons pas, c'est justice ; ce prince tournait une lettre comme il gagnait une bataille ; sa plume valait son épée. Que M. Crépet n'a-t-il fait plus de place aux gens qui ont écrit ainsi haut la main, et n'a-t-il mesuré plus sévèrement le terrain aux écrivains de métier, aux *épistoliers* de profession comme Balzac et Voiture, qui ont toutes les qualités du genre, sauf les bonnes, à savoir le naturel et la simplicité.

Inutile de pousser plus loin l'énumération; on sait quels sont, dans le dix-septième siècle, les noms qui s'imposent à toute collection de ce genre. Le présent volume s'arrête à celui de Fénelon. Le suivant comprendra le dix-huitième siècle.

VI

Le roman chrétien est-il possible? Nous ne savons. Ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis ce bon M. Le Camus, évêque de Belley et ami de saint François de Sales, qui l'essaya le premier, jusqu'au savant et regretté cardinal Wiseman, qui l'a tenté de nouveau sous nos yeux, jamais il n'a été plus près de réussir qu'aujourd'hui. *Fabiola* a fait école en France, en Italie, en Espagne, dans tous les pays où le christianisme a de la vie, aussi bien que chez les catholiques d'Angleterre, pour qui ce récit demi-historique et demi-fictif a été composé. Les imitations s'en sont multipliées. Qu'elles n'aient pas un peu compromis le type dont elles se sont inspirées, ce n'est pas ce que nous voudrions contester. Toujours est-il qu'elles témoignent en faveur du genre. C'est peut-être le seul, en effet, que le roman chrétien puisse revêtir. Mais il est difficile, car il exige des conditions particulières et a des inconvénients à part. Il faut au romancier chrétien autant d'imagination qu'à un autre et beaucoup plus d'instruction. L'obligation, ou du moins l'usage consacré de prendre des personnages connus, est une difficulté de plus, parce qu'il faut les faire agir et parler dans leur caractère historique.

C'est ce dont s'inquiètent trop peu, selon nous, les émules du cardinal Wiseman, et ce dont, en particulier, ne nous semble pas s'être assez préoccupé l'auteur d'un récit du temps de la persécution, intitulé : *Une Sœur de Fabiola*[1], que nous venons de lire. Ici se trouvent en scène deux des noms les plus célèbres de la primitive Église : au premier rang, Perpétue, la noble et touchante martyre de Carthage ; au second, l'ardent et spirituel avocat des chrétiens, Tertullien. Quelle main sûre et délicate il fallait pour toucher à ces deux figures ! pour faire de la suave esquisse que les *Actes des martyrs* nous offrent de l'une un portrait historique, et du bronze colossal de l'autre une réduction de second plan !

L'auteur d'*Une Sœur de Fabiola*, homme d'imagination d'ailleurs, n'est pas dénué d'études, mais ses études nous paraissent légères et de fraîche date. L'imitation, chez lui, est sensible. La contexture de son roman rappelle par trop de points celle du *poëme* de Chateaubriand ; il y a là notamment un jeune débauché appelé Jubal et un procurateur nommé Hilarion, épris tous les deux de la belle Perpétue, qui ont trop l'air d'être le dédoublement d'Hiéroclès. De son côté, Perpétue, la Carthaginoise, a trop les mœurs d'une dame romaine et le langage d'une femme grecque de l'époque de Cymodocée. Tertullien seul, grâce aux emprunts faits par l'auteur à ses écrits, garde une physionomie un peu individuelle ; son apparition chez Per-

[1] Un volume in-12 ; Maillet, éditeur, rue Tronchet.

pétue, devant le tribunal et dans la prison, donne lieu à de belles et fortes scènes. Néanmoins, malgré sa pâleur et sa mise légèrement disparate, cette seconde Fabiola sera, croyons-nous, accueillie favorablement par les lecteurs de la première ; car, si elle n'est pas la vivante image de son aînée, elle a cet honnête « air de famille » que certains peintres, du reste faibles coloristes, savent attraper souvent, et qui fait toujours bienvenir un portrait.

VII

L'incrédulité travaille ouvertement aujourd'hui à dépouiller le christianisme de l'honneur d'avoir donné au monde la civilisation dont il jouit. « La société moderne lui doit tout, » disait Chateaubriand au commencement de ce siècle ; peu s'en faut qu'on ne dise en ce moment, dans certaine école, qu'elle ne lui doit rien. De combien de sentiments et de combien d'idées, manifestement nées de l'Évangile, n'a-t-on pas essayé, dans ces derniers temps, de contester l'origine chrétienne? Il n'y a pas jusqu'à la charité, dont le nom même fut inconnu dans l'antiquité, que l'on n'ait eu l'audace de revendiquer pour la philosophie et de présenter comme le résultat du progrès continu de l'humanité. Heureusement une telle prétention est trop en contradiction avec l'histoire pour avoir chance d'en imposer aux esprits éclairés. Quel est, en effet, l'homme un peu versé dans la connaissance du monde ancien à qui l'on fera croire que le principe de la fraternité humaine, source première et efficace de la charité, a été professé et admis nulle part, avant que le Christ l'eût proclamé et que ses disciples en eussent fait une des lois constitutives de leur société? Sans doute, l'antiquité païenne connut ces instincts de compassion qui sont au fond du cœur de l'homme ; mais, comme le dit M. le comte F. de Champagny, dans son beau livre sur la charité chrétienne[1], outre que la philosophie en était arrivée à les blâmer comme des faiblesses indignes du sage, jamais, même dans les âmes les plus saines, ils ne furent autre chose que de la pitié. Pour qu'ils devinssent de la charité, c'est-à-dire, pour qu'ils s'élevassent jusqu'à l'amour, il fallait que l'homme connût mieux sa nature, qu'il sût mieux ce qu'il est, d'où il vient, où il va et ce qu'il vaut. Qui lui a appris ces secrets sublimes, sinon le christianisme?

Mais, non-seulement le christianisme a créé la charité, il l'a élevée à l'état d'institution, il l'a *organisée*, comme on dit aujourd'hui, et cela dès les premiers temps. Ce fait, déjà signalé par M. de Champagny, a été établi de la façon la plus solide par M. l'abbé Tollemer, prêtre du diocèse de Cou-

[1] *La Charité chrétienne dans les premiers siècles de l'Église,* par M. le comte F. de Champagny. — Ouvrage couronné par l'Académie française. Un volume in-12; Douniol, éditeur.

tances, dans un livre plein de savoir, parvenu aujourd'hui à sa deuxième édition et dont nous regrettons de n'avoir pu parler plus tôt[1].

L'objet que s'est proposé M. Tollemer a été de rechercher à la fois en quoi consista la charité chez les premiers chrétiens et comment elle était administrée dans leur société naissante. Son livre appartient ainsi à l'histoire et à l'économie politique qu'il intéresse à un égal degré.

Pour bien comprendre les œuvres charitables de la primitive Église, il faut suivre M. Tollemer dans le tableau qu'il fait des difficultés de sa situation durant les quatre premiers siècles de son existence. Ce tableau manque un peu d'éclat peut-être, mais il est complet et neuf en bien des points.

Les maux de l'Église furent grands dans cette période ; mais, il faut le reconnaître avec l'auteur, ils ne venaient pas tous des persécutions auxquelles les chrétiens étaient en butte. Il y en avait dans le nombre qui tenaient à l'état général de la société et d'autres à l'infirmité de la nature humaine. Les souffrances qui résultaient, pour les chrétiens, de l'interdiction de leur culte étaient les plus grandes et ne pouvaient toujours être soulagées. Une fois dénoncé et saisi, quel secours le chrétien pouvait-il attendre de ses frères ? La main du juge pouvait seule retenir ou détourner celle du bourreau. Il arrivait pourtant que, dans l'espoir d'obtenir une abjuration, le magistrat, au lieu de condamner les chrétiens à la mort, prenait le parti de les renvoyer en prison ou de les condamner aux mines. C'étaient les seules occasions où il était possible de tenter quelque chose pour adoucir leur sort. On ne les laissait pas échapper. Les *Constitutions apostoliques* sont pleines de recommandations à cet égard, et les *Actes des martyrs* témoignent de tout ce que les chrétiens employaient de pieux stratagèmes et de saintes ruses pour se mettre en rapport avec leurs frères détenus.

Mais, par sa nature même, ce genre de charité était individuel et se refusait à toute organisation. Où la charité prit de bonne heure une forme régulière et passa à l'état d'institution, c'est dans le service des secours donnés aux veuves et aux orphelins. Le martyre d'un chef de famille entraînait d'ordinaire la ruine de tous les siens, car la condamnation emportait la confiscation des biens. Que d'épouses sans époux et d'enfants sans pères, à la suite des colères intermittentes dont, pendant trois siècles, les Césars furent pris contre les chrétiens ! Les veuves étaient les plus malheureuses et les plus exposées, aussi furent-elles l'un des premiers objets de la sollicitude des évêques et celui d'une institution spéciale qu'on pourrait appeler, en employant le langage de notre temps, l'*Œuvre des veuves*. Il faut lire dans M. Tollemer le chapitre où il en expose l'organisation. Le génie pratique de Rome s'y reconnaît. Notre siècle, qui se pique de s'en-

[1] *Des Origines de la charité chrétienne*, ou de la Misère et de l'Assistance chez les premiers chrétiens, par M. Tollemer. Un volume in-8°. Paris; Dupray de la Mahérie, éditeur.

tendre en ces matières, n'imaginerait pas mieux. La charité des premiers chrétiens avait deviné et appliqué les principaux moyens d'assistance essayés de nos jours. Cette institution des veuves, telle que la décrit M. Tollemer, subsiste encore aujourd'hui dans l'Église grecque, notamment en Russie, où elle a de magnifiques établissements, mais où, de la direction de l'Église, elle a passé, comme tout le reste en ce pays, sous celle de l'État. Quant aux orphelins, la façon de les secourir était, au moins dans les premiers temps, plus simple et plus touchante : on leur refaisait une famille par l'adoption lorsqu'ils étaient petits, par le mariage quand ils étaient nubiles. Le christianisme était moins directement sans doute, mais non moins réellement la cause de plusieurs autres genres de misères. A côté des veuves et des orphelins, dont la persécution avait fait le malheur, il y avait, parmi les individus à secourir, tous les artisans dont les industries étaient inconciliables avec la profession de la foi chrétienne, et qui, en l'embrassant, perdaient leur gagne-pain, tels, par exemple, que la classe nombreuse des fabricants d'idoles, des marchands d'encens pour les temples et des fournisseurs de victimes ; celle des maîtres d'école astreints, dans leurs leçons, à des cérémonies païennes ; puis l'immense famille des acteurs, gladiateurs, histrions ; celle non moins nombreuse des astrologues, magiciens et *pronostiqueurs* de toutes sortes, qui était pour les anciens ce qu'était, pour nos aïeux du dix-septième siècle, la *docte faculté* dont s'est tant amusé Molière. Ces gens-là se trouvaient, à beaucoup d'égards, dans la situation où la vapeur et les machines ont, de nos jours, placé certaines industries. Comme on a fait de notre temps, on les aida, d'abord, par des secours sur *les fonds* de l'Église, puis par des conseils, en leur montrant comment, au moyen d'une légère transformation, ils pouvaient encore tirer parti de leurs métiers. On possède sur ce point des renseignements positifs et du plus curieux intérêt.

Les invasions vinrent de bonne heure augmenter, dans l'Église, le nombre déjà si considérable des malheureux à secourir, en y ajoutant les fugitifs qu'il fallait recueillir et les prisonniers de guerre qu'il fallait racheter. De là, la nécessité de nouvelles *œuvres*, celle des *captifs* et celle des *hôtes*. Nous n'avons sur cette dernière qu'un petit nombre de renseignements, mais ils sont exacts et précis. Un fait en ressort, c'est que partout les Églises avaient établi des *maisons d'asile* pour les voyageurs qui ne pouvaient sans inconvénient ou sans péril descendre aux hôtelleries païennes, et créé des *fonds de route et de subsistances temporaires* que les *diacres*, aidés de quelques laïques, étaient chargés de répartir : c'était le bureau de bienfaisance du temps. Il est toutefois un détail que nous ignorons et qu'on ne saurait trop regretter, c'est comment se formait ce fonds de secours.

La captivité fit éclater dans l'Église, avec les dévouements individuels les plus héroïques et les plus touchants, une œuvre spéciale de rachat. Non-seulement on voit, à la sollicitation des évêques et des prêtres dont la voix

trouva pour les malheurs de la captivité des accents d'une tendresse sans égale, les individus verser d'abondantes aumônes et souvent s'offrir personnellement en échange des prisonniers ; mais des témoignages nombreux attestent que les Églises, en corps, s'imposaient régulièrement pour leur délivrance. Celles du centre de l'empire, que leur position mettait plus à l'abri des incursions des barbares, s'y croyaient plus particulièrement obligées; elles s'engagèrent, en faveur de leurs sœurs des frontières, dans des contributions où passèrent souvent toutes leurs ressources, même les vases sacrés. C'est ce dont de nombreux documents font foi. Qui ne connaît le zèle déployé par l'évêque africain Deogratias pour la rédemption des innombrables captifs faits par Genseric et ses Vandales? Moins populaire, mais non moins admirable et non moins curieuse pour l'histoire de la charité, est la mission libératrice de saint Épiphane, évêque de Pavie, auprès des rois burgondes qui, dans leurs incursions en Italie, avaient emmené en captivité une si grande quantité de personnes, que la Gaule cisalpine *ressemblait à un désert*. M. Tollemer nous raconte avec beaucoup d'intérêt cette pieuse ambassade, du récit de laquelle il appert manifestement que l'œuvre des captifs était organisée dans tout l'empire, et que, s'ils n'en avaient pas eu partout l'initiative, les papes en furent toujours le centre et en dirigèrent souvent les opérations. C'est de toutes, celle qui dura le plus, parce que la calamité des invasions fut de toutes la plus longue. Au cinquième siècle, elle prit un caractère de généralité plus sensible sous la direction du pape saint Léon le Grand, qui la reconstitua et lui donna un règlement dont les dispositions économiques confirment tout ce qu'on a pu dire de la supériorité d'esprit de ce pontife.

C'était, certes, une douloureuse condition que celle de prisonnier de guerre, mais celle de débiteur ne valait guère mieux, et l'on ne saurait trop dire quel était le plus barbare du conquérant étranger ou du créancier romain. On sait de quel pouvoir la vieille loi armait ce dernier contre son débiteur. Les évêques ne pouvaient qu'en dénoncer l'inhumanité, que flétrir l'odieuse industrie des usuriers de profession et éclairer les fidèles sur les dangers auxquels ils s'exposaient en s'adressant à eux ; et quand on parcourt leurs exhortations, on voit qu'ils n'étaient pas avares de conseils sur ce point. Ils firent souvent davantage, et appliquèrent, en plusieurs circonstances, les fonds de l'Église à l'élargissement des détenus pour dettes ; mais on ne voit pas qu'il ait jamais existé une caisse spéciale de secours pour ce genre de misère. C'est néanmoins celle qu'ils eurent principalement en vue, dit M. Tollemer, quand, au concile de Nicée, ils instituèrent cet admirable ministère du *Procureur des pauvres* qu'on a eu, dans quelques pays, la bonne pensée de rétablir, mais le tort de donner comme une idée nouvelle. En fait de charité, moins qu'en toute autre matière, les nouveautés sont rares. L'Église, à cet égard, a laissé peu de choses à inventer. Si elle est ingénieuse en quelque art, c'est surtout dans celui de soulager les souffrances. D'ail-

leurs elle s'est fait, sur ce point, dans les conditions si diverses par lesquelles elle a passé et au milieu des misères si étranges en face desquelles elle s'est trouvée, un tel trésor d'expérience que, loin d'avoir rien à demander, elle saurait prêter au besoin.

C'est, comme on peut l'entrevoir par l'analyse d'ailleurs très-incomplète que nous en avons donnée, l'idée qui ressort du savant ouvrage de M. Tollemer et la conviction que laisse sa lecture.

VIII

La magistrature a, de tout temps, uni, chez nous, les lettres à la jurisprudence, et fréquemment aussi la religion aux lettres. C'est donc sans surprise que nous trouvons signé d'un des noms les plus honorés de la cour de Paris un poëme en vers sur la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ [1]. « Je me suis proposé, dit l'auteur, un double but : 1° revêtir le drame divin de cette forme du vers qui se grave aisément dans la mémoire; 2° réunir en un seul faisceau les traits épars dans la version des quatre évangélistes, de manière à présenter un ensemble qui frappe le plus fortement possible l'imagination et la pensée. » C'est donc ici la narration évangélique dans sa simplicité imposante, coordonnée seulement et présentée sous la forme métrique qui donne plus de relief à l'expression, et qui, dans les temps primitifs, était exclusivement réservée à la religion. L'auteur n'est et n'a voulu être, dans ce livre, que pour la mise en œuvre, le récit de la mort du Sauveur par les évangélistes lui semblant assez éloquent pour n'avoir pas besoin d'ornements humains. Dans les conditions où il s'était placé, le travail de M. Perrot de Chezelles offrait d'extrêmes difficultés. Le religieux magistrat s'en est tiré en homme qui connaît les ressources de l'idiome poétique aussi bien que celles de la langue oratoire. Son vers, toujours pur et bien rhythmé, a quelque chose d'imposant dans sa nudité :

> Le premier jour venu des fêtes des Azymes,
> S'approchant de Jésus, les disciples intimes
> Dirent : Où faudra-t-il vous faire préparer
> De quoi manger la Pâque? Et lui de répliquer :
> Pierre et Jean, rendez-vous à la ville prochaine,
> Où vous verrez, portant une cruche d'eau pleine,
> Un serviteur duquel vous suivrez tous les pas
> Jusque dans la maison, etc.

Cela est d'un beau langage et d'une irréprochable exactitude. Prenons à

[1] *La Passion de Jésus*, mise en vers français, d'après les quatre évangélistes, suivie de *Jésus crucifié*, épître à M. Renan, par Et. Perrot de Chezelles. In-8°; Jacques Lecoffre, rue Bonaparte.

un autre endroit où le récit a plus de mouvement, nous y retrouverons les mêmes qualités :

> Une foule escortait
> De femmes et de peuple, et qui se lamentait.
> Vous, de Jérusalem les douloureuses filles,
> Ne pleurez pas sur moi, dit Jésus se tournant ;
> Mais pleurez bien plutôt sur vous, sur vos familles
> Et vos enfants. Les jours approchent maintenant
> Où chacun devra dire : Heureuses les stériles,
> Les entrailles aussi pour jamais infertiles,
> Les mamelles enfin qui n'ont point allaité !
> Et l'on commencera, dans les tristes campagnes,
> De s'écrier : Tombez, tombez sur nous, montagnes,
> Collines, couvrez-nous, etc.

Nous ne relèverons point, dans le nombre, des vers faibles, des locutions elliptiques trop fréquentes, comme : *Lui de répondre... Un jeune homme de suivre ;* ou des expressions comme celle-ci, qui ne nous semble pas correcte :

> Pourquoi gourmander cette femme,
> *Déclara* le Sauveur.

Dans les entraves où s'était placé M. Perrot de Chezelles, notre étonnement n'est pas qu'il ait marché quelquefois avec gêne, c'est qu'il ait pu seulement marcher. Ces imperfections tiennent exclusivement à la contrainte. L'*Épître à M. Renan* en est la preuve. Nous regrettons que l'espace trop restreint dont nous disposons ne nous permette pas de détacher quelques vers de cette éloquente apostrophe : elle honore à la fois le poëte et le chrétien.

Voici un autre poëme sur la mort de Jésus-Christ, où le désintéressement du poëte est moins grand. M. d'Orient a construit sur ce thème sacré une épopée à larges proportions[1], et machinée à l'antique avec épisodes, récits et chœurs, intervention visible des esprits de ténèbres, etc., etc. L'auteur, qui débute, selon le conseil d'Horace, par le milieu de l'action, arrive, grâce à une narration dans le genre de celle de Virgile au second livre de l'*Énéide*, à faire entrer dans son cadre l'Évangile tout entier qu'il développe, mais en le suivant, du reste, avec fidélité. La plus grande singularité de cette œuvre est le genre de vers que l'auteur a cru devoir choisir. Admirateur de l'antiquité qu'il connaît à merveille et habitué au rhythme des poëtes grecs et romains dont il possède tous les secrets, M. d'Orient éprouve pour notre système de versification une profonde pitié. Notre rime, qu'il pratique pourtant avec habileté, comme le prouvent les cantiques et les

[1] *La Mort du Christ*, poëme en quinze chants, en vers mesurés, à l'imitation des anciens, par M. A. d'Orient, auteur des *Destinées de l'âme* et de l'*Accomplissement des prophéties*. Deux volumes in-8° ; Lainé, éditeur, rue des Saints-Pères, 19.

prophéties intercalées dans plusieurs endroits de son épopée, notre rime, disons-nous, lui paraît un indigent élément de versification. Barbare d'origine et demeurée telle, elle ne saurait, malgré les perfectionnements que les maîtres y ont apportés, offrir que d'insuffisantes ressources au poëte. Il faut la sacrifier courageusement et revenir au procédé des langues anciennes, à l'accent et à la mesure syllabique. D'Olivet, au dix-huitième siècle, avait déjà proposé cette réforme ; mais ce n'était pas malheureusement un homme d'assez de talent pour la faire triompher. Voltaire, grâce à son esprit, aurait pu mieux y réussir ; mais il ne connaissait pas assez le grec et le latin pour bien sentir et bien exposer le mécanisme de leur versification. Il se découragea, d'ailleurs, trop tôt. M. d'Orient vient donc reprendre la tâche, non pas où ses devanciers l'avaient laissée, mais par la base, *ab ovo*, comme disait cette antiquité qu'il adore jusqu'au fétichisme, Ne lui dites pas que notre pauvre langue française, formée des débris et des sédiments de cinq ou six autres langues décomposées par l'action du temps, n'a ni quantité, ni accent appréciables. M. d'Orient ne l'admet pas. Voyez la dissertation qu'il a placée en tête de son poëme ; il vous démontrera que, pour peu que vous vouliez en changer l'orthographe et la ponctuation, vous arriverez à élever, pour l'harmonie, le français à la perfection du grec et du latin. Et pour que vous n'en doutiez, il vous présente son poëme en preuve. — Lisez :

> Je veux chanter le Dieu doux et humble qui, né à Bethléem
> Dans une étable, ouvrit en vainqueur le Ciel aux vœux des hommes ;
> Par une voie de douleur, par ses abaissements profonds
> Du plus haut comble de gloire, au bonheur de Dieu les rétablit,
> Du supplice a changé en trophée illustre l'instrument,
> Et, mourant sur la croix, de la mort a détruit le cruel joug.
> (Une coupable désobéissance, à la mort avait voué l'homme,
> Quand, trompée par Satan, la femme mangea le fatal fruit :
> L'obéissance d'un Dieu l'en délivre, et lui rend le paradis.)
> Tel l'a voulu l'Éternel. En vain Satan et ses ministres,
> En vain contre le Dieu qui le sauve s'est soulevé Juda :
> Leur folle rage est vaincue, l'offense d'Adam réparée ;
> L'heureux règne du Ciel s'établit sur les ruines de l'enfer,
> Et l'œuvre est consommée de la grande réconciliation, etc.

Ces vers ont du rhythme, mais la génération future, qui ne saura évidemment plus ni le grec ni le latin, les goûtera-t-elle mieux que celle-ci? Quant à nous, nous nous en tenons aux anciens ; et, pour nous reposer de ces longues lignes qui pourraient aussi bien, nous semble-t-il, se suivre que de s'interrompre, au grand détriment des yeux, comme elles font vers le côté droit de la page, nous allons relire quelques passages d'un poëme de M. Cénac-Moncaut que nous avons notés, il y a deux ou trois mois, lors d'une première lecture et dont la place vient assez bien ici. Ce poëme n'est pas sans analogie, pour le fond, avec ceux dont nous venons

de parler. Il a pour titre : *les Chrétiens*, *ou la chute de Rome* [1]. Quoique les personnages y soient tout d'invention, le sujet est tout historique, car il n'est autre que la grande, l'éternelle lutte du christianisme contre la société païenne. Cette période historique a été traitée déjà bien des fois ; mais c'est le sort de tout ce qui est beau. Quelle scène de l'Évangile n'a point passé par le pinceau des peintres? *Ut pictura poesis :* M. Cénac-Moncaut, en prenant le sujet à son tour, a essayé de le rafraîchir. Pour rajeunir la forme un peu vieillie de l'épopée, il y a introduit, comme le conseillait Chateaubriand, la strophe lyrique et le dialogue qui donnent plus de vérité aux péripéties de la lutte. Le vers de M. Cénac-Moncaut vise trop à la force et est trop intrépide dans ses hardiesses pour n'être pas parfois incorrect ou d'un goût douteux ; mais il a du mouvement et de l'éclat, et la facture en est savante. Il offre même dans cette œuvre nouvelle un perfectionnement dont il faut tenir compte à l'auteur ; M. Cénac-Moncaut évite l'*hiatus* non-seulement dans le corps du vers, mais dans le passage d'un vers à un autre, où ce choc déplaisant des voyelles se rencontre souvent, même dans les meilleurs poëtes. A ce mérite de forme, bien rare en ce temps-ci, s'en ajoute un autre pour nous, c'est que l'inspiration de ce petit poëme est élevée et pure, et qu'il n'y a rien qui ne soit en harmonie avec la foi et la morale catholique. Il accuse, d'autre part, une étude sérieuse et une vive intelligence des temps et des nations qu'il met en scène. Nos aïeux, les Gaulois et les Germains, s'y montrent bien sous leurs traits et leur physionomie ; le Romain dégénéré y fait avec eux un contraste vigoureusement accentué. *Les Chrétiens* sont un essai d'épopée qui mérite, à tous égards, les encouragements de la critique.

IX

La politique a parlé ici, le mois dernier, de la tragédie des *Deux Reines* [2]. La critique réclame son tour ; elle n'a pas assez souvent l'occasion de louer une belle idée et de citer de beaux vers, pour laisser échapper celle-ci.

Oui, l'idée des *Deux Reines* est belle ; car ce ne sont pas seulement deux passions qui sont en lutte dans ce drame, ce sont deux mondes. Derrière Ingeburge et Philippe Auguste il y a la civilisation et la barbarie aux prises. C'est à un épisode de leur duel que le poëte nous fait assister.

A l'époque où se passèrent les événements dont s'est emparé M. Legouvé, le christianisme n'avait pas encore complétement transformé les vieilles sociétés germanique et romaine ; les mœurs païennes résistaient sur plusieurs

[1] *Les Chrétiens, ou la chute de Rome*, poëme en douze chants, par Cénac-Moncaut. Amyot, éditeur.

[2] *Les Deux Reines de France*, drame avec chœurs, par M. E. Legouvé, de l'Académie française. Paris ; Michel Lévy, éditeur.

points. La famille chrétienne avait de la peine à se constituer ; le vieux droit de répudiation se maintenait, en fait, partout où l'œil vigilant de l'Église ne pénétrait pas, et, dans bien des lieux, la complicité d'un clergé vénal ou grossier laissait les princes s'en attribuer le privilége. C'est ce que le nonce du pape exprime en beaux vers dans la tragédie de M. Legouvé :

> Vois ! un scandale affreux déshonore le monde !
> Sur l'univers s'étend, comme une lèpre immonde,
> Le mépris des serments les plus saints, le mépris
> Des plus purs droits, des droits dans le ciel même écrits,
> Les droits du mariage ! En Alsace, en Bohême,
> Dans la vieille Angleterre et dans l'Empire même,
> Partout, les souverains étendent autour d'eux,
> Des Clothers, des Chilpriks, les désordres hideux !
> Les trônes sont partout peuplés de concubines !
> Et l'épouse, portant la couronne d'épines,
> Aux regards indignés va promenant l'affront
> Du divin sacrement insulté sur son front.

Le moment était décisif ; le monde sortait de la confusion ; la société féodale s'organisait : si l'Église n'eût pas, en ce moment, frappé l'immoral abus du concubinage, elle aurait été, plus tard, impuissante à l'anéantir. Quelle autorité n'aurait-il pas emprunté de l'exemple d'un roi tel que Philippe Auguste, le Louis XIV de la féodalité, s'il n'eût été réprimé précisément en sa personne ? C'est ce que comprit bien le pape Innocent III. L'histoire a rendu justice à l'élévation des pensées qui le dirigèrent, lui, ses prédécesseurs, toute l'Église dans sa conduite avec les souverains et les grands sur cette question de l'inviolabilité du mariage. Mais en obtenir autant du théâtre était plus difficile ; faire proclamer sur la scène que, dans leurs conflits avec les rois, les papes n'ont pas été guidés par l'ambition, l'orgueil, l'amour de la domination, nous ne l'eussions pas cru possible. Il n'a pas tenu pourtant à M. Legouvé qu'il n'en fût ainsi, et si le gouvernement ne s'était défié de la générosité naturelle, de l'intelligence et de l'équité du public français, on verrait, chaque soir, le parterre du Théâtre-Lyrique applaudir l'envoyé du pontife de Rome défendant l'épouse faible et désarmée contre les voluptueux caprices de l'époux couronné, et lui dire dans la personne d'Ingeburge prête à céder d'épuisement :

> ... Jugez mieux vos devoirs et vos droits !
> Vous êtes, comme nous, ministres de la croix.
> Lorsque Dieu veut purger la terre d'un grand crime,
> Il prend, pour ce dessein, quelque pure victime,
> Dont les douleurs, devant l'univers révolté,
> Protestent pour le droit et pour la vérité.
> Tel est votre destin ! Êtes-vous un pauvre être,
> Plus ou moins torturé par un indigne maître ?
> Non ! vous représentez le lien conjugal.
> Du divin sacrement votre nom est l'égal.

> De votre sexe entier vous défendez la cause :
> Et vous ne pouvez pas, quoi que sur vous l'on ose,
> Déserter votre droit, car il n'est pas à vous ;
> Déserter vos malheurs, car c'est le bien de tous.

M. Legouvé s'est inspiré de l'histoire étudiée aux sources ; il parle dans son drame comme Hurter et l'École des Chartes. Non-seulement *les Deux Reines* sont la victoire du pape, mais sa justification. Cette victoire toutefois n'a rien d'humiliant pour la royauté ; car la lutte n'est pas entre deux souverains mais entre deux principes ; ce n'est pas la cause du pontife de Rome qui triomphe, c'est celle de la femme, celle des enfants, celle de la famille, celle du roi lui-même, ainsi que le lui explique le nonce pontifical.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, M. Legouvé n'a pas fait du théâtre une chaire, les personnages, dans sa pièce, ne soutiennent pas thèse, comme chez l'auteur de *Mérope* ou de *Mahomet*. Quand le nonce, ancien chevalier français devenu prêtre, laisse échapper ce cri patriotique :

> Oui, mon roi, mon maitre, oui !
> C'est le cri d'un féal encore plus que d'un prêtre.
> Avant que d'être à Dieu, j'étais à toi, mon maître.
> A ta gloire jadis j'ai dévoué mon bras ;
> Mais c'est pour ton honneur qu'aujourd'hui je combats.

ce n'est pas au plaisir de professer une théorie de l'intervention pontificale qu'il obéit, mais à l'émotion que, dans son âme de gentilhomme, il éprouve en voyant le roi frémir d'humiliation. De même quand il montre à Ingeburge la grandeur de son rôle d'épouse persécutée, ce n'est pas la satisfaction de développer un contraste ingénieux, mais le besoin de soutenir une pauvre femme lasse de lutter, qui lui met à la bouche les encourageantes et magnifiques paroles que nous avons citées. Loin que la tirade déborde, c'est l'action qui domine dans *les Deux Reines*. Il y a même excès, à cet égard ; nous eussions aimé, quant à nous, un développement plus large des situations, dont plusieurs sont éminemment dramatiques. Le dialogue se croise généralement avec trop de précipitation, la dignité du langage tragique en souffre. De là vient, par exemple, que la scène d'accusation contre Ingeburge (scène VIII, Ier acte), où le cardinal, le roi, la reine, ne parlent presque que par monosyllabes, ne produit point d'effet à la lecture. Il se peut qu'il en eût été autrement au théâtre, si la pièce y était arrivée. Mais quand on a, dans la poésie, la position de M. Legouvé, il faut s'attendre à être aussi lu qu'écouté.

Une scène, en revanche, où cette rapidité fébrile du dialogue était commandée, où elle saisit en effet, c'est l'entrevue d'Ingeburge et d'Agnès de Méranie dans le château d'Étampes. M. Legouvé, au lieu de peindre Agnès, comme on l'a fait ailleurs, en Italienne intrigante qui exerce sur Philippe Auguste un empire de courtisane audacieuse, a eu l'heureuse et délicate inspiration

d'en faire, — ce qui d'ailleurs est plus près de l'histoire, — une honnête et pure jeune femme qui croit à la légalité du divorce prononcé par le comité ecclésiastique institué par le roi et, par suite, à la légitimité de son mariage. Ayant appris du même coup que le pape avait cassé la sentence des juges français et que la femme légitime vivait prisonnière, Agnès se rend en secret auprès d'elle et apprend de sa bouche le détail de tout ce qui s'est passé. A cette découverte, à la vue de la dure reclusion d'Ingeburge et de l'odieux dénûment où elle est depuis longtemps laissée, son cœur éclate et se brise. Le roi, qui l'a suivie inquiet, survient et se trouve face à face avec se deux femmes. Il veut menacer. Agnès l'implore pour sa rivale ; mais Ingeburge, digne fille de roi, repousse cette outrageante protection et s'avançant vers Philippe :

> Achevez, seigneur roi !
> Pour moi soyez humain une fois... tuez-moi.

On ne saurait imaginer rien de plus dramatique que cette situation. La solennité s'en accroît par l'arrivée du nonce. Des paroles brèves, stridentes chez le roi, contenues chez le nonce, s'échangent en présence des femmes interdites. Un mot terrible termine ce dialogue : le mariage du roi et d'Agnès est déclaré nul, leur union adultère. Agnès pousse un cri de désespoir. A ce cri, le nonce tourne les yeux vers elle et, touché de compassion : Pardonne, lui dit-il.

> Pardonne, pauvre enfant !
> Je déchire ton cœur et le mien d'épouvante
> En te frappant ainsi. Ta faute est innocente.
> Dans ces affreux complots tu n'es pas de moitié !
> Mais ni ton innocence, hélas ! ni la pitié,
> Ne peut me détourner...

C'est alors aussi qu'il adresse au roi que la honte et la fureur dévorent, non plus les ordres du représentant de Jésus-Christ, mais cette prière d'un sujet dévoué dont nous avons déjà cité quelques vers et que nous aimerions à donner ici tout entière, car elle est belle et pathétique, si, dans cet aperçu rapide sur *les Deux Reines*, nous ne devions pas à côté de la tragédie faire une place à la comédie. Les deux genres se mêlent en effet, ou plutôt alternent dans la pièce. Ce devait être, comme on sait, un drame lyrique, dans le genre du *Cyclope* d'Euripide, où le chœur devait intervenir et près du drame se placer la satire. Tel qu'il s'offre au lecteur, cet essai, séparé de la musique, ne saurait être bien jugé. Le chœur des jeunes Danoises et des jeunes Françaises, dans la cérémonie de la réception de la reine, au premier acte, est, comme poésie, plein de fraîcheur. Celui de la *bataille des vins*, au second, gagnerait beaucoup à être chanté. Nous en dirons autant de celui du peuple, au quatrième acte, devant le portail de l'église. Ce qui, en tout état de choses, restera spirituel, ce sont les scènes bour-

geoises discrètement intercalées dans l'action tragique, et surtout, au dernier acte, la piquante saillie du Jongleur sur l'accroissement de l'impôt.

L'interdit lancé sur la France dure depuis sept mois, toutes les églises sont fermées, la physionomie de Paris est lugubre. Il ne reste plus qu'une chapelle, des portes entre-bâillées de laquelle tombent encore quelques bénédictions. Bourgeois, pèlerins, écoliers et jongleurs sont réunis dans son parvis et causent des malheurs du temps. Un des interlocuteurs se demande pourquoi la colère du roi contre les clercs, se manifeste par de nouvelles taxes sur le peuple. Le Jongleur répond :

Mais cela va de soi ! C'est la loi de l'impôt !
L'impôt ressemble fort au chiendent ! dans un pot,
En plein champ, au soleil, au froid, à la rafale,
Il prospère partout... grandit partout... s'étale
En toute climature !... Un ennemi survient ?
L'impôt monte. De nous la peste se souvient ?...
L'impôt monte ! L'on part un jour pour la croisade ?...
Impôt... On en revient ? Impôt !... Le temps malade
Fait tout sécher ? Impôt ! Fait tout moisir ?... Impôts !...
Guerre ! *inondation* ! grand trouble ! grand repos !
Impôts ! impôts ! impôts ! Et le beau dans l'espèce,
C'est qu'une fois monté, jamais l'impôt ne baisse ;
Le *cessante causa* perd ses droits en ce cas,
Et, la cause cessant, l'effet ne cesse pas !
C'est comme une comète à lumière constante...
Ou ce qu'on nomme un arbre à feuille persistante !
Bourgeons l'été ! l'hiver ! bourgeons du haut en bas !
Les jeunes poussent, mais les vieux ne tombent pas !
Flot de séve incessante ! éternelle verdure !...
Et cela dure ainsi depuis que l'État dure !
Vos ancêtres l'ont vu jadis, et nos enfants
Le reverront, je gage, encore dans cinq cents ans !

Ce trait de verve gauloise éclaire d'un sourire les dernières scènes de la pièce, qui finit comme dans l'histoire, par l'éloignement d'Agnès de Méranie et la légitimation de ses enfants.

X

« Les maladies du corps étant engendrées souvent, ou du moins toujours « aggravées par les maladies de l'âme, soulager celles-ci en vue d'aider à « la guérison des autres, est une entreprise louable et digne d'un médecin « expérimenté. »

Ainsi s'exprime une lettre adressée, au nom du souverain pontife, à M. le

docteur Foissac pour le remercier de son ouvrage sur l'hygiène philosophique de l'âme[1].

Ces paroles du premier pasteur caractérisent avec une parfaite exactitude l'objet et l'intention de ce travail.

L'Hygiène philosophique de l'âme est un livre conçu, en effet, dans une haute pensée d'humanité.

Convaincu par une longue pratique de la science médicale que, comme le dit la lettre pontificale, c'est de l'âme que viennent, sinon les meilleurs remèdes, au moins les soulagements les plus efficaces à nos maux, l'auteur s'est demandé si l'on ne pourrait pas faire pour elle ce que l'on a fait pour le corps. Si l'on a tracé pour le gouvernement de l'un des règles qu'il se trouve bien de suivre, pourquoi n'en ferait-on pas autant pour l'autre? Il y a mille traités d'hygiène physique, comment n'y en a-t-il pas d'hygiène morale ?

C'est de cette pensée qu'est sorti le livre que nous annonçons. L'auteur y enseigne ce que doit faire l'âme pour conserver la paix ; car, à ses yeux, la paix de l'âme est la première condition du bien-être moral. Se défendre de tout ce qui peut troubler, nous semble sa prescription capitale. Sans doute elle n'est formulée nulle part, mais elle ressort de tout l'ouvrage.

Considérée en elle-même, cette recherche de la paix à tout prix serait un principe aussi dangereux en morale qu'en politique : mais, au point de vue médical, qui est celui de M. Foissac, il n'a rien, ce semble, que de parfaitement légitime. S'il étonne un peu d'abord dans un livre aussi élevé d'inspiration que celui de M. Foissac, c'est que le médecin ne s'y accuse pas assez, et que le moraliste y paraît trop. M. Foissac s'est trop exclusivement occupé de l'âme ; dans un livre comme le sien, il eût fallu, selon nous, ne l'envisager que par rapport au corps. Avec un être composé de deux substances distinctes, comme l'homme, on ne saurait tracer des règles pour l'une à l'exclusion de l'autre ; il faut que ces règles soient en harmonie et ne forment pas deux codes séparés. Voilà pourquoi, tout en louant M. le Dr Foissac d'avoir écrit une hygiène de l'âme, nous regrettons qu'il n'y ait pas joint une hygiène du corps, ou, pour parler plus exactement, qu'il n'ait pas étudié à leur double point de vue et sous leur double aspect, les conditions de la santé de l'homme. La marche de l'ouvrage en eût été plus régulière, le tissu plus serré et les conclusions plus précises.

Le plan du livre de M. Foissac est trop peu didactique, en effet ; on ne saisit pas toujours bien l'enchaînement des chapitres, et il en est qui débordent tellement qu'ils sont bien près d'être hors de cadre. Passe pour les pages sur l'*amitié*, qui auraient, en tout cas, leur excuse, auprès des gens de goût, dans le parfum cicéronien qu'elles respirent ; mais comment rattacher au sujet celles sur la *patrie ?* La question de savoir laquelle est vraie de ces

[1] 1 vol. in-8°. Baillière, édit.

deux maximes : *Ubi patria, ibi bene*, ou : *Ubi bene, ibi patria*, rentre-t-elle bien directement dans la recherche des moyens de recouvrer ou de conserver la santé? L'exil est un mal, sans doute, mais ce n'est pas, grâce à Dieu, le plus fréquent, et convenait-il d'en parler dès le début, avant les revers, les maladies, le dégoût de l'existence, la vieillesse et la mort, dont l'auteur s'occupe plus tard? Assurément il y a, dans ces chapitres, de la grâce, des vues ingénieuses, de l'érudition et des mots spirituels, témoin celui-ci sur la vieillesse : « Après Cicéron, un certain nombre de moralistes et de « poëtes ont cru devoir entreprendre l'éloge de la vieillesse; aucun n'a eu « besoin de faire celui de la jeunesse ; » mais ils ne forment point un ensemble assez régulier : ce sont moins les parties d'un même traité que de petits traités distincts, à la façon de Plutarque dans ses *Morales*. Comme chez le philosophe de Chéronée, il y a ici — réserve faite de tout droit pour l'antiquité — une sagesse sereine et bienveillante, mais plus préoccupée de citer que de conclure, et qui n'a qu'un tort à nos yeux, celui de s'attarder un peu au milieu des anecdotes charmantes où elle vous promène.

X

Si les générations d'écoliers que nous renvoient chaque année nos colléges ne font pas, comme tout le monde s'en plaint, preuve d'autant de savoir littéraire que celles d'autrefois, la faute en est à elles, en vérité. On ne saurait du moins la rejeter sur le manque de bons instruments d'études. Jamais les écoles n'en eurent plus et de meilleurs. Pour apprécier le progrès qu'on a fait à cet égard, il faut, comme nous, avoir abordé le grec et le latin, dans les derniers temps du premier Empire et les premiers jours de la Restauration. Maigres étaient nos ressources : des éditions pitoyables, grossièrement incorrectes, dénuées de commentaires, ou, ce qui était pis, ornées de notes ridicules et trompeuses; pour l'interprétation des textes latins, les dictionnaires misérables de Noël; pour celle des textes grecs, le vieux Schrewelius, car Planche qui vint tard, était peu répandu; pour l'histoire, les secs et superficiels abrégés de l'abbé Millot; pour la mythologie, le dictionnaire de Chompré! C'était là toute notre bibliothèque. Heureux ceux qui pouvaient y ajouter le médiocre traité latin de *Newport* sur les antiquités romaines. Avec cela on arrivait pourtant à entendre suffisamment Homère et Démosthènes, à comprendre à merveille Cicéron et Virgile, et même à faire de l'orateur et du poëte des pastiches assez présentables. On s'éprenait surtout d'une vive passion pour ces littératures de Rome et d'Athènes dont l'accès avait coûté tant d'efforts, et l'on en aspirait à pleins poumons l'esprit généreux et fortifiant. Les maîtres y aidaient; c'étaient des hommes de l'autre siècle, qui avaient reçues vivantes les

traditions des P. Porée, de Lebeau ou de Rollin. Nous les écoutions avec avidité, et comme, leurs leçons perdues, nous n'aurions pas eu où recourir, nous y prêtions une attention profonde et les gardions fidèlement dans notre mémoire.

Peut-être n'en est-il plus tout à fait de même aujourd'hui ; peut-être que la certitude où est l'écolier de trouver dans les livres excellents et nombreux que le collége tient à sa disposition tout ce que le maître lui enseigne, fait qu'il l'écoute moins attentivement et ne conserve pas de ses leçons un aussi exact souvenir. C'est du moins ainsi, selon quelques-uns, qu'il faudrait expliquer comment il arrive que les études classiques baissent, quand nos écoles sont en possession de tout ce qu'il faut pour les relever. Oui, nous le répétons, jamais on n'a fourni aux écoliers de plus abondants et de meilleurs instruments d'études. L'enfant, à son pupitre du collége, est mieux outillé aujourd'hui que ne l'était, dans son cabinet, le savant du seizième et du dix-septième siècle. Outre des cours d'histoires méthodiques, réguliers, complets, des éditions soigneusement annotées, on lui a fait, pour lui faciliter l'intelligence de l'enseignement qu'il reçoit par la voix des maîtres, des répertoires et des dictionnaires de toutes sortes : dictionnaires d'histoire, de géographie et d'archéologie ; dictionnaires des lettres, des arts et des sciences : munuels de toute espèce, encyclopédies universelles, *promptuaires* commodes qui fournissent instantanément les faits, les noms, les dates les définitions, les notions de tout genre que la mémoire peut avoir oubliés ou qui peuvent faire lacune dans l'enseignement du professeur.

Les livres de ce genre se multiplient chaque jour et l'usage en devient de plus en plus général. Deux de ces encyclopédies didactiques se partagent la clientèle des écoles, celle de M. Bouillet et celle de M. Dezobry. Sans avoir de bien grands reproches à faire à la première, depuis que l'auteur l'a soumise, pour la partie historique, à la sanction de l'autorité religieuse, nous n'hésitons pas à lui préférer la seconde. Celle-ci est certainement plus complète, plus développée et mieux conçue, mais son mérite principal, à nos yeux, n'est pas là : faire mieux est l'obligation de quiconque vient en dernier ; ce qui en fait pour nous la supériorité, c'est l'esprit d'équité ou tout au moins de sage réserve qui a présidé à sa rédaction. L'encyclopédie de M. Dezobry comprend trois parties, l'une pour la géographie et l'histoire, l'autre pour la littérature et les arts, la troisième pour les sciences physiques et mathématiques, la statistique, l'industrie et le commerce[1].

Le savant auteur de *Rome au siècle d'Auguste* en a rédigé une partie, con-

[1] 1° *Dictionnaire général d'histoire et de g'ographie ancienne et moderne*. 2 voi. in-8° de 1,500 pages à deux colonnes. — 2° *Dictionnaire des lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques*. 1 vol. in-8° de 1,700 pages. Tandou, éditeur, rue des Écoles, 79.

jointement avec M. Bachelet professeur au lycée de Rouen, et en a surveillé et revu toutes les autres. Son nom est une garantie de savoir et de juste appréciation pour tout ce qui concerne spécialement l'histoire ; aussi cette portion de l'encyclopédie classique à laquelle il s'est consacré tout entier, depuis que la sanction de l'Institut est venue clore ses grands travaux sur Rome, est-elle particulièrement remarquable. Les notices qui la composent ne sont point, quant aux lieux, de sèches nomenclatures, et, quant aux événements et aux hommes, d'arides indications ou d'insignifiantes biographies. Personnages et faits y sont appréciés et caractérisés avec assez de développement et d'ensemble pour que, rapprochés et étudiés de suite, ils aient couleur et physionomie. Qu'on lise, par exemple sans interruption, les articles : *Investitures*, *Grégoire VII*, *Henri IV* et *Henri V*, et l'on y trouvera un résumé rapide, mais très-intelligent et fait dans un esprit modéré et sympathique à la cause catholique, de la grande querelle des papes et des souverains de l'Europe au onzième siècle. Qu'on en fasse autant pour les articles *Albigeois*, *Inquisition*, *Innocent III*, *Saint Dominique*, *Raymond de Toulouse*, on y remarquera le même ensemble, la même modération et plus d'équité encore dans les jugements. Sur ces points, comme sur tous ceux qui offrent matière à controverse et passionnent encore tant d'écrivains, le *Dictionnaire général d'histoire* de M. Dezobry se montre animé de sentiments élevés. Ses rédacteurs sont gens au courant des questions et font généralement bonne justice des préjugés traditionnels de l'enseignement ; nous n'en citerons qu'une preuve.

On connaît l'opinion qui attribue à saint Louis la prétendue *Pragmatique* de 1268. Il y a encore aujourd'hui, notamment au Sénat, bon nombre de gens qui croient à cette supercherie historique ; hier encore un professeur du Collége de France la rangeait parmi les titres de gloire du saint, — le seul pour lequel il l'eût canonisé, sans doute. — Or, voici ce qu'en dit M. Dezobry : « La critique moderne a prouvé que cette Pragmatique est l'œuvre d'un jurisconsulte du quinzième siècle ; qu'aucun des historiens contemporains de Louis IX ne parle de cet acte ; qu'il n'en est pas question dans les démêlés de Philippe le Bel avec la papauté ; que Boniface VIII n'aurait pas canonisé l'auteur d'une ordonnance où la papauté est attaquée ; que cette Pragmatique est mentionnée pour la première fois au quinzième siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'on commença à discuter sur les points qui y sont traités ; qu'en 1491 on soutenait déjà devant le Parlement de Paris la fausseté de cette pièce ; qu'enfin ni le style ni les formules n'appartiennent au treizième siècle, et que les officiers royaux y sont désignés sous des noms qu'ils ne portaient pas au temps de Louis IX. »

Nous pourrions fournir bien d'autres exemples de cette sûreté et de cette indépendance en matière de critique, soit au sujet de l'histoire moderne, soit au sujet de l'histoire ancienne ; mais l'espace nous manque, et les points que nous venons de signaler suffisent pour donner une idée de l'es-

prit qui a présidé à la rédaction de la partie historique du vaste travail qu'est en train de publier M. Dezobry.

Des trois dictionnaires dont il doit se composer, deux sont terminés : le *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, déjà même arrivé à sa troisième édition, et le *Dictionnaire des lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques*, achevé il y a un an. Le *Dictionnaire des sciences physiques et mathématiques* est sous presse. Son examen ne rentre pas dans nos attributions et n'est pas de notre compétence. Quant au *Dictionnaire des lettres et des beaux-arts*, c'est une œuvre de mérite aussi, et qui, dans son ensemble, a droit à des éloges. Les matières qu'il embrasse sont traitées par des hommes spéciaux dont le nom, pour plusieurs, fait autorité tels que ceux de MM. P. Clément, É. Burnouf, Mézières, Feuillet de Conches, etc. Nous signalerons en particulier, pour la précision et la réserve, les difficiles questions de religion et de philosophie traitées par des plumes très-exercées. Il n'y a rien à dire sur tout ce qui est relatif à la linguistique, à la grammaire et à la rhétorique ; cela est bien. L'archéologie laisse à désirer peut-être, sinon pour le développement, au moins pour la proportion des articles : mais c'est une science encore neuve. Il faut en dire autant des sciences économiques et sociales, où les articles offrent aussi quelque inégalité. La partie des beaux-arts est une des meilleures. Ce que nous louerons sans restriction dans chaque branche, c'est le soin qu'ont pris les auteurs d'indiquer les livres qui en traitent ou qui s'y rapportent. C'est une attention dont les maîtres principalement seront reconnaissants envers les éditeurs.

P. Douhaire.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 24 mars.

Malgré les débats de l'Adresse, l'ardeur des polémiques et le mouvement général des choses, c'est la mort qui plane sur la Chronique de ce mois et qui l'emplit de ses ombres. Alfred de Musset pouvait se demander naguère, quinze jours après le dernier soupir d'une femme célèbre, s'il était temps encore de parler d'elle. Nous n'avons pas de question semblable à nous poser : les deux semaines écoulées, loin de combler le vide inopinément creusé dans l'Empire, n'ont fait qu'en mieux montrer toute la profondeur ; et si l'on avait pu se méprendre sur la gravité du coup, le cri spontané des organes officiels en eût révélé l'importance à l'opinion. L'un a témoigné « de la stupeur, » l'autre de « la consternation ; » l'orateur du gouvernement au Luxembourg a jeté le mot de « calamité publique, » et le *Moniteur* du soir a déclaré la France « en deuil. » Enfin, le jour des funérailles, le vice-président de la Chambre et le ministre d'État, comme s'ils eussent éprouvé le besoin de fortifier les amis du pouvoir contre le découragement, en raffermissant eux-mêmes leur confiance en l'avenir, ont prononcé des harangues qui ressemblaient plutôt à un renouvellement de serment qu'à une oraison funèbre, et ce n'est pas sans surprise qu'on a lu ces prosopopées solennelles affirmant que le régime ne descendait pas dans la tombe avec l'homme dont on venait de rendre la dépouille à la terre.

Quel était donc cet homme, escorté de si prodigieux regrets, cette colonne dont l'écroulement semblait menacer la sécurité du temple? C'était comme le Rémus de l'Empire ; il en était le second fondateur, et nul ne paraissait plus capable de consolider l'œuvre à la création de laquelle il avait si puissamment contribué.

Bien des pages ont été écrites sur lui depuis deux semaines, bien des esquisses de cette physionomie séduisante et forte, tracées au fusain dans la

presse; mais personne n'a essayé de dépasser l'ébauche : le portrait a paru impossible à tous, et ce n'est pas nous qui le tenterons. Quoique ayant appartenu à l'armée, aux affaires, au monde, à la diplomatie, M. de Morny a dans sa vie un acte qui la domine tout entière et qui la résume : le coup d'État; et quand il se présente devant ses contemporains, c'est le 2 décembre lui-même qui s'offre à la conscience et à l'histoire. Or, le moment n'est pas venu de juger équitablement, c'est-à-dire librement, le 2 décembre; nous marchons encore sur des cendres brûlantes, et c'est l'avenir seul qui pourra les passer, refroidies, à son crible impartial.

Cependant il est des côtés de cette figure qu'on peut étudier, et d'ailleurs le crayon de certains panégyristes s'étant égaré jusqu'à l'auréole, il ne saurait être interdit de le ramener aux proportions de la nature et du vrai.

En général, on n'a mis en relief que les qualités aimables dans l'ancien président de la Chambre : sa bienveillance, la délicatesse de son esprit, la grâce de ses manières, sa modération, ses tendances conciliatrices, sa déférence courtoise pour toutes les opinions. Ces qualités vraiment parlementaires, il les possédait à un degré rare, et il ne nous coûte point de lui rendre justice sous ce rapport. Esprit alerte et plein de ressources, il lui est arrivé bien des fois de conjurer un orage par un bon mot, de fixer le débat par une observation piquante et décisive. Il avait la fermeté tempérée, le tact, l'ironie fine, l'impartialité, le coup d'œil, l'habileté de main qui conviennent au gouvernement des assemblées; aussi peut-on dire qu'il régnait sur la Chambre, et il laissera certainement au fauteuil qu'il a occupé dix années les plus durables et les plus brillants souvenirs.

Mais la grâce des façons, l'élégance extérieure et l'aménité du caractère ne sauraient tout couvrir dans un homme politique, et sans chercher à *vinaigrer* la louange, suivant un mot de madame de Sévigné, au moins faut-il ne pas regarder qu'un seul plateau de la balance.

On a dit de M. de Morny qu'il était libéral, qu'il personnifiait les aspirations progressives de l'Empire, que la veille même de sa mort il signalait à ses intimes l'urgence de sérieuses réformes. Tâchons de bien entendre les choses. Intelligence pratique avant tout, homme d'action par excellence, M. de Morny savait se plier aux événements et céder à propos aux fluctuations de l'opinion. Sa sagacité l'avertissait en quelque sorte des changements de l'atmosphère, et à la veille de 1848 on l'avait vu, pressentant les tempêtes du lendemain, se séparer du groupe des conservateurs satisfaits, pour ne pas se trouver en travers du courant populaire. Mais c'est sa compréhension des idées pratiques qui le guidait ainsi, c'est un vague sentiment du réel qui lui indiquait l'opportunité de certaines concessions, le péril de certaines résistances. Ce n'était pas la lumière supérieure des principes qui le conduisait. Il avait des instincts plutôt que des principes, des tendances plutôt que des convictions.

S'il eût été libéral, les décrets du 24 novembre lui eussent paru une res-

titution, non un *octroi* de la couronne, suivant l'expression malheureuse dont il se servit pour les caractériser.

Est-ce à dire que nous en fassions un absolutiste ? Assurément non, mais il était avant tout homme d'autorité, et en matière de balai, ainsi qu'il l'a dit lui-même, il préférait le côté du manche. La préférence, du reste, était ancienne chez lui, car dès 1847 il écrivait : « J'entends n'être classé, *ni comme progressiste*, ni comme dissident. »

A la même époque, il repoussait le suffrage universel, qui lui paraissait une machine de guerre du radicalisme.

Nous ne voulons pas citer les circulaires que, trois ans plus tard, il data du ministère de l'intérieur. On peut avancer tout ce qu'on voudra pour l'explication de ces pièces ; mais ce qu'il est impossible de soutenir, c'est que l'ordre d'*arrêter* toute individualité gênante, de *supprimer* tout organe hostile, « *de briser immédiatement toute résistance*, » ait été signé par une plume vraiment libérale. Celui qui écrit ces lignes rédigeait alors une feuille indépendante de province : il lui fut signifié que le nouveau pouvoir n'entendait « pas tolérer même un murmure. » Assurément le salut public a servi dans tous les temps à justifier bien des actes, mais comment concilier ces mesures de fer avec l'amour jaloux du principe de liberté?

Enfin, depuis l'Empire, en 1859, M. de Morny, s'adressant au conseil général du Puy-de-Dôme, exposait ainsi ses idées sur l'un des points les plus importants du régime intérieur : « Les Anglais disent : « Notre presse est libre, la presse « française ne l'est pas. » Erreur. Il n'y a en France aucun moyen pré- « ventif d'empêcher un journal de publier ce que bon lui semble. Le gou- « vernement n'a contre la presse que l'arme des avertissements motivés « et de la suspension, qui sont des mesures répressives. » Quel est le libéral qui contre-signerait ce jugement sur une législation qualifiée d'*arbitraire* et de *discrétionnaire* par M. de Persigny lui-même ?

Non, M. de Morny n'était pas un libéral dans le sens noble, élevé, sincère qu'il faut attacher à ce mot. C'était uniquement, nous le répétons, un homme pratique, éminemment apte aux affaires, se rendant bien compte de certaines nécessités, trop habile pour les méconnaître quand elles s'imposaient à lui, mais rien au delà.

N'aimant point à prêter aux hommes de mesquins mobiles, nous ne supposons pas que le dernier président de la Chambre ait cherché, par sa courtoisie à l'égard de contradicteurs et par des apparences calculées de libéralisme, à faire amnistier le passé en préparant des arrêts moins sévères pour l'avenir. Sa nature distinguée comportait certains élans, et nous ne doutons pas qu'il n'ait loyalement salué, dans M. Berryer et dans M. Thiers, les représentants illustres de l'éloquence française, comme il respectait le talent chez les orateurs de la gauche. Il caressait volontiers pour conquérir ; c'est une politique qui en vaut une autre, et il ne l'avait pas cultivée sans quelque succès.

Mais c'est dans le coup d'État que M. de Morny a donné toute sa mesure et déployé ses qualités fondamentales. Un biographe a dit de lui que le soldat était caché sous le dandy. Le jugement est vrai ; il avait de la bravoure en toutes choses, une bravoure insouciante, qui affronta la nuit du 2 décembre avec la même impassibilité que le rempart de Constantine. L'énergie était le fond de sa nature ; elle s'effaçait quelquefois, ou plutôt elle se voilait des dehors attrayants de l'homme du monde ; mais elle veillait en lui, attendant l'heure de l'action. Il possédait les deux grandes qualités des temps de crise : le sang-froid et la résolution. Prompt à concevoir, habile à exécuter, il marchait droit au but avec l'inflexibilité d'une balle. La responsabilité ne le gênait pas, et peut-être aucun homme de ce temps n'était-il capable de franchir avec plus d'audace et de bonheur un défilé scabreux.

Les historiens ont observé que l'épreuve la plus délicate de tout gouvernement nouveau est la transmission du pouvoir. Ce fut la constante préoccupation d'Auguste, et les trembleurs du régime actuel, — quel gouvernement n'a pas les siens ! — se rassuraient en songeant à la main souple et vigoureuse de 1851. Une pareille confiance fait honneur à l'homme qui la méritait, et sans justifier la crainte des premiers, elle atteste au moins la supériorité du second. Warwick n'eût pas ambitionné d'autre éloge.

On comprend toute l'émotion, je dirais presque l'effarement que la perte prématurée de M. de Morny a dû jeter dans le monde gouvernemental. Après Saint-Arnaud et Piétri, après Billault et Mocquart, c'était d'un seul coup une perte plus douloureuse que toutes les autres ensemble, et l'on a entendu la voix d'un ami s'écrier : « Les hommes éminents qui avaient présidé à l'établissement de l'Empire disparaissent ou vieillissent : *qui les remplacera ?* » — Qui les remplacera ? N'y a-t-il pas, dans cette simple question, la critique la plus saisissante d'un système qui ne forme pas d'hommes, en usant vite ceux qu'un autre régime lui a légués ?

Quand la mort frappe ainsi des coups terribles et imprévus, la curiosité se plaît à rechercher des analogies dans l'histoire. On a rappelé Casimir Périer, honnête et illustre appui d'un gouvernement nouveau. Un sentiment général de consternation accueillit aussi la nouvelle foudroyante de sa mort, et tout un peuple escorta de même son cercueil. « C'était, dit M. Guizot, un élan d'estime publique[1]. »

Mais, sans signaler toutes les différences, il en est une qui frappe immédiatement la pensée. En descendant au tombeau, le glorieux ministre laissait vivante la liberté, qui sut bientôt réparer cette perte cruelle et montrer à la France la pléiade d'hommes d'État, d'orateurs, de philosophes, d'historiens dont les nobles débris font l'honneur et la consolation de ce temps.

[1] *Mémoires*, t. II, p. 322.

Casimir Périer eut Royer-Collard pour panégyriste. C'est M. Rouher qui a rempli cet office aux obsèques de M. de Morny, et quelque éloquence qu'il y ait déployée, son inspiration n'a pas été heureuse. Méconnaissant étrangement l'heure et le lieu, il a fait d'un cercueil une tribune et du champ du repos une arène, comme si des adversaires avaient pu se présenter pour y relever ses provocations. Que de choses cependant il y aurait à répondre, non-seulement à cette apologie d'un coup de force, mais à ce réquisitoire passionné contre une assemblée qui a commis des fautes, sans doute, mais qui n'a pas été stérile et qui méritait au moins quelques égards pour avoir laborieusement préparé beaucoup des améliorations réalisées depuis sa chute.

Un des membres les plus marquants de cette Législative, l'honorable M. de Kerdrel, s'est ému des accusations du Père-Lachaise, et prenant en quelque sorte la parole pour un fait personnel, il répond victorieusement aux attaques rétrospectives de M. le ministre d'État. C'est plus que la protestation d'un homme de cœur, c'est une irréfutable page d'histoire que nous citons comme un témoignage à conserver pour l'avenir.

« Dire que l'Assemblée législative fut « *impuissante au bien*, tourmentée par des passions contraires, travaillée par des conjurations stériles, » est-ce de l'histoire?

« Les obstacles, assurément, n'ont point manqué à l'Assemblée législative. L'héritage onéreux d'une révolution violente, les passions les plus insensées mises en mouvement dans les masses et jusque dans l'armée, des finances obérées, des émeutes se succédant à courte distance, bien d'autres causes de malaise que je tais volontairement, tout cela ne faisait pas à la Législative de 1849 un lit de roses et ne rendait pas sa tâche commode. Et cependant, peut-on dire qu'elle ait été impuissante au bien ?

« L'Assemblée législative a pacifié la rue et rétabli l'ordre dans nos finances.

« Elle a, dans une large mesure, continué la construction des voies ferrées et des routes de toute sorte.

« Elle a fait l'enquête sur la marine, immense travail auquel l'administration de M. Ducos a emprunté de précieux enseignements ;

« Elle a coopéré de toutes ses forces au rétablissement et au maintien du Saint-Père dans la plénitude de son autorité ;

« Elle a fait la loi d'enseignement, qui seule suffirait à sa gloire. Cette loi, en effet, œuvre d'une transaction réputée impossible entre des adversaires jusque-là irréconciliables, a déjà fourni au barreau, à la magistrature, à l'armée, une génération profondément chrétienne, qui est l'espoir et qui sera peut-être le salut de la France.

« L'Assemblée Législative a fait bien d'autres lois encore, utiles et fécondes, sans compter celles qu'elle a seulement ébauchées, comme la loi de décentralisation. Mais elle a fait mieux que des lois : elle a fait de l'hon-

nêteté, de la probité politique. Qu'on me cite les dilapidations tolérées par la Législative, qu'on me cite une seule fortune scandaleuse réalisée dans son sein.

« Il y a là, si je ne me trompe, un ensemble de titres sérieux à l'estime et à la reconnaissance du pays, si regrettables qu'aient pu être d'ailleurs les fautes, les torts, les faiblesses de la dernière Assemblée de la République.

« Quels sont donc, au fond, les griefs avouables de M. Rouher contre l'Assemblée Législative?

« Il ne lui reproche sans doute pas d'avoir voulu réglementer le suffrage universel, puisque, comme ministre, il a soutenu la loi du 31 mai 1850 ;

« Il ne lui en veut probablement pas davantage d'avoir maintenu la paix en Europe et de s'être montrée peu favorable aux expéditions lointaines, car nous ne saurions oublier son éloquent discours contre un projet de démonstration dans la Plata ;

« Il ne peut pas non plus lui faire un crime de son opposition au libre échange, puisqu'il était alors un ardent protectionniste.

« Que lui reproche-t-il donc après son impuissance au bien ? « D'avoir été « tourmentée par des passions contraires, » comme si ce n'était pas la condition obligée et commune de toutes les Assemblées libres; d'avoir été « travaillée par des conjurations stériles. »

« Stériles ou non, les conjurations sont également blâmables ; ce n'est pas le succès qui fait le droit. Mais de quels conjurés parle M. Rouher? Je n'en ai, pour mon compte, connu que de deux sortes. Ceux-ci voulaient la prorogation des pouvoirs présidentiels, ceux-là leur expiration à la date fixée par la Constitution. Les uns, ce me semble, ont des droits à la sympathie de M. Rouher, les autres à son respect[1]. »

Il était impossible de défendre avec plus de raison et de dignité la dernière assemblée du gouvernement parlementaire, et si, comme nous l'espérons, cette réplique loyale et précise arrive à la connaissance du ministre d'État, il comprendra qu'il eût été plus sage de ne pas la provoquer.

M. Rouher n'a pas été mieux inspiré quand, exaltant le coup d'État, il a montré M. de Morny l'exécutant « avec une sorte de gaieté. » M. de Morny savait bien que la révolution du 2 décembre ne pouvait s'accomplir sans lutte, par conséquent sans victimes. Qu'il ait cru rendre service à son pays en ne reculant pas devant une responsabilité si lourde, nous y consentons; mais qu'il soit allé gaiement au-devant d'elle, c'est ce qu'on ne saurait admettre. Quoi! lorsque des citoyens et des représentants tombaient sous les balles, quand le canon rougissait le pavé des rues de Paris, quand des familles en deuil imploraient par toute la France la pitié des commissions exécutives, l'auteur de ce mouvement terrible fût resté plein de gaieté ! L'esprit et le cœur se refusent à le croire !

[1] *Journal de Rennes* du 17 mars.

Quoi qu'il en soit, le plus grave reproche peut-être que nous aurions à adresser à M. de Morny serait d'avoir, au lendemain du coup d'État, lancé le pays dans la voie des spéculations effrénées, dans le tourbillon fiévreux de toutes les entreprises, dans ce je ne sais quoi qu'on appelle d'un mot élastique, *les affaires*, et qu'une comédie d'Alexandre Dumas fils a spirituellement défini. C'était peut-être la conséquence du nouveau régime, et il se peut qu'en cela M. de Morny ait suivi l'instinct pratique qui le guidait en toute chose. Dans le silence de la tribune et de la presse, dans le veuvage de la liberté, il fallait bien donner quelque aliment à l'activité nationale, et, à défaut de satisfactions plus nobles, on la poussa sans réserve dans cet immense mouvement matériel qui a grandi sans doute la fortune, mais qui n'a pas accru d'autant la moralité publique.

En résumé, avec ses qualités et ses défauts, M. de Morny se présente comme une des figures les plus originales de ce temps, qui n'en compte guère. L'avenir le verra peut-être entre l'apothéose et le pamphlet. A l'heure actuelle, il apparaît seulement dans un demi-jour qui éclaire de préférence les côtés souriants de sa physionomie. Pour tout dire d'un mot, ce fut un beau joueur constamment heureux qui tira trois fois, dans l'armée, dans l'industrie, dans la politique, tira le bon billet à cette grande loterie du hasard dont parlait l'autre jour au Sénat M. de la Guéronnière. Reste maintenant à connaître le billet de l'histoire.

Celui-là est parfois lent à se produire, s'il faut en juger par ce qui se passe à propos de César. N'a-t-on pas dit, en effet, que la vérité sur ce personnage fameux venait seulement de luire dans un récent ouvrage? Il paraît que César n'était pas connu jusqu'ici, et que ceux qui l'ont dépeint comme chargé de vices, corrupteur du peuple, violateur des lois, sans souci du bien et du mal, n'ont été que des calomniateurs. César serait un homme *providentiel*, l'initiateur d'un ordre nouveau, un de ces *missi dominici* d'en haut que Dieu envoie à de lointains intervalles sur la terre pour y « accomplir en quelques années le travail des siècles, » et assurer le bonheur des peuples. Cette thèse, qui nous conduirait, comme sous la décadence romaine, à élever des temples à nos maîtres, a été vivement et justement combattue. Sans doute les hommes extraordinaires ont rempli une certaine mission dans l'histoire, aux époques de crise et de transformation des sociétés ; mais ce serait aller loin qu'ériger en dogme leur génie. Pour avoir été grands, ils ne sont point demeurés infaillibles. Presque tous, au contraire, ont abusé de la puissance ; et, délaissant la justice pour leurs passions, ils ont fait retomber sur le monde la peine de leurs écarts. Loin de hâter le progrès, ils l'ont reculé plus d'une fois, et finalement ces prétendus bienfaiteurs de l'humanité en ont été souvent le fléau.

Pour ne parler que de César, peut-on méconnaître qu'en donnant le dernier coup aux libres institutions qui avaient fait la grandeur de sa patrie et en établissant le despotisme d'un seul sur les droits de tous, il ait fondé le

système qui devait tôt ou tard enfanter Caligula, Néron, Vitellius, toute cette galerie de monstres ou d'histrions qui épouvante l'histoire? On raconte que pendant longtemps Auguste scella les actes de son gouvernement avec une pierre sur laquelle un sphinx était gravé. Tibère a dit le mot de l'énigme, et ses successeurs l'ont répété ; c'était inévitable.

Sachons comprendre les enseignements de ce passé ; méditons les écrits de Labienus et des autres dont Caligula permit la lecture et la circulation au début de son règne[1] ; rendons justice et reconnaissance à tous ceux qui ont servi la patrie et l'humanité, mais ne nous prosternons ni devant la force ni devant le génie lui-même. Un historien, que l'on n'accusera pas d'avoir dénigré son héros, et auquel on reprocherait bien plutôt d'avoir dissimulé ses fautes, M. Thiers, termine par cette réflexion l'enthousiaste récit de l'épopée impériale : « Comme citoyens, tirons de cette vie une dernière et mémorable leçon ; c'est que si grand, si sensé, si vaste que soit le génie d'un homme, jamais il ne faut lui livrer complètement les destinées d'un pays, jamais il ne faut aliéner sa liberté. »

Cette leçon, que nos pères ont payée de leur sang, ne l'oublions pas, et quand le prince lui-même, se souvenant, selon le mot de Bossuet, que la raison humaine est toujours courte par quelque endroit, nous invite à lui donner des conseils, sachons répondre virilement à son appel et imiter la sincérité courageuse de Boileau qui, consulté par Louis XIV sur des vers de sa façon, osa dire au grand roi : « Sire, rien n'est impossible à Votre Majesté; Elle a voulu faire de mauvais vers, et Elle y a réussi. »

Nous regrettons que ce ne soit pas le sentiment qui ait dominé dans la rédaction des adresses du Sénat et de la Chambre. En rétablissant, il y a cinq ans, cet usage parlementaire, le décret du 24 novembre déclarait que le souverain, voulant associer davantage les représentants de la nation à la direction des affaires publiques, les conviait désormais à exprimer leurs vœux, leurs avis, leurs critiques, de manière à éclairer la couronne, à l'avertir, à la guider. L'invitation était engageante et sage ; mais les adresses des deux assemblées, retournant le vers fameux :

> Souffrez qu'on vous conseille, et non pas qu'on vous loue,

nous semblent faire un peu trop large la part de l'approbation et de la confiance. Approuver le bien, c'est justice ; mais n'y a-t-il point de fautes commises, de fâcheuses tendances, de projets regrettables, d'éventualités manaçantes? On ne le supposerait pas au langage du Sénat ; l'horizon lui semble tout d'azur ; et quant à l'avenir : « Sans doute, dit-il, il peut cacher des éventualités imprévues ; en ce cas, Votre Majesté s'est réservé sa pleine liberté d'action, et la France peut se reposer sur votre sagesse. » Le

[1] Suét., *Calig.*, 16. — Dion, LIX, 9.

Corps législatif ne se montre ni moins satisfait ni moins rassuré : « Sans doute, dit-il à l'Empereur, il est des événements que la providence humaine ne saurait toujours prévoir ou conjurer ; mais, pleins de confiance en votre sagesse, nous vous approuvons d'avoir réservé à cet égard votre entière liberté d'action. » — Ne se croirait-on pas le jouet d'un écho, comme dans ces escarpements des Alpes, où la parole jetée au vent vous est mystérieusement renvoyée par la montagne?

La réforme du 24 novembre avait deux buts : recevoir les conseils des Chambres, leur fournir des explications sur tout l'ensemble de la politique. On voit comment le premier de ces buts est atteint. Le second est-il mieux rempli ? Dans la discussion qui vient de se clore au Sénat, des éclaircissements sur un point grave sont sollicités de M. Chaix-d'Est-Ange ; l'orateur officiel répond en demandant un vote de confiance. Le lendemain, d'autres sénateurs ont des inquiétudes sur une question délicate ; ils interrogent l'oracle des oracles, le ministre d'État lui-même, en implorant une déclaration nette et catégorique. M. Rouher parle éloquemment, mais il conclut en réclamant... un vote de confiance. L'urne a fonctionné, même au milieu des applaudissements, paraît-il ; mais que voilà la Chambre et le pays bien édifiés !

Confiance ! confiance ! criait chaque matin un publiciste paradoxal aux beaux jours de 1848. Cest le même mot d'ordre ; mais, nous le demandons, peut-il devenir la devise d'un gouvernement libre ? Déjà du temps de Florian, on ne pouvait plus faire tout admirer sans allumer sa lanterne.

Ce que nous ne saurions admirer ni comprendre, même après les explications essayées par la presse agréable, c'est l'incident relatif au rapport de M. Duruy sur l'instruction primaire. Nous ne voulons pas aborder ici les questions de fond soulevées par ce document ; elles méritent un examen spécial qui leur sera consacré. Le *Correspondant* ne faillira pas plus aujourd'hui qu'autrefois à la défense des droits de la famille contre l'omnipotence de l'État ; et si l'on a voulu, comme il y a trop lieu de le craindre, habituer l'opinion publique à des idées qui semblaient , il y a quelques années, définitivement écartées, nous n'attendrons pas qu'elles se convertissent en projet de loi pour les combattre. Mais que penser, au point de vue constitutionnel, des publications contradictoires du *Moniteur* et de l'attitude du ministre désavoué ? L'organe officiel a déclaré que la théorie de l'enseignement obligatoire et gratuit, que l'*Opinion Nationale* (7 mars) appelle le vrai « programme révolutionnaire, » n'avait été exposée que « comme expression de l'opinion personnelle » de M. Duruy. Est-ce qu'il ne saurait y avoir dans le gouvernement actuel une autre *opinion*, une autre *personnalité* que celles de l'Empereur ? Il nous semblait avoir entendu proclamer vingt fois le contraire, et l'idée qu'on se fait généralement de la pratique constitutionnelle, c'est que les ministres, qui ne sont que les interprètes d'une pensée unique, accep-

tent cette pensée, s'identifient avec cette opinion, la servent tant qu'ils la partagent, et se retirent dès qu'ils ont cessé d'être d'accord avec elle. S'il en est autrement, si le ministre apporte aux affaires des opinions personnelles, indépendantes de celles du chef de l'État, s'il les affiche au *Moniteur*, s'il en poursuit la réalisation, le cercle de la constitution de 1852 est brisé. Rentrerions-nous donc dans la sphère plus large du régime parlementaire? Non, car sous ce régime un ministre désavoué n'eût pas gardé son portefeuille.

La presse officieuse a si bien compris ce point délicat qu'elle s'est évertuée à concilier les notes inconciliables du *Moniteur*. M. Duruy voulait la gratuité absolue ; il subit la gratuité facultative. Il réclamait l'obligation ; on lui impose la liberté. — C'est la même chose, s'écrie le *Constitutionnel* ! M. Limayrac nous remet en mémoire ce spirituel dessin de Gavarni où un caporal, enseignant tête gauche et tête droite à des recrues, dit à un jeune conscrit : « Le second mouvement est exactement la même chose que le premier, sauf que c'est absolument le contraire ! »

Provisoirement, M. Duruy reste avec son désaveu, et nous doutons que l'on demande au Corps Législatif d'accepter aveuglément et de confiance tout ce que contient son portefeuille. La Chambre craindrait peut-être de n'y pas rencontrer constamment cette inspiration d'en haut à laquelle le maréchal Forey attribue l'expédition du Mexique.

Nous croyons assurément aux inspirations du ciel, mais nous croyons aussi qu'elles ne dispensent pas les peuples de compter sur eux-mêmes, et que le plus sûr moyen de s'attirer une protection supérieure est de la mériter par l'effort et la persévérance. « Dieu, dit madame Swetchine, est toujours du côté de ceux qui se défendent. » Défendons sans relâche le droit à Rome, la justice en Amérique, l'humanité en Pologne, la liberté chez nous, partout l'honneur et l'équité, et laissons faire Dieu !

LÉON LAVEDAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Commission sanitaire des États-Unis, par Thomas W. Evans. — Paris, Dentu, 1865.

Si les rêves pacifiques de l'abbé de Saint-Pierre ne paraissent pas encore destinés à se réaliser de nos jours, les esprits généreux et pratiques s'appliquent à circonscrire dans les limites les plus étroites les malheurs que la guerre entraîne avec elle, et notamment à assurer au personnel des armées les soins médicaux qui leur manquent pour ainsi dire complétement. Il était grandement temps d'entrer dans cette voie, car les récits des dernières guerres contiennent les détails les plus attristants. « Un relevé fait avec soin des tués et blessés des armées française, italienne et autrichienne, dit M. Évans, donne les chiffres suivants (pour les deux mois de la campagne de 1859) : 3 maréchaux, 9 généraux, 1,566 officiers de tout grade, et 40,000 simples soldats environ. A ce nombre il faudrait ajouter, pour les deux mois qui suivirent, au moins 40,000 hommes attaqués de fièvres, ou morts de maladies occasionnées par la fatigue du champ de bataille ou par des marches forcées sous les terribles chaleurs d'un été d'Italie... De tous côtés l'œil rencontrait l'aspect des tortures auxquelles aucune assistance ne pouvait être donnée. »

Un congrès international tenu à Genève en 1864 a posé les bases d'un traité qui, ratifié par les représentants de quinze gouvernements européens, ne pourra manquer de diminuer les horreurs des champs de bataille. Ce congrès avait été devancé et stimulé par l'établissement de la Commission sanitaire des États-Unis, qui, fondée par l'initiative privée, a rendu de si grands services à l'humanité. C'est l'historique des travaux de cette commission que M. Evans a retracé dans une brochure que nous avons parcourue avec le plus grand intérêt. L'exemple donné par le Nord a été suivi par le Sud, dont M. Evans résume aussi les institutions sanitaires.

Ce que nous ne pouvons nous empêcher d'admirer, c'est la générosité patriotique avec laquelle les citoyens des États-Unis ont subvenu aux besoins des hôpitaux militaires. « La gloire de la commission, dit M. Évans, est d'avoir réalisé son œuvre magnifique sans avoir reçu du gouvernement le moindre écu. Le dernier rapport annuel, arrêté au 1er octobre 1864, constate qu'à ce moment les divers articles envoyés par les femmes américaines s'élevaient déjà au nombre de plusieurs millions, ayant une valeur collective qui n'a pas été estimée à moins de 46 millions de francs. » Les dons en espèces se sont élevés à 18.330,000 francs. Ces sommes énormes proviennent surtout du produit des ventes de charité, dont la première a eu lieu à Chicago, en janvier 1864, et a produit 800,000 francs. Depuis, la vente de Cincinnati produisit 1,400,000 francs, celle de Brooklyn, au mois de mars, 2,100,000 francs, celle de New-York, en avril, 7 millions, et celle de Philadelphie, en juin, près de 6 millions.

Annuaire des Faits. — Résumé universel, chronologique et alphabétique des événements de 1864, par J. Mavidal, sous-bibliothécaire du Corps législatif. — 4e année. — Paris, Moulin. 1 vol.

Nous n'avons plus à signaler l'intérêt et l'utilité de cet ouvrage, que nous recommandons chaque année comme un des plus précieux livres de bibliothèque à tous les hommes d'étude, à tous ceux qui s'occupent de politique ou d'administration. Il ne s'agit donc pas d'insister sur le mérite général de l'œuvre, mais simplement de constater son succès en annonçant le quatrième volume qui vient de paraître, et dans lequel l'auteur a introduit plusieurs améliorations. Grâce à l'exactitude de ses relevés, à l'indication minutieuse des incidents et des pièces, les affaires d'Allemagne, d'Amérique, du Mexique peuvent être suivies dans tous leurs détails; le dossier en est aussi complet que possible, et Dieu sait s'il a fallu de la patience et de la conscience pour rechercher et classer avec ce soin tout ce qui concerne, par exemple, l'inextricable question germano-danoise !

L'*Annuaire* se souvient de la Pologne, si tristement oubliée par tant d'autres, et il énumère ses blessures à côté des édits de ses bourreaux.

J'y trouve aussi la liste des traités et des conventions conclus dans le cours de 1864. Il y en a près de quarante ! Combien dureront tous ces parchemins, sans parler de celui qui a été parafé à Paris le 15 septembre dernier?

Les coups reçus par la presse pendant cette période sont bien nombreux ; dix-huit avertissements s'y succèdent et on y compte trois suspensions.

J'exprime à M. Mavidal le vœu de le voir mentionner la création des feuilles nouvelles, — besogne, du reste, que la sollicitude gouvernementale rend assez légère! Enregistrer les décès dans cet état civil de la presse, c'est excellent, mais il y faut inscrire aussi les naissances pour faire voir combien,

Quand ils ont trop d'esprit les journaux vivent peu.

Témoin *la Rive gauche*.

L'auteur veut-il me permettre quelques petites critiques?

Son livre, qui pousse si loin le scrupule, jusqu'à relever, par exemple, une lettre de M. Félix Pyat à Garibaldi, passe à côté de certains autres faits assurément plus dignes d'attention. Ainsi l'article *Tribunaux*, qui relate l'assassinat de M. Briggs et le drame de la Bastide-Besplas, passe absolument sous silence le procès dit des *Correspondants*, d'une si haute importance au point de vue de la liberté épistolaire. C'est une lacune que le prochain volume pourra réparer en enregistrant la solution de l'affaire, actuellement pendante devant la cour de cassation.

On regrette aussi de ne pas trouver trace dans l'*Annuaire* d'événements considérables ou intéressants qui paraissent avoir été écartés faute d'une date sous laquelle on pût les classer. C'est ainsi qu'au chapitre des *Naufrages*, la perte mystérieuse de l'*Atlas* n'est pas mentionnée; que la mort de Jules Gérard ne figure pas à la nécrologie, et que le paragraphe relatif aux Travaux publics est muet sur la démolition et la reconstruction des Tuileries. Les millions qui vont s'engloutir là méritent pourtant bien un coup de chapeau!

Ce ne sont là du reste que des détails de peu d'importance et des lacunes faciles à combler. Un court chapitre, à la fin du livre, consacré aux Faits d'une date vague ou inconnue, suffirait à rendre le volume complet et irréprochable.

L. L.

Relations politiques et commerciales de l'Empire romain avec l'Asie orientale (l'Hyrcanie, l'Inde, la Bactriane et la Chine), pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, d'après les témoignages latins, grecs, arabes, persans, indiens et chinois, avec quatre cartes, par M. Reinaud, membre de l'Institut. — 1 vol. in-8°. 6 fr.

Ce sujet, si important pour nous tous qui avons été soumis à la loi romaine, et qui intéresse à la fois la littérature, l'histoire et la géographie comparée, était resté jusqu'ici absolument inconnu, et l'on n'avait qu'une idée imparfaite des témoignages des auteurs classiques qui s'y rapportent, à commencer par Virgile et Horace. La tradition qui domine dans l'enseignement de l'Université ne remonte qu'au cinquième ou sixième siècle de notre ère. Pour rétablir la vérité, il fallait recourir aux données orientales telles que la science actuelle est parvenue à les fixer, et, pour arriver à ce résultat, personne n'était mieux préparé que M. Reinaud, qui, depuis cinquante ans, a fait des choses de l'Orient et de l'Occident l'objet constant de ses études. La thèse soutenue par M. Reinaud a soulevé

d'abord une forte opposition; mais, depuis un an que le volume a paru, les plus compétents, parmi ceux même qui en France et dans l'étranger faisaient, dans le principe, des difficultés, ont accepté les nouveaux résultats. Désormais il ne sera plus permis de traduire et de commenter un auteur latin sans tenir compte des observations de M. Reinaud.

La Divinité de Jésus-Christ, démonstration nouvelle tirée des dernières attaques de l'Incrédulité.

Ce dernier ouvrage de M. Aug. Nicolas, parvenu à sa quatrième édition, a réalisé un vœu exprimé depuis longtemps: celui de voir condensée en un seul volume la grande apologie exposée dans les *Études philosophiques sur le Christianisme*. C'est en même temps un supplément confirmatif de ces *Études*, comme la réplique après la plaidoirie, et la polémique après l'exposition. Enfin, c'est un ouvrage nouveau, comme les attaques qui y ont donné lieu et qui y sont retournées en preuve de la foi. A ces divers titres, ce volume a sa place marquée à côté de ses aînés, auxquels il se rattache et dont il se distingue.

Causeries scientifiques. — Découvertes et inventions de la science et de l'industrie, par M. Henri de Parville. — 1 vol. in-12. Savy, édit.

Parmi les nombreux ouvrages qui donnent les résultats du mouvement scientifique et industriel de l'année écoulée, nous remarquons le nouveau volume de M. de Parville. Déjà, à plusieurs reprises, nous avons rendu compte de ces *Causeries*, arrivées aujourd'hui à leur quatrième année, et qui méritent le succès croissant qu'elles obtiennent. Dans le volume qui vient de paraître, M. de Parville rend compte, avec l'élégante clarté qu'on lui connaît, des découvertes des théories qui se sont produites en 1864 dans le vaste domaine des sciences. La nomenclature et l'analyse n'en sont pas possibles dans un cadre aussi restreint que celui de ces notices. Nous signalerons toutefois le gracieux chapitre intitulé : *Histoire d'une goutte d'eau*, où l'auteur a su prouver qu'en étudiant la matière le vrai savant n'oublie pas tout pour elle, et qu'il peut, dans un simple atome de rosée, reconnaître la manifestation du Créateur. Comme les précédents, ce volume des *Causeries scientifiques* de M. de Parville renferme sur la physique, la chimie, la physiologie, etc., des détails pleins d'actualité et d'intérêt, qu'aimeront à trouver réunis les personnes qui tiennent à rester au courant de ces questions.

La Marine française et les Marines étrangères illustrées, par M. Léon Renard, bibliothécaire du Dépôt de la marine, avec 42 planches, par M. Morel-Fatio, peintre du Département de la marine. Paris, Blaisot, 1865; in-4.

Les expéditions lointaines, un besoin de déplacement qui va chaque jour se généralisant, et d'autres causes encore contribuent en ce moment à attirer l'attention sur la marine. Aussi les ouvrages qui lui sont consacrés trouvent-ils dans le public un accueil qu'ils eussent vainement sollicité il y a encore peu d'années. Le livre de M. Léon Renard en est une preuve, et il justifie complétement, du reste, le succès qu'il obtient. Il n'offre pas de l'intérêt aux marins seulement, mais encore aux gens du monde, qui ne le feuilleteront point sans profit. Les belles lithographies de M. Morel-Fatio lui ajoutent un attrait particulier. C'est par de telles entreprises qu'on réussira à populariser chez nous une science de premier ordre, qui est, en même temps, la première de nos industries.

Le Nouveau Théatre d'agriculture, par M. H. Daudin. — Paris, Victor Masson et fils.

Je n'aurais pas osé donner à un livre écrit par moi le titre choisi par M. Daudin. *Le Nouveau Théâtre d'agriculture!* Cela ne rappelle-t-il pas un peu trop le *Théâtre d'agriculture* du grand Olivier de Serres? Et quand un livre porte ce titre sur son enveloppe, le lecteur n'éprouve-t-il pas la tentation de se montrer si exigeant pour le reste de l'ouvrage, que mieux vaut ne pas s'exposer dès la première page à de telles comparaisons? M. Daudin a donc fait là preuve de plus de courage que je n'en aurais eu. Il est vrai que ses nombreuses et profondes connaissances lui donnent le droit d'oser beaucoup.

Pour justifier le titre sous lequel le livre dont nous parlons a été écrit, il aurait fallu cependant y ajouter plusieurs choses dont l'absence nous étonne. Il n'y est pas question de nos animaux domestiques et des produits que nous leurs devons. On n'y parle pas de la conduite du ménage rural. Il ne s'y trouve rien sur l'horticulture, rien sur l'arboriculture, etc. Un titre qui n'autorisât pas le lecteur à attendre sur

tous ces sujets des observations que le livre ne lui donne pas, aurait sans doute convenu davantage à une étude qui se borne aux travaux nécessités par la culture des champs.

En même temps que j'aurais voulu voir dans le *Nouveau Théâtre d'agriculture* certaines pages qui sont omises, j'aurais voulu n'y pas rencontrer autant de citations que M. Daudin en emprunte à la littérature agricole des anciens. Le second sous-titre de ce travail annonce bien une étude comparative des auteurs latins qui ont écrit sur l'agriculture; mais n'y avait-il pas lieu de composer deux livres distincts, plutôt que de mêler tant de savantes recherches archéologiques à tant de précieux conseils d'agriculture pratique? D'ordinaire, ce ne sont pas les mêmes personnes qui prennent intérêt à deux choses si différentes: la pratique des labours, et l'étude des vieux agronomes latins. On peut être, j'en conviens, un excellent cultivateur et un érudit très-délicat. Parmi plusieurs hommes qui pourraient être cités comme exemples, M. Daudin nous en fournit une nouvelle preuve. Toutefois, l'esprit s'étonne un peu de passer sans plus de ménagements, par sauts alternatifs pourrait-on dire, de nos charrues modernes à Varron ou à Columelle, et des carottes ou des pommes de terre à Virgile et à Palladius.

Ce que je reproche encore à M. Daudin, c'est la disposition de quelques chapitres de son livre. Ainsi les pages consacrées aux labours se trouvent séparées de celles où l'on étudie les charrues et leurs attelages par les pages qui traitent de la herse et du rouleau. Ainsi encore la météorologie figure entre les raies d'égout et la préparation des semences.

Quoi qu'il en soit de mes critiques, qui portent seulement, on le voit, sur la forme de l'ouvrage, je n'ai lu dans tout le livre dont il s'agit qu'une seule phrase contre laquelle je doive protester hautement. C'est la phrase où M. Daudin approuve (page 251) le mélange de la chaux et des fumiers pour faire, dit-il, d'excellents composts. La chaux, mise en contact immédiat avec les fumiers, active infiniment trop leur décomposition; et son emploi dans de telles circonstances aurait pour résultat l'évaporation, par conséquent la perte de principes ammoniacaux dont la présence est si utile à la fécondité des terres.

A part cela, je n'ai à dire que du bien et beaucoup de bien du *Nouveau Théâtre d'agriculture*. L'auteur, que je n'ai pas l'honneur de connaître, me paraît devoir être un homme instruit, un cultivateur attentif. Ses champs doivent être tenus en bon état; sa conversation doit être aimable et intéressante. La seule chose qui lui manque peut-être un peu, c'est l'habitude d'écrire pour le public; ce dont nous sommes en droit de nous plaindre, car si M. Daudin écrivait davantage, le public agricole trouverait plus souvent à lire quelques aperçus pleins de justesse et quelques pages pleines de vraie érudition.

L. Villermé.

Catalogue des Gentilshommes qui ont pris part aux assemblées de la noblesse en 1789, publié par MM. Louis de la Roque et Édouard de Barthélemy. — Dentu.

La dernière manifestation légale de la noblesse française s'est produite dans les assemblées des bailliages et sénéchaussées convoquées par Louis XVI pour l'élection des députés aux États généraux de 1789. Les procès-verbaux de ces réunions, conservés aux Archives de l'Empire, donnent l'état nominatif des familles nobles encore représentées à la veille de la Révolution. En ajoutant à cette nomenclature l'état militaire et judiciaire de chaque province, et la composition des chapitres nobles, on a sous les yeux l'inventaire officiel de la noblesse ancienne. Telle est l'œuvre entreprise par les auteurs du *Catalogue des Gentilshommes*.

Cette publication ne comble pas seulement une lacune dans la science héraldique, par la nature des documents authentiques qui lui servent de base, elle vient encore au secours des familles qui auraient des justifications à faire devant les tribunaux ou le conseil du sceau des titres, en vertu de la loi du 28 mai 1858. Elle sera complétée par la liste des familles anoblies ou titrées depuis le premier Empire jusqu'à nos jours, et formera ainsi le répertoire authentique de la noblesse française. Les deux tiers des anciennes provinces sont en vente, et les auteurs de ce précieux recueil, MM. Louis de la Roque et Édouard de Barthélemy, nous font espérer que l'impression sera terminée vers la fin du mois d'avril.

La Violette de Pise, par M. Charles Garnier. 1 vol. — Martin Beaupré.

Personne n'est mieux en état que l'auteur de ce charmant volume de nous initier aux détails intimes de la vie en Italie. *La Violette de Pise* fut écrite en 1859, à Florence, dans un des entr'actes de la triste révolution ita-

lienne que M. Garnier a vue de trop près pour n'avoir pas le droit de la mépriser. Le roman n'est qu'un prétexte pour dépeindre cette étonnante, cette séduisante ville de Pise, qui est déjà un splendide désert, en attendant qu'elle devienne la ruine la plus poétique. Le récit s'ouvre en 1797, assez loin de nous par conséquent, et toutefois dans des circonstances qui ne manquent pas d'analogie avec celles du jour. Nous n'entrerons pas dans l'histoire elle-même : il faut la lire, et on ne regrettera pas les courts instants qu'on lui aura consacrés. La conclusion en est triste, et cependant elle plaît encore parce qu'elle apprend à connaître ce malheureux côté du cœur humain, l'ingratitude, auquel les nobles âmes ne sauraient, quoi qu'elles fussent, plier leurs pensées et habituer leur nature. Il y a du talent dans ces pages, une grande finesse d'observation, un style de bon lieu, une sensibilité honnête et vraie.

Des *Lettres de Naples* terminent le volume. Quand on a eu, comme nous, le bonheur d'habiter quelque temps cette sirène de la Méditerranée, objet d'envie naguère, de compassion aujourd'hui, on aime à retrouver là des impressions, des descriptions, des tableaux, qui font revivre une des plus douces époques de la vie pour tout voyageur ami des belles et grandes choses. M. Garnier ne se contente pas de voir : il sent et il comprend; c'est le meilleur éloge que nous puissions faire de son livre, et il est de tout point mérité. V. Postel.

Les Figures jeunes. — 1 vol. Hetzel.

Tel est le titre d'un volume de poésies que M. Louis Ratisbonne vient de faire paraître. L'écrivain élégant qui a traduit *la Divine Comédie* et fait le charmant livre de *la Comédie enfantine* croit, avec raison, que les vers n'ont pas pour mission principale de peindre aux yeux ni charmer les oreilles; que la forme n'est qu'une esclave et doit toujours obéir à la pensée. Aussi sa poésie, dans ce nouveau recueil comme dans les autres, est-elle toujours profondément sentie, vraiment inspirée. Outre ces qualités, *les Figures jeunes* ont encore le mérite de pouvoir être mises entre les mains des jeunes gens et des jeunes personnes, non-seulement sans danger, mais avec grand profit, rare mérite par la littérature qui court.

Les Premières Feuilles, poésies, par M. Aimé Mauduit. — 1 vol. Tardieu.

Ce frais volume est le début heureux d'un jeune écrivain qui manie le vers et la langue avec beaucoup de facilité. Le sentiment y domine, et le charme s'y rencontre souvent. Que l'auteur s'adonne un peu moins au lyrisme vaporeux, et il écrira des strophes dignes d'être remarquées. Tel qu'il est, son volume est plus qu'une espérance, et les *Premières Feuilles* seront certainement suivies de fruits.

Le Collége, prélude a la vie du monde, par l'abbé Gondé, supérieur de l'Institution de Sainte-Marie-de-Béré, à Châteaubriant.

Ce livre ne manque pas d'une sérieuse actualité. Au moment où tant d'esprits se préoccupent de la grande question de l'instruction, il est bon que l'attention soit également appelée sur la question plus grave encore et trop oubliée de l'éducation; et c'est à ce besoin que répond le travail de M. l'abbé Gondé. Dès l'apparition du livre, Mgr l'évêque de Nantes en félicitait l'auteur en ces termes : «..Les ouvrages pratiques sur « l'éducation sont trop rares. Un livre trai« tant en détail des devoirs de l'écolier sera « précieux et pour les élèves et pour les « maîtres; je suis convaincu que le vôtre « sera accueilli avec faveur par eux et aussi « par les supérieurs des maisons d'éducation « qui y trouveront, pour leurs lectures spi« rituelles, des indications précieuses et des « développements intéressants. »

Nous ajouterons à cet éloge, qu'à nos yeux ce livre a un cachet particulier qui devrait caractériser tous les ouvrages d'éducation : il fait aimer aux enfants cette vie de collége pour laquelle ils ont la plupart une antipathie traditionnelle, et il la leur fait aimer, en la leur faisant connaître et apprécier dans ses moindres détails, en leur montrant le but de formation intellectuelle et morale vers lequel eux-mêmes doivent tendre de tous leurs efforts, et dont la vie réglée du collége leur offre de si sûrs moyens. — J. H.

Guide spécial du clergé dans Paris.

Il vient de paraître sous ce titre, à la librairie de A. Josse, 31, rue de Sèvres, un livre qui répond à un besoin réel, et qui sera bientôt, nous n'en doutons pas, dans les mains de tous les ecclésiastiques.

Les guides ordinaires ne sauraient suffire à un prêtre ; pour lui, voir Paris, ce n'est pas seulement admirer ses Tuileries et son Louvre, ses boulevards et ses quais, mais c'est surtout visiter ses monuments reli-

gieux, ses communautés célèbres, et connaître cette multitude de bonnes œuvres qui, au sein même d'une ville de plaisirs, savent trouver des consolations pour toutes les infortunes et des soulagements pour toutes les misères.

Voilà ce que les auteurs du nouveau *Guide* ont su parfaitement comprendre. C'est donc non-seulement un bon livre qu'ils ont fait, mais c'est aussi une bonne œuvre.

Ils ont terminé leur travail par une série de renseignements commerciaux qui seront d'une grande utilité aux ecclésiastiques, même après leur retour en province.

A la fin de ce volume se trouve un magnifique plan où tous les monuments de Paris apparaissent à la place même qu'ils occupent. On peut se faire ainsi facilement une idée de cette grande ville et se diriger sans peine au milieu des innombrables rues qui la sillonnent.

Conseils d'hygiène et de médecine usuelle, par le Dr Hébert, médecin de l'hospice des Vieillards, au bureau de *la Science pour tous*, rue des Grands-Augustins, 24. — Prix, 1 fr. 25.

Faire un livre agréable, voilà l'ambition de tous ceux qui écrivent. Mais faire un livre utile, peu de personnes osent y penser. C'est qu'il faut pour cela et une grande modestie et un profond amour du bien: il faut sacrifier tout à son idée, laisser entièrement de côté l'envie de briller ; or généralement c'est le contraire qui flatte un auteur. Un livre est un autel sur lequel on entend se célébrer d'abord.

Arriver à l'apothéose semble fort naturel en pareil cas.

Telle n'a pas été la donnée première du docteur P. Robert. Parvenu à l'âge où l'expérience d'une longue pratique rend les conseils précieux, il a écrit un petit livre tout simple : *Conseils d'hygiène et de médecine usuelle*, et ce petit livre si simple, nous en sommes à nous étonner qu'il n'ait pas encore été fait.

Tout ce qui a paru en ce genre n'était compréhensible que pour un homme de l'art et ne pouvait qu'égarer le public; le docteur P. Robert a su éviter cet écueil. Il a bien soin de vous dire : Une maladie se déclare, un accident survient, envoyez chercher le médecin; mais s'il est éloigné, s'il tarde à venir, voici les premiers secours à donner.

Et ces conseils sont écrits avec une si grande sûreté de plume, une clarté telle, que l'on peut soulager toujours, et prévenir de grands malheurs.

Aussi aimons-nous à prédire au docteur P. Robert un succès constant et soutenu pour l'avenir de son livre, et, ce qui sera le plus sensible à notre confrère, dont presque toute la carrière a été employée en services médicaux gratuits, nous nous plaisons à lui prédire que son livre est appelé à rendre de grands services.

Dr Bellefoy.

Rome dans sa vie intellectuelle, dans sa vie charitable, dans ses institutions populaires, par M. l'abbé Postel.

Ce livre est plein de chiffres, de faits et de documents. L'auteur, qui a longtemps habité la capitale du monde chrétien, était à même de la comprendre, de la décrire et de la venger. Aussi donne-t-il le tableau complet et authentique, sous une forme animée, de tout ce que Rome fait pour l'instruction de ses enfants, pour la culture des sciences, pour le développement du travail et des ressources de l'ouvrier, pour le soulagement des malades et des pauvres. Non-seulement ce livre sera lu avec intérêt par les personnes qui ne connaissent pas Rome, mais les écrivains catholiques peuvent y puiser de précieux renseignements et d'excellentes armes.

Histoire populaire de la Papauté, par le vicomte J. de Beaumont. — Un volume in-12. — Tolra et Haton.

L'auteur oppose la vérité aux nombreuses calomnies si accréditées de nos jours, et fait connaître les immenses services rendus à la civilisation par les Papes. Il a su éviter la sécheresse, cet écueil trop ordinaire des abrégés; ses appréciations sont justes et modérées; son dévouement à l'Église ne l'empêche pas de se montrer impartial.

Cet ouvrage est à la fois un livre recommandable et une bonne action. Il intéresse tous ceux qui, désirant s'instruire, n'ont pas la possibilité de consulter des histoires plus détaillées.

Exposition abrégée des Dogmes et de l'histoire du Christianisme. 1 vol. A Lyon, chez Girard et Josserand.

On a bien des fois entrepris de présenter au public sous une forme abrégée l'ensemble historique et dogmatique de notre foi ; le volume que nous annonçons est assurément une des meilleures tentatives en ce genre. C'est un résumé substantiel, clair et savant, qui déroule en 260 pages tout le vaste tableau des luttes et des vic-

toires de la Croix, et qui démontre invinciblement, par l'accumulation des témoignages et des faits, la divinité de la religion du Calvaire. Cet ouvrage, auquel l'auteur, homme du monde, aurait pu mettre son nom, car il lui fait honneur, peut être utile aux personnes empêchées de consacrer beaucoup de temps aux études religieuses.

Magasin d'éducation et de récréation, second volume. — Première année complète. — Prix : 6 francs, broché ; 8 francs, relié à l'anglaise, chaque volume. — J. Hetzel, 18, rue Jacob.

L'œuvre charmante de MM. Macé et Stahl, le *Magasin d'Éducation et de Récréation*, vient de compléter sa première année. Ce n'est plus sur quelques livraisons, c'est sur deux beaux et grands volumes qu'on peut juger de la valeur de cette aimable Revue.

Nous savons maintenant qu'il y a des prospectus qui sont des vérités, des promesses qui peuvent être dépassées par les faits. Les grands enfants ont fait fête, ainsi que les petits, à cette œuvre qui a réalisé le rêve de l'utile uni à l'agréable. Quel est le père et le grand-père qui ne s'intéressent aux aventures du hardi capitaine Hatteras et du bon docteur Clawbony, racontées par M. Verne avec tant de science, d'esprit et de raison ? Quelle est la mère à qui les *Serviteurs de l'estomac* n'ont pas appris quelque chose d'essentiel qu'elle eût toujours ignoré, si la plume merveilleuse de l'auteur de l'*Histoire d'une bouchée de pain* n'était pas parvenue à le lui faire apprendre?

La Princesse Ilsée, *le Petit Monde des eaux*, *un Anniversaire à Londres*, l'*Histoire d'un Moineau et d'un Serin*, celle d'un *Sapin*, *les Oiseaux de Bidpaï*, *le Pacha berger*, l'*Histoire de quatre haricots rouges*, n'est-ce pas là une jolie poignée de perles?

Le *Magasin d'Éducaton* est complétement digne d'encouragement, parce qu'il donne le goût du bien et du bon, de ce qui est simple, droit, honnête, Il n'est pas de maison qui ne puisse ouvrir sa porte toute grande à ce conteur amusant et moral, à ce savant d'humeur si gaie, à ce moraliste modeste et sûr. Entendu comme il l'a été, ce Recueil est tout à fait l'ami du foyer, et comme il intéresse tous ceux qui s'y trouvent réunis, on peut vraiment l'appeler le livre de la famille. A. H.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE DE JULES CÉSAR

Nous n'avons pas besoin de dire que c'est ici une appréciation toute littéraire que nous soumettons à nos lecteurs. Nous leur parlons d'un livre et rien que d'un livre. Ce mot, « la république des lettres, » que Napoléon Ier rappelait un jour avec tant de bon goût à M. de Fontanes, ce mot a pu vieillir ; il est cependant toujours vrai. Lorsque la puissance publique veut bien entrer dans la vie littéraire, elle sait parfaitement qu'elle accepte un niveau et qu'elle élève momentanément des sujets à la dignité de confrères ; elle le sait et elle ne le regrette pas. Elle aurait là, si elle voulait avoir des courtisans, des courtisans peut-être jaloux ; elle se donne à leur place des confrères reconnaissants. Elle sait en effet qu'elle mérite bien de la littérature. En s'occupant des lettres et en leur donnant des moments si disputés, elle les honore : elle montre qu'elle en comprend toute l'importance et tout le sérieux ; rimer comme Fréderic quelques froides épîtres, c'est peu faire pour l'honneur des lettres ; mais consacrer à une œuvre grave, laborieuse, approfondie, des heures que l'Europe réclame, c'est témoigner non-seulement du charme des lettres et de leur dignité, mais encore de leur utilité pour le bien des peuples. Et de plus, quand c'est la science de l'antiquité qui se trouve en jeu, ne doit-elle pas savoir bon gré à l'investigateur couronné qui met à son service une puissance matérielle qu'elle ne pourrait point avoir, et qui, au besoin, fera des fouilles pour elle dans le monde entier ? Il y aurait aberration et ingratitude à entretenir quelque jalousie de savant contre cet archéologue dont la pioche est plus puissante que la

nôtre ; ce qu'il découvre ne devient-il pas du domaine de tous? et la science ne donnerait-elle pas beaucoup pour avoir de temps à autre une liste civile à son service?

Aujourd'hui, du reste, ces investigations érudites ne sont pas ce qui nous doit occuper. Elles ne pouvaient guère se référer au premier volume de l'*Histoire de César*. Plus tard, lorsque nous seront racontées les guerres des Gaules et tant d'autres guerres que César a promenées depuis la Grande-Bretagne jusqu'à l'Égypte, des lumières nouvelles pourront être fournies par l'archéologie à l'histoire, et les antiquaires auront leur dette de reconnaissance à payer. Mais ce premier volume, on le sait, après un récit sommaire du développement de la république romaine avant César, ne contient que le premier temps de sa vie, sa vie politique, sa vie dans Rome. A cette partie du travail les historiens ont presque tout fourni ; l'archéologie a eu peu de chose à ajouter.

Quelle est la pensée dominante du livre? Tout le monde la connaît. Elle a été révélée par une préface que tout le monde a lue, que la presse avait discutée avant que le livre n'eût paru. Cette préface n'a pas été pensée après coup. L'idée qui l'inspire apparaît dans tout le livre, je ne dirai pas répétée, mais mise en œuvre : la glorification de quelques hommes que les peuples, l'histoire, le monde appelleront grands; le devoir pour les peuples de les deviner et, après les avoir devinés de leur obéir; la réprobation plus ou moins sévère pour tout ce qui leur résiste, l'indulgence, sinon l'absolution, pour tout ce qui les sert : voilà la pensée dont à mon tour aussi je dois dire quelques mots; car elle est toute la philosophie du livre.

Cette pensée, je l'avoue, ne saurait être la mienne. Quelque puissante mémoire que je suppose aux lecteurs du *Correspondant*, ils ont certainement oublié des pages qu'ils lisaient il y a quelques semaines, et où l'opinion contraire était exprimée. L'écrivain (c'était moi) était peu porté à croire aux grands hommes ou à quelques-uns de ceux qu'on appelle des grands hommes. Il nommait Richelieu, Frédéric, Pierre le Grand, sinon Alexandre et César. Il ne niait certes pas leur génie, ni même leur mission selon les vues impénétrables de la Providence ; il contestait bien plutôt chez eux la connaissance nette et l'acceptation désintéressée de leur mission. Il regrettait de ne pas trouver en eux l'oubli de leur cause personnelle pour la grande cause de l'humanité. Il les voyait plutôt puissants que méritants. Qu'on me permette donc ici de ne pas abandonner une pensée, que l'étude de l'histoire a toujours confirmée chez moi, mais aussi de ne pas revenir trop longuement sur ce que je disais, il y a peu de temps, à mes lecteurs d'aujourd'hui.

Je me demande seulement une chose : Qu'y a-t-il de vrai dans ces

idées de mission, d'apostolat, d'initiation appliquées à certains hommes, rois ou conquérants, qui ont été un jour puissants sur la terre; dans ces noms qu'on leur donne d'initiateurs, de messies même, de messies guerroyants et armés? Ces termes sont familiers jusqu'à l'abus à la littérature de notre siècle. L'*Histoire de César* est loin de cet abus; je regrette cependant de trouver quelquefois de pareilles expressions sous cette plume en général si sobre et si contenue. Que ces hommes soient les instruments de la Providence, qui peut en douter? Que leur apparition ait un but et soit destinée à changer le monde ou pour son bonheur ou pour sa punition; tout le monde le reconnaît aussi. Mais qu'ils aient conscience de cette mission, qu'ils la comprennent et qu'ils l'acceptent; qu'elle soit leur mobile principal; qu'ils l'acceptent comme juste, souhaitable, heureuse pour le genre humain; que le genre humain leur en doive une reconnaissance absolue! j'en suis moins sûr et c'est à eux-mêmes que je veux le demander.

Voici, par exemple, Alexandre. Alexandre a exercé sur tout le progrès de la civilisation une influence plus grande, selon moi, que celle de César. Or, Alexandre était un esprit ouvert, un disciple d'Aristote et qui sentait toute la valeur de son maître; Alexandre avait à son usage la langue peut-être la plus flexible et la plus intelligente que les hommes aient parlée. Et cependant, si vous eussiez demandé à Alexandre ce qu'il pensait de l'avenir de l'humanité et ce qu'il entendait faire pour elle, je doute fort qu'Alexandre vous eût compris. Admettant que par complaisance pour vous et afin de se rapprocher de votre pensée, il eût, autant que possible, généralisé son point de vue, et donné à son ambition la forme la plus libérale et la moins personnelle, il vous eût dit probablement qu'il était Grec (ce que les Grecs lui contestaient), et qu'il voulait venger la Grèce des attaques, depuis longtemps du reste victorieusement repoussées, des rois de Perse. J'ose affirmer qu'au delà de cet horizon purement national, Alexandre ne voyait rien. Et même, s'il eût été parfaitement sincère, il vous eût probablement répété cette parole qu'il disait un jour de confiante sincérité : « Que de peines nous nous donnons pour que les Athéniens parlent de nous? » Être mentionné avec éloge dans le *premier-Athènes* de cette gazette verbale qui se rédigeait tous les matins sur l'Agora entre philosophes, portefaix et marchandes de poissons, c'était peut-être là la plus grande ambition du grand Alexandre. Et il faut en convenir, cette gazette-là, pour l'esprit et la verve, valait bien des journaux d'aujourd'hui.

Ce que je dis d'Alexandre, je le dirai même de César. César est, bien plus qu'Alexandre, un moderne; et c'est un Grec presque autant qu'Alexandre. César a un esprit plus pénétrant, quelque chose de

plus large et de plus libéral dans l'intelligence que le fils de Philippe; presque autant que lui il se sert pour penser de cette admirable langue grecque qui s'est souvent trouvée propre à rendre même les idées qu'elle n'avait pas. Et cependant, si vous lui aviez fait la question que j'indiquais tout à l'heure et qu'il l'eût comprise, ce qui eût offert encore quelques difficultés, je suis persuadé que César eût répondu franchement qu'il ne s'inquiétait pas autrement de l'avenir de l'humanité et n'avait à cet égard aucun programme ; dans les dernières années de sa vie politique, il eût peut-être ajouté que l'empire romain, pour se maintenir un, et Rome pour exploiter au profit de sa gloire l'unité de l'empire romain, avaient besoin d'être placés sous la main d'un maître unique, et que ce maître, si on voulait qu'il fût à la fois puissant et modéré, ne pouvait être autre que lui, César. Voilà, j'en suis persuadé, quel était le maximum de ses pensées d'avenir. Je crois assez à la sincérité cavalière de Jules César pour croire qu'il n'eût pas fait une autre réponse que celle-là. L'idée d'un programme humanitaire était parfaitement étrangère à Alexandre et à César.

Si nous continuons à interroger les hommes qui ont remué le monde, en sera-t-il toujours de même? n'en trouverons-nous pas qui aient à plus haut degré la conscience et le respect de sa mission?

Voici un autre monarque et un autre conquérant. Celui-là, c'est un barbare; si l'on veut, un écolier en fait de civilisation et de littérature ; son langage est un tudesque grossier ou un latin corrompu ; les ressources de la langue grecque manquent à sa parole et, par conséquent, à sa pensée. Après quelques explications cependant, Charlemagne finira par comprendre la question que vous lui adressez, et sa réponse sera, s'il le veut, parfaitement nette et définie. Il vous avouera, peut-être, qu'il n'est pas sans bien des pensées d'ambition nationale ou personnelle ; mais il ajoutera qu'au delà de ce qu'il peut rêver pour sa grandeur ou pour celle de sa race, il a encore des pensées plus hautes ; qu'il n'est indifférent ni au genre humain ni aux siècles à venir ; qu'il entend bien, avec l'aide de Dieu, ne pas être inutile à leur progrès ; et que ce progrès se définit pour lui, de la manière la plus formelle et la plus nette, par l'extension de la foi chrétienne à laquelle il espère avoir travaillé. Charlemagne avait un programme d'avenir, tandis que certainement Alexandre et César n'en avaient pas; Charlemagne, ce soldat tudesque avait la notion et l'amour de l'humanité que n'eurent jamais César et Alexandre, ces deux disciples de la philosophie grecque.

Ne cherchons pas encore la cause de cette différence. Allons plus loin et questionnons des grands hommes plus modernes. Supposons-nous contemporains de Frédéric de Prusse ou de Pierre de Russie

Demandons-leur ce qu'ils pensent des destinées de l'humanité et ce qu'ils croient avoir fait pour elle. Peut-être auront-ils assez de bonne foi pour se moquer ouvertement de notre question comme ils s'en moquent intérieurement. Peut-être même auront-ils la franchise de nous dire que ce qu'ils ont fait, ils l'ont fait pour leur nation (et encore qu'était-ce que la nation de Frédéric?); disons mieux, pour leur monarchie; pressons-les davantage, ils arriveront peut-être à nous dire sans détour, pour leur personne. Mais si, au contraire, ces deux *héros*, par égard pour notre simplicité et pour l'honneur des idées philosophiques qui circulent autour deux, essayent de nous parler d'humanité et d'avenir et nous tracent leur programme de perfectibilité humaine, aura-t-il la netteté et la précision de celui de Charlemagne? A travers quelques phrases empruntées à Rousseau et à Diderot, il aboutira, soyez-en sûr, à la glorification de Berlin dans la personne de son roi, et de Pétersbourg dans la personne de son czar. Avec quelques belles et vagues paroles de plus, nous retrouvons ici le point de vue inférieur, restreint, personnel ou tout au plus national des grands hommes du paganisme.

Maintenant pourquoi cette différence entre Charlemagne et les deux conqnérants qui l'ont précédé, entre Charlemagne et les deux souverains modernes que nous nommions après lui? La cause en saute aux yeux.

Vis-à-vis des premiers, Charlemagne avait l'avantage d'être chrétien. Par suite, l'idée de l'humanité était saisissable pour lui. L'idée de l'humanité est entrée dans le monde avec le christianisme. Seul, le christianisme a élevé nos intelligences et surtout nos cœurs jusqu'à une sphère où l'antiquité n'avait jamais pénétré; seul, il a généralisé nos idées et surtout nos sentiments à un point inconnu avant lui. A titre de prochain, il nous a fait aimer le genre humain. A titre de progrès religieux, il nous a fait désirer tout ce qui constitue le progrès moral de l'homme. Ces mots d'humanité, de civilisation, de progrès, que l'on retourne aujourd'hui contre le christianisme, sont nés de lui; vrais ou faux, bien entendus ou exagérés, ils n'étaient possibles que depuis son avénement. Avant lui, ils n'existaient pas dans les langues humaines.

Vis-à-vis des deux conquérants plus modernes, Pierre et Frédéric, Charlemagne a encore un avantage, et son avantage est toujours le même: c'est d'être chrétien, ou, si l'on veut, plus chrétien qu'eux. A eux, sans doute, les idées *humanitaires*, pour me servir de la mauvaise expression moderne, ne sont pas étrangères. Le christianisme dès leur époque, les a rendues banales. Mais, ou ils s'en soucient peu, ou ils n'ont à cet égard que des perspectives vagues, chimériques, indéfinies. Charlemagne avait son *credo*, que les gens de notre siècle

peuvent bien abjurer, mais non remplacer. Si Charlemagne doit s'appeler un initiateur, cet initiateur savait au moins à quoi il voulait initier le monde. Son programme, à lui, n'était ni vague, ni indéfini, ni inconnu ; il est encore sur les lèvres des petits enfants. De quel autre *initiateur* ou prétendu tel, en dehors du christianisme, peut-on en dire autant? Disons-le donc en résumant, les idées d'avenir, d'humanité, d'amélioration sociale ne sont sérieuses que dans le christianisme et par lui. Avant lui, elles sont absentes; hors de lui, elles roulent dans le vague.

Dans tout ceci, je n'ai pas parlé de Napoléon Ier. Napoléon Ier eut l'instinct, j'en suis persuadé, même aux heures de sa vie les moins chrétiennes, que les nations qui ont une fois reçu le christianisme ont en elles-mêmes les éléments de toute civilisation, qu'il n'y a plus qu'à les développer, et que nulle révolution radicale n'est nécessaire à leur progrès. Sans doute, aux jours de son exil et dans les longues heures de Sainte-Hélène, il a pu, refaisant son règne après coup, rédiger lui aussi en certaines choses son programme d'avenir : retour certes bien permis sur ce passé qui avait été si violemment brisé, paroles fugitives, pieusement consacrées par des mains fidèles, mais où son esprit se jouait plus que sa pensée ne voulait s'y écrire. Aux heures de sa puissance, au contraire, je suis persuadé qu'il n'ambitionna pas le rôle d'initiateur et que ses projets d'avenir furent tous dans la sphère de la diplomatie et de la guerre. Nul esprit, à vrai dire, ne fut moins novateur que le sien. Ce qu'il a accepté et qu'il a dû accepter de la Révolution, il l'a accepté bien plutôt comme une œuvre accomplie, parfois comme une œuvre à restreindre, presque jamais comme une œuvre à développer. Il a été pour la Révolution un modérateur bien plus qu'un missionnaire, un correcteur bien plus souvent qu'un adepte; il a été pour le passé un réparateur bien plus qu'un adversaire. Dans l'ordre civil, ses actes les plus glorieux, que sont-ils, sinon un retour vers le passé? Qu'a fait le Concordat, sinon anéantir l'œuvre soi-disant religieuse de l'Assemblée constituante et l'œuvre ouvertement antichrétienne de la Convention, que rétablir, en tout ce qu'il était possible de conserver, les rapports anciens de l'Église catholique avec l'État? Du reste, rien de nouveau ; nulle voie inconnue, soit dans le sens de la liberté, soit dans le sens de l'assujettissement des consciences. Qu'a fait à son tour le Code civil, sinon, malgré une part plus ou moins grande qu'il fallait faire à la Révolution, revenir aux errements de la jurisprudence passée, faire reculer la nouveauté révolutionnaire, consacrer sans doute une partie des innovations admises, mais en effacer beaucoup, et n'en introduire aucune qui lui fût propre? Le Concordat a été une œuvre de réparation et c'est là ce qui en fait la gloire. Le Code Napoléon à son tour a été une œuvre de réparation,

et c'est là, sans contredit, sa vraie gloire. Napoléon lui-même, et je le dis à son honneur, a été surtout et avant tout un réparateur. Alexandre a trouvé le génie grec en décadence, et, tout en lui donnant une grande influence au dehors, il n'a pas arrêté cette décadence; César également a trouvé Rome à son déclin, et, sans juger maintenant le régime qu'il a cru nécessaire en face de cette décadence, il est certain qu'il n'a pas suspendu le déclin de la race romaine. Napoléon, au contraire, nous a trouvés sur le bord de l'abîme, il nous a pris par la main et il nous a ramenés en arrière. C'est là sa gloire, et c'est une des grandes gloires qui soient au monde.

Je suis loin ici de l'*Histoire de César*, je l'avoue, car je ne confonds pas les tendances de ce livre avec celles qui ne dominent que trop dans la littérature d'aujourd'hui et qui tiennent un homme quitte de tout devoir pourvu qu'il soit homme supérieur. Glorifions le génie, mais ne l'absolvons pas uniquement parce qu'il est le génie; n'abrogeons pas pour lui plus que pour tout le reste du genre humain la loi morale du monde. Admirons les héros de l'histoire pour leurs talents; mais jugeons-les, autant qu'il est en nous, comme Dieu les juge, par leurs vertus et par leurs vices. Ne leur disons pas (on le leur dit trop), ce qui est malheureusement échappé à M. de Lamartine, que « leur génie est une de leurs vertus. » Donnons aux grands hommes un piédestal, non un autel, et sur ce piédestal ne mettons que ceux que j'appellerai les grands hommes de bien.

Revenons donc à l'*Histoire de César*. Encore une fois, et ces excès de la pensée moderne et les formes nuageuses dans lesquelles elle s'enveloppe d'ordinaire ne sont pas le fait de ce livre. Là même où la pensée est contestable, on sent le calme de l'esprit et la fermeté de l'expression. La phrase s'y soutient, sans vague et sans emphase, dans la simplicité et la sobriété. Nous allons en juger en parcourant rapidement les différentes portions de ce livre.

Le début retrace les temps qui ont précédé César. Il reprend l'histoire de Rome — d'abord à l'époque à peine historique de ses rois, dont la puissance extérieure a été, je le crains, fort exagérée par les écrivains nationaux des temps postérieurs; — puis à l'époque de la liberté républicaine, au commencement de laquelle, il faut bien en convenir, et ce livre-ci le signale avec raison, Rome divisée à l'intérieur, menacée au dehors, n'a marché que très-faiblement dans la voie du progrès, je puis encore moins dire de la conquête. Je ne suis certes pas partisan outré du scepticisme historique, mais il me paraît impossible de ne pas lui faire ici sa part. Malgré toute la poésie et la grandeur héroïque dont on a voulu revêtir l'enfance de la nation romaine, il est assez visible que Rome a été, pendant les trois cent cinquante premières années de son existence, un État d'une mé-

diocre importance, très-vacillant, très-menacé, très-précaire. Rome pouvait bien n'être alors que la cinq ou sixième des républiques de l'Italie; et certainement elle n'était pas la première.

Et même cette période de trois cent cinquante ou trois cent soixante ans se clôt par une destruction à peu près totale. Rome est réduite en cendres et reste plusieurs mois de suite le camp des Gaulois, ses futurs sujets. Il a fallu une révolution dont l'auteur de l'*Histoire de César* a bien su comprendre l'importance, une révolution sortie sans doute de l'extrême anéantissement et de l'extrême péril; il a fallu la pacification intérieure, l'union des deux ordres ou pour mieux dire des deux cités par les lois du tribun Licinius; il a fallu cela pour que la république qui devait être un jour maîtresse du monde, commençât à être un des grands États de l'Italie.

Alors seulement, après cette période d'une longue et laborieuse enfance, s'ouvre la période virile, l'apogée de la puissance romaine. On peut la compter de trois siècles tout au plus. C'est pendant ces trois siècles que le caractère romain se développe, que les armes romaines deviennent supérieures à toutes les autres; que l'Italie devient, d'abord en partie l'ennemie ardente, en partie l'utile alliée de Rome, mais à la longue, ou vaincue ou séduite, reste définitivement sa sujette. C'est alors que Carthage tombe, que Corinthe est détruite, que la Macédoine est vaincue, que l'Espagne est conquise, au moins en partie, que la Gaule commence à s'ouvrir. Voilà la force singulière qu'a donnée à Rome et les merveilles qu'a opérées dans son sein l'égalité succédant au régime d'une hiérarchie exclusive; parlons plus exactement et disons : voilà comment Rome, faible et chancelante sous le pouvoir jalousement gardé des patriciens, devient forte et unie sous la conduite d'une aristocratie de fait, d'une aristocratie sans priviléges légaux, d'une aristocratie ouverte et libérale, plus puissante que ne fut jamais le patriciat, parce qu'elle est plus acceptée. Tout ceci est clairement, rapidement, très-sagacement exposé.

Mais le déclin suit de près la grandeur. C'est le sort des choses humaines, et ce devait être surtout le sort des choses de l'antiquité. L'heure de cette révolution est marquée dans les pages que nous lisons; peut-être la cause n'en est-elle pas aussi fermement déterminée. L'heure, ce fut l'époque, je dirais presque l'année qui vit tomber Carthage, Numance, Corinthe, la Macédoine. Car ces chutes sont presque contemporaines, et la chute de Carthage entraînait toutes ces ruines comme à Rome elle entraînait la ruine des principes et des mœurs. Tant il est vrai que, pour les nations comme pour les hommes, les rivalités sont souvent utiles !

La cause ou au moins la grande cause de ce déclin, ce fut la richesse. La prospérité qui se développait alors autour du bassin

de la Méditerranée est très-bien décrite dans une partie érudite et curieuse de ce livre. L'importation de cette prospérité dans Rome et son influence est peut-être un peu moins indiquée. Un peuple riche, dans l'antiquité, était un peuple presque perdu; il avait de l'or et des esclaves, c'est-à-dire qu'il n'avait plus de laboureurs, plus de citoyens, plus de soldats. Aussi, en une période de bien peu d'années, quoique rien ne changeât en apparence, grâce à ce « respect religieux des traditions et des anciennes coutumes par suite duquel les Romains ne paraissaient pas détruire ce qu'ils remplaçaient et appliquaient les anciennes formes aux nouveaux principes » (p. 146), en réalité, tout change. A certains égards ce changement était nécessaire et souhaitable; ainsi, comme on le remarque très-bien, les formes du commandement ne pouvaient plus être les mêmes (p. 142) ; mais le plus souvent ce progrès, nécessaire peut-être, était fatal. Trente ans ne se sont donc pas passés, et, sans aucune révolution extérieure ni éclatante, l'ignorance romaine est devenue science, la barbarie romaine est devenue civilisation ; mais aussi la vertu romaine est devenue corruption : l'aristocratie est devenue oligarchie ; l'esprit libéral de ceux qui gouvernaient a fait place à un esprit exclusif pire que celui des patriciens, d'autant plus qu'il n'a d'autre droit que la possession, d'autre justification que la force, d'autre élément de puissance que l'argent; la politique extérieure, libérale aussi, et plus avide jusque-là de conquérir [1], est devenue conquérante, oppressive, cupide.

Et la raison première, ou du moins la cause la plus palpable de tous ces changements, c'est que la pauvreté romaine est devenue richesse. Je dirais volontiers : la richesse romaine est devenue pauvreté; car c'est être pauvre que d'avoir, avec plus d'or et plus d'esclaves, moins de bras et moins de blé. La vieille race plébéienne, celle qui a vaincu le monde, anéantie par la guerre, dispersée par l'émigration, avilie par une mendicité forcée, fait place en Italie à des multitudes d'esclaves qui gardent les troupeaux au lieu d'ensemencer le sol, et font émeute sur le Forum au lieu de combattre dans les légions. Ainsi, dans les noms, rien n'est changé ; dans les esprits, dans les mœurs, dans les conditions de la richesse publique ou privée, tout est

[1] « Rome s'était montrée, après la victoire, magnifique envers ses alliés, clémente envers les vaincus, modérée dans ses prétentions, laissant aux rois tout l'éclat du trône, aux nations leurs lois et leur libertés... La justice réglait sa conduite même à l'égard de sa rivale la plus ancienne... Comment tant de grandeur, tant de vues, tant de magnanimité dans le succès semblent-elles se démentir à dater de la période de 22 ans qui sépare la guerre contre Persée de la troisième guerre punique ? » (p. 158). On ne peut caractériser avec plus de vérité la politique du sénat romain à sa grande époque.

changé. Cette décadence qui nous semble si prompte, moins rapide cependant que celle de la plupart des peuples antiques, cette décadence est indubitable. Si grand que César apparaisse partout, si grand même qu'il nous apparaisse dans ce livre, César est un héros de la décadence.

Enfin donc César paraît. Tous les écrivains en conviennent, les dons extérieurs, les dons intellectuels lui avaient été départis en abondance. Vénus sa mère, qui n'était pas seulement la déesse de la beauté, mais plus encore la déesse de la grâce et du bonheur, semblait avoir dénoué sa divine ceinture et en avoir ceint son petit-fils. César, physiquement et intellectuellement parlant, nous est peint comme un être accompli, et à la différence de bien des grands hommes dont la volonté était forte, mais dont les allures n'ont pas toujours été gracieuses, nul n'a été plus séduisant que lui.

A cette prédestination de César pour son rôle de grand révolutionnaire répondait une prédestination de son siècle aux révolutions. C'était une époque où l'on devait s'attendre, sinon à de grandes choses, du moins à de grandes chutes.

Une question fatale pesait sur Rome comme elle eût pesé sur toute autre république de l'antiquité agrandie par la conquête. Rome devait-elle rester elle-même, ne pas élargir le cercle de sa nationalité, demeurer éternellement fermée à tous ces peuples alliés, vassaux, tributaires, sujets, qui lui avaient parfois été si utiles? Était-il possible de maintenir longtemps cette situation choquante d'une petite peuplade de Romains, diminuée par la guerre, l'émigration, la corruption des mœurs, la pauvreté, continuant cependant à gouverner par une loi despotique cent millions d'hommes et mille nations différentes à jamais exclues de tout honneur et de toute liberté ?

Ou bien, au contraire, Rome ouvrirait-elle ses portes, appellerait-elle tous les peuples vaincus à ne faire qu'un peuple avec elle ? Y aurait-il une république de vingt millions de citoyens ? Mais comment vingt millions de citoyens délibéreraient-ils au Forum? Et, en admettant que cette difficulté matérielle fût levée, quel lien, quelle unité, quelle tradition commune, quel patriotisme unirait ces millions d'hommes divers de race, de mœurs, de langue, de culte religieux? Cette patrie improvisée et toute légale, serait-elle pour eux une véritable patrie? et comment peut-il y avoir des résolutions communes, quand il n'y a ni patrie ni sentiment commun?

Une solution de la difficulté était sans doute la monarchie. On pouvait déclarer impossible le gouvernement du peuple par lui-même et en arriver au gouvernement du peuple par un seul homme. Mais ce gouvernement d'un homme, ce n'était pas et ce ne pouvait pas être la monarchie moderne, avec ses contre-poids, ses adoucissements, ses mœurs plus humaines, en un mot son christianisme; c'était et ce

ne pouvait être que le despotisme de l'Orient. Dans les prévisions naturelles de l'antiquité, ce n'était pas saint Louis ou Charlemagne, ce n'était pas même César ou Auguste, c'était Tibère. Brutus et Cicéron pressentaient et devaient pressentir Tibère. Rome était donc poussée par une fatale alternative ou vers une politique d'exclusion contre les vaincus, politique dure, inhumaine, impossible à soutenir longtemps, ou vers l'abdication entre les mains d'un homme déifié de toute ambition, de toute dignité, de toute liberté.

Faut-il croire cependant, malgré cet éclat du génie de César et malgré cette imminence d'une révolution, que, dès les premières années de la vie politique de César, cette révolution, et pour lui-même, et pour le peuple, ait été clairement pressentie et définie? qu'à ses propres yeux et aux yeux du peuple il en ait de bonne heure été le futur héros? que, dès ce temps, ceux qui lui ont résisté, ceux qui n'ont pas fléchi devant lui, ceux qui n'ont pas vu en lui le monarque légitime de l'empire romain, et l'envoyé officiel de la Providence aient été impardonnables?

Je ne le pense pas. Nous, sans doute, qui savons l'issue de toutes ces luttes, qui avons vu tous ces hommes jusqu'à leur dernier jour, qui savons la défaite de Pompée et le triomphe de César, la faiblesse et l'irrésolution de Pompée, la puissance du génie et la volonté de César, nous prononçons sans difficulté que celui-là était l'homme médiocre et que celui-ci était le grand homme. Mais pour les contemporains il n'en était pas de même. Jusqu'aux derniers temps qui précédèrent leur conflit, s'il y eut pour Rome un héros, un grand homme, un monarque futur, un initiateur de l'avenir, ce fut Pompée, bien plutôt que César. Il avait remporté de tout autres victoires que les combats encore obscurs de César dans les Gaules; il avait rendu de tout autres services; il avait écrasé Mithridate en Asie, Sertorius en Espagne, Spartacus et les esclaves révoltés en Italie, sur toute la Méditerranée les pirates (et cette victoire avait donné à Rome non-seulement la gloire, mais le pain). Absent de Rome, n'exerçant sur elle aucune pression militaire, n'ayant que sa popularité et ses amis, il s'était vu conférer des pouvoirs qui touchaient à la monarchie. Si on eût dit à Rome qu'elle avait un monarque dans son sein et qu'il ne restait plus qu'à le mettre sur le trône, c'est le grand Pompée, ou comme on l'appelait le Grand (Magnus), ce n'est pas l'aimable et le séduisant César qu'elle fût allée chercher.

Je vais même plus loin et je me demande si, pour Rome et pour César lui-même, la révolution qui se préparait se définissait tant soit peu clairement. Les habitudes politiques de l'antiquité généralisaient beaucoup moins que les nôtres, définissaient beaucoup moins, prévoyaient beaucoup moins; on n'était pas publiciste. On combattait pour des sentiments et des instincts, beaucoup plus que pour des idées. Je

regrette, dans ce livre où l'expression est en général si réfléchie et si peu sujette aux entraînements de la phrase moderne, de voir le mot de *convictions*, et de convictions politiques, appliqué à César. Ce mot serait plus vrai appliqué à Cicéron. Si César a du moderne, disons mieux, du chrétien, par son humanité, sa générosité, sa clémence, Cicéron aussi a du chrétien par certaines qualités qui tiennent à la fois à l'esprit et au cœur, par son sens religieux, par son esprit de généralisation rare chez un Romain, par une notion sympathique des intérêts communs de l'humanité. Nous avons dans les écrits philosophiques de Cicéron sa pensée sur le gouvernement de son pays; dans ses lettres, sa pensée intime sur les événements de chaque jour; lui, prévoit bien une révolution et il se vantera de l'avoir prophétisée depuis quatorze ans. Cependant sous quelle forme la comprend-il? Et, s'il la redoute, que fait-il pour la prévenir? Quelle est en un mot, dans le sens moderne de l'expression, la conviction politique de Cicéron? Il est difficile de le dire. Je ne crois pas que celle de César fût plus arrêtée.

En tout, les hommes de ce temps-là (pourquoi ne pas dire les hommes de tous les temps?) ont droit à une grande indulgence. Même à la distance de vingt siècles, où l'on juge si clairement et si commodément, pouvons-nous dire ce qu'ils auraient dû faire? Cicéron est irrésolu. Je le crois bien! On le serait en face d'une situation moins accablante. Mettons à part une gloriole personnelle et oratoire, puérile au point de ne plus être un tort sérieux. Cicéron est plus désintéressé que presque tous et il a dans les idées plus de largeur que pas un. Nul esprit n'est moins exclusif que le sien. Autant que César et avant César, avec autant d'énergie et avec une ambition plus désintéressée, il a pris parti pour les alliés et les sujets de Rome. Il a débuté en faisant déclarer nul par les juges l'édit de Sylla qui retirait aux villes d'Italie le droit de cité romaine. En vengeant les Siciliens contre Verrès, il a déclaré la guerre à cette oligarchie financière qui domine et conduit le Sénat. Cicéron se vante d'être compatriote de Marius, comme César d'être son neveu. Cicéron est un Italien bien plutôt qu'un Romain; c'est sur l'Italie qu'il s'appuie, c'est elle qu'il appelle au Forum pour le soutenir; c'est elle qui, au retour de son exil, le ramène en triomphe dans Rome. Les idées d'élargissement de la cité, d'extension au dehors de la nationalité romaine, le séduisent autant au moins qu'elles séduisent César. Seulement, si ces élargissements de la cité devaient rendre la république impossible; si ces millions d'hommes appelés à la liberté romaine devaient immédiatement abdiquer leur liberté entre les mains d'un maître, ce serait dur, Cicéron le pense. Et qui serait ce maître? Cicéron a eu par moments du faible pour Pompée; mais il connaît trop bien les lacunes du génie

et du caractère de Pompée. Cicéron aime et admire César : ces deux esprits, ouverts et sympathiques se sont volontiers attachés l'un à l'autre, tout en se combattant. Mais, même sous César, qui donc, aujourd'hui citoyen romain, consentirait à n'être plus citoyen ? Encore une fois, il ne faut pas juger ici d'après les mœurs des monarchies chrétiennes qui adoucissent et en même temps ennoblissent l'obéissance ; il manquait au paganisme et ce qui fait la modération chez le souverain et ce qui fait la dignité personnelle chez le sujet. Voilà pourquoi Cicéron se brise contre le problème de son époque ; pourquoi il hésite, flotte, tergiverse tant de fois ; pourquoi, après avoir aimé César, il finit par se réjouir politiquement du meurtre de César, qui, s'il n'était pas un crime aux yeux de l'antiquité, était toujours une folie.

Opposerons-nous à cette situation celle de César ? Elle est sans doute plus décidée, sans être cependant exempte de variations et de fausses démarches. Mais pourquoi ? Parce que la fin en est plus personnelle. César est, de naissance et de goût, un aristocrate bien plus que Cicéron ; il ne se fait aucun scrupule de parler, lui homme populaire, de l'antiquité semi-divine de sa famille ; il n'eût pas le moins du monde effacé le *marquis*, comme M. de la Fayette. Il appartient même à cet ancien patriciat, vaincu il y a plus de trois siècles et réduit à un niveau d'égalité auquel il ne se résigne pas encore. César, Catilina, Clodius, Lentulus, tous ces démocrates et ces démagogues du dernier siècle de Rome, sont des patriciens qui, au lieu des priviléges éteints du patriciat, rêvent les priviléges du tribunat ou même de la royauté. Dès l'abord, il y a eu pour César, par suite et de sa naissance patricienne, et de sa lutte, presque enfant, contre Sylla, et de la conscience même qu'il a dû avoir de son génie, une ambition dont le but était probablement pour lui indéterminé, mais une ambition au delà des bornes ordinaires et à laquelle il était difficile que tout ne se subordonnât pas dans son esprit. Serons-nous pour cela bien sévères envers lui ? Et la grandeur de l'empire et sa situation précaire rendaient de telles ambitions assez séduisantes ; et encore, je me demande si, à aucune époque, de parti pris, César a voulu être maître absolu, et si plutôt, poussé par les maladroites injustices de ses adversaires, il ne s'est pas trouvé maître du monde avant de l'avoir voulu.

Du reste, cette appréciation des embarras d'une situation inextricable, ce sentiment d'indulgence pour les torts purement politiques, ce sentiment que l'âge enseigne à tous les hommes, que l'expérience de la vie politique enseigne aux hommes d'État, n'est pas étranger à ce livre. L'auteur sait bien qu'en face d'une question sans issue et dont personne, pas même César, ne saluait avec confiance la solution, l'histoire doit excuser beaucoup et chez ceux qui ont marché au-devant de la catastrophe au risque de la précipiter et d'y

périr et chez ceux qui y ont désespérément résisté, quelque certitude qu'ils eussent d'être forcément écrasés par elle. Réservons notre sévérité pour les criminels, pour Clodius, Catilina, Marc Antoine; n'accusons pas l'ambition de César plus que celle de Pompée, les irrésolutions de Cicéron plus que l'aveuglement de Caton. Il ne s'agit pas ici d'une société chrétienne qui repose sur un autre fond et aura toujours d'autres ressources. Jetés comme eux au milieu d'une société païenne et vieillie, qu'eussions-nous fait?

La balance sans doute penche ici pour César. Après la théorie que développe la préface, il ne pouvait en être autrement. César est l'homme nécessaire et le héros fatal de son époque : cela ne suffit-il pas pour écarter comme calomnies les accusations dirigées contre lui et qui du reste, en bien des choses, peuvent avoir été exagérées? L'interprétation des faits qui lui est la plus favorable prend nécessairement un caractère plus grand de vraisemblance. Malgré le calme et la mesure avec lesquels ce livre est écrit, il lui arrive parfois ce qui nous arrive sans cesse à tous, de juger les faits d'après l'homme plutôt que l'homme d'après les faits.

Mais d'un autre côté, il ne faut pas croire que la balance penche dans le sens d'une sévérité excessive contre les adversaires et les ennemis de César. J'ai presque dit contre ses contemporains; car c'est un des malheurs de César d'avoir compté tôt ou tard pour adversaires les hommes que son siècle admirait le plus et que lui-même avait le plus aimés, et d'avoir eu en général des auxiliaires utiles plus que des amis dignes de lui. C'est son malheur d'avoir été le seul homme éminent de son parti. Il est vrai que « le meilleur architecte ne peut bâtir qu'avec les matériaux qu'il a sous la main » (p. 262). Mais pourquoi donc, à cette époque si civilisée et on peut dire si distinguée, le marbre manquait-il à César?

Je le répète donc : ce livre a un grand mérite, c'est qu'il ne s'irrite jamais. Avec la théorie dont nous venons de parler, un écrivain plus sujet aux entraînements de la pensée se fût aisément rendu aveugle aux grandeurs et aux vertus des adversaires de César, pour ne voir que leurs vices et leurs faiblesses. Ici, rien de pareil. Le jugement sur Pompée est sévère; il ne l'est pas trop. La fin de ce Romain a été le plus noble moment de sa vie, et c'est elle qui le relève devant la postérité, tandis que ses heures de triomphe tendent plutôt à le rabaisser.— Caton est traité avec une rigueur plus grande. C'était en effet un esprit court et un pédant en fait de philosophie; mais c'était un grand cœur et même un cœur tendre. Il y avait chez lui de cette philanthropie instinctive de César, plus méritoire d'autant qu'elle est plus en opposition avec sa politique.—Cicéron est jugé, selon moi, plus sévèrement. L'oscillation de sa conduite ne tenait pas

uniquement à la faiblesse de son caractère ; il sut être courageux contre Catilina ; il sut l'être surtout contre Antoine. J'ai montré seulement en face de quel dilemme il était placé ; et par cela même qu'il avait un esprit plus pénétrant et qu'il vivait dans une sphère intellectuelle plus haute, la difficulté lui apparaissait plus insoluble. J'aime ce mot du bon Crevier en parlant de lui : « Irrésolu par trop de lumière. » Ce mot est excellemment vrai et caractérise très-bien Cicéron. Il en caractérise bien d'autres ; à combien d'hommes n'eût-il pas été souhaitable de savoir moins et de comprendre moins ? Mais en tout les adversaires de César sont ici plutôt improuvés que flétris, plaints de leur aveuglement plutôt que raillés de leur folie.

Il faut en finir. Je me suis arrêté longuement sur les points de l'*Histoire* de César qui m'ont paru en dissonance avec la vérité. Que voulez-vous ? On ne revient pas impunément aux souvenirs et aux occupations de sa jeunesse, et, quoiqu'il y ait bien près de trente ans que j'ai écrit sur César, ma faiblesse d'auteur me signale tous les points de dissentiments et fait de moi un contradicteur plus acharné. Puisque j'ai parlé des différences qui existent entre les monarchies païennes et les monarchies chrétiennes, il y encore celle-ci : Un grammairien fut un jour critiqué sur une question de syntaxe par l'empereur Hadrien, et céda sans difficulté, quoique sans beaucoup de raison, à sa critique. On le lui reprochait. Comment voulez-vous, répondit-il, qu'un homme qui commande à trente légions, ne sache pas la grammaire mieux que moi ? Les grammairiens d'aujourd'hui sont autrement obstinés et, sans faire le moins du monde en cela acte d'indépendance ni de courage, ils disputent sur la grammaire contre qui que ce soit.

Maintenant, après ces contradictions qui me semblaient réclamées par la vérité historique, il est juste de dire ce que la forme et le fond de ce livre ont de grave, de réfléchi, de complet. On fait aujourd'hui trop de pittoresque en histoire et on a pratiqué une sorte de mélange du roman et de l'histoire qui a été souvent funeste à celle-ci. On sait aussi comment, dans une sphère intellectuelle plus élevée et chez des esprits plus sérieux, la conjecture historique, qui est à son tour une autre espèce de roman, a pris une place excessive et injustifiable. Les deux rives du Rhin ont l'une comme l'autre leurs défauts et leurs caprices ; les imaginations françaises sont plus vives ; les imaginations allemandes sont plus solennelles. Mais l'imagination, quelle qu'elle soit, se donne carrière dans l'histoire, chez nos voisins comme chez nous, beaucoup plus même que chez nous. Or, en fait d'histoire, l'imagination n'a que faire, ou du moins, si elle vivifie et colore la forme, ne doit-elle jamais altérer ni suppléer le fond. A cet égard, le livre dont nous parlons s'est préservé de ce double défaut. S'il est allemand par la science, il est français par la lucidité de la pensée et la fermeté de l'expression.

Aussi je souhaite vivement, et pour toute espèce de motifs, que cette œuvre se continue. Il faut, en effet, pour qu'elle se continue, de ces loisirs dont on peut dire avec plus de vérité que ne le dit Virgile, que c'est Dieu seul qui les donne : *Deus nobis hæc otia fecit.* Il faut que la politique soit calme et rassurée pour que la littérature, hôtesse timide quoique chérie, ait son entrée dans le palais.

De plus, la continuation de cette œuvre nous amènera à la guerre des Gaules, c'est-à-dire à une partie de notre histoire nationale. C'est sur notre sol que César a vécu et combattu pendant les dix années qui suivent la clôture de ce premier volume, et le sol des Gaules, fouillé par une science plus puissante que jamais, peut avoir beaucoup à nous apprendre, sinon sur César, du moins sur nos aïeux, ses courageux adversaires.

Et plus tard, la suite de cette œuvre nous conduira à la portion la plus remarquable de la vie de César, l'époque de la guerre civile. La politique de César à cette époque peut être blâmée, mais il faut convenir que les grandes qualités de son esprit et de son âme, l'humanité, la modération, la clémence, la générosité, se développent bien davantage. Il y a une grande différence à mes yeux entre les débuts de César et l'époque finale de sa vie. Différent de bien d'autres hommes et même de grands hommes, qui, énergiques et brillants dans la lutte, ont été, après le triomphe, orgueilleux, durs, emportés, César n'a jamais été aussi grand qu'à cette heure dangereuse du succès. Il est arrivé jusqu'à une noble contradiction avec lui-même, répudiant les moyens subalternes qu'il avait eu le malheur d'employer, les auxiliaires moins dignes dont il avait été obligé de se servir, les mesures mêmes dont il s'était fait, de bonne foi peut-être, un moyen de popularité, et revenant, comme on revient à sa propre nature, aux moyens élevés, aux amis les plus dignes, aux mesures réellement protectrices, gardant ou même reprenant du passé ce qui était utile pour la construction de l'avenir, bâtissant en marbre dès qu'il avait du marbre. On dira peut-être que ce n'est là que de la politique; ce serait toujours de la politique sage, patriotique, lumineuse, préservée des entraînements comme des rancunes du passé. Mais ajoutons que c'était en même temps une politique humaine, noble, généreuse, une politique que l'intérêt et le calcul ne sont pas suffisants pour inspirer; cette politique-là, c'est le cœur qui la fait. Restons-en là ; car si j'étais assez jeune pour être assuré de lire un jour la fin de cet ouvrage, je craindrais, moi qui essayais à l'instant de combattre une glorification trop absolue de Jules César, je craindrais, ce jour-là, de devenir Césarien.

F. DE CHAMPAGNY.

MARIE-ANTOINETTE

ET SES CORRESPONDANCES

Correspondance inédite de Marie-Antoinette, publiée sur les documents originaux par le comte Paul Voght d'Hunolstein, Paris, 1864, 1 vol. in-8°.— *Louis XVI, Marie-Antoinette et madame Élisabeth*, lettres et documents inédits, publiés par M. Feuillet de Conches. Paris, 1864, t. I et II. — *Maria-Theresa und Marie-Antoinette*, ihr Briefwechsel während der Jahre 1770-1780, herausgegeben von Alfred von Arneth. Wien, 1865, 1 vol. in-8°. — *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, pièces originales conservées aux Archives de l'Empire, publiées par M. Campardon, Paris, 1863, 1 vol. in-8°. — *Marie-Antoinette et le procès du collier*, d'après la procédure instruite devant le Parlement de Paris, par M. Campardon. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

Les documents relatifs à la reine Marie-Antoinette, mis au jour depuis deux ans, forment à eux seuls presque une bibliothèque. Que serait-ce si nous ajoutions à cette liste les titres des ouvrages, bons, mauvais ou médiocres dont Marie-Antoinette est l'héroïne ? Le grand jour de la vérité luit, en effet, maintenant sur cette poétique et vraiment royale figure. Si la justice a été tardive, elle est complète, et le respect de la postérité venge la reine des fureurs et des injures de la démagogie. Malheurs inouïs, grandeur morale, grâce, beauté, tout se réunit pour composer un type tel que les annales des peuples nous en offrent peu de semblables. La reine, l'épouse, la mère, également outragées dans la personne de cette princesse infortunée, en font comme la Niobé des temps modernes.

Jusqu'en 1864, quelques lettres seulement de Marie-Antoinette avaient été publiées isolement ; on en trouvait notamment plusieurs dans *les Causeries d'un curieux*, piquant recueil où M. Feuillet de

Conches a donné comme un échantillon des richesses de sa merveilleuse collection d'autographes. Le comte Paul d'Hunolstein, après avoir pieusement rassemblé, et souvent à grands frais, tout ce que le hasard et de patientes recherches lui faisaient découvrir de lettres de la reine, eut le premier l'idée de publier en un seul faisceau cette correspondance, où l'âme de la fille de Marie-Thérèse se révèle tout entière dans l'expression instantanée, vive et sincère de chacun de ses sentiments, tracée au fur et à mesure que les événements les lui inspiraient.

Le succès immense d'une telle publication détermina M. Feuillet de Conches à hâter l'impression du recueil que lui-même promettait depuis longtemps. Moins de quatre mois après l'apparition du volume de M. d'Hunolstein, nous possédions les tomes I et II de l'ouvrage que l'infatigable collectionneur a formé, non point uniquement de lettres de Marie-Antoinette, mais aussi de correspondances émanées de Louis XVI et de Madame Élisabeth, et dont les autographes ou les copies sont en sa possession. Très-précieuse au point de vue historique, la publication de M. Feuillet de Conches n'est point à beaucoup près d'une lecture aussi attrayante que celle qui l'avait précédée. L'intérêt, tour à tour appelé sur les trois augustes personnages qui en sont les héros, s'affaiblit en se divisant ; c'est comme une conversation où trois interlocuteurs parleraient à la fois : on voudrait les entendre l'un après l'autre. Louis XVI, d'ailleurs, n'apparaît dans ce recueil que d'une façon terne et secondaire. Il n'avait ni grâce, ni vivacité, ni agrément dans le style épistolaire ; c'est par les actes des premières années de son règne qu'il faut le juger et non par ses lettres. Celles de madame Élisabeth n'ajoutent rien non plus à la céleste auréole qui ceint son front virginal. Les lumières et l'étendue de son esprit étant loin d'égaler l'élévation de ses sentiments.

Le gouvernement autrichien, jaloux de coopérer à son tour à la réhabilitation ou plutôt à la glorification d'une princesse dont la maison de Lorraine doit à bon droit s'enorgueillir, a tout récemment autorisé le conservateur des archives de Vienne à éditer la correspondance échangée entre l'impératrice Marie-Thérèse et la reine Marie-Antoinette, sa fille, pendant dix années, de 1770 à 1780. Ce dernier recueil, le seul qui nous donne le dialogue complet, la demande et la réponse, jette une très-vive lumière sur les premières et brillantes années d'une vie dont la fin devait être si tragique.

Les trois recueils se complètent et souvent aussi se répètent. On trouve dans chacun des lettres qui ne sont point ailleurs, et en même temps on rencontre, soit dans l'un, soit dans l'autre, des lettres identiques ou qui, même avec de légères variantes de rédaction, sont pourtant également publiées sur des originaux parfaitement authen-

tiques. Cela tient à l'habitude qu'avait la reine, principalement dans les années troublées où toute communication avec le dehors lui était devenue très-difficile, de faire de sa propre main des copies en double et quelquefois en triple expédition dans lesquelles il lui arrivait plus d'une fois de modifier sa phrase ; de ces copies originales confiées à des porteurs différents, les unes ont péri, d'autres ne sont parvenues qu'une fois, d'autres ont été préservées en plusieurs exemplaires. Un jour viendra où toutes ces lettres, réunies et classées, ne formeront qu'un seul ouvrage : en attendant c'est à la comparaison des trois recueils qu'il faut demander les éléments d'une connaissance approfondie et complète du caractère de Marie-Antoinette.

I

Au moment d'aborder l'étude des phases successives de la révolution française et en mesurant les proportions gigantesques que prirent si rapidement nos troubles civils, il est impossible de se défendre d'une sorte d'épouvante et de frisson, comme celui dont seraient saisis nos sens mortels devant une apparition irritée de Jéhovah. La main de Dieu, la loi immuable et vengeresse de la solidarité s'y montrent clairement. Lorsque la Providence veut punir les hommes, elle semble ainsi leur enlever pour un temps la liberté dont ils ont abusé et les placer en quelque sorte sous l'empire de la nécessité.

Les fautes, les désordres accumulés d'une grande race royale doivent être expiés : ils le seront dans la personne de son plus pur rejeton. Louis XVI, timide et débonnaire, payera le despotisme orgueilleux de Louis XIV ; chaste et pieux, il sera la victime expiatoire des honteuses débauches de Louis XV.

Le Dauphin, père de Louis XVI, prince accompli que ses vertus et sa piété faisaient redouter du roi comme un censeur de ses désordres, que la haine de Mme de Pompadour ne cessa de poursuivre et qu'osa braver un ministre sceptique et frondeur, avait usé sa vie dans l'inaction et l'isolement. Il mourut à trente-sept ans, en 1765, laissant à son fils, avec la plus tendre admiration pour sa mémoire, un profond ressentiment de la conduite tenue par M. de Choiseul à son égard. Ces sentiments furent soigneusement entretenus chez le nouveau Dauphin par Madame Adélaïde, sa tante à la fois et sa marraine, et par son gouverneur, le duc de la Vauguyon ; aussi rien ne put

jamais vaincre l'éloignement que Louis XVI avait conçu dès l'enfance pour le premier ministre, dont son père avait eu si fort à se plaindre et auquel il ne pardonnait pas davantage d'avoir provoqué l'expulsion des jésuites.

Lorsqu'en 1770, M. de Choiseul négociait le mariage du petit-fils de Louis XV avec une archiduchesse d'Autriche, cette alliance, gage d'une politique toute contraire à celle qui depuis trois siècles dirigeait les conseils de nos rois, devait, dans la pensée du premier ministre, assurer son crédit en lui donnant pour appui le crédit et l'influence de la future reine de France. Il n'en fut rien. Mais la Dauphine trouva en arrivant en France, dans le pays, à la cour et même dans le cœur de son jeune époux, des préventions qu'elle ne parvint jamais à effacer. Le reproche de son origine étrangère, ce surnom de *l'Autrichienne*, si cruellement donné, si perfidement exploité contre elle, ne fut peut-être que l'écho d'une répulsion instinctive et traditionnelle pour cette maison d'Autriche dont les efforts de nos armes et de notre diplomatie avaient si longtemps cherché l'abaissement.

La princesse dont la main venait d'être accordée au Dauphin, était née à Vienne le jour des morts, 2 novembre 1755, date néfaste, car ce fut aussi celle du tremblement de terre de Lisbonne. Dernière fille de l'illustre Marie-Thérèse et de François de Lorraine, Empereur d'Allemagne, l'archiduchesse Marie-Antoinette semblait comblée de tous les dons qui peuvent subjuguer les cœurs. Belle, sensible et fière comme sa mère, douée d'une grâce incomparable, l'éclat de son teint, le blond argenté de sa magnifique chevelure, ses grands yeux bleus dont le regard était tour à tour si imposant ou si tendre, sa façon de porter la tête où se lisait sa royale origine, cet ensemble de charmes à demi épanouis qu'enveloppait encore l'ingénuité de l'enfance, faisait de la Dauphine, à l'âge de quatorze ans et demi, au moment où elle quitta l'Allemagne et lorsqu'elle parut à la cour de Louis XV, comme une lumineuse personnification de l'innocence et de la jeunesse.

Sans être fort instruite, Marie-Antoinette avait reçu une bonne éducation. Dès longtemps destinée dans la pensée de l'Impératrice au trône de France, car ce projet servait à la fois ses combinaisons politiques et sa tendresse maternelle, l'archiduchesse avait appris le français de très-bonne heure, elle le parlait avec élégance et sans le moindre accent. Ses lettres nous montreront avec quel agrément et quelle facilité elle l'écrivait. Sans doute on y rencontre quelques fautes d'orthographe; mais à cette époque les règles n'étaient point en ce genre aussi rigoureusement fixées que de nos jours; les femmes les mieux élevées, celles même dont le style a de la célébrité, commettaient des fautes en écrivant. A en juger sur les *fac-simile*

joints à la publication allemande, Marie-Antoinette avait une écriture mauvaise et surtout bien peu formée à son arrivée en France; l'Impératrice, qui entre dans les détails les plus minutieux sur le soin que sa fille doit avoir de sa personne, de son teint, de ses dents, ne manque pas non plus de lui reprocher de négliger son écriture. Les reproductions des dernières lettres témoignent que la Dauphine avait suivi les conseils de Marie-Thérèse.

Marie-Antoinette savait parfaitement l'italien. Métastase, fixé à la cour de l'Impératrice-reine, avait enseigné son harmonieux idiome aux archiduchesses et les avait initiées aux beautés de la littérature italienne. Bien des années après cette époque, la reine de France accorde, dans une de ses lettres, un souvenir aimable à Métastase : « Celui de tous ses maîtres, dit-elle, qui mettait le plus de zèle et de « plaisir à m'apprendre quelque chose. » Le goût le plus vif de Marie-Antoinette paraît avoir été pour la musique ; elle jouait de la harpe et du clavecin, et chantait bien. Gluck lui avait donné des conseils ; pénétrée d'admiration pour son génie, elle le protégea constamment et efficacement ; lorsqu'il vint à Paris, y fit représenter ses chefs-d'œuvres : *Iphigénie*, *Orphée*, *Armide*, et qu'une question d'école musicale, divisant la société en gluckistes et en piccinistes, dégénéra en querelle passionnée, Marie-Antoinette se rangea ouvertement dans le camp des gluckistes. Cette princesse avait une extrême adresse pour tous les ouvrages de femme, elle en entreprenait de fort considérables. Dans ses plus brillantes années de jeunesse et de plaisir, comme dans la prison du Temple, elle travaillait assidûment à l'aiguille.

Les lettres du père de Mozart nous fournissent un trait gracieux de l'enfance de Marie-Antoinette. On sait que le génie musical de cet admirable compositeur se révéla pour ainsi dire dès son berceau. En 1763, Mozart, âgé de six ans, était déjà l'auteur de morceaux délicieux, qu'il exécutait de façon à émerveiller tous ceux qui pouvaient l'entendre. Amené à Vienne, admis à faire de la musique chez l'Impératrice, il y fut l'objet de l'admiration générale. Après le concert, l'archiduchesse Marie-Antoinette, âgée de huit ans, et l'une de ses sœurs un peu plus grande qu'elle, se mirent à jouer avec le jeune pianiste, et, le prenant par la main, le firent courir dans les galeries du palais. Le pauvre Mozart glissa sur le parquet et, s'étant fait quelque mal, se prit à pleurer amèrement. L'aînée des princesses n'y fit nulle attention et le laissa. Mais Marie-Antoinette l'aida à se relever et apaisa ses larmes en le caressant. Dans l'effusion de sa reconnaissance enfantine, Mozart lui disait : « Vous êtes « bonne, je veux vous épouser. » L'Impératrice, vers laquelle la petite archiduchesse l'avait ramené, lui demanda ce qui lui inspirait cette

pensée : « C'est qu'elle a été bonne, répétait l'enfant, tandis que « sa sœur ne s'est point inquiétée de mon chagrin. » L'anecdote serait puérile si le nom des deux enfants ne lui donnait quelque intérêt.

M. de Choiseul était allé lui-même à Vienne arrêter avec Marie-Thérèse les conditions du mariage du Dauphin et de l'archiduchesse, et lorsque l'alliance conclue eut été publiquement annoncée, on envoya de Paris un précepteur français chargé de perfectionner l'éducation de la future Dauphine. Ce poste important fut malheureusement donné à une créature de l'archevêque de Toulouse, l'abbé de Vermond, qui plus tard, avec le titre de lecteur, servit de secrétaire à son ancienne élève. Abbé mondain, d'un esprit subalterne et médiocre, respectable dans ses mœurs, mais vaniteux, léger, ayant le goût de l'intrigue, l'abbé de Vermond, par l'influence que sa situation lui valut, ne pouvait avoir et n'eut en effet que des inconvénients.

L'Impératrice, pendant les deux mois que sa fille passa encore auprès d'elle, ne s'en remit à personne du soin de faire connaître d'avance à la jeune archiduchesse le peuple sur lequel elle serait appelée à régner, le vieux roi auquel il fallait plaire, et cette cour de France, qu'elle trouverait bien différente de l'intérieur simple et royal où son enfance s'était écoulée dans l'intimité d'une famille nombreuse, unie sous la ferme discipline d'une mère héroïque.

Ce n'était point en effet une tâche facile pour une personne pieuse et sévère comme Marie-Thérèse, que de révéler à l'innocence d'une enfant de quatorze ans l'étrange corruption de la cour de Versailles, et, en même temps qu'on lui recommandait la fidélité aux devoirs de chrétienne et d'épouse dont l'Impératrice avait donné un admirable exemple, de lui faire comprendre qu'il était indispensable, pour gagner la bienveillance d'un roi débauché, de témoigner beaucoup d'égards à Mme du Barry. Mais la raison d'État fait tout plier, et déjà, lorsqu'il s'était agi de conclure le fameux traité de 1756, la vertueuse, l'altière Marie-Thérèse n'avait pas refusé, en écrivant à Mme de Pompadour, de l'appeler « ma chère amie. »

Depuis cette époque, il est vrai, Louis XV avait fait un pas de plus dans l'abjection, la maîtresse en titre était une créature prise au dernier degré de l'échelle sociale. Néanmoins, la nécessité de maintenir l'étroite alliance de la maison d'Autriche avec la France faisait donner pour consigne à Marie-Antoinette de beaucoup ménager la favorite. C'est un point sur lequel l'Impératrice insiste fréquemment dans ses lettres à sa fille, la recommandation *d'être bien avec Mme du Barry* y est sans cesse renouvelée. Il semble du reste que cette condescendance pour une femme qu'elle méprise, coûte presque invinci-

blement à la jeune princesse, car on la voit s'excuser plus d'une fois de ne point faire tout ce qu'on lui prescrit.

La déférence de Marie-Antoinette pour sa mère est pourtant profonde; elle éclate à chaque ligne de la correspondance échangée entre elles. Rien n'est plus charmant à la fois et plus touchant que ces témoignages d'une admiration filiale pleine de séduction et de caresses, d'une tendresse maternelle qui n'épargne ni les avis, ni les remontrances, et les donne sans le moindre ménagement. Ils sont toujours reçus avec reconnaissance et soumission. Il n'est qu'un point sur lequel la reine de France résiste, c'est lorsque Marie-Thérèse, préoccupée avant tout des intérêts de sa couronne et de ses peuples, plus *roi* que mère, paraît exiger que sa fille soit toute autrichienne et veut qu'elle ne prenne de conseil, ne suive de direction que celle du comte Mercy-Argenteau, son ambassadeur à Paris.

Le 26 avril 1770, l'archiduchesse a quitté Vienne et s'est séparée de sa famille; au moment de sortir des États de l'Impératrice-reine, elle lui écrit en ces termes :

Je ne quitte pas sans une vive émotion et un serrement de cœur la dernière ville frontière de votre empire; avant de traverser les derniers États qui me séparent de ma nouvelle patrie, je demande à couvrir vos mains de mes baisers et vous remercier, comme je le sens, pour toutes les bontés maternelles dont vous m'avez entourée; l'image de ma bonne mère, de toute ma famille, de mes bonheurs d'enfance me sera toujours présente, en même temps que vos conseils seront toujours devant mes yeux.

J'arriverai sans expérience dans un pays nouveau qui m'a adoptée sur votre nom, je tremble à l'idée que je ne répondrai pas à l'attente; le peu que je pourrai valoir, c'est à vous que je le devrai, mais maintenant je sens que je n'ai pas assez profité de vos leçons si tendres. Que vos bontés me suivent, je vous en conjure : je les mérite par le respect profond et l'amour sans bornes que je vous porte.

Adieu, mes frères et sœurs, pensez à la jeune Françoise et aimez-la.

J'offre tous mes baise mains et respects fidèles à ma bonne maman.

Dans la même journée, et en se livrant davantage à la douleur qu'elle éprouve, la royale enfant trace le billet suivant pour sa sœur chérie, Marie-Christine, mariée au duc de Saxe-Teschen, gouverneur des Pays-Bas autrichiens.

Je suis arrivée à Augsbourg aussi navrée que la dernière fois que je vous ai écrit. Adieu, bonne sœur, adieu! Je suis trempée de larmes, je ne les ai essuyées que pour écrire à notre bonne mère en quittant les frontières de l'Empire. Pourquoi l'affliger? Que diroit-elle si elle me savoit plutôt disposée à rebrousser chemin qu'à courir à l'exil! Oui, l'exil; destinée cruelle des filles du trône, qui ne peuvent guères se marier qu'aux extrémités de la

terre. Elle avoit bien raison, notre sœur de Naples, quand elle disoit qu'on la jetoit à la mer.

J'étois entourée de soins, de tendresses, d'une famille que j'adorois, et je vais à l'inconnu. Enfin, il faut me taire, car notre mère ne peut avoir consenti à ce qui seroit mon malheur : elle m'a dit tant de bien de M. le Dauphin !

La belle fiancée atteignit la frontière française et dans une île du Rhin, où, selon son expression, *les grandes scènes commencèrent*, elle se sépara, non sans émotion, des Allemands qui l'avaient accompagnée : après quoi, elle fit son entrée dans Strasbourg. Marie-Antoinette a raconté avec beaucoup de vivacité et d'enjouement la réception enthousiaste qui l'accueillit dans cette ville.

Du canon, des cloches, plus de bruit que n'en mérite votre petite sœur. J'ai logé à la cathédrale (c'est à l'archevêché qu'elle veut dire : elle y fut reçue par ce Cardinal de Rohan qui sera plus tard le scandaleux héros de l'affaire du collier) et les présentations et les compliments à perte de vue ont commencé. Je m'en suis tirée en dauphine un peu novice, mais cela n'a pas mal fait.

La vérité est que la beauté, l'ingénuité, l'innocente et bienveillante coquetterie de la jeune princesse lui conquéraient tous les suffrages. Mais laissons-lui rendre compte de ses premières impressions. Elle écrit à l'Impératrice le 15 mai 1770, du château de la Muette :

Tout ce qui s'est passé est pour moi comme un songe. Le pavé étoit partout couvert de fleurs comme à la fête de saint Étienne, et je marchois entre des tentures et des décorations. S'il n'y avoit pas tant de discours et de compliments à entendre, je trouverois cela charmant; que ma chère maman soit assurée, pourtant, que je me suis bien étudiée pour ne déplaire à personne. On étoit si aimable que je n'aurois pu faire autrement. Mme de Noailles était là, à qui je demandois des informations sur la noblesse de la province et sur les usages du pays. J'ai eu bien du plaisir à passer à Nancy le 9. A quelques lieues de Compiègne le duc de Choiseul avoit été envoyé au-devant de moi ; j'ai vu avec bonheur un homme si estimé de ma chère maman.

Dans la forêt, deux pages à cheval sont accourus vers M. de Choiseul et peu après j'ai vu arriver un grand cortége. C'étoit le Roi qui avoit la bonté de venir me surprendre. Aussitôt que je l'ai aperçue, je me suis jetée toute confuse à ses pieds, il m'a reçue dans ses bras en m'embrassant à plusieurs reprises et m'appellant sa chère fille avec une bonté dont ma chère maman auroit été touchée. Après cela il m'a présentée à M. le Dauphin qui m'a saluée à la joue. Le roi m'a aussi parlé de ma chère maman, disant : « Vous « étiez déjà de la famille, car votre mère a l'âme de Louis le Grand. »

On a été coucher à Compiègne. Le Roi a ordonné de partir dès le lende-

main pour la Muette, et quand nous sommes arrivés à Saint-Denis, très-près de Paris, j'ai suivi le conseil particulier que m'avoit donné tout doucement M. de Choiseul, en demandant à voir, à son couvent des Carmélites, la fille du Roi, Madame Louise. Le Roi m'a embrassée pour cela. J'ai demandé à la princesse et aux religieuses de prier Dieu pour la nouvelle enfant de la France. J'ai été bien heureuse de cette visite ; je sens que j'ai grand besoin de leurs prières.

A Compiègne j'avois été embrassée par Madame Adélaïde, Madame Victoire et Madame Sophie. Je connois maintenant toute la famille royale, ayant vu ici dans l'après-midi les frères de M. le Dauphin et les princes et princesses du sang.

La cérémonie du mariage est fixée à demain, dans la chapelle du château de Versailles. Je demande pour ce grand jour la bénédiction de ma chère maman, je vais être toujours dans le même tourbillon, ce qui ne m'empêchera pas de penser sans cesse à elle et de chercher à mériter qu'elle soit contente de moi. Mon plus grand chagrin seroit de ne pas être digne de ses bontés, je lui baise les mains avec mon plus tendre respect.

J'embrasse mes sœurs avec beaucoup de tendresse, j'ai vu mes deux nouvelles belles-sœurs avec M. le Dauphin. Clotilde est très-forte, mais elle a une figure bien affectueuse et qui pénètre. On diroit qu'Élisabeth, qui a six ans, est un peu sauvage ; elle a un cœur déterminé et doux en même temps. Je l'apprivoiserai, je l'espère.

Dans cette lettre, la princesse ne dit pas un mot à sa mère d'une circonstance dont elle fut très-blessée et qui souleva l'indignation du Dauphin : c'est que Louis XV, oubliant tout ce qu'il devait de respect à l'innocence de sa petite-fille, à la décence publique et à lui-même, eut l'impudeur de faire asseoir Mme du Barry à ce premier souper de famille. Le Dauphin s'arrangea pour qu'un semblable scandale ne se renouvelât point.

La cérémonie du mariage eut lieu à Versailles, le 16 mai ; quelques lignes de Marie-Antoinette l'annoncèrent à l'Impératrice.

Je me suis échappée du grand cercle dans ma grande toilette de mariée pour m'acquitter de la promesse formelle que j'avois faite à ma chère maman de lui écrire ce mot tout de suite après que la messe de mariage auroit été célébrée. Je suis Dauphine de France. Dejà, à genoux, en présence de celui qui dispose de tout, j'ai beaucoup pensé aux bons conseils et aux bons exemples de ma chère maman.

On sait que les fêtes du mariage du Dauphin furent signalées par un cruel accident. Plusieurs centaines de personnes périrent au feu d'artifice donné par la ville de Paris. Cette catastrophe frappa les esprits comme un présage sinistre et remplit de terreur l'imagination de la Dauphine. Elle en parle avec une véritable douleur à sa mère.

Nous aurons beaucoup à faire, lui écrit-elle, pour faire oublier ces affreux malheurs. M. le Dauphin est désespéré et n'a pas été en arrière de son devoir. Moi, je n'en dors plus ; j'ai toujours devant les yeux cette foule de victimes dont nous avons été l'occasion. Le Roi et toute la famille royale redoublent de bonté pour moi, mais je suis inconsolable. Je redoute beaucoup le jour où M. le Dauphin et moi ferons notre entrée publique dans Paris.

Le jeune couple vint avec la plus généreuse ardeur au secours des victimes ; il donna tout ce dont il pouvait disposer. Une princesse de quinze ans n'est pas longtemps inconsolable, et bientôt la trace de cette émotion vive et vraie s'effaça dans l'enivrement et le tourbillon d'une situation nouvelle ; d'ailleurs cette entrée à Paris qui causait tant d'alarmes à la Dauphine eut lieu au milieu des transports d'une joie qui tenait du délire. Les Parisiens ne pouvaient se lasser d'admirer la beauté, la bonne grâce, la physionomie noble et pure de Marie-Antoinette. Forcée par les acclamations de la foule de se montrer au balcon des Tuileries et jetant de là les yeux sur la multitude qui se pressait pour la contempler, la princesse étonnée s'écria : « Grand Dieu ! que de monde ! — Madame, lui répondit le « duc de Brissac, gouverneur de Paris, sans que M. le Dauphin puisse « s'en offenser, ce sont autant d'amoureux. »

La Dauphine a fait de son entrée à Paris un récit si agréable que nous nous reprocherions de ne pas le mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Il est adressé à l'impératrice Marie-Thérèse.

J'ai eu, mardi dernier, une fête que je n'oublierai de ma vie ; nous avons fait notre entrée à Paris. Pour les honneurs, nous avons reçu tous ceux qu'on a pu imaginer, mais tout cela n'est pas ce qui m'a touchée le plus, c'est la tendresse et l'empressement de ce pauvre peuple qui, malgré les impôts dont il est accablé, étoit transporté de joie de nous voir. Lorsque nous avons été nous promener aux Tuileries, il y avoit une si grande foule, que nous avons été trois quarts d'heure sans pouvoir ni avancer ni reculer. M. le Dauphin et moi avons recommandé plusieurs fois aux gardes de ne frapper personne, ce qui a fait un très-bon effet. Il y a eu si bon ordre dans cette journée, que, malgré le monde énorme qui nous a suivi partout, il n'y a eu personne de blessé. Au retour de la promenade, nous sommes montés sur une terrasse découverte et y sommes restés une demi-heure. Je ne puis vous dire, ma chère maman, les transports de joie, d'affection qu'on nous a témoignés dans ce moment. Avant de nous retirer, nous avons salué avec la main le peuple, ce qui a fait grand plaisir. Qu'on est heureux dans notre état de gagner l'amitié de tout un peuple à si bon marché ! Il n'y a pourtant rien de si précieux ; je l'ai bien senti et ne l'oublierai jamais.

Un autre point qui a fait grand plaisir dans cette belle journée, c'est la conduite de M. le Dauphin. Il a répondu à merveille à toutes les

harangues, a remarqué tout ce qu'on faisoit pour lui, et surtout l'empressement et la joie du peuple, à qui il a montré beaucoup de bonté. Nous allons demain à l'Opéra à Paris, on le désire fort et je crois même que nous irons deux autres jours aux Comédies française et italienne. Je sens tous les jours de plus en plus ce que ma chère maman a fait pour mon établissement. J'étois la dernière de toutes, et elle m'a traitée en aînée ; aussi mon âme est-elle remplie de la plus tendre reconnoissance.

On s'est beaucoup étonné de la froideur que le Dauphin témoigna longtemps à la belle et séduisante enfant à laquelle on l'avait uni; on en a curieusement cherché les motifs; j'en vois une raison très-simple dans l'âge même de ce prince. Avec une nature froide et endormie, on n'a pas à seize ans les inclinations de Chérubin. N'oublions pas que le Dauphin n'avait qu'un an de plus que l'archiduchesse et n'était, par conséquent, âgé que de quinze ans et demi à l'époque de son mariage. Sa complexion lourde et lente, son excessive timidité, accrue par l'isolement où l'on avait tenu son enfance et dont la tristesse avait laissé sur sa physionomie une teinte de mélancolie, sa piété profonde, gardienne de la pureté de ses mœurs, son manque absolu d'imagination, suffisent parfaitement à nous expliquer comment l'amour s'alluma si tardivement dans son cœur, et comment les charmes et l'élégance d'une vive et rieuse jeune fille inspiraient à sa gaucherie plus d'embarras que de désirs. Après une journée passée soit à la chasse, que le Dauphin aimait passionnément, soit dans les rudes labeurs des arts mécaniques, auxquels il se livrait comme un véritable ouvrier, le prince fatigué, en se retrouvant dans la chambre nuptiale, s'endormait souvent sans mot dire. Assez de gens, d'ailleurs, conspiraient pour empêcher la Dauphine de prendre de l'ascendant sur l'esprit de son époux; elle n'avait, en réalité, à la cour, d'amis sincères que M. de Choiseul et son parti, et rencontrait au premier rang de ses adversaires le duc de la Vauguyon, gouverneur du Dauphin et de ses frères.

Malgré tout ce qu'un semblable rapport conjugal avait de triste et de contraint, jamais on n'entendit une plainte sortir de la bouche de la Dauphine; loin de là, elle rassurait sa mère, trop bien instruite des froideurs du Dauphin et qui désirait passionnément qu'en donnant un héritier à la couronne de France l'archiduchesse assurât sa situation à cette cour où elle la voyait bien isolée. La manière dont la Dauphine supporta cette étrange épreuve mit en relief pour la première fois la dignité singulière dont elle fit preuve par la suite dans toutes les circonstances de sa vie.

Nous lisons dans une lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, du 9 juillet 1770 :

Pour mon cher mari, il est changé de beaucoup et tout à son avantage.

Il marque beaucoup d'amitié pour moi, et même il commence à marquer de la confiance. Il n'aime certainement point M. de la Vauguyon, mais il le craint. Il est arrivé l'autre jour une singulière histoire : j'étois seule avec mon mari lorsque M. de la Vauguyon s'approche d'un pas précipité à la porte pour écouter : un valet de chambre, qui est sot ou très-honnête homme, ouvre la porte et M. le duc s'y trouve planté comme un piquet, sans pouvoir reculer. Alors je fis remarquer à mon mari l'inconvénient qu'il y a de laisser écouter aux portes, et il l'a très-bien pris.

Dans une autre lettre, postérieure de quelques jours et datée de Choisy, la princesse, après avoir expliqué combien la vie de représentation qu'on mène à la cour de France lui est à charge, dit :

Le jeu dure ici depuis neuf heures et demie jusqu'à une heure du matin et même la demie quelquefois. Le Roi voyant que je n'en pouvais plus hier a eu la bonté de me renvoyer à onze heures, ce qui m'a fait grand plaisir et j'ai très-bien dormi jusqu'à dix heures et demie, quoique *seule*. Mon mari étant encore au régime, est rentré avant souper et s'est couché tout de suite chez lui, ce qui n'arrive jamais sans cela.

Puis elle ajoute :

Je me lève à dix heures ou à neuf heures et demie, et m'ayant habillée, je dis mes prières du matin, ensuite je déjeune et de là je vais chez mes tantes où je trouve ordinairement le Roi. Cela dure jusqu'à dix heures et demie ; ensuite, à onze heures, je vais me coiffer. A midi on appelle *la Chambre*, et là tout le monde peut entrer, ce qui n'est pas de communes gens. Je mets mon rouge et lave mes mains devant tout le monde ; ensuite les hommes sortent et les dames restent, et je m'habille devant elles. A midi est la messe ; si le Roi est à Versailles, je vais avec lui, mon mari et mes tantes à la messe ; s'il n'y est pas, je vais seule avec M. le Dauphin, mais toujours à la même heure. Après la messe nous dînons à nous deux devant tout le monde, mais cela est fini à une heure et demie, car nous mangeons fort vite tous deux. De là je vais chez M. le Dauphin, et s'il a affaires, je reviens chez moi : je lis, j'écris ou je travaille, car je fais une veste pour le Roi, qui n'avance guère, mais j'espère qu'avec la grâce de Dieu elle sera finie dans quelques années. A trois heures je vais encore chez mes tantes où le Roi vient à cette heure-là ; à quatre heures l'abbé de Vermond vient chez moi ; à cinq heures, tous les jours, le maître de clavecin et à chanter jusqu'à six heures. A six heures et demie je vais presque toujours chez mes tantes, quand je ne vais pas me promener ; il faut savoir que mon mari va presque toujours avec moi chez mes tantes. A sept heures on joue jusqu'à neuf heures ; mais quand il fait beau, je m'en vais promener et alors il n'y a point de jeu chez moi, mais chez mes tantes. A neuf heures nous soupons et quand le Roi n'y est point mes tantes viennent souper chez nous ; mais quand le Roi y est, nous allons après souper chez elles : nous y attendons le Roi qui vient ordinairement à dix heures trois quarts, mais moi, en atten-

dant, je me place sur un grand canapé et dors jusqu'à l'arrivée du Roi. Quand il n'y est pas, nous allons nous coucher à onze heures.

Il est assez étrange que la Révolution, en anéantissant chez nous le prestige de la royauté et en nous donnant des mœurs démocratiques, ait eu pour résultat d'élever entre les personnes royales et le peuple une barrière plus infranchissable qu'il n'en existait sous l'ancien régime. A moins d'y être appelé ou dûment autorisé, qui franchit à présent le seuil des Tuileries? Autrefois, une foule de circonstances donnaient au public un libre accès auprès des princes. Au moment des couches de la Reine, entrait qui voulait dans sa chambre. Le palais et les jardins de Versailles étaient constamment ouverts ; à l'heure des repas, les huissiers laissaient entrer quiconque se présentait ; on ne rencontrait alors dans les escaliers, nous dit Mme Campan, que de braves gens qui après avoir vu la Dauphine manger sa soupe, allaient voir les princes manger leur bouilli, et couraient ensuite à perte d'haleine pour voir Mesdames manger leur dessert. Cet usage de manger en public, auquel la reine Marie Leckzinska se soumit tant qu'elle vécut, était insupportable à Marie-Antoinette. Elle le subit tant qu'elle fut Dauphine, mais s'en affranchit en montant sur le trône. Il n'y eut plus alors, à certains jours déterminés, que ce qu'on appelait de *grands couverts*, où toute la famille royale était réunie.

Six mois étaient à peine écoulés depuis le mariage de Marie-Antoinette lorsque le premier ministre qui l'avait conclu fut disgracié. La Dauphine ne perd pas de temps pour transmettre cette nouvelle à l'Impératrice.

Ce sera, pour votre souvenir comme il en est pour mon cœur, mal finir l'année que d'apprendre que les rumeurs dont je lui avois parlé depuis longtemps se sont réalisées. Le Roi a remercié le duc de Choiseul, et le duc s'est retiré dans la Touraine à sa terre. Même compliment a été fait au duc de Choiseul-Praslin. J'ai été bien émue de cet événement, car M. de Choiseul a toujours été un ami de notre famille et m'a toujours, à l'occasion, donné de bons avis. On a beau être Dauphine de France, on n'en est pas moins, quoi qu'on fasse, étrangère. Je ne sais si je me trompe, mais autour de moi on a l'air de s'en souvenir, et le bon duc, s'il s'en souvenoit, c'étoit pour m'indiquer en quelques petits mots, souvent indirects, mais pas équivoques, les moyens de le faire oublier. Je lui suis redevable et ne suis pas ingrate, il est si difficile de contenter tout le monde.

Je finis par où j'aurois dû commencer, je prierai ma chère maman d'agréer tous mes souhaits respectueux pour la nouvelle année. C'étoit une fête bien douce pour nos cœurs, pour le mien en particulier, quand nous nous pressions à cette occasion-là pour lui baiser les mains et lui demander sa bénédiction. Donnez-la moi, ma très-chère mère, ne me ménagez pas vos conseils pour me soutenir dans les pas difficiles, et conservez-moi vos bontés.

Rien assurément ne pouvait plus vivement contrarier Marie-Thérèse que la chute du ministre depuis si longtemps dévoué à sa personne et en communauté de vues politiques avec elle, mais ce qu'elle exprime surtout à la Dauphine, c'est la nécessité de ne point se compromettre en prenant parti dans les cabales qui divisent la cour.

6 janvier 1771.

A peine j'ai reçu le courrier ordinaire qui ne m'est arrivé que le jour de l'an, qui est si occupé chez nous, que hier un autre courrier nous vînt porter la disgrâce des Choiseuls. J'avoue, j'en suis bien affectée, je n'ai vu dans leurs procédés que du honnête et humain et bien attaché à l'alliance. Au reste, je n'entre en rien dans les raisons que le Roi a eues, et vous y entrerez encore moins. Je souhaite que le Roi les remplace bien et que leurs successeurs méritent aussi bien notre confiance. N'oubliez jamais que votre établissement est l'ouvrage des Choiseuls, qu'ainsi vous n'oubliiez jamais de leur devoir de la reconnaissance.

Vous avez plus que jamais besoin, ma fille, des conseils de Mercy et de l'abbé, qui, je le crains, connaissant son honnêteté, sera fort ébranlé du coup ; mais ne vous laissez induire dans aucune faction, restez neutre en tout, faites votre salut, l'agrément du Roi et la volonté de votre époux. Tâchez de tapisser un peu votre tête de bonnes lectures, elles vous sont plus nécessaires qu'à une autre. J'en attends depuis deux mois la liste de l'abbé et je crains que vous ne vous y aurez guères appliquée.

Je vous recommande d'être plus que jamais réservée sur tout ce qui se passe ; de ne vous passer aucune confidence ni curiosité si vous voulez conserver votre tranquillité et l'approbation générale que vous avez conservée si parfaitement jusqu'ici ; convenez que c'est pour avoir suivi de bons conseils. Je suis fâchée de le devoir dire, même jusqu'à vos tantes, que j'estime tant, ne faites point de confidences. Je sais pourquoi je le dis : peut-être Mercy n'en est pas même informé, mais je ne le dis pas pour rien.

Nous n'avons point parlé jusqu'ici des membres de la famille royale avec lesquels Marie-Antoinette était appelée à vivre ; il est indispensable d'en dire un mot. En arrivant à Versailles, la Dauphine avait trouvé à la cour, avec les princes frères du Dauphin encore en éducation et leurs jeunes sœurs, Clotilde et Élisabeth, aux mains de Mme de Marsan, gouvernante des enfants de France, les trois princesses filles de Louis XV, vieillies dans le célibat et l'ennui.

Mme Adélaïde, l'aînée de ces princesses et la plus spirituelle, avait été belle, et jusqu'au mariage de son neveu avait servi de centre aux réunions de la famille royale. Le Dauphin, envers qui elle s'était toujours montrée très-affectueuse, avait pour sa tante un grand respect ; il voyait en elle comme le dépositaire des idées et des sentiments de son père, et se soumettait assez volontiers à son ascendant. La Dauphine avait donc un véritable intérêt à la ménager ; en outre, elle de-

vait se faire pardonner par ces trois princesses la jeunesse, la beauté, le rang même qui les mettaient dans l'ombre ; elle chercha à leur plaire et n'y réussit pas toujours. L'Impératrice, de son côté, craignait de voir sa fille s'engager dans la coterie dévote de Mesdames, qu'elle accusait d'exciter la Dauphine contre Mme du Barry. Sous la préoccupation de cette pensée, et à l'occasion d'une tracasserie de cour qui nous est inconnue, elle lui écrit le 30 septembre 1771 :

Mercy m'a confirmé ce que toutes les lettres disent, que vous n'agissez que par vos tantes. Si vous voulez lire mes instructions, vous verrez ce que je vous ai marqué sur ce chapitre. Je les estime, je les aime, mais elles n'ont jamais su se faire aimer, ni estimer, ni de leur famille ni du public, et vous voulez prendre le même chemin. Vous êtes-vous donc laissée entraîner sous un tel esclavage que la raison, que votre devoir même n'ont plus la force de vous persuader? Je ne puis plus me taire; après la conversation de Mercy et tout ce qu'il vous a dit, que le Roi souhaitoit et que votre devoir exigeoit, vous avez osé lui manquer. Quelle bonne raison pouvez-vous alléguer? Aucune.

Vous ne devez connaître et voir la du Barry d'un autre œil, que d'être une dame admise à la cour et à la société du Roi. Vous êtes la première sujette de lui, vous lui devez obéissance et soumission, vous devez l'exemple à la cour, aux courtisans que les volontés de votre maître s'exécutent. Si on exigeoit de vous des bassesses, des familiarités, ni moi, ni personne ne pourroit vous les conseiller ; mais une parole indifférente, de certains regards, non pour la dame, mais pour votre grand-père, votre maître, votre bienfaiteur ! Ne prenez pas pour humeur ou gronderie ce que je vous ai marqué ; prenez-le pour la plus grande marque de ma tendresse et de l'intérêt que je prends à vous, de vous marquer tout ceci avec tant d'énergie. Je n'exige pas de vous que vous rompiez la compagnie que vous hantez, Dieu m'en garde! mais je veux que vous demandiez conseil à Mercy de préférence à eux ; que vous le voyez plus souvent; que vous lui parliez de tout et que vous ne rendiez rien de ce qu'il dira aux autres : que vous commenciez à agir par vous-même. Des complaisances outrées sont des bassesses ou des faiblesses ; il faut savoir jouer un rôle si on veut être estimé; vous le pouvez si vous voulez.

Dans une lettre postérieure du 31 octobre, Marie-Thérèse revient avec vivacité sur le même sujet :

Je n'ai pas trouvé mauvais que vous vous êtes défendue vivement sur le sujet de ma dernière lettre; tout ce qui me marque votre sensibilité et votre candeur m'est cher ; mais épluchez un peu, si c'étoit plutôt impatience que sensibilité sur mes remontrances. Mais ce qui me fait de la peine et m'a convaincue de votre peu de volonté à vous corriger, c'est le silence entier sur le chapitre de vos tantes, ce qui étoit pourtant le point essentiel de ma lettre, et qui est cause de tous vos faux pas. Est-ce que mes conseils, ma tendresse méritent moins de retour que la leur? J'avoue, cette réflexion me

perce le cœur. Comparez quel rôle, quelle approbation ont-elles eu dans ce monde? et cela me coûte à dire, quel est celui que j'ai joué?

— Je ne me compare nullement avec ces princesses respectables, que j'estime sur leur intérieur et qualités solides, mais je dois répéter toujours qu'elles ne se sont fait ni estimer du public, ni aimer dans leur particulier. A force de bonté et coutume de se laisser gouverner par quelques-uns, elles se sont rendues odieuses, désagréables et ennuyées pour elles-mêmes et l'objet des cabales et des tracasseries. Je vous vois prendre le même train, et je dois me taire? Je vous aime trop pour le pouvoir ou le vouloir.

La Dauphine se défend doucement et respectueusement :

Quand je vous écris, ma chère maman, sur la du Barry, c'est à cœur ouvert et vous pouvez croire que je suis trop prudente pour en parler sur le même ton avec les gens d'ici. Les amies et amis de cette créature n'ont pas à se plaindre que je les traite mal.

Et ailleurs :

Quand je vous ai écrit, ma chère maman, que je ne prenois pas d'avis pour l'honnêteté, je voulois dire que je n'avois pas consulté mes tantes, quelque amitié que j'aie pour elles ; je n'en ferai jamais la comparaison avec ma tendre et respectable mère. Je ne crois pas m'aveugler sur leurs défauts, mais je crois qu'on vous les exagère beaucoup.

Le zèle de M. de Mercy alarmait trop la tendresse de Marie-Thérèse sur le crédit que les tantes du Dauphin pouvaient exercer sur l'esprit de sa fille, mais il ne disait rien de trop du crédit que Madame Adélaïde avait sur son neveu. Une lettre de Marie-Antoinette à l'Impératrice, du 7 décembre 1771, montre avec quelle sagacité la jeune Dauphine savait juger les personnes qui l'entouraient ; elle y trace un tableau vrai et fin de la cour de Louis XV.

Je crois avoir réussi auprès du Roi, il est pour moi d'une bonté dont je suis toute heureuse, et lui qui parle très-peu, il m'encourage et m'adresse la parole quelquefois longtemps. Je ne me suis pas encore bien rendu compte des vrais sentiments des tantes, qui sont tantôt démonstratives, tantôt froides et piquantes, surtout la moins jeune ; peut-être je les juge mal. Pour les sœurs de M. le Dauphin, elles sont toujours les mêmes. Clotilde est la douceur même, raisonnable, avenante, avec un sourire de bonté sur les lèvres. Élisabeth n'est pas un caractère méchant, mais plutôt entier et rebelle. Elle a sept ans et gagne beaucoup, et l'on surprend chez elle des traits de sensibilité qui sont charmants. M. de Provence, tout jeune qu'il soit, est un homme qui se livre peu et se tient dans sa cravate. Je n'ose pas parler devant lui depuis que je l'ai entendu, à un cercle, reprendre déjà, pour une petite faute de langue, la pauvre Clotilde qui ne savoit où se cacher. Le comte d'Artois est léger comme un page et s'inquiète moins de la grammaire ni de quoi que ce soit !

Reste Mme du B. dont je ne vous ai jamais parlé. Je me suis tenue devant la *foiblesse* avec toute la réserve que vous m'aviez recommandée. On m'a fait souper avec elle et elle a pris avec moi un ton demi-respectueux et embarrassé, et demi-protection. Je ne me départirai pas de vos conseils, dont je n'ai pas même parlé à M. le Dauphin qui ne peut la souffrir, mais n'en marque rien par respect pour le Roi. Elle a une cour assidue, les ambassadeurs y vont et toute personne étrangère de distinction demande à être présentée. J'ai, sans faire semblant d'écouter, entendu dire sur cette cour des choses curieuses : on fait foule comme chez une princesse, elle fait cercle, on se précipite et elle dit un mot à chacun. Elle règne : il pleut dans le moment où je vous écris, c'est probablement qu'elle l'aura permis. Au fond, ce n'est pas une méchante femme, c'est plutôt une bonne personne et l'on m'a dit qu'elle fait beaucoup de bien à de pauvres gens.

La cour ici, quoi qu'on en ait, est plus triste que gaie, il y a des étiquettes souvent très-ennuyantes. Je vis heureuse du reste, et M. le Dauphin est fort poli pour moi et fort attentif, il a écrit ces jours derniers à ma chère maman, il me parlait l'autre jour, malheureusement un peu en l'air, de vous aller voir avec moi à Vienne; mais je crois que le Roi ne nous laisseroit pas partir. Il me dit sans cesse qu'il a besoin de sa fille pour l'aider à vivre.

Les dernières années du règne de Louis XV offrent à la pensée un lamentable tableau. Abjection et mépris de la personne du souverain, embarras et dilapidation des finances, destruction des Parlements remplacés par des juges avilis, corruption générale des mœurs, rôle secondaire de la France dans les conseils de l'Europe, iniquité du partage de la Pologne accompli sous nos yeux, tel est le résumé de cette honteuse époque. Aussi le mécontentement était-il général, et l'esprit d'opposition envahissait-il peu à peu tous les rangs. Un malaise social profond donnait une extrême intensité aux aspirations de réformes. L'opinion publique, mettant en parallèle les vices du vieux roi et les vertus du Dauphin, l'innocente candeur de sa jeune épouse et l'insolence de la maîtresse en titre, espérait tout, se promettait tout d'un nouveau règne. La popularité des héritiers du trône était donc immense. Peuple et bourgeoisie rivalisaient d'enthousiasme pour la Dauphine. Aux spectacles, dans tous les lieux publics où elle se montrait, elle était accueillie par d'ardentes acclamations.

Nous trouvons dans une des feuilles du journal d'Hébert une étrange mais irrécusable attestation de la popularité, bien courte, hélas ! dont fut entourée Marie-Antoinette, et c'est le jour même où l'échafaud révolutionnaire voyait tomber la tête auguste de cette princesse que sous un ignoble titre était consigné le souvenir de l'enthousiasme qu'elle avait inspiré.

Malgré le dégoût et l'horreur qu'on éprouve à le citer, ce témoignage est curieux :

Les jours se suivent, dit-on, et ne se ressemblent pas. Quelle différence

de ces moments de vengeance à ces temps de badauderie où tous les François n'avoient pas assez d'yeux pour admirer leur Dauphine ; assez de voix pour chanter ses louanges! Elle ne pouvoit faire un pas sans être suivie d'une foule immense qui faisoit retentir l'air de cris de joie. Paroissoit-elle au spectacle, on oublioit musique, danse, tout enfin pour l'applaudir et ne s'occuper que d'elle. Le pauvre sans-culotte qui suoit sang et eau d'un jour à l'autre pour payer toutes ces mangeries, ne songeoit plus à la taille, à la corvée, à la gabelle, à la chasse, aux procureurs, aux avocats et à toutes les vermines, qui le rongeoient tout vivant, quand il voyoit ce monstre, qu'il regardoit comme une divinité, traverser le champ inondé de ses larmes. Qui l'auroit jamais dit f... que l'objet de tant d'amour feroit une si mauvaise fin! Mais tout chien chasse de race, il est aussi naturel aux rois et à leur progéniture de manger les hommes, qu'aux loups de manger les agneaux!

Cet horrible langage fait frémir, et pourtant il atteste que dans la vie de cette pauvre reine abreuvée de tant d'outrages, navrée de tant de douleurs, il a lui des jours dont l'azur fut resplendissant.

Mais revenons à la correspondance de l'Impératrice avec Marie-Antoinette.

Si Marie-Thérèse employait souvent avec sa fille le ton du reproche, elle jouissait vivement de ses succès et avait pour elle cette prédilection qu'inspire aux mères le plus jeune de leurs enfants. « On est « toujours très-content de vous, lui écrit-elle ; quels heureux mo- « ments vous me faites passer ! »

Une autre fois, lui écrivant un 1er novembre, elle lui dit :

Ma chère fille ! C'est demain un grand jour de consolation pour moi : jour qui, depuis quinze ans, ne m'a procuré que des satisfactions. Dieu veuille vous conserver par telles longues années pour votre bonheur et pour celui de vos familles et de vos peuples ! Mercy me marque que vous avez passé le 15 (jour de Sainte-Thérèse) en dévotion, ajoutant que vous avez cru ne pouvoir mieux célébrer ce jour que de cette façon. Jugez combien cette charmante attention m'a touchée ; vous êtes capable de ces traits, mais vous ne m'en avez rien marqué dans votre dernière.

Je vous embrasse tendrement, ma chère fille, en vous donnant ma bénédiction. Je suis toujours votre fidèle mère...

Il y a quelque chose de si touchant dans toute votre personne, lui dit-elle ailleurs, qu'on a peine à vous refuser ; c'est un don de Dieu, dont il faut le remercier et s'en servir pour sa gloire ou pour le bien d'autrui.

Le Dauphin seul continuait de rester insensible à cette séduction à laquelle chacun rendait hommage. La circonstance du mariage du comte de Provence avec une princesse de Savoie renouvelait dans le

cœur de la Dauphine le regret de n'avoir point d'enfant. L'Impératrice le devine bien et lui écrit le 8 mai 1771 :

J'écris actuellement devant le portrait qui me représente ma chère fille ; mais je ne lui trouve pas cet air de jeunesse qu'elle avoit il y a onze mois, et malheureusement le changement d'état n'en est pas la cause; j'attends cette nouvelle avec grand empressement, et me flatte que le mariage qui doit se faire en peu de jours, accélérera mes vœux. Mais je ne saurois assez vous répéter : point d'humeur là-dessus; la douceur, la patience sont les uniques moyens dont vous devez vous servir. Il n'y a rien de perdu, vous êtes tous deux si jeunes ; au contraire, pour vos santés, ce n'est que mieux, vous vous fortifiez encore tous deux. Mais il est naturel à nous autres vieux parents de souhaiter l'accomplissement, ne pouvant plus nous flatter de voir de petits et arrière-petits-fils.

Vous me ferez grand plaisir de me marquer comme vous trouvez votre belle-sœur. Selon le compte qu'on m'en fait, vous n'aurez pas sujet d'en être jalouse, mais bien d'en avoir pitié et de vous en occuper. Cela vous fera honneur et sera à sa place, non pour la gouverner, cela ne conviendroit pas plus que la jalousie, mais pour la tirer d'embarras, car on dit qu'elle n'est pas bien de figure, très-timide, point de monde, mais, au reste, très-bien élevée; gardez-vous des rapports et contes pour et contre elle; le monde est méchant, on tachera de gagner en flattant votre amour-propre et en le piquant. Conservez soigneusement et tâchez de gagner tous les jours de plus la confiance que vous me dites que le Dauphin vous marque, et par votre respect et attachement tâchez de rencontrer en tout l'approbation du Roi. Je voudrois bien que vous le vissiez plus souvent chez vous ; c'est un point essentiel. Il a vu tous les jours votre belle-mère chez elle, et à mon grand étonnement, je dois apprendre qu'il ne vient jamais chez vous que les jours de cérémonie. Tâchez donc de gagner à l'avenir ce point.

A ces conseils d'un sens si droit, la prudence de l'Impératrice lui fait ajouter :

On dit que vous négligez à parler et à distinguer les grands, qu'à table, au jeu, vous ne vous contentez qu'avec vos jeunes dames, en leur parlant à l'oreille, en riant avec elles. Je ne suis pas si injuste de vouloir vous interdire la conversation très-naturelle des jeunes gens que vous connoissez, à ceux que vous ne voyez qu'en grand public : mais c'est un point essentiel, la distinction des gens, que vous ne devez pas négliger, l'ayant si bien acquis au commencement. Là-dessus, aucune négligence et n'imitez personne : suivez ce que vous avez vu et appris ici.

Ne vous laissez pas aller au goût de mettre en ridicule les autres; vous y avez incliné un peu, si on s'aperçoit de ce faible, on ne vous servira que trop et vous perdrez cette estime et confiance du public, si nécessaire et si agréable et que vous possédez encore parfaitement.

Le mariage de M. le comte d'Artois, qui s'accomplit deux ans après celui du comte de Provence, vint apporter à la Dauphine un élément

de jeunesse et d'intimité de plus dans sa vie de famille. Elle proposa à ses belles-sœurs de faire table commune, ce qui fut accepté avec grand plaisir.

Cela répand entre nous, écrit Marie-Antoinette, une confiance et une gaieté dont tout le monde se ressent. Le comte d'Artois hasarde pendant les repas des folies que le comte de Provence appelle des *entremets* ; quand nous avons quitté la table, il y a des jours qu'il redouble de gaieté et fait éclater d'un si gros rire M. le Dauphin, qu'il nous fait tous éclater en larmes. M. de Provence dit que mon mari a le rire homérique.

On remarquait que, sans prendre le goût du monde, le Dauphin commençait à se familiariser avec les divertissements auxquels jusque-là on l'avait vu le moins disposé à se prêter ; ainsi la Dauphine raconte à sa mère qu'elle a été au bal de l'Opéra, à Paris, avec le comte et la comtesse de Provence et le Dauphin.

Nous étions tous masqués, dit-elle ; cependant on nous a reconnus au bout d'une demi-heure. Tout le monde est enchanté de la complaisance de M. le Dauphin pour cette partie pour laquelle on lui croyoit de l'aversion.

Il nous est aussi venu une idée folle bien amusante, qu'il avoit été convenu de tenir très-secrète de peur que le Roi n'y mît opposition, tout innocent que c'étoit : c'étoit de jouer, rien qu'entre nous des comédies toutes portes closes. Ceci convenu, il nous falloit un auditoire. M. le Dauphin qui était enrhumé, ou plutôt qui ne vouloit pas être acteur, s'est proposé et on a décidé que le rôle d'auditeur seroit pour les enrhumés. Non, il est impossible de s'amuser davantage et de reprendre plus drôlement son sérieux que notre public qui tenoit sur une chaise. Les trois quarts du plaisir pour nous étoient dans le travestissement ; la comtesse de Provence avoit des inventions uniques. Son mari, qui savoit toujours ses rôles par cœur, savoit aussi ceux des autres et nous servoit de souffleur quand nous bronchions. Tout à coup nous avons eu des raisons de craindre d'être découverts et nous avons cru prudent de renoncer à nos plaisirs de pensionnaires. Nous aurons demain notre dernière représentation. C'est bien dommage, dit M. le Dauphin, car mon frère d'Artois auroit fini par devenir capable de bien gagner sa vie dans les amoureux à la Comédie-Française et à la foire.

II

Tandis que la jeune famille royale se livrait en cachette à des divertissements assurément fort innocents, le Roi fut pris tout à coup

à Trianon d'un grand malaise; on le ramena à Versailles, où la petite vérole se déclara avec une violence qui ne laissa bientôt aucune chance de salut. Louis XV expira le 10 mai 1774. Le même jour, la Dauphine, avant de se rendre à Choisy où toute la famille royale se retira pour échapper à la contagion, annonce cette nouvelle à l'Impératrice par un billet où l'effroi de l'immense responsabilité du rang suprême s'exprime seul.

Que Dieu veille sur nous ! le Roi a cessé d'exister dans le milieu du jour; depuis la matinée du 8 son état n'avoit fait qu'empirer; hier il a demandé l'extrême-onction qu'il a reçue dans des sentiments de piété admirables; il avoit conservé toute sa connoissance et sa présence d'esprit pendant toute sa maladie avec un courage inouï. Mon Dieu, qu'allons-nous devenir ! M. le Dauphin et moi nous sommes épouvantés de régner si jeunes. O ma bonne mère, ne ménagez pas vos conseils à vos malheureux enfants.

Déjà, dans un billet précédent, au début de la maladie, la princesse avait écrit : « M. le Dauphin est immobile de crainte. »

Si jamais prince monta sur le trône animé du sentiment profond de ses devoirs, l'âme pénétrée de la grandeur de sa mission, résolu à être le père de son peuple, ce fut Louis XVI. Les lumières ne lui manquaient point, mais, parvenu au souverain pouvoir à une époque troublée, la lutte le trouva désarmé; scrupuleux et indécis devant la résistance, il n'eut point l'audace de l'action. Roi à dix-neuf ans et demi, il entreprit volontairement, par une libre et généreuse initiative, l'œuvre de la réforme politique et administrative de son royaume. Qu'on nous permette de récapituler tout ce qu'en douze années de règne Louis XVI sut accomplir, et on trouvera comme nous que, s'il fût mort en 1788, il eût été justement placé au nombre des souverains qui avaient le plus travaillé pour assurer le bonheur de leurs sujets.

Le premier acte du jeune roi fait remise du droit de joyeux avénement : par des édits successifs, il s'engage à payer les dettes de ses prédécesseurs, rappelle les Parlements exilés, abolit la corvée et supprime le droit de suite dans les domaines royaux en invitant solennellement tous les propriétaires à imiter cet exemple. Louis XVI avait aboli déjà la peine de mort pour la désertion, lorsqu'en 1780 il fit disparaître de notre législation criminelle la question préparatoire, qui en était la honte. Même année, réforme des prisons, suppression du For-l'Évêque et du Petit-Châtelet. Une ordonnance de 1781, qu'on peut regarder comme le premier pas vers l'égalité des impôts, astreint les seigneurs engagistes à une redevance et établit une taille fixe et immuable d'arbitraire qu'elle était. Puis vient la réforme de l'Hôtel-Dieu, qui donne à chaque maladie une salle par-

ticulière, à chaque malade un lit, le desséchement des marais du Vexin, la création de Port-Vendres et de Cherbourg. En quelques années, Louis XVI dote la France d'une admirable marine, et par l'appui qu'il fournit à l'émancipation de l'Amérique, suscite une redoutable rivale à l'Angleterre dans la domination des mers. Le voyage de découverte de Lapeyrouse est décidé, les instructions en sont rédigées par le roi. En 1778, il établit les assemblées provinciales pour la répartition, la perception et le versement des impôts, et, en 1781, une autre édit statue qu'à l'avenir le compte de l'état des finances sera rendu public. La première année du nouveau règne était à peine écoulée que l'on remboursait 24 millions de la dette exigible, 50 de la dette consolidée, 28 des anticipations.

Enfin, avant même que la convocation spontanée des états généraux vînt donner satisfaction au vœu public, le Roi avait consacré deux grands principes : l'un en accordant aux protestants le libre exercice de leur religion, l'autre en déclarant que la nation ne pouvait plus être imposée sans son consentement.

Mais revenons aux correspondances de Marie-Antoinette. Une lettre de cette princesse, adressée à l'empereur Joseph, son frère, un mois après la mort de Louis XV, fournit de curieux détails sur les premières impressions du nouveau monarque à son avénement.

Vous voulez que j'entre dans des détails particuliers et confidentiels et à cœur ouvert sur le caractère du Roi. C'est quelque chose de bien délicat à écrire; je ne sais pas s'il est possible d'être meilleur que lui et d'avoir en tout une conscience plus sévère. Il n'a pas d'autre pensée, j'en suis sûre, que de faire du bien, mais par quels moyens? Je ne sais ce qui lui roule dans l'esprit, il ne s'en ouvre pas tout à fait et il est très-agité. Je ne peux pas dire qu'il me traite en-dessous et en enfant, et qu'il ait de la défiance pour moi ; au contraire, il lui échappoit l'autre jour *devant moi* un long discours et comme s'il parloit à lui-même sur les améliorations à introduire dans les finances et dans la justice ; il disoit que je devois l'aider, que je devois être la bienfaisance du trône et le faire aimer, qu'il vouloit être aimé. Mais il n'a pas énuméré ses moyens d'action, soit qu'il ne les ait pas encore combinés, soit qu'il les garde pour ses ministres ; il leur écrit beaucoup ; c'est au vrai un homme qui est tout en lui, qui a l'air d'être fort inquiet de la tâche qui lui est tombée tout à coup sur la tête, qui veut gouverner en père. Comme je ne veux pas le blesser, je ne le questionne pas trop. Il fait tout aussi bien de pas me consulter, je suis plus embarrassée que lui et je suis déterminée à suivre le conseil de notre bonne maman, c'est-à-dire d'aller tout droit devant mon chemin, et de profiter de toutes les occasions de faire bien.

Vous me parlez d'obstacles et de ce que vous appelez des écueils. Eh mon Dieu ! je le sais bien qu'il y en a, mais je suis trop jeune pour les connoître ; c'est ce que je vous avois demandé de me dire. Je n'étois pas tout à fait à

mon aise dans la famille royale, je crois avoir remarqué qu'on voyoit trop en moi une étrangère qui avoit contrarié des projets de domination ; j'ai fait mon possible pour me tirer d'affaire, mais je ne suis pas sûre qu'on m'ait su gré de mes efforts.

A peine assise au rang suprême, la jeune et charmante Majesté, en écrivant à sa mère insiste de nouveau sur le bonheur de sa destinée : « quoique Dieu m'a fait naître dans le rang que j'occupe aujour-« d'hui, je ne puis m'empêcher d'admirer l'arrangement de la Pro-« vidence qui m'a choisie, moi, la dernière de vos enfants, pour le « plus beau royaume de l'Europe. » Elle ne se doutait guère de l'amertume du calice que lui réservait la royauté.

Les conseils de Marie-Thérèse dans ce moment solennel sont dignes de cette grande princesse :

Le Roi exprime qu'il voudroit avoir des conseils ; que cela est respectable à son âge ! Il en trouvera s'il ne précipite rien ; qu'il fasse voir qu'il ne souhaite que le bien public, d'être le père de son peuple, et que ceux qui auront à lui suggérer des moyens à y parvenir, seront écoutés et récompensés; qu'il veut s'instruire lui-même, s'il n'a (pas) de confiance dans les ministres qui sont actuellement à la tête des départements, après mûre considération qu'il prenne ceux qu'il croit les plus habiles et qui soient chrétiens et aient des vertus morales. Point de gens fougueux, violents, ambitieux, point de premier ministre ; cela fait trop souffrir le reste de ses égaux et le peuple ; que le Roi lui-même soit son premier ministre ; pour bien choisir ceux pour les départements, les écouter et prendre après son parti.

Nous sommes heureusement en paix, rien ne nous presse, la France a des ressources immenses ; il y a des abus énormes, mais ceux-ci augmentent en ce moment les ressources, en les abolissant on s'attirera la bénédiction des peuples. La perspective est grande et belle, il ne s'agit que de ne rien précipiter et faire un bon choix des ministres et même des alentours. Il y a en France autant de ressources en sujets qu'en effets : et avec la grâce de Dieu en suivant la voie de la vertu, en distinguant ceux qui en ont, en éloignant ceux qui n'en ont pas, je me flatte de voir le règne de Louis Auguste heureux et glorieux. La clémence et la générosité sont deux points, employés à temps qui surmontent tout ; mais tout a ses bornes : employer ces deux moyens indifféremment à tout, c'est leur ôter entièrement leur vertu.

Je me suis étendue sur ce point un peu trop, animée par la demande du Roi et ma tendresse. Je parle à l'amie, à la confidente du Roi, qui ne doit être occupée que de son bonheur et de mériter sa confiance. J'espère que les exilés à une époque glorieuse auront leur grâce et que Choiseul et sa sœur seront du nombre.

Le choix de Maurepas étonne, on l'attribue à Mesdames.

L'étonnement qu'exprime l'impératrice Marie-Thérèse au sujet de

la nomination de M. de Maurepas comme premier ministre avait été le sentiment général. Le public, ne s'expliquant pas le choix de ce vieillard, que son caractère léger rendait bien peu propre à une aussi haute responsabilité, l'attribuait à Madame Adélaïde.

Je tiens d'une personne, dont l'esprit est aussi distingué que sa mémoire est fidèle, un détail qui lui venait de son père, l'un des membres de la société intime et habituelle de Mesdames. Les filles de Louis XV avaient montré un dévouement filial héroïque, en refusant de quitter leur père, atteint d'une petite vérole de la pire espèce. Frappées par la contagion, après la mort du roi, elles n'y succombèrent point, mais se trouvèrent pour un temps séparées du reste de la famille royale. Plongé dans les perplexités que nous venons de voir, le jeune monarque fit demander à sa tante Madame Adélaïde, quels étaient, dans sa pensée, les hommes dont le Dauphin son père eût recherché les conseils. La princesse désigna MM. de Maurepas et de Machault, mais en indiquant ce dernier pour le poste de premier ministre. M. de Maurepas, éloigné de la cour depuis vingt-trois ans, était à sa terre de Pontchartrain, et M. de Machault à son château de Thoiry. Des lettres furent expédiées à ces deux personnages afin de les mander immédiatement auprès du roi. Mais au lieu de faire partir deux courriers, on chargea le même porteur des deux lettres, et comme Pontchartrain est plus rapproché de Versailles que Thoiry, M. de Maurepas fut averti avant M. de Machault. Sans perdre une seconde, il accourut à Choisy, et s'installa ministre avant l'arrivée de celui que le roi lui préférait, sans que la timidité et l'embarras de Louis XVI lui permissent d'exprimer que sa volonté avait été de confier ce poste à M. de Machault.

L'anecdote est caractéristique. Au reste, en dehors de ce regrettable malentendu, tous les actes qui signalèrent les débuts du nouveau règne, excitèrent la satisfaction du pays. La jeune reine, associée aux sentiments cléments et généreux de son époux, se confondait avec lui dans la faveur populaire, et il ne s'était guère vu d'avénement à la couronne salué de plus sincères témoignages d'enthousiasme et de confiance.

Cependant la jalousie que ressentaient contre Marie-Antoinette certains membres de la famille royale, loin d'être désarmée, faisait alliance avec la cabale des ambitions déçues et celle des amis de madame du Barry, tombés comme elle dans la disgrâce et le mépris. Il faut malheureusement le reconnaître, le signal de la guerre acharnée et persistante qui fut faite à la jeune reine partit de la cour. La réception qui eut lieu au château de la Muette, quelques semaines après la mort de Louis XV, offrit à cette malveillance encore sourde la première occasion de se manifester. Les plus vieilles comme les

plus jeunes dames de la noblesse se pressèrent à cette solennelle cérémonie qui signalait l'avénement du nouveau roi ; dans cette foule aristocratique des modes surannées, des figures plus ou moins grotesques mirent à une rude épreuve la rieuse malice de la reine qui plus d'une fois eut besoin de cacher derrière son éventail un sourire involontaire. On lui en fit un crime, on donna à ce qui n'était qu'un insignifiant enfantillage les proportions d'un manque de convenance et d'égards. Le lendemain on faisait circuler une chanson avec ce refrain :

> Petite reine de vingt ans,
> Vous qui traitez si mal les gens,
> Vous repasserez la frontière.

Si Marie-Antoinette connut la noirceur des ennemis qu'elle avait à la cour, elle pouvait s'en consoler par la faveur dont elle jouissait auprès du grand public, et par les progrès qu'elle faisait dans le cœur du roi. Trois années, il est vrai, s'écoulèrent encore sans que la reine put goûter les joies de la maternité; mais l'indifférence, que Louis XVI avait longtemps montrée à sa belle et aimable compagne, disparaissait de jour en jour ; il commençait à se plaire dans sa société ; il avait voulu qu'elle disposât librement de toutes les charges de sa propre maison ; il venait de lui donner le Petit Trianon.

Marie-Thérèse, qui n'était certes pas portée à une molle indulgence, écrivait à sa fille :

Je ne saurois vous exprimer ma consolation et joie particulière sur tout ce que j'entends de chez vous. Tout l'univers est en extase. Il y a de quoi ; un roi de vingt ans et une reine de dix-neuf, toutes leurs actions sont comblées d'humanité, de générosité, de prudence et de grand jugement. La religion, les mœurs, si nécessaires pour attirer la bénédiction de Dieu et pour contenir les peuples, ne sont pas oubliées ; enfin je suis dans la joie de mon cœur et prie Dieu qu'il vous conserve ainsi pour le bien de vos peuples, pour l'univers, pour votre famille et pour votre vieille maman que vous faites revivre. Je suis bien aise de la retraite de d'Aiguillon et de la Vrillière sans lettres de cachet, méthode dure et pas usitée qu'en France à cette heure. Je vous ai promis de vous communiquer ce qui me revient du règne heureux qu'on se promet de Louis XVI et de sa petite reine : tout est en extase; tout est fou de vous autres. On se promet le plus grand bonheur et vous faites revivre une nation qui était aux abois, que son attachement seul pour ses princes soutenait, il faut dire cela à sa louange ; mais elle est vive et plus elle a besoin et espère tout du Roi, et plus grande sera la difficulté à la contenter. A cela il n'y a qu'un seul moyen, se fixer des principes et ne plus s'en départir.

La gratification de d'Aiguillon de 500,000 livres, la pension de Monteynard et d'autres ont fait une grande sensation dans le public, non qu'on

admire la générosité du Roi ; mais on cherche les sujets qui ont pu entraîner le Roi et on en a conclu tout de suite : il ne sera pas ferme et aura des favoris qui pourront le mener. On parle aussi des millions destinés à des bâtiments dans ce moment-ci, où des chevaux ont été réformés, on ne pouvoit s'attendre à des dépenses pareilles, dix fois plus fortes.

On dit qu'on ne connoissoit pas la reine des autres princes, que la familiarité est extrême. Le comte d'Artois, on le dit hardi à l'excès; cela ne convient pas que vous le tolériez, et vous pourriez à la longue vous en trouver le plus mal. Complaisances et attentions pour tous, mais point de familiarités, ni de jouer la commère ; il faut absolument vous occuper de choses sérieuses, qui peuvent être utiles si le Roi vous demande votre avis. Ne le menez pas dans des dépenses extraordinaires : que le charmant premier don du Roi (Trianon) ne serve pas à faire de trop grandes dépenses et encore moins de dissipations. Tout dépend que cet heureux début, qui dépasse toute croyance, soit conservé et vous rende tous deux heureux en rendant vos peuples de même, qui attendent tout de vous.

Les habitudes de la cour de Vienne sont fort simples, et, sauf de certains jours de grand gala et de représentation, la famille impériale menait et mène encore une vie toute patriarcale, on pourrait presque dire, toute bourgeoise. A la cour de Versailles, au contraire, l'étiquette poursuivait les princes jusque dans les moindres détails de leur intimité et de leur toilette, jusqu'à régler comment la Reine changerait de chemise. Jamais, à aucun moment, la Reine, pas plus que la Dauphine, ne pouvait, ne devait se trouver seule et s'appartenir. Marie-Antoinette, dès son arrivée en France, souffrit et s'irrita de ce joug d'un cérémonial qui lui semblait maussade et pesant. Elle se plaint souvent, dans ses lettres à Marie-Thérèse, de cette perpétuelle étiquette qu'elle qualifie d'*ennuyante*. Elle s'y soumit néanmoins, mais en se promettant au fond du cœur de s'en affranchir aussitôt qu'elle ne dépendrait plus que d'elle-même. La comtesse de Noailles, dame d'honneur de la Dauphine, personne d'une vertu et et d'une piété rares, d'un caractère austère et d'une inaltérable gravité, n'allégeait point la rigueur du cérémonial. La jeune princesse l'avait surnommée *madame l'étiquette*, en un de ces moments de dépit où son inexpérience et sa vivacité lui faisaient trouver dans sa dame d'honneur une duègne bien gênante. La haute raison de Marie-Thérèse appréciait mieux les services qu'une personne sérieuse et d'un âge mûr rendait à sa fille.

Quelle différence, lui écrit-t-elle en 1771, de Mme de Noailles aux deux dames qu'on vient de nommer à la comtesse de Provence ! Je veux vous passer qu'elle vous excède à force de vous vouloir du bien, mais c'est toujours une femme qui passe pour honnête et attachée à vous. C'est un grand point, étant de plus des premières maisons. Où en trouverez-vous de parfaites?

Reine, Marie-Antoinette n'eut rien de plus pressé, en effet, que de se débarrasser, autant qu'il lui fut possible, des entraves de l'étiquette. Le désir d'échapper à la grandeur de son rang, à l'esclavage du rôle d'idole auquel l'étiquette réduisait nos princes, pour être elle-même, pour se sentir vivre et jouir d'un peu d'intimité, n'était certes pas une pensée coupable ; mais dans le milieu où la Reine se trouvait placée, et malignement interprété, ce fut une imprudence. Une cour corrompue, une nation sans mœurs, ne purent admettre qu'une reine jeune et belle cherchât la liberté sans en abuser. D'ailleurs on n'avait vu sur le trône, en France, depuis deux longs règnes, que des princesses extrêmement dévotes, dont les vies austères, encore assombries par le scandale des désordres de leurs époux, s'étaient silencieusement écoulées dans la solitude et la monotonie de la majesté royale. On se trouvait en face d'une reine ardente, généreuse, chez laquelle l'activité, la vie surabondait, qui aimait le mouvement, la dissipation, la parure; imprudente, parce qu'elle ignorait le mal ; dont l'âme était sympathique autant que droite et pure, et qui éprouvait le plus vif besoin d'affections. C'était un contraste à dérouter.

Le malheur de Marie-Antoinette fut d'être demeurée si longtemps sans enfants : il en résultait un vide dont elle cherchait à tromper la tristesse par beaucoup de bruit et par des amitiés de femmes, dont le choix ne fut pas toujours heureux. La première personne à laquelle la Reine accorda l'honneur d'une tendre affection, fut la princesse de Lamballe, belle-fille du vertueux duc de Penthièvre. Une âme capable de dévouement et au-dessus de toute intrigue, des épreuves cruelles noblement supportées, des rapports d'âge, de goûts, de parenté, justifiaient l'amitié de Marie-Antoinette. La liaison s'était formée du vivant de Louis XV. Après la mort de ce prince, Marie-Antoinette, voulant donner à Mme de Lamballe un témoignage de sa haute estime, se l'attacher par un lien plus étroit, sollicita du Roi le rétablissement de la charge de surintendante de la maison de la Reine, abolie depuis la mort de Marie Leczinska. Le Roi résistait par des motifs d'économie, l'insistance de la Reine en triompha.

Le rétablissement de cette charge excita beaucoup de mécontentement et de jalousie. Mme de Noailles, devenue la maréchale de Mouchy, ne trouva pas qu'il fût de sa dignité de conserver le titre de dame d'honneur, quand on lui enlevait la nomination à toutes les places de la maison de la Reine, et qu'on la mettait sous les ordres d'une surintendante : elle donna sa démission.

Cette retraite livra la Reine à l'influence sans contre-poids d'un entourage aussi inexpérimenté que frivole. L'hiver suivant (1776) parut à la cour une personne destinée à exercer un immense crédit, on

serait tenté de dire une sorte de fascination sur Marie-Antoinette : nous voulons parler de la comtesse Jules de Polignac, et nous ne prononçons pas sans douleur ce nom fatal, deux fois associé par l'animadversion publique à la ruine de la monarchie.

La comtesse Diane de Polignac, dame de la comtesse d'Artois, avait fait venir à Versailles, pendant le temps de son service, son frère et sa belle-sœur, le comte et la comtesse Jules, qui, n'ayant point de fortune, s'étaient jusque-là abstenus de paraître à la cour ; chargés de deux enfants et fort tendrement unis, ils avaient mené une existence plus que modeste dans leurs propriétés du Limousin. Un esprit fier, une douceur piquante, une nonchalance pleine de séduction, de la sérénité avec beaucoup de sensibilité, un savoir-faire habile caché sous l'apparence du désintéressement, telle était la physionomie très-attrayante de la comtesse Jules de Polignac. La Reine, charmée de ce mélange de modestie et de raison, crut avoir trouvé le cœur qui l'aimerait pour elle-même et se livra avec ardeur à cette nouvelle affection. Ce rêve d'une amitié profonde et désintéressée fut la chimère que poursuivit Marie-Antoinette. C'est pour tous les hommes un bonheur bien rare, plus rarement encore accordé aux rois : ils peuvent avoir des serviteurs dévoués et fidèles, mais l'amitié ne se passe guère d'égalité. La Reine ne la rencontra que chez la princesse de Lamballe et dans le cœur fraternel de Madame Élisabeth. Il est au moins certain que Marie-Antoinette se faisait une étrange illusion en croyant avoir trouvé le désintéressement chez les Polignac. Qu'on songe à cette fortune énorme, à ces titres, à ces prodigalités, à ces largesses inouïes qui, pendant dix ans, furent accumulés sur la famille et la société de la favorite, et on aura de la peine à pardonner à Mme de Polignac de s'être fait l'instrument de la honteuse avidité d'une coterie.

L'impératrice Marie-Thérèse jugeait fort sévèrement ces abus de la faveur d'une souveraine. Elle écrit à la Reine :

Vous ne m'avez rien répondu sur ce que je vous ai marqué, que le Roi donne à la comtesse Jules de Polignac en dot pour sa fille 800,000 livres, outre cela une terre de deux millions et en outre ses dettes payées. Il y a même une autre anecdote à laquelle je ne saurois ajouter foi, qu'un certain comte de Vaudreuil que l'on prétend trop intimement lié avec cette comtesse, a obtenu par son moyen 30,000 livres et un domaine du comte d'Artois, et cela par votre intervention. Je dois vous avertir que cela fait une très-grande sensation, assez mauvaise dans le public et à l'étranger, surtout dans ce moment que l'on réforme tant à la cour. Je n'ai pu me taire sur ces anecdotes qui intéressent trop votre gloire, pour que, par bonté de cœur, vous vous laissiez aller à l'avidité de ces prétendues amies, et surtout dans les circonstances présentes.

Au reste, veut-on savoir combien la Reine s'irritait peu des méchancetés débitées sur son compte, qu'on lise ce qu'elle en mande à l'Impératrice :

Nous sommes dans une épidémie de chansons satiriques. On en a fait sur toutes les personnes de la cour, hommes et femmes, et la légèreté françoise s'est même étendue sur le Roi. Pour moi, je n'ai pas été épargnée, mais que ma chère maman n'en conçoive pas d'aversion contre la nation. Le caractère est bien inconséquent, mais il n'est pas mauvais ; les plumes et les langues disent bien des choses qui ne sont pas dans le cœur, la preuve qu'ils ne haïssent pas, c'est qu'à la plus petite occasion ils disent du bien et louent même beaucoup plus qu'on ne mérite. Je viens de l'éprouver tout à l'heure : il y a eu un incendie terrible au palais où l'on juge les procès à Paris. Le même jour, je devois aller à l'Opéra ; je n'y ai point été et j'ai envoyé deux cents louis pour les besoins pressants. Au moment de l'incendie, les mêmes gens qui ont répété propos et chansons contre moi, m'élevaient jusqu'aux nues.

La faveur de Mme de Polignac n'était qu'à son aurore, lorsque, en 1777, l'empereur Joseph II visita la France et s'arrêta quelques moments auprès de sa sœur. Il l'avait quittée enfant, et la retrouvait maîtresse du cœur de son époux, dans tout l'épanouissement de la jeunesse et de la beauté. Joseph II, qui n'était point disposé à l'indulgence, fut très-frappé des qualités éminentes de Marie-Antoinette. Accueilli avec beaucoup d'empressement, non-seulement à la cour, mais par le public et par les hommes de lettres, l'Empereur fut témoin de l'idolâtrie qu'excitait encore la présence de la Reine et dont le reflet s'étendit jusqu'à lui. Mené par sa sœur à l'Opéra à une représentation de l'*Iphigénie* de Gluck, Joseph II se tenait obstinément au fond de la loge. Impatientée de cette sauvagerie qui lui semblait maussade, la Reine le prit par la main et le forçant à s'avancer, le présenta en quelque sorte au public avec un geste d'une grâce charmante et souveraine, à laquelle il fut répondu par de délirantes acclamations. Prêt à repartir, l'empereur Joseph écrivait à Marie-Thérèse :

J'ai quitté Versailles avec peine, attaché vraiment à ma sœur. Elle est aimable et charmante ; j'ai passé des heures et des heures avec elle sans m'apercevoir comment elles s'écoulaient. Sa sensibilité au départ était grande, sa contenance bonne ; il m'a fallu toute ma force pour trouver des jambes pour m'en aller.

Un peu plus d'une année après le voyage de l'Empereur son frère, le ciel comblant enfin les vœux de Marie-Antoinette lui accorda un enfant. Louis XVI avait annoncé lui-même à Marie-Thérèse la

naissance de la fille à laquelle cette grande souveraine donna son nom. Quelques jours plus tard la Reine désira aussi tracer ces lignes :

J'aurois bien voulu pouvoir dès le premier moment vous écrire moi-même, mais le Roi, mon bien-aimé Roi, s'est acquitté de ce devoir avec tant de bonheur qu'il a fait les choses mieux que je ne les aurois faites. Je ne lui ai pas donné un dauphin, mais la pauvre petite qui est venue ne m'en sera pas moins chère. Un fils ne m'eût pas appartenu, elle sera toujours auprès de moi, elle m'aidera à vivre, me consolera dans mes peines et nous serons heureuses à deux. Elle est ici à mes côtés qui ne demanderoit qu'à me tendre ses petits bras et à me sourire. Le Roi est pour moi d'une attention de mère, et il ne cesse de parler du plaisir que vous aurez éprouvé de la naissance de sa fille ; elle est très-forte et bien portante. J'ai failli périr en la mettant au monde, comme vous l'a écrit le Roi ; je pense que ce cruel usage de remplir la chambre des reines en un pareil moment par la foule du peuple sera aboli.

Je reporte tout mon bonheur à vous, ma bonne mère, et vous prie de bénir ma fille et moi.

Marie-Thérèse ne vécut pas assez pour assister à la naissance du premier Dauphin. Elle mourut à l'âge de soixante-trois ans, le 29 novembre 1780, amèrement pleurée de ses peuples, emportant au tombeau le surnom glorieux de *mère de la patrie* et laissant un vide immense dans le cœur de sa fille de prédilection, Marie-Antoinette. Il n'est pas possible de douter que dans les circonstances difficiles où la reine de France allait se trouver engagée, les sages conseils, la vigilante tendresse de son illustre mère, ne l'eussent puissamment aidée ou à en triompher ou à les éviter. La mort de Marie-Thérèse marque la fin des prospérités de sa fille, et forme comme le début de la lugubre destinée que la Providence lui réservait désormais.

Léon Arbaud.

— La fin prochainement. —

PROMENADES D'AUTOMNE

L'oiseau ne chante plus, mais le rameau soupire;
Un souffle harmonieux sort encor des forêts;
Le ciel n'a plus d'éclat, mais il garde un sourire,
Et la tristesse même a, dit-on, ses attraits!

Sortons; égarons-nous à travers les collines:
Pour alléger le cœur il fait bon de marcher.
Peut-être est-il encor, même dans les épines,
De ces fleurs qu'en passant on aime à détacher.

L'automne, qui s'en va d'heure en heure plus pâle,
Donne à la marguerite un reflet de son ciel,
Elle ouvre à ses vents froids la froide digitale,
Et meurt en effeuillant les roses de Noël.

Fais de ces rares fleurs ta dernière guirlande;
Va, Muse, cueille-les, ces fleurs sans lendemain;
N'attends pas que le vent qui souffle sur la lande
Ait semé leurs débris le long de ton chemin!

I

LE GITE.

L'endroit est solitaire et morne, et si désert
Que tout écho du monde en arrivant s'y perd.
Entre deux mamelons c'est une friche en pente
Où, sur un lit pierreux, coule une eau qui serpente.
Quelques arbres à peine, un chêne, deux ormeaux,
Y versent en été l'ombre de leurs rameaux,
Et quand le vent du nord en froisse le feuillage,
Sa plainte est le seul bruit de ce vallon sauvage.
Trois ou quatre figuiers, dont sèchent les fruits mûrs,
Y végètent aussi, venus sur d'anciens murs,
Où, je ne sais comment, leur racine s'abreuve.
Enfin, muette et sombre — et telle qu'une veuve,
Une maison est là, dont les pans vermoulus
Semblent sur ce désert jeter un deuil de plus.
Lamentable réduit ! La muraille s'éventre ;
La porte est un trou noir qui bâille comme un antre ;
Sur le mur déjeté la toiture en lambeau
S'affaisse, et mieux vaudrait contempler un tombeau !

Entrez! Mais sur le seuil un frisson vous arrête :
Quel est, demandez-vous en détournant la tête,
Ce désastreux séjour sans vitre et sans cloison ?
C'est la maison de ceux qui n'ont pas de maison ;
C'est l'asile de ceux qui dorment sans alcôve ;
C'est le repaire obscur, c'est la tanière fauve
De tout aventurier qui, partout éconduit,
Ne sait de quoi payer le repos d'une nuit !

Donc, au déclin du jour, par cette côte nue,
Des gens arrivent là, d'une espèce inconnue ;

Des porteurs de besace au pied lent et boiteux,
Des femmes, des vieillards à l'air calamiteux,
Tous ces tristes passants, tout ce monde en guenille
Que la mendicité pousse avec sa béquille.

De la maison déserte ils franchissent le seuil.
A ce foyer sans maître étant sûrs de l'accueil,
Ils déposent à terre et bâtons et sacoches ;
Ils tirent des tronçons de pain noir de leurs poches,
Et, murmurant entre eux quelque patois obscur,
Ils font cuire une soupe où trempe ce pain dur.
Ah ! jamais de milieu : trop douce ou trop amère,
La vie envers ses fils est une injuste mère ! —
Sans doute ils trouveraient, sur les coteaux voisins,
Un cep dont la vendange oublia les raisins ;
Ils ont là, devant eux, à deux pas de ce gîte,
Ces figuiers dont le fruit se montre et les invite ;
N'y vont-ils pas toucher, pour aider au repas ?
Non ; les oiseaux le font, mais eux ne le font pas ;
Car, si perdu qu'il soit, tout arbuste a son maître,
Et qui les aurait vus se vengerait peut-être.
A peine oseront-ils, craignant les yeux jaloux,
Boire un peu de cette eau qui fuit dans les cailloux ;
Et puis ils rentreront dans le logis qui tremble,
Et, jusqu'au lendemain, ils dormiront ensemble.

L'hiver, l'aquilon bat le farouche réduit.
Le volet sur ses gonds se démène à grand bruit.
Le toit, que l'ouragan secoue avec furie,
Accable de son poids la soupente pourrie.
Sous les coups de ce vent qui s'épuise à hurler,
Chaque poutre gémit. Tout va-t-il s'écrouler?
Faut-il un dernier choc? Voici l'épaisse averse
Qui flagelle à son tour les murs, qui les traverse ;
Le lambris qu'elle inonde, et qui ploie au fardeau,
Pleure dans la maison à larges gouttes d'eau.

L'éclair brille, les cieux grondent, le sol tressaille :
De leur sommeil tranquille eux dorment dans la paille !

Ainsi vivent entre eux ces fils du grand chemin :
Comme ils sont arrivés, ils repartent demain.
Sur une route, hélas ! dont la fosse est le terme,
Ils iront de nouveau quêtant de ferme en ferme ;
De vallons en vallons, l'hiver comme l'été,
Ils chercheront encor quelque asile écarté ;
Car il en est partout de ces maisons désertes
Que l'abandon du maître aux pauvres laisse ouvertes.
D'où les connaissent-ils ? mystère. Qui leur dit
Que tel seuil est propice et tel autre interdit ?
Qui leur montre au désert une route fidèle ?
Demandez ! — Demandez plutôt à l'hirondelle,
Demandez au ramier quel doigt mystérieux
Leur trace un chemin sûr dans le vide des cieux !

Pauvreté, pauvreté ! Sphinx au maigre visage,
Sibylle au manteau noir qu'interroge le sage,
Qui saura tes secrets ? Qui nous dira pourquoi
Pèse sur tant de fronts une pareille loi ?
Quand l'immense festin où la pâture abonde
Se dresse, et que tout rit aux princes de ce monde,
Qui nous dira pourquoi, seule, assise à l'écart,
Tu ronges les débris, s'il t'en reste une part ?
Ce temps plus qu'aucun autre a sondé le problème ;
Au bout de nos efforts il demeure le même.
Sans cesse renaissant et de tous redouté,
Il est là qui nous tient. Pauvreté, pauvreté !
Vieille mère en haillons, frissonnante et fiévreuse,
Dois-tu cesser un jour de tendre ta main creuse ?
Ou bien, comme il fut dit par le Maître divin,
Seras-tu parmi nous, mère, jusqu'à la fin ?

Adieu, triste maison, farouche hôtellerie
De tous les besaciers sans toit et sans patrie!
Adieu! les soirs d'hiver, quand sifflera le vent,
Ton spectre à mon foyer m'apparaîtra souvent.
Je te reverrai là, sur cet arpent de terre,
Comme on voit dans la plaine un arbre solitaire,
Vieil ormeau décharné, vieux frêne aux rameaux nus,
Où, de chaque horizon sans cesse revenus,
Les corbeaux, les hiboux, les mille oiseaux de l'ombre,
Viennent percher la nuit dans le branchage sombre!

II

L'EAU DORMANTE

Ce n'est qu'un vieux bassin, ce n'est qu'un réservoir
    Abandonné dans la campagne,
Et pourtant il suffit, en passant, de le voir
    Pour qu'un étrange ennui vous gagne.

Les murailles des bords ont perdu leur ciment;
    Elles s'inclinent ébréchées,
Laissant pendre au hasard, dans leur écroulement,
    Un tas de ronces desséchées.

Un seul arbre y végète, un saule caverneux,
    Tout meurtri des affronts de l'âge,
Qui languit et qui meurt, et, pour cacher ses nœuds,
    Déploie un reste de feuillage.

Au fond des eaux verdoie un tapis de cresson.
    La surface est toujours paisible;
On y devine à peine, à son léger frisson,
    Le vol d'un insecte invisible.

Quelques femmes jadis, venant laver au bord,
Égayaient parfois ce silence ;
Elles ne viennent plus, et l'eau maintenant dort,
Et l'herbe tombe en somnolence.

III

Penchez-vous, écoutez : aucun tressaillement,
Pas un soupir qui vous réponde ;
Rien que le morne azur, l'azur du firmament
Qui se renverse dans cette onde.

Le ciel s'y réfléchit, de l'un à l'autre mur,
Avec son groupe de nuages ;
Et l'on s'étonne, là, qu'un flot peut-être impur
Rende aux yeux de telles images !

Et ce ciel dans cette eau, ces herbes du bassin,
Ces murs dont la pierre s'affaisse,
Tout ce tableau de deuil vous fait monter au sein
Un flot débordant de tristesse.

Amants, couples heureux, qui, dans la paix du soir,
Traversez la campagne verte,
Gardez-vous en rêvant de venir vous asseoir
Sur les bords de cette eau déserte !

Des plus riants espoirs, des songes les plus beaux,
Dans cet air, bientôt rien ne reste ;
Ils meurent en plein vol, ainsi que des oiseaux
Égarés sur un lac funeste.

Mais toi, si tu connus l'amère trahison,
Si l'abandon fut ton épreuve,
Viens, et ne tournant plus tes yeux à l'horizon,
Repose ici ton âme veuve.

Cette eau, ce vaste oubli, pour ton cœur délaissé,
Pourront avoir de tristes charmes,
Et sur le noir bassin, de leur chute plissé,
Tu laisseras tomber tes larmes !

III

LE RUISSEAU DES MORTS

A petits flots silencieux
Roule à travers ce cimetière,
Pâle torrent, ruisseau pieux
Dont le bruit semble une prière!

Né sur ces monts, dans un recoin
A l'ombre du frêne et du hêtre,
Tu cours, et quelques pas plus loin
Sous terre on te voit disparaître.

Des croix de bois, sur tes deux bords,
Échelonnent leur double ligne;
Et ce nom de Ruisseau des Morts
Est le seul nom qui te désigne.

Là, sous la mauve et sous le thym,
Reposent, loin des bruits du monde,
Des trépassés dont le destin
Fut inconnu comme ton onde.

C'est le laboureur épuisé,
C'est le bûcheron, c'est le pâtre ;
Maint travailleur qui s'est usé
Dans un labeur opiniâtre.

Après la pluie et le soleil,
Tombés sous la tâche obstinée,
Ils goûtent enfin le sommeil
Qui fut le prix de la journée.

Leur village aux sombres maisons
Veille sur eux, de la colline.
Sur ce ravin sans horizons,
C'est un fantôme qui s'incline.

Son vieux clocher, de temps en temps,
S'éveille et pleure sur la roche;
Il avertit les habitants
Au long murmure de sa cloche.

On voit alors, cortége en deuil,
Par le chemin couleur de cendre,
On voit venir quelque cercueil,
Et les parents suivre et descendre.

Une fosse, au bas du coteau,
S'ouvre et se ferme sous la pelle ;
Et puis chacun s'en va bientôt
Où le travail du jour l'appelle.

Parfois aussi, tu vois venir
Un groupe orphelin, une veuve,
Ces fidèles du souvenir
Agenouillés sous la croix neuve.

Confident des mornes douleurs,
Ruisseau qui roules des eaux noires,
Serais-tu fait avec les pleurs
Qu'on donne à de chères mémoires?

Quand l'automne a grossi ton flot,
Qu'elle te creuse un lit plus rude,
Ta grande voix, comme un sanglot,
Retentit dans la solitude.

Mille débris du mont voisin,
Branches, cailloux et feuilles mortes,
A grand bruit roulent dans ton sein ;
Ils vont au gouffre où tu les portes.

Mais quand juillet est revenu,
Quand les soleils sèchent la terre,
Tu n'es plus rien, sur le sol nu,
Qu'une eau fuyante et solitaire;

Onde semblable, à son déclin,
Hélas! à ces larmes plus rares
Dont la veuve et dont l'orphelin
Se font de jour en jour avares!

Adieu! voici l'ombre du soir;
L'étape n'est pas loin sans doute.
Ici je ne saurais m'asseoir
Avant le terme de ma route!

Je passais; je veux seulement,
Au sein d'une paix si profonde,
Avoir comme un pressentiment
Du sommeil que berce ton onde.

Au creux de ma main recueilli,
Sombre flot, j'ai voulu te boire.
Ah! que n'es-tu ce flot d'oubli
Où l'homme perdait la mémoire!

Adieu, ruisseau! Va, coule encor,
Longe la pente poursuivie,
Mystérieux comme la mort,
Et fugitif comme la vie!

J. Autran.

NAPOLÉON Ier

PEINT PAR LUI-MÊME

SECONDE PARTIE

J'apprends que la première partie de cette étude sur Napoléon Ier, qui a paru dans le dernier numéro du *Correspondant*, a causé de la surprise, de l'émotion, et excité une vive curiosité; ce succès ne m'étonne point. Le public éprouve le sentiment dont j'ai été saisi moi-même à la lecture de la correspondance du grand homme.

Lire tant et de si gros volumes m'avait semblé d'abord une tâche difficile; pour l'entreprendre et l'achever il fallait du temps et de la persévérance.

J'avais des loisirs et je pouvais dire comme le poëte, mais avec un sentiment moins vif, il est vrai, de reconnaissance :

Deus nobis hæc otia fecit.

Je me rendis donc dans une bibliothèque publique qui avait reçu de la munificence de Son Excellence le ministre un exemplaire de cette correspondance. Là on me mit en présence de quinze énormes volumes déjà publiés par cette commission qui, d'après les ordres de Sa Majesté Napoléon III, *s'était interdit toute altération, tout retranchement, toute modification de textes*, et cette publication n'avait pas encore donné la moitié peut-être des lettres de Napoléon Ier, car elle s'arrêtait à la fin d'août 1807.

Je remarquai d'abord que pas un feuillet de ces quinze volumes n'avait été coupé. Le Français du dix-neuvième siècle dit encore comme le bon la Fontaine :

Les longs ouvrages me font peur.

J'hésitai un moment devant la longueur de la tâche, mais prenant ma résolution, je commençai à lire. Je fus saisi bientôt par un puissant intérêt, j'éprouvai une surprise, une émotion croissantes, et je dévorai les quinze gros volumes. C'est que cette lecture fut pour moi toute une révélation; je connaissais comme tout le monde le Napoléon incomplet, faux, défiguré, que l'on voit dans nos histoires; je voyais enfin tout entier le vrai Napoléon. Je me dis en finissant ma lecture : Toutes les histoires de Napoléon sont à refaire.

Si l'illustre auteur de la vie de Jules César avait pu découvrir quelque part la correspondance journalière, complète de son héros, avec quel bonheur, quelle avidité il aurait lu et relu ces témoignages irrécusables des pensées, du caractère, des projets, des passions du fondateur de l'empire romain! Ces lettres auraient peut-être rectifié plus d'une erreur, modifié plus d'un jugement, fait naître bien des idées nouvelles. Ces vives lumières, que l'illustre écrivain n'a pas trouvées pour l'éclairer dans son histoire de Jules César, il a voulu en faire jouir les futurs historiens du fondateur de l'empire français. Mais ce ne sont pas seulement les hommes de lettres, c'est la France elle-même qui doit à Napoléon III de la reconnaissance pour avoir mis en action cette belle maxime qui commence l'histoire de Jules César : « la vérité historique devrait être aussi sacrée que la religion, » pour lui avoir fait connaître Napoléon Ier tel qu'il était.

Je reviens à mon étude.

X

CLERGÉ. — RELIGION. — PAPE.

A M. Fouché.

Trèves, 15 vendémiaire an XIII (7 octobre 1804).

J'ai lu avec attention le rapport du préfet de police sur l'exécution du décret du 3 messidor an XII, relatif aux corporations religieuses. Mon but principal a été d'empêcher les jésuites de s'établir en France. Ils prennent toutes sortes de figures. Je ne veux ni Cœur de Jésus, ni confrérie de Saint-Sacrement, ni rien de ce qui ressemble à une organisation de milice religieuse et sous aucun prétexte je n'entends faire un pas de plus ni avoir d'autres ecclésiastiques que des prêtres séculiers. Mon intention également est de ne point vouloir de couvents de religieuses, mais sur ce point je ne vois point d'inconvénients à ce que les anciennes religieuses finissent leur vie en commun et portent sur elles les habits qu'elles veulent, mais qu'elles ne fassent pas de novices et n'aillent point dans la rue avec leurs habits, j'en excepte les sœurs de charité, je les autorise même à établir des noviciats pour s'y recruter. Il y a donc deux précautions à prendre pour ces religieu-

ses ; la première de les connaître et de les bien surveiller pour s'assurer qu'elles ne sont point dirigées par des prêtres qui ne sont pas dans la communion de leur évêque, car toute société qui s'écarterait de cette voie doit être frappée impitoyablement, elle est dans le chemin du crime ; elle est dans les mains des scélérats, et il y a tout à craindre de la part de filles mal conduites. La seconde est de veiller à ce qu'elles ne fassent pas de novices et cela a quelques difficultés. Je vois, par exemple, que les religieuses de la Miséricorde, rue de Lachaise n° 529, forment des élèves, comment distinguer une élève d'une novice ? Mon intention est qu'on s'assure : 1° Que les élèves ne puissent porter un habit religieux et soient vêtues d'un habit ordinaire : 2° Qu'elles ne puissent pas avoir au delà de 18 ans. Toutes celles donc qui auraient plus de 18 ans doivent être renvoyées de ces maisons. Mon intention est qu'on les prévienne de sortir sous six mois, sous peine de voir la maison fermée et l'établissement dispersé.

NAPOLÉON.

Tome XI, page 19.

A M. Talleyrand.

Trèves, 15 vendémiaire an XIII (7 octobre 1804).

Je désire que vous écriviez en Espagne pour faire connaître que je verrais avec peine le rétablissement des jésuites ; que je ne le souffrirai jamais en France ni dans la république italienne ; que j'ai lieu de penser, d'après la nature de nos relations, que l'Espagne restera ferme dans les mêmes principes, mais que je désire en avoir l'assurance. Écrivez la même chose à la reine d'Étrurie.

NAPOLÉON.

Page 22.

A M. Champagny.

Camp de Boulogne, 18 thermidor an XIII (6 aout 1805).

Plusieurs préfets ont écrit et imprimé des circulaires pour défendre de danser près des églises. Je ne sais où cela conduit. La danse n'est pas un mal. Veut-on nous ramener au temps où l'on défendait aux villageois de danser? Je suis fâché que M. Bureaux de Pusy, qui, plusieurs fois s'est tenu trop loin de la ligne religieuse, s'en tienne trop près aujourd'hui. MM. les vicaires pouvaient dire ce qu'ils auraient voulu. Si l'on croyait tout ce que diraient les évêques, il faudrait défendre les bals, les spectacles, les modes, et faire de l'empire un grand couvent. Faites sentir par une instruction secrète, que l'autorité civile ne doit point se mêler de ces choses-là, et écrivez particulièrement sur ce sujet à M. Bureaux de Pusy et aux préfets qui auraient donné ou suivi cet exemple.

NAPOLÉON.

Page 80.

Au cardinal Fesch.

Munich, 7 janvier 1806.

Le pape m'a écrit, en date du 13 novembre, la lettre la plus ridicule, la plus insensée : ces gens me croyaient mort. J'ai occupé la place d'Ancône parce que, malgré vos représentations, on n'avait rien fait pour la défendre,

et que d'ailleurs on est si mal organisé, que quoi qu'on eût fait, on aurait été hors d'état de la défendre contre personne. Faites bien connaître que je ne souffrirai plus tant de railleries; que je ne veux point à Rome de ministre de Russie ni de Sardaigne. Mon intention est de vous rappeler et de vous remplacer par un séculier. Puisque ces imbéciles ne trouvent pas d'inconvénient à ce qu'une protestante puisse occuper le trône de France, je leur enverrai un ambassadeur protestant. Dites à Consalvi que s'il aime sa patrie, il faut qu'il quitte le ministère ou qu'il fasse ce que je demande; que je suis religieux, mais ne suis point cagot, que Constantin sépara le civil du militaire et que je puis aussi nommer un sénateur pour commander en mon nom dans Rome. Il leur convient bien de parler de religion eux qui ont admis les Russes et qui ont rejeté Malthe et qui veulent renvoyer mon ministre. Ce sont eux qui prostituent la religion. Dites à Consalvi, dites même au pape que puisqu'il veut chasser mon ministre de Rome, je pourrai bien aller l'y rétablir. On ne pourra donc rien faire de ces hommes-là que par la force? Ils laissent périr la religion en Allemagne ne voulant rien terminer par le concordat, ils la laissent périr en Bavière, en Italie, ils deviennent la risée des cours et des peuples. Ils croyaient donc que les Russes, les Anglais, les Napolitains auraient respecté la neutralité du pape. Pour le pape je suis Charlemagne parce que comme Charlemagne je réunis la couronne de France à celle des Lombards, et que mon empire confine avec l'Orient. J'entends donc qu'on règle avec moi sa conduite sur ce point de vue. Je ne changerai rien aux apparences si l'on se conduit bien; autrement je réduirai le pape à être évêque de Rome... Il n'y a rien en vérité d'aussi déraisonnable que la cour de Rome.

NAPOLÉON.

Page 643.

A Sa Sainteté le pape.

Paris, 13 février 1806.

...Toute l'Italie sera soumise sous ma loi. Je ne toucherai en rien à l'indépendance du Saint-Siége; je lui ferai même payer les dépenses que lui occasionneraient les mouvements de mon armée, mais nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi, dans le temporel les mêmes égards que je lui porterai pour le spirituel et qu'elle cessera des ménagements inutiles envers les hérétiques ennemis de l'Église et envers les puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. Votre Sainteté est souveraine dans Rome, mais j'en suis l'Empereur. Tous mes ennemis doivent être les siens. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, aucun Anglais, aucun Russe ou Suédois réside à Rome ou dans vos États, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports.....

NAPOLÉON.

Tome XII, page 47.

Au cardinal Fesch.

Paris, 13 février 1806.

...Je donne ordre au prince Joseph de vous prêter main forte et je vous rends responsable de l'exécution de ces deux points : 1° l'expulsion des

Anglais, Russes, Suédois et Sardes de Rome et de l'État romain; 2° l'interdiction des ports aux navires de ces puissances. Dites bien que j'ai les yeux ouverts, que je ne suis trompé qu'autant que je le veux bien, que je suis Charlemagne, l'épée de l'église, leur empereur, que je dois être traité de même; qu'ils ne doivent pas savoir s'il y a un empire de Russie. Je fais connaître au pape mes intentions en peu de mots. S'il n'y acquiesce pas, je le réduirai à la même condition qu'il était avant Charlemagne.

NAPOLÉON.

Tome XII, page 49.

A la princesse Élisa (grande-duchesse de Lucques).

Saint-Cloud, 17 mai 1806.

Ma sœur, j'ai reçu vos lettres. N'exigez aucun serment des prêtres. Cela n'aboutit à rien qu'à faire des difficultés. Allez votre train, supprimez les couvents. Du reste, marchez prudemment et ne vous aliénez pas l'esprit de vos peuples...

NAPOLÉON.

Page 462.

A la princesse Élisa.

Saint-Cloud, 24 mai 1806.

Ma sœur, je reçois votre lettre. Le bref du pape n'est rien, tant qu'il restera secret dans vos mains. Ne perdez pas un moment, une heure, pour réunir tous les biens des couvents au domaine. Chargez mon ministre de se rendre chez l'archevêque. Il lui dira que je suis instruit de ce qui se passe, que ce ne sera pas le concordat de mon royaume d'Italie, mais celui de France que je ferai publier dans la principauté de Lucques; que non-seulement on s'emparera des biens des moines, mais encore de ceux du clergé séculier, et qu'on le mettra à la pension. Si l'on ne se prête pas de bonne grâce et s'il y a le moindre désordre, je ferai avancer une division française. N'exigez aucun serment des prêtres. Ne vous mêlez dans aucun dogme. Emparez-vous des biens des moines, c'est là le principal...

NAPOLÉON.

Page 483.

Au roi de Naples.

5 juin 1806, 11 heures du matin.

La conduite de la cour de Rome est marquée au coin de la folie. J'ai voulu lui faire sentir par un premier coup, ce qu'elle avait à craindre de moi, et d'ailleurs j'ai pensé qu'en tout état de choses, les enclaves de Bénévent et de Ponte-Corvo ne pouvaient être que des causes de trouble pour votre royaume. J'en ai fait deux duchés, celui de Bénévent pour Talleyrand, et celui de Ponte-Corvo pour Bernadotte...

Note pour le ministre de l'Intérieur.

Saint-Cloud, 25 juin 1806.

Sa Majesté désire que le ministre de l'intérieur témoigne son méconten-

tement au préfet du département du Pô de ce qu'il n'est point allé à la procession de la Fête-Dieu...

Si, comme on dit, le préfet est protestant, il est nécessaire de lui faire connaître que c'est une raison pour se montrer plus facile en matière qui touche la religion.

NAPOLÉON.

Page 595.

Décret.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

Art. 1. L'ordre des jésuites est supprimé dans les États de Parme.

Art. 2. Tous les individus de cet ordre qui ne sont pas nés dans lesdits États, seront obligés de les évacuer ; ceux qui y sont nés seront mis à la pension et il leur sera défendu de porter un autre habit que celui des ecclésiastiques séculiers.

NAPOLÉON.

Page 625.

A M. Portalis, ministre des cultes.

Saint-Cloud, 26 juillet 1806.

...Mon intention étant aussi que le catéchisme paraisse sans délai et qu'il soit distribué avant le 10 du mois d'août, je désire que vous m'en présentiez mercredi le premier exemplaire.

NAPOLÉON.

Page 4.

Note pour le ministre des cultes.

Saint-Cloud, 30 juillet 1806.

Il faut coordonner les séminaires diocésains avec les séminaires métropolitains.

Les séminaires diocésains doivent appartenir à l'Évêque ; être sous sa direction immédiate et ne rien coûter à l'État, on ne doit y prendre aucun grade, mais seulement entrer dans les ordres.

Les séminaires métropolitains doivent être considérés sous deux rapports différents : 1° comme écoles spéciales de théologie ; 2° comme séminaires.

Comme écoles spéciales de théologie, et ayant le droit de conférer les grades, ils doivent être regardés comme membres de l'Université impériale. Le grand maître et le conseil auront droit d'expédier les grades, ainsi qu'ils le font pour les facultés de jurisprudence, de science, de belles-lettres et arts. Il paraît que cette sorte de dépendance ne sera pas une innovation.

Comme séminaires, les séminaires métropolitains se trouvent sous la direction de l'autorité ecclésiastique, c'est-à-dire de l'archevêque.

Quand un élève d'un séminaire diocésain voudra prendre ses grades, il se présentera à l'école spéciale de théologie qui fera partie du séminaire métropolitain. Il subira ses examens, et son brevet lui sera conféré par les officiers de l'Université impériale. Cette marche aura cet avantage que si un séminaire métropolitain avait adopté des principes contraires à l'autorité de l'État, un corps rival pourrait intervenir et refuser les grades...

Si on pose en principe que pour être chanoine, vicaire général ou évêque, il faut être reçu licencié ou docteur, que pour être curé de première classe

il faut être bachelier, il s'ensuivra qu'un homme qui, pour être prêtre, n'aura été sous aucune autre dépendance que celle de ses supérieurs ecclésiastiques, ne pourra avoir les grades nécessaires pour occuper des places du premier rang dans le ministère des cultes, que si l'Université impériale les lui confère ; ce qu'elle pourra refuser dans le cas où il serait connu pour avoir des idées ultramontaines ou dangereuses à l'autorité.

Ces bases générales établies, il faudra déterminer l'âge de l'admission dans les séminaires diocésains. Il faudra examiner aussi si l'on permettra d'y établir des écoles où les enfants soient admis pour y apprendre les éléments du latin, ce qui ne paraît pas nécessaire...

Le but principal de ces observations est d'éviter l'inconvénient d'avoir deux corps enseignants qui se placeraient en concurrence et probablement en opposition.

Des prêtres ne doivent pas avoir de colléges et un petit séminaire serait un véritable collége.

NAPOLÉON.

Page 17.

Au prince Eugène.

Saint-Cloud, 7 aout 1806.

Mon fils, je vous envoie un exemplaire du catéchisme qui vient d'être adopté pour toute la France; s'il pouvait sans inconvénient, l'être pour le royaume d'Italie, ce serait un grand bien; mais ce sont des matières très-délicates sur lesquelles il faut être très-circonspect. Consultez le ministre des cultes. Le mieux serait que quelque évêque le publiât dans son diocèse comme catéchisme diocésain, mais il faut mettre à cela beaucoup de prudence et de secret.

NAPOLÉON.

Page 68.

Quel était donc ce catéchisme auquel Napoléon attachait tant d'importance et qui devenait une affaire d'État ?

Un décret du 4 avril précédent était ainsi conçu :

Art. 1er En exécution de l'article 39 de la loi du 18 germinal an X le catéchisme annexé au présent décret, approuvé par son Éminence le cardinal Légat, sera publié et seul en usage dans toutes les églises catholiques de l'empire.

Art. 2. Notre ministre des cultes surveillera l'impression de ce catéchisme et, pendant l'espace de dix années, il est spécialement autorisé à prendre à cet effet toutes les précautions qu'il jugera nécessaires.

Art. 3. Le présent décret sera imprimé en tête de chaque exemplaire du catéchisme et inséré au *Bulletin des lois*.

NAPOLÉON.

Par l'empereur :

Le secrétaire d'État, HUGUES B. MARET.

Mais ce décret ne fut pas immédiatement exécuté, les évêques hésitaient à adopter ce catéchisme imposé qui leur semblait une usurpation de leurs droits sacrés, mais le maître voulut être obéi, et le cardinal-archevêque de Paris ordonna la publication de ce catéchisme dans son diocèse par un mandement du 12 août 1806 ; les autres évêques de l'empire suivirent son exemple[1].

Voici comment s'exprime ce catéchisme à propos du quatrième commandement de Dieu.

Demande. *Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent et quels sont, en particulier, nos devoirs envers Napoléon premier, notre empereur?*

Réponse. Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent et nous devons en particulier à Napoléon Ier, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône, nous lui devons encore des prières ferventes pour son salut et pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'État.

D. *Pourquoi sommes-nous tenus de tous ces devoirs envers notre empereur?*

R. C'est premièrement parce que Dieu, qui crée les empires et les distribue selon sa volonté, en comblant notre empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu même. Secondement, parce que notre Sei-

[1] J'ai là sous les yeux un arrêté du ministre des cultes Portalis, imprimé en tête du catéchisme, qui concède à trois libraires, l'impression et la vente du *Catéchisme à l'usage de toutes les Églises de l'Empire français*. L'art. 2 est ainsi conçu :

« Ils sont pleinement autorisés à prendre à cet effet, avec les imprimeurs et les libraires de MM. les archevêques et évêques, tel arrangement qu'ils aviseront bon être, pourvu que tous les exemplaires qui seront mis en vente par eux, leurs ayants cause, correspondants ou commissionnaires, soient revêtus de la griffe d'un commis vérificateur de l'impression, nommé par nous; voulant par ce moyen empêcher toutes contrefaçons et nous assurer que le texte du catéchisme ne sera ni altéré ni changé. »

Tous les exemplaires de ce catéchisme portent en effet la griffe de Maurice, commis vérificateur nommé par le ministre.

J'ai aussi sous les yeux un *Avertissement* donné le 20 octobre 1806, par L. Ap. de la Tour du Pin Montauban, archevêque-évêque de Troyes, ainsi conçu :

« Les dispositions relatives à la publication du *Catéchisme à l'usage de toutes les Églises de l'Empire* ayant été faites à Paris, nous n'avons pu être informé que très-tard des conditions de la vente et de la distribution. Voulant prévenir de nouveaux délais, suite nécessaire du mode d'impression qui a été préféré pour rendre impossible toute altération dudit catéchisme, nous avons pris le parti d'adopter le mandement de Son Ém. monseigneur le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, métropolitain de cette province ecclésiastique.

« Les imprimeurs que nous avons choisis pour le débit du catéchisme sont MM... Ils ne pourront le vendre plus de 70 centimes ou 14 sous, c'est le prix fixé à Paris par Son Ex. monseigneur le ministre des affaires concernant le culte catholique.

« Tout étant ainsi réglé et prévu autant qu'il a dépendu de nous, pour éviter des retards, nous ordonnons que le *Catéchisme à l'usage de toutes les Églises de l'Empire*, soit seul enseigné dans l'étendue de notre diocèse. »

gneur Jésus-Christ, tant par sa doctrine que par ses exemples, nous a enseigné lui-même ce que nous devons à notre souverain ; il est né en obéissant à l'édit de César Auguste, il a payé l'impôt prescrit ; et de même qu'il a ordonné de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, il a aussi ordonné de rendre à César ce qui appartient à César.

D. *N'y a-t-il pas de motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon premier, notre empereur ?*

R. Oui ; car il est celui que Dieu a suscité dans les circonstances difficiles pour rétablir le culte public de la religion sainte de nos pères et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active ; il défend l'État par son bras puissant ; il est devenu l'oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du souverain pontife, chef de l'Église universelle.

D. *Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leur devoir envers notre empereur ?*

R. Selon l'apôtre saint Paul ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même et se rendraient dignes de la damnation éternelle.

D. *Les devoirs dont nous sommes tenus envers notre empereur nous lieraient-ils également envers ses successeurs légitimes dans l'ordre établi dans les constitutions de l'Empire ?*

R. Oui, sans doute ; car nous lisons dans la sainte Écriture que Dieu, seigneur du ciel et de la terre, par une disposition de sa volonté suprême et par sa providence, donne les empires non-seulement à une personne en particulier, mais aussi à sa famille[1]. »

Décision en réponse à un rapport qui commençait ainsi :

« Sire, plusieurs évêques de l'Empire m'ont adressé des représentations sur la manière peu décente avec laquelle on chôme dans certaines communes les fêtes consacrées par le concordat. »

Ostende, 5 mars 1807.

Il est contraire au droit divin d'empêcher l'homme qui a des besoins, le dimanche comme les autres jours de la semaine, de travailler le dimanche pour gagner son pain.

D'ailleurs, le défaut du peuple en France n'est pas de trop travailler. La police et le gouvernement n'ont donc rien à faire là-dessus.

Dieu a fait aux hommes une obligation du travail, puisqu'il n'a permis qu'aucun des fruits de la terre lui fût accordé sans travail. Il a voulu qu'ils travaillassent chaque jour puisqu'il leur a donné des besoins qui renaissent tous les jours. Il faut distinguer, dans ce qui est prescrit par le clergé, les

[1] En tête du catéchisme on lit l'avis suivant :
« On trouvera dans ce catéchisme les demandes les plus nécessaires à savoir, marquées d'un astérisque, et les catéchistes pourront se dispenser d'apprendre aux enfants les moins intelligents les demandes qui n'ont pas cette marque. Quand l'astérisque est mis en tête d'une leçon, il signifie que toutes les demandes de cette leçon doivent être apprises. »
En tête de la leçon où se trouvent les devoirs envers Napoléon on voit briller un astérisque.

lois véritablement religieuses et les obligations qui n'ont été imaginées que dans la vue d'étendre l'autorité des ministres du culte.

La loi religieuse veut que les catholiques aillent tous les dimanches à la messe, et le clergé pour étendre son autorité, a voulu qu'aucun chrétien ne pût, sans sa permission, travailler le dimanche. Cette permission il l'accordait ou la refusait à son gré pour constater son pouvoir, et l'on sait que, dans beaucoup de pays, on l'obtenait avec de l'argent. Encore une fois, ces pratiques étaient superstitieuses et plus faites pour nuire à la véritable religion que pour la servir.

N'est-ce pas Bossuet qui disait : « Mangez un bœuf et soyez chrétien? » L'observance du maigre le vendredi et celle du repos le jour du dimanche ne sont que des règles très-secondaires et très-insignifiantes. Ce qui touche essentiellement aux commandements de l'Église c'est de ne pas nuire à l'ordre social, c'est de ne pas faire de mal à son prochain, c'est de ne pas abuser de la liberté. Il ne faut pas raisonner mais se moquer des prêtres qui demandent de tels règlements.

Puisqu'on invoque l'autorité sur cette matière, il faut donc qu'elle soit compétente. Je suis l'autorité et je donne à mes peuples et pour toujours, la permission de ne point interrompre leur travail.

Si je devais me mêler de ces objets, je serais plutôt disposé à ordonner que le dimanche, passé l'heure des offices, les boutiques fussent ouvertes, et tous les ouvriers rendus à leur travail.

Napoléon.

Page 468.

Au prince Eugène.

Finkenstein, 3 avril 1807.

Mon fils, je reçois votre lettre du 8 mars, relative aux tracasseries de la cour de Rome. J'imagine que les évêques que j'ai nommés touchent leurs revenus. Il faut leur écrire qu'ils se rendent dans leurs diocèses, et qu'ils prennent en main l'administration, si leur conscience ne leur permet pas d'y exercer leurs fonctions épiscopales.

Je vous envoie une lettre au Saint-Père que vous ferez passer à Rome. Après cela, s'il ne revient pas, il n'en faut plus parler. En temps et lieu je ferai repentir la cour de Rome de sa mauvaise conduite ; mais ce n'est pas le moment.

Napoléon.

Toutes réflexions faites, je n'écrirai pas au pape. Je ne veux pas me jeter dans les tracasseries avec ces nigauds, le plus court est de s'en passer.

Au roi de Naples.

Finkenstein, 14 avril 1807.

Je vous dirai que je n'ai pas été extrêmement content du préambule de la suppression des couvents. Pour ce qui regarde la religion, il faut que le langage soit pris dans l'esprit de la religion et non dans celui de la philosophie. Le préambule de la suppression des moines aurait été bien s'il avait

été dans le style des moines. Il fallait dire que le grand nombre des moines rendait leur existence difficile, que la dignité de l'État veut qu'ils aient de quoi vivre : de là la nécessité d'une réforme ; qu'il est une partie qu'il faut conserver parce qu'elle est nécessaire pour l'administration des sacrements qu'il est une partie à réformer, etc., etc. Les hommes supportent le mal lorsqu'on n'y joint pas l'insulte, et lorsque les ennemis de l'État ne se montrent pas avoir porté le coup. Or, les ennemis de l'État des moines sont les hommes de lettres et les philosophes. Vous savez que je ne les aime pas non plus puisque je les ai détruits partout.

NAPOLÉON.

Au prince Eugène.

Dresde, 22 juillet 1807.

Mon fils, j'ai reçu la lettre du pape que vous m'avez transmise. Répondez à Sa Sainteté à peu près dans les termes suivants :

« Très-Saint Père, j'ai mis la lettre de Votre Sainteté sous les yeux de l'empereur, mon très-honoré père et souverain, qui m'a répondu de Dresde une longue lettre dont je communiquerai à Votre Sainteté un extrait pour lui faire connaître les sentiments de Sa Majesté et ne lui rien cacher sur la situation actuelle des affaires qu'un peu de charité, de prudence et de réflexion arrangerait facilement. »

« Mon fils, j'ai vu dans la lettre de Sa Sainteté, que certainement elle n'a « pas écrite qu'elle me menace. Croit-elle donc que les droits du trône sont « moins sacrés aux yeux de Dieu que ceux de la tiare. Il y avait des rois « avant qu'il y eût des papes. Ils veulent, disent-ils, publier tout le mal que « je fais à la religion. Les insensés ! Ils ne savent pas qu'il n'y a pas un coin « du monde, en Allemagne, en Italie, en Pologne, où je n'aie fait encore « plus de bien à la religion que le pape n'y a fait de mal, non par mauvaise « intention, mais par les conseils irascibles de quelques hommes bornés « qui l'entourent. Ils veulent me dénoncer à la chrétienté ! Cette ridicule « pensée ne peut appartenir qu'à une profonde ignorance du siècle où nous « sommes ; il y a une erreur de mille ans de date. Le pape qui se porterait « à une telle démarche cesserait d'être pape à mes yeux. Je ne le considé- « rerais que comme l'antechrist envoyé pour bouleverser le monde. Que « veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté ? Mettre mes trônes « en interdit, m'excommunier ? Pense-t-il que les armes tomberont des « mains de mes soldats ? Et mettre le poignard aux mains de mes peuples « pour m'égorger ? Cette infâme doctrine, des papes furibonds et nés pour « le malheur des hommes l'ont prêchée. Il ne resterait plus au saint-père « qu'à me faire couper les cheveux et enfermer dans un monastère. Croit-il « notre siècle revenu à l'ignorance et à l'abrutissement du neuvième siècle ? « Me prend-il pour Louis le Débonnaire ?

« Le pape actuel s'est donné la peine de venir à mon couronnement à « Paris ; j'ai reconnu à cette démarche un saint prélat, mais il voulait que « je lui cédasse les légations ; je n'ai pu ni voulu le faire. Le pape actuel est « trop puissant ; les prêtres ne sont pas faits pour gouverner.

« Certes, je commence à rougir et à me sentir humilié de toutes les folies

« que me fait endurer la cour de Rome, et peut-être le temps n'est-il pas
« éloigné, si l'on veut continuer à troubler les affaires de mes États, où je
« ne reconnaîtrai le pape que comme évêque de Rome, comme égal et
« au même rang que les évêques de mes États. Je ne craindrai pas de
« réunir les églises gallicane, italienne, allemande, polonaise dans un
« concile pour faire mes affaires sans pape. En un mot, c'est pour la der-
« nière fois que j'entre en discussion avec cette prêtraille romaine, on peut
« la mépriser et la méconnaître et être constamment dans la voie du salut
« et dans l'esprit de la religion. »

« Très-saint père, cette lettre n'était pas faite pour être mise sous les yeux de Votre Sainteté. Je la conjure de finir toutes ces discussions, d'éloigner d'elle les conseils perfides d'hommes irascibles qui, s'aveuglant sur les circonstances et les vrais intérêts de la religion, ne sont animés que par de petites passions...

« Que Votre Sainteté réfléchisse qu'elle est responsable des désordres que veulent commettre dans l'Église de France les Antonelli, les Pietro et les autres prélats italiens pour qui le bouleversement n'est pas un sujet d'inquiétude, qu'Elle aura à se repentir de la nouvelle scission qui va se préparer en Occident, que la France, l'Italie, le royaume de Naples, la confédération du Rhin seront, non séparés de principe, mais affranchis de l'influence de la cour de Rome, et que le pape se trouvera seul et n'ayant de communication qu'avec la plus petite partie de la chrétienté. Cette sujétion des Églises à celle de Rome n'est en rien dans les dogmes de la religion, surtout en France, où l'on ne croit pas à l'infaillibilité du pape mais de l'Église réunie, et certes les cardinaux Antonelli et Pietro ne forment pas l'Église réunie du monde.

« Que Votre Sainteté voie ce qui se passe à Dresde par l'effet de la souveraineté de l'Empereur. Le roi et les catholiques ont été arrachés à l'influence luthérienne. Dans la ville de Dresde, les cloches ont été rattachées aux clochers. En Pologne, l'Église sort du joug des protestants. Tant de services rendus à la religion par ce souverain sont encore sans exemple dans les annales du monde. Cependant, par les conseils des Pietro et des Antonelli, Votre Sainteté se trouve séparée de son plus ferme appui, de celui qui donne le plus grand éclat à notre sainte religion. On veut lutter de puissance, et j'ose dire d'orgueil, avec un souverain que nous ne pouvons comparer qu'à Cyrus et à Charlemagne. Était-ce ainsi qu'en agissaient envers Cyrus le patriarche de Jérusalem et envers Charlemagne les pontifes qui régnaient de son temps à Rome ? L'Empereur le dit lui-même dans sa lettre : « Les insensés ! Ils veulent me traiter comme Louis le Débon-
« naire, ou m'excommunier comme Philippe le Bel ! » Dans le fond, il n'y a dans tout ceci que fort peu de choses à faire, mais il n'est pas juste que les mouches s'attachent au lion et le piquent à petits coups d'aiguillon ; elles percent à peine sa peau, mais enfin elles l'irritent. Où est donc la douceur évangélique, la charité chrétienne, la prudence, la politique de la cour de Rome ?

« Les mauvais conseillers de Sa Sainteté ont déjà troublé son repos. Ils sont sur le point de convertir le plus beau pontificat que l'histoire nous offre

depuis saint Pierre, en un pontificat le plus ruineux et le plus désastreux pour Rome... »

Vous enverrez cette lettre au pape, et vous me préviendrez quand M. Alquier l'aura remise.

NAPOLÉON.

Tout le monde sait que Napoléon s'empara en 1809 des États de l'Église et retint le pape prisonnier jusqu'en 1814, à la chute de l'Empire.

XI

MANIÈRE D'AGIR DE NAPOLÉON AVEC LES PETITS ÉTATS ET MÊME AVEC LES GRANDS, AVEC SES ENNEMIS ET MÊME AVEC SES ALLIÉS.

Au citoyen Talleyrand ministre des relations extérieures.

Paris, 19 ventôse an IX (10 mars 1801).

La maison Chapeaurouge de Hambourg, citoyen ministre, nous doit quatre millions.

Ces quatre millions ont été volés par cette maison à la république, avec une infâme impudence ; le rapport ci-joint du ministre des finances, l'arrêté de la comptabilité intermédiaire, la lettre même de Chapeaurouge, vous mettront au fait de cette affaire.

Je désire que vous expédiiez un courrier à Hambourg en envoyant toutes les pièces, avec une lettre aux magistrats de Hambourg, à peu près conçue en ces termes :

« La maison Chapeaurouge a volé à la république française quatre millions. Le premier consul me charge de vous expédier toutes les pièces de cette affaire. Il ne la regarde pas comme susceptible d'être décidée par les lenteurs ordinaires de la justice. C'est un fait matériel d'où il résulte quatre millions de perte pour la république. Il espère que les magistrats de Hambourg lui feront rendre justice ; il remet les pièces et la créance entre leurs mains, mais il veut deux millions dans le courant de germinal, et des obligations pour les deux autres dans le courant de fructidor. »

Le courrier remettra directement ces dépêches aux magistrats de Hambourg, à quelque heure qu'il arrive de la nuit, il déclarera qu'il a ordre de séjourner soixante-douze heures à Hambourg, au bout duquel temps il reviendra...

BONAPARTE.

Tome VII, page 79.

Au citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures.

Saint-Cloud, 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802).

... Je ne vois pas de milieu entre un gouvernement Suisse solidement organisé et ami de la France ou point de Suisse...

BONAPARTE.

Tome VIII, page 59.

Le 21 septembre, le général Ney entrait à Bâle à la tête de douze mille hommes, et quelques jours après les Suisses recevaient la proclamation suivante :

Aux dix-huit cantons de la république Helvétique.

Saint-Cloud, 8 vendémiaire an XI (30 septembre 1802).

Habitants de l'Helvétie, vous offrez depuis deux ans un spectacle affligeant...

Mais je ne puis ni ne dois rester insensible au malheur auquel vous êtes en proie ; je serai le médiateur de vos différends. Mais ma médiation sera efficace, telle qu'il convient aux grands peuples au nom desquels je parle.

Il n'est aucun homme sensé qui ne voie que la médiation dont je me charge est pour l'Helvétie un bienfait de cette Providence qui, au milieu de tant de bouleversements et de chocs, a toujours veillé à l'existence et à l'indépendance de votre nation, et que cette médiation est le seul moyen qui vous reste pour sauver l'une et l'autre. Car il est temps enfin que vous sachiez que si le patriotisme et l'union de vos ancêtres fondèrent votre république, le mauvais esprit de vos factions, s'il continue, la perdra infailliblement, et il serait pénible de penser qu'à une époque ou plusieurs nouvelles républiques se sont élevées, le destin eût marqué la fin d'une des plus anciennes.

BONAPARTE.

Tome VIII, page 69.

Au citoyen Talleyrand ministre des relations extérieures.

Dieppe, 20 brumaire an XI (11 novembre 1802).

Je vous envoie, citoyen ministre, les pièces relatives aux affaires de Suisse. Je vois avec peine que l'on n'ait pas adopté la mesure que j'avais prescrite de déclarer une vingtaine d'individus comme ne devant plus être employés. Si le général Ney, trouve des difficultés à faire faire cette opération par le Sénat, il faut qu'il envoie les noms des vingt individus qui passent pour ennemis de la France et les fasse arrêter comme otages.

BONAPARTE.

Page 120.

Au maréchal Berthier.

Dunkerque 19 thermidor an XII (7 aout 1804).

Mon cousin, mon intention est que vous écriviez au général Bernadotte

(commandant en chef l'armée du Hanovre), pour qu'il fasse rappeler de Ratisbonne M. de Reden et que si cette personne ne revient pas en Hanovre, ses biens soient confisqués. Il convient que les États sachent mon mécontentement de la conduite de M. de Reden à Ratisbonne. Ils diront qu'ils n'y peuvent rien, mais il ne faut tenir nul compte d'une pareille réponse...

NAPOLÉON.

Page 578.

A M. Fouché.

Trèves, 15 vendémiaire an XIII (7 octobre 1804).

Monsieur Fouché, ministre de la police générale, immédiatement après l'affaire de Drake, lord Hawkesbury eut l'imbécillité de faire une circulaire pour justifier auprès des cabinets de l'Europe la conduite de ce ministre. Pour faire ressortir davantage le ridicule et l'atrocité des principes qu'il y avançait, mon intention était d'envoyer aux mêmes cabinets la circulaire avec une réponse. J'ai mieux pensé depuis. Je désire faire enlever le ministre anglais à Hambourg, ainsi que ses papiers, et immédiatement après je ferai notifier cet enlèvement aux cours de l'Europe, en le justifiant d'après la note de lord Hawkesbury. On m'assure qu'il est logé sur la rivière. Il serait facile au général Barnadotte de le faire enlever. Écrivez-lui dans ce sens et causez avec M. Lachevardière, que je crois à Paris et qui doit connaître la demeure de ce ministre. Deux bâtiments chargés de quelques hommes d'infanterie, et douze ou quinze gendarmes déguisés suffiraient pour cette expédition. Nous trouverions dans cette correspondance des lumières intéressantes. Faites connaître ces détails au général Bernadotte, et expédiez-lui à cet effet un courrier extraordinaire.

NAPOLÉON.

Tome X, page 21.

Le ministre anglais fut enlevé à Hambourg comme l'avait ordonné Napoléon.

A M. Fouché.

Milan, 20 floréal an XIII (10 mai 1705).

... Écrivez à mon ministre à Hambourg, pour qu'il fasse connaître que la maison Power est celle qui est le canal des complots que trament les Anglais; que si elle ne change pas de conduite, je la ferai arrêter au milieu de Hambourg même. Rien ne doit être écrit. Mon ministre doit parler fortement et dire bien haut que j'ai le bras assez long pour les saisir au milieu de leur comptoir et les ruiner à plat s'ils continuent leur commerce...

NAPOLÉON.

Page 488.

Au maréchal Augereau.

Stuttgard, 19 janvier 1806.

Mon cousin, vous devez rester, jusqu'à nouvel ordre dans le pays de

Darmstadt. Vous devez le traiter en ami, mais vous faire donner le nécessaire pour bien entretenir votre corps d'armée. Ne tirez rien de France.

NAPOLÉON

Tome XI, page 662.

Au maréchal Augereau.

Strasbourg, 24 janvier 1806.

Mon cousin, le 28 janvier, vous ferez occuper Francfort avec une division de votre armée. Le 2 février vous y concentrerez tout votre corps d'armée, afin de faire place à Darmstadt à la division Dupont, qui va prendre ses cantonnements dans ce pays. Vous ne mettrez d'abord aucune contribution sur la ville. Ce ne sera que lorsque tout votre corps d'armée sera réuni, que vous demanderez à la ville une contribution de quatre millions, qui sera versée dans les caisses au profit de la grande armée...

NAPOLÉON.

Page 678.

A M. Talleyrand.

Paris, 19 février 1806.

Monsieur Talleyrand, écrivez en Espagne pour en faire chasser les ministres de Russie et de Suède et pour faire fermer tous les ports aux bâtiments suédois.

NAPOLÉON.

Tome XII, page 65.

Au maréchal Augereau.

Paris, 7 mars 1806.

Mon cousin, toutes mes difficultés avec la Prusse paraissent être levées. La ville de Francfort n'a payé que deux millions de sa contribution, il faut qu'elle paye les quatre millions. Déclarez que mes troupes y resteront jusqu'à ce que cette somme soit soldée...

NAPOLÉON.

Page 195.

A M. Talleyrand.

Paris, 14 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, il est trois pays que je désirerais bien avoir pour arrondir le prince Murat. D'abord les abbayes d'Essen et de Werden, cela ne fait que 20,000 âmes ; après, le comté de Lamarck; enfin, le comté de Witgenstein. Les deux premiers appartiennent à la Prusse, je ne sais trop à qui appartient le troisième, faites-m'en un rapport. Je désire que vous cherchiez ce qu'on pourrait céder à la Prusse en échange, il y a autour d'elle de petits princes dont les États sont à sa convenance. Dites qu'Essen et Werden appartiennent à Clèves, car c'est une des nouvelles possessions acquises par la Prusse.

Je désire que vous me fassiez un rapport pour donner Francfort à Darmstadt, qui indemniserait Hesse-Cassel et Nassau ; ceux-ci céderaient les pays contigus au duché de Berg; Hesse-Cassel céderait l'enclave près

du Rhin, qui serait donnée à Bade. Il faut que cette affaire soit terminée promptement et ratifiée en moins de vingt jours.

NAPOLÉON.

Page 237.

A M. de Talleyrand.

Paris, 14 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, j'ai vu ce soir M. Verhuel. Voici en deux mots à quoi j'ai réduit la question; la Hollande est sans pouvoir exécutif, il lui en faut un, je lui donne le prince Louis... Envoyez à la Haye une personne adroite pour suivre cette affaire. Il faudrait que le château de Loo et les domaines en dépendant fussent donnés au prince, avec des moyens de soutenir la splendeur de son rang. C'est une affaire à laquelle je suis décidé, cela ou bien la réunion...

NAPOLÉON.

Page 228.

A M. de Talleyrand.

La Malmaison, 12 avril 1806.

Monsieur Talleyrand, faites une note très-verte à M. de Maillardoz sur la contrebande qui est encouragée en Suisse et particulièrement à Bâle, et qui devient tellement considérable qu'il ne sera plus possible à la France de la tolérer; que si le gouvernement suisse ne prend point des mesures pour la réprimer, je serai obligé pour garantir le commerce de mes peuples et l'intérêt de mes douanes de faire entrer des troupes sur le territoire suisse pour enlever les marchandises anglaises...

Demandez que les particuliers de Bâle qui réclament les marchandises saisies à Neufchâtel soient arrêtés.

Page 338.

Au prince Eugène.

Saint-Cloud, 21 juin 1806.

Mon fils, je vous envoie une lettre du général Duhesme, l'arrivée de votre aide de camp le tirera d'embarras. Il faut qu'il prenne possession d'Ostie, cela est extrêmement important, afin d'empêcher toute marchandise anglaise d'entrer dans le Tibre... Donnez ordre qu'on confisque à Ancône et à Civitâ Vecchia toutes les marchandises anglaises... Je vous ai fait connaître que les généraux Lemarrois et Duhesme doivent faire nourrir leurs troupes par le pape et les revenus du pays. Donnez aussi ordre qu'on arrête partout les agents anglais et les anciens agents napolitains.

Page 585.

Note pour le ministre des relations extérieures.

Posen, 1er décembre 1806.

Renvoyé à M. le prince de Bénévent pour envoyer la lettre ci-jointe à mon ministre en Suisse, avec l'ordre précis d'insister impérieusement pour que le journaliste et le directeur des postes soient arrêtés, et que tout ce qui est

demandé par le vice-roi soit ponctuellement et promptement exécuté. Mon ministre déclarera qu'au moindre retard qui serait apporté à ces satisfactions, je ferai marcher des troupes à Lugano pour arrêter les coupables et que je réunirai les deux bailliages à mon royaume d'Italie.

Tome, XIV page 9. NAPOLÉON.

A M. de Talleyrand.

Dresde, 19 juillet 1807.

Monsieur le prince de Bénévent, il faut s'occuper sans retard de faire fermer tous les ports de Portugal à l'Angleterre.

Le lendemain de votre arrivée à Paris, vous ferez connaître au ministre de Portugal qu'il faut que le 1er septembre les ports du Portugal soient fermés à l'Angleterre, à défaut de quoi je déclare la guerre au Portugal et les marchandises anglaises seront confisquées pour garantie de ce qu'elle doit au Portugal...

Le même jour avoir une conférence avec le ministre d'Espagne sur cet objet...

NAPOLÉON.

A M. de Talleyrand.

Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

Le même courrier continuera sa route sur Copenhague et sera porteur d'une lettre à mon ministre par laquelle vous lui ferez connaître mon mécontentement de ce que les promesses qu'a faites le Danemark n'ont point d'effet et que la correspondance continue avec l'Angleterre...

Dimanche, au plus tard, vous aurez une conférence à ce sujet avec M. de Dreyer. Vous lui direz que, quel que soit mon désir de ménager le Danemark, je ne puis empêcher qu'il ne se ressente de la violation qu'il a laissé faire de la Baltique, et que si l'Angleterre refuse la médiation de la Russie, il faut nécessairement qu'il choisisse, ou de faire la guerre à l'Angleterre ou de me la faire...

NAPOLÉON.

Au maréchal Bernadotte, gouverneur des villes hanséatiques.

Saint-Cloud, 2 août 1807.

... Je ne veux pas tarder à vous faire connaître mes intentions, qu'il faut tenir secrètes jusqu'au dernier moment.

Si l'Angleterre n'accepte pas la médiation de la Russie, il faut que le Danemark lui déclare la guerre ou que je la déclare au Danemark. Vous serez destiné, dans ce dernier cas, à vous emparer de tout le continent danois...

NAPOLÉON.

Au prince Eugène.

Paris, 16 août 1807.

Mon fils,... faites-moi un rapport sur l'insulte qui m'a été faite à Sienne

pendant que j'étais en Allemagne et chargez mon ministre de demander que les principaux chefs soient livrés à l'armée; il faut en faire fusiller deux...

NAPOLÉON.

Tome XV.

Au vice-amiral Decrès (ministre de la marine).

Paris, 21 août 1807.

... Le 13, le Danemark a déclaré la guerre à l'Angleterre...

NAPOLÉON.

Au prince de Neufchâtel, major-général de la grande armée.

Saint-Cloud, 17 septembre 1807.

Mon cousin, faites connaître à M. Daru et à M. Bourienne que je n'approuve point le marché passé avec la ville de Hambourg pour le payement des seize millions en trois ans; que je veux que les seize millions soient payables à raison de deux ou trois millions par mois.

NAPOLÉON.

Tome XVI, page 48.

Au prince Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie.

Fontainebleau, 25 septembre 1807.

... Je vous ai fait connaître que mon intention est que toutes les troupes qui sont dans le royaume d'Étrurie doivent être nourries, habillées et soldées par le roi d'Étrurie et que celles qui se trouvent dans les États du pape doivent être nourries, habillées et soldées par le pape ; cela ne laissera pas que de faire une assez grande économie...

NAPOLÉON.

Page 57.

A M. de Champagny, ministre des relations extérieures.

Fontainebleau 29 septembre 1807.

Monsieur de Champagny, faites connaître à mon ministre à Florence que j'entends que l'archevêché de Florence soit donné à un homme connu par ses bons sentiments pour la France, et non à l'évêque d'Arezzo, dont l'inimitié et la haine ont éclaté dans toutes les circonstances. Passez une note là-dessus au ministre de Toscane. Les armes de Suède doivent être abattues en Toscane et le ministre de Suède chassé. Écrivez pour faire chasser de Florence le chargé d'affaires de cette nation.

NAPOLÉON.

Page 65.

A M. Gaudin, ministre des finances.

Fontainebleau, 6 octobre 1807.

Écrivez à M. Bourienne que les seize millions provenant de Hambourg doivent être dirigés sans délai sur Paris.

Je n'approuve point le traité que M. Bourienne a fait à Lubeck, vu le

terme de trois ans qu'il a donné pour le payement ; il faut que ce soit payé dans l'année.

Page 77.

A M. de Champagny, ministre des relations extérieures.

Fontainebleau, 31 octobre 1807.

Monsieur de Champagny, écrivez au sieur Bourienne à Hambourg que mon intention est que les villes hanséatiques adoptent le code Napoléon et qu'à compter du 1er janvier ces villes soient régies par ce code. Écrivez la même chose au général Rapp, à Dantzig ; qu'ils fassent faire cette ordonnance par les magistrats du pays.

Je désire que vous écriviez également à M. Otto, à Munich, à mes chargés d'affaires près le prince primat et les grands-ducs de Hesse-Darmstadt et de Bade, pour leur prescrire de faire des insinuations légères et non écrites pour que le code Napoléon soit adopté comme loi civile de leurs États, en supprimant toutes les coutumes et se bornant au seul code Napoléon.

Napoléon.

Page 150.

Voici du reste l'opinion de Napoléon sur les effets de son Code civil, clairement exprimée dans sa lettre au roi de Naples du 5 juin 1806 :

... Les enclaves de Bénévent et de Ponte-Corvo ne pouvaient être que des sujets de troubles pour votre royaume. J'en ai fait deux duchés, celui de Bénévent pour Talleyrand et celui de Ponte-Corvo pour Bernadotte. Quant aux six autres duchés, je serai bientôt dans le cas d'y nommer. Masséna et Jourdan seraient l'un et l'autre convenables... Lorsque vous serez maître de la Sicile, instituez trois autres fiefs... J'ai exigé aussi que les titulaires aient une maison à Paris, parce que c'est là qu'est le centre de tout le système, et je veux avoir à Paris cent fortunes, toutes s'étant élevées avec le trône et restant seules considérables, puisque ce sont des fidéicommis et que ce qui ne sera pas elles va se disséminer par l'effet du Code civil.

Établissez le Code civil à Naples ; tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire alors en peu d'années et ce que vous voudrez conserver se consolidera. Voilà le grand avantage du Code civil.

Décret.

Palais des Tuileries, 17 février 1808.

Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La ville et le territoire de Hambourg fourniront 2,000 matelots ; la ville et le territoire de Brême en fourniront 500 ; la ville et le territoire de Lubeck en fourniront 500.

Art. 2. Les 3,000 matelots seront dirigés sur Flessingue et sur Boulogne pour l'armement de nos flottes.

Art. 3. Nos ministres de la marine, de la guerre et des relations extérieures, sont chargés de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

Page 395.

Au général Duroc, ambassadeur à Berlin.

Camp impérial d'Augsbourg, 2 brumaire an XIV (24 octobre 1805).

Monsieur le général Duroc, j'ai besoin de vos services près de moi. Demandez au roi une audience de congé et venez me joindre à Munich. Il vous sera facile de faire comprendre que dans les circonstances actuelles, j'ai besoin de vous. Le but d'ailleurs pour lequel vous restiez à Berlin est manqué, puisqu'il n'est plus question d'alliance...

Dites au roi en prenant congé : « Sire, l'empereur me mande près de lui. Il voulait écrire à Votre Majesté pour l'informer de ses succès, mais il n'ose plus, étant vaguement informé, par les bruits de l'Allemagne, que ses ennemis lèvent la tête à Berlin et triomphent auprès d'elle. Sire, vous avez dans l'empereur un ami capable de venir des extrémités du monde à votre secours. L'empereur est peu connu en Europe, c'est plus encore un homme de cœur qu'un homme politique. Serait-il possible que Votre Majesté voulût, par une conduite douteuse, aliéner un homme d'*un si grand* caractère et qui lui est si attaché. »

NAPOLÉON.

Page 427.

Au roi de Prusse.

La Malmaison, 4 avril 1806.

Monsieur mon frère, j'ai fait connaître à M. le comte de Haugwitz dans deux longues conférences, le fond de toutes mes pensées...

Sire, que Votre Majesté me permette de le lui dire encore : depuis le traité de Paris, dans la proclamation adressée à Neufchâtel, il a été dit, au nom de Votre Majesté, qu'il valait mieux qu'elle eût cédé cette principauté à la France que si la France l'eût conquise. Ah ! sire, il n'a jamais été dans mon intention de faire la guerre à Votre Majesté, et si je l'eusse voulu, si j'eusse pu un moment oublier les principes de la politique de ma couronne et les sentiments que j'ai voués à la personne de Votre Majesté, si je m'étais laissé influencer par les insultes de son ministre et par cette espèce d'exaltation factice que l'on avait donnée à ses peuples contre la France, je le dis avec un noble orgueil, j'eusse pu la lui faire payer bien cher...

La guerre contre la Prusse n'a jamais pu être possible de ma part...

M. le comte de Haugwitz ne saura jamais trop lui répéter combien mes intentions sont droites, franches et décidées. Je ne serai jamais, lorsqu'il s'agira de lui plaire, incertain, douteux et n'aurai recours à aucun *mezzo termine*...

NAPOLÉON.

Page 311.

Au roi de Prusse.

Saint-Cloud, 12 septembre 1806.

Monsieur mon frère, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté. Les assurances

qu'elle me donne de ses sentiments me sont d'autant plus agréables que tout ce qui se passe depuis quinze jours me donnait lieu d'en douter. Si je suis contraint à prendre les armes pour me défendre, ce sera avec le plus grand regret que je les emploierai contre les troupes de Votre Majesté. Je considérerai cette guerre comme une guerre civile, tant les intérêts de nos États sont liés. Je ne veux rien d'elle, je ne lui ai rien demandé...

Si Votre Majesté m'eût dit que les troupes que j'ai en Westphalie lui donnaient de l'inquiétude, je les eusse retirées pour lui plaire. Je suis ami ou ennemi franchement...

Je dois le dire à Votre Majesté, jamais la guerre ne sera de mon fait, parce que, si cela était, je me regarderais comme criminel; c'est ainsi que j'appelle un souverain qui fait une guerre de fantaisie, qui n'est pas justifiée par la politique de ses États. Je reste inébranlable dans mes liens d'alliance avec elle. Que par sa réponse, elle me fasse connaître qu'elle les repousse, qu'elle ne veut mettre sa confiance que dans la force de ses armes, je serai obligé de recevoir la guerre qu'elle m'aura déclarée; mais je resterai le même au milieu des combats. Après des victoires, si la justice de ma cause m'en fait obtenir, je demanderai la paix, regardant cette guerre comme une guerre sacrilége...

NAPOLÉON.

Page 207.

Au roi de Prusse.

Camp impérial, Géra, 12 octobre 1806.

Monsieur mon frère, je n'ai reçu que le 7 la lettre de Votre Majesté du 25 septembre. Je suis fâché qu'on lui ait fait signer cette espèce de pamphlet. (Dans le *Moniteur* qui publie cette lettre, on ajoute en note : Véritable rapsodie que très-certainement le roi n'a pu ni lire ni comprendre.)

Je ne lui réponds que pour lui protester que jamais je n'attribuerai à elle les choses qui y sont contenues, toutes sont contraires à son caractère et à l'honneur de tous deux...

Je ne lui ai donné aucun sujet réel de guerre. Qu'elle ordonne à cet essaim de malveillants et d'inconsidérés de se taire à l'aspect de son trône dans le respect qui lui est dû, et qu'elle rende la tranquillité à elle et à ses États. Si elle ne retrouve plus jamais en moi un allié, elle retrouvera un homme désireux de ne faire que des guerres indispensables à la politique de ses peuples, et de ne point répandre le sang dans une lutte avec des souverains qui n'ont avec moi aucune opposition d'industrie, de commerce et de politique. Je prie Votre Majesté de ne voir dans cette lettre que le désir que j'ai d'épargner le sang des hommes, et d'en éviter à une nation qui, géographiquement, ne saurait être ennemie de la mienne, l'amer repentir d'avoir trop écouté des sentiments éphémères qui s'excitent et se calment avec tant de facilité parmi les peuples.

NAPOLÉON.

Page 420.

Après la bataille d'Iéna. — 19e bulletin de la grande armée.

Charlottemburg, 26 octobre 1807.

L'indignation est à son comble contre les auteurs de cette guerre. Le manifeste que l'on appelle à Berlin un indécent libelle, où aucun grief n'a été articulé, a soulevé la nation contre son auteur, misérable scribe, nommé Gentz, un de ces hommes sans honneur, qui se vendent pour de l'argent.

Tout le monde avoue que la reine est l'auteur des maux que souffre la nation prussienne. On entend dire partout : « Elle était si bonne, si douce, il y a un an ; mais depuis cette fatale entrevue avec l'empereur Alexandre, combien elle a changé » ...

On a trouvé dans l'appartement qu'occupait la reine à Potsdam le portrait de l'empereur de Russie, dont ce prince lui avait fait présent...

Combien sont malheureux les princes qui laissent prendre aux femmes de l'influence sur les affaires publiques. Les notes, les rapports, les papiers d'État étaient musqués et se trouvaient mêlés avec des chiffons et d'autres objets.

On a remarqué comme une singularité que l'empereur Napoléon est descendu dans le même appartement, le même jour et presque à la même heure que l'empereur de Russie, lors du voyage que fit ce prince l'année passée, qui a été si funeste à la Prusse. C'est de ce moment que la reine a quitté le soin de ses affaires intérieures et les graves occupations de sa toilette pour se mêler des affaires d'État, influencer le roi et susciter partout ce feu dont elle était possédée.

La saine partie de la nation prussienne regarda ce voyage comme un des plus grands malheurs qui soient arrivés à la Prusse. On ne se fait point d'idée de l'activité de la faction prussienne pour porter le roi à la guerre malgré lui. Le résultat du célèbre serment fait sur le tombeau du grand Frédéric, le 4 novembre 1805, a été la bataille d'Austerlitz et l'évacuation de l'Allemagne par l'armée russe à journées d'étapes. On fit quarante-huit heures après, sur ce sujet, une gravure qu'on voit dans toutes les boutiques et qui excite le rire même des paysans. On y voit le bel empereur de Russie, près de lui la reine et de l'autre côté le roi qui lève la main sur le tombeau du grand Frédéric; la reine elle-même drapée d'un châle, à peu près comme les gravures de Londres représentent lady Hamilton, appuie la main sur son cœur et à l'air de regarder l'empereur de Russie; on ne conçoit pas que la police de Berlin ait laissé répandre une aussi pitoyable satire...

Page 491.

21e bulletin de la grande armée.

Berlin, 28 octobre 1806.

L'empereur a fait hier une entrée solennelle à Berlin...

M. le comte de Néale s'étant présenté dans les salons de l'empereur, Sa Majesté lui a dit : « Eh bien ! monsieur, vos femmes ont voulu la guerre, « en voici le résultat. Vous devriez mieux contenir votre famille. » Des

lettres de sa fille avaient été interceptées. « Napoléon, disaient ces lettres, ne « veut pas faire la guerre, il faut la lui faire. — Non, dit Sa Majesté à M. de « Néale, je ne veux pas la guerre, non pas que je me méfie de ma puis- « sance, comme vous le pensez, mais parce que le sang de mon peuple « m'est précieux, et que mon premier devoir est de ne le répandre que « pour sa sûreté et son honneur. Mais ce bon peuple de Berlin est victime « de la guerre, tandis que ceux qui l'ont attirée se sont sauvés. Je « rendrai cette noblesse de cour si petite qu'elle sera obligée de mendier « son pain. »

En faisant connaître ses intentions au corps municipal ; « J'entends, a dit « l'empereur, qu'on ne casse les fenêtres de personne. Mon frère, le roi « de Prusse, a cessé d'être roi le jour où il n'a pas fait pendre le prince « Louis-Ferdinand, lorsqu'il a été assez osé pour aller casser les fenêtres de « ses ministres. »

Page 520.

18e *Bulletin*.

Potsdam, 26 octobre 1806.

...M. le prince de Hatzfeld, Busching, président de la police, le président Kircheisen, conseiller intime, Polzig, conseiller de la municipalité, MM. Ruck, Sieger et Hermensdorf, conseillers députés de la ville, ont remis ce matin à l'empereur, à Potsdam, les clefs de la ville de Berlin.

Comme tous les Prussiens, ils accusent le voyage de l'empereur Alexandre des malheurs de la Prusse. Le changement qui s'est dès lors opéré dans l'esprit de la reine, qui, de femme timide et modeste, est devenue turbulente et guerrière, a été une révolution subite...

24e *bulletin de la grande armée*.

31 octobre 1806.

... On n'entend point parler encore des Russes. Nous désirons fort qu'il en vienne une centaine de milliers. Mais le bruit de leur marche est une vraie fanfaronnade. Ils n'oseront pas venir à notre rencontre. La journée d'Austerlitz se présente à leurs yeux. Ce qui indigne les gens sensés, c'est d'entendre l'empereur Alexandre et son sénat dirigeant dire que ce sont les alliés qui ont été battus... L'empereur Alexandre, qui commandait à Austerlitz et à Wischau avec un si grand corps d'armée, et qui faisait tant de tapage, ne commandait pas les alliés. Le prince qui a capitulé et s'est soumis à évacuer l'Allemagne par journées d'étapes n'était pas, sans doute, un prince allié. On ne peut que hausser les épaules à de pareilles forfanteries. Voilà le résultat de la faiblesse des princes et de la vénalité des ministres. Il était bien plus simple pour l'empereur Alexandre de ratifier le traité de paix qu'avait conclu son plénipotentiaire et de donner le repos au continent. Plus la guerre durera, plus la chimère de la Russie s'effacera et finira par être anéantie. Autant la sage politique de Catherine était parvenue à faire de sa puissance un immense épouvantail, autant l'extravagance et la folie des ministres actuels la rendront ridicule en Europe...

Page 550.

L'impératrice Joséphine avait, à ce qu'il paraît, exprimé à Napoléon des regrets sur la manière dont il avait outragé la reine de Prusse dans ses bulletins, si injurieux également pour le roi de Prusse, l'empereur de Russie et la noblesse prussienne ; voici sa réponse :

A l'Impératrice.

Berlin, 6 novembre 1806, 9 heures du soir.

J'ai reçu ta lettre où tu me parais fâchée du mal que je dis des femmes. Il est vrai que je hais les femmes intrigantes au delà de tout. Je suis accoutumé à des femmes bonnes, douces, conciliantes, ce sont celles que j'aime, si elles m'ont gâté, ce n'est pas ma faute, mais la tienne. Au reste tu verras que j'ai été fort bon pour une qui s'est montrée sensible et bonne, madame de Hatzfeld. Lorsque je lui montrai la lettre de son mari, elle me dit en sanglotant, avec une profonde sensibilité et naïvement : « Ah ! c'est bien son écriture ! » Lorsqu'elle lisait, son accent allait à l'âme. Elle me fit peine ; je lui dis : « Eh bien, madame, jetez cette lettre au feu, je ne serai plus assez puissant pour faire punir votre mari. » Elle brûla la lettre et me parut bien heureuse. Deux heures plus tard il était perdu.

NAPOLÉON.

Page 600.

Au maréchal Bernadotte.

Ostende, 27 février 1807, 5 heures et demie du soir.

Mon cousin, le général russe que le maréchal Ney a fait prisonnier hier à Peterswalde vient d'arriver. J'ai causé longtemps avec lui. Il en résulte que l'armée Russe n'a point fait de mouvement, qu'il n'y avait devant nous que de l'infanterie légère et des Prussiens ; que du reste ils étaient dans la misère et n'avaient pas plus que nous du pain.

Il est, en vérité, bien extraordinaire que cette canaille de Prussiens veuille lever le ton.

NAPOLÉON.

Page 432.

A M. Daru.

Finkenstein, 14 avril 1807.

Monsieur Daru, je n'entends payer aucune subsistance pour le huitième corps d'armée. Il occupe des cantonnements riches où les paysans peuvent le nourrir sans argent.

NAPOLÉON.

A Jérôme Napoléon, roi de Westphalie.

Paris, 4 janvier 1808.

Mon frère, j'ai lu le rapport du colonel Morio. Je n'entre pas dans tous ces détails. Mais je crois ce qu'il propose opposé aux circonstances. Je pense qui si vous commencez par faire supporter ces dépenses à votre trésor, vous le ruinerez. Comment ferez-vous quand la grande armée passera par vos

États? Elle a séjourné un an en Bavière, elle n'a pas coûté un sou au roi, les habitants l'ont nourrie, il est vrai qu'ils ont été un peu grevés, mais s'il eût fallu que le roi payât, il n'aurait pas pu le supporter quinze jours.

NAPOLÉON.

Tome XVI, page 272.

XII

POLOGNE.

Au citoyen Talleyrand.

Paris, 25 vendémiaire an X (17 octobre 1801).

J'ai oublié, citoyen ministre, dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire au sujet de l'*Almanach national*, de vous parler de la Pologne dont le premier consul désire qu'il ne soit pas question dans l'état des puissances. Cette mention *pour mémoire* est d'une inutilité absolue.

Par ordre du premier consul.

Tome VII, page 374.

A M. Fouché.

Berlin, 3 novembre 1806.

Faites venir Kosciuszko; dites-lui de partir en diligence pour venir me joindre, mais secrètement et sous un autre nom que le sien...

NAPOLÉON.

Tome XIII, page 567.

A M. Fouché.

Posen, 30 novembre 1806.

La lettre que vous m'avez envoyée de Kosciuszko à ses compatriotes est ridicule, ce n'est qu'une amplification de rhétorique...

Si Kosciuszko veut venir, bien; sans cela on se passera de lui. Il serait pourtant bon qu'il vînt.

NAPOLÉON.

Page 524.

36e *Bulletin de la grande armée.*

Posen, 1er décembre 1806.

... Il est difficile de peindre l'enthousiasme des Polonais. Notre entrée dans cette grande ville (Varsovie) était un triomphe, et les sentiments que les Polonais de toutes les classes montrent depuis notre arrivée ne sauraient s'exprimer. L'amour de la patrie et le sentiment national est non-

seulement conservé en entier dans le cœur du peuple, mais il a été retrempé par le malheur. Sa première passion, son premier désir est de redevenir nation...

Le trône de Pologne, se rétablira-t-il ? Et cette grande nation reprendra-t-elle son existence et son indépendance? Du fond du tombeau, renaîtra-t-elle à la vie ? Dieu seul, qui tient dans ses mains les combinaisons de tous les événements, est l'arbitre de ce grand problème politique.

Tome XIV, page 12.

Le lendemain même Napoléon écrivait :

Au grand-duc de Berg.

Posen, 2 décembre 1806, 10 heures du matin.

Je reçois vos lettres du 29 novembre, 11 heures du soir. Les Polonais, qui montrent tant de circonspection, demandent tant de garanties avant de se déclarer, sont des égoïstes que l'amour de la patrie n'enflamme pas.

Je suis vieux dans la connaissance des hommes. Ma grandeur n'est pas fondée sur les secours de quelques milliers de Polonais. C'est à eux à profiter avec enthousiasme de la circonstance actuelle ; ce n'est pas à moi à faire le premier pas. Qu'ils montrent une ferme résolution de se rendre indépendants ; qu'ils s'engagent à soutenir le roi qui leur serait donné, et alors je verrai ce que j'aurai à faire. Je n'ai point trouvé dans les provinces de Kalitz et de Posen cet esprit d'égoïsme, elles ont montré dévouement et décision.

Vous aurez vu, par la proclamation du palatin Radzisponiski que le 15 décembre toute la noblesse doit se réunir à Lowicz. Faites mettre dans les gazettes de Varsovie tous les discours qu'ils ont tenus et mes réponses. Je connais Poniatowski mieux que vous, parce que je sais depuis dix ans les affaires de la Pologne. C'est un homme léger et inconséquent plus que d'ordinaire ne le sont les Polonais, ce qui est beaucoup dire. Il jouit de peu de confiance à Varsovie. Ce n'en est pas moins un homme qu'il faille bien traiter et ménager. Quant à ce qu'il vous dit de mettre le prince Czartoryski roi, c'est pour se rendre important. La Russie, je vous assure, n'a jamais rêvé de se dessaisir de la Pologne.

J'approuve du reste, les mesures que vous avez prises. Il faut mettre des patriotes en place, des hommes qui veuillent se mettre en avant et ne point calculer arithmétiquement le rétablissement de la Pologne. Faites bien sentir que je ne viens pas mendier un trône pour un des miens, je ne manque pas de trônes à donner à ma famille.

NAPOLÉON.

Page 656.

A M. Fouché.

Pultusk, 31 décembre 1806.

Je lis dans le *Publiciste* du 18 une prétendue lettre de Kosciuszko. Ce sont des moyens bien misérables que ceux-là, qui ne tendent qu'à décréditer.

A quoi sert le mensonge lorsque la vérité est si bonne à dire. Qu'avons-nous besoin de Kosciuszko puisque Kosciuszko veut rester tranquille? Le peuple de Pologne n'est pas un peuple qu'on remue avec des proclamations. Tout cela, vu de Varsovie, est bien pitoyable ; je vous l'ai déjà mandé.

NAPOLÉON.

Page 13.

Instructions pour le général Bertrand.

Eylau, 13 février 1807.

M. le général Bertrand dira à M. de Zostrow qu'il n'a qu'à venir avec des pleins pouvoirs, lui ou tout homme qui inspire la même confiance que lui ; et la paix, rendant les États du roi (de Prusse) jusqu'à l'Elbe, sera signée ; que la note du ministre de Russie a produit cet effet ; que l'empereur a été peu satisfait, dans de si grandes questions, du peu d'empressement que le cabinet de Saint-Pétersbourg mettait à tirer les peuples de Prusse de la situation où ils se trouvent...

Que la Prusse peut d'ailleurs se conduire comme elle voudra envers la Russie, que Sa Majesté n'exige aucun mystère, mais qu'elle veut seule avoir la gloire de réorganiser, d'une manière ou d'autre, la nation prussienne dont la puissance plus ou moins forte est nécessaire à toute l'Europe.

Il laissera entrevoir que, quant à la Pologne, depuis que l'empereur la connaît, il n'y attache plus aucun prix...

NAPOLÉON.

Page 376.

A M. Fouché.

Liedstad, 20 février 1807.

... Je n'attache aucune importance à Kosciuszko ; il ne jouit point dans le pays de l'estime qu'il croit ; d'ailleurs sa conduite prouve qu'il n'est qu'un sot.

NAPOLÉON.

Page 374.

Ces lettres de Napoléon ne permettent pas d'être surpris lorsqu'on lit la réponse ambiguë de Napoléon, faite le 15 juillet 1812, aux députés Polonais qui, au commencement de l'invasion de la Russie, lui demandaient de reconnaître le rétablissement du royaume de Pologne, voté par la diète de Varsovie.

« Messieurs les députés de la confédération de Pologne, j'ai entendu avec intérêt ce que vous venez de me dire.

« Polonais, je penserais et j'agirais comme vous ; j'aurais voté comme vous dans l'assemblée de Varsovie : l'amour de la patrie est la première vertu de l'homme civilisé.

« Dans ma position, j'ai bien des intérêts à concilier et bien des devoirs à remplir. Si j'eusse régné lors du premier, du second ou du troisième partage de la Pologne, j'aurais armé tout mon peuple pour

vous soutenir. Aussitôt que la victoire m'a permis de restituer vos anciennes lois à votre capitale et à une partie de vos provinces, je l'ai fait avec empressement, sans toutefois prolonger une guerre qui eût fait couler encore le sang de mes sujets.

« J'aime votre nation : depuis seize ans j'ai vu vos soldats à mes côtés, sur les champs de bataille d'Italie comme sur ceux d'Espagne.

« J'applaudis à ce que vous avez fait, j'autorise les efforts que vous voulez faire ; je ferai tout ce qui dépendra de moi pour seconder vos résolutions. Si vos efforts sont unanimes, vous pouvez concevoir l'espoir de réduire vos ennemis à reconnaître vos droits ; mais dans des contrées si éloignées et si étendues, c'est entièrement dans l'unanimité des efforts de la population qui les couvre que vous pouvez trouver l'espoir du succès ; mais je dois ajouter que j'ai garanti à l'empereur d'Autriche l'intégrité de ses domaines, et que je ne puis sanctionner aucune manœuvre ni aucun mouvement qui tendraient à troubler la paisible possession de ce qui lui reste des provinces de la Pologne.

« Faites que la Lithuanie, la Samogitie, Vitepsk, Polotsk, Mohilef, la Volhinie, l'Ukranie, la Podolie, soient animées du même esprit que j'ai vu dans la grande Pologne, et la Providence couronnera votre bonne cause par des succès ; elle récompensera ce dévouement à votre patrie, qui vous rend si intéressants et vous acquiert tant de titres à mon estime et à ma protection pour tout ce qui dépendra de moi dans les circonstances. »

XIII

FORCE DE VOLONTÉ DE NAPOLÉON.

Au prince Eugène (vice-roi d'Italie).

Camp de Boulogne, 6 août 1805.

Mon cousin, je reçois votre courrier. Je ne puis trop vous témoigner mon mécontentement de ce que vous prononcez sur des objets que je me suis réservé, voilà trois fois dans un mois ; vous n'aviez pas le droit de dépecer la loi sur les finances que j'avais signée et d'en présenter d'autres ; vous n'aviez pas le droit d'ajourner le Corps législatif ; vous n'aviez pas le droit d'arrêter les dépenses départementales. Si vous tenez à mon estime et à mon amitié,

vous ne devez, sous aucun prétexte, la lune menaçât-elle de tomber sur Milan, rien faire de ce qui est hors de votre autorité.

NAPOLÉON.

Tome XI, page 82.

A M. Lebrun (ancien consul, gouverneur de l'État de Gênes dont Napoléon venait de s'emparer).

Camp de Boulogne, 23 thermidor an XIII (11 août 1805).

Mon cousin, j'ai vu avec peine votre arrêté qui défend la levée des matelots à Gênes...

Je crains bien que vous ne vous soyez conduit dans votre administration sur un point si important, par la crainte de mécontenter les Génois ; n'en craignez rien. Bon gré mal gré, il faut qu'ils aillent sur mes vaisseaux. Vous êtes mal instruit et c'est me supposer bien ignorant de la situation du peuple de Gênes que de croire qu'il ne me sera bon à rien. Avec de la faiblesse on ne gouverne point les peuples et on attire sur eux des malheurs.

Avez-vous espéré gouverner des peuples sans les mécontenter d'abord? Que feriez-vous donc en France si vous étiez chargé de faire marcher la conscription du Calvados, des Deux-Sèvres, ou de tel autre département. Vous savez bien qu'en fait de gouvernement, justice veut dire force comme vertu. Quant à ceux qui disent que cela mécontenterait les Génois et les pousserait à se mal conduire, ce n'est pas à moi que ce langage s'adresse ; je sais ce qu'ils pensent et ce qu'ils valent. Serais-je déjà assez décrépit pour qu'on pût me faire peur du peuple de Gênes? La seule réponse à cette dépêche c'est des matelots et des matelots.

NAPOLÉON.

Page 90.

A M. Talleyrand.

Schœnbrunn, 2 nivôse an XIV (23 décembre 1805).

Monsieur Talleyrand, j'ai reçu votre lettre d'aujourd'hui. Je vois avec plaisir que vous finirez, mais je vous recommande expressément de ne point parler de Naples. Les outrages de cette misérable reine redoublent à tous les courriers. Vous savez comment je me suis conduit avec elle et je serais trop lâche si je pardonnais à des excès aussi infâmes envers mon peuple. Il faut qu'elle ait cessé de régner.

NAPOLÉON.

Page 604.

Au général Junot, gouverneur général de Parme et de Plaisance.

Stuttgart, 19 janvier 1806.

Vous partirez dans la journée, vous courrez jour et nuit jusqu'à Parme ; vous communiquerez sur-le-champ le décret ci-joint à M. Moreau Saint-Remy, et dans les deux heures vous ferez imprimer, publier et répandre dans tout le duché une proclamation courte et ferme.

Vous réunirez la force armée ; vous vous rendrez sur le lieu qui a été le

principal théâtre de l'insurrection. L'architrésorier n'a rien à faire à Parme. Ce n'est pas avec des phrases qu'on maintient la tranquillité dans l'Italie. Faites comme j'ai fait à Binasco ; qu'un gros village soit brûlé ; faites fusiller une douzaine d'insurgés et formez des colonnes mobiles, afin de saisir partout les brigands et de donner un exemple au peuple de ce pays.

Faites-vous faire de suite un rapport sur les causes de l'insurrection.

NAPOLÉON.

Tome XI, page 661.

Au prince Joseph.

Paris, 27 janvier 1806.

Ne vous laissez amuser par rien. Je compte que dans la première semaine de février vous entrerez dans le royaume de Naples.

Je vous ai, je crois, déjà dit que mon intention est de mettre le royaume de Naples dans ma famille. Ce sera ainsi que l'Italie, la Suisse, la Hollande et les trois royaumes d'Allemagne, seront mes États fédératifs, ou véritablement l'empire français.

NAPOLÉON.

Page 681.

Au prince Joseph.

Paris, 31 janvier 1806.

Le marquis de Gallo a quitté le service de Naples ; il se rend auprès de vous pour vous servir de tous ses moyens. Il sera le premier Napolitain qui vous prêtera serment. On suppose que le prince royal est resté à Naples ; si cela est, faites-le arrêter et conduire en France sous bonne escorte, c'est là mon ordre exprès, je ne vous laisse aucune latitude sur cet objet. S'il est un certain nombre de grands ou d'individus qui vous gênent, envoyez-les en France et supposez que je vous ai envoyé des ordres pour cet effet. Point de demi-mesures, point de faiblesse. Je veux que mon sang règne à Naples aussi longtemps qu'en France. Le royaume de Naples m'est nécessaire.

NAPOLÉON.

Page 691.

Au général Junot.

Paris, 4 février 1806.

Je vous fais passer différentes pièces sur les affaires de Parme. Je ne conçois rien à tout ceci. Faites brûler cinq ou six villages ; faites fusiller une soixantaine de personnes ; faites des exemples extrêmement sévères, car les conséquences de ce qui se passe à Parme depuis un mois sont incalculables pour la sûreté de l'Italie.

NAPOLÉON.

Tome XII, page 6.

Au général Junot, commandant militaire de l'État de Parme et de Plaisance.

Paris, 7 février 1806.

Monsieur le général Junot,

Le rapport du major du 42e est d'un homme qui ne connaît pas les Italiens,

qui sont faux. Séditieux sous un gouvernement faible, ils ne redoutent et ne respectent qu'un gouvernement fort et vigoureux. Mon intention est que le village qui s'est insurgé pour se rendre à Bobbio soit brûlé, que le prêtre qui est entre les mains de l'évêque à Plaisance soit fusillé et que trois ou quatre cents des coupables soient envoyés aux galères... Ne parlez qu'à moi des abus de l'administration. Tous les abus, les excès de tyrannie même de mes agents, seraient-ils aussi nombreux que ceux de Carrier, sont excusés à mes yeux, le jour où les rebelles, comme ceux de Parme, courent aux armes et se font justice eux-mêmes... Brûlez un ou deux gros villages, qu'il n'en reste pas trace.

NAPOLÉON.

Page 23.

Au prince Joseph.

Paris, 7 février 1706.

Je suis fort content de mes affaires ici. Il m'a fallu beaucoup de peine pour les arranger et pour faire rendre gorge à une douzaine de fripons à la tête desquels est Ouvrard, qui ont dupé Barbé-Marbois, à peu près comme le cardinal de Rohan l'a été dans l'affaire du collier, avec cette différence qu'ici il ne s'agissait pas de moins de quatre-vingt-dix millions. J'étais bien résolu à les faire fusiller sans procès. Grâce à Dieu je suis remboursé [1].

NAPOLÉON.

Page 24.

Au prince Joseph.

Paris, 6 mars 1806.

Mon frère, le moindre avantage que puisse procurer la conquête de Naples c'est d'entretenir votre armée de quarante mille hommes. Frappez une contribution de trente millions sur tout le royaume. Votre marche est trop incertaine. Il faut que vos généraux, vos soldats soient dans l'abondance. Trente millions ne sont rien pour le royaume de Naples. Vous avez sans doute fait réunir les prêtres et vous les avez rendus responsables du moindre désordre. Les lazzaroni doivent avoir des chefs. Au premier mouvement, chassez-en douze à quinze mille de Naples. S'ils ont des chefs, il faut qu'ils répondent de tout. Quelque chose que vous fassiez, sachez que vous aurez une insurrection. Désarmez-les.

NAPOLÉON.

Page 199

[1] Schœnbrunn, 2 ventôse an XIV (23 octobre 1806).

Au prince Joseph.

Mon frère, je vous envoie une lettre ouverte dont vous prendrez connaissance et que vous remettrez à M. Barbé-Marbois, après l'avoir cachetée. Je doute si je dois attribuer à la trahison ou à l'ineptie la conduite de ce ministre. Il a avancé aux fournisseurs 85 millions de l'argent du Trésor, si j'avais été battu, la coalition n'avait pas un allié plus puissant.

NAPOLÉON.

Tome XI, page 603.

Au prince Joseph.

Paris, 31 mars 1806.

..... Vous n'avez pas besoin de vingt-cinq mille hommes pour prendre la Sicile ; un corps de quinze mille hommes est plus que suffisant. Toute cette canaille, Napolitains et Siciliens, sont bien peu de chose. Les Corses étaient bien autre chose, et ils n'ont jamais résisté seulement à huit bataillons...

NAPOLÉON.

Page 304.

Au général Junot.

La Malmaison, 2 avril 1806.

C'est par mon ordre que le prince Eugène réunit toute l'artillerie à Vérone. Le 3e léger vous est bien suffisant pour maintenir la police dans l'État de Parme. Où est le temps où avec une colonne mobile de trois cents hommes et deux pièces de canon, j'aurais fait trembler neuf millions d'individus, mais on est devenu trop grand seigneur, on ne se remue pas, on dort et il ne faut point dormir.

NAPOLÉON.

Page 308.

Au prince Jérôme.

La Malmaison, 10 avril 1806.

..... Je trouve ridicule que vous m'opposiez l'opinion du peuple de Westphalie : que fait l'opinion des paysans aux questions politiques.

NAPOLÉON.

Page 322.

Au roi de Naples.

Saint-Cloud, 3 juin 1806.

Je n'ai pu faire mettre le discours de M. Rœderer dans le *Moniteur*, car, en vérité, il n'a pas de sens..... Je lis dans votre discours des phrases que vous me permettrez de trouver mauvaises. Vous comparez l'attachement des Français à ma personne à celui des Napolitains pour vous. Cela paraîtrait une épigramme. Quel amour voulez-vous qu'ait pour vous un peuple pour qui vous n'avez rien fait, chez lequel vous êtes par droit de conquête avec quarante ou cinquante mille étrangers... Si vous n'aviez pas d'armée française et que l'ancien roi de Naples n'eût pas d'armée anglaise, qui serait le plus fort à Naples ?

NAPOLÉON.

Page 326.

Au roi de Naples.

Saint-Cloud, 22 juin 1806.

Il y a dans le *Journal de Paris* beaucoup d'articles ridicules sur Naples. Par exemple, il est déplacé de dire que l'impôt du sel a été aboli dans le royaume de Naples quand je l'établis en France... Sans doute il faut ménager le royaume de Naples ; mais il y a une manière moins gauche de le faire, ne faites point sentir aux Français que le royaume de Naples ne leur

est d'aucun avantage. Si vous avez aboli l'impôt du sel, vous avez mal fait. Avec ces ménagements vous perdrez votre royaume ; avec ces ménagements vous ne prendrez ni la Sicile ni Gaëte et vous manquerez des choses les plus nécessaires. Comment aurez-vous une armée, une marine, si vous accoutumez vos peuples à ne rien payer ? Il faut qu'ils payent autant qu'en France où il y a gabelle, enregistrement, timbre, sel, etc., etc...

NAPOLÉON.

Page 589.

Au roi de Naples.

Saint-Cloud, 30 juillet 1806.

..... Vous aurez Naples et la Sicile, vous serez reconnu de toute l'Europe, mais si vous ne prenez point des mesures plus vigoureuses que celles que vous avez prises jusqu'ici, vous serez détrôné honteusement à la première guerre continentale. Vous êtes trop bon surtout pour le pays où vous êtes, il faut désarmer, faire juger et déporter...

Souvenez-vous bien de ce que je vous dis : le destin de votre règne dépend de votre conduite à votre retour dans la Calabre. Ne pardonnez pas, faites passer par les armes au moins six cents révoltés; ils m'ont égorgé un plus grand nombre de soldats. Faites brûler les maisons de trente des principaux chefs des villages et distribuez leurs propriétés à l'armée. Désarmez tous les habitants et faites piller cinq ou six gros villages de ceux qui se sont le plus mal comportés. Recommandez aux soldats de bien traiter les villes qui sont restées fidèles. Privez de leurs biens communaux les villages révoltés et donnez ces biens à l'armée. Surtout désarmez avec rigueur.

Puisque vous comparez les Napolitains aux Corses, souvenez-vous, que lorsqu'on entra dans le Niolo, quarante rebelles furent pendus aux arbres et que la terreur fut telle que personne ne remua plus. Plaisance s'était insurgée ; à mon retour de la grande armée, j'y envoyai Junot qui prétendait que le pays ne s'était pas insurgé et m'envoyait de l'esprit à la française ; je lui envoyai l'ordre de faire brûler deux villages et de faire fusiller les chefs de la révolte parmi lesquels étaient six prêtres. Cela fut fait et ce pays fut soumis et le sera pour longtemps...

Si vous vous faites roi fainéant, si vous ne tenez pas les rênes d'une main ferme et décidée, si vous écoutez l'opinion du peuple qui ne sait ce qu'il veut, si vous ne détruisez pas les abus et les anciennes usurpations de manière que vous soyez riche, si vous ne mettez pas des impositions telles que vous puissiez entretenir à votre service des Français, des Corses, des Suisses, des Napolitains et armer des vaisseaux, vous ne ferez rien du tout...

Puisque la Calabre s'est révoltée, pourquoi ne prendriez-vous pas la moitié des propriétés de ce pays pour distribuer à l'armée. Ce serait une ressource qui vous serait d'un grand secours et en même temps un exemple pour l'avenir. On ne change et ne réforme pas les États avec une conduite molle ; il faut des mesures extraordinaires et de la vigueur. Comme les Calabrais ont assassiné mes soldats, je prendrai moi-même le décret par lequel je confisquerai, au profit de mes troupes, la moitié des revenus de la province particuliers et publics. Mais si vous commencez à prendre pour

principe qu'ils ne se sont pas révoltés et qu'ils vous ont été toujours attachés, votre bonté qui ne sera que faiblesse et timidité sera très-funeste à la France. Vos amis le disent ; vous n'inspirez pas de confiance, vous êtes trop bon.

NAPOLÉON.

Tome XIII, page 26.

Au roi de Naples.

Saint-Cloud, 9 août 1806.

Mon frère,... je vois avec peine le système que vous suivez. A quoi vous servent cinquante mille gardes provinciales armées et organisées ? A rien qu'à vous dépenser de l'argent, à s'opposer à vos volontés, à élever et à avoir beaucoup de prétentions. Il n'y a point de système plus faux et qui, en dernière analyse soit plus funeste. Au premier bruit de guerre sur le continent, ces individus seront au moins neutres et leurs chefs ouvriront des négociations avec l'ennemi. A la nouvelle d'une bataille perdue sur l'Isonzo ou sur l'Adige, ils se tourneront contre vous ; suis-je vainqueur ou en paix ; qu'en avez-vous besoin ? Eh ! mon Dieu, je ne regarderais pas ce système comme sans inconvénient en France. Combien ne peut-il pas être dangereux chez les peuples dont l'antipathie ne se vaincra que par le temps et les années..... Un seul cri italien de chasser les barbares au delà des Alpes vous arrachera toute votre armée. Je désire que vous me consultiez sur des matières aussi importantes. Il ne s'agit pas de dire que vous viendrez à mon camp. Un roi doit se défendre et mourir dans ses États. Un roi émigré et vagabond est un sot personnage. Je coordonnerai d'ici à peu d'années mon système, de manière à vous laisser un nombre de Français tel, qu'avec votre armée royale de Suisses, de Corses et de Napolitains, vous puissiez faire tête à l'orage.

Une chose également importante, c'est de rappeler les agents de l'ancienne dynastie qui sont à l'extérieur. Il n'est pas convenable de les y laisser. Ils vous trahissent partout; et de fait un honnête homme ne peut du soir au matin changer de visage...

NAPOLÉON.

Page 78.

Au roi de Naples.

Rambouillet, 17 août 1806.

..... Je désirerais bien que la canaille de Naples se révoltât. Tant que vous n'aurez pas fait un exemple vous n'en serez pas maître. A tout peuple conquis il faut une révolte et je regarderais une révolte à Naples comme un père de famille voit une petite vérole à ses enfants, pourvu qu'elle n'affaiblisse pas trop le malade. C'est une crise salutaire. C'est donc dans cette vue que les châteaux doivent être armés et approvisionnés. La partie de votre royaume la plus près d'être tranquille, c'est la Calabre, si l'on en a fait une sévère justice...

NAPOLÉON.

Page 96.

A M. de Talleyrand.

Rambouillet, 21 août 1806.

Monsieur le prince de Bénévent, il est essentiel d'écrire à mon chargé d'affaires à Florence et de parler ici au ministre d'Espagne, pour exiger que trente individus des plus coupables et connus pour les auteurs de l'insurrection d'Arezzo, soient exilés à trente lieues de la ville et que quelques-uns soient sévèrement punis. Le chargé d'affaires dira que voilà plusieurs fois que la ville d'Arezzo donne des exemples de mauvais sentiments et que si cela continue, l'empereur enverra dix mille hommes pour la saccager et la brûler.

NAPOLÉON.

Page 115.

Au prince primat.

Mayence, 1er octobre 1806 (avant la bataille d'Iéna).

Mon frère, si le prince de Cassel est sincère, et qu'il veuille rester vraiment neutre, je n'ai pas l'intention de l'en empêcher. Je prie Votre Altesse de lui envoyer un courrier qui lui en donne l'assurance, mais il faut qu'il soit vraiment neutre. Aucun de mes détachements ne passera sur son territoire et je serai fort aise d'épargner les maux de la guerre à ce pauvre pays, puisque le malheur de l'Europe veut que je n'aie pas été le maître de faire jouir du même bienfait tous les autres peuples. Je n'ai dans le fait aucun sujet de me plaindre de Cassel. Je ne l'attaquerai jamais de mon plein gré...

NAPOLÉON.

Page 368.

A M. de Talleyrand.

Auma, 12 octobre 1806.

..... Je ne suis pas dupe de la neutralité de Hesse-Cassel; je suis étonné que vous le soyez, après ce que vous avez vu de mes mouvements et de la retraite de l'armée prussienne.

NAPOLÉON.

Page 419.

Au maréchal Mortier.

Vittemberg, 23 octobre 1806 (après la bataille d'Iéna, gagnée le 14).

Mon cousin, vous trouverez ci-joint une note que doit présenter mon ministre ou mon chargé d'affaires à Cassel...

Arrivé à Cassel, vous ferez transporter toutes les armes et les canons à Mayence; vous désarmerez toutes les troupes et vous prendrez les colonels, lieutenants-colonels, majors et capitaines comme otages que vous enverrez sous bonne et sûre escorte, dans la citadelle de Luxembourg.

Si le prince de Hesse-Cassel et le prince héréditaire restent, vous les ferez l'un et l'autre prisonniers de guerre et vous les enverrez sous bonne et sûre escorte à Metz. Vous laisserez la femme et les enfants maîtres de faire ce qu'ils voudront. Le prince de Hesse-Cassel et le prince héréditaire seront arrêtés comme généraux prussiens.

Mon intention est que la maison de Hesse-Cassel ait cessé de régner et soit effacée du nombre des puissances...

NAPOLÉON.

Page 485.

Annexe à la pièce précédente.

NOTE. — Le soussigné chargé d'affaires de S. M. l'empereur et roi d'Italie est chargé de déclarer à Son Altesse Sérénissime le prince de Hesse-Cassel, maréchal au service de Prusse, que Sa Majesté l'empereur a une parfaite connaissance de l'adhésion à la coalition de la Prusse de la part de la cour de Cassel...

Que le soussigné a donc reçu l'ordre exprès de déclarer que la sûreté de l'armée française exige que la place de Hanau et tout le pays de Hesse-Cassel soient occupés; que les armes, canons, arsenaux soient remis à l'armée française et que tous les moyens soient pris pour assurer les derrières de l'armée contre l'inimitié constante qu'a montrée à l'égard de la France la maison de Hesse-Cassel.

Page 486.

27e bulletin de la grande armée.

Berlin, 4 novembre 1806.

..... Le prince de Hesse-Cassel, pour réponse à la note qui lui fut remise, demanda de marcher à la tête de ses troupes avec l'armée française contre ses ennemis, le maréchal Mortier répondit qu'il n'avait pas d'instructions sur cette proposition...

NAPOLÉON.

Page 578.

Au général Lagrange.

Varsovie, 8 javier 1807.

Je reçois vos lettres du 26 décembre. J'avais déjà appris très-vaguement qu'il y avait eu une insurrection à Cassel...

Mon intention est que le principal village où est née l'insurrection soit brûlé et que trente des principaux chefs soient passés par les armes. Un exemple éclatant est nécessaire pour comprimer la haine de ces paysans et de cette soldatesque. Si vous n'avez fait aucun exemple, faites-en un sans délai, cela est nécessaire pour le reste de l'Allemagne...

Faites-moi un rapport détaillé sur toute cette affaire, ne me dissimulez rien. Je ne puis regarder une insurrection dans l'État de Cassel, au mois de janvier, que comme un événement heureux... Il vaut mieux qu'elle ait éclaté dans ce moment que lorsque les Anglais auraient pu faire des descentes sur l'Elbe. Il faut bien saisir le moment actuel pour les désarmer et laisser des traces qui restent dans les cantons qui se sont révoltés. Toute autre manière de se conduire serait funeste : trente des principaux coupables fusillés, deux ou trois cents envoyés dans les citadelles de France, et le bourg ou la petite ville, principal foyer de la révolte, brûlé, sont des exemples néces-

saires et les actes de rigueur sont humains en ce qu'ils empêchent la renaissance de nouvelles séditions.

NAPOLÉON.

Page 215.

Au maréchal Berthier.

Varsovie, 19 janvier 1807.

..... Écrivez au général Lagrange que j'ai lu sa lettre du 8 janvier; que je suis loin d'être satisfait, que mon intention est que les deux petites villes d'Eschwege et de Stersfeld soient brûlées ou que les soixante plus coupables de ces deux villes et des environs soient fusillés et que le triple soit arrêté et conduit en France; que je n'ai jamais pu penser que quatre mille paires de souliers pussent être le prix de l'amnistie accordée, qu'il envoie des colonnes mobiles de quatre mille hommes vivre à discrétion dans les villes qui ont été le théâtre de l'insurrection; qu'on leur fasse connaître ma volonté; que les outrages faits à mes aigles ne peuvent être vengés que par du sang; deux cents personnes au moins doivent payer de leurs têtes cette insurrection...

NAPOLÉON.

Page 265.

Lorsque ces lettres aux ordres impitoyables furent écrites, la guerre d'Espagne, de sinistre mémoire, n'était pas encore commencée.

XIV

POLITIQUE INTÉRIEURE DE NAPOLÉON.

Napoléon se peint lui-même dans les lettres qu'on vient de lire. Jamais souverain n'a dit avec plus de conviction, d'énergie et de superbe :

Sic volo, sic jubeo, sic pro ratione voluntas.

A cette volonté de fer, Napoléon joignait une activité prodigieuse, un esprit qui embrassait l'ensemble et pénétrait en même temps dans les détails, voulait tout savoir et semblait présent partout. Imposant le silence à tous dans son empire, ne voulant que la publicité payée ou ordonnée par lui, se mettant au-dessus des lois qui auraient dû garantir la liberté individuelle et l'indépendance des tribunaux,

toujours prêt à envoyer dans une prison d'État, en séquestrant leurs biens, tous ceux qui pouvaient lui être un obstacle ou un embarras, Napoléon qui avait vu couler tant de sang sur les champs de bataille et tenait si peu compte de la vie des hommes, faisait trembler tout le monde, même ses principaux serviteurs qu'il comblait de faveurs, de titres, de croix et de dotations, et savait aussi, quand il le voulait, fasciner par le charme et la puissance de sa parole et de son regard.

Convaincu qu'il en savait plus long dans son petit doigt, suivant l'expression de l'une de ses lettres[1], que les plus fortes têtes de son empire, se croyant un être prédestiné, supérieur à l'humanité, il regardait la résistance aux ordres que dictait son génie, comme une sorte d'impiété qu'il fallait punir sans merci ; le glorieux empereur ériga son pouvoir absolu en dogme, et ses écrivains, qui seuls pouvaient se faire entendre, façonnèrent à son gré l'opinion des Français et prêchèrent le culte de Napoléon. Il voulut, par un catéchisme imposé aux évêques et, à l'aide de l'Université, création de son esprit centralisateur, s'emparer des intelligences et des âmes de toute la jeunesse française, les frapper de son empreinte, en faire les instruments fanatiques de son pouvoir. Après avoir renouvelé par le concordat la vieille alliance de l'Église et de l'État, il s'indigna bientôt de trouver dans le pape un pouvoir indépendant, un homme qui osait résister à ses volontés, et conservait une autorité sur la conscience de la plus grande partie de ses sujets, il eut recours à la violence pour briser cette seule volonté qui ne s'inclinait pas devant la sienne, et rêva toutes sortes de projets pour faire des membres du clergé les instruments dociles de son pouvoir sans bornes.

Son désir le plus ardent était de fonder une dynastie, mais quelles institutions avait-il créées pour la soutenir et la perpétuer ? Il avait une trop grande expérience des hommes pour se dissimuler que son fils, dans des moments de grande crise, ne pourrait compter sur ce peuple de fonctionnaires obséquieux et serviles, dévoués avant tout à leurs places et prêts à changer avec la fortune ; il crut avoir

[1] *Au prince Eugène.*

Saint-Cloud, 14 avril 1806.

... Je n'ai point l'habitude de chercher mon opinion politique dans le conseil des autres, et mes peuples d'Italie me connaissent assez pour ne devoir point oublier que j'en sais plus dans mon petit doigt qu'ils n'en savent dans toutes leurs têtes réunies, et à Paris où il y a plus de lumières qu'en Italie, lorsqu'on se tait et qu'on rend hommage à l'opinion d'un homme qui a prouvé qu'il voyait plus loin et mieux que les autres, je suis étonné qu'on n'ait pas en Italie la même condescendance.

NAPOLÉON.

Page 345.

trouvé une force plus sûre pour maintenir sa dynastie ; dans sa première jeunesse il avait été frappé de cet axiome, partout répandu avant 1789, que la noblesse était le soutien du trône et il crut consolider son trône en créant une noblesse nouvelle, des princes, des ducs, des comtes, des barons et des chevaliers ; pour perpétuer et affermir cette noblesse, il créa des majorats qui détruisaient l'égalité des partages, mais, ne voulant pas admettre d'autres volontés, d'autres pouvoirs que sa volonté et son omnipotence, il se garda bien de donner à ses nouveaux nobles la moindre attribution, le moindre droit réel ; sa noblesse ne pouvait donc être qu'une vaine décoration du trône, mais non un soutien, car cette noblesse sans fonctions, inutile au public, qui choquait les idées d'égalité du reste de ses sujets n'était pas une force, même avec les richesses dont il voulait la doter; selon une expression profonde, on ne s'appuie que sur ce qui résiste.

En réalité le pouvoir de Napoléon ne reposait que sur l'armée dont il comblait les chefs de faveurs et de distinctions, qu'il gratifiait des riches dépouilles des peuples vaincus ; mais une grande armée qui sait sa force ne peut rester dévouée que si on l'occupe, si on lui donne des occasions de gloire et de fortune, il lui faut l'unité et la vigueur du commandement ; pour perpétuer une dynastie dont les souverains peuvent et doivent être parfois des hommes médiocres, ou des vieillards, ou des enfants, il faut la volonté d'une nation. L'empire n'était pas une véritable monarchie où les droits de la dynastie sont garantis et limités par les droits des sujets et de la nation ; c'était une dictature militaire à la façon des Césars romains, qui ne purent jamais établir l'hérédité du trône parce qu'il n'y avait dans l'empire romain qu'une armée maîtresse et point de nation, mais des multitudes.

On exalte sans cesse Napoléon comme un *génie incomparable* dans le gouvernement de l'État, examinons :

Napoléon est-il un génie comme législateur? Sans doute il a ordonné et promulgué le Code civil et plusieurs autres codes. Toutes les anciennes coutumes qui faisaient loi dans les différentes provinces ayant été abolies par la Révolution, des lois générales pour toute la France étaient nécessaires, mais en matière civile, commerciale et de procédure, les nouveaux codes ne furent pas autre chose qu'un choix plus ou moins heureux entre les différents articles des anciens édits ou des coutumes, on n'y voit pas une disposition nouvelle ; en matière criminelle, le code créa des tribunaux d'exception à côté des cours d'assises et fut empreint d'une rigueur extrême pour l'instruction et la punition des crimes. Napoléon fut-il un homme de génie comme législateur pour avoir ordonné à quelques juriscon-

sultes fameux et à son conseil d'État de rédiger des codes où l'on ne trouve pas une vue nouvelle, pas une seule disposition dictée par un véritable esprit de progrès? Comme législateur il ne fut pas plus un homme de génie que Louis XIV qui fit rédiger des ordonnances pour toute la France sur la marine, la justice criminelle, les eaux et forêts, etc.

Napoléon a fait preuve sans doute d'un grand talent pour juger les hommes, les plier à ses volontés, les utiliser pour son pouvoir et en tirer toute la substance; mais quant à l'organisation des pouvoirs et aux institutions, il n'a rien inventé de nouveau et de fécond.

Les justices de paix, le Jury et la cour de cassation sont des créations de l'Assemblée Constituante, les tribunaux de première instance et les cours impériales sont modelés sur les anciens bailliages et les parlements. Napoléon eut seulement grand soin de maintenir les juges sous sa main, et de leur enlever par des arrêtés de conflit la connaissance de tout procès dont la décision aurait pu porter la moindre entrave à son pouvoir.

Ses préfets et sous-préfets ne furent pas autre chose que les anciens intendants et les subdélégués, son conseil d'État fut la continuation des conseils du roi; ses prisons d'État et ses ordres de détention et d'exil remplacèrent la Bastille et les lettres de cachet; ses titres de noblesse et ses majorats ne furent qu'une copie des titres de l'ancienne noblesse et du droit d'aînesse; son vaste système de centralisation fut bien le même que celui du gouvernement des rois de France depuis Richelieu et Louis XIV, seulement plus complet, plus absolu parce que la Révolution avait abattu ce qui se tenait encore debout et avait tout nivelé; et la main du pouvoir pesait encore avec plus de force pour tout courber jusqu'à terre. Napoléon rétrogradait jusqu'à l'ancien régime pour y découvrir et pour faire revivre et développer ce qui pouvait servir à son pouvoir absolu. Tout le système de Napoléon avait pour but de comprimer, d'annuler toute initiative des particuliers, toute force individuelle, tout esprit d'association, et de charger l'État et ses fonctionnaires de tout faire, ce qui devait abaisser tous les caractères, atrophier les intelligences et paralyser tous les progrès : son système était-il celui d'un homme de génie?

XV

POLITIQUE EXTÉRIEURE DE NAPOLÉON.

Cet orgueil indomptable, cette imagination ardente, cette activité sans repos de Napoléon purent imposer à ses sujets une obéissance absolue, mêlée de crainte et d'admiration, ils produisirent dans sa politique extérieure des résultats désastreux.

Napoléon, après avoir conclu la paix d'Amiens, fut bientôt en discussion avec l'Angleterre. Il lui demanda de chasser de son territoire les princes français et les émigrés, d'empêcher les libelles qui attaquaient sa politique, sa personne et ses actes, il la somma d'évacuer l'île de Malte. Le gouvernement anglais répondit qu'il ne voulait ni ne pouvait changer la constitution anglaise garantissant la liberté des étrangers et la liberté de la presse, et qu'il était prêt à rendre Malte à l'ordre de Malte reconstitué, si le premier consul renonçait au Piémont qu'il venait d'incorporer à la France, à Parme qu'il venait d'envahir, aux changements qu'il venait de faire dans les constitutions des républiques ligurienne, cisalpine, helvétique devenues ainsi de simples dépendances de la France. Le premier consul exaspéré de la résistance du gouvernement anglais à ses volontés, recommença la guerre et ordonna l'arrestation comme prisonniers de guerre de tous les Anglais séjournant ou voyageant en France, hommes, femmes et enfants.

La haine de Napoléon contre l'Angleterre fut alors la grande passion de sa vie et un des principaux mobiles de toute sa politique. Il espéra d'abord saisir l'Angleterre corps à corps, la mettre sous ses pieds, l'anéantir.

Il écrivait de Milan le 9 juin 1805, à Decrès, ministre de la marine :

> Une nation est bien folle, lorsqu'elle n'a point de fortifications, point d'armée de terre, de se mettre dans le cas de voir arriver dans son sein une armée de 100000 hommes d'élite et aguerris. Voilà le chef-d'œuvre de la flotille ! Elle coûte de l'argent, mais il ne faut être maître de la mer que six heures pour que l'Angleterre cesse d'exister.
>
> NAPOLÉON.
>
> Tome X, page 624.

Il écrivait encore à Decrès, du camp de Boulogne, le 6 août 1805 :

Tout est ici en bon train, et certes si nous sommes maîtres douze heures de la traversée, l'Angleterre a vécu.

NAPOLÉON.

Tome XI, page 71.

Mais Napoléon ne put assurer cette traversée, toutes ses combinaisons pour être maître un moment de la Manche échouèrent et sa flotille et son armée restèrent dans les ports bloqués par la flotte anglaise.

L'Angleterre cependant suscita contre la France l'Autriche et la Russie mécontentes des agrandissements de la France après la paix de Lunéville, et l'armée qui devait envahir l'Angleterre partit de Boulogne pour la mémorable campagne qui devait se terminer à Austerlitz. Arrivé en Allemagne, Napoléon adressa à ses soldats une proclamation qui devait déguiser son impuissance à envahir l'Angleterre et les exciter contre elle.

Soldats, il y a un mois nous étions campés sur l'Océan, en face de l'Angleterre, mais une ligue impie nous a ordonné de voler sur le Rhin...

Sans cette armée que vous avez devant vous, nous serions aujourd'hui à Londres, nous eussions vengé dix siècles d'outrages et rendu la liberté aux mers.

NAPOLÉON.

Page 393.

La victoire d'Austerlitz termina cette merveilleuse campagne, où le génie de Napoléon parut à son apogée, qui mit l'Autriche à sa merci, et l'année suivante la bataille d'Iéna détruisit la puissance de la Prusse. Mais si Napoléon était victorieux sur le continent, les Anglais devenaient les dominateurs suprêmes de la mer. Le 21 octobre 1805, les grandes flottes française et espagnole disparaissaient dans le désastre de Trafalgar et le 6 février 1806 l'amiral Duckworth détruisait la dernière escadre française qui tenait la mer dans les Antilles.

La haine de Napoléon contre l'Angleterre ne fit que s'accroître ; mais il ne voulut pas s'avouer l'impuissance où il était désormais d'anéantir l'Angleterre, il crut avoir trouvé contre elle une autre arme de guerre qui la forcerait à s'avouer vaincue.

L'Angleterre bloquait tous les ports français. Tout à coup, Napoléon lança contre l'Angleterre un grand mot qu'il croyait une grande chose, il décréta le blocus continental de l'Angleterre.

Tout commerce et correspondance avec elle furent interdits. Tout sujet anglais trouvé dans les pays occupés par les Français ou leurs alliés sera fait prisonnier de guerre et toute marchandise provenant

de l'Angleterre déclarée de bonne prise. Il faut empêcher, disait Napoléon au prince Eugène, le 1er décembre 1806, toute communication de l'Angleterre avec le continent. Il voulait, pour ainsi dire, appliquer à l'Angleterre cette peine terrible des sociétés antiques contre les criminels, l'interdiction du feu et de l'eau.

L'Angleterre de son côté prenait des mesures aussi violentes; non-seulement elle bloquait les ports de la France et des pays qui se soumettaient aux décrets de Napoléon, détruisait leurs navires, mais elle défendait aux neutres tout commerce avec la France et ses alliés, et s'arrogeait le droit de les visiter, de les saisir; elle leur ordonnait de toucher à un port anglais avant de se rendre à leur destination. Napoléon furieux de ces violences de l'Angleterre ordonnait des mesures non moins violentes contre les neutres qui se soumettraient aux exigences de l'Angleterre, tout navire neutre qui avait touché l'Angleterre ou s'était laissé visiter par un vaisseau anglais serait déclaré de bonne prise.

Napoléon impose le blocus continental à la Hollande, à l'Italie, à tout le littoral de la mer du Nord, à la Prusse et à la Russie après la paix de Tilsitt, à la Turquie, à l'Espagne; il l'étend aux côtes de l'Adriatique par la conquête des îles Ioniennes et des provinces Illyriennes, il envahit le Portugal pour en chasser le commerce anglais, il détrône son frère Louis qui ne maintenait pas en Hollande le blocus avec assez de vigueur, il fait de la Hollande, des villes hanséatiques et du littoral de la mer du Nord, dix départements français pour y assurer l'exécution rigoureuse du blocus, il envahit la Russie en 1812, parce que, entre autres griefs, elle ne maintenait plus le blocus continental; ne pouvant vaincre l'Angleterre avec son armée de soldats, il s'imagine qu'il va la vaincre avec des armées de douaniers; il épuise la France par des guerres sans fin, il se fait détester de tous les peuples qu'il soumet à son joug et dont il blesse profondément les sentiments et les intérêts, il court aux abîmes dans l'espérance de ruiner l'Angleterre, vaine illusion! C'est la France au contraire qui se ruine et se perd par le blocus continental.

Les Anglais, secondés par les besoins et les sentiments des peuples auxquels on impose le blocus, font la contrebande sur la plus vaste échelle. Le commerce maritime de la France, de la Hollande, des villes hanséatiques, de tout le nord de l'Allemagne, de l'Italie, des îles Ioniennes, des provinces Illyriennes qui reçoivent les lois de la France n'existe plus, le commerce des neutres est rendu presque impossible par les mesures violentes de l'Angleterre et de la France elle-même, la marine marchande anglaise fait au contraire un commerce immense, non seulement avec une grande partie de l'Europe par la contrebande, mais avec l'Amérique, les Indes, l'Afrique, l'Asie, elle a pour ainsi

dire le monopole du commerce du monde. Le blocus continental qui devait la ruiner l'enrichit. C'est que l'idée de Napoléon était complétement fausse.

Napoléon croyait que l'Angleterre n'était puissante que par son commerce et semblait ignorer qu'elle était encore plus riche et plus puissante par son agriculture ; il méconnaissait la grandeur féconde de ses institutions libres qui, assurant et développant l'énergie individuelle, l'énergie de tous, donnaient à la nation une force immense. Napoléon qui avait des idées fausses en économie politique, qui croyait par exemple aux accapareurs de grains, à la nécessité et au devoir pour le gouvernement de se faire marchand de grains pour assurer la subsistance des peuples, de faire baisser au besoin le prix du blé dans l'intérêt des classes ouvrières et au détriment des propriétaires, s'imaginait que le commerce libre de l'Angleterre avec la France enrichirait l'Angleterre et ruinerait la France, que la ruine de l'Angleterre ferait la richesse de la France. Depuis Waterloo cinquante ans de paix entre ces deux puissances ont prouvé, au contraire, que le commerce entre elles les avait enrichies toutes deux, il y a plus, les états des douanes ont démontré aux partisans eux-mêmes de la balance du commerce que l'Angleterre achète à la France pour des sommes bien supérieures à ce qu'elle nous vend. Lorsque Napoléon interdisait toute espèce de commerce entre la France et l'Angleterre, c'était donc à la France qu'il faisait le plus de mal. Son blocus continental faisait aussi un mal incalculable à ses alliés et aux neutres, et loin de ruiner l'Angleterre il lui assurait le monopole du commerce du monde.

Les résultats de son système, les faits, ont prouvé l'erreur profonde de Napoléon. Tandis que de 1801 à 1814 la population de la France reste stationnaire, la population du Royaume-Uni, s'accroît rapidement et s'élève de seize à vingt millions d'âmes et les progrès de son agriculture et de son commerce dépassent tous ceux des siècles précédents dans le même espace de temps. A la fin de la grande lutte, la France est épuisée d'hommes, et jamais l'Angleterre n'en avait eu d'avantage.

XVI

Napoléon voulut encore attaquer l'Angleterre d'une autre manière que par le blocus continental et il crut qu'il la ruinerait s'il pouvait détruire son empire des Indes.

Dès 1807 il envoyait comme ambassadeur en Perse, le général Gardane et lui donnait, le 10 mai, de son camp de Finkenstein, des instructions où on lit :

La Perse est considérée par la France sous deux points de vue ; comme ennemie naturelle de la Russie, et comme moyen de passage pour une expédition aux Indes. C'est à raison de ce double objet que de nombreux officiers du génie et d'artillerie ont été attachés à la légation du général Gardane.

NAPOLÉON.

Le 2 février 1808, après la paix de Tilsitt, Napoléon écrivait de Paris à l'empereur de Russie :

Monsieur mon frère... Votre Majesté aura vu les derniers discours du parlement d'Angleterre et la décision où l'on y est de pousser la guerre à outrance... Ce n'est plus que par de grandes et vastes mesures que nous pourrons arriver à la paix et consolider notre système. Que Votre Majesté augmente et fortifie son armée. Tous les secours et assistance que je pourrai lui donner, elle les recevra franchement de moi; aucun sentiment de jalousie ne m'arrivera contre la Russie, mais le désir de sa gloire, de sa prospérité, de son extension. Votre Majesté veut-elle permettre un avis à une personne qui fait profession de lui être tendrement et vraiment dévouée? Votre Majesté a besoin d'éloigner les Suédois de sa capitale; qu'elle étende de ce côté ses frontières aussi loin qu'elle le voudra ; je suis prêt à lui aider de tous mes moyens.

Une armée de 50 000 hommes russe, française, peut-être même un peu autrichienne, qui se dirigerait par Constantinople sur l'Asie, ne serait pas arrivée sur l'Euphrate, qu'elle ferait trembler l'Angleterre et la mettrait aux genoux du continent. Je suis en mesure en Dalmatie, Votre Majesté l'est sur le Danube. Un mois après que nous en serions convenus, l'armée pourrait être sur le Bosphore. Le coup en retentirait aux Indes et l'Angleterre serait soumise. Je ne me refuse à aucune des stipulations préalables, nécessaires pour arriver à un si grand but... Tout peut être signé et décidé avant le 15 mars. Au 1er mai, nos troupes peuvent être en Asie et à la même époque les troupes de Votre Majesté à Stokholm. Alors les Anglais menacés dans les Indes, chassés du Levant, seront écrasés sous le coup des évenements dont l'atmosphère sera chargée...

NAPOLÉON.

Tome XVI, page 586.

N'est-il pas étrange de voir Napoléon, qui a dicté depuis des phrases si amères et sous forme de prophétie contre le danger que peut faire courir à l'Europe l'envahissante et barbare Russie, solliciter Alexandre à s'agrandir aux dépens de l'un des plus vieux alliés de la France.

L'empereur de Russie s'empressa de profiter de l'avis et de la permission donnés par Napoléon contre la Suède et s'empara de la Fin-

lande, mais il resta froid sur la proposition d'envoyer une armée russe réunie à l'armée française dans les Indes pour y détruire l'empire des Anglais.

Lorsque Napoléon envahit la Russie, en 1812, il rêvait encore, après avoir imposé la paix à Alexandre, de marcher aux Indes et d'y frapper, à ce qu'il croyait, l'Angleterre au cœur.

N'était-ce pas encore, comme le blocus continental, une idée complétement fausse ?

D'abord, une grande expédition contre l'empire anglais aux Indes n'était pas facile à travers des pays hostiles ou déserts, et lorsque les Anglais étaient maîtres de la mer et libres, par conséquent, de porter des forces et des secours sur tout le littoral de l'immense presqu'île des Indes ; le succès de cette expédition aurait été fort douteux. La dernière guerre que la France et l'Angleterre viennent de faire à la Russie a bien démontré la difficulté de faire mouvoir des armées à de grandes distances par terre dans des pays pauvres et à moitié déserts, et la facilité que donne la mer à la puissance qui en est maîtresse pour transporter les armées, les faire vivre et les recruter. La Russie avait plus de peine à envoyer ses armées à Sébastopol, à travers son propre pays et à les nourrir, que l'Angleterre et la France n'en avaient à transporter leurs soldats à Sébastopol et à leur envoyer tout ce qui leur était nécessaire pour vivre et pour triompher.

Mais en supposant que Napoléon eût pu détruire l'empire des Anglais dans les Indes, l'Angleterre aurait-elle été frappée au cœur, se serait-elle mise aux genoux du continent, c'est-à-dire de Napoléon ? La puissance anglaise n'était pas aux Indes, mais en Angleterre ; son empire indien était pour elle un brillant fleuron de sa couronne, mais en réalité une cause d'affaiblissement plutôt que de force ; il lui coûtait plus qu'il ne lui rapportait ; si l'Angleterre avait perdu les Indes, elle n'en aurait pas moins été une puissance aussi grande qu'avant cette conquête toute récente, elle n'en aurait pas moins dominé sur les mers et fait un commerce immense dans toutes les parties du monde. Lorsque l'Angleterre, après une longue lutte, perdit, en 1782, ses colonies de l'Amérique du Nord, tous ses ennemis s'imaginèrent qu'elle était frappée au cœur, que les sources de sa richesse étaient taries ; vingt ans après elle montrait au monde entier qu'elle n'avait jamais été plus puissante. La perte de son empire des Indes l'aurait encore bien moins affaiblie que la perte de ses plus belles colonies d'Amérique.

XVII

Du reste, si l'on croyait que la haine de Napoléon contre l'Angleterre, sa résolution de maintenir à tout prix le blocus continental et de rendre possible une grande expédition dans les Indes étaient les seules causes de ses conquêtes, on serait dans l'erreur.

Napoléon, dévoré du besoin d'action et de domination, était passionné pour la gloire des conquérants ; il voulait surpasser les plus grands, vieillir sa dynastie à force de triomphes, remplir l'univers de son nom. Aussitôt après la paix de Lunéville, imitant Louis XIV qui, après la paix de Nimègue, ordonnait de réunir à la France des pays qui ne lui appartenaient pas par les traités, Napoléon décrétait la réunion du Piémont à la France, s'emparait de l'île d'Elbe, de Parme, de Gênes, se faisait reconnaître comme le souverain de la république Cisalpine, mettait sous sa main la Suisse et la Hollande. Ce n'est pas la nécessité de maintenir le blocus continental qui l'amène à s'emparer de l'Espagne, car le malheureux Charles IV mettait depuis longtemps toutes les forces de son royaume à sa disposition et exécutait tous ses ordres. Il veut placer tous les membres de sa famille sur des trônes. Il s'empare de Naples et envoie son frère Joseph y régner sous ses ordres, puis il le déclare roi d'Espagne ; il fait de son frère Louis un roi de Hollande, de sa sœur Élisa une grande-duchesse de Lucques et de Piombino, de son beau-frère Murat un grand-duc de Berg, puis un roi de Naples, de son frère Jérôme un roi de Westphalie. Il inquiète ainsi profondément toutes les anciennes dynasties et tous les gouvernements de l'Europe disposés à croire le mot qu'on lui attribue : « Ma dynastie sera bientôt la plus ancienne de l'Europe. » Il épuise la France pour faire ces conquêtes et soutenir ces rois improvisés ; il excite une haine profonde dans le cœur des peuples conquis, ruinés et méprisés, et dans celui de ses alliés eux-mêmes, traités comme les instruments passifs d'une volonté toute-puissante, écrasés par l'entretien des troupes françaises et versant leur sang pour asservir leurs frères et accroître, en l'affermissant, le joug qui pèse sur eux-mêmes.

Non content de suivre une politique aussi ambitieuse, aussi dangereuse, Napoléon a de tels changements de volonté qu'il ébranle lui-même l'édifice qu'il vient d'élever. Il fait un royaume d'Étrurie,

puis il le supprime, il nomme Joseph roi de Naples, puis il l'envoie occuper le trône d'Espagne, comme il aurait donné de l'avancement à un de ses généraux, il crée son beau-frère Murat grand-duc de Berg, puis il en fait un roi de Naples; il institue son frère Louis roi de Hollande, puis il le détrône; il donne à Joseph le trône d'Espagne, puis il veut démembrer l'Espagne ; il pense à réunir à la France les provinces au nord de l'Elbe, et, par un décret du 26 janvier 1812, il fait de la Catalogne quatre départements français, ce qui avait pour résultat certain d'accroître encore la haine de la nation espagnole contre la France et de rendre absolument impossible le règne de Joseph.

Lorsque Napoléon arriva au suprême pouvoir comme premier consul, la France s'étendait jusqu'aux Alpes et jusqu'au Rhin, et l'on peut affirmer qu'elle ne désirait pas s'étendre au delà, et elle accueillit avec bonheur la paix de Lunéville, qui lui assurait ces conquêtes rêvées depuis des siècles par les rois de France et la nation française. Mais en 1812, au moment de la guerre de Russie, combien nous avions dépassé nos frontières naturelles ! Les départements français s'étendaient sur tout le Piémont, sur l'État de Gênes, sur une partie des États romains, sur la Catalogne, sur la Hollande, sur le nord de l'Allemagne, depuis le Rhin jusqu'au Danemark, Napoléon était roi d'Italie, c'est-à-dire du nord est de l'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, c'est-à-dire le dominateur de quatorze millions d'Allemands ; son empire s'étendait jusque sur les provinces Illyriennes et les îles Ioniennes et confinait à la Turquie ; Naples, la Westphalie, l'Espagne, étaient des royaumes gouvernés sous ses ordres par ses frères ; en voyant toutes ces conquêtes et cette puissance prodigieuse, la multitude s'écriait alors, et est encore tentée de s'écrier aujourd'hui, en parlant de Napoléon : « Quelle grandeur et quel génie ! » Sans doute Napoléon a montré du génie pour gagner les batailles qui lui avaient soumis tant de peuples ; mais dans la conception même de cette grandeur trouve-t-on le génie d'un homme d'État ? L'édifice merveilleux qui avait coûté la vie à tant de millions d'hommes pour l'élever, ne reposait-il pas sur le sable, n'était-il pas destiné à s'écrouler bientôt en écrasant d'autres millions d'hommes ?

Supposons que Napoléon n'eût pas fait la campagne de Russie, qu'il eût borné ses conquêtes aux immenses pays qu'il possédait déjà, qu'il fût venu à bout de vaincre la résistance du Portugal et de l'Espagne : supposons qu'il fût mort sur son trône, croit on que cet empire gigantesque aurait pu se maintenir sous son successeur qui, selon toute probabilité, aurait été un homme ordinaire ?

Sous l'ancienne monarchie, combien de fois les Français voulurent faire des conquêtes en Italie ; ils ne purent jamais les conserver, et,

selon un vieux et sinistre proverbe : l'Italie était le tombeau des Français.

L'Espagne dont le peuple au courage farouche était si orgueilleux de ses grands souvenirs, l'Espagne qu'on démembrait, aurait-elle toujours supporté le joug d'un vassal de la France?

Les trois millions de Hollandais et les dix sept millions d'Allemands d'outre-Rhin transformés en sujets ou en vassaux de la France, dont les idées, les mœurs, étaient si peu d'accord avec les nôtres, dont l'orgueil national et les intérêts étaient si profondément blessés, auraient-ils longtemps courbé la tête?

Les peuples de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie, de l'Angleterre, auraient-ils été toujours vaincus par le successeur du nouveau Charlemagne?

Cette domination gigantesque devait être nécessairement suivie d'une réaction violente et de revanches sanglantes. Ces conquêtes au-delà du Rhin, des Alpes et des Pyrénées, obtenues au prix du plus pur sang de la France, devaient infailliblement être perdues tôt ou tard et attirer sur la France les plus cruels désastres.

XVIII

Mais Napoléon ne voulut pas même se borner à cet empire gigantesque, si difficile à consolider. Il voulut envahir la Russie, parce qu'elle affectait l'indépendance, ne maintenait pas le blocus continental, et se permettait de réclamer pour un petit prince, le duc d'Oldenbourg, parent de l'empereur Alexandre, et dont les États avaient été englobés dans un des nouveaux départements français. C'est ici qu'il est difficile de rien comprendre à la politique de Napoléon.

Il ne pouvait vaincre la résistance des Portugais et des Espagnols secondée par les Anglais ; en vain ses armées étaient victorieuses dans des batailles rangées, elles succombaient aux fatigues, aux privations et sous les coups d'escopettes et de poignards de toute une population féroce soulevée par le patriotisme et la haine. Napoléon, au lieu de porter toutes ses forces dans la Péninsule pour vaincre enfin cette formidable résistance, s'en va à l'autre bout de l'Europe attaquer, avec cinq cent mille soldats, une redoutable puissance défendue par l'immensité de son territoire et son âpre climat, en laissant derrière lui l'Allemagne frémissante, prête à se soulever, comme le lui disait son

propre frère, le roi de Westphalie, dans une lettre que l'histoire doit conserver :

5 décembre 1811.

« Sire, établi dans une position qui me rend la sentinelle avancée de la France, porté par inclination et par devoir à surveiller tout ce qui peut donner atteinte aux intérêts de Votre Majesté, je pense qu'il est convenable et nécessaire que je l'informe avec franchise de tout ce que j'aperçois autour de moi. Je juge les événements avec calme, j'envisage les dangers sans les craindre, mais je dois la vérité à Votre Majeté et je desire qu'elle ait assez de confiance en moi pour s'en rapporter à ma manière de voir.

« J'ignore, sire, sous quels traits vos généraux et vos agents vous peignent la situation des esprits en Allemagne; s'ils parlent à Votre Majesté de soumission, de tranquillité et de faiblesse, ils s'abusent et la trompent. La fermentation est au plus haut degré, les plus folles espérances sont actuellement caressées avec enthousiasme, on se propose l'exemple de l'Espagne, et si la guerre vient à éclater toutes les contrées situées entre le Rhin et l'Oder seront le foyer d'une vaste et active insurrection. »

Malgré ces avertissements, malgré les supplications de ses plus fidèles serviteurs, il commence cette fatale guerre de Russie. Quelles sont ses vues, ses espérances, son but?

Après avoir d'abord parlé de la Russie comme d'un empire barbare et sans force, comme d'un épouvantail, d'une chimère (6 mars et 31 octobre 1806), après l'avoir lui-même sollicitée et aidée à s'agrandir (2 février 1808), il la représente alors comme une menace perpétuelle contre l'Europe qui se courbera sous sa domination s'il n'arrête pas ses progrès par des victoires.

Mais si Napoléon veut diminuer d'une manière efficace et permanente la puissance de la Russie, de cet empire immense qui peut nourrir tant de millions d'hommes et dont la population s'accroît si rapidement, il ne peut y parvenir qu'en rétablissant la Pologne dans ses anciennes limites. Non-seulement l'empire russe serait ainsi diminué d'une grande étendue de territoire et d'une population considérable, mais la Pologne peuplée de vingt millions d'hommes et dont le nombre s'accroîtrait rapidement, présenterait une barrière à l'ambition de la Russie et protégerait la sécurité du reste de l'Europe. Certes nous ne prétendons pas dire que cette résurrection de la Pologne fût facile, mais évidemment c'était la seule chose à faire. Napoléon, en imposant la paix à l'Autriche deux fois vaincue, aurait pu se réserver sa portion de la Pologne, il aurait pu obliger la Prusse à n'en pas conserver la plus petite partie, et laisser à l'Autriche et à la Prusse d'autres provinces qu'il leur enlevait; mais au moment même où il envahissait la Russie, il garantissait à l'Autriche la Gallicie et à la Prusse des lambeaux de la Pologne, et il se mettait ainsi dans

l'impossibilité de la rétablir dans son entier. Avait-il au moins l'intention de faire de toute la Pologne russe un royaume indépendant? En aucune manière. Plusieurs de ses lettres sur la Pologne et son discours si froid, si décourageant, si ambigu, au début de la campagne de Russie, à la députation qui lui apportait l'adresse de la diète de Varsovie, ne peuvent laisser sur ce point capital aucune espèce de doute.

Le potentat qui avait renversé tant de trônes, qui avait dit avec tant de décision et d'énergie : Les Bourbons de Naples ont cessé de régner, la maison de Hesse-Cassel a cessé de régner, la maison de Bragance a cessé de régner, les Bourbons d'Espagne ont cessé de régner, le pape a cessé de régner, ne voulut pas dire : le royaume de Pologne est rétabli. C'est qu'il voulait bien une petite Pologne, un grand-duché de Varsovie et des soldats polonais à ses ordres, mais il ne voulait pas une grande Pologne qui, d'après l'esprit de ses peuples, ne se serait pas bornée à l'indépendance et aurait réclamé la liberté.

Napoléon ne voulant pas rétablir la Pologne, la guerre avec la Russie, même quand elle aurait été couronnée de succès, ne pouvait avoir que des résultats sans portée. Lors même que Napoléon aurait imposé la paix à l'empereur de Russie, après de sanglantes victoires, qu'aurait-il pu en exiger? Une contribution de guerre, une observation plus stricte du blocus continental, une expédition dans l'Inde contre les Anglais? Quel aurait été le résultat d'un pareil traité de paix? La Russie, profondément blessée dans ses intérêts et dans son orgueil, l'aurait bientôt violé, et son empereur serait revenu au cours naturel de sa politique ambitieuse, à la politique traditionnelle de Pierre le Grand.

Cette guerre de Russie n'était que l'acte insensé d'une imagination en délire et d'un orgueil gigantesque. Elle était regardée avec effroi par tous les hommes de bon sens, par les principaux généraux de Napoléon, mais très-peu osèrent lui faire de timides observations, tant les volontés de tous étaient accoutumées à s'anéantir devant la sienne; un seul homme, sans écouter personne, précipita donc la France dans un abîme.

Lorsqu'après avoir complétement perdu cette immense armée qui avait envahi la Russie, Napoléon, échappé miraculeusement à la captivité et à la mort, parvint à reformer en 1813 une nouvelle et puissante armée, et à remporter même les victoires de Lutzen et de Bautzen, il refusa une paix inespérée, magnifique, que lui offrait l'Autriche lors du congrès de Prague, une paix qui lui aurait laissé non-seulement la France agrandie jusqu'aux Alpes et au Rhin, mais encore une partie de l'Italie et de la Hollande, une paix dont il cacha les conditions à ses ministres, à ses généraux, à tout le monde parce qu'il savait bien que

son armée, que la France entière l'auraient accueillie avec joie et la lui auraient imposée si elles en avaient connu les conditions. N'écoutant que son orgueil blessé et ses rêves d'ambition gigantesque, il voulut continuer la guerre contre toute l'Europe coalisée contre nous. La conséquence fatale de cette résolution insensée, ce fut le désastre de Leipzig et l'invasion de la France.

XIX

Beaucoup de personnes en France ont une telle frayeur de la démocratie, un tel amour du repos à tout prix, qu'elles ne veulent même pas du gouvernement parlementaire, elles le flétrissent du nom de gouvernement des avocats et des bavards ; leur idéal, ce n'est pas une monarchie tempérée, car elle ne peut exister que par la discussion et le contrôle ; c'est le gouvernement absolu d'un seul. Le premier empire devrait cependant leur donner à réfléchir.

Voilà un homme extraordinaire, éclairé de toutes les lumières créées par des siècles de haute civilisation, investi de ce pouvoir absolu. Il est regardé par ses contemporains comme supérieur par ses grandes idées, ses facultés transcendantes, son génie incomparable, aux hommes les plus illustres de son temps ; il est à la tête d'une grande nation, la première de l'Europe par l'éclat de l'esprit, des beaux-arts et des sciences, par sa nombreuse population, ses richesses, la valeur incomparable de ses armées ; il trouve pour le servir des talents éminents qui se sont fait jour et ont grandi au milieu des troubles et des guerres de la révolution, et que fait-il de tous ces éléments admirables de force et de grandeur? que fait-il de cette France où lui seul a la parole et une volonté dominant et entraînant toutes les autres? Après de grandes victoires, de grandes conquêtes, un grand éclat, après avoir écrasé, exaspéré tous les peuples de l'Europe continentale, il voit sa fortune prodigieuse s'écrouler, et la France épuisée d'hommes, agonisante, subit la honte d'une invasion par des armées étrangères avides de vengeance contre lui et contre nous.

Ah ! si la nation française, après avoir poussé l'amour de la liberté jusqu'à souffrir les crimes de la Terreur, n'avait pas abdiqué, par crainte de l'anarchie, tous ses droits et toute volonté entre les mains d'un homme si grand qu'il fût, si Napoléon avait été le chef d'une nation libre et jalouse de rester libre, son orgueil ne se serait pas

enivré de l'omnipotence, des millions d'hommes n'auraient pas été sacrifiés à une ambition sans bornes, à des projets chimériques, insensés, la France n'aurait pas été envahie, la France n'aurait pas perdu ses frontières naturelles du Rhin et des Alpes, et Napoléon lui-même ne serait pas mort prisonnier de l'Europe sur le rocher de Sainte-Hélène.

Sans doute le meilleur gouvernement parlementaire, qui a du reste ses inconvénients comme les plus sages institutions humaines, n'aurait pas donné à la France une aussi grande gloire militaire achetée par tant de sang, mais le plus mauvais gouvernement parlementaire aurait-il amené sur la France d'aussi effroyables malheurs ?

Tout pouvoir absolu porte dans son sein un principe de ruine et de mort. Dieu seul, dans le gouvernement de l'univers, doit être absolu parce qu'il est seul l'intelligence infinie et la suprême sagesse ; mais un homme, quand il s'élève seul au-dessus d'une nation muette et prosternée et a l'audace sacrilége de vouloir jouer ici-bas le rôle de Dieu, sera bientôt, que sa tête soit puissante ou faible, frappé de vertige.

Napoléon a dit sur lui-même à Sainte-Hélène un mot que je n'aurais pas osé dire, mais que je puis bien répéter :

« On ne saurait se coucher dans le lit des rois sans y gagner la folie, j'y suis devenu fou. »

RAUDOT,
ancien représentant de l'Yonne.

CONSTANCE SHERWOOD

AUTOBIOGRAPHIE ÉCRITE AU SEIZIÈME SIÈCLE [1]

CHAPITRE V

Peu de jours après la visite du sheriff, les lois sanguinaires promulguées contre les papistes, forcèrent M. Bryan à quitter le pays en promettant de revenir, si nous avions besoin de lui et s'il pouvait pénétrer dans notre maison, sans compromettre notre sûreté ; j'aidais, un matin, ma mère à préparer les provisions et les remèdes qu'elle devait distribuer aux pauvres pendant la semaine, quand elle fut saisie d'un spasme si violent et si pénible qu'elle perdit immédiatement la parole et ne put, que par signe, me demander d'aller chercher du secours. Je courus, toute effrayée, appeler mon père ; lorsqu'il arriva, ma mère s'était un peu remise ; elle le pria de l'aider à rentrer dans sa chambre, et quand elle fut couchée elle se trouva mieux, et me dit en souriant de la laisser seule avec mon père.

Pendant environ une heure, je me promenai dans le jardin, le cœur oppressé d'une douleur inconnue. La pesanteur de l'air y ajoutait un malaise physique ; le temps était orageux et lourd ; pas une feuille ne remuait sans me faire tressaillir, comme à l'approche d'un danger ; les cris rauques des pies qui volaient sur ma tête me sem-

[1] Voir la livraison du 25 mars.

blaient présager un malheur. Vers onze heures j'entendis un cheval traverser l'avenue, c'était Édmond qui s'éloignait ; je courus à travers le gazon et je le rejoignis sur la route qu'il suivait; il s'arrêta à ma voix et me dit qu'il allait à Lichfield chercher son père, parce que ma mère désirait le voir.

— Je ne veux pas te retarder, lui dis-je.

Et il repartit, me laissant immobile et désolée. Cependant la cloche du dîner sonna, je retournai à la maison. Sur mon chemin, je remarquai que le laurier de la pelouse était flétri et desséché malgré le soin que le jardinier avait eu de l'arroser et de le cultiver. Je me rappelai que ma nourrice m'avait dit que la mort d'un arbre de cette espèce était un présage de deuil dans une famille, et cette pensée me troubla profondément. Nous fîmes, mon père et moi, un repas court et silencieux, et aussitôt après, le médecin arriva ; je me glissai inaperçue, derrière lui, dans la chambre de ma mère. Je m'assis à côté de son lit, cachée par les rideaux et je l'entendis, d'une voix creuse et faible, dire au docteur :

— Mon bon M. Lawrenson, mon cher mari vous a envoyé chercher et je ne m'y suis pas opposée, cependant je crois être arrivée au terme du voyage, et qu'aucun remède n'empêchera la volonté de Dieu de s'accomplir ; si vous partagez mon opinion ne me le cachez pas, je vous en prie, car ce sera pour moi une grande satisfaction que d'en être sûre.

Il lui tâta le pouls; pendant ce temps mon cœur battait si vite et si fort que je craignais de ne pas pouvoir entendre sa réponse; elle ne se fit pas attendre.

— Dieu me défend de vous tromper, chère madame ; tant qu'il y a vie il y a espoir, je ne puis en dire davantage ; si vous avez quelques affaires à régler, vous feriez bien d'en décharger votre esprit dès à présent, et de vous occuper aussi de la santé de votre âme en recourant aux pieux secours préparés pour ceux qui ont votre manière de penser.

En entendant ces mots, mon père poussa un profond soupir, tandis que ma mère, joignant les mains s'écria avec bonheur :

— Mon Dieu, je vous remercie!

Sortant alors de dessous les rideaux, je posai ma tête sur l'oreiller de ma mère, en murmurant à son oreille :

— Ma bonne mère, je t'en prie, ne meurs pas ou bien emmène-moi avec toi.

Mais elle ne semblait pas faire attention à moi et continuait à lever ses mains au ciel en disant :

— O cœur sans foi! cœur égoïste! Si content de mourir!

Le médecin indiqua aux servantes ce qu'elles auraient à faire

quand la crise recommencerait, et prépara une potion. Mon père lui ayant demandé quand il reviendrait.

— Demain, répondit-il.

Mais je crois bien qu'il ne prévoyait pas de lendemain pour celle qui mourait avant le temps, comme le laurier de notre jardin. Elle lui dit adieu avec bonté ; quand nous fûmes seuls, moi couchée sur son lit, mon père assis près de sa tête, elle nous dit à voix basse :

— Que les desseins de Dieu sur nous sont admirables, et ses soins paternels! Voyez comme il rappelle dans son sein celle qui était faible et laisse les forts pour soutenir les combats qui s'annoncent! Mon cher mari, j'ai fait hier un rêve terrible, mais cependant plein de consolation.

Mon père fondit en larmes et en sanglots, comme si son cœur se brisait.

— Oh! reprit-elle, il faut que tu comprennes et que tu reconnaisses, mon époux bien-aimé, combien la providence de Dieu est douce pour ta pauvre femme. Si tu savais ce que j'ai souffert, non pas seulement dans mon corps, mais surtout dans mon âme, tu accepterais une séparation qui est vraiment pleine de miséricorde. Te rappelles-tu la nuit que M. Mush a passée ici et la conversation que nous avons eue avec lui ?

— Certainement, je m'en souviens, ma chère femme, car il s'agissait de choses qui ne s'effacent pas aisément de la mémoire ; les souffrance et la fin glorieuse de la bienheureuse mistress Clitherow. Je m'aperçus de l'impression douloureuse que te faisait éprouver ce récit ; est-elle donc restée péniblement sur ton cœur depuis ce moment.

— Elle ne m'a quittée ni jour ni nuit, elle est restée toujours présente à ma pensée; j'ai été poursuivie, jusque dans mes rêves, par la crainte de me trouver sans forces pour soutenir une semblable épreuve, par l'appréhension de devenir, en trahissant Dieu et sa sainte Église, un sujet de honte et de désespoir pour toi, qui m'aimes si fidèlement et bien au delà de mes mérites. Je parlais sans cesse des dangers que nous courons, comme font les lâches qui chantent dans l'obscurité pour calmer, par le son de leur voix, les terreurs qui les obsèdent. J'avais toujours devant les yeux des spectacles de morts violentes, d'enfants maltraités pour avoir confessé la foi que leur mère leur avait enseignée, ces horribles visions ont fait couler la sueur froide sur mon front. Oh! que de fois je me suis prosternée en me tordant les mains et en conjurant le Seigneur de m'épargner une pareille épreuve! Et puis, une heure après, en m'asseyant a table, je parlais gaiement des cachots ; je me moquais de mes craintes. La dernière fois que M. Bryan est venu, je lui ai dit que les prê-

tres seraient mieux accueillis que jamais, depuis que l'hospitalité exercée à leur égard étant réputée félonie devenait plus méritoire aux yeux de Dieu qu'auparavant. Il m'a répondu, moitié sérieusement moitié plaisamment : « Dans ce cas, préparez votre cou à la corde. » J'ai senti un frisson courir dans mes veines, j'ai failli m'évanouir; cependant j'ai forcé ma langue à dire : « Que la volonté de Dieu soit faite ; mais je suis indigne d'un si grand honneur. » Mon lâche cœur démentait mes paroles; par ces craintes excessives de ma propre faiblesse, j'ai sans doute offensé Dieu qui promet de secourir ceux qui se confient en lui ; mais j'espère qu'il me pardonnera, parce que si mon âme est sans forces contre les maux dont mon imagination me fait d'avance la terrible peinture, elle les supporte d'ordinaire sans en être ébranlée lorsqu'ils arrivent. Quand je tenais autrefois ma petite Constance entre mes bras près d'une fenêtre, j'étais soudain prise d'une folle terreur de la laisser échapper de mes mains qui la serraient étroitement ; j'espère que la peur de renier ma foi qui, Dieu en est témoin, m'est plus chère que tout sur la terre, n'est qu'une impression du même genre.

— Tes alarmes ne viennent certainement, ma chère femme, répondit mon père, que d'une trop grande délicatesse de conscience et du sentiment trop vif de faiblesses qui ne sont visibles qu'aux yeux de Dieu et aux tiens, et que je n'ai jamais aperçues, moi que tu as rendu si heureux par ton amour et par tes vertus. Elles ont usé leur frêle enveloppe, et je vais être privé de la plus chère consolation de ma vie, en te perdant.

Elle le regarda avec une expression de tendresse pleine de douceur ; la mort semblait lui apporter plus de paix et de joie que la vie ne lui en avait jamais donné. Elle reprit :

— La mort vient à moi comme un ange de compassion et je voudrais que tu fisses avec moi bon accueil à ce messager de l'infinie bonté, qui apporte un grand soulagement au pauvre cœur que tu chéris depuis si longtemps. Maintenant tu vas être appelé à une autre tâche, et quand le roseau brisé sera emporté loin de toi, tu suivras la voix qui retentit dans ce moment même à ton oreille.

— Ah! s'écria mon père en joignant les mains, es-tu déjà semblable aux saints du ciel, ma chère femme, pour avoir lu le vœu qui n'a été prononcé que dans le fond le plus secret d'un cœur brisé.

Ses yeux se portèrent sur moi; ma mère semblait lire dans sa pensée. Cette âme douce et silencieuse pendant sa vie s'épanchait alors dans des paroles qui ne seront jamais oubliées; elle répondit à la question muette de ce regard comme si cette question eût été exprimée.

— Ne crains rien pour notre enfant, dit-elle en appuyant sa joue

contre la mienne, elle aura la force nécessaire aux temps où elle vivra. Je crois que Dieu lui a donné une âme courageuse proportionnée aux destinées qu'il lui prépare. L'éducation que tu as reçue dès le premier âge, mon enfant, l'ignorance où tu es d'un temps plus heureux dont le souvenir rend le présent doublement amer, les récits que tu as entendus faire dès ton berceau des épreuves que les catholiques de nos jours ont à supporter, ont fortifié ton cœur et le rendront capable de soutenir le choc des vagues et les tempêtes de ce monde. La persécution ne brisera pas ton cœur comme elle a brisé le mien.

En achevant ces mots, elle retomba épuisée, et pendant longtemps on n'entendit plus dans la maison, ni au dehors, d'autre bruit que celui des aboiements de notre gros chien.

Mon père avait envoyé chercher le père Ford dans une maison où nous savions qu'il était venu quelques jours auparavant. Mais mon père ignorait s'il y était encore, et si l'on pourrait trouver d'autres prêtres dans le voisinage ; il s'en inquiétait beaucoup, car ma mère déclinait visiblement, et le messager ne revenait pas. Dans l'après-midi, M. Genings et son fils arrivèrent de Lichfield. Quand ma mère le sut, elle remercia Dieu d'avoir permis qu'elle le revît encore une fois. Elle avait été élevée dans la même maison que M. Genings et lui était restée très-attachée. Depuis quelque temps, il s'était conformé aux ordres de la reine touchant la religion, et après son mariage avec la fille d'un huguenot français, il avait même cessé de pratiquer en secret le catholicisme, comme il l'avait fait d'abord. — En entrant dans la chambre de sa cousine et en voyant la mort écrite sur son visage, il fut très-ému ; il s'agenouilla près de son lit, dans une attitude qui exprimait une grande douleur : elle le regarda fixement et lui dit :

— Mon cousin Jean, ma respiration est très-courte, ma vie le sera probablement aussi ; je voudrais vous dire un mot avant de mourir. J'ai toujours trouvé mon bonheur dans ma religion qui était autrefois la vôtre, et, il y a cent ans, celle de tous les chrétiens. Je ne l'ai jamais appréciée autant que dans ce jour où je vais paraître devant mon juge.

Une violente émotion se peignit dans les traits de M. Genings : il y entrait plus de douleur que de colère, et saisissant le bras de son fils qui était agenouillé et pleurait à côté de lui, il dit :

— Vous avez fait de ce garçon un catholique, ma cousine.

— Je n'y ai travaillé, Dieu en est témoin, répondit-elle, que par mes prières.

— Avez-vous vu un prêtre ? dit-il.

Et comme ma mère ne répondait pas, le pauvre homme fondit en larmes en criant :

— Oh, Constance! oh, ma cousine! Me prenez-vous pour l'espion de votre lit de mort?

Il semblait frappé au cœur. Elle lui tendit la main en lui disant qu'elle espérait recevoir les secours spirituels dont elle avait besoin; puis elle pria Dieu de le bénir ainsi que sa femme et ses enfants, et de leur donner la vraie foi, afin qu'elle pût les retrouver tous dans la béatitude éternelle; elle parla avec tant de gaieté, elle dit adieu à Édmond avec un si charmant sourire qu'elle les trompa tous deux en leur faisant croire que sa fin n'était pas encore prochaine.

Lorsqu'ils eurent pris congé d'elle, elle se recueillit dans le silence et dans la prière. Le commissionnaire envoyé par mon père avait rapporté la terrible nouvelle du départ du père Ford; mais par la miséricorde de Dieu, il arriva que M. Watson, prêtre séculier, depuis peu en Angleterre et se rendant à Chester, s'arrêta chez nous ce soir-là même. M. Orton qui l'avait vu dans sa prison à Londres, lui avait donné notre adresse pour lui rendre service et pour nous obliger nous-mêmes, quoiqu'il ne sût pas dans quel pressant besoin nous trouverait l'arrivée si opportune d'un pareil hôte. Grâce à lui notre chère mourante eut le bonheur de recevoir les derniers sacrements, sans que rien vînt la troubler ni l'inquiéter. Les secours religieux adoucirent son passage de ce monde à la bienheureuse éternité, où je ne doute pas qu'elle ne soit entrée. Nous en avons pour garant les actes fervents de contrition qu'elle fit avant et après la confession, et qui auraient suffi pour effacer dix mille péchés par l'efficacité du sang divin qui l'a purifiée; et la grande et paisible joie qu'elle éprouva en recevant dans son cœur celui qu'elle espérait bientôt voir dans le ciel. Ses derniers mots furent des expressions d'admiration et de reconnaissance pour la miséricorde singulière que Dieu lui témoignait en lui donnant une mort si tranquille dans ces jours de persécutions et d'alarmes. Et vraiment, lorsque le lien fut dénoué et qu'il ne resta plus d'elle sur la terre que son corps, aussi beau dans la mort qu'il l'avait été pendant la vie, nos cœurs qui l'avaient tant aimée éprouvèrent, au milieu des regrets naturels qui faisaient couler nos larmes, un sentiment consolant de la bonté divine qui s'était manifestée dans cette fin paisible.

Le changement, qui survint en moi à partir de ce jour, sera compris de ceux qui ont éprouvé une semblable affliction; il s'y joignait le sentiment des devoirs que j'avais dorénavant à remplir, soit pour m'acquitter des soins du ménage qui devenaient mon partage; soit pour consoler et distraire mon père pendant l'année de solitude que nous passâmes à Sherwood. Il devenait très-difficile aux prêtres catholiques de nous visiter; trop de gens étaient intéressés à les dénoncer, et il

n'y avait dans le pays aucun récusant de quelque rang qui n'eût maille à partir avec le sheriff. Nous reçumes souvent avis de nous méfier de nos propres domestiques ; et mon père n'osait plus les gronder lorsqu'ils manquaient à leur service, de peur qu'ils ne nous trahissent en allant, sous le coup du mécontentement, révéler que nous avions caché des prêtres. Nous ne voyions plus Edmond depuis la mort de ma mère, et nous apprîmes peu de temps après que M. Genings était mort de la petite vérole, laissant sa femme dans une si grande gêne, par suite de dettes qu'on ne lui soupçonnait pas, qu'elle avait été obligée de vendre sa maison et son mobilier et d'aller vivre dans un petit logement près de l'école où Edmond continuait ses études.

Je remarquais chaque jour davantage que mon père avait un poids sur le cœur, en voyant tant de catholiques mourir sans sacrements, ou abandonner leur foi faute d'un prêtre pour la leur enseigner ; pauvres brebis sans pasteur ! Et je concluais, de quelques mots qu'il laissait tomber dans la conversation, que la pensée dont il avait parlé à mots couverts avec ma mère dans sa dernière conversation, mûrissait et devenait la résolution arrêté d'un changement d'état, que sa tendresse et sa sollicitude pour moi le forçaient à différer. Ce que je craignais, tout en reconnaissant que c'était inévitable, fut précipité par un avertissement que reçut mon père de sa prochaine arrestation ; ses prévisions étaient sur le point de se réaliser ; le sheriff devait se saisir de sa personne et le conduire à Lichfield devant la commission judiciaire pour y répondre de son refus d'adhésion à la réforme et de ses relations avec des prêtres catholiques. Cet avis fut le signal qu'il attendait et comme une indication de la volonté de Dieu. Il fit à la hâte des dispositions pour placer ses propriétés entre les mains d'un ami fidèle et digne de toute confiance quoique protestant. Puis il s'occupa de l'avenir de celle qu'il appelait son plus cher trésor sur la terre et le seul bien qui l'attachât à ce monde périssable, et il résolut de m'envoyer immédiatement à Londres chez sa sœur qui lui avait souvent offert, depuis la mort de ma mère, de se charger de moi. Il lui écrivit que, menacé dans sa sûreté, obligé de quitter sa maison et de se cacher, il désirait profiter de l'offre qu'elle lui avait faite d'élever son unique enfant, et qu'il allait m'envoyer à Londres. Il me recommandait à sa sœur en la priant de veiller sur moi et de me donner une éducation vertueuse et chrétienne ; il lui exprimait d'avance sa reconnaissance pour le plus grand service qu'une sœur eû jamais rendu à son frère et lui promettait que pendant toute sa vie il prierait du fond du cœur pour elle et pour son bon mari. Après avoir envoyé cette lettre, il donna des ordres pour mon départ ; je devais voyager à cheval sous la conduite d'une demoiselle de bonne

famille qui habitait depuis quelque mois dans notre voisinage et qui retournait à Londres.

Ce que j'attendais depuis longtemps, ce que mon imagination m'avait souvent représenté fondait sur moi d'une manière si subite que j'en ressentis doublement l'amertume. Il était clair que ce départ était le prélude d'un changement, aussi important pour moi que possible, dans la vie de mon père; nos cœurs étaient pleins de cette pensée, et cependant pas un mot n'en fut dit entre nous. Mon père me promit de me donner de ses nouvelles à Londres et me dit qu'il allait voyager dans le Lancashire et le Cheshire, en changeant souvent de nom et de gîte tant que durerait le péril. Le jour qui fut le dernier que nous passâmes dans la maison, où étaient nés ses ancêtres lui-même et moi, son indigne enfant, s'écoula comme il convenait à des chrétiens souffrant pour leur foi : dans la douleur que doivent sentir un tendre père et une fille dévouée, en se séparant pour la première fois au milieu de telles incertitudes; dans des regrets bien naturels en abandonnant le paisible foyer de la famille, où Dieu avait été servi suivant les lois du culte catholique par de nombreuses générations de fidèles, et jusqu'au dernier jour, dans la nuit et le mystère, sous le feu de la persécution ; où vivait enfin le souvenir des plaisirs, des joies innocentes, et des douleurs qui sanctifient et rendent plus chers les lieux qui en ont été témoins.

Mon père supporta cette épreuve avec une grande force d'âme ; son courage m'inspira une telle fermeté que notre gaieté se soutint et que dans une si douloureuse circonstance peu de larmes furent versées. La faiblesse de mon âge et la tendresse de son cœur paternel nous en arrachèrent cependant quelques-unes au moment où mon père me fit monter à cheval et remit la bride aux mains du domestique qui devait m'accompagner jusqu'à Londres. Le dernier adieu fut court; j'aime mieux ne pas en écrire les détails, car, encore maintenant, ce souvenir fait monter les larmes dans mes yeux; et je ne veux pas pleurer en écrivant cette histoire ; elle doit être un exemple de fermeté, une action de grâces joyeuse envers Dieu pour ses miséricordes, plutôt que l'expression attendrie d'une douleur féminine qui fait revivre des chagrins passés. Voilà pourquoi je coupe court en cet endroit et remets au chapitre suivant le récit de mon voyage.

CHAPITRE VI

Je devais voyager sous la protection de mistress Ward, qui depuis son arrivée dans notre pays avait entendu la messe dans notre chapelle, lorsque nous avions pu prévenir les catholiques des villages voisins de l'arrivée d'un prêtre. Nous étions accompagnées de deux domestiques et de l'ancienne femme de chambre; nous partîmes en chantant les litanies de la sainte Vierge, et après nous être mis sous sa garde par beaucoup de prières ferventes, suivant le conseil exprès de mon père. La personne à qui j'étais confiée était une dame d'une grande vertu, pleine de zèle et de prudence; mais d'une grande timidité de caractère dans tout ce qui ne touchait pas à la religion; j'avoue à ma honte que je m'en amusai pendant le voyage. Beaucoup d'histoires avaient circulé sur les coquins et les vagabonds qui infestaient les grandes routes du comté; un grand nombre avaient été arrêtés et fouettés depuis quelques mois à Lichfield, Stafford et autres endroits. Je remarquai que la bonne mistress Ward jetait un coup d'œil inquiet sur tous les individus à pied ou à cheval qu'elle apercevait sur le chemin. Mon cœur était oppressé et cependant je ne pouvais m'empêcher de sourire de ses craintes et de la manière dont elle les exprimait; il arrive quelquefois que l'émotion qui excite les larmes provoque aussi involontairement le rire.

— Mistress Constance, me dit-elle au moment où nous allions gravir une côte très-roide, vous me paraissez avoir un grand cœur insensible aux dangers que nous pouvons courir sur cette route; l'apparition d'un voleur ne vous causerait pas plus d'émotion que la rencontre d'un honnête colporteur ou de marchands ambulants, comme ceux que je crois voir devant nous sur la colline. Ne pensez-vous pas que la boîte qu'ils portent prouve que c'est bien là leur profession?

— A vous dire vrai, mistress Ward, je ne les crois pas d'aussi honnêtes gens que vous le supposez. Leur boîte ne renfermerait-elle pas des rubans et des joujoux à montrer aux voyageurs afin de les arrêter sur la route et de les voler.

Mistress Ward fit semblant de rire de ma plaisanterie, cependant elle était mal à son aise; et moi, en enfant malicieuse et étourdie, j'excitais ses craintes afin de la pousser à questionner nos domestiques sur les périls de la route; ils se mirent à lui raconter des histoires si terribles que ses appréhensions s'augmentèrent encore, à ma grande

joie, car ne partageant pas ses craintes, je m'en amusais. Je suis confuse de penser que je me moquais ainsi d'une femme respectable quand j'aurais dû baiser la trace de ses pas.

La pureté du ciel, la beauté des prairies et des haies, le mouvement du cheval, ranimaient mon esprit; par moments, mon cœur débordait de chagrins; je maudissais la légèreté insouciante de ma langue, la curiosité de mes yeux et la surexcitation que causait à mon imagination la pensée de Londres et de tout ce que j'allais y voir de nouveau. J'espérais surtout y voir mylady Surrey dont je n'avais reçu depuis longtemps que des nouvelles très-brèves et très-rares. La dernière lettre qu'elle m'avait écrite datait de l'époque où le duc de Norfolk avait été pour la seconde fois enfermé dans la Tour. A cette douleur s'était ajoutée celle de la mort de mylady Monteagle qui avait eu lieu quelques mois auparavant dans son château au milieu de tous les secours religieux. Mylady Surrey me racontait que sa grand'mère avait été pressée par le duc de consentir à des choses contraires à la foi; mais que, malgré l'estime et le respect qu'elle lui portait, sa réponse avait été si nette et si ferme qu'il n'avait plus osé lui en parler. Depuis lors je n'avais rien su de celle que j'aimais bien plus que ne pourraient le faire supposer notre courte entrevue et le lien si fragile de notre correspondance. Soit conformité de sentiments, soit pressentiment de notre future amitié, mon cœur s'était extraordinairement attaché à elle, et elle était le rêve continuel de ma pensée et de mon imagination.

La première nuit de notre voyage nous nous arrêtâmes dans une petite auberge tenue par une personne que mistress Ward connaissait; elle nous reçut dans une chambre convenable donnant sur un petit jardin; nous nous y trouvâmes aussi confortablement que possible en un pareil gîte et beaucoup plus proprement que dans la plupart des grands hôtels. Après souper, nous sentant fatiguées du voyage sans avoir encore envie de dormir, nous nous assîmes dehors sous un berceau d'églantines, pour jouir de la beauté de la soirée. Notre hôtesse avait beaucoup de ruches dans son petit jardin; et elle imitait ses abeilles car je la voyais, à travers les fenêtres, aussi active au milieu de ses servantes que la reine abeille au milieu de ses sujets. Mistress Ward et moi nous examinions ces petites républiques réglées par la nature; elle me fit admirer leur manière de vivre, de travailler, de faire des essaims, de recueillir le miel avec tant de soin et de délicatesse que jamais une impureté ne se mêle aux gouttes de rosée qu'elles boivent sur les feuilles et sur les fleurs, et m'apprit qu'elles prenaient plaisir aux sons d'une douce musique, mais qu'elles s'envolaient au loin lorsque les notes étaient discordantes.

— Elles vivent, continua-t-elle, sous une loi, et témoignent beaucoup de respect à leurs supérieures. Chacune a son office, les unes pétrissent le miel, les autres construisent la ruche et les rayons ; lorsqu'elles ont extrait le miel de chaque fleur, elles le rapportent dans leurs bouches et sous leurs ailes ; celles qui sont restées à la ruche les aident à se décharger et les soulagent de leurs fardeaux avec la plus grande adresse.

— S'il en est ainsi, mistress Ward, les abeilles sont plus sages que les hommes.

Elle sourit d'abord ; puis elle me répondit en soupirant :

— Depuis quelques années on eût pu souhaiter d'être abeilles plutôt qu'hommes ; ces petits animaux sont sages et heureux, mistress Constance, parce qu'ils restent, en obéissant aux lois de leur nature, dans la condition qui leur a été assignée et où ils font la volonté de celui qui les a créées ; nous pouvons, nous aussi, posséder la sagesse et le bonheur dans un degré bien plus éminent si nous choisissons la même règle pour notre vie.

Après avoir discouru quelque temps encore sur les habitudes de ces petits êtres, je demandai à mistress Ward si elle connaissait ma tante, mistress Congleton. Elle parut surprise et me répondit :

— Je croyais, ma chère, que vous saviez la situation que j'occupe chez madame votre tante ; je suis depuis longtemps gouvernante de ses trois filles, et je ne les ai quittées que pour aller soigner ma sœur malade.

Cette découverte me fit grand plaisir ; car la journée de voyage et notre conversation du soir m'avaient inspiré une grande inclination pour cette dame. Je me rappelai alors mes plaisanteries sur les voleurs. Je me reprochai de n'avoir pas eu des manières assez respectueuses envers une personne qui allait être, selon toute apparence, chargée de veiller sur moi. Je compris pourquoi elle m'avait parlé de la déférence que les abeilles témoignent à leurs supérieures et je songeai à lui demander pardon d'en avoir manqué vis-à-vis d'elle. Mais, comme il arrive pour les bonnes inspirations dont l'exécution nous ennuie, je m'en tirai d'une façon plus commode pour mon amour-propre et moins vertueuse. Je l'embrassai en lui disant que, depuis bien longtemps, rien ne m'avait fait autant de plaisir que la pensée de vivre auprès d'elle et sous sa direction. Elle me répondit qu'elle en était heureuse et qu'elle serait une bonne et véritable amie pour moi, tant qu'elle vivrait. Je la questionnai sur mes cousines, sur leurs qualités et leur extérieur. Elle me répondit que l'aînée, Catherine, était belle, et elle n'ajouta rien de plus ; que Polly était merveilleusement spirituelle, très agréable et brillait par ses reparties vives et amusantes.

— Elle n'est pas belle ? demandai-je.

— Elle n'est ni belle, ni laide, répondit-elle, mais vraiment bien douce et a une excellente tête.

— Alors, m'écriai-je en fille mal élevée, je l'aimerai plus que la jolie sotte, sa sœur aînée.

Sur quoi, je reçus de mistress Ward une première réprimande, qui ne fut pas la dernière, sur mon impertinence et l'étourderie de ma conduite et de mes paroles. Quand elle eut achevé, je passai mon bras autour de son cou, j'étais tout émue par ces reproches graves et doux qui me rappelaient ceux de ma mère, et je lui dis :

— Pardonnez-moi, chère mistress Ward, mon langage inconvenant et parlez-moi, je vous en prie, de ma plus jeune cousine dont l'âge se rapproche davantage du mien.

— Ce n'est pas une perle de beauté, répondit-elle, mais elle a reçu de Dieu des dons excellents, les meilleures inclinations ; en elle la grâce domine la nature. Muriel est contrefaite ; elle parle peu, mais elle est modeste dans ses paroles, pieuse dans ses prières, noble dans toute sa conduite ; je ne lui ai jamais entendu dire un mot qui ne fût utile et inspiré par une sainte gaieté.

— Est-ce qu'elle ne s'afflige pas d'être laide ? demandai-je.

— Elle estime bien peu la beauté, dit mistress Ward, et n'y pense que pour l'admirer dans les autres. Je l'ai vue se regarder dans un miroir et s'écrier en souriant : « Pour être jolie, il faudrait que tous les traits de mon visage fussent le contraire de ce qu'ils sont. » Elle plaisante de sa difformité et encourage les autres à faire de même. Oh ! c'est un rare trésor de bonté et de piété et une joie pour ceux qui l'aiment.

Cette aimable conversation nous conduisit jusqu'au moment du repos. Le lendemain, nous étions de bonne heure à cheval sur la route de Coventry, où nous devions passer la nuit chez M. Page, catholique, que les dangers de ce temps obligeaient à cacher sa foi, mais dont la généreuse hospitalité était sans cesse mise à l'épreuve ; en sorte que toutes les nouvelles arrivaient à ses oreilles et qu'aucun voyageur de noble condition ne passait devant sa demeure sans y recevoir un bienveillant accueil. Aucune musique n'est douce à l'oreille, disait-il, comme le son d'un remercîment mérité. Il nous entoura de soins et nous divertit par de gais propos et me fit rire plus que je n'aurais voulu. Il nous mena voir le palais de Sainte-Marie qui n'a pas son égal en beauté, même à Londres. En traversant les rues de la ville, il nous montra une fenêtre sur laquelle était une inscription qui datait du règne de Richard II et s'exprimait ainsi :

Moi, Luriche, pour l'amour de toi,
Je déclare Coventry libre de tout tribut.

Plus loin, nous vîmes une statue de Tom, de Coventry, ce misérable dont mon père m'avait parlé en me racontant l'histoire de lady Godiva, qui obtint le salut de ses concitoyens en consentant à faire une promenade à cheval à travers la ville. Cette sainte et pure femme pouvait seule l'entreprendre parce qu'elle comptait sur le respect de tous. En me souvenant du temps où j'écoutais mon bon père, assise sur ses genoux, une douleur aiguë et soudaine me perça le cœur. J'étais alors disposée à toute émotion, aussi proche du rire que des larmes ; je me mis à pleurer sur la destinée de cette noble dame forcée de se soumettre à de si brutales conditions pour faire cesser les souffrances de ses propres sujets. M. Page s'aperçut des larmes que je versais, autant sur moi-même que sur la mémoire d'une femme morte depuis si longtemps, mais encore vivante dans le cœur de ses compatriotes. Il chercha à m'égayer en me parlant des fêtes splendides, des représentations qui ont lieu tous les ans à Coventry et qui n'ont leurs pareilles en aucune ville du monde. Il me dit que je ne pleurerais pas si je les voyais ; il ajouta qu'il espérait que je viendrais un jour y assister et qu'il serait encore en vie pour me servir d'écuyer pendant la cavalcade. Cela me fit sourire ; car le bon gentilhomme n'avait pas la mine de figurer dans un semblable cortége, et d'avance je me sentis honteuse de l'avoir pour cavalier.

— Mon bon monsieur Page, lui dis-je, les volets seront-ils fermés comme le jour de la promenade de lady Godiva ?

— Non, me répondit-il en riant, au lieu d'un seul Tom indiscret, il y aura des milliers d'yeux ouverts pour voir passer la procession.

— Eh bien, si vous le voulez bien, monsieur, quand nous en serons là, j'aimerais mieux regarder que de monter à cheval.

— Comme vous voudrez, répondit-il.

En devisant ainsi nous atteignîmes l'heure du souper, après lequel le bon gentilhomme continua à s'occuper de moi et me raconta des histoires si risibles que je m'oubliai un peu et me mis à lui répondre avec trop de sans façon. Il nous parla de la visite de la reine et de la simplicité du maire qui, ayant entendu dire que la reine aimait les vers et en faisait elle-même, crut mériter ses bonnes grâces en lui récitant, lorsqu'elle fit son entrée dans la ville, ce curieux couplet :

> Nous, hommes de Coventré,
> Sommes heureux de voir Votre Majesté.
> Ah ! Seigneur, que vous êtes belle !

Son Altesse après une pause d'un moment lui répliqua :

> C'est plaisir pour Sa Majesté
> De voir les hommes de Coventré.
> Ah ! Seigneur, qu'ils sont sots !

— Le brave homme fut si content de la réponse de la reine à son compliment, qu'on dit qu'il fit encadrer les vers de Sa Majesté et les accrocha dans son parloir.

— C'est dommage qu'il ne les ait pas mis dans la grande salle de l'hôtel de ville, m'écriai-je.

M. Page me fit compliment de mon esprit, mais mistress Ward dit :

— Une langue mordante dans une bouche féminine fut toujours une arme dangereuse. Dieu veuille que dans celle d'une reine elle ne devienne pas meurtrière !

Ces paroles arrêtèrent notre gaieté. Elles renfermaient un blâme pour ma vivacité et éveillèrent sans doute en M. Page des pensées d'une nature plus grave.

Il nous accompagna le lendemain pendant quelques milles et nous dit adieu avec beaucoup de courtoisie, force protestations de dévouement et offres de service pour le cas où nous aurions la bonté de nous souvenir de sa pauvre maison. Nous lui répondîmes qu'il nous avait donné de bonnes raisons pour ne jamais l'oublier.

Vers le soir, au coucher du soleil, nous vîmes les tours du château de Warwick; je pus à peine distinguer la forteresse portant le nom du célèbre duc qui, caché sous le vêtement d'un pèlerin, tua le géant Colbrand et la caverne sous la Guy's-Cliff où il passa ses dernières années en prières. Le jour tombait tout à fait quand nous atteignîmes Leamington où nous devions coucher ; et l'obscurité nous cacha ce beau site digne d'être choisi pour y mener la vie d'ermite.

Le jour suivant fut le plus chaud et le plus fatigant du voyage. Nous fîmes halte à midi dans un petit bois près de la route d'où nous admirions un délicieux paysage ; d'un côté, des hauteurs garnies de chênes majestueux au pied desquels était une prairie émaillée de toutes sortes de jolies fleurs, et couverte de troupeaux qui y broutaient en toute sécurité.

Mistress Ward, très-fatiguée du voyage, s'endormit la tête dans ses mains et je tirai de ma poche un livre qui contenait les merveilleuses histoires d'Amadis de Gaules, d'Huton de Bordeaux, de Palmerin d'Angleterre et d'autres fameux chevaliers. M. Page m'avait fait cadeau de ce volume pour m'amuser pendant la route, puisque, grâce à la bonne éducation que mes parents m'avait donnée, j'étais capable de le lire. A demi couchée sur le gazon, la tête appuyée sur le tronc d'un arbre, je charmai mon imagination par les inventions de l'écrivain. De temps en temps je jetais les yeux sur le ciel bleu que j'apercevais à travers le feuillage, je considérais les ombres vacillantes sur la prairie, la vallée rafraîchie par un ruisseau argenté et les belles collines à l'horizon. Tout en lisant les

hauts faits des chevaliers, les périls courus par les nobles dames, l'amour qu'elles inspiraient, dont je n'avais jamais encore rencontré le récit dans aucun livre, je tombai dans une sorte de rêverie ; je me demandais si les habitants de Londres parleraient de même ; si les messieurs y seraient aussi braves et les dames aussi belles que celles du temps passé.

C'était ordinairement sur les grandes routes que survenaient leurs dangereuses aventures. Je regardais, aussi loin que ma vue pouvait s'étendre, avec un désir insensé d'apercevoir des brigands prêts à fondre sur nous ; je me figurais ensuite qu'un grand seigneur, un galant chevalier accourait à notre secours, nous délivrait d'un grand péril : peut-être serait-il blessé dans le combat ; je panserais ses plaies comme ma mère m'avait enseigné à le faire, puis je lui adresserais mes remercîments dans les termes les plus courtois et les mieux choisis. Mais j'avais beau chercher, je n'apercevais qu'une charrette chargée de blé, montant lentement la côte, au milieu de nuages de poussière, et quelques pauvres gens qui venaient de glaner et rapportaient leurs gerbes sur leurs têtes. Au bout d'une heure, mistress Ward s'éveilla, elle m'appela en me disant qu'il était temps de manger quelque chose et de remonter à cheval. Je m'écriai : Mon bon monsieur, je suis à votre service ; et me frottant les yeux, je la vis debout devant moi dans son habit de cheval, au lieu du chevalier dont je bandais les blessures.

Nous passâmes la nuit à Northampton, chez mistress Engerfield. Cette dame, cousine de M. Congleton et fort âgée, avait une douce affabilité et une gravité qui forçait au respect ceux mêmes qui ne la connaissaient pas. Elle avait été religieuse sous le règne du roi Henry ; lorsque son couvent fut dépouillé et qu'on en eut chassé les nonnes, ayant hérité d'une fortune considérable, elle fit en secret de sa maison un monastère. Dieu y fut servi par des religieuses que les circonstances et non leurs propres désirs avaient rejetées dans le monde, et qui n'avaient pas pu traverser la mer pour trouver de saints asiles dans les pays catholiques. Elles étaient vêtues de noir, avaient des heures fixées pour la prière et ne sortaient qu'en cas de nécessité. Quand nous entrâmes dans la salle à manger que mistress Engerfield appelait le réfectoire, les grâces furent dites en latin. Pendant que nous mangions, une dame fit tout haut la lecture de la vie d'un saint ; mais la fatigue de la journée, l'obscurité de la salle toute lambrissée de chêne, appesantirent tellement mes yeux que je tombai endormie avant la fin du repas. On s'en aperçut, à ma grande confusion, au moment de sortir de table. La bonne dame, dont le visage exprimait une indulgence incomparable, me prit par la main en disant :

— Les jeunes yeux deviennent lourds quand ils ont besoin de som-

meil, et les voyageurs doivent prendre du repos. Viens dans ta chambre, ma chère petite ; et après t'être brièvement recommandée à celui qui ne s'assoupit pas et qui ne dort jamais, ainsi qu'à la mère des orphelines, couche-toi et prends tout le temps de sommeil dont tu as un si grand besoin ; tes bons anges veilleront près de toi.

Oh ! comme je me mis à pleurer en entendant ces douces et consolantes paroles ! Je m'agenouillai ; je lui demandai sa bénédiction comme j'avais coutume de faire devant mes parents. Elle, dont l'aspect était plein de majesté, de douceur et de charme, qui me semblait être plus qu'une femme ordinaire, et qui était en effet une grande servante de Dieu, me releva et m'aida elle-même à me déshabiller après m'avoir fait dire mes prières ; l'ardente dévotion qui brillait dans ses yeux éveilla en moi une plus grande ferveur que je n'en avais jamais ressenti en accomplissant ce devoir. — Après avoir dormi d'un sommeil lourd pendant deux ou trois heures, je m'éveillai, et, comme il arrive aux personnes trop fatiguées, je ne pouvais plus me rendormir. J'entendis l'horloge sonner minuit ; le dernier coup de l'heure fut suivi du son d'un chant qui ressemblait à ce que j'avais entendu quelquefois dans notre chapelle ; mais au lieu de deux ou trois voix, c'était un chœur nombreux plein de mélodie et de douceur ; il me semblait qu'à cette heure, tout le monde étant couché dans la maison, ce ne pouvait être que le chant des anges. Le lendemain, je questionnai mistress Ward sur ce qui m'était arrivé, et elle me dit que les dames de la maison se levaient toujours à minuit, comme elles avaient coutume de le faire autrefois dans leurs couvents, pour chanter les louanges de Dieu et lui offrir des actions de grâces, selon les vœux qu'elles avaient faits en entrant en religion. Avant notre départ, mistress Engerfield me fit entrer dans sa chambre ; elle était petite et simplement meublée : un lit, une table, un prie-Dieu, un grand crucifix contre le mur, c'était tout ; elle me donna un petit livre français iutitulé *le Combat spirituel*, en me disant que c'était un trésor de pieuses richesses. Elle me conseilla de me l'approprier par une étude fréquente ; elle nous souhaita bon voyage avec beaucoup de prières et de bénédictions, et prit congé de nous. Notre dernière couchée sur la route fut à Bedford. Comme il n'y avait là aucun catholique en renom, nous nous arrêtâmes dans une auberge modeste tenue par de braves gens qui nous reçurent avec beaucoup de civilité. L'hôtesse voulait nous proposer, après le dîner, de nous faire entrer dans le beau parc de l'abbaye de Woburn, « qui grâce au ciel n'était plus, dit-elle, un repaire de mendiants, mais la demeure d'un honnête gentilhomme, dont la présence était un honneur pour la ville et attirait des pratiques à l'auberge. » La pluie rendit cette promenade impossible, et la bonne femme, ne sachant que faire pour nous amuser, nous apporta un gros

volume dont chaque page renfermait, disait-elle, des trésors de sainteté capables de convertir autant de papistes qu'il y avait de feuillets dans le livre. Mes joues me brûlaient en l'entendant parler ainsi, et je regardai mistress Ward en écoutant ce qu'elle allait dire. Elle se contenta d'incliner la tête en ouvrant le livre. Dès que nous fûmes seules :

— Mistress Constance, me dit-elle, c'est un livre écrit par M. Fox, ancien précepteur du duc de Norfolk, sur la mort de ceux qu'il appelle martyrs et qui furent condamnés pour trahison et pour hérésie du temps de la reine Marie, que Dieu ait son âme! Si cet ouvrage a jamais converti un papiste, même sur son lit de mort, à moins que ce ne fut par intérêt personnel, je suis prête...

— A souffrir vous-même le martyre, m'écriai-je selon mon habitude de ne jamais tenir ma langue.

Son visage, ordinairement pâle, rougit, et elle me dit :

— Mon enfant, je voulais dire que dans ce cas je serais prête à renoncer à l'espérance du bonheur éternel, que grâce à Dieu je désire et je demande chaque jour, quoique très-indigne de l'obtenir.

— Vous ne craindriez donc pas de mourir sur l'échafaud ou d'être pendue, mistress Ward?

— Non, je ne craindais pas la mort pour une bonne cause, dit-elle.

Elle achevait à peine lorsque notre aubergiste frappa à la porte et nous dit qu'il y avait dans la maison un gentilhomme et ses deux fils qui désiraient présenter leurs respects à mistress Ward et à la jeune demoiselle qui lui était confiée. Son nom était Rookwood, de Rookwood-Hall, en Suffolk. Mistress Ward répondit qu'on les fît entrer, et me dit ensuite qu'elle les avait vus souvent chez ma tante, et qu'elle était enchantée de trouver si bonne compagnie dans cet hôtel. Elle les reçut gracieusement et dit à M. Rookwood mon nom et ma parenté avec mistress Congleton. Lorsqu'il sut que j'étais la fille de sir Henry Sherwood, il m'embrassa en disant qu'autrefois mon père avait été son plus intime ami et son camarade de collége; que, pour le revoir une seule fois, il donnerait volontiers mille livres sterling. Je lui répondis que mon père parlait souvent de lui avec une grande affection, et qu'en lui écrivant de Londres que j'avais eu l'honneur de le rencontrer, j'étais sûre que ma lettre serait bien reçue. Mistress Ward lui demanda des nouvelles de Londres, qu'il avait quitté le matin. Elles n'étaient pas bonnes : le mariage de la reine avec Monsieur était rompu, et le roi très-irrité de l'appui qu'elle avait accordé à M. de Montgomery; parce qu'elle avait refusé de le livrer, en disant qu'elle ne voyait pas pourquoi elle ferait le métier de bourreau du roi de France. Cette réponse était celle que le père du roi de France

avait faite à la reine Marie lorsqu'elle lui avait adressé une semblable requête au sujet de quelques traîtres qui avaient fui en France.

— Sa Majesté est de nouveau fort en colère, dit-il, contre l'évêque de Ross ; elle l'aurait fait mettre à mort si son conseil ne l'en avait pas dissuadée. Il est fort à craindre que les catholiques n'aient à souffrir de la découverte qui vient d'être faite d'un complot tramé par Ridolphi pour déclarer Sa Majesté illégitime et pour mettre la reine d'Écosse sur le trône ; cette découverte a causé plus d'émotion à la reine que la révolte dans le Nord.

— Et le duc de Norfolk, demanda mistress Ward, quel va être son sort?

M. Rookwood répondit : — Sa Grâce a été ramenée dans son palais à cause de l'épidémie, mais on dit que la reine est animée d'une passion plus violente que jamais contre lui, et veut avoir sa tête.

— Si Sa Majesté n'épouse pas Monsieur, dit mistress Ward, les choses iront mal pour les catholiques.

Sur quoi un des jeunes gens s'écria :

— Ce n'est pas elle qui refuse ; c'est Monsieur qui ne veut pas d'elle. Mylord Oxford, qui va épouser la fille de mylord Burleigh, disait hier au jeu de paume que la résistance de Monsieur affligeait beaucoup la reine ; le prince aurait déclaré que, dans une affaire où l'amitié était si nécessaire, Sa Majesté lui faisait peur. Voilà pourquoi elle prétend rompre elle-même le mariage sous prétexte de scrupules religieux.

Les deux frères se mirent à rire ; mais M. Rookwood leur dit de tenir leurs langues et de ne pas prendre la mauvaise habitude de se donner carrière sur le compte de Sa Majesté et de son mariage, car ce qui était sans inconvénient devant nous, pouvait, en d'autres lieux, compromettre les gens.

— Peste soit de la prudence ! s'écria l'aîné, jeune homme de bonne mine et d'agréable physionomie. Quoi que fassent les catholiques, ils ont toujours tort ; on accuse leur silence s'ils se taisent, leurs paroles s'ils ouvrent la bouche. Le bon M. Warton a été mis à la torture, la semaine dernière, jusqu'à ce qu'il se soit évanoui, parce qu'il ne voulait pas révéler ce qu'il avait appris en confession d'un des complices de Ridolphi ; et mylord Morley a été amené devant la cour pour avoir dit qu'il partait pour le continent dans un état désespéré, mais qu'il reviendrait transformé et triomphant ; il voulait parler de sa santé, on a tenu à voir dans ces paroles une trahison.

— Il me semble, maître Basile, que vous ne courrez pas risque d'être accusé de trop de silence, à moins que ce ne soit sur la roue

où votre franc parler pourra bien vous conduire un jour. Imitez donc votre frère qui reste modestement bouche close.

— Oui, comme si elle était pleine de beurre fondu, s'écria Basile, en riant.

Je remarquai alors l'attitude du jeune frère ; il était plus petit et plus beau que Basile ; ses yeux surtout avaient une expression ravissante et son front élevé annonçait des pensées profondes. M. Rookwood éloigna sa chaise de la table et se mit à causer à voix basse avec mistress Ward de sujets trop graves, sans doute, pour être traités légèrement. Je les entendis prononcer le nom de Felton, qui avait prêté main-forte à ceux qui avaient osé afficher la bulle du pape sur la grille de l'évêque de Londres. Je ne pus pas suivre ce qu'ils disaient, parce que les jeunes gens me faisaient des récits sur Londres; leurs descriptions m'amusaient beaucoup. Basile me racontait un combat entre un lion et trois chiens, dans lequel ces derniers avaient été vainqueurs ; Hubert me parlait de ses livres qu'il aimait à garder soigneusement, parce qu'ils étaient beaux et bien reliés.

— Et pourquoi, lui disait son frère, avoir des livres dorés sur tranche comme les livres de prières que les jeunes filles et les galants portent à l'église uniquement pour les faire voir ? Je déteste les livres à fermoir ; j'ai trop de peine à les ouvrir.

— Tu ne la prends pas souvent, cette peine, répondit Hubert ; tu es toujours prêt à ouvrir le livre intérieur de ton âme à qui veut y lire, ou ta bourse aux mendiants et au premier venu qui veut t'emprunter ; mais tu ne fais pas grand usage des recueils où sont contenues les pensées des autres hommes.

— J'en serais bien fâché ! Le meilleur livre de prières est mon chapelet; et en fait de lecture amusante, je ne connais que les règles de la chasse aux daims que, par parenthèse, mylord Stafford a gravement transgressées en attaquant les gardes de lord Lyttleton, à Teddesley-Haye.

— Qu'avez-vous là ? me demanda Hubert en me montrant le *Livre des Martyrs* de M. Fox, et un autre que l'hôtesse avait laissé sur la table. Voilà vraiment un beau cadeau de nouvelle année pour toute l'Angleterre !

— Ces livres ne sont pas à moi et je ne me soucie pas de les lire ; mais celui-ci, dis-je en tirant de ma poche le livre de M. Page, celui-ci est bien amusant et plein de jolies histoires.

— Vous devriez lire aussi la *Mort d'Arthur* et les *Sept champions de la chrétienté*, me dit Hubert.

Je lui répondis que je serais bien contente si je pouvais me les procurer. — Ma cousine Polly, reprit-il, a beaucoup de ces ouvrages amusants et elle vous les prêtera certainement. Elle a tant d'esprit

qu'elle l'exerce continuellement sur elle-même et sur les autres ; sur elle-même, en ornant son imagination par la lecture ; et sur les autres, en se servant de ce qu'elle a acquis dans sa conversation, de manière à ne laisser à personne la supériorité de sa science.

— Si tel est son but en lisant, répondis-je, je crains qu'elle ne veuille pas prêter aux autres les moyens de mettre leur esprit en état de lutter avec le sien.

Ils se mirent à rire en disant qu'ils espéraient me voir tenir tête à mistress Polly, qui le prenait sur un ton trop haut, et qui méprisait tous ceux qui n'avaient ni une langue aussi déliée, ni autant d'esprit qu'elle.

— Pour ma part, s'écria Basile, je suis d'avis que trop lire conduit à penser trop, et que trop penser consume l'intelligence ; en sorte qu'au moment où l'on attend de soi des merveilles, on est très désappointé.

Hubert sourit, et je pensai que si Basile ne dévorait pas les livres, il n'en était pas plus sot pour cela. A la fin de la soirée, M. Rookwood et ses fils prirent congé de nous en nous faisant, selon l'usage des gentilshommes lorsqu'ils parlent à des femmes, mille compliments polis, en nous souhaitant une heureuse fin de voyage et en exprimant le désir de nous revoir à Londres.

Hélas ! qu'il me semble étrange d'écrire dans ma petite chambre, après tant d'années écoulées, le récit de ma première rencontre avec les deux frères Basile et Hubert ; de me rappeler leurs physionomies, leurs paroles et l'aimable affection mutuelle qui éclatait dans toutes leurs manières ! Hélas ! je me sens reprise de mon ancienne tristesse et je soupire profondément, moi qui ai tant de sujets de rendre grâces à Dieu ! quelle folie de laisser mon cœur soupirer et mes yeux verser des larmes ! Je ressemble au maire de Coventry, dont les rimes me trottent encore dans la tête.

Nous arrivâmes le lendemain à Londres et j'y commençai une vie bien nouvelle pour moi. Avant de la raconter, j'ai besoin d'une nuit de repos et de prier pour soulager mon cœur du poids qui l'oppresse en ce moment.

CHAPITRE VII

Par une soirée étouffante qu'avait précédé un jour brûlant, sous un ciel sans nuages, et à travers des flots de poussière, nous entrâmes

dans Londres, qu'on peut appeler la grande foire du monde entier. Depuis plusieurs années, à force de penser à cette grande capitale, je m'en étais formé une idée presque aussi nette que si je l'avais vue. Au moment de juger si la réalité était conforme à ce que mon imagination s'était figurée si souvent, je fus saisie d'une ardente curiosité. Je n'avais pas assez d'yeux pour suffire au désir que j'éprouvais de voir à la fois toutes les choses que j'avais tant souhaité connaître. Quoique le ciel fût sans nuages, une noire vapeur enveloppait la ville. Je crus qu'il allait pleuvoir, mais mistress Ward m'expliqua que ce brouillard provenait de la fumée de charbon de terre, dont on fait un tel usage dans toutes les maisons, que l'air en est obscurci.

— Les habitants de Londres vivent donc toujours dans la fumée? demandai-je assez désappointée de ce triste aspect. Mistress Ward me répondit que M. Congleton n'habitait pas dans la Cité ; sa maison était située dans un agréable faubourg près d'Holburn-Hill et d'Ely-Place, palais de l'évêque, dont le jardin, rempli d'une profusion de roses, embaumait l'air aux environs. Je ne lui fis plus de questions. J'étais trop absorbée par tout ce que j'apercevais de nouveau. A chaque pas, je rencontrais de brillants cavaliers, des litières portées par des valets de pied, en magnifiques livrées ; des voitures traînées par des chevaux richement caparaçonnés, escortées par des valets de pied courant aux portières ; à travers tout cela, un grand nombre de charrettes s'avançant lourdement. Toute cette confusion, tout ce bruit de roues, tous ces cris, le mouvement rapide de tous ces véhicules me troublèrent tellement, moi qui ne m'étais jamais trouvée au milieu d'une pareille foule, que je fus forcée de renoncer à conduire moi-même mon cheval.

Il était environ six heures quand, après avoir passé devant le palais épiscopal, nous nous arrêtâmes à la grille de Congleton-House; la maison se trouvait à quelque distance de la grande route ; son premier aspect me charma. Elle était bâtie de belles pierres, sans prétention d'élégance ; la construction avait un caractère de solidité, de durée tout à fait honorable. C'était beau, sans luxe, et simple sans négligence. Nous traversâmes une cour plantée avec goût et nous arrivâmes au pied de l'escalier ; un gentilhomme vêtu d'un pourpoint de satin noir, d'un gilet de piqué, et tenant à la main un chapeau en feutre blanc, nous y attendait. Je devinai aisément que c'était mon bon oncle. Il serra la main de mistress Ward, m'embrassa sur les deux joues en jurant que j'étais le portrait de ma mère, autrefois la plus jolie fille du Lancashire. Il me parut moins âgé que je ne le supposais ; il était mince de corps, assez petit de taille ; son visage était long et il portait au menton une barbe pointue de couleur brune ; son air n'était pas très-grave et l'expression de son visage

manquait de la dignité que donnent les cheveux gris. Il me conduisit auprès de ma tante ; je la trouvai assise dans un fauteuil, près de la fenêtre, avec un chat sur ses genoux et un tambour à broder à côté d'elle. Elle ouvrit les bras et m'embrassa avec une grande tendresse. Je me glissai à terre et m'agenouillant à ses pieds je la priai de remplacer pour moi ma bonne mère ; mon père m'avait recommandé d'agir ainsi. Elle me releva, me fit asseoir sur un tabouret auprès d'elle et me frappant doucement sur les joues elle examina mon visage, me dit que je lui rappelais mes parents, car j'avais les sourcils et les yeux de mon père, la bouche, les petites fossettes et le sourire de ma mère.

— M. Congleton, s'écria-t-elle, vous venez d'entendre cette enfant ; je vous prie de vous rappeler qu'elle est de mon sang et d'être bon pour elle quand je quitterai ce monde, ce qui arrivera peut-être plutôt que vous ne croyez.

Je la regardai saisie d'inquiétude à la pensée qu'elle devait bientôt mourir. Elle me parut avoir toute l'apparence et le teint de la bonne santé ; je m'aperçus que M. Congleton souriait en lui répondant :

— Je serai bon pour ta jolie nièce, ma bonne Moll, je te le promets, que tu sois vivante ou morte. Mais s'il faut en croire les médecins, il est probable que ce sera toi qui m'enterreras.

Là-dessus, la bonne dame soupira, leva les yeux et joignit les mains comme une personne offensée ; son mari s'empressa de dire :

— Je t'en prie, ma bien-aimée, ne te fâche pas ; je t'accorderai volontiers que tu es malade si cela te fait plaisir; continue seulement à manger et à dormir comme tu le fais à présent pour t'empêcher de mourir.

Elle lui reprocha d'avoir la cruauté de plaisanter sur sa mauvaise santé, et déclara qu'elle ne se fatiguerait pas davantage la poitrine pour lui parler ; puis, se tournant vers moi, elle me fit une foule de questions sur mon père qu'elle n'avait pas vu depuis longtemps, sur les circonstances de la mort de ma mère ; ce récit fit couler mes larmes en abondance ; elle y joignit les siennes, et, appelant ses femmes, elle ordonna à l'une d'elles de lui apporter du vinaigre parce que la douleur lui donnait des vapeurs. Elle envoya l'autre lui chercher sa boîte à bijoux pour y prendre une bague que son frère lui avait donnée autrefois et dans laquelle était montée une pierre dont la vertu dissipe la mélancolie. Quand on lui eut apporté sa cassette elle l'ouvrit, me montra toutes les richesses qui y étaient contenues et me donna une broche garnie de turquoises : « En la portant, dit-elle, on est préservé de beaucoup de périls. »

Puis elle ajouta qu'elle se sentait fatiguée ; elle m'embrassa et envoya chercher ses filles pour qu'elles prissent soin de moi. Mes cou-

sines me témoignèrent une extrême tendresse et m'emmenèrent dans leur ancienne salle d'étude devenue la chambre de mistress Ward qui n'était plus leur gouvernante, me dirent-elles, mais une amie vivant dans leur maison, et sortant avec elles parce que la santé de leur mère ne lui permettait guère de les accompagner.

Près de la chambre de mistress Ward il y avait une petite pièce qui m'était destinée. Je l'ai habitée longtemps; c'est là que je me suis réfugiée pour réfléchir, prier, pleurer et quelquefois rire sur les événements dont ma vie s'est composée. C'est à cette petite chambre que se rattachent tous mes souvenirs; je veux donc en faire la description.

Le lit était dans une alcôve, fermée le jour par des rideaux de soie; la boiserie des portes et de la cheminée était sculptée avec art, et le plancher recouvert d'une mince natte de jonc; dans l'embrasure de la fenêtre on avait placé une table avec deux chaises en tapisserie; entre l'alcôve et la cheminée se trouvait un prie-Dieu avec un pupitre et un coussin pour poser un livre. Hélas! que de fois je suis restée à genoux la tête appuyée sur ce coussin, le cœur si oppressé que je ne pouvais formuler aucune prière, mais seulement pousser le cri d'une âme accablée : Mon Dieu, ayez pitié de moi! Toutefois en entendant Kate me dire que cette chambre était à moi j'éprouvai un vif sentiment de plaisir. Avec quelle satisfaction je considérais l'ameublement, les détails! Puis je me mis à la fenêtre pour admirer les massifs de fleurs qui formaient une mosaïque autour de la maison, le bel étang dont le cristal tremblant reflétait les arbustes des massifs. J'aperçus un bosquet qui me parut favorable à la solitude, charmant contraste au milieu de la grande cité; au delà s'étendait le parc de l'évêque; je pouvais sentir le parfum des roses lorsque le vent soufflait de ce côté. Je serais volontiers restée des heures entières à regarder cet horizon nouveau pour moi, si mes cousines n'étaient venues me chercher pour souper dans le jardin. La table était servie dans une petite salle champêtre, au milieu d'arbres rares et près d'un jet d'eau; ce fut alors que je pus à loisir examiner les figures de mes cousines et comparer mon impression personnelle avec ce que mistress Ward m'avait dit pendant notre voyage.

Catherine, l'aînée des trois, était vraiment une charmante fille; son visage et sa taille étaient sans défauts et la nature l'avait douée d'un teint admirable; mais pourquoi sa bouche avait-elle une expression de commande, moitié niaise, moitié souriante? pourquoi sa tête se penchait-elle avec une langueur et une indolence affectée? Son regard provoquant semblait vouloir séduire ceux à qui elle parlait, et tout en elle indiquait l'absence des facultés plus nobles qui sont l'apanage des femmes. Si le visage de Polly était trop petit pour le reste de son corps,

si ses traits étaient moins réguliers que ceux de Kate et sa peau plus brune que ne le veulent les règles de la beauté, il y avait dans ses yeux une gaieté où l'on croyait voir sourire la vie; dans sa bouche, une charmante simplicité; et dans sa physionomie, un éclair d'esprit tel que si cette aimable fille n'inspirait pas l'admiration et ne faisait pas taire la critique, elle charmait les plus indifférents et leur faisait désirer sa société. Muriel, la plus jeune des trois sœurs, avait une taille difforme et un teint pâle; elle s'exprimait difficilement. Mais dans ses yeux profonds le feu de l'intelligence ne faisait pas défaut, ni la douceur qui gagne les cœurs, et il y avait un je ne sais quoi dans sa physionomie qui à mes yeux valait mieux que la beauté. Ce charme me semblait appartenir plus au ciel qu'à la terre. Son corps mal proportionné, ses traits irréguliers, n'étaient qu'une enveloppe à travers laquelle la beauté de l'âme resplendissait. Elle n'avait ouvert la bouche que deux ou trois fois pendant cette première soirée pour dire avec hésitation quelques mots fort ordinaires, et cependant mon cœur se sentait plus attiré vers elle que vers la jolie Kate ou la sprituelle Polly.

M. Congleton vint nous rejoindre dans le jardin avec les hôtes d'Holborn, M. Swithin Wells et M. Bryan Lacy; Polly me glissa dans l'oreille que le dernier était le prétendu de Kate. Ces messieurs parlèrent du mariage de la reine avec Monsieur et dirent qu'il était rompu. M. de la Motte, l'ambassadeur de France, avait proposé, disaient-ils, à Sa Majesté le duc d'Alençon plus coulant que son frère sur le compte de la religion; la reine avait demandé des renseignements sur son âge et sur sa personne. « Il est à peu près de la taille de Votre Majesté », lui avait-on répondu; mais ces termes vagues ne suffisant pas à sa curiosité, elle avait ordonné à l'ambassadeur d'écrire en France pour savoir au juste la mesure de la taille du prince.

— Elle ne se mariera jamais, dit M. Wells; elle cherche à amuser la cour de France et ses propres ministres par des négociations, elle a fait de même pour l'archiduc et pour Monsieur. Plût au ciel qu'elle épousât enfin un prince catholique!... Ce serait pour nous l'événement le plus désirable.

— Avez-vous appris des nouvelles de M. Felton, messieurs? demanda mistress Ward.

Les physionomies s'assombrirent; la veille M. Felton avait subi la torture et refusé jusqu'à la fin de nommer ses complices et de donner à Sa Majesté le titre de reine. Cette obstination regrettable, dont aucun catholique n'avait encore donné l'exemple, lui coûtait la vie. Il devait être exécuté le vendredi suivant. En entendant prononcer sa sentence il avait, disait-on, tiré de son doigt une bague de diamants et avait prié le comte de Sussex de la remettre à la reine en lui di-

sant qu'il n'avait ni haine ni colère contre elle, et qu'il lui pardonnait sa mort.

M. Wells, tout en rendant justice au grand cœur, à la noblesse du malheureux gentilhomme, conclut ce triste récit en disant qu'on devrait vendre cette bague et en distribuer le prix aux prisonniers les plus pauvres de Newgate : « Car, si on la voyait briller au doigt de la reine, comment ne pas songer au bourreau qui hérite de ses victimes ? »

Les autres admirèrent hautement le sentiment chrétien qui éclatait dans cet acte de généreux pardon : — A leur avis, M. Felton pouvait bien être parfois téméraire dans sa conduite, ses façons de s'habiller et de parler ridicules lui avaient valu le surnom de Don Magnifico, et sentaient trop l'homme qui a voyagé et qui s'en fait accroire ; cependant, malgré ces légers travers, c'était un homme d'honneur par excellence, et sa mort serait un coup funeste pour ses amis, trop disposés pour la plupart à blâmer l'entreprise qui lui coûtait la vie.

Mistress Ward s'écria :

— Quelque bonne que soit une cause, il se trouvera toujours des gens pour blâmer ceux qui souffrent pour elle.

— On ne doit pas se jeter volontairement dans le péril, dit M. Lacy, c'est bien assez de s'y résigner patiemment quand il est inévitable.

— Il y a des gens si prudents, s'écria Polly, que l'occasion de se compromettre n'arrive jamais pour eux.

Et ils se mirent à se disputer gaiement avec une grande vivacité. L'un faisait des pointes et employait des expressions pittoresques ; Polly visait droit au but et me paraissait être la plus habile dans ce combat d'esprit.

Pendant ce temps, M. Wells parlait à M. Congleton de la révolte du Nord où le sang coulait à flots. Il exprimait des craintes pour ses parents, habitants du comté de Richmond. Mylord Essex avait transmis à sir Georges Bowes des ordres sanguinaires. M. Congleton cherchait à rassurer M. Wells en lui disant qu'on ne toucherait ni aux personnes riches, ni aux propriétaires de domaines libres ; ceux-là, d'après les ordres de la reine, ne devaient pas être mis à mort ; deux cents hommes du peuple dans chaque ville, c'est-à-dire environ un sur cinq, payeaient pour le reste de la population.

— Vous croyez qu'on ne fera périr aucun homme considérable ? dit M. Wells.

— Aucun de ceux qui pourront payer pour racheter leur tête, répondit M. Congleton.

— Qui est-ce qui fixera la somme due par chacun ? demanda Kate d'une voix languissante.

— On n'aura, répondit Polly, qu'à laisser les gens se taxer eux-mêmes; celui qui ne voudra pas payer largement pour sauver sa tête prouvera par cela même qu'elle ne vaut pas grand'chose.

M. Lacy dit en s'adressant à Kate :

— Cent anges ne seraient pas une rançon suffisante pour la tienne, ma douce Kate.

— Voilà Kate devenue archange, dit Polly, puisqu'elle vaut plus que cent anges.

— Ah ! répondit sérieusement Kate, cinquante pièces d'or pour m'acheter une robe me feraient plus de plaisir que des compliments !

— Est-ce que tu n'as pas assez de robes, ma fille ? dit M. Congleton ; tu en es cependant bien pourvue.

— Ah ! monsieur, répondit-elle, j'ai grande envie d'une toilette de velours bordée d'or et de perles que j'ai vue, il y a quelques semaines, dans le magasin italien, à Cheapside, où toutes les dames de la cour achètent leurs toilettes. Ruffiano dit qu'il n'a jamais rien fait de plus beau. Il était tailleur de la reine de France ; sir Nicolas Throgmorton a été chargé par notre reine de négocier secrètement avec lui et l'a décidé à venir à Londres.

— A qui appartient ce magnifique habit, ma très-aimable Kate, demanda M. Lacy. Je parie que celle qui le portera n'en est pas aussi digne que celle qui voudrait le posséder.

— J'ignore si elle est belle ou laide, dit Kate, elle se nomme lady Mary Howard. C'est une des filles d'honneur de la reine, et voilà pourquoi elle peut s'habiller comme il lui plaît.

— Mais, s'écria M. Wells, cette robe garnie de perles et d'or a été le sujet de toutes les conversations de la cour depuis la semaine dernière ; celle qui la possède ne devrait pas vous rendre jalouse, mistress Kate.

Kate protesta qu'elle n'était pas jalouse et reprocha à M. Wells sa sévérité ; il eut beau faire pour l'apaiser, il ne put y réussir ; elle levait les yeux au ciel et des larmes coulaient sur ses joues ; M. Lacy s'écria :

— Charmante Kate, vous ne pouvez envier cette parure, car vos dents sont plus belles que des perles, vos cheveux plus brillants que l'or le plus pur, vos yeux plus noirs et plus doux que le velours ; la nature l'a voulu ainsi pour que nous en pussions supporter l'éclat.

Il continua de la sorte jusqu'à ce qu'elle eût fini de pleurer. Alors M. Wells reprit :

— La dame dont je vous ai faussement accusé d'envier la toilette, mistress Kate, n'en a pas joui longtemps. Il n'est bruit dans la ville que de ce qui s'est passé à Richmond à ce sujet. La reine a trouvé que cette robe éclipsait la sienne et en a été choquée. Elle l'a envoyée

chercher en secret; elle s'en est revêtue, quoiqu'elle fût trop courte pour elle; et paraissant au milieu de ses filles d'honneur comme pour prendre leur avis sur cette mode nouvelle, elle s'est adressée à lady Howard elle-même et lui a demandé si elle ne trouvait pas cette robe trop courte et mal faite; la pauvre dame en est convenue. — Eh bien! a dit la reine, si elle me va mal parce qu'elle est trop courte, elle te va plus mal encore parce qu'elle est trop belle! Cette dure réprimande a tant affligé lady Howard qu'elle ne remettra plus jamais sa robe.

— Ah! s'écria M. Congleton en riant, la reine sait aussi bien faire des réprimandes à ses filles d'honneur qu'aux évêques. En avril dernier, lorsque mylord de Londres, prêchant devant elle, risqua un mot sur la vanité, le luxe et la recherche exagérée des parures, Sa Majesté dit que si l'évêque parlait encore de ces sortes de choses, elle l'enverrait au ciel sans crosse ni manteau.

— Elle réserve, dit M. Wells, pour les catholiques les chevalets et le tranchant de la hache; mais elle ne ménage pas à ceux de sa communion les coups aigus de sa langue. On raconte, M. Congleton, mais je ne puis affirmer la vérité du fait, que votre plus proche voisin a reçu une lettre en vertu de laquelle une nouvelle brebis a droit d'entrée dans ses pâturages.

— Quoi! s'écria Polly, Pecora Campi a-t-elle obtenu le droit de franchir les grilles de l'évêché et de se promener au milieu des roses? Ses doux regards et sa danse gracieuse ont donc entamé le patrimoine de l'Église?

— Lord Arundel, dit M. Congleton, m'a communiqué la lettre de la reine à l'évêque :

« Audacieux prélat, rappelez-vous ce que vous étiez avant que je ne vous eusse fait ce que vous êtes. Si vous ne cédez pas immédiatement à ma requête, par Dieu! je vous défroquerai!

« Élisabeth R. »

— Notre bon voisin n'a plus qu'à imiter la patience de Job, dit Polly, et à s'écrier : « La reine me l'avait donné, la reine me l'a ôté, que la volonté de la reine soit faite! »

— Il va être dépouillé du reste de ses biens par le rusé sir Christophe, dit M. Wells; je parierais que, d'ici à peu, Hely-Place prendra le nom d'Hatton-Garden.

— J'aime autant avoir pour voisin une danseuse qu'un évêque courtisan; la brebis vaut le pasteur, dit Polly; d'ailleurs ce n'est pas seulement pour l'amour de la danseuse que Sa Majesté traite l'évêque de la sorte, elle ne lui a jamais pardonné de lui avoir reproché le crucifix

et les cierges allumés de sa chapelle et d'avoir applaudi au bouffon qui s'est un jour permis de les souffler.

Les messieurs prirent congé de nous et nous rentrâmes dans nos chambres. Je m'endormis bientôt d'un sommeil lourd troublé par des rêves étranges, dans lesquels les souvenirs du passé, les scènes du présent, les histoires que j'avais lues pendant mon voyage et les conversations que j'avais entendues se trouvaient mêlés. Ma première pensée à mon réveil fut pour mon père ; je désirais passionnément recevoir de ses nouvelles ; sans réfléchir qu'une lettre n'aurait pas eu le temps d'arriver encore, j'eus un moment d'espoir quand ma femme de chambre m'en apporta une. Mais l'écriture et la faveur rose qui la fermait m'apprirent que c'était un message de la comtesse de Surrey. Cette aimable dame me parlait tendrement de notre première entrevue d'autrefois, de notre correspondance : elle m'exprimait un grand désir de me revoir et suppliait ma tante de me permettre de passer la journée à Charter-House.

Je montrai cette lettre à mistress Ward qui eut la bonté de se charger de demander pour moi à ma tante la permission de faire cette visite, et m'offrit de me conduire à Charter-House, en allant passer quelques heures elle-même chez des amis dans la Cité. Mistress Ward était bien aise de faire plaisir à la jeune comtesse, parce qu'elle savait que sa grand'mère lady Monteagle et la plupart de ses parents étaient catholiques et protecteurs des catholiques. Ma tante ne faisait jamais d'objections à ce que proposait mistress Ward en qui elle avait la plus grande confiance ; elle donna son consentement, mais en nous témoignant la crainte de mourir en notre absence, parce qu'elle avait mangé la veille des pêches qui lui avaient fait mal; elle avait de plus entendu dire qu'un homme était mort dernièrement de la peste dans la Tour ; elle se recommanda à nos prières. Mistress Ward l'engagea à se distraire, et pour la rassurer, lui dit que l'air d'Holborn était trop bon pour que l'épidémie pût nous y atteindre ; que les amandes contenues dans les noyaux de pêche possédaient une vertu médicinale qui servirait d'antidote contre la peste ; elle la laissa très-satisfaite en face d'un autre plat de pêches destiné à compléter le bon effet des premières.

Au moment de partir, Kate me recommanda de prendre note de la forme de la robe de mylady Surrey et de bien regarder si elle portait ses propres cheveux et s'ils étaient teints ; si sa gorge était couverte ; si elle portait des nattes ; si la pièce de son corps de jupe était étroite, large ou pointue, et m'énuméra beaucoup d'autres détails de toilette que je ne puis plus me rappeler.

En traversant le vestibule où m'attendait mistress Ward, j'entendis Muriel accourir à pas précipités ; une rougeur fugitive colorait

ses joues pâles; deux fois elle voulut parler et ne put s'y décider, mais quand je l'embrassai, elle approcha ses lèvres de mon oreille et murmura :

— Ma bonne petite cousine, il y a à Londres des prisonniers très-misérables dans d'horribles donjons, où ils souffrent pour la religion ; la jeune et noble comtesse de Surrey en aurait compassion si elle les connaissait ; je vous en prie, persuadez-lui de leur envoyer des secours, de la nourriture, de l'argent ou des vêtements.

Mistress Ward m'appelait, je m'éloignai en courant, Muriel resta à la fenêtre et m'envoya un baiser, en me montrant un ange d'or qu'elle tenait à la main, que mon père m'avait donné en me quittant.

— Mistress Ward, dis-je tout en cheminant, ma cousine Muriel n'est pas belle, sa figure me plaît cependant plus que d'autres qui passent pour telles ; elle est si bonne !

— Je l'aime depuis son enfance, répondit mistress Ward, et je puis dire que bien des saints canonisés n'ont pas eu plus de vertu que je n'en vois en Muriel.

— Visite-t-elle les prisonniers dont elle m'a parlé?

— Elle les visite avec moi et leur porte des secours quand elle peut décider par de bonnes paroles ou par des cadeaux les geôliers à nous ouvrir les cachots. Nous ne disons rien à personne de ces courses; mais Muriel a de la pénétration, elle s'est aperçue, ma chère Constance (puisque tu veux que je te nommes ainsi), que tu savais parler et te taire à propos.

— Ne pourrais-je pas aller avec vous dans les prisons? lui demandai-je avec émotion.

— Tu es beaucoup trop jeune pour cela ; mais tu pourras travailler pour ces braves gens et faire des quêtes en leur faveur. Avant de les visiter il faut avoir pris son parti de mourir si l'on est dénoncé pour cet acte de charité.

— Muriel est si jeune ! Est-ce qu'elle a fait le sacrifice de sa vie?

— Muriel est jeune en effet ; mais, en elle, la sagesse et la sainteté ont devancé les années. Depuis deux ans elle m'accompagne dans ces courses pieuses, et chaque jour elle se prépare à la mort par les exercices de dévotion qui fortifient l'âme à l'approche du dernier moment.

— Kate et Polly savent-elles les dangers que vous courez, ont-elles la même sainte ambition que vous?

— Ni elles, ni personne dans la maison ne sait notre secret, à l'exception de M. Congleton. Il a pendant longtemps refusé à sa fille la permission de m'accompagner. C'est à force de prières et de larmes qu'elle l'a obtenue dernièrement. Mais il ne te l'accordera pas, car ton père t'a confiée à lui et l'a chargé de veiller à ta sécurité.

— Fi! m'écriai-je avec humeur, le mot sécurité a quelque chose de bas qui sonne mal à mon oreille, je voudrais être maîtresse de mes actions.

— Ne forme pas un souhait pareil, Constance, me répondit mistress Ward avec gravité ; la liberté de faire sa propre volonté n'a jamais produit une vertu véritable et en a souvent détruit les germes. Jamais l'esprit de révolte n'a conduit à une vraie grandeur. Au lieu de désirer l'impossible, fais attention à ce que je vais te dire. Dieu t'a donné une amie élevée au-dessus de toi par le rang et probablement aussi par le mérite, mais dont la foi est, dit-on, en grand péril ; elle n'a auprès d'elle personne qui puisse lui faire entendre de bons conseils. Le Dieu tout-puissant t'a peut-être destinée à faire dans ce palais une œuvre plus importante que celle qu'il a confiée à d'autres dans les cachots. Accepte-la de tout ton cœur et tâche par tes prières d'attirer sur tes démarches les bénédictions d'En-haut. C'est de nos jours qu'il faut se souvenir des paroles de l'Évangile ; Notre-Seigneur a dit « qu'il rougirait dans le ciel, en présence des anges, de ceux qui auraient rougi de lui sur la terre ». Il existe beaucoup de catholiques qui, par leur lâcheté, semblent être de connivence avec les hérétiques pour détruire la vraie religion dans notre pays. Que Dieu nous fasse la grâce de ne jamais faiblir dans cette sainte cause ! Je ne voudrais cependant pas que tu fusses imprudente et téméraire ; ne dis jamais rien qui puisse blesser ; ne fais pas de reproches sans nécessité ; cela ne conviendrait ni à ton âge ni à l'infériorité de ton rang ; mais parle sans crainte lorsque ta foi et ta conscience te l'ordonneront. Que Dieu te fasse la grâce de jouer le rôle d'Esther dans cette maison où tant de vrais confesseurs du Christ ont subi les tourments et la mort plutôt que de renoncer à leur foi.

Nous arrivions à la grille de Charter-House où m'attendait un des domestiques de la comtesse de Surrey. Suivant les ordres qu'il avait reçus, il me conduisit à travers la cour, les cloîtres et la galerie jusqu'à la chambre de mylady. L'aspect solennel de cette demeure faisait battre mon cœur comme un oiseau effrayé qui s'agite dans sa cage ; je craignais de manquer aux lois de l'étiquette et aux convenances dues à une si haute situation. La porte s'ouvrit ; mylady vint à ma rencontre avec un cri de joie ; comme un oiseau effarouché se cache dans son nid, mon cœur s'apaisa et se fondit dans un doux embrassement ; mes lèvres se joignirent aux siennes et de tendres baisers suppléèrent aux paroles qui nous manquaient pour exprimer notre joie mutuelle ; enfin mylady relevant la tête et me tenant par les deux mains se mit à me considérer et s'écria :

— Vous êtes la bienvenue, ma chère ; je ne puis assez vous le dire ; je vous en prie, ôtez votre chapeau et votre manteau et venez vous

asseoir auprès de moi ; il y a très-longtemps que nous nous ne sommes vues ; celles qui nous aimaient alors nous ont quittées ; si nos cœurs ne nous portaient pas l'une vers l'autre, il faudrait encore, pour l'amour de nos mères, nous aimer tendrement. Nous n'y manquerons pas, mistress Constance, si je puis juger de votre cœur par le mien.

Nous nous embrassâmes encore, elle passa son bras autour de mon cou en me caressant avec une grâce affectueuse où la simplicité de la jeune fille se mêlait à la dignité de la jeune épouse. Mon affection pour elle avait été le rêve de mon imagination, elle prit ce jour-là racine dans mon cœur et n'a pu jamais en être arrachée.

Nos langues étaient d'abord liées par la joie ; nous ne savions par où commencer tout ce que nous avions à nous demander mutuellement, car nous n'avions pas ensemble cette habitude d'intimité qui permet au cœur de s'épancher. Enfin lady Surrey commença à me questionner sur mon père et sur tout ce qui nous était arrivé depuis la mort de ma mère. Elle me dit que sa douloureuse anxiété pour son beau-père, le duc de Norfolk, lui inspirait une grande pitié pour tous les malheureux.

— J'espère, répondis-je, que Sa Grâce est pour le moment en sûreté ici.

— Il est ici en effet, me dit-elle, mais strictement gardé par sir Henry Neville qui ne le laisse communiquer avec personne sans une permission spéciale de Sa Majesté. Nous avons obtenu l'autorisation de nous rendre auprès de lui, hier au soir, son fils et moi ; nous ne l'avions pas vu depuis le jour où, par son ordre, notre mariage a été célébré pour la deuxième fois, de peur que notre première union ne pût être annulée par la reine sous prétexte que Phil n'avait pas tout à fait douze ans quand nous l'avons contractée. J'ai été douloureusement frappée de voir hier que ses cheveux ont blanchi et que ses yeux ont perdu leur éclat accoutumé. Nous l'avons trouvé assis sur une chaise, la tête renversée sur le dossier, les yeux fixés sur une chandelle qui brûlait devant lui ; il tenait une lettre dans sa main. Il a souri en nous voyant entrer et nous a dit que sa plus grande consolation était de nous savoir maintenant unis de telle sorte que rien ne pourrait plus nous séparer. Vous voyez, mistress Constance, dit-elle avec un gracieux embarras, que je porte mon anneau de mariage au-dessous de la seconde phalange.

— Est-ce que vous demeurez seule avec mylord dans ces grandes chambres ? lui demandai-je en regardant les murailles couvertes de portraits et de tapisseries.

— Bess restera avec moi jusqu'à ce qu'elle ait quatorze ans et

et qu'elle se marie avec mylord William, mon beau-frère. Notre chère Moll est aussi près de nous. Elle devait épouser plus tard mylord Thomas; mais les médecins disent qu'elle ne vivra pas.

Les yeux de la gentille petite dame se remplirent de larmes. Ne voulant pas m'affliger de ses chagrins, elle changea de discours et me parla de mon arrivée à Londres, me demanda si ma tante était bonne pour moi et si je me plairais dans sa maison. Je lui racontai comment j'avais été reçue et combien mes cousines étaient aimables pour moi. Elle s'en réjouit; je ne pus la satisfaire que par une description détaillée de leurs personnes et de leurs bonnes qualités, que je lui fis d'après ce que j'avais vu et surtout d'après ce que m'avait appris mistress Ward. Ce que je lui dis de Muriel, des visites qu'elle faisait et des secours qu'elle portait aux pauvres et aux prisonniers, lui inspira un grand intérêt; elle exprima le désir de pouvoir l'imiter, et, rougissant avec la modestie d'une personne qui ne découvre pas volontiers ses bonnes œuvres, elle me dit qu'elle employait tout le temps dont elle disposait à faire des vêtements pour les malheureux qu'on lui recommandait et à préparer des onguents et des cordiaux (sa grand'mère lui avait appris à les composer), pour les envoyer secrètement aux pauvres par sa femme de chambre, jeune orpheline d'une bonne famille et douée de beaucoup de piété et de vertu.

— Venez dans mon cabinet, miss Constance. Je suis sûre que nous allons trouver Milicent à l'ouvrage, à moins qu'elle ne soit en course de charité.

Elle me fit traverser une seconde chambre plus richement meublée que la première, et ouvrit la porte d'une petite pièce où nous trouvâmes deux charmantes jeunes filles, occupées devant une table couverte de bouteilles et d'herbes de toutes sortes. L'une d'elles mesurait des gouttes dans une fiole avec une attention qui l'absorbait toute entière; elle était mince et blonde; son apparence délicate me fit penser aux primevères; d'après ce que mylady venait de me dire, c'était en effet une petite fleur qui avait poussé à travers la neige et le vent froid de l'adversité. A côté d'elle était la plus jolie enfant de huit ans que j'aie jamais vue; grasse, fraîche, avec une physionomie si gaie et si espiègle qu'un regard jeté sur elle eût suffi pour chasser la mélancolie. Elle composait avec divers ingrédients un breuvage qui devait, disait-elle, guérir la mauvaise humeur; elle comptait en mettre quelques gouttes dans la boisson de sa nourrice pour la délivrer de cette maladie.

— Ah! Nan, je t'en ferai goûter aussi, car tu es un peu entêtée et tu ne te plies pas toujours aux volontés de ton époux. Il voulait me porter en croupe sur son cheval pour faire une jolie promenade

autour du square, et parce que je n'avais pas appris ma leçon, tu m'as enfermée pour me faire mourir d'ennui :

Ah! ma mère avait une suivante nommée Barbara....

Voilà la chanson favorite de Phil; Milicent, je t'appellerai aussi, Barbara et tu vas chanter avec moi.

— Mylady, dit la demoiselle en souriant, je vous assure que je n'espère pas remplir ma tâche à mon honneur et au vôtre si mistress Bess ne cesse de courir partout et de préparer des drogues de sa façon en bouleversant les provisions de Votre Seigneurie.

— Ah! Bess, dit mylady en menaçant du doigt la petite espiègle, je vais te remettre entre les mains de mistress Fawcett qui te fera faire connaissance avec le cabinet noir. Phil n'est pas ici aujourd'hui pour t'en faire sortir. Ma bonne Milicent, fais-moi, je te prie, un paquet des vêtements que nous avons pour des malades et des prisonniers ; cette chère jeune dame connaît de pauvres gens qui sont dans le besoin.

— Madame, dit la jeune fille, je ne sais pas comment on doit panser les plaies quand la chair est meurtrie ; je regrette souvent de n'être pas capable de soulager de pauvres blessés.

— Je connais, m'écriai-je, une espèce d'onguent dont ma mère se servait pour ces sortes de maux et si mylady Surrey me le permet, je vais vous en donner la recette.

Mylady me remercia avec un doux sourire ; en quittant ce petit sanctuaire de charité pour retourner dans le salon, nous parlions de la beauté et des vertus de Milicent. — Malheureusement, me dit mylady, je ne peux pas l'envoyer soigner dans les prisons les catholiques qui souffrent pour la foi des maux incroyables, les prêtres surtout. Elle est protestante, non par obéissance aux lois actuelles, mais par conviction ; elle a été élevée dans ces idées-là et ne voudrait ni ouvrir un livre catholique ni écouter un mot en faveur des papistes.

— Comment sert-elle donc une dame catholique ? demandai-je avec un battement de cœur, qui se changea en une vive douleur quand j'entendis la réponse.

— Ma chère Constance, il faut que j'obéisse à ceux qui ont le droit de me commander, à Sa Grâce mon bon père et à mon mari. Ils veulent absolument que je me conforme au culte établi. Je vais donc au service protestant ; mais je dis à la maison les prières que ma grand'mère m'a enseignées. Phil les dit aussi quand je puis le décider à prier.

— Et vous n'entendez pas la messe? dis-je avec douleur ; vous ne confessez plus vos péchés à un prêtre?

— Non, répondit-elle tristement ; j'ai demandé une fois à mylady Lumley, qui est bonne catholique, de me procurer l'occasion de voir un prêtre à Arundel-House; elle est devenue pâle comme un linge : Aider un protestant à se réconcilier avec l'Église, c'est courir à la mort. Milady Lumley ne craindrait pas de s'exposer elle-même pour une si bonne cause ; mais elle ne veut pas attirer le péril sur les cheveux blancs de son père.

Nous étions si émues l'une et l'autre du sujet de notre conversation que nous n'entendîmes pas ouvrir la porte. Lord Surrey parut inopinément devant nous. Sa taille n'était plus celle d'un enfant, mais son visage n'était pas encore celui d'un homme. Bien proportionné, gracieux dans tous ses mouvements, la nature l'avait marqué d'un cachet de noblesse. Il me fit un rapide salut, ses joues étaient en feu, il serrait la garde de son épée avec un sentiment de fierté et de colère qui animait sa physionomie naturellement douce. Incapable de se contenir plus longtemps, il s'écria :

— Nan, l'ordre est arrivé de reconduire Sa Grâce à la Tour ; voilà pourquoi on lui a permis de nous voir hier. Dieu veuille que ce ne soit pas pour la dernière fois !

— Sa Grâce est partie ! s'écria la comtesse en tressaillant et en joignant les mains avec désespoir.

— On l'emmène en ce moment, répondit le duc ; et tous deux coururent à la fenêtre d'où ils pouvaient voir la voiture qui, pour la troisième fois, entraînait leur père vers la dernière demeure qu'il dût occuper sur la terre. Oh ! qu'il était triste pour ces jeunes gens de voir arracher ainsi de leurs bras le seul parent qu'ils eussent encore ! Les larmes de la jeune femme coulaient en silence, comme un ruisseau sortant d'une source profonde ; la douleur du jeune homme éclatait en sanglots, semblable au torrent qui se précipite à travers les rochers. Il avait laissé tomber sa tête sur l'épaule de sa femme ; elle l'entourait de ses bras et mouillait ses cheveux de pleurs. Dans la tendresse pensive de son visage incliné, je lisais un double sentiment, une affection presque maternelle complétant l'amour de l'épouse. Elle lui donna le bras et l'emmena hors de la chambre. Je restai seule songeant à ces deux nobles enfants, atteints si jeunes par de tels malheurs, et faisant des vœux pour que les douleurs, qui troublaient le matin de leur vie, fussent comme les nuages qui font place à un ciel pur, à un soleil brillant et ne servent, en se dissipant, qu'à rendre plus resplendissant, par le contraste, les aspects qu'ils menaçaient d'obscurcir.

Lady Georgina Fullerton.

La suite prochainement.

LE TEMPLE DE JÉRUSALEM

Le Temple de Jérusalem, monographie du Haram-ech-Chérif, suivi d'un essai de topographie de la Ville Sainte, par M. le comte Melchior de Vogüé. — Paris, Noblet et Baudry, 1864.

Le voyageur qui visite Jérusalem, quand il a vénéré les Saints Lieux, et que l'émotion du pèlerin a fait place à une curiosité plus froide, se sent comme assiégé de souvenirs. Il porte ses regards au delà de l'ère chrétienne. Il voudrait voir revivre sous ses yeux la Bible tout entière. Alors se dresse devant lui une des plus hautes et des plus profondes énigmes de l'histoire. Ou était, quel était le Temple de Jérusalem ?

Longtemps un mystère impénétrable a enveloppé cette énigme. Bien plus, au mystère s'ajoutait la terreur. On vous montrait une mosquée arabe, et l'on vous disait : Voilà le Temple de Salomon. Puis, si l'envie vous prenait d'aller vérifier sur place cette étrange assertion, on vous arrêtait au passage. Il y avait peine de mort pour tout chrétien qui pénétrait dans l'enceinte sacrée. Tenter l'aventure n'était même pas possible. Dès le premier pas, sous le vestibule, la bastonnade vous coupait le chemin. Les consuls se déclaraient impuissants à préserver ni nos épaules ni notre tête.

Que faire alors ? On sollicitait une audience du pacha, et, une fois dans le palais, on courait aux fenêtres ou plutôt à la fenêtre qui plonge sur les cours de la mosquée, Si le pacha était complaisant, ou si le bakchis était lourd, ce qui revient au même, on vous laissait regarder à votre aise. Mais enfin que voyait-on ? Une mosquée arabe.

Pour moi, je ne sais quel incident me priva même de cette faveur, et c'est seulement du haut des murs de la ville que j'ai pu jeter un coup d'œil sur la vaste enceinte, encombrée de monuments de tout genre, où s'élève la mosquée d'Omar avec son énorme coupole et ses murs étincelant au soleil.

C'était un beau spectacle; mais que vous apprenait-il sur le Temple de Jérusalem?

Il est vrai qu'en longeant à l'extérieur les murs de cette enceinte, au-dessus des rampes abruptes qui descendent jusqu'au fond de la vallée du Cédron, on arrivait à une portion de muraille bâtie de blocs énormes, tels que les géants ou les génies semblent seuls capables d'en remuer. Et si, rentré dans la ville par une autre porte, on cherchait au couchant les restes de la même enceinte, on rencontrait un mur analogue composé de blocs semblables, mur célèbre par les lamentations que les juifs viennent y pleurer le vendredi, et plus encore peut-être par le beau dessin d'un artiste contemporain qui représente cette scène lugubre. Comme il n'en coûte rien là-bas d'épouser les traditions toutes faites et que le temps manque à la plupart des voyageurs pour les vérifier, le mur des Juifs, ou mur Bida, devenait un reste évident de l'ancien Temple, et l'on s'en allait heureux d'avoir vu comment bâtissait le roi Salomon. On s'en allait ainsi jusqu'à Baalbek où l'on retrouvait ces mêmes blocs servant de base aux constructions des Antonins.

Des traditions, des hypothèses, là se réduisait tout ce que l'on pouvait savoir du Temple de Jérusalem. La science elle-même ne disposait pas d'autres ressources. Plus d'un archéologue avait voulu arracher au sphinx le mot de l'énigme. Du haut de la terrasse du Séraï on étudiait l'enceinte sacrée, et l'on était parvenu à en dresser un plan. Aux portions de muraille déjà connues s'ajoutaient d'autres morceaux plus récemment découverts. Une moitié de porte, les arrachements d'un pont, des traces de fenêtres venaient grossir le bagage du roi Salomon. Et l'on s'efforçait d'établir la concordance de ces débris avec la description de la Bible et les récits des historiens. Efforts ingénieux, mais stériles. Mieux eût valu reconnaître l'impuissance de l'archéologie que de bâtir sur des bases aussi fragiles un système trop tôt formulé sous le nom d'art judaïque. La science et l'art ne pouvaient admettre un tel système qu'à titre provisoire, en attendant le jour où tomberait la barrière qui défendait l'approche et l'étude de l'enceinte sacrée.

Ce jour est venu. Le sphinx a cessé d'être impénétrable. Et comment? Rien de plus simple. Nous ne sommes plus au temps d'Œdipe. Les sphinx d'aujourd'hui se laissent graisser la patte. Il y a une vingtaine d'années, le prince de Joinville avait pour ainsi dire forcé

l'entrée de la mosquée d'Omar à la tête d'un détachement de marins ; et cette invasion de la *furia francese* n'avait eu d'autre résultat que de rendre les portes mieux closes et les gardiens plus farouches. D'autres s'y sont mieux pris. Ils ont prononcé le mot magique qui se retrouve dans tous les idiomes, mais surtout en Orient, où il fait le fond de la langue. Rien ne résiste au bakchis.

Les pachas de Jérusalem ont fini par comprendre quelle source inépuisable de revenus ils auraient devant eux en ouvrant le Haram aux infidèles. Des princes d'abord sont entrés; puis, au moment des guerres de Syrie, nos généraux et nos soldats. Enfin, depuis six ou sept ans, entre qui veut. La clef d'or force toutes les portes.

La science ne devait pas être la dernière à profiter de ces libertés nouvelles. Un archéologue, auquel d'importants travaux ont déjà assuré une sérieuse autorité, M. le comte Melchior de Vogüé a voulu, non plus deviner, mais déchiffrer l'énigme du Temple. Entré dans l'enceinte du Haram-ech-Chérif, il a vu de ses yeux, et il a tout vu. Il a mesuré, étudié, dessiné chaque pierre sur laquelle il pensait lire un mot, et c'est le résultat de ses investigations qu'il publie aujourd'hui : investigations longues, patientes, minutieuses, toujours dirigées par la science, éclairées par le goût, vivifiées par la foi religieuse. Suivons-le sur ce terrain sacré, et bientôt, grâce à ses éclaircissements, grâce aux belles planches qui accompagnent son texte, nous saurons où était, quel était et ce qu'est devenu le Temple de Jérusalem.

I

Mais d'abord que faut-il entendre par cette expression générale : le Temple de Jérusalem? N'a-t-il existé à Jérusalem qu'un seul temple consacré au Très-Haut et bâti par Salomon ? En ce cas, il est certain que tous les débris que l'on peut retrouver appartiendront à cette antique construction. Ou bien, plusieurs monuments de même ordre se sont-ils succédé sur le même lieu, sans que la tradition ou le langage aient pris la peine de les distinguer ? A cette question l'histoire va répondre.

C'est David, on le sait, qui décida la construction d'un temple à Jéhovah, qui en réunit les premiers matériaux et qui en détermina l'emplacement. Cet emplacement, il ne pouvait le trouver sur la montagne de Sion, tout entière bâtie et portant la ville proprement

dite. Il le choisit en dehors, sur une montagne séparée de Sion par un ravin, le mont Moriah. Le sommet était couronné d'un plateau devenu une aire qui appartenait, comme les champs voisins, au Jébuséen Aravnah. Une aire, c'est l'endroit où les chevaux et les bœufs dépiquent le blé, c'est par conséquent une surface horizontale. Là s'éleva l'autel, et, tout autour de l'autel de David, Salomon éleva le Temple.

Les travaux, commencés par Salomon l'an 1013 avant J. C., s'étendirent bien au delà du règne de ce prince. En effet, pour porter les divers édifices, les cours successives et les enceintes qui composaient ce tout homogène nommé le Temple, il avait fallu ramener au niveau de l'aire primitive tout le sommet du mont Moriah, en couvrant le rocher de remblais et soutenant les remblais par des terrasses : travaux accessoires qui n'avaient pas empêché Salomon d'achever le Temple proprement dit, la maison de Jéhovah. Quant à l'enceinte où se groupaient toutes ces constructions, terminée sous Josaphat (919), ou même sous Manassès (698), elle formait, suivant l'historien Josèphe, un carré d'un stade de côté.

Ainsi, dès l'époque primitive, cette expression, le Temple de Jérusalem désignait, non-seulement la maison de Jéhovah, mais ses accessoires, et, d'une façon générale, la vaste enceinte qui les renfermait tous. On comprend dès lors que les défections religieuses des Hébreux aient pu introduire dans le Temple des autels prohibés, des images sacriléges, des courtisanes, toutes les abominations d'Astarté, de Baal et de Moloch. Et, lorsque le repentir amenait une réaction, c'était chaque fois, ainsi que le fait très-bien ressortir M. de Vogüé, l'occasion de destructions, de réparations, exécutées par des maçons, des charpentiers et autres ouvriers qui altéraient peu à peu l'œuvre primitive de Salomon.

L'an 588 cette œuvre même fut détruite par Nabuchodonosor vainqueur. Le feu ne laissa dans le Temple que des ruines. Cinquante-deux ans après, au retour de la captivité, Zorobabel releva les ruines, et ses travaux de restauration, sinon de reconstruction complète, ne furent terminés qu'en 513. Le nouveau Temple, plus petit que celui de Salomon, dura près de cinq siècles, sans grandes modifications, si ce n'est qu'à une époque indéterminée, voisine des Machabées, on agrandit l'enceinte du côté du nord. Plus tard on creusa des fossés pour la défendre, et l'on bâtit à l'angle nord-ouest une forteresse nommée Baris. Aucune de ces défenses n'arrêta Pompée, qui, tout en respectant le Saint des Saints, ravagea le temple de Zorobabel.

Enfin, l'an 18 avant Jésus-Christ, Hérode le Grand, après avoir rassemblé d'immenses matériaux, entreprit de rebâtir le Temple de Jérusalem plus grand et plus beau qu'il n'avait jamais été. Il doubla

l'enceinte. Elle n'avait qu'un stade de côté, il lui donna, à l'est et à l'ouest, une longueur de deux stades. Il refit les anciennes terrasses, démolit les portiques pour les reconstruire à nouveau, à l'exception du portique oriental, dit portique de Salomon, qu'il voulut conserver; en un mot, aidé de dix mille ouvriers, que dirigeaient mille prêtres, il remplaça par une œuvre absolument nouvelle tout ce qui existait avant lui. L'édifice religieux proprement dit, la maison de Dieu, achevée en huit ans, put être consacrée par Hérode. Mais, l'an 64 après Jésus-Christ, sous Agrippa, dix-huit mille ouvriers travaillaient encore au Temple.

La destruction ne tarda pas à commencer. Romains et Juifs, chacun y mit la main. Titus porta les derniers coups. La forteresse, reconstruite par Hérode sous le nom d'Antonia, les enceintes, les portiques, le sanctuaire, tout devint la proie des flammes, tout fut saccagé et démoli. La prophétie du Christ s'accomplissait. Du magnifique monument d'Hérode il ne devait pas rester pierre sur pierre et tous les efforts pour le relever devaient être superflus.

Les Juifs l'essayèrent, et ils échouèrent. Julien le tenta, et il ne put même poser la première pierre. Le mont Moriah redevint une plate-forme déserte où les ruines du temple de Jupiter Capitolin se mêlaient à celles de la maison de Jéhovah.

Le christianisme, à son tour, s'empara de cet emplacement sacré. Justinien éleva à l'extrémité sud du mont Moriah une basilique, « en partie fondée sur le rocher, dit Procope, en partie suspendue en l'air, » c'est-à-dire sur un système de voûtes rachetant la pente du terrain, vaste et superbe édifice dont plus d'un pèlerin admira les magnificences. Puis, après les Perses qui détruisirent l'œuvre de Justinien, vinrent les Arabes, en 638. Alors, le calife Omar, pour rattacher plus étroitement le mahométisme aux traditions bibliques, voulut transformer en sanctuaire musulman cette montagne qui avait toujours porté un autel. A travers les décombres et les immondices il pénétra dans l'enceinte, il y chercha la place du Temple de David, et apercevant une roche qui signalait le sommet de la montagne, c'est cette roche, le Sakrah, qu'il désigna comme le centre du sanctuaire à construire. Car l'édifice, improprement nommé mosquée d'Omar, dont la haute coupole protége le Sakrah, n'est pas une mosquée. Il reproduit, en dimensions colossales, et avec un luxe d'architecture et d'ornementation admirable, ces édicules carrés ou polygones, à calotte de brique, de plomb ou de terre battue, que l'on rencontre à chaque pas en Orient, soit qu'ils recouvrent une tombe de santon ou un endroit consacré. De plus, il n'a pas été construit par Omar, mais par le khalife Abd-el-Melik, et

c'est le même khalife qui fit élever la mosquée El-Aksa sur l'emplacement de la basilique de Justinien.

Les croisades vinrent encore modifier cet état de choses. Dans les édifices musulmans qui occupaient l'enceinte du Temple, les croisés crurent reconnaître les successeurs des monuments antiques. El-Aksa fut pour eux le palais de Salomon, et Qoubbet-es-Sakrah le temple du Seigneur. L'ordre du Temple naquit à leur ombre et s'en empara, d'El-Aksa pour en faire une église et un hospice, du Qoubbet-es-Sakrah pour en faire le symbole de l'ordre et le type du Temple de Jérusalem, type si bien accepté comme tel que les peintres l'ont reproduit les yeux fermés. Dans le *Mariage de la Vierge* de Raphaël, l'édifice qui figure le temple n'est qu'une imitation traditionnelle du Qoubbet-es-Sakrah.

Après la victoire de Saladin (1187), les musulmans reprirent possession de leurs sanctuaires. D'autres édicules vinrent se grouper, à diverses époques, autour du Qoubbet et d'El-Aksa. Mais l'emplacement est resté le même. Une grande plate-forme entourée d'une enceinte couvre encore le mont Moriah, et c'est cet ensemble, nommé jadis le Temple de Jérusalem, que désigne aujourd'hui la dénomination générale de Haram-ech-Chérif.

Voilà ce que dit l'histoire. Eh bien! je le demande, quelle impression peut résulter de ce récit écourté, mais fidèle? Une seule évidemment, c'est que le théâtre de tant de luttes meurtrières, de tant de désolations et de ravages, aura gardé bien peu de sa physionomie primitive, si toutefois il en a gardé quelque chose. L'histoire du Temple de Jérusalem, écrite avec des ruines, se divise naturellement en quatre époques, celle de Salomon, celle d'Hérode, celle de Justinien, celle d'Omar et des croisades. Le simple bon sens affirme *a priori* qu'on a quelques chances de retrouver dans le Haram-ech-Chérif les monuments d'Omar et des croisades, beaucoup moins d'y rencontrer les restes de ceux de Justinien, moins encore d'y apercevoir des vestiges des constructions d'Hérode. Mais quant à l'œuvre de Salomon, si l'on en découvrait une trace, ce serait, ou jamais, le cas de crier au miracle.

II

A côté des résultats de l'histoire plaçons maintenant les résultats de l'archéologie.

M. de Vogüé a dû commencer son exploration avec une émotion

profonde. Le premier de tous ceux qu'a attirés la grande énigme du Temple, il pouvait espérer des résultats positifs, puisqu'il lui était permis d'explorer à la fois l'extérieur et l'intérieur du Haram, et de contrôler les uns par les autres les faits acquis des deux parts. Il a dû la commencer aussi avec un profond désintéressement de ses études antérieures. Derrière ces mystérieuses murailles, dans cet inconnu jusqu'alors impénétrable, qu'allait-il trouver? Des révélations inespérées ou des déceptions? Un art sans précédents ou des preuves à l'appui des vérités acceptées?

Une telle situation commandait l'absence la plus complète de parti pris. Et en effet, à mesure qu'on suit M. de Vogüé, on s'aperçoit bien vite qu'aucun système préconçu ne fausse sa marche. Il s'avance pas à pas, méthodiquement, comme le ferait tout autre archéologue en possession du trésor de connaissances que la science moderne met aux mains de ses adeptes, curieux surtout de constater des faits et peu soucieux de formuler des hypothèses. Aussi le suit-on avec plaisir, tant la bonne foi provoque la sympathie.

Extérieurement, M. de Vogüé a longé l'enceinte du Haram et il en a marqué les limites. Au nord, d'un côté, un angle taillé dans le roc ; de l'autre, un fossé. A l'est, en retour sur ce fossé, une muraille surplombant la vallée du Cédron. Au sud, le même mur percé de portes souterraines et masquant des substructions voûtées. Au couchant, le long d'un ravin, encore une partie de ce même mur, le mur Bida, dans une direction dont le prolongement aboutit à l'angle du nord, c'est-à-dire au rocher. Ainsi, partout des obstacles naturels formant autour de l'enceinte une ceinture rigoureuse. Il en a conclu que les limites actuelles du Haram représentent exactement les limites de l'emplacement du Temple.

Mais de quel Temple? Car il y en a eu au moins deux. Le temple provisoire de Zorobabel ne peut compter que pour mémoire. Restent celui de Salomon et celui d'Hérode, l'ancien et le nouveau. Auquel des deux convient l'enceinte actuelle?

L'histoire nous répond déjà que, puisque Hérode a doublé la longueur de l'enceinte primitive, les limites les plus étendues conviendront mieux au nouveau Temple. Et en effet ces limites dessinent un rectangle allongé du nord au sud.

L'archéologie confirme l'histoire. En examinant pour ainsi dire pierre par pierre le périmètre des murs d'enceinte, M. de Vogüé s'est vu conduit à en rapporter la construction à trois systèmes différents parfaitement tranchés. Le premier se compose de blocs énormes de un à douze mètres de longueur, taillés à refends et posés à joints vifs sans mortier. Il se rencontre à la base des angles nord-est et sud-est, il forme les assises inférieures des deux tiers de la face sud et de la

portion méridionale de la face ouest. C'est, par sa place et par ses caractères, l'appareil le plus ancien. Au-dessus se superpose un appareil moins grand, formé de pierres lisses sans refends, de dimensions à peu près égales. Ce second système se concentre presque exclusivement dans l'angle sud-ouest, où il supporte la mosquée El-Aksa. Enfin le troisième système comprend toutes les constructions postérieures, c'est-à-dire tout ce que les Arabes et les Turcs sont venus ajouter aux murs primitifs pour les relever ou les restaurer, en utilisant le plus souvent les débris de différents âges qu'ils trouvaient épars autour d'eux. Ce système occupe seul presque toute la face orientale, où il s'appuie sur des fondations antiques. Partout ailleurs il se superpose aux systèmes précédents.

Dans cette enceinte ainsi limitée et définie, M. de Vogüé a reconnu des portes. Plus heureux que ses devanciers, il a pu y pénétrer et constater que ce sont autant d'entrées souterraines, percées à travers les terrasses et conduisant, par des rampes prolongées, au parvis intérieur. Il y a retrouvé les mêmes systèmes de construction : le premier, formant avec de gros blocs les encadrements primitifs des baies et quelques parties des vestibules; le second, superposant à ces blo des placages d'une architecture plus riche et d'une ornementatio variée; le troisième mêlant à l'un et à l'autre ses restaurations plus ou moins adroites.

Enfin, sous les terrasses de l'extrémité méridionale où s'ouvrent les deux principales portes, M. de Vogüé a reconnu des substructions voûtées, salles immenses dont le mystère encore vierge semblait promettre des merveilles, et ne lui a donné que des déceptions. Elles appartiennent au troisième système. Mais elles remplacent évidemment les caves que le premier système avait construites pour racheter la déclivité du rocher.

A l'intérieur, les études de M. de Vogüé lui ont permis de constater aussi quelques points fort importants.

Et d'abord il a reconnu le sommet du mont Moriah, indiqué par cette saillie du rocher nommée la Sakrah, au-dessus de laquelle s'élève le grand Qoubbet, improprement appelé mosquée d'Omar. Le plateau supérieur de la montagne, ce plateau naturel qui servait d'aire au Jébuséen Aravnah, devait être tout à côté et immédiatement au-dessous. En effet, la configuration du terrain en marque la place. Au sud de la Sakrah le rocher commence à descendre ; au nord, il garde à peu près son niveau, et c'est à ce niveau qu'ont été ramenés et les terrassements de l'extrémité méridionale et les déblais de l'angle nord-ouest taillé dans le roc. Ainsi l'aire qui porta l'autel de David et qui devint le centre du Temple de Salomon, en un mot l'emplacement de la maison de Jéhovah se trouve déterminé et fixé au nord du sanc-

tuaire musulman. On verra, tout à l'heure quelles graves conséquences découlent de ce fait si simple en apparence.

Un certain nombre de bouches de citernes ou d'égouts s'ouvrent sur le parvis intérieur, la plupart au nord de la Sakrah. Trois surtout, en communication avec des canaux souterrains, se groupent entre le Qoubbet et l'angle nord-ouest. Leur réunion en ce point et leur position en quelque sorte symétrique ne sauraient être fortuites. Creusées immédiatement dans le roc, rien ne les rattache à un des trois systèmes signalés.

Si maintenant, laissant de côté les autres explorations de M. de Vogüé à l'intérieur du Haram-ech-Chérif, puisqu'elles ne concernent que les différents styles de la mosquée El-Aksa et l'architecture de Qoubbet-es-Sakrah, nous cherchons à établir une concordance entre les données de l'histoire et les indications de l'archéologie, la tâche ne sera pas difficile. Il suffira de rapprocher les points établis des deux parts, comme on rapproche les fragments d'un vase brisé.

Ainsi, pour l'époque primitive, c'est le rocher qui parle. L'emplacement de l'aire d'Aravnah, il le détermine au nord de la Sakrah, il groupe autour les bouches de citernes, il marque par son entaille l'angle supérieur de l'enceinte. Or, nous savons que l'enceinte primitive était carrée. Reportons sur les quatre faces la longueur d'un stade qui est celle de la face nord, et nous obtiendrons un carré dont le point idéal, déterminé par les bouches des citernes, formera précisément le centre. C'est là, à n'en pas douter, la configuration de l'ancien Temple. Elle laisse complétement en dehors, à l'exception du petit angle nord-est, les constructions du premier système. D'où la conclusion rigoureuse que ces constructions, toutes gigantesques qu'elles soient, n'appartiennent pas au Temple primitif, au Temple de Salomon.

Nous savons, d'autre part, qu'Hérode doubla l'enceinte du Temple. Or, il ne put la doubler que dans le sens de la longueur, et cette longueur il ne put la prendre que dans la direction du midi, au moyen de voûtes et de terrasses. Les constructions du premier système, groupées à la partie méridionale de l'enceinte du Haram, appartiennent donc au nouveau temple, et l'enceinte actuelle du Haram nous donne la configuration exacte de l'œuvre d'Hérode.

Une telle conclusion a droit d'étonner, après ce qui nous a été dit naguère sur l'art judaïque. Il semblait que la tradition eût cette fois pour garant la science elle-même. Toutes deux s'accordaient à nommer *murs de Salomon*, *appareil salomonien*, les constructions colossales du premier système. Il est vrai qu'aucune preuve matérielle ne venait confirmer une semblable opinion. Existait-il ailleurs un autre édifice bâti d'après le même système, que l'on sût de science

certaine être l'œuvre de Salomon et n'avoir jamais été retouché depuis? Non, cet édifice n'existait pas. L'identité de l'appareil dit salomonien reposait seulement sur une noble et touchante illusion; illusion bien naturelle, hâtons-nous de le reconnaître, dans un pays où le voyageur, en présence de traditions vivaces, assailli d'augustes souvenirs, voit le passé ressusciter sous ses yeux avec d'autant plus de vraisemblance qu'il date de plus loin, et l'antiquité biblique prendre une puissance de réalité qui supprime les époques intermédiaires. Mais enfin, c'était une illusion[1]. Au contraire, la thèse de M. de Vogüé, tout étrange qu'elle paraisse et si décevante qu'elle soit, s'appuie, non-seulement sur un faisceau de preuves morales tirées de l'histoire et corroborées par la logique, mais encore sur une série de preuves matérielles dont une seule suffirait à lever tous les doutes. En effet, M. de Vogüé nous prend par la main et il nous conduit à quelque distance de Jérusalem, au delà du Jourdain, dans une vallée déserte nommée Wadi-es-Syr. Là, il nous montre les restes d'un établissement considérable, consistant en grottes creusées dans le roc, en tranchées, défenses, barrage destiné à former un étang, et enfin en un édifice ruiné, bâti d'un seul jet, et qui n'a jamais été achevé. Les blocs de cette construction, longs de cinq à six mètres sur deux mètres et plus de hauteur, présentent un appareil tout à fait analogue à celui du premier système. A de tels caractères il semble impossible de méconnaître une œuvre de la plus haute antiquité, et, comme on retrouve dans l'ornementation des triglyphes doriques et autres détails semblables à ceux de divers monuments de Jérusalem, on serait tenté, *a priori*, d'en tirer les conclusions les plus favorables à l'art salomonien. Mais cette œuvre est signée, ou peu s'en faut. Un passage de Josèphe nous apprend qu'un certain Hyrcan, après avoir amassé

[1] Comme preuve de cette préoccupation absorbante qui arrive à produire l'illusion du mirage, je ne puis m'empêcher de citer le passage suivant du *Voyage autour de la mer Morte et dans les terres bibliques*. — « Tous les escarpements qui sont au pied des murs oriental et occidental du Haram sont aujourd'hui recouverts d'une épaisse couche de remblais, dans laquelle fourmillent les débris de toute nature, les médailles juives et romaines... et les gros cubes de mosaïque grossière, noire, blanche et rouge... Les fragments de mosaïque appartenaient *incontestablement* au Temple de Salomon, temple dont les portiques étaient *sans doute* garnis de ce genre de pavé. Voici comment je m'en suis assuré : J'avais ramassé, devant Mohammed, une assez grande quantité de ces cubes, et, après les lui avoir bien fait reconnaître, je l'envoyai dans l'intérieur du Haram-ech-Chérif pour voir s'il y trouverait des cubes semblables. Moins d'une heure après, il m'en rapportait une énorme provision, ramassée sur le plateau même du Moriah. Ils n'ont pu être apportés là d'ailleurs puisque ailleurs on ne les retrouve pas. Ils n'appartiennent pas à une mosaïque du temps d'Hérode, et encore bien moins à une mosaïque romaine. Il faut donc, *vu leur abondance*, les faire remonter au Temple de Salomon. » — Si l'abondance est une présomption d'antiquité, la rareté deviendra donc une preuve du contraire?

d'immenses richesses à la cour des Ptolémées, désireux d'en jouir seul à l'abri de l'envie, se réfugia au désert, derrière le Jourdain, et s'y bâtit un château fort construit du haut en bas de pierres blanches, où il *sculpta des animaux de grande taille;* il l'entoura d'un étang, creusa des grottes dans la montagne, etc. Et, cet endroit ainsi disposé, il le nomma *Tyr*. Or, ce qui caractérise l'édifice de Wardi-es-Syr, c'est précisément une frise de grands animaux sculptée au-dessus de la porte. Voilà la signature du palais d'Hyrcan et par conséquent sa date. Il a été construit de 182 à 175 avant J. C.

Quelles hypothèses peuvent tenir contre cet argument de pierre? Supposez les ruines d'Hyrcan anonymes, de leur ressemblance avec l'appareil dit Salomonien, vous vous croiriez en droit de conclure qu'elles sont salomoniennes. Mais elles portent une date certaine. De leur ressemblance avec les constructions du premier système il faut nécessairement conclure que les grandes constructions du Temple ne sont pas salomoniennes. Les faits archéologiques, la topographie, l'histoire et la logique s'accordent donc à démontrer que l'enceinte du Haram est l'enceinte du temple d'Hérode.

L'identité certaine du palais d'Hyrcan a amené M. de Vogüé à déterminer les caractères de l'art pendant les dernières années de l'autonomie hébraïque. Ces caractères, il les retrouve dans les divers monuments qui entourent Jérusalem et que la même illusion traditionnelle nommait *tombeaux des rois de Juda*, *tombeaux des Juges*, *tombeau d'Absalon*, *tombeau de Zacharie*, etc. « Un mélange de principes grecs et de souvenirs des écoles asiatiques antérieures, la confusion des ordres classiques, la recherche des grands matériaux, l'emploi de la voûte en berceau, un certain goût pour les monuments taillés dans le rocher, à ces caractères la réaction asmonéenne ajoutera des traits propres au génie hébraïque, substituera l'ornementation végétale à l'imitation des êtres vivants antipathique au sentiment orthodoxe, l'intervention d'Hérode y joindra quelques détails romains, et de la fusion de ces éléments divers naîtra un art qui, sans être original, aura pourtant sa physionomie distincte. C'est en ce sens qu'il y a un art judaïque comme il y a un art étrusque et un art romain. »

Ainsi, que l'on admette des hypothèses d'un savant auquel M. de Vogüé est le premier à rendre justice, ou que l'on adopte les conclusions de M. de Vogüé, l'art judaïque se compose, en définitive, des mêmes éléments inscrits à la fois sur les murs du Temple et sur les monuments funéraires de Jérusalem. Cette concordance d'appréciation vaut la peine d'être remarquée. Pour l'un et pour l'autre il n'y a qu'un art judaïque, composant un tout à peu près homogène, dont un des principaux caractères est l'emploi de l'ornementation dorique. Seulement, l'un le rapporte à l'époque de Salomon, l'autre à celle

d'Hérode. M. de Vogüé a soigneusement écarté de son ouvrage tout ce qui pouvait ressembler à une polémique. Il se borne à présenter des faits, à les grouper, à les mettre en lumière; il abrite son opinion personnelle derrière leur irrécusable autorité. Cependant, je dois le dire, j'aurais voulu le voir discuter d'une façon plus profonde et plus serrée ce point délicat, le point capital de l'archéologie judaïque, car il emporte tous les autres. Les arguments très-solides et, selon moi, très-concluants qu'il produit en faveur de sa thèse auraient gagné à un développement plus étendu. Je regrette surtout qu'il n'ait pas insisté sur un fait auquel il touche plus d'une fois en passant, c'est que les éléments de l'architecture dorique sont évidemment, comme il le dit lui-même, le fruit d'une analyse raisonnée des conditions de la stabilité et de la structure, et que par conséquent la reproduction de ces éléments sur une surface rocheuse, où rien ne les commande et ne les appelle, doit être nécessairement, invinciblement, postérieure à leur emploi dans un édifice. Quoi qu'on ait écrit sur les hypogées de Beni-Hassan et sur les tombeaux de la vallée de Josaphat, ce fait logique domine toutes les considérations possibles. Ou le dorique bâti n'est qu'un assemblage fortuit d'éléments capricieux, et je ne crois pas que personne ose soutenir une telle opinion, ou, s'il est un système rationnel né de conditions positives, il a précédé le dorique rocheux.

C'est à ce point capital que se ramèneront toujours toutes les questions relatives à l'architecture judaïque. J'ai dit qu'il emportait tous les autres. En effet, si le premier système reconnu par M. de Vogüé, c'est-à-dire l'art judaïque et l'ornementation pseudo-dorique qu'il comporte, appartiennent, non plus à l'œuvre de Salomon, mais à l'œuvre d'Hérode, les constructions du second système, attribuées à Hérode par M. de Saulcy, ne pourront lui appartenir en aucune façon. M. de Vogüé en fait honneur à Justinien. C'est entre les deux archéologues une différence de cinq siècles. Mais n'oublions pas que M. de Vogüé a parcouru les déserts de la Syrie centrale, qu'il y a vu et dessiné des églises, des couvents, des villes entières, monuments inédits de l'art chrétien du premier au sixième siècle. Si donc il nous affirme l'identité du style d'ornementation étudié dans ces monuments avec celui du second système du Temple, nous pouvons l'en croire sur parole. Et lorsqu'il nous montre, reproduits par ses dessins, d'une part, les placages des portes de l'enceinte méridionale du Temple et les décorations de la porte Dorée; de l'autre, le linteau d'une porte syrienne du sixième siècle, et que nous reconnaissons dans les premières le même rinceau qui, dans la dernière, encadre une croix avec le monogramme du Christ, cette preuve, aussitôt saisie par les yeux, n'est-elle pas plus convaincante que toutes les disser-

tations possibles? Sur ce point, d'ailleurs, la discussion de M. de Vogüé ne laisse rien à désirer. C'est un terrain où il se sent maître et où il évolue à son aise, sans qu'aucun scrupule vienne gêner ses mouvements. L'examen détaillé auquel il se livre, la description minutieuse de la porte Dorée, de la porte Double, de la porte Occidentale, et d'une portion de façade de la mosquée El-Aksa, ne permettent pas d'attribuer le second système à une autre époque qu'aux cinquième et sixième siècles.

Quant au troisième système, il comprend, ainsi que nous l'avons dit, tous les travaux postérieurs exécutés soit par les Arabes, soit par les chrétiens des croisades, soit par les Turcs. Il se confond, par conséquent, avec les monuments musulmans du Haram-ech-Chérif. M. de Vogüé consacre une grande partie de son livre à l'étude de ces monuments. Il donne les inscriptions arabes qui en fixent la date. Il en décrit avec soin l'extérieur et l'intérieur, les planches gravées et chromolithographiées qui accompagnent son texte reproduisent non-seulement les plans et les élévations du Qoubbet-es-Sakrah, de la mosquée El-Aksa et des autres édifices du parvis, mais encore les mosaïques, les vitraux, les faïences, toute la décoration splendide dont le génie arabe a revêtu la coupole et les murs. Cette partie de l'ouvrage de M. de Vogüé n'est pas moins neuve que l'autre, puisqu'elle fait connaître pour la première fois des monuments jusqu'alors dérobés avec un soin jaloux aux regards des infidèles. On nous pardonnera cependant de ne pas nous y arrêter. Ainsi que le dit l'auteur lui-même, une seule idée domine toutes les traditions, et j'ajoute, tous les monuments du Moriah, « un seul souvenir les anime, celui du Temple de Jérusalem ; ce souvenir est au fond de tous les témoignages de respect dont le Moriah a été l'objet de la part de cent générations, comme un hommage rendu par l'erreur à tout l'ordre d'idées dont le Temple est le centre. L'existence en ce lieu du seul sanctuaire où, pendant toute l'antiquité, la vérité religieuse ait été connue et adorée, est le grand fait qui lui a imprimé son caractère. »

III

Après avoir retrouvé avec tant de sagacité les traces des temples de Salomon et d'Hérode, il restait à les relever pour rendre appréciables au lecteur leur aspect et leurs dispositions architecturales. M. de Vogüé n'y a pas manqué. Appuyé sur les textes et sur les résul-

tats de ses études archéologiques, il a restauré l'ancien et le nouveau Temple. Pour le premier, il a adopté avec raison le style égyptien, reconnu déjà par la science archéologique comme le seul qui convienne à l'œuvre de Salomon. Les mesures données par la Bible et par l'historien Josèphe s'accordent on ne peut mieux avec les proportions des temples de l'ancienne Égypte, et ces proportions se déduisent presque forcément d'une combinaison de triangles. Une logique géométrique commande ainsi le plan, la coupe et l'élévation. Quand le compas a tant d'esprit, évidemment il n'obéit pas au hasard. Un résultat aussi merveilleux ne peut qu'être fondé en vérité. N'y découvre-t-on pas, d'ailleurs, cette préoccupation des vertus mystérieuses des nombres qui formait la base de la science égyptienne et qui a produit la kabbale?

Deux points de détail m'arrêtent dans la restauration de l'ancien Temple, telle que l'a conçue et dessinée M. de Vogüé. Les colonnes Iakin et Beaz, que l'on est habitué à se représenter isolées au-devant de la porte d'entrée, s'y trouvent incorporées à la porte elle-même, et cette porte, au lieu de séparer les deux parties d'un pylône double, forme le centre d'un pylône simple. M. de Vogüé a eu sans doute d'excellentes raisons d'agir ainsi, mais il a omis de les dire. On sait cependant que les Égyptiens plaçaient en avant de l'entrée de leurs temples des obélisques isolés, et même le temple de Medinet-Habou, dans la plaine de Thèbes, est précédé, non plus de deux obélisques, mais de deux colonnes encore debout. Y aurait-il vraiment quelque témérité à appliquer au Temple de Jérusalem une disposition semblable? Quant au pylône, si M. de Vogüé admet, avec d'autres archéologues, que la tradition du Temple, conservée par les confréries maçonniques, a pu devenir le type des cathédrales du moyen âge, évidemment le pylône double, qui offre deux espèces de tours, justifierait bien mieux cette hypothèse.

Pour le temple d'Hérode, M. de Vogüé s'est servi de tous les éléments que ses études récentes dans la Syrie centrale lui ont permis de grouper autour du système d'art judaïque déjà révélé par les monuments de Jérusalem. Cette seconde restauration, plus importante et plus détaillée que la première, offrait un intérêt plus vif, puisqu'elle représente le Temple deux fois sanctifié, et par le culte de Jéhovah et par la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Aussi M. de Vogüé, après l'avoir relevé avec le plus grand soin, a-t-il pris plaisir à le décrire en quelques pages où l'émotion religieuse prête un charme particulier aux résurrections de la science. Mieux vaut les citer qu'en essayer une analyse. Rien n'est plus propre à donner une idée juste de ce qu'a été le Temple de Jérusalem, car le temple d'Hérode reproduisait, avec plus de magnificence et d'ampleur, les

dispositions principales du Temple primitif. C'étaient les mêmes enceintes successives à plans différents, continuant les pentes escarpées de la montagne par une sorte de pyramide de plate-formes étagées que couronnait la haute façade du sanctuaire. « Quand la foule, dit M. de Vogüé, pénétrant par ces larges entrées et franchissant ces degrés, mêlait sa voix confuse au bruit des cérémonies sacrées, et donnait à cette immense masse de pierre sa signification et sa vie, l'effet du monument devait être d'une remarquable grandeur. Le spectacle qu'il offrait alors était étrange. Le Temple était à la fois la tête et le cœur de la nation : c'était le centre spirituel et profane non-seulement des Juifs de Palestine, mais de tous les fidèles répandus en Asie, en Égypte, à Athènes et à Rome, ardents prosélytes que le retour des grandes solennités ramenait périodiquement à Jérusalem. Là se rencontraient la vie religieuse et civile, le mouvement des affaires et des idées, la politique et l'école, la liturgie et le commerce. Le Temple était donc loin d'avoir cette physionomie recueillie que nous sommes habitués à associer à l'idée de prière et aux actes religieux; en cela il ressemblait plus au Haram musulman qu'à une église chrétienne ; encore faut-il ajouter au tableau les détails du sacrifice, souvent hideux, toujours agités et bruyants.

« Le Saint des Saints était le seul point tranquille et mystérieux : un silence absolu régnait derrière le voile qui le dérobait aux regards, et là, au milieu de la fumée de l'encens qui brûlait sur les tables d'or, le grand prêtre venait prier seul devant la majesté du Très-Haut. Partout ailleurs régnaient le tumulte et le bruit : les lévites allaient et venaient pour le service du sanctuaire; les pharisiens, assis en cercle, discutaient les difficultés de la casuistique rabbinique, poursuivaient de leurs arguments les Sadducéens qu'ils accusaient de relâchements et de ménagements politiques ; les prêtres, les docteurs enseignaient dans les écoles du deuxième parvis, en attendant la séance du Sanhédrin ; le cultivateur, apportant les prémisses de son champ, se rencontrait avec le riche citadin faisant traîner derrière lui un taureau ou un agneau sans tache ; le lépreux ou l'impur venant d'accomplir les rites de la purification croisait sur les larges degrés l'époux inquiet qui amenait sa femme infidèle à l'épreuve de l'eau « d'amertume. » Sous les larges portiques du parvis extérieur, dans la basilique d'Hérode, une foule bigarrée se pressait autour du rabbin en renom, les marchands de colombes, de gâteaux, dressaient leurs boutiques, les prêtres trafiquaient des peaux des victimes, les changeurs offraient des sicles nationaux ou de petits bronzes orthodoxes frappés par le gouverneur romain, en échange des deniers impériaux et des drachmes grecques, effigies prohibées que le trésor sacré ne voulait pas recevoir. Tout ce tumulte de négociations, de discussions,

de prières, était dominé par l'éclat des trompettes sacrées, par le mugissement des victimes égorgées, par le petillement de la flamme de l'autel, qui lançait vers le ciel des flocons d'une fumée opaque toute chargée des âcres odeurs des chairs brûlées.

« Un jour on vit apparaître sur cette scène étrange un personnage nouveau; et tout d'abord son arrivée produisit une sensation profonde. La majesté simple de sa démarche, le caractère miraculeux de ses œuvres, mais surtout l'élévation de sa doctrine, la pureté incomparable de sa morale, par leur nouveauté même, annonçaient une origine qui n'avait rien d'humain. Au milieu de ces classes divisées par l'esclavage et par les préjugés égoïstes de la société antique, il prêchait le renoncement, la douceur, le pardon réciproque, le mérite de la pauvreté et de la souffrance; dans ce lieu rempli des pompes rajeunies d'un culte exclusif, il annonçait l'abolition des sacrifices sanglants, l'union de tous les peuples dans une même religion d'amour et d'abnégation. Les pharisiens l'appelaient avec mépris le « Galiléen, » tout en reconnaissant avec dépit que son langage n'était pas celui d'un homme. La foule, avec le merveilleux instinct des masses populaires, l'avait reconnu, elle l'appelait le « Messie, » en attendant que le monde, transformé par sa parole, proclamât sa divinité. Pendant son séjour à Jérusalem, Jésus-Christ passait ses journées dans le Temple, tantôt sous le « Portique de Salomon, » tantôt dans la « Cour des Femmes » où il s'asseyait devant le portique du Trésor. Entouré de disciples fidèles, d'affligés qu'il avait guéris ou consolés, de pharisiens irrités, ici il discutait, là il enseignait, empruntant le sujet de ses enseignements ou le texte de ses reparties aux scènes variées qui se passaient sous ses yeux : une veuve qui venait jeter son « quadran » dans un des troncs sacrés, un pharisien et un publicain qui montaient prier, une femme accusée d'adultère, lui fournissaient l'occasion de ces hautes leçons de morale qui établissaient le véritable caractère des vertus chrétiennes, l'humilité et la charité. Quand le jour baissait, il descendait par une des rampes souterraines que nous avons décrites, sortait du Temple, traversait la vallée du Cédron, et se retirait sur le mont des Oliviers.

« Un soir, avant de gagner la demeure hospitalière de ses amis de Béthanie, il s'arrêta sur le revers de la montagne, et se prit à contempler le magnifique spectacle qui se déroulait devant lui. L'enceinte sacrée, comme aujourd'hui celle du Haram, se développait tout entière sous son regard, le Temple, comme aujourd'hui la mosquée, formait une masse sombre que la lumière frisante du soleil couchant entourait d'une auréole dorée. Au-dessus, la ville s'étageait en amphithéâtre jusqu'aux tours d'Hérode, dont la noire silhouette se détachait sur l'horizon lumineux, comme aujourd'hui la

« Tour de David, » seul reste de ces formidables défenses : tout autour, les mêmes montagnes croisaient leurs lignes sévères et faisaient au tableau un cadre digne de lui.

« Les disciples galiléens, gens grossiers pour la plupart, et peu sensibles aux beautés de la nature, étaient surtout frappés par la structure du Temple : ils admiraient ces blocs de pierre nouvellement taillés, ces puissantes assises qui semblaient devoir défier le temps et assurer au monument une durée éternelle; mais le Christ portait plus loin son regard ; sous cette apparente sécurité, il voyait la fin prochaine, il voyait les malheurs prêts à fondre sur la cité orgueilleuse et incrédule. Alors il annonça à ses disciples étonnés la ruine de toutes ces merveilles. « Lorsque vous verrez Jérusalem entourée « par une armée, dit-il, sachez que le moment de sa destruction est « proche. » Et dans quelques paroles prophétiques il leur dévoila les affreuses destinées de la ville sainte; sous l'intensité de sa pensée divine, sa nature humaine s'attendrit, et il se mit à pleurer : « Jéru-« salem ! Jérusalem ! disait-il, qui tues les prophètes et lapides ceux « qui te sont envoyés, que de fois j'ai voulu rassembler tes enfants, « comme la poule recueille ses petits sous son aile, et tu ne l'a pas « voulu ! Voici venir tes ennemis, ils t'entoureront de tranchées et te « serreront de toutes parts, ils te détruiront et ne laisseront pas de « toi pierre sur pierre. »

J'ai essayé de donner une idée, non pas précisément de l'ouvrage de M. de Vogüé, mais de l'importance de cet ouvrage. Si incomplète, si insuffisante qu'ait été mon analyse, elle montrera, je l'espère, quelles graves questions soulève le *Temple de Jérusalem*. Il s'agit ici du berceau de la vérité, d'un des points les plus lumineux à la fois et les plus obscurs de l'histoire du monde, il s'agit d'un sanctuaire toujours renversé et toujours debout, dont la grandeur, renaissant de ses cendres, renferme peut-être le secret de l'avenir. Comment ne pas s'intéresser aux vicissitudes dont ce lieu prédestiné fut le théâtre, alors surtout que la décadence musulmane semble y préparer de nouvelles ruines?

Au point de vue spécial de l'histoire de l'art, le livre de M. de Vogüé n'a pas une portée moins haute. Certes, on peut regretter l'œuvre assurément peu courtoise qu'il vient accomplir vis-à-vis du roi Salomon. Un moment, nous avons cru qu'il nous serait donné de contempler le grand roi dans toute sa gloire. Et voici que M. de Vogüé dépouille l'époque salomonienne du prestige dont l'avait revêtue une

archéologie hâtive. Mais n'est-ce pas, en définitive, pour nous la faire mieux connaître? Ne regrettons jamais la vérité.

En revanche, l'art judaïque de l'époque asmonéenne se trouve exactement déterminé. Et cet art, prédécesseur immédiat et contemporain du Christ, fournit à l'histoire le plus précieux jalon, entre le passé des arts égyptien et grec dont il est la dernière expression religieuse, et l'avenir de l'art chrétien, auquel il prête ses premiers éléments. Désormais il ne sera plus permis de négliger l'art judaïque. Il reprend dans l'histoire la vraie place qui lui appartient. Il se rattache à ce grand fait auquel M. de Vogüé a déjà apporté tant de preuves, la survivance de la tradition grecque en Orient, comme si une volonté providentielle avait poussé l'art grec à Jérusalem pour y recevoir un double baptême, celui de la religion qui finit et celui de la religion qui commence.

Mais, à ce point de vue dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance, je me permettrai de regretter une chose, c'est que le cadre du livre de M. de Vogüé lui ait imposé d'aussi étroites limites, Le *Temple de Jérusalem!* Si vaste et si beau que paraisse un tel sujet, il en est un plus grand, plus élevé, plus magnifique. Le Temple ne me suffit pas, c'est Jérusalem elle-même que je voudrais voir renaître de ses cendres par l'effort de l'archéologie et de la critique. Dans un appendice sur la topographie de la ville sainte, M. de Vogüé a touché à ce sujet, et rien qu'en passant, il a apporté à l'appui de la vérité évangélique plus d'une preuve archéologique du plus grand poids, celle entre autres qui justifie, en dépit de toutes les attaques de la mauvaise foi, la vénérable antiquité du Saint Sépulcre. Ce n'est point assez. Il faudrait attaquer le problème sous toutes ses faces. L'antique Sion, la Jérusalem du Christ, la ville sainte des croisés et des pèlerins, El-Qods des Arabes et des Turcs, quel champ d'études pour l'archéologie chrétienne! Nul n'est plus digne que M. de Vogüé d'entreprendre une pareille tâche, nul ne s'y est mieux préparé. Et quelles lumières ne devra-t-on pas attendre pour la religion, pour l'histoire, pour l'art, d'une telle étude entreprise par la science et par la foi sur ce sol sacré duquel il est écrit : *lapides clamabunt*.

LÉON LAGRANGE.

M. LE COMTE BEUGNOT

Nous avons vu s'éteindre, il y a peu de jours, une noble existence. M. le comte Beugnot est mort le 15 mars dernier, à l'âge de soixante-sept ans. Acteur et témoin de grands événements, sujet comme bien d'autres à d'étranges vicissitudes de la fortune, successivement investi et privé d'importantes fonctions; puis retiré dans une vie modeste, sans amertume contre les personnes ni contre les choses, aimant et cultivant les lettres, entouré de sa famille et de quelques amis, M. le comte Beugnot est un des représentants les plus distingués de cette génération qui, née à la fin du dix-huitième siècle, disparaît peu à peu. Il avait un esprit vif, un cœur droit, une ardeur infatigable pour le travail, une tranquillité d'âme que rien n'altérait et qui se manifestait dans la vie privée par l'urbanité de ses mœurs, dans la vie publique, par la fermeté de son caractère. C'était un de ces hommes consciencieux qui se posent un but à l'avance et qui n'en dévient point. Il a tour à tour appartenu à deux assemblées politiques qui l'une et l'autre ont été emportées par la tourmente. Membre de la Chambre des pairs sous le gouvernement de Juillet, et de l'Assemblée législative sous la République, il a vu tomber ces deux assemblées, frappées violemment, la première, par une émeute, la seconde, par une réaction en sens contraire. Il est resté calme au milieu de ces événements, et ne s'est jamais écarté de cette voie de prudence et de modération, si difficile quelquefois à garder, si périlleuse dans les moments de trouble, et où les sacrifices ne sont que trop souvent payés par l'ingratitude et les efforts par des dégoûts.

Atteint, au commencement de 1864, par un mal dont on ne soup-

çonna pas d'abord toute la gravité, il a pu, grâce à sa robuste constitution, lutter pendant près d'un an ; il a vu peu à peu décliner ses forces ; et pas un seul instant sa douceur, sa résignation, l'enjouement de son esprit, la sérénité de son âme ne se sont démenties. Dès que se manifestèrent les premiers symptômes de l'affection qui devait l'emporter, il prononça lui-même et accepta son arrêt. Lorsque tout le monde espérait ou doutait encore autour de lui, seul il n'avait aucun doute ni aucune espérance. Le 4 mars 1864, il écrivait à M. Pingard, agent spécial de l'Institut, pour le prévenir que son intention était qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, et qu'aucun de ses collègues ne fût convoqué à ses funérailles. Ce même jour, il dictait ses dispositions dernières, ses recommandations à ses enfants. Les écrits ont été retrouvés, à ses derniers moments, à la place même qu'il avait indiquée en mourant. Une année de souffrances, sans espoir, s'est donc écoulée entre le début et la fin de cette maladie.

Pendant ce long espace de temps, toujours ferme, maître de lui-même, il s'entretenait doucement avec ses amis, satisfait de sa destinée, regardant avec une modeste assurance le sillon qu'il laissait après lui. Dans ce corps épuisé, l'esprit libre et dispos se promenait avec une grâce charmante sur les sujets les plus divers, quelquefois les plus frivoles, comme les nouvelles du jour ou les préoccupations du lendemain, quelquefois aussi les plus graves, soit pour le temps présent, soit pour l'avenir. On eût dit, que simple spectateur de sa mort, il assistait à ses propres souffrances. Grand et noble spectacle que celui d'une intelligence aux prises avec une cruelle maladie et demeurant intacte dans un corps de plus en plus débilité !

Au fond de son cœur vivaient fortement enracinées les croyances chrétiennes. C'est là, c'est à cette source qu'il a trouvé le courage d'attendre et de voir approcher sans trouble sa dernière heure, comme un homme auquel la religion a appris à mourir. En pleine possession de lui-même, il comptait paisiblement le nombre de jours et bientôt le nombre d'heures qui lui restaient à vivre, consolant, fortifiant ceux qui l'entouraient; et son âme presque dégagée de la terre, animée par de saintes croyances, entrevoyant un meilleur avenir, se détachait, s'échappait peu à peu sans que rien trahît l'effort suprême d'une vie épuisée. Le 15 mars 1865 il n'était plus.

Ainsi s'est achevée l'existence de M. le comte Beugnot. Une belle fin est presque toujours le couronnement et la récompense d'une belle vie. Celui qui, dans une si longue épreuve, a pu montrer une telle fermeté, à coup sûr, dans le cours de sa carrière, dans l'accomplissement de ses devoirs publics et privés, n'a pas dû manquer de courage. Celui qui, arrivé à ce moment où les illusions

s'effacent, les passions se taisent, les vanités s'évanouissent, après les traverses et les peines auxquelles personne n'échappe, s'est reposé avec confiance dans le sein et dans la miséricorde de Dieu, et a souffert sans murmure, sans daigner même lutter avec la mort, celui-là doit avoir porté le poids de la vie avec quelque droiture, quelque énergie, quelque honneur. En remontant le cours d'une telle existence, on doit trouver plus d'un exemple bon à suivre. C'est pourquoi j'essaye aujourd'hui de rassembler mes souvenirs, derniers liens qui restent, quand tous les autres se brisent, entre ceux qui demeurent et ceux qui ne sont plus. J'entreprends cette tâche, beaucoup moins pour rendre un public hommage d'affection et de respect à une mémoire honorée ; beaucoup moins pour offrir à des douleurs trop légitimes la faible et stérile satisfaction de louanges que M. le comte Beugnot n'aimait pas et ne rechercha jamais ; que pour montrer aux générations qui s'élèvent et qui auront aussi leurs jours mauvais, comment un homme de bien, aux prises avec les difficultés de la vie, se comporte et acquiert des titres durables à l'estime publique.

Auguste-Arthur Beugnot est né à Bar-sur-Aube, le 18 mars 1797. Il était fils de l'ancien ministre de la Restauration, qui, en 1815, prit une part si considérable au rétablissement de la maison de Bourbon, et qui, dans des Mémoires curieux dont des fragments ont été publiés, a raconté l'histoire des premières années du règne de Louis XVIII.

Comme son père, Auguste-Arthur Beugnot était un causeur incomparable. On peut dire que, pendant plus de quarante ans, il a été, soit dans le monde, soit au sein des Assemblées, un des plus brillants et un des derniers représentants de cet esprit que l'on nommait autrefois l'esprit français, esprit charmant qui sait revêtir de formes légères et vives les idées les plus sérieuses et les plus sensées, et qui s'attache à plaire en instruisant. Il joignait à une grande variété de connaissances l'art heureux de cacher l'étendue de son érudition sous l'agrément d'une conversation fine, aimable et piquante. Il se permettait même d'innocentes railleries, mais sans blesser jamais personne. Ses mœurs étaient sociables et douces. Homme sérieux, homme de labeur, il savait être homme du monde et même homme de plaisir.

Chose singulière ! les facultés de cet esprit brillant se portèrent, par une vocation que l'on n'aurait pas pu soupçonner, vers les études austères qui ont pour but de chercher, dans de vieux manuscrits ou dans des monuments anciens les vérités qui doivent servir de fondements à l'histoire et détruire les erreurs accréditées.

Il imprima, dès 1821, à l'âge de vingt-quatre ans, un ouvrage sur

les *Institutions de saint Louis*, sujet qui avait été mis au concours par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il obtint le premier prix, qui fut partagé par l'Institut entre lui et M. Mignet, alors avocat à Aix, et appelé depuis à une si juste et à une si grande célébrité. En lisant le mémoire plein d'originalité et d'érudition présenté à l'Académie par M. Beugnot, on se trouve transporté tout d'un coup au milieu du treizième siècle. L'auteur nous explique, dans un style facile et clair, l'origine de la féodalité, ses accroissements jusqu'à Hugues Capet, son affaiblissement sous Louis le Gros par suite de l'affranchissement des communes. Vient ensuite la peinture de la société sous saint Louis, l'examen des fautes de ce grand roi, telles que les croisades en Égypte, les cessions de territoire faites à Henri III, roi d'Angleterre. Enfin les célèbres *Institutions* sont exposées, analysées et discutées. Cette partie du travail exigeait de patientes recherches ; il fallait mettre en lumière non-seulement les ordonnances relatives au gouvernement politique, aux rapports de l'État avec l'Église, mais encore les règlements concernant l'industrie, l'agriculture, le commerce, la monnaie. Le savant qui remonte à des époques si reculées de l'histoire ressemble au navigateur qui explore des contrées inconnues et marche à la découverte de mondes lointains ; il lui faut du courage, de la sagacité et une longue patience.

Deux ans après les *Institutions de saint Louis*, en 1823, M. Beugnot publia un volume sur *l'État civil, le commerce et la littérature des Juifs en France, en Espagne et en Italie pendant le moyen âge*, sujet également mis au concours par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il avait fouillé dans de vieilles annales que l'on peut appeler avec raison les archives de l'intolérance, pour montrer sous quel régime vivaient les Israélites à cette époque. On est confondu d'étonnement quand on parcourt avec l'auteur ces ordonnances barbares qui proscrivaient une nation en masse, ces condamnations injustes qui la frappaient, les malheurs, enfin, et les haines sous lesquelles elle était accablée. Historien fidèle et juge équitable, M. Beugnot ne pouvait passer sous silence les faits constatant l'oppression sous laquelle elle avait gémi et les services qu'elle avait rendus aux sciences et au commerce, mais il ne dissimulait pas non plus les torts de cette nation et les reproches qu'elle a justement encourus lorsqu'une longue persécution eut tari en elle la source des vertus. Son jugement a été ratifié par l'Académie, qui a couronné cette œuvre.

En 1828, il publia un troisième ouvrage sur les *Cérémonies symboliques usitées dans l'ancienne jurisprudence française*. Plusieurs savants allemands avaient expliqué les cérémonies symboliques usitées

dans l'ancienne jurisprudence germanique. M. Beugnot entreprit de faire pour la France ce qu'Hoffman, Hantzel et Dumge avaient fait pour leur pays. De nombreuses citations, d'immenses recherches, un art infini pour mettre dans leur jour les choses les plus abstraites, permettent, même aux moins érudits, de comprendre et de suivre le but et la pensée de l'auteur ; mais on s'étonne, à chaque page, qu'un esprit aussi vif que le sien ait pu s'attacher, se complaire dans de pareilles études.

Nous ne dirons rien d'un mémoire sur les *Banques publiques et les prêts sur gages*, publié en 1829, si ce n'est que, tout en suivant cette carrière de publiciste et d'érudit, M. Beugnot ne négligeait pas les devoirs professionnels que, comme avocat, il avait à remplir. Il plaidait souvent, et notamment dans des procès politiques, comme la conspiration de Béfort, en 1823, où il fut assez heureux pour faire acquitter son client.

Voilà assurément une jeunesse studieusement remplie. La récompense ne se fit pas attendre. En 1832, à l'âge de trente-cinq ans, M. Beugnot fut appelé, par le choix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à prendre place au sein de l'Institut. On imagine aisément avec quelle ardeur il va désormais poursuivre la carrière où il avait si bien débuté, et continuer des recherches qui n'étaient plus pour lui seulement un plaisir, mais aussi un devoir.

En 1835, il fit paraître deux volumes intitulés : *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*. Quelques années auparavant, l'Académie avait mis au concours le sujet suivant : *Tracer l'histoire du décroissement et de la destruction du paganisme en Occident à partir de Constantin*. — M. Beugnot avait obtenu le prix. Il étendit ses études et embrassa, dans les deux volumes qui parurent en 1835, l'histoire de l'empire romain depuis Constantin jusqu'à Théodose et même jusqu'au huitième siècle, époque contemporaine de Charlemagne, dont le règne sert de démarcation entre la société ancienne et la société moderne. Cette histoire a été écrite avec le talent et le soin que comporte un si grand sujet : la révolution religieuse opérée dans le monde par le christianisme. L'auteur s'est livré aux recherches les plus laborieuses et a su se faire pardonner son érudition par l'élégance soutenue de son style.

En 1834, l'Académie avait décidé qu'elle publierait un recueil des historiens des croisades. Déjà, une semblable collection avait été faite en 1611, et était connue sous le titre de *Gesta Dei per Francos*. Elle avait paru sous les auspices de François Pithou, mais elle était incomplète. L'Académie considéra comme un devoir de recueillir l'héritage que lui avait légué l'illustre congrégation des bénédictins, et elle chargea M. Beugnot de collationner les documents laissés par

les âges passés sur cette guerre célèbre portée par l'Europe chrétienne en Asie. Ce recueil, le plus riche de tous ceux qui existent, se compose de chroniques, de lois, de chartes, de pièces fort diverses. *Les Assises de Jérusalem* forment la partie capitale de ces chartes. Empruntées à un manuscrit vénitien, elles contiennent un code complet de lois et de décisions, recueillies au onzième et au douzième siècle, par ordre de Godefroy d'abord, et révisées depuis en 1368. On ne possède que cette dernière rédaction des *assises*, monument remarquable de la législation féodale importée par les croisés français dans le gouvernement qu'ils avaient fondé en Palestine.

Le travail critique, c'est-à-dire la révision de ces manuscrits, confié à M. Beugnot, se produit sous forme de notes et de citations nombreuses qui accompagnent la publication de cet important recueil. Le premier volume parut en 1840 ; le deuxième, qui fut imprimé en 1843, contenait, entre autres documents, ceux relatifs au droit coutumier des bourgeois d'Orient, à la jurisprudence d'outre-mer et un fragment considérable du cartulaire du Saint-Sépulcre, conservé aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican.

La science historique est encore redevable à M. Beugnot d'un ouvrage, non moins intéressant, connu sous le nom des *Olims*. En 1839, il avait été chargé par le ministre de l'instruction publique, M. Cousin, de diriger la publication des arrêts du parlement de Paris contenus dans neuf mille huit cent cinquante volumes entassés, enfouis dans les archives du royaume. De 1840 à 1848, trois volumes in-4° de cette collection parurent. Ils renfermaient les arrêts rendus depuis saint Louis jusqu'à Philippe le Long ; c'est cette collection qui est connue sous la dénomination des *Olims*. Elle porte témoignage, en quelque sorte jour par jour, des progrès que faisait alors au sein de la société française l'esprit de justice et d'ordre. Il n'est pas de tableau plus vrai, plus animé, plus vivant des mœurs du moyen âge, que ce recueil d'actes dérobés à la poussière et où viennent se peindre nos ancêtres, tels qu'ils étaient au douzième et au treizième siècle.

Obligés de nous restreindre, nous ne pouvons que mentionner d'autres ouvrages sur lesquels nous voudrions nous étendre, tels que 1° *les Coutumes de Beauvoisie*, publiées en 1842, deux volumes précédés d'une notice sur *Philippe de Beaumanoir*, qui font partie des publications de la société de l'histoire de France ;

2° Un mémoire sur la *spoliation des biens du clergé attribuée à Charles Martel*, où M. le comte Beugnot cherche à prouver que cette tradition historique, pour être généralement accréditée, n'en n'en est pas moins fausse ; mémoire lu à l'Académie le 8 septembre 1848 ;

3° Une *Vie de M. Becquey*, publiée en 1852, un volume in-8°, dans lequel se trouve résumée l'histoire entière de la Restauration de 1815 à 1830 ;

4° Enfin trois mémoires *sur l'origine et le développement des municipalités rurales en France*, publiés par le *Journal des Savants*.

Dans tous ces écrits, le style, correct et sage, est tel qu'il convient à des travaux d'érudition. Quand l'auteur rend compte des recherches qu'il a faites, des pièces qu'il a consultées, de celles qui lui paraissent authentiques, on sent qu'il éprouvait une véritable jouissance à mettre en relief des documents oubliés, œuvres d'autrui, et qu'il était aussi jaloux de la gloire des historiens futurs, qui pourraient profiter de ses découvertes, que de la sienne propre.

En 1841, une nouvelle carrière s'ouvrit pour le membre éminent de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; il fut appelé à la pairie. Il ne vit dans cet honneur que de nouveaux devoirs à remplir. Nous aimerions à le suivre au sein de cette grande assemblée ; à rappeler ses discours sur les questions économiques et financières, telles que les lois de douane, le code forestier, le budget, dont il fut rapporteur en 1843, 1844, 1845 et 1847 ; sur les questions morales, telles que l'abolition de l'esclavage, la surveillance des condamnés, l'organisation de l'exercice de la médecine, etc., etc. La flexibilité de son talent se prêtait à tout, et la variété de ses connaissances s'étendait sur tout. Son langage était ferme et positif, comme il convient à un homme sérieux qui débat de grands intérêts. Il n'y a pas de matières importantes à la discussion desquelles il n'ait pris part. Mais son œuvre principale, à la Chambre des pairs, et plus tard à l'Assemblée législative, fut la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement et la défense des congrégations religieuses attaquées en 1845 comme elles le sont encore aujourd'hui. Sur ces deux points, personne ne peut mieux rendre justice à la mémoire de M. le comte Beugnot que l'illustre orateur qui fut son chef et son ami, et qui prit lui-même une si noble part à ces luttes. Il appartient à M. le comte de Montalembert, plus qu'à tout autre, de dire avec quelle satisfaction on brave l'impopularité d'un rôle volontairement assumé pour obéir à sa conscience ; avec quelle joie on souffre pour sa cause ; avec quel dévouement on la sert, et par quels efforts on parvient à la faire triompher. Nous sommes heureux de lui laisser sur ce point la parole et nous devons nous borner à rendre compte des écrits politiques de M. le comte Beugnot, après avoir rendu compte de ses travaux littéraires. Nous essayerons d'expliquer ensuite la conduite qu'il a tenue au sein de l'Assemblée législative.

En 1845 il fit paraître une brochure intitulée *l'État théologien*,

qui, de nos jours n'aurait rien perdu de son intérêt, ni de son opportunité.

On sait que les rapports entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ne sont jamais assez bien définis par les concordats pour prévenir tout conflit sur les questions mixtes de leur nature. En général, les gouvernements de France ont montré, dans ces occasions, un esprit de sagesse et de modération qui a prévenu de dangereuses ruptures. Deux souverains, Louis XIV, en 1681, à la suite de sa brouille avec Innocent XI au sujet de la régale ; et Napoléon, en 1810, emporté par l'esprit de conquête, ont suivi une voie différente. L'un et l'autre ont entrepris une lutte animée contre le Saint-Siége, et s'en sont mal trouvés ; cette lutte n'a guère réussi ni à l'un ni à l'autre. M. le comte Beugnot compare la conduite du clergé à ces deux époques. Il montre, en 1681, le clergé docile à l'impulsion royale jusqu'au jour cependant où des scrupules de conscience commencèrent à s'éveiller dans son sein, et où les quatre articles de la fameuse déclaration de 1682, déjà votés, se transformèrent en une simple consultation canonique sans force obligatoire. Il montre, en 1811, au lendemain de la Révolution, en face d'un souverain dont l'épée faisait trembler le monde, quand le Pape était emprisonné à Savone et ses États placés sous la domination française, le clergé, consulté sur l'institution des évêques en dehors et indépendamment de la papauté, résistant à la volonté impériale, se déclarant incompétent et bravant le ressentiment de celui qui était maître de la moitié de l'Europe. Il se demande pourquoi cette faiblesse en 1681 ? Pourquoi ce rare exemple de fermeté en 1811? Il en recherche la cause et croit la trouver dans les attaques mêmes dont la religion avait été l'objet pendant et depuis la révolution de 1791. Pour se défendre, on sentait le besoin de se serrer autour du représentant du principe de l'unité, et de suivre le conseil que donnait Bossuet dans le fameux sermon qui se termine par ces mots : « Tremblez à l'ombre même d'une division. » Voilà pourquoi, dans cette lutte mémorable entre la force et le droit, les entreprises de la force échouèrent ; voilà comment le pape captif et languissant à Savone l'emporta sur le conquérant dont la volonté faisait loi partout.

Après avoir rappelé ces faits, M. le comte Beugnot s'adresse aux gouvernements de nos sociétés modernes, et leur demande quel intérêt les pousse à prendre parti dans de telles questions ; pourquoi ils veulent se mêler des querelles qui peuvent diviser les catholiques se faire gallican ou ultramontain ; et commander aux consciences ? Il ne comprend pas un État théologien, docteur, canoniste ; il ne voit pas ce qu'un pouvoir laïque peut gagner de force, de consi-

dération (et il voit clairement ce qu'il peut y perdre), à sortir de son rôle et à se faire juge et arbitre en pareille matière.

Les inquiétudes et les préventions répandues dans le public à l'égard des congrégations religieuses, et notamment à l'égard de la congrégation des jésuites, ne l'étonnent pas moins. Il avait vu commencer la lutte engagée contre cet ordre célèbre sous la Restauration : il savait comment, pourquoi cette lutte avait été suscitée et il l'a raconté spirituellement dans une note manuscrite dont nous extrairons le passage suivant :

« Sous le règne de la Terreur, dit-il, mon père avait rencontré « dans la prison de la Force, le conventionnel Charles Bailleul, l'un « des soixante-seize députés qui furent arrêtés à la suite du 31 mai « pour avoir signé une protestation contre la proscription des « Girondins. Comme il avait de l'esprit et un grand fonds de bonne « humeur, mon père avait contracté avec lui, sous les auspices du « malheur, une de ces relations qui ne se rompent pas. Sous la Res- « tauration, Bailleul fut un des fondateurs du *Constitutionnel*, et il ne « contribua pas peu à diriger ce journal dans les voies qu'il suivait « alors. Les royalistes répétant sans cesse que le trône devait s'ap- « puyer sur l'autel, les libéraux en avait conclu qu'il fallait s'atta- « quer à l'autel pour ébranler le trône. De là cette croisade qui « commença par des attaques contre les principes mêmes de la « religion ; de là aussi, ces condamnations qui frappèrent les jour- « naux, et en particulier, *le Constitutionnel*, le plus répandu de « tous.

« Bailleul venait souvent gémir près de mon père de la tyrannie « qui opprimait son parti, ainsi que de la servilité des tribunaux. « Mon père le consolait de son mieux et le plaisantait parfois sur des « infortunes qui augmentaient la popularité et les profits de son jour- « nal. Il lui tint un jour, en ma présence, ce langage : — Toi, ton « parti et ton journal, vous n'êtes que des imbéciles ; vous n'osez pas « vous en prendre directement aux Bourbons, et parce que vous « savez que le clergé leur est favorable, vous attaquez chaque matin « la religion, ses idées, ses dogmes, son influence légitime, et vous « révoltez par là mille consciences, mille sentiments vénérables aux- « quels tout gouvernement doit appui. La mode de l'incrédulité est « passée ; la Révolution nous en a guérie. Change tes batteries ; ce « n'est pas la religion qu'il faut combattre, mais l'influence politique « que certaines corporations ou certains membres du clergé peu- « vent exercer. Si tu veux réussir, prends pour point de mire les « jésuites qui, dit-on, possèdent déjà en France plusieurs établisse- « ments d'éducation, fondent des congrégations, font des missions « dans les départements. Les lois leur sont contraires ; les tribunaux,

« en sévissant contre eux, croiront se montrer les fidèles héritiers « des parlements ; et comme le gouvernement résistera, vous lui fe- « rez sur ce terrain une guerre où tous les avantages seront de votre « côté. Va de ce pas, mon cher Bailleul, sur le quai et achètes-y, ce « qui ne te coûtera pas cher, un tas de vieux livres qui y sont exposés « depuis deux siècles, et où sont développés tous les crimes et les « méfaits de la Société de Jésus. Lis ou fais lire ce fatras, imprime « tout cela dans les colonnes de ton journal ; ce sera de bonne « guerre. »

« Bailleul objecta qu'on ne pourrait fixer l'attention du public sur « des débats théologiques ; que le parti libéral était incrédule et « hausserait les épaules s'il voyait soulever de telles questions. Néan- « moins il en référa à ses collaborateurs, MM. Jay, Arnault, de Jouy « et Étienne.

« Je le vis revenir à quelques jours de là ; il avait soumis ce projet « à ses collègues ; ils l'avaient trouvé excellent ; ils avaient tous reconnu « le *doigt de Dieu* dans cette affaire. On s'était mis immédiatement à « l'œuvre.

« C'est ainsi que fut entreprise cette fameuse lutte contre la con- « grégation des jésuites qui défraya, pendant les dix dernières années « de la Restauration, la haine de ses adversaires, et qui, en accumu- « lant des préventions de toutes sortes contre le malheureux roi « Charles X, le poussa à une tentative téméraire et impuissante où « il succomba. »

Voilà comment une plaisanterie a pu devenir, assurément contre le gré et la volonté de celui qui se l'était permise, qui la regretta et en désavoua plus tard les conséquences, une arme terrible sous laquelle succomba momentanément un ordre religieux, objet de violentes et injustes attaques ; voilà comment, pour atteindre le gouvernement auquel on n'osait pas s'en prendre, on fut amené à raviver des préventions, des passions qui dormaient refroidies depuis un siècle, et qui, réveillées à cette époque, durent encore. Voilà comment, enfin, M. le comte Beugnot a été amené, longtemps après, en 1845, à prendre parti pour les jésuites, avec éclat, dans le sein de la Chambre des pairs, et à accepter le rôle de médiateur qu'il eut alors à remplir entre le gouvernement et la célèbre congrégation parfaitement innocente de tout le mal qu'on lui avait imputé.

Si M. le comte Beugnot n'aimait pas que l'État se fît théologien, il n'aimait pas davantage que l'État se fît instituteur de la jeunesse. Il voulait la liberté de l'enseignement, et dans de nombreux écrits il en a dit hautement les motifs. N'était-il pas étrange, en effet, que, dans un pays libre, on refusât à des hommes éminemment instruits et respectables la faculté à laquelle leurs lumières leur donnaient

droit, de former la jeunesse? Ne devait-on pas s'applaudir, si l'on voyait l'enseignement devenir meilleur, et les générations futures, élevées à cette grande école de respect que l'on nomme la religion? Ces doctrines, développées par M. le comte Beugnot, combattues d'abord, finirent par triompher après la révolution de février. La loi du 15 mars 1850 renversa le monopole de l'État et conféra à tout citoyen le droit de distribuer l'enseignement à tous les degrés. Mais cette réforme aurait eu besoin du temps pour produire les heureux résultats qu'on en espérait; le temps lui a manqué; dès 1852, une loi nouvelle a modifié profondément les mesures consacrées par la loi de 1850.

Cependant, au milieu de ces discussions, la royauté de Juillet avait succombé, entraînant dans sa chute les principes sous lesquels la France avait vécu, s'était abritée, et avait grandi depuis trente années. Une misérable émeute, terminée sans combat, avait renversé le trône; et la ville de Paris avait imposé une fois de plus aux provinces, comme la vieille Rome à la Gaule, les délégués de son gouvernement. Il ne s'agissait plus de discuter les lois ou la marche de la politique et des affaires; il s'agissait de dompter les factions et de les réduire à l'impuissance.

Au milieu du désordre qui suivit la révolution de Février et de l'ébranlement causé dans tous les esprits par une commotion si violente, on avait vu reparaître, on ne doit pas s'en étonner, les vieilles erreurs économiques et politiques qui ont le triste privilége d'exciter les passions, les convoitises et qui, à toutes les époques, ont trouvé pour les préconiser, des esprits malades ou pervers. On ne cessait de représenter, à cette époque, la société comme incapable de se défendre; ses principes étaient condamnés; on annonçait hautement le triomphe des doctrines nouvelles; on déclarait vaine toute résistance. Tactique ordinaire des partis qui, par ce moyen, essayent d'alarmer les timides et d'entraîner les incertains.

Il était bien temps que les hommes éclairés se missent à l'œuvre pour empêcher la masse indécise des citoyens d'être une fois de plus dupe et victime de sa crédulité. M. le comte Beugnot, après avoir défendu l'ordre à Paris, en juin, le fusil à la main, prit la plume, et dans un premier écrit, intitulé *des Doctrines antisociales*, repoussa les sophismes des communistes, des fouriéristes, des socialistes, qui insultaient, à l'envi les uns des autres leur patrie commune, la France, cet antique foyer de lumières et de nobles pensées. Après avoir répondu à ces tristes théories, ce qui était facile, il rechercha les causes de nos trop fréquentes révolutions et les remèdes au mal qui nous travaille, ce qui était une tâche moins commode. Dans un second écrit, intitulé : *Avis aux honnêtes gens sur leurs erreurs et leurs devoirs*, il exposa tout au long sa pensée.

Il commence par déclarer, dans cet écrit, qu'on ne peut pas laisser subsister, au sein des grandes villes, des ferments de haine entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas sans courir les plus grands périls. En voyant la division, la mollesse des classes éclairées, l'énergie, l'union des classes salariées, il regarde la défaite des premières, sinon comme probable, au moins comme possible, dans un avenir plus ou moins éloigné. Une fois la bataille gagnée à Paris, il ne doute pas que la province, courbée comme elle l'est sous le joug de la capitale grâce à la centralisation, ne se soumette immédiatement. N'est-ce pas, en effet, ce qui est toujours arrivé? Sur qui pèse, en définitive, la responsabilité de toutes nos révolutions? Qui, sous la monarchie tempérée, a demandé et voulu la monarchie démocratique? Qui, sous la monarchie démocratique, a demandé et voulu la république? Qui, sous la république, a demandé et voulu la révolution sociale? Ce n'est pas la province assurément; c'est Paris, qui ne sait même pas respecter les pouvoirs élevés de ses mains.

M. le comte Beugnot, témoin de tant d'événements, autorisé à en conclure que la domination de Paris sur la France était absolue, ajoute que, dans une nation comme la nôtre, démocratiquement constituée, où le gouvernement appartient à la multitude, les grandes agglomérations obéissent souvent à des mouvements impossibles à prévoir et à comprimer; qu'elles sont un danger et ont besoin d'un contre-poids. Il trouve ce contre-poids dans l'esprit plus sage et plus calme des populations rurales, lesquelles, éparses sur la surface du territoire, sont défendues, par leur dispersion même, contre de pareils entraînements. Balancer de cette façon les instincts mobiles et passionnés des populations urbaines est, à son avis, le seul moyen de sortir du détestable système qui a fait dépendre si souvent les destinées de toute la France d'une surprise heureuse ou malheureuse, d'un coup de main exécuté dans un sens ou dans l'autre à Paris.

Avec la centralisation, le sort de nos institutions reste à la merci d'une poignée d'hommes. Si, au contraire, la province avait une vie qui lui fût propre, si elle retenait, par le double attrait de devoirs à remplir et d'attributions à exercer, les individus qui aujourd'hui convergent vers la capitale, l'existence de la France entière ne pourrait plus être jouée sur un coup de dé.

M. le comte Beugnot ne s'en tient pas là. Il examine les causes qui ont contribué à l'affaissement des caractères, à la corruption des esprits, à la mollesse des convictions, et il en indique les remèdes, soit dans une éducation meilleure donnée à la jeunesse, soit dans un respect plus profond imprimé aux générations pour les croyances religieuses, sans lesquelles aucune société ne subsiste. Il cite à ce propos le passage suivant de Machiavel : « Les princes ou les républiques qui

« veulent se maintenir à l'abri de la corruption doivent, sur toutes « choses, conserver dans sa pureté la religion, ses cérémonies, et en- « tretenir le respect dû à leur sainteté, parce qu'il n'y a pas de signe « plus assuré de la ruine d'un État que le mépris du culte divin. »

Enfin, il discute le principe même du suffrage universel, préconisé de nos jours comme la meilleure base de tout gouvernement. Il ne craint pas de dire que l'application de ce principe amènera nécessairement, tour à tour, la dictature d'un seul ou la dictature d'une assemblée; mais non la liberté, que le peuple ne comprend pas et qu'il n'aime pas au fond. La fragilité des pouvoirs institués en 1848, l'inanité des efforts tentés pendant les deux règnes précédents pour assurer à la France le bienfait des libertés publiques, lui faisaient craindre que, par lassitude et par dégoût, on ne se précipitât brusquement dans les bras d'un maître, auquel on donnerait un pouvoir sans limite, pour obtenir en échange le repos dont on avait besoin et qu'on ne trouvait pas ailleurs. Sous cette préoccupation, M. le comte Beugnot écrivait ce passage remarquable : « Qu'on ne se le dissimule pas, « nous sommes entraînés par le flot des événements, plus rapide- « ment que nous ne le croyons, vers un but qu'il est facile d'aper- « cevoir. On prétend que la dictature, si elle se fait, ne pourra pas « être autre chose qu'un expédient momentané. Gardons-nous d'une « telle confiance. Quand une nation a expérimenté toutes les formes « de gouvernement connues sans se fixer sur aucune, elle en arrive « à se dégoûter des meilleures institutions et des plus sages lois, à « douter d'elle-même, et par suite à abdiquer. Le pouvoir absolu « qui s'établit alors est toujours d'un maniement facile et d'une « longue durée. L'Europe est en train de se remettre de la violente « secousse que la Révolution lui a causée. Le pouvoir se redresse « partout, d'autant plus fort qu'il a pu résister à un plus rude assaut. « Il est probable que nous verrons prochainement, en France, « quelque chose d'analogue à ce qu'on y a vu dans les premières « années de ce siècle. »

M. le comte Beugnot ne voulait ni du triomphe momentané du parti révolutionnaire qu'il considérait comme possible, ni du triomphe d'un pouvoir dictatorial qu'il considérait comme probable. Et comme il attribuait aux manifestations du suffrage universel l'un ou l'autre de ces deux résultats, il ne cachait pas son effroi de voir la France tenter une pareille expérience ; et son regret de compter, même parmi ses amis, des hommes assez aveugles, les uns pour applaudir à cette tentative, les autres pour s'y résigner, en disant qu'après tout, l'appel fait aux volontés individuelles était peut-être, malgré l'instabilité et les égarements de l'opinion, le moins mauvais principe de gouvernement auquel on pût recourir quand

on avait usé tous les autres. Comme si, dit M. le comte Beugnot, l'effet inévitable d'un pareil principe n'était pas de donner libre carrière aux passions, aux sentiments envieux, aux caprices des imaginations, aux folles espérances, et de rendre par là toute autorité instable ; d'élever des pouvoirs pour les renverser, et de détruire ce sentiment de respect sans lequel aucun gouvernement ne peut vivre et n'a jamais vécu !

Il concluait en demandant que l'on poursuivît tout à la fois une réforme morale qui avait besoin d'être conduite avec persévérance et avec fermeté, et une réforme politique, la plus grave de toutes, puisqu'elle devait porter sur le principe même de la constitution. Autrement, il déclarait, qu'après tant d'espérances déçues, de tentatives avortées, de défis jetés à la raison, rien n'arrêterait plus désormais le cours de ce torrent qui emporte depuis soixante ans tous les obstacles à l'aide desquels on cherche vainement à lui barrer passage.

Cependant, en 1849, le suffrage universel avait démenti ces tristes prévisions. Dans des élections générales où l'universalité des citoyens avait pris part au scrutin, où chacun avait pu librement, sans pression d'aucune nature, manifester sa volonté, la France, pour sortir du chaos dans lequel la révolution de 1848 l'avait jetée, avait appelé à siéger dans l'Assemblée législative, sans distinction de parti, les hommes les plus dévoués aux intérêts conservateurs, par leurs situations, ou par leurs principes. Tant il est vrai que, grâce à la légèreté de notre caractère national, on n'est jamais en France plus près de la soumission que le lendemain d'une révolte ! Tant il est vrai que, grâce à la pression des intérêts alarmés, on n'est jamais plus près de retrouver la sécurité, qu'au moment même où elle semble le plus complétement perdue !

Dans ces élections, M. le comte Beugnot avait été nommé représentant du département de la Haute-Marne. Il avait reçu pour mandat de soutenir le pouvoir existant, de vivre en bonne harmonie avec lui, et de tâcher de consolider, par de communs efforts, les fondements de la société ébranlée. Beaucoup d'hommes, ceux mêmes qui déploraient le plus la forme de gouvernement donnée à la France à cette époque, travaillèrent à l'affermissement de la République pour essayer de conjurer les périls dont on était de toutes parts menacé.

Sans se mêler à aucun parti, sans avoir aucun souci de popularité ni de faveur, M. le comte Beugnot, n'écoutant absolument que sa conscience, signa de son nom tous les actes par lesquels la majorité essaya de consolider le pouvoir et de tirer des formes républicaines alors existantes tout le bien qu'on pouvait en attendre, et d'éviter tout le mal qu'on pouvait en redouter.

Il vota l'expédition de Rome, pour rendre au représentant le plus élevé de l'ordre moral en ce monde, le pouvoir dont une révolution sanglante l'avait dépouillé.

Il vota la loi du 31 mai, présentée le lendemain des élections de Paris, au milieu de l'effervescence des esprits, lorsque les factions grondaient et couraient aux armes. Les factions furent vaincues par la loi plus que par la force. Une dernière et ridicule tentative d'insurrection avorta et prouva désormais leur impuissance.

A partir de ce moment, la minorité jusque-là si bruyante et si tumultueuse s'apaisa, laissant le champ libre aux divergences d'opinions qui existaient au sein de la majorité. A part quelques symptômes isolés, quelques provocations, rien ne trahit plus au dehors la violence des sentiments qui agitaient les masses au dedans. On pouvait croire les mauvais jours passés. Beaucoup s'y trompèrent ; le travail reprenait quelque essor, la sécurité renaissait, l'ordre matériel était rétabli.

M. le comte Beugnot ne s'y trompa pas. Il était loin de croire la cause de l'ordre gagnée par cela seul qu'on ne voyait plus l'insurrection promener son hideux drapeau sur les places publiques. Les passions étaient à ses yeux plutôt comprimées qu'apaisées, et quand elles éclateraient il s'attendait à ce que leur explosion fût d'autant plus redoutable, que la contrainte aurait été de plus longue durée. L'ordre moral n'était pas à vrai dire rétabli. Les haines des ouvriers contre les maîtres, des pauvres contre les riches, ces tristes fruits de la révolution de 1848, n'étaient pas éteintes. La bataille était toujours possible ; elle n'était qu'ajournée.

De pareilles appréhensions s'expliquent chez des hommes qui venaient de voir un gouvernement appuyé sur une armée considérable, sur l'acquiescement de la nation, sur dix-huit ans de prospérité, renversé, en une heure, par quelques bandes de factieux, sans munitions, sans fusils, sans chefs. A la vérité, ce gouvernement n'avait pas voulu se défendre. Mais, au lendemain d'une telle commotion, il fallait évidemment beaucoup de temps, de prudence, de modération, pour rétablir l'ordre dans les esprits, dans les idées ; et surtout il était nécessaire que les honnêtes gens restassent unis. Le premier devoir était de ne pas se diviser, de ne pas suivre une politique particulière selon les tendances et les goûts de chacun.

M. le comte Beugnot était résolu, pour son compte, à ne pas commettre cette faute, et il ne la commit pas. Maintenir la bonne harmonie le plus longtemps possible entre la Chambre et le président ; être ferme dans l'exercice de l'autorité confiée aux mains de l'un et de l'autre ; éviter les questions qui pouvaient amener des conflits, chercher celles qui pouvaient rapprocher ; telle fut sa politique.

La révision de la constitution, par les voies de droit, était un excellent terrain sur lequel les deux volontés divergentes devaient et pouvaient se rencontrer honorablement. La constitution de 1848 était mauvaise et reconnue mauvaise par tout le monde, par ceux même qui l'avaient faite. On a dit avec raison qu'elle était trop monarchique pour un État républicain, comme la charte de 1830 était trop républicaine pour un État monarchique. Elle donnait à la France un chef revêtu d'un pouvoir immense, tenant l'armée et l'administration dans sa main, pour lequel vouloir, ordonner, être obéi, était l'affaire d'un instant, et en même temps elle paralysait l'exercice du pouvoir qu'elle avait conféré; comme si elle avait eu pour objet de faire naître et éclater des conflits. M. le comte Beugnot s'associa aux divers votes par lesquels la révision de la constitution fut demandée; mais la majorité légale nécessaire à cette utile réforme n'ayant pas été obtenue, il fallut demeurer dans la situation où l'on était.

La loi du 31 mai avait été aussi l'œuvre commune du gouvernement et de l'Assemblée. Y toucher après l'avoir faite était affaiblir la confiance de la société dans l'énergie de ses représentants. On avait trop dénoncé cette loi comme un attentat, pour qu'on pût la réviser. Aussi lorsqu'en 1851 la question fut soulevée, la majorité de l'Assemblée législative maintint-elle sa décision; d'abord, parce que la loi lui semblait utile et bonne; ensuite, parce qu'il ne fallait pas perdre le terrain gagné et parce que la question avait pris, à la suite des attaques dont elle avait été l'objet, le caractère d'une de ces grandes mesures politiques que l'on ne peut rapporter sans faiblesse.

M. le comte Beugnot vota le maintien de la loi du 31 mai; il lui semblait imprudent de faire un mouvement rétrograde sous l'exigence d'un parti qui ne dissimulait plus ses projets. On était en effet à la veille des élections de 1852. Le parti révolutionnaire allait bientôt sortir de son inaction calculée. Il ne pouvait laisser passer la crise qu'allait nécessairement ouvrir le renouvellement de tous les pouvoirs, sans y prendre part, sans y chercher l'occasion d'une revanche. Il s'y préparait; le pays se couvrait de comités électoraux qui recevaient instructions, circulaires, collectes. Ces démarches et le langage des journaux annonçaient clairement que l'on était décidé à agir.

M. le comte Beugnot crut de son devoir de ne pas dévier de la ligne de conduite qu'il avait jusque-là suivie. Plus les circonstances devenaient graves, plus il lui semblait nécessaire de ne pas se diviser, et d'éviter avec le gouvernement un conflit dont il était trop facile d'ailleurs de prévoir l'issue. Le seul moyen de traverser la crise dont on était menacé était, dans son opinion, de marcher sous un même drapeau. Placé entre deux périls, le danger de la révolution qui affectait

de regarder son triomphe comme certain, et le danger de la dictature que quelques-uns considéraient déjà comme faite, il voulait éviter l'un et l'autre par la seule force des lois et de l'union.

Était-ce là un rêve? Était-ce l'illusion d'un bon citoyen? Était-ce une politique impossible à réaliser?

Les mesures exceptionnelles semblent, dans les moments de périls, le remède le plus efficace et le meilleur, parce qu'il est le plus hardi. Toujours alors on a une certaine tendance à recourir à des moyens extrêmes et à fermer les yeux sur leurs inconvénients. Ce n'est cependant pas en vain que l'on s'écarte de la loi; car c'est ainsi que décline le sentiment du droit dans un pays qui voit tour à tour la force agissant en sens contraire, et auquel on donne le spectacle d'un gouvernement employant contre les partis les armes que les partis emploient trop souvent contre les gouvernements. Rien n'affaiblit davantage le respect de l'ordre légal, le seul ordre véritable, puisque la loi est l'autorité suprême. L'indifférence, en fait de légalité, qui en est la conséquence, conduit elle-même peu à peu la masse des citoyens à s'incliner complaisamment devant les actes accomplis, quels qu'ils soient, et uniquement parce que ces actes sont accomplis.

Les honnêtes gens doivent en prendre quelque souci. Pour peu qu'ils soient doués de prévoyance, ils doivent reculer le plus longtemps possible devant de pareilles mesures, et s'en tenir à l'emploi des moyens de gouvernement, réguliers, légaux. C'est la seule pensée véritablement conservatrice de l'ordre, de l'autorité, de la société ; la seule qui convienne aux hommes animés de l'esprit de justice, de raison, ennemis de toute violence. Au moins faut-il attendre que l'on soit attaqué, mis en péril, pour recourir à de tels partis.

Il était difficile assurément de prévoir quel serait le résultat des élections de 1852.

Au sein d'une nation impressionnable et mobile comme la nation française, on ne sait jamais à l'avance quels votes peuvent sortir de l'urne. M. le comte Beugnot inclinait toutefois à penser que, dans l'état des esprits, à une époque si rapprochée de la révolution de 1848, de la bataille de juin, du mouvement électoral de 1849, le parti révolutionnaire ne pourrait pas l'emporter par l'effet du scrutin; et que, s'il avait recours à l'insurrection, il serait vaincu. Les raisons qu'il en donnait n'étaient pas sans valeur.

On est tour à tour las des révolutions et impatient d'en faire dans notre pays; en 1852, on en était las. La majorité des citoyens se refusait à suivre le mouvement révolutionnaire; elle l'a prouvé de la manière la plus évidente par son attitude depuis le 2 décembre.

Maîtresse de ses destinées, fort intéressée à l'ordre, cette majorité, le jour où elle allait être appelée à faire acte de souveraineté, même divisée la veille, se trouverait réunie, comme elle l'avait été dans des circonstances analogues, par un péril commun. Cinquante ans de évolutions ont assurément rendu les croyances, les convictions, les tendances politiques fort diverses ; on est non-seulement partagé, mais intolérant, quand les questions de liberté, les formes de gouvernement sont en jeu. Alors, il est vrai, au lieu de voir l'équipage entier, que porte le navire, réuni dans un sentiment commun, se tenir prêt à la manœuvre et déployer toute sa force, toute son énergie, alors on voit trop souvent officiers, pilotes et matelots se quereller. Mais quand les nuages s'amoncellent, quand le flot des passions se soulève et menace d'engloutir tout ce que nous avons de cher, quand on s'attaque à nos familles, à notre religion, à nos propriétés, tous, tant que nous sommes, passagers de ce navire en détresse, nous nous réunissons dans un même effort pour empêcher le navire de sombrer. Alors, on voit les hommes de toutes opinions, attentifs aux événements, prêts au moindre signal, se serrer les uns contre les autres, opposer à la vague qui monte courage et sang-froid ; les faiblesses de cœur, les divisions des esprits disparaissent et font place à une attitude ferme et résolue.

Voilà comment nous avons pu traverser de grandes crises. Voilà ce qu'on a vu en 1830, en 1848 et ce que l'on verra toutes les fois que la société même sera ébranlée. M. le comte Beugnot, calme comme toujours, la veille des élections de 1852, ne croyait pas nécessaire de prévenir, par des mesures exceptionnelles, le péril dont on était menacé ; il conseillait d'attendre, de se tenir prêt à combattre ; il avait foi dans le succès.

Des malheurs, des fautes, des défiances réciproques ne permirent pas à cette politique sensée de réussir. Les événements du 2 décembre éclatèrent. La constitution de 1848 fut déchirée, l'Assemblée brisée ; le président de la république devint le seul pouvoir constituant, la loi vivante du pays.

M. le comte Beugnot devait-il reconnaître la dictature du prince-président, et accepter la place qui lui fut alors offerte dans les conseils du gouvernement ? Son nom avait été inscrit, sans qu'il en fût prévenu, sur une liste de cent cinquante députés choisis pour assister de leurs lumières le pouvoir dictatorial. M. le comte Beugnot demanda que son nom fût rayé de cette liste, et se présenta résolûment aux portes de l'Assemblée pour essayer de remplir le mandat qu'il avait reçu de ses concitoyens ; il réussit à pénétrer jusque dans la Chambre, mais là il fut repoussé par la force.

Représentant de la loi, chargé de la faire, tenu de la respecter, il

se retira et attendit le jugement que la France allait porter sur les événements dont la capitale venait d'être témoin.

Sept millions cinq cent mille suffrages consacrèrent la suspension des libertés publiques et l'attribution des pouvoirs constituants aux mains du prince Louis-Napoléon. Ce vote n'étonna pas M. le comte Beugnot ; il l'avait prévu. La fatigue était trop grande, les alarmes avaient été trop vives ; chacun voulait sortir à tout prix de ces agitations. On s'en trouvait délivré. La république tombée n'inspirait aucun regret ; ce gouvernement s'était imposé par surprise, il périssait comme il était né. L'ancre, après une navigation tourmentée, était jetée dans un port où l'on espérait trouver abri et sécurité. L'acte du 2 décembre, considéré en lui-même, pouvait paraître bon aux uns, mauvais aux autres ; mais, dans tous les cas, il était accompli. Les libertés pouvaient en souffrir; mais, dans tous les cas, l'ordre était rétabli. On n'en demandait pas alors davantage.

Sans être surpris de ce mouvement des esprits, M. le comte Beugnot ne se laissa pas entraîner par le courant de l'opinion régnante. Libre de tout engagement, étranger à tous les partis, il lui était assurément loisible de servir le gouvernement nouveau qui réclamait son concours. Il ne le fit pas. Pourquoi, dans des circonstances aussi graves, prit-il une telle détermination, lui qui venait de combattre l'esprit révolutionnaire dans toutes ses manifestations pendant quatre ans, lui qui s'était rangé parmi les membres les plus résolus, les plus fermes du parti conservateur? Il n'est pas indifférent pour sa mémoire de rechercher la cause de la conduite qu'il tint à cette époque.

A voir le fond des choses, et non pas seulement les besoins momentanés d'un pays en révolution, la constitution de 1848 et ses œuvres n'avaient pas seules péri dans le naufrage qui venait d'emporter la république. Le principe même de l'intervention du pays dans ses affaires était menacé ou tout au moins compromis. Ce principe n'est pas d'une application facile en France. Grâce en effet au travail des siècles, aux efforts réunis des rois et des révolutions, l'influence légitime des classes indépendantes de la société, des classes éclairées, élevées, riches, n'existe plus. Il ne reste dans notre pays que des individus isolés, en face d'un pouvoir centralisé, immense. Il y a, d'un côté, des hommes politiquement nivelés, égaux, sans liens, sans cohésion entre eux ; et, de l'autre côté, un chef, seul debout. Évidemment rien ne se prête mieux qu'une société constituée de la sorte à l'absorption du gouvernement dans les mains d'un maître. Rien n'est plus difficile que d'y appliquer les principes de 1789, en vertu desquels la nation s'appartient et par conséquent a le droit de savoir ce qu'on fait de sa politique et de ses

intérêts matériels ou moraux. La représentation nationale, telle qu'elle avait été organisée en 1815 et en 1830, ayant ses attributions définies et ses droits, avait contrôlé le pouvoir exécutif pendant trente ans et pesé dans les décisions prises. Pouvait-il en être de même à l'avenir? Les formes du gouvernement, qui avaient vécu jusque-là, condamnées, répudiées par la constitution nouvelle, étaient remplacées par d'autres formes qui ne donnaient plus les mêmes garanties. Il était donc permis de craindre que l'intervention du pays dans ses affaires ne fût, pour quelques années du moins, plus apparente que réelle. Il était permis de concevoir, sinon des craintes, au moins des doutes à cet égard, non-seulement à cause des entraînements propres de tous les gouvernements, qui naturellement aiment peu à être contrôlés, quand ils peuvent échapper à tout contrôle, mais aussi et surtout par suite de l'entraînement momentané des esprits qui, à de certaines époques, subissent des réactions en sens contraire et abdiquent leurs droits avec le même empressement que, dans d'autres temps, ils les revendiquent.

Tout en respectant la manifestation de la volonté nationale, M. le comte Beugnot croyait donc que le coup d'État du 2 décembre, après avoir enveloppé dans une même défaite et la révolution de février et l'Assemblée législative, inaugurait une ère nouvelle tendant à affranchir le pouvoir, sinon complétement, du moins presque entièrement de toute limite fixée à son autorité. Or, vieilli dans la pratique et le respect des institutions libres, aimant ces institutions qui périssaient emportées par le courant de l'opinion, il se décida à tomber avec elles.

La forme de souveraineté que la France venait de se donner : un prince tout-puissant mis à sa tête, en face du suffrage universel, sans contre-poids, et tout-puissant lui-même à un jour donné, cette forme de gouvernement l'inquiétait, sinon pour le présent, du moins pour l'avenir. Il voyait, dans cette dualité des pouvoirs, la source de conflits d'autant plus redoutables, qu'il était plus difficile de les prévenir et de les dénouer. Enfin si, par suite de ces causes, dans le cours mobile des événements, la fortune faisait passer un jour aux mains des révolutionnaires les armes forgées contre eux, il se demandait avec anxiété quel usage les révolutionnaires feraient de ces armes, et s'il ne leur serait pas trop facile d'abuser de si grands moyens d'action pour arriver à leur but en répandant partout la terreur.

Comme tous ceux dont la vie remonte loin dans le passé, M. le comte Beugnot avait d'ailleurs appris par une longue expérience et ne pouvait pas avoir oublié que les gouvernements ont, aussi bien que les partis, leurs entraînements et leurs passions. Il avait été témoin des malheurs et des fautes de l'Empire et de la première Restauration. Il

avait vu à l'œuvre des hommes bien grands, bien élevés, que la toute-puissance avait enivrés. Il en avait conclu que les gouvernements mixtes sont les seuls compatibles avec les besoins de nos sociétés modernes, avec les instincts de liberté et d'autorité qui les travaillent, avec la variété et la multiplicité des intérêts qu'elles embrassent. La monarchie limitée, en un mot, lui paraissait la seule forme que l'autorité pût revêtir dans un pays comme la France, la seule qui conciliât les justes exigences de la nation avec les nécessités de la subordination légale ; il ne voulait pas que les peuples fussent sans frein, mais il ne voulait pas non plus qu'ils fussent sans droits : c'était la conciliation et non l'antagonisme de ces deux intérêts qu'il poursuivait. Comment lui aurait-il été possible d'admettre qu'un pays, tel que le nôtre, après avoir produit pendant un demi-siècle dans le monde, par ses idées et par ses armes, une si grande perturbation, après avoir tout ébranlé en Europe, après avoir porté à la souveraineté, telle qu'elle existait autrefois, de si rudes coups, après soixante-dix ans de luttes enfin, et d'épreuves souffertes, pût consentir à abandonner des principes qui lui avaient été si chers et auxquels il avait fait tant de sacrifices?

L'esprit éclairé, l'âme élevée de M. Beugnot, repoussaient de pareilles suppositions. Il connaissait les périls de la liberté ; il avait trop vécu pour ne pas savoir combien de fautes se commettent en son nom ; mais il savait aussi que, dangereuse lorsqu'on l'abandonne à elle-même, elle est bienfaisante lorsqu'on la préserve de ses propres excès, en la réglant sagement ; enfin il n'était pas assez ingrat pour oublier les services qu'elle avait rendus. Liberté de la presse, liberté de la tribune, liberté des élections, limitées et réglées par des lois, c'était là ce qui constituait à ses yeux l'intervention du pays dans ses affaires, le véritable contrôle auquel tout gouvernement doit être soumis. Il ne faut pas demander à un homme qui a des convictions anciennes et profondes de les abandonner selon le cours mobile des événements pour suivre l'opinion dans ses fluctuations diverses. C'est une partie de son honneur que sa fidélité à de vieilles croyances ; il ne lui est pas possible d'en faire bon marché. Voilà pourquoi M. Beugnot n'envoya pas son adhésion au gouvernement dictatorial, et ne put pas mêler ses applaudissements à ceux de la foule. Mais trop bon citoyen, trop dévoué à son pays pour fournir, dans des temps de trouble, le moindre prétexte à des agitations, il ne fit aucune opposition au gouvernement nouveau. Il rentra purement et simplement dans la vie privée, heureux d'y retrouver ses habitudes de travail et ne regrettant rien de la vie publique, que l'occasion de faire quelque bien et de servir utilement son pays.

Cette conduite, exempte d'engouement comme de défaillance, a pu être critiquée et a eu peu d'imitateurs, il faut bien en convenir. Mais, de quelque façon qu'on la juge, on lui accordera du moins le mérite d'avoir été désintéressée ; et ce mérite est assez rare pour qu'il soit permis de le reconnaître et de le louer. Autour des pouvoirs naissants, les ambitions impatientes, les cupidités ne manquent point ; elles sont habiles à se déguiser, à se couvrir du masque de l'intérêt public. Ceux qui descendent d'une situation élevée et se condamnent volontairement à la retraite ont droit peut-être à quelque estime de la part de leurs concitoyens. On ne leur en tient pas toujours compte, cela est certain ; la faveur de l'opinion ne va pas toujours chercher ceux qui se rangent parmi les vaincus ; il est plus agréable d'applaudir aux vainqueurs. Mais le temps marche, il éclaire l'opinion, il fait tomber les préjugés, les erreurs, les passions éphémères, les condamnations injustes et anticipées. On peut se fier à son action lente mais sûre. La mémoire de M. le comte Beugnot n'a rien à craindre du jugement que l'histoire portera sur sa conduite. Son nom a été et demeurera entouré de la considération qui lui est due. Qu'importent d'ailleurs les sentiments du jour ou ceux du lendemain? Au bout de la carrière, il est une récompense qui attend l'homme de bien, qui ne lui manque jamais et qui suffit à quiconque sait l'apprécier : c'est la satisfaction d'avoir acquitté sa dette envers son pays et rempli, vis-à-vis de lui-même, son devoir.

Comte Daru.

LE COMTE BEUGNOT

ET LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Que ne puis-je reporter les lecteurs du *Correspondant* à l'époque importante et singulière où le comte Beugnot apparut sur la scène politique, comme le défenseur de la liberté religieuse! Il ne survit plus aujourd'hui qu'un bien petit nombre de ceux qui pourraient ou voudraient se rappeler les crises qu'ils ont alors traversées avec nous. Ce moment est à la fois trop près et trop loin de nous ; trop près, pour avoir acquis le charme et le prestige d'un passé reculé ; trop loin, pour intéresser vivement un public qui a si complétement changé d'idées, d'habitudes et d'institutions. Mais la part qu'a prise notre savant et généreux ami à la direction de ce recueil, comme aux luttes où plusieurs d'entre nous avaient engagé leur vie ; le sillon lumineux et fécond qu'il a creusé dans le champ de la polémique, sa rare fidélité aux convictions qui l'amenèrent alors dans nos rangs, tout nous fait un devoir d'ajouter au légitime hommage que vient de lui rendre M. le comte Daru quelques lignes empreintes d'un souvenir fidèle et d'une sympathie qui remonte à la période la plus critique et la plus brillante de sa carrière.

Pour bien caractériser la place qu'a tenue, de 1843 à 1850, le comte Beugnot dans les événements de son temps et dans l'estime des catholiques, il importe de rappeler deux faits essentiels : d'abord l'impopularité formidable qu'il fallait braver, au sein des classes éclairées et du monde politique, quand on voulait arborer ou défendre les croyances catholiques ; puis l'unanimité de l'épi-

scopat et des catholiques à concentrer la défense des intérêts religieux sur le terrain de la liberté générale. Personne, ou presque personne, parmi les savants, les écrivains, les orateurs, les hommes publics, ne consentait alors à se laisser soupçonner de préoccupations ou d'engagements favorables à la religion. Personne, absolument personne, parmi les évêques ou parmi les fidèles, ne professait ou ne pratiquait une autre façon de réclamer les droits de la foi et de la conscience que celle dont la Charte de 1830 déterminait les conditions en garantissant la liberté des cultes et en promettant la liberté d'enseignement [1].

L'impopularité qu'il s'agissait d'affronter alors n'était pas seulement cette grossière impopularité des masses, ces dénonciations quotidiennes des journaux, ces insultes et ces calomnies vulgaires qui sont la condition habituelle des hommes de cœur et de devoir dans la vie publique. Tout cela avait atteint le paroxysme de la fureur, et l'on peut s'en faire une idée en parcourant les invectives dont la presse officieuse et piémontiste de France et de Belgique vient d'assaillir le chef-d'œuvre oratoire de M. Thiers. Mais il fallait de plus entrer en lutte avec tous ceux qui se qualifiaient d'hommes modérés et pratiques, avec la plupart des conservateurs non moins qu'avec les révolutionnaires, avec l'immense majorité, la presque unanimité des deux Chambres, avec une foule innombrable d'honnêtes gens aveuglés, et, ce qui était bien autrement dur, avec une élite d'hommes considérables qui avaient conquis une réputation enviée en rendant d'incontestables services à la France, à l'ordre, à la liberté. Enfin il fallait braver, jusques dans les rangs les plus élevés de la société française, un respect humain dont l'invincible intensité a presque complétement disparu dans les luttes et les périls que nous avons tous traversés depuis lors.

Mais j'aurais beau faire; au milieu d'une atmosphère si différente de tout ce qu'on respirait alors, je ne parviendrais pas à faire comprendre la surprise excitée par l'audace avec laquelle M. Beugnot vint se jeter à la première ligne de notre toute petite armée, au moment où le combat était le plus vif et son issue la plus incertaine.

Aujourd'hui que, par la courageuse résignation et la patiente sérénité dont il a fait preuve au sein de ses longues et cruelles souffrances, il a planté le drapeau de la foi, d'une foi simple et sincère, sur sa vie et sur sa tombe ; aujourd'hui on peut le dire, sans offenser sa noble mémoire; rien dans son caractère, rien dans ses antécédents ne faisait soupçonner chez lui des convictions assez enracinées ou

[1] Voir le *Rec eil des Actes épiscopaux* de 1843 à 1846. 4 vol. in-18.

assez ardentes pour expliquer une intervention aussi patente, aussi énergique dans les luttes religieuses. Toutefois il y avait à côté de lui une femme pieuse, intelligente, fervente et intrépide ; une femme ardemment dévouée au bien sous toutes ses formes, ardemment préoccupée du triomphe de la justice et de la vérité dans toutes les sphères de la vie ; une femme qui ne mettait au-dessus du culte dont son mari était l'objet que le culte des lois éternelles. Je ne sais quel fut le degré de puissance qu'atteignit l'action de madame Beugnot sur la conduite et les convictions de celui dont elle portait et honorait le nom, mais je sais et je sens qu'elle ne sera jamais oubliée de ceux qui l'ont connue et qui ont pu mesurer, ne fût-ce qu'un jour, la noblesse naturelle de son âme et la tendre générosité de tous ses dévouements.

M. Beugnot, comme on vient de le voir, était entré fort jeune à l'Institut : il y avait acquis une autorité considérable ; il y avait eu comme à la Chambre des pairs, pour collègues ou pour émules, les grands chefs de l'Université, M. Guizot, M. Villemain, M. Cousin, ceux qui étaient devenus tout naturellement les principaux personnages de l'État, après avoir été les maîtres révérés et les oracles de la jeunesse enthousiaste que leurs leçons avaient si glorieusement préparée aux devoirs et aux émotions de la vie publique. Il allait les braver comme adversaires sur le champ de bataille où l'entraînaient la sincérité de son zèle et le courage de son indépendance. Personne, dans ce monde un peu dédaigneux, n'avait encore osé s'insurger contre la prépondérance naturelle des hommes illustres dont personne d'ailleurs ne contestait la supériorité et dont personne n'aurait volontiers combattu l'ascendant, s'ils n'avaient pas semblé l'identifier, malheureusement pour eux et pour nous, avec le maintien opiniâtre du monopole universitaire. M. Beugnot eut le premier ce courage et cet honneur, qu'il partagea bientôt avec un autre de ses confrères à l'Institut, avec M. Charles Lenormant, lui aussi destiné, mais par une voie plus rude et par des sacrifices plus méritoires, à démontrer au dix-neuvième siècle l'alliance naturelle de la foi et de la science, en revendiquant la liberté de la parole catholique et en plaidant la cause immortelle des associations religieuses.

Quand donc le comte Arthur Beugnot, pair de France et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans toute la maturité de l'âge, du talent et de la renommée, manifesta l'intention de s'associer aux quelques *bedeaux*, aux quelques *sacristains*, comme on disait alors, qui ne craignaient pas de prendre en main la défense des jésuites et de demander la liberté d'enseignement, il fit l'effet de ces champions imprévus que les romans du moyen âge font apparaître tout à coup dans la lice des combats judiciaires, pour secourir quel-

que victime innocente ; et qui vont hardiment frapper du bout de leur lance l'écu du vainqueur dont nul n'osait avant eux affronter le courroux.

La surprise fut générale : on me permettra de dire que je la partageai autant que personne et qu'elle ne fut dépassée que par la joie dont un tel secours, dans une telle lutte, devait inonder mon âme. La justice et la reconnaissance me font un devoir d'ajouter que, depuis lors et dans toutes les circonstances essentielles, j'ai rencontré dans mon spirituel et laborieux collègue un auxiliaire généreux et puissant qui, tantôt en modérant ma fougue, tantôt en éclairant mon inexpérience, a toujours prêté à la bonne cause un concours aussi efficace que désintéressé, et s'est toujours rencontré, avec un autre valeureux champion, M. le marquis de Barthélemy, dans la défense des droits et des libertés que les évêques et les pères de famille réclamaient à l'envi, au nom des institutions libérales que la France croyait s'être données pour toujours.

Trois épisodes principaux résument la carrière du comte Beugnot, dans la seule sphère où je puis aujourd'hui le suivre : la discussion sur le monopole de l'Université à la Chambre des pairs en 1844, les mesures prises contre les jésuites en 1845, le rapport et la discussion de la liberté d'enseignement à l'Assemblée nationale en 1850.

La Charte de 1830 avait promis qu'il serait pourvu par une loi à la liberté de l'enseignement dans le plus bref délai. Après le procès de l'école libre, soulevé devant la Chambre des pairs en 1831, à l'effet de hâter l'accomplissement de cette promesse, deux projets de lois avaient été successivement portés à la Chambre des députés en 1836 et en 1841, mais n'avaient point abouti. Un troisième projet, conçu dans un esprit beaucoup plus restrictif, malgré les réclamations de plus en plus pressantes de l'épiscopat, avait été présenté en 1844 à la Chambre des pairs. C'est en le combattant que M. Beugnot fit sa première campagne catholique et libérale. Se plaçant résolûment sur le terrain des idées et des institutions de 1789, il mit en présence le droit commun réclamé par les catholiques au nom de la Charte, et le privilége revendiqué par l'Université au nom des décrets du premier Empire. Il invoquait avec confiance le principe salutaire de la concurrence ; il engageait le pouvoir législatif à élargir hardiment le domaine encore si étroit au sein de la législation française, de la justice et de la liberté. Des idées larges et simples, des principes sagement et vraiment libéraux, inspiraient toutes ses paroles.

Il ne se contentait pas de planer dans la région des théories ; descendant sur le terrain de la pratique, et à l'aide d'un contre-projet qu'il avait dressé, d'accord avec le premier président Séguier et M. de Barthélemy, il combattit pied à pied les dispositions du projet de loi,

notamment celle qui excluait de l'enseignement les étrangers dans un pays dont saint Thomas d'Aquin et tant d'autres célèbres docteurs avaient illustré les chaires : celle encore qui maintenait cette exigeance si oppressive des certificats d'études, dont le rétablissement est encore quelquefois réclamé. Il est impossible de lire aujourd'hui toute cette discussion sans sourire tristement, sans faire un retour humiliant sur la vanité des passions humaines, en voyant de quelles conditions mesquines, de quelles restrictions puériles des hommes sensés, distingués et de tout point considérables, faisaient dépendre la sécurité publique et les destinées intellectuelles de la France ! M. Beugnot ne se contentait pas de sourire ; il s'en moquait ouvertement avec cette pointe d'humeur goguenarde et sarcastique qui caractérisait son talent, qui ajoutait tant de nerf et de vie à sa conversation, qu'il savait, quand il voulait, porter à la tribune et semer dans ses écrits.

Le monopole universitaire sortit criblé de blessures d'une discussion qui avait duré vingt-sept jours ; mais ses défenseurs opérèrent une diversion habile en redoublant d'excitations et de dénonciations contre les jésuites. C'était le temps où le *Journal des Débats* répondait à ceux qui lui opposaient la sainte vie et la suave éloquence du Père de Ravignan : *Qu'importent ses vertus, s'il nous apporte la peste?* Une grande démonstration s'organisait à la Chambre des députés pour forcer la main au gouvernement et amener la dissolution des maisons des jésuites domiciliés en France. Mais sans attendre l'ordre du jour motivé du 2 mai 1845, le ministère présidé par M. Guizot avait entamé une négociation à Rome, avec l'intention honorable, mais trop peu avouée, d'arriver par l'intermédiaire de l'autorité spirituelle à des mesures moins âpres et moins douloureuses que la stricte exécution des lois révolutionnaires réclamées par M. Dupin et ses émules de ce temps-là. M. Rossi avait été chargé par le gouvernement français de cette négociation, et ce fut à cette singulière occasion qu'entra pour la première fois en relation avec la papauté l'homme remarquable qui devait si glorieusement périr pour elle. On a raconté tout dernièrement au Sénat[1] quelles furent les difficultés que rencontra M. Rossi et comment il les surmonta ; mais avant comme après cette heureuse dérivation de la question, l'agitation des esprits était extrême. Professeurs, écrivains, journalistes, orateurs faisaient assaut d'invectives et de délations contre les trois cents jésuites que l'on comptait alors en France, et l'impopularité qu'il allait endurer, pour se constituer leur avocat, semblait prendre chaque jour des proportions plus formidables.

M. Beugnot n'eut pas un instant d'hésitation. En 1844, quand il

[1] Discours de M. le cardinal de Bonnechose.

ne s'agissait encore que de les exclure de l'enseignement, comme en 1845, quand on prétendait leur enlever le droit de vivre en communauté, il se plaça résolûment au premier rang de leurs défenseurs. Les accents qu'il fit entendre en ces deux occasions témoignent autant de la noblesse de son cœur que de la hauteur de son intelligence. Le duc d'Harcourt, depuis ambassadeur de la République auprès de Pie IX à l'époque la plus orageuse de son pontificat, avait proposé un amendement qui supprimait le serment imposé à tous ceux qui se consacreraient à l'enseignement, afin d'exclure par ce moyen les jésuites et toutes les autres corporations enseignantes. M. Beugnot défendit énergiquement cette disposition émancipatrice. Derrière les exigences tracassières du projet universitaire, il montra l'esprit qui produisit la constitution civile du clergé, c'est-à-dire la faute capitale, l'aberration inexcusable de la Révolution. « Dans toutes vos mesures, disait-il, je vois un outrage à la liberté de conscience, un outrage à la liberté de discussion, un outrage à l'autorité de la raison ; en un mot, à tous les grands principes de 1789. » C'était l'honneur de la liberté, l'honneur de la société moderne et de notre grande révolution qu'il voulait défendre contre de misérables persécutions et de puériles défiances, débris surannés d'un autre âge et d'un régime qu'il croyait à jamais condamné par la France. En répondant un an plus tard, du haut de la tribune du Luxembourg, aux violences et aux faiblesses que les interpellations de la Chambre des députés avaient étalées au grand jour, il reprochait, avec une grave tristesse, au pouvoir né de la révolution de 1830 et dont il était le partisan convaincu, de ne pas savoir se confier à la liberté religieuse « la moins redoutable de toutes, puisqu'elle n'est réclamée que par des hommes de paix et de bonne volonté. » Il aurait voulu que le gouvernement qu'il aimait et qu'il estimait prît résolûment position sur le terrain de la liberté et laissât à l'opposition de gauche l'humiliant monopole des appréhensions grotesques ou simulées, des persécutions et des vexations, des menaces et des violences, non-seulement contre la religion, mais contre la liberté du prêtre et du citoyen. « Mais, disait-il, d'après ce que vous avez fait, monsieur le garde des sceaux, en vous inclinant devant les interpellations de l'autre Chambre, je n'ai plus aucune confiance dans votre résolution ni dans votre courage, et je crains que, malgré vous, vous ne soyez amené à des actes de persécution, comme vous l'avez déjà été à un acte injuste et illégal[1]. »

« Les jésuites, disait-il encore, n'ont ni armée, ni trésors, quoi qu'en dise M. le garde des sceaux ; quels moyens possèdent-ils donc

[1] *Moniteur* du 13 juin 1845.

pour répandre leurs idées et pour influer sur la société? les mêmes qui sont à notre disposition : la parole et la presse. Je ne sais s'il font un usage fréquent de l'une et de l'autre. J'admets qu'ils en usent à tout instant et toujours d'une façon mauvaise, condamnable, perverse. Mais quoi! désespérez-vous donc du principe même de notre société et de notre gouvernement représentatif? Ignorez-vous qu'il n'est rien de plus noble et de plus vrai que ce principe, à savoir, que là où la discussion est véritablement libre la vérité l'emportera toujours sur l'erreur. Si vous ne le croyez pas, alors renversez cette tribune, comme un monument détestable si elle ne doit pas assurer le triomphe de la vérité et la défaite du mensonge. »

Il compléta sa harangue, la plus éloquente qu'il eût jamais prononcée, par une justification lumineuse de la conduite du clergé français depuis la révolution de 1789, et en démontrant la nécessité et la facilité d'une entente cordiale avec un corps animé d'un esprit aussi libéral et patriotique. Il terminait en citant le mot connu de Bèze : « L'Église reçoit les coups et ne les rend pas; mais prenez-y garde, c'est une enclume qui a usé bien des marteaux. »

Quant aux jésuites eux-mêmes, il avait dit à la tribune qu'il ne savait pas bien s'il les aimait ou s'il ne les aimait pas ; ce qu'il aimait, ce qu'il défendait en eux, c'étaient la justice et la liberté. Et, en effet, lorsqu'il commença à prendre en main leur cause, il n'avait jamais rencontré un jésuite. Mais lorsque leur situation parut se compliquer et s'aggraver, il entra en relation directe avec quelques religieux éminents de la Compagnie, surtout avec le Père de Ravignan, et à mesure que le danger semblait croître, son zèle pour leur cause, son attrait pour leurs personnes, s'accroissaient visiblement. Chaque crise nouvelle, chaque menace plus accentuée, surtout chaque incident plus ou moins authentique de la négociation mystérieuse et délicate poursuivie à Rome, amenait M. Beugnot à la maison de la rue des Postes, où était alors le seul établissement des jésuites à Paris. Rien n'était plus touchant, dans ces entrevues rapides et agitées, que le contraste entre les divers interlocuteurs. D'un côté, chez le Père de Ravignan et ses vénérables confrères, un calme, une résignation, une sérénité, une gaieté même qui ne se démentaient jamais; de l'autre, chez l'homme du monde, chez l'orateur politique, naturellement porté à voir les hommes et les choses du côté qui prêtait à la critique et à la satire, une anxiété, une émotion, une sympathie généreuse et dévouée qui gagnait chaque jour en profondeur et en effusion.

Plus d'une fois, en quittant avec lui cette demeure suspecte et menacée, il me sembla voir rouler une larme dans cet œil si éveillé et si spirituel, et se plisser avec l'expression d'une véritable douleur

ces lèvres dont s'échappaient si volontiers les sarcasmes et les moqueries que chacun redoutait. « Voilà donc, » me disait-il un jour en refermant derrière lui la porte de la maison qui lui était devenu promptement chère et familière, «voilà ces hommes, si sottement calomniés, si follement redoutés; ces hommes que l'on érige en fantômes, dont on fait l'épouvantail d'un pays qui a tant d'autres dangers à redouter, tant d'autres maux à guérir! Ce sont les plus honnêtes gens du monde; nous les voyons dans des circonstances où toutes les faiblesses se dévoilent, et nous ne découvrons chez eux que des sentiments et des vertus qui font honneur à la nature humaine.»

Il y eut un moment terrible, en juillet 1845, lorsqu'on put croire, d'après une note insérée au *Moniteur*, que le gouvernement avait trop bien réussi à Rome, et que le pape Grégoire XVI avait ordonné la clôture des maisons de jésuites, en France, et la dissolution des noviciats. Mais l'événement prouva que nos alarmes étaient exagérées. Les mesures auxquelles la cour de Rome avait consenti n'eurent aucune conséquence d'une gravité réelle. Le nombre des religieux de quelques maisons fut diminué : ils furent répartis dans de nouvelles résidences; à Paris, notamment, le grand orage n'aboutit qu'à la création d'un ou deux nouveaux foyers de vie commune.

En transportant la négociation à Rome, le gouvernement avait gagné du temps et s'était dérobé à la pression immédiate des passions antireligieuses, qu'il redoutait encore bien plus qu'il ne les partageait. Bientôt l'attention publique fut détournée par l'élection de Pie IX, et par les graves événements qui remplirent, en Italie comme en France, les premières années de son pontificat. La question religieuse ne tint presque aucune place dans les agitations qui précédèrent et amenèrent la révolution de 1848. Quand cette révolution éclata, quand elle emporta, avec le trône et avec la Charte, la plupart des barrières qui séparaient et divisaient les anciens partis, aucune des questions posées dans l'ordre de la liberté religieuse, par les longues et importantes luttes du règne de Louis-Philippe, n'était encore tranchée, mais toutes étaient posées de façon à recevoir des solutions promptes et favorables.

Il ne saurait entrer dans ma pensée de raconter les destinées de la liberté d'enseignement sous la République. Ces souvenirs doivent vivre encore dans toutes les mémoires. Ce fut d'ailleurs, comme chacun sait, à l'occasion de la loi présentée par le premier ministre de l'instruction publique du président Louis-Napoléon, qu'éclata le grave dissentiment qui a depuis lors divisé les catholiques de France, tous unanimes jusque-là sur le terrain de la liberté politique et religieuse : ce n'est pas ici le lieu de revenir sur les causes ou la nature de cette division. — Disons seulement que la loi présentée par M. de Falloux,

en 1849, et votée le 15 mars 1850, fut renvoyée d'abord à une commission de l'Assemblée nationale présidée par M. Thiers, et qui eut M. Beugnot pour rapporteur. Ce fut donc M. Beugnot qui donna à la loi sa forme définitive, et qui en a exposé et justifié toute l'économie dans un rapport excellent, qui est l'un des monuments les plus considérables de cette fameuse question. Les événements de 1848 avaient éclairé bien des esprits et ramené bien des cœurs : nous pûmes donc récolter alors ce que nous avions semé et réaliser les résultats les plus urgents et les plus importants d'une lutte si prolongée. M. Beugnot, par la solidité de son esprit en même temps que par la clarté de son style, réunissait toutes les conditions voulues pour tenir la plume dans ce grand traité de paix, pour en rédiger et pour en commenter les termes. Pas plus qu'aucun des évêques ou aucun des hommes politiques qui avaient écrit ou parlé de 1830 à 1848, il n'avait jamais demandé la destruction de l'Université : il ne voulait, comme nous tous, que détruire le monopole de cette puissante corporation, en garantissant à l'enseignement libre les conditions d'une loyale concurrence, aussi indispensable à la religion qu'utile à la société et à l'État lui-même. L'expérience a prouvé que l'Université avait de bien autres dangers à craindre et qu'elle avait tout profit à être délivrée d'un privilége odieux. Nous profitions en outre de cette occasion pour poser les jalons d'une vraie décentralisation, en confiant à des autorités électives et locales la principale part dans la gestion des intérêts politiques et sociaux qui se rattachaient à l'éducation publique. Le même système devait être appliqué au gouvernement de l'assistance publique et à la liberté de la charité.

Quant à la question des associations religieuses, ou pour mieux dire, à celle des jésuites, notre excellent rapporteur eut soin de la trancher en se plaçant précisément sur le terrain où il avait essayé de concentrer le débat devant la Chambre des pairs. Voici dans quels termes il établissait l'abrogation implicite, par la nouvelle loi, des restrictions imposées aux ordres religieux :

« Le souvenir d'un ancien débat qui naguère encore passionnait les esprits et qu'on s'efforcera peut-être, mais en vain, de rajeunir, exige que nous nous expliquions, en peu de mots, sur une question que le projet de loi ne soulève pas, mais qu'il est aisé d'y rattacher. Les membres des congrégations religieuses non reconnues par l'État pourront-ils ouvrir et diriger des établissements d'instruction secondaire, ou y professer? *La réponse ne peut être douteuse.* Nous réglons l'exercice d'un *droit public*, à la jouissance duquel sont appelés *tous* les citoyens, sans autre exception que ceux dont l'immoralité a *été* déclarée par un arrêt de la justice.

« Nous disons avec le rapporteur du projet de loi présenté à l'Assemblée constituante : La République n'interdit qu'aux ignorants ou aux indignes le droit d'enseigner. *Elle ne connaît pas les corporations ; elle ne les connaît ni pour les gêner, ni pour les protéger ;* elle ne voit devant elle que des professeurs... Ainsi donc, *nul doute*, d'après le projet de loi, les membres des associations religieuses non reconnues, dans lesquels nous ne voyons, nous aussi, *que des citoyens* auxquels nul n'a le droit de demander ce qu'ils sont devant Dieu et leur conscience, jouiront de la faculté d'enseigner, *parce que cette faculté est un droit civil et qu'ils possèdent tous les droits de ce genre.* »

Au moment où la discussion allait s'engager sur la seconde lecture, c'est-à-dire sur l'épreuve décisive du projet de loi, notre ami fut éloigné de la tribune par la première atteinte de cette cruelle infirmité qui devait obscurcir et attrister ses dernières années. Il dut se faire remplacer, comme rapporteur, par M. Baze, qui conduisit jusqu'au bout cette rude campagne, entre les violences des uns et les chimères des autres, avec une vigueur et une intelligente résolution dont les amis de la liberté d'enseignement ne doivent jamais perdre le souvenir. M. Beugnot ne put contribuer que par ses votes au succès de la loi ; mais il assista aux trois discussions qui précédèrent son adoption, et il eut la joie de voir l'amendement qui prétendait exclure les jésuites de la liberté commune rejeté par quatre cent cinquante voix contre cent cinquante, après un merveilleux discours de M. Thiers, de celui-là même qui cinq ans plus tôt avait demandé leur expulsion, et qui venait maintenant, la Constitution républicaine à la main, faire triompher la thèse de M. Beugnot sur le droit commun et la liberté générale.

La loi de 1850, radicalement modifiée pendant la période dictatoriale qui a suivi le coup d'État du 2 décembre, et plus encore par la loi de 1855, n'a subsisté dans son intégrité que pendant deux ans. Tout l'ensemble des institutions qu'elle avait créées pour garantir la pratique de la liberté a disparu. Mais le principe de la liberté de l'enseignement, qu'elle avait consacré en droit, subsiste encore en fait. Comme tout ce qu'il reste encore à la France de liberté religieuse date de cette époque, ainsi tout ce qu'il y a parmi nous de liberté d'enseignement date de cette loi. Les écoles libres, les colléges des jésuites, si nombreux et si florissants, tiennent exclusivement d'elle leur existence. C'est pourquoi tous ceux qui tiennent de près ou de loin, dans le passé ou dans le présent, à ces établissements salutaires, doivent une part d'affectueuse reconnaissance au comte Beugnot, qui fut un champion aussi intrépide que persévérant, aussi intelligent que dévoué de la liberté la plus chère et la plus nécessaire aux familles chrétiennes. C'est donc aux pères chrétiens, aux mères chrétiennes, qu'il

appartient de lui payer le tribut de leur gratitude, en enseignant à leurs fils à conserver et à honorer sa mémoire. C'est encore aux maîtres chrétiens, aux religieux consacrés à la plus laborieuse comme à la plus méritoire des vocations, qu'il convient de s'acquitter de leur dette envers lui, en lui gardant devant Dieu un souvenir ineffaçable, en versant devant le trône des Miséricordes les supplications que je sollicite pour son âme avec le fidèle dévouement d'un vieux frère d'armes et la pieuse douleur d'un ami.

CH. DE MONTALEMBERT.

LES CRISES COMMERCIALES ET MONÉTAIRES

ET LA BANQUE DE FRANCE

Question de l'or et de la circulation monétaire des métaux précieux, par Michel Poisat. Paris, 1855. — *La Banque de France dans ses rapports avec le crédit et la circulation*, par G. Marqfoy. Paris, 1862. — *Réorganisation du système des banques*. — *La question des banques*, par L. Wolowski. — *De la monnaie de papier et des banques d'émission*, par Ad. d'Eichthal. — *La liberté des banques d'émission et le taux de l'intérêt*, par Victor Bonnet. — *Considération sur les banques d'émission*, par Cucheval Clarigny. — *Des chèques et des banques de dépôts*, par Rey de Foresta. — *Des banques d'émission et d'escompte*, par Maurice Aubry. — *Les débats sur la Banque de France : résumé et conclusion*, par J. A. Rey. — *La Banque de France*, par Isaac Pereire. Paris, 1864, Guillaumin. — *La Banque de France et les banques départementales*, par Léonce de Lavergne. — *Le crédit et les finances*, par Victor Bonnet. — *Principes de la constitution des banques*, par Isaac Pereire, — *Des circulations en banque*, par Paul Coq. Paris Guillaumin, 1865. — *Études sur la circulation et les banques*, par Sudre. Paris, Garnier frères, 1865. — *Question des banques : la Banque de France*, par Nouguier. — *Quelques mots sur les monopoles*, par un banquier. — *L'État dispensateur du crédit; Banque de France*. Paris, Dentu 1865. — *Extraits des enquêtes parlementaires anglaises sur les questions de banque*. Paris, 1855. — *Seven per cent, Edimburgh Review*, January, 1865, p. 223 et suiv.

I

Les années 1863 et 1864 ont été marquées par une crise qui a affecté et affecte encore toutes les transactions commerciales et industrielles, et dont les conséquences ont été, d'abord la raréfaction du numéraire, puis la hausse du taux de l'intérêt, enfin la dépréciation de toutes les valeurs.

Cette crise a été générale, plus générale peut être que toutes celles qui l'avaient précédée. Nous l'avons vu éclater en Angleterre, porter ses ravages au milieu de nous, frapper les diverses places de l'Allemagne, ne pas ménager la Hollande, sévir en Italie et en Espagne,

faire ressentir ses funestes effets au Brésil, aux Indes orientales, en Chine et en Australie.

Aujourd'hui l'une des phases de la crise paraît terminée. L'encaisse métallique des banques est redevenu abondant ; le taux de l'intérêt commercial, qui s'était élevé, sur les meilleures valeurs, jusqu'à 9 pour 100 à la Banque d'Angleterre, et jusqu'à 8 pour 100 à la Banque de France, ne dépasse plus, aujourd'hui, 4 pour 100 au premier de ces établissements, et 3 1/2 pour 100 au second.

Mais le retour à des conditions de crédit plus douces et plus faciles n'a pas été le dernier terme de la crise, car il est dû principalement au ralentissement de toutes les transactions, ralentissement dont témoigne hautement, depuis quelques mois, la décroissance progressive des demandes d'escompte à la banque de France. En outre, toutes les opérations douteuses ne sont pas liquidées, et il ne se passe pas de semaine sans que des faillites considérables ne viennent frapper de grosses maisons en France et en Angleterre.

Combien de temps durera cet état de choses? Personne n'est en mesure de le dire : toutefois nous ne croyons pas nous aventurer en exprimant l'opinion qu'il ne faut pas s'attendre à revoir immédiatement un mouvement d'affaires très-actif ; nous regretterions même d'assister à une reprise trop prompte, provoquée par des moyens factices et destinée à avorter inévitablement en ajoutant de nouveaux embarras à ceux qui pèsent déjà sur nos marchés.

Les hommes d'affaires, les économistes et les gouvernements se sont émus, avec juste raison, des souffrances et des ruines que cette crise a produites et laissera derrière elle. Ils se sont appliqués à en préciser les causes et à en indiquer les remèdes. L'enquête prescrite, dans ce but par le gouvernement français, enquête à laquelle nous le félicitons d'avoir convié tous ceux qui en Europe ont une compétence reconnue sur les questions de finances et de banque, va sans doute jeter plus de lumière sur des faits inconnus ou peu compris.

II

Il est très-difficile de déterminer avec une exactitude absolue toutes les causes des crises, et surtout de faire la part exacte de chacune de ces causes, nous nous contenterons donc de signaler celles dont l'action nous paraît incontestable, que l'on retrouve à des degrés divers dans les crises précédentes, et qui d'après nous sont :

1° Les importations considérables de matières premières payées en numéraire ;

2° La disproportion des entreprises avec les capitaux disponibles ;

3° Le développement excessif des placements faits à l'étranger.

Quelques mots suffiront sur la première de ces causes, c'est-à-dire, sur les importations de matières premières qui, n'ayant pas trouvé de contre-partie dans l'exportation des produits de notre sol ou de notre industrie, se sont soldées au détriment de l'encaisse de nos banques.

En 1847 et en 1857 déjà, l'Europe occidentale éprouvée par l'insuffisance de ses récoltes, a dû demander les céréales dont elle avait besoin à des pays plus favorisés, mais avec lesquels ses rapports commerciaux n'étaient pas assez développés pour qu'elle pût les payer par l'envoi de ses propres produits, et cette circonstance a grandement contribué à la crise monétaire qui se déclara à ces deux époques.

La guerre des États-Unis d'Amérique a engendré, au moins temporairement, une perturbation complète dans les relations commerciales du monde entier. Avant l'année 1861, nos marchés s'approvisionnaient, presque exclusivement sur ceux de l'Amérique, des cotons qu'ils payaient en marchandises. Le blocus du littoral américain, et les précautions prises par les États confédérés eux-mêmes pour empêcher la sortie du coton par les lignes fédérales, ont produit une hausse énorme sur cette matière première si nécessaire à nos usines : le prix du kilogramme de coton s'est élevé de 55 centimes à 5 francs 50 centimes ; l'industrie européenne a dû chercher ses approvisionnements dans les pays dont le climat pouvait convenir à la culture du coton et où, par suite du nombre des demandes, cette culture s'est développée sur une très-grande échelle.

Depuis quelques années, les Indes, l'Égypte et la Turquie nous fournissent des quantités considérables de coton, et comme le commerce d'échange avec ces divers pays est presque nul, il a fallu leur livrer des espèces d'or et d'argent dont le départ a momentanément appauvri l'encaisse de nos banques. Ces espèces, ainsi remises à des populations vivant complétement en dehors du mouvement général des affaires, sont réellement sorties de la circulation et n'y rentreront pas de sitôt[1]. Heureusement, la production de l'or a pris de si grandes

[1] « Depuis des siècles, écrivait M. Poisat en 1855, tout l'or et tout l'argent qui vont dans l'Asie, dans l'Inde, dans la Chine et en Afrique n'en reviennent plus. On sait qu'à l'époque de la découverte de l'Amérique il y avait dans l'Europe entière environ 1 milliard de numéraire, et que dans ces derniers temps, la récapitulation de tout ce qui existe dans les divers États ne dépassait pas 8 milliards. Cependant, il a été importé successivement du nouveau monde la quantité énorme de 40 millards environ. Ainsi, plus des trois quarts, plus de 30 milliards ont disparu, ont été employés, exportés, perdus ; en un mot, ont été consommés. »

proportions depuis la mise en exploitation des placers de la Californie, de la Sierra Nevada et de l'Australie que de nouvelles réserves de métaux précieux ont pris la place des anciennes, et remédié à la raréfaction de numéraire dont nous avons signalé l'origine.

Nous ne nous arrêterons pas très-longuement non plus sur la disproportion des entreprises avec les capitaux disponibles. Les nombreuses souscriptions ouvertes, soit pour les emprunts du gouvernement français, des départements et des villes, soit pour les entreprises particulières de toute sorte poursuivies à l'intérieur, soit pour les placements à l'étranger dont nous parlerons tout à l'heure, ont dépassé le capital disponible du pays, le produit net de ses économies, immobilisé en grande partie le fonds de roulement nécessaire à la marche des affaires de chaque jour, et exigé le concours du crédit au delà des limites que la prudence recommandait. M. Victor Bonnet estime que, depuis 1857, nous avons économisé chaque année 1,500 millions, et dépensé 2 milliards, ce que représenterait un découvert de 8 millions auquel il aurait été provisoirement pourvu avec des moyens de crédit[1]. Quoi qu'il en soit de ces chiffres résultant de calculs très-sérieux, il ne saurait être douteux que nous demandons au crédit plus qu'il n'est sage de lui emprunter.

Nous trouvons la preuve et la condamnation des excès d'entreprise dans l'élévation relative du taux de l'intérêt depuis quelques années, élévation qui tient naturellement à la prédominance de la demande sur l'offre. On cherche à étendre ses opérations, en réclamant du crédit les ressources que le capital ne suffirait pas à fournir. On souscrit dans une affaire beaucoup plus d'actions que l'on ne sera jamais en mesure d'en libérer, avec la pensée qu'elles pourront être revendues avantageusement avant l'appel de nouveaux versements. On multiplie fictivement ses capitaux en empruntant, contre dépôt de titres, la somme nécessaire à l'achat d'autres valeurs, dans l'attente de la plus-value que la spéculation promet, soit aux titres sur lesquels l'emprunt a été effectué, soit aux titres acquis avec les capitaux empruntés. Ces emprunts atteignent quelquefois des chiffres fort élevés; ainsi, dans les premiers mois de 1862, la Banque de France seule avait avancé 230 millions sur des rentes françaises, actions ou obligations des grands chemins de fer français. Mais la spéculation ne peut pas tenir ses promesses, l'heure des remboursements des avances arrive et se rencontre parfois avec celle de l'appel de nouveaux versements, alors ces opérations si témérairement tentées se liquident dans les conditions les plus défavorables, et cette liquidation, suivant ses proportions, peut faire éclater une crise, ou si la crise est déjà déterminée par d'autres causes en augmenter l'intensité.

[1] *Le crédit et les finances*, Introduction, page IX et suiv.

M. Isaac Pereire cependant affirme que l'on ne travaille jamais trop, quand on travaille bien; mais il méconnaît les lois que la nature impose aux peuples comme aux individus, il oublie que les uns et les autres ne peuvent impunément dépasser une certaine mesure dans leurs entreprises. L'ouvrier qui travaille au delà de cette mesure, s'épuise; s'il ne périt pas, il doit demander le retour de ses forces à un repos plus ou moins prolongé. Lorsque la société, elle aussi, va au delà des ressources dont elle dispose, elle est condamnée fatalement à s'arrêter jusqu'au jour où l'accumulation de nouvelles ressources lui permet de reprendre ses travaux.

« On a spéculé chez nous, écrivait en 1863 un auteur anonyme avoué depuis par M. Isaac Pereire comme le fidèle organe de ses idées; on a spéculé chez nous sur les terrains, sur les valeurs de bourse, les mécomptes n'étaient jamais que des *anticipations* d'un surplus de valeur réel. Tous les prix, tous les cours que poursuivaient les spéculateurs ont été atteints [1]. » Si ces prix, si ces cours ont été réellement atteints, ils n'ont pas été longtemps gardés, et les spéculateurs que les paroles de l'anonyme avaient rassurés, ont éprouvé, en 1864, des mécomptes qui, pour beaucoup d'entre eux, auront transformé les *anticipations* en déceptions et en ruines dont il leur sera impossible de se relever. Ainsi les excès de la spéculation ont contribué à la fois à la crise financière et à la crise monétaire, et toutes les fois que ces excès se reproduiront, ils produiront des résultats analogues.

Nous arrivons maintenant à la dernière des causes générales de la crise, le développement excessif des placements faits à l'étranger. Comme ce développement loin de s'arrêter, menace de s'accroître, il nous paraît opportun d'en examiner avec quelques détails l'origine, d'en faire comprendre les avantages et les dangers, enfin de rechercher les mesures qui, sans compromettre la force d'expansion de nos capitaux, pourraient, dans le double intérêt de leurs détenteurs et du pays, les mettre à l'abri d'appels trop répétés et de trop grands risques.

L'encaisse des Banques de France et d'Angleterre a dû, depuis quelques années, compter avec la tendance qui pousse de plus en plus les capitaux en dehors de l'orbite où ils avaient coutume de se mouvoir et de chercher leur emploi.

Il est bon nombre de pays dont les fonds publics, les valeurs industrielles et les opérations commerciales promettent à nos capitaux une rémunération beaucoup plus élevée que celle qu'ils peuvent obtenir en France. Cette élévation relative du taux de l'intérêt tient à bien des causes, telles que l'insuffisance des capitaux, la timidité de ces

[1] Réor nisation de banques : Banque de France, Banque de Savoie.

capitaux à s'engager dans des entreprises nouvelles, l'absence d'esprit d'initiative, la différence des institutions sociales ou politiques ou même des habitudes commerciales, le peu de sécurité que présente la constitution de la propriété, l'organisation plus ou moins précaire de la fortune et de la puissance publiques, la disproportion des charges de l'État avec ses ressources, l'insouciance des gouvernements et des particuliers à l'endroit de l'accomplissement de leurs engagements. Il y a en un mot, dans ces divers pays, soit pour la sécurité même du capital, soit pour la certitude de l'acquittement régulier des intérêts de ce capital, un danger ou même simplement un inconnu qui doivent se payer et dont le prix est précisément dans l'élévation du revenu.

De telles opérations sont loin d'offrir les mêmes chances et d'aboutir aux mêmes résultats, et si plusieurs d'entre elles ont enrichi ceux qui s'y sont adonnés et par conséquent le pays, dont les capitaux y ont été momentanément employés, il en est d'autres, en plus grand nombre, qui, dans ces derniers temps surtout, ont détourné les capitaux des entreprises nationales, en compromettant les fortunes particulières et la richesse publique.

Les placements à l'étranger, et surtout les placements sur valeurs à échéance indéterminée ou très-éloignée, telles que les emprunts d'État, les actions ou obligations de compagnies particulières, ne peuvent être avantageux qu'autant qu'ils réussiront, dans le pays où ils s'effectuent, à développer l'agriculture, le commerce et l'industrie, à stimuler l'esprit d'initiative et à entraîner, dans le mouvement qu'ils auront contribué à créer, les capitaux indigènes qu'une timidité exagérée ou le défaut d'emploi fructueux rendaient improductifs. Si les choses se passent ainsi, les habitants de ce pays, qui se sont ainsi laissé devancer par les étrangers, ne tarderont pas à reconnaître qu'ils ont tort de permettre à tous les bénéfices de ces opérations de passer la frontière et de se perdre pour eux ; ils s'en assureront désormais la paisible et légitime possession en rachetant leurs valeurs avec la plus-value que les détenteurs primitifs auront jugée suffisante pour s'en dessaisir. Telle a été la marche suivie en France, dans les cinquante premières années du dix-neuvième siècle. Lorsque le gouvernement de la Restauration fut contraint de liquider l'énorme passif légué par les désastres de l'Empire, il dut recourir à des aliénations considérables de rentes émises à des prix relativement très-bas. Les capitalistes français ne soupçonnèrent pas, de prime abord, les immenses ressources de leur pays, et laissèrent les grandes maisons de banque anglaises profiter des conditions si exceptionnellement favorables auxquelles les rentes étaient offertes. Puis, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir de leur faute et s'empressèrent de racheter la pres-

que totalité de ces rentes à des prix beaucoup plus élevés. Il en a été de même vingt ans plus tard pour nos chemins de fer ; et les capitalistes français n'ont pas eu à se repentir d'avoir payé de fortes primes aux banquiers anglais, qui avaient eu l'heureuse inspiration de les devancer.

Mais, nous l'avons déjà dit, toutes les opérations de ce genre ne présentent pas les mêmes chances de rémunération, et rien n'est plus dangereux en pareille matière que les analogies souvent forcées à l'aide desquelles les capitaux se laissent entraîner. Nous nous bornerons à donner un seul exemple de ce danger.

Le progrès du trafic sur les chemins de fer en Angleterre et en France a été tel, qu'il a dépassé les prévisions les plus favorables ; on en a conclu qu'il fallait s'attendre, du moins pour les lignes de grande communication, à des résultats meilleurs encore, dans des pays voisins où le commerce intérieur, privé jusqu'alors de moyens réguliers de transport, n'existait pour ainsi dire pas, et se développerait infailliblement avec une force d'expansion d'autant plus grande qu'elle avait été plus longtemps comprimée. Des compagnies puissantes ont donc construit, aux conditions les plus onéreuses, ces lignes qu'elles exploitent maintenant et qui de longtemps ne donneront que de très-maigres produits ; quant aux capitaux qui, sur la foi de ces analogies et de ces calculs, se sont engagés dans ces entreprises lointaines, ils sont notablement compromis et subissent une dépréciation qui, d'après les cours de la Bourse, peut être évaluée en moyenne à 30 pour 100.

Il importe d'autant plus de choisir, avec discernement, entre les placements sur valeurs étrangères, que les conditions dans lesquelles ces placements s'effectuaient se sont complétement modifiées depuis quelques années. Pendant longtemps ce genre d'opérations s'était concentré entre les mains de quelques maisons de banque qui n'y appliquaient leurs capitaux qu'avec réserve, d'abord parce qu'elles y apportaient la prudence qui ne manque jamais de tempérer l'esprit d'initiative le plus hardi, lorsque l'intérêt personnel est fortement en jeu ; ensuite, parce que, quelle que fût leur richesse, les moyens d'action dont elles disposaient étaient relativement minimes. Aujourd'hui il n'en est plus de même, l'association a mis ces opérations parfois lucratives, souvent dangereuses, toujours séduisantes, à la portée des bourses les plus humbles dont les capitaux réunis constituent des ressources considérables. Attirés par l'appat d'un gros intérêt, et rassurés par cette maxime très-hasardée dans sa généralité, que les États payent toujours leurs engagements, les petits capitalistes se jettent avidemment sur les emprunts d'États étrangers. Leurs dispositions naturelles et leur engouement sont encore encoura-

gés par l'attitude de nos grands établissements de crédit. Ces établissements disposent de sommes considérables provenant soit de leur fonds social, soit des dépôts confiés en comptes courants et pour lesquels ils servent un intérêt aux déposants; ils cherchent à utiliser ces sommes de la manière la plus fructueuse en les employant à des placements étrangers, qui promettent un revenu plus élevé que les placements faits en France, et, si leurs statuts prohibent ce genre d'opérations, ils cherchent au moins à s'en faire les intermédiaires et à percevoir, à ce titre, un droit de commission qui grossit leur dividende. C'est ainsi que l'on a vu le *Comptoir national d'escompte de Paris*, uniquement fondé, au lendemain de la révolution de février, dans l'intérêt du commerce parisien, doubler il y a quelques années son capital social, non pas pour augmenter ses escomptes à Paris ou en France, mais pour fonder des agences et des succursales, dans l'extrême Orient, aux Indes, en Chine, où l'intérêt de l'argent est beaucoup plus cher qu'à Paris. C'est ainsi qu'il y a à peine quelques jours le même établissement patronnait auprès de sa clientèle un emprunt du bey de Tunis devant rapporter plus de 10 pour 100.

La facilité avec laquelle de semblables emprunts se négocient a créé pour les souverains musulmans petits et grands (nous ne voulons rien dire des autres) des entraînements à la dépense auxquels ils ne savent pas résister. Auparavant, ils avaient toutes les peines du monde à se procurer de faibles sommes, en livrant périodiquement leurs infortunés rajahs aux exactions de leurs agents, et comme le recours à ces procédés laissait derrière eux la ruine pour bien des années et exposait en outre ces misérables gouvernements aux représentations des puissances chrétiennes, ils avaient presque dû y renoncer. Maintenant ils sont fort à l'aise : moyennant l'offre d'un gros intérêt, ils trouvent chez nous des prêteurs empressés qui leur donnent avec reconnaissance tout ce qu'ils veulent bien demander. Comme, au demeurant, ils sont les meilleures gens du monde, ils s'efforcent de répondre de leur mieux à cet empressement; ils ne se lassent pas de tendre la main, et montrent une munificence vraiment orientale dans les avantages qu'ils promettent à leurs prêteurs. A peine un de ces emprunts est-il souscrit, qu'il est suivi d'un autre conclu à des conditions encore plus onéreuses pour l'emprunteur. Ainsi le bey de Tunis, dont nous parlions tout à l'heure, a créé, en 1863, 78,692 obligations, émises au prix de 480 francs, amortissables à 500 francs en quinze ans et demi; et rapportant 35 francs. Ces obligations ont été négociées à Paris avec l'autorisation de M. le ministre des finances. Deux ans à peine se sont écoulés, et le même bey de Tunis vient encore d'émettre sur la place de Paris, toujours avec l'autorisation de M. le ministre des finances, 73,000 obligations aux mêmes conditions d'intérêt et d'a-

mortissement que les précédentes, mais qui ne lui ont rapporté que 380 fr., soit 100 francs de moins. Une journée a suffi pour que la souscription fût couverte. Que tous ceux dont les demandes sont arrivées trop tard ne se désespèrent pas, le bey de Tunis, dans son inépuisable générosité, leur réserve peut-être, dans deux ans, un nouvel emprunt à 100 francs meilleur marché. Où s'arrêtera-t-on une fois que l'on est entré dans cette voie? Un emprunteur aussi généreux ne donne-t-il pas le droit de penser qu'il ne souscrit à de pareilles conditions que parce qu'il a peu de souci des échéances, et que, s'il est hors d'état de payer, il s'en consolera facilement en pensant qu'Allah est grand et que Mahomet est son prophète?

Des placements de cette nature ne peuvent se faire sans une sortie considérable de numéraire. En effet, ce sont des espèces ou des métaux précieux que demandent les gouvernements avec lesquels nous contractons ainsi. Pouvons-nous espérer au moins, comme les programmes de leurs emprunts nous le promettent, une prompte reconstitution du capital par le service d'un gros intérêt et le fonctionnement rapide de l'amortissement. Il nous serait permis de concevoir de telles espérances si nous avions en face de nous des emprunts destinés à créer la richesse dans des pays livrés depuis des siècles à la fainéantise et à la démoralisation que le despotisme ne manque jamais d'engendrer. Mais il n'en est rien, l'argent ainsi obtenu est absorbé dans des dépenses purement improductives. S'il nous est possible d'admettre qu'à un moment donné les capitalistes d'Espagne et d'Autriche, par exemple, agiront comme les capitalistes français ont agi eux-mêmes il y a quarante ans, et rachèteront sur les marchés étrangers leurs inscriptions de rente, ou les titres des entreprises industrielles qui prospèrent dans leur pays, notre bon sens ne peut se faire à l'idée qu'il se trouve en Turquie ou à Tunis des gens assez insensés pour placer une partie importante de leur avoir en fonds publics, à moins qu'une révolution politique et sociale ait préalament emporté dans la même tourmente et les gouvernements de ces pays et les emprunts qu'ils auront émis.

Il importe toujours, en pareille matière, de se rappeler ce mot si sensé du duc de Wellington, mot trop souvent vérifié par des catastrophes financières, et que nous avons trouvé dans un remarquable article de la *Revue d'Édimbourg : High interest means bad security*, un intérêt élevé est l'indice d'un placement aventuré.

Si ceux qui veulent absolument tenter l'aventure étaient disposés à écouter quelques conseils, nous les engagerions, lorsqu'ils se décident à des placements aléatoires comme ceux qu'implique l'achat des valeurs d'un pays dont le crédit n'existe pas, ou qui est livré à la merci des révolutions, nous les engagerions, disons-nous, à préférer aux fonds

d'États les titres des entreprises particulières dont les produits peuvent, par eux-mêmes, abstraction faite du plus ou moins de prospérité générale, constituer un revenu propre. C'est ainsi que les capitalistes anglais, qui veulent, en ce moment, faire des placements au Mexique, choisissent la construction des chemins de fer ou l'exploitation des mines, plutôt que des titres d'emprunt dont un gouvernement nouveau pourrait n'avoir aucun scrupule de proclamer l'annulation. Lorsqu'il s'agit au contraire d'entreprises privées dont les produits sont douteux et qui n'offrent d'autre certitude de rémunération qu'une garantie gouvernementale, les titres de cette entreprise devront passer même après les fonds d'États, car toute garantie peut toujours être discutée surtout par un gouvernement peu solvable, et, en droit comme en fait, les créances liquides sont toujours payées avant celles qui sont susceptibles de discussion.

Enfin il ne faut pas, au point de vue de l'appréciation de tels placements, attacher une importance excessive au concours donné à la souscription des titres par une maison de banque ou une société de crédit. Ce concours le plus souvent constitue moins un patronage réel, que le simple accomplissement d'un mandat, qui n'entraîne pour celui qui s'en est chargé d'autre obligation que de remettre l'argent d'une part et les titres de l'autre à leurs destinataires respectifs, moyennant le prélèvement d'une commission plus ou moins élevée. Il en est toujours ainsi notamment du concours des établissements de crédit tels que le Comptoir national d'escompte, le Crédit commercial et industriel, la Société anonyme des dépôts en comptes courants, dont les statuts prohibent toute espèce d'opération de ce genre, si ce n'est pour compte de tiers.

Que doivent faire les pouvoirs publics en présence d'une tendance dont nous venons d'indiquer les dangers, et qui, quel que soit l'avenir réservé aux capitaux qui engagent à l'étranger, a pour résultat immédiat, lorsque certaines limites sont dépassées, de produire la raréfaction du numéraire et de contribuer à déterminer une crise? Ils doivent évidemment s'abstenir de tout ce qui pourrait l'encourager.

Nous sommes loin d'approuver les mesures restrictives qui ont été prises de temps à autre à l'endroit des valeurs étrangères et n'ont fait que constater l'impuissance de l'autorité publique à réglementer le mouvement des capitaux. Nous avons surtout quelque peine à nous expliquer les différences de traitement dont les fonds de divers pays, ou les divers fonds d'un même pays, ont été l'objet. Ainsi, pendant que les faveurs de la cote étaient libéralement accordées aux emprunts italiens, elles étaient impitoyablement refusées aux emprunts pontificaux. M. le ministre des finances, qui n'a pas eu d'objections

à la souscription et à la cote des rentes 5 pour 100 émises par le gouvernement italien, n'a pas voulu entendre parler des obligations domaniales provenant de la même origine. Enfin, au moment où les obligations tunisiennes et ottomanes acquéraient leur droit de cité à la Bourse de Paris, ce droit était rigoureusement dénié aux fonds fédéraux qui, en tenant compte de toutes les difficultés que l'Amérique du Nord a encore à surmonter, valent bien ceux pour lesquels on s'est montré si favorable [1].

Nous n'aimons pas les prohibitions, nous pensons donc qu'en principe la cote de la Bourse de Paris doit être accordée aux valeurs étrangères, mais nous ne repoussons pas toute précaution comme inutile; nous croyons que l'admission de ces valeurs pourrait être soumise à l'accomplissement de certaines conditions : par exemple elle pourrait être subordonnée à leur entière libération ; on mettrait ainsi un terme aux spéculations qui s'engagent sur les emprunts étrangers, lors de leur émission, spéculations qui se font sur une échelle d'autant plus grande, que la faiblesse relative des premiers versements permet à un plus grand nombre d'individus d'y prendre part, spéculations, il faut le reconnaître, qui sont le plus puissant stimulant des souscriptions de ce genre. La cote devrait être impitoyablement refusée aux petites coupures qui sollicitent les épargnes si respectables des pauvres gens, de ceux même qui sont le moins en état d'apprécier les opérations, de résister à la séduction d'un gros intérêt et pour lesquels la perte sera la ruine. Dans la plupart des cas la cote à terme pourrait n'être pas accordée. Signalons encore, comme un moyen qui ne manquerait pas d'efficacité pour arrêter le trop grand essor des valeurs étrangères, l'aggravation des redevances envers le Trésor auxquelles elles ont été récemment soumises en France.

Enfin, si nous sommes peu enclins à demander au gouvernement des actes prohibitifs et contraires au principe de la liberté des transactions, nous aimerions à ce qu'il ne prêtât pas le concours si puissant de son autorité à quelques-unes des opérations qui ont pour résultat d'entraîner nos capitaux et notre numéraire hors de notre territoire et dont le succès est des plus douteux. Nous avons vu l'année dernière, avec un véritable regret, l'administration peser de toute son influence pour faire souscrire l'emprunt mexicain contracté par l'empereur Maximilien à Miramar, sur le sol autrichien, emprunt qui fait courir de si terribles aventures aux capitaux qui y ont été engagés. Malgré le concours de la Société générale de crédit mobilier, des receveurs généraux et de leurs agents, malgré la garantie si précieuse du dépôt de quatre semestres d'intérêts à la Caisse de dépôts et consignations, tous les

[1] Voyez la correspondance diplomatique de 1863 communiquée au congrès des États-Unis par le président Lincoln.

efforts de l'administration n'ont abouti qu'à un demi-succès, c'est-à-dire à un échec; une partie notable de l'emprunt n'a pas été couverte, et le fonds mexicain a été accueilli à la Bourse de Paris avec une défaveur persistante et une dépréciation qui s'est même élevée jusqu'à 20 pour 100. Le gouvernement n'a cependant pas renoncé à prêter son concours aux campagnes financières de l'empire transatlantique dont il a été le parrain, et au moment même où nous écrivions ces lignes, M. Rouher annonçait au Corps législatif la conclusion d'un nouvel emprunt mexicain comme un grand succès politique.

Nous sommes donc mis en demeure d'envoyer encore une fois 170 millions au Mexique. Si le débiteur offre les mêmes garanties que l'année dernière, les procédés dont il se sert diffèrent de tout point, et le nouvel emprunt mexicain mérite une place à part au milieu des prodiges financiers de notre époque ; il cumule les avantages de la loterie, de la tontine et du service de gros intérêts. Il est divisé en 500,000 obligations émises à 340 francs, rapportant chacune 30 francs d'intérêt et remboursable en cinquante années par tirages semestriels à raison de 500 francs. A chaque tirage, il y aura 1,500,000 francs affectés à des lots dont le plus élevé sera de 500,000 francs. Enfin, après avoir reçu le montant de son obligation dans le cours des cinquante années fixées pour l'amortissement, chaque porteur sera encore assuré de toucher une seconde fois les 340 francs primitivement souscrits par lui, une somme de 16 millions et demi devant être prélevée immédiatement sur le produit le plus net de l'emprunt, et affectée à l'achat de rentes françaises qui, avec leurs revenus accumulés pendant cinquante ans et déposés à la Caisse des consignations, constitueront le fonds de ce nouvel amortissement. Toutes les précautions de nature à rassurer les amis de la loterie les moins confiants dans les destinées de l'empire au Mexique ont été prises. Des titres au porteur seront remis contre un premier versement de 60 fr., et si, dans l'intervalle qui séparera ce premier versement du second, quelque événement majeur survenait, les souscripteurs seraient à l'abri de toute recherche et pourraient se dispenser des versements ultérieurs. Le service des intérêts et des tirages annuels devra, il est vrai, être fait par l'empire mexicain ; mais comment serait-il permis de douter de la solvabilité de ce nouvel empire, quand les gens qui en reviennent affirment que les douanes, qui produisent 45 millions dans les bonnes années, en donneraient 100 millions s'il n'y avait plus de contrebande, et que la totalité des revenus publics estimée à peine à 100 millions a été réellement dans les cinquante dernières années, et malgré la perpétuité des guerres civiles, d'environ 300 millions. D'ailleurs, en face de perspectives

aussi éblouissantes, qui pourrait être assez malavisé pour s'inquiéter de la solvabilité du débiteur ? Ces arguments ont paru sans réplique à de puissantes maisons de banque qui, moins timorées que MM. Glynn et Mills de Londres et la Société générale de crédit mobilier ne l'avaient été l'année dernière, ont souscrit le nouvel emprunt, non plus à commission, mais à leurs risques et périls. Nous aurions désiré, quant à nous, que la foi des concessionnaires du nouvel emprunt dans le mérite d'une combinaison aussi ingénieuse les déterminât à en garder tout le bénéfice, mais ils ne se sont pas résignés à ce parti, ils ont voulu s'assurer immédiatement un profit qu'on n'estime pas à moins de 12 *millions*, et le Comptoir d'escompte, qui a si bien réussi l'emprunt tunisien, a été choisi par eux comme l'intermédiaire le plus propre à écouler rapidement l'emprunt. Voilà donc les petites épargnes de la France invitées, par l'appât d'un gros intérêt, d'un amortissement considérable et surtout d'une loterie gigantesque, à s'associer aux destinées aventureuses de l'empire du Mexique.

Nous pouvons d'autant moins garder pour nous les réflexions que nous suggèrent de pareils faits, que la presse de toutes les nuances semble accueillir avec le même enthousiasme une opération qui lui procure une série d'annonces chèrement rétribuées. Ces annonces et les réclames sont combinées de façon à persuader au public que le nouvel emprunt est jusqu'à un certain point garanti par le gouvernement français[1]. Tout cela est profondément regrettable. Nul n'est aussi intéressé que M. le ministre des finances à ménager toutes les ressources d'un crédit auquel les besoins du Trésor le forcent de recourir périodiquement ; il est de plus le gardien naturel de la fortune publique : il faut donc que les nécessités de la politique aient été bien impérieuses pour qu'il ait consenti à autoriser MM. Seillière, Fould fils, Heine et autres à ouvrir au Comptoir national d'escompte,

[1] « Il y a dans cette opération plusieurs points à considérer et qui nous paraissent se réunir pour présenter au public des capitalistes des avantages exceptionnels et insolites. Ces diverses points sont, à nos yeux, *l'intérêt porté par le gouvernement au succès de cet emprunt;* la qualité et le nombre des maisons de banque ou des établissements de crédit qui figurent parmi les contractants; les conditions d'intérêt, de lots et d'amortissement attachées aux obligations qui vont être émises. La sympathie et le patronage accordés par le gouvernement à l'emprunt mexicain se manifestent par des circonstances diverses et remarquables. Dans le même discours où il annonce à la Chambre la conclusion de l'emprunt, M. Rouher a declaré que « la France continuera de protéger le Mexique jusqu'à l'entière consolidation de son œuvre. » *Cette déclaration est une véritable garantie morale et politique donnée par le gouvernement aux souscripteurs de l'emprunt.* Le ministre des finances a permis aux receveurs généraux de recevoir les souscriptions, etc. » (*Semaine financière* du 15 avril 1865.) On voit que dans ces réclames, où l'on fait jouer un si grand rôle au gouvernement, il est question de tout, excepté de la solvabilité du débiteur, qui mériterait cependant d'être discutée lorsqu'il s'agit de prêter 170 millions.

et chez les agents du trésor public, une souscription destinée à surexciter le goût déjà trop répandu des opérations hasardeuses, des gains faciles et des fortunes édifiées sur le jeu, et qu'il ait méconnu à ce point l'œuvre si morale de la monarchie parlementaire qui avait chassé la loterie du sol français[1].

Espérons, qu'à l'avenir le gouvernement éclairé par de tristes expériences apportera plus de circonspection dans sa politique extérieure, et s'interdira rigoureusement ces expéditions qui compliquent nos relations internationales, grèvent nos budgets de dépenses complétement improductives, nécessitent des exportations considérables de numéraire, et excitent à l'aide de moyens fâcheux les capitaux français à s'intéresser au maintien des pouvoirs nouveaux improvisés sur de lointains rivages.

Si nous désirons vivement que le gouvernement refuse désormais son concours à des opérations de ce genre, nous nous féliciterions aussi de le voir renoncer aux expédients financiers qui déclassent les valeurs et poussent forcément les capitaux vers des placements du genre de ceux qui nous enlèvent une partie de notre numéraire. La conversion des rentes, incomplétement exécutée par M. Fould, en 1862, a eu pour résultat d'apporter une clientèle nombreuse aux emprunts étrangers émis à cette époque. Un ami du gouvernement qui se range évidemment parmi les amis du premier degré, l'honorable M. Calley Saint-Paul a fait remarquer récemment que les placements en valeurs étrangères avaient pris une extension notable depuis 1862. D'après lui, la moyenne de ces placements n'avait jamais jusqu'alors dépassé 75 millions par an ; elle se serait élevée depuis à 500 millions. Nous ne nous portons pas garant de l'exactitude de ces chiffres, mais il est certain que les dernières années ont vu se multiplier dans des proportions considérables les appels faits à nos capitaux, et que l'ébranlement donné au marché de nos fonds publics par l'intempestive conversion de 1862 a favorisé le succés de ces appels.

L'encaisse de la Banque de France, aujourd'hui reconstitué, est-il pour longtemps à l'abri des demandes de l'étranger? Nous voudrions

[1] Nous ne saurions protester avec trop d'énergie contre le tort que la presse étrangère fait à l'administration française en lui prêtant dans cette opération une part qu'elle n'a évidemment pas eue. Ainsi *the Economist* publiait les lignes suivantes, le 15 avril dernier : « Les conditions sont si singulières, que beaucoup de vos lecteurs, je le crains, ne les prendront pas aux sérieux ; elles ont été, à ce que j'apprends, combinées par les *fortes têtes* (*sic*) du ministère des finances. » L'*Indépendance* du 20 va plus loin ; elle ne craint pas de nommer le fonctionnaire supérieur de l'administration des finances, à qui, suivant elle, reviendrait l'honneur de « la combinaison excessivement ingénieuse qui assure le succès de cet emprunt mexicain, et que tous les hommes spéciaux admirent comme un *modèle du genre*. » Nous pensons que ces assertions seront démenties.

l'affirmer, mais nous n'oublions pas que l'emprunt mexicain se souscrit en ce moment, et que l'Italie, l'Espagne, la Turquie guettent le moment où nous consentirons, pour le revenu de 10 pour 100 qu'ils nous offrent en moyenne, à leur prêter le milliard dont ces pays ont le besoin le plus urgent.

III

A quels procédés les banques ont-elles eu recours d'abord pour défendre leur encaisse, ensuite pour le reconstituer?

En Angleterre, en France et dans les divers États européens, les banques d'émission, voyant leur encaisse compromis par les sorties de numéraire, ont suivi le procédé que la médecine emploie toujours pour traiter les organes du corps fatigués par un exercice excessif. En pareil cas, la médecine prescrit un repos plus ou moins complet, une diète plus ou moins absolue, qui fait disparaître peu à peu la fatigue ou l'irritation. Les banques se sont montrées momentanément moins libérales dans l'admission des effets qui leur étaient présentés. Elles ont élevé le taux de leur escompte, apporté plus de sévérité dans l'examen du papier, elles en ont discuté les causes et l'origine, ont même parfois repoussé celui qui était destiné à servir d'instrument aux exportations de métaux précieux, et ont enfin amené un certain nombre d'entreprises mal conçues et de spéculations insensées à se liquider, au prix, il est vrai, de désastres particuliers regrettables, mais qui ne pouvaient être évités : le terrain s'est ainsi trouvé un peu déblayé.

Cette méthode est loin d'avoir rallié toutes les adhésions, et la Banque de France particulièrement a été l'objet des attaques les plus vives et les plus passionnées, dont M. Isaac Pereire, président de la Société générale de crédit mobilier a donné le signal. Après avoir traité, vers la fin de 1863, avec les actionnaires de la Banque de Savoie, M. Isaac Pereire s'était proposé de transformer ce modeste établissement en une institution rivale de la Banque de France, et d'étendre son action sur tout l'empire. La Banque de Savoie ainsi transformée devait faire des merveilles au point de vue financier comme au point de vue politique; au point de vue financier, elle aurait attiré le numéraire par l'émission de petites coupures, favorisé la création et le progrès des sociétés coopératives, aidé au développement de l'enseignement professionnel et à la fondation de nouvelles écoles, facilité enfin l'exécution des troisième et quatrième réseaux de nos chemins de fer; au point de vue politique, cette réorganisation du système des banques aurait rendu la France pour ainsi dire maîtresse du monde

entier, dont elle aurait gouverné l'industrie et les échanges; elle était la meilleure réponse qui pût être faite au refus du cabinet de Saint-James d'assister au congrès, elle aurait complété et rendu invulnérable l'œuvre de réédification universelle que poursuit Napoléon III. Le gouvernement a su résister aux séductions de ce programme et a refusé son concours à la combinaison qui y était préconisée. M. Pereire cependant ne s'est pas tenu pour battu. Dans une brochure écrite avec un art consommé, il a, comme il en avait le droit, saisi l'opinion publique de la question, s'est livré à un examen complet et critique de l'organisation de la Banque de France et a conclu en demandant soit certaines réformes, soit la concession d'une banque concurrente, dotée d'attributions plus larges que son aînée et par conséquent mieux appropriée aux besoins nouveaux du commerce et de l'industrie, fonctionnant enfin avec un capital double du capital actuel de la Banque de France.

A entendre M. Pereire, la Banque de France serait dans un perpétuel état de vertige et de perturbation et ne se croirait en équilibre que lorsque tout se déplace et chancelle autour d'elle[1]. Seule et faisant disparate avec les autres rouages politiques et sociaux, comme la vieille machine de Marly il y a quelques années, elle reste organisée en vue de la routine et de l'immobilité[2]. Elle imite les médecins qui, au lieu d'aider la nature, veulent lui faire violence : la séve des sociétés modernes l'inquiète, et elle transforme une floraison généreuse de croissance en attaque d'épilepsie ou en maladie de langueur[3]. En professant la doctrine que la hausse de l'escompte fait rentrer les espèces dans ses caisses, elle agit comme la corporation de sorciers découverte par un missionnaire, dans l'une des îles de l'océan Pacifique, corporation qui persuade aux pauvres habitants de cette ile que ses sortiléges font lever chaque jour le soleil, et obtient de nombreux présents en échange de ces sortiléges[4]. Si la Banque supportait la conséquence de ses fautes, elle en abrégerait la durée ; mais elle est aveuglée par ses bénéfices, et c'est même à l'aide de ses fausses doctrines qu'elle recueille, sans avoir l'air d'y tenir, des profits énormes. Elle ne se borne pas à médire de ce qu'elle devrait respecter et à s'abandonner aux mauvais sentiments de dénigrement et d'antagonisme en attribuant la crise dont on veut lui faire porter la responsabilité aux excès de la spéculation[5], par une redoutable intimidation elle ferme à l'avance la bouche à ceux qui voudraient

[1] *Réorganisation du système de banques*, p. 97.
[2] *Id.*, p. 115.
[3] *Id.*, p. 85.
[4] *Id.*, p. 76.
[5] *Principe de la constitution des banques*, p. 200, 144, 204.

mettre au jour des griefs trop légitimes : « Malheur à qui ferait entendre une plainte! Comment tout négociant ne craindrait-il pas en effet d'offenser les arbitres de qui dépendent son honneur et sa fortune ; les hommes dont il est justiciable en dernier ressort et qui forment un tribunal suprême, irréparable, dont les arrêts non motivés sont sans appel[1]? » Il ne faut rien moins qu'une grande indépendance pour oser élever la voix sur les questions qui touchent à la Banque, et quand tous les pouvoirs ont été attaqués sans ménagement, un seul, celui de la Banque, avait été respecté par la critique, si modeste, si bienveillante qu'elle pût être[2].

M. Pereire n'est pas resté seul dans la lice. Les écrivains les plus compétents, dont nous mentionnons les ouvrages en tête de cet article, l'y ont suivi et ont envisagé la question sous toutes ses faces, les uns défendant le privilége unique de la Banque de France et l'usage qui en est fait ; d'autres, également partisans d'une banque unique, mais réclamant des réformes plus ou moins larges à l'organisation actuelle de la banque de France; d'autres, enfin, demandant au nom du principe de la liberté illimitée la pluralité des banques d'émission.

Un certain nombre de commerçants de Paris ont même rédigé une pétition tendante à l'ouverture d'une enquête. Par un acte de déférence pour l'opinion publique dont il faut lui savoir gré, la Banque de France, à son tour, a proposé l'enquête, à la condition toutefois qu'elle porterait simultanément sur les causes de la crise et sur les principes et les faits généraux qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire. La demande de la Banque a été accueillie favorablement, l'enquête a été ordonnée, et le Conseil supérieur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, chargé de la diriger, a rédigé un questionnaire publié par la presse.

Quels effets peuvent exercer sur les crises en France, quant à leur durée et leur intensité, l'émission de la monnaie fiduciaire et les actes de la Banque chargée de cette émission?

Deux mots d'abord sur l'origine et les principes constitutifs de la monnaie fiduciaire.

Tant que les relations commerciales se sont bornées à l'achat ou à la vente d'objets de première nécessité entre habitants de la même localité ou de villes très-voisines en vue des besoins immédiats de la consommation, les échanges des produits eux-mêmes, puis les espèces d'or et d'argent, ont été les seuls instruments de ces transactions élémentaires. Quand les rapports de pays à pays se sont développés, ils ont réclamé des instruments d'échange plus parfaits, tels que *la lettre*

[1] *Principe de la constitution des banques*, p. 30.
[2] *Id.*, p. 195.

de change, que l'on prétend avoir existé dans l'antiquité et qui a conquis son droit de cité au douzième siècle dans les florissantes républiques de l'Italie, puis est devenue le véhicule de toutes les grandes transactions à l'intérieur et à l'extérieur. La lettre de change a rendu deux services signalés au commerce : elle l'a, pour la plupart des cas, dispensé des inconvénients du transport d'espèces métalliques d'une place sur une autre; elle a surtout favorisé le développement des opérations à terme que le vendeur est encouragé à consentir, puisqu'il trouve une garantie de payement à échéance fixe dans l'engagement que lui remet son acheteur, et que, sans attendre cette échéance, il peut immédiatement faire argent de l'effet qui lui a été remis en le transmettant par voie d'endos à des tiers, sous déduction d'un certain escompte.

Si la lettre de change et les effets de commerce constituaient un immense progrès, elle ne pouvait avoir cependant qu'une circulation très-limitée, la solvabilité du souscripteur et des endosseurs n'étant pas démontrée aux yeux de tous. C'est cette lacune que la fondation des banques d'émission a eu pour objet de remplir en substituant au crédit individuel forcément restreint du souscripteur des effets de commerce le crédit collectif incontesté du billet de banque. L'utilité de la monnaie fiduciaire n'a pas besoin de preuve, mais pour ne pas se faire d'illusions dangereuses sur l'étendue des services qu'elle peut rendre, il importe de ne jamais oublier qu'elle n'a par elle-même aucune valeur intrinsèque, et qu'elle représente uniquement l'engagement pris par celui de qui elle émane d'en rembourser le montant en or ou en argent. La monnaie fiduciaire n'équivaut donc pleinement à la monnaie métallique qu'autant que ceux à qui elle est offerte ont la certitude de pouvoir l'échanger, sans délai ni perte, contre le numéraire dont elle est la représentation. Si cette certitude n'existe pas, la monnaie fiduciaire se discrédite et ajoute une nouvelle cause de perturbation à toutes celles qui pèsent déjà sur les affaires.

La monnaie fiduciaire tenant lieu de la monnaie métallique doit comme celle-ci être créée par l'État ou en son nom. « La libre concurrence en matière de banque, disait M. Rossi dans son rapport à la Chambre des Pairs en 1840, est un danger que ne peuvent tolérer les lois d'un peuple civilisé. Autant vaudrait permettre au premier venu d'établir au milieu de nos cités des débits de poison, des fabriques de poudre à canon. La libre concurrence en matière de banque n'est pas le perfectionnement, la maturité du crédit ; elle en est l'enfance, ou, si l'on veut, la décrépitude. »

Si le gouvernement peut sans inconvénient conserver la fabrication de la monnaie métallique, qui a une valeur intrinsèque, il doit, dans l'intérêt même du crédit de l'autre, la mettre à l'abri du soupçon

d'être détournée de son but pour servir aux besoins du trésor public et déléguer, sous réserve d'un contrôle incessant et efficace, le droit de créer la monnaie fiduciaire.

L'État ne peut, croyons-nous, sans circonscrire la circulation de cette monnaie dans des limites restreintes, autoriser plusieurs établissements à émettre des billets de banque. En effet, ou chacun des établissements autorisés aura une circonscription distincte, et alors les transactions générales du pays seront dépourvues du concours précieux que leur assurerait l'existence d'une monnaie de papier unique, et devront subir des pertes de place que l'unité leur aurait évitées; ou ces établissements fonctionneront sur les mêmes marchés, et se feront une concurrence qui se traduira d'abord par des hésitations dans l'esprit du public sur les divers billets ainsi émis, ensuite par l'absence de cette fixité dans la valeur qui est l'une des conditions essentielles du crédit de la monnaie fiduciaire. Frappés de ces inconvénients, quelques-uns des partisans de la pluralité des banques ont espéré les éviter et assurer à leur système les avantages de l'unité du papier de banque en réservant sa fabrication à l'État, qui, suivant certaines règles édictées à l'avance, délivrerait les billets aux différentes banques d'émission. Mais cette combinaison ne remplirait pas le but que se proposent ses auteurs. En effet, ou les sûretés prises contre les abus seraient de telle sorte que les billets remis par l'État devraient être la représentation exacte du capital et de l'encaisse de chaque banque, et alors la circulation fiduciaire n'aurait plus d'importance; ou le dépôt de garantie ne représenterait qu'une portion de l'émission, et alors le surplus pourrait être compromis.

D'ailleurs il y a en quelque sorte chose jugée en France à cet égard; si nous nous trouvions en présence de banques régionales fonctionnant à la satisfaction des parties intéressées, il serait peut-être difficile d'en réclamer la suppression. Mais ces banques se sont fondues depuis dix-huit ans dans la Banque de France; il ne saurait être question de les rétablir aujourd'hui, alors surtout que nous voyons les divers pays où la pluralité des banques d'émission existe se rapprocher autant qu'ils peuvent du principe de l'unité, ou se mettre à l'abri des dangers du système contraire en circonscrivant la circulation fiduciaire. En Belgique, l'unité a triomphé depuis 1850. Aux États-Unis, où la pluralité est admise par des raisons politiques sur lesquelles il est inutile d'insister, la circulation fiduciaire se meut dans des limites très-étroites. En Angleterre, la pluralité des banques d'émission a été considérée par tous les économistes et tous les hommes d'État comme une cause de discrédit, et solennellement condamnée par l'acte de 1844, qui, malgré quelques imperfections de détails, est l'une des mesures dont l'adoption a le plus servi au progrès de la richesse dans ce

grand pays. L'acte de 1844 interdit à l'avenir la création de toute banque d'émission nouvelle, et, tout en conservant aux banques déjà fondées leur droit d'émission, il en circonscrit l'exercice autant que le permettait le respect des droits acquis qui caractérise la législation anglaise à un si haut degré.

M. Isaac Pereire exprime de vifs regrets que la France ait renoncé à la pluralité de banques d'émission. Ce serait, suivant lui, à ce régime que la France aurait dû les cours élevés auxquels ses fonds publics et ses emprunts se négociaient, bien que la prospérité générale, ajoute-t-il, fût loin d'être parvenue au degré de développement qu'elle a atteint de nos jours. M. Isaac Pereire connaît trop bien notre histoire financière pour attribuer sérieusement ces résultats à une pareille cause ; il sait mieux que personne que sous la monarchie parlementaire les emprunts se négociaient à un taux plus élevé que maintenant, parce que les appels au crédit étaient moins fréquents ; il comprend aussi à merveille qu'avant que le grand-livre de la dette publique eût hérité des traditions du temple de Janus et fût toujours ouvert, les effets publics, qui n'avaient pas en outre à subir la concurrence des obligations, pouvaient se soutenir plus facilement à de plus hauts cours. M. Isaac Pereire nous paraît avoir apprécié plus impartialement les mérites du système de l'unité, lorsque, dans l'assemblée générale de la Société du crédit mobilier du 20 avril 1854, qu'il présidait, il prononçait ces paroles :

« Il a fallu la crise de 1848 et la secousse financière donnée à cette époque au pays tout entier, pour amener, *au grand avantage du commerce et de l'industrie*, la fusion de la Banque de France et des banques des départements et l'établissement régulier des quinze succursales qui, outre les comptoirs, font aujourd'hui rayonner le crédit de la banque centrale dans toutes les directions du pays...

« ... Nous pouvons emprunter encore à l'histoire de la Banque de France un fait plus récent, et qui doit être présent à la mémoire de chacun de vous : avant 1848, *les billets émis par cet établissement n'avaient qu'une circulation locale très-restreinte; ils étaient à peine admis dans la banlieue de Paris. Aujourd'hui le billet de banque circule comme la monnaie dans nos plus petites communes.* »

La question de l'unité de la monnaie fiduciaire étant ainsi vidée, il y a lieu d'examiner si la Banque de France investie d'un monopole fructueux rend au pays tous les services qu'il est en droit d'attendre d'elle, et, dans le cas où nous reconnaîtrions qu'il conviendrait d'apporter certains perfectionnements à son organisation, de rechercher comment il est possible d'y pourvoir. Mais avant d'entrer dans cet examen, il importe de rappeler dans une sorte de résumé historique les conditions dans lesquelles le privilége de la Banque a été constitué,

les attributions que les statuts de cet établissement lui confèrent, les modifications qui ont été successivement apportées aux statuts primitifs, les moyens de contrôle et d'action que l'État s'est réservés, et les services que depuis sa fondation la Banque a rendus au commerce et au pays.

IV

Il est de mode aujourd'hui de faire remonter toutes nos institutions au Consulat, comme si les époques précédentes n'avaient pas grandement contribué à la formation de la société au sein de laquelle nous vivons. Aussi, aux yeux de bien des gens, la Banque de France est-elle sortie tout entière et telle que nous la voyons du cerveau du premier consul. Il n'en est rien cependant; nous retrouvons ses principes et la plupart de ses règlements dans la *Caisse d'escompte*, fondée en 1776 sous les inspirations de Turgot, supprimée révolutionnairement en 1793, et sur laquelle M. Léonce de Lavergne vient d'écrire une intéressante notice.

Un établissement analogue fut constitué, en 1796, sous le nom de *Caisse des comptes courants*, mais les circonstances politiques ne lui permirent guère de rendre des services réels. Un arrêté consulaire du 2 nivôse an VIII substitua à la *Caisse des comptes courants* la Banque de France, dont le capital fut fixé à 30 millions, divisé en 30,000 actions. A côté de la Banque de France existaient encore d'autres institutions de crédit, la *Caisse d'escompte du commerce* et le *Comptoir commercial*, qui émettaient aussi des billets au porteur et à vue. La pluralité de ces banques d'émission fut jugée avec raison incompatible avec le crédit de la monnaie fiduciaire, et une loi du 24 germinal an XI (14 avril 1803) confia exclusivement à la Banque le privilége exclusif d'émettre des billets pendant quinze années et éleva le capital social à 45 millions. Une nouvelle loi du 22 avril 1806 prorogea encore la durée du privilége de vingt-cinq années au delà des quinze fixées par la loi de germinal an XI, et permit de porter le capital à 90 millions.

Guidé par l'expérience de M. Mollien, Napoléon avait, par ces diverses lois, constitué la Banque dans les conditions les plus favorables pour assurer au commerce l'escompte à bon marché. Mais les lois les plus sages sont impuissantes, les institutions les mieux conçues peuvent être compromises, quand les destinées d'un pays sont livrées

aux fantaisies d'un seul homme. Aussi, toutes les fois que Napoléon crut le concours de la Banque utile à ses desseins, il n'hésita pas un seul instant à sacrifier les intérêts du commerce, à méconnaître les règlements qu'il avait dictés et à briser toute indépendance d'action dans le conseil de la Banque. C'est ainsi qu'il contraignit la Banque à faire au Trésor des avances sur les obligations des receveurs généraux, avances qui, n'étant pas remboursées, constituèrent de la part de la Banque un découvert dont s'alarma l'opinion publique ; les demandes d'échange de billets affluèrent dans des proportions tellement inquiétantes, en 1805, que les remboursements furent limités à 500,000 fr. par jour : les payements en espèces ne furent repris régulièrement qu'après la victoire d'Austerlitz. C'est ainsi encore que la Banque se trouva avoir acheté, sans le savoir, ses premières inscriptions de rentes, à la suite d'un incident dont nous empruntons le récit à M. Benoît Fould : « L'empereur fit venir le gouverneur de la Banque d'alors, et lui dit qu'il croyait utile que la Banque fît un achat de rentes de compte à tiers avec le Trésor public et la Caisse des consignations. Le gouverneur répondit ce qu'il répondrait aujourd'hui : Il faut que je consulte le conseil général de la Banque. Le conseil fut réuni, et à l'unanimité il déclara que l'opération était contraire à la loi et qu'on ne pouvait pas la faire. Vous croyez peut-être que l'achat n'eut pas lieu ? Le lendemain vint une lettre qui annonçait au gouverneur de la Banque que, conformément aux conventions de la veille, on avait acheté une certaine quantité de rentes. Alors on était accoutumé à obéir et l'on obéit. »

Ce système était celui de l'empire, et il soumit la Banque de France à de bien rudes épreuves en 1813 et 1814. « Quoique la Banque, disait M. Laffitte, gouverneur provisoire, à l'assemblée générale du 28 janvier 1815, se trouvât avoir disposé de la totalité de son capital, on exigea plus tard un nouveau prêt de 35 millions sur les obligations des Droits réunis. C'était compromettre évidemment le crédit de la Banque que d'immobiliser en quelque sorte une somme aussi considérable prélevée sur le produit de la circulation de ses billets. La résistance du conseil fut inutile, et la mesure n'en reçut pas moins son exécution. On en vit plus tard les funestes effets ; ils se firent principalement sentir au commencement de l'année dernière. Le Trésor ne paya point 14 millions échus dans les mois de novembre et de décembre 1813. La Banque, qui, avec cette somme, aurait remboursé tous ses billets à bureau ouvert, fut contrainte de réduire leur échange à 500,000 fr. par jour et de refuser au commerce *les escomptes qu'il na jamais trouvés dans les moments de besoin.* « La Banque, disaient encore les censeurs en 1814, a eu jusqu'à 128 millions employés en effets (du gouvernement) qui, quoique variés dans leurs

formes et dans leurs titres étaient considérés comme n'ayant qu'un seul et même débiteur; en même temps, elle n'avait en portefeuille que 8 millions d'effets de commerce, et sa propre sûreté faisait un devoir à ses administrateurs de dissimuler le sentiment qu'ils en éprouvaient. » Voilà ce qu'était devenue la Banque de France. En terminant cette digression historique que nécessitait à nos yeux la presque unanimité avec laquelle tous ceux qui ont traité ce sujet ont passé sous silence des faits aussi considérables, nous ajouterons que la direction de la Banque mérita bien de la France en rendant impossible, autant qu'il dépendait d'elle, le recours au moyen désespéré d'une création d'assignats. Elle fit brûler 250 millions de billets qui n'avaient pas servi et détruisit tous les instruments à l'aide desquels on aurait pu en fabriquer de nouveaux [1].

Est-il besoin de dire que, grâce aux institutions parlementaires qui depuis cette époque ont exercé plus ou moins directement leur salutaire influence sur la marche des événements dans notre pays, le retour de pareils faits est devenu impossible.

L'organisation de la Banque de France valait mieux que l'usage qui en avait été fait; elle est, à très-peu de chose près, restée telle que la loi du 22 avril 1806 l'avait constituée. L'administration est confiée à un Conseil général composé du gouverneur, de deux sous-gouverneurs, de quinze régents et de trois censeurs.

Le gouverneur et à son défaut les deux sous-gouverneurs exercent le pouvoir exécutif, et tiennent leurs pouvoirs de la nomination du chef de l'État. Les agents et les censeurs reçoivent au contraire leur mandat de l'assemblée générale composée des deux cents plus forts actionnaires, qui doit choisir parmi les actionnaires commerçants, fabricants ou manufacturiers, les trois censeurs et cinq régents, puis prendre en outre trois régents parmi les actionnaires qui exercent les fonctions de receveurs généraux.

Entre toutes les attributions du Conseil général nous nous contentons d'indiquer la plus importante, celle qui réserve à ce Conseil le droit de déterminer le taux des escomptes, les sommes qui doivent être employées à cet usage, et les échéances hors desquelles les effets ne peuvent être admis.

Le Conseil général se répartit en cinq comités pour exercer les détails de surveillance des opérations de la Banque. Le plus important de ces comités est le comité d'escompte, dont les membres forment le Conseil d'escompte avec douze autres membres pris parmi les actionnaires commerçants à Paris et choisis par les trois censeurs sur

[1] Nous empruntons ces divers détails au livre de M. G. Marqfoy cité en tête de notre article.

une liste de candidats en nombre triple présentée par le Conseil général.

Le conseil d'escompte examine le papier présenté à l'escompte et admet celui qui présente les conditions voulues et les sûretés de la Banque.

Voilà pour l'organisation de la Banque à Paris, quant aux succursales établies dans les départements et désignées jusqu'en 1848 sous le nom de Comptoirs, elle a été réglée par le décret du 18 mai 1808 et l'ordonnance royale du 17 août 1841. Les succursales sont administrées sous la surveillance du Conseil général de la Banque, par un conseil local composé d'un directeur, des administrateurs au nombre de six au moins et douze au plus, et de trois censeurs résidant comme les administrateurs dans la ville où la succursale est établie. Le directeur est nommé par le gouvernement qui choisit aussi les administrateurs sur une liste des candidats en nombre double des membres à élire. Cette liste est présentée par le Conseil général de la Banque de France, à moins que les actions de la Banque inscrites à la succursale ne représentent la moitié du capital fixé pour cette succursale, et que le nombre des titulaires de ces actions soit de plus de cinquante, auquel cas, les actionnaires résidant au siége de la succursale sont admis à présenter une liste concurremment avec le Conseil général de la Banque.

La Banque de France a seule le privilége d'émettre des billets de banque dans les villes ou elle a établi des succursales.

Le décret du 16 juin 1808 détermine les opérations que la Banque est autorisée à faire.

La fonction principale de la Banque est, après l'émission des billets, l'escompte.

La Banque escompte à toutes personnes des lettres de change et autres effets de commerce à ordre dont l'échéance ne peut dépasser trois mois, souscrits par des commerçants et autres personnes notoirement solvables. Ces effets doivent être garantis par trois signatures. L'escompte est cependant autorisé sur deux signatures, lorsque la Banque s'assure que les effets de cette catégorie sont créés pour cause de marchandise et que l'on ajoute à la garantie des deux signatures le transfert d'actions de la Banque ou de rente sur l'État.

A côté de cette fonction principale, la Banque de France a reçu quelques attributions accessoires. Elle se charge du recouvrement des effets qui lui sont remis. Elle reçoit en compte courant et sans intérêt les sommes qui lui sont versées, paye les dispositions faites sur elle et les engagements pris à son domicile jusqu'à concurrence des sommes encaissées. Elle prend en dépôt tous titres, lingots, monnaie d'or et d'argent de toute espèce.

Enfin, le décret de 1808 avait permis à la Banque de faire des avances sur les effets publics à échéance déterminée qui lui étaient remis en recouvrement, disposition qui facilitait la négociation des bons du Trésor, sans détourner la Banque de sa mission principale c'est-à-dire de l'escompte. Mais les choses n'en sont pas restées là et la loi du 17 mai 1834, en étendant cette disposition à tous les effets publics, a établi le principe des avances sur titres, qui devait recevoir plus tard de nouvelles applications.

Le privilége devait expirer le 31 décembre 1843. Il fut prorogé par la loi du 30 juin 1840 jusqu'au 31 décembre 1867, toutefois le gouvernement se réservait le droit d'y mettre fin ou de le modifier le 31 décembre 1855.

Après la révolution de Février, le gouvernement provisoire fut contraint de donner le cours forcé aux billets de banque, sur tout le territoire français, et cette décision imposée par les circonstances entraîna à sa suite la réunion à la Banque de France des banques départementales qui avaient été créées à Rouen, Lyon, le Havre, Lille, Toulouse, Marseille, Orléans, Bordeaux et Nantes. (Décrets des 29 avril et 2 mai 1848.) Les actions des anciennes banques départementales furent admises au pair, et le capital de la Banque, qui avait été réduit des 90 millions fixés par la loi du 22 avril 1806 à 67,900,000 francs, se trouva porté par le fait de cette fusion à 91,500,000 francs.

Comme conséquence de l'établissement du cours forcé, le gouvernement limitait le maximum de la circulation totale de la Banque de France et de ses succursales, d'abord à 452 millions, puis à 525 millions. La Banque mettait une partie de ses ressources à la disposition des villes de Paris et de Marseille, du département de la Seine et de l'État lui-même, et recevait de ces divers emprunteurs des garanties qui assuraient la prompte rentrée de ses avances. Elle fut notamment autorisée à prêter au Trésor public, jusqu'à concurrence de 150 millions de francs. En outre, elle allait au-devant des alarmes que le public pouvait concevoir dans ces temps de crise, en publiant régulièrement, tous les huit jours, sa situation au *Moniteur*.

L'établissement du cours forcé et de l'unité du billet de banque remplirent le but que l'on s'était proposé. L'encaisse de la Banque de France ne tarda pas à se relever et même à dépasser la totalité des billets émis par elle. Aussi la loi du 6 août 1850 fit-elle cesser le cours forcé, et rendit en même temps à la Banque la liberté de régler sa circulation comme elle l'entendait. Le prêt que la Banque s'était engagée à faire à l'État était en même temps réduit à 75 millions, et l'époque du remboursement, d'abord fixée aux 15 avril, 15 juillet et 15 octobre 1851, était prorogée d'une année.

Le succès de l'acte du 2 décembre 1851, en ouvrant aux capitalistes

des perspectives de stabilité politique qui leur manquaient depuis près de quatre années, imprima aux affaires un élan vigoureux que la spéculation poussa au delà des bornes où il aurait dû s'arrêter, s'il eût été livré à ses propres forces. Le gouvernement profita de cette situation pour exécuter la conversion des rentes et convia la Banque à lui prêter un concours indispensable, car il s'agissait de créer une sorte de mirage, de convaincre les rentiers d'une abondance de capitaux qui n'existait réellement pas, et en leur faisant considérer comme inévitable la réduction d'intérêt qui leur était proposée, de les empêcher de réclamer un remboursement que le Trésor eût été hors d'état d'effectuer. Par une sorte de contrat tacite, la Banque se prêta à cette combinaison, en abaissant temporairement le taux de ses escomptes à 3 pour 100; puis elle consentit, par un traité public approuvé par décret du 3 mars, 1° à échelonner sur quinze années le payement des 75 millions que le Trésor devait rembourser dans le courant de l'année; 2° à étendre aux actions et obligations des chemins de fer français les avances déjà autorisées par la loi de 1834. La première de ces deux dispositions était regrettable, elle tendait à perpétuer les avances de la Banque à l'État, et à ériger en usage constant ce qui n'avait été jusqu'alors qu'une dérogation aux statuts motivée par des circonstances exceptionnelles. La seconde mesure était toute favorable à la spéculation, doublait et triplait ses ressources par le crédit, et contribua puissamment à la surexciter.

Comme prix de ses services, la Banque obtenait l'abrogation du § 2 de l'art. 1er de la loi du 30 juin 1840, ce qui, sous une forme très-elliptique, voulait dire que son privilége était définitivement prorogé jusqu'au 31 décembre 1867. Enfin l'excellent usage de la publication des situations hebdomadaires de la Banque, qu'avait établi l'art. 6 du décret du 15 mars 1848, était aboli, et la Banque n'était plus astreinte qu'à des publications trimestrielles et semestrielles. Si nous en croyons M. d'Eichthal, la Banque aurait subi cette dernière stipulation plutôt qu'elle ne l'aurait sollicitée : il semblait alors que le silence et l'obscurité allaient devenir la loi commune de toutes nos institutions[1].

La loi du 9 juin 1857 est le dernier acte législatif qui ait réglementé le privilége de la Banque de France, et comme les dispositions de cette loi doivent, à notre avis, exercer une influence capitale sur

[1] « La Banque est tenue de publier sa situation tous les trois mois; en fait, elle la publie tous les mois, et *il ne dépend pas d'elle* que cette publication ne soit hebdomadaire, ce qui aurait un très-grand avantage pour le public et pour elle. » *De la Monnaie de papier*, p. 57. Les obstacles dont parlait M. d'Eichtal, et qui paralysaient la bonne volonté de la Banque, ont été levés, et cet établissement publie des situations hebdomadaires depuis le 1er juin 1864.

l'enquête qui va s'ouvrir, il importe de se rendre compte des motifs qui ont déterminé leur adoption et des droits incontestables qu'elles ont conféré à la Banque.

Deux mots d'abord sur les circonstances dans lesquelles cette loi fut conçue et votée. Malgré trois emprunts successifs de plus d'un milliard et demi, le gouvernement s'était lancé dans un tel courant de dépenses, que les budgets de 1855 et 1856 se soldaient par un déficit considérable. Il eût certainement mieux valu s'abstenir de ces dépenses effrénées qui épuisaient toutes les ressources du Trésor ; mais ces dépenses une fois consommées, il n'y avait qu'un sage parti à prendre, recourir au procédé le moins onéreux pour les couvrir, c'est-à-dire émettre un nouvel emprunt. Le gouvernement ne sut pas se résigner à l'aveu complet de la situation, qu'aurait impliqué la conclusion d'un emprunt pendant la paix, et préféra des expédients qui lui permettaient de se faire illusion, et lui laissaient le droit de dire qu'il serait pourvu aux besoins du Trésor sans nouvel appel au crédit. L'un de ces expédients fut l'obligation imposée à la Banque de France de verser, contre remise d'inscriptions de rentes 3 pour 100, 100 millions que cet établissement était autorisé à se procurer par le doublement de son capital. En échange du service qu'elle rendait au Trésor, la Banque obtenait la prorogation de son privilége pour trente années à partir du 31 décembre 1867.

Le projet de loi fut communiqué très-tardivement à la Chambre des députés, le 9 mai, alors que la session devait finir le 15. Il était fort simple dans ses dispositions.

Il prorogeait le privilége du 31 décembre 1867 au 31 décembre 1897.

Le capital de la Banque, qui, aux termes de la loi du 30 juin 1840, pouvait être augmenté ou diminué par une loi spéciale, était désormais irrévocablement fixé et représenté par 182,500 actions d'une valeur nominale de 1,000 francs, non compris le fonds de réserve. Les 91,250 actions nouvelles étaient attribuées aux porteurs des 91,250 actions anciennes contre versement de 1,100 francs par action. Le produit de ces versements était affecté, jusqu'à concurrence de 91,250,000 francs, à la formation du capital, et, pour le surplus, à l'augmentation du fonds de réserve. Sur ce produit, 100 millions étaient versés au Trésor contre remise d'inscriptions de rentes livrées au taux de 75 francs.

La Banque était autorisée à faire des avances sur les obligations du Crédit foncier.

Elle obtenait le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'ajouter un droit de commission au taux de ses escomptes et de ses avances.

Le projet de loi souleva, dans les bureaux du Corps législatif, de

répugnances générales dont nous trouvons l'expression dans le rapport de M. Devinck. La commission étonnée de rencontrer dans une même loi des dispositions dont les unes concernaient la concession d'un privilége et dont les autres se rattachaient à un contrat synallagmatique demanda de nombreuses et importantes modifications.

D'abord la prorogation pour trente années d'un privilége qui avait encore dix années à courir provoquait la plus vive opposition. Quels motifs le gouvernement invoquait-il à l'appui d'une prorogation aussi insolite ? Suivant lui, un grand établissement comme la Banque ne pouvait jouir de la plénitude de son crédit qu'autant qu'il avait la certitude d'un long avenir, et ce serait le compromettre que de le laisser arriver jusqu'au terme de sa durée légale avec la crainte d'une dissolution possible. D'ailleurs, même après le vote de la prorogation, la Banque se trouverait dans une situation encore moins favorable que des établissements plus récents tels que le Crédit foncier et le Crédit mobilier, qui avaient été constitués pour quatre-vingt-dix-neuf années. Enfin, le gouvernement se conformait aux traditions impériales, puisqu'en 1806, le privilége de la Banque avait déjà été prorogé de vingt-cinq ans au delà des douze qu'il avait encore à courir.

Quelle que fut l'habileté de cette argumentation, elle n'était qu'ingénieuse. La comparaison qu'elle établissait entre la Banque et d'autres institutions de Crédit péchait par la base. Les opérations de plusieurs de ces établissements sont de longue durée et nécessitent une série considérable d'années pour se liquider. Ainsi le mécanisme du Crédit foncier reposant sur des prêts remboursables par annuités, et comprenant à la fois le service des intérêts et l'amortissement du capital exige la concession d'un privilége de longue durée. On peut en dire autant du Crédit mobilier que ses statuts autorisent à commanditer de grandes entreprises industrielles et à émettre des obligations à long terme. Pour la Banque au contraire il n'y a pas d'opérations au delà de quatre-vingt-dix jours, et l'une de nos illustrations financières, citée par M. Maurice Aubry, a dit avec raison *que pour durer longtemps les banques doivent toujours être prêtes à finir*. Le crédit d'une Banque ne dépend donc nullement de la durée de son privilége. Aussi Sir Robert Peel et tous les grands financiers qui ont coopéré à l'acte de 1844 sur la réforme des banques anglaises, n'ont-ils pas cru devoir fixer la durée du privilége de la Banque d'Angleterre a plus de onze années et ont-ils accordé au gouvernement, à partir du 1er avril 1855, le droit de dénoncer l'expiration du privilége dans les douze mois qui suivront la notification officielle de ses intentions. La limitation du privilége d'une banque d'émission sans inconvénients pour son crédit est d'ailleurs la meil-

leure garantie que ce privilége sera toujours exercé de la manière la plus conforme aux intérêts généraux du pays et que les améliorations conseillées par l'expérience s'accompliront. La commission, entrant dans cet ordre d'idées, tirait du fait même de la présentation de la loi, la preuve que quarante années ne pouvaient s'écouler sans que des changements dussent être apportés à l'organisation de la Banque. Ainsi, d'après l'exposé des motifs, c'était l'opinion publique qui réclamait l'augmentation du capital. Ne fallait-il pas prévoir dès lors que l'opinion publique pourrait encore dans vingt ou trente ans formuler la même réclamation si le chiffre des opérations de la Banque, qui avait triplé dans les dix dernières années, continuait de suivre la même progression? En outre, bien d'autres modifications pouvaient devenir nécessaires, ainsi que le démontraient tant les dispositions du projet du gouvernement qui autorisaient les avances sur obligations du crédit foncier et permettaient d'élever le taux de l'escompte au-dessus de 6 pour 100, que les amendements de la commission adoptés par le conseil d'État dont nous allons parler plus loin. La commission était donc unanime pour demander une révision décennale et avait proposé un amendement qui, rappelant la disposition de la loi de 1840, réservait au gouvernement le droit de modifier le privilége le 31 décembre 1877, s'il en était ainsi décidé par une loi votée dans l'une des deux sessions qui précéderaient cette époque. Cet amendement fut rejeté par le conseil d'État, aussi bien qu'un autre amendement plus modeste, qui, en maintenant au privilége toute la durée fixée au projet, stipulait, seulement pour le gouvernement, le droit d'apporter aux statuts et au mode d'exploitation de la Banque les modifications qui seraient jugées nécessaires.

La rigueur avec laquelle les organes du gouvernement écartèrent ces diverses propositions s'explique d'autant moins qu'ils n'ont pu méconnaître la justesse des objections que nous venons de signaler. « Pour que des modifications utiles puissent être admises, disait M. Vuitry dans la séance du 28 mai 1857, il n'est pas nécessaire de réserver à l'État le droit de reviser les statuts de la Banque à époque fixe; le gouvernement exerce toujours sur cet établissement l'autorité la plus légitime de toutes, l'autorité du conseil; il lui sera toujours facile d'amener la Banque à adopter les mesures reconnues bonnes et profitables. En un mot, la fixation du délai de trente ans, disposition restrictive, ferme la porte au mal et la laisse toujours ouverte au bien. C'est dans cet esprit de conservation que la loi a été rédigée. » Quant à nous, si disposés que nous soyons à croire que la banque et le gouvernement seront toujours d'accord sur le mal et sur le bien, nous avouons que la limitation de la durée du privilége, soit dans les termes de la loi anglaise, soit dans les termes

plus larges proposés par la commission, aurait donné à cet accord une sanction pleine d'efficacité. A toutes les raisons de la commission, le gouvernement ne pouvait en réalité opposer qu'un argument tout à fait majeur à ses yeux, le contrat passé avec la Banque, c'est-à-dire les 100 millions qu'il attendait d'elle, argument qui ne souffrait pas plus la réplique que le *sans dot* d'un certain personnage de théâtre.

La commission ne pouvant rien obtenir, ni quant à la durée du privilége, ni même quant aux modifications éventuelles à apporter aux statuts, voulut introduire dans la loi le principe de l'augmentation normale et progressive du capital et proposa un amendement auquel « elle attachait une grande importance, » et qui prescrivait un prélèvement de 15 pour 100 sur le montant des bénéfices, prélèvement affecté à l'augmentation du capital social. Cette disposition additionnelle avait un mérite tout spécial aux yeux de la commission qui, ne considérant pas le capital social comme un pur capital de garantie ou de cautionnement, mais bien comme un des instruments des opérations de la Banque, s'inquiétait de voir la totalité de ce capital immobilisé en rentes et en bons du Trésor et espérait, par la création graduelle d'un nouveau capital disponible, combler, peu à peu, pendant les quarante années de durée du privilége, une lacune qui lui paraissait fâcheuse. La commission s'inspirait, d'ailleurs, à cet égard, de la tradition impériale si chaudement invoquée par le gouvernement à l'appui de la prolongation du privilége. En effet, la loi du 24 germinal an XI avait limité le dividende annuel à 6 pour 100 du capital social et affecté le surplus des bénéfices à la formation de la réserve. Cette disposition avait été modifiée, il est vrai, par la loi du 22 avril 1806 qui avait permis de répartir, à titre de dividende, les deux tiers du surplus des bénéfices, mais le fonds de réserve percevant toujours le tiers de ce surplus s'était élevé à un chiffre considérable, lorsque les actionnaires obtinrent, par la loi du 4 juillet 1820, qu'aucun prélèvement n'aurait plus lieu au profit de la réserve. L'amendement de la commission, en assurant l'acroissement progressif du capital social, revenait donc aux principes de la législation impériale : il fut rejeté en même temps qu'un autre qui appliquait au même objet les bénéfices excédant 10 pour 100.

Malgré ces divergences radicales, l'honorable M. Devinck présenta un rapport concluant à l'adoption du projet de loi, mais qui, ainsi que le fit remarquer M. Kœnigswarter, aurait pu tout aussi bien servir à en motiver le rejet, si l'on avait retranché les trois lignes par lesquelles la commission exprimait son adhésion. Ce rapport, qui examinait, avec de consciencieux développements, une question qui touchait aux plus grands intérêts du pays fut déposé la veille même de la clôture de la session, et le jour de cette clôture, la loi était

votée après une discussion des plus sommaires. Aujourd'hui que le décret du 24 novembre 1860 et les élections de juin 1863 ont définitivement fait passer de semblables procédés législatifs dans le domaine de l'histoire, il nous est permis de faire ressortir l'insuffisance des garanties qu'y trouvaient la fortune de l'État et celle des particuliers et de nous applaudir de leur abandon.

La commission, comme la Chambre dont elle émanait, avaient plutôt manqué de résolution que de prévoyance. Aussi tous leurs efforts n'ont pas été complétement stériles, et ont abouti à quelques améliorations de détail dont l'absence, dans le projet primitif, accusait la précipitation avec laquelle ce projet avait été rédigé.

Ainsi la Banque a reçu la faculté d'abaisser à 50 francs la moindre coupure de ses billets, mesure qui dans l'esprit de la commission devait contribuer à attirer et à maintenir le numéraire dans les caisses. La Banque a fait usage de cette faculté en 1864.

En outre, le Trésor, que la loi avait surtout pour but de favoriser, trouvait dans les amendements de la commission un avantage que le projet ne lui donnait pas, et le taux des intérêts dont son compte courant était débiteur ne devait plus dépasser le maximum de 3 pour 100 au lieu de 4 pour 100 proposé par le gouvernement.

Quant au taux des escomptes mêmes, la commission avait admis le principe d'une variabilité absolue, sans fixation de maximum, mais elle n'avait pas consenti à ce qu'en aucun cas la Banque de France fût autorisée à ajouter une commission à l'intérêt proprement dit; elle avait préféré donner à cet établissement la faculté d'élever le taux de son intérêt au-dessus de 6 pour 100, mesure beaucoup plus nette qui rendrait l'exercice de ce nouveau droit bien plus sensible à tous et appellerait l'attention sur les circonstances exceptionnelles qui seules pourraient le légitimer. En outre, pour mettre l'administration de la Banque à l'abri du soupçon qu'elle pourrait se prêter trop facilement à l'élévation du taux de l'escompte, en raison du supplément de bénéfice qu'en retireraient ses dividendes, il fut décidé que les bénéfices résultant de l'élévation de l'escompte au-dessus de 6 pour 100 ne seraient pas distribués aux actionnaires et grossiraient le fonds social.

Enfin aucune disposition n'avait été prise dans le projet de loi pour obliger la Banque à étendre le bienfait de son action à tous nos départements. Cette omission a encore été réparée par un amendement aux termes duquel, dix ans après la promulgation de la loi, c'est-à-dire le 9 juin 1867, le gouvernement pourra exiger l'établissement d'une succursale dans les départements où il n'en existera pas.

Tels sont les changements apportés au régime légal de la Banque de France par la loi de 1857. Ajoutons en terminant notre exposé

que cet établissement vient de faire évanouir le fantôme de concurrence évoqué un instant contre lui, en rachetant moyennant 4 millions le privilége que la Banque de Savoie exerçait dans les deux départements annexés à la France en 1860.

Le dernier compte rendu présenté aux actionnaires de la Banque a indiqué la situation de cet établissement et permet d'apprécier les services qu'il rend au public. Nous comparerons quelques-uns de ses chiffres à ceux des comptes-rendus précédents.

La somme totale des escomptes et effets de commerce, malgré les dures conditions du taux de l'intérêt, qui a été en moyenne pendant l'exercice 1864 de 6,51 pour 100, s'est élevée à 6,540,735,400 francs. Sur cette somme, les effets fournis par les succursales s'élèvent à 3,568,021,700 francs, soit plus de moitié. Les conseils d'escompte n'ont eu à rejeter que 1 pour 100 environ des effets présentés, et encore importe-t-il de remarquer qu'une partie de ces effets a été écartée moins parce qu'ils n'offraient pas une sécurité suffisante qu'en raison de leur irrégularité ou de l'intention supposée chez leurs souscripteurs de les faire servir uniquement à des remises d'espèces sur l'Espagne, l'Italie et l'Autriche.

Le tableau suivant indique la progression des opérations de la Banque depuis 1847 :

ANNÉES.	ESCOMPTES À PARIS.	ESCOMPTES DANS LES SUCCURSALES.	TOTAL DES ESCOMPTES D'EFFETS DE COMMERCE.	MOYENNE DE LA CIRCULATION.
1847	1,329,470 900	478,775,900	1.808,246,500	247,166.200
1855	1,173,076.600	2,589,544,500	3,762,621,100	640,[illegible]93,000
1860	1,646,244 600	3,323,397,200	4,969,641.300	749,715,300
1863	2,45[illegible],160,2[illegible]0	3,23[illegible],074,300	5,688,234,500	796,307,000
1864	2,982,713,700	3,568,021,7[illegible]0	6,550,735,400	» [1]

Ainsi l'exercice 1864 présente sur l'exercice précédent, en ce qui concerne l'escompte des effets de commerce, un progrès de 862,500,800 francs, dans lequel les succursales figurent pour une augmentation d'environ 333 millions. Le service des encaissements s'est élevé à 1,701,307,000 francs. Le nombre des succursales est aujourd'hui de cinquante-cinq, réparties entre cinquante-deux départements.

[1] Nous n'avons pas trouvé la moyenne de la circulation pendant l'exercice 1864 dans le dernier compte rendu de la Banque. Le maximum de la circulation a été de 839,641,800, et le minimum de 720,397,700.

Les bénéfices de la Banque ont été proportionnés à la masse énorme d'affaires que nous venons de signaler ; ils atteignaient en 1864 le chiffre de 200 francs par action, représentant près de 20 pour 100 du capital versé. En outre, par application de l'article 5 de la loi du 7 juin 1857, une partie des bénéfices, celle réalisée par l'élévation du taux de l'escompte au-dessus de 6 pour 100, n'a pas été distribuée et a été ajoutée au capital social, qui depuis 1857 s'est accru, de ce chef, de plus de 7 millions de francs.

En présence de semblables résultats, la Banque se croit en droit d'invoquer devant la commission d'enquête le magnifique témoignage que lui rendait il y a vingt-cinq ans le rapporteur de la loi de 1840 à la Chambre des pairs, l'illustre M. Rossi : « Au milieu de tant d'orages et de secousses, la Banque est restée ferme, immobile sur ses bases. Son crédit n'a jamais reçu de rudes atteintes, et alors même que le cours de ses actions, suivant nécessairement le mouvement général des effets publics, éprouvait une forte baisse, la confiance dans la sagesse de ses mesures, dans la sûreté de ses engagements, n'était pas seulement ébranlée... Mais la solidité de la Banque n'était pas cependant de l'inaction. Non-seulement elle n'a pas fait de mal ; elle a fait beaucoup de bien, elle a été à la fois utile et progressive. »

Il nous reste maintenant à rechercher si, à côté du bien considérable qui a été fait, il n'en reste pas encore beaucoup à faire, et à examiner les demandes qu'adressent à la Banque de France tous ceux qu'une aussi grave question préoccupe. Mais, avant de procéder à cet examen, ayons bien soin de rappeler que les choses ne sont pas entières, qu'ainsi que nous l'avons démontré plus haut l'État s'est imprudemment et complétement désarmé en 1857, que nous avons à compter avec un droit des plus respectables, le droit de propriété, et que toute modification à la situation actuelle ne peut provenir que du libre consentement de la Banque, investie pour trente-deux ans encore du privilége d'émettre des billets à Paris et dans toutes les villes où une succursale a été établie.

HENRY MOREAU

La suite prochainement.

REVUE CRITIQUE

I. *Œuvres complètes d'Alexis de Tocqueville*, publiées par M. Gustave de Beaumont. — II. *Fragments de littérature morale et politique*, par M. Faugère. 2 vol. — III. *Du progrès de l'idée chrétienne dans la littérature*, par M. Sallony. 1 vol.

M. Gustave de Beaumont publie en ce moment une édition complète des œuvres de son illustre ami, Alexis de Tocqueville [1]. Cette édition, dont plusieurs volumes ont paru, comprendra, outre les ouvrages donnés de son vivant par l'auteur avec les additions et corrections qu'il ne cessa d'y faire, les parties encore inédites de son dernier travail sur la révolution française, les fragments de relation et les notes des divers voyages qu'il avait faits en Amérique, en Angleterre, en Irlande et en Suisse, pour compléter les études sociales qui furent l'objet de sa vie entière. Ces reliques, dont tout est précieux, même ce qui reste à l'état rudimentaire, ont été réunies par l'éditeur dans un volume à part qui sera le huitième de la collection, mais que, par un empressement dont ils lui seront reconnaissants, M. Gustave de Beaumont livre dès aujourd'hui aux souscripteurs.

Ce volume de cinq cents pages se divise en deux parties. La première contient sept chapitres complémentaires, sinon entièrement rédigés, du moins arrivés à l'état d'ébauche avancée de l'ouvrage sur *l'Ancien régime et la Révolution*. Ils peignent le travail latent des esprit pendant les agressions des parlements, et montrent comment, au moment où la magistrature se croyait maîtresse de l'État, elle découvrit qu'elle n'était rien. Nous

[1] Œuvres complètes d'Alexis de Tocqueville, publiées par M. Gustave de Beaumont. Miche lLévy, éditeur.

ne pouvons qu'indiquer l'objet de ces chapitres ; il y a une telle condensation de faits et d'idées, que toute analyse en est impossible. Il faut voir de ses yeux ce vigoureux tableau.

Les notes et fragments de voyages remplissent la seconde partie du volume. Il n'y a là rien de rédigé. Ce ne sont que des esquisses rapidement crayonnées comme celles qu'offre l'album d'un grand peintre. Mais la main du maître se sent dans les moindres traits. Soit qu'il peigne ses impressions ou qu'il résume ses remarques, M. de Tocqueville est toujours lui, c'est-à-dire toujours neuf, original et profond. Ses tableaux de la nature américaine dans la région des grands lacs ont, quoique à peine dégrossis, quelque chose qui saisit et impose ; l'émotion du voyageur a passé dans chaque coup de crayon. A ces croquis se mêlent des observations personnelles ou des colloques avec les indigènes qui les encadrent d'une façon piquante.

Ces conversations en quelque sorte sténographiées jettent aussi beaucoup d'animation dans les notes des divers voyages que fit l'auteur en Angleterre et en Irlande. Questionner et faire parler les étrangers parmis lesquels il voyageait était le moyen d'information le plus habituel de M. de Tocqueville. Chaque fois qu'il rentrait chez lui il notait, dans la forme même où il les avait reçus, les renseignements que la conversation habilement conduite venait de lui procurer. Citons un exemple ou deux de ces enquêtes dialoguées.

Conversation avec M. X***, avocat, et radical.

D. Qu'est-ce que les hommes du peuple, en Angleterre, font de leur argent, quand ils ont du surplus?

R. Ils le dépensent en orgies, ou ils le placent dans le commerce.

D. Ont-ils l'idée d'acheter de la terre ?

R. Nullement. Pareille idée n'entre jamais dans la tête d'un paysan anglais.

D. D'où vient cela ?

R. En partie de ce que le paysan anglais n'a pas sous les yeux de petites propriétés foncières, et aussi de ce que les ressources que présente le commerce sont infiniment plus nombreuses ici qu'en France.

D. Ainsi tout ce qui s'élève au-dessus de la classe des manœuvres entre dans le commerce ou l'industrie ?

R. Oui.

D. Ainsi, lorsque le pauvre voit auprès de lui un propriétaire qui, à lui tout seul, possède la moitié d'un comté, il ne lui vient pas dans l'idée que cette immense propriété, divisée entre tous les habitants du voisinage, pourrait donner à chacun d'eux de l'aisance, et il ne regarde pas ce grand propriétaire comme une sorte d'ennemi commun ?

R. Non. Ce sentiment n'est pas encore né. Je répète que le goût de la propriété foncière est un goût d'homme riche. Quand on est devenu millionnaire dans le commerce, on achète une grande terre qui rapporte à

peine 2 pour 100, qui vous oblige à une très-grande représentation, mais qui en même temps vous donne une haute position sociale.

Conversation avec M. X***, président du collége catholique de Carlow.

M. X*** est un vieillard aimable. Les passions catholiques et démocratiques se montrent plus à découvert chez lui que chez l'évêque de ***.

D. Les maux du peuple sont-ils très-grands ?

R. Affreux. Vous le voyez vous-même. L'Irlande est traitée en pays conquis par les propriétaires fonciers ; ceux-ci, en effet, occupent des terres qui ont été confisquées sur ces mêmes catholiques qui meurent de faim. Les hautes classes ont à se reprocher tous les maux de l'Irlande.

D. Est-il vrai que la division des hautes et des basses classes augmente ?

R. Oui. Tant que les hautes classes ont vu dans les catholiques des esclaves soumis avec résignation à leur sort, elles ne les ont pas traités avec violence. Mais depuis que les droits politiques ont été accordés à la population catholique et qu'elle veut en user, elles la persécutent tant qu'elles peuvent, et cherchent à l'extirper de leurs terres pour y placer des fermiers protestants.

D. Voudriez-vous recevoir une subvention de l'État ?

R. Non, sans doute ; et en général nous sommes très-opposés à tout lien entre l'Église et l'État.

Terminons par un autre fragment où M. de Tocqueville se montre excellent peintre de genre :

UNE SÉANCE A LA CHAMBRE DES LORDS.

Les lords discutaient ce soir-là divers amendements de détail relatifs au bill des esclaves (Slavery-Bill). On ne comptait guère plus d'une cinquantaine de membres présents. Ils étaient rangés autour d'une grande table qui occupe le bout supérieur de la chambre, ou négligemment établis sur les coussins qui recouvrent tous les bancs. Ils avaient conservé leur tenue du matin. La plupart étaient en redingote et en bottes. Beaucoup conservaient leur chapeau sur la tête. Il ne régnait dans cette assemblée aucun apparat, mais en général un air de bonne compagnie, une aisance de bon goût et un certain *parfum d'aristocratie*. Au milieu de ces pairs négligemment vêtus se trouvaient plusieurs évêques en grand costume, et lord Brougham enseveli sous une monstrueuse perruque poudrée à blanc. Les secrétaires avaient également la perruque. Pourquoi les perruques se sont-elles maintenues dans cette assemblée et sur les bancs des juges ? Je concevrais à la rigueur qu'on ne pût se présenter à la Chambre des lords qu'avec le costume du moyen âge, afin de manifester la perpétuité et l'immobilité de la constitution anglaise. Mais pourquoi du costume de nos pères n'avoir précisément choisi que la perruque, qui certes ne rappelle aucune idée héroïque, et qui de plus a l'inconvénient de n'être ni ancienne ni moderne, puisqu'elle ne se rapporte qu'au dix-septième siècle ? Mais poursuivons.

Sur une question de détail, lord Wellington se leva. La gloire est entou-

rée d'un si singulier prestige, qu'en le voyant se découvrir et ouvrir la bouche je sentis comme un frémissement parcourir mes veines. Je ne pouvais m'imaginer qu'il n'y eût pas quelque chose d'extraordinaire dans chacune des paroles de cet homme qui avait fait retentir si loin le bruit de son nom ; mais j'étais bien loin de compte. Le duc commença son discours avec embarras et hésitation, et ne put jamais se remettre complétement. C'était un des plus singuliers spectacles que j'aie eus de ma vie, que celui du triomphateur de tant de batailles et du vainqueur de Napoléon, aussi embarrassé qu'un enfant récitant sa leçon devant un pédagogue impitoyable. Le héros de Waterloo ne savait à la lettre où placer ses bras et ses jambes, ni comment établir l'équilibre de sa longue personne. Il prenait et quittait son chapeau, se tournait à droite et à gauche, boutonnait et déboutonnait sans cesse le gousset de sa culotte, comme s'il eût voulu y chercher ses mots, qui, à vrai dire, ne découlaient pas aisément de son intelligence. Jamais je ne vis une application plus directe de ce vers de la Fontaine :

> Ne forçons pas notre talent...

Nous reviendrons sur ce volume, que nous n'avons voulu que signaler aujourd'hui à nos lecteurs.

II

Notre ancien collaborateur, M. P. Faugère, à qui la littérature doit, comme chacun sait, la première édition authentique et complète des *Pensées* de Pascal et la publication des *Lettres et opuscules* de ses sœurs, vient de détacher et de réimprimer à part, avec quelques autres études, sous le titre de *Fragments de littérature morale et de politique* [1], les Introductions et Notices mises par lui en tête de ces divers ouvrages. Ces morceaux gagnent beaucoup à être ainsi rapprochés ; ils présentent un ensemble précieux de renseignements sur cette famille extraordinaire des Pascal qui tous, à des degrés divers sans doute, mais à des degrés rares, avaient reçu les dons de l'intelligence et de la piété chrétienne.

Près de ce groupe d'esprits éminents et de nobles cœurs, unis par une double fraternité, le dix-septième siècle en offre, on le sait, un autre, aussi remarquable, sinon aussi brillant ; c'est celui des Arnauld, « sorte de tribu sacerdotale, » comme l'appelle M. Faugère, où les femmes étaient, pour la force, à la hauteur des hommes et les dépassaient de beaucoup en grâce et en élévation. M. Faugère avait commencé sur eux des recherches que les circonstances ne lui ont pas malheureusement permis de pousser loin. Nous ne possédons de la galerie qu'il se proposait de leur élever, paraît-il, qu'une seule esquisse, mais elle est curieuse : c'est celle de la mère Agnès, la figure la plus sympathique de la famille. Cette esquissse fait bien à côté du portrait des sœurs et de la nièce de Pascal.

[1] 2 vol. in-12. Hachette, éditeur.

M. Faugère a poursuivi pendant trente ans, concurremment avec ses travaux d'érudition littéraire, des études de politique très-suivies et très-appliquées, dont le *Correspondant* a souvent profité. Les deux volumes que nous annonçons en reproduisent plusieurs d'un excellent esprit et auxquelles le temps n'a rien ôté de leur valeur. Nos lecteurs y retrouveront, entre autres, une large appréciation de Turgot, qui fut remarquée dans le temps et qu'on lira encore avec profit, malgré tout ce qu'on a écrit depuis sur les réformes projetées ou réalisées par l'honnête et hardi contrôleur des finances.

Une autre étude, écrite aussi pour le *Correspondant* et que le *Correspondant* pourrait réimprimer aujourd'hui en grande partie sans manquer à l'opportunité qui est la première loi de tout journal, c'est le morceau intitulé : *De la Colonisation de l'Algérie.* Aujourd'hui en effet, comme il y a vingt ans (l'article est de 1846), l'Algérie est un point noir dans la perspective de la France et, parmi les conseils que donnait alors l'auteur, on peut encore aujourd'hui répéter celui-ci :

« Il faut se hâter de donner à l'Algérie un gouvernement dans les mains « duquel la guerre ne soit plus que ce qu'elle doit être, c'est-à-dire un des « moyens d'arriver à l'organisation et à la consolidation d'un ordre social « régulier, qui inspire la confiance aux colons européens et impose le *respect* « aux populations indigènes. »

Les articles sur *Haïti* et sur la *Géorgie* qui parurent ici en 1845, et que M. Faugère réimprime aussi dans ses *Fragments*, n'ont plus qu'une importance historique, mais cette importance est réelle. Il n'eût fallu, pour l'augmenter, que terminer ces travaux en les conduisant, pour la *Circassie* au moins, jusqu'aux événements présents, assez graves par leurs conséquences pour mériter ce complément. N'appartenait-il pas à M. Faugère, qui en avait prédit le résultat, de montrer comment la chute des peuples du Caucase a eu, grâce à l'aveugle inertie de l'Occident, un contre-coup mortel pour la malheureuse Pologne ?

Nous bornons ici ces indications, que nous aimerions à prolonger si l'espace nous le permettait. Tout incomplètes qu'elles sont, elles suffisent pour donner une idée de l'intérêt varié que présentent les *Fragments de littérature morale et de politique* de M. P. Faugère.

III

Qui de nous, catholiques du dix-neuvième siècle, dont la jeunesse s'est enivrée du *Génie du christianisme* et des *Méditations poétiques*, n'a cru, un jour, que la littérature allait redevenir chrétienne? Pouvait-on en douter, en effet, lorsque, pour reprendre plus sûrement la bonne voie, et de crainte

de faire fausse route, on la voyait rétrograder de trois cents ans et recommencer par le moyen âge? Beaucoup de bons esprits y ont été trompés, et aujourd'hui même, malgré tout ce que la littérature a fait pour nous désabuser à cet égard, il ne manque pas de gens pour qui son retour est un fait accompli, et qui en racontent avec satisfaction l'histoire.

Au nombre de ces esprits candides qui vivent dans leurs rêves sans souci de la réalité, il faut compter M. Sallony, auteur d'un volume publié, il y a tout à l'heure un an, sous ce titre : *Du progrès de l'idée chrétienne dans la littérature* [1], œuvre de talent, du reste, écrite avec chaleur, mais que, n'était la date, on croirait des premières années du gouvernement de Juillet, quand le sceptre était encore aux mains de M. de Chateaubriand ; quand M. de Lamartine, la tête baignée dans l'auréole des *Harmonies*, parlait de son prochain *Voyage en Orient;* quand M. Victor Hugo se reposait d'*Hernani* en écrivant *Notre-Dame de Paris;* enfin, quand Lamennais, suivi d'une brillante escorte de jeunes écrivains, commençait cette campagne de *l'Avenir*, si remplie de belles promesses.

Ce livre, en effet, est une de ces esquisses triomphantes où, prenant nos espérances pour des faits accomplis, nous escomptions intrépidement l'avenir, comme des mineurs à qui l'héritage paternel ne saurait échapper. Lisez, en effet, et voyez si ces paroles n'ont pas la date exacte que nous indiquons : « Sous les auspices du *grand écrivain* (en note : Chateaubriand), les lettres changent de langage et se mettent à proclamer l'idéal chrétien comme le type dont elles ne doivent plus s'écarter. En se faisant de nouveau chrétienne, la littérature retrouve ses qualités les plus importantes, elle redevient une puissance et se propose, pour son principal objet, un enseignement capable de faire avancer la société vers le terme où l'appellent ses plus nobles intérêts. »

Comme on le faisait volontiers aussi à l'époque dont nous parlons, M. Sallony traite mal la littérature du siècle de Louis XIV, qu'il taxe d'impuissance et qu'il accuse de servilité. Un élément étranger à l'esprit chrétien s'y était introduit, dit-il, et la forme païenne dont elle fut si jalouse de se revêtir paralysa ses plus nobles tendances. Bossuet, qui est sa plus haute expression, n'est véritablement grand que par le style. C'est, au fond, un petit génie, surtout quand on le compare aux hommes qui ont envisagé le monde et ses mystères d'un point de vue exclusivement chrétien, à saint Augustin, par exemple. A la vérité, son esprit se plaît aussi dans les vastes horizons, et « il est certain que le *Discours sur l'histoire universelle* est un admirable chef-d'œuvre qui brille autant par la profondeur des vues et la majestueuse beauté de l'ensemble que par l'élégance du style et la perfection des détails ; mais, quelque large qu'elle puisse être, la sphère qu'embrasse Bossuet ne dépasse jamais une certaine limite que le sens humain peut aisé-

[1] 1 vol. in-8°. Bray, éditeur, rue Cassette, 20.

ment déterminer ; *elle s'arrête tout juste sur le seuil de ce sanctuaire où se tiennent, pour ainsi dire, renfermés l'âme du monde et le principe de ses plus hautes destinées.* » (Pag. 12-13.)

Cette myopie chrétienne de « l'aigle de Meaux, » s'explique, selon M. Sallony ; la littérature classique à l'étude de laquelle Bossuet s'était formé lui avait raccourci le rayon visuel. « Possédant au plus haut degré ces qualités éminentes qui constituèrent comme le brillant cachet de l'art et de la littérature antiques, il sut surtout les employer à célébrer les gloires de l'antiquité ; et quand il voulut les consacrer au service des temps modernes, tout en élevant des monuments remarquables, *il ne fit qu'effleurer ce nouvel ordre de choses et les grandes questions qu'il soulevait.* » (Page 14.) Voilà pourquoi tout ce qui, dans ses ouvrages, se rapporte aux siècles, aux hommes et aux choses de l'époque chrétienne, n'est beau que par la forme ; pourquoi l'*Histoire des Variations*, par exemple, n'est que « une espèce de photographie qui reproduit tous les traits de la physionomie, sans révéler les secrets de la vie ou de la pensée qu'elle devrait exprimer » ; pourquoi, dans les *Oraisons funèbres*, l'orateur s'est « contenté de célébrer le sort des grandeurs humaines, et n'a point su pénétrer au fond de ce labyrinthe où la société, pour ainsi dire, a renfermé les traces de ses mystérieux secrets. » Il faut bien en convenir entre nous, en effet : « dès qu'il a voulu aborder de près les difficultés que présente l'état de la société, telle qu'elle a été fondée par le christianisme, il ne trouve plus les merveilleuses ressources de son incomparable génie. » (Page 19.)

Que résulte-t-il de là? Que la littérature du dix-septième siècle n'exerça sur la société qu'un ascendant éphémère destiné à tomber avec le système politique qui prévalait à cette époque en France, et dont le culte fut aussi fatal aux lettres que celui de l'antiquité. Ce système, c'était la déification de la personnalité royale. Or, le Jupiter tonnant qui maintenait Versailles dans la crainte n'était pas plus chrétien, selon M. Sallony, que celui qui, d'un mouvement de ses sourcils, faisait trembler l'Olympe. Au moins leur égoïsme était-il égal. Quand Louis XIV persécutait les protestants, il avait moins en vue la défense de la religion catholique que le triomphe de son autorité. « C'est ce dont on ne saurait douter, ajoute l'auteur du *Progrès de l'idée chrétienne*, lorsqu'on se rappelle avec quelle *légèreté* ce puissant monarque osa traiter les affaires ecclésiastiques, exposer la France à tous les périls d'un schisme, dans ce même moment où il prenait des mesures si rigoureuses contre l'hérésie. » (Page 25.)

Dans tout ceci, on le comprend, nous citons et ne discutons pas. Cependant il nous est difficile de laisser passer, sans réclamer au nom de l'histoire, contre cette accusation de personnalité étroite et de « légèreté » du grand roi. Louis XIV songeait à lui-même en tout ce qu'il entreprenait, cela est vrai ; mais c'est qu'en lui il voyait la France, comme il l'avait dit dans une formule pittoresque. Quant à agir avec légèreté, c'est un reproche trop

singulier pour valoir que l'on s'y arrête : autant vaudrait l'adresser à Bossuet. Dire, en particulier, que Louis XIV faillit en 1862 jeter, par emportement d'amour-propre, la France dans les calamités d'un schisme, c'est aller contre le témoignage manifeste des faits et même contre l'aveu des adversaires les plus déclarés de la politique du monarque, lesquels reconnaissent au contraire que, si l'assemblée de 1682 n'aboutit pas à une rupture complète avec l'Église de Rome, c'est au roi et non aux évêques réunis qu'on le dut.

Non, Louis XIV n'était pas une âme aussi étroite et aussi étrangère à toute inspiration chrétienne qu'on le soutient dans certaine école, et la littérature de son temps a pu s'inspirer de ses idées sans entrer dans une voie de décadence. Si elle ne s'imposa pas au siècle suivant, il faut en chercher la cause ailleurs que dans son culte pour le monarque et pour l'antiquité. Nous regrettons que M. Sallony se soit laissé préoccuper par cette vue systématique, et ne se soit pas assez souvenu du mot de M. de Bonald, qui donne la littérature comme le résultat des idées et des mœurs. Voltaire, en qui M. Sallony personnifie le dix-huitième siècle comme il a personnifié le dix-septième dans Bossuet, était-il, comme il le prétend, le dernier terme de l'évolution classique de la littérature française? Est-ce dans les Grecs qu'il n'entendait pas, et les Latins qu'il entendait à peine, que cet écrivain de si peu d'études, avait respiré le scepticisme qu'il a porté dans la plupart de ses écrits? Les anciens, si graves, si calmes, si respectueux envers les dieux, si dignes, même dans leurs vivacités, seraient fort surpris de se voir donner pour fils ce mécréant sarcastique et pétulant, pour qui les choses les plus saintes sont sujets d'épigrammes, ou matières à quolibets. Ne serait-ce pas le cas de dire avec l'un d'eux :

Miraturque novas frondes et non sua poma?

L'incrédulité du dix-huitième siècle avait une origine plus prochaine, plus intime, plus nationale, dirions-nous, et ce n'est pas au collége, où il avait eu les jésuites pour maîtres, que Voltaire en avait pris le germe. Chacun sait cela, nous ne le répéterons pas ; surtout, nous ne rentrerons pas, avec M. Sallony, dans cette étroite querelle des classiques païens, jugée depuis quinze ans. Quant à cet avénement de l'idée chrétienne dans les lettres, que le dix-septième siècle n'a point vu, et qui doit, selon M. Sallony, faire la joie et la gloire du dix-neuvième, il suffit de jeter les yeux sur ce qui se publie depuis dix ans pour voir ce qu'il en est, en effet. Il se peut (et c'est notre conviction), il se peut que le christianisme ait fait de grands progrès chez nous depuis soixante ans ; mais quand la poésie, le roman, toute la partie fictive des lettres est en proie au sensualisme ; quand le fatalisme règne dans l'histoire et le panthéisme dans la philosophie, il nous paraît hardi de placer ce progrès précisément dans la littérature.

P. Douhaire.

LE DISCOURS DE M. THIERS

Les causes justes ont seules droit de compter sur les secours providentiels. Bien que nullement inespérée, l'intervention de M. Thiers dans le débat de la question romaine s'est produite avec un tel éclat d'éloquence, avec un tel succès d'opinion qu'elle reste l'événement capital de la discussion de l'Adresse. Le Corps législatif s'est élevé ce jour-là au niveau des plus glorieux souvenirs de notre passé parlementaire. Aucun de ceux qui ont assisté aux séances du jeudi 13 et du samedi 15 avril ou qui en ont lu le compte rendu au *Moniteur*, ne sera tenté de nous démentir.

Un moment tout a paru changé autour de nous, la France semblait revenue à son ancienne vie libérale. Merveilleux pouvoir d'une grande parole mise au service de la vérité de devenir, dès qu'elle se fait entendre, le vrai et et le seul pouvoir ! Certes ni le dévouement, ni l'illustration, ni l'éloquence n'ont fait défaut jusqu'à présent à ceux qui ont défendu la cause du Saint-Père. Personne autre que M. Thiers ne pouvait la rendre sacrée pour tous en la montrant confondue avec la cause même de la liberté de conscience.

N'hésitons pas à le dire, pour ce grand et courageux service, les catholiques doivent à M. Thiers plus que leur admiration — pas un de ses adversaires ne la lui a marchandée. — Ils lui doivent leur reconnaissance. C'est cette dette que nous sommes fier de lui payer ici au nom du *Correspondant* et de ses lecteurs. Sans doute aucun de « ceux qui entendent et lisent » pour employer les expressions du dernier discours impérial, n'avait pu oublier le noble rôle de l'ancien ministre de la royauté parlementaire dans les assemblées de la république, et notamment son rapport du 13 octobre 1849 sur l'expédition de Rome. Mais tant d'événements ont passé depuis ! tant de

faits, même récents, auraient pu ébranler une conviction assise sur de moins solides raisons! Puis la situation personnelle de M. Thiers dans le Corps législatif semblait si bien lui conseiller le silence! Placé par le vote de Paris au centre d'une opposition forte seulement par l'accord des quelques hommes de talents qui la composent, en face d'une majorité qui cherche sans doute la vérité, mais qui l'aime surtout dans la bouche des commissaires du gouvernement, en face d'une opinion publique fabriquée par la presse et dont M. Guéroult seul a le triste droit et le triste courage de se vanter[1], l'illustre orateur pouvait se dire en se levant qu'il avait tout contre lui. Il a pu dire en se rasseyant qu'il avait tout ramené, la Chambre qui l'applaudissait, le gouvernement qui venait de laisser tomber les déclarations les plus explicites qu'on ait jamais obtenues de lui, l'esprit public qui depuis ce jour semble voir pour la première fois cette redoutable question à la lumière des faits.

M. Thiers a fait pour le pouvoir temporel ce que l'évêque d'Orléans a fait pour l'Encyclique. Non-seulement il a remonté un courant déjà formé, mais il en a créé un autre qui a tout entraîné en sens contraire. Au point de vue purement politique, il a montré au Corps législatif le premier exemple d'une opposition luttant corps à corps contre un ministre, et lui arrachant non-seulement d'importantes concessions de paroles, mais une grosse part de sa majorité.

Rajeunir un débat qui semblait caduc, écarter l'équivoque auquel il était depuis longtemps condamné, on reconnaît là la méthode de M. Thiers. Aucune n'est plus simple et ne reste cependant plus à lui. Elle consiste à prendre un sujet, à le retourner sur toutes ses faces, à le pénétrer de lumière par tous les côtés, à le présenter à l'épreuve de notre histoire et de l'histoire des autres peuples, à l'étudier dans ses rapports éventuels ou nécessaires avec les faits qui l'entourent, à le dégager peu à peu des ombres, des préventions, des mensonges, puis le à faire apparaître dans le rayonnement de l'esprit le plus lucide et le plus universel qui fut jamais. Sans doute il y a, il doit y avoir dans cette splendide improvisation de trois heures quelques assertions contestables, quelques points de vue qui ne sauraient être ceux du *Correspondant*. Mais ce recueil peut dire de sa situation vis-à-vis de M. Thiers ce que M. Thiers a si bien dit lui-même de sa propre situation vis-à-vis de la gauche : « La franchise de notre dissentiment sur les points qui nous divisent doit prouver notre sincérité sur les points qui nous unissent. »

Voyez, par exemple, la question de l'unité italienne! Est-il quelqu'un qui puisse douter, après cette incomparable discussion, que, créée par la France, elle ne risque de tourner, dans un avenir plus ou moins prochain, contre la France, que le premier et naturel usage que le nouvel État voudra

[1] Sur ce grave sujet de la question romaine, a dit M. Thiers, l'opinion publique a été faite surtout par la presse.... — Oui, elle ne s'en défend pas! a répondu M. Guéroult.

faire de ses forces sera de rompre les liens qui l'unissent à nous, et que la vieille politique qui conseillait de n'élever ni laisser s'élever à ses frontières de puissants voisins, est l'éternelle politique. Est-il permis de ne pas voir que l'unité de l'Italie par le Piémont prépare l'unité de l'Allemagne par la Prusse, qu'elle fait de nous les ennemis naturels de l'Autriche et qu'elle accule notre politique à ces deux extrémités également menaçantes : arracher Venise à l'Europe, extorquer Rome au catholicisme?

Voyez la question romaine! N'est-il pas démontré pour tout esprit non aveuglé par la haine, que notre droit à demander qu'on respecte le dernier lambeau du territoire pontifical, se confond avec le droit qui appartient à tout Français, qu'il soit catholique, protestant ou israélite, d'exiger que sa liberté de conscience soit respectée? N'est-il pas évident que le pape ne pourrait rien céder en ce moment sans céder son trône, c'est-à-dire la seule garantie matérielle de son indépendance? N'est-il pas trop certain que l'unité de foi ainsi frappée dans son chef irait se briser en autant de morceaux qu'il y a de grands États, et qu'au lieu de la liberté d'une Église universelle partout indépendante des gouvernements, on aurait réalisé, comme en Orient, l'odieux asservissement des Églises nationales qui mettent le pouvoir religieux dans la même main que le pouvoir politique?

Voyez la convention du 15 septembre! Quelqu'un de bonne foi peut-il songer à nier désormais que le parlement de Turin ne l'ait acceptée comme la confirmation de son ordre du jour du 27 mars 1861 par lequel furent votés la déchéance du pape et l'avénement de Victor-Emmanuel à la royauté de toute l'Italie? M. Thiers n'a-t-il pas suffisamment établi avec M. de Falloux, avec l'évêque d'Orléans et tant d'autres, que le péril du Saint-Siége comme son salut est venu jusqu'ici de nous seuls, que nous répondons du sort de l'Église, que la fameuse liberté d'action qu'on affirme s'être réservée ne veut rien dire, s'il faut l'entendre dans le sens d'un nouveau siége de la ville éternelle défendue cette fois par le souverain auquel nous l'aurions livrée; que le prétendu droit des Romains ne saurait aller jusqu'à détraquer tout l'édifice européen, jusqu'à nier les droits de la France qui tient à rester la première des nations catholiques, jusqu'à nier les droits de la chrétienté qui revendique Rome comme une capitale qu'elle s'est payée, jusqu'à nier les droits de la civilisation tout entière, qui ne veut s'abîmer ni dans les hontes d'un Bas-Empire occidental, ni dans les désastres d'une guerre de religion?

Au bout de ce lumineux débat, qu'a voulu le Corps législatif? Qu'a déclaré le gouvernement?

Dans le Corps législatif, plusieurs amendements s'étaient produits. Au lieu de se contenter, comme l'Adresse, de demander vaguement *le maintien de l'indépendance du Saint-Siége*, le premier, signé par vingt-sept députés[1], par-

[1] Voici les noms dans l'ordre où je les trouve au *Moniteur* du 13 avril : MM. Kolb-Bernard Ancel, Buffet, Bucher de Chauvigné, de Grouchy, le baron de Ravinel, le marquis d'An-

lait *du maintien de la souveraineté territoriale du Saint-Siége, condition de son indépendance.* Mais d'autres catholiques de la pure majorité ont trouvé d'une netteté voisine à leur sens de la défiance, cette rédaction si politique et qui fait tant d'honneur à ceux qui l'ont proposée. En outre, ne pouvait-on découvrir parmi ceux-là quelques députés qui n'étaient pas arrivés à la Chambre par la voie normale de la recommandation officielle ? Cela seul risquait d'effrayer plus d'un timide. Un acte en faveur du pape, soit! Mais un acte d'opposition, c'est autre chose.—Un nouvel amendement fut donc signé par sept honorables députés[2]. Celui-ci se bornait à dire : « La convention garantit efficacement l'indépendance de la papauté, *en consolidant le principe de sa souveraineté temporelle.* »—C'était, comme on voit, la même pensée, mais avec d'autres gérants responsables, et M. Buffet, qui a mérité par sa courageuse insistance d'être associé à M. Thiers dans le souvenir de cette mémorable séance, a bien agi en s'y ralliant au moment du vote. On sait le résultat : quatre-vingt-six voix ont appuyé cette franche adhésion au principe nécessaire de la souveraineté temporelle du pape. On voit que la campagne si rudement menée par M. de Persigny aux dernières élections contre les députés qui votèrent en 1861 un amendement du même genre, a été faite en pure perte. Les quatre vingt-onze se retrouvant quatre-vingt-six après les nombreuses éliminations officielles, cela s'appelle un échec. Ajoutons que si M. Rouher s'était soucié d'être porté en triomphe, il n'aurait eu qu'à revendiquer pour le compte du gouvernement toute la thèse de M. Thiers sur l'inviolabilité des droits du Saint-Père.

Qu'a dit dans ce sens M. le ministre d'État ? Après avoir essayé contre son embarrassant adversaire quelques attaques personnelles que la gauche a noblement arrêtées, il a fait aux signataires de l'amendement deux concessions de la plus décisive importance et qu'on avait vainement demandées au Sénat. De son discours il résulte textuellement : 1° Que le gouvernement ne reconnaît pas plus aux Romains, sans l'intervention de l'Europe, le droit de s'annexer à l'Italie, qu'il ne reconnaîtrait, comme l'avait dit M. Thiers, aux Badois et aux Saxons le droit de s'annexer à la Prusse ; 2° que le gouvernement ne place pas l'indépendance du Saint-Siége dans des conditions nuageuses et incertaines, mais qu'il la place dans la possession de son territoire. Ces déclara-

delarre, le comte Janvier de la Motte, Thomas Kercado, le comte de Boigne, Plichon, le baron de Coëhorn, le comte de Latour, Lambrecht, le comte de Chambrun, Godard Desmarest, Pissard, le duc de Marmier, de Choiseul, le marquis de Grammont, le général marquis de Luzy-Pélissac, Conseil, Tein, de Parieu, de Wendel, le comte Nap. de Champagny. Nous ne faisons que justice en rappelant que M. Ancel, dont le nom se trouve en tête des 27 signataires, avait été, il y a trois ans, le promoteur de l'amendement dit des 91.

[2] Les signataires de l'amendement sur lequel on a voté sont : MM Millet, Etcheverry, de Saint-Germain, le baron de Benoist, le comte de Couëdic, Conseil et Perras. Sur ce nombre, M. de Benoist a retiré sa signature à la fin de la discussion et M. Perras s'est abstenu de voter. En revanche, M. Stievart Béthune, absent de la Chambre le 15, a écrit au *Moniteur* qu'il aurait voté pour l'amendement, ce qui porte à 87 le nombre des députés qui l'ont approuvé.

tions ainsi formulées et tenues pour sincères, reste à se demander pourquoi M. Rouher s'est butté avec tant d'énergie contre l'amendement des sept députés de la majorité. En général, quand on trouve pour l'idée que l'on veut exprimer une rédaction évidemment plus claire et plus nette que celle à laquelle on s'était arrêté, on se hâte de la faire sienne, en remerciant ceux qui vous l'ont fournie. Si, dès le début de la question italienne, le gouvernement avait permis au Corps législatif de le lier par des ordres du jour plus catégoriques, peut-être aurait-il eu plus de force pour empêcher ce qu'il a laissé faire, et n'en serait-il pas réduit à venir nous parler, avec M. Rouher, de ses impossibilités et de ses douleurs. De la résistance inattendue de M. le ministre d'État il ressort malheureusement que les termes de « *souveraineté temporelle du pape* » bons à employer dans un débat parlementaire, lui ont paru trop explicites dans un document comme l'adresse. Tout le monde reconnaîtra cependant que l'expression si vague *d'indépendance du Saint-Siége*, dont le Piémont est le premier à se servir dans toutes ses dépêches, est loin de couvrir contre tout danger le peu qui reste de l'établissement temporel du chef de l'Église.

Quoi qu'il advienne, l'acte fait par M. Thiers en se portant ainsi le défenseur d'une cause libérale désertée par l'immense majorité du parti libéral, est, à nos yeux, plus admirable encore que son discours. Le grand citoyen dépasse ici le grand orateur. Pour l'honneur de la presse française, nous voudrions pouvoir dissimuler qu'elle rivalise depuis huit jours d'injures personnelles et d'ineptie politique avec la presse d'outre-monts. En Italie du moins, ces violences peuvent passer pour le cri d'un patriotisme qui s'égare ; en France, ce n'est, hélas! que le cri de la haine. Haine la plus odieuse, puisqu'elle s'acharne sur le faible dépouillé ; haine la plus aveugle, puisqu'elle tend à remplacer le gouvernement purement spirituel des consciences par l'oppression du pouvoir civil!

Notre seul espoir, quant à nous, est que des deux côtés des Alpes, Dieu fera son œuvre dans les cœurs comme dans les faits. Il faut le remercier, en attendant, d'avoir jusqu'ici continué à la France son grand rôle historique de protectrice du Saint-Siége, et d'avoir mêlé cette cause sacrée à la cause plus moderne des libertés politiques. C'est par la presse et par la tribune qu'elle a été violemment attaquée, ce n'est, on le voit, que par la presse et la tribune qu'elle peut être victorieusement défendue; c'est au nom de la liberté de conscience qu'on a voulu en finir avec elle, c'est au nom de la liberté de conscience qu'elle doit être soutenue. Comme me le disait, au sortir de la séance, un des hommes les plus aimés du *Correspondant* et qu'il faut le plus regretter de ne voir à la Chambre qu'en simple spectateur : Ce sera, quoi qu'il arrive, l'immortel honneur de notre pays d'avoir donné à la papauté en ces jours de crise, outre la garde de son armée, le sang de Rossi, le bras de Lamoricière et la parole de M. Thiers!...

LÉOPOLD DE GAILLARD.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 23 avril.

L'Empereur s'embarque pour l'Algérie, et ce voyage, accompli au lendemain de graves incidents, ramène l'attention sur notre conquête africaine, trop souvent négligée pour des entreprises douteuses, et demeurée, après trente-cinq ans d'occupation et de sacrifices, un embarras et presque un problème. Quand la Restauration nous légua ce joyau, que d'acclamations et de légitimes espérances ! Bien loin de songer alors à nous façonner de nos mains des rivaux dans la Méditerranée, nous pensions toucher à l'heure où le rêve patriotique du *Lac français* serait enfin une réalité, et l'on aurait assurément bien surpris le sentiment national en lui annonçant que trente ans plus tard nous donnerions volontairement pour contre-poids à la position stratégique d'Alger, la Spezzia, Gênes, Ancône, Gaëte et Tarente !

Mais ce n'est pas le seul point qui ait trompé les belles espérances de la victoire : les calculs de prospérité commerciale n'ont pas été moins déçus que les rêves de prépondérance maritime.

Et ici, qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée. Nous ne sommes nullement de ceux qui regrettent la conquête algérienne, qui estiment qu'elle n'a rien produit, et qui, comme M. de Girardin, en réclament le plus rapide abandon. Elle a incontestablement ajouté à notre puissance, elle a servi d'école à notre armée, elle ouvre de brillantes perspectives à notre activité; mais, — et c'est là ce qui nous attriste, — les trois milliards que nous y avons enfouis et tout le sang qu'elle a bu n'ont donné que des résultats sans proportion avec de pareils sacrifices ! A quelle cause faut-il attribuer l'insuccès ? Est-ce uniquement à la difficulté naturelle d'assimiler des races éloignées de nous par l'origine, les mœurs, la religion? ou bien faut-il accuser un système vicieux qui, disposant de la force, a négligé tout autre moyen de domination?

Cette question, ce n'est pas la première fois qu'elle se pose; nos Cham-

bres l'ont souvent agitée, mais les derniers événements l'ont rendue plus pressante, et le voyage impérial en trahit toute la gravité.

Il s'agit de savoir enfin quel système est le plus capable d'achever et de féconder la conquête. Jusqu'ici le sabre a trop régné de l'autre côté de la Méditerranée. Assurément, si une main est capable de l'y porter avec honneur et profit, c'est bien celle du vainqueur du Magenta, et de tous ceux en qui peut se personnifier le régime militaire aucun n'inspirerait une plus large confiance.

> Si Pergama dextra
> Defendi possent, etiam hac defensa fuissent!

Mais quand nous considérons combien de soldats illustres, avant et depuis le maréchal Bugeaud, ont accepté cette tâche ardue! Quand nous voyons que Lamoricière, Changarnier, Bedeau, Martimprey, dix autres avec eux se sont épuisés à ce labeur, où ils apportaient une haute intelligence en même temps qu'un infatigable courage, nous inclinons à croire que, si l'épée de la France, tenue par de tels hommes, n'a pu mener l'œuvre à bonne fin, c'est que sans doute l'épée est impuissante à résoudre seule le problème.

Qu'on le remarque : ce ne sont pas toujours des illustrations militaires comme Hardinge que l'Angleterre choisit pour la vice-royauté de l'Inde, mais plus souvent des hommes d'État, des hommes d'affaires, des politiques expérimentés. Lord Ellenborough, lord Elgin n'avaient pas plus commandé d'armée que sir John Laurence, le vice-roi actuel, et personne n'ignore qui Macaulay, envoyé à Calcutta il y a trente ans comme président de la Commission législative, introduisit dans l'empire britannique indien des réformes qui le consolidèrent puissamment en élargissant les garanties civiles, et qui constituent encore aujourd'hui le code respecté de l'immense colonie. La force militaire ne s'y trouve point paralysée, mais, réglée dans son action, elle y remplit, à côté ou plutôt au-dessous de l'autorité civile, son nécessaire office, et les résultats disent assez ce que vaut le système.

Quelle est notre situation en Algérie? Nous possédons le sol que foulent nos cavaliers, mais la population indigène nous échappe ; et il en sera ainsi tant que nous ne demanderons pas à une force supérieure d'assouplir les deux millions d'Arabes rebelles à notre civilisation. Tous les orateurs qui ont débattu la question l'autre semaine, et le général Allard aussi bien que M. Lanjuinais et M. Jérôme David, ont reconnu que c'est à une force morale, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus vivace et de plus indomptable, que nous nous heurtons. Or que peuvent, contre un obstacle de cette nature, les baïonnettes et les canons?

Écoutons M. Jérôme David. En 1845, une insurrection éclate dans le Darah, et l'un des principaux chefs du mouvement, saisi dans une rencontre, est traduit devant un conseil de guerre. Quelles sont les causes de

la révolte, lui demande-t-on? Des vols, des exactions, des injustices? — « Rien de tout cela, répond fièrement le prisonnier. Les Arabes vous détestent parce que vous n'avez pas la même religion qu'eux, et ils recommenceront la guerre, parce que chaque jour qui s'écoule affermit les chrétiens. »

En 1864, une insurrection plus formidable que les précédentes, puisqu'elle embrassait un front de 180 lieues sur une profondeur de 60 à 80, incendie presque tout le Sud, et le général Allard en précise ainsi les causes, d'après le rapport officiel du maréchal Mac-Mahon : le fanatisme religieux des indigènes, les excitations des marabouts, le mot d'ordre de la Mecque. « Il ne faut pas, dit l'honorable commissaire du gouvernement, se méprendre sur le caractère des Arabes : c'est une population fanatique, ignorante, superstitieuse, rusée, belliqueuse surtout, pliant sous la domination quand elle ne peut pas faire autrement, mais se relevant et réagissant à la première occasion qui lui semble favorable. Toute illusion à cet égard serait une chimère et un danger. Cette population est surexcitée sans cesse par les marabouts qui, le Coran à la main, lui prêchent la haine du chrétien, et par les sociétés secrètes qui couvrent le sol de l'Algérie d'un vaste réseau et y transportent d'une manière incessante le mot d'ordre que leur envoie la Mecque. L'Arabe n'obéit qu'au Coran, et lorsqu'on lui lit le verset où se trouvent ces mots : « Quand vous rencontrerez des chrétiens, tuez-les jusqu'à ce que vous en ayez fait un grand massacre, et serrez les liens de vos prisonniers ! » l'Arabe s'incline, et il obéit parce que le Coran est sa loi civile, politique et religieuse; c'est le livre de Dieu, et personne n'a le droit de le discuter. Tel est le peuple arabe.

Si tel est le peuple arabe, comment ne pas voir que pour l'assimiler il faut non-seulement le vaincre, mais surtout le pénétrer de nos idées, de nos principes, de nos croyances? Il ne s'agit pas d'imposer le christianisme, nous détestons trop la violence pour en conseiller l'usage; mais de prendre avec habileté toutes les mesures capables de préparer et de mûrir une transformation. Comment! ce sont les familles religieuses qui poussent à la révolte, et c'est à elles que nous confions l'influence et les grands emplois! C'est de la Mecque que vient le signal des guerres saintes, et nous mettons nos bâtiments à la disposition des Arabes pour aller l'y chercher! N'est-ce pas pousser loin la complaisance et nous faire les véritables complices des soulèvements que nous avons ensuite à réprimer?

Il est vrai que nous pourrions trouver, dans ces égards scrupuleux pour la foi musulmane, des indices rassurants pour notre propre foi, car si nous respectons avec ce soin, dans deux millions d'Arabes, la Mecque et le tombeau du prophète, que ne devrons-nous pas faire pour assurer à trente-six millions de Français catholiques la sécurité de Rome et du tombeau des apôtres! Mais on sait qu'une convention célèbre y a pourvu, et puisque nous

n'avons pas renoncé au principe d'intervention en Algérie, nous croyons qu'il conviendrait d'y intervenir un peu moins dans la vie civile du colon et un peu plus dans l'intérêt d'expansion des idées civilisatrices.

M. Lanjuinais, dont le discours substantiel et remarquable mérite d'être étudié ; M. Jérôme David, quoique ayant fait partie neuf ans de l'armée d'Afrique et s'en souvenant encore, ont conseillé avec insistance la politique que nous indiquons. Tous deux se prononcent contre la prédominance militaire, tous deux sollicitent l'avénement d'un régime civil constitué sur des bases larges et définitives. La force ne fonde rien ; elle n'engendre que la haine, et le général Allard en a fait l'implicite aveu en proclamant, comme conclusion de son discours, que la solution de la question algérienne ne sera trouvée que le jour où le grand courant d'émigration qui parcourt le continent se dirigera vers notre colonie et y apportera une masse compacte de 7 à 800,000 Européens. Oui, de pareils arrivages concourraient autrement que des colonnes mobiles à notre consolidation ; mais pour détourner les émigrants de la route du nouveau monde, pour attirer à nous le trop-plein de l'Europe, il y aurait des mesures à prendre, des garanties à offrir ; l'émigrant ne viendra que s'il est séduit par des avantages ; et ne vouloir concéder ces avantages que dans un lointain avenir, c'est volontairement tourner dans un cercle vicieux. Quand donc comprendrons-nous que ce qu'on appelle le couronnement de l'édifice en est la vraie base, et qu'il faudrait commencer par où nous prétendons finir ?

Du reste, la colonie n'a pas à se plaindre d'être beaucoup plus mal traitée que la métropole ; Paris comme Alger attend l'émancipation promise, et le régime *discrétionnaire* — pour employer l'expression de M. Rouher et de M. de Persigny — ne fleurit pas uniquement chez les Bédouins. On nous protége avec sollicitude, non-seulement contre la peste de Russie, mais contre toutes les pestes dont a parlé si *ingénieusement* M. Thiers, et un récent arrêté vient d'apprendre aux choristes de Narbonne que nous n'avons pas même la liberté de l'Orphéon. « Qu'ils chantent, pourvu qu'ils payent ! » disait autrefois Mazarin. Ce temps est passé ; il faut aujourd'hui payer davantage et cesser les refrains.

La presse ne chante pas plus que les orphéons, à moins qu'elle n'accepte un certain diapason ; la peine de mort, contre laquelle certaines voix s'élèvent, est strictement maintenue en matière de journalisme, et les soixante-deux députés qui ont demandé à la Chambre, non l'affranchissement de la presse, mais la simple substitution du régime judiciaire à l'arbitraire administratif, ont entendu M. Thuillier leur opposer ce mot décourageant, emprunté au dictionnaire du Dante : *Jamais !*

Il est vrai que M. Rouher, parlant des libertés de 1789, s'est écrié : « Vous les avez toutes ! » Mais si, pour savoir lequel des deux commissaires du gouvernement voit le plus juste, on explore le terrain où gisent les morts ; si l'on interroge les blessés, et notamment cette malheureuse *Union de*

l'Ouest, frappée de deux suspensions successives, on est forcé de reconnaître que le *lasciate ogni speranza* de M. Thuillier pourrait bien être le mot de la situation.

Cependant tous les journaux ne sont pas aussi durement traités que la courageuse feuille d'Angers, et l'on en cite qui prennent impunément d'assez remarquables licences. Le rapport présenté au Corps législatif sur l'élection récente du Calvados relate ce fait curieux : que des proclamations administratives en faveur du candidat patronné ont été insérées dans un organe affranchi de l'autorisation préalable et du cautionnement. La *Revue française*, supprimée pour un article sur l'instruction primaire, doit bien jalouser la famille normande; et le *Journal de Tours*, supprimé pour l'insertion du discours de la couronne, doit paraphraser tristement le mot de Pascal : Vérité aux bords de l'Orne, erreur aux rives de la Loire!

Nous ne savons pas non plus si certains journaux auraient pu résumer et juger les discours de M. Rouher avec toute l'aisance que le *Journal de Lot-et-Garonne* apporte dans ses appréciations sur les discours de M. Thiers. M. Thiers, dit l'organe de la préfecture d'Agen, n'est qu'un « *rhéteur* dont le talent se perd dans les *ergotages* d'académie; les doctrines de cet homme d'État sont passées de mode avec les habits bleus à boutons dorés, la valse à trois temps et les diligences. Comme son style, elles peuvent encore réjouir les épiciers et la génération qui a applaudi le répertoire de M. Scribe ; mais, pour les hommes nouveaux, c'est un veritable monument d'archéologie politique. » — On voit bien que M. Noubel, député agréable, propriétaire et rédacteur en chef du *Journal de Lot-et-Garonne*, est placé de manière à connaître avec précision oú s'arrête le compte rendu licite et où commence le compte rendu défiguré, mais tout le monde n'a pas les avantages d'une pareille situation, et une loi qui définirait les choses ne serait pas inutile aux écrivains. Un décret du 4 avril a prescrit, sur un rapport du ministre de la marine, la révision complète des cartes du littoral et la publication d'un nouveau *Pilote français*, destiné à signaler tous les écueils. Ne pourrait-on dresser pour la presse, qui navigue sans boussole sur une mer non moins perfide que les océans, une carte analogue, où seraient indiqués avec soin les roches sous-marines et les brisants?

La Russie vient d'accomplir sous ce rapport un progrès qui nous fait regarder avec quelque envie du côté de la Néva. Désormais, aucun journal moscovite ne pourra être suspendu que par décision du Sénat, après que l'auteur de l'article incriminé ou le directeur du journal aura été entendu, et en cas de procès, ce n'est pas aux tribunaux ordinaires, mais *au jury* que l'affaire sera soumise. Voilà une peste contre laquelle nous souhaitons qu'on n'établisse pas de cordon sanitaire à la frontière, et si le czar a par mégarde laissé tomber cet ukase de ses bagages en traversant Paris, nous prions avec instance la personne qui le trouvera de le remettre soigneusement au ministère de l'intérieur.

On nous a bien donné la liberté des théâtres, mais en l'escortant d'un comité de censure, et nous savons si les légats du moyen âge et les Giboyers modernes se trouvent égaux devant la rampe. Ah! que les censeurs de Rome et de Venise auraient beau jeu pour nous répondre quand nous les raillons de déplacer l'action d'un drame ou de modifier un dénoûment! On vient de jouer au Théâtre-Français une comédie, *l'OEillet blanc*, imaginée par deux écrivains peu suspects, les deux secrétaires de M. de Morny. La pièce s'appelait à l'origine *le Lys*. A l'époque de l'émigration, un jeune marquis, réfugié en Angleterre, risquait sa vie pour rapporter à sa fiancée la fleur symbolique qu'elle aimait entre toutes, et au moment où il la déposait à ses pieds au retour, il tombait mort en criant : *Vive le Roi!* Ce cri et le choix de la fleur ont également paru dangereux à la censure ; le lys a dû se transformer en œillet, et le héros expirant se borne à dire : *Ah!* La poésie peut en gémir, mais l'ordre public est sauvé !

M. Duruy cherche à faire croire que nous possédons au moins la liberté des conférences, et il affirme avec solennité que « la carrière a été ouverte à tous. » C'est avoir la mémoire bien courte. Il nous semblait que des hommes éminents s'étaient vu fermer cette carrière, et que le promoteur de l'enseignement obligatoire leur avait lui-même interdit de parler au peuple d'histoire, de morale et de goût?

Un illustre orateur reprochait il y a quelques jours à un ministre d'user de peu de ménagements envers ses contradicteurs. Qu'eût dit M. Thiers s'il eût été traité par M. Rouher comme le sont trois membres de l'Institut par M. le ministre de l'instruction publique ! « Quiconque, s'écrie M. Duruy, aura une idée juste, *n'en eût-il qu'une seule*, aura la faculté de la produire. » La déclaration est vraiment peu galante pour MM. de Broglie, Cochin et de Lavergne ! Les voilà retranchés net de tout ce qui pense, et convaincus de n'avoir pas une idée juste, *une seule*, à communiquer à leurs concitoyens!

M. Duruy s'est, dit-on, vanté de ne flatter personne. A coup sûr on ne l'accusera pas de flatter ses adversaires. Mais c'est être bien peu généreux! Jusqu'ici, du moins, les trois orateurs condamnés au silence avaient la consolation d'être comptés pour quelque chose, tandis que cette fiche leur est à présent enlevée et qu'ils se voient impitoyablement relégués dans la région du polype et de l'éponge ! Hier ils étaient coupables de la double notoriété du talent et du nom, crime avouable après tout ; aujourd'hui leur tort est de ne plus même appartenir à l'espèce intelligente ! Ah ! monsieur le ministre, vos arrêts sont bien sévères, mais quelle cause que celle qui ne peut se justifier de bâillonner les gens qu'en les décrétant d'idiotisme!

En présence de tous ces incidents, l'adresse du Corps législatif constate le « calme développement de nos libertés. » Bien calme, en effet, et bien lent pour des impatiences qui ont été appelées « hâtives, » quoiqu'elles semblent à quelques bons esprits légitimes et modérées.

Mais il faut être juste : si nous redoutons la liberté pour nous-mêmes, nous lui rendons volontiers hommage chez les autres, et en la déclarant pernicieuse en France, nous l'honorons au delà de nos frontières dans les hommes éminents qui l'ont fait bénir des peuples. Qu'on salue donc le buste de Cobden, quoique nos voisins soient plus payés que nous pour le couronner de lauriers ; mais n'est-ce pas aller un peu loin que de le placer à Versailles, à côté du buste de Turgot, et parmi les grands hommes qui ont servi la France? A moins qu'on ne l'y place comme enseignement, pour nous apprendre tout ce qu'un homme peut accomplir par la liberté ; car l'organisateur de la ligue des céréales, le persévérant lutteur qui tint dix années Robert Peel en échec et força le ministre à une capitulation glorieuse, ne put jouer ce rôle et conquérir ces résultats que grâce à toutes les libertés mises fortement en œuvre comme autant de leviers. Sans le secours de la presse, sans les droits de réunion et d'association, Cobden fût mort inconnu, et le peuple d'Angleterre ne mangerait peut-être pas encore de pain, faute de ne pouvoir le payer trois francs la livre.

Est-ce là la leçon qu'ont voulu nous donner M. de Forcade la Roquette, prononçant l'éloge de l'agitateur de Manchester du banc même où M. Vuitry nous déniait le droit d'association, et M. Drouyn de Lhuys, rachetant ses votes protectionistes par une dépêche des plus chaleureuses sur l'ancien représentant de Rochdale? Quoi qu'il en soit, c'est cette leçon qui ressort des faits, et tandis qu'on nous conseille d'aller lentement des libertés économiques à la liberté politique, nous voyons que nos voisins ont suivi le chemin tout contraire, et que les barrières commerciales ont été levées chez eux par les représentants de la nation, le jour où la réforme, jugée mûre, a été réclamée par les mille voix libres de l'opinion. Il est bien de tailler dans le marbre la statue des hommes qu'on admire ; mais ne serait-ce pas les louer mieux que de les imiter un peu?

Il n'est guère chez nous qu'une seule porte qui n'ait pas besoin pour s'ouvrir d'autorisation préalable : c'est la porte de l'Institut ; et il faut s'en féliciter, car autrement M. Prevost-Paradol eût couru le risque de se morfondre longtemps sur le seuil. L'auteur des *Études sur les Moralistes français* a toujours été d'accord avec la Boétie pour reprocher à César « d'avoir donné congé aux lois et à la liberté ; » comme l'ami de Montaigne, il a parlé avec éloquence contre la *Servitude*, et l'Académie a fait un acte de justice en l'appelant à l'héritage d'un penseur que le spectacle des ruines romaines avait fortifié dans le mépris du despotisme et dans le sentiment jaloux de l'indépendance.

Nous ne saurions fermer cette Chronique des événements du mois sans saluer la victoire qui vient de trancher, en faveur de l'humanité et de la liberté, la grande lutte américaine. Des torrents de sang ont coulé depuis cinq années ; des espaces admirablement fertiles ont été dévastés ; mais si, comme tout l'annonce, le triomphe de la civilisation doit sortir du conflit,

la conquête n'aura pas été trop chèrement payée. Car ce n'est pas seulement aux États-Unis que l'institution de l'esclavage aura reçu le coup mortel ; les fers, brisés par l'épée libératrice de Grant dans les Carolines et en Virginie, ne tarderont pas à tomber d'eux-mêmes au Brésil et dans les colonies espagnoles. C'est donc plus qu'une guerre qui se termine ; c'est une révolution qui se consomme, révolution juste et chrétienne, qui fera disparaître enfin la plus honteuse plaie qui ait souillé le monde.

Léon Lavedan.

PARIS NOUVEAU ET PARIS FUTUR, par M. Victor Fournel.

Sous ce titre, notre collaborateur, M. Victor Fournel, va publier sous très-peu de jours un volume qu'il nous sera permis de recommander particulièrement aux lecteurs du *Correspondant*, car ce sont eux qui en ont eu la primeur. Ils n'ont pas oublié sans doute cet article sur les *les monuments du nouveau Paris*, qui obtint un succès si unanime par sa forme spirituelle et piquante, comme par la justesse irréfutable de ses appréciations ; ils retrouveront dans le livre ce chapitre complété, et accru de beaucoup d'autres, où M. Victor Fournel passe en revue, avec la même verve de style et la même sûreté critique, l'ensemble des travaux de M. Haussmann, et, après avoir jugé le nouveau Paris dans ses maisons, ses boulevards, le plan stratégique de ses rues, ses parcs, squares et jardins, comme dans ses édifices, expose ce qu'il sera dans un siècle d'ici, en poussant le système actuel jusqu'à la limite extrême, mais logique, de son développement. Un ample appendice, qui ne sera pas la partie la moins curieuse de l'ouvrage, est consacré aux nouveaux noms des rues, et révèle les plans les plus originaux et les moins connus formés depuis plusieurs siècles par les prédécesseurs *platoniques* de M. Haussmann, dans le but d'embellir Paris, dont la transformation a occupé en tout temps l'imagination féconde des utopistes. Nous reviendrons sur cet ouvrage.

Nous avons reçu, le 21 avril, la lettre suivante, que notre loyauté nous fait accueillir sans hésitation, et que nous faisons suivre de la réponse de M. Raudot.

A M. Charles Douniol, directeur du CORRESPONDANT.

Monsieur le Directeur,

Vous avez inséré, dans votre numéro du 25 mars, un article que je ne puis laisser sans réponse.

Confiante dans la raison publique, la nouvelle Dynastie n'a pas craint d'exposer aux regards le travail quotidien, les impressions les plus intimes de son fondateur. Quel autre gouvernement eût pu se permettre de livrer ainsi à l'examen de la postérité l'histoire intérieure de ses actes et de ses sentiments? Sans trop insister sur ce point, ce qui m'obligerait à des comparaisons peut-être blessantes pour certaines habitudes de penser, je dirai seulement que la publication de la *Correspondance de Napoléon Ier* offrait une occasion incomparable pour l'étude d'un homme extraordinaire et d'une époque non moins prodigieuse. Mais une tâche aussi élevée ne pouvait tenter l'esprit de parti ; tout ce que M. Raudot a vu dans les quinze volumes ouverts à ses investigations, c'est qu'il y avait là pour lui moyen de surprendre, au milieu d'une immense action, quelques aveux, quelques faits, quelques sentiments susceptibles d'être mal notés, quelques-unes de ces faiblesses dont les grands hommes eux-mêmes ne sont pas exempts. Napoléon a lutté contre l'erreur, contre des passions, contre des hostilités implacables ; il s'est dégagé du chaos ; il a recomposé un monde avec des éléments, parfois insuffisants ou pervers, qui lui étaient imposés ; dans cet enfantement, cette reconstitution, cette bataille acharnée, quelle part est à faire aux fatalités du temps, aux imperfections de la nature humaine, à la puissance du génie? M. Raudot ne s'embarrasse pas de ce travail de discernement ; ce qu'il s'efforce de faire, c'est de trouver Napoléon en faute de patience et de modération. Une centaine de fragments extraits de 14,000 lettres, c'est là ce que le compilateur appelle « *Napoléon Ier peint par lui-même.* »

La critique historique manque de mots pour qualifier ces sortes de produits forgés par la malignité à l'usage des esprits paresseux. Prendre une

phrase, plusieurs phrases, les isoler des circonstances, des faits qui les motivent, les expliquent, en déterminent le sens réel, grouper ce qui était disjoint, séparer ce qui allait ensemble, composer un corps qui n'a jamais existé, faire jouer aux yeux du lecteur ce faux semblant de vérité, qu'est-ce que ce procédé-là? Il n'y a que l'esprit de parti qui puisse condamner un homme de sens à s'y abandonner.

Mais cette fâcheuse partialité ressort encore mieux de quelques autres allégations de l'auteur.

M. Baudot, parlant des deux Commissions successivement chargées de publier la *Correspondance de Napoléon Ier*, dit que « *la nouvelle Commission* « *ne dut pas, comme l'ancienne, s'interdire scrupuleusement... toute altéra-* « *tion, tout retranchement, toute modification de texte...* »

Et comment M. Baudot prouve-t-il cette énormité?

Tout simplement en appliquant son système de choix partial au rapport du président de la nouvelle Commission. Ainsi, il cite de ce rapport quelques phrases qui lui semblent, bien à tort, ne pas contredire son étrange assertion ; il n'est même pas arrêté par ces mots que l'on croirait avoir été écrits à son adresse : « Quelques-unes des lettres de Napoléon, considérées isolément, pourront donner lieu à des méprises; » mais il se garde bien de citer d'autres phrases où son étrange assertion rencontre une contradiction formelle.

Voici une de ces phrases:

« Une seule règle nous a paru devoir être suivie sans exception, c'est « de... reproduire les textes dans leurs détails les plus minutieux, même « avec leurs imperfections grammaticales. »

Le rapport mentionne ailleurs une mesure montrant, d'une manière frappante, jusqu'à quel point la nouvelle Commission a jugé nécessaire de « *pousser le scrupule de l'exactitude* » : je veux parler de ces indications de sources permettant de toujours retrouver les textes primitifs dont les documents publiés sont la reproduction; comment admettre un parti pris de falsification à côté de ce moyen de contrôle toujours offert au bas de chaque pièce? Comment admettre des *retranchements*, des *altérations*, des *modifications de texte*, devant cette possibilité, toujours imminente, de confrontation et de vérification ?

Ailleurs encore le rapporteur semble lui-même effrayé d'avoir à laisser ainsi sans voile toute l'œuvre de Napoléon Ier avec ses méditations les plus intimes et les plus passionnées ; il prévoit les méprises et les calomnies de l'esprit de parti; mais, en définitive, il se rassure en songeant à tout ce qu'il y a, dans l'œuvre de Napoléon, de vraiment utile et de grand ; et il a confiance en la justice de l'avenir.

En présence de ces déclarations, et d'autres encore que je pourrais citer, où l'on voit si bien la résolution de l'exactitude, que peut-on penser de

M. Raudot, affirmant que « *la nouvelle Commission ne dut pas, comme l'an-* « *cienne, s'interdire scrupuleusement dans la reproduction des lettres de* « *l'Empereur toute altération, tout retranchement, toute modification de* « *texte* », et que « *le rapport fait par le prince à l'Empereur, six mois* « *après la formation de la Commission et au moment de la publication du* « *seizième volume, constate* LE CONTRAIRE ! »

L'inexactitude matérielle est ici manifeste, et je n'en dirai pas davantage.

J'ajouterai seulement quelques explications.

L'ancienne Commission, ainsi qu'elle l'a indiqué dans son Rapport de 1858, n'avait pas cru devoir comprendre dans ses publications : 1° un certain nombre de documents « devant trouver place, » disait-elle, « dans les œuvres complètes de Napoléon Ier; » 2° les lettres qui n'étaient que les répétitions des mêmes ordres, « faisant double emploi; » 3° les lettres n'ayant « trait qu'à des relations de famille et à des affaires domestiques. »

Or ces principes de l'ancienne Commission n'ont pas cessé d'être ceux de la nouvelle ; seulement peut-être la nouvelle a-t-elle fait, en le disant plus haut, ce que l'ancienne faisait tout aussi bien en le disant un peu plus bas. Peut-être aussi y a-t-il *quelque différence*, au point de vue de la *fermeté*, dans l'application des principes admis. Mais, s'il est une innovation qui puisse être signalée avec quelque assurance, c'est la suivante.

L'ancienne Commission avait publié des lettres contenant des paroles graves pour certains noms propres. De pénibles inconvénients en étaient résultés. Souvent les paroles de blâme avaient été, plus tard, reconnues injustes par Napoléon lui-même; elles devaient donc être non avenues pour l'histoire. Admises dans un recueil officiel, elles pesaient désormais sur la considération des familles. De là des griefs bien légitimes. On a dû reconnaître la nécessité, sans toucher en rien au texte des lettres, de remplacer par des points les noms des personnes accusées, et de s'imposer cette sorte de réticence dans deux cas : 1° quand la lettre renfermant le blâme ne pouvait pas, ne devait pas être écartée, parce qu'elle offrait d'ailleurs de l'intérêt ; 2° quand le blâme exprimé n'a pas été vérifié par un jugement, par un acte public, ou par quelque événement éclatant plus tard dans l'histoire.

Je termine cette longue lettre.

Le président de la nouvelle Commission, avec une franchise qui n'est que l'expression naturelle d'une conscience sûre d'elle-même, a mis le public dans la confidence des considérations intimes de son difficile travail. Il y avait là un témoignage de loyauté qui aurait dû être remarqué et qui pour le moins devait écarter d'indignes soupçons. Ce n'est pas d'ordinaire ainsi que s'annoncent les œuvres de falsification ; elles n'appellent pas l'examen et la lumière. Mais il a plu à l'esprit de parti de lire dans le rapport du prince Napoléon ce qui ne s'y trouve pas. Il est à regretter qu'un recueil comme

le Correspondant ait donné place à de calomnieuses suppositions restées jusqu'ici sans réponse, parce qu'on avait trop compté peut-être sur la raison et la bonne foi pour en faire justice.

C'est de votre loyauté, Monsieur le Directeur, que j'attends l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro du 25 avril, et je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Secrétaire de la Commission
chargée de publier la CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON Ier,

RAPETTI.

Palais-Royal, 20 avril 1865.

Je viens de lire la lettre de M. Rapetti, je serais blessé de ses reproches si je les méritais, mais je ne me sens pas atteint.

Si j'avais l'honneur d'être connu de M. Rapetti, il saurait que je suis incapable de calomnies et de manœuvres perfides.

Sans doute j'ai mes convictions et mes idées, mûries par de longues réflexions et par l'expérience, mais je ne suis pas un homme de parti, comme il le croit. Je vis loin de Paris, au milieu des champs, avec mes livres, applaudissant au bien, déplorant le mal de quelque part qu'ils viennent.

J'ai passé une partie de ma vie, déjà longue, à étudier l'histoire. J'ai fait plus d'un ouvrage d'histoire, mais je n'ai jamais fait un pamphlet et je n'en ferai jamais.

Si j'avais outragé la Commission présidée par S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, ce serait sans le savoir et sans le vouloir ; j'ai cité une page entière du rapport qui me semblait dire clairement que la nouvelle Commission ne publierait pas comme la première, toutes les lettres sans altération, mais je n'ai jamais parlé de falsification. Que la Commission m'excuse d'avoir, faute d'intelligence sans doute, compris dans ce sens ces mots notamment :

« En général, nous avons pris pour guide cette idée bien simple, à savoir que nous étions appelés à publier ce que l'Empereur aurait livré à la publicité si, se survivant à lui-même et devançant la justice des âges, il avait voulu montrer à la postérité sa personne et son système. »

M. Rapetti dit dans sa lettre que je me suis trompé, que la nouvelle Commission publiera les lettres avec autant de scrupule et d'étendue que la première ; j'en suis heureux et j'en félicite la Commission et le public.

M. Rapetti me reproche de ne citer que des lettres isolées, des fragments de lettres et qui sont groupés avec perfidie. Il comprendra cependant que je ne pouvais publier toutes les lettres des 15 gros volumes et qu'il fallait faire un choix. J'ai écarté ce qui était connu de tout le monde, l'apothéose de Napoléon est partout ; j'ai voulu faire connaître ce que personne ou à peu près ne connaissait. Ai-je mis de la déloyauté dans ce choix ? Mais pour faire

connaître le caractère, les idées dominantes, les manières d'agir de Napoléon Ier, je ne me suis pas contenté d'une lettre ou deux, j'ai publié une série de lettres, dans l'ordre des dates sur chaque sujet, de manière qu'il ne pût pas rester l'ombre d'un doute dans l'esprit du lecteur sur ce qu'il me paraissait si important de lui faire connaître.

Mais on m'objectera que plusieurs de ces lettres présentent Napoléon sous un jour peu favorable et que je cherche ainsi à amoindrir un grand homme.

C'est le droit, c'est l'honneur de l'histoire de ne tenir compte que de la vérité et de juger même ceux qui ont tenu dans leurs mains les destinées des nations.

Lorsque j'ai fait mon livre : *la France avant la Révolution*, malgré ma sympathie pour la vieille race qui avait si longtemps gouverné la France, je n'ai pas cherché à cacher les faiblesses, les erreurs, les vices qui avaient contribué à la ruine de l'ancienne monarchie. Lorsque j'ai publié une étude sur Colbert, je n'ai pas hésité à citer des lettres, des règlements, des édits qui faisaient connaftre plus d'une idée fausse, plus d'une mesure fatale du grand ministre et du grand roi.

Un des plus beaux ouvrages qui aient été publiés de nos jours, c'est sans contredit l'*Histoire de Louvois*. A-t-on fait à M. Camille Rousset les reproches qu'on m'adresse, parce qu'il a fait un choix dans la multitude des lettres de Louvois et de Louis XIV, parce qu'il a publié des documents nouveaux et qui pouvaient amoindrir la gloire de Louvois et de Louis XIV, notamment sur les réunions déloyales de territoires que les traités ne donnaient pas à la France, sur les effroyables dévastations du Palatinat, sur la révocation de l'édit de Nantes? Si par hasard son ouvrage avait été publié sous le règne d'un descendant de Louis XIV, M. Rousset aurait-il été compromis pour avoir dit la vérité et cité des lettres du grand roi ?

Assez de gens encensent les puissants de ce monde, vivants ou morts, laissez à l'histoire le droit et le devoir de les juger, car elle peut préserver ainsi l'avenir des erreurs, des crimes qui ont fait le malheur des hommes dans le passé.

Vous croyez que j'ai fait une œuvre déloyale d'opposition, parce que j'ai trouvé et montré dans les lettres mêmes de Napoléon Ier quelles avaient été les causes de sa chute; mais en signalant les écueils où s'est brisée la plus haute fortune, je crois avoir fait une œuvre toute contraire, et dans tous les cas une œuvre de bonne foi.

RAUDOT.

21 avril 1865.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Pologne (1772-1865), par M. l'abbé Henry Perreyve, 1 vol. Douniol.

Ce livre n'est pas une nouvelle histoire de la Pologne, mais une série de discours sur ses malheurs. L'un a été prononcé dans l'église de Montmorency, devant les tombeaux des martyrs de l'exil ; l'autre est une invocation touchante et élevée aux mères polonaises; celui-ci retrace un pieux usage du pays de Sobieski, celui-là maintient l'espérance dans le lendemain ; dans tous éclatent l'éloquence la plus émue et la compassion la plus vive pour l'infortunée nation.

Mais ce qui ajoute aux mérites du livre, c'est qu'il est avant tout une œuvre de charité. Il se vend au profit des pauvres Polonais réfugiés, et une préface attendrie supplie la générosité française de donner un témoignage à la douleur et à la misère. L'appel de M. Perreyve a déjà été entendu, car son livre, à peine paru, touche à une seconde édition, et il renferme tant de belles pages qu'il entraînera encore de nombreux dons.

Rome. 1 vol. in-8°. Paris, chez Hetzel, rue Jacob, 18.

Rome ! rien que ce mot, sur la couverture d'un beau volume, rien que ces deux syllabes, uniques au monde pour emporter les imaginations et remuer les âmes ! Au-dessous, pas de nom d'auteur, comme si aucun, même parmi les plus glorieux, n'était digne d'approcher de celui-là. La séduction du mystère s'alliant à la séduction de la grandeur. Seulement, un court texte de saint Augustin : *Semper pleni, semper avidi.* Toujours plein, toujours avide, c'est bien la devise, c'est bien l'état du vaillant cœur inconnu à qui nous devons ces nouvelles pages sur la ville éternelle. Ce n'est ni un voyage comme on en a tant écrit et comme on ne cessera pas d'en écrire, ni un livre d'érudition, encore moins un traité de politique. Qu'est-ce donc ? *Rome*, c'est le pèlerinage — j'allais dire le cri — d'une âme lassée du monde et remontant blessée et plaintive, vers l'asile des souffrances consolées, de la foi satisfaite, de l'amour insatiable. Suivez-la à Saint-Pierre, au Panthéon, au Colisée, au Forum, dans les rues, dans les églises, dans les musées, partout elle cherche ce qu'elle ne peut voir, partout elle écoute et laisse parler ces voix intérieures qu'un grand poëte, Victor de Laprade, vient d'appeler les « voix du silence. » Il y a quelque part dans ces pages, d'où l émotion déborde, une conversation de l'auteur avec une anémone cueillie sur les ruines du Colisée qui nous a paru un petit chef-d'œuvre de poésie mystique et personnelle.

L'éloquente voyageuse — j'ai dit que c'était une âme — demande à la fleur si la teinte rouge répandue sur ses corolles blanches ne vient pas du sang des martyrs versé jadis par torrent dans cette enceinte. Et la pieuse fleur lui répond bien bas : « Le martyre change de forme avec les siècles, mais le martyre est de tous les

siècles, car le martyre est l'essence même du christianisme... Toi-même, que me demandes-tu, si ce n'est de te consoler? Eh bien, j'ai pitié de ta peine! Quand la tristesse t'accablera, souviens-toi que l'anémone du Colisée t'a dit de tout vouloir, de tout accepter, afin de mériter la patrie immortelle, où les larmes de la terre se changent sous l'œil de Dieu en fleurs de joie. »

Ce conseil doux et triste, c'est celui qui ressort de tout ce beau livre chrétien. C'est pour cela que sa lecture nous a charmé et que nous la recommandons à ceux qui ont vu Rome comme à ceux qui n'y sont pas allés, les uns pour la revoir, les autres pour en rêver. L. G.

Chemins, habitations et oppidum de la Gaule au temps de César, par Paul Bial. Première partie. *Chemins celtiques*. — 1 vol. in-8°, chez Didier.

Il n'est pas une branche des connaissances humaines dans laquelle plus que dans l'archéologie on puisse dire avec vérité que la discussion produit la lumière comme le choc fait jaillir l'étincelle du caillou. Tout débat, quelle que soit la cause qui l'ait engagé, y donne des fruits, y fait faire de nouveaux progrès à la science.

Certes, il n'était pas possible d'entreprendre une plus malheureuse campagne que celle dans laquelle les antiquaires de la Franche-Comté s'obstinent depuis neuf ans déjà sur la question du site de l'Alesia des Commentaires de César, fermant les yeux à la lumière avec une inconcevable persistance et refusant de se rendre aux preuves les plus décisives, on peut dire les plus mathématiques. On regrette de voir des hommes souvent d'un très-réel mérite s'acharner ainsi à la défense d'une cause impossible, et cependant il faut reconnaître que leur erreur même a servi l'avancement de l'archéologie. Sans la querelle soulevée à propos d'Alesia l'on n'eût point eu l'idée d'entamer, pour répondre aux prétentions franc-comtoises, ces fouilles d'Alise-Sainte-Reine qui ont fourni des résultats si précieux et si convaincants pour tous les esprits impartiaux. Si des savants, guidés par des idées préconçues n'avaient pas voulu y chercher ce qui n'y a jamais existé, un long temps se serait sans doute encore écoulé sans qu'on eût exploré à fond le massif montueux d'Alaise-lès-Salins, avec ses ruines curieuses, ses innombrables *tumuli*, ses débris de toute nature qui paraissent se rattacher à une vaste exploitation des bancs de sel gemme, entreprise bien avant César par des tribus gauloises en rapports intimes de commerce avec l'Etrurie. Sans la question d'Alesia, d'ailleurs, nous n'aurions vu paraître aucun des travaux de l'école de celtographes qui s'est fondée à Besançon et qui, malgré l'erreur persistante ramenée systématiquement dans toutes ses productions, a marqué sa place dans la science.

Un des plus importants sans contredit, et peut-être le meilleur de tous les travaux de cette école exclusivement adonnée à l'étude de nos plus vieilles antiquités nationales, est celui que nous annonçons aujourd'hui et dont l'auteur, M. Paul Bial, professeur à l'école d'artillerie de Besançon, suit dignement les exemples de tant d'antiquaires éminents sortis des rangs de notre armée. C'est le premier volume d'un grand ouvrage qui doit embrasser tous les monuments de la Gaule antérieurs à la conquête romaine et résumer ce qu'on sait sur l'état de civilisation de nos ancêtres au temps où César vint les asservir. La portion jusqu'à présent parue fait augurer favorablement de la suite de l'ouvrage, et nous espérons que l'auteur pourra rencontrer un nombre de souscripteurs suffisant pour le mener à bonne fin.

M. Bial commence son étude sur la Gaule au temps de César par s'occuper des voies de communication. Il n'y a qu'une vingtaine d'années que l'on a commencé à constater l'existence des chemins gaulois et à les distinguer des voies romaines. C'est en Normandie que les premiers ont été reconnus, et l'initiative sur ce point, comme dans beaucoup d'autres questions des antiquités de la France, a appartenu au regrettable Auguste Le Prévost, dont la renommée, obscurcie auprès du gros public par d'autres réputations normandes, plus bruyantes mais moins solides, n'est suffisamment appréciée que des vrais savants. La Franche-Comté possède les spécimens les mieux conservés et les plus importants de ces chemins, particulièrement autour d'Alaise et de Besançon. M. Bial les a soigneusement étudiés, a précisé d'une manière plus nette qu'on n'avait fait jusqu'alors leurs caractères distinctifs et a su tirer des dimensions constantes de leur voie routière les inductions les plus ingénieuses sur la nature et la proportion des chariots dont se servaient habituellement les Gaulois. Autour de ces données sur les chemins celtiques du pays où il a fixé sa résidence, il a groupé tout ce que l'on sait des ves-

tiges analogues existant dans d'autres parties de la France, et il a tracé un tableau intéressant du réseau des principales voies de communication de la Gaule anté-romaine.

Son livre est donc un résumé complet et bien fait de l'état actuel de la science sur ce sujet. On peut lui reprocher, il est vrai, quelque peu d'inexpérience dans l'emploi des sources littéraires de l'antiquité, qu'il connaît moins bien que ses vestiges matériels, un certain abus de digressions générales étrangères à son sujet, où se sent l'infériorité inévitable de la situation des archéologues éloignés des grands centres du mouvement scientifique, enfin de place en place des traces fâcheuses d'esprit de système. Mais ce sont là des défauts que l'auteur pourra facilement éviter dans la suite de son ouvrage. La partie qu'il en a publiée renferme trop de vraies qualités, donne trop de légitimes espérances dans la continuation, pour qu'il ne s'étudie pas à perfectionner chaque jour davantage son œuvre à mesure qu'il l'étendra.

François Lenormant.

Les Amis de la marquise de Sablé, par Édouard de Barthélemy. 1 vol. in-8. Paris, Dentu, 1865.

Ce nouveau volume de M. de Barthélemy, se compose de deux parties distinctes : une étude sur la société du dix-septième siècle, et une série de lettres de quarante personnages de l'intimité de madame de Sablé, hommes et femmes, divisés par nom, chacun avec une étude biographique très-intéressante, notamment quand il s'agit de Sourdis, de mademoiselle de Vertus, de l'abbesse de Souvré, de mesdames de Puisieux, de Guéménée, de Liancourt, d'Aiguillon, de l'abbesse de Fontevrault, etc.

M. de Barthélemy a recueilli ces lettres dans le portefeuille de Valant, le médecin-archiviste de madame de Sablé, et il a composé de la sorte un ensemble intéressant et souvent piquant qui fait connaître à fond cette intimité si justement considérée ; il s'est inspiré de cette remarque de M. Cousin, qui le premier a fait connaître ce précieux portefeuille : « L'avantage des lettres intimes est qu'au milieu de bien des détails inutiles, elles nous instruisent d'une foule de choses qui ne sont point passées dans l'histoire, et qui méritent d'être sues. » C'est un agréable complément aux travaux qui ont déjà été consacrés à l'étude de la société du grand siècle, et on doit féliciter M. de Barthélemy de la pensée qui lui a inspiré ce travail.

L. de la Roque.

Œuvres agricoles de Cazalis-Allut, publiées par son fils. — Un volume in-8°. Victor Masson et fils, 1865.

Dans les derniers jours de 1863 s'éteignait, au milieu de sa famille et sur le domaine dont il avait su créer la richesse, un vieillard, praticien habile et observateur intelligent, le regrettable M. Cazalis-Allut. Peu d'années auparavant, au concours régional de Montpellier, la prime d'honneur lui avait été décernée ; distinction brillante qui était la juste récompense due à ses travaux.

Le fils de cet homme laborieux, M. le docteur Frédéric Cazalis, voulant rendre un pieux hommage à une mémoire vénérée, vient de réunir en un fort et beau volume tous les articles d'agriculture écrits par son père.

Nous ne pouvons qu'applaudir à de tels sentiments ; mais nous sommes obligés d'avouer que ce livre eût été bien meilleur si les articles dont il se compose eussent été classés dans un ordre plus méthodique, et convertis, au moyen de rapprochements et de coupures, en une série de chapitres relatifs à un petit nombre de sujets.

Il n'est pas besoin de dire que les travaux de M. Cazalis-Allut se rattachaient tout particulièrement à la culture de la vigne. Il n'est pas besoin de rappeler non plus que ses observations et ses conseils avaient une autorité incontestable. Néanmoins on doit reconnaître que plusieurs de ces études, fort curieuses lorsqu'il les publiait, ont perdu depuis lors une partie de leur mérite. De simples articles qui remontent à 30 ans, 20 ans, ou même 10 ans de date, manquent d'actualité ; parfois même ils peuvent manquer d'opportunité. Aussi regrettons-nous que M. le docteur Cazalis n'ait pas eu le courage de laisser de côté certaines pages, et de composer avec le reste une œuvre qui eût été plus homogène, par conséquent plus intéressante.

Quoi qu'il en soit, nous devons signaler le recueil dont il s'agit à nos viticulteurs. Sa lecture sera encore profitable à beaucoup d'entre eux.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME SOIXANTE-QUATRIÈME

(VINGT-HUITIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume ; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu ; — Art., article.

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro d'avril 1865.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME SOIXANTE-QUATRIÈME.

TABLE

DU TOME VINGT-HUITIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(SOIXANTE-QUATRIÈME DE LA COLLECTION.)

JANVIER 1865.

FÉVRIER.

MARS.

AVRIL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH.